PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

9535

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE —

DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1850 - 51

- Deuxième

- 15 mars

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1850

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

LIBRARY
MAR 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CC
3
R4
année 7

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (Avril a Septembre 1850).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

Ordonnance de 1315 sur les monnaies baronnales, par M. V. Langlois..... 1

Mémoire historique sur l'hôtel du chevalier du Guet, à Paris, aujourd'hui mairie du quatrième arrondissement, par M. Troche..... 13

Lettre de M. Chaudruc de Crazannes, sur le sceau de Béranger de Fredol. 24

Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, par M. Guigniaut. 27

Lettre de M. Champollion-Figeac, relative au papyrus royal de Turin.. 34

Inventaire des tableaux, livres, joyaux, meubles, etc., de Marguerite d'Autriche, publié par M. L. de Laborde. 36, 80

Le Jubé de Notre-Dame de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault..... 58

De l'ogive et de l'architecture dite ogivale, par M. J. Quicherat..... 65

Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny..... 77

Explication du drapeau dit de Jeanne Hachette, conservé à l'hôtel de ville de Beauvais, par M. Paulin Paris..... 92

Le Chateau de Corbeil, par M. T. Pinard. 96

Exposition faite a l'Institut, par M. Vincent, de ses travaux sur la musique ancienne, compte rendu par M. A. Maury. 118

Lettre de M. Leclerc, sur les ruines de Lambesa 123

Etudes sur les anciennes notations musicales de l'Europe, par M. Nisard. 129

Notice sur la bibliothèque de Jean duc de Berry en 1416, par M. Douët d'Arcq. 144, 224

L'Église de Saint-Julien le Pauvre, à Paris, par M. T. Pinard..... 169

Iconographie sacrée en Russie. 174, 234, 321

Notice sur une inscription antique découverte a Eauze, par M. Chaudruc de Crazannes..... 178

Observations sur l'inscription découverte a Eauze, par M. Léon Renier... 182

Notice sur le tombeau de Flavius Maximus, en Algérie, par M. L. Renier..... 186

Découvertes et travaux archéologiques a Nîmes et dans le Gard, pendant les années 1848 et 1849, par M. Germer Durand..... 193

PAGES

Notice sur quelques poids de villes du midi de la France, par M. Chaudruc de Crazannes..... 202

Observations sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires, par M. Letronne..... 207

Lettre de Mohammed-Bey, a M. Langlois, sur la légende d'une monnaie bilingue d'Héthum, roi chrétien d'Arménie..... 220

Observations de M. Langlois, sur la lettre précédente..... 221

Notice sur les découvertes archéologiques faites a Champlieu, canton de Crépy (Oise)..... 241

Nouvelles remarques sur le temple appelé Sosthénium, consacré à saint Michel par l'empereur Constantin, par M. A. Maury..... 257

Mosaïque trouvée a Carthage, dessinée par M. Rousseau..... 260

Lettre a M. Ch. Lenormant, sur les monnaies des rois arméniens de la dynastie de Roupène, par M. Victor Langlois.. ..... 262, 357

Les Artistes au moyen age, par M. Doublet de Boisthibault..... 276

Essai sur l'Iconographie des Apôtres, leurs attributs, leurs costumes, etc., par M. Guénebault..... 294

Inscription trouvée dans la province de Constantine, par M. L. Leclerc... 311

De la Cosmogonie orphique, par M. Alf. Maury..... 340

Mosaïques de l'église Saint-Vital de Ravenne..... 351

Lettre a l'Éditeur de la Revue, sur la bibliothèque de Jean, duc de Berry, par M. Vallet de Viriville..... 354

Sur une inscription chrétienne, découverte à Sétif (Algérie), expliquée par M. Léon Renier..... 369

Musique religieuse au moyen age, examen critique par M. T. Nisard, des chants exécutés à la Sainte-Chapelle de Paris en 1849..... 373

Le Prieuré de Longjumeau, par M. Pinard. 385

3

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Inscriptions latines trouvées dans la ville de Léon, en Espagne..... 62
Musique religieuse..... 63
Nouveau procédé de moulage..... *Ib.*
Nouvelles découvertes faites par M. Layard, à Nimroud..... 64
Mort de M. Ed. Biot..... *Ib.*
Exploration des antiquités de la Basse Chaldée, par M. Loftus..... 126
Peinture italienne du XIIIe siècle, trouvée à Pescia..... 127
Note sur la grammaire comparée des langues indo-germaniques de M. Bopp. *Ib.*
M. A. J. H. Vincent, élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et du Comité des Arts et Monuments..... *Ib.*
Construction d'un mangonneau dans le Polygone de Vincennes..... 188
Musée mexicain au Louvre..... *Ib.*
Retour de M. Lottin de Laval, d'une mission scientifique en Egypte et en Arabie. 245
Démolition d'une maison du XIVe siècle, à Paris..... 246
Fouilles entreprises a Studfall, Angleterre..... *Ib.*
Musée américain, au Louvre..... 247

PAGES

Exposition des bas-reliefs du temple de magnésie, au Louvre..... *Ib.*
Erreur commise au congrès scientifique d'Auxerre, a propos de vases gaulois..... 313
Cimetière mérovingien, découvert à Envermeu..... *Ib.*
Observations sur le projet d'une nouvelle classification du cabinet des estampes, de Paris..... 314
M. A. J. H. Vincent nommé membre de la Société archéologique d'Athènes..... *Ib.*
Note de l'éditeur de la Revue, sur la direction de ce recueil..... 387
Séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... *Ib.*
Jugement des Concours..... 388
Nouveau sujet de prix..... 392
Notice sur M. Letronne..... 393
École française d'Athènes..... 394
Démolition de l'ancienne prison de la Force, à Paris..... 395
Monnaies anciennes trouvées à Limoges.. 396
Restauration de N. D. de Fourvière, à Lyon..... *Ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 320, 396

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg..... 128
Deutsches Kunstblatt, Zeitung für bildende kunst und baukunst, revue des Arts, publiée par M. M. Weigel..... 189
Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1850..... 192
Histoire de la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Auber..... 248
Die Antiken Cameen des K. K. Münz und Antiken Cabinettes in Wien. Beschreiben von Joseph Arneth..... 252
Monument de Ninive, découvert et décrit par MM. Botta et Flandin..... 255
Lettres du baron Marchant, sur la numismatique et l'histoire..... 256
Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique et Pérou) au Musée du Louvre, par M. Ad. de Longpérier..... 315
La cathédrale de Bourges, description historique et archéologique par MM. A. de Girardot et Hyp. Durand..... 320

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1850 AU 15 MARS 1851

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1851

5

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1850 a Mars 1851).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

De la table manuelle des rois et des dynasties d'Égypte ou papyrus de Turin, de ses fragments originaux, de ses copies et de ses interprétations, par M. Champollion-Figeac.. 397, 461, 589, 653

Notice historique et archéologique sur la commune de Chatillon-sous-Bagneux (Seine), par M. Troche..... 408

Lettre de M. V. Langlois a M. Ch. Lenormant, sur les monnaies des rois arméniens de la dynastie de Roupène.... 416

Antiquités Assyriennes, par M. Adrien de Longpérier..... 427

Lettre de M. F. Troyon a M. Alfred Maury, sur des découvertes archéologiques faites en Suisse..... 453

L'Inscription cunéiforme de Tarkou, par M. J. Lowenstern..... 455

Sur l'origine des monuments en pierres brutes désignés sous le nom de monuments *celtiques* ou *druidiques*, par M. Henri..... 473

Lettre de M. Alf. Maury a M. Raoul Rochette sur l'étymologie du nom de Véronique donné à la femme qui porte la sainte face et sur l'origine de son culte. 484

Inventaire du roi Charles V (21 janvier 1380), par M. Léon de Laborde, 496, 603..... 731

Lettre de M. P. Mérimée a M. le Ministre de l'Intérieur sur une peinture murale découverte dans la cathédrale du Puy..... 510

Bains et mosaïques antiques de Pont-d'Oli, par M. H. Durand..... 515

Lettre de M. Sartiges a M. Adr. de Longpérier sur un bas-relief de Bayazid. 520

Villas romaines et cimetières mérovingiens de la Seine-Inférieure, par M. J. Courtet..... 525

Fouilles du Transtevère, statue d'Athlète, par M. E. Vinet..... 535

Congrès scientifique de France, tenu à Nancy..... 544

Lettre de M. Leclerc, sur les ruines de Tefaced (Algérie)..... 353

PAGES

Lettre de M. E. de Rougé à propos de l'article de M. Champollion-Figeac sur le papyrus de Turin..... 559

Lettre de M. F. Clément au sujet de l'examen critique des chants de la Sainte-Chapelle, par M. Nisard..... 567

Lettre de M. Chaudruc de Crazannes a M. P. Mérimée sur une inscription sépulcrale du musée de Saintes..... 569

Sceau de Jean Troussevache, par M. Gilbert..... 573

Programme d'un ouvrage intitulé : *Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne*, par M. A de Longpérier..... 575

Sur un pied en marbre blanc, découvert à Alexandrie, par M. A. Maury..... 600

Plaque de marbre gravée du musée de Narbonne, par M. P. Mérimée..... 618

Lettre de M. Ch. Lenormant sur un passage de Pline relatif à Lysippe..... 621

Découverte de la ville de Landunum (Côte-d'Or)..... 630

Un monument de l'église de Sens, par M. T. Pinard..... 634

Église de Sainte-Clotilde sur le terrain de Belle-Chasse, à Paris, par M. Gilbert. 637

Église de Mattaincourt (Vosges)..... 642

Note sur les monnaies au type chartrain, par M. Doublet de Boisthibault.. 666

Note sur une stèle égyptienne..... 670

Mémoire sur les dinars a légendes latines frappés en Espagne l'an CXI de l'hégire, par M. H. Lavoix..... 671

Margerie et son église, par M. Girardin. 680

Lettre de M. E. Vinet, en réponse aux observations de M. Lenormant sur un passage de Pline..... 684

De la chronologie des dynasties égyptiennes, d'après les travaux les plus récents, par M. A. Maury..... 691

Lettre de M. Roulez, sur une inscription latine trouvée dans la ville de Léon (Espagne)..... 705

Église d'Arcueil, par M. Pinard..... 708

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Société de Sphragistique..... 711

Souvenirs historiques et archéologiques de l'abbaye de Maubuisson, par M. Guenebault..... 717

Observations sur les dinars arabes a légendes latines et les dinars bilingues, par M. A. de Longpérier..... 725

Lettre de M. W. Brunet a M. Alf. Maury, relative à son mémoire sur les dynasties égyptiennes..... 730

Lettre de M. Rousseau, sur deux inscriptions latines trouvées dans la régence de Tunis..... 746

Sur la médaille des Sotiates d'Aquitaine, par M. Chaudruc de Crazannes.. 761

Tapisseries de l'époque de Louis XII, exposées au musée de Cluny et décrites par M. V. Langlois..... 756

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Restauration de l'église N.-D. de Paris. 458

Départ de MM. Léon Renier et de La Mare pour une exploration archéologique de l'Algérie..... *Ib.*

Note de M. A. de Longpérier relative à son mémoire sur les antiquités assyriennes..... 523

Association archéologique de la Grande-Bretagne, congrès tenu à Manchester..... *Ib.*

Monnaies trouvées dans la forêt de Breteuil..... 524

Construction et restauration de trois édifices religieux, à Tours..... 587

Fouilles archéologiques à Spalatro... *Ib.*

Mission scientifique donnée a M. Nisard..... 588

Élection de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 588, 649

Élections de la Société nationale des antiquaires de France..... 588

Deniers d'argent mérovingiens, trouvés dans le département de la Gironde.... 650

Antiquités romaines, à Uriage (Isère).. 651

Doutes sur une monnaie gauloise inédite..... 651

Restauration de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople..... 713

Autographe de Nersès de Lampron.... 714

Lettre de M. Nisard sur la musique du XIIIe siècle..... *Ib.*

Lettre de M. de La Mare, sur les ruines de Tagumadi..... 762

Renseignements demandés sur une médaille d'or carthaginoise..... *Ib.*

Musée de sculpture de M. de Clarac. 763

The Numismatist, nouvelle publication anglaise..... *Ib.*

Mort de lord Northampton..... 764

Lettre de M. de Saulcy, sur ses explorations dans la Judée..... *Ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 460, 652, 763

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Antiquities of Richboroug Reculver, and Lymne..... 459

Monographie de la cathédrale d'Albi, par M. Crozes..... 716

The Museum of Classical antiquities. 765

Lettre du baron Marchant, sur la numismatique et l'histoire..... 765

Extraits historiques sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine, par M. V. Servais..... 766

Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux, par M. E. Lambert.. *Ib.*

Mémoire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.... 767

ORDONNANCE DE 1315

SUR

LES MONNAIES BARONNALES.

Le document que nous allons publier est connu depuis longtemps; il en est fait mention d'une manière spéciale dans le premier volume du recueil des *Ordonnances des rois de France*, où pour la première fois il a été l'objet d'un examen approfondi et fort exact. En effet, avant cette époque, les historiens en avaient mal interprété la provenance et voulaient à toute force que l'ordonnance de 1315 fût l'œuvre du roi Louis le Hutin, tandis qu'au contraire, et nous le savons de source certaine, la pièce dont il est question, est tout simplement une ordonnance des généraux des monnaies, faite d'après l'avis du roi, pour empêcher les exactions que les barons de France commettaient sans cesse dans la fabrication de leurs monnaies. L'ordonnance de 1315, détournée par quelques auteurs de son sens primitif, a besoin d'être précédée de quelques données critiques, avant de passer sous les yeux des lecteurs. Nous allons donc faire l'historique abrégé des causes qui la provoquèrent, et qui occupèrent en grande partie le règne déjà si court du roi Louis X.

A l'avénement de Louis le Hutin, les barons de France, forts de leur puissance et confiants dans leurs forces réunies, renouvelèrent contre l'autorité royale, la ligue qu'ils avaient déjà formée contre Philippe le Bel, et obtinrent du nouveau roi une foule de concessions qui affaiblirent la royauté, et doublèrent leur puissance. Ils profitèrent du désordre des affaires, de la pénurie du trésor et de la faiblesse du roi, pour battre monnaie, « ce qui causa un grand trouble dont tout le monde souffroit beaucoup (1). »

« En ce temps-là, un particulier donna un avis au roy, dans « lequel il luy marquoit, qu'il ne pourroit rien faire de plus utile « pour son peuple, que d'obliger ceux qui avoient droit de battre

(1) Leblanc, *Traité des monn. roy. de France*, p. 228.

« monnoie, dans le royaume, à la fabriquer sur un certain pied « qu'il leur prescriroit et qu'il ne leur fût pas permis ensuite d'en « affoiblir le poids ni la loy (2). » Le roi prévoyant qu'il serait difficile dans un tel état de choses, quelque règlement que l'on pût faire, d'empêcher les malversations que les prélats et les barons commettaient sans cesse dans leurs monnaies, se résolut à les priver entièrement de ce droit pour rétablir le calme et l'ordre dans les affaires du royaume et soulager autant que possible les misères de son *commun peuple*. Alors Louis X s'attribua à lui seul le droit de battre monnaie (3). Les historiens en ce point sont d'accord entre eux, seulement les ordonnances du roi ne paraissent pas aussi positives à ce sujet que le semblent dire les chroniqueurs. Deux chartes ayant trait à la fabrication des monnaies baronnales, et émanées du roi Louis X, nous apprennent seulement « que les monnoies noires ou blanches forgées dans les pays étrangers, n'auront plus cours dans le royaume; que celles des barons n'auront cours que dans leurs terres (4); que nul ne pourra faire monnaie ressemblant à celle du roi, et qu'il y aura toujours des différences à pile et à croix, suivant les ordonnances de saint Louis; enfin que les monnaies des barons seront différentes les unes des autres à croix et à pile (5). » Ces chartes ne retiraient pas aux barons tous leurs priviléges, seulement elles les restreignaient; c'était assez pour leur inspirer des craintes, aussi opposèrent-ils une grande résistance, « car lors ils étoient forts et peu soumis (6), » et l'ordonnance demeura sans effet.

Réduit ainsi à l'impuissance, « le roy dut seulement se contenter de leur prescrire la loy, le poids et la marque de leur monnoie (7). » C'est sur cette dernière phrase que roule la difficulté. Comme nous le disions plus haut, les historiens des derniers siècles semblent dire qu'une ordonnance spéciale de Louis le Hutin régla la monnaie des

(2) Leblanc, p. 228. — Boizard, *Traité des Monnoies*, 1re part., p. 55 (Paris, 1692, in-12.) — D'Hérouval, cité par Leblanc.

(3) Réné Choppin, *Comment. sur la coutume d'Anjou* (trad. du latin), p. 80, liv. I, t. I, art. 3. (Paris, 1662, f°.) — Leblanc, p. 228. — Jean Boivin, moine de Saint-Victor (Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 4949): *Memoriale hist. Joann. Parisiens. Can. Sti. Victoris, ab orbe condito, usque ad annum* 1322.

(4) Charte du 19 nov. 1315. Cf. *Ord. de rois des Fr.*, t. I, p. 609.

(5) *Id.* du 15 janv. 1315. Cf. *Ord. des rois de Fr.*, t. I, p. 613.

(6) *Actes des ligues et assoc. de la noblesse des diverses prov. de Fr.*, etc., *contre Louis le Hutin, pour s'opposer à plusieurs exactions et tailles mises sur eux en* 1314-1315. (Bibl. nat., fonds Dupuy, manuscrit n° 758.)

(7) Leblanc, p. 198. — Boizard, p. 55. — D'Hérouval, cité par Leblanc.—*Ord. des rois de Fr.*, t. I, p. 623-624.

grands feudataires; en effet la phrase dont il s'agit permet l'équivoque; mais cette ordonnance, bien que provoquée par le roi, ne fut cependant pas signée de lui; aussi dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*, mentionne-t-on d'une manière positive que la prétendue ordonnance signée par le roi, à Lagny-sur-Marne, vers Noël 1315, est de pure invention. Une preuve suffira pour ne plus croire à l'existence de l'ordonnance royale de Lagny : en effet, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom de *registre de Lothier* (8), nous trouvons le compte rendu abrégé de ce qui fut arrêté entre le roi et les généraux des monnaies, sur les monnaies baronnales : « *Le XXVIIIe jour de novembre l'an mil trois cent XV,* « *le dict sieur roy* (Louis X) *soy voullant reformer les monnoyes.....* « *manda.... les generaulx des monnoies..... et l'avalluation des* « *monnoies des prélatz, ducz, comtes, barons, s^rs^ et dames aiant* « *droict de forger monnoye au royaume de France, fut faicte au mois* « *de décembre l'an mil III^c^ XV.* » On voit par ce passage que le roi manda les maîtres des monnaies et qu'on arrêta dans le conseil les mesures à prendre pour fixer, à un taux déterminé, la monnaie des barons. Voilà pour le premier point; maintenant passons à l'ordonnance en elle-même et voyons quels en furent les auteurs; nous trouvons la solution de cette question au commencement même du registre entre deux aiz, c'est-à-dire en tête de l'ordonnance de 1315; il n'y est point fait mention du conseil tenu par le roi, on constate seulement que l'ordonnance émane des maîtres des monnaies : « *Ce sont* « *les monnoies des barons et des prelas..... fait et ordéné par Jehan* « *le Paumier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport, maistres des* « *monnoies notre sire le roy*, etc. » Ici plus de doutes, l'ordonnance de 1315 n'est point un décret royal, mais bien un règlement sur les monnaies dont la rédaction fut confiée par le roi aux maîtres des monnaies.

Les registres entre deux aiz de la cour des monnaies et de Lothier ne sont pas les seuls qui renferment l'ordonnance de 1315; il en existe

(8) Le registre de Lothier (Biblioth. nat., fonds Dupuy, n° 353, f°), m'a été communiqué par mon savant professeur, M. Léon Lacabane; je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, pour le remercier des précieuses leçons qu'il m'a données et des renseignements bienveillants qu'il m'a fournis. Le registre de Lothier, disons-le en passant, contient : 1° « L'avaluation des monnoyes d'or et d'argent étrangères selon le poix et essay qui ont été faictz par Jehan l'Huilier, s^r^ de Boulancourt, » etc... : et 2° L'évaluation des monnaies des barons et prélats, faite en 1315, etc.

d'autres encore qu'a cités le père Lelong (9). Le premier des deux manuscrits rapportés dans l'ouvrage du savant abbé, est intitulé : « *Les cours, loys, poids et coings des monnoies des barons et prélats de* « *France qui avoient pouvoir anciennement de faire battre monnoie dans* « *le royaume* (10). » Le second commence ainsi : « *Registre conte-* « *nant quels princes, barons et prélats se disent avoir droict de faire* « *battre monnoie, de quel poid et loy elles doivent estre avec leurs* « *empreintes...*, etc. (11). » Ces deux derniers manuscrits ainsi que le registre de Lothier ne sont que des copies mutilées du registre entre deux aiz; aussi avons-nous cru utile de donner aux lecteurs de la *Revue,* une édition d'après le registre des archives nationales (12), qui renferme l'ordonnance complète telle que les officiers des monnaies l'arrêtèrent, sur l'ordre du roi.

Voici le texte de cette pièce :

CE SONT LES MONNOIES DES BARONS ET DES PRELAS

Du royaume de France qui se dient avoir droit de faire monnoie telle comme il la doivent faire de pois de loy et de coing qu'il ont faites anciennement. Fait et ordené par Jehan le Paumier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport, maistres des monnoies nostre sire le roy, l'an de grace mille CCCXV environ Noel, et fu ceste copie bailliee par maistre Regnaut clerc des monnoies, lundi XVIIe jours de may lan mil CCCXVI.

Premièrement. La monnoie le conte de Neuers. Les deniers doivent estre a iij d. xvj grains de loy argent le roy est de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre a iij d. de loy et de xvj s. ix d. oboles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disième des maailes, c'est à dire ix^c^ l. de deniers et c. l. de maailes doubles et aussi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes aualue lun parmi l'autre a petiz tournois et a maailles tournois xx. d. mains la liure que petiz tournois, c'est assauoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de Neuers le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle.

(9) *Bibl. Hist. de France*, liv. III, 56, n°s 14433 et 14434.

(10) Ce manuscrit appartenait autrefois au colonel baron d'Hoendorf.

(11) Manuscrit appart. jadis à d'Aguesseau.

(12) C'est M. Douët d'Arcq, achiviste-paléographe, qui m'a signalé l'existence dans un registre des archives, de l'ordonnance de 1315, aussi je profite de cette occasion pour lui en témoigner toute ma reconnaissance.

Item, la monnoie le duc de Bretaigne. Les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre a iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. oboles doubles au marc de Paris et ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ix^{c} l. de deniers et c. l. de oboles doubles et aussi vaudront les deniers et les aboles (*sic*) dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et a obole t. xx d. maiz la livre que petiz t. Cest assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le duc de Bretagne le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 1.)

Item, la monnoie de Sauvigny qui est monseigneur Loys de Clermont et au prieur de Savigny, les deniers doivent estre a iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre a iij d. loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ix^{c} livres de deniers, et c livres de mailes doubles et aussi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalué lun parmi lautre a petit t. et a obole t. xx d. mains la livre que petiz t. Cest assavoir que les xij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire mons. Loys de Clermont et le prieur de Sauvigny le coing de leur monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item , la monnoie au conte de la Marche, les deniers doivent estre a iij d. vj grainz de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grainz de loy argent le roy et de xvij s. ij d. oboles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme partie de maailes, c'est à dire ix^{c} livres de deniers et c livres de maailes doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalué lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailes tournoiz v s. mains la livre. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de la Marche le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle.

Item, la monnoie messire André de Sauvegny, viconte de Bursse, les deniers doivent estre a iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. de maailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme

partie de maailes, c'est à dire ix^{c} l. de deniers et c. l. de maailles doubles et ainssi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalué lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailles tournoiz v s. mains la livre que petiz t. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le viconte de Bursse le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle.

Item, la monnoie monsigneur Pierre de Brisse, sire de Hiret et de Sainte-Sevère, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les mailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme partie de maailes, c'est à dire ix^{c} l. de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué lun parmi lautre a petiz tournois et a maailles tournois v s. mains la livre. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le seigneur de Hyret et de S^{e} Sevère le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pile tele.

Item, la monoie de l'archevesque de Rains, les deniers doivent estre a iiij d. xij grains de loy argent le roy et de xvij s. viij d. pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monoie doivent estre a ij d. xviij grains de loy argent le roy, et de xv s. v d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porra faire que le disieme partie de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailes dessus dictes, autant plus ne mains comme les parisis petiz et les maailes parisies.

Et doit faire l'archevesque de Rains le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pile telle. (Pl. 136, n° 2.)

Item, la monnoie au conte de Soissons que on appelle noires doivent estre a iij d. xij grainz de loy argent le roy et de xxiij s. de pois au marc de Paris, et vaudront le deniers dessus diz avaluez a parisis petiz et a maailes parisies les xx noires xij parisis petiz.

Et doit faire le conte de Soissons le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle. (Pl. 136, n° 3.)

(*Ici une lacune dans le ms.*)

Et doit faire le conte de Saint Pol le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele.

Item, la monnoie ma dame de Chastiau Villain mere au seigneur

de Sully, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailes de la dicte monnoie doivent estre à ij. d. xvj. grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. mailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre aus petiz tournoiz et aus ob. tournois v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire la damme de Chastiau Villain mere au seigneur de Sully le coing de sa monnoie, deviers croiz et deviers pile tele.

Item, la monnoie monseigneur Robert d'Artois, sire de Meun sur Yèvre, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy est de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. ob. doubles de poids au marc de Paris, et ne porront faire que le disième des maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre aus petiz t. et aus ob. t. v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire monseigneur Robert d'Artois sires de Meun sur Yèvre le coing de sa monnoie, deviers croiz et deviers pile tele.

Item, la monoie à l'evesque de Maguelone, les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. de maailes doubles de pois au marc de Paris et ne porront faire que le disième de maailes, c'est à dire ixe livres de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue l'un parmi l'autre à petiz t. et à maaile tournoiz, xx d. moins la livre que petiz tournoiz. Cest assavoir que les xiij d. de la monnoie desssus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Maguelone le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pile telle.

Item, la monnoie à l'evesque et au chapitre de Clermont, les deniers doivent estre à iij d. xvi grainz de loy argent le roy et de xx s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le xe de maailes,

c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes, avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a maailes tournois xx d. moins la livre que petiz t. C'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Clermont le coing de sa monoie deviers croiz et deviers pille tele. (Voy. pl. 136, n° 4.)

Item, la monnoie du Mans, les Mansois d[oiv]ent estre à vj d. de loy argent le roy et de xvj s. de pois au marc de Paris, et ainssi vaudront les Mansois dessus diz xx d. mains la livre que tournoiz petiz, c'est à dire que les xiij Mansois ne vaudront que ij s. de petiz tournoiz.

Et doit être faite la monnaie du Mans devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 5.)

Item, la monnoie au vicomte de Lymoges, les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. maailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le xe de maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les oboles dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a oboles tournoiz xx d. mains la livre que petiz tournoiz. C'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte, ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le viconte de Lymoges le coing de sa monoie devers croiz et devers pille tele.

Item, la monnoie l'evesque de Laon que len appelle maailes lovisienes doivent estre à iij d. xviij. grains de loy argent le roy, et de xv s. maailes doubles de pois au marc de Paris.

Et doit faire l'evesque de Laon le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 6.)

Item, la monnoie au conte de Rethel, les deniers doivent estre à iij d. xvj. grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailes tournoises, xx d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le conte de Rethel le coing de sa monnoie devers crois et devers pille telle.

Item, la monnoie d'Angiers, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris et les maailes doivent estre de ij d. xxj grainz de loy argent le roy, et xvij s. iiij d. maailes doubles au marc de Paris, et ne porront faire que le xe partie de maailes, c'est assavoir ixe l. de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les ob. dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz tournoiz et a mailles tournois iij. s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le conte d'Anjou le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 7.)

Item, la monnoie au conte de Vendome, les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. mailles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que le xe partie de maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et à mailes t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz t. c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Vendome le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie de Chastiau Dun, qui est à ma dame de Neelle, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris et les maales (*sic*) doivent estre à ij d. xxj grain (*sic*) de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. ob. doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et à maailes t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire ma dame de Neelle le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie de Chartres qui est à monseigneur de Valois, les deniers doivent estre à iij d. v grains de loy argent le roy, et de

xix s. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. maailes doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, c'est à dire, ix^c l. de deniers et c. l. de maailes doubl[es], et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et à ob. t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire monseigneur de Valois le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie à l'evesque de Meaux, les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre à ij d. xxj. grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. oboles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, c'est à dire ixe l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus maailles t. iij s. iiij d. moins la livre que petiz t., c'est à dire que les xiiij d. de monoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Meaux le coing de sa monnoie, devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 8.)

Item, la monnoie au conte de Sanserre, les deniers doivent estre a iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris. *Item*, les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, cest à dire ixe l. de deniers et c. livres de mailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus ob. t. v s. mains la livre que petiz t. c'est assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Sansuerre le coing de sa monnoie, devers croiz et devers pille telle.

Item, la monoie madame de Virson; les deniers doivent estre a iiij d. vj grainz de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre de ij d. xvj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maail doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, cest a dire ix^e l. de deniers et c. l. de mailes doubles et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus

ob. t. v s. mains la livre que petiz t. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire madame de Virson le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie au seigneur de Chastiau Raoul, les deniers doivent estre a iij d. vj. grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. mailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maaile, cest à dire ixe l. de deniers et c l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. e a maill. t. v s. mains la livre que petiz tournois, cest assavoir que les xv deniers ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le seigneur de Chastiau Raoul le coing de la monnoie devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 9.)

Item, la monnoie à l'evesque de Caours, les deniers doivent estre a iij d. xvj grainz de loy argent le roy et de xxj s. x d. de pois, au marc de Paris, et j d. plus aus iij mars et les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. iiij grains de loy argent le roy, et de xviij s. viij d. de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et ob. t. les xx d. que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Caours le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie a la dame de Fauquembergue doit estre à iiij d. xij grains de loy argent le roy et de xvij s. de pois au marc de Paris.

Et doit faire la dame de Fauquembergue le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie au conte de Poitiers, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre a ij d. xxj grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. ob. doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, cest a dire ix^e l. de deniers et c. l. de mailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et a mailes tournois iij s. iiij d. mains la livre que petiz t. cest a dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Poitiers le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie au conte de Bloiz, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roi et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre a ij d. xxj grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. mailles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailes, c'est a dire ix^e l. de deniers et c. l. de maailles doubles et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailes tournoiz iij s. iiij d. mains la livre que petiz t. cest a dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz.

Et doit faire le conte de Blois le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 10.)

La partie du registre où se trouve la pièce que l'on vient de lire se compose de quatorze folios (2 à 15) écrits seulement sur le recto. Nous ferons remarquer qu'après la fixation du poids et de l'aloi de chaque monnaie baronnale, le scribe a laissé un intervalle de quelques lignes qu'il se proposait sans doute de remplir par le dessin de la monnaie dont il était question. Son but a été compris plus tard, et vers le milieu du XVIIe siècle, une personne inconnue a dessiné dans ces vides les figures des monnaies dont l'ordonnance faisait mention ; de plus elle a accentué tous les mots du texte pour en faciliter la lecture. Cette remarque n'est pas sans intérêt, car en comparant les dessins de l'ordonnance de 1315 avec les *figures des monnaies de France* données par Haultin, on peut se convaincre tout d'abord que c'est d'après les dessins de ce dernier ouvrage que le scribe inconnu du XVIIe siècle a tracé les figures.

VICTOR LANGLOIS,
Élève de l'École des Chartes.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

L'HOTEL DU CHEVALIER DU GUET, A PARIS,

AUJOURD'HUI MAIRIE DU IVe ARRONDISSEMENT.

> Quand le guet dormira sous sa tourelle sombre,
> Après le couvre-feu ; fidèle au rendez-vous,
> J'irai chez toi, suivi d'amis dignes de nous (1).
> (*Caboche*, ou *Paris sous Charles VI*, poëme tragique par L. Martinay.)

Les âges minent, les hommes renversent, disait avec une énergique vérité M. de Chateaubriant (2), et voici aujourd'hui qu'une vieille maison historique du Paris moyen âge est menacée, à son tour, de subir incessamment le même arrêt. Ce n'est pas, tant s'en faut, une perte pour les arts : mais, ainsi, l'un après l'autre, disparaissent rapidement dans cette grande cité les vieux souvenirs de l'existence urbaine et intime de nos pères, pour être aussitôt remplacés par d'autres qui, au triple point de vue de la grandeur, de la foi et de l'humanité, pourront ne pas toujours gagner à la comparaison.

Dans les dernières années de l'Empire, vers 1811, la mairie du quatrième arrondissement, établie alors dans la maison rue Coquillière, n° 29, connue aujourd'hui par l'enseigne du *Masque de Fer*, fut transférée dans l'ancien hôtel féodal du *Chevalier du Guet*, place de ce nom, n° 4, sur l'extrême limite orientale de cette circonscription municipale. Depuis cette prise de possession par l'autorité lo-

(1) Il y a dans ces vers, que nous avons pris pour épigraphe, plus qu'une licence poétique, car on verra plus loin que le guet sortait, au contraire, au signal du son du couvre-feu. On le sonnait à Notre-Dame, dès le XIVe siècle, à sept heures du soir, d'où on l'entendait par tout Paris. En 1425, on le sonnait à Saint-Séverin. On en établit un, en 1557, à Saint-Germain le Vieux, sous la condition qu'il sonnerait à huit heures. Sous Louis XIV, la Sorbonne le sonnait à neuf heures. (*Livre rouge du Châtelet*, f° 39. — Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, liv. XI, p. 633.

(2) *Génie du Christianisme*, liv. V, ch. III.

cale, il est certain que de grands changements s'étant opérés dans la législation, le vieil hôtel est devenu à peu près insuffisant pour les besoins actuels du service public. Puis l'entourage de ces rues étroites et fangeuses (1), son état de ruines dans plusieurs de ses parties, les mauvaises conditions dans lesquelles il est placé sous le rapport stratégique, sont d'une telle évidence, que personne n'oserait les contredire, disaient naguère les membres de la commission locale d'enquête sur le projet de déplacement de cette mairie, à ceux de la commission municipale, dans un mémoire que nous avons sous les yeux.

Il est probable que ces réclamations de l'autorité compétente, appuyées sur des motifs aussi puissants, seront exaucées, et que, dans un délai très-prochain, la mairie, l'état-major de la légion, et la justice de paix du quatrième arrondissement, seront transférés dans un lieu plus convenable : peut-être, et au moins provisoirement, dans l'hôtel d'Angivillers, rue de l'Oratoire, n° 4, ancien bâtiment annexe de la maison des Pères de l'Oratoire, qui l'ont bâti, vers 1745; jusqu'à ce que la ville de Paris ait fait construire un nouvel hôtel, sur un terrain plus central, ou, faute de mieux, sur les fondements de celui des anciens commandants du guet de Paris, qui lui appartient aujourd'hui.

Toutefois, avant que ce vieux manoir, qui a perdu, à peu de chose près, toute sa physionomie féodale et militaire, disparaisse du sol qu'il occupe depuis plus de quatre siècles, il importe d'en tracer succinctement l'histoire, et de signaler à la science archéologique le peu de détails d'architecture historique qu'on y voit encore, et qui sont échappés aux ravages des siècles ou aux remaniements successifs de ses divers possesseurs, depuis l'abolition de la charge des chevaliers du guet, en 1733, sous le règne de Louis XV.

« Le Guet, autrement *la Patrouille*, est si ancien, dit Sauval (2), que je n'en puis dire l'origine. » De temps immémorial, la sûreté de la ville de Paris était garantie par les gardes et les patrouilles de nuit, qu'on appelait *le Guet*. Ce nom servit plus tard à désigner les compagnies régulières, organisées militairement pour le service intérieur de la capitale. Au XIIe siècle, le guet des métiers était une institution purement civile, semblable à notre garde nationale : nou-

(1) Voir *Mémoire sur la topographie médicale du IVe arrondissement de Paris*, recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques des quartiers qui composent cet arrondissement, par le docteur Henri Bayard.

(2) T. II, p. 616.

velle et invincible preuve, quoi qu'en disent nos réformateurs modernes, qu'ils ont peu inventé en fait d'institutions morales ou protectrices. Chaque artisan devait faire le guet à son tour; mais alors, comme aujourd'hui, il y avait des exemptions (1).

Une ordonnance de Clotaire II, de l'an 595, établit le guet de nuit par les habitants de chaque quartier, sous des peines capables de les rendre attentifs à ce devoir urbain (2).

Une autre ordonnance de Charlemagne, de l'an 813, porte que, si quelqu'un de ceux qui sont chargés de faire le guet manque à son devoir, il sera puni par le comte ou premier magistrat, d'une amende de quatre sols (3). Dans la suite des temps, plusieurs autres dispositions législatives de nos rois ont réglementé ou modifié les milices chargées de la surveillance ou du maintien de l'ordre public et de la sûreté des personnes dans Paris. Nous pourrions, en preuve de leur constante sollicitude, relater ici les principales dispositions de l'ordonnance de saint Louis, de l'an 1254, de celle du roi Jean, du 6 mars 1363, scellée du sceau du Châtelet, en l'absence du grand sceau royal; de l'édit de François Ier, du mois de janvier 1539 (4), et les règlements pour la compagnie du guet, des 24 janvier 1684 et 2 janvier 1688; mais ce serait dépasser les limites d'une simple analyse que nous nous sommes imposées.

Néanmoins, comme étude des usages et coutumes de nos aïeux et parce que certaines circonstances se rattachent essentiellement au sujet spécial de ce Mémoire, nous allons esquisser rapidement la curieuse ordonnance du roi Jean, conservée dans nos archives nationales (5), qui motiva assurément dans le quartier Sainte-Opportune, la construction, ou du moins l'acquisition, dans la seconde moitié du XIVe siècle, de l'hôtel du commandant du guet, aujourd'hui bien dénaturé, mais encore presque entièrement existant, comme mairie de ce quartier.

On lit dans cette ordonnance que, dès longtemps, les rois prédécesseurs de Jean avaient statué : que les artisans de certains états, à tour de rôle, feraient le guet toutes les nuits pour la garde de la

(1) Voir, sur ces exemptions, H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 480.

(2) *Cap. Reg. Franc.*, t. I, p. 20. — *Traité de la Police*, par Delamarre, t. I, p. 236.

(3) *Cap.*, t. II, p. 514. — *Traité de la Police*, t. II, p. 236.

(4) *Registre de la ville de Paris*, f° 43. — Félibien, *Histoire de Paris*; *Preuves*, partie Ire, p. 620.

(5) *Livre rouge du Châtelet*, f° 9. — *Registre des Bannières du Châtelet*, vol. II, f° 268. — *Traité de la Police*, t. I, p. 237.

ville, des reliques de la Sainte-Chapelle du palais, des corps et personnes des rois, des prisonniers détenus au Châtelet, des bourgeois, biens et marchandises de la ville; et aussi, dans le but de porter secours aux accidents du feu, si fréquents alors, à cause de la fragilité des constructions, communément en bois; de prévenir les meurtres, les enlèvements de filles ou de femmes, et autres entreprises criminelles contre la sécurité des personnes et la tranquillité publique.

Chaque métier devait faire le guet une fois en trois semaines. Si un artisan manquait à ce devoir, les clercs du guet mettait à ses dépens un homme à sa place. Il résulte en outre, de cette ordonnance, qu'outre ce guet, purement civil, les rois en avaient établi un autre : compagnie toute militaire, commandée par le Chevalier du guet, et entretenue des deniers royaux. Elle se composait de vingt sergents à cheval et de quarante sergents à pied. Ces soixante sergents étaient conduits, toutes les nuits, par leur chef, dans les rues de Paris, avec mission de visiter les divers postes du guet bourgeois, ou des métiers. L'ordonnance de 1363 maintint cet ordre de choses.

Le chevalier du guet avait dix sous parisis de gages par jour, et vingt livres pour manteaux. Chacun des sergents à cheval avait deux sous par jour, et les sergents à pied chacun douze deniers parisis (1). Il y avait en outre deux clercs ou greffiers du guet, appointés comme les sergents à pied, dont les fonctions étaient de dresser les rôles de la compagnie, d'avertir les gens de métiers, dont le tour était venu de faire le guet, de se trouver avant l'heure où sonnait le *couvre-feu*, sur l'un des côtés désignés de l'esplanade du Châtelet, où se rendaient aussi le commandant et ses sergents, pour être enregistrés sur le rôle quotidien.

Les artisans étaient excusés du guet, si leurs femmes étaient en couche, s'ils avaient été saignés dans le jour, si leur commerce ou leurs affaires les avaient obligés de sortir hors de la ville, ou enfin s'ils étaient sexagénaires. Tout sergent du guet défaillant était privé de ses gages de la nuit.

Après que les clercs du guet avaient enregistré les hommes présents, ils les distribuaient ainsi : six au delà du guichet extérieur du Châtelet, pour empêcher les prisonniers de s'évader par les

(1) Sous le règne du roi Jean (1350 à 1364), le marc d'argent valait 29 livres 8 sous; et la livre numéraire représentait 1 franc 87 centimes 3 mill. de la valeur actuelle. (Voir Du Cange, aux mots *Moneta* et *Parisienses*. — Leblanc, *Traité historique des Monnoies; Almanach des Monnoies*, etc., 1785.)

portes. Six autour des murs de cette forteresse, pour les empêcher de s'évader avec des cordes, ou par tout autre moyen. Six dans la cour du Palais de la Cité, pour la garde des reliques de la Sainte-Chapelle, du trésor des chartes et de cette demeure royale. Six dans la Cité, auprès de l'église archipresbytérale de la Madeleine, sur le sol de laquelle passe aujourd'hui la rue Constantine, à la rencontre de celle de la Cité. Autant devant la fontaine des Innocents, alors adossée à cette église, dont l'abside joignait la rue Saint-Denis, en face de la rue Aubry-le-Boucher. Six autres à la porte Baudoyer, près l'église de Saint-Gervais. Pareil nombre sous les piliers de la Grève, et le reste aux carrefours et autres lieux indiqués par les clercs.

Ces utiles dispositions avaient été fort négligées, par suite des concussions commises par deux clercs du guet, nommés Pierre Grosparmi et Guillaume Pommero, destitués pour avoir pris de l'argent de ceux qui devaient faire le guet, pour les exempter. Ce méfait, qui avait donné lieu à une infinité de désordres, fut réprimé par cette ordonnance, au moyen d'un système de contrôle qui y est soigneusement détaillé.

Suivant un de ces préjugés populaires, souvent admis comme la loi commune dans la société, et presque toujours entretenus en haine de l'autorité répressive, par ces hommes qui redoutent sa vigilance tutélaire ; parce que, s'ils ne peuvent, grâce à elle, se livrer à leurs funestes instincts, ils rêvent incessamment la possibilité de fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la religion, de la loi et de la propriété : le chevalier du guet est considéré par certains historiens comme le chef sans dignité ou sans considération d'une milice d'oppression, d'espionnage ou de basse police. C'est par l'histoire elle-même que nous voulons rectifier ici une erreur qui, comme tant d'autres, est propagée dans le but de déprécier ou d'avilir nos vieilles et sages institutions.

Dans l'ordonnance de saint Louis, de 1254, le commandant ou capitaine de la compagnie y est qualifié : Chevalier du guet, *miles gueti* ; ce qui n'était pas, à la vérité, un titre de noblesse pour ceux qui possédaient cette charge, mais la preuve formelle qu'on ne la confiait qu'à des personnes distinguées par leur naissance. Dans un arrêt du parlement, de l'an 1265, il est qualifié : gardien de la ville : *custos villæ*. Dans une assemblée des grands officiers de la couronne, tenue à Clichy, en 1445, Charles VII ôta de son cou le ruban de soie noire auquel était suspendu l'ordre de l'*Etoile*, en or,

et en décora le chevalier du guet, ordonnant que lui seul, désormais, et ses archers, tant à pied qu'à cheval, porteraient sur leurs casaques *perses* (1), tant devant que derrière, une étoile blanche. Or, cette disposition royale renfermait une pensée de pieuse protection pour la ville de Paris et ses habitants, puisque l'ordre de Notre-Dame de l'Étoile avait la sainte Vierge pour patronne titulaire, elle que l'Église et les chrétiens invoquent sous le double titre d'étoile de la mer et d'étoile du matin. Cette charge donnait de très-belles prérogatives : celui qui en était revêtu pouvait entrer chez le roi à toute heure, même en bottes. Il rendait compte directement à Sa Majesté, et prenait ses ordres. Les officiers et archers qui composaient la compagnie avaient aussi beaucoup de priviléges. A la mort de Choppin de Goussangré, dernier chevalier du guet, le roi, par ordonnance du 31 mars 1733, décida le remboursement de sa charge à ses héritiers, ne jugeant pas à propos de lui donner un successeur. Alors on réunit dans un seul officier le commandement de toutes les compagnies d'ordonnance tant à pied qu'à cheval. A l'époque de la révolution, le guet de Paris se composait de soixante-neuf archers à pied, de cent onze à cheval, et d'une troupe d'infanterie de huit cent cinquante-deux hommes. Ce chiffre peut donner à réfléchir, en le comparant avec les besoins de même nature nécessités par notre position sociale et urbaine aujourd'hui.

C'est un fait avéré de l'histoire de Paris, qu'au commencement du XIVe siècle, le roi avait acquis, dans le *champ Perrin Gasselin*, au quartier Sainte-Opportune, une maison, pour y loger le chevalier, ou commandant du guet. Il y a grande apparence, dit Jaillot, le plus sérieux et le plus exact des topographes de Paris, que ce fut en conséquence de l'ordonnance du roi Jean, du 6 mars 1363 (2), que fut prise cette mesure. Et en effet, deux des principales dispositions de cette ordonnance, celle de la garde des prisonniers du Châtelet et du Palais, imposaient rationnellement la nécessité que le chef de cette milice fût installé dans le voisinage, et, surtout, assez près du Châtelet, siége de la prévôté de Paris, où, indépendamment des transactions civiles, se traitaient quelquefois les affaires les plus graves, au point de vue de la sûreté publique, et aux abords duquel se tramaient aussi les émeutes et les mouve-

(1) Bleu d'une nuance qui tient du vert.

(2) *Livre rouge du Châtelet*, f° 39. — Jaillot, *Quartier Sainte-Opportune*, p. 15.

ments populaires. Il fallait aussi que cette maison fût assez vaste pour y recevoir et faire manœuvrer tout ou partie de la compagnie.

Une autre considération avait dû aussi exciter le roi Jean et son conseil à prendre cette mesure d'opportunité; car déjà, à cette époque, les quartiers Sainte-Opportune, Saint-Denis et Saint-Jacques-la-Boucherie, étaient redoutables au pouvoir par leur population turbulente, sans cesse animée au désordre par cette terrible corporation des bouchers, jouant toujours le premier rôle dans les querelles civiles qui signalèrent si particulièrement la captivité du roi Jean, et, plus tard, la démence de Charles VI. D'ailleurs, il avait vu, en 1357, un magistrat municipal se mettre lui-même, en trahissant ses serments et son devoir, à la tête des révoltés, de telle sorte que, sous son commandement, Paris était devenu un théâtre d'horreurs, où, au lieu de nos modernes et odieuses barricades, les rues étaient barrées par des chaînes.

Jean de Harlay, chevalier du guet, habitait cet hôtel sous Louis XI. Dans nos recherches pour notre monographie, *inédite*, de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, nous avons trouvé que les marguilliers de la paroisse de Garges, près de Pontoise, ayant eu la singulière idée de confier des reliques de leur église à cet officier, pour les faire approuver par Guillaume Chartier, évêque de Paris, et n'ayant pu les recouvrer, portèrent une plainte contre lui à l'archidiacre, dans sa visite de 1472.

Le 2 juillet 1465, pendant la guerre du bien public, Jean Balue, évêque d'Évreux, depuis cardinal, vint dans cette maison requérir le guet, et le conduisit au son des trompettes, au Châtelet, et de là, dans les rues de Paris, où son intervention était nécessaire.

Cette maison, beaucoup plus considérable alors qu'elle n'est aujourd'hui, n'était pas à son commencement étranglée par une foule de constructions, au milieu desquelles elle est comme perdue actuellement. Dans l'origine, elle s'élevait sur un espace libre, appelé, comme nous l'avons déjà dit, le Champ Perrin Gasselin, nom probable du propriétaire primitif. C'était un terrain herbu, formant, au XIIIe siècle, l'esplanade de l'arrière-face nord de la forteresse du Grand-Châtelet, et qui, bien que déjà environnée d'habitations, finit, avec le temps, et par suite de l'agglomération incessante d'une population industrielle sur ce point, où se trouvait la grande boucherie, et la pierre ou *coutume* du poisson, à s'en couvrir tout à fait.

Au XVe siècle, la principale entrée, l'entrée d'honneur de l'hôtel du Chevalier du Guet, s'ouvrait au milieu de la rue de ce nom,

qu'elle changea alors contre celui de *Perrin Gasselin*, dont il est fait mention dans des titres authentiques des années 1254 et 1269, cités par Jaillot : nom que porte encore l'obscure et hideuse ruelle qui en forme la prolongation jusqu'à la rue Saint-Denis.

La place, ou plutôt l'impasse où est situé notre vieil hôtel, communiquait jadis avec la rue Saint-Germain-l'Auxerrois par deux ruelles aujourd'hui fermées, qui ne se trouvent désignées dans les historiens par aucuns noms, et qui sont aujourd'hui de simples passages particuliers dans deux maisons voisines, situées dans une impasse en face.

Le portail sur la place du Chevalier du Guet n'était qu'une porte de dégagement, et, néanmoins, elle était flanquée de tourelles qui ont disparu dans les premières années du règne de Louis XV, et de deux contre-forts carrés qu'on n'a pu démolir, et qui ont encore conservé toute la vivacité de leurs profils. Cette façade extérieure est sévère, triste même, et ne laisse pressentir, par sa nullité, qu'il ait jamais existé au dedans ces délicatesses archaïques qui distinguent si particulièrement l'architecture civile du XVe siècle, dont Jean de Sallazard nous a laissé un exemple fameux, dans son curieux hôtel archiépiscopal des métropolitains de Sens, à Paris (1).

Autant qu'on doit juger par le peu qui reste des constructions primitives et des détails échappés aux injures des siècles, ou aux changements radicaux qui ont entièrement transformé cette maison, ils témoignent qu'elle a dû être bâtie au commencement du dernier tiers du XIVe siècle, au plus tôt; circonstance qui semblerait confirmer la tradition que cette demeure existait avant qu'on la destinât au commandement du guet.

Les murs devaient être entièrement construits en pierres de taille de grand appareil, atteignant une largeur de soixante centimètres sur une hauteur proportionnée, de manière à offrir de la résistance aux attaques extérieures. La face de l'entrée, sur la cour, est la seule partie à peu près complète, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faîte, qui ait conservé les traces élémentaires de sa structure native. La baie d'entrée à plein cintre, comme par devant, est aussi cantonnée de deux contre-forts carrés, ou piliers butants. La baie de fenêtre percée au premier étage, au-dessus de cette porte, s'ouvrait jadis en cintre surbaissé, avec moulures saillantes qui ont été coupées dans un ravalement fait postérieurement pour dresser le mur, mais dont l'archivolte reste indiquée par les pierres disposées en forme de

(1) Voir notre *Notice historique sur l'hôtel de Sens*, Revue Archéologique, IVe année, p. 146.

coin, qui en décrivent l'arc. Le mur de ce corps de bâtiment, composé de deux étages, est ourlé au-dessous du toit d'une forte moulure taurique, formant corniche; moulure qui était le plus communément employée dans l'architecture à la fin du XIVe siècle, et dans la majeure partie du XVe. Les fenêtres du second étage se composent de deux lucarnes, aussi en pierres de taille, placées à la naissance du toit, avec chambranles lisses, frontons obtus, et claveaux taillés en coin. La troisième lucarne manque. La division du premier étage était marquée par une moulure creuse régnant encore sous l'appui de deux fenêtres, les autres ayant été encadrées, postérieurement, de plates-bandes.

Le pignon de la toiture était surmonté naguère d'un épi avec girouette découpée à jour, que nous avons encore vue, mais dont il ne reste plus que la tige, qui porta sans doute autrefois le pennon armorié du chevalier du guet.

L'unique fenêtre éclairant le corps de garde du côté de la cour est encadrée d'une gorge ou moulure géométrique et creuse, qui indique suffisamment l'ordonnance générale des fenêtres au pourtour qui n'existent plus.

La cour, à peu près carrée, est assez vaste et bordée de bâtiments sur les quatre faces. Le côté oriental contient seul les constructions anciennes que nous venons de décrire, et encore ne forment-elles qu'environ la moitié de cette face. Les trois autres ont été plus sacrifiées. Toutes les fenêtres ont été agrandies; les ornements, s'il s'en trouvait, ont été raclés, les pierres badigeonnées, les combles défleuris, les intérieurs dégradés et déshonorés de leurs décorations peintes, dorées ou sculptées, dont on apercevait encore autrefois des indices dans la grande salle d'administration. Les seules parties anciennes qui peuvent encore exister dans les bâtiments au midi, au couchant et au nord, sont tout au plus les murs des soubassements pourtournant la cour, et plusieurs étages de caves solidement voûtées en plein cintre, et petit appareil régnant sous les bâtiments au midi et au levant.

L'entrée de la maison n° 6, sur la place, et qui était une dépendance de notre vieil hôtel, se fait encore remarquer par une baie en ogive du XVe siècle, gracieusement profilée de moulures saillantes et rentrantes, dont le tympan lisse décrit un arc très-surbaissé. Tel est aujourd'hui l'état exact de cet hôtel, l'un des vieux et derniers témoins de notre histoire locale, sur le territoire du quatrième arrondissement de Paris.

Cette maison du Chevalier du Guet étant devenue sous Louis XV une maison particulière et modifiée, comme nous voyons, dans toutes ses parties essentielles, fut confisquée révolutionnairement vers 1794, sur une famille d'émigrés, et acquise par un sieur Morel, qui spéculait alors, comme tant d'autres, sur ces sortes de biens, et le même qui, dit-on, lors de la démolition de la tour du Temple, vers 1811, vendit au prix de vingt mille francs, en Angleterre, l'échiquier d'un jeu de Siam que l'infortuné roi Louis XVI avait tracé sur le pavement d'une pièce de sa prison. La ville de Paris a racheté, depuis environ quinze ans, cette même maison, et celle n° 6, des héritiers dudit sieur Morel.

Dans ces vieux temps, dont nous venons d'évoquer les souvenirs, ce quartier si triste, et d'un aspect si peu attrayant aujourd'hui, comptait cependant au sein de ses rues humides, sinueuses et sombres, et parmi sa population d'artisans, beaucoup de sommités princières ou de célébrités historiques : le preux Jean le Meingre, maréchal de Boucicaut, demeurait rue Béthisy, dans l'hôtel de Ponthieu, que lui donna, en 1359, Charles V, alors régent de France. En 1368, le roi de Bohême avait son hôtel rue du Chevalier-du-Guet, joignant celui de ce chef militaire. Vers la fin du XIVe siècle, Jean et Pierre de Vienne, amiraux de France, qui rendirent à la patrie les services les plus signalés, sous les rois Charles V et Charles VI, demeurèrent l'un après l'autre rue Jean-Lantier. Le premier fut tué à la bataille de Nicopolis, le 26 septembre 1396. Louis de la Trémouille, le vainqueur de Fornoue et d'Agnadel, sous Louis XII, demeurait rue des Bourdonnais. Vers la fin du XVIe siècle, les ducs de Villeroy avaient leur hôtel dans cette même rue. Olivier de Leuville, ministre d'État, puis chancelier garde des sceaux sous François Ier, demeurait rue des Mauvaises-Paroles. Enfin, le caustique et célèbre médecin Guy-Patin demeurait place du Chevalier-du-Guet : « joignant le logis de M. Miron, maistre des comptes ; » c'est lui-même qui nous l'apprend, dans la 52e de ses *Lettres choisies*, datée du 30 décembre 1650. Dans la 125e de ses lettres, datée du 14 janvier 1651, il dit encore : « J'ai acheté une belle maison, où je demeure depuis trois jours, place du Chevalier-du-Guet, *en belle vue*, et hors du bruit ; elle me revient à neuf mille écus..... Ces Messieurs disent que je suis le mieux logé de Paris (1). » Si ce n'était pas l'hôtel du

(1) Troche : *Monographie manuscrite de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois*, § *Paroissiens illustres*, p. 285.

Chevalier du Guet, c'était probablement la maison portant le n° 5, en face de la mairie, la seule habitation qui, par son style architectural de l'époque de Louis XIII, offre encore les vestiges d'une ancienne importance, dans cette impasse, très-improprement désignée sous le nom de *place*, dans les topographies de Paris.

Au reste, en quelque lieu que puisse être établi définitivement, pour l'avenir, l'édifice municipal de la mairie du quatrième arrondissement, et sans nous préoccuper ici de la question de sa position plus ou moins centrale sur notre circonscription locale, il n'en demeure pas moins évident qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer un espace de terrain plus convenable, pour y construire un vaste hôtel capable de réunir dans son enceinte tous les services, et qui, par son isolement et son plan équilatéral, pourrait permettre d'y accéder par quatre entrées. Les bâtiments, d'une grande profondeur, qui entourent la vaste cour du vieil hôtel, et le sol des maisons riveraines sur la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, qui ont été récemment achetées par la ville, forment une superficie ichnographique si spacieuse, qu'il serait très-facile de construire au sein d'un très-large périmètre un hôtel municipal plus considérable que celui actuel du onzième arrondissement, place Saint-Sulpice : chétive réminiscence, en miniature, d'une façade *style renaissance*, dans le genre colifichet, c'est-à-dire mesquin ou peu sérieux, en regard de la robuste église gréco-romaine de Saint-Sulpice ; et dont les trois arcades de ce nouveau prétoire, au lieu d'offrir en perspective un fond d'architecture quelconque, vont disgracieusement se dessiner à travers une cour trop étroite en profondeur, sur une ignoble remise très-propre à héberger des animaux domestiques.

Espérons donc que le quatrième arrondissement, qui s'honore d'avoir le Louvre, la belle église de Saint-Germain-l'Auxerrois, la Halle au Blé, la Colonne de Médicis et la fontaine de Jean Goujon, dite des Innocents, dans l'étroite limite de son territoire, possédera très-prochainement une mairie digne d'être citée comme modèle, et d'être classée an nombre de ces monuments des arts, qui sont tout à la fois la gloire et l'ornement d'un quartier si fécond en souvenirs historiques.

TROCHE.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

MONSIEUR,

J'étais en tournée d'inspection des monuments historiques de ma division, lorsque me parvint, avec la livraison de la *Revue Archéologique* de février dernier, la note de M. Germer-Durand, sur le sceau de Béranger de Frédol, évêque de Maguelone, à l'occasion de ma dissertation sur la monnaie du moyen âge, dite *Melgorienne*, publiée dans le volume précédent, p. 642. Cette circonstance, monsieur, m'a empêché d'exprimer plus tôt à l'auteur de cette note mes remercîments et ma reconnaissance de la politesse de sa critique, et mon adhésion à ses observations sur l'interprétation de ce sceau, ne différant, du reste, essentiellement avec lui, dans la lecture de son inscription ou de sa légende, que sur un seul mot (celui qui la termine), car de quelque manière qu'on ait lu, interprété, composé, corrigé mon manuscrit, qui pouvait avoir l'inconvénient grave de présenter au compositeur et au correcteur (en l'absence de l'auteur), une copie laissant beaucoup trop à désirer sous le rapport de la *correction* et de la *netteté*, je prie mon savant critique d'être persuadé que, comme lui, je n'avais pas hésité un instant à lire ✠ *Sigillum* BERENGARII. EPISCOPI. MAGALONEN*sis*., prenant la croix pour point ordinaire et obligatoire de départ. C'est ici l'A B C de la diplomatique et de la numismatique du moyen âge (1)...

Une autre obligation que j'ai à M. Germer-Durand, à cette même occasion, c'est celle de m'avoir mis en quelque sorte dans la nécessité de compléter *mes études historiques* (je ne dis pas *numismatiques*), sur les prélats de cet ancien diocèse de Maguelone qui a laissé tant de souvenirs intéressants dans le Bas-Languedoc et dans le reste du midi de la France; de m'occuper de leurs rapports, de leurs rivalités, de leurs démêlés, et l'on est obligé de le reconnaître, de leur *suprématie*, comme seigneurs spirituels et aussi à raison de certaines juridictions et droits de suzeraineté d'une autre nature, et tout à fait temporels, avec les Guillems et avec les princes de la maison d'Aragon, qui leur succédèrent.

(1) Je ne puis expliquer cette méprise du compositeur qu'en la motivant sur ce que, dans mon manuscrit, il a pris la dernière syllabe du mot MAGALONEN*sis*, complétée et remplie par moi, et qui terminait l'inscription de l'*avers* du sceau, pour le commencement ou point de départ de la même inscription, après le signe crucifère, *Sigillum*, etc., etc., ayant ainsi rempli la sigle ✠ S. On a confondu deux choses absolument distinctes.

C'est aujourd'hui un fait historique incontesté que vers la fin du Xe siècle, l'évêque de Maguelone possédait en propriété (*in allodio*) les villages de Montpellier et de Montpellieret, le premier bâti par quelques habitants de la cité épiscopale qui s'y réfugièrent après que Charles Martel eut détruit leur ville, comme repaire de pirates, en 737. Le premier de ces bourgs (celui de Montpellier), à cette même époque du Xe siècle, fut *inféodé* par l'évêque Ricuin II (en 975), à un personnage du nom de *Guillem*, tige ou souche des seigneurs de ce nom, dont il vient d'être parlé.

D'après cet acte d'inféodation, ces prélats durent exercer et exercèrent, en effet, le *droit de suzeraineté* sur Montpellier et ses seigneurs, aussi vit-on les *Guillems*, à chaque avénement, prêter à l'évêque de Maguelone, à ce titre de suzerain, l'hommage accoutumé, en même temps qu'ils recevaient eux-mêmes le serment d'obéissance de leurs nouveaux sujets ou vassaux.

Cet état de choses continua après les Guillems et sous les rois d'Aragon et de Majorque, mais non sans luttes et sans résistance de leur part, et se maintint jusqu'en 1262, où notre Béranger de Frédol, à l'époque de son avénement à l'épiscopat, pour y mettre un terme, fit un échange de ses droits seigneuriaux utiles ou honorifiques sur Montpellier, avec Philippe le Hardi, roi de France, qui lui donna en échange le *bailliage de Salanec et de Durfort et le château de Porsun*.

C'est ainsi que Philippe III, en devenant coseigneur de Montpellier et en se mettant à la place d'un des deux pouvoirs rivaux et belligérants, fit cesser les luttes existant entre eux depuis plus d'un siècle et demi, et particulièrement depuis l'extinction des *Guillems*. (On trouve dans Verdale, hist. des évêques de Maguelone; Catel, Mémoires de l'hist. du Languedoc; d'Aigrefeuille, hist. de Montpellier; D. Vaissette, hist. générale de Languedoc, etc., etc., l'origine, la nature et les causes de ces démêlés.)

A la suite de cet exposé historique que j'ai cherché à rendre aussi exact que rapide, je demanderai à M. Germer-Durand ce qu'il y aurait eu d'étonnant à ce que l'évêque Béranger de Frédol, au moment de son élection au siége de Maguelone, et immédiatement avant la cession de ses droits seigneuriaux sur Montpellier au roi de France, les eût rappelés, en même temps que ceux sur le comté de Melgor, Melguer, Melgueil, Maugin, sur le sceau destiné à authentiquer les actes de son épiscopat? Au premier coup d'œil d'une empreinte fruste de ce sceau après le mot MONTIS.....le

lecteur n'a-t-il pas pu être indécis sur la leçon à proposer pour compléter l'appellation de cette localité, surtout s'il a pris pour un P la lettre F fortement bouclée qui suit? Et enfin, lorsqu'il avait assez peu d'intérêt (sauf celui de l'exactitude et de la vérité), à compléter l'interprétation de l'inscription de ce petit monument sigillaire, qui ne figurait dans le Mémoire sur les monnaies melgoriennes que d'une manière incidente et secondaire, et seulement comme reproduisant la croix des deniers et oboles de Maguelone, ainsi que M. Germer-Durand en a fait lui-même l'observation?

Le nom de *Montferrand*, disons-le encore ici, est bien moins connu que celui de Melguer ou de Melgueil avec lequel il ne *fait qu'un*.

J'ai sous les yeux l'acte d'inféodation, en date de l'an 1197 (le 18 des kalendes de mai), par lequel le pape Innocent III donne en fief à Guillaume Raymond, évêque de Maguelone, moyennant la redevance d'un cens annuel, le comté de Melgueil ou de *Montferrand* (*comitatum Melgorii*, *sive Montferrant*). Ce même acte fait encore mention du *castrum Melgorii*, *seu castrum Montisferrandi*. Ce n'était donc évidemment sous deux noms qu'un *seul comté* et qu'un *seul château*. Et remarquons que la chancellerie d'Innocent III écrit de deux manières dans le titre que nous rappelons ici, le mot *Montferrand* (*Montferrant* et *Montisferrandi*), ce qui prouve qu'il ne lui était pas non plus très-familier, quoique appellatif d'un fief du Saint-Siége.

Sur d'autres sceaux des évêques de Maguelone que j'ai également sous les yeux, je ne retrouve pas ce nom reproduit. Dans les actes, dans les transactions de ces prélats, c'est toujours sous la première de ses dénominations que ce comté, qui changea plusieurs fois de possesseurs dans le moyen âge, est désigné.

Mais en voilà beaucoup trop, monsieur, pour vos lecteurs et pour le savant qui m'a honoré de sa critique sur le sceau de Béranger de Frédol. On a cru que je devais répondre, mais peut-être l'aurais-je dû faire plus brièvement; avec le public, il faut toujours avoir le talent d'être *court*, c'est-à-dire *concis*.

Veuillez agréer, etc.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France et des Comités historiques, etc.

Montauban, 24 mars 1850.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

AU NOM

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER LES PROPOSITIONS DESTINÉES A RÉGULARISER LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES,

LE 8 MARS 1850.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a rendu, le 26 janvier dernier, un arrêté dont l'art. 1er porte :

« Chacun des membres de l'École d'Athènes sera tenu d'envoyer, avant le 1er juillet de chaque année, un mémoire sur un point d'archéologie, de philologie et d'histoire, choisi dans un programme de questions que l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera invitée à présenter à l'approbation du Ministre. »

L'art. 2 :

« Les mémoires envoyés seront transmis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui sera priée d'en faire l'objet d'un rapport au Ministre, et d'en rendre compte dans sa séance publique annuelle, où seraient également annoncées les questions formant le programme des travaux de l'École pour l'année suivante. »

Ces dispositions ont été prises en conformité de l'ordonnance qui a créé l'École française d'Athènes, le 11 septembre 1846, ordonnance dont l'art. 7 stipule que « cette École pourra recevoir, par décision ministérielle, tous les développements nécessaires à ses progrès. »

M. le Ministre, en notifiant à l'Académie, par une lettre du 30 janvier, son arrêté du 26 précédent, fait connaître que l'intention de cet arrêté a été de placer l'École française d'Athènes sous le patronage et la haute direction de l'Académie des inscriptions et belles-

lettres, comme l'École française de Rome est depuis longtemps placée sous celle de l'Académie des beaux-arts.

L'Académie ne pouvait qu'être à la fois flattée et satisfaite de cette mesure, qui détermine avec netteté et fermeté le but assigné à l'École française d'Athènes par son fondateur, et qui tend à imprimer de plus en plus à ses travaux un caractère vraiment scientifique, à les faire tourner d'une manière efficace au progrès des hautes études de philologie, d'archéologie et d'histoire. Ces études bien dirigées, faites par des jeunes gens convenablement préparés et choisis avec soin, doivent recevoir de l'aspect des lieux, du commerce de la terre classique par excellence, des impressions qu'elle fait naître, des souvenirs qu'elle réveille, des grands spectacles qu'elle présente, des éclaircissements qu'elle donne, pour ainsi dire, d'elle-même, à chaque pas, sur une foule de questions, l'impulsion la plus féconde, les inspirations les plus heureuses. Dès longtemps les gouvernements étrangers l'ont senti et en ont fait l'expérience; ils ont favorisé, ceux d'Allemagne surtout, le séjour prolongé d'étudiants d'élite des universités en Italie, à Rome, à Naples et en Grèce même. A la France il était réservé, non pas seulement de suivre ces exemples, mais de les fortifier en les reprenant, de les organiser, pour ainsi dire, dans une institution régulière et permanente, destinée tout ensemble à former une tradition de travaux sur l'antiquité, au berceau même de la civilisation antique, et à y représenter, pour l'honneur du nom français, la civilisation moderne, dont nous ne cesserons pas, il faut l'espérer, d'être les promoteurs.

L'Académie n'a donc pas hésité à s'associer à cette œuvre de science et d'intérêt national. Elle a décidé, dans sa séance du 1er février, qu'elle acceptait avec reconnaissance la mission qui lui est conférée par le Gouvernement auprès de l'École française d'Athènes, et, après avoir demandé à M. le Ministre de l'instruction publique tous les renseignements qui lui étaient nécessaires sur l'organisation de cette École, sur ses règlements, son personnel et les résultats qu'elle a produits jusqu'à présent, elle a formé une commission spéciale de cinq membres, à laquelle le bureau s'est adjoint, pour examiner ces renseignements et pour préparer les propositions qui doivent la mettre en mesure de satisfaire aux vues du Gouvernement.

C'est le résultat du travail de votre commission, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter. Elle s'est réunie quatre fois du 18 février au 1er mars. Elle a pris connaissance de tous les docu-

ments mis sous ses yeux, et elle a entendu ceux de ses membres qui étaient en état de les compléter et de l'éclairer pleinement sur les diverses questions qu'elle avait à résoudre au préalable, concernant l'organisation et la situation actuelle de l'École française d'Athènes. L'École, composée exclusivement d'anciens élèves sortis de l'École normale supérieure, tous reçus agrégés des classes d'humanités, d'histoire ou de philosophie, et la plupart ayant professé déjà ces différentes classes, est placée sous la direction immédiate d'un ancien professeur de Faculté, et sous la surveillance de l'autorité supérieure du ministre de France auprès de S. M. Hellénique. Les élèves, qui ont le titre de membres de l'École française d'Athènes, y passent deux années, et peuvent être autorisés à y demeurer une troisième année. Ils peuvent, avec l'autorisation du gouvernement grec, ouvrir des cours publics et gratuits de langue et de littérature françaises et latines. Ils peuvent même, s'ils y sont appelés, professer dans l'Université et les écoles grecques tous les cours compatibles avec leurs propres études. Ils peuvent enfin être institués en commission des lettres pour conférer le baccalauréat aux élèves des écoles françaises et latines de l'Orient qui auraient fait des études complètes. Des places auprès de l'École d'Athènes sont réservées à des élèves architectes de l'Académie de France à Rome, désignés par le Ministre de l'intérieur. Sur la demande du gouvernement de Belgique, il a été décidé que quelques jeunes professeurs belges pourraient être adjoints aux membres de l'École française à Athènes. Un professeur de grec moderne, choisi parmi les indigènes, a été et est encore attaché à l'École.

Huit élèves, réduits à sept, ont formé la première promotion à la fin de 1846. Trois ont passé à l'École deux années; les quatre autres, trois ans. La seconde promotion a été de six élèves en 1848 et 1849. Cinq sont actuellement présents à l'École, dont deux depuis un an, et se partagent ainsi en deux sections ou années d'études. Quatre élèves architectes de l'École de Rome ont été ou sont encore auprès de l'École d'Athènes, et ont singulièrement contribué à aider et à éclairer les membres de celle-ci dans leurs explorations et dans les travaux graphiques et archéologiques qui en ont été la suite.

Trois objets principaux ont occupé jusqu'ici les élèves membres de l'École d'Athènes : le grec vulgaire, les études archéologiques et littéraires, et, pour quelques-uns, des cours de langue et littérature française faits à la jeunesse du pays. La plupart, outre les recon-

naissances topographiques plus à portée et que tous ont faites, ont exécuté de véritables voyages dans les diverses parties de la Grèce, en Thessalie, en Épire, en Acarnanie, dans les Iles, à Constantinople et jusqu'en Asie Mineure, et même en Égypte. Ils en ont envoyé, à diverses époques, des relations, et ils ont composé, plusieurs du moins, des dissertations et des mémoires, dont quelques-uns, qui ont paru dignes d'être publiés, font réellement honneur à l'École. Enfin, tous ont recueilli des matériaux plus ou moins considérables, qui, indépendamment de leurs impressions et de leurs études sur les lieux, ne peuvent manquer de fructifier, d'autant mieux qu'il n'est pas un d'eux qui ne soit revenu passionné pour la Grèce et pour ses monuments, éclairé d'une lumière toute nouvelle sur ses chefs-d'œuvre et sur son histoire.

L'administration a donc justement pensé qu'à tout prendre, les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants, quoiqu'ils soient loin d'être complets. La commission pense avec elle que, si le but n'a pas été atteint du premier coup, il peut l'être et le sera, au grand profit de l'érudition et des lettres, avec une organisation plus régulière, des études dirigées avec plus de suite et d'ensemble, une impulsion plus haute et plus énergique, une surveillance autorisée, ferme et bienveillante à la fois.

Il a paru à la commission que c'était précisément là l'objet de l'arrêté du Ministre de l'instruction publique, et du concours demandé par lui à l'Académie dans la direction supérieure de l'École française d'Athènes. Elle a cru voir que ce qui avait surtout manqué à l'École, c'est un plan de travaux suivis et gradués, et un règlement général d'études qui guide et oblige en même temps les élèves, et qui, en les rendant responsables devant l'autorité, par l'intermédiaire d'un corps savant, leur impose à ce double titre, et donne au Gouvernement et au pays cette double garantie.

La commission s'est occupée, en premier lieu, de dresser ce plan, de faire ce règlement. Elle a conçu l'École comme devant embrasser, aux termes de ses statuts, deux années suivies et normales d'études, communes à tous les élèves, avec la prévision d'une troisième année, en dehors des cours, pour ceux d'entre eux qui, s'y étant le plus distingués, obtiendraient cette récompense à titre de mission en Grèce, et seraient tenus de la reconnaître et de la justifier par des travaux d'une nature tout à fait spéciale, par des recherches et des explorations ordonnées dans l'intérêt de la science. Partant de cette idée fondamentale, elle a consacré la première année d'études, qu'elle a

considérée comme une année préparatoire et comme un complément de leurs études antérieures, à munir les élèves, en quelque sorte, de tous les instruments et de toutes les directions de travail qui devront leur servir plus tard. Elle a voulu qu'ils s'occupassent avant tout de la langue vulgaire et de la topographie générale de la Grèce, pour se mettre en communication avec le pays et avec les hommes; qu'ils étudiassent ensuite les éléments de la paléographie, tant diplomatique que monumentale, de la numismatique et de l'archéologie en général; qu'enfin ils fissent une lecture assidue des auteurs, particulièrement des géographes et des historiens anciens.

Pour la langue grecque vulgaire, l'attention des élèves devra être appelée d'une manière spéciale sur l'étude des dialectes provinciaux et locaux, sur la nomenclature des productions de la nature dans les trois règnes, sur celle des objets de l'industrie, des professions, des arts, dans les différentes parties de la Grèce, et principalement sur la nomenclature comparée des lieux. L'idiome albanais devra rentrer dans le cadre des études linguistiques. Les élèves seront invités à dresser des vocabulaires spéciaux et comparatifs. Du reste, c'est la connaissance pratique, familière et populaire de la langue grecque moderne qui leur est surtout recommandée.

Quant à la topographie, elle consistera dans la reconnaissance successive et générale des lieux, en rayonnant autour d'Athènes. Une première vue, encore moins qu'une observation détaillée des monuments, sera prise sur place, dans tout le cours de cette reconnaissance. Les matériaux de recherches ultérieures et plus spéciales seront soigneusement recueillis et notés.

Les élèves seront tenus d'envoyer individuellement une relation de leurs excursions, une description des lieux et des monuments qu'ils auront visités, un compte rendu exact de toutes leurs observations.

Les éléments de la paléographie, surtout monumentale ou épigraphique, de la numismatique et des diverses branches de l'archéologie seront puisés dans les meilleurs ouvrages sur ces matières, ouvrages dont la liste devra être envoyée à l'École et qui seront déposés dans sa bibliothèque.

Les élèves devront avoir sans cesse dans les mains les relations anciennes de la Grèce, surtout celle de Pausanias, et en faire une étude approfondie et une vérification successive sur les lieux. Pour les relations modernes, celles de W. Gell, Dodwell et Leake, de Ross et Ulrichs, leur sont spécialement recommandées, ainsi que les

recueils d'inscriptions, en première ligne le *Corpus* de Boeckh, et les grandes collections de monuments figurés qu'ils doivent connaître et étudier dans les intervalles de leurs voyages. La description physique et proprement topographique de la Grèce, les travaux de la commission de Morée, et ceux de Puillon-Boblaye surtout réclament également leur attention.

La seconde année du cours d'études se composera de travaux, mémoires, dissertations sur des points spéciaux de topographie, d'archéologie, d'histoire et de littérature, se rapportant aux études et aux explorations qui auront été faites dans le cours de la première année. Ces travaux sont obligatoires pour les élèves, qui seront tenus d'envoyer au moins un mémoire de topographie et d'archéologie, et une dissertation de mythologie, d'histoire ou de littérature, à l'expiration de la deuxième année. Les élèves n'en poursuivront pas moins l'exploration et l'étude de plus en plus approfondie des lieux, des monuments et des textes. Ils feront une application naturelle de la connaissance et de la pratique qu'ils auront acquises de la langue grecque moderne pendant la première année, aux cours de langue et de littérature françaises et latines qui leur sont prescrits, et qui doivent exercer une influence doublement heureuse pour eux et pour les jeunes Grecs devenus leurs disciples, en même temps qu'ils contribueront à resserrer de plus en plus les vieux liens d'amitié entre la France et la Grèce.

Quant à la troisième année, qu'un petit nombre d'élèves auront été autorisés à passer près de l'École, et pendant laquelle ils seront regardés comme chargés de missions scientifiques spéciales, elle devra être à la fois le plus haut résultat et la justification la plus éclatante des deux autres. Il sera proposé par l'Académie aux élèves qui auraient mérité cette distinction, chaque année pour l'année suivante, un certain nombre de sujets d'explorations, de recherches et de véritables mémoires, répondant aux *desiderata* de la littérature, de l'archéologie , de la géographie et de l'histoire. Ces élèves pourront, en outre, obtenir l'autorisation de continuer les cours qu'ils auraient commencés auprès des Grecs pendant l'année précédente.

La commission, après avoir arrêté ainsi le plan des travaux de l'École d'Athènes, devant servir de base à un règlement général d'études, a déterminé un certain nombre de sujets et de questions qui pourront être proposés sur-le-champ aux travaux des élèves de la deuxième et de la troisième année. Elle est d'avis que les élèves

actuellement à l'École, dans le cours de deuxième année, devront être tenus, par mesure transitoire, d'envoyer chacun, avant le 1er juillet prochain (d'après les termes de l'arrêté du Ministre et sauf à reporter, pour l'avenir, l'époque de ces envois à la fin de l'année), un mémoire sur les résultats principaux du voyage qu'ils sont annoncés avoir exécuté en Thessalie et en Macédoine, en Épire, en Acarnanie et en Étolie.

La division du travail et le choix particulier des sujets sont laissés à leur disposition.

Quant aux élèves qui pourront être désignés pour la distinction d'une troisième année, les sujets suivants de recherches et de mémoires leur seraient proposés :

1° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Faire une étude et une description complète et approfondie de l'Acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3° Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques ; en étudier et en exposer les traditions et l'histoire.

4° Étudier et éclaircir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

Tels sont, Messieurs, le plan, le cadre, la nature des travaux qui paraissent à la commission devoir former le cours d'études de l'École française d'Athènes, et qui, dans son opinion unanime, ne peuvent manquer de faire tourner au profit de la science et à la gloire du pays les résultats d'une institution dont l'affermissement et la régularisation seront aussi utiles et aussi honorables que la pensée première en a été grande et vraiment nationale.

Commissaires : MM. Raoul-Rochette, Hase, Ph. Lebas, Lenormant, Langlois, Guizot, Walckenaer, Guigniaut, *rapporteur*.

LETTRE DE M. CHAMPOLLION-FIGEAC

RELATIVE A LA NOTE DE M. MARIETTE

CONCERNANT UN PASSAGE DU PAPYRUS ROYAL DE TURIN, DE LA VIe DYNASTIE DE MANÉTHON.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

Je viens de lire, dans le cahier du mois d'août 1849, de votre intéressante et utile *Revue*, la curieuse *note* de M. Mariette sur un fragment du papyrus royal de Turin et la VIe dynastie de Manéthon.

Malgré l'intérêt du sujet de cette érudite dissertation, je ne dois vous entretenir que du contenu de la quatrième note de *la page* 305 de ce même cahier, note dans laquelle M. Mariette fait remarquer que j'ai donné, d'après un travail autographe de mon frère, *deux* textes *différents* du *même* passage de sa traduction en français d'une portion du papyrus royal de Turin, et qu'il y a là de ma part une contradiction, dont il veut bien donner une explication, en supposant que mon frère a travaillé à deux fois sur le même texte.

Malgré la politesse de cette observation, je ne dois point la laisser sans une courte réponse, qui doit montrer à la fois que les *différences* indiquées dans mes deux citations, ne sont point une *contradiction*, et que ces différences, également authentiques, procèdent d'un fait qui a aussi son importance archéologique.

D'abord, si l'explication proposée par M. Mariette était fondée, il n'y aurait point de contradiction de ma part, puisque j'aurais travaillé sur *deux* essais de mon frère relatifs au *même* passage, et je pouvais également citer l'un ou l'autre dans deux occasions différentes, en 1839 et en 1846.

Ces deux citations, relatives au règne du roi Ménès, se trouvent dans mon *Égypte ancienne, page* 277, et dans le numéro de *juin* 1846 de la *Revue encyclopédique* de MM. Firmin Didot, page 229. Dans le premier de ces deux ouvrages, je cite en ces termes : « Le roi Ménès exerça les attributions royales ..... années. » Dans *la Revue*, ma citation est aussi : « Le roi Ménès a exercé la royauté soixante années. »

Exerça la *royauté* ou les *attributions royales*, je ne m'arrête pas à

justifier cette différence de mots, qui n'en met aucune dans l'idée ni dans le fait exprimé ; et dans la première citation je n'ai point mis le nombre soixante, parce que dans le passage où se trouve la phrase citée, je ne me proposais que de prouver que le nom de Ménès, le premier roi d'Égypte, était reconnu et mentionné par les *monuments* égyptiens comme il l'est par les *historiens* de l'antiquité.

Du reste, je n'oserais pas assurer que cette diversité, dans l'énoncé du même fait, ne se trouve pas dans les notes autographes de mon frère ; mais je puis rappeler ici que mon frère a travaillé sur une copie du papyrus de Turin, qui date de l'année 1827; que la copie de M. Lepsius ne fut faite qu'en 1835, et que dans cet intervalle de huit années, les fragments originaux du papyrus souffrirent et s'oblitérèrent singulièrement, de sorte que les deux premières pages du papyrus, telles que M. Lepsius les a publiées en 1842, présenteraient peut-être des lacunes sensibles, comparées avec les fragments de ces mêmes pages, tels qu'ils étaient primitivement.

Par exemple, en tête de la deuxième colonne de la lithographie de M. Lepsius, il manque trois lignes ou trois noms de roi, comme on le voit par le fragment original qui est à Turin, d'après des vérifications récentes.

M. Mariette aurait pu remarquer enfin que dans mon analyse des ouvrages de MM. Barucchi et Bunsen, insérée dans la *Revue encyclopédique*, je cite d'abord la *deuxième* page du papyrus, et quinze lignes plus bas la *première* page.

A cette occasion je m'arrêterai un instant sur un passage de la dissertation de M. Mariette, pour le prier de remarquer que le fragment inférieur de la quatrième colonne de la copie de M. Lepsius se compose de quatre lignes, et que M. Mariette, qui cite et reproduit figurativement ce même fragment, ne tient aucun compte de la quatrième et dernière ligne, qui est cependant inséparable des trois qui la précèdent. (*Revue archéologique*, t. VI, p. 307.)

Mais le papyrus royal de Turin n'est pas encore hors de toute discussion ; j'ai aussi quelque chose à en dire et j'espère le pouvoir bientôt. De nouveaux matériaux sur cet unique et inappréciable monument historique sortent, de temps à autre, des portefeuilles des savants, et la *note* de M. Mariette mérite bien leur sérieuse attention.

Recevez, Monsieur, etc., etc.

J. J. Champollion-Figeac.

Fontainebleau, 15 mars 1850.

INVENTAIRE

DES

TABLEAUX, LIVRES, JOYAUX ET MEUBLES

DE MARGUERITE D'AUTRICHE, FILLE DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE MAXIMILIEN, EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

FAIT ET CONCLUD EN LA VILLE D'ANVERS

LE XVII D'AVRIL MXV^c XXIIII.

Ce n'est pas à propos d'un inventaire d'objets d'art et de meubles qu'il convient d'écrire l'histoire de Marguerite d'Autriche (1). La petite-fille de Charles le Téméraire a droit à plus d'égards. Il n'est pas permis de juger légèrement un personnage politique qui a supporté sans dommages cette sévère enquête dirigée par le XIXe siècle contre tout ce qui a nom dans l'histoire. De cette épreuve redoutable, la fille de Maximilien est sortie sans avoir rien perdu de la grâce touchante, des hautes qualités et de l'importance politique que ses contemporains lui reconnurent.

Dans ce noble caractère se rencontre pourtant un côté défavorable à nos yeux et qui blesse nos sentiments. Ce trait subsistera, il n'est pas de nature à s'effacer : c'est le patriotisme impérial de l'archidu-

(1) Il existe de nombreux écrits sur cette femme célèbre. Les deux notices les plus intéressantes ont été données, l'une par M. Le Glay (correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, de 1517 à 1519) et l'autre par M. Weiss (art. *Marguerite*, de la *Biographie universelle*). Sur l'église de Brou j'ai consulté avec utilité le poëme d'un contemporain : *le Blason de Brou*, par Antoine du Saix, Lyon, 1533, et les ouvrages de MM. Rousselet et Baux, qui ont tiré un assez bon parti des documents conservés dans les archives de l'Ain et des renseignements fournis par un mss. de la fin du XVIIe siècle, intitulé : *Description historique de la belle église et du couvent royal de Brou.*

chesse et sa haine contre la France. Pendant vingt-quatre années elle a travaillé, pour le bien de la maison d'Autriche, à nous faire tout le mal qui lui était donné de nous faire, et elle a poursuivi cette œuvre avec la passion d'un cœur de femme (1) et la suite, l'habileté d'un esprit supérieur. Ne lui en faisons pas un crime, sachons respecter le patriotisme partout où nous le rencontrons; est-il moins méritoire pour venir d'outre-Rhin, d'outre-Manche, d'outre-monts?

Marguerite d'Autriche naquit à Gand le 10 janvier 1479 (2). Par la perte de sa mère, Marie de Bourgogne, qui mourut des suites d'une chute de cheval, alors qu'elle n'avait que deux ans, sa vie, comme son éducation, se trouva livrée aux vicissitudes les plus étranges. On les connaît; disputée par les plus illustres partis, elle vint grandir en France près de Charles VIII, qui lui réservait, non pas sa main, mais l'affront le plus sanglant qu'on pût jeter au cœur d'une femme et à la face de l'empire. Marguerite s'en souvint plus tard; mais, en attendant qu'elle pût faire preuve de bonne mémoire, elle partit pour l'Espagne fiancée à nouveau, en 1497, à Jean de Castille, fils de Ferdinand et d'Isabelle. Une tempête, image de sa vie, la retint sur la côte de la Biscaye; croyant sa mort prochaine, elle écrivit cette jolie épitaphe :

Cy gist Margot, la gente damoiselle,
Qu'eust deux marys et si morut pucelle.

Ce ne fut pas elle, mais son époux, que la mort frappa. Elle était grosse lorsqu'elle apprit son malheur; l'héritier du trône d'Espagne fut tué du même coup, elle accoucha d'un enfant mort. En 1499, la France voyait passer cette royale veuve, à peine âgée de dix-huit ans et déjà si cruellement éprouvée. Elle retournait en Flandre, où bientôt (1501) elle crut trouver dans un troisième mariage avec Philibert de Savoie, dit le Beau, une dernière garantie contre la mauvaise fortune; trompeur espoir, sa veine fatale n'était pas épuisée : après quatre années de bonheur, la mort lui imposait de nouveau le deuil de la veuve.

Maximilien ne pouvant plus se servir de sa fille comme monnaie d'alliance (3), voulut au moins utiliser sa haute capacité. Il la nomma

(1) Il faut voir dans sa correspondance comment elle parle *de la foy et léaultè des Françoes*.

(2) Je suis obligé de donner ces dates pour éviter une confusion avec d'autres Marguerites aussi illustres qu'elle bien qu'à d'autres titres.

(3) Lorsque Maximilien et ses conseillers voulurent la marier, pour la quatrième

gouvernante des Pays-Bas (1507). Toute autre princesse, assistée d'un conseil de régence, aurait pu mener, tant bien que mal, cette administration ; mais, pour gouverner les Flandres de manière à créer à l'empire, au lieu d'un sujet d'inquiétude, un grand appui financier et militaire, il fallait un talent supérieur, et, dans Marguerite d'Autriche, l'homme d'État ne se démentit pas pendant vingt-quatre ans.

La politique, quelque ardue qu'elle fût, laissait des loisirs ; il était bien difficile qu'une descendante des ducs de Bourgogne ne les employât pas à la culture des arts et des lettres. Marguerite avait ce goût, chose déjà commune chez les princesses depuis deux siècles ; elle fit plus : elle composa, elle peignit elle-même, chose bien rare alors. Nous voyons dans son inventaire un cadre qui renferme une copie de sa complainte (1), un tableau peint de sa main (2), et parmi ses meubles une boîte en forme de livre (3) où elle renfermait ses couleurs, ses coquilles pleines d'or et ses pinceaux. Elle brodait aussi (4); mais, dira-t-on, broder est un ouvrage qui de tout temps

fois, il s'agissait du roi d'Angleterre, elle repoussa ce mariage en disant : *que par trois fois ils ont contracté d'elle dont elle s'est mal trouvée.*

(1) N° 59 de l'inventaire suivant. Marguerite composa cette complainte ou discours de ses infortunes peu de temps après la mort de Philibert, en 1505. Elle écrivait en français. Ayant été élevée à Paris jusqu'à l'âge de quatorze ans et bientôt après transportée en Espagne et en Savoie, elle n'avait pas eu le temps d'apprendre l'allemand ; aussi son père correspondait-il avec elle en français, et quel français !

(2) Antoine du Saix, qui prononça son oraison funèbre, parle *de la subtile excellence de bien peingdre qui estoit en nostre paragonne et primeraine femme. — Item la bonne dame paingnit mains visaiges de femme, mais d'hommes point.* M. Baux a inséré dans sa description de l'église de Brou un fragment de l'inventaire de Marguerite, qu'il date de 1533. Il n'en donne pas la provenance, et c'est une habitude d'autant plus fâcheuse que l'ignorance où il nous laisse et l'erreur qu'il commet, nous conduit à des déductions erronées. Le septième article porte : *Tableau d'un crucifix de la main de feu Madame.* Or, ce prétendu inventaire de 1533 est un fragment, mal transcrit, de l'inventaire de 1516, rédigé par Marguerite elle-même, et l'original ou au moins la copie publiée d'après l'original par M. Le Glay donne ce même article ainsi rédigé : *Tableau d'un crucifix fait de la main feu maistre Jaques* (Jacques de Barbaris, le maître au caducée).

(3) N° 44 de l'inventaire. Un livre feint, c'est-à-dire un trompe-l'œil, une toile qui avait l'apparence d'un livre. Le moyen âge affectionnait ces jeux, ces attrapes. Aussi lit-on dans la prisée des biens laissés en 1416 par le duc de Berry cet article : *Un livre contrefait, d'une pièce de bois, painte en semblance d'un livre où il n'a nulz feuillez, ne rien escript, couvert de veluyau blanc à deux fermoers d'argent dorez.*

(4) Dans l'inventaire de Brou, fait par les augustins déchaussés, à leur entrée dans le couvent, en 1659, on inséra cet article : *Deux tableaux de même grandeur, faictz à l'esguille, enrichis de perles, l'un représente Nostre Seigneur au sépulcre et l'autre la présentation au temple ou quelque chose de semblable,*

fut réservé aux femmes; sans doute, et j'ajouterai qu'il a peu de mérite quand il consiste à faire passer dans les mailles d'un canevas une peinture tracée sur les mailles d'un dessin; mais dans tout le moyen âge, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, broder était un art, une branche sérieuse, estimable, de la peinture. L'aiguille, véritable pinceau, se promenait sur la toile et laissait derrière elle le fil teint, en guise de couleur, produisant une peinture d'un ton soyeux et d'une touche ingénieuse, tableau brillant sans reflet, éclatant sans dureté.

Dans la patrie des Van-Eyck, la gouvernante des Pays-Bas réunit facilement une grande collection de tableaux, véritable musée qui tapissait les murs de ses appartements sans faire tort à la bibliothèque, cet autre musée de miniatures. Et c'est ici le moment d'apprécier le goût et les tendances qui la dirigèrent dans ses encouragements et ses acquisitions.

De 1490 à 1530, une décadence marquée avait frappé l'école de peinture, créée au commencement du XVe siècle par les frères Van-Eyck avec tant d'éclat et de succès. Leurs élèves immédiats, restés fidèles aux grandes traditions, suivaient pieusement les modèles donnés par Dieu, et plaçaient le fini de l'exécution au premier rang des devoirs du peintre. Ce fini n'était pour eux qu'un moyen de serrer de plus près le modèle et d'imiter plus parfaitement la nature, ce grand artiste qui ne connaît, lui aussi, ni la dureté du contour, ni le heurté de la touche, ni les effets exclusivement clairs, ni les effets exclusivement noirs, ce grand artiste enfin qui est la nature. Ils avaient reçu, ils cultivaient cette religion, ils ne surent pas la transmettre à leurs élèves. Ceux-ci, appelés en Italie par la renommée de leurs maîtres, au lieu d'enseigner l'art flammand, dont on était avide, apprirent l'art italien et rapportèrent en Flandre la fougue et le laisser-aller du génie, sans génie. Cette appréciation sévère, nous la faisons aujourd'hui sans y avoir aucun mérite; il y en avait beaucoup à la faire au milieu du courant qui entraînait alors toutes les nations dans les voies de la renaissance italienne. Marguerite eut ce mérite. On sent, dans sa collection, l'amour des vieux maîtres, et, dans toutes ses commandes (1), une sorte de prédilection gothique qui trahit la pu-

faicts de la main de nostre fondatrice. J'ajouterai qu'on voit, au n° 123, son portrait *fait en tapisserie*, et, ajoute le rédacteur, *après le vif*, ainsi de la tapisserie exécutée d'après nature. Je note ceci pour bien marquer que la broderie, ainsi traitée, était un art, et nos collections en donnent la preuve.

(1) Tout en résistant à la dérive générale, elle se laissait entraîner sans s'en apercevoir. N'est-ce pas à cette influence italienne qu'il faut attribuer le tableau marqué

reté de son goût, et fut son guide dans la construction de l'église et du tombeau de Brou (1). Au premier moment, la veuve de Philibert le Beau s'était adressée aux artistes de la France pour l'assister dans cette pieuse et grande entreprise. Jean Perréal (2), lui fit des dessins, Michel Colombe et ses neveux des modèles pour le tombeau; mais quand ces deux artistes vinrent à lui manquer, l'un par la mort,

du n° 197 dans son inventaire. On y voyait Philibert de Savoie figuré en saint Jean et la gouvernante des Pays-Bas en sainte Madelaine, licence que ne se fût jamais permise l'école gothique, la tradition voulant que le personnage dont on faisait le portrait fût représenté dans une humble pose et à genoux, sous la protection de son patron placé debout près de lui. Un autre tableau qui appartenait à l'archiduchesse se trouve ainsi décrit dans l'inventaire de 1516 : Ungne sainte Marguerite feste à la sanblance de Mademoyselle de Mon-Lambert. L'assimilation du portrait avec le saint devait mener au dévergondage dont les magnifiques Noces de Cana, par Paul Véronèse, sont la plus complète manifestation.

(1) La première pierre de Notre-Dame de Brou, église placée par la fondatrice sous l'invocation *de sainct Nycholas de Tollentin*, fut posée en 1505, et à la mort de Marguerite elle était terminée, à l'exception de quelques travaux secondaires et du tombeau principal, qui ne le fut qu'en 1532. Postérieurement à cette date on fit exécuter un bénitier en marbre noir : *A maistre Nycolas Ducre, tailleur de pierres, natif de la bonne ville, pays de Foncigny, jouxte la forme d'ung patron faict et pourtraict en ung folliet de papier. Ce marché fut faict au premier clostre dudict couvent de Brou, presens honeste Guillermin de Chemyn, bourgeoys de Bourg, Jehan Eccard dict Decessyz, paincire, aussi bourgeoys de Bourg, et Yves Fromont, paincire, aussi bourgeoys de Bourg, tesmoings à ce requis* (1548). On impose à l'artiste la condition *de escrypre en la molure dudict beneyty* (bénitier) *les parolles suyvantes, assavoir : Fortune, infortune, fort une.* Cette devise, adoptée par Marguerite après la mort du duc de Savoie, couvre l'église de Brou, le bénitier devait se mettre au pas. On sait combien fut générale, au XVIe siècle, la mode des devises. Ce genre de littérature trouve encore des esprits favorables et des cœurs sensibles, mais à l'époque de la renaissance les esprits les plus distingués, les cœurs les plus élevés se passionnaient pour des devises. Celle-ci n'était pas la première que Marguerite d'Autriche avait composée et s'était appliquée; seulement, reproduite avec profusion, elle eut d'autant plus de succès, qu'elle avait un sens clair dans une forme symétrique et originale. On a raffiné depuis lors, mais les contemporains n'hésitèrent pas à saisir l'interprétation qui seule convenait aux vicissitudes de la vie de Marguerite, c'est-à-dire : *Fortune infortune* (accable, frappe, le mot pris dans le sens du verbe : infortunare, infortunat), *fort* (ement) *une* (femme).

(2) Jean Perreal, assisté de *maistre Henriet et maistre Jehan de Lorraine, tous deux tres grands ouvriers en l'art de massonnerie,* prirent en 1509 les mesures de l'église pour arrêter les proportions du tombeau. Marguerite chargea Jean Lemaire de porter ce dessin à Tours et d'en faire faire un modèle en relief par Michel Colombe. Ce sculpteur célèbre, chargé d'années, forme le chaînon sensible entre les grands artistes auxquels la France doit les tombeaux de Dijon et nos sculpteurs de la renaissance. (Voir la correspondance publiée par M. Le Glay dans ses Analectes.) J'ai découvert des documents précieux sur tous ces artistes; ils paraîtront successivement dans l'histoire des ducs de Bourgogne pour tout le moyen âge jusques et y compris le XVe siècle et dans l'histoire du Louvre et des Tuileries pour les XVIe et XVIIe siècles.

l'autre par son grand âge, elle confia la construction de son église à Louis Van Boghen (1), ses monuments funèbres aux deux frères Conrard et Thomas Meyt (2), ses vitraux à Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisin (3); son pavé de faïence, enfin, à François de Canarin. Eut-elle tort? J'avoue qu'en étudiant toute l'architecture, toute la sculpture, toute la peinture française qui précéda immédiatement le Louvre de Pierre Lescot, les sculptures de Jean Goujon, de Jean Cousin, et la peinture de Jean et François Clouet, je ne puis blâmer son choix. Sous le rapport de l'art, il était donc justifiable, et à ses yeux il avait un mérite particulier : il flattait ses tendances patriotiques en caressant ses antipathies et le ressentiment de son cœur. C'était, pour la gouvernante des Pays-Bas, presque un devoir de se servir des artistes flamands; ce fut, pour l'ennemie de la

(1) Son nom est flamand, et Antoine du Saix, qui l'appelle *le grand maistre Loys*, assure que Vitruve, à la vue de son œuvre,

Eust perdu contenance
Et d'ung Flameng eust suivy l'ordonnance.

Vitruve, peut-être, mais Ictinus, se faisant gothique, serait remonté au XIIIe siècle et aurait dédaigné cet abus, cet excès de l'ornementation. Les architectes étaient devenus, à la fin du XVe siècle, des sculpteurs d'ornement; la construction était pour eux chose secondaire, et l'église de Brou, la dernière venue dans le feu d'artifice du style flamboyant, en fut l'éblouissant bouquet. Louis Van Boghen passait ses hivers dans sa famille en Flandre et consacrait toute la bonne saison au monument de Brou. En 1514, l'église de Nostre-Dame de Bourg menaçait ruine. Van Boghen donna ses conseils, mais les travaux furent confiés par la municipalité à des artistes de l'endroit. On lit dans les registres de l'hôtel de ville de Bourg, en date du mois de décembre 1514 : « Elegerunt et nominaverunt pro lathomis magistros Benedictum « Castini, Dionisium Ganyeres, Claudium Charden, vicegerentes magistri Ludovici « apud Brou. » Ce Castin remplissait en outre les fonctions de conducteur des travaux sous Louis Van Boghen dans l'église de Brou.

(2) Marguerite avait le portrait de cet artiste habile (n° 15 de l'inventaire). Le 24 avril 1526 seulement, après que la sculpture d'ornementation était terminée, l'archiduchesse commanda les trois statues du tombeau à Conrard Meyt. Il devait les exécuter *selon le pourtraict, pour ce faict, par maistre Loys Van Boghen*. C'était encore de la vieille discipline gothique. Conrard s'engageait non pas à les sculpter tout entières, mais *à faire les pièces qui s'ensuyvent de sa main, assavoir : les visaiges, mains et les vifs* (les chairs) *et au surplus se pourra faire aydier par son frère ou autres bons et experts ouvriers que maistre Loys lui baillera*. L'original de ce marché est conservé aux archives de l'Ain. M. Baux l'a publié. Les statues ne furent terminées qu'en 1532. Le corps de Marguerite, qui reposait à Malines, fut placé dans le monument au mois de juin de cette année. Nous voyons, sous le n° 9 de l'inventaire, les petits modèles de ces statues, tels qu'ils furent sans doute proposés par Conrard.

(3) Ces vitraux, au moins ceux qui regardent le nord, furent en partie détruits par la grêle en 1539 et immédiatement refaits par *maistre Anthoyne Concom, verrier, bourgeoys de Bourg, et Jehan Descousse*. Les archives du département de l'Ain conservent ce marché, passé le 25 juillet.

France, une satisfaction de pouvoir se passer de nos artistes, et de concevoir l'espérance de les surpasser.

Le musée de Marguerite d'Autriche se composait donc principalement de tableaux flamands, de sculptures flamandes. Les anciens maîtres y brillaient dans tout leur éclat, et, quant aux contemporains, on pouvait accepter comme un progrès leurs timides tentatives, ni Michel Coxie (1), ni Jean de Maubeuge (2), dit Mabuse, ni Jacques de Barbaris (3) n'avaient encore eu le temps de s'italianiser, comme ils firent à leur retour d'Italie. Par contre Fouquet n'avait trouvé accueil dans cette collection que parce qu'il avait cessé d'être Français, il était devenu Italien (4).

C'eût été renier son origine que de rejeter les tableaux du vieux Jérôme Bosch. Ce père des Ostades, des Teniers, des Brouwer était en même temps un descendant des anciens miniaturistes flamands qui déjà avaient pris la nature sur le fait, après l'avoir cherchée de préférence là où elle est la plus vulgaire dans son type et la plus comique dans sa triviale bonhomie. Bosch, du premier bond, dépassa le comique et se lança avec une fougue aussi féconde qu'elle était bizarre dans la carrière nouvelle du fantastique. C'est ce que le rédacteur de l'inventaire marque dans la description de ce saint Antoine : *entouré d'estranges figures de personnaiges* (5).

A ses séries de petits tableaux, à ses suites de portraits, l'archiduchesse avait joint quelques sujets historiques, *le Siége de Venloo* (6), par exemple, un événement militaire de son gouvernement, *les Armes et Batailles d'Italie* et aussi *la Bataille de Pavye* (7). L'adversaire de la France ou plutôt la fille de Maximilien et la tante de Charles-Quint se retrouve là. C'était une vive joie pour elle que de contempler cette grande déroute de notre puissance dans le monde et de notre influence en Italie; peut-être fit-elle exception pour ce ta-

(1) Voir les numéros 140, 143, 151, 197.

(2) Voir n° 14 de l'inventaire.

(3) Voir 129 et 139. L'inventaire de 1516 contient déjà cette formule : *feu maistre Jacques*. En l'absence de renseignements plus précis, c'est une date approximative pour l'année de la mort de cet artiste que la marque de ses gravures ont fait appeler le maître au caducée.

(4) Voir le n° 196 et la note.

(5) N° 141. Ce tableau était dans l'ancienne collection de l'Escurial. Il n'est pas de sujet qui allât mieux au talent de Jérôme Bosch, et il l'a répété souvent.

(6) On juge, par sa correspondance, de la part qu'elle eut dans ce siége difficile, la part qui revient à la femme d'État, le mérite de la persévérance. Voir sa lettre du mois d'octobre 1511 et le n° 38 de l'inventaire.

(7) N°s 35 et 61 de l'inventaire.

bleau à ses prédilections flamandes ; elle l'aura commandé à un peintre français.

Elle ne semble pas avoir recherché les tableaux allemands ; le petit courrier (1) rappelle cependant une gravure bien connue d'Albert Dürer. On voit dans sa correspondance avec son père que celui-ci s'adresse quelquefois à elle pour avoir des portraits, des dessins, des copies ; elle jamais à lui. C'était raison ; l'école flamande a créé l'école allemande et lui fut toujours supérieure. Albert Dürer pourrait seul contester cet axiome incontestable.

On n'avait pas, à cette époque, une collection de tableaux, on n'avait pas deux portraits sans avoir un portrait de Jésus-Christ, soit d'après les peintures attribuées à différentes mains historiques, soit d'après le Vera icon, empreinte reçue dans le suaire par la sainte qui, de son action, prit le nom de Véronique. La collection de Marguerite avait donc son portrait du Christ *peint d'après le vif* (2), et peut-être prétendait-on que c'était l'original, car il circulait déjà plusieurs milliers de ces prétendus originaux lorsque J. van Eyck, Hemling, Albert Dürer, ou pour mieux dire tous les peintres, s'exercèrent à cette œuvre difficile. Les vues des saints lieux partageaient, avec les portraits du Christ, les faveurs de toute la chrétienté ; mais jusqu'en 1484 on ne semble pas avoir exigé une grande fidélité de reproduction. A cette époque le chanoine Breydenbach se fit accompagner dans son pèlerinage par Rewich, peintre de talent, qui trouva à son retour, tant à Lyon, qu'à Mayence, des graveurs habiles sur cuivre et en bois, pour reproduire et rendre populaires ses fidèles dessins. Marguerite avait une de ces vues des saints lieux (3).

On se demandera naturellement ce qu'est devenu un si grand nombre de précieux tableaux, mais cette recherche, travail intéressant, occuperait ici trop de place. Je trouve de ces peintures dans toutes les grandes collections et pour chacune d'elles mes conjectures demanderaient une discussion. L'espace me manque. Je dirai seulement que par son testament en date du 20 février 1508 et par des codicilles d'une date postérieure, Marguerite institue Charles-Quint son légataire universel et donne à l'église de Brou ses tableaux de sainteté (4). La première clause a disséminé dans les résidences

(1) N° 183.
(2) N°s 113 et 186.
(3) N° 179.
(4) Elle laisse à son église toutes ses reliques *et tous aultres imaiges de saincts et saincles que avons et seront trouvées à nostre dit trespas.* Il paraitrait que

impériales de l'Autriche et de l'Espagne les portraits et les tableaux les plus précieux, la seconde a livré les autres pendant plus de deux siècles à l'adoration des fidèles et ensuite aux mains sacriléges des pillards de 93.

L'archiduchesse avait donné dans sa collection peu de place à l'antiquité dont les merveilles sortaient à peine de terre. Nous voyons figurer cependant dans l'inventaire le Tireur d'épines, cette charmante statue qu'on admirait en Italie et dont François Ier se faisait envoyer une épreuve en bronze. Le rédacteur l'enregistre sous le titre assez bouffon de *Manequin* (1), mais ce mot signifie en termes familiers un petit homme. Resterait à déterminer s'il s'agit aussi d'une épreuve en bronze, ou d'une copie en marbre, ou d'une répétition antique, comme il s'en voit dans plusieurs collections.

Je ne parlerai pas ici des petits meubles et objets de curiosité. Chacun d'eux serait l'objet d'une note intéressante s'il ne fallait ménager et l'espace et l'attention du lecteur qui remarquera toutefois ces coffrets en bois (2), couverts d'appliques faites en pâte cuite. Les musées du Louvre et de l'hôtel de Cluny offrent de bons spécimens de ce genre de délicat travail qui, dans la fraîcheur de la dorure, devait avoir beaucoup d'éclat. Nos cuisiniers ont hérité du procédé, mais non du style et de la richesse des compositions que de bons artistes d'alors confiaient à cette fragile matière.

Je réserve pour une autre publication l'inventaire de la bibliothèque de Marguerite (3), riche et curieuse collection dont le

Charles-Quint aurait gardé, sans autre titre que son caprice, un tableau qui ornait ou devait orner le maître autel de l'église de Brou ; c'était, je crois, un de ces portraits de la Vierge, peints, comme chacun sait, par saint Luc. Il donna en échange 300 livres, *dont ferez faire*, écrivent les exécuteurs testamentaires, le 21 février 1531, aux religieux de Brou, *un beau tableau à Lyon, pour le grant haultel, choisissant pour ce fére ung bon mestre et bien entendu en l'art de paincture : car il fault que ledict tableau corresponde à l'esglise et vous pourrez convenir avec lui.* On chercha longtemps ce bon peintre, puisque quarante-cinq années plus tard le cardinal de Granvelle écrivait de Rome, le 2 août 1576, au prieur de Brou :

Monsieur le prieur, j'ai receu voz lettres du dernier de may et m'a esté plesir d'entendre par icelles qu'en l'église de vostre couvent, le tableau soyt esté posé, lequel s'est faict conforme à l'intention de feu de haulte mémoire, madame Marguerite, fondatrice dudict couvent. Le roy nostre maistre m'avoit laissé charge de faire faire ledit tableau et j'ay tenu à mon service le maistre qui la faict et luy ay faict apprandre et en Flandre et en Italie, afin qu'il peust faire meilleur ouvraige et au jugement de tous ceulx qui l'ont veu et m'en ont faict rapport, il sest bien acquité de son debvoir.

(1) Voir n° 11.

(2) Nos 95, 102, 103 et 104.

(3) Le numéro 190 se trouvait en dehors du catalogue de la librairie, j'ai dû le

rédacteur du catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles eût dû se préoccuper davantage. Le goût des lettres entraînait avec lui deux choses également onéreuses, l'acquisition des livres, il n'y avait pas de cabinet de lecture pour les lire sans les acheter, ni de bibliothèque publique pour les emprunter, et puis le patronage des gens de lettres qui ne faisaient pas encore litière de portefeuilles. Marguerite acheta livres et manuscrits, elle prit à sa solde Molinet et Jean Lemaire de Belges, deux poëtes déjà populaires, dont le talent et l'esprit naturel percent au travers de la manière et du mauvais goût.

J'ai mis aussi à part, un commentaire assez long, et que je crois curieux, sur les *camahieux* (1) et les objets en *pourcelaine* (2), *pierre blanche*, *pierre estrange* et *estrangère*, qui paraissent dans les anciens comptes, dans les inventaires, se retrouvent dans celui de Marguerite d'Autriche et sans discontinuer dans les documents du même genre rédigés pendant tout le XVIe siècle.

J'ai hâte de laisser parler l'inventaire qui a donné lieu à ce long préambule ; je dirai en terminant que j'ai rencontré l'original, écrit

transcrire, et il me suggère une remarque : le rédacteur de l'inventaire s'est servi, pour désigner un livre imprimé, de l'expression qui eut cours dès l'apparition des produits de l'imprimerie. En effet, en 1443, Jean le Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambray, note de sa main, dans les mémoriaux du couvent, qu'il achète pour son neveu *un Doctrinal getté en molle*. Les trois fondateurs de l'imprimerie reçurent leurs lettres de naturalisation en 1474 *pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escriptures en mosle et aultrement*. Le duc d'Orléans achète en 1496 deux livres d'heures et le comptable enregistre cette dépense en deux articles : 1° *Pour cent sols unes heures en parchemin escriptes en moule ; 2° à Estienne Joudelle CX sols pour unes autres heures en parchemin escriptes en moulle qu'il a baillées pour mds.* Philippe de Commines, rédigeant ses remarquables mémoires, en 1498, parle ainsi des sermons de Savonarole : *il les a faict mettre en molle et se vendent*. A peu près à la même époque, le rédacteur d'un inventaire des meubles, bijoux et livres d'Anne de Bretagne, signale : *plusieurs livres tant en parchemin que en papiers, à la main et en mosle*. Le Livret de Consolations, imprimé à Paris, le 7 février l'an 1502, porte au recto du dernier feuillet : *Priez pour celui qui a translaté ce présent traicté de latin en françois et la faict mettre en moule*. Le catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon, *faict à Molins le XIXe jour de septembre l'an mil cinq cens vingt et trois*, distingue les livres des manuscrits par ces deux expressions : *en molle* et à la main (publié par M. Leroux de Lincy dans les Mélanges de la Société des bibliophiles). C'est donc bien toujours la même signification donnée au même terme et ce terme a une grande signification quand il s'applique aux procédés des premiers inventeurs et désigne ainsi positivement, dès 1443, une lettre jetée dans un moule.

(1) N° 203.

(2) N°s 51, 52, 53, 97, 217, 221, 222, 223, 224 et 227.

sur parchemin et signé de l'archiduchesse elle-même, dans la collection, dite des 500 Colbert, de la Bibliothèque nationale (1).

INVENTAIRE.

COPIE DU POUVOIR DU S^r DE WARENGHIEN.

Sur ce que Richart Coutault, nagaires garde des joyaux de feue de très-noble mémoire madame Marguerite archiduchesse d'Austrice duchesse et contesse de Bourgogne, douairière de Savoie cuy Dieu absoille, a requis messeigneurs les exécuteurs du testament de madite feue dame voloir ordonner quelques personnages pour véoir et visiter l'original inventoire des bagues et joyaulx par elle délaissez au jour de son trespas et sur icellui le faire descharger des parties de bagues, joyaux, vaisselle et tapisserie, que, par ordonnance de l'empereur et aussi desdits exécuteurs, il a délivrés tant pour faire le tres-noble plaisir de Sa Majesté que pour furnir aux charges de la dicte exécution, lesquels exécuteurs, par advis et meure delibération, ont commis et ordonné, commectent et ordonnent pour ceste, Jehan de Warenghien, maistre des comptes à Lille, pour avec ledit Richart

(1) M. Le Glay avait trouvé dans les archives de Lille et il a publié à la suite et comme pièce justificative d'une très-bonne notice sur Marguerite d'Autriche, un inventaire écrit en partie par elle-même, rédigé en partie sous ses yeux. J'aurais voulu vérifier s'il n'a pas été fait double emploi de feuillets rédigés à différentes époques et qui décrivent plusieurs fois le même tableau, mais ce document a été déplacé, il est égaré, et à mon dernier passage à Lille je l'ai vainement réclamé. Cette circonstance donne d'autant plus de prix à l'inventaire de 1524. Celui-ci, d'ailleurs, est plus complet, plus riche, plus étendu. Après avoir mis dans les notes les articles correspondants de l'inventaire de 1516, je transcrirai ici la description de sept objets qui ne se rencontrent pas, ou du moins que je ne suis pas parvenu à reconnaître dans l'inventaire de 1524 :

Ung tablaux d'argent doré, d'ungne nonciade à deux feuillies de porselleyne, là où est (l'ymaige) de feu roy don Philippe et la reyne donne Joanne, sa fame.

Ung petit préaux dedanz lequel a ungne Nostre Dame et ung sainct Josef.

Ung autre. Au mylieu dudit préaux a ung aubepin flory et madame la duchesse de Norefork l'a donné à Madame.

Ung petit parady où sont toux les apostres.

Ung petit tableaul du chief d'un Portugalois, fait sans couleur par maistre Jacques Barbaris.

Ung petit tableaul du chief de la royne donne Ysabel, en son eage de xxx ans, fait par maistre Michiel.

Ung tableaul de bonne paincture d'une belle fille esclave, sur la couverte duquel sont Charles Oursson, contrerolleur de Madame, et son père, et aussi le chien de Madame qui s'appelle Boute (ou Bonté).

Coutault véoir et visiter ledit original inventoire signé de madite feue dame et de luy et sur icellui descharger toutes les parties de bagues, joyaulx, vasselle d'argent, tapisseries et autres lesquelles il trouvera en deffaulte. — Ainsi fait et ordonné à Bruxelles le xxiij^e jour de juing xv xxxiij (1). Ainsi signé : SANCHEZ.

COPIE.

Aujourd'huy ixe jour de juillet anno xv^c xxiij, madame, madame l'archiduchesse d'Austrice ducesse et contesse de Bourgogne a commis et dénommez les sieurs de Rosimboz, son conseiller, premier maistre d'hostel et chief commis sur le fait de ses finances, Philippe de Souastre maistre d'hostel, Jehan de Marnix son trésorrier général et aussi ses conseillers et Charles Ourssin conteroleur de la despense ordinaire de son hostel, ausquelx madite dame a baillé plein pouvoir et expresse charge pour, par eulx ou les deux d'eulx que mieulx vacquer y pourront, entendre à inventorier certains ses meubles et joyaulx tant les vaicelles d'or que d'argent, riche tapisseries et aultres meubles estant es mains des officiers de sa maison et iceulx delivrer et remectre de sa part à nostre Richart Coutault, à présent garde de ses joyaulx, afin d'iceulx faire bonne et seure garde et en rendre bon compte et relicqua à madicte dame ou aux siens, toutes les fois que requis en sera. Fait à Malines les ans et jours dessus dits. Ainsi signé Marguerite et, par ordonnance de madite dame, du secrétaire des Barres.

INVENTOIRE des vaicelles d'or et d'argent et aultres joyaulx tapisseries de drapt d'or et d'orfevrerie, que aultres riches tappisseries et painctures, ensemble de tous autres meubles estans et appartenans a ma tres-redoubtée dame madame, madame Marguerite.—Lequel inventoire obstant qu'il n'en n'y avoit auparavant nul de parfait ny parachevé en forme deue, et seulement esté fait et fondé sur ce qu'il a esté trouvé es mains et charge des officiers. ——

ET PREMIÈREMENT : CHAPPELLE. (Folio II.)

Une grande et haulte croix d'argent dorée, avec son pied fait à feuillaige de chardons, pesant viij^m vi^o xv^c.

(1) On comprend pourquoi R. Courtault, trois ans après la mort de sa maîtresse, c'est-à-dire en 1533, voulant mettre à couvert sa responsabilité, demandait qu'on marquât et approuvât sur l'inventaire de 1524, les distributions faites par ordre des exécuteurs testamentaires. Après le pouvoir du s^r Warenghien, vient l'inventaire qui lui avait été remis à son entrée en fonction.

(*Une petite croix, une paix, deux calices, deux boetes à hosties, un eaubenoistier, deux clochettes, quatre pottequins.*)

OURNEMENTS DE VELOURS ET AULTRES DRAPTZ DE SOIE SERVANS ORDINAIREMENT EN LADITE CHAPPELLE. (Fol. IV.)

(*Ces objets sont sans intérêt et je ne cite pas deux missels et trois livres d'heures dont la description n'offre rien de particulier.*)

LINGES SERVANS EN LADITE CHAPPELLE. (Fol. VI.)

2. Ornemens faiz pour le voiaige de Cambray que Madame y fit en l'an xxix.

PANETERIE.

(*Je ne cite ni les sallières, ni les tranchoirs, ni les cousteaux.*)

3. Une petite cuillier d'or, avec une petite pièce de licorne pesant x°.xiiij°.

4. Item ung eschauffoir d'argent à eaue.

5. Ung reschauffoir à feu.

ESCHANÇONNERIE.

(*Gobbelets, aiguières, pots, coupes, tasses.*)

SAUSSERIE.

(7 *plats*, 44 *écuelles*, 12 *saucerons*, 12 *tranchoirs.*)

FRUICTERIE.

Une boete d'argent toute blanche gonderonnée, avec sa couverte, en laquelle se met la pouldre cordiale que Madame prent à l'yssue de ses digné et souppez.

7. Deux haulx gobelletz servans ès medecines.

(*Plusieurs chandeliers.*)

TAPPISSERIE.

(*Parmi ce grand nombre de tapis velus, de verdure, à feuillages, je ne vois aucune tapisserie à personnages qui doive être citée.*)

LIBRAIRIE.

ESTANS DÉANS L'HOSTEL DE MADAME EN SA VILLE DE MALINES laquelle Estienne Luillier, varlet de chambre de Madame, a en charge et maniement pour en respondre audit garde-joyaulx.

(Je remets à une autre époque, et je réserve pour mes travaux sur les bibliothèques, la publication du Catalogue des livres de Marguerite d'Autriche. Il va du feuillet 18 au feuillet 45.)

AUTRES PIÈCES ESTANS EN LA LIBRAIRIE DONT LA DÉCLARATION S'ENSUYT :

9. Premier : La représentacion de feu monseigneur de Savoie que Dieu pardonne, fete de mabre blanc de la main de Mᵉ Conrat.

10. Son harnast complet.

10 *bis*. La representacion de Madame fete de mesme main et mabre que la précédente.

11. Ung petit manequin tirant une espine hors de son pied fait aussi de mabre blanc, bien exquis.

11 *bis*. La representacion de la seur du Roy d'Angleterre fête de terre cuyte.

12. Ung petit Jhesus taillé en bois.

13. Une petite Lucresse aussi taillée en bois.

14. Item delivré audit garde-joyaulx, depuis cest inventoire fait, la pourtraicture des nayn et nayne du Roy de Dannemarcque faicte par Jehann de Maubeuge, fort bien fait.

15. Ung petit manequin, taillé aussi de mesme bois, à la semblence de maistre Conrart.

16. Ung petit homme nu, taillé en bois, qu'il tient ung chien en l'une de ses mains et ung gros baston en l'aultre.

17. Vingt tableaux de painctures estans à l'entour du manteau de la chemynée et ailleurs, assavoir la pourtraicture du Roy d'Angleterre; 18. celle de feu monseigneur de Savoie; 19. celle du Roy Loys de France; 20. celle de l'empereur trespassé; 21. celle de la Royenne de France; 22. celle du Roy de Dannemarque; 23. celle du Grant Turcq; 24. celle d'ung vieux homme et une vieille femme; 25. ung Sainct François; 26. ung personnaige en manière d'ung docteur; 27. la Royenne d'Espaigne moderne; 28. le Roy Philippe; 29. la pourtraicture dudit feu monseigneur de Savoie; 30. trois visaiges de gens d'église dont l'ung est habillé en cardinal; 31. ung tableau de Notre-Dame; 32. ung petit tableau figuré de certaine bataille, où il y a ung empereur sur ung cheval ousser, la ousse semée de fleurs de liz sur azul et la pourtraiture de Mitelze? (Nutelze ou Imtelze?).

33. Une teste de cerf avec la ramure, estant au milieu du manteau de la chemynée, à ung cruxifis en chief.

34. Les pourtraitures en toille de madame Mairie, l'empereur, et de mes trois dames ses sœurs en v. pièces.

35. Une grande paincture en toille, représentant aucunes armes et batailles d'Italie.

36. Ung Sainct Anthoine sur toille (1).

37. Ung aultre moien Sainct Athoine, aussi sur toille.

38. La pourtraiture du siège Vannelot sur toille.

39. Ung beau buffet, à la mode d'Italie, donné à Madame par monseigneur le vice-roy de Naples.

40. Une belle riche table carrée, en deux pièces, l'une garnie de plusieurs beaux menuz ouvraiges taillez.

41. Une aultre petite table, à la mode d'Espaigne, qui se ouvre et clot, à quatre blassons aux armes de Bourgogne et d'Espaigne.

42. Troys myroirs ardans, dont l'ung est doré sus la menuyserie.

(*Je passe une longue série de généalogies en parchemins.*)

43. Deux appemondes bien vieilles, en parchemin.

44. Ung fainct livre en paincture.

45. Ung chasteau faict de papier avec plusieurs tourelles.

46. Ung sainct homme habillé d'une robbe de taffetas noir et ung neuf bonnet rouge.

VAICELLE DE CRISTALIN.

(*Dans cette longue liste d'objets en cristal, je passe les bassins, pots, flacons, fyolles, verres, coupes et tasses.*)

47. Item une cuvelette.

47 *bis*. Une couppe, où il y a ung cerf au milieu.

48. Dix escuelles, à la mode d'Italie.

49. Deux verres bleux.

AULTRE VAICELLE.

50. Quatre couppes d'oz, bien tailléez, que semblent estre salières.

51. Ung beau grant pot de porcelaine bleue à deux agneaux (anneaux) d'argent.

52. Deux aultres petits pots de pourcelaine.

53. Six plats et escuelles et salières de pourcelayne de plusieurs sortes.

54. Ung plat d'estain où il y a dedans aucun fruyt.

55. Ung mortier de mabre.

(1) On lit, à la suite de cet article, dans l'inventaire dressé en 1516 et dont j'ai parlé dans la note de la p. 46 : c'est de la main de mestre Jacques (de Barbaris le maître au caducée).

56. Une coquille de lymesson de mer.

57. Ung petit dragon élevé sur une motte, verre meslangiée de ratz.

58. Quatre autres moiens potz de pourcelayne.

ACCOUSTREMENS DE PLUMES, VENUZ DES INDES, PRÉSENTÉES DE PAR L'EMPEREUR A MADAME A BRUXELLES, LE XXe JOUR D'AOUST XV^c XXIII ET AUSSI DE PAR MONSEIGNEUR DE LA CHAULX, LE TOUT ESTANT EN LADITE LIBRAIRIE.

(*Quarante articles répondent à ce titre; je les omets parce que l'art, au moins l'art tel que nous l'entendons, n'est pour rien dans la composition de ces objets. On lit à la suite de ce chapitre :*)

59. Ung tableau où est escripte la complaincte de Madame.

60. Le couronnement de l'empereur fait à Bologne.

61. La bataille de Pavye.

62. Receu à Bruxelles de l'empereur par les mains de Symonet son varlet de chambre, les pourtraitures de Sa Majesté faictes au compas et celle de la Royne douairière d'Ongrie sa seur faicte sur toille par Me Jehan, paintre de feu Madame (1).

63. Et deux tableaux des pourtraitures des deux fils et des deux filles du Roy des Romains don Fernandez, le fond desdiz tableau est de cyprès.

CABINETS DÉANS L'HOSTEL DE MADITE DAME, EN SA VILLE DE MALINES.

Et premièrement en la première chambre dudit cabinet. Painctures :

64. Ung tableau de la prinse Nostre-Seigneur a vij personnages. Le fond dudit tableau gris.

65. Ung autre tableau de la pourtraiture de la fille du Roy Henry d'Angleterre, moderne, habillée de velours noir et une cotte de toille d'or, tenant ung papegay sur sa main senestre.

66. Ung aultre tableau qui s'apelle l'Infante de Fortune, à ung hault bonnet rond, habillé d'une robe noire sans manches et sans fante devant. Le fond de mabre tirant sur pourpre.

67. Ung autre tableau d'ung personnaige habillé d'une robbe et chapperon bleu, à court cheveux, fait après le premier duc de Brabant. Le fond noir où est escript : Waysellaws.

68. Ung tableau fait après le Roy de Dannemarcque, tenant une

(1) Voici un des articles ajoutés à l'inventaire et à la garde de Richart Coutault. Ce *Jehan, peintre de Madame*, doit être Jean de Maubeuge dit Mabuse.

lettre en sa main, ayant une chemise à hault collet, pourtant la thoison d'or pendant à ung courdon de soye, le fond verd.

69. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu Roy Don Fernande, Roy d'Arragon, ayant une chayne d'or à son col, y pendant une croix.

70. Ung aultre tableau de Nostre-Dame, ayant ung manteau rouge; ès bors dudit tableau il y a quatre A et quatre E.

71. Ung aultre tableau, bien fait, après la Royenne d'Angleterre, à ung chief ayant une robbe de velours cramoisy, une chayne d'or au col y pendant une baguette.

72. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu monseigneur de Savoie, habillé d'une robbe de velours cramoisy. Le seon de satin gris, tenant une paire de gants en sa main senestre. Le bors dudit tableau painct et doré.

73. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu cardinal de Bourbon, tenant une teste de mort en sa main.

74. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgogne, à l'entour duquel sont six raboz doréz.

75. Ung aultre tableau de la pourtraiture de MS. le duc Charles de Bourgogne habillé de noir, pourtant la thoison d'or pendant à une chayne et ung rolet en sa main dextre, ayant le chiefz nuz.

76. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu MS. le duc Phelippe, habillé de noir et ung chapperon bourelée sur sa teste, portant le colier de la thoison d'or, ayant ung rolet en sa main.

77. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu le Roy don Philippe de Castille, ayant vestuz une robbe de velours cramoisy fourrée de martre sabble, le colier de la thoison d'or dessus, pourtant ung bonnet de velours cramoisy.

78. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu Roy d'Arragon, semblable à la précédente, réservé qu'il n'y a point de croix pendant à sa chayne.

79. Ung autre tableau de la pourtraiture de l'empereur Maximilien, père de Madame, que Dieu pardoint, habillé d'une robbe de drapt d'or, fourré de martre, à ung bonnet noir sur son chief, pourtant le colier de la thoison d'or, tenant ung rolet en sa main dextre.

80. Ung aultre tableau de la pourtraiture de la feue Royenne d'Espaigne, done Ysabel, que Dieu pardoint, à ung colier de meraudes, parles, et aultres pierres précieuses et une bague du coustel de son chief à une parle y pendant.

81. Feu Roy Henry d'Angleterre, pourtant le colier de la thoison

d'or, habillé d'une robbe de drapt d'or, tenant une rose rouge en sa main.

82. L'empereur moderne, habillé d'une robbe de velours cramoisy fourée de martres, les manches coppées à deux boutons et ung prepoint de drapt d'or, pourtant le collier de la thoison.

83. Madame Lienard, Royenne de Portugal, habillée d'une robbe de drapt d'or, les manches d'aringue, ayant ung carquant au col et une enseigne devant sa poitrine sur cramoisy.

84. Madame Anne d'Ongrie, femme de MS. l'archiduc, habillée d'une robbe de damas rouge bandée, les manches descoppées et ung bonnet sur son chief, paint de parles et aultres bagues.

85. MS. l'archeduc don Fernande, habillé d'une robbe de drapt d'or fourrée de martres et ung prépoint de satin cramoisy, à une chayne d'or au col, y pendant la thoison.

86. Feue madame Ysabeau de Portugal, habillé d'une robbe de satin verd, doublé de damas cramoisy, sainte d'une large saincture blanche.

87. L'aisnée fille du Roy d'Arragon, qu'il fust marié en Portugal, habillé de noir et d'ung couvrechief à la mode d'Espaigne, en manière de deul.

88. Madame Mairie, Royenne d'Ongrie, habillée d'une robbe de drapt d'or bigarré de velours noir à losanges, à ung colier au col et une bague y pendant à troys parles, à ung bonnet richement painct sur son chief.

89. L'empereur moderne, habillé d'une robbe de velours cramoisy, doublé de satin noir, à ung séon de drapt d'or et ung prépoint de velours gris pourtant le colier de la thoison.

90. Madame de Charny, le chief accoustré d'ung couvrechief à l'anticque, la robbe noire fourrée d'armignes, saincte d'une large couroie de damas rouge ferré d'argent doré.

91. Feu l'empereur Fredericq ayant une croix pendant au col à vij parles, ayant aussi ung bonnet noir et long cheveux, le fond dudit tableau d'asul.

92. Madame Marie d'Angleterre ayant une robbe de drapt d'or, les manches fendues, tenant une palme en sa main et ung bonnet noir sur son chief.

93. Madame la contesse de Meghe (Nieghe) habillé d'une robbe d'homme de velours noir, tenant ung mouchon blanc en sa main, espuee (appuyée) sur ung coussin de drapt d'or.

94. Ung aultre petit tableau d'une femme habillée à l'enticque,

sa robbe rouge fourée d'armines, saincte d'une large couroie tissue verde.

EN LADITE PREMIÈRE CHAMBRE DU CABINET.

95. Sept coffres, que grans que petiz, faitz de pâte cuyte à la mode d'Italie, bien ouvrez et dorez.

96. Deux patins de cuyr, à la mode de Turquie.

97. Ung pot de porcelaine sans couvercle, bien beau, tirant sur gris.

98. Ung myroir ardant d'assier, tout rond, à deux bors doréz et entre deux ung sercle d'asur, auquel est escript diverses lettres, l'envers dudit myroir tout doré.

AUX ARMAIRES DE LADITE CHAMBRE.

99. Quatre courporaulx, esquelz est painct au fond la seyne de Nostre-Seigneur; fête de Illymynure et au couvecle l'empereur trespassé et Madame adorant Nostre-Dame, environnée de raiz de soleil et du croissant de la lune, au pied fraingez de soye rouge et blanche.

100. Ung jue de boiz, rond, pertusier tout à l'entour de seze guillettes blanches et rouges y pendantes.

TAPPISSERIES DE DRAPT DE SOYE.

(*Néant.*)

AU RICHE CABINET.

101. Madame a fait fère ung tableau de xx petites painctures exquises des xxij cy-après escriptes, a la garniture duquel tableau y a entré seize marcs d'argent.

LA SECONDE CHAMBRE A CHEMYNÉE.

102. Ung beau coffret, à la mode d'Italie, fait de pate cuyte, doré, bien ouvré, à vj blasons à l'entour d'ycelle, aux armes de Bourgogne, assis sur iiij pomeaux de bois dorez.

103. Ung aultre coffre, plat, carré, fait de pate cuyte, bien ouvré, à x personnaiges et sur le couvercle qui est de mesme à une roze au milieu.

104. Ung aultre coffre plat, de bois, longuet, tout à l'entour fait de menuz ouvraiges d'oz, d'ivoire et aultres choses, qui se ouvre en trois pièces estant au pied du lict de campt.

105. Ung myroir d'acier, carré, à trois bors doréz. Le fond de velours cramoisy, brodé de fleurs et de fil d'or, garni à l'entour de verre, d'une roze fête de fil d'or trait.

106. Ung fainct livre, couvert de velours violet, à deux fermiletz d'argent doréz, aux armes de Madame, à trois escailles, une petite boite d'argent et v pinceaux, garniz d'argent dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe temps de Madame à paindre.

107. Trois pannjers faits de bois et de fil d'archant doré et le bois aussi doré, lesquels se deffond chacun en troys pièces et servent à porter fruit sur sa table, envoyée par la Royenne de Portugal à Madame.

108. Ung grant chasteau d'argent assiz sur boiz, bien ouvré et doré en plusieurs lieux, à trois tours principales, garni tout à l'entour de murailles d'argent, avec six tournelles, estans sur chacune desdites tournelles ung homme armé tenant baston de deffence. Et iiij pilliers estans emprez les deux grans portes et a sur ung chacun desdits pilliers ung enfant nuz tenant trompettes et autres instrumens. Et devant la première grande porte a ung serpent doré à trois testes, dessus lequel est assis ung petit enfant nuz, jouent d'instrument, avec seze personnaiges, que petitz que grans, estans dedans ledit chasteau et au-dessus du donjon a une marguerite sur laquelle est une femme tenant ung pot sur sa teste.

RICHES TABLEAUX DE PAINCTURES ET AULTRES ESTANS A LADITE SECONDE CHAMBRE A CHEMYNÉE.

109. Premier : ung tableau de la portraiture de feu MS. de Savoie, mary de Madame, que Dieu pardoint, habillé d'une robbe de velours cramoisy fourée de martre, prépoint de drapt d'or et séon de satin brouchier, tenant une paire de gand en sa main, espuez sur ung coussin. (*On lit en marge cette remarque écrite d'une autre main et d'une autre encre :*) Donné par ordre de madite dame à la doucesse de Hocstrat.

110. Ung aultre tableau d'une Lucresse, habillé d'une robbe d'homme fourée de martre, ayant une chayne d'or au col, le fond du tableau noir.

111. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame en chief, où est la représentation de l'empereur moderne et de Madame à genoux, adorant ladite ymaige dessus ung blason aux armes d'Espaigne et

de Bourgogne et quatre blasons ès quatre coins. (*On lit en marge :*) Delivré par ordonnance de madite dame à son aulmosnier.

112. Ung aultre tableau de ecce homo, ung escripteau pendu au col et petitz anges en chiefs, tenant en une main ung fouet et verges et en l'aultre une canne, le fond rouge. (*En marge :*) Délivré aux prieurs et religieux du couvent de Broux, comme il appert cy-après folio vi^xx^vii et les quatre ensuivants. (*Voir n°s 113, 114, 115 et 116. Ces cinq tableaux se retrouvent sur l'inventaire du mobilier de l'église de Brou, dressé en* 1659.)

113. Ung aultre tableau de Nostre Seigneur, fait après le vif, et plusieurs lettres d'or à l'entour dudit tableau. Ledit tableau couvert de verre.

114. Ung aultre tableau de Nostre Dame de Pitié, à vj personnages, comprins Nostre-Seigneur.

115. Ung aultre tableau de Nostre Dame habillée de rouge, assise sur ung tabernacle de massonnerie, qu'il se clot à deux fulletz et ausquelx il y a escript une oraison en latin commencent : Virgo decus.

116. Ung aultre tableau figuré comme Nostre Seigneur aloit à la mort portant sa croix, les bors dorez.

117. Ung aultre petit tableau d'ung homme habillé de noir à nue teste. Le fond dudit tableau verd.

118. Ung aultre tableau d'ung personnaige de moien eaige, ayant une robbe noire à un collet fourée de martre et ung chapperon noir sur son espaule, à hault bonnet. Le fond dudit tableau de brunc verd.

119. Ung aultre tableau d'ung personnaige, comme marchant, à rond bonnet, ayant les mains l'une sur l'aultre. La robbe de pourpre, le fond dudit tableau verd.

120. Ung aultre petit double tableau, où il y a une jeusne fille, habillée à la mode d'Espaigne, ayant ung bonnet rouge sur sa teste, l'aultre cousté plain d'escripture.

121. Ung aultre tableau d'ung marchant ytalien, à rond bonnet, son habit de couleur de pourpre, le fondz verd, à grosse chevelure.

122. Ung aultre petit tableau de la portraiture de madame de Horne, ayant un carcant au col.

123. Ung aultre riche tableau de la portraiture de madame, fete en tappisserie après le vif.

124. Ung aultre tableau de Nostre Dame tenant Nostre Sei-

gneur nuz devant elle, clouant à deux feuilletz, où il y a deux anges tenant l'ung une espée en sa main (1).

125. Ung aultre tableau de Nostre Dame, ayant une couronne sur sa teste et ung petit enfant tenant une longuette patenostre de coral.

126. Ung aultre petit tableau de sainct Francoys au bout duquel il y a escript : sancte Francise ora pro nobis.

127. Ung sainct Anthoine, à manteau bleu, ayant ung crucifis emprès de luy, tenant ses mains joinctes; sur toille.

128. Ung aultre tableau de Nostre Seigneur, en habit rouge, tenant un baston ou canne en sa main destre, à une couronne d'espine sur son chief.

129. La portraiture de Madame, fort exquise, fête de la main de feu maistre Jacques (de Barbaris).

130. Ung aultre tableau de une jeusne dame, accoustrée à la mode de Portugal, son habit rouge fouré de martre, tenant en sa main dextre ung rolet avec ung petit sainct Nicolas en hault, nommée : la belle portugaloise (2).

131. Ung aultre tableau de deux petitz enffans, embrassant et baisant l'ung l'aultre sur l'arbette, fort bien fait.

132. Ung aultre tableau exquis de la portraiture d'ung ancien homme, a rond bonnet, son habit fouré de martre, le fond du tableau verd, ledit personnaige venant des mobz de Bruxelles.

133. Ung aultre tableau fort exquis qui se clot à deux feulletz, où il y a painctz un homme et une femme estantz desboutz, touchantz la main l'ung de l'aultre, fait de la main de Johannes, les armes et devise de feu don Dieghe esdits deux feulletz, nommé le personnaige : Arnoult fin (3).

(1) On lit dans l'inventaire de 1516 : « Ung petit tableaul d'ung Dieu de pityé estant es bras de Nostre Dame; ayant deux feulletz dans chascun desquelz y a ung ange et dessus lesdits feulletz y a une annunciade de blanc et de noir. Fait le tableaul de la main de Rogier (Van der Weyden) et lesditz feulletz de celle de maistre Hans (Hemling, son élève). »

(2) Cet article me paraît correspondre avec l'article suivant de l'inventaire de 1516 : « Ung moien tableau de la face d'une Portugaloise que Madame a eu de Don Diego. Fait de la main de Johannes (Van Eyck) et est fait sans huelle et sur toille sans couverte ne feullet. »

(3) Voici l'article de l'inventaire de 1516 : « Ung grant tableau qu'on appelle *Hernoul-le-Fin*, avec sa femme dedens une chambre, qui fut donné à Madame par Don Diégo, les armes duquel sont en la couverte dudit tableaul. Fait du painctre Johannes (Jean Van Eyck). »

(La suite au prochain numéro.)

LE JUBÉ DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

L'auteur de *la Parthénie*, Sébastian Roulliard (1), décrivant avec complaisance toutes les merveilles de Notre-Dame de Chartres, écrit : « Après le circuit faict, et venant à la porte du chœur, pour sortir de la nef, se trouvent deux escaliers, de pierre de taille, par lesquels on monte de costé et d'autre au *poulpitre*, lequel contient 11 toises de long et de large 2 toises 9 pouces, est artistement faict et basti en pierres de taille, de diverses histoires, fleurs et compartiments, soustenues de coulomnes de pierre d'une seule pièce, et si minces et si délicates que les meilleurs architectes de ce temps, à peine oseroient-ils promettre de pouvoir faire mieux. Aux deux bouts duquel *poulpitre* il y ha des armoires fermantes esquelles couchent deux marguilliers laïques pour servir à l'église et la garder comme leurs autres collègues. »

Ce *poulpitre* dont parle Roulliard n'était autre que le Jubé. Des nombreuses églises de Chartres, Notre-Dame et Saint-André étaient les seules qui en eussent un (2).

A qui revenait l'honneur de cette décoration?

A s'en rapporter à Sablon (3), « ce fut Yves de Chartres qui fit construire *ce* bel ouvrage, il y a six cents ans, dit-il, sous le règne de Philippe Auguste. » Sablon écrivait en 1671.

Parlons d'abord de saint Yves. Il occupait le siége de Chartres en 1091 ; il contribua à la renommée des Écoles chartraines; l'église de Chartres n'était pas encore *terminée* (4), » qu'il songea à la décorer, à l'embellir. Mathilde, reine d'Angleterre, lui fit don de cloches qui furent les premières qui sonnèrent depuis l'incendie de 1020, arrivé sous l'épiscopat de Fulbert.

Saint Yves fit les frais d'un Jubé. « Barrière admirable placée par l'art chrétien entre le saint des saints et le peuple fidèle. »

(1) *Ou histoire de la très-auguste et très-dévote église de Chartres*, éd. de 1609, p. 134, 1re partie.

(2) Thiers, *Dissertation sur les Jubés*, p. 67.

(3) *Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres*, éd. 1780, p. 20.

(4) *Biog. univ.* de Michaud, *v.* St. Yves, p. 545.

Ce fait est attesté :

1° Par l'un des nécrologes de l'église de Chartres : « Pulpitum « miræ decoris construxit (1). »

2° Par l'épitaphe placée sur la tombe (2) de saint Yves dans l'abbaye de Saint-Jean à Chartres :

« Ære suo atque opera renovavit præsulis ædes
« Hoc duce fit Mariæ *pulpitus* ecclesiæ. »

3° Par les auteurs du *Gallia Christiana* (3) : « Decoratumque « (templum) ab Yvone qui *ambonem* (4) construxit. »

Qu'est devenu le Jubé de saint Yves?

Souchet (5) (d'après l'extrait qu'en donne Le Tunais) (6) ne fait pas de doute que *ce* Jubé existait encore de son temps, *tel qu'on le voit à présent*. Souchet écrivait de 1632 à 1654.

Contre cette opinion se produit le fait rapporté par Rigord (7), l'incendie de 1194! S'il est vrai que le feu ait *tout* abîmé, le Jubé de saint Yves aurait partagé le sort de l'église, *conflagravit* ! Robert d'Auxerre ajoute, ce qui est plus énergique, *corruit* !

Poursuivons : en 1763 et non en 1761 (8), dans la nuit du 25 avril, le chapitre de Chartres a fait détruire le Jubé. Une lettre de M. de Fleury (9), lors évêque de Chartres, sanctionnait au besoin cette œuvre de dévastation et de vandalisme.

Évidemment, ce Jubé n'était pas celui de saint Yves. D'abord,

(1) Manuscrits de la Bibl. de Chartres.

(2) Il mourut le 23 décembre 1115. L'église de Saint-Jean a été détruite en 1568 par les protestants.

(3) T. VIII, col. 1191.

(4) Le mot *ambo* vient de ce qu'il y avait deux escaliers pour y monter. (Bouvet-Jourdan, p. 183.)

(5) *Histoire de Chartres*, manuscrit.

(6) P. 169.

(7) *De gestis Philippi Augusti Francorum regis.*

(8) Comme l'a écrit M. Schmit (*Bull. archéol.*, t. III, p. 39).

(9) Voici la lettre :

Versailles, 21 avril 1763.

« Je suis persuadé, Monsieur, que le chapitre ne s'est déterminé à la délibération qu'il a prise au sujet de l'église qu'après un examen bien réfléchi et sur des raisons décisives ; celles que vous me marquez de la part de la compagnie me paraissent telles. Aussi je crois pouvoir consentir aux démolition et suppression de cet *ancien* monument et le chapitre peut y mettre des ouvriers quand il le jugera à propos.

« J'ai l'honneur, etc.

« P. A. B., évêque de Chartres. »

par la raison que nous venons de donner, ensuite, d'après les fragments découverts tout nagnère du Jubé détruit en 1763.

Le pavage, en avant de la grille principale du chœur de Notre-Dame, avait gravement souffert par la chute du plomb que l'on jeta par les trous de la voûte, après l'incendie de 1836. Lorsqu'on releva ce pavage, on découvrit au mois de novembre 1837 des bas-reliefs mutilés provenant bien certainement de l'ancien Jubé. Je m'empressai d'en instruire (1) M. le ministre de cultes, mais aucune suite ne fut donnée à ma réclamation ; la mutilation de ces débris se fit ou se continua de plus belle, on les enfouit pour la seconde fois, un peu plus endommagés que la première! En 1848, M. Lassus, architecte du diocèse de Chartres, fut plus heureux que moi. Il obtint du gouvernement des fonds pour fouiller les approches du chœur. Ces fouilles commencées au mois d'octobre de 1849 amenèrent la découverte d'une masse de débris du Jubé de 1763 (2) ; on les a recueillis avec soin dans la crypte de l'église.

Ces débris offrent la preuve incontestable que le Jubé en 1763 n'était pas antérieur au XIIIe siècle (3). Au reste il devait être d'une grande richesse si l'on en juge par le fini des morceaux ou débris que l'on a retirés.

Ainsi tombe cette opinion fausse que le Jubé de 1763 était resté celui de saint Yves ; erreur qu'ont répétée à l'envi les auteurs de notices sur Notre-Dame de Chartres, sans l'avoir vérifié (4). Mais le Jubé du XIIIe siècle en avait-il remplacé un autre? c'est ce que nous ignorons.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis sur l'*époque* à laquelle appartiendrait le Jubé détruit en 1763. C'est ce que nous tenions à signaler.

Les annales chartraines citent deux faits mémorables qui nous rappellent l'existence de notre Jubé.

On connaît le meurtre du duc d'Orléans par les ordres du duc de Bourgogne. La réconciliation qui se fit entre celui-ci et les enfants du duc d'Orléans, de 1407 à 1408, eut lieu dans l'église de Chartres. Un échafaud ou théâtre d'ais (planches) fut dressé dans le Jubé. Le roi était assis auprès du crucifix.

(1) En notre double qualité de correspondant des Comités historiques et de Conservateur des monuments historiques d'Eure-et-Loir, titres gratuits bien entendu.

(2) A Laon, le Jubé a été enfoui comme à Chartres.

(3) M. Schmit, semble attribuer ces fragments à une époque postérieure (*Bull. archéol.*, t. III, p. 39). Les dernières découvertes le convaincraient de son erreur.

(4) Entre autres Gilbert, *Descript. de l'église de Chartres*, p. 103.

Lors du sacre de Henri IV (le 27 février 1594) dans l'église de Chartres « on avait exhaussé dans le Jubé un trône pour le roi qui était vu de tous côtés (1). »

Qu'a fait le chapitre de Chartres, sous le prétexte de décorer le chœur de la cathédrale! sous la direction de l'architecte *Louis*, le grand faiseur de l'époque (2)? il a, comme nous l'avons établi ailleurs (3) avec détail, dépensé plus de quatre cent mille livres! le tout pour *enlaidir* ce qui était beau, un chef-d'œuvre! En un mot il a fermé le chœur par une grille en fer très-élevée (4), efflanquée de chaque côté de lourds massifs en pierre de Tonnerre. A droite la représentation de l'Annonciation de la Vierge, à gauche celle du Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean. Ces bas-reliefs sont accompagnés de quatre statues d'environ $2^{m},436$ de hauteur; elles représentent la *Charité*, la *Foi*, l'*Humilité* et l'*Espérance*. La sculpture est l'œuvre de Berruer sur la demande duquel on fit des bordures de verre blanc aux quatre croisées du chœur répondant aux deux côtés de l'entrée, pour *donner du jour* à son ouvrage (5).

N'a-t-on pas le droit de s'écrier : « Tout le mystère recélé par le vieux Jubé découpé, brodé, dentelé, ciselé par les XIIIe, XIVe et XVe siècles, la solennité de l'apparition de l'épistolier et de l'évangeliste au haut de cette tribune, tout cela a disparu, tout cela fut vulgarisé, tout fut mis au niveau de tous. Qu'on dise ce qu'ont gagné à ces réformes la religion, l'église et la société? (6) »

L'intérêt de cette note a été de fixer, une fois pour toutes, une date au Jubé de saint Yves, comme au Jubé de 1763.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Doyen, *Hist. de la ville de Chartres*, t. II, p. 181.

(2) A Rouen, à Amiens, à Paris ce mauvais goût s'est produit. Il a fallu près d'un siècle pour en avoir raison.

(3) *Revue générale de l'Architecture*, par Daly, t. VIII, p. 19.

(4) Cette grille a deux vantaux de chacun $1^{m},570$ sur $4^{m},872$. Au-dessus règne une architrave avec une frise couronnée par le chiffre de *Marie*, surmonté d'une croix. La grille a été faite par Perès, maître serrurier de Paris, les ornements en bronze qui la décorent sont de Prieur, fondeur-ciseleur.

(5) La dépense coûta cent vingt livres par croisée (*Anc. reg. capitul.*).

(6) *Les églises gothiques*, p. 146.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'inscription suivante a été découverte, il y a peu de temps, dans la ville de Léon, par monseigneur Cachupin, évêque de Cuença. L'année dernière, en mourant il l'a léguée à son ami don Manuel Martin Lozar, président de la Société archéologique de Valladolid, qui vient d'en faire don au musée de cette ville. Malheureusement l'inscription avait été encastrée dans une muraille, et il paraît qu'en l'enlevant on en a brisé quelques lettres.

Elle est tracée sur une pyramide tronquée de marbre, posant sur une espèce de socle, et terminée à son sommet par une moulure. Nous indiquous par des points les lettres effacées ou détruites.

IVNONI REGINA.
PRO SALVTE A.
DIVTVRNITATE
M AVRELII ANTONIN.
PII FEL AVG ET IVLIA.
PIAE FEL AVG MATRI.
ANTONINI AVG CA.
TRORVM SENATVS
AC PATRIAE
C IVL CEREALIS COS LEG
AVG PRPR PR H N C ANTON.
NIANAE POST DIVISSION (*sic*).
PROVINC PRIMVS AB EO M...

Aucun point n'est indiqué entre les lettres, dans la copie que nous avons sous les yeux et qui nous est transmise par M. Lozar.

Les lettres détruites, sauf à la dernière ligne, peuvent être facilement rétablies, comme il suit :

Junoni Reginae, pro salute ac diuturnitate Marci Aurelii Antonini (*Caracallae*), *pii, felicis, Augusti, et Juliae* (*Domnae*) *piae, felicis, Augustae, Matris* (*Marci*) *Antonini Augusti, castrorum, senatûs ac patriae, Caius Julius Cerealis, consul, legatus Augusti, Propraetor Provinciae Hispaniae N...? Citerioris, Antoninianae, post divisionem provinciae* (ou *provinciarum*), *primus ab eo* (*missus ?*).

Le dernier mot est une conjecture assez probable de M. Lozar. Mais je ne sache pas qu'il existe dans les historiens de l'empire la moindre trace d'une division de la province d'Espagne citérieure ou

des trois provinces qui composaient l'Espagne. Le sigle HNC à la onzième ligne désigne assurément l'Espagne citérieure, mais on est fort embarrassé pour expliquer l'N. Serait-ce un surnom donné à cette province comme celui d'*Antoniniana*, à l'occasion de la division ordonnée par Caracalla?

Cerealis, que Almeloveen nomme à tort *Anicius*, fut consul l'an de Rome 968, 215 ans après J. C. Ses noms et prénoms sont fixés par l'ins. de Valladolid.

Il est assez singulier qu'on ne trouve dans cette inscription aucun des nombreux surnoms honorifiques de Caracalla, tels que Arabicus, Germanicus, etc.

— Notre collaborateur, M. Théodore Nisard, vient de présenter au ministère des cultes, la première livraison d'un *Graduel monumental*, dans lequel le vrai chant grégorien est ramené à sa pureté primitive par la seule autorité des *Monuments liturgiques*. Ce vaste travail se divise en deux parties. La première contient le chant de l'introït *Ad te levavi*, d'après une centaine de graduels manuscrits ou imprimés qui ont paru depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIXe, avec une indication précise et analytique des sources. La seconde partie de l'ouvrage de M. Nisard renferme l'examen musical de l'*Ad te levavi;* chaque fragment de cette pièce liturgique y est étudié d'après tous les documents de la première partie. Lorsqu'il y a uniformité constante dans un fragment mélodique, l'auteur conclut que le chant en est parvenu intact jusqu'à nous et qu'il est indubitablement *grégorien*. En cela, M. Nisard se fonde sur le grand principe de la *tradition*, qui joue un rôle si imposant et si essentiel dans toute l'économie du catholicisme. Grâce à l'heureuse application de ce principe, le *Graduel monumental* offre des études de détail qui forcent les plus incrédules à reconnaître enfin que les mystérieuses notations neumatiques sont basées sur des règles fixes, rationnelles et beaucoup plus simples qu'on ne le croit communément. Sous tous les rapports donc, la science doit beaucoup de reconnaissance à M. Durieu, directeur général des cultes, pour les encouragements qu'il a bien voulu accorder à notre collaborateur, en lui prêtant le sympathique intérêt d'un homme sensible aux grandes conceptions de l'archéologie religieuse.

— On nous fait part d'un procédé au moyen duquel un mouleur habile est arrivé récemment à reproduire le filigrane et le grain le

moins visible du papier. Nous devons rappeler à cette occasion que depuis plus de deux ans déjà, nous avons vu des moulages de ce genre, produits par un procédé analogue qui avait été découvert et poussé à la plus grande perfection par M. Auguste Lallemand, employé aux Archives Nationales, et chargé du moulage des sceaux qui doivent former le vaste musée sigillographique dont on s'occupe depuis plusieurs années dans cet établissement, et dont il a déjà été question dans la *Revue*, voyez t. III, p. 675, 736.

— M. Layard vient de faire à Nimroud de nouvelles découvertes non moins curieuses que celles qu'il avait déjà faites lors de la première exploration. Les ouvriers, en creusant une tranchée, ont rencontré trois vases en cuivre de proportions gigantesques et plusieurs plats grossiers en métal.

M. Layard a ôté lui-même la terre qui remplissait presque entièrement un de ces vases, et il a trouvé mêlés à cette terre, une immense quantité d'ornements d'ivoire de formes très-variées, le fer d'une hache et une foule d'autres objets curieux dont on n'a point donné le détail dans la lettre qui annonce ce fait.

Le 6 janvier, les ouvriers ont encore découvert plus de trente vases en métal, des coupes et des tasses merveilleusement ciselées et gravées, des boucliers, des sabres dont la poignée subsiste seule, des lames de fer rongées par la rouille, et enfin un petit vase en marbre.

Les coupes et les autres ornements sont faits d'un alliage inconnu; mais tous ces objets sont recouverts de cuivre décomposé et cristallisé, et sont si fragiles, qu'ils ne peuvent être maniés sans danger.

Le capitaine Erskine Rolland, qui est l'adjoint de M. Layard, déclare avoir passé huit heures à retirer ces objets de la terre avec ses propres mains, cette opération étant trop délicate pour permettre l'emploi même d'un couteau. L'une des découvertes les plus curieuses est celle de plusieurs centaines d'ornements faits avec des huîtres mères à perle, et ayant absolument la forme de boutons de chemise.

M. Layard expédie tous ces objets en Angleterre, ainsi que deux magnifiques lions de grandeur colossale, les deux plus beaux qui aient encore été découverts.

— M. Édouard Biot, savant sinologue, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, est mort à Paris, le 13 mars dernier.

DE L'OGIVE ET DE L'ARCHITECTURE

DITE OGIVALE.

Je considère le mot ogive, l'interprétation qu'on en donne généralement et la doctrine qui s'est produite à la suite de cette interprétation, comme une impasse où la science des monuments du moyen âge est arrêtée à l'heure qu'il est, arrêtée de telle sorte qu'elle me semble ne plus pouvoir avancer, à moins qu'elle ne se décide bravement à reconnaître qu'elle fait fausse route et que la raison lui commande de retourner en arrière.

On s'est mépris sur le mot en l'appliquant à une chose qu'il n'a jamais signifiée, et en même temps on a attribué à cette chose un caractère qu'elle n'a pas ; de sorte que la théorie de notre ancienne architecture repose sur une erreur de fait aggravée d'une confusion de langage.

Je vais démontrer d'abord la fausseté de l'acception attribuée au mot ogive.

Ogive, d'après l'usage actuel, désigne la forme brisée des arcs employés dans l'architecture gothique. Ainsi lorsqu'on dit porte en ogive, fenêtre en ogive, arcade en ogive, cela signifie que telle baie de porte, de fenêtre, d'arcade, a pour couronnement deux courbes opposées qui se coupent sous un angle plus ou moins aigu. Est-ce ainsi que l'entendaient les anciens?

Il y a déjà plusieurs années que M. Verneilh, étudiant le traité d'Architecture de Philibert Delorme, conçut des doutes à ce sujet. Il vit l'illustre maître de la renaissance n'employer le mot ogive que dans la locution *croisée d'ogives* qui signifie chez lui les arcs en croix placés diagonalement dans les voûtes gothiques. Ce fut pour M. Verneilh l'occasion de consulter les auteurs subséquents. Sa surprise ne fut pas petite de les trouver tous d'accord avec Philibert Delorme. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les théoriciens aussi bien que les glossateurs n'ont entendu par *ogives* ou *augives* que les nervures diagonales des voûtes du moyen âge. Pour trouver des *fenêtres ogives*, il faut descendre jusqu'à Millin, qui lui-même, dans son

Dictionnaire des Arts, ne laisse pas cependant que d'admettre la définition de ses devanciers ; de sorte que c'est d'une inadvertance de Millin que le sens nouveau d'ogive paraît être issu. La fortune du mot, ainsi dénaturé, ne tarda pas à croître en même temps que le goût pour les choses du moyen âge.

De ces recherches, les premières qu'on ait faites à ma connaissance sur la véritable acception d'ogive, M. Verneilh fit l'objet d'un article inséré dans les *Annales Archéologiques* (1). Son travail, quoique suffisamment probant, était incomplet en ce qu'il n'avait rien allégué de bien positif pour l'époque antérieure à Philibert Delorme. M. Lassus éclaira cette partie de la question en produisant des textes du XIVe et même du XIIIe siècle (2), d'où il ressort que si les auteurs postérieurs à la renaissance avaient appelé ogive une partie de la membrure des anciennes voûtes, ils n'avaient fait en cela que continuer la tradition des gens du moyen âge.

Voici quels sont les textes allégués par M. Lassus :

1° Le compte de la construction d'une chapelle ajoutée en 1399 à l'église des Célestins de la forêt de Cuise, chapelle « volue (voûtée) de trois croisiées d'ogives » et dont une partie accessoire reçut une voûte de bois « sur croisée d'ogives en anse de panier (3). »

2° Le devis de construction d'une autre chapelle élevée en 1347 à Averdoing en Artois ; devis où il est question de « deux crois d'augives pour faire les voultes sus, avec une arche entre deux crois augivères. »

3° Un vers de la Caroléide, poëme de Nicolas de Brai, où cet auteur, qui vivait à la cour de Louis VIII, dit de Philippe Auguste qu'il avait été « le défenseur et l'ogive de la foi catholique, »

Catholicæ fidei validus defensor et *ogis*.

Les Bénédictins avaient introduit ce mot dans le Glossaire de Du Cange, sans l'expliquer. M. Lassus a eu parfaitement raison d'y voir un exemple au figuré de l'ancienne acception d'ogive (4) : d'abord parce que ogive n'est autre chose que le féminin d'un

(1) T. I, p. 209.

(2) *Annales Archéologiques*, t. II, p. 40.

(3) Le document tout entier a été publié depuis par M. Lassus lui-même dans le *Bulletin des Comités historiques*, t. I, p. 48.

(4) M. Lassus s'étant borné à une simple assertion, je crois devoir alléguer les raisons qui militent en faveur de son sentiment. Cela est d'autant plus nécessaire que j'ai vu de très-doctes personnes contester l'interprétation donnée par lui.

adjectif *ogif* dont il faut bien admettre l'existence au moyen âge puisque les modernes ont encore dit *arc ogif;* ensuite parce que d'après les habitudes orthographiques du XIIIe siècle, *ogif* rapporté au sujet d'une phrase devait s'écrire *ogis*, comme *antif* dans le même cas s'écrivait *antis*. Voilà pour la forme du mot ; quant à sa signification, elle est dictée par le sens de la phrase. Comme l'*ogive* est le support sur lequel repose la voûte, il est d'une parfaite justesse de comparer à ce membre d'architecture l'homme sur qui repose une grande institution ; tandis que, au contraire, l'image eût été absurde si ogive avait voulu dire une certaine forme d'arcade ; car une arcade, qui est un vide, au lieu d'augmenter la force des supports, la diminue.

Indépendamment de ces citations qui prouvent pour l'époque ancienne, M. Lassus invoqua de nouveaux auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle négligés par M. Verneilh (1). Il fit plus ; il constata que l'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publiée en 1814, ne définissait encore l'ogive que comme « un arceau en forme « d'arête qui passe en dedans d'une voûte, d'un angle à l'angle « opposé, » et que c'est seulement dans la réimpression de 1835 qu'à cette définition fut ajoutée pour la première fois la nouvelle : « il est aussi adjectif des deux genres et se dit de toute « arcade, voûte, etc., qui, étant plus élevée que le plein cintre, se « termine en pointe, en angle : voûte ogive, arc ogive, etc. (2) »

Voilà où en est arrivée la démonstration de l'erreur actuelle au sujet d'ogive. Je regarde cette démonstration comme complète, et si j'y ajoute quelque chose, c'est uniquement pour faire voir que la vérité, une fois qu'elle s'est fait jour, n'a plus à recevoir du temps que des témoignages qui la confirment.

Je rappelle en premier lieu que j'ai exposé récemment dans ce recueil, que Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, rangeait l'ogive parmi les membres d'architecture (3) ; ce qui tend

(1) Là M. Lassus s'est trompé en attribuant à Frezier l'erreur sur ogive. « Les principales nervures appliquées aux voûtes gothiques, dit très-bien cet auteur, sont les arcs doubleaux et les augives ; les premières les traversent diamétralement et les secondes en diagonales qui se croisent : c'est pourquoi on dit ordinairement croisée d'augives. » *La théorie et la pratique de la coupe des pierres*, t. III, p. 25.

(2) Cette addition est trois fois malheureuse, car outre qu'elle introduit la fausse acception d'ogive, elle donne une définition très-peu claire de l'arc gothique, et qui pis est, elle fait un adjectif des deux genres d'un féminin dont le masculin *ogif* était indiqué par l'analogie et par l'exemple *Augivus arcus* de Du Cange.

(3) *Revue Archéologique*, t. VI, p. 187.

pour le moins à en exclure l'idée d'une forme particulière affectée aux baies des arcades, portes ou fenêtres.

La tour d'Aubette, à Rouen, fut réédifiée en 1406. Le devis de cet ouvrage est inséré dans l'un des registres des délibérations de l'Hôtel de Ville (1). On y lit : « Item, il fauldra voulter la dite « tour, laquelle a quinze piez de creux, et en sont les carches et « fourmeres (2) déjà assizes ; et y fault environ quarante piés d'au- « gives, dont il y en a environ seize piez taillez, et la clef ; et sont « lesdictes ogifes chanfraintes (3) ; et a en ladicte voulte quatre « branches d'ogives. »

Soixante-deux ans plus tard, en 1468, Louis XI fit bâtir une chapelle devant la porte de Pierrefonds à Compiègne. J'extrais des mémoires de cette construction que je publierai sous peu, quatre articles non moins probants que les textes qui précèdent :

« Item faut deux pilliers qui porteront trois piez de saillie, pour cuillir (recevoir) les arcs doubleaulx et les croix d'augives.

« Item fault vaulter le premier estage à croix d'augive.

« Item en la croisée de la chapelle d'en hault, seront revestues les augives et les formerès de bonne mollure ; et en la clé de la dicte croisée seront mises les armes du roy portées de deux angles (anges).

« Item fault pour faire les croisées d'augives, deux cens piez de pierre de ung pié carré, et huit cens pierres appellées pendans (4), pour faire les dites voultes.»

Ainsi donc sous saint Louis aussi bien que du temps de Louis VIII, au XVe siècle comme au XIVe, comme au XVIe, comme dans tous les auteurs qui ont écrit depuis Philibert Delorme jusqu'à la révolution, ogive n'a pas signifié autre chose que la nervure transversale des voûtes gothiques.

Pour ne laisser aucune incertitude dans les esprits, il est bon de dire tout de suite comment fut dénommé aux mêmes époques ce que notre erreur nous fait appeler ogive. Autant que j'ai pu le recueillir des textes, les anciens n'avaient pas de terme particulier pour cet objet. Arc tout seul paraît leur avoir suffi dans la plupart des cas, parce que l'arc brisé étant pour eux l'arc normal, ils n'avaient pas à

(1) *Archives municipales de Rouen,* registre A. 5, fol. 50, recto.

(2) C'est-à-dire les *cherches* et *formerets*. Les formerets sont les arcs servant de supports à la voûte contre les murs ; par cherches il faut entendre les grands cercles du cintre sur lequel devait s'opérer la construction de la croisée d'ogives.

(3) Taillées en biseau sur les arêtes.

(4) C'est le nom, usité encore aujourd'hui, des pierres ou voussoirs qui forment la couverte des voûtes gothiques par-dessus les nervures.

craindre, en ne le déterminant pas, que leur laconisme engendrât la confusion. Que si, par exception, ils avaient à mentionner concurremment des arcs de diverses formes, ils se servaient d'épithètes pour établir la différence. Ainsi au XIIIe siècle, Villard de Honnecourt reconnaît des *grands arcs* ou arcs en plein cintre, apposés aux *arcs de tiers point* ou arcs brisés à deux centres, et aux *arcs de quint point* ou arcs brisés à quatre centres (1). Dans le document de 1398 publié par M. Lassus, on trouve *arc empointié* (2), qui me paraît être l'équivalent du *pointed arch* usité encore aujourd'hui par les Anglais. Le premier théoricien qui ait ressuscité les lois de l'architecture antique, Leone Alberti, appelle l'arc brisé, *arcus compositus*, parce qu'il est le produit de deux segments de cercles tirés de centres différents (3). Notre Philibert Delorme, postérieur d'un siècle à Leone Alberti, se sert de l'expression *circonférence en tiers point* qu'il dit emprunter au vocabulaire des ouvriers de son temps (4) : circonstance qui, jointe à l'emploi de la même expression par Villard de Honnecourt, me fait présumer que c'est cette expression même qui fut employée le plus généralement dans les chantiers pendant toute la durée de la période gothique. Quant aux auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, ils ont dit indifféremment arc aigu, arc brisé et arc gothique.

Mais tout ceci n'est qu'une parenthèse. La conséquence naturelle de ce que j'ai dit auparavant est de se demander s'il faut, dans la pratique, ramener le mot ogive à sa primitive acception, ou passer condamnation sur l'erreur qui en a dénaturé le sens et persévérer dans cette erreur?

L'habitude est si grande d'appeler ogives les arcs brisés, tant de mémoires et de traités sont farcis de cette dénomination et les esprits y sont faits déjà de si longue main, que je ne me dissimule pas ce qu'il y a de téméraire à la vouloir proscrire. Manquât-on d'autre raison, on aurait toujours pour soi l'adage : *usus quem penes est arbitrium et jus et norma loquendi*. C'est à cette considération que s'est arrêté M. Verneilh. Il termine l'article cité précédemment en recommandant

(1) Voy. la *Revue Archéologique*, t. VI, p. 169, 173.

(2) « Item l'autre costé de ladicte chappelle qui fait coste à l'église, a esté reffendu du long d'icelle chappelle et de son hault ; et en ce lieu sont esligez (disposés), deux pilliers estrayers (à ressauts) et deux dosserez (pilastres) qui portent trois *ars empointiez*, bouez a ung lez et à l'autre (bivés sur leurs deux arêtes), lesquelles ars soustiennent les combles d'icelles église et chappelle. » *Bulletin des Comités*, t. I, p. 53.

(3) *De Re ædificatoria*, lib. III, c. XIII (Florence, 1485).

(4) L'*Architecture*, l. IV, c. X.

de bien retenir le sens primitif d'ogive pour qu'on ne s'y trompe point lorsqu'on trouvera le mot écrit d'ancienne date; mais il veut aussi que l'on continue à s'en servir comme on a fait dans ces derniers temps, « parce que, dit-il, il est devenu indispensable à la terminologie. »

Quoique ignorant ce que c'est que la *terminologie*, je n'en crois pas moins bien saisir le sentiment de M. Verneilh, et volontiers je m'y associerais, si le nouveau sens donné à ogive ne constituait qu'une bévue; mais par une fatalité rare, il arrive que cette méprise choque grossièrement la raison des choses et qu'elle introduit dans la science une anomalie par-dessus de la confusion.

L'ogive est un arc; transporter son nom aux autres arcs des monuments gothiques, c'est donner à entendre qu'il existe entre eux un rapport quelconque. Ce rapport, nous le savons déjà, ne peut pas être un rapport de fonction, puisque l'ogive est un support aérien sur lequel repose la voûte, tandis que les autres arcs sont des artifices pour fermer les évidements pratiqués dans la masse de la construction. Le rapport sera donc de forme. Or, il arrive que dans l'architecture gothique, lorsque tous les arcs sont de forme aiguë, les ogives seules sont en plein cintre.

Quoique la notion soit élémentaire pour les praticiens, il peut se faire que beaucoup d'archéologues ne la possèdent point, et pour cela j'y insiste.

Que le lecteur se suppose placé sous une voûte gothique : j'entends celle d'une église. S'il se met de biais dans la direction que suivent les ogives, il n'apercevra pas de brisure à leur sommet comme il en aperçoit au sommet des arcs doubleaux, entre lesquels se développent les mêmes ogives. Avec un peu de raisonnement aidé d'un peu de géométrie, il se rendra compte de cette différence. Chaque croisée d'ogives étant disposée, ainsi que je viens de l'exprimer, entre deux arcs doubleaux, l'une et l'autre ogive partent symétriquement du pied d'un des doubleaux pour aller de là chercher le pied de l'autre doubleau après avoir atteint en chemin l'élévation, ou, comme l'on dit, la hauteur de flèche commune aux deux doubleaux. L'ogive est donc une courbe dont les doubleaux à eux seuls déterminent les deux origines et le sommet, une courbe dont la condition est de passer par trois points fixés d'avance. Il n'en faut pas davantage pour reconnaître dans cette courbe un segment de cercle.

Quand je présente ainsi le problème, c'est par une vue purement théorique, car il est évident que dans la pratique c'est la forme des ogives qui a entraîné celle des arcs doubleaux, et non la forme des

doubleaux qui a amené celle des ogives. Lorsqu'on imagina de faire porter les voûtes sur des arcs en croix, la géométrie appliquée à l'art de construire n'allait pas au delà des résolutions du cercle. Les arcs les plus ouverts et, vu leur ouverture, les plus solides qu'on sût exécuter, étaient des hémicycles, et c'est de ceux là qu'on se servit pour faire la croix voulue. Quant aux arcs doubleaux qu'il fallait ouvrir dans le sens des angles de la croix, ces arcs étant de même flèche que les ogives, mais de corde plus petite, après divers tâtonnements, on s'arrêta à les former de deux segments de cercles tirés de centres différents et se coupant à la hauteur désignée par la flèche commune.

Notez encore que je ne veux point établir d'une manière absolue qu'on n'a jamais exécuté d'ogives en forme d'arcs brisés. Il y a des voûtes conçues de telle sorte qu'il a fallu recourir à cette forme. Aussi bien, si je me laissais aller à toutes les remarques que comporte cette partie de la construction gothique, j'aurais à signaler d'autres ogives qui, bien que parfaitement cintrées à leur sommet, ne sont pas cependant le résultat d'une seule révolution de compas, mais ont exigé pour leur tracé que l'on combinât entre eux les segments de plusieurs cercles de rayons différents. De telles digressions ne feraient qu'allonger la discussion sans profit pour l'objet que je me propose. Comme le cas allégué ci-dessus est celui de l'ogive le plus anciennement et le plus généralement employée, le principe que j'en ai tiré ne laisse pas que d'être vrai malgré les exceptions; et ainsi je suis tout à fait autorisé à dire que la forme normale de l'ogive est celle du plein cintre.

Revenons maintenant au point d'où nous sommes partis. Pour distinguer les arcs brisés de l'architecture gothique, des arcs en plein cintre usités dans le système d'architecture antérieur au gothique, nous appelons ces arcs des ogives; et voilà que les vraies ogives sont précisément des arcs auxquels les constructeurs gothiques ont donné la forme du plein cintre. Notre erreur est donc plus qu'un contresens, c'est un contre-bon sens.

Quoi plus? Du moment qu'une impropriété de termes a pour conséquence de nous conduire d'une manière si complète au paralogisme, il me semble impossible de ne pas s'en corriger aussitôt. Dès à présent donc, ma conclusion est qu'il faut se départir d'une habitude vicieuse, revenir à l'usage d'il y a soixante ans, appeler ogives les nervures transversales des voûtes gothiques, et arcs brisés ou gothiques, les arcs en pointe qu'on a trop longtemps gratifiés du nom d'ogives.

Mais, dira-t-on, si nous renonçons au nouveau sens d'ogive, que deviendront notre art ogival, notre architecture ogivale, et le reste?

Avant de s'inquiéter de ce que deviendront ces choses-là, voyons ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'elles étaient hier. Si des personnes peuvent conserver encore des regrets après la démonstration qui précède, celle qui va suivre sera, je l'espère, de nature à briser ces derniers liens d'un attachement mal placé.

Après qu'on s'est trompé d'une manière si complète sur le sens et sur l'application du mot ogive, on a fait de l'ogive, prise pour équivalent d'arc brisé, le caractère distinctif d'un système d'architecture. On s'est dit : « Tous les édifices qu'on a appelés gothiques jusqu'à présent, portent improprement ce nom, puisqu'ils ne sont ni de l'ouvrage, ni de l'invention des Goths. Cherchons dans la considération de leur architecture un vocable qui leur convienne mieux. Cette architecture n'admet point d'autres baies ni d'autres arcades que des baies ou des arcades en ogive : appelons-la ogivale, par opposition à l'architecture romane ou en plein cintre qui l'a précédée.

Rien de plus séduisant, je commence par l'avouer, que la doctrine qui fait résider la différence du roman et du gothique dans la forme des baies. Il vous suffit de savoir que le plein cintre règne dans l'une, tandis que les arcs brisés sont le partage de l'autre, et vous voilà en état de prononcer sur l'âge des monuments. Que si vous trouvez à la fois, dans un même édifice, l'arc brisé et le plein cintre, vous avez, pour classer cet édifice, le genre intermédiaire *romano-ogival* ou *ogivalo-roman*, qui participe au caractère des deux architectures, n'étant que la transition de l'une à l'autre, la pratique des constructeurs romans qui commençaient à créer le système ogival en introduisant çà et là des arcs brisés dans leur ouvrage. Telle est dans sa simplicité la doctrine professée aujourd'hui.

On la professe universellement, mais il s'en faut qu'à l'user on la trouve telle qu'elle justifie le respect qu'on lui porte. Les écrits de ceux de ses adeptes qui savent observer, en sont plutôt la réfutation que l'application, tant ils sont nourris de faits qui la contredisent. Toutefois les remarques défavorables à sa validité ont beau se multiplier, elles ne forment point de corps, elles ne deviennent entre les mains de personne la matière d'une thèse contradictoire.

Déployant bannière contre ce symbole d'une foi surannée, j'aurais beau jeu à montrer quels accrocs il a déjà reçus de ses propres adhérents ; mais la brièveté à laquelle je vise, me fait trouver préférable un énoncé pur et simple, où les faits dégagés de tout commentaire

sur leur provenance, se présenteront avec la seule éloquence du nombre et comme en ordre de bataille.

Je commence par arrêter mes yeux sur le midi de la France. Là, dans toute la circonscription de l'ancienne Provence, existent des églises d'un aspect tellement séculaire, tellement peu gothique, que la tradition s'obstine encore, à faire de la plupart, des temples romains, appropriés aux besoins du christianisme. Toutes, cependant, offrent l'emploi de l'arc brisé à leurs voûtes, et plusieurs aux arcades de leur grande nef. De cette catégorie, sont la cathédrale abandonnée de Vaison, celles d'Avignon, de Cavaillon, de Fréjus; la paroisse de Notre-Dame, à Arles, les églises de Pernes, du Thor, de Sénanque, etc., etc. Et il n'y a pas à dire que dans ces édifices les brisures annoncent une tendance au gothique. Les produits visiblement plus modernes de la même école, comme, par exemple, la grande église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, se distinguent par la substitution du plein cintre à l'arc brisé.

Si remontant le Rhône, je me transporte dans les limites de l'antique royaume de Bourgogne, je vois se dérouler depuis Vienne jusqu'au coude de la Loire et jusqu'aux Vosges, une autre famille d'églises on ne peut pas plus romanes, qui admettent invariablement la brisure à leur voûte et à leurs grandes arcades intérieures. La somptueuse basilique de Cluny était le type de ces monuments dont il reste encore des échantillons à Lyon (Saint-Martin-d'Ainay), à Grenoble (vieilles parties de la cathédrale), à Autun (Saint-Ladre), à Paray-le-Monial (église du prieuré), à Mâcon (ruines de Saint-Vincent), à Beaune (Notre-Dame), à Dijon (Saint-Philibert), à La Charité-sur-Loire, etc., etc. La date de toutes ces églises se place entre 1070 et 1130.

En Auvergne où le roman du XIIe siècle offre constamment le plein cintre, je trouve qu'on s'est servi au XIe d'arcs brisés. Ce sont de tels arcs qui relient les supports et qui déterminent la voûte de Saint Amable de Riom, édifice dont les grossières sculptures attestent une antiquité que ne surpasse celle d'aucune autre construction de la même province.

En Languedoc, la cathédrale ruinée de Maguelone nous offre l'arc brisé dans ses plus anciennes parties qui sont du XIe siècle ; et à l'extrémité opposée du pays, sur la frontière de l'Aquitaine, vous trouvez les arcs brisés du cloître de Moissac qui portent la date de 1100.

Passons aux curieuses églises à coupole du Périgord et de l'An-

goumois dont saint Front, le plus ancien type, est antérieur à 1050. Les grands doubleaux sur lesquels porte leur système de couverture sont partout des arcs brisés.

En Anjou, accouplement de l'arc brisé et du plein cintre dans des constructions bien antérieures à l'âge dit de transition. Les plus anciennes parties de Notre-Dame de Cunault, qui appartiennent au XIe siècle, sont dans ce cas.

Et la nef de la cathédrale du Mans : antérieurement à la période convenue de la transition, elle a été reconstruite avec des arcs brisés par-dessus les ruines encore distinctes d'un édifice en plein cintre qui s'était écroulé.

Et notre église de Saint-Martin-des-Champs, la plus ancienne de Paris (je lui donne le pas sur Saint-Germain-des-Prés à qui des restaurations sans nombre ont fait perdre son caractère primitif), notre église de Saint-Martin-des-Champs dans le sanctuaire de laquelle il est impossible de ne pas voir l'ouvrage consacré avec tant de solennité en 1067, présents le roi Philippe Ier et sa cour : les baies de ses fenêtres sont brisées à l'extérieur, et à l'intérieur toutes ses arcades.

Est-ce que la même forme ne se retrouve pas au tympan de la porte à droite du grand portail de Notre-Dame, que l'abbé Lebeuf a très-bien reconnu être un morceau rapporté de l'église précédente, rebâtie tout au commencement du XIIe siècle?

En allant au nord de Paris, surtout quand on a atteint la vallée de l'Oise, on rencontre tant d'édifices du XIe siècle qui offrent ou des arcades, ou des arcs-doubleaux, ou des fenêtres d'un cintre brisé, qu'on peut poser le principe que cette forme d'arc est caractéristique du roman de ce pays-là. Je renvoie aux églises de Saint-Vincent de Senlis, de Villers Saint-Paul, de Bury, de Saint-Étienne de Beauvais, de Saint-Germer, etc., etc.

La nef de Saint-Remi de Reims, la crypte de Saint-Bavon de Gand (autrefois Saint-Jean), la croisée de la cathédrale de Tournay, la chapelle dite des Templiers à Metz, l'église de Sainte-Foi à Schélestadt, nous montrent l'arc brisé employé en Champagne, en Flandre, en Hainaut, en Lorraine, en Alsace, dès le XIe siècle.

Enfin dans la Normandie, qui a fourni les exemples sur lesquels se fonde l'attribution exclusive du plein cintre au roman, ne voit-on pas les exceptions se multiplier à mesure que les monuments sont étudiés davantage? Combien M. de Caumont lui-même n'en a-t-il pas signalé! Il suffit de lire les fragments de sa statistique des églises

du Calvados, qu'il a publiés jusqu'ici dans le *Bulletin Monumental*. Or, une étude semblable accomplie sur les églises de la Manche, de l'Orne ou de la Seine-Inférieure, ne laisserait pas non plus que de fournir un contingent très-défavorable à la règle acceptée: témoin la collégiale de Mortain, les plus vieilles parties de la Trinité de Fécamp et d'autres constructions qu'on ne peut pas ne pas attribuer au XIe siècle. Je me tais sur les cathédrales de Séez et de Coutances, qui sont depuis trente ans l'objet d'un débat célèbre, les uns soutenant qu'elles sont contemporaines du duc Guillaume le Bâtard, les autres combattant à bon droit cette opinion, mais ne pouvant la renverser parce qu'ils n'y opposent que la raison insuffisante de leur ogive employée dans ces deux édifices: de sorte que le débat dont je parle a prouvé déjà non-seulement la fausseté de la règle à cause des monuments qui la contredisent, mais encore l'impuissance où l'on est, avec elle, de mettre hors de contestation l'âge des monuments pour lesquels elle est vraie.

En somme, les faits nombreux que je viens d'indiquer et que je multiplierais encore s'il était nécessaire, peuvent se résumer par le peu de mots que voici :

L'arc brisé a été employé d'une manière systématique dans une bonne moitié de nos églises romanes, tandis que l'autre moitié est sujette à présenter accidentellement la même forme d'arc.

Donc en supposant que ogive et ogival pussent légitimement s'appliquer à l'arc brisé et aux constructions pourvues de cet arc, quantité d'églises romanes seraient ogivales. Donc ces mots, avec le sens qu'on y attache aujourd'hui, n'ont pas la vertu d'exprimer la différence qu'il y a entre le roman et le gothique.

Seraient-ils plus applicables si on les ramenait à leur acception primitive? En d'autres termes, étant reconnu que ogive signifie la membrure transversale des anciennes voûtes, pourrait-on établir sur la présence de ce détail de construction, la distinction des deux genres dont il s'agit, et par conséquent regarder comme synonyme de gothique, l'architecture ogivale qui serait celle non plus des monuments où règne l'arc brisé, mais de ceux dont la voûte est montée sur croisée d'ogives? Hélas ! non ; et quelque tempérament que proposent les défenseurs d'ogival pour maintenir la science sur ce porte-à-faux, ils n'aboutiront à rien d'efficace. Sans doute c'est un caractère architectonique très-remarquable que celui de la croisée d'ogives ; cependant il n'appartient point exclusivement aux églises gothiques : je citerais au moins un tiers de nos églises romanes qui

le possèdent, à commencer par celles de la Normandie ; de sorte que s'il y a quantité de constructions qu'on peut dire ogivales parce que leur voûte repose sur des croisées d'ogives, il n'y a pas d'architecture qu'on soit autorisé à appeler ogivale par opposition à une autre architecture fondée sur un principe différent. Applicable à tous les individus du genre gothique et à beaucoup de ceux du genre roman, l'adjectif ogival, quelque sens qu'on lui donne, n'est donc pas bon pour exprimer la différence des deux genres.

Du moment que l'abus d'ogival ressort des faits d'une manière si évidente, il faut bien rendre à l'architecture qu'on a cru caractériser par cette épithète, son ancienne dénomination de gothique. Cette dénomination, je le sais, n'implique pas une notion historique exacte; mais elle a pour elle la consécration du temps ; tout le monde sait ce qu'elle veut dire, par conséquent il est impossible qu'elle donne lieu à des malentendus. Elle ne peut pas non plus impliquer de contradictions, puisque les Goths n'ont rien bâti dans un système d'architecture qui leur fût propre. Mais son grand, son incomparable avantage est de ne pas consacrer de théorie mensongère, de ne pas saisir les gens d'un prétendu critérium qui les expose à donner dans les conclusions les plus fausses.

Je me résume : j'ai démontré qu'on s'est mépris sur le sens d'ogive, j'ai démontré qu'on s'est mépris sur la valeur architectonique de l'objet réputé être l'ogive, et j'ai démontré encore que la véritable ogive elle-même n'aurait pas ce caractère architectonique : c'est tout ce que j'avais promis au début de cette dissertation. Néanmoins je sens que ma tâche n'est pas finie, et que j'ai touché un point qui demande autre chose que la solution négative qu'il a reçue de moi. Si la différence du roman et du gothique ne réside pas dans la forme des arcs, ni des voûtes, où réside-t-elle donc ? Je me propose d'examiner cette question dans un prochain article.

JULES QUICHERAT.

MUSÉE DES THERMES

ET DE L'HOTEL DE CLUNY (1).

La *Revue Archéologique* a déjà signalé la découverte d'un certain nombre de figurines en bronze, de bijoux antiques et d'objets précieux de diverses époques trouvés dans les travaux de canalisation du petit bras de la Seine dans Paris, depuis la pointe de l'île de la Cité jusqu'au Pont-Neuf.

Ces objets, si curieux pour l'archéologue, ont été pour la plupart acquis par le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, et la planche 137 que publie aujourd'hui la *Revue*, offre la reproduction de quelques-uns d'entre eux dont nous donnons une simple description qui suffira pour les faire connaître aux personnes qui s'occupent de ces sortes d'antiquités.

La figurine de Mercure qui occupe le milieu de cette planche a dix centimètres de hauteur ; elle est en bronze. Le dieu est coiffé d'un pétase ailé ; une chlaena attachée sur son épaule et dont les plis retombent sur son bras gauche, laisse le devant de son corps entièrement nu ; à l'exception des mains qui sont très-oxydées et dont la droite paraît tenir un objet que nous ne pouvons préciser, cette statuette est légèrement endommagée ; la tête et la poitrine sont d'une belle conservation. Elle a été trouvée près du Pont-Neuf.

La bague de fiançailles placée à gauche (n° 1), est en or ciselé et rehaussé d'émaux. Ce petit bijou du XVIe siècle est formé de deux anneaux accouplés qui se terminent par un double chaton de forme pyramidale ; il est encore fixé sur un lit de cailloux cimentés entre eux par le temps et l'action de l'eau.

L'ornement placé au-dessous (n° 4) se compose d'une plaquette en argent à trois faces qui supporte, au moyen de chaînettes, un Saint-Esprit en même métal ; il a été trouvé dans le même endroit

(1) Voyez pour l'origine de ce musée et l'histoire des bâtiments qui le renferment, la *Revue Archéologique*, t. I, p. 18 et suiv.

que la petite mesure en plomb aux armes de France (n° 5), qui date du XVe siècle. Ces deux objets sont reproduits aux trois quarts de leur grandeur.

L'épée gallo-romaine en bronze, à double tranchant, que l'on voit au bas de la planche, a été découverte plus loin, dans le lit de la basse Seine. Sa longueur atteint près de quatre-vingts centimètres.

Quant à la bague en argent doré qui se trouve reproduite sous le n° 3, elle a été trouvée aux Célestins, dans les fouilles faites sous la chapelle en 1848. Ces fouilles avaient amené la découverte d'un grand nombre de tombes en plomb d'une parfaite conservation et entre autres de celle qui renfermait encore les restes de la duchesse de Bedford, à en juger par l'inscription suivante gravée en creux sur une plaque de plomb :

Ci gist très hault ⁊ puissante princesse madame Anne de Bourg^ne fille de feu très hault et puissãt prince Jehan duc de Bourg^ne conte de Flandres dartois et de Bourg^ne fame de très hault et puiss^t prince Jeh. gouvnãt et regent le roy^me de France duc de Bedford qui trespassa en lostel de Bourbon a Paris le xiiij^e jour de novembre mil quatre cens trente deux.

Cette inscription a été conservée avec soin et déposée au musée de l'hôtel de Cluny en même temps que de nombreux fragments d'architecture coloriés qui proviennent aussi des fouilles faites sur l'emplacement du couvent des Célestins.

Le musée de Cluny s'est encore enrichi d'un grand nombre d'objets précieux provenant des diverses collections qui ont été mises en vente pendant ces deux derniers mois. Nous citerons plusieurs pièces de faïence des fabriques françaises et italiennes qui faisaient partie de la collection Préaux, ainsi que de celle de M. Debruge-Duménil ; parmi ces faïences se trouvent quelques beaux plats à reflets métalliques, une charmante figure de la nourrice de Bernard de Palissy publiée dans la *Description du Musée céramique de la manufacture de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux, atlas, pl. XXXV, n° 5, et de nombreux échantillons de l'art du XVIe siècle.

La vente du cabinet de M. Irisson a fourni au musée de l'hôtel de Cluny l'occasion d'acquérir une suite fort remarquable de verreries de Venise, au nombre desquelles se trouvent plusieurs coupes

émaillées en couleurs d'une dimension extraordinaire, des aiguières en verre soufflé et de curieux spécimens de la verrerie vénitienne peinte et dorée.

Outre ces diverses acquisitions, les collections de l'hôtel de Cluny se sont enrichies de plusieurs chapes et chasubles des XVe et XVIe siècles, brodées en or aux armes de France et de Bretagne, ainsi que de quelques tableaux en tapisserie d'or et de soie du XVe siècle; un beau portrait sur bois de Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, née en 1579, fille de François de Balzac et de Marie Touchet ; une ceinture de chevalier du XIVe siècle, en argent doré, qui provient de la collection Debruge-Duménil ; plusieurs beaux coffrets en ivoire, en bois sculpté et en pâtes italiennes des XVe et XVIe siècles ; des bas-reliefs en ivoire des mêmes époques, quelques vitraux et enfin une série fort importante, quoique incomplète, des poids des villes de France, parmi lesquels il s'en trouve un certain nombre de Nîmes, de Toulouse, de Castres et autres villes du midi de la France.

INVENTAIRE

DES

TABLEAUX, LIVRES, JOYAUX ET MEUBLES

DE MARGUERITE D'AUTRICHE, FILLE DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE MAXIMILIEN, EMPEREUR D'ALLEMAGNE (1),

FAIT ET CONCLUD EN LA VILLE D'ANVERS

LE XVII D'AVRIL M V^c XXIIII.

---

134. Ung petit tableau vieux où la representation de feu le roy dom Phelipe et de Madame, du temps de leur mynorité et portraiture, habillez de drapt d'or.

135. Ung aultre tableau double, assez vieux, figuré de la passion Nostre Seigneur et aultre mistère, donné à Madame par MS. le conte d'Hocstrate. (On lit en marge : *délivré au prieur et religieux de Broux*. Voir n° 112.)

136. Ung double tableau, en l'un est Nostre Dame et l'autre le cardinal de Liegne, laquelle Nostre Dame a este délivrée audit couvent de Broux et le cardinal demore par decha.

137. Ung aultre bon tableau de la portraiture d'ung Espaignol habillé d'ung manteau noir, joincé de velours noir, ayant une petite chayne à son col, ayant aussi une fauce parruque.

138. Ung aultre tableau exquis, où il y a ung homme avec une teste de cerf et ung crannequin au milieu et le bandaige (2).

139. Ung cruxifis, joignent ledit tableau, fait de la main de maistre Jaques; au pied de la croix sont deux testes de mors et une teste de cheval.

(1) Voir plus haut, p. 36.

(2) Cet article est accompagné, dans l'inventaire de 1516, de la remarque suivante : « Fait de la main de feu maistre Jacques de Barbaris. » Voir l'article n° 139.

140. Ung aultre petit tableau de la pourtraiture du contrôleur Ourssin (1).

141. Ung aultre tableau de MS. sainct Anthoine tenant ung livre et une bericle en sa main et ung baston soubz son bras, le fond de bocaige et estranges figures de personnaiges (2) (en marge : *délivré aux prieurs et religieux de Broux*. Voir n° 112.)

142. Ung aultre tableau de Nostre-Dame, à deux feullets, esquelx sainct Jehan et saincte Barbe, Adam et Ève son painctz (3).

143. Une petite Nostre Dame fort bien fête, à un manteau rouge, tenant une heures en sa main, que Madame appelle sa mignonne (4).

144. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame tenant son enfant, lequel tient une petite patenostre de coral en sa main, fort anticque, ayant une fontainne emprès elle et deux anges tenant ung drapt d'or figuré derriere elle (5).

145. Ung aultre tableau de la passion de NS., fait de Illyminure, à l'entour duquel sont les vij paroles que NS. profera en la croix, ledit tableau de bois de cyprès.

146. Ung petit tableau de ND., sur ung champt de damas verd, tenant son enfant.

147. Ung petit enfant de terre cuyte, tenant sa main senestre sur sa poctrine, dormant.

148. Receu, puis c'est inventoire fait, ung double tableau : en l'ung est Nostre Dame habillée de bleu, tenant son enffant droit, et en l'autre Madame à genoulx adorant ledit enffant.

(1) Nous trouvons le nom du peintre dans l'inventaire de 1516 : « Ung visaige du contrerolleur de Madame, fait de la main de Michiel (Coxie) sur ung petit tableaul. »

(2) Les *estranges figures* indiquent que l'article suivant, tiré de l'inventaire daté de 1516, désigne le même tableau : « Ung moyen tableau de sainct Anthoine qui n'a couverture ne feullet, qui est fait de Jheronimus Bosch et a esté donné à Madame par Jhoane, femme de chambre de madame Lyonor. »

(3) Dans l'inventaire de 1516 on lit après cette description : fait de la main de maistre Hans (Hemling).

(4) L'inventaire de 1516 décrit ce tableau ainsi qu'il suit : « Une petite Nostre Dame disant ses heures, faicte de la main de Michiel (Coxie) que Madame appelle sa mignonne et le petit Dieu dort. »

(5) L'inventaire de 1516 ne donne pas le nom du peintre, mais il décrit ce tableau ainsi : « Une petite Nostre Dame, faite de bonne main, estant en un jardin où il y a une fontaine. » La petite Vierge de la collection Van Ertborn, du musée d'Anvers, répond très-bien à ces deux descriptions.

AULTRES PIÈCES DE BRODURE ET AULTRES TABLEAUX ET PAINCTURES ESTANS DEDANS LES ARMAIRES.

(*Je ne citerai, parmi les tableaux faicts de brodure, que le n° 149, il suffira pour montrer que c'était bien l'équivalent de peintures.*)

149. Ung tableau de brodure, du chief de NS., à une couronne d'espine, fêtes de fil d'or et d'argent, qui se clot à deux feullets, doublé des deux costés de satin noir, ferré de iiij ferrures d'argent, au commencement de l'ung des feulletz est escript : vere langores nostros, etc.

150. Ung riche et fort exquis double tableau de Nostre Dame, doublé par dehors de satin brochier et monseigneur le duc Charles de Bourgogne, painct en l'ung des fulletz, estant à genoux, habillé de drapt d'or, à ung cousin de velours noir et une heure estant sur son siège devant luy, le bors dudit tableau garnis de velours verd, avec trois ferrures d'argent doré servant audit tableau.

151. Ung double tableau de bois de cyprès, en l'ung est portraict l'assunption Nostre Seigneur et en l'aultre l'ascencion de Nostre Dame, auquel tableau il y a deux ferrures d'argent (1).

152. Item en une petite boite, en forme de liette de bois, il y a xxij petits tableaux, fait comme il semble tout d'une main, dont la paincture est bonne, de grandeur et largeur ung chacun d'ung tranchoir, figurez de la vie NS. et aultres actes après sa mort. Le premier est figuré de la temptation fète à NS. par le diable; 153. le ij^e^ comme NS. estoit en une navière avec monseigneur sainct Pierre qui pescheoit; 154. le iij^e^ la transffiguracion NS.; 155. le iiij^e^ du baptesme NS.; 155 *bis*. le ve comme NS. preschoit en sa montaigne où il repust le peuple de v pains et iij poissons; 156. le vj^e^ comme NS. transmua l'eau en vin en une nopces; 157. le vij^e^ comme une poure femme demanda mercy à NS.; 158. le viij^e^ comme NS. estoit en l'hostel du pharisien où la Magdelaine luy vint laver les piedz; 159. le ixe comme NS. vint en Jherusalem le dimanche des palmes; 160. le xe comme NS. russucita le ladre; 161. le xj^e^ comment NS. fist sa sayne; 162. le xij^e^ comme NS. fust prins au Jardin d'Olivet; 163. le xiij^e^ comment NS. fust amené devant Pilate liez de cordes; 164. le xiiij^e^ comme NS. estoit assys sur une chaiere où les juifz le deschacheoient ayant la face

(1) L'inventaire de 1516 porte : de la main de Michiel (Coxie).

couverte; 165. le xve la descendeue de NS. aux enfers; 166. le xvj^e comme les trois Maries vindrent au sépulcre NS. 167. le xvij^e de l'aparision de NS. à la glorieuse Magdelayne; 168. le xviij^e comment deux des appostres de NS. le cogneurent à la fraction du pain; 169. le xixe comment MS. sainct Thomas renerendoit NS. pour pouvoir toucher la plaie de son coustel; 170. le xxe comment NS. envoya le Sainct Esperit sur ses glorieux appostres; 171. le xxj^e aux portraitures de monseigneur sainct Michiel et sainct Gabriel; 172. le xxij^e est painct MS. sainct Jehan, sainct Jaques, sainct Pierre et sainct Pol.

173. Ung tableau de Nostre Dame assise en ung tabernacle de massonnerie assez hautelet.

174. Ung petit tableau carré de la Trinité à ung tabernacle de menuiserie et grande multitudes d'anges des deux costés. Le aucuns tenant la croix et aultres figures de la Passion (1).

175. Ung petit tableau, qui se clot à ung fullet, painct de noir, de la portraiture de l'empereur Fredericq, IIIe de ce nom, la robbe de damas à couleur de pourpre, à ung bouton d'or devant, pourtant ung bonnet rond; le fond dudit tableau d'asul (2).

176. Ung aultre petit tableau de cyprès de l'histoire du roy David et de Golias.

177. Une mapemonde en parchemin.

178. Item iiij chiefs de paincture, fête de blanc et noir, en papier, comme patrons enroolés ensemble. Les deux de NS. et sainct Pol et les aultres de sainct Jehan et Moyse.

179. Deux portraitures de Jherusalem, l'une en papier paincte et l'aultre imprimée sans paincture.

180. La portraiture du chief de la fille du roy d'Angleterre, en parchemin.

181. Une saincte Marguerite en toille habillée de damas noir, le fond d'asul.

182. La portraiture en parchemin d'une dame, le fond de verd.

183. Une fantasie d'ung homme courant en poste sur ung cheval blanc, ayant deux bras nuz, devant son cheval et une devise en ung rondeau et une marguerite en chief.

(1) Voici l'article de l'inventaire de 1516 : « Ung petit tableaul de la Trinité, fait de la main de Rougier (Roger Van der Weyden) aussi vieulx. » L'absence de description me fait hésiter entre ce numéro 174 et le numéro 199.

(2) Cette expression « painct de noir » trouverait son commentaire dans la manière dont est décrit le même tableau dans l'inventaire de 1516 : « Le visaige de l'empereur Frédérick en ung petit tableaul noir. »

184. Ung livre en papier, à unze patrons, painct légièrement sur fond bleu.

185. Ung aultre livre en papier, où il y a ix rondeaux, en chacun il y a une teste d'homme de noir et blanc ; ledit livre couvert de cuyr.

186. La portraiture du sainct suaire de NS. fêtes en toille.

187. Ung plat coffre de bois dedans lequel il y a plusieurs painctures fêtes et enpreinte.

188. Une mapemonde en parchemin.

189. Une toille paincte de xv visaiges que d'hommes que femmes, le fond d'asul.

AULTRES MEUBLES ESTANS DEDANS LE PETIT CABINET, JOINGNENT LA CHAMBRE A CHEMYNÉE, TIRANT SUR LA GALLERIE DE LA CHAPPELLE.

(*Je ne cite pas trois heures enluminées, ni un livre parlant de Ypolite Rayenne de Cithis depuis nommée Amazeon. Voici les trois autres articles:*)

190. Item ung aultre livre, escript en latin sur parchemin, de lettres au mole, faisant mencion des illes trouvées, couvert de satin de Bruges verd et dessus la dicte couverte est escript quatre lignes de lettres d'or en latin.

191. Ung aultre livre en parchemin, couvert de satin verd, parlant de l'entrée de madame Claude, Royenne de France, en la cité de Paris.

PAINCTURES ESTANS DEDANS LEDIT PETIT CABINET.

192. Ung tableau d'ivoire taillé, bien ouvré de la Passion de Nostre Seigneur et aultres figures, qui se clot à deux feulletz, esquelx sont painctz feuz messeigneurs les ducs Philippe et Charles de Bourgogne.

193. Ung petit tableau de bois de cyprès d'ung personnaige portant la Thoison d'or et habit d'ung chevalier de l'ordre de la dite Thoison, estant espuié (appuyé) sur ung baston.

194. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame, pourtant une couronne sur son chief, assise sur un croissant, le fond du tableau doré.

195. Ung aultre tableau de la portraiture de l'empereur Maximi-

lien, tenant deux fleurs d'ulletz en sa main, habillé de drapt d'or, portant la Thoison.

196. Ung petit tableau de Nostre Dame, pendant à ung petit fillet de soye rouge, ayant une patenostre de courat rouge en son bras, le fond doré (1).

197. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame d'ung costel et de sainct Jehan l'évangeliste et de saincte Marguerite tirez après le vif du feu prince d'Espaigne, mary de Madame, aussi après le vif de ma dite Dame (2).

198. Ung aultre double tableau, en l'ung est Nostre Seigneur pendant en croix et Nostre Dame embrassant le pied de la croix et en l'autre l'histoire de la messe MS. sainct Grégoire (3).

199. Ung aultre tableau vieux de Dieu le Père, tenant son filz nuz entre ses bras, le Sainct Esperit en forme coulombe entre Dieu le Père assiz sur ung arc en ciel et une pomme ronde soubz les pieds de NS.

200. Ung aultre bien petit tableau de bois, où il y a une teste d'ung homme eslevée avec certaine escripture des deux lignes, fête sur couleur rouge et est bien de petite valeur.

201. Une petite Nostre Dame en papier, fête de Illyminure, tenant son fils, son habit d'asul et une petite bande dessus bordée d'ung petit borc d'argent de bassin.

202. Ung petit tableau d'ivoire, à ung vieux personnaige pourtant la thoison d'or, les quatre coins dudit tableau d'argent doré et sur ung chacun ung fusil pendant à une petites chaine d'argent.

203. Ung aultre petit tableau carré, d'argent doré, le fond d'esmail rouge, à ung personnage ayant le visaige fait d'ung camehu, derrière lequel tableau est escript le duc de Berry.

(1) Les nos 125, 173, 194 et 196 répondent, chacun, à chacun de ces trois articles de l'inventaire de 1516 : 1. Une petite Nostre Dame fait de la main de Dirick (Stuerbout). 2. Ung petit tableaul de Nostre Dame, bien vieulx de la main de Foucquet, ayant estuy et couverture. 3. Ung tableaul de Nostre Dame, du duc Philippe qui est venu de Maillardet, couvert de satin bronché gris et ayant fermaulx d'argent doré et bordé de velours vert. Fait de la main de Johannes (Jean Van Eyck). 4. Une bien petite Nostre Dame de illuminure, de la main de Sandres.

(2) L'inventaire de 1516 décrit ainsi ce tableau : « Ung bien petit tableaul à double feullet de la main de Michiel (Coxie) de l'ung des coustez de Nostre Dame...., de l'autre costez d'ung sainct Jehan et de saincte Marguerite, faiz à la semblance du prince d'Espaigne et de Madame.

(3) Voici le nom du peintre d'après l'inventaire de 1516, beaucoup moins détaillé que celui-ci, mais plus explicite sur les auteurs de ces peintures parce qu'il a été rédigé sous les yeux de l'archiduchesse elle-même : « Ung petit tableau d'ung cruxefix et d'ung sainct Grégoire. Fait de la main de Rogier (Van der Weyden). »

204. Ung myroir, assiz en gaie (jais) noir, fait en manière de cueur; et de l'autre costel ung cueur en presse sur une marguerite.

205. Ung aultre myroir petit, en forme de losanges, de petite valeur.

206. Ung petit sainct Jaques, taillé de geitz noir, assiz sur ung pillier de mesme, à trois coquilles en chiefz.

207. La portraiture de feu monseigneur de Savoie, taillée en bois, bien fête. La portraiture de Madame semblablement taillée en bois, aussi bien fête.

MÉDAILLES.

208. Une medaille d'estain, d'ung coustel la portraiture du roy d'Arragon et de l'aultre un roy tenant une espée fichée dedans trois couronnes.

209. Une autre médaille d'argent doré, de Madame d'ung coustel, et de l'aultre une femme à moitié nue.

210. Ung teston d'argent, où le duc Philibert est d'ung coustel et de l'aultre dame Yolent.

212. Diverses médailles de plomb, de leton, cuyvre et aultre gros métal estant à ung coffre.

(*Elles ne sont pas décrites avec détail et n'offrent aucun intérêt. On voyait dans le même cabinet :*)

213. Ung oyseau mort, appellé oyseau de paradis, envelopé de taffetas, mis en ung petit coffret de bois.

214. Une petite tablette de bois, à x fulletz, en laquelle il y a plusieurs painctures de patrons, bien fête au pinceau.

215. Cinquante et une cartes toutes rondes, richement painctes d'or, d'asul et aultres couleurs estant en une boite ronde de cuyr.

216. iiij^{xx}xj cartes de papier, carréez, figurés de diverses bestes, oyseaux et aultres painctures.

217. ix petiz crousetz de porcelayne, comprins ung moien.

218. Ung Jesus taillé en mabre.

219. Ung tableau où est feu monseigneur le duc Charles d'ung costé et de l'aultre feue madame Ysabeau de Portugal, les bois dorez, painct au dehors de noyr.

220. Deux tableaux reçus de maistre Jehan le paintre, semblables, en l'ung est Nostre Dame et en l'aultre MS. de Ligne.

BACGUES, MENUTEZ (MINUTIES) DE VAICELLE, ESTANS AU CABINET EMPRÈS LE JARDIN OU SONT LES CORAULX, LE TOUT D'ARGENT.

221. Ung escequier (échiquier) d'argent, carré, le bors doré, bien ouvré, avec les armes de Savoie ès quatre coins et xxxij petiz personnaiges d'argent servant d'eschaiz audit tableau.

222. Une esguière de cristalin, garnie d'argent doré, bien ouvrée, avec une couronne d'argent sus le couvecle.

223. Une aultre esguière de porcelayne, sus gris, garnie, le couvecle, le piez et le manche, d'argent doré bien ouvré.

224. Deux aultres esguières d'une sorte de porcelayne bleue garnies les couvecles d'argent doré.

225. Une bericle (lunettes), garnie le manche d'argent et au dessus dudict manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre

AULTRES MENUTEZ, ESTANS AUDIT CABINET, SANS ARGENT.

226. Deux potequins, une fiole et deux flacons de pate cuyte, dorez et bien ouvrez.

227. Ung beau gobelet de porcelayne blanche, à couvecle, painct à l'entour de personnaiges d'hommes et femmes.

(*J'omets cinq articles de Reloge de léton doré.*)

228. Ung hercules de cuyvre, tout nuz, tenant en sa main une masse à trois bastons tortillés.

229. Ung enfant assis sur ung cheval de cuyvre, sans bride, ni harnast, painct de noir.

230. Ung tablier garnis d'ivoire, eschequeter d'ung costel blanc et noir et de l'aultre costé pour joué au plus de poins et il y a une petite quehue de serpent de mesme pour joué ausdiz poins.

231. Deux escuelles, l'une moienne, toutes deux d'ung beau bois vernis, les bors dorez à manches, les fondz painct d'or et de verd, venues des Indes.

(*Je crois inutile de citer plusieurs échiquiers et tabliers.*)

232. Une mort fête d'ivoire, droite entre trois petits pilliers, tenant ung escripteau en sa main.

233. Une petite liette, le fond d'asul, les bors verd où il y a

les personnaiges suyvans, assavoir : Saturnus, Jupiter, Mars, Sol, Venus, Mercurius et Luna.

234. Ung cheval de bois, bien taillé, sans selle, ni harnast.

(*Je passe plusieurs jeux d'échecs d'ivoire, de cassidoine, de bois peint.*)

235. La portraiture de feu Conralt, fol de l'empereur, taillé en bois.

236. La portraiture en toille d'ung jeusne enfant, tenant ung papegay sur sa main, habillé d'ung séon cramoisy, quilete de drapt d'argent.

237. Une aultre paincture d'ung petit enfant plourant, ayant une petite banière devant luy.

238. Ung petit tableau d'une jeusne dame fête sur papier colé, le fond rouge, son habit de drapt d'or, à ung escuson en chief, aux armes de Savoie.

AULTRES MENUTEZ, ESTANS AU PETIT CABINET, OU SONT LES CORAULX ET JARDIN DE FLEURS DE SOIE, FIL D'OR ET AULTRES CHOSES FAIT A L'ESGULLE, DONT S'ENSUYT LES PIÈCES ESTANS D'ARGENT.

S'ENSUIT LES CORAULX ET AULTRES CHOSES.

239. Deux myroir de pate cuyte, bien ouvrez et dorez, ayant chacun ung boton et hoppes y pendans.

240. Deux grosses pommes et ung concombre, de terre cuyte, painctz.

241. Ung beau tableau auquel est painct ung homme et une femme nuz, estant les piedz en l'eaue, le premier borc de mabre, le second doré et en bas ung escripteau, donné par monseigneur d'Utrecht.

242. Ung petit tableau de bois d'une Lucresse, bien taillée, qui se clot à deux fulletz.

243. Une belle M de bois, bien taillée à une petite chayne de bois, pendant aux lettres du nom de Jhesus.

244. Ung livre, escript à la main, couvert de velours noir, intitulé, la Corone Margaritique, qui se commence : Plume infelice.

AULTRES PARTIES DE MEUBLES.

(*Je passe sous silence les étoffes pour couvrir les meubles, etc.*)

245. Plus receu à Bruxelles, par les mains de Symonet, varlet de chambre de l'empereur, les parties de painctures qui s'en suyvent:

premier : la pourtraicture de l'empereur moderne, Charles, V^e de ce nom, tirée après le vief et faicte par compas, sur toille, fort bonne.

246. La pourtraicture de la reyne Marye, douairiere d'Ongrie, aussi faicte sur toille, de mendre grandeur que la précédente.

247. Ung tableau double, de cyprès, déans lequel sont pourtraitz les premiers fils et fille du roy des Romans.

248. Aultre semblable tableau où sont aussi pourtraiz les secondes fils et filles dudict seigneur roy des Romains.

LES PIÈCES DE VAICELLES D'OR ET D'ARGENT CY APRÈS ESCRIPTES SONT ES MAINS DUDICT GARDE JOYAULX, ENSEMBLE LES RICHES TAPPISSERIES ET AULTRES BIENS MEUBLES CY APRÈS ESCRIPTS :

249. Une grande couppe d'or ouvrée à feuillages pesant VI^m I^c XIIIe. (*On lit en marge :*) Cette première couppe d'or et du corps de la salière est parlé au IIIe article suyvant, ont, par ordonnance de Madame, esté rompues et en sont esté faictes trois petites couppes pour en servir le voiaige de Cambray où la paix fut faicte et depuis Madame les donnyt aux marquise d'Arscot, contesses d'Aygremont et de Gaure qui avoyent esté audit Cambray.

(*Je ne cite que cet article, mais les autres portent des mentions de même nature qui prouvent combien les objets d'orfévrerie ont subi de transformations sous la pression des grandes nécessités comme aussi au moindre propos.*)

TAPPISSERIES GARNIES DE FIL D'OR, D'ARGENT ET DE SOIE ET AULTRES ESTOUFFES, COMME S'ENSUYT :

250. Premier : deux pièces de tappisseries, faictes de fil d'or et d'argent et de soie, bien riche, de l'istoire et des faiz de Alexandre le Grant, qui sont venue d'Espaigne. La première contient vij aulnes j cart de haulteur et unze aulnes v carts de l'argeur.

251. Quatre pièces de tappisseries de l'istoire de Ester, bien riche et faictes et ouvrés d'or et d'argent et de soie, qui sont venues de la maison de céans.

252. Trois pièces de tappisserie du credo, belles et riches, où il y a de l'or et de la soye, qui sont venuez d'Espaigne.

253. Une pièce de tappisserie de Alexandre.

254. Quatre pièces de tappisserie de Sainct Eslayne (*Ste Hélène*),

sans or ne argent, qui est venue d'Espaigne, garnie de boucran blanc.

255. Six pièces de tappisserie appellée la cité des Dames données par ceulx de Tornay.

TAPIS VELUZ.

TAPPISSERIE DE MORISQUE.

256. Six pièces de tappisserie de maroquin rouge, bourdée de mesme cuyr, figuré de drap d'or sur verd, et menuz personnaiges, à trois pilliers chacune pièce, la brodure d'ambas à seraines (*Sirennes*).

COUSSINS DE MORISQUE.

257. Quatre coussins, ouvragé de Turcquie, oppées (*houppés*) de soye verde et rouge, dont il y a v ouppes perdues.

RICHE TAPPISSERIE, OUVRÉE DE FIL D'OR, D'ARGENT ET DE SOYE NOUVELLEMENT ACHETÉE PAR MADAME.

258. Premier : Une belle et riche pièce de tappisserie de v aulnes de haulteur et de v aulnes cart eschars, de largeur, historiés comme Nostre Seigneur pourtoit la croix à sa Passion.

(*Les sept pièces suivantes, que j'omets, représentaient autant de sujets de la Passion. On lit à la suite, écrit d'une autre main* :)

259. Depuis c'est Inventaire fait, a reçu le dit garde joyaux ung riche ciel de tappisserie — fait par Pietre Pannemarie à Bruxelles, ouquel est figuré Dieu le Père et le St Esprit, environnez de plusieurs anges.

HORNEMENS DE CHAPPELLE.

LINGE DE TABLE.

260. Une riche nappe damassée de grandes fleurs, de xij aulnes j quart de long et iiij aulnes de largeur.

261. Une aultre nappe, ouvraige de Tournay, contenant vij aulnes de long et iij aulnes de large.

262. Une aultre grosse nappe, ouvraige de Venise.

263. Une nappe en touaille damassée, figurée de la Passion au milieu et aussi du nom de Jesus.

De toutes lesquelles pièces de vaicelle d'or, d'argent, tappisseries et aultres biens meubles, estans présentement ès mains des officiers cy devant nommés ou d'aultres officiers advenir — (*Ils en tiennent compte*). Ainsi fait et conclud par madite Dame, en la ville d'Anvers, le xvij d'avril M. V^c^ XXIIIJ.

(*Signé*) MARGUERITE.

(*Trois feuillets sont encore couverts des additions faites depuis la mort de la duchesse, ils ne m'offrent rien de particulier à noter.*)

Un registre petit in-folio, parchemin, de 141 feuillets, relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert.

EXPLICATION

DU

DRAPEAU DIT DE JEANNE HACHETTE,

CONSERVÉ A L'HÔTEL DE VILLE DE BEAUVAIS.

Ce monument est d'un véritable intérêt ; mais il faut convenir qu'il a un grand tort aux yeux des citoyens de Beauvais, c'est de ne pouvoir être celui que Jeanne Laisné (connue sous le faux nom de Jeanne Hachette), avait enlevé aux Bourguignons en 1472.

J'en ai déjà parlé dans un feuilleton du journal l'*Assemblée Nationale* relatif à la légende de Jeanne Hachette; mais je n'avais alors d'autre guide que la description donnée par M. Doyen, historien de Beauvais : or cette description n'était pas complète, et mon explication fut inexacte. Depuis cet article, j'ai pu consulter, grâce à l'obligeance éclairée d'un antiquaire de Beauvais, l'excellent procès-verbal dressé par MM. Borel et du Coudray, le 13 juillet 1790, et c'est à ce procès-verbal, à une sorte de calque réduit de l'étendard, enfin à la vue du drapeau même, que je m'en suis définitivement rapporté (Voy. la pl. 138).

Il a la forme d'une enseigne ; il se rétrécit graduellement vers le haut et finit en pointe ; le temps ne semble lui avoir enlevé qu'une longueur de deux ou trois pieds, à son extrémité pointue. Il présente six objets distincts dont je crois avoir reconnu l'intention, et qui, tous, méritent une description particulière. Je commencerai par la partie la plus rapprochée du haut de la hampe ou bois de lance.

I. Écu entouré du collier de la Toison d'Or, et resserré entre deux colonnes en forme de chandelier, qui figurent ordinairement les colonnes d'Hercule. L'écu est composé de seize petits quartiers, qu'il faut réduire à quatre grandes pièces. C'est ce que les blasonneurs appellent un écartelé contre-écartelé.

La première et la quatrième de ces pièces sont aux armes d'Espagne : champ de gueules à la tour d'or (Castille), écartelé de sable au lion d'or (Léon).

La deuxième pièce et la troisième sont aux armes d'Autriche et de

Bourgogne. L'aigle noir du premier et du quatrième quartier est d'Autriche ; la fleur de lis d'or orlée du second quartier est de Bourgogne nouveau, et les bandes du troisième quartier sont de Bourgogne ancien.

De telles armes indiquent nécessairement un prince à la fois roi d'Espagne, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne. Or, le royaume d'Espagne, le titre d'archiduc et le duché de Bourgogne n'ont pas été réunis avant l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II.

II. La deuxième pièce placée au-dessous de l'écu que nous venons de reconnaître, est un second écu, un peu moins grand que le premier. C'est le lion de Flandre, province dépendante de l'ancien duché de Bourgogne.

III. Entre l'un et l'autre écu, et pour accompagner les *colonnes d'Hercule* du premier, se déroule une devise que Willemin a cru pouvoir deviner : *Je l'ai empris*, parce que telle était celle des ducs de Bourgogne. Mais le procès-verbal de 1790, bien autrement respectable que la gravure de Willemin, déclare « qu'au-dessus de « l'écusson est un rouleau de trois plis sur lequel on ne lit plus « distinctement que ces lettres : PLVS QVE — TRE. » Il est fort aisé de reconnaître ici la devise de Charles-Quint qui l'adopta pour la première fois en 1536, au retour de l'expédition d'Alger. « Il la prit, dit le père Menestrier (1), pour montrer qu'il avait passé en Afrique, au delà des colonnes d'Hercule. » En adoptant sans contrôle la lecture de MM. Borel et du Coudray, on pourrait lire *plus que oultre ;* mais il est plus naturel d'admettre qu'ils ont pris, comme il était aisé de le faire, les lettres *oul* pour *que*, et qu'ils auront alors supposé une lacune qui n'existait pas de leur temps dans la devise conservée. Je préfère donc lire *plus oultre*, comme étant plus régulier que *plus que tre.*

La conclusion de ce qui précède est déjà que le drapeau ne peut avoir été fait avant 1536. L'écu, l'écusson, la devise semblent également aboutir au règne de Charles-Quint.

Cependant le drapeau ne doit avoir été exécuté qu'en 1557, plus d'un an après l'abdication de l'empereur en faveur de son fils Philippe II. S'il datait du règne de Charles-Quint empereur et roi, l'écu serait surmonté de la couronne impériale, fermée ; l'aigle de la seconde pièce serait placé à la première ou formerait un écusson d'honneur : il n'y a rien de pareil ici.

(1) *Discours de la nature des Devises*, p. 22.

IV. Saint Laurent armé de son gril. Cette figure très-facile à reconnaître, se lie à un grand souvenir historique. Philippe II, époux de Marie, reine d'Angleterre, avait en 1557, dirigé sur la Picardie une armée formidable, composée de cinquante mille Espagnols, Flamands et Bourguignons, et de huit ou dix mille archers anglais. Saint-Quentin fut assiégé, et le matin du 10 août commença la bataille la plus sanglante que l'on eût livrée depuis Pavie. Les Français mis en complète déroute l'appelèrent la défaite de Saint-Quentin ; et leurs adversaires voulant pieusement en partager l'honneur avec le saint dont la fête tombait ce jour-là, ne la désignèrent jamais que sous le nom de la *bataille de Saint Laurent*.

Rentrés en triomphe dans leurs villes de Calais, d'Arras et de Therouenne, dans leurs pays de Bourgogne et de Flandre, les vainqueurs ne manquèrent pas avant de se séparer de célébrer des tournois, d'assister à des processions et surtout de présenter des offrandes en mémoire de cette bataille mémorable. C'est pour une de ces fêtes, ou pour l'accomplissement d'un de ces vœux que l'étendard de Beauvais doit avoir été exécuté. Et ce qu'il nous en reste à décrire va le prouver mieux encore.

V. Deux arquebuses retenues en sautoir par l'ancien fusil ou briquet de Bourgogne. Le sautoir figure heureusement la croix de Saint-André, signe de reconnaissance particulier aux Bourguignons.

VI. Quatre lettres de forme gothique. On a cru pouvoir retrouver dans ces lettres le mot *Burg :* cette lecture n'est pas admissible, 1° à cause d'un signe de forme ovale placé au-dessus des lettres ; 2° parce que la quatrième lettre doit être l'initiale d'un second mot, puisqu'elle est hors ligne, plus grande et plus ornée ; 3° enfin parce que ces lettres sont à demi entourées d'une double bandelette dont la forme est celle du grand collier de l'ordre de la Jarretière. « Ce collier, dit « Wulson de La Colombière (1), est composé de plusieurs jartières « reprises à plusieurs doubles. »

Les lettres sont donc : Hni Q., et il faut les lire *Honi qui.* Le reste de la devise *mal y pense* devait se trouver à l'extrémité non conservée de la bannière.

Ainsi, les vainqueurs de Saint-Quentin auront fait exécuter le drapeau de Beauvais pour accomplir un vœu de reconnaissance envers saint Laurent, ou pour l'employer à la décoration d'un tournoi. Ils mirent à la place d'honneur et à la droite de saint

(1) *Théâtre d'honneur,* t. I, p. 576.

Laurent les armes personnelles du chef suprême, le roi d'Espagne, puis le collier de la Toison d'Or, dont Philippe II était devenu le chef, et la devise de Charles-Quint que le fils conserva jusqu'à la mort de son père. A la gauche du saint, ils figurèrent ce qui pouvait le mieux désigner les Bourguignons et les Anglais, c'est-à-dire la croix de Saint-André, le collier et la devise de l'ordre de la Jarretière. Il n'y a pas jusqu'au bâton noueux qui surmonte le collier de l'ordre qu'on n'ait le droit de regarder comme l'arbalète des archers anglais, dont la réputation était depuis longtemps justement méritée.

Certainement qu'un pareil drapeau, bien que tout différent de ce que l'on supposait, est encore d'un grand prix. A part les souvenirs qui lui pourraient faire préférer, dans l'esprit des habitants de Beauvais, l'étendard de Jeanne Laisné, on en citerait difficilement un autre qui méritât mieux d'être religieusement conservé et de figurer honorablement dans une fête patriotique.

Qu'on ne me demande pas comment il est devenu la propriété de la ville de Beauvais : c'est aux archives de la ville à nous éclairer sur ce point, et si elles s'en taisent, nous n'avons rien à dire. Cependant, il est permis de remarquer que les Français s'emparèrent de Calais l'année qui suivit la bataille de Saint-Quentin, et que cette ville rentra pour jamais dans les domaines du roi de France. Il se pourrait qu'un capitaine français, originaire de Beauvais, eût trouvé le drapeau de saint Laurent suspendu aux voûtes de quelque église ou de la maison commune, et qu'il l'eût glorieusement rapporté dans sa ville natale. Mais je présente cela à titre de conjecture, sans avoir pour moi l'autorité d'un témoignage contemporain.

Le drapeau continuera probablement de figurer à la belle et patriotique procession de Sainte-Angadrême ; les jeunes filles se disputeront toujours l'honneur de le porter, sinon comme l'étendard de leur Jeanne Laisné, au moins comme un second trophée non moins glorieux, non moins digne de respect. On ne me reprochera pas d'avoir restitué sa date véritable et son exacte signification : le malheur eût été d'être conduit à prouver qu'il n'avait rien de commun avec le siége de Beauvais, sans dire ce qu'il était réellement. Grâce au ciel, la vérité ne lui fera rien perdre de sa valeur, et la ville de Beauvais, fière maintenant de deux trophées, pourra placer à côté de l'effigie de son héroïne, l'étendard enlevé aux insolents vainqueurs de la journée de Saint-Quentin.

PAULIN PARIS.

LE CHATEAU DE CORBEIL

(SEINE-ET-OISE).

La plupart de ceux qui habitent ou visitent Melun, Corbeil, Étampes, ne se doutent guère que ces petites cités se soient partagé pendant plusieurs siècles la gloire et la grandeur dévolues plus tard à Blois, Saint-Germain en Laye et Versailles, dont le séjour leur fut successivement préféré, après que les châteaux de Chinon et de Loches eurent eu l'honneur de donner asile au malheureux Charles VII; que Louis XI se fut volontairement emprisonné dans celui du Plessis-lez-Tours, où il mourut en 1483, et qu'Amboise eut vu naître et mourir Charles VIII, le vainqueur éphémère de l'Italie.

Il est vrai que les derniers vestiges du château royal de Melun ont disparu à la fin du dernier siècle; on sait seulement qu'il occupait la pointe occidentale de l'île baignée par la Seine. Étampes, plus heureux, montre encore avec orgueil la vieille tour de Guinette, principal vestige de la demeure de nos rois; à Corbeil, il ne reste plus en quelque sorte que la *pierre du témoignage*, dans cette tour que fit écimer le dernier duc de Villeroy, seigneur-engagiste du comté de Corbeil; sa base carrée occupe l'une des faces de la place Saint-Guenault, sur laquelle elle forme avant-corps. C'est de ce dernier château que nous allons parler.

Le réédifier n'est pas chose facile, si on se le représente lorsque le dernier comte de cette ville le délaissa forcément à la royauté, au XIIe siècle; car il n'y a pas à douter qu'il reçut de notables accroissements, quand Louis le Gros, vainqueur de Hugues de Puiset, eut résolu de l'habiter. La partie encore debout accuse cette époque, malgré les changements opérés, surtout à l'intérieur, pour

l'approprier à l'usage auquel elle semble désormais consacrée (1); mais ce n'était pas, assurément, la partie la plus ancienne de cet édifice, dont on sait que la construction primitive remontait au Xe siècle; et cette forteresse, premier noyau du Nouveau-Corbeil, avait été bâtie à la jonction de la Juisne à la Seine, pour arrêter les incursions presque fabuleuses des hommes du Nord.

Dans un poëme latin écrit par Pierre Le Venier, chanoine pénitencier d'Auxerre, qui invitait Nicolas Lemercier, son ami, à venir passer ses vacances en cette ville, vers le milieu du dernier siècle, il ne lui trace point d'autre route que les bords de la Seine, et en passant par Corbeil, traversé par ce fleuve, il lui dit :

« ..... Tùm littore trito
« Regia mirantem partitis tecta Trichoris,
« Antiquam te Corbolii via ducet ad arcem,
« Purus ubi Stampis lapsus decurrit Junna. »

Ainsi, ces vers nous apprennent que ce château était partagé en trois corps de bâtiment, le fond et les deux ailes. La cour des bâtiments actuels semble l'annoncer, si toutefois c'est sur les anciennes fondations qu'ils sont bâtis. *Trichora*, suivant Casaubon, signifie un édifice à trois faces : et le chancelier de L'Hôpital l'emploie dans ce sens dans ses poésies latines. Bien évidemment la portion encore debout formait une des ailes de cet édifice, et bien qu'elle nous semble appartenir au commencement du XIIe siècle, ainsi que nous l'avons déjà dit, elle est néanmoins sans aucune espèce d'ornementation. Nous lui donnons cette date, parce qu'elle est construite en pierre de grand appareil. Ses murs n'ont pas moins de deux mètres d'épaisseur; trois de ses faces sont appuyées par des contre-forts dont la hauteur varie; leur forme est celle d'un pilastre. Les fenêtres qui l'éclairent ont toutes perdu leur caractère primitif. La partie inférieure de ce monument est seule voûtée. Ce n'est pas la moins curieuse. Sa toiture est aiguë et semblable à celle d'un pavillon.

On sait que Louis le Gros en montant sur le trône trouva la puissance royale bien réduite; le seul duché de France lui appartenait, le surplus de ses États appartenait à ses vassaux, qui, se prétendant indépendants dans leurs domaines, étaient toujours en révolte contre lui ou entre eux. Il lui fallut sans cesse avoir les armes à la main pour les combattre. L'un des plus indomptables fut ce Hugues, sei-

(1) On en a fait un magasin à blé et à farine, réclamé par la proximité de nos moulins à l'anglaise, si connus des amateurs de belles mécaniques.

gneur du Puiset. Assiégé une première fois dans son château, il y fut fait prisonnier et obtint son élargissement moyennant la cession du comté de Corbeil. Il se révolta bientôt encore, et fut attaqué par l'abbé Suger qui fut repoussé. Le roi vint en personne commander son armée et fut plus heureux. La forteresse du Puiset, prise de nouveau, fut entièrement rasée. On croit que Hugues périt dans cette occasion, du moins il n'en est plus fait mention dans l'histoire à partir de cette époque.

Dès lors incorporé au domaine royal, Corbeil fut souvent visité par nos rois, qui prirent possession du château où leurs vassaux avaient jadis étalé leur orgueil. Sept ans après avoir soumis et châtié ce rebelle, Louis le Gros vint en cette ville (novembre 1119), accompagné d'Adélaïde de Savoie (2), son épouse, du pape Calixte II, oncle de cette princesse, et d'une nombreuse cour; ce qui prouve que le château royal était d'une certaine étendue. Les chanoines d'Étampes vinrent alors visiter le pontife et l'entretenir de leurs différends avec les moines de l'abbaye de Morigny (3).

Il paraît certain que l'affranchissement de la commune de Corbeil avait été octroyé avant sa réunion au domaine de la couronne, puisque Louis le Gros pour preuve de l'affection qu'il portait à ses habitants, leur accorda le privilége de n'aller à la guerre (on sait qu'alors les communes seules étaient assujetties au service militaire) que deux fois l'année, et de ne pas s'éloigner, dans cette circonstance, au delà de douze lieues de leurs demeures. Il donna aussi au clergé de cette cité de grandes marques d'attachement : deux de ses fils furent successivement abbés de la collégiale Saint-Spire (4); et ce chapitre, aussi bien que celui de Notre-Dame, en la même ville, fut autorisé à porter le titre d'*Abbaye royale*.

(2) On connaît la tendresse de Louis pour son épouse; il voulut que les chartes et autres monuments de cette nature fussent datés des années de son règne et de celles du couronnement de la princesse. Quelques critiques ont cru voir dans cette condescendance une preuve authentique et de la faiblesse du mari et de l'ambition de la femme, fondée sur la conduite d'Adélaïde, qui, aussitôt après la mort du roi (1137), se remaria au connétable Mathieu de Montmorency. Cette alliance qui paraîtrait singulière de nos jours, était alors autorisée par plusieurs exemples. Quelques années plus tard (1153), cette princesse se retira, du consentement de ce dernier, à l'abbaye Montmartre, dont elle était la fondatrice et y mourut en 1154.

(3) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XI, p. 222.

(4) Ce saint dont le culte est plus connu que la vie, existait au IVe siècle; il a été le premier évêque de Bayeux. Ses reliques ont été apportées dans le voisinage de Corbeil lors des incursions des Normands au IXe siècle, et transférées en cette ville dans le siècle suivant, par le comte Haymon, fondateur de la collégiale de Saint-Spire, aujourd'hui église paroissiale sous le même titre.

Henri de France sortait du monastère de Clairvaux quand il fut placé à la tête du chapitre de Saint-Spire, et y trouva la corruption du siècle; comme il avait été nourri de la discipline sévère de Saint-Bernard, il voulut en entreprendre la réforme : ses chanoines le trouvèrent ridicule, et portèrent plainte à la cour de Rome, qui ne parvint à lui faire abandonner ses projets (1148) qu'en l'élevant à l'évêché de Beauvais. Il avait certainement été l'un des bienfaiteurs de cette collégiale, puisqu'elle célébrait l'anniversaire de son décès. Ce prélat eut aussi de grandes querelles avec les habitants de Beauvais, touchant les libertés municipales. Peut-être fut-ce pour calmer les Beauvoisins, qui s'étaient alors révoltés contre lui, qu'il fut transféré à l'archevêché de Reims, siége sur lequel il mourut le 13 novembre 1175.

Philippe, nommé abbé de Saint-Spire par la démission de son frère, avait été marié à une des filles de Thibault II, comte de Champagne, dont il se sépara pour cause de parenté. En prenant possession de ce titre, il gratifia le clergé de cette collégiale du revenu des prébendes vacantes. Ce prince qui était d'humeur douce et facile, ne se mêla pendant sa vie d'aucune affaire, et montra une grande modestie en refusant le siége de Paris, dont il était archidiacre, pour y laisser arriver le savant docteur Pierre Lombard, surnommé le *Maître des sentences* (*magister sententiarum*), qui avait été son précepteur. Ses restes inhumés dans l'église Saint-Étienne, furent depuis transférés dans la basilique Notre-Dame; on lisait sur sa tombe : *Hic jacet Philippus filius Ludovici Crassi, regis Francorum, archidiaconus ecclesiæ Parisiensis qui obiit anno* 1161.

On conserve encore plusieurs chartes du roi Louis le Jeune, qui sont datées de Corbeil. Ce monarque y confirma, en 1142, une donation faite aux religieux de Saint-Maur-lès-Fossés; et y résidait encore l'année suivante, lorsque saint Bernard, dont le nom seul exprime tout ce que la vertu a de plus pur, tout ce que le génie a de plus élevé, tout ce que l'éloquence a de plus entraînant, tout ce que l'autorité du talent a de plus glorieux, qui du fond de sa solitude, gouvernait l'Église et le monde, vint l'y trouver pour l'entretenir de l'incendie de Vitry en Perthois, et du massacre des prisonniers renfermés dans l'église de ce bourg, par ses soldats, malheurs dont ce prince était l'unique cause! L'histoire nous a conservé l'énergie de ses reproches, à Louis le Jeune, dans cette circonstance. La démarche du pieux cénobite toucha vivement le cœur du roi, qui fit la paix avec le comte de Champagne, et consentit, pour expier ce crime, à faire le

voyage de la Terre Sainte en personne. On sait quel fut le fruit de cette expédition, dévotement sans doute, mais trop inconsidérément entreprise, où tous les plus grands seigneurs du royaume suivirent ce monarque. Il fut défait par les Sarrasins et revint en France en fugitif (1147).

Durant le règne de ce prince, le cardinal Viviers, légat en France du pape Alexandre III, vint au château de Corbeil, entre les années 1160 et 1170; Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui s'y trouvait alors, conféra avec lui pour concilier la paix entre Louis VII et Henri II d'Angleterre. Saint-Pierre de Tarentaise, qui succéda à ce cardinal dans sa légation, y fut reçu avec magnificence durant l'hiver de 1174. Le prévôt avait reçu du roi, l'ordre de se rendre sur la route de Melun, au-devant de lui, et de le loger dans son propre château : *In regia domo*. Ce légat séjourna assez longtemps en cette ville, pour y suivre l'affaire commencée par son prédécesseur.

A la mort de Louis VII, Adèle de Champagne, sa veuve, et la première de nos reines qui ait eu son douaire assigné sur le domaine de Corbeil, aima à en habiter le château. On a plusieurs lettres d'elle datées de ce lieu. Les églises, et surtout l'Hôtel-Dieu de cette ville, se ressentirent des libéralités de cette princesse. Elle mourut à Paris, le 4 juin 1206, et fut inhumée dans l'abbaye de Pontigny au diocèse de Sens.

Philippe Auguste vint souvent à Corbeil. On sait qu'il confia la tutelle de son fils unique, né de son mariage avec Isabelle de Hainaut, et la régence du royaume, à sa mère, durant la troisième croisade (1190), et qu'il lui adjoignit, comme auxiliaire, le cardinal de Champagne, son oncle, archevêque de Reims. Cette princesse faisait sa résidence ordinaire au château de Corbeil; ainsi, Louis VIII, enfant, a dû nécessairement y demeurer auprès de son aïeule pendant la prise d'Acre, après laquelle Philippe, attaqué d'une maladie violente, fut forcé d'abandonner la Syrie; quelques historiens rapportent que la gloire seule de Richard d'Angleterre lui fit ombrage et le détermina à rentrer en France.

Nous ne développerons pas l'histoire de la malheureuse union de Philippe Auguste avec la princesse Isburge, sœur du roi de Danemark. Lamorlière (5) nous a transmis le récit des fêtes de ce mariage qui fut célébré avec pompe à Amiens, la veille de l'Assomption de l'année 1193. Le motif du brusque dégoût manifesté par

(5) *Histoire d'Amiens*, livre I, p. 123.

Philippe Auguste pour la princesse, aussitôt après l'avoir épousée, est resté un mystère. Si l'on en croit Étienne de Tournay, qui l'écrivait à Guillaume de Champagne, Isburge égalait *Sara* en prudence, *Rébecca* en sagesse, *Rachel* en grâces, *Anne* en dévotion, *Hélène* en beauté, et son port était aussi beau que celui de *Polyxène* (6). Conçoit-on après cela que tant de perfections aient égalé tant d'infortunes?

Le roi ayant obtenu le divorce au jugement de ses barons réunis à Compiègne, la princesse fit appel au Saint-Siége; sa cause se trouva mêlée à la grande querelle du sacerdoce et de la royauté. Les imaginations furent saisies par les sombres couleurs de l'interdit qu'Innocent III jeta sur la France entière pour réduire Philippe Auguste à la reprendre. Tous actes de christianisme, hormis le baptême des enfants et l'administration du viatique aux malades, furent tout d'abord interdits, et pendant neuf mois, fort peu de changements furent apportés à cette sentence.

Pierre de Capoue, cardinal-légat, venu de Rome chargé des foudres du Vatican, séjourna à Corbeil, auprès de la reine douairière, dont les efforts déterminèrent enfin le roi son fils à reprendre avec lui celle dont la beauté et les vertus méritaient un meilleur sort, et qui fut la cause involontaire de tant de maux. L'antipathie du roi n'en continua pas moins, et bientôt la princesse fut reléguée à Étampes, d'où elle ne fut rappelée, douze ans après, que lorsque, accablé par la maladie, le roi se sentit près de sa fin.

Il est facile de concevoir quels dommages causa à la ville de Corbeil, en particulier, la suspension du culte et les suites naturelles de cette interruption; tout y était alors établissements ecclésiastiques; ce ne fut pas seulement le chapitre de Saint-Spire qui eut à en souffrir, mais encore toute la ville, qui se ressentit toujours si efficacement du concours prodigieux qu'y attire la dévotion aux reliques de ses patrons conservées dans son église. Isburge, à qui Corbeil et sa châtellenie avaient été donnés en douaire, sembla vouloir réparer le tort causé aux habitants de cette ville, en cette malheureuse circonstance, en la choisissant pour sa retraite, et en y répandant tous les biens en son pouvoir. Elle avait un instant séjourné dans le château de cette ville pendant son divorce; après la mort de son époux (1223), elle se fixa à la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, fondée par elle sur le territoire de cette ville et dont elle avait fait don aux chevaliers

(6) Dreux du Radier, *Anecdotes des reines*, t. II, p. 431.

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cette princesse passa dans cette douce et paisible retraite les derniers jours d'une carrière dont beaucoup de larmes et quelques courtes joies s'étaient partagé en inégales parts la touchante destinée! Elle y mourut le 29 juillet 1236, et fut inhumée au milieu du chœur de l'église (7).

Louis VIII prenait le titre d'abbé de Notre-Dame de Corbeil. L'historien de cette ville dit que le roi s'était réservé ce titre et les droits y attachés, pour faire cesser les *contentions et querelles* qui se perpétuaient dans cette collégiale entre l'abbé et ses chanoines (8). Il y a apparence que, à l'exemple de ses prédécesseurs, ce monarque affectionna Corbeil, où l'on sait qu'il avait passé une partie de son enfance, puisque, à partir de cette époque, les affaires de l'État, les plus importantes, les alliances et les mariages des têtes couronnées se traitèrent dans le château de cette seigneurie. Et lors du décès de la veuve de Philippe Auguste, il donna à Blanche de Castille, son épouse, princesse aussi distinguée par ses vertus que par son habileté et son courage, Corbeil et sa châtellenie en augmentation de douaire. Blanche y fit de fréquents séjours, et résidait indifféremment au château royal ou à la commanderie de Saint-Jean.

Lorsque saint Louis monta sur le trône, cette princesse réunit, pour la première fois en France, la double qualité de tutrice et de régente. Elle eut à soumettre les barons et les princes ligués qui tinrent leur assemblée au château de Corbeil. On sait que Philippe, comte de Boulogne, qui prétendait avoir le gouvernement de l'État pendant la minorité du jeune prince, vint loger au château de cette ville, le jour même où Louis IX devait coucher à Montlhéry, dans le dessein de l'aller enlever le lendemain. Les habitants de Corbeil ayant connu le complot, en donnèrent avis à Paris, d'où il partit douze mille hommes qui ramenèrent le roi dans sa capitale (9). Joinville raconte cet événement avec l'aimable naïveté qu'on lui connaît, et ajoute : « Que Louis était détruit et subjugué si n'eût été l'aide de Dieu, qui jamais ne lui faillit. »

Nous avons la preuve que saint Louis était au château de Corbeil en 1235 et en 1244, et qu'en 1262, Jacques Ier, roi d'Aragon, vint l'y trouver pour régler leurs différends. C'est là, et à cette occasion,

(7) Nous rapporterons prochainement sa curieuse épitaphe, dans un article que nous préparons sur cette ancienne commanderie de Malte.

(8) Delabarre, p. 156.

(9) Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 68.

que fut arrêté le mariage de la fille de ce prince avec Philippe le Hardi (10).

« A l'époque qu'il avait marquée, dit M. Michaud (11), Louis IX, accompagné de ses frères, le duc d'Anjou et le comte d'Artois, se rendit à l'abbaye Saint-Denis. Après avoir imploré l'appui des apôtres de la France, il reçut des mains du légat le bourdon et la panetière, et cet oriflamme que ses prédécesseurs avaient déjà montré deux fois aux peuples de l'Orient.

« Louis revint ensuite à Paris, où il entendit la messe dans l'église Notre-Dame. Le même jour il quitta sa capitale, pour ne plus y rentrer qu'à son retour de la Terre Sainte. Le peuple et le clergé fondant en larmes et chantant des psaumes, l'accompagnèrent jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine. C'est là qu'il monta à cheval pour se rendre à Corbeil, où devaient le rejoindre la reine Blanche et la reine Marguerite.

« Le roi donna encore deux jours aux affaires de son royaume, et confia la régence à sa mère, dont la fermeté et la sagesse avaient défendu et sauvé la couronne pendant les troubles de sa minorité. Si quelque chose pouvait excuser Louis IX et justifier sa pieuse obstination, c'était de voir qu'il laissait ses États dans une profonde paix. »

Ce fut à la commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, qu'il déclara sa mère régente du royaume (13 juin 1248), avec plein pouvoir d'admettre en son conseil, ou d'en exclure ceux qu'elle jugerait à propos. Le texte de cette lettre fera sans doute plaisir à nos lecteurs : « Lu-
« dovicus rex Francorum universis presentes litteras inspecturis sa-
« lutem. Notum facimus quod nos charissimæ dominæ nostræ et
« matri reginæ concessimus et volumus quod in hac nostra peregri-
« nationis absentia plenariam habeat potestatem recipiendi et attra-
« hendi ad regni nostri negotia quæ sibi placuerit et visum fuerit
« attrahere, removendi etiam quos viderit removendos secundum
« quod ipsi bonum videbitur. Balivos etiam instituere valeat castel-
« lanos, forestiarios et alios in servitium nostrum et regni nostri mi-
« nistros ponere et amovere pro ut viderit expedire. Dignitates et
« beneficia ecclesiastica vacantia conferre, et eis regalia restituere et
« eligendi licentiam dare capitulis et conventibus vice nostra. In cu-
« jus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus

(10) Delabarre, *Histoire de Corbeil*, p. 171.
(11) *Histoire des Croisades*, t. IV, livre XIII, p. 100.

« apponendum. Actum apud hospitale juxta Corbolium, anno Domini « ducentesimo quadragesimo octavo. »

Après son retour en France (1254), ce monarque conserva à la ville de Corbeil l'attachement que lui avait voué sa mère; il fit rebâtir la maison royale de cette résidence dès 1256; il n'en reste malheureusement pas le plus petit vestige; mais on peut se faire une idée de ce monument, en considérant la partie orientale du Palais de Justice de Paris, édifiée à la même époque. Il fit ajouter à ces constructions, en 1261, une Sainte-Chapelle à double étage, dont la perte n'est pas moins regrettable. Cet édifice était certainement moins grand que celui de la capitale; mais, comme celui-ci, il ne pouvait manquer d'offrir beaucoup d'intérêt sous le rapport de l'art architectural et des verrières peintes qui devaient nécessairement garnir ses fenêtres. L'étage supérieur de cette chapelle était sous l'invocation de la mère du Christ; et l'inférieur sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Le pape Urbain IV accorda des pardons et indulgences à tous ceux qui visiteraient cet oratoire et y feraient leurs dévotions. On conserve à la bibliothèque publique de Corbeil une petite statuette en bois, qui n'est autre chose que la représentation du précurseur du Messie. Cette image a été détachée de l'ancienne porte extérieure de la chapelle inférieure : elle donne une idée de la manière dont se traitait alors la statuaire.

L'historien de Corbeil (12) nous apprend que le roi établit pour la desserte de sa chapelle, du consentement de l'abbé de Saint-Victor-lès-Paris (13), trois chanoines réguliers qui vécurent en commun avec les quatre placés précédemment à Saint-Guénault par le comte Haimon son fondateur. « J'admire, poursuit-il, que pour leur nourriture et entretien, le luminaire et ornement de cette église, il ne leur donna que cinquante livres de rente à prendre sur le domaine de Corbeil. » Il ajoute encore que pour construire l'escalier de cette chapelle, il fallut prendre une portion du pressoir de la maison du prieur de Saint-Guénault, et que, comme celui-ci en fit volontairement abandon, saint Louis voulut, pour reconnaître ce service, qu'il eût à sa disposition les clefs de sa chapelle et la jouissance du pré, baigné par la Seine et la Juisne, qui se trouvait immédiatement au-dessous.

(12) Delabarre, p. 169.

(13) La raison, c'est que le château royal était compris dans la paroisse annexée à la collégiale Saint-Guénault, donnée à l'abbaye Saint-Victor par le roi Louis le Gros, lors de la réunion du comté de Corbeil au domaine de la couronne.

Nous connaissons par Malingre (14) l'époque de la destruction de cet édifice : « Ayant commencé à estre ruinée à la prise de Corbeil par les ennemis de cet estat l'an 1590, a du depuis esté rasée en ces dernières années par la volonté du roy, pour ne point occuper de place inutile contre la seureté et beauté du chasteau royal dudit Corbeil. » A ce témoignage, Delabarre, qui écrivait dans le même temps, ajoute (15) : « Tous ces lieux ont changé de face, et il ne paraît plus qu'il y ait eu ni chapelle, ni pré. »

C'est dans ce pré qu'arriva, en la présence de saint Louis, la curieuse dispute du sire de Joinville avec Robert, surnommé *Sorbonne*, du lieu de sa naissance (16), sur le fait de leurs habits. Ce monarque tenait alors *cour ouverte* à Corbeil, ainsi que le dit son naïf chroniqueur (17), et il s'y trouvait plus de trois cents chevaliers à sa suite.

« Nous répéterons avec l'historien de Corbeil (18) : cette action mérite bien d'estre transcrite en ce lieu et d'en rapporter les mesmes paroles du sieur de Joinville, qui, en leur patois, ont plus d'énergie que les plus belles pointes des bien disans de nostre temps. »

« Le roy fut un iour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions maistre Robert de Sorbon et moy; et le roy après disner descendit au pré dessous sa chapelle, et devant tous les autres le dit maistre Robert me prist par mon mantel, et me demanda en présence du roy et de toute la noble compagnie, sçauoir mon si le roy seoit en ce pré, et vous allissiez asseoir en un banc plus haut que luy, si vous en seriez point à blasmer, sauf l'honneur du roy et de vous, et je luy dits : maistre Robert, je ne suis point à blasmer, sauf l'honneur du roy et de vous : car l'habit que je porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes père et mère, et ne l'ay point fait faire de mon authorité. Mais au contraire est de vous, dont vous estes fort à blasmer et reprendre; car vous qui estes fils de vilageois et vilageoise, auez laissé l'habit de vos père et mère, et vous estes vestu de plus fin camelin que le roy n'est. Et lors je pris le pan de son surcot et de

(14) Livre IV, p. 175.

(15) *Histoire de Corbeil*, p. 169.

(16) Il a été le fondateur de la fameuse société de ce nom (1250), et suivant quelques historiens et biographes, saint Louis l'avait choisi pour confesseur.

(17) Ce fut à la sollicitation de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, que le sire de Joinville écrivit ses célèbres mémoires. Cette relation est un véritable poëme, ravissant de simplicité, merveilleux dans son ignorance, et grand d'espérance et de foi.

(18) Delabarre, p. 169 et suivantes.

celuy du roy, que je ioigny l'un près de l'autre, et luy dits : or regarde si iay dit vray. Et adonc le roy entreprit de deffendre maistre Robert de paroles, et luy couvrir son honneur de tout son pouuoir en monstrant la grande humilité qui estoit en luy, et qu'estant nécessité de demeurer à la cour, il estoit raisonnable qu'il fust honnestement habillé. Après ces choses, le bon roy appelle messeigneurs Philippes, et aussi le roy Thibault ses fils, et s'assit à l'huis de son oratoire, et mit la main à terre, et dit à ses dits fils : séez vous icy près de moy qu'on ne vous voye. Ha sire ! firent-ils, pardonnez-nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si près de vous ; et il me dit : seneschal, séez-vous icy, et ainsi le fis-je si près de luy, que ma robbe touchoit à la sienne, et les fit seoir auprès de moy. Et adonc il dit : grand mal auez fait quand vous, qui estes mes enfans, n'auez fait à la première fois ce que ie vous ay commandé, et gardez que iamais il ne vous aduienne, et ils dirent que non feroient-ils : et lors il me va dire qu'il m'auoit appelé pour se confesser à moy, de ce qu'a tort il auoit deffendu et soustenu maistre Robert contre moy : mais, fit-il, ie le fis pour ce que ie le vis si très-esbahy qu'il auoit assez mestier que ie le secourusse et luy aydasse, nonobstant que ie ne le fis pas pour maistre Robert deffendre, et ne le croyez pas ainsi ; car ainsi comme le dit le seneschal, on se doit vestir bien honnestement, afin d'estre mieux aymé de sa femme, et aussi que vos gens vous en priseront plus. Et aussi dit le sage, que l'on se doit vestir en telle manière et porter selon son estat, que les preud'hommes du monde ne puissent dire il en fait trop ; ni aussi le ieunes gens vous n'en faites pas assez. »

Le douaire de Marguerite de Provence, veuve du saint roi (19), d'abord assigné sur la ville du Mans et quelques terres du Perche, puis sur Orléans et lieux circonvoisins, le fut enfin sur Corbeil et sa châtellenie. Cette princesse se retira au château de Corbeil et l'habita presque constamment jusqu'à l'époque de son décès survenu en 1295, date prouvée par une donation par elle faite en 1294, aux cordeliers du faubourg Saint-Marcel de Paris, contre l'opinion des écrivains qui la font mourir en 1285 (20).

(19) Saint Louis, mort devant Tunis le 25 août 1272, fut canonisé par Boniface VIII, en 1297 La bulle qui a enrégistré son nom au catalogue des saints, est un véritable chef-d'œuvre. Le premier temple élevé sous le vocable du nouveau bienheureux fut construit par les Jacobins d'Évreux. Sur la demande qui en fut faite par Louis XIII, Paul V donna un bref sous la date du 5 juillet 1618, portant que la fête de saint Louis serait célébrée dans toute la chrétienté ; jusque-là elle n'avait été célébrée qu'en France.

(20) Le président Hénault, *Histoire de France*, t. I, p. 268.

Philippe le Hardi qui était à Corbeil au mois de février 1272, y ratifia les donations faites par sa famille au monastère de Jarcy, peu éloigné de cette ville; il y confirma aussi la fondation de l'abbaye du Lys, près Melun; et par son ordonnance de l'an 1279, appelée la *Philippine* et datée de l'hôpital Saint-Jean de Corbeil, ce prince donna tous droits de justice à l'archevêque de Toulouse et à son église métropolitaine sur les terres qui leur appartenaient. Suivant l'*Itinéraire des rois de France*, ce monarque était encore dans nos murs le 10 août 1283.

Philippe le Bel tenait sa cour à Corbeil en 1290, année où Charles de France, son frère, comte de Valois et d'Alençon (21) y fut marié avec solennité, le lendemain de l'Assomption, à Marguerite, fille de Charles II, roi de Sicile. On sait encore que ce prince y était les 14 juillet et 5 décembre 1301, et que, le 18 octobre 1303, il y fit un règlement au sujet des indemnités accordées aux nobles qui avaient aliéné leurs biens pour l'aider dans la guerre contre le comte de Flandre, dont nous dirons bientôt un mot.

Au mois de janvier 1306, le même prince assistait à Corbeil, aux noces de son deuxième fils, depuis Philippe le Long, qui épousa Jeanne, fille d'Othon, comte de Bourgogne. Les mérites de cette princesse sont peu vantés : elle fut suivant Brantôme d'une luxure effrénée.

Philippe le Bel était encore au château de Corbeil, les 23 septembre et 31 octobre de cette même année 1306. Il est marqué dans les *Tables de cire* des voyages de ce prince, que revenant du Poitou, en 1308, il logea au Val-Cocatrix, domaine voisin de Corbeil, les dimanche et lundi, 11 et 12 août; et que, pour cette résidence de deux jours, la *Léproserie de Corbeil* eut la dîme du pain et du vin qui y furent consommés par la cour (22). Enfin, il reste des lettres

(21) C'est par ce prince, mort à Nogent-le-Rotrou le 16 décembre 1325, dans sa cinquante-cinquième année, que les Valois montèrent sur le trône. On a dit de lui qu'il fut fils, frère, père, oncle, gendre, beau-père de roi et jamais roi. Il épousa successivement Marguerite de Sicile, Catherine de Courtenay et Mahaud de Châtillon. Le pape Martin V l'investit du royaume d'Aragon en 1283; les querelles suscitées par son élévation, de la part de la France, le forcèrent à abdiquer ce titre. Vers 1301, il prit celui d'empereur de Constantinople, du chef de sa seconde femme. Depuis, Boniface VIII le créa vicaire et défenseur de l'Église. Sa fierté fut indomptable; l'histoire ne lui pardonnera jamais les persécutions qu'il fit endurer au malheureux Enguerrand de Marigny. Cependant, les remords qu'il témoigna en mourant auraient dû justifier sa mémoire.

(22) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XIII, p. 135.

de ce prince données *apud vetus Corbolium*, au mois de juillet et le jeudi devant Noël de l'année 1310 (23).

Les historiens flamands assurent que ce fut au château de Corbeil, où la cour séjournait alors, que Guy de Dampierre, comte de Flandre, fut mis quelque temps en arrêt par ordre de Philippe le Bel. Millin (24) prétend au contraire que ce fut dans la tour du Louvre. On sait que ce personnage s'était coalisé sans prétexte spécieux avec Édouard Ier, roi d'Angleterre, contre Philippe le Bel, qui, averti à temps, feignit d'ignorer le complot, et engagea le comte de Flandre à lui amener sa fille dont il était le parrain. Guy donna dans le piége, vint à Corbeil où le roi le logea dans son propre château, en lui déclarant qu'il était son prisonnier. Sa fille fut remise aux mains de la reine, pour être élevée avec ses enfants jusqu'à son mariage. Ce récit est celui de l'historien de Corbeil (25) qui ajoute : « L'arrêt du comte fut gracieux, il lui fut permis de se livrer à l'exercice de la chasse dans les forêts voisines et il en profita pour regagner ses États. Ce fut pour se venger immédiatement de l'affront qu'il avait reçu. Il déclara la guerre à Philippe le Bel, et ne fut pas plus heureux dans cette nouvelle entreprise; devenu de nouveau son prisonnier, il fut conduit au château de Compiègne, et y mourut le 7 mars 1305. Sa fille, dont le caractère était impérieux et hautain, mourut peu à près, à Corbeil, du regret de n'avoir pas porté la couronne d'Angleterre qui avait été l'objet constant de sa convoitise. » Il est probable que ses restes ont été inhumés près de ceux de son père dans l'église de l'abbaye de Flines.

Rien n'indique que Louis le Hutin soit venu à Corbeil. Philippe le Long son successeur, donna à sa veuve, vingt-cinq mille livres de rente, pour apanage et douaire, à prendre sur les comtés de Melun, Corbeil, Moret, Nemours, Montargis et autres terres du Gâtinais. Les églises de Corbeil se ressentirent particulièrement des libéralités de Clémence de Hongrie qui, pendant son veuvage, habita souvent le château de cette ville. Malheureusement, cette princesse ne survécut que douze années au roi son époux : elle mourut en 1338, minée par le chagrin que lui causa sa perte prématurée. C'est à tort que le voyageur français (26) fait mourir la reine Clémence à Corbeil.

(23) L'abbé Lebeuf, t. XIII, p. 142.
(24) *Antiquités nationales*, t. V, chapitre LIII, p. 5.
(25) Delabarre, p. 183.
(26) L'abbé Delaporte, t. L, p. 336.

C'est en l'hôtel du Temple, à Paris, qu'arriva son décès, et elle fut inhumée dans l'église des Jacobins de cette ville.

Le comté de Corbeil avait été donné en apanage avec celui de Poitiers, à Philippe le Long, enfant. Nous avons vu que ce prince, avant de porter la couronne, séjournait volontiers au château de cette ville pour ne pas s'éloigner de la cour; et que ses noces s'y firent avec éclat en 1306. Nous ajouterons que les deux premiers enfants nés de cette union virent le jour à Corbeil. Ce furent : Jeanne, qui depuis épousa Eudes, duc de Bourgogne, à qui elle porta en mariage les comtés d'Artois et de Franche-Comté; et Louis, mort peu de temps après son baptême; ce qui n'empêcha pas son père, en faveur de sa naissance, de remettre aux habitants de Corbeil la moitié du droit de mesurage des grains qu'ils vendaient, en sorte qu'ils ne payèrent plus qu'un boisseau par septier (27).

Nous lisons dans l'*Histoire des grands Officiers de la couronne* (28), que Hugues Quieret, seigneur de Tours en Vimeu, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, eut ordre de conduire la comtesse de Blois au château de Corbeil, de Montpellier où elle se trouvait alors, et qu'il y vaqua depuis le mercredi après les brandons 1324 jusqu'au 18 mai 1325. Si l'assertion est vraie, la course fut lente.

Charles le Bel était au château de Corbeil en 1329, lorsqu'il signa une alliance avec Robert, roi d'Écosse (29).

Philippe de Valois honora diverses fois cette résidence de sa présence. Ce prince destinait le comté de Corbeil en douaire à Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui le précéda au tombeau. Il se remaria en 1349, à Blanche d'Évreux-Navarre qui lui survécut près d'un demi-siècle; cette princesse fut la dernière de nos reines qui ait eu Corbeil et son comté à titre de douaire, mais on la vit rarement séjourner au château de cette ville.

On trouve le roi Jean à Corbeil, le 29 juin 1353; les malheurs de la bataille de Poitiers qui le rendirent prisonnier des Anglais, chez lesquels il alla mourir (1364), ont certainement empêché que nous ne l'y rencontrions plus souvent.

Charles V a dû nécessairement habiter le château de Corbeil; il est vrai que nous manquons de preuves à cet égard; mais nous le trouvons faisant, de ses propres deniers, l'acquisition de la maison du

(27) Delabarre, *Histoire de Corbeil*, p. 186.
(28) T. II, p. 902.
(29) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XI, p. 214.

Val-Cocatrix *emprès Corbeuil* (30). Son successeur gratifia le duc de Bourgogne, son oncle, de ce domaine, par ses lettres datées de Paris, le 6 mars 1380.

Sous le règne de Charles V, Jean de Grailly, captal de Buch, qui fut autant ennemi de la France, qu'il était brave et intrépide, tomba deux fois au pouvoir des Français; en 1364, à Cocherel, et en 1372, à Soubise. Il eut cette dernière fois le château de Corbeil pour prison. Le roi d'Angleterre n'obtint sa liberté, qu'à la condition qu'il ne porterait plus les armes contre la France; le fier captal méprisa cette condition et préféra sa prison, où, suivant Christine de Pisan, il mourut en 1377. D'autres prétendent qu'il finit ses jours dans la tour du Temple, à Paris; cette dernière opinion est celle du président Hénault, qui ajoute, que ce fut après avoir généreusement refusé de s'engager au service de la France.

L'*Itinéraire des rois de France* nous apprend que Charles VI était à Corbeil, les 10 mars 1391, 30 mai 1408 et 17 juillet 1420. Il se trouve aussi marqué dans le recueil des ordonnances des rois de la troisième race, que ce prince y était le 10 août de cette dernière année, et que ce jour, il donna des lettres pour l'établissement, à Arras, d'un hôtel où l'on ouvrait les monnaies. Charles se livrait volontiers à l'exercice de la chasse dans la forêt de Sénart, voisine de Corbeil. L'historien de cette ville nous apprend qu'il logeait dans cette circonstance à Ville-Pesque, chez Gilles Mallet, seigneur de Graville, son maître d'hôtel; et qu'après son mariage avec Isabeau de Bavière, cette princesse jalouse des courses du monarque à Ville-Pesque, où elle supposait que la chasse ne l'attirait pas seule, fit pour l'en détourner l'acquisition d'une terre voisine de cette forêt, appelée Combs-la-Ville, à laquelle elle donna le nom de *Vaux-la-Reine*.

La minorité de ce prince avait préparé les malheurs de son règne. Depuis, la démence où il tomba y mit le comble. Ce fut surtout pendant cette dernière période de sa vie, que ses frères qui regardaient la France comme une proie abandonnée à leur rapacité, fondirent sur elle en vautours affamés. Le duc de Bourgogne pendant un des nombreux égarements de l'esprit du monarque, entreprit le gouvernement de l'État, contre le gré des autres princes du sang, qui ne se croyant pas en sûreté dans Paris, en sortirent, emmenant avec eux le Dauphin. Philippe se mit à leur poursuite, et les joignit entre Juvisy et Corbeil, d'où il ramena avec lui le jeune prince à

(30) L'abbé Lebeuf, t. XIII, p. 136.

Paris. Cette nouvelle parvint au duc d'Orléans qui, en ce moment, dînait au château de Corbeil; il en partit aussitôt pour Melun, où la reine s'était retirée, afin de lui en donner avis. Il est vrai de dire que Jean sans Peur, en succédant à son père, au duché de Bourgogne, essaya de raccommoder les vieilles haines des siens avec la cour de France. Mais, dit M. de Barante (31) : « Les méfiances étaient telles que le duc de Bourgogne étant venu au-devant de la reine avec un nombreux cortége, elle rebroussa chemin, et retourna à Corbeil. Ce fut encore un retard de quelques jours de souffrance de plus pour les malheureux habitants des campagnes. Enfin elle s'établit à Vincennes, le duc d'Orléans au château de Beauté. Et, après huit jours de pourparlers, le 17 octobre 1405, la paix fut conclue. » Mais chacun sait que ces dissensions de famille amenèrent, deux ans plus tard, l'assassinat du duc d'Orléans, dans la rue Barbette, à Paris, et que ce meurtre ouvrit la porte à la guerre civile.

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, huit cents hommes d'armes, à la tête desquels marchait le capitaine de l'Isle-Adam, gouverneur de Pontoise, ayant surpris Paris, Tanneguy-Duchâtel, prévôt de cette ville, éveilla le Dauphin, l'enveloppa dans son propre manteau et le mit en sûreté à la Bastille dont il était gouverneur. Le lendemain, il emmena ce prince au château de Corbeil, et ne l'y croyant pas encore assez en sûreté, il le conduisit à Melun, d'autres disent à Montargis. Des Ursins, son chancelier, arriva à Corbeil, où il pensait le trouver, mais il venait d'en partir. Regnault-Delaporte, prévôt de cette ville, lui procura un cheval pour achever une course qui avait été faite à pied jusque-là. Corbeil ayant été immédiatement envahi par les troupes du duc de Bourgogne, l'obligeant prévôt qui avait été dénoncé, fut décapité sans jugement, par ordre du chef de cette armée.

Le 12 juillet 1419, le Dauphin vint de nouveau à Corbeil, pour visiter le duc de Bourgogne qui s'y trouvait. Les deux princes s'y échangèrent des présents, par suite du traité qui avait été réglé la veille, et se quittèrent, dit l'historien de notre ville (32), sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna ensuite en Touraine, et le duc à Pontoise auprès du roi. Nous voyons, à peu de temps de là, ce même Dauphin, par suite de mauvais conseils, entreprendre d'arriver au gouvernement et échouer aussi dans cette entreprise. Il feignit de se rendre

(31) *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 54.
(32) Delabarre, p. 200.

aux instances de sa mère, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de venir à Corbeil, pour rentrer en grâce; mais la cour l'y attendit vainement.

En 1420, pendant la durée du siége de Melun, où vint Henri V d'Angleterre, dans l'espoir de donner par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, Isabelle de Bavière et Catherine, sa fille, se tinrent au château de Corbeil où fut aussi amené le malheureux roi Charles VI. Le monarque anglais vint souvent y visiter les princesses (33), et Monstrelet (34) raconte les fêtes qui leur furent données dans cette résidence, par les Anglais et les Bourguignons. Quand la famine obligea Melun à se rendre, Henri revint à Corbeil d'où il repartit pour Paris, accompagné de la cour de France, des ducs de Clarence, de Bourgogne, de Bedfort et de Leicester, et des comtes de Warwick et de Salisbury. Le cortége royal était suivi de l'infortunée noblesse qui avait été trouvée dans Melun. C'est par cette marche triomphale que le monarque anglais se vengea de la défaite de Beaugé.

Après avoir fait à la France des maux infinis, Henri V repassa par Corbeil pour se rendre au siége de Cosne; il y fut saisi d'une maladie violente qui l'empêcha d'aller plus loin; et fut quelques jours après transféré au château de Vincennes où il mourut le 29 août 1422.

Nous avons vu Charles VII, Dauphin, au château de Corbeil. Après son sacre, le cardinal Sainte-Croix, légat du saint-siége, fit tenir quelques assemblées pour procurer la paix au royaume, et Corbeil fut choisi pour le lieu de ces conférences. On lit dans les registres du parlement de Paris, que le 26 mars 1331, plusieurs présidents et conseillers de cette compagnie s'y rendirent dans ce but. Sauval (35), en parlant de ces réunions, dit que Jacques Duchastelier, évêque de Paris, Gilles de Clamecy, chevalier, et quelques autres seigneurs, vinrent à Corbeil en 1434 pour le même objet, ce qui prouve qu'on ne s'entendit pas tout de suite.

C'est au pied de la tour de Montlhéry, si belle encore aujourd'hui dans sa décrépitude, que se dénoua, le 16 juillet 1465, cette ligue des princes du sang formée contre Louis XI, et dont les collisions si peu provoquées dans l'intérêt du peuple, n'en reçurent pas moins la dénomination mensongère de *guerre du bien public*. Au rapport des

(33) Sébastien Rouillard, *Histoire de Melun*, p. 531.
(34) Voyez sa *Chronique*, t. I, p. 293.
(35) *Histoire de Paris*, t. III, p. 590.

chroniques du temps, on se battit de part et d'autre avec une égale vigueur, et chaque parti s'attribua la victoire. Pierre de Brézé, qui y fut tué des premiers, voyant Louis XI monté sur une petite haquenée, disait que quelque faible que parût cette monture, elle était pourtant la plus forte qu'on pût trouver puisqu'elle portait seule le roi et tout son conseil. L'astucieux monarque, pour se sauver alors des mains du comte de Charolais, depuis Charles le Téméraire, fut contraint de se retirer à Corbeil où il séjourna trois jours. Il y assista à la procession de la Fête-Dieu avec toute sa cour, et rentra à Paris le soir du même jour, bien joyeux d'arriver encore à temps pour défendre sa capitale et la maintenir dans son parti. S'il l'eût perdue, dit M. de Barante (36), il n'avait plus qu'à se retirer chez son allié le duc de Milan ou chez les Suisses.

L'*Itinéraire des rois de France* marque la présence du roi Charles VIII à Corbeil, le 1er avril 1486. Sous son règne, Georges d'Amboise, qui n'était encore qu'évêque de Montauban, étant entré dans un intrigue conduite par le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut découvert et arrêté; il eut pour prison la tour du Hourdy, la principale du château fort qui existait à Corbeil sur la rive droite de la Seine. Ce prélat y tomba malade et fut transporté dans le château royal, où il essuya une maladie grave pendant laquelle il recourut à l'intercession du patron de la ville; ce ne fut pas non plus sans laisser des traces de sa bienfaisance naturelle qu'il quitta Corbeil (37).

Louis XII vint souvent à Corbeil; c'est au château de cette ville que se rendirent le recteur de l'Université de Paris et ses suppôts pour recouvrer ses bonnes grâces. Il y était probablement le 1er janvier 1505, lorsqu'il accorda, à la sollicitation du cardinal d'Amboise, devenu son premier ministre, une place dans laquelle il se concilia l'amour de la nation (38), la fondation d'une prébende pour l'entretien des enfants de chœur de la collégiale Saint-Spire, afin qu'à l'avenir le service divin s'y fît en musique (39). Ce prince fut le

(36) *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VIII, p. 502.

(37) Registres du parlement de Paris, 24 juillet 1487.

(38) On a prétendu qu'il avait ambitionné la tiare. Georges d'Amboise, né au château de Chaumont-sur-Loir en 1460, mourut à Lyon le 25 mai 1510. Ses obsèques se sont faites dans la cathédrale de Rouen dont il était archevêque et où se voit encore son magnifique tombeau. Douze cents prélats ou abbés mitrés, et onze mille prêtres assistèrent à ses funérailles. Il laissa par son testament de quoi marier cent cinquante filles, en l'honneur des cent cinquante psaumes dont se compose le psautier.

(39) Philippe-Auguste l'avait ainsi ordonné dès 1199 (*Histoire de Corbeil*, p. 221).

premier qui engagea le domaine de Corbeil; il cessa ainsi peu à peu d'intéresser les rois ses successeurs. Cet acte d'engagement comprenait Melun, Corbeil et Dourdan; il fut passé le 17 mai 1513, en faveur de Louis Mallet de Graville, amiral de France, qui fit, par son testament, la remise de ces terres au domaine du roi, sans répétition des quatre-vingt mille livres qu'il avait comptées lors de leur aliénation (40). Corbeil et sa châtellenie n'ont cessé depuis d'être engagés au même titre jusqu'en 1789.

Lorsque le goût et l'attachement pour un de leurs plus agréables palais ne fixaient plus nos rois à Corbeil, la dévotion du pays, celle à Saint-Spire, pèlerinage célèbre, si suivi au moyen âge, les y attirait encore quelquefois, et c'est à cette piété qu'on fut principalement redevable de l'avantage de les revoir dans la personne de François Ier, qui y passa plusieurs jours en 1519 et assista le 6 août, avec Louise de Savoie, sa mère, duchesse d'Angoulême, Claude de France, son épouse, et une nombreuse et brillante cour, à une procession générale des reliques de la collégiale Saint-Spire, dans laquelle figurait le clergé des paroisses et communautés de la ville. On se rendit à Notre-Dame-des-Champs, au-dessus d'Essonnes (prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Denis), où se fit la station.

L'*Itinéraire des rois de France* marque encore le séjour de ce prince à Corbeil, le 11 mars 1534.

Lors de l'invasion de Charles-Quint, le duc d'Orléans, fils du Dauphin, depuis François II, fut amené le 8 avril 1544, de Fontainebleau à Corbeil par la Seine, et porté en la maison d'un chanoine de Saint-Spire, *chez lequel*, dit l'historien de cette ville (41), *le roi avait accoustumé de loger*. On peut inférer de là que François Ier venait assez souvent à Corbeil, et que le château royal n'était plus en état de le recevoir.

Henri II venait souvent chasser dans les forêts contiguës à Corbeil; ce prince a dû nécessairement passer par cette ville; c'est sans certitude que nous hasardons cette conjecture; mais nous savons positivement que Catherine de Médicis traversa nos murs le 9 novembre 1548, et que, durant cette courte apparition, cette princesse visita la collégiale Saint-Spire.

Nous avons vu à Corbeil François II enfant; ses frères, qui ré-

(40) *Histoire de Corbeil*, p. 221.
(41) Le même, p. 227.

guèrent après lui, y vinrent aussi : Charles IX y coucha le dimanche 30 janvier 1564, et se rendit le lendemain à Melun, où il demeura quarante-trois jours; et Henri III y dîna le 12 septembre 1587, et fut de là coucher à Milly.

Henri IV était aux portes de Corbeil avec son armée le 1er avril 1590; il se logea à la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, où, sur l'assurance donnée par le maréchal de Biron aux habitants de cette ville, que le roi leur ferait grâce d'avoir pris parti pour la Ligue, le curé, le prévôt, le procureur du roi et les échevins vinrent se jeter à ses genoux pour implorer son pardon, et lui présenter les clefs de leur ville en signe d'obéissance. *Le roy*, dit l'historien de la cité (42), *les receut de bon visage, et leur donna de bonnes paroles, avec espérance d'estre traittez favorablement.* A quelques heures de là, ce monarque pénétrait dans Corbeil, où il se reposa plusieurs jours avant d'aller assiéger Melun qui tenait aussi pour la Ligue.

L'auteur des *Fasti Corbolienses* (43) rend ainsi compte de cette journée :

Hic etiam Henrico claves et clavibus offert
Cara magis regi pectora Corbolium,
Titulus et monstratur adhuc, monstratur imago
Principis : o quantum cordibus ambo placent!

En 1826, l'improvisateur Eugène de Pradel nous l'a rappelée, à son passage dans notre cité, dans des vers restés inédits, dont nous citerons la strophe suivante :

D'ingrats Français ont pu fermer leurs portes
Au bon Henri qui veut les affranchir;
Sans le secours de ses braves cohortes,
Il voit Corbeil à son aspect s'ouvrir.
Sous l'olivier déposant son tonnerre,
Le Béarnais dit à ses habitants :
« Je le savais; Corbeil, dans tous les tems,
Fut fidèle en paix comme en guerre (44). »

Devenu catholique, Henri IV assista à Corbeil, le 9 août 1601,

(42) Delabarre, p. 257.

(43) L'abbé Guiot, né à Rouen en 1739, mort curé du Bourg-la-Reine en 1807. Cet estimable ecclésiastique qui avait été prieur-curé de Saint-Guénault, à Corbeil, avant la révolution, était très-versé dans l'histoire de cette petite ville, et en avait entrepris les *Fastes*, à l'imitation d'Ovide pour Rome, de Grisel pour Rouen et de Rigault pour Auxerre. Les malheurs des temps l'ont empêché d'achever ce travail qui est resté manuscrit et est passé dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Middlehill, comté de Worcester, en Angleterre.

(44) Par allusion à la devise de cette ville : *Cor bello paceque fidum.*

à une procession générale du clergé de cette ville, qui, dans cette occasion solennelle, porta les reliques de ses patrons au prieuré Notre-Dame-des-Champs, dont nous avons déjà parlé, et où se fit la station.

Nous lisons dans les Mémoires de Louise Bourgeois (45), sage-femme de Marie de Médicis, « que le voyage de cette princesse (elle partait de Paris pour faire ses couches à Fontainebleau, du prince qui depuis fut Louis XIII) se fit en deux jours. La couchée du premier fut à Corbeil, dans une hôtellerie où il n'y avait qu'une méchante petite chambre basse, bien étouffée, pour la reine. On mit coucher les femmes et moi, dit-elle, dans ce qui restait marqué pour le cabinet de Sa Majesté, et il n'y avait entre son lit et le mien qu'une légère cloison de *torchis.* »

Louis XIII n'assista pas aux cérémonies qui se firent à la collégiale Saint-Spire, sous son règne, pour les plus pressantes nécessités de l'État, et ses besoins personnels durant sa maladie au château de Villeroy, voisin de Corbeil. Mais il n'en doit pas moins être compté parmi ceux qui honorèrent le patron de Corbeil de leur confiance et les habitants de cette petite cité de leurs bontés. Anne d'Autriche visita notre collégiale en 1663, trois ans avant son décès. Sa signature est apposée sur les registres de la confrérie de Saint-Spire, dans laquelle elle agréa d'être comptée. Gaston, duc d'Orléans, leur deuxième fils, est aussi venu en dévotion dans cette église (3 avril 1623).

Pendant les guerres de la Fronde, Louis XIV et son jeune frère vinrent à Corbeil, où le surintendant des finances envoya à ce prince cent louis d'or, pour ses menus plaisirs et pour faire des libéralités aux soldats estropiés. Mais il paraît que Mazarin les lui prit dans sa poche et ne lui laissa pas un sou. L'appartement des jeunes princes était si exigu que leurs lits se touchaient, et qu'ils s'y amusaient à qui mieux mieux à se cracher au visage et encore à quelque chose de pire; mais nous laissons au valet de chambre Laporte (46) le soin d'en instruire nos lecteurs.

Suivant l'*Itinéraire des rois de France*, Louis XIV s'est retrouvé dans nos murs les 23 avril, 22 et 31 mai 1652, 26 octobre 1658, 19 avril 1674 et 26 mai 1683.

On vit à Corbeil, sous le règne du grand roi, au prieuré Saint-

(45) « Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfans de « France. »

(46) Voyez ses *Mémoires*, p. 280-281.

Guénault, où son lit était conservé, et à la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, l'infortuné Jacques II d'Angleterre, après la perte de sa couronne.

Louis XV, accompagné du Dauphin, son fils, vint à Corbeil le 7 février 1747; tous deux y couchèrent et furent le lendemain recevoir la nouvelle Dauphine, au château de Moissy-Cramayel. Ce monarque y coucha une seconde fois, le 20 décembre 1765, jour où ce même Dauphin, qui était un modèle d'austérités et de vertus chrétiennes, mourut à Fontainebleau. Madame la Dauphine, qui accompagnait le roi, fut logée au château de Tremblay et Sa Majesté dans son domaine, appelé le Magasin du roi, parce qu'il y avait une réserve de grains pour les besoins de la capitale.

Louis XVI n'a fait que traverser Corbeil, le 15 août 1777, et Marie-Antoinette deux fois; la première, en descendant la Seine pour se rendre à Paris, au mois d'octobre 1788; la seconde, l'année suivante, en la remontant pour gagner Fontaineblaau. Avec quel doux frémissement les eaux que sillonnait la *nef* qui portait la princesse semblaient répondre aux acclamations flatteuses de la foule qui se pressait sur les rives du fleuve! Les heureux habitants de Corbeil étaient loin de pressentir les malheurs qui devaient bientôt frapper cette auguste et infortunée victime!...

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

COMPTE RENDU

DE

L'EXPOSITION FAITE A L'INSTITUT PAR M. VINCENT DE SES TRAVAUX SUR LA MUSIQUE ANCIENNE.

Notre collaborateur, M. Vincent, à la sollicitation de ses nombreux amis et de diverses personnes désireuses de connaître les découvertes curieuses dont la science lui est redevable sur la musique grecque, a fait dernièrement, dans une des salles de l'Institut, une exposition des résultats auxquels ses travaux l'ont conduit.

Un autre de nos collaborateurs, M. Nisard, a prêté à M. Vincent le concours de son heureux talent d'exécution, et rendu sensible à l'oreille sur des instruments disposés tout exprès, les effets musicaux dont ce dernier a savamment établi la théorie.

Nous pensons être agréable et utile aux lecteurs de ce recueil, en rappelant d'une manière sommaire les principaux points que M. Vincent a traités.

M. Vincent a traité brièvement les trois questions suivantes : les *tons*, les *genres*, l'*harmonie;* et il s'est efforcé de faire comprendre en quoi, sur ces trois points, la musique grecque différait de la nôtre.

Le mot *ton* a reçu plusieurs significations différentes; mais par *tons*, M. Vincent entend ce que les philosophes et les musicographes grecs nomment *harmonies*, et que nous appelons, nous, *modes*. Le mot *ton*, dans ce sens, est encore resté employé dans le plain-chant : il y a *huit tons* dans les chants d'église; tandis que nous n'avons que deux *modes*, le *majeur* et le *mineur*. Ces tons et ces modes dérivent des anciennes harmonies des Grecs; le mode majeur a été assimilé par M. Vincent à l'harmonie phrygienne, et le mode mineur à l'harmonie dorienne. *Harmonie* signifie ici la manière d'accorder l'instrument, ou si l'on veut, la manière d'établir les rapports des intonations des divers degrés de l'échelle musicale. Outre l'harmonie phrygienne et l'harmonie dorienne, les Grecs en reconnaissaient plusieurs autres, par exemple l'harmonie *lydienne*, l'harmonie *mixo-lydienne;* la

première était essentiellement plaintive, la seconde éminemment tragique.

Pour établir les rapports qui pouvaient exister entre les harmonies des Grecs d'une part, et de l'autre les tons de l'église ou les modes de la musique moderne, M. Vincent est parti de ce principe que l'harmonie phrygienne avait un caractère mâle et belliqueux, et que c'était sur ce mode que l'on sonnait les trompettes. Cette circonstance venait à l'appui de plusieurs indications positives fournies par les textes, de celle-ci par exemple, que *tout chant finissait sur la* MÈSE, c'est-à-dire sur la corde majeure de l'harmonie; cette circonstance, disons-nous, établit d'une manière certaine l'assimilation du mode phrygien avec notre mode majeur. Ensuite, comme on connaît la loi d'après laquelle les diverses harmonies sont échelonnées entre elles, il est facile, étant données les cordes du mode phrygien, d'en déduire les cordes des autres modes, en procédant pour cela par degrés conjoints.

Par ce moyen, outre les rapports déjà signalés, M. Vincent est parvenu à établir que l'harmonie lydienne (1) avait pour cordes principales celles de la fausse quinte *fa, mi, ré, ut, si*, et la mixolydienne, les cordes *si, la, sol, fa, mi.*

Il faut néanmoins, pour rétablir conformément à la théorie hellénique cette échelle de dégradation des diverses harmonies, faire une remarque importante : c'est que les Grecs plaçaient les cordes graves en haut, et les cordes aiguës au bas du système musical, tout à fait au rebours de ce que nous faisons nous-mêmes. On conçoit en effet qu'il n'y a aucune connexion nécessaire entre le grave et le bas, entre l'aigu et le haut, et que cette relation est une chose de pure convention; faute d'avoir fait cette remarque, nombre d'auteurs justement renommés, traitant du système grec, n'y ont apporté que trouble et confusion.

M. Vincent a confirmé cette théorie qui lui appartient en propre, en faisant exécuter différents chants d'église, qui, disposés suivant l'ordre que les anciens attribuaient à leurs diverses harmonies, présentent de la manière la plus convaincante les caractères mêmes que ces auteurs attribuaient à leurs modes. On saura donc maintenant ce que voulaient dire Platon, Aristote, Plutarque, Athénée, etc., lorsqu'ils parlaient de l'harmonie phrygienne, de l'harmonie dorienne, etc.

(1) Plus exactement hypolydienne.

Le temps et l'espace nous manquent pour entrer à cet égard dans les détails convenables; nous ne pouvons cependant passer outre sans ajouter une conséquence importante, c'est que, d'après cette même théorie, les divers personnages d'un drame pouvaient déclamer leur rôle, chacun dans un mode différent et suivant une mélopée appropriée à leur caractère sans cependant s'écarter d'une tonalité commune, comme nous le voyons encore pratiquer à l'église dans le chant de la Passion, précieux reste de la mélopée antique.

Après la théorie des tons, modes et harmonies, M. Vincent a parlé des *genres*, c'est-à-dire des diverses divisions de la *quarte* ou du *tétracorde*. La *gamme* ou l'*octave* se compose de *deux tétracordes et un ton* (1). Or, tandis que nous n'avons qu'une seule manière de diviser le tétracorde, savoir, en deux tons et un demi-ton, les Grecs avaient diverses manières de décomposer le même intervalle; et de là dérivaient les divers genres, dont il existait trois principaux, le genre *diatonique*, le *chromatique* et l'*enharmonique*. Dans le genre diatonique, le tétracorde était divisé en deux tons et un demi-ton; c'est le genre même que nous pratiquons, et nous n'en employons pas d'autres. Dans le genre chromatique, le tétracorde comprend à l'aigu un *trihémiton* ou une *tierce mineure indécomposable*, et deux demi-tons au grave. Enfin, le genre enharmonique se compose d'un diton ou d'une *tierce majeure indécomposable*, à l'aigu, et de deux *quarts de ton* ou grave. De sorte que, dans tous les genres, la somme des trois intervalles compris entre les quatre cordes, reproduit toujours notre intervalle de quarte, intervalle que les pythagoriciens nommaient *syllabe*, comme *comprenant* l'élément fondamental de toute musique. Quant au groupe des trois cordes graves ou des deux intervalles graves des tétracordes chromatique et enharmonique, on le nommait *pycnum* (πυκνόν), c'est-à-dire *groupe serré ou condensé*.

Outre les trois genres principaux, les auteurs distinguaient encore dans chaque genre, diverses *couleurs* ou *nuances*. Plus le *pycnum* y est resserré, c'est-à-dire plus les trois cordes qui le composent sont rapprochées, plus le genre est mou, énervant, efféminé. C'est pourquoi le diatonique, le plus viril de tous, était le seul qu'admît Platon dans sa République, comme aussi les harmonies dorienne et phrygienne étaient les seules qui échappassent à sa réprobation.

Les divisions du tétracorde grec étaient connues depuis long-

(1) Ici ce mot désigne un intervalle et n'a plus le même sens que plus haut.

temps, d'après les travaux de Burette, de Perne, etc; mais malgré diverses tentatives infructueuses, on n'était point parvenu à les reproduire, et à faire entendre ces divers genres de la musique grecque qui sortent entièrement des habitudes de notre oreille. Or, c'est en cela que se trouve ici la nouveauté. M. Vincent a fait entendre une sorte de piano qu'il a fait construire depuis longtemps conjointement avec M. Bottée de Toulmon (1). Cet instrument, dont les cordes sont rendues à volonté plus longues ou plus courtes, au moyen des chevalets mobiles et conformément à certains rapports déterminés mathématiquement, n'est que la réalisation et le perfectionnement d'une idée antique; car Ptolémée l'indique formellement (liv. II, ch. 2) sous le nom d'*Hélicon*.

C'est au moyen de cet instrument que M. Vincent a mis son auditoire à même d'apprécier le quart de ton et le genre enharmonique dont cet intervalle est le fondement. Malgré l'étrangeté que présente au premier abord l'audition de ce genre de musique avec laquelle notre oreille a besoin de se familiariser, on ne peut nier que la première impression passée, on n'y trouve un certain charme et une expression indicible de tristesse, qui devait le rendre surtout propre à être employé dans la tragédie; et l'un de nos grands compositeurs, M. Halévy, a reconnu dans ce nouvel élément d'expression musicale, assez d'importance pour vouloir en faire l'essai en grand sur des instruments, piano et orgue, entièrement divisés par quarts de ton, que nous avons entendus avec le plus grand intérêt (2).

Enfin M. Vincent, en parlant de l'emploi de l'harmonie ou des sons simultanés chez les Grecs, après avoir rapporté diverses preuves déjà acquises malgré le préjugé contraire qui existe à cet égard, a fait exécuter la musique à deux parties d'un fragment de Pindare. Ce fragment, découvert depuis longtemps avec sa musique dans un couvent d'Italie, était néanmoins resté méconnu jusqu'à ce jour, en ce sens que l'on ne s'était point aperçu qu'il présentait une partie vocale et une partie instrumentale évidemment destinées à être exécutées simultanément. Or, les notes vocales sont, dans le système

(1) M. B. de T., dont la science déplore la perte récente, s'était occupé de la partie mécanique.

(2) M. Nisard, notre collaborateur, qui assistait M. Vincent dans ses expériences, et qui s'est déjà rendu habile sur le jeu du clavier à quarts de ton, déclare que, dans son opinion, l'emploi de cet intervalle, rendu possible dans notre système musical, où il s'intercale sans y rien déranger, est destiné à modifier profondément notre système de tonalité.

grec, entièrement distinctes des notes instrumentales, car les premières sont prises dans l'alphabet, tandis que les autres sont des signes planétaires. M. Vincent voyant les notes de la première catégorie appliquées au commencement de l'Ode, et celles de la seconde appliquées aux vers suivants, a eu l'idée fort naturelle, quoique personne ne s'en fût encore avisé, de les rapprocher les unes des autres; et de ce rapprochement est résulté une sorte de contre-point à la tierce.

Un fragment signalé pour la première fois par M. Vincent dans deux manuscrits, appartenant, l'un à notre Bibliothèque nationale, l'autre à la Bibliothèque royale de Munich, et présentant une gamme de cithare à deux parties, l'une pour la main droite, l'autre pour la main gauche, confirme d'une manière évidente l'opinion depuis longtemps émise sur ce sujet par M. Vincent.

ALFRED MAURY.

LETTRE A M. LE COMMANDANT DE LA MARE

SUR LES RUINES DE LAMBESA

(ALGÉRIE).

Blidah, le 2 avril 1850.

MON COMMANDANT,

Je suis heureux que le petit envoi d'inscriptions que je vous ai adressé vous ait été agréable. Malheureusement je ne saurais plus répondre à vos désirs, en vous adressant des renseignements positifs sur Lambesa. Nous avons quitté subitement Batna le 22 février. J'ai visité Lambesa plus d'une fois, et bien que sans notes mathématiques, mes souvenirs sont nombreux.

Au risque de vous apprendre ce que vous connaissez déjà, je vous dirai que le temple d'Esculape n'est plus tel que vous l'avez vu, c'est-à-dire tel qu'il a été reproduit dans la *Revue Archéologique* (1). Le terrain a été déblayé. Les colonnes sont libres, reposant tout simplement sur la dernière marche d'un escalier qui y conduit. L'édifice me paraît avoir été un carré ou à peu près : le côté opposé à la colonnade aurait eu deux enfoncements à angle droit dans lesquels on a trouvé deux statues, actuellement à Batna, l'une d'Esculape et l'autre d'Hygie, toutes deux en marbre blanc, et probablement ce qu'on a trouvé de mieux en Algérie. Esculape est sans avant-bras et Hygie sans tête. Une belle avenue bordée de gradins aux contours sinueux, et d'un niveau inférieur d'environ un mètre à celui du petit temple, est côtoyée par de petites loges carrées où sont des mosaïques recouvertes de terre par nous.

Le plan du petit temple est parfaitement tracé; ce qu'il y a même de curieux, c'est qu'une partie des murs subsiste encore jusqu'à la hauteur de quelques décimètres; mais d'une épaisseur très-mince, comme si le revêtement intérieur avait été mal conservé. Ce revête-

(1) *Revue Archéologique*, IVe année, pl. 73 et p. 450.

ment est en marbre rougeâtre veiné de blanc, aujourd'hui s'écaillant avec facilité.

Le monument qu'on appelle *Temple de la Victoire*, a été aussi fouillé. Sur sa face méridionale on a dégagé une colonne de plus d'un mètre de diamètre. Les fouilles intérieures n'ont rien produit.

Outre ces deux statues précitées et une réduction d'Esculape, on a aussi une belle cuisse de Jupiter, côtoyée d'un aigle, un génie de la colonie de Cirta, avec une inscription votive; d'autres fragments, des pilastres hexagones avec soubassement et chargés d'inscriptions; une sorte de tribune, enceinte semi-circulaire aux extrémités terminées par deux cippes couverts d'inscriptions sur leurs côtés libres. La face intérieure de cet appareil semi-circulaire est également couverte d'une inscription curieuse. Tout cela a été transporté à Batna.

Le colonel Carbuccia a fait travailler longtemps à Lambesa; il a fait dessiner et relever tous ces monuments avec soin par tous ceux qui pouvaient être à sa disposition.

Je vous donne ci-contre une inscription que j'ai déterrée à la grande halte entre Sétif et Aïn-Tagrout, à l'Aïn-Zada. Cette inscription détermine la position d'une petite ville romaine, que son emplacement me fait croire être *Caput saltus*, et la proximité de deux autres dont l'une, l'Horrea, se trouve citée dans les cartes routières des Romains sur la voie de Sétif à Bougie, c'est-à-dire de Sitifis à Saldæ.

CAES. M. AV
O. SEVERO. AN
NINO. PIO. FIL.
AVG. D. N. PART. BRIT
MAX. COS. IIII. CO
LONI. CAPVT. SAL
TVS. HORREORVM
ET. KALEFACELENSES
ARAM. PRO. SALV
TE. EIVS. CONSA
CRAVERVNT. ET. NO
MEN. CASTELLO.
QVEM. CONSTITVE
RVNT. AVRELIAN^{E}
... ANTONINIA

... POSVERVNT
D D
AN P CLXXIIII (1)

Cette inscription est tracée sur un prisme quadrangulaire, haut d'un mètre quatre décimètres. C'est la seule nouveauté qu'à coup sûr je puisse vous offrir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. Leclère,

Chirurgien aide-major au régiment des zouaves.

(1) Voici la restitution que propose M. Hase auquel cette inscription a été communiquée : *Imperatori*] *Cæsari Marco Au* || *reli*]*o Severo An-* || *to*]*nino pio, felici*, || *Augusto, domino nostro, Parthico Britannico* || *maximo, consuli* IIII, *co-* || *loni Caput Sal-* || *tus, Horreorum* || *et Kalefacelenses* (*) || *aram pro salu-* || *te ejus consa-* || *craverunt, et no-* || *men castello* || *quem constitue-* || *runt, Aureliani* || *Severiani*] *Antoninia-* || *ni im*]*posuerunt,* || *decurionum decreto,* || *anno provinciæ* CLXXIIII (**).

(*) Les deux localités désignées sous les noms de *Caput saltus* et de *Calefacile*, ne sont citées par aucun géographe ancien. Peut-être de nouvelles recherches permettront-elles de les déterminer. *Horrea* est en effet mentionné dans l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 31 de l'éd. de Wesseling) comme situé sur la voie romaine qui menait de Sitifis à Saldæ (Bougie), à dix-huit milles de Sitifis. M. Pellissier, *Exploration scientif. de l'Afrique, Sciences hist. et géogr.*, t. VI, Paris, 1844, in-4°, place Horrea au Djebel Megris ou Magrise, M. Lapie dans ses cartes au Djebel Annini.

(**) L'ère de province commence en Afrique à l'an 42 de l'ère chrétienne. Donc, en ajoutant 41 à 174 nous trouvons 215 ; c'est la cinquième année du règne de Caracalla, alors consul pour la quatrième fois.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Des lettres récentes de Bagdad annoncent que M. Loftus, le géologue attaché à la commission qui s'occupe de la démarcation des frontières turco-persanes, a visité, en se rendant à Bassora, les antiquités de la Basse-Chaldée, jusqu'à présent inconnues.

Les ruines de l'ancienne Ur des Chaldéens (aujourd'hui appelées *Werka*), où se sont passés les faits rapportés par l'Exode dans la vie d'Abraham, occupent une étendue immense, et offrent un intérêt extraordinaire à l'archéologie. Dans une enceinte qui, selon toute apparence, doit avoir été un lieu public de sépulture, on a découvert un grand nombre d'anciens cercueils moulés en plâtre, suivant la forme et les dimensions du corps humain, enduits d'un vernis très-brillant, ornés d'une grande quantité de figures en relief, et s'ouvrant à la partie supérieure, au moyen d'un couvercle ovale, également orné.

Un vase de grandeur moyenne était attaché par un lien à chaque cercueil. D'après le récit des indigènes, on trouve souvent dans ces tombes des bijoux en or, des pierres fines et d'autres restes des arts chaldéens; mais ceux que M. Loftus a examinés ne contenaient déjà plus rien, parce que les Arabes les avaient visités avant lui. Il a cependant pu emporter un bon nombre de briques couvertes de caractères cunéiformes, des pièces de terre cuite moulées ayant la forme de cornes de bœuf et portant des inscriptions; enfin, plusieurs morceaux d'une pyramide hexagone chargée de longues inscriptions semblables à celle qui a été retrouvée à Ninive par M. Layard et qui se trouve maintenant au British muséum.

Si on en croit la tradition du pays, Werka serait le lieu de la naissance d'Abraham; mais en tout cas on ne peut pas révoquer en doute que ce ne soit l'ancienne Ur des Chaldéens. D'autres voyageurs avaient déjà aperçu de loin ces ruines, qui habituellement sont inaccessibles, à cause de l'inondation qui les enveloppe et du dangereux voisinage des Arabes Khézels. M. Loftus est donc le premier Européen qui ait vu et examiné de près le berceau du peuple juif.

Aux ruines de Hammam, près du canal de Haï, M. Loftus a aussi trouvé une statue en basalte noir, revêtue de deux inscriptions

cunéiformes. A Hamgheir, au delà de l'Euphrate, on voit aussi une grande statue colossale représentant un dieu chaldéen, mais elle est dans un état de dégradation tel qu'elle ne vaudrait pas la peine d'être transportée en Europe. En longeant Susiana, la commission dont M. Loftus fait partie, traversera tout les pays où abondent les ruines chaldéennes, et, grâce à la sécurité qui l'entoure et aux moyens dont elle dispose, elle fera indubitablement des découvertes qui jetteront un grand jour sur l'histoire primitive de Ninive et de Babylone.

— On vient de retrouver à Pescia un des plus anciens monuments de la peinture italienne. C'est un tableau représentant saint François et les principaux miracles de sa vie, peint sur fond d'or, selon l'usage des premiers temps de l'art. On lit sous la figure du saint :

BONAVENTVRA BERLINGHIERI DA LVCCA PINXIT 1235.

Ce tableau se trouve à l'église Saint-François-des-Champs (*al prato*), et excepté l'image du saint assez difficile à distinguer, tout le reste a été maladroitement retouché; mais cette découverte n'en est pas moins précieuse pour l'étude de l'art au XIIIe siècle.

— Notre collaborateur, M. Löwenstern, de retour d'un voyage en Allemagne, nous communique la nouvelle suivante qui intéressera ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'archéologie orientale : M. Bopp, le savant orientaliste de Berlin, auquel on doit une grammaire comparée des langues indo-germaniques, va joindre aux langues sur lesquelles il a déjà fait porter ses recherches philologiques, l'ancien persan, tel que la première écriture cunéiforme nous en fournit les éléments. Il mettra pour cela à profit les travaux les plus récents sur cette matière, et nous ne doutons pas qu'ainsi complété son travail ne se place désormais au même rang que l'admirable grammaire allemande de J. Grimm.

— Dans sa séance du 10 mai dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu M. A. J. H. Vincent, membre titulaire en remplacement de M. Édouard Biot, décédé. Le 8 avril précédent, notre collaborateur avait été, par arrêté du ministre de l'instruction publique, nommé membre du Comité des Arts et Monuments en remplacement de M. Bottée de Toulmon, décédé.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg. Tome III (liv. 1 et 2). Saint-Pétersbourg, 1849, in-8°, avec planches.

La Société de Saint-Pétersbourg vient de faire paraître récemment les deux premières livraisons du tome III de ses Mémoires; nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître les sujets qui ont été traités par les savants qui la composent. Le premier cahier renferme : Des documents pour l'histoire et l'archéologie de la ville de Chersonnèse en Tauride, ouvrage qui a mérité à son auteur, M. de Koehne, le prix de numismatique décerné par l'Institut de France en 1849 ; un long article sur les aspres comnénats au type de Saint-Eugène, par le même; des recherches sur la numismatique slave par M. de Richel; enfin un article de M. Vossberg sur un sceau de la ville de Varsovie. Tous les articles contenus dans cette première livraison sont en allemand.

Le second cahier renferme aussi des travaux fort remarquables. Nous citerons d'abord une note de M. Bartholomei, sur une drachme inédite d'Artavasde, roi d'Arménie ; un article de M. de Muralt sur les colonies de la côte nord-ouest de la mer Noire; une description de quelques antiquités trouvées dans le district de Zwenigorod, par M. Eschotkoff; un article de M. Vossberg sur les médailles d'Auguste II, frappées à Dantzik; deux intéressantes notices de MM. Thomson et Hoffmeister sur la numismatique allemande; et enfin le post-scriptum de la lettre de M. Paul Sawelieff à M. de Koehne, sur les médailles modernes de l'Asie.

Les dernières pages de la livraison sont consacrées à la bibliographie archéologique et au bulletin de la société, comprenant le compte rendu de cinq séances (21 à 25), présidées par S. A. I. Mgr. le prince de Leuchtemberg.

Nous avons tout lieu d'espérer que les relations amicales qui existent entre la France et la Russie faciliteront les études archéologiques des savants des deux pays ; la science ne pourra que profiter de cette union.

V. L.

ÉTUDES

SUR

LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

§ XII.

Examen critique des monuments relatifs aux ornements de l'ancienne musique de l'Europe (Suite).

M. Fétis a signalé la lettre de Notker Balbulus que j'ai reproduite *in extenso* dans l'article précédent, mais il n'a fourni aucun détail sur le texte et la signification de ce précieux monument historique.

On a vu plus haut l'explication qu'en donne Baini qui, toutefois, ne cite point Notker.

Qu'étaient-ce donc que les *lettres alphabétiques* imaginées par Romanus ?

Je vais essayer de le dire.

Tout ce que rapporte Notker de l'invention de Romanus peut sans aucun doute, se rattacher à ce qu'on appelle *ornement du chant*, dans l'acception la plus générale du mot. Ainsi, lorsque M. Danjou disait : « Le chantre Romanus a-t-il ajouté les notes aux « lettres ou les lettres aux notes? Nous adoptons le premier sens, « M. Nisard le second (*Revue*, 1848), » il persistait dans une erreur impardonnable, comme on va le voir et comme on peut le constater en examinant avec soin l'antiphonaire de Saint-Gall. (*Confer.* le fac-simile qui est en tête du premier article.)

Et d'ailleurs ne suffit-il pas de lire sans préoccupation les paroles même d'Ekkard le jeune, pour avouer que les *notules musicales* sont antérieures aux *lettres explicatives* imaginées par Romanus : *Primus ille litteras alphabeti significativas notulis..... aut sursum aut jusum*,

(1) Voir les articles précédents, t. V, p. 701 ; t. VI, p. 101, 461 et 749.

aut ante aut retro excogitavit; quas postea cuidam amico quærenti Notker Balbulus explanavit?

Ce que soutenait M. Danjou eût été admissible, si les lettres de Romanus avaient été des notes, ainsi que le pensait dom Mabillon. Mais il n'en est rien. Ces lettres qui se trouvent çà et là dans la notation neumatique, avaient pour objet :

1° D'indiquer le mouvement des différents groupes mélodiques d'une même cantilène (C, M, T) :

C, *citò* (vite).

M, *moderari* (en donnant à l'exécution un mouvement modéré).

T, *tenere* (en accentuant lentement chaque note).

On ne peut pas exposer plus clairement, que ne le fait ici Notker, les variétés principales de lenteur ou de vitesse dans l'émission de la voix. Les trois termes précédents correspondent au *lento*, au *moderato* et à l'*allegro* des modernes.

2° De prévenir qu'il fallait faire un silence ou une pause dans la mélodie (X *expectare expetit*).

3° De préciser la manière dont on devait former tel ou tel son (O, H, M, F, G, K, Q) :

O, en donnant à la bouche la figure d'un O.

H, *aspirat* (en chantant la note avec aspiration).

M, en donnant à la voix le son pleureur que laisse échapper un mendiant qui demande l'aumône.

F, *cum fragore* (avec force).

G, *ut garruletur*, avec tremblement de la glotte ou *trille*. C'est évidemment la *vox garrula*, *vox vinnolata*, dont j'ai constaté l'emploi dans la musique européenne dès les premiers siècles de notre ère.

K (*pro* χ *græca positum*, chlenge *id est* clange *clamitat*), désignait une note qui devait être exprimée par *un cri aigu* et *perçant*. Le mot grec κλαγγή, que cite ici Notker en le mutilant un peu, a bien réellement cette signification. Il s'ensuit que le K ne se mettait jamais qu'au-dessus de notes *élevées* de l'échelle mélodique, tandis que l'F s'adaptait indistinctement à tous les sons d'une gamme grégorienne.

Q, avec douceur, piano.

« Pourquoi rechercher cette lettre dans l'alphabet de Romanus, « dit Notker, puisque, dans l'orthographe des mots latins, le Q « s'emploie seulement pour montrer que l'U suivant perd sa force « (*Vim suam amittere*)? » — Sans entrer dans l'explication philologique de cette phrase un peu obscure, il est évident qu'il s'agit ici d'une *amission de force*, c'est-à-dire de ce que les musiciens mo-

dernes appellent *piano*. Et ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est que si la lettre Q n'avait pas, dans l'alphabet de Romanus, la signification que je lui donne, il faudrait admettre que le chanteur grégorien a imaginé un signe pour exprimer notre *forte*, et qu'il n'en a inventé aucun pour indiquer notre *piano*. — Or, cela n'est point croyable.

4° De prémunir contre certaines difficultés concernant la lecture de la notation (E, N, L, I, S, A) :

E signifiait que la note marquée de cette lettre était à l'unisson de la note précédente.

C'est de là, sans doute, qu'est venu, dans le système d'Hermann Contract, l'usage d'employer l'E pour désigner l'unisson : *E voces unisonas æquat* (Gerberti, *Scriptores*, t. II). C'est de là aussi que l'on doit faire dériver le guidon E, mis à la fin d'une ligne de musique, pour montrer que la dernière note de cette ligne forme unisson avec la première de la ligne suivante. Ce genre de guidon, que personne n'a signalé, est employé notamment dans le manuscrit 1121 du XIe siècle, de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale.

N, équivalant à notre *Nota benè*, indiquait un passage qu'il fallait avoir étudié et par conséquent bien connaître, pour l'exécuter convenablement.

L, neumes qui s'élèvent jusqu'aux notes les plus hautes de l'*ambitus* du mode.

I, pour faire observer que la note initiale d'un neume doit être chantée au-dessous de la note finale du neume précédent.

S, pour indiquer le contraire.

A, pour rappeler que, dans un groupe neumatique, il y a un saut disjoint de quarte ou de quinte, suivant le mode.

5° De corriger certaines fautes de transcription musicale, échappées aux copistes (P, R) :

P, *pressionem indicat;* cette lettre montre qu'il doit y avoir un *pressus* dans les neumes, bien que la sémiologie ne l'y indique pas. Je dirai plus loin le rôle important du *pressus* dans les anciennes notations musicales de l'Europe.

R (*rectitudo vel rasura non abolitionis sed crispationis*), phrase barbare que je traduis de cette manière : *Rectification ou rature non d'abolition, mais de crispation*, c'est-à-dire que tel ou tel signe neumatique représentant un son *crispé*, il faut effacer, dans le manuscrit, non la note elle-même, mais seulement la *crispation* de cette note.

Il est évident que les mots *rectitudo* et *rasura* sont synonymes ; or,

le sens de *rasura* ne peut être douteux un seul instant, si l'on veut se rappeler l'éloge que fait Ekkard le jeune d'un splendide évangéliaire écrit à Saint-Gall : *Raro in pagina*, dit-il, *vel unius verbi mendacium invenias rasum* (Goldast, t. I, p. 46). Cet évangéliaire était si bien exécuté qu'on rencontrait à peine çà et là quelques rares *exponctions*, pour parler comme les paléographes. — La lettre R signifie donc ici l'exponction ou la rature d'un signe sémiologique indiquant une note crispée, de telle sorte toutefois que ce n'est point la note elle-même qui doit être *abolie*, *effacée*, *expongée*, mais seulement sa forme calligraphique de *crispation*, comme je l'ai déjà dit. L'examen des monuments m'autorise à poser cette interprétation nouvelle comme une doctrine certaine, et me rappelle des faits analogues dans la notation blanche des XVe et XVIe siècles : c'est ainsi, par exemple, que Lucas Lossius, dans ses *Erotemata musicæ* (petit in-8°, 1563-1590), nous apprend qu'une minime dont la queue ou virgule était barrée, n'en subsistait pas moins comme note ; la correction n'atteignait que la virgule qui devait être effacée dans l'exécution musicale, et ainsi, au lieu d'une *minime*, le chanteur avait une *semi-brève*. Aujourd'hui cette correction n'est plus admise dans la pratique de l'art : une *blanche* dont la queue serait traversée par une barre ne deviendrait pas pour cela une *ronde ;* elle resterait ce qu'elle est, mais devrait être divisée en quatre *croches* distinctes.

Voilà comment les détails de la pratique musicale varient de siècle en siècle, se transforment, et ne permettent pas toujours à l'archéologue de considérer l'art comme un tout dont chaque partie reste constamment identique au fond.

Ce qui précède donnera, je le crois, une idée de l'emploi de la lettre R dans l'*alphabet* de Romanus. Seulement il me reste un point à éclaircir pour que le sens de cette lettre soit parfaitement connu. En effet, il ne suffit pas de comprendre la valeur du mot *rasura*, il faut encore savoir ce que doit signifier ici le mot *crispatio*.

Et d'abord, il y a une chose dont il est impossible de douter, c'est que la *crispation* musicale ne pouvait être qu'un ornement du chant.

On a vu que deux espèces d'ornements mélodiques proprement dits sont mentionnées dans le récit du Moine d'Angoulême : — le *son tremblé* ou vinnulation (*tremula vel vinnula*), et l'appogiature, l'anticipation ou simple port de voix (*collisibiles vel secabiles voces*). Je me trompe fort si le mot *crispation* n'est pas, dans l'épître de saint Notker Balbulus, le terme générique de ces deux sortes d'ornements. Le verbe *crispare*, signifie *friser, rider ;* c'est dans ce sens

que l'on dit : *crispare pelagus*, rider la surface de la mer. Un célèbre musicien encyclopédiste du XIIIe siècle, appelle le trille *nota procellaris*, et s'appuie, pour justifier cette épithète, sur des explications qui coïncident parfaitement avec le *crispare pelagus* que je viens de citer : — *Procellaris dicitur, eo quod* (sicut) *procella fluminis aurâ levi agitata movetur sine aquæ interruptione, sic nota procellaris in cantu fieri debet cum apparentiâ quidem motûs, absque tamen soni vel vocis interruptione*. Ceci me paraît péremptoire. — En second lieu, le verbe *crispare* signifie encore *brandir, secouer, agiter dans la main* (*crispare hastile*, brandir un javelot). Or, il y a une analogie frappante entre cette deuxième signification de *crispare* et le mot même de *reverberatio* que le précédent auteur du XIIIe siècle emploie pour désigner une seconde espèce d'ornement mélodique : — *Reverberatio*, dit-il, *est brevissimæ notæ ante canendam notam celerrima anticipatio, quâ scilicet mediante sequens assumitur*. Cette action de refrapper vivement la note suivante, qu'est-ce autre chose qu'une sorte de *crispation musicale*, qu'une petite note qui se détache d'un son plein pour aller se heurter contre le son suivant? Cette petite note impétueuse et *toute brandive*, comme aurait dit Rabelais, n'est-elle pas évidemment la *nota secabilis vel collisibilis* du Moine d'Angoulême, et la *plique antique* dont fait mention un manuscrit anonyme du XIIIe siècle qui a été en la possession de l'abbé de Tersan : *Antica plica erat simplex nota divisionis soni; est hodiè signum tremulæ vocis?* Je le crois avec d'autant plus de certitude, que tous les monuments pratiques les plus anciens de l'art en Europe se traduisent facilement avec cette théorie, et qu'ils sont inintelligibles sans elle.

Il y avait donc primitivement deux sortes d'agréments mélodiques indiqués par la forme même des neumes grégoriens : le *trille* et la petite note d'anticipation. Lorsque le copiste s'était trompé dans sa transcription musicale, en écrivant à tort l'un de ces deux signes de note *ornementée*, on ajoutait au-dessus du neume la lettre R, et cette simple correction suffisait pour *exponger* la faute calligraphique et faire exécuter la note d'une manière ordinaire, c'est-à-dire sans *trille* ou sans *anticipation*.

Voilà, ce me semble, une explication naturelle et simple que les manuscrits d'ailleurs ont rendue pour moi vraie, certaine, inattaquable. L'abbé Baini, en disant que l'R signifiait : *Quando doveva cessare il* TRILLO *incomminciato per la figura* TREMULA, a commis une de ces énormités archéologiques qui ne résistent pas au plus léger examen. Jamais le mot *rasura* n'a eu le sens que lui donne ici

le docte écrivain; un signe musical qu'il faut *raturer, effacer, exponger,* ne doit pas même avoir un commencement d'exécution, et lui en donnât-on un (admettons un instant cette hypothèse), il faudrait convenir que la cessation du trille ne serait nullement indiquée par la présence de l'R écrit au-dessus de la note trillée. Pourquoi? précisément parce que la lettre occupe, en ce cas, plus de place que le signe neumatique lui-même.

Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir insisté si longuement sur cette partie de l'épître de Notker Balbulus; ce que j'en ai dit m'a paru d'une importance extrême pour l'histoire pratique de l'art. Plus loin, je démontrerai que sans ces explications il est impossible de rien entendre au précieux manuscrit bilingue de Montpellier : ce qui n'empêche pas que bien des personnes, fort estimables d'ailleurs, regardent *à priori* la simple transcription de la partie alphabétique de ce monument en notation moderne comme une solution complète de la lecture des neumes ou comme une notification officielle du vrai chant liturgique de saint Grégoire. Une pareille idée, sans rien ôter au mérite intrinsèque du document auquel je fais allusion, prépare bien des mécomptes à ceux qui en sont maintenant les adeptes de bonne foi et les hardis propagateurs.....

Je reviens à l'explication des *lettres significatives* de Romanus. La valeur du V, de l'Y et du Z m'est inconnue. Quant à la lettre B, elle offre un sens fort clair; elle était d'un emploi assez fréquent, et, s'ajoutant toujours à d'autres lettres, elle avait la force des adverbes *benè, multùm.* Exemples : BT, c'est-à-dire, accentuez *très-lentement* chaque note; AL, c'est-à-dire, montez jusqu'*aux plus hautes notes tolérées* du mode.

L'apparition très-prochaine de l'antiphonaire de Saint-Gall, que va publier le P. Lambittotte, permettra aux archéologues de constater l'exactitude des explications précédentes, de les compléter et même de rectifier, s'il y a lieu, quelques détails qui pourraient être plus ou moins imparfaits. Mais, dès aujourd'hui, je puis tirer avec certitude les conclusions suivantes :

Première conclusion. — En soutenant que les lettres de Romanus ont été la notation primitive de l'antiphonaire de Saint-Gall, et que c'est plus tard qu'on y a ajouté les neumes, on s'est mépris d'une manière étrange. Autant vaudrait dire en parlant d'un morceau de musique moderne où le compositeur a mis des *forte,* des *piano,* des *crescendo,* des *trilles,* des *rallentando,* etc., etc. : — « Tous « ces signes d'expression mélodique sont la notation primitive de la

« pièce ; les rondes, les noires, etc., n'y ont été ajoutées qu'après « coup ! »

Deuxième conclusion. — L'abbé Baini a donné aux lettres de Romanus une valeur de fantaisie.

Pour s'en convaincre, il suffit de soumettre à l'examen de la critique la plus élémentaire les assertions de cet auteur. Suivant Baini, en effet, chaque lettre de l'alphabet est une *initiale* employée pour désigner chaque figure neumatique d'une manière abréviative. Or, cela est complétement inexact. Ainsi :

T ne voulait pas dire *tremula*, comme il le soutient, mais *trahere vel tenere ;*

S n'avait pas la signification de *secabilis nota*, mais de *sursum scandere;*

P n'indiquait pas un *podatus*, mais bien un *pressus*, ce qui est très-différent (*prensionem vel pressionem prædicat*) ;

E ne rappelait pas à la mémoire le neume *exon*, succession de cinq notes ascendantes, mais seulement l'*unisson* de deux notes consécutives (*ut æqualiter sonetur eloquitur*) ;

O n'était pas applicable à tel ou tel neume en particulier, mais à toutes les figures neumatiques indistinctement, quand l'émission de la voix exigeait, d'après les traditions de l'école grégorienne, que le chantre ouvrît la bouche comme un O (*figuram suí in ore cantantis ordinat*).

Il est inutile d'accumuler ici plus de preuves directes contre les conjectures imaginées par l'auteur des *Memorie storico-critiche;* comme elles sont en contradiction manifeste avec l'épître de Notker, il faut bien avouer qu'elles ont contre elles le *seul monument authentique et connu* qui existe sur cette matière délicate de l'archéologie musicale.

M. Danjou a été beaucoup plus loin que l'abbé Baini. Celui-ci, comme on vient de le voir, prétendait que les petites lettres alphabétiques, placées à côté des neumes, indiquaient les initiales de ces neumes eux-mêmes, lesquels pouvaient exprimer des groupes de plusieurs notes. M. Danjou, au contraire, à l'occasion d'un ms. de la bibliothèque Angélique, à Rome (R, n° 4, 3, 8), fait observer que ce monument contient en quelques endroits des *lettres* à côté de la notation. Ces lettres sont, dit-il, *a, c, d, e, i, n, o, l, p, s, t.* Et il ajoute : — « La lettre *c* se trouve cinq fois dans le graduel de « Pâques ; mais dans ce cas elle indique la note qu'on a depuis « nommée *ut*, et c'est encore un moyen de faciliter la lecture des

« signes de neumes placés presque sans relation de hauteur (*Revue*, « août 1847, p. 266). » Donc, d'après M. Danjou, les petites lettres ajoutées aux neumes peuvent être la traduction alphabétique de la notation mystérieuse qu'elles accompagnent. Oui, sans doute, mais c'est à une seule condition : — C'est que ces lettres seront conformes aux diagrammes en usage dans la musique de l'ancienne Europe. Or, il n'y en a point qui comprennent l'alphabet jusqu'aux lettres S—T (1). Lorsque M. Danjou aura répondu à cette observation fondamentale, j'aurai l'honneur de lui démontrer, par d'autres preuves, qu'une petite note bibliographique peut contenir une grave erreur d'archéologie.

Je ne finirai point cette deuxième conclusion sans faire observer, contrairement à l'opinion Baini, que les *lettres significatives* n'ont pas pu se trouver dans les livres de chant envoyés en France avant Romanus, puisque c'est ce même Romanus qui en a inventé l'emploi et déterminé *le premier* la signification. Cette dernière erreur achève de détruire un système que désormais rien ne peut légitimer. Avec un peu de réflexion, M. de Coussemaker se serait bien gardé de lui donner la sanction de son assentiment.

Troisième conclusion. — Les lettres de Romanus nous révèlent un fait de la plus remarquable importance : c'est que, d'après les plus pures traditions grégoriennes conservées à Rome, le plain-chant ne s'exécutait pas comme aujourd'hui. Les auteurs du moyen âge, à une époque où déjà les véritables conditions du chant religieux s'étaient oblitérées, n'ont pas compris cette définition de saint Bernard : *Musica plana est notularum sub una et æquali mensura simplex et uniformis pronunciatio, sine incremento et decremento prolationis*. Sans aucun doute, saint Bernard fait ici allusion à la musique figurée et déclare que le plain-chant est, par sa nature, essentiellement soumis à d'autres lois. Au commencement du XIIe siècle, une pareille définition pouvait être utile. On voit même des traces de cette utilité dans le *Traité des Notes*, écrit par Tinctoris à la fin du XVe siècle : — « Notæ incerti valoris, dit ce savant didacticien, sunt illæ quæ

(1) Je ne connais qu'une notation alphabétique qui s'étende jusqu'à l'Y. Personne ne l'a signalée, et c'est par un heureux hasard que je l'ai découverte ; mais elle ne justifie point l'assertion de M. Danjou.

La voici comparée avec la notation dite *Boëtienne* :

Notation de Boèce :	*a*	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*	*g*	*h*	*i*	*k*	*l*	*m*	*n*	*o*	*p*
Notation inconnue à tous les bibliographes :	*a*	*b*	*c*	*E*	*H*	*I*	*M*	*O*	*X*	*Y*	*cc*	*dd*	*ff*	*nn*	»

« nullo regulari valore sunt limitatæ : cujus modi eæ sunt quibus in « plano cantu utitur. Quarum quidem forma interdum est similis « formæ longæ, brevis et semibrevis, et interdum dissimilis..... Et « hujus notæ nunc cum mensura, nunc sine mensura, nunc sub una « quantitate perfecta, nunc sub alia imperfecta canuntur, *secundum « ritum ecclesiarum aut voluntatem canentium* (ms. 6145 de la Bib. « du Conservat. de musiq. de Paris, in-fol.). » Il est évident qu'à l'époque de saint Bernard, la musique proportionnelle avait déjà fait invasion dans la musique plane de saint Grégoire ; et c'est contre cette invasion que se récrie à bon droit l'illustre abbé de Clairvaux. Mais prétendre qu'il ait voulu enseigner la froide égalité de toutes les notes dans l'exécution des mélodies grégoriennes, c'est là une chose qui ne peut plus maintenant avoir droit d'asile chez les érudits. Saint Bernard ne pose qu'une règle générale : l'antiphonaire de Saint-Gall et la lettre de Notker en donnent les exceptions. Il en résulte que le plain-chant n'est pas soumis aux lois de la *prolation proportionnelle;* mais tous les sons ne doivent pas avoir, pour cela, la même nuance de force ni de mouvement ; cela dépend du sens des paroles. Si le texte indique un cri de l'âme, par exemple, la voix s'élève, s'enfle et rend ainsi la pensée liturgique. S'il s'agit d'exprimer l'humiliation, la note se traîne péniblement. Est-il question d'adresser à Dieu une prière qui annonce la détresse spirituelle? le chanteur imite alors le ton plaintif du mendiant qui tend la main. Les paroles sont-elles empreintes de joie? aussitôt le mouvement rapide de la voix manifeste à l'oreille l'allégresse de l'âme, etc., etc. Voilà une idée sommaire, mais juste, de l'exécution du plain-chant d'après la doctrine même de saint Grégoire (1). Quelle différence avec la méthode inintelligente et glaciale

(1) Je dis : *d'après la doctrine de saint Grégoire,* parce que Romanus, instruit à l'une des deux écoles qu'avait fondées cet illustre pontife, vivait à une époque très-voisine des enseignements personnels de saint Grégoire. Celui-ci était mort en 604, et comme il instruisait lui-même beaucoup d'enfants, il est naturel de supposer que, parmi ces jeunes élèves, plusieurs atteignirent l'âge de 80 ans. Ceci nous conduit à l'année 684. De cette date à la naissance de Romanus qui se place vers 740, ajoutons une deuxième génération d'artistes sortis de l'école grégorienne. D'après cette hypothèse très-acceptable, Romanus aurait donc été instruit par les successeurs immédiats des propres élèves de saint Grégoire. — Quant à Notker Balbulus, il est mort en 912. En admettant qu'il soit né vers 840 et que Romanus ait cessé d'exister dans le premier quart du IXe siècle, ces deux personnages ne sont séparés que par quelques années seulement. L'enchaînement traditionnel peut donc, ici, être considéré comme *non interrompu.* Dans un de mes articles publiés par la *Revue du Monde Catholique*, j'ai donné à Notker Balbulus une plus grande antiquité, mais à tort. Cette bévue ne servait à rien, comme on le voit. Je remercie beaucoup le P. Lambillotte de me l'avoir signalée.

des modernes! qu'il devait être beau ce chant romain ainsi exécuté par des artistes studieux et parfaitement pénétrés du sens des paroles! Les cantilènes de l'Église devaient à coup sûr charmer l'oreille du fidèle pieux : en écoutant le chant sacré, il s'assurait que le *præcentor* ou l'écolâtre avait bien déterminé l'accent propre à chaque passage mélodique, à chaque sentiment du texte; et, s'habituant aux applications d'une esthétique vraie et pleine de coloris dramatique, il finissait par chanter lui-même avec goût, comme de nos jours, ceux qui fréquentent les églises finissent par chanter lourdement d'incohérentes juxtapositions de notes.....

Quatrième conclusion. — Les lettres de Romanus prouvent, selon moi, que les neumes n'exprimaient point par eux-mêmes la mesure et la durée des sons.

Cette assertion exige des preuves nombreuses, et je vais les donner autant du moins que le comporte un simple article de *Revue*.

Et d'abord, je prendrai pour point de départ ce fameux passage de M. Fétis, écrit à propos des deux répons *Salvatorem expectamus* et *Tolle arma tua*. « Avant de passer à l'examen (des nouveaux chants « de ces deux répons), dit-il, je crois devoir faire une remarque « importante qui fera comprendre quel était originairement le mode « d'exécution des ornements multipliés qui se rencontrent dans les « répons, graduels, offertoires, etc., dont l'origine est, comme je « l'ai dit, orientale. Ces ornements sont presque toujours indiqués « par de simples points détachés, dans tous les systèmes de notation « saxonne ou lombarde. Dans les manuscrits, notés en plain-chant, « des XIIIe et XIVe siècles, ces mêmes ornements sont représentés « par des semi-brèves. La plupart des éditions anciennes suivent en « cela les manuscrits; mais les modernes ont remplacé les semi-« brèves consécutives par des brèves isolées pour la prosodie. Il en « résulte que les traits : sont notés de « cette manière dans les éditions du graduel et de l'antiphonaire, « publiées depuis le commencement du XVIIIe siècle :

« 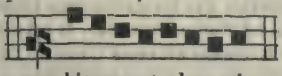 ; en sorte que le caractère du chant est « complétement changé.

« Les éditeurs qui ont fait ces changements ne savaient vraisem-« blablement pas ce que représentent en réalité ces notes en losange, « depuis la fin du XIIe siècle, pour traduire les points détachés des

« notations saxonne et lombarde : pour en découvrir la valeur, il « aurait fallu qu'ils étudiassent les nombreux morceaux de musique « profane du moyen âge où des traits analogues sont représentés par « les mêmes signes : car, à cette époque, l'exécution du plain-chant « n'était pas différente de celle des chants vulgaires ; c'est un point « d'histoire de la musique que le savant abbé Baini a très-bien com- « pris. Les éditeurs dont je parle auraient su que le trait que je « viens de donner, et tous ceux du même genre, devaient être rendus « de cette manière : 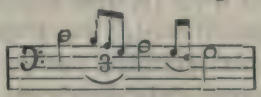

« On voit donc que c'est dénaturer complétement les successions « de cette espèce, que de donner à toutes les notes la même valeur ; « car dans le chant dont il s'agit le chant repose sur ces notes : « 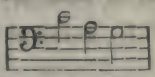 : les autres n'en sont que l'ornement (*Des Origines* « *du Plain-Chant*, cinquième article, *Revue* de M. Danjou, 1846, « p. 231-233). »

Avant de répondre directement à cette longue citation, je ferai observer deux choses :

1° Dans aucun manuscrit à notation primitive, on ne trouve le trait mélodique en question comme le représente M. Fétis, mais bien de cette manière : 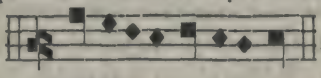 , ce qui est fort différent par rapport aux neumes.

2° M. Fétis donne toujours une origine orientale aux répons, etc., etc. ; mais il est essentiel d'observer que le trait mélodique qu'il examine se trouve aussi et *fréquemment* dans les antiennes proprement dites. Et pour ne parler que des répons, qui sont surtout le grand cheval de bataille de M. Fétis, je dirai qu'aucune autorité n'est citée par lui à l'appui de l'origine orientale qu'il lui plaît de leur assigner. Si Sozomène rapporte que saint Jean Chrysostôme institua les répons pour s'opposer aux Ariens qui en avaient composé d'hérétiques, il ne dit pas que ces hérétiques aient été les *inventeurs* de ce genre de mélodie religieuse, tandis que Raban-Maur affirme positivement, au commencement du IXe siècle, que cette invention revient aux Italiens : « Responsoria ab Italis longo tempore ante « antiphonas sunt reperta (Lib. II *de Instit. Cleric.*, cap. LI). » Aurélien de Réomé dit la même chose vers le milieu du même siècle :

— « Responsoria ab Italis *primùm* reperta sunt (ap. Gerbert. *Scrip-* « *tores*, tom. I, p. 60). »

Quoi qu'il en soit, M. Fétis me semble n'avoir pas compris la valeur du trait mélodique en question.

Pour rendre évidente son erreur, il me suffit de prouver que la *virgule* et le *point* des neumes, employés soit isolément, soit dans la circonstance citée par M. Fétis et dans d'autres analogues, soit même d'une manière double ou triple (*pressus major*, *pressus minor*), n'eurent jamais intrinsèquement aucune valeur de temps ou de mesure.

D'abord, le point simple signifiait si peu une note de courte durée, qu'il était souvent synonyme de la virgule qui, plus tard, a été traduite par une note carrée avec queue. Ainsi, par exemple, dans le trait *Domine, exaudi orationem meam*, beaucoup de manuscrits mettent un point sur les deux premières syllabes du mot *orationem*, et le n° 107 (XIe siècle, fonds de Compiègne de la Bib. nationale), remplace les points par des virgules.

Au verset de l'*alleluia* du premier dimanche de l'Avent, on trouve trois virgules pour les trois syllabes soulignées (Domi*ne mise*ricordiam) dans les manuscrits 170 (de l'année 1133, Bib. nationale, fonds latin de Saint-Germain-des-Prés), 168 (*ibid.*, XIIe siècle), 697 (*ibid.*, Xe siècle), 8 (XIIe siècle, *ibid.*, fonds de Corbie), 438 (XIIe siècle, Bib. Sainte-Geneviève de Paris), etc., etc.; et l'on voit, pour synonymes, des points simples sur les mêmes syllabes dans le manuscrit de Saint-Gall et dans le numéro 1087 (Xe siècle) de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale.

L'offertoire de la deuxième férie de la Passion commence, dans certains manuscrits neumatiques, par deux points; dans d'autres par deux virgules.

L'introït *liberator* de la quatrième férie du cinquième dimanche du Carême, offre les trois premières syllabes notées chacune avec un point simple dans beaucoup de manuscrits, et dans beaucoup d'autres la virgule remplace encore ces points.

Il résulte de ce qui précède, que le point et la virgule n'exprimaient par eux-mêmes que des notes communes qui recevaient différentes modifications de mouvement, suivant l'usage et la tradition, comme l'enseigne l'antiphonaire de Saint-Gall. Quel était donc leur rôle? C'était de marquer l'arsis et la thésis des signes simples neumatiques : LE POINT INDIQUAIT TOUJOURS UNE NOTE PLUS BASSE QUE LA VIRGULE.

Il y a plus : les neumes offrent fréquemment deux ou trois points,

deux ou trois virgules, tantôt d'une manière apparente et tantôt plus obscurément dans les ligatures. Ces deux ou trois signes placés horizontalement l'un près de l'autre, ont causé un extrême embarras aux archéologues musiciens. Dom Jumilhac, séduit par les apparences, a cru que ces groupes de *notes pressées* n'avaient qu'un but : celui d'exprimer des notes longues ou très-longues. M. Danjou a cru y voir aussi des signes de durée sous les noms de *distrophus* et de *tristrophus*. Pour peu que l'on eût été initié aux mystères neumatiques, on aurait vu que le *pressus minor* ou *di-strophus* et le *pressus major* on *tri-strophus*, n'indiquant aucune valeur de durée, de temps ou de mesure, n'étaient que des notes simples comme les autres. Dans les neumes primitifs, il n'y avait aucune portée, et l'élévation des signes n'y était pas même adoptée comme système général. Privés de ces ressources modernes, comment les anciens artistes s'y seraient-ils pris, s'il n'y avait pas eu, dans la sémiologie même des neumes, d'autres moyens infaillibles de solmisation? J'ai déjà fait connaître de quel secours était l'emploi du *point* et de la *virgule* simples. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait d'autres notes de convention, et c'est parmi celles-ci que l'on doit ranger le *pressus major* et le *pressus minor*. Grâce à ces deux signes, dont je laisse entrevoir pour la première fois la haute importance et dont le déchiffrement a été l'un des plus beaux résultats de mes travaux, grâce à ces deux signes, dis-je, la traduction des neumes aura désormais une base solide et fixe : c'est le fil conducteur qui manquait à la science et que j'ai eu le bonheur de retrouver. Avec le *pressus*, plus de doutes sur les principales cordes tonales de chaque mode, plus d'incertitudes sur d'autres intervalles non moins nécessaires à connaître pour traduire les neumes avec une entière précision. Sans le *pressus* comme je l'entends, au contraire, l'intelligence des neumes redevient absolument impossible : on a, si l'on veut, des signes de notes longues, trois et quelquefois cinq points carrés à l'unisson sur une seule syllabe, mais voilà tout. Encore un coup, avec ma découverte, on entrevoit une science ; sans elle, on ne sort pas des ténèbres.

Quant à la traduction que M. Fétis a donnée de la virgule suivie de plusieurs points détachés et descendants de gauche à droite, il est facile maintenant de la réduire à sa juste valeur. J'admets que les points en question ont été traduits plus tard par des notes de forme losange; mais cela ne prouve rien en faveur de leur brièveté, s'il s'agit du plain-chant. Il ne faut pas ici confondre la notation grégorienne avec la notation proportionnelle du moyen âge. La première devait

avoir des signes de différentes formes pour exprimer l'abaissement ou l'élévation des sons; la seconde s'est emparée de ces signes, leur a donné une valeur propre de durée, et a ainsi créé un art distinct, nouveau. La traduction donnée par M. Fétis peut être plus ou moins exacte, si l'on consulte les traités de musique figurée, écrits par Jean de Garlande, Francon de Cologne, Pierre Picard, Aristote, Jean de Muris, etc., mais elle est inacceptable lorsqu'il l'applique au chant grégorien.

En effet, si je consulte l'antiphonaire de Saint-Gall, et que j'examine, par exemple, comment Romanus comprenait l'exécution du *Climacus* (1), qui n'est autre chose que le trait mélodique traduit plus haut par M. Fétis, je vois qu'à Rome les trois notes de ce neume étaient exécutées tantôt vite, tantôt plus ou moins lentement, et tantôt d'une manière ordinaire :

1° *vite*. Le *c* qui surmonte souvent le *climacus* et dont le sens ne permet pas le moindre doute, en est une preuve incontestable.

2° *d'une manière ordinaire*, car l'absence de toute lettre que l'on remarque aussi très-souvent sur ce neume, indique qu'il faut le chanter comme toutes les notes communes du plain-chant.

3° Plus ou moins *lentement*, car, pour ne faire qu'une citation, je vois un *podatus climaqué* sur la deuxième syllabe du mot *Domine* (2), qui est surmonté d'un M. Or, l'M, dit Notker : *mediocriter melodiam moderari mendicando memorat.*

Je pourrais citer encore, mais cela suffit pour prouver que, d'après les vraies traditions de saint Grégoire, le *climacus* n'était pas chanté d'une manière uniforme, comme l'enseigne M. Fétis, et que, par conséquent, les neumes qui l'exprimaient n'avaient aucune valeur fixe de durée.

Il en est de même de tous les autres groupes neumatiques en usage dans la notation primitive. Romanus en indique l'exécution tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Il est impossible qu'en présence de l'autorité de ce chanteur grégorien, on puisse, un seul instant encore, attribuer aux neumes aucune valeur fixe de longue, de brève ou de semi-brève. Pour que les partisans de la doctrine contraire aient désormais le droit de s'inscrire en faux contre l'antiphonaire de Saint-Gall, il faudra qu'ils prouvent que les lettres C, M, T, ne signifient point *citò*, *moderando*, *trahendo*. Or, ils n'y parviendront jamais.

(1) Voir cette figure dans le tableau des neumes, placé en tête du premier article.
(2) *Tractus* de la quatrième férie de la Semaine Sainte.

Ainsi, à ceux qui diront que tel ou tel signe neumatique suppose ou une longue, ou une brève, ou une semi-brève, il sera donc permis de répondre : *Vous vous trompez, ce signe a toutes les valeurs, et n'en possède aucune en propre.*

La suite de cette discussion fournira bientôt de nouvelles preuves décisives en faveur de ce que je viens d'avancer.

Cinquième conclusion. — Les lettres de Romanus attestent que les neumes n'exprimaient point non plus, par eux-mêmes, les ornements du chant, à l'exception cependant du *trille* et de l'*anticipation.*

Je me réserve de revenir sur ce point important de sémiologie musicale dans mon prochain article.

POST-SCRIPTUM. — Je m'aperçois qu'à propos de l'épître de Notker, j'aurais dû citer l'*Histoire* inédite *de la Musique*, par Dom Caffiaux, mort en 1777, dont le manuscrit autographe se trouve à la Bibliothèque nationale (fonds de Corbie, n° 16). C'est une distraction que je vais réparer.

Dom Caffiaux traite des *lettres* de Romanus dans le IVe livre qui a pour titre : *De la musique depuis la naissance du Christianisme jusqu'à Guy d'Arezzo* (p. 723 et suiv.).

Après avoir adopté les assertions de Dom Mabillon qu'il traduit presque mot à mot sans le citer, il arrive aux *lettres significatives* et les explique jusqu'au G inclusivement :

« A, dit-il, montre qu'il faut beaucoup élever la voix. B, désigne une élévation, « un abaissement ou une tenue. C, indique qu'il faut précipiter. D, avertit qu'il « faut baisser. E, enseigne qu'il faut chanter également. F, demande une prononciation forte. G, déclare qu'il faut chanter du gosier (p. 771). »

Tout cela est bien inexact. Il fallait tout mon désir de ne rien omettre, pour tenir à cette citation.

Théodore Nisard.

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE JEAN, DUC DE BERRI,

EN 1416.

Jean Ier, duc de Berri, troisième fils du roi Jean et frère puîné de Charles V, a laissé la réputation d'un prince ami des lettres et des arts, et bien lui en a pris pour balancer quelque peu par là aux yeux de la postérité, la faiblesse de sa conduite dans les terribles conjonctures où l'État se trouva réduit de son temps. Car, s'il était, ainsi que nous le représente un historien du Berri (1), « fort saige et débonnaire, paisible, de noble courage, » s'il se plaisait « aux joyaux et somptueux édifices, » cela ne saurait suffire pour lui faire pardonner, par exemple, sa déplorable administration de la Guienne. Au reste, tous les témoignages s'accordent à le peindre comme un prince, pour le moins, faible et timide. L'auteur que nous venons de citer, dit de lui, en parlant des brigues que fit naître la minorité de Charles VI : « Le duc de Berry estoit bien content de ne s'enmesler point en de tels fâcheux affaires, attendu, ajoute-t-il naïvement, qu'il avoit de grands biens, desquels il étoit paisible. » Un peu plus loin, il insiste encore : « Le duc de Berry, voyant un commancement de haine entre les ducs d'Anjou et de Bourgogne pour le gouvernement, et les troubles qui estoient en France, ne désiroit pas mieux de s'en retirer. » Au reste, quoi qu'il en soit du rôle que notre duc de Berri a joué dans l'histoire, comme nous n'avons à l'envisager ici que comme ayant été, ce que nous appellerions aujourd'hui, un bibliophile, il a, sous ce rapport, droit à nos éloges. Écoutons d'abord ce qu'en dit La Thaumassière.

« Jean Ier, duc de Berry, prit soin d'amasser beaucoup de bons et rares livres dont il composa la bibliothèque qu'il laissa au chapitre de la Sainte-Chapelle qu'il avait fondée. Il l'établit dans une chambre voûtée, qui est des dépendances et au-dessus de la même église, où se voyent encore à présent (en 1689) les armoires, pupîtres et rayons,

(1) Chaumeau, *Hist. du Berri*, p. 137.

qui font juger que la bibliothèque étoit considérable et remplie de livres. Mais le temps qui dévore tout nous en a laissé peu de reste, qui sont tous manuscrits. J'y ay remarqué entre autres les livres des Pandectes, écrits sur vélain, dont Duaren et Cujas, ces génies de la jurisprudence qui ont autrefois fait fleurir nôtre Université, se sont souvent servis, et dont ils font honorable mention dans leurs écrits, ainsi que de la bibliothèque du duc de Berry (1). »

Il faut remarquer que ce que La Thaumassière dit ici des manuscrits du duc de Berry, qu'il avait vus dans la Sainte-Chapelle de Bourges, ne doit s'entendre que d'une partie de la bibliothèque de ce prince. Car, à sa mort, arrivée en 1416, beaucoup de livres qu'il avait réunis, soit à Bourges, soit à Meun-sur-Yèvre, furent amenés à Paris pour y être prisés et furent déposés provisoirement dans l'hôtel du comte d'Armagnac. Quelques-uns furent donnés, d'autres acquis ou pris par le roi et par d'autres. Dans l'impossibilité où nous sommes de suivre la destinée de cette bibliothèque, à coup sûr l'une des premières en date de la France, nous nous bornerons à jeter ici un coup d'œil sur l'état où elle se trouvait en 1416. Disons d'abord, ce que nous espérons prouver tout à l'heure, qu'elle se distinguait par la belle exécution des manuscrits et la richesse de leur reliure. Le document où nous allons puiser nous permettra d'insister sur ce point, et nous n'y manquerons pas. Ajoutons que sous le rapport intellectuel la bibliothèque du duc de Berri nous a paru suffisamment honorable pour son temps.

Comme les livres étaient encore au XVe siècle fort rares et des objets d'un grand prix, il n'est pas étonnant de les trouver dans les inventaires, confondus avec les pierreries, les joyaux et les reliquaires, car tout cela se rattachait aux mêmes idées et aux mêmes usages. La même salle renfermait souvent ces divers objets, et le même personnage en avait la garde. C'était là un usage constant et que nous allons retrouver ici. En effet, c'est dans deux inventaires des joyaux du duc de Berri, que nous avons le catalogue de ses livres. De ces deux inventaires, l'un se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et l'autre aux Archives nationales. Nous devons d'abord en dire un mot :

Le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève est un compte rendu, en 1416, par Jehan le Bourne, secrétaire et contrôleur de la dépense de l'hôtel de Jean, duc de Berri. C'est un inventaire très-

(1) La Thaumassière, *Hist. du Berri*, p. 99.

détaillé de tous les joyaux, tapisseries, meubles et *livres* appartenants à ce prince. Une partie s'en trouvait à Paris. On y fit venir le reste, de Bourges et de Meun-sur-Yèvre, et le tout fut disposé dans l'hôtel du comte d'Armagnac, où s'en fit l'estimation. Ce compte de Jean le Borgne forme un volume in-4° de 290 feuillets de parchemin, dont la fin manque, et qui est recouvert d'une reliure moderne et commune (1). Ce qui se rapporte aux livres, se trouve : d'abord, à partir du folio 84 jusqu'au folio 97 inclusivement, ensuite du folio 164 au folio 169, et enfin du folio 258 au folio 269; en tout, trente-deux feuillets. C'est de ce manuscrit que Le Laboureur a tiré les extraits qu'il donne, dans son histoire de Charles VI, de la bibliothèque du duc de Berri. M. Barrois, à son tour, a reproduit textuellement, dans sa *Bibliothèque protypographique*, les extraits de Le Laboureur.

Le second manuscrit, celui des Archives nationales, est également un inventaire des biens du duc de Berri. C'est un volume grand in-4° ou petit in-folio, carré, relié en veau, à dos de maroquin rouge (coté K, 258). Il contient 225 feuillets de parchemin, les six premiers non paginés. Le premier de tous, qui n'est écrit qu'au recto, porte seulement deux mentions de joyaux. Le deuxième est en blanc. Au folio 3 se trouvent des lettres de Charles VI relatives à l'exécution du testament de son oncle, Jean, duc de Berri; elles sont datées de Paris, du 8 août 1416. On y voit que les exécuteurs testamentaires étaient : le roi de Sicile, la duchesse de Bourbonnais, le comte d'Armagnac, l'archevêque de Bourges, les évêques de Paris et de Clermont, maître Arnoul Belin, trésorier de la chapelle du palais de Bourges et maître des comptes à Bourges, Robinet d'Étampes, seigneur de Salebris, et frère Jean Rassenel, confesseur du duc. Au folio 5 se trouvent d'autres lettres de Charles VI, de même date, et qui commettent maître Arnoul Belin, naguère maître de la Chambre des comptes à Bourges, et maître Macé Sarrebourse, clerc de ladite Chambre des comptes, à faire l'inventaire des joyaux et livres du feu duc de Berri. Le premier feuillet numéroté, porte pour intitulé:

« Le quatriesme compte de Robinet d'Estampes, escuier, conseiller et garde des joyaulx de très hault et puissant prince monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Bou-

(1) Ce manuscrit a été mal relié, ainsi que l'a remarqué l'auteur d'une note récente qui est en tête du volume. Voici l'ordre actuel des feuillets : 1 à 126, puis 227 à 290, et l'on reprend 127 à 226. Nous avons retrouvé dans d'autres comptes de ces sortes de déplorables interversions des feuillets.

loigne et d'Auvergne; ouquel compte sont reprins en recepte tous les joyaulx et vaisselle d'or et d'argent, pierrerie, *livres*, et autres choses quelconques dont ledit escuier est demouré chargé par ses comptes précédens, et desquiels il requiert estre acquictié sur iceulx comptes passez, et ailleurs où il appartiendra, en les rendant en cestui présent compte ; ouquel aussi, sont contenus tous les autres joyaulx, vaisselle, pierrerie, *livres*, et autres choses qui sont avenus à mondit seigneur depuis le derrenier jour de janvier, l'an mil quatre cens et unze exclus, que le présent compte fenist, jusques au derrier jour de janvier ensuivant, l'an mil quatre cens et douze inclus, dont ledit Robinet d'Estampes a eu congnoissance. »

Ce compte contient 181 feuillets. Il est suivi d'un autre, du même Robinet d'Étampes, du dernier janvier 1412, au 15 juin 1416, *que ledit monseigneur le duc ala de vie à trespassement*. Ce dernier compte comprend 36 feuillets dont la pagination recommence. Le volume se termine par deux feuillets blancs. Les articles qui concernent les livres se trouvent : dans le premier compte, du folio 131 au folio 165, et dans le second, du folio 31 au folio 36. Cesarticles sont au nombre de 188, qui en réalité se réduisent à 181, attendu que les articles 172 à 178 inclusivement, se répètent dans les articles 179 à 185. De ces 181 articles, les 145 premiers contiennent les livres possédés anciennement par le duc de Berri et qui se trouvaient dans des inventaires précédents. A partir du n° 146 jusqu'au n° 157, se trouvent les livres nouveaux. Du n° 158, qui commence le second compte (celui de 1416), jusqu'au n° 167, ce sont les livres achetés récemment. Le reste, à partir du n° 168, contient les livres donnés.

Ces deux inventaires du duc de Berri, celui de Sainte-Geneviève et celui des Archives, sont presque entièrement semblables; seulement celui de Sainte-Geneviève a sur l'autre le grand avantage d'être accompagné des prix d'estimation. C'est pourtant celui des Archives que nous préférons pour nos citations, d'abord parce qu'il est mieux écrit et que ses leçons nous ont paru meilleures dans beaucoup de cas, et ensuite parce qu'il n'avait pas encore été exploré. Le lecteur nous pardonnera ces longs et minutieux avertissements, qui nous ont paru nécessaires, et qu'à notre avis l'on néglige trop souvent. Maintenant nous allons suivre l'ordre qui nous semble tracé tout naturellement par notre sujet. Nous nous occuperons d'abord de l'extérieur de nos livres, c'est-à-dire de leur reliure; nous passerons de là à leur exécution matérielle ; enfin nous dirons un mot de leur contenu. Ce n'est pas ici une étude approfondie de la bibliothèque

du duc de Berri que nous voulons faire, c'est une simple visite de curieux, et dans laquelle on nous permettra de nous occuper beaucoup plus du dehors que du dedans des livres.

Les livres du duc de Berri se distinguaient par la richesse de leurs reliures et la beauté de leur exécution. Des velours aux couleurs éclatantes, des draps de soie diversement ouvragés, quelquefois même des draps d'or, s'étendaient somptueusement sur les ais de ces beaux volumes. Des fermoirs d'or et d'argent, souvent enrichis de perles et de pierreries, rattachaient entre eux les plats de la couverture. Tantôt ils portaient divers ornements de métal, tantôt ils étaient recouverts par de riches chemises; enfin, des pipes de métal et de travail également précieux, servaient à y retenir les signets. A coup sûr, le premier coup d'œil est déjà favorable à notre bibliothèque.— Voyons pourtant si un examen plus détaillé ne satisfera pas encore mieux notre curiosité. Le garde des joyaux du duc de Berri n'étant plus là pour s'y opposer, nous pouvons bien nous permettre de déplacer quelques-uns de ces beaux volumes. Prenons d'abord ceux-ci, qui sont :

1. Item, un livre de François Pétrarque, DES REMÈDES DE L'UNE ET DE L'AUTRE FORTUNE, translaté en françois, *couvert de veluiau vermeil,* à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de monseigneur (le duc de Berri) et de monseigneur d'Orléans [Prisé 30# tournois (1).].

2. Item, un livre en françoys, appellé LE LIVRE DE L'EMPEREUR CÉLESTE, historié au commancement de Dieu, Nostre-Dame et de plusieurs Sains, et d'une femme écrivant en une chaière, et au dessoubz les armes de monseigneur d'Orléans, *couvert de veluiau vermeil,* à deux fermouers et mailles aux armes de Monseigneur et de monseigneur d'Orléans [Prisé 30# t.].

3. Item, UN PSAUTIER, escript en latin et en françoys, très richement enluminé, où il avoit plusieurs histoires au commancement, de la main feu maistre André Beaunepveu, *couvert d'un veluiau vermeil,* à deux fermouers d'or, esmaillez aux armes de Monseigneur [Prisé 100# t.].

4. Item, un très bel livre DE LA CITÉ DE DIEU, escript en françoys, de lettre de court, très bien historié et enluminé; et au commancement du second fueillet a escript: « Monseigneur Saint-Denis; »

(1) Les prisées, que l'on trouvera entre crochets, à la suite de chaque article, sont tirées du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

et est couvert de veluiau vermeil, à IIII fermouers de cuivre dorez. Lequel livre, Salemon, secrétaire du roy nostre sire, donna à Monditseigneur [Prisé 125# t.].

5. Item, une très belle BIBLE, escripte en françois, de lettre de fourme, bien historiée; et au commancement du second fueillet a escript : « Des généracions Cayn. XVI; *couvert de veluiau vermeil ouvré*, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de Adam et Ève, et V boullons de cuivre dorez sur chacune ais, et une pipe d'argent dorée à plusieurs seignaulx de soye [Prisée 250# t.].

6. Item, un livre DU MIROUER DES DAMES, escript en françoys, de lettre de fourme; et au commancement du second fueillet a escript : « —ter et reposer; » *couvert de veluiau vermeil*, à deux fermouers de laton hachiez et V boullons de mesmes sur chacune ais, tous plains [Prisé 20# t.].

Les reliures en velours vermeil ou cramoisi sont nombreuses. Nous en avons compté vingt-trois. On sait le cas que le moyen âge faisait des couleurs éclatantes. Nous avons trouvé trois reliures en velours violet. Elles avaient leur signification; toutes trois recouvraient des ouvrages de piété. Voici les deux premières, la troisième recouvrait un livre d'heures fort riche.

7. Item, un PSAUTIER bien ancien, historié le kalendrier et ailleurs en plusieurs lieux, qui fu de saint Thomas de Conturbérie, où il a deux petits fermouers d'argent blanc, *couvert de veluiau violet* [Prisé 60 s., vendu 64 s. parisis, valans 4# tournois].

8. Item, un livre DES MIRACLES NOSTRE-DAME, escript en françoys, de lettre de fourme et noté en aucuns lieux; et au commancement du second fueillet a escript : « comment que; » *et est couvert de viez veluiau violet doublé de tiercelin vermeil*, et fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de France. Lequel, Monseigneur a eu du roy.

Nous trouvons deux reliures en velours noir; l'une pour des Chroniques de France, l'autre pour un livre ainsi mentionné :

9. Item, un livre appellé : CI NOUS DIT, escript en françoys, de lettre de fourme; et au commancement du second fueillet a escript : « De la Trinité; » *couvert de veluiau noir*, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez à fleurs, et sur chacune ais V clos de cuivre dorez. Lequel livre, Monditseigneur acheta à Paris, où mois de février l'an dessusdit, mil CCCC et III, de Jehan le Moutardier, escripvain de fourme, demeurant en ladicte ville de Paris (1) [Prisé 15# t.].

(1) Ce manuscrit appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. On en trou-

Comme richesse, au-dessus de ces reliures en velours, il faut placer celles en drap d'or. Notre catalogue nous en offre deux exemples, et l'on va voir, qu'ici, le somptueux possesseur a su faire la part de son plaisir et celle de sa dévotion.

10. Item, un livre escript de lettre de fourme, auquel est : le ROMAN DE LA ROSE ; le livre de LA VIOLÈTE ; le livre de LA PANTHÈRE et le TESTAMENT DE JEHAN DE MEHUN ; et au commancement du second fueillet a escript : « Que j'oy pris ; » *couvert de drap d'or*, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez d'un demi ymaige de Dieu, et l'autre d'un demy ymaige de Nostre-Dame tenant son enffant. Lequel livre, Monseigneur a achaté la somme de vi^xx^ escus d'or comptans [Prisé 50# t.].

11. Item, UNES PETITES HEURES, esquelles sont les Heures de Nostre-Dame, les Sept pseaulmes, Vigilles de mors et autres dévocions, et au commancement a une oraison de saint Jehan-Baptiste et le kalendrier; et a escript au commancement du second fueillet desdictes Heures de Nostre-Dame : « Quoniam ; » esmaillez aux armes de Monseigneur, *ouvré, ledit drapt d'or, à fleur de liz*, et par dessus une chemise de drap de Damas bleu doublé de tiercelin rouge. Lesquelles Heures Monditseigneur achapta à Paris en son hôtel de Neelle, le XIe jour de décembre quatre cens et quinze, pour le pris et somme de cinquante escus d'or comptans (1).

Par delà ces riches reliures, il y en avait de plus riches encore. A vrai dire ce ne sont plus ici de simples reliures, mais bien de véritables objets d'art. Nous voulons parler de ces bas-reliefs en or ou en argent qui formaient la couverture de certains livres. Voici les deux exemples que nous en avons rencontrés dans notre document :

12. Item, UNES PETITES HEURES, esquelles sont les Heures de Nostre-Dame, les Sept pseaumes, l'Office des mors, les Heures de la Passion Nostre-Seigneur, la Vie sainte Marguerite et plusieurs autres suffraiges et dévocions, très bien escriptes et enluminées; et au commancement du second fueillet des Heures de Nostre-Dame a escript : « Sunt omnes fines ; » *et sont toutes couvertes de deux aiz d'argent doré*, où il a, d'un costé, un crucifiement, et de l'autre part, un couronnement de Nostre-Dame; fermans à deux fermouers de mesmes. Lesquelles Heures Monditseigneur achata dudit maistre

vera la description dans l'intéressant ouvrage de M. P. Paris, intitulé : *Manuscrits françois de la bibliothèque royale*, etc. (T. IV, p. 77).

(1) Nous n'avons pas retrouvé cet article dans le manuscrit de Sainte-Geneviève.

Regnault du Montet, ou mois de janvier, l'an mil IIII^c et XII, pour le pris et somme de XXX escus d'or comptans (1).

13. Item, UNES PETITES HEURES DE NOSTRE-DAME, très bien historiées de menues histoires, *dont les aiz sont couvertes d'or*, ouvrez à ymaiges faiz de hautetaille. Lesquelles Heures, la femme de messire David de Bruneu a données à Monseigneur, ou mois de janvier, l'an mil quatre cens et quinze (2).

Il faut encore placer parmi les riches reliures, celles qui étaient en drap de soie et en damas. Nous en trouvons ici de plusieurs sortes, mais la couleur qui domine dans les draps de soie, c'est l'azur, comme le rouge dominait dans les velours.

14. Item, un livre nommé PONTIFICAL, escript de très grosse lettre, pour sacrer roys, empérières, arcevesques et évesques, *couvert d'un drap de soye azurée* doublé d'un tiercelin, à deux fermouers d'argent dorez, aux armes de Monseigneur [Prisé 15# t.].

15. Item, un livre en françoys, DES LOUANGES DE SAINT JEHAN-EUVANGÉLISTE, historié en pluseurs lieux, et au commancement a un escu des armes feue Madame la duchesse, *couvert d'un drap de soye sur bleu*, garni à fermouers d'argent dorez, esmaillez aux dictes armes, et tixus de soie [Prisé 100# t.].

16. Item, un livre appellé LES CHRONIQUES DE BURGUES, escript en françoys, de lettre de court, bien historié et enluminé; et au commancement du second fueillet, après la table et le prologue d'icellui, a escript : « Car elles furent composées; » *couvert d'un drap de soye ouvré à feuillages rouges et blans sur champ bleu*, et fermant à deux fermouers de laton, et V boullons de mesmes sur chacune aiz. Lequel livre Monseigneur achata, XXIXe jour d'octobre, mil CCCC et VII, la somme de VIII^xx escus d'or comptans [Prisé 100# t.].

17. Item, une BIBLE en deux volumes, escripte en françoys, de lettre de fourme, et au commancement du tiers fueillet du premier volume, a escript : « Les nouvelles faictes; » et au commancement du tiers fueillet du second volume, a escript : « Iniquité; » *couvert tous deux de drap de soye vert ouvré à oiseaulx*, doublé de tiercelin vermeil, et fermans chascuns de IIII fermouers d'or. Et, ou premier

(1) On lit en marge dans l'original : *Date fuerunt per dominum ducem domino episcopo Carnotensi*, etc.

Quant à Regnault du Montet, c'était un libraire de Paris.

(2) A son tour le duc de Berri les donna à la fille du comte d'Armagnac, le 15 mai 1416, comme on l'apprend par une note de l'original.

volume a une pipe d'or, et ou second n'en a point. Laquelle Bible, le roy donna à monseigneur le duc à Paris, le XXVe jour d'avril ensuivant après Pasques, l'an mil CCCC et III [Prisée 400# t.].

18. Item, un livre appellé TÉRENCE, escript en latin, de lectre de fourme, très bien historié et enluminé, et au commancement du second fueillet a escript : « Nempe ; » *couvert d'un drap de soye ouvré sur un champ violet*, et par dessus une chemise de drap de soye vermeille, fermans à deux fermouers d'argent dorez, sans tixus. Lequel livre fu donné à Monditseigneur, ou mois de janvier, l'an mil CCCC et VII, par mons. Martin, lors son trésorier-général, et à présent évesque de Chartres [Prisé 30# t.].

19. Item, UNG PETIT PSAULTIER, de très bonne lettre de fourme, *couvert par dessus d'un drap de soye ouvré à fleurs de liz d'or*. Lequel Psaultier, le Conte-dauphin a donné à Monseigneur, et despuis monditseigneur y a fait faire deux fermouers d'or esmaillez aux armes de Monseigneur et une pipe d'or ; et au commancement du second fueillet dudit Psaultier, a escript : « Qui confidunt (1).

On ne trouve dans notre document que quatre reliures en damas, savoir : deux en damas noir, une en damas rouge, et la quatrième en damas cendré. Les voici :

20. Item, unes HEURES, esquelles le roy Jehan, père de Monseigneur, apprit à lire; et tout au commancement est le kalendrier, et après : plusieurs enseignemens, en françoys, de bien vivre suivant Dieu ; les Heures de Nostre-Dame; les Heures de la Trinité; l'Office des mors, et plusieurs autres Heures et Oraisons tant en latin que en françoys; et au commancement du second fueillet, après la fin du kalendrier, a escript : « Par ceste viande; » *couvertes de drap de damas noir*. Lesquelles, le roy de Sicile donna à Monseigneur, le XIIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC et VII. Et depuis y a fait faire, monditseigneur, deux fermouers d'or esmaillez à ses armes, à une pipe de mesmes, garnie d'un balay pesant environ X caraz, et deux perles, et par dessus une chemise de drap de damas violet doublé de tiercelin noir. Lesquels fermouers et pipe ainsi garnie, avec ladicte chemise, ont cousté, de Baude de Guy, IIII^XX^ frans [Prisées 125# t.].

21. Item, un livre de Jehan Bocace : DES CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES, translaté de latin en francoys par Laurent, de Premier-fait, clerc; escript de lettre de fourme, bien enluminé et

(1) *On lit en marge*. « Datus fuit per dominum Ducem et per suas litteras « datas II^a^ die aprilis M. CCCC. XV, domino archiepiscopo Bitturicensi, etc. »

historié; et au commancement du second fueillet a escript : « Il ont plaisir; » *couvert de drap de damas noir*, et fermant à deux fermouers d'argent dorez, esquels est escript le nom dudit livre. Lequel monseigneur l'évesque de Chartres donna à Monseigneur, aux estraines, le premier jour de janvier, MCCCC et X [Prisé 100# t.].

22. Item, un autre livre de l'ISTOIRE DE LESIGNEN, escript en latin, de lettre de fourme, bien historié; et au commancement du second fueillet, après la première histoire, a escript : « Sola sed tantum; » *couvert de drap de damas rouge*, fermant à deux fermouers de laton, et tixuz de soye [Prisé 10# t.]

23. Item, un autre livre de TÉRENCE, escript en latin, de bonne lettre de fourme, glosé et historié, fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de feu monseigneur de Guienne, *par dessus couvert de drap de damas sendré;* et au commencement du second fueillet dudit livre a escript : « Fore sibi. » Lequel livre, l'évesque de Chalon donna à Monditseigneur [Prisé 75# t.].

Tous les livres du duc de Berri n'avaient pas d'aussi riches reliures que celles que nous venons de voir. Le plus grand nombre, au contraire, était simplement recouvert en cuir, et le plus souvent en cuir vermeil. Car, dans les cent reliures de ce genre que nous avons comptées dans notre document, on n'en trouve guère qu'une dizaine qui soient d'autres couleurs, telles que le vert, le blanc et le fauve. Il semble que notre duc ait eu une prédilection particulière pour les diverses nuances éclatantes du rouge. Prenons quelques exemples dans ces reliures en cuir.

24. Item, un livre en françoys, appellé RANCIONAL, historié au commancement d'un pape de l'Église et De la synagogue, *couvert de cuir rouge empraint*, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez d'une Annunciacion [Prisé 50# t.].

25. Item, un livre appellé OVIDE, METHAMORPHOZEOS, escript en françoys, de lettre de court, et glosé en plusieurs lieux; *couvert de cuir vermeil empraint*, et fermant à IIII fermouers de cuivre [Prisé 30# t.].

26. Item, le tiers volume du MIROUER HISTORIAL DE VINCENT, escript en françoys, de lettre de fourme; et au commancement du second fueillet a escript : « XXIIIe livre; » *et est couvert de cuir blanc*. Lequel, Monditseigneur achata le XXIe dudit mois de janvier, de Colin Beaucousin, la somme de XL escus d'or [Prisé 30# t.].

27. Item, un petit livre en françoys, escript de lettre de court, du gouvernement des roys et des princes, appellé : LE SECRET DES

SECREZ, que fist Aristote, *couvert de cuir vert*, à deux fermouers de laton [Prisé 10s t.].

28. Item, un livre appellé LES CRONIQUES D'ANGLETERRE, escript en mauvais françois, de lettre de court, *couvert de cuir fauve*, à deux petits fermouers de laton [Prisé 30s t.].

Il est à remarquer que le caractère de ces reliures en cuir rouge, qui, comme nous l'avons dit, sont de beaucoup les plus nombreuses, est d'être en cuir *empraint*, c'est-à-dire gaufré. On entend par là l'application à froid sur le cuir, de divers ornements gravés sur métal. Voici la seule exception.

29. Item, un autre livre escript et noté DE LAIZ ANCIENS, *couvert d'un cuivre vermeil tout plain*, à deux fermouers de cuivre (1) [Prisé 50s t.].

Pour les cuirs d'autre couleur, tels que les blancs, les verts et les fauves, il n'est jamais question, dans notre catalogue, qu'ils soient à empreintes. Dans celui de Charles V, on trouve également un grand nombre de livres reliés en cuir ; les couleurs sont le rouge, le blanc, le noir, le vert et le jaune ; une reliure est en cuir de truie (au n° 862) ; un autre livre est « couvert de parchemin tené (tanné) comme cuir (au n° 689). »

Ces riches étoffes, ces cuirs travaillés ou unis, recouvraient des planchettes de bois ou ais, qui formaient ce que nous appelons les plats d'un livre (2). Notre document ne nous offre que deux cas suivants où cela n'existe pas.

30. Item, un autre petit livre DE LA VIE SAINT-GERMAIN D'AUCERRE ET DE SES MIRACLES, translaté en francoys, couvert de cuir fauve, *sans aiz* [Prisé 15s t.].

31. Item, deux grands livres de MAGIQUE, escript en espaignol, l'un couvert d'une pel rouge, et l'autre d'une blanche pel, *sans aiz*.

Indépendamment des étoffes de soie plus ou moins riches et des cuirs unis ou travaillés qui recouvraient les ais de nos reliures, il se trouvait sur un grand nombre d'entre elles des clous ou petits orne-

(1) On peut, je crois, y ajouter une reliure *de cuir non houssié*. Au n° 146 dans l'original.

(2) Il n'y a dans notre document qu'un seul livre dont les ais ne soient pas recouverts, le voici : « Item, un petit livre en françois, du pseaume de ERUCTAVIT, *non couvert, lié entre deux aiz*. » Voici un exemple plus clair que nous tirons d'un catalogue de livres des ducs de Bourgogne : « Ung autre grand livre en papier couvert d'aisselles nues, blanches. » (*Bibl. protypographique*, p. 162). « Un autre livre en parchemin couvert d'ais blans. » (*Ibid.*)

ments de métal appelés *boullons* (1). Ces clous ou boullons étaient tantôt d'argent, tantôt de cuivre souvent doré, tantôt de laiton, et toujours au nombre de cinq. On en a des exemples aux nos 5, 6, 10 et 17 de nos citations. Nous y ajouterons les suivants :

32. Item, un livre en françoys qui parle QUE LES GRÉGOYS DEVINDRENT et où ils alèrent après la grant destruction de Troye, escript de lettre courant, et au commancement du second fueillet a escript : « Pour Troye restaurer; » historié au commancement, couvert de cuir vermeil empraint, fermant à deux fermouers d'argent dorez, à deux tixus de soye vermeille, *et sur chascune aiz a V petis clos d'argent dorez, en manière d'estoille.* Lequel livre, Monditseigneur retint pour lui comme dessus [Prisé 15# t.].

33. Item, un petit livre appellé LE LIVRE DE LA FLEUR DES HISTOIRES DE LA TERRE D'ORIENT, escript en francoys, de lettre de court, enluminé et historié en plusieurs lieux, en la fin duquel a un autre livre DE TOUTES LES PROVINCES ET CITEZ DE L'UNIVERSEL MONDE, et au commancement du second fueillet a escript : « Du royaume ; » couvert de veluiau vermeil, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de feu monseigneur de Bourgoigne, et seignaulx de plusieurs couleurs, *et sur chascune aiz, V boullons d'argent dorez, hachiez* (2). Lequel livre, monditseigneur de Bourgoigne donna à Monseigneur, à Paris, le XXIIe jour dudit mois de mars, l'an dessus dit, mil CCCC et deux [Prisé 20# t.].

34. Item, un livre de TITUS LIVIUS, translaté en françois, escript de lettre de fourme, et au commancement du second fueillet a escript : « Par la manière ; » et est couvert de veluiau vermeil à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez chascun d'un personnaige, *et sur chascune aiz a V gros boullons dorez, hachies à fleurs de bourraiche,* garnie d'une pipe d'argent dorée, à trois flours de bourraiche esmaillées [Prisé 150# t.].

35. Item, un livre DES PROPRIÉTÉS DES CHOSES, escript en françoys, de lettre de court, et au commancement du second fueillet a escript : « Après parle ; » couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de *cuivre dorez et cinq boullons de mesmes sur chascune aiz.* Lequel livre, les IIII secrétaires de Monseigneur, CV est assavoir maistres, Pierre de Gynes, Michel le Beuf, Jehan de Candé et Erart

(1) *Clous* d'après leur usage, *boullons* d'après leur forme. Dans les catalogues des livres des ducs de Bourgogne donnés par M. Barrois, dans sa *Bibliothèque protypographique*, ce qui s'appelle ici des boullons, s'appelle des boutons.

(2) *Hachiez*, c'est-à-dire gravés en creux.

Moriset, lui donnèrent ausdictes estraines, mil CCCC et III [Prisé 50# t.].

36. Item, un livre en françois, appellé LE LIVRE DES PROBLÈMES D'ARISTOTE, translaté ou exposé de latin en françoys, par maistre Evrart de Coucy, jadis phizicien du roy Charles-le-Quint, escript de lettre courant, historié au commancement et en plusieurs lieux; et au commancement du second fueillet a escript : « Françoise; » couvert de cuir vermeil empraint, fermant à quatre fermouers de laton, *et sur chacune aiz a V boullons de laton.* Lequel livre fut donné à Monditseigneur, ou mois de septembre, l'an mil CCCC et V, par messire Guillaume Boisratier, à présent arcevesque de Bourges [Prisé 75# t.].

En général il n'y avait, comme ornements superposés aux plats des livres, que ces sortes de clous et de boullons dont il vient d'être question. Voici pourtant un cas exceptionnel et qui est digne d'être remarqué.

37. Item, une autre BIBLE, en françois, escript de lettre françoise, très richement historiée au commencement; laquelle donna à Monseigneur, Raolet d'Actonville (1); garnie de IIII fermouers d'argent dorez, en chascun un ymaige esmaillée des IIII Euvangélistes. Et sont les tixus de soye vert, *et dessus l'une des aiz a un cadran d'argent doré et les douze signes à l'environ, et au dessus l'autre aiz, un astralabe avecques plusieurs escriptures* [Prisée 250# t.] (2).

Les ais qui formaient la reliure des volumes étaient, dans presque tous les cas, retenus par des fermoirs de métal. Il y en avait en cuivre, en laiton, en or et argent; quelques-uns de ciselés et d'émaillés. On les trouve le plus souvent au nombre de deux; quelquefois il y en avait quatre. Au reste, il faut distinguer deux sortes de fermoirs, les uns faisant corps avec la couverture du livre, c'est-à-dire s'y trouvant fixés par des charnières sur l'un des côtés et venant s'agrafer sur l'autre, les autres étant suspendus, soit à des pattes ou lanières

(1) *Lisez* d'Octonville. L'un des assassins du duc d'Orléans.

(2) Cette Bible me semble être la même que celle que je trouve dans un catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon, de l'an 1523, que vient de publier M. Le Roux de Lincy : « La belle Bible du duc de Berry, garnye à deux fermans, VII petit ymages esmaillez, et une espace au milieu. » (*Mélanges de littérature et d'histoire recueillis et publiés par la Société des Bibliophiles françois.* Paris, 1850, in-8° et in-12, p. 78.) Seulement il faut remarquer que le nombre des fermoirs et des émaux n'est pas ici le même. Mais ces appendices de la reliure avaient pu éprouver des changements dans l'intervalle de temps qui sépare les deux catalogues.

de cuir, soit à des rubans de soie ou de fil. Dans notre document, cet appendice du fermoir s'appelle tissus ou tirans, mais plus communément tissus (1). Sur les cent quatre-vingts volumes à peu près, que possédait le duc de Berri, il y en avait vingt-cinq à fermoirs d'or, dont quelques-uns richement émaillés, et quarante-huit à fermoirs d'argent, dont deux néelés. Le reste était de cuivre ou de laiton. Voici des exemples des uns et des autres.

38. Item, un livre DES TROIS MARIES et de leur saincte lignée, escript en françois, de lettre de court, et au commancement historié d'elles et de leurs maris; couvert de cuir vermeil empraint et fermant à IIII fermouers de cuivre sur cuir [Prisé 10^{fr} t.].

39. Item, un livre escript en françois rimé, DE LA DESTRUCTION DE TROYE, couvert de cuir blanc, *à deux fermouers de cuivre* [Prisé 50^{s} t.].

40. Item, un petit livre DE L'OFFICE DE LA CONVERSION DE SAINT-POL, couvert de cuir rouge, *à deux fermouers de laton* [Non prisé].

41. Item, un livre DES CRONIQUES DE FRANCE, fait par maistre Jehan Froissart, depuis le temps du roy Charles le quart : des guerres de France, d'Angleterre et autres royaumes, escript en françoys, de lettre de court; et au commancement du second fueillet a escript : « Entre les autres ; » couvert de cuir rouge houssé, *et fermant à quatre fermouers de laton, en façon de crochez.* Lequel livre fu donné à Monseigneur, le VIIIe jour de novembre, l'an mil CCCC et VII, par messire Guillaume Boisrant (2), à présent arcevesque de Bourges [Prisé 40^{fr} t.].

42. Item, un livre de TITE-LIVE, très richement historié au commancement: de la fundacion de la cité de Romme, couvert de veluiau vermeil, *fermant à IIII fermouers d'argent doré, esmaillés d'une fleur de bourrache*, et les tixus à marguerites.

43. Item, LE LIVRE DE MACHAUT, *garni de deux fermouers d'argent dorez*, et deux tixus de soye vermeille, couvert de cuir vermeil empraint (3).

(1) Il faut observer que dans les textes de cette époque le mot tissu ne doit pas s'entendre génériquement de toute espèce de tissages, mais d'une sorte de rubans très-forts, ou plutôt de passementeries. On trouve souvent dans les comptes des articles ainsi conçus : un tissu de soie ferré d'argent, etc. C'est de là qu'est venu le nom de la communauté des rubaniers-tissutiers.

(2) Guillaume *Boisrant* : c'est une faute du copiste. Lisez : *Boisratier*.

(3) Une note marginale apprend qu'il fut donné au duc de Clarence.

44. Item, le livre DE LA PRINSE ET MORT DU ROI RICHART D'ANGLETERRE, escript en francoys rimé, de lettre de court, et historié en plusieurs lieux; et au commancement du second fueillet a escript : « Qu'il eust; » couvert de drap de soye noire, *à deux fermouers roons d'argent dorez, esmaillez aux armes de France*, que le feu vidame de Laonnois (1), en son vivant grant-maistre d'ostel du roy, donna à Monseigneur [Prisé 6# 5s t.].

45. Item, un livre de VALERIUS MAXIMUS, translaté en françois, escript de lettre de court, historié au commancement d'un roy et d'un frère de l'ordre de Saint-Jehan qui lui présente un livre, et d'autres histoires; et au commancement du second fueillet a escript : « Marie; » et est couvert de cuir vermeil empraint, *à deux fermouers d'argent néellez*, et tixus noirs [Prisé à 25# t.].

46. Item, un petit livre en latin, qui s'adrèce à monseigneur le duc, compilé par Aymeri, abbé de Moissac, DES LAMENTACIONS DE LA MORT DU ROY CHARLEMAIGNE, escript de lettre de fourme et historié en plusieurs lieux; et au commancement du second fueillet a escript : « Partibus; » couvert de cuir vermeil houssié, et par dessus une chemise de drap de damas noir doublé de tiercelin vermeil, *garni de deux fermouers d'or, où il a : en l'un, un ours, et en l'autre, un cigne* (2), *tenans chascun un escuçon esmaillé aux armes de monseigneur*. Lequel livre, l'évesque de Saint-Flour donna à estrainnes à Monditseigneur, le premier jour de janvier, l'an mil cccc et v [Prisé 20# t.].

Enfin, sur l'un de nos volumes, nous trouvons par une sorte de recherche gracieuse le titre du livre gravé sur ses fermoirs (3).

47. Item, LE ROMAN DE LA ROSE, et le Testament maistre Jehan de Mehun, en un volume escript de lettre de court, et au commancement du second fueillet a escript : « Ens en le milieu; » et est couvert de cuir rouge empraint, fermant *à deux fermouers d'argent dorez esquels a escript :* LE ROMANS DE LA ROSE; et sont les tixus de soye noire, et sur chacune aiz a v boullons d'argent dorez. Lesquels romans et testamens dessus diz, furent donnez à Monseigneur, le VIIe jour de juillet, l'an dessus dit mil cccc et trois, par l'évesque de Chartres, lors son trésorier-général (4).

(1) Jean de Montagu.

(2) C'était la devise du duc de Berri, avec ces mots : LE TEMPS VENDRA. On la retrouve sur son sceau, que nous donnons ici. Voy. la pl. 139.

(3) Voir aussi, plus haut, le n° 21.

(4) Il fut donné, en 1414, à un nommé Guillaume Lurin. Aussi ne se trouve-t-il

Celles de ces reliures dont les plats n'étaient pas chargés de ces clous ornés et de ces boullons dont nous avons parlé, étaient en général protégées par des chemises d'étoffes plus ou moins riches. Il y en avait en simple toile; mais le plus souvent elles étaient de drap de soie ou de velours, et doublées elles-mêmes en satin ou en cendal, ou bien encore d'une sorte de forte étoffe de soie appellée tiercelin. Nous en avons trouvé une en drap d'or. Voici des exemples.

48. Item, LE ROMANS DE L'UMAIN VOYAGE DE LA VIE HUMAINE, qui est exposé sur le romans de la Rose, escript en françois, de lettre de fourme, très bien historié; et au commancement du second fueillet a escript: « De gent de toute manière; » et est couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers d'argent blanc, où il a en l'un une Annunciation, et en l'autre saint Pierre et saint Pol, *et par dessus a une chemise de toille blanche*. Lequel livre, Monditseigneur achata de Baude de Guy, marchant, demourant à Paris (1).

49. Item, un petit MESSEL, à l'usaige de Paris, escript de bonne lettre de fourme; et au commancement du second fueillet, après le kalendrier, a escript: «... vant et que sequebantur; » couvert de cuir rouge empraint, *et par dessus a une chemise de drap de damas rouge doublé de tiercelin vermeil*, à deux fermouers d'or aux armes de Monseigneur. Lequel Missel, l'arcevesque de Sens donna à monditseigneur, le VIIIe jour de novembre, l'an mil IIII^c et X, sans ladicte chemise et fermouers, que monditseigneur y a depuis fait faire (2).

50. Item, ung très bon et bel BRÉVIÈRE, en deux volumes, très richement historiez et enluminez et notez, couvert de cuir rouge et par dessus de drap de soye vert, usé, fermant chacun volume à deux fermouers de latton; lesquels Monseigneur achata à Paris pour le prix et somme de IIII^c escus. Et depuis monditseigneur a fait faire à chacundesdiz volumes *une chemise de veluyau violet figuré* et deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de monditseigneur, et deux pipes d'argent dorées, garnies de seignaulx.

51. Item, ung livre DE LA CITÉ DE DIEU, en deux volumes, escripz en françoys, de bonne lettre de fourme, très bien historiez

pas dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, qui est, ainsi qu'on se le rappelle, un inventaire fait en 1416.

(1) Donné par le duc de Berri au fils du comte d'Armagnac, et par conséquent ne se trouvant pas dans l'inventaire après décès du MS. Sainte-Geneviève.

(2) A la mort du duc de Berri, ce missel revint à son donateur, comme on le voit par cette note marginale: *Datum fuit presens missale archiepiscopo Bituricensi*, etc. Ne se trouve pas par conséquent dans le MS. Sainte-Geneviève.

et enluminez, couvers de cuir rouge emprains, à deux fermouers d'argent dorez, *et par dessus chascun a une chemise de satin figuré doublé de satin noir*. Et au commencement du second fueillet du premier volume desdis livres, a escript : « Ses ydoles. » Et au commencement du second fueillet de l'autre volume, a escript : « que toute créature ; » lesquels, le roy a donné à Monseigneur en son hostel de Neelle, ou mois de mars, mil quatre cens et quinze. [Prisé 375# t.]

52. Item, le second volume d'un BRÉVIÈRE, très richement historié et enluminé, *garny d'une chemise de drap d'or semée de fueilles miparties de blanc et vert*. Lequel livre fut de feu monseigneur de Guienne (1).

Après avoir parlé des chemises des livres, il ne faut pas négliger de dire un mot d'un petit objet qui leur servait souvent d'accompagnement, et qui s'appelait *pipe*. Ce mot, dans le sens qu'il a ici, ne se trouve dans aucun glossaire, bien qu'il se rencontre dans presque tous les inventaires où il est question de livres. Des exemples que nous avons déjà donnés et de ceux que nous allons ajouter, il résulte que la pipe devait être une petite tringle ou tige de métal, à laquelle s'attachaient les *seignaulx* ou signets destinés à maintenir certaines séparations entre les feuillets d'un livre (2). Les paroissiens de nos dames ont repris aujourd'hui ce petit appendice, et portent *leur pipe* absolument comme les bréviaires et les heures des dames du XVe siècle. Seulement le XVe siècle y mettait, comme on va le voir, un plus grand luxe.

53. Item, UNES TRÈS BELLES HEURES (3) contenant plusieurs Heures et Commémoracions de Dieu et de ses Sains, au commencement desquelles est le kalendrier très richement historié ; des épistres de Saint-Pol, de l'ancien et nouvel testament, et après sont plusieurs enseignements, escripz en françois, de bien et honnestement vivre suivant Dieu. Et lesquelles Heures sont très richement

(1) Dans le catalogue de Charles V, on trouve (n° 880), un psautier « à une chemise pertuifice. » Ce pouvait être une étoffe découpée à jour pour laisser voir la richesse de la reliure.

(2) Cette séparation des feuillets était surtout nécessaire pour les livres où il fallait passer fréquemment d'une page à une autre ; c'est le cas pour les livres d'église ; aussi est-ce dans les heures et les bréviaires que l'on rencontre le plus souvent mention de la *pipe* dans les documents. Nous croyons au reste la reconnaître dans le livre que tient Clovis dans sa vieille statue bien connue. Voir cette statue à Saint-Denis, ou son moulage à Versailles.

(3) Elles furent données par le duc à la femme de Robinet d'Étampes, garde de ses joyaux et rédacteur de notre inventaire.

historiées en plusieurs lieux, et mesmement au commencement : des Heures de Nostredame, d'une Annunciacion et de plusieurs appostres à l'entour, et en la fin a une oraison escripte en latin, qui se commence : « Sancta crux ; » et souloient estre couvertes d'un satin bleu doublé d'un tiercelin vermeil, et à présent sont couvertes de drap de damas violet ; garnies de deux fermouers d'or, à deux ours tenans les armes de monseigneur, assis sur tixus noirs semés de tresfles d'or. *Et est la pipe desdictes Heures, d'or esmailla aux armes de monseigneur, garnie de deux perles, et, ou milieu, un balay longuet.*

54. Item, une très belle Bible, en françois, escripte de lettre de fourme, très richement historiée au commencement, garnie de quatre fermouers d'or, ès deux desquelx a deux balais, et ès deus autres, deux saphirs, en chascun deux perles ; esmaillées des armes de France, et au bouz des tirans, en chascun un bouton de perles, et sur le tixu d'un chascun, petites flours de lis d'or, clouées. *Et y a une pipe de deux testes de serpent, garnie de seignaux.* [Prisée 300# t.]

55. Item, d'unes très belles Heures de Nostredame, escriptes de très grosses lettres de fourme (déclairées ou IIcXLIIIe fueillet du livre desdiz comptes précédens (1)) est deschargié et acquictié ledit Robinet d'Estampes desdictes Heures sans la pipe d'icelles, pour les causes contenues en la correction faicte sur la partie desdictes Heures. Pour ce, ici, seulement *une pipe, faicte d'un fermail d'or, garnie d'un fin balay ou milieu, pesant* XX *caraz, et* IIII *perles fines roondes entour, pesant chascune* IIII *caraz.* Lequel fermail, Monditseigneur retint pour mectre esdictes Heures, de plusieurs joyaux et autres choses que Barthelemy Rust, marchant demourant à Paris, lui vendi et délivra, tant pour la feste et joustes faictes à Bourges le XXIe et XXIIe jours d'avril l'an mil CCCC et cinq après Pasques, que autrement ; et cousta la somme de IIIcXXXVII frans X sols tournois.

56. Item, un bien petit livret ouquel a plusieurs oroisons et commémoracions de Sains et de Sainctes, au commancement duquel est escripte l'oraison *O intemerata ;* fermant à deux petits fermouers d'or, sans tixuz. Ouquel Monditseigneur a faict mettre *une pipe d'or*

(1) Il s'agit ici d'un précédent inventaire que nous n'avons plus. En général, les inventaires de joyaux, dans la maison des princes, et les inventaires de reliques et d'ornements pour les églises, se recommençaient souvent, et presque toujours lorsque la garde de ces richesses changeait de main. C'est à cela que nous devons d'en avoir conservé quelques-uns.

garnie d'un grain de ruby et de deux poinctes de dyament. Lequel livre, le roi donna à monditseigneur, ou mois de may ensuivant, l'an mil CCCC et IIII.

57. Item, unes très grans moult belles et riches HEURES, très notablement enluminées et historiées de grans histoires, de la main Jaquemart de Hodin et autres ouvriers de Monseigneur, esquelles sont les Heures de Nostredame, les Sept pseaulmes, les Heures de la Croix et du Saint-Esperit, de la Passion et du Saint-Esperit encores, et l'Office des mors. Et au commancement du second fueillet des Heures Nostredame, a escript : « flamine ; » couvertes de veluiau violet et fermans à deux grans fermouers d'or garnis chascun d'un balay, I saphir et VI grosses perles ; *et y a une pipe d'or, où sont attachiez les seignaulx, garnie d'un gros balay et* IIII *grosses perles*, laquelle pierrerie est d'une chaienne en façon de paternostres et de certains culez, qui furent de feu messire Jehan de Montagu (déclairez lesdiz chastons en la IIIe partie du IIIcIIe fueillet desdiz comptes précédens, et ladicte chaienne en la première partie du IIIcIIIIe fueillet ensuivant). Et ont lesdictes Heures, une grant chemise de drap de damas violet doublé de mesmes. Lesquelles Heures monditseigneur a faictes faire ainsy et par la manière qu'elles sont dessus devisées. [Prisées 700# parisis.]

Voici deux articles où il est question de *seignaulx* sans mention de pipe.

58. Item, un autre livre en françoys, escript de lettre de fourme ; des EPISTRES ET EUVANGILES de toute l'année, historié en pluseurs lieux, couvert de cuir vermeil empraint, à deux petis fermouers de cuivre, *et seignaulx de pluseurs soyes*. [Prisé 100s t.]

59. Item, un livre d'OVIDE : METAMORPHOZEOS, escript en françoys rimé, et au commancement du second fueillet a escript : « de la disputoison ; » et est couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers d'argent néellez, et tixus rouges, *garni de pluseurs seignaulx* (1). [Prisé 25# t.]

Après nous être arrêtés si longtemps sur la reliure de nos livres, il est bien temps d'en ouvrir quelques-uns et de jeter, au moins en passant, un coup d'œil sur leur exécution. Il va sans dire que presque tous les manuscrits que possédait le duc de Berri étaient sur parchemin, aussi l'auteur de notre catalogue, qui, sur tant

(1) Il ne faut pas oublier que ces *tixus* rouges sont ces pattes qui supportaient quelquefois les fermoirs, comme nous l'avons dit.

d'autres points, entre, à notre grand profit, dans les plus petits détails, se tait-il sur celui-ci. Il ne signale que deux livres en papier

60. Item, un autre livre, *de papier*, faisant mencion de la Cannonizacion de Charles de Blois, couvert de parchemin. [Non prisé.]

61. Item, un petit livre, *en papier*, escript de lettre gascoigne. [Non prisé.]

Il ne mentionne aussi que deux articles en parchemin, parce que partout ailleurs c'est sous-entendu.

62. Item, *plusieurs quaiers de parchemin* non reliez, escript de lettre de court : DE L'ISTOIRE DE TROYE. [Prisés 40s t. avec l'art. suivant.]

63. Item, *plusieurs quaiers de parchemin* non reliez : DE LA VIE ET TRANSLACION SAINT GILDAS, et DU SAINT CALICE DE LA CÈNE.

A part ces quatre articles, notre catalogue ne spécifie jamais la matière subjective de l'écriture des manuscrits. En revanche il entre dans d'utiles détails sur la forme des lettres. Nous l'y suivrons d'autant plus volontiers que, ni les Bénédictins, ni Ducange, n'ont été suffisamment explicites sur ce point (1). Il est bien vrai que c'est là une science de l'œil, qui ne s'apprend que par la vue des objets, par leur multiplicité et par leur comparaison. Il faudrait donc, pour bien faire, mettre sous les yeux du lecteur quelques échantillons des diverses écritures de nos manuscrits. N'ayant pas ce moyen, le seul efficace, nous recourrons du moins à nos citations. On trouve dans notre inventaire des manuscrits écrits : en lettre de forme, en lettre boulonoise, en lettre ronde, en lettre courante, en lettre de cour, en lettre françoise et enfin en lettre gasconne. La lettre de forme était la plus fréquemment employée dans les manuscrits de prix. C'était aussi la plus belle. La lettre boulonoise était une sorte de lettre de forme, employée à Bologne. Elle avait une grande analogie avec la lettre ronde, dont l'origine était également italienne. Pour les manuscrits moins soignés, on employait des écritures cursives appelées ici lettre courante et lettre de court; cette dernière déno-

(1) C'est ainsi que dans le Nouveau traité de diplomatique il n'est fait qu'une seule mention des lettres boulonoises, et en renvoyant à notre inventaire lui-même. « Conçues dans le goût italien avec de grands rapports aux lettres de forme, elles étaient moins chargées de pointes. » (*Nouv. Tr. de Diplom.*, t. II, p. 83.) On peut lire dans le Catalogue des livres de la bibliothèque du Louvre sous Charles V (p. 23), une note savante et étendue de Van Praet, sur les différentes formes de lettres employées dans les manuscrits.

mination rappelant leur usage dans les tribunaux. Quant aux expressions : lettre françoise et lettre de Gascoigne, elles désignent des formes nées ou généralement usitées dans l'Ile de France et dans le Midi. Voici des exemples de chacune de ces variétés d'écritures (1).

64. Item, un livre appellé Le livre de Goddeffroy de Boullon, qui parle du passaige d'oultremer et du conquest de la Terre-Sainte, escript en françoys, *de vieille lettre de fourme*, et au commancement du second fueillet a escript : « penters et fist ; » couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de cuivre, et sur chascune aiz v boullons de mesmes. Lequel livre, avec pluseurs autres livres déclairez en la iiie partie du iie xliie fueillet du livre des comptes précédens dudit Robinet d'Estampes, Monditseigneur achata à Paris, le xxviie jour d'aoust, mil cccc et v, de Bureau de Dampmartin, tout ensemble pour le pris et somme de ii^m xxv^# t. [Prisé 20^# t.].

65. Item, ung petit livre du Trésor maistre Jehan de Mehun, escript en françoys rimé, *de grosse lettre de fourme*, bien ystorié et enluminé. Et au commancement du second fueillet a escript : « qui contre ; » couvert de veluyau vermeil, à deux fermoyers d'or tous plains. Lequel livre, monseigneur le duc de Bavière donna à Monseigneur aux estraines, le premier jour de janvier, l'an mil quatre cens et treize. [Prisé 10^# t.]

66. Item, un Brévière, en deux petits volumes, *escript de menue lettre de fourme*, Et au commancement du second fueillet du psaultier d'un desdiz volumes, a escript : « mei et exaudi ; » et au commancement du second fueillet du psaultier de l'autre volume, a escript : « in cubilibus ; » et sont couvers de drap de soye bleu, et fermans chascun à deux fermouers d'or, esmaillez aux armes de Monseigneur, et ont chacun une chemise de veluyau noir doublé de tiercelin rouge. Lequel Brévière, monseigneur de Guienne donna à Monseigneur ou mois de novembre, mil cccc et ix. Et depuis, l'a, monditseigneur, fait relier, couvrir et garnir en la manière dessusdicte. Et coustèrent, les fermouers seulement, de Jehan Tarenne, avec le tixu, xxx frans (2).

(1) Dans le Catalogue de Charles V, le nombre des colonnes d'écriture contenues dans chaque page, est souvent indiqué. On y voit des manuscrits à une, à deux et même à trois *coulombes* (colonnes). Cette distinction n'est jamais établie dans notre inventaire.

(2) Pour ce qui est des lettres de forme, voyez dans nos précédentes citations les

67. Item, un très bel DÉCRET, *escript de lettre boulonnoise*, très richement historié au commencement d'ymaiges romains, garnie de IIII fermouers d'argent aux armes de Monseigneur, couvert d'un drap de soye bleu doublé de tiercelin vermeil (1). [Prisé 125^{tt} t.]

68. Item, un autre livre en latin, *escript de lettre boulonnoise*, appellé LE LIVRE DES PROUFFIZ RURAUX, couvert de cuivre (*sic*) jaune, à deux petits fermouers de cuivre, et sur chascune aiz a V petits boullons.

69. Item, un petit livre en françoys, *de lettre roonde*, intitulé : DES BONNES MEURS, lequel parle du remède qui est contre les VII péchiez mortels et des Trois estas. Et au commancement du second fueillet a escript : « et tous les siens ; » historié en pluseurs lieux, couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de laton dorez, hachiez des armes de Monseigneur le duc, et sur chascune aiz V petis boullons de mesmes. Lequel livre fu donné à Monditseigneur, le IIIIe jour de mars mil CCCC et IX, avant Pasques, par frère Jaques Legrant, augustin. [Prisé 6^{tt} 5^{s} t.]

70. Item, un livre du Pélérinage du corps et de l'âme appelé : LE PÉLERIN, escript en françoys, *de lettre courant*, historié au commancement et en plusieurs lieux de blanc et de noir. Et au commancement du second fueillet a escript : « dedans lui et l'âme ; » couvert de cuir vermeil empraint, fermant à deux fermouers d'argent blanc, à deux tissuz de soye noire (2). [Prisé 40^{tt} t.]

71. Item, un livre appellé LE LIVRE DES ESCHAZ, en françoys, *escript de lettre de court*, historié au commancement d'un roy séant en une chaière et d'un religieux qui lui présente un livre ; couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de cuivre.

On a vu plus haut (n° 37) une Bible écrite *en lettre françoise*, et au n° 60, un petit livre écrit de *lettre gascoigne*.

Des mains du calligraphe, ordinairement tout beau manuscrit passait dans celles d'un enlumineur ou historieur. Ici, comme pour les écritures, c'est encore l'Italie qui a la prééminence. Rome, par

n°s 5, 6, 8, 9, 10, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 34, 46, 47, 48, 53, 57 et plus bas 72, bonne lettre de forme, 23, 50, très-grosse lettre de forme, 54.

(1) C'était en général en lettre boulonoise qu'étaient écrits les livres de droit. On sait en quel honneur était à Bologne l'enseignement du droit.

(2) Voyez encore, dans nos citations, les n°s 32 et 36.

(3) Pour les lettres *de court*, voyez plus haut les n°s 4, 16, 25, 27, 28, 33, 35, 38, 41, 44 et 45.

exemple, et Bologne (1). Un grand nombre des livres du duc de Berri étaient ainsi enluminés et historiés, et même ce prince avait un tel goût pour cette ornementation des manuscrits, qu'il entretenait un certain nombre d'artistes spéciaux en ce genre. On a vu plus haut un beau Psautier peint par André Beaunepveu et un livre d'Heures peint par Jacquemart de Hodin (2). Ailleurs il est fait mention d'un autre livre d'Heures « lesquelles Heures monseigneur a fait faire par ses ouvriers (3). » Chaumeau, dans son Histoire du Berri, dit à ce propos, en parlant du duc de Berri : « Il s'aymoit principalement dans sa ville de Bourges où il choisissoit les jeunes gens de bon esprit pour les eslever aux estatz et en appella plusieurs à son service (4). » Dans notre inventaire, les manuscrits à miniatures sont tantôt dits simplement, historiés ou enluminés, tantôt dits, historiés et enluminés tout à la fois. Quelquefois le sujet de la miniature ou l'*histoire*, est expliqué en quelques mots. Malheureusement, ce n'est pas le cas le plus fréquent. Aux exemples de manuscrits à miniatures qu'on a pu remarquer dans notre longue suite de citations, nous ajouterons les suivants (5) :

72. Item, un livre en françoys, escript de lettre de fourme, appellé le livre de VÉGESSE et de chevallerie, *historié au commancement de trois hommes d'armes, l'un à cheval, et deux à pié,* couvert de cuir blanc, à deux fermouers de laton. [Prisé 12^{s} 6^{d} t.]

73. Item, un BRÉVIÈRE en deux volumes, *où il y a pluseurs histoires de blanc et de noir,* couvert d'un drap de soye branche (*lisez* blanche) fermans chacun à deux fermouers d'or, les uns esmaillez aux armes d'Orléans, et les autres, à ymaiges. [Prisé 150^{tt} t.]

74. Item, une belle BIBLE, en latin, escripte de lettre boulonnoise, qui fu du roy Robert, jadiz roy de Sicile, *très bien historiée et enluminée d'ouvraige romain;* et au commancement du second fueillet a escript : « .... one usque ad Egiptum; » couverte de cuir rouge empraint, à IIII fermouers d'argent dorez esmaillez aux armes de Monseigneur, et par dessus une chemise de drap de damas bleu

(1) Pour Bologne on en a des exemples dans le Catalogue de Charles V. Pour Rome, voyez plus bas le n° 74.

(2) N°s 3 et 56.

(3) N° 111 du manuscrit.

(4) Chaumeau, *Hist. du Berri*, p. 137.

(5) Dans les catalogues des ducs de Bourgogne il est fréquemment question de livres « illuminés d'or et d'azur, à diverses histoires. » (Voy. *Bibl. protypograph.* passim.)

doublé de tiercelin vermeil. Laquelle monseigneur d'Orléans donna à Monseigneur, le XVIIIe jour d'aoust, l'an mil CCCC et VII.

Quelquefois ces sortes de manuscrits restaient inachevés et attendaient encore leurs miniatures et leurs lettres ornées. En voici un exemple pris dans notre inventaire.

75. Item, un livre DE LA CITÉ DE DIEU, translaté en françoys, fénissant au Xe livre inclus, *où défaillent les histoires et grans lettres*, couvert de cuir vermeil empraint, et fermant à deux fermouers de cuivre; et n'y a aucun clos. [Prisé 31^# 5^s t.]

76. Item, un autre livre DE LA CITÉ DE DIEU, translaté en françois, commançant al XIe livre, *et y faillent les histoires et grans lettres*, couvert de cuir pareillement comme l'autre précédent. [Prisé 31^# 5^s t.]

Maintenant, voici ce que nous pourrions appeler un livre d'images, le seul de son espèce que nous offre notre inventaire.

77. Item, un petit livre couvert de cuir, où il a pluseurs *figures de Papes*, avecques aucunes prophécies d'eulx. [Prisé 25^s t.]

Indépendamment des manuscrits proprement dits, il y avait encore dans la bibliothèque du duc de Berri quelques objets qui méritent d'être signalés. C'est d'abord une Bible, abrégée il est vrai, qui était écrite sur un rouleau de parchemin.

78. Item, une bible abréviée *en un grant roolle*, richement historié et enluminé, commançant : « Hic incipit prologus. » [Prisé 12^# 10^s t.]

Trois mappemondes, dont une d'un grand prix.

79. Item, une bien grande *mappamonde*, bien historiée, enroollée dedens un grant et long estui de bois; laquelle maistre Gontier Col (1) donna à monseigneur [Prisée 125^# t.].

80. Item, une autre *mappamonde*, en uns tableaux de bois longuez, fermans en manière d'un livre [Prisée 100^s t.].

81. Item, une autre *mappamonde*, en un roolle de parchemin, dedens un estui de cuir [Prisée 50^s t.].

Enfin, voici un objet d'invention bizarre et que nous aurions cru bien plus moderne. C'est un faux livre.

82. Item, *un livre contrefait d'une pièce de bois paincte* en semblance d'un livre, où il n'a nulles feuilles, ne riens escript, couvert de veluiau blanc, à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de Monseigneur. Lequel livre, Pol de Limbourc et ses deux

(1) Il était premier secrétaire du roi, d'après Le Laboureur.

frères donnèrent à monditseigneur ausdictes estraines, mil cccc et x (1).

Nous arrêterons là cette longue suite de citations, que nous aurions voulu pourtant pouvoir multiplier encore, persuadé comme nous le sommes, qu'on ne saurait trop s'appuyer sur les textes en semblable matière. Voilà pourquoi, sur les cent quatre-vingt et un articles que contient notre inventaire, nous n'avons pas craint d'en mettre jusqu'à quatre-vingt-deux sous les yeux du lecteur. Car, qui peut dire ce qu'il y a d'inutile dans des textes de cette nature, qui sont encore peu multipliés et peu connus? Cependant, avant de fermer notre curieux document, nous y jetterons un dernier coup d'œil pour passer rapidement en revue ces livres qui ne nous ont occupé jusqu'à présent que par leur côté matériel. Ici, comme dans les autres inventaires semblables, les livres se trouvent rangés dans un ordre auquel le hasard semble avoir seul présidé. Il est de notre tâche de débrouiller un peu cet entassement confus. Nous partagerons donc, dans l'énumération que nous en allons faire, les livres du duc de Berri, en livres de dévotion ou de théologie, livres de morale, de droit, de sciences, poésie et histoire, réservant un dernier paragraphe aux textes et traductions de l'antiquité classique.

L. Douët-d'Arcq.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Dans un inventaire de Marguerite d'Autriche de l'an 1524, que M. Léon de Laborde vient de publier dans cette *Revue* (page 36), on trouve deux de ces faux livres, dont l'un servait de boîte à peinture (nos 44 et 106.)

L'ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE,

A PARIS.

Depuis la suppression des établissements ecclésiastiques et la réduction des paroisses, à la fin du dernier siècle, Paris a vu transformer ou tomber sous la pioche du démolisseur un grand nombre d'édifices consacrés au culte, parmi lesquels plusieurs de la période romane. Il reste aujourd'hui peu d'échantillons de cette architecture dans la capitale, grâce à ce vandalisme! L'église dont nous allons nous occuper est de cette époque. Quoique très-curieuse, elle est presque ignorée. Il est vrai que deux fois on l'a enregistrée parmi les morts. Heureusement, il n'en est rien. Les deux historiens qui se sont chargés de dresser cet acte, étaient certainement à même de vérifier. Dulaure a préféré reproduire l'erreur de Saint-Victor. Ce dernier avance résolûment que cette église a été détruite vers 1820. Voila comme certains hommes écrivent l'histoire! On amputait bien encore nos monuments religieux dans ce temps-là, témoin Saint-Germain des Prés, mais on faisait déjà quelques efforts pour conserver ceux qui avaient été épargnés.

Ce n'est pas sans peine que l'œil exercé de l'archéologue parvient à découvrir Saint-Julien, au milieu du dédale de rues obscures de la rive gauche de la Seine, où il se trouve perdu. Rien, il est vrai, ne l'annonce au dehors. Sa flèche a disparu il y a cent cinquante ans dans un incendie dont la cause est restée ignorée; et ce n'est pas sa triste façade réédifiée après cet événement qui le met en évidence. L'existence de ce monument n'est donc révélée que par le nom qu'il porte, donné très-anciennement à la rue où on le trouve.

M. Albert Lenoir a publié les plans et dessins de cette église dans sa *Statistique monumentale de Paris* (1), et l'a ainsi sauvée de l'oubli. Il manque le texte à ce beau et consciencieux travail; il se fera probablement encore longtemps attendre : nous allons tâcher d'y suppléer.

(1) Troisième livraison 1840.

On prétend que c'est saint Germain, évêque d'Auxerre, dont la dévotion était grande envers saint Julien, qui jeta les fondements du premier oratoire et le mit sous le vocable du martyr de Brioude (1). Dom du Breul (2), penche pour un évêque du Mans, du même nom, qui fut célèbre par sa charité envers les pauvres (3). Il nous semble plus vraisemblable, et c'est aussi le sentiment de l'abbé Chastelain (4), qu'il s'agit ici tout simplement de saint Julien l'hospitalier. La fête du premier arrive le 28 août et celle du second, le 9 janvier. Baillet dit (5) : les martyrologes varient beaucoup à leur sujet, parce que le grand nombre des saints, du nom de Julien, y a souvent apporté la confusion, et a fait errer leurs auteurs.

Il est certain qu'il y avait au moyen âge, des hospices pour les pauvres et pour les pèlerins dans les faubourgs et près des portes des villes, ainsi que l'a été cette maison, et l'écrivain qui au XIIIe siècle, a mis en rimes les *Montiers* de Paris, la désigne ainsi :

..... Saint Juliens
Qui héberge les Chrétiens.

Quelques titres, à la vérité fort récents, nous viennent en aide pour prouver que c'était en effet une maison hospitalière; entre autres un arrêt de 1606, pour la reddition des comptes de plusieurs hôpitaux (6).

Grégoire de Tours est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette église et de la maison où il logea (7). Ainsi son existence dès le VIe siècle, est un fait bien constaté. Ce n'était alors qu'un simple oratoire encore que cet historien l'appelle *basilique*, terme dont il se sert assez ordinairement en parlant des églises abbatiales (8). Il fait mention du prêtre et des clercs qui la desservaient : *accedens unus*

(1) Hennique de Chevilly, *Dictionnaire des Bénéfices*, t. I, p. 109.
(2) *Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 293.
(3) Ces deux saints avaient jadis chacun un autel sous leur invocation, dans la cathédrale de Paris. Celle dédiée à Saint-Julien du Mans, était aussi appelée la *Chapelle noire* ou du *damné*, à cause de la prétendue résurrection de *Raymond Diocre*, chanoine de cette église, en l'an 1084. Il leva, dit-on, la tête hors du cercueil pendant la cérémonie de ses obsèques, à ces mots de la quatrième leçon de l'office des morts : *Responde mihi*, etc., et cria tout haut par trois fois différentes : *Justo Dei judicio accusatus sum;... judicatus sum... condemnatus sum....* Ce chanoine avait été inhumé dans cette chapelle.
(4) Mart. Rom., p. 108-109.
(5) *Vie des Saints*, t. I, p. 116.
(6) Registres de la ville, folio 519.
(7) Liv. VII, chap. XVII; liv. IX, chap. VI.
(8) Dom Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, liv. I, p. 38.

clericorum.... quatuor accedentes clerici.... excusatum reddidi sacerdoti. L'église et la maison eurent à souffrir des ravages des Normands au IXe siècle. Plus tard elle fut du nombre des églises dont le roi Henri Ier dota la cathédrale de Paris, à la condition qu'un clerc, nommé Giraud, qui la desservait, en conserverait la jouissance jusqu'à son décès. Puis elle passa comme beaucoup d'autres, sous la protection des laïcs qui s'en attribuèrent ensuite la possession, L'histoire nous a conservé le nom de deux chevaliers, Étienne de Vitry et Hugues de Monteler, qui la possédèrent à ce titre au XIIe siècle. Le premier se voyant près de périr dans un naufrage au retour des croisades, fit vœu, s'il échappait au péril, de doter *Notre Dame de Longpont,* près Montlhéry, de la part des biens qu'il avait à Saint-Julien de Paris. Étienne fut miraculeusement sauvé et le cartulaire du monastère de Longpont fait foi qu'il tint sa parole. Le second donna, dans le même temps, ce qu'il en possédait à la même maison religieuse qui se trouva ainsi en possession de tout. Elle fit de cet hôpital un *prieuré.* L'abbé y envoya un certain nombre de religieux qu'il détacha de son monastère; ils n'eurent que l'administration de la maison et devaient rendre leurs comptes chaque année. Ces bénéfices, on le sait, s'appelaient *obédiences*, et celui des religieux placé à la tête de la communauté, portait le titre de *prévôt* ou *prieur* claustral. Dans des lettres de Thibaud, évêque de Paris, de l'an 1150, et dans une bulle du pape Eugène III, de l'an 1151, le prieuré Saint-Julien se trouve compris au nombre des biens qui appartenaient à cette abbaye.

Dans le siècle suivant, l'Université de Paris choisit le prieuré Saint-Julien pour tenir ses assemblées. Plus tard, elles furent transférées au couvent des Mathurins, puis au Lycée Louis le Grand.

Pendant les guerres du XIVe siècle, les religieux de Longpont obligés d'abandonner leur monastère, obtinrent du parlement de Paris la permission de se loger au prieuré Saint-Julien-le-Pauvre, et d'y faire le service divin (1). Ils étaient alors vingt-deux. Ce nombre donne à penser ce qu'étaient en étendue les bâtiments de cette maison religieuse. Bien peu après, le 30 avril 1655, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, firent un traité avec les moines de Longpont, par lequel ces derniers abandonnèrent le prieuré Saint-Julien à cet établissement; et ce titre fut éteint par la ratification accordée par le roi à ce traité, au mois de juin 1697 (2). L'église fut à partir de

(1) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 152.
(2) Jaillot, *Recherches sur Paris*, t. IV, p. 189.

cette époque, desservie par un chapelain à la nomination du curé de Saint-Séverin. Cet état de choses a ainsi duré jusqu'à la fin du dernier siècle. Fermée au culte pendant la révolution, on en fit un magasin à sel ; elle a été depuis restituée à l'Hôtel-Dieu et en redevint la chapelle en 1805.

Ce charmant petit édifice à trois nefs a été rebâti par les moines de Longpont dans le cours du XIIe siècle. Il est orienté. Deux travées ont été détruites lors de l'incendie dont nous avons parlé, et avec elles la façade, sans doute fort à regretter. Trois portes donnaient entrée sur l'axe des trois nefs. La principale était divisée en deux parties par un trumeau et se faisait évidemment remarquer par son ornementation. Le frontispice actuel présente des pilastres qui portent une corniche ornée de triglyphes ; le tout est couronné par un fronton à rampes saillantes, au milieu duquel on a ouvert un œil-de-bœuf. Une seule porte au linteau droit donne actuellement accès dans l'édifice.

Plusieurs éperons en ressaut soutiennent le monument tout au pourtour, encore que l'élévation de ces murs soit ordinaire, malgré l'enlèvement récent de terres qui entretenaient à l'intérieur une humidité permanente. Au midi, se trouve une tourelle dans laquelle est pratiqué un escalier qui conduit au pied du pignon du centre sur la rampe duquel a été établi un second escalier. Ce dernier menait à sa flèche, dont la perte est à déplorer, n'eût-elle même été qu'en bois, le moyen âge savait donner tant de délicatesse à ces édifices aériens.

Les modillons qui supportent l'entablement sont on ne peut plus simples d'ornementation.

Visitons l'intérieur si gracieux de ce monument. On descend plusieurs degrés pour y pénétrer, ce qui lui donne en dedans plus d'élévation qu'on ne lui en soupçonne au dehors. Il reste six travées qui sont également espacées. L'abside des trois nefs se termine par autant d'hémicycles. Celui du centre est éclairé par un double rang de trois fenêtres superposées, qui sont sans division et de forme plein cintre. Celles du rang inférieur sont plus ornées, trois colonnettes remplissent leurs ébrasements. La voûte des collatéraux est la primitive. Celle du centre a été renouvelée après l'incendie, elle est plein cintre. Des colonnes monolithes peu élevées, avec ou sans chapiteaux, portent les arcades de communication de la nef aux bas côtés, toutes plein cintre. Celles du cœur sont géminées et légèrement ogivales. Un tore contourne ces dernières. La frise de cette travée

supporte, des deux côtés, une galerie sourde aux arcades également géminées, inscrites dans une plus grande.

M. Lenoir reproduit dans sa statistique le détail des chapiteaux du chœur du côté septentrional, et de ceux de la chapelle de la nef méridionale. Ceux-ci sont décorés de feuilles d'eau et de tête d'anges dont les ailes sont garnies de plumes; les animaux qui leur servent de supports ont les pieds garnis de griffes.

L'autel majeur est décoré d'un bas-relief en pierre, œuvre du XVe siècle; on y voit le Sauveur attaché à la croix. Joseph et Marie placés au pied de l'arbre de la rédemption, ont pour compagnons deux moines agenouillés; celui de droite porte le capuce sur la tête.

On trouve dans l'aile méridionale, la tombe élevée au milieu du XVe siècle, à *Henri Rousseau*, qui avait été inhumé dans la chapelle Saint-Blaise et Saint-Louis (1), voisine de l'église Saint-Julien, dont elle dépendait, et où ce bourgeois de Paris avait fondé des messes pour le repos de son âme. Le mort se dresse dans son cercueil, et adresse des supplications à l'image du Christ placée devant lui. Les phylactères sur lesquels sont gravées les paroles qu'il prononce, sont détruits, effacés et illisibles. Cette pierre recouvrait dernièrement un égout : comment n'aurait-elle pas été altérée?

Non loin, on a incrusté dans la muraille une autre pierre sur laquelle est gravé un millésime et le nom de Louis XI. On pense qu'elle a été employée dans la consécration ou d'un autel, ou d'une église, édifiés du temps de ce prince.

Tel est le monument religieux dont nous recommandons l'examen à nos confrères en archéologie. M. l'abbé Herbet, premier aumônier de l'Hôtel-Dieu, nous a fait un grand plaisir en nous rendant l'entrée de cette chapelle accessible, et en nous faisant admirer les beautés que nous n'avons que très-imparfaitement décrites.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

(1) Cette chapelle avait été rebâtie en 1634; elle a été détruite en 1765. C'est dans cet oratoire que la confrérie des maçons et des charpentiers se réunissait pour ses exercices religieux depuis l'an 1476. Après sa destruction ce fut à Saint-Yves. Aujourd'hui, on ne trouve plus la moindre trace de ces anciennes mœurs.

NOTIONS

SUR

L'ICONOGRAPHIE SACRÉE EN RUSSIE.

Sous le rapport de sa double connexion avec l'art et avec l'histoire du pays, l'iconographie russe me paraît pouvoir former l'objet d'une description à part, bien distincte de celle des religions grecque et latine, car elle a depuis longtemps ses propres productions, ses peintres spéciaux et des écoles diverses. Jusqu'ici cependant cette branche de l'archéologie a été peu explorée, et ce n'est que depuis quelque temps que l'iconographie russe semble captiver l'attention d'hommes studieux et instruits. Déjà, en 1845, le gouverneur civil de Kieff, S. E. M. Founduklay, dans un ouvrage orné de plans, de dessins et intitulé : *Examen de la ville de Kieff sous le rapport de ses antiquités* (1), a fourni pour l'archéologie de cette ville, si ancienne et jadis si florissante, des documents précieux dont plusieurs concernent l'iconographie. Tels sont, par exemple, le dessin et la mosaïque du maître-autel, ainsi que des fresques peintes sur les murs intérieurs de la cathédrale de Sainte-Sophie à Kieff.

Dans cette même année 1845, M. Debolsky, instituteur à l'école de commerce de Saint-Pétersbourg, publia dans le journal du ministère de l'Intruction publique un article en langue russe, où l'on trouve quelques actes officiels, des règlements concernant la peinture des images saintes, ainsi que des notions intéressantes sur les différentes écoles auxquelles la peinture byzantine a donné naissance. Comme je vais avoir plus loin l'occasion de parler de ces divers genres, à propos de M. Snéguireff, je me borne maintenant à renvoyer ceux de mes lecteurs qui voudraient lire en entier l'article de M. Debolsky, soit au journal du ministère de l'Instruction publique (1845), soit à l'*Artiste russe* de 1847, journal rédigé par

(1) *Obozrénie kiova vv otnochenii kk drevnostiâmm.*

M. J. Guillou, dans lequel M. Belsky a inséré une traduction française de cet article.

Sous le titre de *Peinture d'images* (1), le *Moskovskii sbornikk* (Recueil de Moscou) a donné en 1847, la critique d'une publication de M. Snéguireff intitulée : *Monuments antiques de Moscou*. M. Tchijoff, dans cet article, relève quelques assertions de M. Snéguireff et entre lui-même, à son tour, dans des considérations sur la différence des styles qui caractérisent l'iconographie russe et ses productions. Ces observations critiques, traduites en français par M. Belsky, figurent également dans l'*Artiste russe* de 1847.

A deux brochures sur la peinture des images saintes, que M. Snéguireff de Moscou et M. Saccharoff de Saint-Pétersbourg viennent récemment de faire paraître, il faut aussi adjoindre l'importante publication exécutée à Moscou, et qui se rattache par tant de points à l'histoire, à l'archéologie et à l'iconographie russes. Grâce à la munificence de S. M. l'Empereur, la collection précieuse d'antiquités nationales, déposée actuellement dans les vastes salles de l'*Orouejeinaïa palata*, à Moscou, est publiée avec un luxe et une fidélité qui ne laissent rien à désirer (2).

Après avoir constaté cette impulsion vers l'étude d'une branche de l'archéologie si intéressante, non-seulement pour le pays auquel elle se rapporte, mais aussi pour l'Europe en général, il m'a semblé utile de signaler sommairement en quoi consistaient ces recherches, la direction qu'elles prenaient et le développement qu'elles étaient susceptibles d'acquérir. Dans ce but, je vais d'abord rendre compte du premier cahier d'une publication récente de M. Saccharoff, intitulée : *Recherches sur l'iconographie russe*. Dans son introduction, l'auteur annonce qu'il se propose de traiter séparément divers sujets qui, tous, se rapportent à l'iconographie et il en indique quelques-uns, auxquels il se réserve d'en ajouter d'autres au fur et à mesure que le développement de ses idées l'exigera. Parmi ces sujets, je citerai entre autres :

1° Le *Podlinnikk*, guide ou manuel de la peinture russe des images saintes, ouvrage dont il est aussi question dans la brochure

(1) *Ikonopise*.

(2) Cette publication intitulée : *Antiquités de l'Empire russe* (*Drevnosti Rossiiskago Kosoudartsva*), et dont le nombre de livraisons n'est pas encore fixé, sera accompagnée d'un texte explicatif. Les dessins sont exécutés par M. Sontsoff, artiste du plus grand mérite, et l'impression des planches en lithochromie fait honneur au talent de M. Dreyguer.

de M. Snéguireff. A ce propos, je ferai observer que ce *Podlinnikk*, loin d'être une traduction du manuel grec publié en France, renferme une infinité de matériaux qui ne se trouvent point dans celui-ci, ou qui, du moins, n'y figurent que d'une manière extrêmement succincte et trop peu détaillée. Il a été fait beaucoup de copies de ce *Podlinnikk*, qui n'ont point entre elles une conformité rigoureuse. Car, en général, les nombreuses copies qu'on a faites du *Podlinnikk* diffèrent presque toutes entre elles ; mais ces différences sont légères et ne portent point sur le fond, le plan ni la distribution de l'ouvrage.

2° La biographie des anciens zoographes russes (1), avec l'appréciation de leurs travaux et de l'influence qu'ils ont exercée.

3° La revue des images russes et byzantines, existant en Russie.

4° L'examen de tout ce qui a été écrit sur l'iconographie russe, ainsi que des actes historiques qui se rapportent à cette branche.

5° L'examen des dessins conservés dans les manuscrits. Ce serait un premier pas dans l'étude comparative des deux iconographies, russe et byzantine. On sait déjà que la plupart de ces manuscrits ont été copiés à différentes époques, sur des originaux byzantins, bulgares, ou serbes, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle.

6° Une appréciation de la partie technique du *Podlinnikk*, où, comme dans le manuscrit grec du mont Athos, il est traité de la composition des couleurs, de la dorure, de la préparation des murs, etc.

7° L'étude raisonnée des grandes mosaïques byzantines et des fresques qui ont décoré ou qui décorent encore les églises ou les monastères russes.

Puisse M. Saccharoff apporter dans l'examen et l'étude de ces questions le talent d'investigation, l'intelligence et l'instruction qui le distinguent ; il travaillera pour la science, et son entreprise sera accueillie avec autant d'intérêt par ses compatriotes que par les étrangers. Je ne puis le suivre aujourd'hui dans l'exposition du plan qu'il propose pour l'établissement d'une école de peinture d'images saintes, car ce sujet m'entraînerait trop loin de mon but. J'ai voulu seulement signaler la voie dans laquelle cet écrivain s'engage, l'encourager de tous mes efforts à publier le texte du *Podlinnikk* russe, et surtout à noter attentivement toutes les différences qu'il remar-

(1) Le mot zoographe est pris par l'auteur russe dans le sens du grec ζωγράφος, *peintre*. (Alf. Maury.)

quera entre les diverses copies de cet ouvrage qui pourraient tomber sous ses yeux.

Il est encore un point essentiel sur lequel je me permettrai d'appeler l'attention de M. Saccharoff, s'il veut arriver à réunir les matériaux d'une histoire complète de l'iconographie sacrée de la Russie. Ce serait de former une chronographie du costume clérical gréco-russe, travail qui lui deviendra facile du reste lorsqu'il s'occupera des recherches auxquelles il annonce qu'il va se livrer. Je l'engage en même temps à joindre à ces matériaux quelques dessins de ces vêtements, dont il doit exister des représentations dans de vieux manuscrits, dans des peintures anciennes et aussi peut-être dans les archives. A la vérité, de pareilles études ne se rattachent que d'une manière indirecte au plan de M. Saccharoff, mais elles n'en sont pas moins importantes pour l'histoire et pour l'art. Ce travail d'ailleurs aurait un attrait piquant de nouveauté, car cette partie de la liturgie n'a pas encore, que je sache, été explorée en Russie, au point de vue historique et artistique.

SABATIER.

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE

SUR

UNE INSCRIPTION ANTIQUE DÉCOUVERTE A EAUZE (GERS),

L'ANCIENNE *ÉLUSA*.

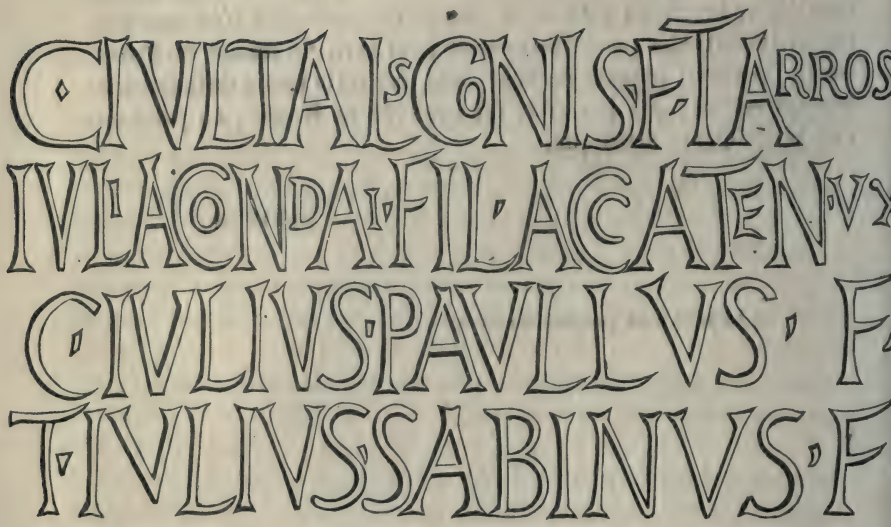

L'inscription des bas temps de l'empire romain que nous publions ici, et qui figurera plus tard parmi celles que se propose de recueillir le Comité des Arts et Monuments (1), est surtout remarquable par le mélange de noms propres gaulois et romains qu'elle présente, circonstance qui, pour ne pas être nouvelle sur les monuments de l'épigraphie gallo-romaine, n'en offre pas moins d'intérêt aux archéologues qui recueillent ces noms indigènes, dont les marbres antiques pyrénéens publiés par mon confrère et ami, M. Alexandre du Mège,

(1) Une commission particulière, dont nous avions l'honneur de faire partie, avait été créée par M. Villemain pour cet objet spécial.

et plusieurs inscriptions de l'Aquitaine (1), particulièrement de la Novempopulanie éditées par nous, ont déjà fait connaître un nombre assez considérable.

Cette inscription, qui est reproduite en fac-simile dans la gravure ci-jointe, mais avec réduction des trois quarts dans la dimension des lettres, a été découverte, il y a déjà plusieurs années, dans les ruines d'un ancien édifice, à deux mille mètres de la ville moderne d'Eauze (Gers), sur l'emplacement même de la cité gallo-romaine d'*Elusa*, aujourd'hui le bourg de Ciotat (2). En ces derniers temps, elle faisait partie de la collection d'antiques de feu M. Layral, médecin à Eauze (3). Elle est gravée sur une tablette ou panneau de marbre blanc, d'environ soixante centimètres de longueur sur vingt-cinq centimètres de hauteur; on n'y remarque aucun ornement de sculpture; les lettres en sont parfaitement conservées.

Nous pensons que cette inscription doit être lue et interprétée de la manière suivante :

C*aius* IVL*ius* TARROS F*ilius* TALSCONIS (4)
IVLIA FIL*ia* CONDAI (5) VX*or* ACCATEN*i* (6)
C*aius* IVLIVS PAVLLVS F*ilius*
T*itus* IVLIVS SABINVS F*ilius*.

Au premier aspect, il semble évident que ce marbre offrant une série de noms, est tronqué et incomplet, et qu'il y manque le commencement ou la fin de l'inscription, en admettant, du moins, que ces noms sont au nominatif (7).

Néanmoins, le sens serait complet, à la rigueur, si au lieu de *Caius Julius..... filius.....* à la première ligne, on lisait, *Caio*

(1) *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ, ou fragments de l'Archéologie-pyrénéenne*, par M. Alexandre du Mège, etc., 1 vol. in 8°. Paris, 1814.

(2) Du mot *Civitas*. On sait que l'antique *Elusa*, patrie du célèbre Rufin, consul, patrice, premier ministre sous le grand Théodose et son fils Arcadius, était la métropole civile, militaire et ecclésiastique de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine.

(3) M. Layral, dont la perte a été le sujet de vifs regrets de la part de ses concitoyens et des amis de l'antiquité dans la province qu'il habitait, s'était dévoué à la conservation et à l'interprétation intelligente des monuments de sa ville natale; il en avait recueilli un assez grand nombre, et particulièrement des médailles.

(4) *Talsco* ou *Talscon*, au nominatif.

(5) *Condaius* au nominatif; *Condai* est ici pour *Condaii*.

(6) *Accatinus*, au même cas.

(7) A l'exception toutefois de *Talsconis* et d'*Accateni*, au génitif.

Julio... filio..., au datif, comme l'abréviation de ces mots pourrait l'autoriser; car, alors, ce seraient les trois personnages, *Julia*, etc., *C. Julius*, etc., *T. Julius*, etc., qui dédieraient le monument à celui qui précède; mais il faudrait pour cela que cette dédicace fut indiquée par ces mots : *Diis Manibus, Æternæ Memoriæ*, etc., ou telles autres formules consacrées, soit sur les monuments sépulcraux ou tumulaires du paganisme, soit sur ceux des premiers chrétiens.

Les caractères alphabétiques employés nous paraissent indiquer la fin du IIIe siècle ou le suivant, mais plutôt encore cette dernière époque (peu après l'an 300 de notre ère). Quelques lettres sont placées les unes dans les autres, usage ou singularité que l'on observe dans plusieurs inscriptions romaines de la décadence de l'empire.

Tarros est un nom gaulois, bien que sa terminaison lui donne une physionomie grecque; mais les Gaulois, même depuis la conquête romaine, employèrent souvent cette terminaison, et ils la substituaient même à la finale en *us*, appartenant à leurs vainqueurs (1), pour les noms d'hommes, de peuples et de lieux, sur leurs monnaies. C'est ainsi qu'on lit *Santonos*, *Arivos*, sur celles des *Santones ; Turonos*, sur celles des *Turoni; Lucterios* (pour *Lucterius*), sur celles de Cahors; *Contoutos, Annicoios*, etc., etc., etc., sur d'autres. On ne doit pas s'étonner de voir ici le nom gaulois *Tarros*, malgré sa physionomie étrangère et hellénique, joint aux prénoms *Caius* et *Julius*. J. César avait rendu l'usage de ces derniers commun dans les Gaules, et dans l'*Aquitaine* en particulier. Les monuments de cette province nous en offrent plusieurs exemples; c'est ainsi que sur l'arc de triomphe de *Mediolanum-Santonum* (Saintes), dédié par les *Santones* à Germanicus (2), monument détruit par les barbares du XIXe siècle après avoir été épargné par ceux du bas-empire et du moyen âge, on voyait encore figurer les noms de *Caius Julius Otuaneunus* et de *Caius Julius Gededmon* (3), deux personnages gaulois.

Après la réduction de la Gaule en province romaine, par le grand capitaine qui fit de cette conquête un marchepied à la domination

(1) César nous apprend, et les médailles antérieures des Gaulois confirment son témoignage, que ces peuples faisaient usage des caractères grecs.

(2) Au nom duquel ces peuples associèrent politiquement dans leur dédicace, ceux de Tibère et de son fils Drusus, pour faire admettre le premier.

(3) Ce nom est au génitif dans l'inscription, *Gededmonis*, comme *Talsconis* sur le marbre d'Eauze; les deux nominatifs devaient avoir la même terminaison.

de sa patrie, nos ancêtres, comme nous en avons déjà fait la remarque plus haut, s'empressèrent de prendre les noms de leur vainqueur, soit à raison de la vénération que leur inspirait sa mémoire et des grands souvenirs qu'il avait laissés parmi eux, soit plutôt par flatterie et pour se rendre agréables à ses successeurs (1); de là tous les *Julius* et toutes les *Julia* que l'on remarque sur les monuments de l'épigraphie gallo-romaine. L'origine gauloise des noms de *Condaius*, de *Talscon* et d'*Accatenus* (malgré les terminaisons latines, ajoutées plus tard, au premier et au dernier), n'est pas moins évidente que celle des noms de *Tarros*, d'*Otuaneunus*, de *Gededmon*, etc., etc.

Celui de *Paullus* se présente assez souvent écrit avec deux *l* dans les différents recueils consacrés à l'épigraphie antique ; les recueils de *Gruter*, de *Muratori*, etc., nous en offrent des exemples.

Lorsque nous fûmes chargé, par l'administration préfectorale du Gers, comme inspecteur-conservateur des monuments historiques de ce département, de rassembler les objets d'art et d'antiquités que contient le musée d'Auch (2), musée qui forme une dépendance de la bibliothèque publique de cette ville, M. Layral se montra disposé à enrichir cette collection de l'inscription qui fait l'objet de cette notice ; il serait à désirer qu'elle y fût réunie, et que les héritiers du médecin-archéologue accomplissent les intentions qu'il avait manifestées à cet égard : elle y servirait d'intermédiaire entre les inscriptions romaines d'une époque antérieure et les inscriptions gothiques que possède ce dépôt (3).

Il serait difficile de dire, à l'examen du marbre d'Eauze, s'il a appartenu au paganisme ou au christianisme, quels furent son motif et son objet, et la nature du monument dont il a fait partie. On peut cependant conjecturer que son inscription doit être rangée, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, dans la classe innombrable des *sépulcrales*, et qu'elle a été détachée de quelque cippe ou tombeau

(1) Cet usage de prendre des noms romains eut encore d'autres causes ; chez les Gaulois, comme chez les autres peuples conquis, les clients prirent les noms de leurs patrons, les soldats, quelquefois, ceux de leurs généraux, et les affranchis ceux de leurs anciens maîtres, sans parler de l'*adoption*, qui motiva également ce même usage.

(2) Nous avons dernièrement publié une description de tous les objets composant cette collection, sous ce titre : *Notice sur le cabinet des antiques de la ville d'Auch, dépendant de sa bibliothèque communale*, etc., in-8°. Paris, 1848.

(3) Ces dernières proviennent du cloître de l'ancienne église conventuelle et collégiale de Saint-Orens, dont nous avons décrit quelques monuments dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont.

élevé à un père ou à une mère, ou du moins à un proche parent; car tous les individus dont il est fait mention sur ce marbre, paraissent avoir appartenu à la même famille. Mais rien, nous le disons encore, n'indique positivement son objet.

En fait d'interprétation des monuments de l'antiquité, il faut savoir demeurer dans le doute et s'y résigner, lorsque les preuves ou, du moins, les indications suffisantes manquent, comme ici, pour établir sa conviction et la faire partager aux autres; souvent la science, et surtout celle qui s'applique spécialement à résoudre les problèmes de l'antiquité, se résume dans ce mot si philosophique : « *que sais-je!* » C'est la statue de Saïs.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Corresp. de l'Institut de France, des Comités historiques, etc.

OBSERVATIONS

SUR L'INSCRIPTION DÉCOUVERTE A EAUZE.

Je ne partage pas entièrement l'opinion de notre savant collaborateur sur la manière dont on doit lire et interpréter la curieuse inscription qu'il vient de nous faire connaître. Voici d'abord comment je lis cette inscription :

C. IVL. TAL[I]SCONIS. F. TARROS.
IVLIA. CONDA[T]I. FIL. ACCATEN. VX.
C. IVLIVS. PAVLLVS. F.
T. IVLIVS. SABINVS. F.

et voici comment je l'interprète :

Caius Julius Tarrosius, fils de Taliscon,
Julia Accatena, fille de Condatus, son épouse,
Caius Julius Paullus, leur fils,
Titus Julius Sabinus, leur fils.

C'est évidemment l'inscription d'un tombeau, et de cette circonstance que tous les noms y sont au nominatif, circonstance qui se présente assez souvent sur les monuments de ce genre, surtout lorsqu'ils ne portent pas d'invocation aux dieux Mânes, ou de formule funéraire, comme *Memoriæ æternæ, Quieti et Memoriæ*, etc., de

cette circonstance, dis-je, je tire la conclusion que ce tombeau avait été élevé du vivant des quatre personnages qui y sont mentionnés et auxquels il était destiné.

Ainsi que le fait observer M. de Crazannes, tous les mots de la première ligne, à l'exception du nom du père de *Tarrosius*, sont abrégés et manquent de désinence; on pourrait donc, en les complétant, leur donner celle du datif, et supposer, comme il le fait, que ce monument avait été élevé à un chef de famille, par sa femme et ses deux fils. Mais, pour que cette supposition fût admissible, il faudrait que les liens qui unissaient les trois derniers personnages au premier fussent indiqués relativement à eux, et non relativement à lui, c'est-à-dire qu'au lieu d'*uxor* il y eût *conjugi* à la fin de la seconde ligne, et *patri* au lieu de *filius* à la fin de la troisième et de la quatrième. Conçue comme elle l'est, cette inscription ne peut se traduire autrement que je ne l'ai fait, et l'on ne peut y voir qu'un monument élevé par les ordres de *Tarrosius*, pour lui, sa femme et ses deux fils.

Le nom du père de ce personnage a bien la physionomie locale; la terminaison *co*, au génitif *conis*, est en effet assez commune sur les monuments de l'épigraphie pyrénéenne, et l'on peut même affirmer qu'elle se rencontre là plus fréquemment que partout ailleurs. Citons-en quelques exemples : *Taurinus* BONECONIS *f.*, sur un autel au dieu *Abellion*, encastré dans les murs de l'église de Saint-Aventin, près Bagnères de Luchon (1); *Ingenuus* SIRICONIS *f.*, sur un autel au dieu *Leherennus*, trouvé à Ardiége et aujourd'hui déposé au musée de Toulouse (2); SENICCO *Semixsonis f.*, sur un monument funéraire trouvé à Saint-Bertrand de Comminge (3); *Derroc* BORROCONI[S] *f.*, sur un autel au dieu *Abellion*, trouvé près de Saint-Béat (4). Parmi les noms, peu nombreux, des Ibériens que nous font connaître les historiens de l'antiquité, quelques-uns ont aussi la même terminaison; tel est celui du Sagontin *Alcon*, qui, voyant sa patrie près de tomber au pouvoir d'Annibal, fit une dernière tentative pour obtenir du général carthaginois des conditions que ses compatriotes

(1) Voy. Scaliger, *Auson. lect.*, I, 9; Gruter, 37, 5; du Mège, *Monum. relig. des Volces-Tectosages*, p. 194.

(2) Du Mège, *ouvrage cité*, p. 351; Mérimée, t. I, p. 252, de cette *Revue*; De Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, n° 323.

(3) Muratori, 1402, 5.

(4) Millin, *Monuments inédits*, I, 101; du Mège, *ouvrage cité*, p. 196; Orelli, *Inscr. lat. select.*, n° 1953.

pussent accepter (1) ; tels sont encore celui d'*Edescon*, que Tite-Live nous représente comme un des principaux chefs espagnols (2), et celui du Numantin *Leucon*, mentionné par Appien (3).

Je ne pense pas que *Tarros* soit ici pour *Tarrus;* je vois dans ce mot, ainsi que je l'ai dit plus haut, un nom abrégé, réduit à son radical si l'on veut, et auquel il faut, pour le compléter, ajouter une désinence, soit *ius*, comme dans ANDOSSIUS, soit *is*, comme dans BARHOSIS; le premier de ces noms se lit sur un monument trouvé à Saint-Bertrand de Comminge (4); le second, sur un autel au dieu *Iscittus*, découvert à Garin, près Bagnères-de-Luchon (5).

Le nom de *Condatus*, beau-père de Tarrosius, ne me paraît pas être, comme les noms de celui-ci, d'origine ibérienne, mais bien d'origine celtique; on en trouve un autre exemple dans une inscription de Norwich en Angleterre (6).

Quant au nom d'*Accatena*, il est le seul sur le marbre d'Eauze qui ait, je ne dirai pas une physionomie, mais peut-être une origine grecque. Il ne serait pas impossible, en effet, que ce fut une altération et un dérivé d'*Agathe* (Ἀγάθη), nom fort commun sur les monuments de la bonne époque, ou de contrées dans lesquelles la langue latine n'eut pas à lutter, comme en Aquitaine, avec une langue nationale dont la durée, prolongée jusqu'à nos jours, atteste la ténacité. Cette étymologie, ainsi énoncée, semble paradoxale; elle peut cependant se justifier.

Si l'on compare les noms *Agathe* et *Accatena*, on voit que, dans le second, l'aspirée *th* et la gutturale *g* ont été remplacées par les fortes *t* et *c*, et que cette dernière a même été doublée; enfin que ce nom a éprouvé un allongement par l'addition de la syllabe *na* au primitif. Eh bien, les monuments nous offrent des exemples de ces diverses altérations. Rien de plus commun d'abord que le changement de *th* en *t*, dans les noms dérivés d'ἀγαθός; ainsi l'on trouve *Agate* (7), *Agatetyche* (8), *Agatangelus* (9), *Agato* (10), *Agatocles* (11), *Agato-*

(1) Tit. Liv., XXI, 12 et 13.
(2) *Ibid.*, XXVII, 17.
(3) *De reb. Hispan.*, 46.
(4) Grut., 668, 2; Oihenart, *Notit. utriusq. Vasc.*, p. 518; Martène et Durand, *Voyage litt.*, II, 14; Lancelot, *Acad. des Inscr.* Hist., VII, 253.
(5) Du Mège, *Monum. relig. des Volces-Tectosages*, p. 347.
(6) Muratori, 895, 6.
(7) *Ibid.*, 927, 6; 1180, 7; 1822, 8.
(8) *Ibid.*, 1484, 12.
(9) *Ibid.*, 1280, 5.
(10) Gudius, 238, 4.
(11) Muratori, 1583, 13.

pus (1), *Epaghatus* (2) et *Pantagatus* (3). La substitution de la forte *c* à la gutturale *g* est aussi assez commune; ainsi on trouve *Acatho* (4), *Acato* (5), *Acatocles* (6), *Epacathio* (7). Enfin, le redoublement du *c* n'est pas non plus sans exemple; je me contenterai de citer *Accathus*, qui se lit dans une inscription trouvée à Mitylène, et datée du règne de Dioclétien (8). Quant à l'addition de la syllabe *na* au primitif, il suffit pour l'expliquer de citer les dérivés en *anus* et en *enus*, si fréquents dans la langue latine; on trouve d'ailleurs aussi un exemple analogue, *Agapena*, dans une inscription donnée par Muratori (9).

Les noms *Paulus* et *Sabinus*, surtout le second, se rencontrent très-fréquemment sur les monuments épigraphiques de la *Novempopulanie*. Peut-être y a-t-il une relation à établir entre la fréquence de ce dernier nom, et les inscriptions tauroboliques de Lectoure ; on sait que quelques-unes de ces inscriptions, qui ont fourni à M. de Crazannes le sujet d'un savant mémoire (10), rappellent des sacrifices offerts par les *Lactorates* pour la santé de l'empereur Gordien III, et pour celle de *Furia* SABINA *Tranquillina*, son épouse.

LÉON RENIER.

(1) Gruter, 302, 1 ; Muratori, 110, 8 ; 1549, 12 ; 907, 6 ; 908, 3.
(2) Muratori, 1384, 9.
(3) *Ibid.*, 967, 8.
(4) *Ibid.*, 1701, 10.
(5) *Ibid.*, 2080, 4.
(6) *Ibid.*, 1460, 7.
(7) *Ibid.*, 1748, 8.
(8) *Ibid.*, 257, 3. Cette inscription figure aussi dans le recueil de Gudius, p. 94, n° 7, lequel l'avait tirée des manuscrits de Ligorio. Ce Collecteur y avait lu *Acanthus* au lieu de *Accathus* ; mais son texte, dont on peut tirer parti pour la restitution de ce monument, présente, comme la plupart de ceux qui proviennent de la même source, des traces évidentes d'interpolation, et je ne vois pas pourquoi on le préférerait en ce point à celui de Muratori.
(9) P. 1588, 4.
(10) Voy. les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIII, p. 121 et suiv.

NOTICE

SUR LE TOMBEAU DE T. FLAVIUS MAXIMUS,

PRÉFET DE LA LÉGION III AUGUSTE.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié une note relative à la restauration, par l'armée française, d'un tombeau romain situé dans la vallée d'Azebin Isly, près des ruines de Lambæsa, note qui a été insérée dans le numéro du 15 mars dernier, VIe année, p. 797 de la *Revue Archéologique*. Depuis, l'éditeur de ce recueil a reçu de M. le colonel Carbuccia, par les ordres duquel avait été opérée la restauration que nous venons de rappeler, un dessin du monument dont il s'agit; c'est ce dessin que reproduit la planche 140 qui accompagne ce numéro.

Au-dessus de la fausse porte sur laquelle a été gravée l'inscription commémorative de la restauration, se trouve l'inscription antique, qui nous apprend, outre le nom du personnage dont les cendres étaient déposées dans ce tombeau, les circonstances assez curieuses dans lesquelles avait eu lieu l'érection de ce monument.

Voici cette inscription, que nous reproduisons en en séparant les mots par des points, afin d'en rendre la lecture plus facile. Nous la ferons suivre d'une interprétation en caractères courants, dans laquelle nous compléterons les mots abrégés, et d'une traduction en français.

D M S

T. FLAVIO. MAXIMO. PRAE. LEG. III. AVG. HEREDES. IVL. SE CVNDI. QVONDAM. ☙. LEG. S. S. CVI. IDEM. MAXIMVS. TESTAMENT SVO. MONMENTVM. SIB. EX. SS. XII. NVMMVM. FACENDVM. DELEGAVERAT

Diis Manibus sacrum.

Tito Flavio Maximo, præfecto legionis III Augustæ, heredes Julii Secundi, quondam centurionis (1) *legionis supra scriptæ, cui idem Maximus testamento suo monimentum* (2) *sibi ex sestertium XII nummum faciendum* (3) *delegaverat* (4).

(1) Ce mot est indiqué dans le texte par un signe (☙), qui rappelle le cep de vigne, insigne du grade de centurion. Ce n'est pas du reste le signe ordinairement employé pour remplacer ce mot; celui-ci se rapproche de la forme de notre chiffre 7.

(2) Les lettres N et I de ce mot sont liées. Cette orthographe est fort commune sur les monuments.

(3) Les lettres I et E sont liées.

(4) *Delegaverat* est ici le mot propre; c'est l'expression consacrée chez les juris-

Consacré aux Dieux Mânes.

A Titus Flavius Maximus, préfet de la légion IIIe Auguste, les héritiers de Julius Secundus, en son vivant centurion dans la légion susdite, auquel le même Maximus avait, par son testament, imposé l'obligation de lui élever un tombeau du prix de douze mille sesterces.

Ainsi, T. Flavius Maximus avait institué un des centurions de sa légion, Julius Secundus, son légataire, en lui imposant l'obligation de lui élever un tombeau; et Julius Secundus étant mort sans accomplir cette obligation, ses héritiers s'en acquittèrent pour lui, afin, sans doute, de ne pas être déchus du legs fait à leur auteur. C'est là, assurément, un cas qui dut se présenter assez souvent dans l'antiquité; mais je n'en connais aucun autre exemple dans l'épigraphie romaine, et cette circonstance, qui fait de notre inscription un monument unique, lui donne un intérêt tout particulier.

Cette inscription nous fournit d'ailleurs un renseignement qui peut n'être pas sans importance. Du soin que les héritiers de Julius Secundus ont pris de mentionner la somme qu'ils étaient obligés de consacrer à l'érection du tombeau de T. Flavius Maximus, on doit tirer la conclusion qu'ils y ont en effet dépensé cette somme. On sait donc ce qu'a coûté ce monument : 12,000 sesterces, environ 2,110 francs de notre monnaie. Ne serait-il pas possible de décomposer ce total, de refaire, en quelque sorte, le devis de l'architecte? On aurait ainsi le prix de la main d'œuvre pour les constructions, à Lambæsa, au IIe siècle de notre ère (1); et, à coup sûr, tout approximatif que serait ce document, il ne serait pas à dédaigner pour l'histoire des arts et de la civilisation dans l'Afrique septentrionale, sous la domination des Romains.

LÉON RENIER.

consultes, pour les cas analogues : *Sin de hac re defunctus non cavit, nec ulli delegatum id munus est.... Digest.* 12, § 4 *de Relig.*, II, 7.

(1) Le nom de *Flavius* indique une époque postérieure au règne de Vespasien (69-79); celui de la légion, qui n'est point accompagné des épithètes *Pia Vindex*, une époque antérieure au règne d'Héliogabale (218-235); voyez M. Letronne, dans le *Journal des Savants*, octobre 1847, p. 6 et 7 du tirage à part. C'est donc entre ces deux époques, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, qu'il faut placer notre inscription.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous avons eu dans un autre temps l'occasion d'entretenir nos lecteurs des travaux du prince Napoléon-Louis Bonaparte sur l'histoire de l'artillerie. (Voy. *Revue archéol.*, t. II, 1845, p. 664.) M. le Président de la République, voulant se rendre compte de la puissance des effets produits par les machines de guerre au moyen âge, a chargé récemment M. le capitaine d'artillerie Favé de faire construire un mangonneau, que cet habile officier est parvenu, après quelques essais, à faire fonctionner, et une curieuse expérience vient d'avoir lieu au polygone de Vincennes. La machine se compose d'une flèche en bois de 10 m. 30 c. de long qui tourne autour d'un axe soutenu à la hauteur de 8 m. sur un bâtis en charpente. Cette flèche forme un levier dont l'axe est le point d'appui. A l'extrémité du petit bras du levier est suspendu un poids de 4,500 kilogr.; à l'extrémité du grand bras tiennent les deux bouts d'une fronde, l'un fixé solidement, l'autre terminé par une boucle et posé seulement sur un crochet en fer. Dans cette fronde, qu'on étend à terre, on place le projectile, puis, au moyen d'un cabestan que quatre hommes font mouvoir, on abaisse le grand bras jusqu'au sol, et lorsqu'on cesse de le retenir incliné, il s'enlève entraîné par le contre-poids emmenant avec lui la fronde qui lance au loin le projectile. Ces machines à fronde ont joué un grand rôle dans les siéges du moyen âge. Suivant les temps, les lieux et leur genre de construction, ces machines ont porté des noms différents, tels que trébuchet, trépantum, pierrier, manganellum, bricolle, engin à verge, couillard, etc. La machine établie dans le polygone de Vincennes a lancé à 170 mètres, par un tir courbe et sous un angle élevé, un boulet de 24, et à 120 mètres une bombe de 80 kilogr.

— Le 26 mai dernier, le public a été admis à visiter la nouvelle salle du Louvre consacrée à l'exposition de la riche collection des antiquités américaines (Mexique et Pérou) acquise récemment. Pour que le public pût jouir de tout l'intérêt que présente cette collection, la Direction des Musées nationaux en avait fait imprimer d'avance la description, qui a pu être mise à la disposition des visiteurs le jour de l'ouverture.

BIBLIOGRAPHIE.

Deutsches Kunstblatt, Zeitung für bildende Kunst und Baukunst. Revue des Arts, publiée par MM. Weigel à Leipzig. In-4°, paraissant toutes les semaines.

Depuis quelques années, et surtout depuis la mort de M. Schorn, les amis des arts voyaient avec regret la fausse direction donnée à la publication du *Kunstblatt*. Les savants qui avaient si longtemps pris part à la rédaction de cette *Revue des Arts* se retirèrent peu à peu, et il ne resta plus de ce corps jeune et actif qu'un fantôme mis en mouvement par la seule force d'impulsion qu'il avait reçue. Il sembla dès lors que ce journal fondé, en 1820, par M. Cotta, et si longtemps utile, avait parcouru sa carrière et n'était plus destiné qu'à traverser cette phase de décadence qui précède toute mort. En effet, le *Kunstblatt* cessa de paraître en 1848; il laissait après lui vingt-neuf volumes in-4° représentant, en dissertations et en gravures, toute l'histoire des progrès de l'art et de l'archéologie pendant un quart de siècle.

Le goût de la bonne érudition et d'une saine critique a conservé partout des partisans; les révolutions, pas plus en Allemagne qu'en France, n'ont pu disperser, elles n'ont pas même entamé ce public d'élite qui a senti le besoin de se serrer pour faire tête à l'orage. Dans ce petit cercle on pleura le *Kunstblatt* et on fit mille projets pour reconstituer un organe digne de la cause. Deux hommes distingués, MM. Weigel frères, de Leipzig, répondirent à cet appel; ils ne craignirent pas d'accepter la charge que M. Cotta trouvait trop lourde, espérant par du dévouement et du zèle, faire aussi bien, faire mieux peut-être que leurs devanciers n'avaient fait avec de grands moyens de fortune. Leur premier soin, leur premier succès, fut de conquérir l'adhésion et de s'assurer le concours des écrivains les plus éminents de l'Allemagne. Aussi lit-on en tête du journal des noms bien connus: P. Kugler d'abord, l'auteur d'une histoire de la peinture et d'une histoire générale des arts, deux

ouvrages très-estimés ; Passavant, qui connaît l'école allemande mieux qu'aucun autre, et qui a écrit une excellente histoire de Raphaël ; Waagen, l'habile directeur ou plutôt le créateur du musée de Berlin, et dont les voyages dans les musées de l'Europe sont la critique et deviennent la base de tous leurs livrets ; Schnaase, qui a si bien écrit sur les Pays-Bas, Wiegmann de Dusseldorf, Förster de Munich, Eitelberger de Vienne, Schulz de Dresde, et enfin C. Eggers de Berlin, le rédacteur en chef. Ces noms parlent d'eux-mêmes et ils ne sont pas placés là comme une affiche menteuse; déjà chacun de ces savants a envoyé sa part de collaboration au nouveau *Kunstblatt*.

Nous comptons dans notre numéro de chaque mois consacrer un article à ses numéros de chaque semaine; nous croyons utile de résumer les travaux de cette revue qui a déjà pris à notre égard et sans aucune sollicitation de notre part, l'initiative de ce bon procédé. Nous avons laissé accumuler un trop grand nombre de numéros pour pouvoir discuter aujourd'hui, comme nous le ferons plus tard, les opinions et les systèmes : ce sera pour cette fois une simple énumération.

La nouvelle série du *Kunstblatt* en était le 22 avril à son seizième numéro; voici quels sont ses principaux articles. Nous laissons de côté les nouvelles prises dans les journaux, les détails donnés par quelques correspondants et les comptes rendus très-étendus des travaux, expositions et publications d'une foule de *Kunstverein*, sortes d'associations faites à l'image de notre société des Amis des Arts, avec cette seule différence que, multipliées à l'infini, elles ont conservé une vogue et une influence qui semblent s'être retirées de leur mère commune. Je citerai, parmi les travaux sérieux, les analyses critiques de nouveaux ouvrages. Quand M. Passavant rend compte des matériaux pour une histoire de la peinture, par Ch. Lock, quand M. Waagen expose les résultats obtenus par M. de Laborde, dans le premier volume de ses *Études sur les Arts au XVe siècle*, ce n'est pas une sèche analyse, ce sont de nouveaux matériaux à propos de ces matériaux, c'est une nouvelle étude à propos de cette étude, c'est enfin de la critique instructive. On pourra regretter que l'archéologie de l'antiquité ait trouvé jusqu'à présent si peu de place dans cette *Revue*. L'ancien *Kunstblatt* n'avait pas négligé ces recherches sans lesquelles il n'y a ni art, ni critique moderne. Il est évident que la nouvelle série ne sera pas inférieure sous ce rapport à la précédente, elle peut, sans faire concurrence, ou double em-

ploi, avec le *Journal archéologique* de M. Gerhard, entrer dans ce beau et vaste domaine de l'antiquité.

1er numéro. Analyse de l'ouvrage de M. Charles Lock par Passavant. 2e Tableau du progrès des Arts et de l'état d'avancement des édifices à Munich en 1850, par M. Förster. C'est une revue des grandes créations du roi de Bavière, avec des indications intéressantes sur la continuation des travaux par son fils, le roi actuel. 3e L'iconographie au moyen âge, extrait du quatrième volume, encore inédit, de l'histoire des Arts de M. V. Schnaase. Analyse de l'ouvrage de M. de Laborde, les ducs de Bourgogne par M. Waagen. 4e Analyse de la monographie de M. Becker, intitulée : *Vie et travaux du sculpteur Tilman Riemenschneider*, par M. Kugler. 5e Les Arts à Francfort, examen des productions récentes par Passavant, le savant directeur du musée de cette ville. Les chefs-d'œuvre de la gravure en bois exécutés en Allemagne. Analyse de l'ouvrage par F. Kugler. 6e Il n'y a pas plus un art universel qu'il n'existe une langue universelle, chaque expression de l'art a sa nationalité. Aperçus d'esthétiques par le D. Braun. Description de quelques grandes compositions exécutées au moyen âge par K. Schnaase. Il traite particulièrement des portails de Freyburg et d'Amiens. 7e Les monuments du moyen âge en Saxe, publiés par le D. Puttrich, livraisons 17-20. Analyse de M. F. Kugler. 8e Examen des nouvelles danses des morts par L. Bechstein. C'est une revue générale de ce qui nous reste en peinture et en sculpture de cette populaire conception jusques et y compris la vigoureuse allusion politique de Rethel en 1849. 9e Les fresques de Parme gravées par Toschi. Analyse de M. Frenzel, l'obligeant et habile directeur du cabinet des estampes de Dresde. 10e Recherches sur les origines de la gravure en creux par M. Sotzmann. On sait qu'on doit aux recherches consciencieuses de cet amateur passionné, de ce critique ingénieux, les plus importants travaux sur la découverte de l'impression des estampes; tout ce qu'il publie est lu avec plaisir et accepté comme une autorité. 11e J. G. Schadow et ses œuvres; biographie critique par P. Eggers. Documents nouveaux pour une histoire de la peinture en Allemagne, en Irlande, en France, mais plus particulièrement en Bohême par C. Waagen. Précieuses additions aux rares matériaux que nous possédons déjà sur les origines de nos écoles modernes. 14e Une production de l'art ne doit pas afficher plus qu'elle ne contient et le spectateur doit se garder de lui supposer plus qu'elle n'a en elle. Aperçus esthétiques par M. Braun. 15e Quelques doutes sur

l'originalité du portement de croix ou du moins sur la part que Raphaël a eue dans l'exécution de ce tableau par F. Kugler. 16e George Reperdius par Sotzmann, Ingénieuses conjectures qui tendent à retrouver le peintre G. Roverdino dans ce nom transformé par N. Barbonius, auteur des *Nugæ poeticæ*. 17e *Unica et non descripta*, recherches sur d'anciennes gravures, par Louis Bechstein.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850.

La Société des Antiquaires de France vient de faire paraître son Annuaire pour l'année 1850. L'abondance et l'importance des matières contenues dans ce volume ont été cause du retard que sa publication a éprouvé. Cet Annuaire est le troisième que publie cette Société, et nous devons dire qu'il rend cette publication plus que jamais digne du bon accueil des archéologues. Outre des notices biographiques sur MM. de Freminville et Rey, par MM. Depping et Cartier, et l'extrait des procès-verbaux des séances de la Société, qu'il contient comme les précédents, nous y remarquons la table analytique des Mémoires de l'Académie celtique, dont la Société des Antiquaires n'est, en quelque sorte, que l'héritière et la continuatrice, et une nouvelle édition des Itinéraires de la Gaule, donnée avec les variantes des manuscrits, par l'un de nos collaborateurs, M. Léon Renier. Nous devions déjà à ce savant une édition du texte et une traduction de la partie de la géographie de Ptolémée qui traite de la Gaule, lesquelles ont été publiées dans l'Annuaire pour 1848. Ce travail, fait avec non moins de soin et d'intelligence que le précédent, l'emporte de beaucoup en importance et en étendue. Il est accompagné d'un fac-simile des deux premiers segments de la table Théodosienne ou *Carte de Peutinger*, et de deux tables qui seront d'un singulier secours et d'une grande utilité pratique pour les archéologues : l'une donne, par ordre alphabétique, les noms des lieux mentionnés dans les Itinéraires et dans la table Théodosienne, avec leur synonymie ancienne et l'indication des noms modernes correspondants ; l'autre, la liste alphabétique des noms modernes cités dans la table précédente, avec l'indication des noms anciens correspondants.

DÉCOUVERTES

ET

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES A NIMES ET DANS LE GARD,

PENDANT LES ANNÉES 1848 ET 1849.

Ce sont de simples notices, et non des dissertations, que je me propose de donner, sous ce titre, aux lecteurs de la *Revue*. Mon but est uniquement de porter à leur connaissance les découvertes que, dans un pays si riche en antiquités romaines, les fouilles, les défrichements, les fondations et les démolitions procurent presque journellement.

Je dirai aussi un mot des travaux de restauration que nécessitent parfois les ravages du temps, et qui exécutés, depuis quelques années, avec autant d'intelligence que de succès, n'ont pas peu contribué à accroître la valeur et l'importance archéologique de nos principaux monuments.

Le travail que j'entreprends aujourd'hui pour les deux années qui viennent de s'écouler, je le ferai volontiers chaque année, s'il doit offrir quelque intérêt aux archéologues et servir à mieux faire connaître les arts et les mœurs d'un peuple qui a laissé sur notre sol des traces si profondes et si durables. Je n'ai, du reste, d'autre prétention que celle de dresser un inventaire exact, clair et complet, où de plus habiles que moi pourront puiser des indications et des motifs d'étude.

Pour introduire un peu d'ordre dans ces notices, je m'occuperai d'abord des édifices publics ; puis des statues, figurines, outils, bijoux, etc.; enfin, des médailles. Quant aux inscriptions inédites, qui sont en assez grand nombre, je me réserve d'en faire l'objet d'un travail spécial, également destiné aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

I.

ÉDIFICES PUBLICS.

I. *Restaurations à l'*Amphithéâtre. — L'amphithéâtre vulgairement connu à Nîmes sous le nom des *Arènes*, est sans contredit le plus grandiose, le plus beau et le mieux conservé de nos édifices romains. Depuis qu'il a été, sous l'empire, débarrassé des masures qui l'obstruaient à l'extérieur et à l'intérieur, et rendu tout entier aux études des antiquaires et à la curiosité des visiteurs, des réparations y ont été faites à diverses reprises, soit pour empêcher la chute de quelques parties qui menaçaient ruine, soit pour prévenir des accidents, hélas! trop fréquents, lorsque certains spectacles particulièrement aimés des Nîmois, comme les représentations équestres, les luttes d'hommes ou les courses de taureaux, y appellent la foule et y entassent jusqu'à quinze mille spectateurs; mais ces travaux, nous avons regret à le dire, n'avaient pas toujours été exécutés avec un sentiment bien vrai et bien profond de l'art antique.

Il n'en est pas de même des restaurations faites, en mars 1849, à l'intérieur de l'amphithéâtre, sous la direction du jeune et habile architecte, auquel notre ville doit déjà l'admirable église byzantine de Saint-Paul. Un crédit de 3,000 francs ayant été accordé au préfet du Gard, sur les fonds affectés à la conservation des monuments historiques, pour les réparations les plus urgentes, M. Questel en fut chargé. Il s'agissait de remettre en état, sur quelques points, les petites voûtes qui soutiennent les derniers rangs de gradins. L'œil était attristé du désordre qui régnait dans les parties supérieures de l'édifice et qui attestait l'imminence de dégradations plus considérables encore. Aujourd'hui, ces voûtes que l'infiltration des eaux pluviales avait ébranlées et endommagées çà et là, sont en partie réparées, en parties refaites à neuf; ce qui a permis de rétablir, dans leur position première, un assez grand nombre de gradins. Nous ne saurions donner trop d'éloges à ces travaux de restauration. La solidité des anciennes constructions y est poursuivie par les soins les plus minutieux; le caractère de l'architecture romaine y est conservé avec la plus scrupuleuse exactitude.

II. *Fouilles derrière le monument appelé* Temple de Diane. — La ville de Nîmes ayant fait l'acquisition d'un terrain assez vaste situé

derrière le *Temple de Diane*, des travaux de déblayement furent commencés au printemps de l'an dernier. On ne connaissait bien, jusqu'à présent, que la façade et l'intérieur de cet édifice. La partie postérieure et les côtés, flanqués de murs modernes, et encombrés par les terres descendues de la colline, au pied de laquelle il est bâti, sont encore ensevelis sous leurs propres ruines. Des fouilles de peu d'importance, exécutées sur le devant, il y a une quinzaine d'années, révélèrent l'existence d'un péristyle, de statues, de colonnes et de bassins revêtus de marbre. Certains indices, depuis longtemps remarqués, annonçaient, sur les autres faces, des découvertes plus intéressantes encore.

Le premier résultat des travaux récemment entrepris a été de mettre à découvert un pavé mosaïque, qui doit être de la plus grande beauté, à en juger par la partie actuellement dégagée; mais, les fouilles n'ayant pas été continuées sur ce point, nous attendrons, pour faire connaître cette mosaïque en détail et la dessiner, qu'elle ait été extraite entièrement et qu'elle soit venue se joindre aux richesses de ce genre que possède déjà notre musée.

Les travaux d'exploration, qui doivent s'étendre sur une surface de 4,000 mètres, ont été ensuite dirigés d'un autre côté et concentrés vers la partie postérieure du monument que nous connaissons. Là, on a découvert tout un système de canaux et de bassins, dont la conservation est parfaite et dont l'existence ne laisse plus aucun doute sur la destination de l'édifice auquel la tradition a maintenu jusqu'ici le nom de *Temple de Diane*. Cette riche et élégante construction, qui s'élève immédiatement au bord de la source de Nemausus, se reliait évidemment à tout l'ensemble des bains publics, et n'était que le point d'arrivée ou de distribution des eaux de la fontaine d'Eure apportées par l'aqueduc qui forme aujourd'hui le pont du Gard.

Malheureusement, le manque de fonds est bientôt venu suspendre les travaux, et avec eux les études commencées pour la description et l'explication détaillée des diverses parties de l'édifice.

III. *Fouilles à la* Porte d'Auguste.—Une somme de seize mille francs, accordée par le gouvernement, a permis d'exécuter, au pied de cet édifice, enfoui en partie par suite des exhaussements successifs du sol, des travaux de déblayement qui ont eu pour effet de dégager complétement l'un des plus anciens monuments de la colonie romaine. M. Auguste Pelet, inspecteur des monuments historiques

du Gard, qui a surveillé et dirigé ces travaux avec autant d'intelligence que de dévouement, vient de présenter à l'Académie de Nîmes, dont il est membre, un mémoire assez étendu sur les résultats de ces fouilles. Les connaissances spéciales de M. Pelet, en fait d'architecture antique, donnent à certaines parties de son mémoire un grand intérêt et une incontestable autorité. Nous y avons puisé les éléments de la description que nous allons donner, et en particulier les proportions exactes des diverses parties étudiées et mesurées avec tant de soin par l'auteur.

La Porte d'Auguste était, sans nul doute, l'entrée principale du Nîmes romain (1), placée sur la *via Domitia*, elle correspondait aux trois routes d'*Ugernum* (Beaucaire), d'*Arelate* (Arles) et d'*Arausio* (Orange). La richesse de son architecture prouve qu'on avait voulu la distinguer des autres. Sa façade se compose de deux grandes arcades à plein cintre, larges de $3^{m},93$ et hautes de 6,00, et de deux petits arceaux de 1,93 de largeur sur 4,00 d'élévation. Au-dessus de ces derniers, on remarque deux niches semi-circulaires, ornées chacune de deux petits pilastres portant un entablement d'ordre dorique. Deux grands pilastres, d'ordre corinthien, encadrent chacune des deux petites entrées et soutiennent, à 7,50 d'élévation, l'entablement général de l'édifice. Cet entablement se terminait à deux tours semi-circulaires, démolies en 1793. Les socles de ces tours, dès longtemps enfouis à une profondeur de 2,50, avaient échappé au vandalisme révolutionnaire. La frise, qui a 0,60 de hauteur, porte une inscription sur deux lignes. Les lettres de bronze ont disparu ; mais les rainures dans lesquelles elles étaient enchâssées nous ont heureusement conservé ce précieux document, qui fixe la con-

(1) Dans l'un de ces livres qui ont la prétention de traduire la science en langue vulgaire, et qui n'ont souvent pour effet que de populariser, grâce à l'agrément et à la légèreté de la forme, des erreurs plus ou moins graves, on lit, à propos de la Porte d'Auguste, qu'elle « versait les voyageurs de la colonie sur les trois routes d'*Ugernum*, d'*Arelata* et d'*Aurosio* (Uzès, Arles, Orange). » — C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un auteur, séduit par la ressemblance matérielle et apparente des mots *Ugernum* et *Uzès*, s'est avisé de traduire l'un par l'autre. Il est constaté, par tous les géographes de la Gaule et par toutes les histoires locales, que l'*Ugernum* gallo-romain était situé sur le Rhône, à l'endroit même où est aujourd'hui Beaucaire. C'est aussi la première fois que nous rencontrons les formes *Arelata* et Aurosio. — Voy. *Hist. et Descript. des principales villes de l'Europe. France*, Nîmes, p. 126. — Paris, 1835, in-4°. Nous regrettons que l'élégant et judicieux écrivain qui a rédigé cette notice, ait contribué à propager ces erreurs de détail et beaucoup d'autres, qui, sans doute, ne sont pas de son fait, mais qu'il a couvertes de son patronage.

struction des antiques remparts de Nîmes à la huitième année de la puissance tribunitienne d'Auguste, c'est-à-dire à l'an 738 de Rome, seize ans avant J. C. (2)

Au centre de la façade, et séparant les deux grands arceaux, se trouve une petite colonne d'ordre ionique. Posée sur un chapiteau établi à l'imposte du pied-droit sur lequel elle est située, elle s'élève jusqu'à l'entablement. M. Pelet avait déjà démontré (3) que cette colonne n'est autre chose que le point d'où l'on partait pour compter les milles sur toutes les routes. En effet, cette pierre n'a jamais porté aucune indication numérale; c'était, pour ainsi dire, le milliaire zéro, l'analogue du *milliarium aureum,* qu'Auguste fit planter seize ans plus tard, à l'entrée du forum de Rome, comme centre de toutes les voies de l'empire (4). A droite et à gauche de cette petite colonne, l'entablement est encore soutenu par deux taureaux à mi-corps, placés immédiatement au-dessus de la clef de chacun des grands arceaux. Les deux niches qui surmontent les petites entrées étaient sans doute destinées aux images d'Auguste et d'Agrippa (5).

La façade que nous venons de décrire était, jusqu'à présent, la

(2) Nous aurons à revenir sur cette inscription que les fouilles ont permis de compléter.

(3) *Recueil des Mémoires de l'Adadémie du Gard,* 1833, p. 241-253.

(4) Ἐβάδιζεν (ὁ Ὄθων) εἰς ἀγοράν, οὗ χρυσοῦς εἱστήκει κίων, εἰς ὃν αἱ τετμημέναι τῆς Ἰταλίας ὁδοὶ πᾶσαι τελευτῶσιν. *Plut. in Galb.* cap. XXIV, ed. Tauchnitz. — C'est l'an 754 de Rome, et pendant qu'il était *curator viarum*, qu'Auguste fit placer cette colonne, sur laquelle étaient marqués tous les grands chemins d'Italie et leurs mesures par milles. — Conf. Plin. III, v, et Dion. Cass. LIV, VIII.

(5) Après avoir d'abord admis cette destination pour les deux niches semi-circulaires, M. A. Pelet semble en admettre tout aussi volontiers une autre qui n'a pas, à nos yeux du moins, le même degré de vraisemblance et de convenance. Selon lui, ces niches auraient aussi bien pu être consacrées aux images de Caius et de Lucius César, petit-fils adoptifs d'Auguste, qu'à celles de l'empereur et d'Agrippa. — Nous savons bien que ces deux jeunes princes, auxquels Nîmes dédia le plus gracieux et le plus élégant de ses édifices, *la Maison Carrée*, formaient la famille d'Auguste et toute son espérance. Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome IV, p. 38,) suppose même que, pour flatter l'empereur, la colonie nîmoise les avait choisis pour patrons; et cette conjecture s'est trouvée confirmée par l'inscription suivante, découverte en 1810, lors du déblayement de l'Amphithéâtre. Bien que l'inscription fût brisée en plusieurs morceaux, il a été facile, grâce à la moulure dont elle est encadrée, de la restituer de la manière suivante : C. CAESAR. AVGVSTI. F. PATRONVS. COL. NEM. || XYSTVM. DAT. — Quoi qu'il en soit, et quelque désir qu'on puisse attribuer à la colonie, peuplée d'affranchis et de flatteurs, de complaire au maître, il nous semble peu probable qu'on ait été, dès l'année 738, adopter pour patrons d'une colonie aussi importante deux enfants, dont l'un n'avait alors que quatre ans et l'autre à peine un an. Aussi nous rattachons-nous de préférence à la première hypothèse, qui nous paraît beaucoup plus naturelle et mieux fondée.

seule portion connue du monument. En voici maintenant l'ensemble, tel que les derniers travaux permettent de le reconstituer. La Porte d'Auguste, large de 39,60, formait un avant-corps en saillie de 5,23 sur les remparts antiques. Cette saillie s'augmentait encore, à ses deux extrémités, de deux tours (6), dont le diamètre était de 9,66 et dont l'hémicycle ne commençait qu'à 1,50 en avant de la façade. Le milieu était percé de deux grandes arcades pour la circulation des chars, et les parties latérales de deux petites entrées aboutissant à des trottoirs pour l'usage des piétons. Ces deux derniers passages formaient, sur une longueur de 16,00, deux portiques, couverts de voûtes à plein cintre formées d'arcs doubleaux et éclairés par trois fenêtres, de 2,50 de hauteur sur 1,15 d'ouverture. Les grandes entrées n'étaient couvertes que sur un espace de 2,84, par deux arcs doubleaux en saillie de 0,44 sur le nu du mur intérieur; ces deux arcs étaient séparés par un intervalle de 0,45 destiné au mouvement d'une herse.

Après avoir franchi la porte, on entrait dans une cour intérieure ou *cavædium*, large de 10,64 sur 13,00 de longueur. Du côté de la ville, cette enceinte devait se former par un système d'arcades, en harmonie avec celui de la façade extérieure. (Voy. la pl. 141 qui accompagne ce numéro.)

« L'architecture du *cavædium*, dit M. Pelet, était remarquable par sa simplicité même; les trois fenêtres cintrées qui éclairaient les galeries couvertes, formaient toute la décoration des murs latéraux; un stylobate uni, surmonté d'une corniche élégante, servait de soubassement à ces trois fenêtres, élevées de 0,65 au-dessus du sol et protégées par un trottoir en dalles élevé de 0,20 et large de 0,56. Toute cette base venait s'amortir, du côté de la ville, contre un large pilastre, et du côté de la façade, contre une espèce de piédestal en saillie de 0,44 élevé de 1,10 sur une largeur de 1,00, n'ayant pour toute décoration que deux socles unis, en retraite de 0,08 l'un sur l'autre.

(6) La base de ces tours est intacte; on retrouve, sur tout leur pourtour, cette moulure élégante dont les proportions et la simplicité rappellent la belle époque de l'architecture grecque. Les dernières fouilles ont procuré la découverte de l'escalier par lequel on parvenait à la partie supérieure des tours. Cet escalier, entaillé en fuite dans l'épaisseur du mur qui sépare les tours des portiques latéraux, commençait du côté de l'intérieur de la ville, et s'élevait ensuite dans la direction de la façade. Là, il retournait, pour conduire sur la voûte qui couvre ces portiques; puis, reprenant sa première direction, il atteignait l'extrémité des tours et la galerie qui leur servait de communication.

« Au milieu du *cavædium* et sur le même alignement, il se trouve un troisième piédestal, semblable aux deux autres par ses côtés, mais dont la face a 1,78 de largeur du côté de la cour, et n'a pas de socles; l'assise qui est immédiatement au-dessus forme une espèce de siége en retraite de 0,44 sur la face supérieure; ce piédestal n'est point isolé, il se rattache, par un mur uni, au pied-droit qui sépare les deux grandes entrées.

« Une marche peu élevée, large de 0,33, séparait tout cet avant-corps d'un quatrième piédestal, entièrement isolé, scellé et encastré de quelques centimètres dans l'épaisseur du pavé; sa corniche supérieure, profilée dans le goût grec, a été trouvée sur place à côté d'un tronçon de statue. »

M. Pelet pense que ces trois piédestaux, qui conservent à leur extrémité une saillie de 0,44, avaient une double destination. « On sait, dit-il, que les anciens avaient l'habitude d'écrire au pinceau, en couleur rouge ou noire, sur les murs des endroits les plus fréquentés tout ce que nous publions au moyen d'affiches imprimées; c'est ainsi qu'ils annonçaient les ventes, les locations, les fêtes publiques, les spectacles, etc. Près du forum de Pompeii, on voit un mur richement orné de corniches et de frontons, subdivisé par des pilastres formant encadrement à des panneaux lisses, dans lesquels sont peintes une multitude d'inscriptions d'un intérêt public, ce qui fit donner le nom d'*album* de Pompeii à ce mur ainsi décoré (Mazois, tome III, page 46). Lorsqu'en 1763 on découvrit la porte d'Herculanum, on trouva dans les panneaux qui divisaient ses murs, un grand nombre d'annonces, d'ordonnances de magistrats, d'avis de toute espèce dont voici quelques exemples : *La troupe de gladiateurs; chasse et tente. — Tous les orfévres invoquent Caius Cuspius Pansa, édile. — La troupe des gladiateurs d'Aulus Suettius Cerius, édile, combattra à Pompeii le dernier jour de mai; il y aura chasse et tente.*

« Tout cela nous conduit à penser que la Porte d'Auguste servait d'*album* à la ville de Nîmes; qu'au-dessus des trois piédestaux du *cavædium* il y avait de grandes tables de pierre ou de marbre sur lesquelles les annonces de cette nature étaient écrites au pinceau, et que l'afficheur, dans cette opération, se plaçait sur la saillie de 0,44, laissée dans ce but à la partie supérieure du piédestal. Les fouilles nous ont procuré deux fragments de ces tables : l'une, en pierre, aurait été divisée en deux compartiments par une baguette de séparation; l'autre, en marbre blanc, porte encore, comme celles de l'*al-*

bum de Pompeii, une partie du fronton triangulaire dont elle était couronnée; peut-être que cette dernière, placée sur le piédestal du centre, était destinée aux ordonnances des magistrats, et les deux autres aux annonces de toute espèce.

« Il serait possible également que la petite place du *cavædium* eût servi à tenir un marché spécialement destiné à la vente de certaines marchandises; les deux portiques la rendaient propre à cette destination, en fournissant un abri contre le mauvais temps aux vendeurs qui y apportaient leurs denrées. Dans cette hypothèse, le piédestal du milieu aurait servi à un autre usage que sa disposition semble même indiquer. Lorsqu'on mettait quelques objets en vente publique, le *præco* ou l'huissier qui faisait l'encan se plaçait sur ce piédestal pour être mieux vu de la foule; il posait ce qui était à vendre sur un fer dont le scellement est indiqué sur la face antérieure du piédestal, et il proclamait le prix qu'on offrait; cette espèce de vente était appelée *sub hasta*, ce qui pourrait faire supposer que le fer dont nous venons de parler avait la forme d'une lance. A ce point de vue, le piédestal décoré, placé en avant du siége du *præco*, aurait supporté la statue de Mercure, le dieu du commerce; un petit torse, trouvé dans nos fouilles, non loin de la partie supérieure de ce piédestal, pourrait bien appartenir à cette divinité.

« Si nous avions à restaurer l'intérieur du *cavædium*, nous supposerions que l'entablement que nous avons trouvé dans cette enceinte (7) y était placé à la hauteur de celui de la façade faisant retour sur le mur isolé du milieu, où il venait se terminer sur une petite colonne de la même dimension et placée au même niveau que le milliaire zéro de la façade, avec lequel il formait une décoration symétrique; dans ce cas, la petite corniche, sur laquelle reposait cette seconde colonne, aurait formé en même temps le couronnement de la table de marbre, *album* de l'autorité. »

Un morceau de corniche, un voussoir, un entablement tout entier et divers autres fragments ont encore été trouvés au bas de la façade. M. Pelet, après les avoir examinés et décrits avec soin, en conclut que la partie supérieure de l'édifice se composait d'un portique formé d'arcades et servant de communication entre les deux tours; que ce portique avait six arcades, séparées par des colonnes, dont la position se trouve naturellement indiquée à l'aplomb des quatre grands

(7) Il est taillé, dans une seule pierre de 0,78 d'épaisseur; l'architrave a 0,28, la frise 0,31 et une partie de la corniche 0,19.

pilastres, de la petite colonne du milieu et des deux taureaux à mi-corps qui couronnent les clefs des grandes entrées. Cette conjecture n'est pas seulement ingénieuse, elle repose sur des analogies et des inductions, à nos yeux incontestables, et elle a pour nous toute la valeur d'un fait acquis.

Tel est dans son ensemble le monument que les fouilles exécutées dans le courant de l'an dernier viennent de rendre à notre admiration et à celle des étrangers; telle est aujourd'hui cette porte vraiment triomphale, plus belle que celles d'Autun, de Sens, de Trèves, de Pompeii (8). Devant ce majestueux édifice, si heureusement retrouvé, l'imagination émue se plaît à reconstruire toute une partie du Nîmes romain ; elle voit s'ouvrir et se prolonger, à la suite de la Porte d'Auguste, une rue nécessairement en harmonie avec la largeur et la richesse de cette porte, une rue qui traversait la ville entière, et dont les deux côtés étaient ornés de portiques couverts et de trottoirs pareils à ceux des entrées latérales.

E. Germer-Durand.

(8) « La façade de quelques-unes de ces portes antiques (dit M. Jules Teissier, auteur des *Confidences du dieu Nemausus* et des *Études sur les eaux de Nîmes et l'aqueduc romain du pont du Gard*) est, sans contredit, sur certains points, mieux conservée que la nôtre : on y voit encore les deux tours de défense et les galeries à colonnettes élégantes qui les mettaient en communication; mais, pour les parties intérieures, pour les accessoires et les dépendances, nos fouilles mettent à nu des choses qu'on n'a pu apercevoir sur des portes mieux conservées d'un côté, mais encombrées de l'autre. »

NOTICE DESCRIPTIVE ET HISTORIQUE

DE

QUELQUES POIDS DE VILLES DU MIDI DE LA FRANCE.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Encouragé par l'accueil bienveillant que plusieurs lecteurs de cette Revue ont fait à mon premier travail sur les *poids* particuliers de plusieurs villes du midi de la France (1), vers la fin du moyen âge et jusqu'à l'époque de la renaissance, représentant la livre ancienne et ses divisions, je vais, pour répondre au vœu qu'a bien voulu m'exprimer un certain nombre de ces mêmes lecteurs, surtout dans nos provinces méridionales, continuer à leur faire connaître les résultats de mes recherches sur des monuments qui ne sont pas aujourd'hui sans intérêt et sans importance pour l'histoire de nos cités municipales à cette époque et qui offrent des rapports avec la diplomatique et la numismatique locales du même âge, qu'on ne doit pas négliger. Je vais donner ici la description, l'historique et la gravure des poids de ville de Toulouse, Nîmes et Montauban. (Voy. la pl. 142 qui accompagne ce cahier).

N° I. Toulouse.

✠ LIVRA. DE. TOLOSA. une livre de Toulouse. Dans le champ, trois tours dont une principale au milieu, avec porte cintrée.

℟. ✠ ANNO. DOMINI. M. CC. XXXVIIII, l'an du Seigneur 1239. Dans le champ, une tour de clocher de forme pyramidale, avec porte cintrée et deux croix, *dites de Toulouse,* figurant sur les armes de cette ville.

On voit que ce poids date de la première moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire de la plus belle époque des arts (et surtout de l'art religieux), au moyen âge. Il fut exécuté l'an 42 du règne du célèbre et malheureux Raymond VII, comte de Toulouse, marquis de Provence, etc., qui, ainsi que celui de son père (Raymond VI), tient une si grande place dans l'histoire du Languedoc, et avec lequel finit dix ans plus tard, la branche aînée de l'illustre maison de Tou-

(1) Voy. *Revue archéologique*, v^e année, p. 737.

louse (2) qui avait produit tant de héros et régnait héréditairement sur le Languedoc, depuis le milieu du IXe siècle.....

Raymond, V^e du nom, occupait cette même année (1239), le siége épiscopal de Toulouse. Il avait été compagnon de saint Dominique et religieux de son ordre.

L'édifice figuré sur le droit de la livre de Toulouse, et qui en remplit le champ, est celui désigné dans l'histoire de cette ville sous la dénomination de Château-Narbonnais, et aussi des titres du moyen âge, sous celles d'hôtel-royal, de *Palais del Rey*, de *palatium comitis*, etc. Un document historique de l'an 1383, appelle la porte que nous y remarquons, *la porta del palais del Castel*. On trouve dans l'historien de Toulouse Noguiez, la description de ce monument qui se compose de quatre portes, deux du côté du midi et deux du côté du septentrion, et de deux grosses tours en façon de plate-formes. Les ruines de ce monument existèrent jusque vers le milieu du XVIe siècle, *« où on le démolit*, dit Catel, dans ses mémoires sur l'histoire du Languedoc, *craignant que par sa chute, il n'offensât quelqu'un.* » Un autre chroniqueur toulousain dit que le Château-Narbonnais, entouré de grands fossés, était le plus fort castel et place de tout le pays. En 1389, le roi de France Charles VI y logea avec sa suite. Des écrivains qui ont traité des antiquités de Toulouse ont cru que le Château-Narbonnais avait été construit sur l'emplacement qu'occupait le monument romain nommé *Capitolium* dans les actes du martyre de saint Saturnin ou saint Sernin, premier évêque des *Tolosates*, le principal peuple du pays des *Volcæ-tectosagi*.

La façade du monument religieux que l'on remarque dans le champ du revers de notre poids est celle de l'église Saint-Sernin de la même ville, avec sa tour de clocher. Cette basilique, qui avait le titre de collégiale, et où les comtes de Toulouse avaient leur sépulture, peut être considérée comme l'édifice le plus remarquable de leur capitale et le plus digne d'appeler les regards et l'attention des étrangers et des amis de l'architecture dite *gothique*, bien qu'elle ne soit pas l'ouvrage des Goths.

Quelques auteurs ont avancé, mais à tort, que sous la nef de l'église dédiée à l'évêque Saturnin, était placé et existe même encore le lac fameux ou *palus* sacré dans lequel à leur retour dans leur patrie

(2) Raymond VII ne laissa qu'une fille, Jeanne, son héritière, qu'il eut de Sancie d'Aragon.

de la malheureuse expédition de Delphes, sous la conduite de Brennus, les Volces-tectosages avaient déposé les trésors provenant du pillage du temple d'Apollon, et dont s'empara plus tard le général romain Cépion, qui donna lieu à ce dicton : « *il a de l'or de Toulouse.* »

Le poids de ce livral est de 396 grammes.

N° 2. Montauban.

✠ MEJO. LIVR*a*. DO. MONTAL*ba* , demi-livre de Montauban.

Dans le champ, une fleur de lis.

℟. ✠ ANNO. DOMINI. M. CCC. IIII. VII. L'an de notre Seigneur, 1347.

Dans le champ, un saule (en roman ou languedocien, *alba*), planté sur une montagne. Ce sont les armes parlantes de Montaubau ou *Mont-alba* et son écusson ou blason officiel. Il fait allusion à l'emplacement sur lequel cette ville fut construite en 1144, lequel était une montagne ou plutôt une éminence importante couverte de saules, sur les bords du Tarn et les terres des comtes de Toulouse qui y possédaient déjà un château (3), sur le prolongement duquel existait un port dit de l'*aubarède* ou des *albarèdes* (4), toujours à raison de l'espèce d'arbre qui l'ombrageait et qui a donné son nom à Montauban dont la nouvelle appellation et la nouvelle assiette (5), à la date que nous venons de citer, fut le résultat des vexations et des exigences odieuses envers ses habitants, de l'abbé et des moines du monastère de Saint-Théodard ou de Saint-Martin (6), qui virent leurs sujets abandonner spontanément les domaines de l'abbaye pour se réfugier et s'établir sur ceux des comtes de Toulouse limitrophes des premiers, en se plaçant sous la protection de ces seigneurs (Alphonse et Raymond V de St Gilles).

On conserve dans les archives de Montauban deux ordonnances

(3) Qui devint dans la suite le palais épiscopal et en dernier lieu l'hôtel de ville de Montauban.

(4) Le saule (*alba*) reçoit aussi en français vulgaire le nom d'*aubier*.

(5) La population de Montauban habitait le bourg de *Montauriol*, sur les bords du Tarn (*Mons aureolus*), dont elle avait reçu le nom, avant de se transporter dans les terres des comtes de Toulouse, qui n'étaient séparées de Montauriol que par un ruisseau. Le chapitre d'abord abbatial ou collégial (de Saint-Théodard), devenu plus tard épiscopal, a conservé jusqu'à ce jour dans son sceau le souvenir de ce premier établissement de *Montauriol*. Ce sceau représente, comme celui de la ville actuelle, une montagne et au-dessus un oiseau les ailes déployées et prenant son vol (le *loriot*); ce sont encore des armes parlantes.

(6) De l'ordre de saint Benoît.

rendues par ses consuls, en juillet 1329, et le 28 septembre de la même année qui règlent la valeur des poids à l'usage de cette ville. « *los quals seran senhatz del senhal de nostre senhor lo Re y del senhal* « *de la dicha villa de Montalba.* » C'est-à-dire « lesquels seront « marqués, timbrés du sceau (ou des armoiries), de notre seigneur le « Roi de France, et de celui de ladite ville de Montauban. » Dans les actes, la livre montalbanaise est fixée et doit correspondre à 14 *onces du marc de Troyes.*

Plus tard, ainsi qu'on le verra dans la gravure du poids suivant, n° 3, de la même ville, et comme je l'ai remarqué sur un autre livral de Montauban, de 1279, les légendes sont supprimées, sauf la date ou l'indication de l'année.

En 1347, les deux seigneurs ou *coseigneurs* de Montauban étaient le roi de France, aux lieu et place du comte de Toulouse, et Guillaume de Cardaillac, deuxième évêque de Montauban, depuis l'érection de l'abbaye de Saint-Théodard en évêché, démembré de celui de Cahors, l'an 1317, par le pape Jean XXII.

Le poids de cette demi-livre est de deux cents grammes.

N° 3. De la même ville.

D'un côté, la fleur de lis, dans le champ, avec la date 1572, au-dessus, et sous la fleur, un médaillon contenant une espèce de monogramme qui n'est guère déchiffrable, mais que je crois, cependant contenir l'indication de la valeur de ce poids.

De l'autre côté, les armes de Montauban.

L'évêque de Montauban, en 1572, était Jacques Desprès de Montpesat, qui occupa ce siége épiscopal, de 1556 à 1589; la date de 1572 est celle des plus grands troubles de cette ville, à l'époque des guerres de religion, causés par la domination des protestants qui y étaient les maîtres absolus, et en avaient chassé les catholiques, ainsi que l'évêque et tout son clergé; le premier retiré à son château de Piquecos, où ce prélat guerrier, ou du moins *guerroyant*, avait établi son quartier général (7), harcelant sans cesse, à la tête de ses hommes d'armes, les calvinistes, sous les coups desquels il finit par succomber, dans une embuscade qu'ils lui tendirent.

Le poids de cette seconde demi-livre est de 212 grammes. La différence, en plus, avec celui de la précédente, peut provenir de son état de détérioration et d'usure.

(7) Ce fut aussi celui de Louis XIII, lors du siége de Montauban par ce prince.

N° 4. Nîmes.

CARTERON DE NÎMES. 1577.

Les armes de la ville de Nîmes qui sont un crocodile attaché par des bandelettes à un palmier dans le champ.

℟. FAITES LE POYS. Dans le champ, la Tour-Magne.

Toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie, de numismatique et d'histoire, connaissent l'origine des armes de Nîmes, empruntées au revers de la médaille si répandue et si commune (8), surtout dans les provinces méridionales de la colonie romaine fondée par Auguste, sous la conduite d'Agrippa (9), après la bataille d'*Actium*, et composée des vétérans de la légion égyptienne, circonstance à laquelle fait allusion ce même revers.

La Tour-Magne, qui faisait partie de la ceinture des fortifications romaines de Nîmes, est un des monuments les plus remarquables et les plus célèbres de cette ville si riche en ce genre de décorations. Les antiquaires y ont vu tour à tour un phare, comme semble l'indiquer sa position et sa forme, un *ærarium*, un ouvrage de défense, etc., destination que cet édifice a dû recevoir successivement, si ce n'est à la fois.

L'évêque de Nîmes, en 1577, était Bernard d'Elbène, Florentin, qui remplissait ce siége depuis 1554.

Ce carteron (le quart de la livre de Nîmes), pèse un hectogramme.

L'inscription du revers (*faites le poids*), est remarquable et ne pouvait, certes, être mieux choisie.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France et des Comités historiques, etc.

(8) Surtout le moyen bronze; le grand bronze est beaucoup plus rare.

(9) On sait que le droit de cette médaille-monnaie représente la tête du héros d'Actium et celle de l'empereur Auguste son beau-père, la première avec la couronne rostrale et la seconde avec celle des empereurs, ou de laurier : légende IMP. DIVI. F, et au revers COL. NEM.

OBSERVATIONS

SUR

LE STYLE ELLIPTIQUE DES INSCRIPTIONS DÉDICATOIRES.

A PROPOS DES DÉDICACES GRAVÉES SUR LA FAÇADE DES TEMPLES ÉGYPTIENS (*).

A l'article de chacun de ces monuments, j'ai tâché d'établir par des preuves tirées des circonstances mêmes où ils se trouvent, et en les comparant l'un à l'autre, que ces phrases elliptiques ne sont raisonnablement susceptibles que d'un seul sens. Comme l'objection tirée de ces ellipses a été souvent reproduite, il faut en discuter la valeur au moyen d'exemples absolument semblables, puisés dans des monuments où le sens est évident par lui-même.

On a dit : « Si les auteurs des inscriptions des temples eussent voulu dire qu'ils avaient bâti la portion d'édifice qui les portent, ils n'auraient certainement pas omis les mots qui devaient exprimer la

(*) Le morceau qu'on va lire a été retrouvé parmi les papiers de M. Letronne relatifs à son grand ouvrage sur les inscriptions de l'Égypte. C'est une rédaction tout à fait neuve d'un chapitre des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, publiées en 1823. Le titre *Excursion* et le chiffre XXIV, écrits sur l'enveloppe de ces feuilles, paraissent montrer que l'auteur les destinait d'abord à compléter son commentaire sur les dédicaces grecques des temples égyptiens, et particulièrement sur le n° XXIV du *Recueil des Inscriptions de l'Égypte* (t. I, p. 228-240), texte qui offre, en effet, une de ces ellipses dont il se propose de fixer la véritable valeur. La famille du savant philologue a pensé qu'il serait intéressant de publier un travail resté inédit, et où l'on verra une preuve nouvelle du soin avec lequel M. Letronne remaniait sans cesse et corrigeait ses propres œuvres. Comme d'ailleurs il n'avait pas mis la dernière main à celle-ci, nous avons cru devoir, en la copiant pour l'imprimeur, achever ou rectifier çà et là quelques citations, renvoyer au *Recueil des Inscriptions de l'Égypte*, au *Corpus Inscriptionum græcarum*, au *Voyage archéologique* de M. Le Bas, pour les textes qui n'avaient pas encore pris place dans ces ouvrages, lorsque M. Letronne rédigeait ou annotait son *Excursion*. Les autres modifications que nous nous sommes permises (et elles sont très-rares), nous les avons scrupuleusement distinguées par des [ ] du texte original. (E. Egger.)

nature de l'opération dont ils voulaient perpétuer le souvenir. » Je réponds : « On a omis ces mots parce que le fait était évident sans leur secours. » C'est ce qu'il s'agit maintenant de prouver.

§ I. *Vues générales sur la nature des ellipses admises dans les inscriptions grecques.*

Le style lapidaire était naturellement fort elliptique; mais les nombreuses ellipses qu'il admettait devaient n'entraîner aucune obscurité pour personne. Comme les inscriptions étaient faites pour être entendues de tous, il fallait que la pensée ou le fait qu'elles rapportaient fussent exprimés d'une manière non équivoque : c'est assez dire que ces locutions elliptiques ont dû n'être employées que dans les formules consacrées et connues de tout le monde. Ainsi, quand sur la base d'une statue on écrivait le nom d'un personnage à l'accusatif, suivi ou précédé du nom d'une ville ou d'un peuple, sans aucune indication de verbe, personne ne pouvait se tromper sur le sens qu'on avait voulu exprimer. Tels sont, entre autres exemples, les milliers d'inscriptions où se trouve un nom à l'accusatif précédé de ἡ πόλις ou de ὁ δῆμος sans être suivi d'aucun verbe. Une autre ellipse plus forte est celle du nom du peuple qui avait élevé la statue; par exemple (1) : Βασιλέα Πτολεμαῖον, θεὸν Εὐπάτορα, Ἀφροδίτῃ, ce qui signifie : [Ἡ πόλις τῶν Παφίων] βασιλέα Πτολεμαῖον, θεὸν Εὐπάτορα, [τῇ τοῦ ἀνδριάντος ἀναστάσει ἐτίμησε, καὶ τὸν ἀνδριάντα ἀφιέρωσεν] Ἀφροδίτῃ. Ici on a sous-entendu le nom de l'objet, le verbe exprimant l'érection de la statue, l'autre verbe qui indiquait la consécration de la statue à Vénus, enfin le nom de la ville qui érigeait le monument (2); et cependant, de toutes ces ellipses il ne résultait pas la moindre incertitude; car l'accusatif Βασιλέα suppose ἀνέθηκε; le datif Ἀφροδίτῃ, appelle ἀφιέρωσε; et le sujet de ces deux verbes ne pouvait être que πόλις ou δῆμος; ces mots, qu'on trouve souvent sans complément, ne pouvaient s'entendre que du lieu où le monument se trouvait.

La même observation s'applique à des monuments d'un autre genre, aux médailles, sur lesquelles on trouve tantôt θεὸν Καίσαρα, tantôt θεὸν Καίσαρα ἡ πόλις, tantôt enfin θεὸν Καίσαρα ἡ πόλις ἐτίμησε : ces diverses locutions reviennent absolument au même et ne sont

(1) *Recherches*, etc., p. 125; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2718.

(2) Comme dans cette autre inscription : Ἰουλίαν Θεοδώραν, ἀρετῆς ἕνεκεν, Θεοῖς. Ap. Van Dale, *Dissert.*, p. 105; *Corpus Inscr. gr.*, n° 1884.

pas plus claires l'une que l'autre ; elles représentent également l'idée que *la ville a fait frapper cette médaille en l'honneur du prince.*

Ce petit nombre d'exemples, que je pourrais multiplier, suffisent déjà pour établir cette proposition, d'ailleurs fondée sur le bon sens, « que, dans les formules connues et consacrées, l'emploi de la phrase elliptique ou celui de la phrase complète était indifférent, et, pour ainsi dire, *ad libitum.* »

Appliquons cette théorie à des exemples complétement analogues à ceux que présentent les inscriptions des temples égyptiens.

Il faut remarquer d'abord que les inscriptions de ce genre ont nécessairement pour objet d'exprimer l'une de ces trois choses : soit la construction et la dédicace d'un édifice commencé auparavant; soit la réparation d'un édifice ancien ; soit l'achèvement et la dédicace d'un édifice laissé imparfait ou sans destination arrêtée.

Dans les deux derniers cas, l'ellipse du verbe aurait trompé le lecteur; aussi l'exprimait-on toujours : de là ces locutions *fanum a.... inchoatum.... perfecit et dedicavit* (3).... *vetustate conlapsum* (4), *corruptum* (5), *consumptum* (6).... *restituerunt* ou bien *ex vetustate restituerunt,* etc. De même en grec; c'est pour cette raison que dans les inscriptions d'Antæopolis (7), de Tchonémyris, de l'enceinte du Sphinx (8), où il s'agit d'une simple réparation, les verbes ἀνενεώσατο, ἀποκατέστησεν ont été exprimés soigneusement.

D'où l'on voit que les inscriptions dédicatoires où se trouvent simplement les mots ἐποίησαν, κατεσκεύασαν, ἀνέθηκαν, ἀνῆκαν, ne doivent s'entendre ni d'une *réparation* ni d'une *restitution,* ni d'une simple dédicace. Tous ces verbes représentent la même idée exprimée diversement; ἐποίησαν, κατεσκεύασαν, ἀνέθηκαν, ἀνῆκαν (9), ἀνέστησαν, indiquent qu'on a fait l'ouvrage que l'on dédie; la double idée est comprise également dans toutes ces expressions : c'est ce qui ne sera mis en doute par aucune personne un peu versée dans la connaissance de l'antiquité. Il me suffira de citer, pour le sens de ἀνέθηκε, une inscription bilingue, trouvée à Magnésie du Méandre, où la

(3) Reinésius, II, 39.
(4) Gruter, VII, 2 ; XLVIII, 3 ; LVIII, 4.
(5) Gruter, I.
(6) Gruter, LXXXIV, 6.
(7) *Recherches,* etc., p. 67 ; *Recueil des Inscr. de l'Ég.,* n° 4 ; *Corpus Inscr. græc.,* n° 4712.
(8) *Recherches,* etc., p. 242 ; *Recueil des Inscr. de l'Ég.,* n°s 15 et 23 ; *Corpus Inscr. græc.,* n°s 4955 et 4701.
(9) Diodore de Sic., XX, 100 ; Plutarque, *Timol.,* c. xxxix.

formule grecque Ἀρτέμιδι Ἐφεσίᾳ... τὴν γέφυραν ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκε est rendue, dans la partie latine, par les mots : *Dianæ Ephesiæ.... pontem de sua pecunia faciundum curavit* (10). Ainsi ἀνέθηκε a le même sens que ἐποίησε, qui signifie également *faciundum curavit* (11). Je ne connais pas d'exemple où le verbe ἀνέθηκε, précédé de ἐκ τῶν ἰδίων, ou bien employé seul, ne doive s'entendre de la construction même de l'édifice, et ne comprenne la double idée de *faciundum curavit dedicavitque*.

§ II. *Exemples identiques avec ceux des inscriptions de Tentyra, d'Ombos, d'Antæopolis, de Panopolis et d'Athribis.*

D'après le soin que les anciens avaient toujours d'éviter l'ellipse du verbe, quand il était question de *réparation* et de *restitution*, parce qu'il devait en résulter une équivoque, on conçoit que, quand ils ont admis cette ellipse, c'est que le sens était évident pour tout le monde; c'est qu'il n'était question ni d'une réparation, ni d'une simple dédicace. Ainsi, par exemple, l'inscription du propylon de Tentyra : *Les gens du pays à Isis, le propylon*, signifiait pour tout le monde : *ont élevé le propylon*. Chacun suppléait à son gré l'un de ces mots ἐποίησαν, ἀνέθηκαν, κατεσκεύασαν ; mais tous suppléaient la même idée, parce qu'en effet l'inscription n'en pouvait offrir qu'une seule.

On peut citer beaucoup d'exemples identiques avec ceux des inscriptions qui nous occupent ; de ce nombre sont celles dont l'objet est d'apprendre que tel ou tel a élevé un tombeau ou accompli un vœu, et dans lesquelles les substantifs τὸ ἡρῷον, τὴν εὐχὴν, τὸ χαριστήριον, ne sont suivis d'aucun verbe, soit ἐποίησαν ou κατεσκεύασαν, soit ἀνέθηκαν ou ἔκτισαν, sans que les auteurs de ces monuments aient eu la moindre crainte que personne pût se méprendre sur ce qu'ils voulaient dire (12)

Je rapporterai d'abord les deux inscriptions des Carrières de Porphyre, rédigées dans la même intention, l'une ayant le verbe κατεσκεύασε, l'autre ne l'ayant pas, sans que le sens puisse être différent de celle de Nicée où le verbe ἐποίησε manque également (13).

(10) Chandler, *Inscr. ant.*, part. I, n° 25. Cf. D'Orville, *Observat. misc.*, IV, p. 343 sq.; Spon et Wheler, *Voyages*, etc., I, p. 325 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2958.

(11) Gruter, LXXXIX, 3; Van Dale, *Dissert.*, p. 265 (?) ; [*Corpus Inscr. gr.*, n° 5175, inscr. bilingue].

(12) Gruter, DLXXXV, 9; Reinésius, I, 73 ; [Franz, *Elem. Epigr. gr.*, p. 335].

(13) *Recueil des Inscr. de l'Ég.*, n°s 16, 17 ; *Corpus inscr. gr.*, n°s 4713, 4713 *f.* — *Corpus Inscr. gr.*, n° 8747 ; cf. 8748.

Je citerai ensuite cette inscription trouvée à Olbiopolis, sur le bord du Pont-Euxin (14) : Ὀρόντῃ Ἀβάβου Διομήδης οἰκονόμος ἐκ τῶν ἰδίων τὴν ἐξέδραν : « Pour Oronte, fils d'Ababus, Diomède son régisseur [a fait construire] cette exèdre à ses propres frais. » Il est de toute évidence que la phrase revient à ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησεν. Cet exemple nous fait voir comment on doit entendre l'inscription trouvée dans l'île de Milo (15) : Βάκχιος Σατίου, ὑπογυ[μνασιαρχήσ]ας, τάν τε ἐξέδραν καὶ τὸ[....] Ἑρμᾷ καὶ Ἡρακλεῖ. « Bacchius, fils de Satias, après avoir été sous-gymnasiarque, [a fait construire] cette exèdre et le [....] à Hermès et à Hercule. »

On lit sur l'architrave d'une des portes extérieures de l'Acropole d'Athènes (16) : Φλάβιος Σεπτίμιος Μαρκελλῖνος, φλαμὴν καὶ ἀπὸ τῶν ἀγωνοθετῶν, ἐκ τῶν ἰδίων τοὺς πυλῶνας τῇ Πόλει, ce qui ne peut signifier que : « Flavius Septimius Marcellinus, flamine et ex-agonothète, [a fait construire] à ses frais ces portes pour la Ville. » Sans nul doute ce personnage tenait à ce qu'on ne se méprît pas sur la nature des travaux qu'il avait fait exécuter, et cependant il a négligé de mettre le verbe ἐποίησε.

Un autre exemple nous est fourni par une inscription trouvée en Chypre (17), où la double idée de construction et de dédicace est comprise évidemment, quoique *le verbe manque :* Διὶ Κεραυνίῳ, Ἀφροδίτῃ, Πόλει, Δήμῳ, Ὁμονοίᾳ, Αὐανία καὶ Αὐανιανὸς τὰς στοὰς καὶ τὰ ἐν αὐταῖς πάντα ἐκ τοῦ ἰδίου. « A Jupiter Céraunius, à Vénus, à la Ville, au Peuple, à la Concorde, Avania et Avanianus [ont fait construire] de leurs deniers le portique et tout ce qu'il contient. » Elle est complétement identique avec celle-ci, trouvée dans la Troade (18), où les deux verbes exprimant la construction et la dédicace ont été soigneusement exprimés : Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι... καὶ τῇ Ἀθηνᾷ τῇ Ἰλιάδι.... Τιβέριος Κλαύδιος.... καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ.... τὴν στοὰν καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα κατασκευάσαντες ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκαν (19). Sans ces deux

(14) *Corpus Inscr. gr.*, n° 2088.

(15) De Clarac, *Sur la Vénus de Milo*, p. 25 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2430 ; cf. 2683 : Τὰς δύο ἐξέδρας κατεσκεύασε.

(16) Wheler, p. 417 ; Leake's *Topogr. of Athens*, p. 102 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 521.

(17) De Hammer, *Topogr. Ansichten*, p. 176 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2641.

(18) Dans Clarke's *Travels*, II, p. 90 ; Le Chevalier, *Voyage en Troade*, III, p. 312 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 3610.

(19) Cf. Eunape, p. 90, ed. Boissonade : ... ἀνδριάντα κατασκευασάμενοι... ἀνέθηκαν ἐπιγράψαντες· Η ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ ΡΩΜΗ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΑ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ.

verbes, la précédente inscription est tout aussi claire : la phrase est moins complète; mais les propositions sont les mêmes.

Le voyageur italien della Cella, dans son voyage à la Cyrénaïque (20), a copié parmi les ruines de Cyrène l'inscription suivante, gravée sur l'une des parois d'un cube de marbre, que je lis ainsi : Κλαυδία Βενόστα (21), Κλαυδίου Καρπισθένους Μελίορος θυγατὴρ, Διόνυσον ἐκ τῶν ἰδίων σὺν τῷ ναῷ. « Claudia Venusta, fille de Claudius Carpisthènes Mélior, [a élevé] à ses frais [la statue de] Bacchus ainsi que le temple [où elle est placée]. » Διόνυσον est pour τὸ ἄγαλμα Διονύσου, selon les observations déjà faites plus haut (22). On voit que Claudia Venusta avait élevé *le temple et la statue du Dieu.* C'est cette idée qu'un autre personnage a également exprimée dans une inscription que Burckhardt a trouvée à Missema en Syrie (23) : Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ, Εὐσεβοῦς, Εὐτυχοῦς, Γάϊος Ἑλούϊος Μαριανὸς [Χ.] Λεγ[ίωνος] Γ [Παρθικῆς Γαλλικῆς] τὸν ναὸν καὶ τὸ ἄγαλμα ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν. « Pour le salut et la victoire de l'empereur Marc Aurèle Antonin (24) Auguste, Pieux, Heureux, Caïus Helvius Marianus, tribun de la troisième légion, Parthique, Gauloise, a élevé le temple et la statue à ses frais. » Mais ce qui distingue l'inscription de Cyrène de celle de Missema, c'est l'absence du verbe avec τὸν ναὸν, σὺν τῷ ναῷ, et cependant le sens n'en est ni plus équivoque, ni plus incertain.

Cette ellipse existe dans d'autres inscriptions gravées sur des colonnes d'un temple à Ayakli, que l'on croit être la Labranda de Carie (25); elles occupent la place d'un panneau quadrangulaire, encadré au seul endroit de la colonne qui n'ait pas été cannelé. Chandler (26)

(20) *Viaggio da Tripoli alle frontiere occidentali dell' Egitto*, p. 145, traduit dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. XVII, p. 340; *Corpus Inscr. gr.*, n° 5139. [Le n° 5140 offre une formule tout à fait semblable.]

(21) Le nom ΒΕΝΟΣΤΑ doit être le *Venusta* des Latins. B répond au V, selon l'usage; l'O a été mis à la place de l'I voyelle comme dans Ἰόβας pour *Juba*, Κόϊντος pour *Quintus*, Πόϐλιος pour *Publius*, etc. — On aurait dû écrire Μελίωρος. — La copie porte Καρπσθενου qui ne peut être que Καρπισθένους ou Καρπισθένου, comme on a dit Σωκράτου pour Σωκράτους. Le même nom se reconnaît dans ce fragment... ΠΙΣΘΕΝΕΥΣ que donne une autre inscription de la Cyrénaïque (le même, p. 144). [Cf. *Corpus Inscr. gr.*, n° 5306, où se lit le nom propre Κάρπος; et les *Inscr.* de Vidua, tab. XLVII, n° 1.]

(22) *Recherches*, etc., p. 414.

(23) *Travels in Syria*, p. 115; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4548.

(24) Caracalla. Voyez *Recherches*, etc., p. 205.

(25) C'est l'opinion de Chandler. MM. Choiseul Gouffier, Barbier du Bocage, Leake et Le Bas pensent qu'Ayakli répond à Euromus.

(26) *Inscr. Ant.* Part. I, n° 54.

en a rapporté deux qui ont été reproduites dans les Antiquités Ioniennes (27). L'une porte : Λέων Λέοντος Κόϊντος (28), στεφανηφορῶν, ἐξ ὑποσχέσεως τὸν κείονα σὺν σπείρῃ καὶ κεφαλῇ. « Quintus Léon, fils de Léon, stéphanéphore, [a fait faire] cette colonne avec la base et le chapiteau, conformément à sa promesse ». L'autre : Μενεκράτης Μενεκράτους, ὁ ἀρχίατρος τῆς Πόλεως, στεφανηφορῶν, τὸν κείονα σὺν σπείρῃ καὶ κεφαλῇ, προνοησαμένης τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ Τρυφαίνης τῆς καὶ αὐτῆς στεφανηφόρου καὶ γυμνασιάρχου (29). « Ménécrate, fils de Ménécrate, premier médecin de la Ville, stéphanéphore, [a fait construire] cette colonne avec la base (30) et le chapiteau, par les soins de Tryphène, sa fille, elle-même stéphanéphore et gymnasiarque. » On voit que lorsque l'on construisit le temple de Ayakli, qui est du temps des Romains, plusieurs particuliers s'engagèrent à faire la dépense de diverses parties de cet édifice, et entre autres celle de plusieurs des colonnes de la façade, et obtinrent la permission d'inscrire leurs noms sur la colonne qu'ils avaient élevée à leurs frais. Ainsi dans une inscription d'Oxford (31), un particulier s'engage *à faire dorer une colonne avec sa base et son chapiteau :* χρυσώσειν κείονα σὺν σπειροκεφάλῳ (32).

Au contraire, le verbe est exprimé et le nom sous-entendu dans cette autre inscription gravée sur une colonne de l'ancien temple de Jupiter-Bætocéces à Apamée en Syrie (33), où on lit : Θεῷ Βαιτοκείκει οἱ κάτοχοι ἐκ τῶν ἰδίων ἐν τῷ $\overline{\beta\pi\upsilon}$ ἔτει ἐποίησαν. « Au dieu Bætocéces les reclus (34) ont fait [cette colonne] à leurs frais en l'année 482. »

(27) *Antiq. of Ionia*, p. 57; *Corpus Inscr. gr.*, nos 2713, 2714. Cf. nos 2747 et suiv. [Le Bas, *Voyage archéol. en Grèce et en Asie Min.*, Part. V, nos 313, 314].

(28) Voy. dans les *Recherches*, etc., p. 176, des exemples de la même transposition des noms dans les inscriptions grecques.

(29) Le titre ἀρχίατρος se trouve dans une autre inscription rapportée par Villoison, Mémoires de l'Acad. des Inscr., t. XLVII, p. 286; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2987. *Archiater* dans Reinésius, XX, 205. Cf. Lud. Vives *ad Augustin. de Civ. Dei*, p. 321. [— Autres exemples dans Orelli, *Inscr. lat.*, nos 3994, 4017, 4226.]

(30) Il résulte de là que σπεῖρα ne se disait pas seulement de la base d'une colonne ionique comme le prétend Pollux (VII, 121); ce mot s'employait d'une manière plus générale pour la base de toute colonne, ainsi que le *spira* des Latins.

(31) *Marmora Oxon.*, n° x, ed. Maittaire; *Corpus Inscr. gr.*, n° 3148.

(32) On pourrait supposer aussi, et avec vraisemblance, que σπειροκέφαλος signifie un *chapiteau ionique* (à volutes). [Cf. *Corpus Inscr. gr.*, n° 2782 : τοὺς κείονας μετὰ τῶν βωμοσπειρῶν καὶ κεφαλῶν κατεσκευακότα.]

(33) Chandler, *Inscr. antiq.* Append. p. 90. *Corpus Inscr. gr.*, n° 4475.

(34) Sur le sens de κάτοχος voy. le commentaire sur les papyrus grecs concernant l'affaire des deux prêtresses jumelles. [Papyrus du musée de Londres publiés par M. Forshall et commentés par M. Bern. Peyron dans les Mémoires de l'Acad. de Turin, (1841); Papyrus du musée de Paris, 3e div., collection qui devait être publiée par M. Letronne, et qui le sera prochainement d'après ses papiers, par

Nous trouvons le verbe exprimé dans d'autres inscriptions, absolument semblables, que Burckhardt (35) a découvertes sur un temple antique à Aatyl, dans l'ancienne Auranitis. Le temple est de l'espèce de ceux que l'on appelle *in antis*, ἐν παραστάσιν en grec. Sur la base de chacun des deux pilastres, on trouve une inscription; l'une d'elles, à peu près entière, est ainsi conçue : Ὑπὲρ σωτηρίας κυρίου Καίσαρος Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ, Εὐσεβοῦς, Οὐάδδηλος Μαθείου, τοῦ Οὐαδδήλου, τὰς παραστάδας καὶ κιό[νι]α (36) καὶ τὰ ἐπάνω αὐτῶν ἐπιστύλια καὶ βάσεις ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησεν, ἔτους.... Μ. Αὐρ. Ἀντωνείνου Σε[βαστοῦ]. « Pour la conservation du seigneur César Antonin Auguste, Pieux, Vaddélus, fils de Mathias, fils de Vaddélus, a fait faire, de ses deniers, les pilastres et les colonnes avec leurs entablements et leurs bases, dans l'année.... de Marc Aurèle Antonin Auguste....» L'autre inscription, étant absolument semblable, comprend dans son énoncé la seconde colonne, avec l'autre pilastre, en sorte qu'il résulte des deux ensemble que le portique entier a été construit aux frais de Vaddélus. Αἱ παραστάδες répond au *parastaticæ* des Latins (37); ἡ παραστὰς paraît signifier *vestibule* dans plusieurs textes anciens que cite Schneider (38), et peut-être aussi dans certaines inscriptions où il est dit qu'elles seront gravées ἐν τῇ παραστάδι τῇ πρὸ τοῦ ἀρχείου (39) : à moins qu'il ne faille entendre par là l'*Album* où les actes publics étaient exposés. On en trouve un dans les ruines de Pompéi, placé en avant de l'édifice appartenant à la corporation des *Foulons* : c'est une longue façade divisée par des pilastres, entre lesquels on gravait ou l'on affichait les décrets et autres actes de l'autorité. J'en ai vu le dessin dans la belle collection de M. Mazois (40). Dans tous les cas, je crois que παραστὰς n'est employé pour signifier *vestibule*, ce qui d'ailleurs est rare, que par une sorte de méto-

M. Brunet de Presle.] L'an 482 de l'ère des Séleucides répond à l'an 171 de notre ère.

(35) *Travels in Syria*, p. 223; Letronne, *Journ. des Savants*, 1822, p. 685; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4608 [où, au lieu de ΒΑΣΕΙΣ, M. Franz a lu, d'après la comparaison des copies, ψαλίδας].

(36) Au lieu de κίονα j'ai lu κιόνια, expression que l'on retrouve aussi dans une inscription de Chandler : τὰ κιόνια καὶ τὸ ἀέτωμα κ.τ.λ. (*Inscr.*, p. 55, n° XXIX, *Corpus Inscr. gr.*, n° 481). Cosmas l'emploie (*in Bibl. Patr.* II, p. 140 B) pour exprimer les petites colonnes qui soutenaient le trône sur lequel avait été gravée l'inscription d'Adulis : καὶ ἐπάνω τῶν κιονίων τὸ κάθισμα.

(37) Voy. *Recherches*, etc., p. 365.

(38) *Ad Vitruv.*, t. II, p. 477. [Cf. *Corpus Inscr. gr.*, n° 160, § 6; n° 2782.]

(39) Chandler, *Inscr. ant.*, part. I, n°s LX, LXI, LXVI; *Corpus Inscr. gr.*, n°s 2672, 2675, 2677. [Cf. 3521].

(40) [Voy. Mazois, Ruines de Pompéi, IIIe Partie, Pl. 28; Cf. Orelli, n° 3291].

nymie qui consiste à prendre *la partie pour le tout*. Les mots τὰ ἐπάνω αὐτῶν ἐπιστύλια sont pris dans le sens général d'*entablement*; c'est une signification assez ordinaire au mot ἐπιστύλιον, quand il est employé seul et absolument (41). A proprement parler, ce n'est que l'*architrave*: le reste de l'entablement, savoir la *frise* et la *corniche*, était exprimé par le mot διάζωμα ou διάζωσμα (42), deux formes également usitées et qui ont le même sens, quoi qu'en ait dit un savant critique (43). Le pluriel ἐπιστύλια est assez remarquable : il paraît que l'auteur a considéré à part l'entablement des colonnes et celui des pilastres, à moins toutefois que, conservant le singulier τὸ, on ne lise : ΤΟ.... ΕΠΙΣΤΥΛΙΔ, qui serait une abréviation de ἐπιστυλίδιον, forme diminutive de ἐπιστύλιον; alors l'emploi de ce diminutif serait analogue à celui de χιόνιον pour χίων. — Les lettres Κ....Ε me paraissent devoir se lire ΒΑΣΕΙΣ, βάσεις; car il n'y a rien de plus commun que la confusion du B et du K (44); et par ces deux *bases* il faut entendre les deux piédestaux placés, selon Burckhardt, en avant des deux colonnes et des deux pilastres, comme on le voit à la grande colonnade de Palmyre, dans plusieurs monuments de Pompéi, et ailleurs. — Il est probable qu'on doit lire ΕΕ au lieu de ΚΕ et que c'est le commencement du titre ΕΕΒΑΣΤΟΥ. Comme l'année manque, on ne peut marquer l'époque précise de la construction de ce *pronaos*; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été construit entre les années 138 et 161 de notre ère.

Une autre inscription du même genre a été découverte par M. Mazois dans les ruines de Pompéi : ce savant architecte y a trouvé la moitié d'une belle colonne ionique en marbre veiné, avec son chapiteau en marbre blanc : au milieu du fût on a disposé une sorte de cadre, dans lequel se lit cette inscription, que M. Mazois m'a communiquée :

L. SEPVNIVS. L. F.
SANDILIANVS
M. HERENNIVS. A. F
EPIDANVS
DVO. VIRI.
D. S. P. F. C. (45)

(41) Winckelmann, *Observ. sur l'Archit. des Anciens*, ch. II, § 14.
(42) Plutarque, *Périclès*, c. XIII; Athénée, V, p. 285 C.
(43) Quatremère de Quincy, dans les Mém. de l'Inst., Cl. d'Histoire, t. III, p. 261.
(44) Boissonade, *ad Eunap.* p. 176, 229.
(45) *De sua pecunia faciendum curaverunt.* [Cf. Orelli, *Inscr. lat.*, n° 3298.

« L. Sépunius Sandilianus, fils de Lucius, M. Hérennius Epidanus, fils d'Aulus, duumvirs, ont fait construire [cette colonne] à leurs frais. »

Tous ces exemples, qui reproduisent le même fait sous tant de formes différentes, mettent hors de doute l'ellipse du verbe ἐποίησεν dans les inscriptions de Labranda.

On lit sur la façade d'un petit théâtre, à Iasus en Carie (46), une inscription qui ne peut s'expliquer que conformément aux mêmes principes : Σώπατρος Ἐπικράτους, χορηγήσας καὶ ἀγωνοθετήσας καὶ στεφανοφορήσας, τὸ ἀνάλημμα καὶ τὴν κερκίδα καὶ τὸ βῆμα, Διονύσῳ καὶ τῷ Δήμῳ. « Sopater, fils d'Épicrate, ayant été chorége, agonothète et stéphanophore, [a fait construire] l'*analemme*, la *cercide* et le *bême* (47) [du théâtre et a dédié le tout] à Bacchus et au Peuple. »

Les mêmes observations s'appliquent à l'inscription qui se lit sur le piédestal d'une statue trouvée dans l'île de Cos par Villoison (48) : Ἀγαθῇ τύχῃ· Ἁ βουλὰ τῶν Κείων τὸν ἀνδριάντα. «... Le sénat de Cos [a élevé] cette statue. »

Sur la façade d'un temple antique, à Naples (49), on lit une inscription en deux lignes qui forment chacune un sens distinct que n'ont compris ni Gruter, ni Grævius : la première ligne est ainsi

dédicace d'une *schola* et d'un *horologium* par les deux mêmes personnages ; seulement dans cette inscription le prénom du premier est écrit SANDITIANVS, celui du second EPIDIANVS.] Une inscription latine du recueil de Gruter (LXXXV, 23) mentionne un particulier qui a fait les *ornements* des *colonnes* de l'entrée du temple et l'entablement : *columnas cum epistylio Deo magno Serapidi in introïtum exornavit.* [Cf. *Corpus Inscr. gr.*, nos 1947, 2748 : dédicaces analogues.] — Il me paraît qu'on a quelquefois donné le nom de στυλοπινάκια à ces cadres qui, ménagés ainsi au milieu des colonnes des temples, étaient destinés à recevoir non-seulement des inscriptions, mais même des bas-reliefs représentant divers sujets, quoique ce mot ait signifié principalement des tableaux suspendus aux colonnes; et je crois qu'il faut entendre comme de semblables cadres les στυλοπινάκια ménagés dans les colonnes du temple d'Apollonis, mère d'Attale et d'Eumène, et sur lesquels on voyait des bas-reliefs représentant des traits de l'histoire héroïque, accompagnés d'inscriptions qui nous ont été conservées : Ἐπιγράμματα ἃ εἰς τὰ στυλοπινάκια ἐγέγραπτο περιέχοντα ἀναγλύφους ἱστορίας. Cod. Vat. Anthol. *ap.* Jacobs, *Exercit. crit. in script. vet.*, II, p. 139.

(46) Chandler, *Inscr. ant.*, part. I, n° LVI ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2681; Le Bas, *Voyage arch. en Grèce et en Asie Min.*, Partie V, n° 269.

(47) Ne sachant pas au juste les parties du théâtre que désignent ces mots, je n'essaye pas de les traduire. La note érudite de Casaubon (*ad Theophrast. Charact.* p. 52, ed. Needham) sur le mot κερκίς ne lève pas mon incertitude. [Le commentaire du savant éditeur du *Corpus Inscr. gr.* n'est guère plus concluant sur ce sujet.]

(48) Acad. des Inscr., Mém. t. XLVII, p. 325; *Corpus Inscr. gr.*, n° 2505.

(49) Gruter, XCVIII, 7.

conçue : Τιβέριος Ἰούλιος Τάρσος Διοσκούροις καὶ τῇ Πόλει τὸν ναὸν καὶ τὰ ἐν τῷ ναῷ. La deuxième ligne porte : Πελάγων, Σεβαστοῦ ἀπελεύθερος καὶ ἐπίτροπος, συντελέσας ἐκ τῶν ἰδίων καθιέρωσεν. Il est évident que la première ligne forme une proposition complète pour le sens, analogue aux exemples déjà cités, et qu'elle mentionne la *construction* du temple et de ce qu'il renferme; la seconde contient le nom de celui qui a *achevé* et *dédié*; en sorte qu'il faut les traduire ainsi l'une et l'autre : « Tibérius Julius Tarsus [a fait faire] le temple et ce qu'il contient, pour les Dioscures et pour la Ville. » — « Pélagon (50), affranchi d'Auguste et procurateur [de César], l'ayant achevé à ses frais, en a fait la dédicace. »

La même ellipse existe dans les inscriptions funéraires. Ainsi (51) : Τερ.... Πλάτωνος Παταρεῖ [τῷ] καὶ Ξανθίῳ (52), πολειτευσαμένῳ δέκα ἐν ταῖς κατὰ Λυκίαν πόλεσιν πάσαις, τὴν ὀστοθήκην Ἰάσων Ἀντιγόνου Παταρεύς. « Jason, fils d'Antigonus, de Patares, a construit ce tom- « beau à Ter...., fils de Platon, de Patares, dit Xanthius, qui a ad- « ministré dix fois (53) dans toutes les villes de Lycie, » et ailleurs (54) : Ἀχιλλεὺς Ἐπαφρᾶ τῇ ἰδίᾳ γυναικὶ Γεμινίᾳ Μυρτάλῃ μνήμης τελευταίας χάριν τὴν σορόν. « Achille, fils d'Épaphras (55), [a élevé] ce tombeau à sa femme Geminia Myrtalé, comme dernier souvenir. »

Enfin, pour terminer par un monument trouvé en Égypte, je citerai l'inscription de l'île des Cataractes où nous lisons cette phrase... : Βασιλισταὶ.... Θεοῖς.... τὴν στήλην καὶ τὰ χρήματα (56), avec l'ellipse de deux verbes; ce qui ne peut signifier que : « .... [ont « élevé] la stèle et [fourni] l'argent. »

(50) Si ce Pélagon est le même que celui dont parle Tacite (*Annales*, XIV, 59), l'inscription et le temple appartiendraient au temps de Néron.

(51) *Inscr. Patar.* n° v, ap. Walpole, *Travels in various Countries*, t. II, p. 541 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4293 [où l'on trouve un meilleur texte de cette inscription].

(52) Les doubles noms sont fort communs dans les inscriptions de Patara. Voy. nos 3, 7, 8, 9, dans Walpole, p. 538 et suiv. *Corpus Inscr. gr.*, nos 4295, 4288, 4289. [Ici *Xanthios* n'est, sans doute, que le titre de *citoyen de Xanthus*, ville voisine de Patares, et le verbe πολιτεύομαι ne désigne que l'*exercice du droit de citoyen*. Cf. n° 2811 *b* et 3674.]

(53) Sur l'emploi de δέκα pour δεκάκις, voyez mon Examen critique de l'Inscription de Silco, p. 9. [Cf. *Corpus Inscr. gr.*, nos 5072 et 4293.]

(54) Montfaucon, *Diarium Ital.*, p. 202.

(55) Montfaucon traduit *Achilles Epaphra*, comme si ΕΠΑΦΡΑ était le deuxième nom ; ce mot est le génitif de Ἐπαφρᾶς diminutif de Ἐπαφρόδιτος. [Cf. *Recueil des Inscr. de l'Égypte*, t. II, p. 54-56 et 140 ; le nom Ἐπαφρᾶς se retrouve au génitif dans une inscription du *Corpus*, n° 1732.]

(56) *Recherches*, etc., p. 378 ; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4893.

§ III. *Exemples analogues aux inscriptions de Parembolé, de Philes et d'Apollonopolis.*

Je n'ai plus qu'un mot à dire des trois autres inscriptions qui présentent une forme plus elliptique encore, puisqu'on y chercherait en vain, non-seulement le verbe, mais encore le nom de l'objet et jusqu'au nom des auteurs du monument.

Celle de Parembolé (57) est ainsi conçue : « Pour la conservation du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre. . . . . à Isis, à Sérapis. » Je dis que ceux qui lisaient l'inscription suppléaient sans nulle incertitude le substantif sous-entendu, qui est toujours le nom de l'objet, c'est-à-dire τὸ πρόπυλον : le verbe sous-entendu est le même que dans les inscriptions précédentes; et quant au nom de ceux qui ont élevé le monument, on sait qu'en des cas pareils, c'est toujours quelque magistrat du lieu qui en est l'auteur. Outre les preuves que j'en ai données plus haut, je citerai cette inscription trouvée en Syrie par Burckhardt (58) : Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης τῶν κυρίων αὐτοκρατόρων Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνείνου καὶ Λ. Αὐρηλίου... υἱοῦ αὐτοῦ, Σεβαστῶν, ἐπὶ Μαρτίου Οὐήρου πρεσβ. Σεβ. ἀντιστρ., ἐφεστῶτος Πετουσίου Εὐδήμου χρ λεγ.ε [ϙ] Φλ. Φ. (59). « Pour la conservation et la victoire des seigneurs empereurs Marc-Aurèle Antonin et Lucius Aurèle Vérus, son fils, Augustes, Martius Vérus étant lieutenant Augustal et propréteur, sous la surveillance de Pétusius Eudémus, tribun de la seizième légion *Flavia Firma* (60), [cet édifice a été élevé]. »

Les deux autres inscriptions, celle de Philes et d'Apollonopolis (61), présentent cette phrase : *Tel roi à telle divinité.* L'analyse des circonstances relatives à chacune d'elles nous a déjà prouvé quelle était l'unique idée que cette phrase rappelle. Nous citerons à l'appui plusieurs exemples.

Sur la façade d'un temple, à Athènes (62), on lit cette inscrip-

(57) *Recherches*, etc., p. 31; *Recueil des inscr. de l'Égypte*, n° 3; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4979.

(58) *Travels in Syria*, etc., p. 73. Cf. *Recherches*, etc., p. 413; *Corpus Inscr. gr.*, n° 4601.

(59) Il est à remarquer que dans cette inscription les *oméga* sont figurés de deux manières, ω et W, de même que les *omicron*, qui ont tantôt la forme ordinaire et tantôt celle d'un carré.

(60) Voyez *Recherches*, etc., p. 413. Cf. *Corpus Inscr. gr.*, n° 4543.

(61) *Recueil des Inscr. de l'Eg.*, n°s 7 et 8; *Corpus Insc. gr.*, n° 4895 et 4716 *e*.

(62) Stuart, *Antiq. d'Athènes*, I, p. 19, trad. franç.; *Corpus Inscr. gr.*, n° 477.

tion, dont je ne citerai que le commencement : Ὁ Δῆμος ἀπὸ τῶν δοθεισῶν δωρεῶν ὑπὸ Γαΐου Ἰουλίου Καίσαρος καὶ αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ, Ἀθηνᾷ ἀρχηγέτιδι (suivent les noms des magistrats en charge) : « Le peuple [d'Athènes] à Minerve Archégétis, avec les dons accordés par Caïus Julius César et l'empereur César Auguste, fils du divin César.... » On supplée nécessairement τὸν ναὸν ἀνέθηκεν ou ἐποίησεν, *a consacré* ou *fait ce temple*. Il ne s'agit pas ici de la dédicace d'un monument plus ancien ; les mots ἀπὸ τῶν δοθεισῶν δωρεῶν ne permettent pas d'en douter.

Pourrait-on entendre d'une autre manière l'inscription du trophée de trois cent soixante armures prises sur les Perses et qu'Alexandre fit déposer dans l'Acropole d'Athènes (63) : Ἀλέξανδρος Φιλίππου καὶ οἱ Ἕλληνες, πλὴν Λακεδαιμονίων, ἀπὸ τῶν βαρβάρων τῶν τὴν Ἀσίαν κατοικούντων. « Alexandre, fils de Philippe, et les Grecs, excepté les Lacédémoniens, [consacrent à Minerve ces armes] prises aux barbares d'Asie. »

Enfin l'inscription du phare d'Alexandrie : Σώστρατος Κνίδιος Δεξιφάνους Θεοῖς Σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων (64), offre précisément la même locution, et tous les lecteurs y suppléaient sans effort : τοῦτον τὸν πύργον κατεσκεύασε.

LETRONNE.

(63) Arrien, *Exped. Alex.*, I, 16, § 11. [Cf. Virg. *Æn.* III, 288 : *Æneas hæc de Danais victoribus arma*].

(64) *Recueil des Inscr. de l'Égypte*, n° 562.

LETTRE A M. VICTOR LANGLOIS

SUR LA

LÉGENDE ARABE D'UNE MONNAIE BILINGUE D'HÉTHUM,

ROI CHRÉTIEN D'ARMÉNIE.

MON CHER AMI,

Je m'empresse de répondre à ta dernière lettre, où tu me demandes mon avis sur l'interprétation de l'inscription arabe du revers d'une monnaie d'argent bilingue du cabinet de M. le marquis de Lagoy. J'avoue qu'il m'a fallu une sérieuse attention pour venir à bout de te donner une explication raisonnable de ce monument. Cependant je crois avoir rencontré la solution du problème et je t'envoie la transcription de la légende arabe, telle qu'à mon avis elle doit exister sur la médaille.

D'abord je te ferai remarquer que le lieu de la fabrication et le millésime courent autour du cordon de grènetis que l'on remarque sur les deux faces de la pièce, et je les lis :

ضرب بسيس سنة اربعين و.....

Frappé à Sis l'an quarante et.....

Le reste de la date est illisible, attendu le peu de conservation de la pièce vers la fin de la légende circulaire. Quant aux trois autres lignes qui forment le point principal de la légende, je crois qu'il faut y voir la formule suivante :

السلطان الاعظم

عياز الدين ابن قياد الدين

كيخسرف ابن كيقباد

Le sultan auguste Yâd-Eddin, fils de Khiad-Eddin Kaïhousraf, fils de Kai-Kbad.

Tu sais, en effet, que Kai-Kaous s'appelait Azz-Eddin ou Gâz-Eddin et qu'il succéda à Khiad-Eddin Kaihousraf ou Kaihousrou, fils lui-même et successeur de Kai-Kobad, princes qui tous trois soutinrent avec éclat dans Iconium (*Konieh*), le nom déjà glorieux des Zeldjoukides.

Cette généalogie ainsi exprimée sur un monument, ce qu'on pourrait appeler un livre d'or de noblesse, ne doit point t'étonner, si tu te rappelles que nous avons constaté ensemble sur les monnaies de plusieurs khalifs de l'Espagne des généalogies beaucoup plus compliquées, qui remontaient quelquefois au père de la race.

Au reste le nom de Azz-Eddin Kaikaous n'est point déplacé sur une pièce d'Héthum Ier, dont il était le contemporain, et la puissance d'un sultan de Konieh sur la monnaie chrétienne nous apprend d'une manière positive que les turks Zeldjoukides en soumettant l'Arménie, voulaient montrer leur suzeraineté sur les rois de ce pays.

MOHAMMED-BEY,
Capitaine du service de S. H. le vice-roi de l'Égypte.

Versailles, 3 juin 1850.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Lorsque M. le marquis de Lagoy, voulut bien me communiquer il y a quelque temps les pièces Roupéniennes de sa collection pour les étudier, je remarquai une monnaie d'argent à l'effigie d'Hethum Ier, portant au revers une inscription arabe. Je me hâtai de comparer cette pièce avec celle qu'Adler avait publiée dans le *Museum cuf. Borgia* (p. 61-62), et qui offrait à part quelques différences dans la légende une identité parfaite avec la médaille de M. le marquis de Lagoy. N'étant pas sûr, du reste, de quelques lettres qui semblaient donner un nom nouveau, celui de Kaikaous, j'écrivis à mon ami le capitaine Mohammed-bey, qui s'était occupé de numismatique arabe; il m'envoya la transcription de la légende telle qu'il l'avait restituée et je ne doutai plus que la pièce en question ne fût inédite.

Cependant le nom de Kaikaous manquait, et se trouvait remplacé par son autre nom Yâz-Eddin. Quoique ce surnom fût bien celui de Kaikaous, cette omission du nom principal m'inspira quelques

doutes, et je recommençai de nouveau à étudier l'inscription de la médaille bilingue.

Je m'assurai alors que la légende était bien celle-ci, contrairement à l'opinion émise par Mohammed-bey.

En marge :

ضرب بسيس .....

Dans le champ :

السلطان العظيم
غياث الدنيا والدين
كيخسرو بن كيقبد

Frappé à Sis..... (Le reste est fruste).
Le sultan auguste,
Flambeau du monde et de la religion,
Kaikosrou, fils de Kaikobad.

Le nom de Kaïkaous n'existait pas sur la monnaie bilingue et ce qui avait causé l'erreur, c'est la ressemblance des mots غياث الدنيا, *splendeur du monde,* avec le nom propre غياز الدين, *Yäz-Eddin,* que Mohammed-bey avait cru lire sur la monnaie.

Cette pièce déjà connue depuis longtemps avait donné lieu à des interprétations très-différentes. Tristan et du Cange qui les premiers l'avaient publiée, l'un dans ses *Commentaires historiques*, et l'autre dans son édition de Joinville (*diss.* XVI), avaient cru lire le nom de Chosroës, fils de Cabadès, roi de Perse; je ne sais comment les deux savants auteurs comprenaient cette représentation de Chosroës et d'Héthum sur une médaille, puisqu'ils n'ignoraient cependant pas que huit siècles les séparaient l'un de l'autre. Adler, Sestini et après eux MM. Brosset (*Monogr. des monnaies armén.*), et Krafft (*Rup. Münzen*) avaient publié des monnaies presque semblables, mais portant des dates différentes; sur la monnaie du musée Borgia, Adler avait lu la date :

ضرب بسيس سبع وثلاثين وستمايه

Frappé à Sis, l'an six cent trente-sept.

M. Brosset avait reconnu l'année 641 sur la médaille du musée asiatique de Saint-Pétersbourg; la médaille du cabinet de M. le marquis de Lagoy sur laquelle on lit la première partie de la date, me

paraît être la même que la pièce du musée asiatique, dont Mohammed-bey avait lu seulement une partie, le nombre quarante اربعين, peut-être *six cent* quarante et *un?* qui correspond à l'an 1243 de notre ère.

Cette date en effet rentre bien dans le règne d'Héthum qui gouverna l'Arménie de l'an 1224 à 1249. C'est aussi vers cette époque, au dire de Joinville, que Héthum obtint de Mangou, Khan des Tartares, un secours, avec l'aide duquel il vainquit le sultan de Konieh et s'affranchit du tribut qu'il lui devait.

L'autre côté de la médaille n'offre aucune difficulté; on y lit :

+ ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ. — *Hethoum Thachavor Hajotz.* — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi marchant à droite et tenant un sceptre, dans le champ, un croissant, une croix et une étoile.

Telles sont les observations que j'ai cru utile de joindre à la lettre du capitaine Mohammed-bey, dont le contenu était trop insuffisant pour satisfaire complétement les lecteurs de la *Revue*.

VICTOR LANGLOIS.

NOTICE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE JEAN, DUC DE BERRI,

EN 1416 (1).

LIVRES DE THÉOLOGIE.

La bibliothèque du duc de Berri était riche en livres de dévotion. On y compte neuf belles bibles, dont deux en latin, et cinq en français, huit pseautiers, dix livres d'heures, huit bréviaires; quelques autres livres de liturgie. En fait de Pères de l'Église on n'y rencontre que saint Grégoire et saint Augustin. Saint Jérôme y est mentionné, mais seulement pour sa traduction du psautier. Au reste, voici l'énumération exacte de ces livres.

Une très-belle bible, en français (n° 54) (2). — Autre, donnée au duc de Berri par Raoulet d'Octonville, l'un des assassins du duc d'Orléans (n° 37). — Autre, en un volume (art. LXXVII du MS.).— Autre, en latin, aux armes du pape Clément V (art. CIX). — La bible de Robert, roi de Sicile (art. CXVI). — Autre, en deux petits volumes, donnée par le vidame de Laonnois (3) (art. CXVII). — Autre, en français (n° 5). — Petite bible, en latin, donnée par le premier président du parlement (art. CLXXII). — Autre, en français, en deux volumes, donnée par le roi Charles V (n° 7). — La bible abrégée (n° 79).

Les épîtres et évangiles, en français (n° 57). — Les évangiles, avec glose (art. CLXXIV).

Le livre des rois (art. XX).

Le livre de la Passion de Notre-Seigneur (art. CLXIII).

Le psautier de saint Thomas de Cantorbéry (4) (n° 7). — Un

(1) Voir plus haut, p. 144.

(2) Les chiffres arabes renvoient aux numéros de nos citations, et les chiffres romains, aux articles du manuscrit des archives.

(3) Jean de Montagu, qui fut l'un des favoris du duc de Berri.

(4) On sait avec quelle ardeur fut épousée en France la querelle du fameux contradicteur du monarque anglais Henri II. L'église de Saint-Thomas du Louvre, à Paris, rendait un culte particulier au célèbre archevêque de Cantorbéry.

pseautier, en latin et en français, peint par André Beaunepveu (n° 3). — Autre pseautier, de la traduction de saint Jérôme, avec les sept pseaumes de la pénitence, compilés par Pétrarque (art. CXXV). — Le pseautier de feu Jean de Montagu (art. CXXVI). — Les sept pseaumes de la pénitence avec paraphrase, donné en étrennes au duc de Berri, par Christine de Pisan (art. CXXVIII). — Autre pseautier, donné en étrennes par Simon Alligret (art. CLXXIII). — Autre, donné par Arnoul Belin, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges (n° 19).

Les heures de pucelle (art. I). — Très-riches heures (n° 2). — Heures de Notre-Dame (n° 54). — Autres (art. CXI). — Heures, peintes par Jacquemart de Hodin (n° 56). — Les heures du roi Jean (n° 20). — Heures de Notre-Dame (art. CXLVIII). — Autres (n°s 11, 12 et 13).

Un bréviaire en deux volumes, à miniatures en noir, aux armes d'Orléans (art. LVIII). — Autre, appelé *les brévières de Belleville*, à l'usage des jacobins (art. CXIV). — Bréviaire à l'usage de Paris, ayant appartenu au roi (1) (art. CXXII). — Autre, en deux petits volumes, donné par le duc de Guienne (n° 65). — Autre, en deux volumes, à l'usage de Paris, donné par la veuve de Pierre de Navarre (art CXLIX). — Autre (n° 49). — Autre, à l'usage de Paris, donné par l'évêque de Gap (art. CLXX). — Bréviaire *bien portatif*, à l'usage de Paris, donné par le roi (art. CLXXI).

Missel, à l'usage de Paris, donné par l'archevêque de Sens (2) (n° 48). — Autre missel, acheté cent écus d'or (art. CLII).

Un collectaire, donné par la veuve de Pierre de Navarre (art. CL).

Un pontifical (n° 14).

Un livre du sacre (art. XLIII).

Le rational (n° 24), c'est la traduction du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durant, évêque de Mende, faite par Jean Goulain, par ordre de Charles V (3).

La légende dorée de Jacques de Voragine. — « Un très bel livre de la légende dorée.... à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de saint Jehan et saint Jacques. » (Art. XXVII.)

Le livre des Miracles de Notre-Dame, donné par le roi (article LXXXXVII).

(1) Charles VI.

(2) On sait que Paris ne devint siége métropolitain qu'en 1622.

(3) Ce manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale (Voy. P. Paris, *Manuscrits françois*, t. II, p. 73).

Un livre en français : Des louanges de saint Jean l'Évangéliste, aux armes de la duchesse de Berri (n° 15).

Un petit livre de l'office de la conversion de saint Paul (n° 40).

La vie de saint Germain d'Auxerre (n° 30).

La vie et translation de saint Gildas (art. LV).

L'histoire des trois Maries, de Jean de Venette (n° 38).

Un livre de la canonisation de Charles de Blois (n° 59).

Un petit livre *bien ancien*, de la vie des Pères, en français, payé douze écus d'or (art. CXLI).

Les Homélies de saint Grégoire (art. XXXVI). — Le livre du Dialogue de saint Grégoire (art. XXXVII). — Autre, acheté quinze écus d'or (art. CXIII). — Autre, acheté dix écus d'or (art. CLIX).

Le livre de la Cité de Dieu, translaté en françois (n°s 75 et 76) : c'est la traduction de Raoul de Presles. — Autre (art. LXXVIII). — Autre, en deux volumes, historié ; donné par Jacques Courau (art. LXXXXIII). — Autre, donné par le secrétaire du roi, Salemon (n° 4). — Autre, en deux volumes, donné par le roi (n° 50).

Une exposition sur l'Écriture sainte, désignée par ses premiers mots, sous le titre de : *Cy nous dit* (n°s 9 et 64).

Un petit roman de *Miserere mei Deus* (art. XLVIII).

Un petit livre en français du pseaume de *Eructavit* (art. XLIX).

Autres livres de dévotion (n° 55 et art. CLVII).

Le livre de l'Empereur céleste (n° 2).

LIVRES DE MORALE ET DE POÉSIE.

Le livre des Dits des philosophes (art. XIX) bizarrement accouplé, dans un même volume, à plusieurs Vies de saints et au Bestiaire d'amour.

Le livre de Pétrarque : des Remèdes de l'une et l'autre fortune, translaté en français (n° 1), traduction de Nicolas Oresme, ou de Jean d'Augin (1).

Boccace. « Le livre des Femmes nobles et renommées, que fist Jehan Boccace, escript en françois. » (Art. LXXXXI). C'est la traduction de Laurent de Premier-fait. Voy. aussi le n° 21 de nos citations.

Le livre du Pélerin (n° 70), par Guillaume de Guilleville.

(1) Voy. la *Bibliothèque protypographique*.

Le livre du Pélérinage de la vie humaine (art. CLXV), par le même; mis en prose par Gallopez, vers 1380 (1).

Le Trésor de sapience (art. CII), par Jean Gerson.

Le livre de la Paix. — « Ung autre livre qui est intitulé le livre de la Paix, escript en françoys.... Lequel livre damoiselle Cristine de Pizan donna à Monditseigneur. » (Art. CLXIX.)

La Mutation de fortune, « en françoys rimé, compilé par une damoiselle appellée Cristine de Pizan.... Lequel livre, ladicte damoiselle donna à Monseigneur (le duc de Berri), ou mois de mars, l'an mil.CCCC et trois. » (Art. CIII) (2).

Le Miroir des dames (n° 6).

Le livre des Bonnes Mœurs, lequel parle du remède qui est contre les sept péchés mortels, et des trois états (art. CXLII).

De l'Information des rois et des princes, par un maître en théologie de l'ordre de saint Dominique (art. CXL) (3).

Du Gouvernement des Rois, en français (art. XXIX); c'est la traduction faite par ordre de Philippe le Bel, par Henry Gauchy ou Ganchy, de l'ouvrage de Giles de Rome, intitulé : *De regimine principum* (4). — Autre (art. XLIV.) — Autre, ayant appartenu au comte d'Étampes (art. XLV). — Autre (art. CXXX) (5).

Boëce : De Consolation (art. LXX), où il est mêlé à plusieurs autres ouvrages. C'est la traduction de Jean de Meun.

Sydrac. « Un livre de Sydrac, escript en françoys. » (Art. LXXXIX) (6).

« Le livre de Longue Étude, fait et compilé par une femme appellée Cristine. » (Art. LXXXIII.) C'est Christine de Pisan.

Le roman de la Rose. — On trouve trois exemplaires de ce charmant livre, dans notre catalogue, où il se trouve deux fois, entremêlé avec d'autres romans en vers (voy. les n°s 10 et 47 de nos citations, et l'art. LXX du MS. orig.) (7).

Le romans de l'Humain, voyage de vie humaine, qui est exposé sur le roman de la Rose (n° 48).

(1) Voy. la *Bibliothèque protypographique*.

(2) On verra plus bas, deux autres ouvrages de Christine de Pisan.

(3) Cet ouvrage peut être le même que le suivant.

(4) Voy. *Bibl. du Louvre*, p. 21.

(5) Voy. encore le n° 27 de nos citations.

(6) « *La fontaine de toutes sciences* du philosophe Sydrac, passe pour avoir été composée par un anonyme dans le XIIIe siècle. Antoine Vérard l'a fait imprimer en 1486. Ce dernier ouvrage est en prose. » (Van Praet, *Bibl. du Louvre*, p. 72.)

(7) On trouve un roman de la Rose en prose dans le catalogue des ducs de Bourbon que nous avons déjà cité (*Mélanges de la Soc. des Bibliophiles*, p. 108).

Les roman du Renard, ainsi désigné : « Un livre de Regnart et plusieurs autres livres dedens (art. XXIV).

Le roman du Brut (art. CLXI).

Lancelot du Lac. — « Item, un grand livre appellé le livre de Lancelot du Lac. » (Art. LXXI).

Le roman des Quatre-Fils-Aymon. « Un romans qui parle des quatre fils Haymon, de Rollant et Ollivier, » acheté par le duc de Berri à son secrétaire Jean Flamel (art. CV).

Le roman de Godefroi de Bouillon (n° 64).

Le roman de la Penthère (n° 10).

Le roman de la Violette (n° 10).

Le livre de Machaut (art. XI).

Lais et Ballades. « Item, un autre livre, escript et noté, de Lais anciens. » (N° 29.) — « Item, un livre compilé de pluseurs Balades et Dictiez, faict et composé par damoiselle Cristine de Pizan.... lequel livre, monseigneur a acheté de ladicte damoiselle II^c escus. » (Art. CX) (1).

Nous placerons encore ici ces livres qui se présentent si fréquemment dans toute bibliothèque du moyen âge sous le nom d'histoires de Thèbes et de Troyes. — « Un livre des histoires de Troye, d'Alixandre et des Romains, ouquel fault le commancement; lequel fu du roy. » (Art. LXI.) — « Un livre, en françoys, qui parle que les Grégoys devindrent et où il alèrent après la grant destruction de Troye. » (Art. LXXVI.) Voyez encore les n°s 39 et 62 de nos citations, et les articles LXIII, LXX et LXXXVIII du manuscrit original.

LIVRES DE DROIT.

Nous n'en trouvons que trois dans tout notre catalogue, savoir :

Un décret (art. V). C'est le décret de Gratien, formant la première partie du droit canon,

Et pour le droit civil, un vieux Digeste et un Infortiat (art. CXLVI et CXLVII). On se rappelle que, postérieurement à Justinien, le Digeste fut divisé, d'une manière tout à fait arbitraire, en Digeste ancien, Digeste infortiat et Digeste nouveau. Seulement les jurisconsultes ont donné à l'Infortiat le second rang, tandis que notre document semble le mettre au troisième. Car on y lit : « Item, le *tiers livre* de loys, en françoys, qui est appellez l'Enforciade. »

(1) Ce pauvre livre fut, sans doute, vendu bien moins cher qu'il ne fut acheté, car il n'est prisé que 50 liv. t. dans le MS. de Sainte-Geneviève.

LIVRES DE SCIENCE.

Astrologie. — « Item, un petit livre d'artrologie, en latin, ouquel sont les quatre élémens et les XII signes figurez, et les planètes, » donné au duc de Berri par l'abbé de Bruges (art. LXXXVI). — « Item, un petit livre en françoys, appelé le livre de Divinacion, historié au commancement d'un duc séant en une chaière et d'un docteur qui lui présente un livre.... » (Art. XXXI.)

Médecine. — « Item, un livre de médicine, qui traicte de la vertu des herbes et des bestes, escript en latin, de lettre de fourme, ouquel sont cesdictes herbes et bestes, contrefaictes de painture. » (Art. CLIV.) — « Mathéole et autres livres. » (Art. LXX.) Ce sont des commentaires sur Dioscoride.

Le livre des profits ruraux (n° 68). C'est la traduction de l'ouvrage latin de Pierre de Crescens.

Le livre des propriétés des choses. C'est la traduction du livre de Barthelemy de Granville, *De proprietatibus rerum*, par Jean Corbechon, moine augustin, sur l'ordre de Charles V (1). Notre catalogue nous offre trois exemplaires de cette espèce d'encyclopédie du moyen âge. (Voy. le n° 35 de nos citations et les art. LXX et CLXIV du manuscrit orig.)

Le viendier Taillevent (art. LXX). C'est un traité de cuisine composé par Guillaume Tirel, dit Taillevent, queux de Charles V (2).

« Un grant livre des VII ars, en latin... et commance au livre de Priscian : De l'art de Grammaire. » (Art. CVIII.) C'est ici cette espèce de cours d'études du moyen âge, qui comprenait le Trivium et le Quadrivium.

LIVRES DE GÉOGRAPHIE, VOYAGES, etc.

Cosmographie. — « Un livre en françoys, appellé le livre de Spera. » (Art. XLII.) — « Un petit livre de l'Espère du ciel et du monde, escript en françoys. » (Art. LXXIII.) — « Un livre en françoys, de l'Espère du ciel et du monde. » (Art. LXXIV.)

Voyages. — « Ung autre petit livre appellé Marc Pol : du Devi-

(1) Voy. *Bibl. du Louvre sous Charles V*, p. 113.

(2) On trouvera des détails sur ce Taillevent dans un curieux traité d'économie domestique du XIVe siècle, publié en 1847 par M. Pichon, sous le titre de *Ménagier de Paris*.

sement du monde, escript en françoys. » (Art. CXXXIII.) — « Un livre de Marc Paule : des merveilles d'Asie la grant et d'Inde la majour et la mineur, et des diverses régions du monde, escript en françois. » (Art. CLVI.)

« Un livre en françoys, appellé le Livre des merveilles du monde, de la Terre-Sainte, du grant Kaam d'Inde et de Tartarie. » (Art. CLI.)

« Un livre en françoys, de l'Ymaige du monde, que fist maistre Gossevin. (Art. LIX.) (1) Un petit livre des Ymaiges du ciel et du monde, escript en françoys. » (Art. CXXXV.)

A quoi il faut ajouter les trois mappemondes dont il a été question plus haut.

LIVRES D'HISTOIRE.

Chroniques de France, trois manuscrits. — « Un livre escript en françois, des croniques de France, » aux armes d'Aimery de Rochechouart (art. XIV). — Autres, données par Jean de La Barre (2) (art. CXXI). — Croniques de France, en latin. « Lequel livre monseigneur a eu de l'abbaye de Saint-Denis. » (Art. CLXXXVI) (3).

On a vu un Froissart dans nos citations (4) (n° 41). Chroniques d'Angleterre (n° 28).

Chroniques de Burgues. « Un grant livre appellé les Croniques

(1) Le manuscrit de Sainte-Geneviève porte *Gosseran*, et Barrois, *Gosserin*.

(2) Jean de La Barre était le receveur général des finances du duc de Berri, dans son gouvernement de Languedoc et de Guienne, et l'histoire nous le peint comme ayant été l'oppresseur de ces contrées.

(3) A ce détail déjà curieux, le texte donné dans la *Bibliothèque protypographique*, ajoute : « Lequel livre monditseigneur de Berry fit prendre en l'église de Saint-Denis, pour monstrer à l'Empereur, et aussi pour le faire copier, et voult à ses derrains jours, si comme il est relaté par Robinet, et aussi par le confesseur dudit seigneur, qui dit que monseigneur lui dit qu'il fu restitué a ladite église. » *Bibl. protypograph.*, n° 537.

Au reste cette vénérable abbaye de Saint-Denis n'était rien moins que les archives, pour ainsi dire officielles, de la France. On se rappelle ce fait curieux, dans le procès de Robert d'Artois, de La Divion, qui pour mieux fabriquer son faux, envoie tout exprès à l'abbaye de Saint-Denis, prendre les noms des pairs de France qui avaient assisté au sacre de Philippe le Bel.

(4) C'est le seul qui se trouve dans notre document, et il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est dans la partie qui est de l'année 1412. Les manuscrits de Froissart devaient être encore peu communs. On n'en trouve pas dans le catalogue de Charles V, qui à la vérité est de l'an 1373. Par contre, on en trouve jusqu'à douze dans les différentes bibliothèques des ducs de Bourgogne dont les catalogues se trouvent dans l'ouvrage de M. Barrois, intitulé : *Bibliothèque protypogr.*, etc.

de Burges, escript en françoys. » Payé 200 écus d'or (art. LXIV). — Le même ouvrage, payé 160 écus (art. CVI) (1).

Les Chroniques martiniennes (art. CLXVI). Cette petite chronique rimée a été publiée par l'abbé Le Beuf. Elle tire son nom de ce qu'elle se trouvait dans la bibliothèque du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Le Miroir historial de Vincent de Beauvais, traduit par Jean de Vignay. Il y a trois manuscrits dans notre catalogue. — « Le tiers volume du Miroir historial de Vincent, escript en françoys. » (N° 26.) — « Trois volumes du Mirouer historial, en françoys. » (Art. LXXXXV.) — « Le Mirouer historial de Vincent, en trois volumes, escripz en françoys. » (Art. CXXIII) (2).

Les Lamentations sur la mort de Charlemagne (n° 46).

L'Histoire de la captivité et de la mort de Richard II, roi d'Angleterre. — « Le livre de la prinse et mort de Richart d'Angleterre, escript en françoys rimé. » (N° 44.)

L'Histoire de Charles V, par Christine de Pisan. — « Un livre en françoys des fais et bonnes mœurs du saige roy Charles, Ve roy d'icelluy nom.... lequel livre damoiselle Cristine de Pisan donna à monditseigneur à estraines, le premier jour de janvier, l'an mil CCCC et IIII. » (Art. LXXXXIV.)

La fleur des histoires de la terre d'Orient (n° 33) (3).

LIVRES DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE.

Dans la bibliothèque du duc de Berri, la littérature grecque n'avait qu'un seul représentant. Il est vrai que c'est Aristote.

(1) On trouve dans le catalogue de Charles V, un article qui pourrait bien se rapporter au même livre. « Les Croniques d'Espagne, que fist l'évesque de Burs, translatées en françois par frère Jehan Goulain, etc. » (Van Praët, *Biblioth. du Louvre*, n° 1807.) M. Van Praët pense que cet évêque de Burs peut être l'évêque de Burgos. Je crois que c'est le même dont il est question au n° 227 du même ouvrage, et que là l'éditeur s'est trompé.

(2) On voit qu'il ne faut pas ici prendre à la lettre l'expression de miroir historial comme s'appliquant uniquement à la dernière des quatre grandes divisions du *Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale et historiale*, de Vincent de Beauvais. Évidemment il s'agit ici, ou de tout l'ouvrage, ou du moins de sa plus grande partie. Tout ce qui dans cette volumineuse compilation, a trait à l'histoire naturelle et à la technique, est copié d'Isidore de Séville, qui lui-même copie Pline.

(3) Ce livre se trouve aussi dans le *Catalogue de la Bibliothèque du Louvre*, avec la note suivante de M. Van Praët : « Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé sous le titre des *Fleurs des histoires de la terre d'Orient*, par frère Hayton, seigneur de Cort. Paris, Janot, rue Neuve-Notre-Dame, vers 1520, petit in-4°. »

« Un livre, en françois, de l'Aristote, appellé du Ciel et du Monde. » (Art. XXVIII.) — « Le livre des problèmes d'Aristote, translaté ou exposé de latin en françois, par maistre Evrart de Coucy, jadiz phizicien du roi Charles le Quint. » (N° 36.) — « Un livre d'Ethiques, escript en françoys.... lequel livre, Bureau de Dammartin, bourgois et marchant de Paris, a fait faire par le commandement de monseigneur. » (Art. CIV.) — « Un livre d'Ethiques et de Polithiques, en deux volumes, escript en françoys, etc.; » donné par le duc d'Orléans (art. LXXXXVIII).

Quant aux auteurs latins, nous sommes un peu plus riches. Mais ce ne sont encore que des traductions, à l'exception d'un texte de Valère Maxime. On trouve donc :

Deux Térence. L'un donné par l'évêque de Chartres, et l'autre par l'évêque de Châlons (nos 18 et 23).

Trois traductions françaises des Métamorphoses d'Ovide, dont l'une en vers (voy. les nos 25 et 59 et l'art. XXIV).

Quatre Tite-Live. C'est la traduction de Pierre Berceure (nos 34 et 42). — « Le livre de Titus Livius, en trois volumes, escript en françoys. » (Art. LXXV.) — « Les Décades de Titus Livius, en trois grans volumes, escriptes en françoys, etc., » acheté à Jean de la Cloche, trésorier de France (art. CLX).

Deux Valère Maxime, l'un en latin. — « Un grant livre de Valerius Maximus, historié et escript de lettre de court, et au commancement du second fueillet a escript : *Urbis Rome.* » (Art. XII.) L'autre en français, de la traduction de Simon de Hesdin et de Nicolas de Gonesse. — « Un livre de Valerius Maximus, translaté en françois. (Art. LXVI.)

Un Suétone, mêlé à d'autres auteurs, dans un même volume. — « Un livre de Suétoyne, autrement nommé Lucan, escript en françoys, commançant au livre de Genesis et fenissant au livre de Lucan et à la mort de Julius César. » (Art. XII.)

Le Lucain se retrouve dans un autre volume mêlé (art. LXX).

On a vu, plus haut, un Végèce (n° 72). C'est la traduction de Jean de Meun.

Enfin, il faut encore signaler, dans notre catalogue, un Priscian et un Orose (art. CVIII et LXX).

Un certain nombre de ces manuscrits du duc de Berri se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Nous signalerons ici ceux sur lesquels nous avons trouvé des notices dans l'intéressant ouvrage de M. Paulin Paris. Ce sont : Lancelot du Lac, t. I, p. 154 ; —

Bocace, *ibid.*, p. 238; — la Bible historiale, t. II, p 11; — le Rational, *ibid.*, p. 73; — la Destruction de Troye, *ibid.*, p. 279. — Tite-Live, *ibid.*, p. 287; — Valère Maxime, *ibid.*, p. 301 et 307; — le Roman de la Rose, t. III, p. 174; — Ovide, *ibid.*, p. 177; — le Ci-nous-dit, t. IV, p. 77; — Le livre de la Sphère; le livre du Ciel et du Monde, p. 348; — le Trésor de Brunetto Latini, *ibid.*, p. 399; — l'Image du monde, t. V, p. 31; — Bocace, des Cas des nobles hommes, *ibid.*, p. 120; — la Cité des dames, *ibid.*, p. 183.

Il nous reste à nous excuser auprès du lecteur de l'avoir si longuement promené dans cette bibliothèque du duc de Berri. Passe encore si nous pouvions maintenant lui dire au moins quelque chose de l'usage que le possesseur de ces richesses savait en faire, et quels étaient, à cet égard, ses choix et ses prédilections. Mais nous ne saurions. Tout ce que nous pouvons conjecturer, c'est qu'à l'exemple de beaucoup d'autres propriétaires du même genre et du même temps, il devait faire dans son esprit deux parts bien tranchées et assez légitimes d'ailleurs, de ses livres; ceux qui l'amusaient et ceux qui ne l'amusaient pas. Et quant aux premiers, peut-être encore était-ce par leurs côtés extérieurs et, si l'on peut ainsi parler, pour la richesse de leur habit, qu'il les appréciait le plus. C'est aussi, mais dans un autre but, ce que nous avons fait nous-même.

L. Douët-d'Arcq.

DE L'ICONOGRAPHIE SACRÉE EN RUSSIE [1]

PREMIÈRE LETTRE DE M. SNÉGUIREFF

A M. LE COMTE ALEXIS OUVAROFF.

MONSIEUR LE COMTE,

Dans une de vos intéressantes soirées, la conversation a été amenée sur l'iconographie sacrée de la Russie, question qui ne peut être traitée que sous les rapports historiques et artistiques, car nul chrétien ne saurait mettre en doute l'idée profondément religieuse représentée par les saintes images. Elles forment un corps essentiel, inséparable de l'église orthodoxe, ainsi que de son culte extérieur ; elles coopèrent vigoureusement à la propagation de la foi et de la piété. Ce sujet, dont vous êtes à même d'apprécier l'importance, attira tellement votre attention, qu'en nous séparant, vous parûtes désirer connaître mon opinion à cet égard, et vous m'engageâtes à esquisser un aperçu général de l'iconographie en Russie. Je me suis efforcé, dans ces deux lettres, de répondre à votre attente, et je vais d'abord m'occuper du sens historique des images saintes, après quoi je traiterai de leur valeur sous le rapport de l'art.

Tous les savants sont d'accord sur le sens historique des fresques récemment découvertes parmi les débris de Ninive, de celles des pyramides d'Égypte, de Pompéi, d'Herculanum, des catacombes de Rome, et enfin sur la valeur des tableaux *capponiens* et *bollandiens*, objets de l'admiration des artistes et des recherches des hommes les plus savants de l'Europe, tels que Capponi, Assemanni, Falconi, Fiorillo, Buhle, etc. Toutefois, aucun de ces archéologues n'a encore eu l'idée de se vouer à l'étude particulière de nos images saintes, étude qui aurait mené à bien des découvertes et éclairci bien des doutes. En effet, les hommes que je viens de nommer n'auraient certes pas daté l'origine des tableaux capponiens et bollandiens, tantôt du Xe, tantôt du XIIIe siècle ; ils ne les auraient

(1) Toutes les notes de cet article extrait des mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg, ont été ajoutées par M. Sabatier, pour l'éclaircissement du texte de M. Snéguireff.

pas non plus attribués, l'un à des artistes grecs, l'autre à des artistes bulgares ou serbes, s'ils avaient su qu'on rencontre les noms des peintres de ces images parmi les zoographes russes qui ont travaillé au service du tsar à Moscou, dans le courant du XVIIe siècle !

Le but principal de toute recherche sur les monuments de l'art antique est de fixer l'époque et le pays qui les ont vus naître, d'établir les rapports dans lesquels ils se trouvent avec la religion, avec l'histoire, avec l'archéologie, et en général avec la vie intérieure d'un peuple. Notre vieille peinture d'images saintes est digne assurément d'attirer nos recherches, car elle a sa place incontestable dans le domaine de l'archéologie. Voilà pourquoi ses productions recueillies dans les musées du Vatican, dans ceux d'Angleterre, de Goettingue, de Munich, de Dresde et de quelques autres villes, excitent la curiosité des savants européens. J'ajouterai même que si l'objet de la peinture d'images n'occupait pas une place si importante dans la doctrine de la foi, de la piété, et dans l'Église en général, s'il n'était pas dans une connexion si intime avec l'histoire des arts et le caractère du peuple, on serait en droit de regarder toute dissertation sur l'iconographie sacrée en Russie, comme une superfétation scientifique. Je ne chercherai pas, à l'appui de mon opinion, des exemples isolés qui presque toujours ne prouvent rien ; je prendrai plutôt dans les monuments mêmes de la vieille peinture des images saintes les preuves de leur importance scientifique.

Vous savez que l'histoire de notre peinture d'images se trouve étroitement liée avec l'histoire de notre culte ; son origine date de Byzance, d'où elle a passé en Russie, sur les traces de la croix et de l'Évangile ; elle a servi de guide à la foi et à la piété, car elle représentait les principaux dogmes, les saintes traditions de l'Église, les symboles sacrés, les signes du rite, les miracles sous une forme extérieure et par là plus intelligible ; elle s'est répandue à mesure que la propagation de la doctrine évangélique et la construction des églises gagnaient du terrain.

Mais par malheur les égarements se rattachent quelquefois à des principes vrais : des schismatiques ont aussi cherché à se faire une arme de l'iconographie, afin de soutenir les faux dogmes et les hérésies qu'ils élevèrent au sein de la jeune Église orthodoxe, fondée sur les cendres de l'idolâtrie slavo-russe. Sous ce rapport, les images saintes peuvent être regardées comme la représentation d'opinions religieuses, à diverses époques et dans différentes contrées de la Russie, de sorte que l'archéologie, appelant à son aide les écrits

théologiques et l'histoire ecclésiastique, doit plus que toute autre science être en état de distinguer la vérité de l'erreur, l'orthodoxie de l'hérésie.

On m'objectera peut-être que toutes les vieilles images saintes ne sont pas d'une valeur égale, pour l'art et pour l'histoire. Mais quel homme instruit et de bonne foi ne reconnaîtra l'importance des images qui se distinguent par un style noble et original, par leur antiquité et par les souvenirs qui s'y rattachent (1)? De tels ouvrages nous montrent le style, le caractère et le développement graduel de l'art, et j'entends parler ici plus spécialement des styles de Byzance, de Korsoun (Kerson), de Novogorod, de Moscou, du style appelé *Friajsky* (2), ainsi que celui qu'on désigne sous le nom *Strogonofsky*. C'est par ces monuments que nous apprenons à connaître les différentes nuances de cet art, d'après le lieu et le temps, d'après le dessin, le coloris et l'invention; ils nous montrent la direction du goût, l'union intime de l'art avec l'esprit du siècle et de la foi. La personnalité même des artistes du vieux temps nous intéresse, car en contemplant les ouvrages de Saint-Olimpe, d'André Rubleff, de Denis le Zographe, de Michel Médovarzeff, de Simon Ouschakoff et de quelques autres, cités dans nos annales et dans les édits de nos souverains, qui ne sentira l'importance de savoir pourquoi les contemporains attribuaient à leurs images des qualités

(1) Ainsi l'image célèbre de la Vierge de Wladimir rappelle l'invasion de 1395 en Russie, entreprise par Tamerlan, invasion dont la nouvelle remplit de terreur tous les habitants. D'après les chroniques, les églises de Moscou restèrent jour et nuit ouvertes aux fidèles. Le peuple en larmes, prosterné au pied des autels, cherchait à fléchir le courroux du ciel par le jeûne et la prière. Afin de tranquilliser les esprits, le grand prince de Moscou, Vassili Dmitriévitch, écrivit de Kolomna au métropolitain pour le prier d'envoyer chercher à Wladimir l'image de la Vierge Marie, qu'André Bogoloubsky y avait apportée de Vouïchigorod. Pendant cette translation, une foule innombrable d'hommes de toutes conditions bordaient agenouillés les deux côtés du chemin et s'écriaient avec l'accent de la foi : *Mère de Dieu, sauvez la Russie!* Heureusement, au lieu de pousser sur Moscou, Tamerlan renonçant tout à coup à une conquête dont il entrevoyait les difficultés, descendit le Don jusqu'à son embouchure et se dirigea vers la mer d'Azoff. Cette nouvelle porta la joie dans le cœur des Russes et personne ne songea à poursuivre un ennemi qui semblait fuir de lui-même, sans oser risquer de combat. En mémoire de cet heureux événement, Vassili Dmitriévitch fonda à Moscou une église en pierre, sous l'invocation de la sainte Vierge et un monastère dans l'ancien champ de Kouichkoff. On y célébra, tous les ans, le 26 août, la fête de la mère de Dieu, pour rappeler qu'à pareil jour et dans cet endroit, l'image de la Vierge était arrivée juste au moment où Tamerlan opérait sa retraite.

(2) L'adjectif russe *friajsky*, s'applique à un genre de peinture exécutée par des artistes italiens, venus en Russie sous Ivan III, ou un peu plus tard.

miraculeuses ? D'ailleurs chacun désire connaître en quoi consiste la différence ou la ressemblance essentielle du caractère de ces artistes.

En outre, les vieilles images saintes sont ornées quelquefois d'inscriptions grecques, slaves ou latines, de monogrammes, de passages tirés de la Bible ou des Pères de l'Église et parfois même de courtes chroniques. Ce sont autant de riches matériaux pour la paléographie, pour l'épigraphie et pour l'histoire en général.

De même qu'on retrouve, sur les monnaies et sur les médailles, des fragments de l'histoire des empereurs et des villes, les images saintes nous fournissent une chronique historique non interrompue de la foi, de la piété et de l'art russe. Comparées aux médailles et aux monnaies byzantines et russes, aux sceaux et aux cachets trouvés sur de vieux écrits, ces peintures deviennent un champ fertile, même pour la numismatique. En effet, nous rencontrons souvent, sur des images, les portraits des mêmes saints, dans leurs costumes caractéristiques, avec leurs symboles et accompagnés de monogrammes, de sorte que les images saintes et les monnaies peuvent s'expliquer fréquemment les unes par les autres. Il n'était pas rare non plus de voir les encadrements de métal des anciennes images ornés de pendeloques consistant en monnaies, en médailles, en *grivnas* (1), en *tsats* (2), en *drobnitsas* (3), en manteaux, en boucles d'oreilles, en costumes ou ornements sacerdotaux, en croix, en *panagias* (4), tous objets remarquables à cause de leur antiquité, de leur travail, de leur signification, et rentrant dans le domaine de l'archéologie. D'après une description de la cathédrale de l'Assomption à Moscou, de l'année 1625, l'image de la sainte Vierge, dite *de Wladimir* (5),

(1) *Grivna*, image de forme ronde, à l'effigie d'un saint. On en connaît de trois espèces : la *grivna* de Tchernigoff, celle de Kieff, et celle de Riazan. A l'époque de leur découverte ces images reçurent mal à propos l'appellation de *grivna*, expression qui ne devait être appliquée qu'à la monnaie de ce nom.

(2) *Tsat*, plaque d'or ou d'argent, qu'on trouve suspendue au cou des images, selon l'usage qui commença à s'introduire à l'avénement de Mikhaïl Féodorovitch.

(3) *Drobnitsa* (littéralement, en russe, *poire à plomb*). C'était une espèce d'ornement en relief qu'on appliquait sur des vêtements et auquel, d'après sa forme et sa contexture, on pourrait donner le nom de grènetis. Par leur nature, ces ornements aident souvent à faire connaître approximativement l'époque et la date des images qui en sont décorées.

(4) La *Panagia*, image de forme ronde, représentant le plus souvent le Christ ou la Vierge, était portée au cou par les prélats russes, et servait à indiquer leur rang hiérarchique. Quelquefois ils la suspendaient aussi, comme *ex-voto*, au cou de certaines images auxquelles ils vouaient une dévotion particulière. *Panagia*, en grec, *la toute sainte*, était encore un surnom donné à la Vierge.

(5) L'image de Wladimir a été ainsi appelée parce qu'elle indiqua, par son apparition, la place où devait être bâtie la ville de Wladimir-Zalesky.

possédait, outre plusieurs encadrements précieux, cent cinquante-deux pendeloques ougoriennes et moscovites en or, quatre ougoriennes doubles, du même métal, une pendeloque de Novogorod en or et une autre, de la même ville, en argent doré. Malheureusement pour la science, un oukase de Pierre Ier, daté du 24 avril 1722, fit enlever les monnaies et les pendeloques de métal de toutes les images saintes, afin, dit l'oukase, de pouvoir constater lesquels de ces divers objets étaient antiques et curieux (*sic*). Le résultat de cette enquête est resté ignoré ; quant aux pendeloques, elles ont disparu au grand regret des archéologues. Qui ne regretterait pas aussi la perte du cachet d'or (1) attaché par Bâti à l'image de saint Jean le Théologien (2) dans le monastère de ce saint, à Riazan ? C'est avec l'or de ce cachet qu'au XVIIe siècle on dora le vase qui sert à conserver l'eau dans ce même monastère, et enfin nous devons aussi déplorer la perte de la *grivna* en or qui orna jusqu'en 1812 l'image de saint Nicolas surnommé le Gostounien, à Moscou.

L'histoire trouve dans les images saintes des éclaircissements non-seulement sur des faits et sur des personnes, mais aussi sur l'aspect primitif de beaucoup de villes, de cloîtres et d'anciens édifices dont les plans sont représentés sur quelques images saintes, comme par exemple le plan le plus ancien de Novogorod, sur l'image de la sainte Vierge dans cette ville. Quelquefois les notices que nous trouvons sur certaines images saintes nous apprennent quelles personnes illustres ont servi de modèles aux peintres. C'est ainsi que nous savons que les images de la sainte Vierge de Jérusalem, de saint Jean-Baptiste, de sainte Marie d'Egypte et de Dmitri, surnom-

(1) On lit dans Karamsin, au sujet de ce cachet (*Hist. de Russie*, t. III, p. 400), « Il y a à trente-six verstes de la ville de Riazan, un ancien couvent, appelé le monastère de Saint-Jean l'Évangéliste. On y conservait un ancien cachet en or de Bâti, que l'archevêque Misaël, vers l'année 1653, déposa dans l'église métropolitaine, de peur que les brigands Mordviens ne s'emparassent de cet objet précieux qui, au bout de quelques années, servit à la dorure d'un bassin pour l'eau bénite et d'autres ornements de l'église. » Le tableau de saint Jean l'Évangéliste de cette même église, d'après une tradition populaire, a été peint par un Russe, que l'apôtre lui-même avait instruit dans la peinture ; c'est un don envoyé, de Jérusalem ou de Constantinople, au prince de Riazan, par le patriarche.

(2) Saint Jean l'Évangéliste est surnommé *le Théologien* par les Grecs, parce qu'il a parlé de Dieu et de la divinité du Verbe, mieux ou avec plus de complaisance que les autres évangélistes. Il est à remarquer que chez les Grecs, saint Jean le Théologien est ordinairement représenté comme âgé, tandis que dans les peintures religieuses du catholicisme, il est presque toujours jeune et imberbe tel qu'il était lors de sa vocation, ou à l'époque de la Cène de J. C.

mé *le Sélounien*, représentent toute la famille du tsar Iwan Vassiliévitch, avec sa dernière épouse et son fils cadet, comme les images de saint Michel Malein et d'Alexis, dit l'homme de Dieu, entourés de plusieurs autres saintes, sont les portraits des tsars Michel Féodorovitch et Alexis Mikhaïlovitch, avec leurs familles. Dans la chapelle de l'église de la Résurrection, à Moscou, où reposent les restes de la famille des Skavronsky, on voit l'image de sainte Catherine, martyre, prosternée devant le suaire sur lequel est imprimé le visage du Sauveur. Ce portrait de J. C. rappelle l'image sainte devant laquelle Catherine Ire, épouse de Pierre le Grand, a prié sur les bords du Pruth, en 1711, au moment où la détresse de l'armée russe avait atteint le plus haut degré, image que le grand tsar a conservée précieusement toute sa vie et qu'après sa mort on a déposée dans sa maisonnette, au bord de la Néva. Enfin l'existence d'un grand nombre d'images saintes est si intimement liée avec le destin de l'empire russe, des villes, des monuments religieux et des familles les plus illustres ; elles réveillent les souvenirs de tant d'événements glorieux et d'occasions où la providence divine s'en est servie comme d'une arme protectrice pour la Russie, qu'elles méritent à juste titre la première place dans les monuments de notre histoire. Telles sont surtout les images miraculeuses de la sainte Vierge de Wladimir, de sainte Sophie de Novogorod, de la sainte Trinité de Pskoff, de sainte Odiguitrie de Smolensk et de bien d'autres, dont le peuple invoquait la protection et auxquelles il adressait ses vœux et ses prières. Le soldat russe sacrifierait encore aujourd'hui sa vie pour défendre l'asile de la sainte Vierge, à l'exemple des habitants de Novogorod et de ceux de Pskoff, qui moururent pour sainte Sophie et pour la sainte Trinité. « Nous n'avons pas de princes, disaient les Novogorodiens au XIIIe siècle, sinon Dieu, la vérité et sainte Sophie.» En 1617, les Russes n'avaient rien de plus sacré à offrir aux Suédois, comme garantie de la paix de Stolbow, que l'image de la sainte Vierge de Tıkhwine, qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de l'Assomption, à Moscou.

L'influence des images saintes en Russie ne s'étend pas seulement sur la vie religieuse du peuple ; elle se fait sentir dans toutes les périodes de son existence, au sein de la famille comme dans la vie publique. Confidents de leurs plus intimes pensées et refuges consolateurs en toutes circonstances, ce sont les témoins devant lesquels se passe le drame entier de la vie des Russes, depuis le berceau jusqu'à la mort. Vous trouverez, dans l'église de l'Archange et dans

le couvent de l'Ascension, à Moscou, au-dessous des tombeaux où reposent les tsars, des images saintes représentant, en grandeur naturelle, les enfants nouveau-nés des tsars. Ces images étaient faites d'après une vieille coutume, le lendemain de la naissance des enfants, et dédiées aux saints dont ces derniers portaient les noms. C'est ainsi qu'en 1671, le peintre d'images Simon Ouschakoff, en exécuta une qui représente le tsarévitch nouveau-né, Pierre Alexievitch. Quant aux images saintes qui se trouvent dans les appartements des empereurs et des impératrices, on les plaçait à leur mort au-dessus de leurs cercueils; et les héritiers, en signe de souvenir et de respect pour le défunt, étaient tenus de faire brûler des lampes éternelles devant ces images; enfin il existe quelques peintures avec des notices qui nous apprennent que tel prélat ou tel prince a prié devant elles.

Après ces réflexions, on ne saurait contester l'importance des images saintes. Nous ajoutons un grand prix à celles que nous tenons d'un personnage saint et illustre, ou du souverain même ; elles nous accompagnent dans les orages de la vie et sont transmises d'une génération à l'autre, comme il en est de la bénédiction paternelle. Parmi les anciennes familles, beaucoup avaient choisi pour protecteur et patron un saint dont l'image devenait un objet de vénération pour leurs descendants, et en l'honneur duquel s'élevaient la plupart du temps des églises ou des chapelles. C'est ainsi, Monsieur le comte, que vos ancêtres, les comtes Schérémétieff et Razoumofsky, ont possédé de semblables images.

Je suis assuré qu'une étude plus approfondie des monuments de l'iconographie, en Russie, démontrerait plus clairement encore l'importance des images saintes, sous le rapport de l'art, de l'histoire et de l'archéologie.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES A CHAMPLIEU,

CANTON DE CRÉPY (OISE).

Le plateau de Champlieu, situé sur la lisière de la forêt de Compiègne, à l'endroit où la voie romaine, connue dans le pays sous le nom de *chaussée de Brunehaut*, pénètre dans cette forêt, est depuis longtemps connu comme ayant été le siége d'un établissement romain d'une certaine importance. Suivant l'auteur de l'*Histoire du duché de Valois*, l'abbé Carlier, cet établissement était un camp permanent (*castra stativa*), construit par l'empereur Valentinien III, pour maintenir la tranquillité dans le pays des *Lètes Sylvanectes*; l'emplacement de ce camp formait un parallélogramme de six cents toises de longueur sur cent quatre-vingt-dix de largeur, et, de son temps, on y voyait encore un vaste *fer à cheval*, espèce de demi-lune de vingt-deux pieds d'élévation, formée de terres rapportées, soutenues intérieurement et extérieurement par deux murs parallèles. Cet ouvrage avait seize toises de profondeur et vingt-quatre d'ouverture. La terrasse pouvait avoir de dix à douze pieds d'épaisseur, et elle se terminait en talus. Du côté de la campagne, elle présentait deux issues, en forme d'escaliers de pierre, parallèles et voûtées en parpaings de quatre pouces d'épaisseur. En dessous, se trouvait un souterrain, qui s'étendait d'une extrémité à l'autre.

A trente-six toises vers le nord-ouest, en face de l'ouverture du fer à cheval, on voyait un amas de débris, seuls vestiges, dit l'historien que nous venons de citer, de *cinq tournelles* qui s'y élevaient autrefois, et qui avaient fait donner à cet amas le nom de *Butte des Tournelles*. C'est dans la Butte des Tournelles qu'ont été faites les découvertes dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Au mois d'avril dernier, M. Edmond de Séroux, maire de la com-

mune de Béthisy-Saint-Martin, propriétaire du terrain sur lequel cette butte est située, voulut la faire déblayer pour combler une excavation qui existe dans sa propriété; mais, au lieu de la terre qu'il croyait y trouver, il rencontra des pierres, des pierres de taille, dont quelques-unes, de grande dimension, étaient ornées de sculptures. Sur le bord de la route qui passe entre le *fer à cheval* et la butte (1), les ouvriers découvrirent une lame d'épée, cinq fers de lance, et, près de ces armes, qui étaient très-oxydées, un squelette d'homme.

Un ami de M. de Séroux, M. Raymond de Breda, membre de la Société française pour la conservation des monuments, fit connaître au public ces découvertes, par la voie du *Journal de l'Oise*, et, en même temps, il écrivit à M. de Caumont, pour l'engager à venir visiter les lieux. M. de Caumont, ne pouvant se rendre à cette invitation, en chargea un de ses confrères, M. Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, auquel il fit allouer quelques fonds pour continuer les fouilles. M. Thiollet fit aussitôt le voyage de Champlieu; pendant plus d'un mois, il s'y rendit régulièrement toutes les semaines, pour faire faire et surveiller les fouilles, et c'est à la direction intelligente qu'il a su leur donner, c'est à son zèle aussi infatigable que désintéressé, que l'on doit les résultats importants qu'elles ont produits.

L'un des angles de la butte a été entièrement déblayé, et l'un de ses côtés a été fouillé dans la plus grande partie de son étendue. Cette opération a eu pour premier effet de faire reconnaître la composition générale de la masse. Au-dessous du gazon qui la recouvre, on remarque une épaisse couche de pierres, évidemment rapportées des champs voisins, et dont l'accumulation, plus grande mais tout à fait fortuite, sur les quatre angles, avait fait croire à l'existence de tourelles dont on n'a retrouvé aucune trace, et qui, c'est un fait aujourd'hui démontré, n'ont jamais existé. Au-dessous règne, dans toute l'étendue de la butte, une seconde couche, d'un mètre d'épaisseur, formée de débris de taille de pierres; enfin, sous cette couche, et sur le sol antique, une masse composée de fragments et de débris de toute espèce, de pierres, de tuiles à rebord, de tuiles faîtières, etc., le tout entremêlé de cendres et de charbons, traces évidentes de l'incendie qui a dû détruire l'édifice. C'est au milieu de cette masse

(1) Cette route n'est pas, comme on l'a prétendu, la voie romaine; M. Thiollet a découvert celle-ci au sud-est du fer à cheval.

qu'ont été trouvées les sculptures dont nous parlerons tout à l'heure. Évidemment le monument de Champlieu a servi de carrière pour la construction d'un autre édifice, probablement pour celle de l'église qui se voit à sept ou huit cents mètres de là, et c'est à l'épaisse couche de débris, résultant de la taille des pierres qui en ont été tirées, qu'est due la conservation de ces sculptures.

Ce monument devait être de forme carrée ou rectangulaire; un mur, qu'à son peu d'épaisseur on peut prendre pour un mur d'appui ou un mur de clôture, l'entourait en laissant entre lui et la muraille de l'édifice un espace d'environ deux mètres. Cet espace est rempli par une couche de soixante à quatre-vingts centimètres d'argile bien damée, mais dans laquelle on rencontre des débris de matériaux, ce qui prouve qu'elle a été rapportée. Ce rapport, joint à l'épaisseur du pavé ou dallage, élevait de près d'un mètre au-dessus du sol extérieur celui de l'édifice. Les murailles n'avaient point de fondations; leur base reposait immédiatement sur le sol vierge, composé de terre rougeâtre, sablonneuse, mais bien compacte.

A huit mètres d'un côté, à sept mètres de l'autre, du mur intérieur, on remarque un caniveau de grande dimension : les pierres dont il est formé ont quatre-vingt-dix centimètres de largeur sur soixante-dix de hauteur; le diamètre de la rigole est de soixante centimètres. Ce caniveau formait, dans l'édifice, un carré intérieur dont un des côtés, entièrement déblayé, a trente-six mètres cinquante centimètres de longueur. On n'a déblayé que quinze mètres d'un second côté, et deux mètres seulement d'un troisième. L'aire de ce carré intérieur est recouverte d'une maçonnerie solide, qui a dû supporter un dallage ou un pavage, dont on rencontre, parmi les décombres qui la couvrent, de nombreux débris.

Ces décombres, nous l'avons déjà dit, contiennent des pierres de taille ornées de sculptures; parmi ces pierres on remarque des bases, des tambours et des chapiteaux de colonnes, des fragments de corniches et d'architraves richement ornées; mais surtout de nombreuses assises de piliers présentant d'un côté une surface plane décorée de bas-reliefs, de l'autre une colonne engagée. Ces assises ont toutes soixante centimètres de hauteur; plusieurs ont pu être réunies, de manière à compléter les sujets représentés sur la face principale des piliers qu'elles composaient. Parmi ces sujets, on remarque Thétis trempant Achille enfant dans les eaux du Styx, Jupiter et Léda, Apollon, Mercure et, sur la même pierre, un

fragment de figure ayant les bras attachés derrière le dos, un fragment de femme, qui a dû faire partie d'un sacrifice, un autre fragment de femme qui a fait partie d'un enlèvement, un jeune homme tenant un arc, un autre jeune homme coiffé d'un casque, une bacchante vue par derrière, deux figures d'hommes supportant des corniches en saillie, etc., etc.; enfin de très-nombreux fragments de frise, représentant des dieux marins, des néréides, des dauphins, des monstres à queue de poisson et à tête d'homme, de bélier, de chien, d'aigle, etc.

Ces sculptures sont en général bien conservées; l'exécution en est soignée, et leur style annonce une époque que l'on ne peut faire descendre au-dessous de celle des Antonins.

Une particularité qu'on ne doit pas oublier de noter, c'est que tous les ornements d'architecture sont peints d'un encaustique, qui résiste au frottement et au lavage; les fonds sont d'un jaune plus ou moins foncé; les surfaces saillantes sont blanches; les arêtes et les contours des ornements sont relevés par un filet rouge. Il y a aussi des ornements sur des fonds rouges, avec filets blancs. Une figure de chimère a les ailes lisses; les plumes sont figurées par un trait jaune.

On n'a découvert jusqu'ici aucun fragment d'inscription.

Faisons des vœux pour que les fouilles, aujourd'hui suspendues faute de fonds, soient continuées et achèvent de nous faire connaître ce curieux monument; faisons-en surtout pour que ces sculptures, dont nous n'avons pu donner ici qu'une bien faible idée, ne restent pas trop longtemps exposées aux injures de l'air et des passants, et que des mesures soient prises pour assurer leur conservation.

L. R.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. Lottin de Laval, chargé par le gouvernement d'une nouvelle mission scientifique en Égypte et en Arabie, vient d'arriver à Paris. Parti du Caire le 16 février avec trois Bédouins de la tribu des Zoualkha, l'infatigable voyageur remonta toute la côte du golfe Héropolite en visitant les fontaines de Moïse, Hammam-Faraoun, le désert de Sin, Tor et Rraz-Mohammed; puis, se dirigeant au nord, il vint à la recherche de Wadi-Hébron en sondant toute la chaîne du Faratul. Pénétrant dans la célèbre vallée décrite par l'Écriture sainte, il en releva toutes les inscriptions, ainsi que celles qui se trouvent disséminées dans la contrée appelée par les Arabes Diar-Frangoui. De là il est venu explorer tout le cours de la péninsule arabique du Sinaï, estampant, relevant ou moulant, par son ingénieux procédé, les bas-reliefs, inscriptions et stèles qu'il a trouvés dans cette curieuse exploration. A ces travaux il a joint une rectification géographique et les dessins de tous les razz (promontoires), des vallées où il a découvert des inscriptions. En quittant le couvent du mont Sinaï, M. Lottin de Laval s'est dirigé vers le sud par la grande Wadi-Zahara, où il a pu relever de nombreuses inscriptions, puis, tournant à l'ouest, il est venu déboucher dans le golfe Élanitique, en vue de l'archipel des Pirates. Reprenant alors la direction nord, il a suivi pendant cinq jours ces plages abandonnées en passant par les oasis de Daab et de Nouëba. N'ayant pas d'instructions pour aller au delà d'Akabak, il est revenu par les monts Hélat, chaîne magnifique, profonde, très-peu sûre et à peine connue, où il a découvert plus de deux cents inscriptions, puis il est venu mouler tous les monuments du la curieuse nécropolis égyptienne qui se trouve sur le pic élevé de Serbout-el-Kadem.

Là se terminait la mission que le gouvernement avait confiée à M. Lottin de Laval; mais il a pensé que sa présence en Égypte pourrait encore être utile à la science : de retour au Caire, il s'est mis à explorer les carrières profondes de la chaîne qui serre le Nil à l'est et le désert jusque vers le Fayoum ; sa mission a été prodigieuse et les résultats en seront d'une haute importance pour la géographie, l'histoire, la philologie et les beaux-arts. Pour en donner une faible idée, M. Lottin de Laval rapporte plus de neuf cents inscriptions, la plupart inédites et écrites dans une langue que l'on croit être celle

des Nabathéens, peuple jadis florissant et sur lequel M. Étienne Quatremère a longuement écrit; des hypogées qu'il pourra reconstruire en entier avec les sculptures et leurs hiéroglyphes ornés de couleurs variées; la tête colossale de Rhamsès le Grand, la plus magnifique sculpture de l'art égyptien, et des morceaux innombrables de l'art des khalifes, pris dans les tombeaux, les piscines, les medressehs et les mosquées de l'Égypte.

— Les démolitions exécutées pour le nouvel alignement de la rue des Mathurins Saint-Jacques, font disparaître en ce moment l'une des plus vieilles maisons de Paris. Nous voulons parler de celle qui se trouvait à l'encoignure de la rue du Cloître Saint-Benoît et qui s'ouvrait sur cette rue par une grande porte gothique dont les voussures annoncent une construction de la fin du XIVe siècle. Elle avait été construite sur le fonds d'un riche bourgeois de Paris nommé Machel, qui y demeura au milieu du XIIIe siècle et donna quelque temps son nom à la rue du Cloître Saint-Benoît, comme l'atteste une transaction du mois de novembre 1243. Elle fut habitée ensuite par Pierre de l'Encloistre, imposé de dix livres sur le rôle de la taille de 1292, et par Hugues Pariset, qui voulut se soustraire, comme noble, à la taille de 1313, mais qui, ayant été trouvé marchand par enquête, fut coté à quinze livres.

— Les journaux anglais nous donnent des détails sur les fouilles qui viennent d'être entreprises à Studfall ou Lymne-Castle, près Hythe, sur l'emplacement de l'ancien *Portus Lemanis*, par les soins de MM. J. Elliot et Roach-Smith. On a déjà découvert une partie de l'enceinte de l'ancien *castrum* romain, à laquelle se rattachaient neuf tours rondes et deux portes dont les restes ont été également découverts. Ceux qui ont fait connaître cette importante découverte archéologique s'accordent à déplorer l'indifférence avec laquelle une grande partie de la population a accueilli ces recherches dont les résultats importent tant cependant à l'histoire de la Grande-Bretagne, et à se plaindre du défaut d'assistance que MM. J. Elliot et R. Smith ont rencontré de la part du gouvernement britannique, qui est bien loin en cela d'imiter la libéralité des autres gouvernements européens et celui de la France en particulier, lesquels ont toujours témoigné de tant de zèle pour tout ce qui touche aux encouragements des travaux historiques. Les ressources des sociétés privées qui s'occupent d'archéologie ne sauraient faire face aux dépenses considérables qu'entraînent des fouilles telles que celles de Lymne-Castle; et il n'y a véritable-

ment que les États qui puissent venir en aide aux efforts si louables de ceux qui entreprennent, dans l'intérêt de la science, de si dispendieuses recherches. M. Ch. Roach-Smith a présenté aux commissaires de la trésorerie une demande tendante à obtenir une subvention pour la continuation de ses fouilles; espérons que cette demande sera prise en considération.

— Depuis l'ouverture du Musée américain au Louvre, des dons plus ou moins importants sont venus augmenter cette collection. MM. Massieu de Clerval, Schœlcher, Audiffret, Ravaisson ont fait présent de petits monuments très-curieux, recueillis au Mexique, au Pérou et à Haïti. M. Angrand, consul général de France, a enrichi la collection américaine d'une très-nombreuse série de vases, d'étoffes, d'armes découverts par lui dans les sépultures antiques du Pérou. Nous rendrons compte prochainement de la *Notice* dans laquelle le conservateur des antiques, M. de Longpérier, a décrit tous ces objets, qu'il a classés d'une manière méthodique en indiquant les rapports de forme et d'ornementation qui existent entre les vases et autres objets américains et les monuments analogues de l'ancien hémisphère.

— Pendant quatre ans la *Revue* a, comme on s'en souvient, vivement pressé l'ancienne administration du Louvre de placer d'une manière convenable les bas-reliefs de Magnésie si longtemps abandonnés en plein air. M. Jeanron avait enfin fait droit au désir de l'universalité des archéologues dont la *Revue* exprimait l'opinion. Nous apprenons que, par une décision nouvelle, ces bas-reliefs sont enlevés de la salle où le conservateur des antiques les avait réunis aux inscriptions de l'Asie Mineure rapportées par notre collaborateur, M. Ph. Le Bas. On dit que cette mesure a pour but de faire place à de nombreuses statues modernes dont on dépouille le Musée de Versailles. Nous voulons croire encore que le fait n'est pas exact. La place de la sculpture moderne doit toujours être fort restreinte au Louvre. Elle a dix établissements publics pour s'abriter; tandis que la sculpture antique ne peut être logée qu'au Louvre où déjà la place manque. Cette nouvelle détermination de la direction des musées n'est pas faite pour encourager les voyageurs qui seraient tentés d'accroître la collection des marbres antiques de Paris. Ils auront la crainte que leurs soins ne soient inutiles et que les monuments qu'ils rapporteraient ne restent plongés dans une cave avec les bas-reliefs de Magnésie.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, correspondant du ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc. — 2 forts volumes in-8 accompagnés d'un grand nombre de planches. — Paris, 1849, Derache.

Parmi les sociétés des départements qui concourent aux progrès de la science, une des plus actives et des plus méritantes, sans contredit, est la Société des Antiquaires de l'Ouest. Chaque année le recueil de ses mémoires s'enrichit de travaux remarquables et quelqu'un de ses membres obtient les suffrages de l'Institut. Nulle société n'est plus zélée pour l'étude et la conservation des monuments de sa juridiction, et dernièrement encore sa persévérance a triomphé des abus d'une centralisation impitoyable ; la collection historique de Versailles a rendu à l'église de Fontevrault les statues tumulaires des Plantagenets que la Société des Antiquaires de l'Ouest réclamait inutilement depuis cinq ans.

Toutes les branches de l'archéologie trouvent dans la Société des Antiquaires de l'Ouest les plus honorables représentants. Notre architecture nationale n'a pas de défenseur plus heureux et d'interprète plus fidèle que M. de Chergé. L'orfévrerie et la peinture sur verre du moyen âge possèdent dans M. l'abbé Texier un excellent historien. Les belles études de M. Matty de La Tour rectifient nos erreurs sur la géographie ancienne. L'érudition variée de M. Anatole Barthélemy montre combien dans la science toutes les parties s'éclairent l'une par l'autre. Enfin les mémoires numismatiques du savant M. Lecointre-Dupont seront toujours cités comme des modèles de travaux consciencieux et complets.

M. l'abbé Auber, en publiant l'*Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, vient de justifier l'honneur qu'il a de présider ses collègues. Chargé d'écrire l'histoire de son diocèse, M. l'abbé Auber devait commencer par celle du monument qui en fut le berceau et il l'a fait dans les meilleures conditions de science et de succès. Sa position officielle lui livrait tous les matériaux qui lui étaient nécessaires et

il les a exploités avec une ardeur infatigable. Son livre a eu le précieux avantage de passer au contrôle de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et chaque page a pu être discutée sur les lieux mêmes par des juges compétents qui se livraient depuis longtemps aux mêmes travaux.

L'auteur a heureusement rattaché au monument qu'il décrivait toutes les questions générales de l'art et toutes les doctrines archéologiques si péniblement formulées pendant ces dernières années. Aussi son œuvre est-elle à la fois un livre élémentaire où les personnes étrangères à la science peuvent en commencer l'étude, et une monographie complète où les plus savants trouveront, dans des faits nouveaux, la confirmation de ce qu'ils ont antérieurement appris. Le style, enfin, en est généralement remarquable ; on aime à y sentir l'entraînement d'une imagination poétique et surtout la séve d'une foi sincère.

Les deux volumes de M. l'abbé Auber se divisent en quatre parties. La première est consacrée aux origines de la cathédrale ; la deuxième et la troisième donnent la description du monument ; la quatrième, qui comprend tout le second volume, contient la suite des événements qui s'y sont passés depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. Cette division nous semble la plus rationnelle qu'on puisse adopter dans de semblables travaux. Il est naturel en effet d'étudier la préparation historique du monument, d'en discuter les origines et de raconter les légendes qui forment l'époque héroïque de sa fondation. Il est utile de rechercher l'emplacement de l'église qui a précédé afin de reconnaître les influences d'un plan antérieur comme M. l'abbé Auber a pu le constater pour la cathédrale de Poitiers ; puis lorsque la date de la fondation est fixée, viennent la description de l'édifice, l'exposé de la pensée artistique, les phases de sa réalisation, les modifications que des générations nouvelles y ont apportées, les changements qui en ont altéré l'unité, et quand la scène est bien connue, on peut raconter les événements qui s'y sont passés, montrer les traces que les hommes et les choses y ont laissées, les souvenirs que la piété des fidèles y a déposés ou les ruines que les révolutions du temps ou des peuples y ont faites. Dans ces tableaux successifs se dessinent tous ces usages et toutes ces fêtes qui mêlaient à la vie de nos ancêtres une poésie bien préférable au confortable de notre civilisation industrielle.

Nous louerons donc M. l'abbé Auber d'avoir suivi cet ordre dans son ouvrage, mais nous aurions désiré lui voir adopter dans sa partie

descriptive une marche plus simple et plus méthodique. Il a, selon nous, trop examiné son monument par partie ; il eut mieux valu en suivre le développement naturel et observer la hiérarchie des différentes branches de l'art. L'architecture accomplit d'abord son œuvre, la sculpture et la peinture viennent ensuite la compléter. En séparant l'édifice de son ornementation, l'auteur en aurait rendu l'intelligence plus facile et aurait aussi mis plus d'ensemble dans ses savantes explications iconographiques. Un livre n'est pas une visite rapide dans laquelle il faut examiner les détails de chaque partie qu'on ne doit plus revoir, c'est une exposition scientifique qui procède par la synthèse. *L'archéologue* qui fait résider la science dans les détails se trompe, les détails ne sont que des matériaux et c'est l'ordre qu'on y met qui constitue la science.

En discutant les origines de l'église de Saint-Pierre, M. l'abbé Auber tranche une question sur laquelle un concile du XIe siècle n'avait pas voulu se prononcer ; il rejette la légende qui fait de saint Martial un contemporain des apôtres et il explique comment le vocable donné à la cathédrale de Poitiers a pu motiver cette croyance. Beaucoup d'églises des Gaules ne se contentaient pas de tenir à Rome par l'orthodoxie, elles cherchaient encore à faire remonter leur fondation aux premiers jours du christianisme comme ces familles patriciennes qui faisaient commencer aux demi-dieux la liste de leurs ancêtres. Il y aurait un grand travail à faire sur l'établissement des premières églises dans les Gaules, sur l'apostolat de saint Lazare, de sainte Marie-Madeleine, de saint Denis. Il existe sur ces sujets un ensemble de témoignages qui peut faire croire que la critique a été trop loin dans ses négations.

Toute la partie descriptive de la monographie de la cathédrale de Poitiers est savamment traitée. Les dates, les matériaux, les détails y sont scrupuleusement analysés ; des planches complètent ou plutôt justifient les descriptions. Elles n'ont ni la précision d'une épure d'architecte ni le pittoresque d'un habile crayon, mais elles offrent une naïveté qui n'est pas sans mérite ; les dessins des figures laissent plus à désirer, ils sont d'une petite dimension et ne représentent pas ce que M. l'abbé Auber a vu dans les originaux. Nous citerons comme modèle à suivre la manière dont sont décrits les vitraux. Des lithographies en indiquent, par les armatures, les grandes divisions ; un échantillon de bordure donne l'encadrement des panneaux ; chaque sujet est décrit brièvement et avec ordre dans son médaillon ; ce moyen facilite beaucoup l'étude des légendes et permet des

rapprochements avec les verrières des autres églises. A Poitiers, tous les sujets se développent invariablement de haut en bas.

Le symbolisme est la partie de l'archéologie chrétienne que M. l'abbé Auber a étudiée avec le plus de passion ; il en est devenu l'intrépide défenseur dans ses œuvres et dans les réunions des congrès, et il est arrivé à des conclusions que beaucoup, il faut l'avouer, trouvent exagérées. Plein d'une foi robuste dans la science iconographique du moyen âge, il veut y rattacher tout ce qui sortit alors du ciseau ou du pinceau des artistes. Dans ses explications, il refuse de faire la moindre part aux caprices individuels, et si les textes de la Concordance ou les efforts de son imagination ne parviennent pas à lui donner le mot de l'énigme, il en appelle, pour ne pas renoncer à sa thèse absolue, aux études plus heureuses de la postérité. Ce système est sans danger pour la science, le principe est vrai, ses applications seules sont discutables. Il ne peut y avoir une grande époque d'art sans une base iconographique, sans une langue commune ; nous travaillons maintenant à reconstituer celle de l'art chrétien, ne craignons pas les hardiesses et remercions l'auteur qui nous apporte un fait nouveau, fût-il mêlé à beaucoup d'erreurs.

Les explications que M. l'abbé Auber donne des modillons de la cathédrale de Poitiers, appartiennent souvent plutôt à la morale qu'à l'archéologie ; plusieurs cependant sont heureuses et resteront à la science. M. l'abbé Auber nous promet un travail spécial sur le symbolisme ; nous l'attendons avec impatience, parce que nous connaissons le zèle et le talent de l'auteur : nous désirons lui voir surtout développer ses explications avec les textes des Pères de l'Église et des glossateurs. Il y a une harmonie incontestable entre les œuvres des artistes et des écrivains du moyen âge. Les figures peintes et sculptées de nos monuments n'étaient que la floraison des enseignements de l'École, et madame Félicie d'Ayzac a montré dernièrement quels magnifiques résultats on peut obtenir en s'appuyant sur ces autorités incontestables (1). Toute l'explication du moyen âge est dans ses manuscrits ; c'est en les étudiant que nous sortirons des hypothèses et que nous rattacherons enfin l'art à cette tradition sainte qui seule peut lui rendre sa moralité et sa grandeur.

La partie historique de l'ouvrage de M. l'abbé Auber nous a paru aussi complète que possible. Il l'a mêlée de détails pleins d'intérêt

(1) Voy. *Statues du portail de Chartres*, in-8°. Paris, 1849, et *Revue Archéologique*, t. VI, p. 497.

sur les usages, les cérémonies, les dignitaires et les trésors de la cathédrale; en rattachant son histoire particulière à l'histoire générale du pays, il a stigmatisé avec vigueur les protestants de 1562 et les révolutionnaires de 1793. Il se montre presque aussi sévère pour les dégâts des restaurateurs modernes. Nous avouons que nous sommes peu partisans de cette verve satirique que le journalisme a mise trop en honneur; cette vivacité d'attaque était excusable dans l'entraînement des premières escarmouches, mais la souveraineté de notre art national n'est plus maintenant en question et nous devons nous montrer calmes dans la victoire.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur l'ouvrage de M. l'abbé Auber et de signaler les faits nombreux et nouveaux dont il enrichit la science. Ce livre est un événement en archéologie, et nous devons réparer ce que nos éloges ont d'incomplet en en recommandant vivement l'étude. Puissent tous les diocèses de France avoir des historiens aussi zélés, aussi savants que M. l'abbé Auber ! Sa monographie de la cathédrale de Poitiers peut servir de modèle à tous les travaux de ce genre. E. CARTIER.

Die Antiken Cameen des K. K. Münz und Antiken Cabinettes in Wien. Beschreiben von Joseph Arneth. — Vienne, 1849, f°. 25 planches.

Tel est le titre de ce magnifique ouvrage que le savant directeur du cabinet des médailles et antiques de Vienne vient de publier tout récemment avec une richesse d'exécution typographique et artistique qui n'est égalée que par le mérite même de l'ouvrage. Les camées antiques du musée de Vienne forment le premier chapitre de la description de tous les objets d'antiquité qui composent ce vaste dépôt, dont l'auteur se propose de publier la totalité des monuments sous cette rubrique : *Monumente des K. K. Münz und antiken Cabinettes in Wien.* Cette grande description dont le savant auteur a donné succinctement les titres en tête des premières pages de son livre serait ainsi divisée : 1° Pierres gravées, camées et intailles antiques et modernes. 2° Vases, bijoux en or antiques et de l'époque de Benvenuto Cellini. 3° Vases et bijoux d'argent. 4° Statues, figurines, animaux, vases et instruments de bronze. 5° Vases grecs et romains en terre cuite. 6° Ouvrage en terre cuite, en ivoire, en verre et en plâtre, etc. 7° Sarcophages antiques, statues et bustes en marbre. 8° Inscriptions antiques. 9° Collection égyptienne. 10° Médailles

grecques. 11° Médailles romaines. 12° Monnaies du moyen âge. 13° Monnaies romaines. 14° Monnaies orientales. La première partie de cette remarquable description est spécialement consacrée aux pierres gravées en général et se subdivise en trois classes : la première classe (*a*) comprend les camées antiques; la deuxième (*b*) est consacrée aux intailles anciennes. Enfin dans la troisième classe (*c*) l'auteur s'est occupé des camées et des intailles du moyen âge et modernes.

Il serait très-difficile de suivre l'auteur dans les savantes digressions qu'il a fait entrer dans son livre; nous dirons seulement en peu de mots quelles sont les données générales, l'introduction que le savant M. Arneth a placées en tête de sa description. L'auteur après avoir passé en revue les différentes phases de l'art grec, dit que les pierres gravées ne servaient pas seulement d'ornements au luxe des anciens, mais qu'elles étaient aussi offertes aux dieux et déposées dans les temples, ainsi qu'une inscription grecque, publiée par Chandler, inscription qui est l'inventaire public du trésor déposé dans l'Opisthodome du Parthénon à Athènes, le prouve clairement en disant que des pierres gravées en faisaient partie. Sous les empereurs, de pareils dons étaient faits à la divinité; Auguste offrit au temple de la Concorde à Rome une corne d'abondance en or, ornée de pierres gravées; et Cicéron (*contre Verrès*) nous apprend que le roi Antiochus avait destiné un candélabre orné de pierres gravées et d'intailles au temple de Jupiter Capitolin. Au dire de Pline et de Suétone, J. César et Marcellus firent don aux temples de Vénus et d'Apollon de plusieurs séries de pierres gravées. Les particuliers de distinction avaient aussi à Rome de riches collections de camées ; il suffit de citer celles de Scaurus, de Pompée, voire même de Sylla.

Les intailles étaient plus particulièrement consacrées à un autre usage qui remonte à l'antiquité la plus reculée : elles servaient aux rois et aux princes comme insignes de leur puissance et souvent même aussi comme sceau de l'État; les diplômes de Pépin et de Charlemagne portent les uns l'empreinte d'une figure de Bacchus et les autres la tête de Sérapis; de plus les particuliers se servaient aussi d'intailles pour donner de l'authenticité à leurs actes privés et publics. Les cachets des vaincus avaient une grande importance aux yeux des vainqueurs ; ainsi Alexandre vainqueur de Darius se servait du cachet du roi des rois pour des lettres relatives à l'Asie; Sylla avait pour cachet une intaille représentant Jugurtha vaincu ; et Ci-

céron déclare qu'il a reconnu une statue de Scipion l'Africain à l'anneau portant le signe de la famille Cornelia.

L'auteur passe ensuite en revue les artistes de l'antiquité dont les noms sont gravés sur les pierres, après avoir consacré toutefois à la matière des pierres en elles-mêmes quelques lignes d'un intérêt réel. Enfin M. Arneth arrive à la description des principales pierres gravées et intailles du cabinet d'Autriche. En premier lieu l'auteur cite le camée d'Auguste représentant l'empereur triomphant des Pannoniens. Il est moins grand que celui de Paris, car deux scènes seulement y sont figurées ; il est d'un travail plus fini et n'est point fragmenté. Il a passé de l'abbaye de Poissy en Allemagne. Sur le premier plan, il représente Auguste, sa femme Livie et toute sa famille ; derrière le prince sont Neptune et Cybèle (pl. I). Parmi les autres camées du musée de Vienne il faut citer Rome et Auguste (pl. IV) ; une aigle impériale (pl. III) ; l'onyx représentant Ptolémée, Philadelphe et Arsinoé (pl. V) ; la calcédoine ornée du buste de Tibère (pl. VI) ; Claude et sa famille, onyx (pl. VII) ; le buste de Tibère, onyx (pl. VIII) ; Livie portée par Cybèle, onyx (pl. IX) ; Jupiter, vainqueur des géants (pl. X) ; onyx admirable qui fut gravé sans doute par l'inspiration de ces vers d'Horace (*Carm.* III, I, 6-8) :

Reges in ipsos imperium est Jovis
Clari giganteo triumpho,
Cuncta supercilio moventis,

Le char de Neptune, onyx (pl. XI) ; Diane et Endymion ou Vénus et Adonis, onyx (pl. XII) ; enfin une foule de petits camées et de pierres gravées portant les bustes d'Hercule, de Mercure, etc., d'Agrippa, de Claude, de Vespasien, de Pertinax, etc., et de ces allégories dont les Romains avaient presque fait des divinités, telles que la Piété, la Libéralité (pl. XX, n° 20), etc.

Enfin il faut voir l'admirable ouvrage de M. Arneth pour se convaincre tout d'abord de son importance et de son mérite ; les sources où l'auteur a puisé, attachent considérablement de prix à son livre ; il suffit de dire enfin que c'est dans l'étude des classiques, que c'est à l'aide des écrits de Montfaucon, de Winckelmann, de Visconti, de Letronne, d'Eckhel, de MM. Lenormant, Panofka et Gerhard, etc., que l'ouvrage de M. Arneth a été entrepris ; il ne pouvait sortir de sa plume qu'une grande œuvre, puisqu'elle était inspirée par des noms aussi illustres.

V. Langlois.

MONUMENT DE NINIVE, découvert et décrit par MM. BOTTA et FLANDIN. — Paris, Imprim. nat., f°, 1850. GIDE et BAUDRY, éditeurs.

C'est sur Ninive et son antique splendeur que se dirige maintenant toute l'attention des savants, c'est sur les monuments gigantesques de Khorsabad que nos artistes viennent étudier l'art assyrien, c'est sur le problème difficile des caractères cunéiformes que va se heurter pour le résoudre, le génie de nos érudits. Déjà sur cette épineuse question des hommes d'un talent supérieur ont abordé les difficultés premières de la science, et de remarquables écrits sont sortis de leur plume ; il suffit de citer les noms de MM. Burnouf, de Saulcy, Löwenstern, de Longpérier, Botta, Rawlinson pour voir dans quelles mains a été confiée la science des écritures assyriennes. Mais le peu de monuments que l'on connaissait jusqu'alors était insuffisant pour étudier complétement la matière et on attendait impatiemment un livre où seraient groupés les monuments, les inscriptions que l'on découvrait en abondance sur le territoire de l'antique Ninive. Telle était l'attente universelle des archéologues ! Aussi devons-nous nous glorifier de voir qu'un Français, un savant, a le premier doté son pays d'un de ces monuments impérissables, qui fait la gloire des nations et qui relève l'intelligence en faisant passer sous nos yeux le grandiose des civilisations éteintes de l'Asie.

M. le consul Botta partit de France avec l'intention de retrouver l'antique Ninive ; les données qu'il avait déjà, les instructions qu'il avait reçues du gouvernement et de l'Institut, le mirent sur la voie et après quelques recherches, notre savant compatriote révélait aux archéologues une mine nouvelle, et offrait une moisson fertile pour la science. A quelques lieues de Mossul, le consul de France exhumait des palais entiers, des inscriptions, des bas-reliefs du plus beau style et de la plus belle époque de la civilisation de l'Asie. Ninive existait donc, ses palais encore debout que le temps nous a conservés avec toute leur pureté artistique sont maintenant la conquête du monde savant. Les découvertes de M. Botta sont loin d'être arrivées à leur terme ; malheureusement d'autres se sont chargés de recueillir son héritage, et l'Angleterre, à notre grand regret, continue l'œuvre de notre savant consul. Les voyageurs anglais découvrent continuellement des monuments nouveaux et les musées de Londres rivalisent maintenant en richesse avec nos collections assyriennes du Louvre.

Le livre de M. Botta se compose de onze chapitres : dans le pre-

mier, l'auteur raconte la découverte du monument sur le mamelon de Khorsabad, les travaux qu'il a fallu exécuter pour transporter les colosses, des portes du palais, jusqu'à la mer; les difficultés matérielles une fois surmontées, il a fallu vaincre la résistance obstinée de Méhémet-Pacha, gouverneur pour les Turks de la province de Mossul, qui, sous de futiles prétextes, s'opposait à l'enlèvement des pierres. Inutile de dire qu'après des peines et des fatigues inouïes, M. Botta a triomphé de toutes les difficultés, et la science lui saura gré de l'immense service qu'il lui a rendu. Le deuxième chapitre de l'ouvrage est consacré à la position topographique de Khorsabad et des environs, la place du monument, et des constructions secondaires. Du troisième au sixième chapitre inclusivement, l'auteur a donné la description des monuments, des bas-reliefs, des inscriptions qu'il a découverts. Enfin du septième au onzième chapitre M. Botta expose le système des écritures cunéiformes, les distinctions qui existent entre l'écriture de Ninive et l'écriture de Persépolis, de Van et de Babylone.

L'ouvrage est accompagné de plus de quatre cents planches, dues au crayon de M. Flandin et gravées par nos meilleurs artistes. V. L.

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire. Nouvelle édition, augmentée de fragments inédits de l'auteur et annotée par plusieurs numismatistes. — Mise en vente des cinq premières livraisons. — Paris, in-8°, 1850, Leleux.

Nous avons déjà indiqué sommairement dans notre dernier volume, p. 742, les matières contenues dans les deux premières livraisons de cette importante publication; nous allons compléter aujourd'hui ce court aperçu, en donnant les titres des lettres VIe à X^e^, qui composent les trois dernières livraisons parues.

La lettre VIe adressée à M. Durand, et qui a rapport à une médaille d'Eudoxie Dalassène et de Constantin Ducas, a été annotée par M. de Saulcy. La VIIe qui contient un essai sur la numismatique des Croisades est accompagnée des notes de M. Victor Langlois. La VIIIe annotée par le même auteur, a trait aux monnaies de l'empereur Romain II et du roi de Sicile Roger II. Les médailles au nom de Michel qui forment la IXe lettre, sont suivies des observations savantes de M. de Saulcy. La Xe lettre, enfin, qui termine la cinquième livraison et qui offre le plus d'intérêt, est consacrée à la description d'une médaille d'Andronic II, et à la rectification d'une monnaie byzantine anonyme; elle est annotée par M. Adrien de Longpérier.

NOUVELLES REMARQUES

SUR

LE TEMPLE APPELÉ SOSTHENIUM,

CONSACRÉ A ST. MICHEL PAR L'EMPEREUR CONSTANTIN.

(Voy. *Revue Archéologique*, VIe année, p. 144 et suiv.)

Les lecteurs de la Revue se rappellent sans doute la dissertation que j'ai publiée, il y a un an, et dans laquelle j'essayais d'établir que l'église appelée *Sosthenium*, qui fut consacrée par l'empereur Constantin à l'archange Michel, avait été auparavant un temple païen élevé à une divinité médicale. C'était là le but principal de mon travail, but que je crois avoir atteint; quant à l'objet secondaire, la détermination du véritable emplacement de cette église, en présence des témoignages contradictoires qui nous sont fournis à ce sujet par les Byzantins, je m'étais senti incertain, et n'ayant pu lever tous les doutes, toutes les difficultés auxquelles la question donne lieu, j'avais été forcé de m'arrêter à une hypothèse dont je sentais mieux qu'un autre toute l'insuffisance. J'avais supposé que le temple élevé par les Argonautes, temple que j'identifiais au Sosthenium, était placé sur la rive gauche, c'est-à-dire en Europe, au voisinage de Hestiæ, quoique G. Codinus distingue formellement le Sosthenium de l'église que Constantin dédia à saint Michel à Anaplous, près de Hestiæ (1). Un passage de Polybe, qui m'avait échappé, lors de la rédaction de mon mémoire, est venu depuis modifier mon opinion sur ce sujet, en même temps qu'il a apporté un témoignage imposant en faveur de l'hypothèse principale qui fait le fond de ma dissertation. Voilà pourquoi je crois aujourd'hui nécessaire de joindre au mémoire que j'ai publié les remarques que m'ont suggérées le passage de l'historien grec.

Polybe nous dit à propos du Bosphore : « La bouche du Pont est appelée Bosphore de Thrace et a cent vingt stades de longueur. Sa largeur n'est pas partout la même. La bouche, par où l'on sort de la Propontide, commence au détroit qui s'étend entre Chalcédoine et Byzance, et dont l'ouverture est de quatorze stades. Celle par où

(1) Voy. la note 5 de l'article cité.

l'on sort du Pont, s'appelle Hieron. C'est là qu'on dit que Jason, revenant de la Colchide, sacrifia la première fois aux douze dieux. Cet endroit, quoique situé dans l'Asie, n'est distant de l'Europe que de douze stades, au bout desquelles vis-à-vis on trouve le temple de Serapis dans la Thrace (1).

On le voit, d'après Polybe, le temple élevé par les Argonautes était en Asie, sur la rive droite du Bosphore. Si donc, ainsi que l'avancent G. Cedrenus, J. Malalas et Nicéphore Calliste, le Sosthenium que Constantin consacra à saint Michel était le même que ce temple, il faut le placer sur la rive droite; et cependant Sozomène (2), qui décrit les lieux en détail et comme les ayant visités, dit au contraire que cette église était sur la rive gauche, au voisinage de *Hestiæ*. On pourrait lever la difficulté en supposant une mauvaise leçon dans les manuscrits de l'historien ecclésiastique et lisant : Εἰς πόντον ἐκ κωνσταντινουπόλεως, au lieu de : ἐκ πόντου εἰς κωνσταντινούπολιν. Mais nous ferons voir plus bas que d'autres faits tendent à confirmer le dire de Sozomène, et qu'il n'est pas aisé de trancher la difficulté. Remarquons que cet écrivain ne dit pas que le Sosthenium soit le même que le temple des Argonautes; il ne fait aucune mention de ces personnages, dont il n'est parlé que dans les Byzantins. Ceux-ci vivant dans un temps plus éloigné du fait rapporté, il est plus naturel de supposer que l'erreur vient de leur part que du côté de Sozomène. Et puisque Polybe, historien beaucoup plus ancien, nous dit que le temple des Argonautes était en Asie, il faut croire que le Sosthenium en était distinct, puisqu'il était sur la côte d'Europe. C'est avec l'église Saint-Michel, placée à Brochæ, et aussi consacrée par Constantin, que le temple des Argonautes paraît devoir être identifié, car cette église était placée en Asie (3), et de plus elle était voisine d'une église consacrée à la Vierge (4), dans laquelle il semble qu'il faille reconnaître l'église dont parle Cedrenus, et qui occupait l'emplacement de l'oracle consulté par les Argonautes. Procope nous dit que le Saint-Michel d'Asie, que Justinien avait aussi fait réédifier, était sur un terre-plein entouré d'un mur, juste en face de l'autre St. Michel (5). Rien d'étonnant que dans les derniers temps on ait confondu deux églises portant le même

(1) Polyb. *Histor.*, lib. IV, 39, p. 98-99, éd. Schweighaeuser.
(2) Lib. II, c. III.
(3) G. Codin. *de Ædific. Constant.*, p. 115, éd. Bekker.
(4) Procop. *de Ædific.*, I, 8, éd. Dindorf, t. III, p. 199.
(5) *Ibid.*, I, 8, t. III, p. 199, éd. Dindorf.

nom et qui étaient si voisines, et qu'on ait rapporté à celle de la rive gauche, le Sosthenium, une tradition mythologique qui s'attachait à celle de la rive droite. Mais un fait nouveau explique mieux encore cette confusion ; c'est que, suivant le passage cité de Polybe, un temple de Serapis existait sur la rive de Thrace opposée à la côte d'Asie, ce qui nous ramène précisément à l'emplacement de Sosthenium. Les faits que j'ai cités dans ma dissertation, ont suffisamment montré que l'usage de l'incubation était général dans le culte de ce dieu médical, et nous avons là une preuve que l'incubation pratiquée en l'honneur de l'archange, n'était que la continuation de celle qui se pratiquait pour le dieu égyptien.

Le culte de Serapis sur le Bosphore ne peut remonter bien haut, puisque ce n'est qu'à partir de l'époque des Ptolémées que ce culte se répandit dans la Grèce, à Athènes, à Hermione, à Corinthe, à Patras, à Sparte (1). Le témoignage du scholiaste d'Apollonius de Rhodes, que nous avons invoqué dans notre article, n'en subsiste pas moins, et il est à croire qu'on adorait sur la rive droite du Bosphore, à Brochæ, une divinité médicale, Apollon Jasonius ou Cyzicius, confondu avec le Jason des Argonautes. Le culte d'une autre divinité médicale, Serapis, sur la rive opposée, explique facilement qu'on ait pu confondre les deux temples, et rapporter à celui-ci, baptisé plus tard du nom de Sosthenium, après que Constantin l'eut consacré à saint Michel, la tradition qui se rapportait originairement à celui de Brochæ.

Un fait important à noter pour la confirmation de nos conclusions, c'est l'existence, sur l'emplacement du Sosthenium, précisément du temple d'une divinité à l'égard de laquelle se pratiquait le genre de consultation médicale que nous voyons mis en pratique, dedepuis Constantin, pour saint Michel. Au reste, cette conclusion n'empêcherait pas d'admettre que l'Apollon Jasonius, qui avait un temple sur l'autre rive du Bosphore, ne fût aussi une divinité médicale dont des sources thermales avaient fait naître le culte. Cet Apollon pouvait être d'autant plus un dieu qui apparaissait aux malades, qu'Artémidore nous apprend qu'Apollon Paeon se montrait souvent en songe aux malades pour leur annoncer le retour à la santé (2).

ALFRED MAURY.

(1) Voy. la dissert. de M. Guigniaut sur Sérapis, dans le t. V de la trad. de Tacite de M. Burnouf.

(2) Τοῖς δὲ ἤδη νοσοῦσι σωτηρίαν προαγορεύει, παίων γὰρ ὁ θεὸς λέγεται. *Oneirocr.*, lib. II, p. 214, éd. Reiff.

LETTRE A L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

SUR UNE MOSAIQUE TROUVÉE A CARTHAGE.

MONSIEUR,

Il se rattache un si grand intérêt à toutes les découvertes archéologiques faites sur l'antique sol de Carthage, que je crois remplir un devoir utile en vous faisant connaître celle qui eut lieu dans le courant de l'année 1844.

A cette époque, les fouilles que le gouvernement tunisien fit faire sur l'emplacement qu'occupait Carthage pour en extraire de grandes pierres de taille destinées à être employées dans les travaux du canal de la Goulette, mirent à jour une grande mosaïque, extrêmement curieuse et d'une conservation assez parfaite. Elle avait huit mètres de long sur cinq de large. Le bey l'offrit à M. de Lagau, alors consul général de France à Tunis, qui prit aussitôt des mesures pour assurer la conservation de cette intéressante découverte. Cette mosaïque fut, plus tard, transportée par blocs séparés en France, et quelques-uns de ces derniers sont restés à Carthage et font partie du petit musée de la chapelle Saint-Louis.

Le point où cette mosaïque a été découverte se trouve à environ 700 mètres du port *Cothon*, et sur le versant sud du mont *Byrsa*, au haut duquel s'élève aujourd'hui la croix de bronze de la chapelle de Saint-Louis. Ce point est indiqué par M. Falbe, dans son plan de Carthage, sous le n° LIV, comme étant un reste de temple, et il pense que ce fut celui d'Apollon, pillé par les troupes de Scipion le lendemain du jour où le *Cothon* et le *Forum* tombèrent au pouvoir du consul romain. M. Dureau de la Malle, dans sa *Topographie de Carthage*, place au contraire ce temple au point indiqué sur la carte de M. Falbe, au n° LV, où effectivement se trouvent des substructions très-considérables, et il assigne au point où a été découverte la mosaïque en question, c'est-à-dire au n° LIV de la carte de M. Falbe, l'emplacement des anciens bains ou thermes de Gargilius.

J'ai découvert moi-même, *sous une partie de la mosaïque*, dans un terrain formé de débris d'anciennes constructions, une tête de femme en marbre, que je suppose être celle de Junon. Cette tête, d'un travail assez ordinaire d'ailleurs, paraît avoir appartenu à une statue de grandeur naturelle, et elle est mutilée à deux endroits

différents. J'ai remarqué ensuite un bloc entier de mosaïque grossière qui semble avoir appartenu à la Carthage punique, et qui a été employé dans la bâtisse de l'un des piliers qui subsistent encore sur l'emplacement de l'édifice, et qui paraissent avoir fait partie de la façade en avant de laquelle devait se trouver une rangée de colonnes en demi-cercle.

Ces deux circonstances, jointes à quelques autres considérations résultant de la topographie locale, me font penser que la mosaïque qui m'occupe appartenait à un édifice byzantin, ou plutôt de la dernière époque carthaginoise, lequel édifice aurait été élevé sur l'emplacement d'une construction imposante et d'une date bien antérieure.

D'après ce qui précède, je crois que M. Falbe est dans l'erreur quand il assigne à ce point l'emplacement du temple d'Apollon pillé par les troupes de Scipion. L'opinion de M. Dureau de la Malle, qui avance que sur ce point s'élevaient les thermes de Gargilius, me semble préférable. Peut-être que le *temple d'Apollon* et les *thermes de Gargilius* ne sont que l'appellation d'un seul et même édifice, et que les *thermes*, dans l'une des salles desquels fut tenue, en 411, la grande assemblée qui jugea définitivement la fameuse querelle des Donatistes, peut-être, dis-je, que les thermes furent construits sur l'emplacement même qu'occupait le temple d'Apollon au temps où Scipion réduisit la fière rivale de Rome.

Les noms de CIPRIANVS, de CVIRIACVS, etc., etc., qui se trouvent dans le travail même de la mosaïque et dans les médaillons représentant des guerriers montés sur des chars traînés par quatre chevaux, viendront peut-être jeter un nouveau jour sur l'époque de cette mosaïque, la plus grande et la plus curieuse qui ait été trouvée jusqu'à ce jour à Carthage.

Je m'étais empressé de faire de cette mosaïque, sur les lieux même, un dessin dont je puis garantir l'exactitude. J'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint le calque (1). Je m'étais borné, pour rendre mon travail plus facile, à ne simuler la mosaïque que dans un seul médaillon, afin d'avoir une idée du travail et des couleurs de tout le reste.

Agréez, etc.

10 juillet 1830.

A. ROUSSEAU,

Premier interprète de la légation et consulat général de France à Tunis.

(1) Voy. la pl. 143 qui accompagne ce cahier.

LETTRE A M. CH. LENORMANT,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES MONNAIES DES ROIS ARMÉNIENS DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

MONSIEUR,

Le premier auteur qui ait signalé à l'attention du monde savant les monnaies roupéniennes est le marquis de Savorgnan, qui publia plusieurs monnaies de Léon II (1). Le livre de ce savant italien ne se rencontre point en France, où on le chercherait vainement. La seconde mention d'une médaille arménienne se trouve dans Tristan (2), qui publia la monnaie bilingue d'Héthum I et du sultan Kaikosrou, monnaie reproduite ensuite par Du Cange (3) et par Adler (4). Une foule d'autres mentions se rencontrent dans G. Cuper (5), La Croze (6), Th. Pembrock et le comte de Montgommery (7), les auteurs du catalogue du Musée impérial de Saint-Pétersbourg (8) et Pellerin (9), qui ont donné chacun dans leurs différents ouvrages l'explication rarement exacte de différentes monnaies roupéniennes.

Toutefois, aucune monographie n'avait été tentée jusqu'alors sur ce sujet, et pour la première fois l'abbé Sestini entreprit un essai de classification qu'il intercalla dans ses dissertations sur les

(1) Sestini le cite t. II, lettre IX de ses *Dissert. num. sur les méd. du mus. Ainslie.*

(2) *Comment. historiq.*, t. III, p. 588 (Paris, 1664).

(3) *Hist. de St. Louis*, par le sire de Joinville, Diss. XVI, p. 238 (Paris, 1668, f°).

(4) *Mus. cuf. Borgia*, p. 61-62, pl. XII, C. (Rome, 1782).

(5) *In Lactantium de Mortib. persecutorum, notæ*, p. 135 (Traj. ad Rhenum, 1693).

(6) *Histoire du Christianisme d'Ethiopie et d'Arménie*, p. 340 (La Haye, 1793).

(7) *Num. ant. in tres partes divisa*, t. IV, p. 40 (Londres, 1746).

(8) *Mus. imp. Petrop.*, t. II, 3e partie, p. 452 (Saint-Pétersbourg, 1745).

(9) *Lettres de l'auteur du Recueil des médailles des peuples*, etc., p. 112, 147, pl. I, nos 6, 7 et 8 (Francfort, 1770).

médailles du Musée Ainslie (1). La monographie du savant numismatiste, malgré toute l'érudition qui s'y remarque, est loin d'avoir tout le mérite qu'on lui suppose; une foule d'inexactitudes, sans compter les fausses attributions que je signalerai tout à l'heure, jettent un peu de défaveur sur cette dissertation. Ce n'est pas que je veuille rien ôter du mérite et du savoir de Sestini, loin de là : seulement j'ai acquis la certitude, par l'examen attentif de monnaies semblables à celles qui avaient servi au savant abbé pour son travail, que la majeure partie d'entre elles avaient été détournées de leur sens. Je citerai seulement quelques exemples : Sestini (2) donne au roi Simbat une médaille dont aucun des éléments épigraphiques ne peut constituer le nom de ce roi ; il attribue ensuite à Constantin une pièce sur laquelle on lit le nom d'Ochin; enfin, il donne au second règne d'Héthum une pièce d'Étienne III Urosch II, roi de Servie, publiée par M. de Reichel, dans une notice sur les monnaies de Servie (3). Mais il est juste, maintenant que j'ai fait voir les erreurs de Sestini, de faire ressortir le mérite de son travail. Sestini a attribué à Thoros une médaille sur laquelle se lit le nom de ce roi; les numismatistes modernes en ont attaqué l'authenticité : l'un d'eux, M. Brosset (4), suppose que la pièce est de l'invention de Sestini, attendu qu'elle ne présente aucune des lettres du nom de Thoros; l'autre, M. A. Krafft (5), a tourné la difficulté en passant cette monnaie sous silence. Pour ce qui est de M. Brosset, je trouve que ce savant a été trop loin en suspectant la bonne foi de Sestini, d'autant plus que sur une pièce presque semblable du cabinet de M. de Cadalvène, publiée par M. de Saulcy (6), on lit parfaitement les trois premières lettres du nom de Thoros. M. de Saulcy, à qui j'ai soumis cette opinion, l'a adoptée sans réserve.

Après l'Essai de Sestini, il s'écoula quarante ans avant qu'aucun travail ne fût tenté sur les monnaies roupéniennes. M. Brosset, l'un des continuateurs de l'histoire du Bas-Empire de Lebeau, donna, dans les notes qu'il fit sur cet ouvrage, la description

(1) Ouv. cité, lett. IX, *Sopra le medagl. dei principi Rupinensi*, t. II, p. 22; t. IV, p. 84.

(2) P. 43.

(3) Mém. de la Société d'archéologie et de numism. de Saint-Pétersbourg, 1848, t. II, p. 242, pl. XIII, n° 9.

(4) *Bulletin de l'Acad. des Sciences de St. Pétersb.*, t. VI, nos 3 et 4.

(5) *Armenische Münzen*, etc. (Vienne, 1843, 2 pl.)

(6) *Num. des Croisades*, pl. XIX, n° 76. (Paris, 1847).

des monnaies arméniennes connues de son temps (1). Cet essai fournit à celui-ci les éléments d'une *Monographie des monnaies roupéniennes* (2), que ce savant imprima à Saint-Pétersbourg en 1840. Dans ce travail de quelques pages seulement, l'auteur repousse toute distinction à établir dans le classement des pièces des rois homonymes; il attribue à un roi incertain du nom de Léon toutes les médailles portant ce nom, et à un Héthum incertain les pièces si nombreuses et si différentes de types où se lit le nom Héthum. Les raisons alléguées par M. Brosset sont celles-ci : « Qu'il est impos- « sible de distinguer par les médailles l'un ou l'autre des princes du « nom de Léon ou d'Héthum, attendu qu'aucune ne porte de dates; « que les noms des rois homonymes n'ont rien qui les distinguent; « et qu'enfin les médailles se ressemblent toutes pour le type. » Comme on voit, le système proposé par M. Brosset est loin de satisfaire pleinement les exigences de la science, et je crois qu'à l'aide de l'histoire et par l'examen des types des monnaies on peut arriver à lever presque toutes les difficultés réputées insurmontables par M. Brosset. Malgré ce défaut capital que je prends la liberté de signaler dans le travail du savant académicien, je dois dire que la Monographie de M. Brosset contient de très-remarquables attributions, et je m'empresse de signaler l'une des principales. Les monnaies roupéniennes, comme on aurait pu le penser, ne sont pas les seules où se rencontrent des caractères arméniens; car M. Brosset en signale un exemple tiré d'une médaille inédite du musée asiatique de Saint-Pétersbourg (3). Cette curieuse pièce porte au droit le buste de J.-C. nimbé tenant le livre des Évangiles, avec cette inscription monogrammatique : ՅՍ—ՀՍ (GS — CHS), où l'on a reconnu déjà le nom de Jésus-Christ. Au revers, une inscription quadrilinéaire occupe le champ de la pièce :

+ ՏՐ ՈԳ	+ *Dr och-*	*Dieu assis-*
ՆԼ ԿՈՐԻԿ	*ne gorig-*	*te Goric*
Ի ԿՈՐԱ	*i gora....*	*Gora....*
Ա.....	*a.....*	*a.....*

Disons en passant que cette légende a une grande ressemblance avec

(1) T. XVI, p. 26; XVII, p. 43, 324; XX, p. 510.
(2) *Bulletin de l'Acad. des Sc. de St. Pétersbourg*, t. VI, nos 3 et 4.
(3) Ouv. cité, p. 52, pl. I, n° 1.

l'inscription invocative des monnaies frappées à Antioche au temps des croisades par les princes chrétiens : Κυριε βοηθει τῳ δουλῳ σου...

M. Brosset fait remarquer qu'aucun prince de la dynastie de Roupène n'a porté le nom de Goric ; mais il nous apprend que ce nom se trouve dans une branche collatérale de la dynastie Bagradite : « Simbat II, dit l'auteur de l'attribution, septième prince qui avait « le titre de roi de la descendance d'Archod, ayant affermi son au- « torité, abandonna en 1082 à son fils Goric ou Gourgen une par- « tie considérable de ce pays qui forme maintenant le Somkhetk. Ce « prince s'y établit et prit le titre de roi d'Albanie. Quoiqu'il y ait « d'autres princes du nom de Goric, celui dont il s'agit ici est le seul « auquel puisse être attribuée la monnaie du musée asiatique, car « Simbat ayant donné à son frère une partie de ses États avec le titre « de gouverneur, et ce titre se retrouve dans les lettres GORA...A « dans lesquelles on reconnaît le titre de Curopalate. De plus, les « autres successeurs de Goric qui portaient le même nom que lui, « avaient tous le titre de roi. »

Mais si quelques monnaies portant des caractères arméniens ont été trouvées parmi les suites numismatiques ciliciennes, je dois dire que certains auteurs se sont trompés en revendiquant pour l'Arménie des pièces qui lui sont tout à fait étrangères. Ainsi, le père Indjidji, dans ses *Antiquités de l'Arménie* (1), assure avoir vu dans la collection de lord Ainsley, à Constantinople, des monnaies portant d'un côté un autel placé entre deux personnages et de l'autre une tête de roi coiffé à la manière orientale avec des légendes arméniennes. Ces pièces sont tout simplement des médailles sassanides mal lues par le P. Indjidji, et en tout semblables à celles dont M. de Longpérier a fait la monographie (2) ; ou bien des dirhems arabes, imités du type sassanide, car on sait, d'après le témoignage de Makrizi et de ses commentateurs (3), « qu'Omar fit frapper des « dirhems avec l'empreinte de Cosroès et du même module (4) ; » ou bien encore des monnaies imitées de ce même type sassanide dont je viens de parler et portant des inscriptions géorgiennes (5).

(1) T. II, p. 75, note (1835, 3 vol. in-8°).

(2) *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide* (Paris, 1840, in-4°).

(3) *Histoire de la monnaie arabe.* — Tyschen, *Comm. I de nummis vel. pers.*, p. 24 ; et *Comm. III*, p. 25. — S. de Sacy, trad. de Makrizi.

(4) Lettres du baron Marchant *sur la Numismatique* (Lettre I, p. 9, annot. par M. de Longpérier (Paris, Leleux, édit., 1850, in-8°).

(5) Fraehn, *Novæ symbol. ad rem num. Mohammed.* (Pétersb., 1819, in-4°), p. 46, pl. II, n° 15.

La Monographie de M. Brosset fut bientôt suivie d'un travail très-remarquable dû à la plume d'un savant allemand, M. Albreck Krafft (1). L'auteur a établi parmi les médailles des rois homonymes des distinctions qui n'existent pas, comme je l'ai dit plus haut, dans le travail de M. Brosset ; de plus, M. Krafft a publié quelques monnaies nouvelles tirées des collections du musée de Vienne, de M. Timoni et du cabinet des médailles des RR. PP. Méchitaristes de Venise, monnaies qui n'ont pas peu contribué à fixer définitivement aux rois homonymes les pièces restées douteuses dans la Monographie de M. Brosset.

Un travail spécial, touchant les monnaies d'Héthum, adressé récemment par le consul anglais de Smyrne, M. Borell, au supérieur du couvent arménien de Venise (2), a pour but de faire connaître des pièces d'Héthum et d'Isabelle que Sestini avait attribuées par erreur à Héthum II et à Léon III (3). Si MM. Brosset et Krafft n'eussent devancé M. Borell de plusieurs années, et à son insu, dans cette appréciation, la notice de ce dernier eût été irréprochable.

Je dois parler maintenant de deux pièces roupéniennes que M. de Saulcy, dans sa *Numismatique des Croisades* (4), a attribuées aux rois de Chypre. La seconde de ces pièces, dont j'ai déjà parlé, est du règne de Thoros ; la première en billon et du module des deniers doit être reportée au règne de Léon VI de la famille des Lusignan.

Je passe sous silence les monnaies déjà citées par Sestini, que Tchamistch (5) et Capellati (6) ont rappelées dans leurs ouvrages.

Enfin, et pour finir cette nomenclature des auteurs où se trouve une mention des monnaies arméniennes, je vais parler de deux pièces dont les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont donné la description (7). Ces deux médailles, que les Bénédictins disent avoir fait partie du cabinet du roi, n'y étaient plus au temps de Pellerin, qui s'en est occupé dans ses lettres (8) ; la première portait, sur l'un de ses côtés, une sainte à mi-corps avec l'auréole et cette inscription : DRACO REX ARMEN. L'autre côté de la pièce était parti de manière qu'au premier était un dauphin en pal et au second une femme à

(1) *Arm. Münzen der Rupinische dynast.*, 2 pl. (Vienne, 1848, 8°.)
(2) *Revue Numismatique* de MM. Cartier et La Saussaye, 1845, p. 451 et 1 pl.
(3) T. IV de l'ouv. cité ; cf. la lettre au père Indjidji.
(4) Pl. XIX, nos 5 et 7.
(5) T. II, liv. V, p. 365.
(6) L'*Armenia*, t. I, art. IV, p. 178-181.
(7) Cf. rois d'Arménie, *Draco*.
(8) P. 146-147.

mi-corps, avec ces mots pour devise : MONETA MACRI CHIO. La deuxième pièce représentait d'un côté un buste d'homme imberbe, tenant un globe d'une main avec cette légende : DRACO REX ARMEN AGAPI. Le revers est semblable à celui de la première pièce. Inutile de dire que ces deux médailles, si toutefois elles ont existé, sont des jetons, car aucun roi roupénien n'a porté le nom de Draco.

Tels sont les travaux qui ont été entrepris sur cette matière et que j'ai cru utile de rappeler avant de commencer la description des monnaies roupéniennes.

Les monnaies arméniennes des trois métaux nous sont parvenues. Les médailles d'or sont extrêmement rares ; M. Brosset en signale une seule, mais on en connaît cependant une deuxième qui fait partie du cabinet des RR. PP. Méchitaristes de Venise ; cette monnaie s'appelait *Byzant* (1) et aussi *Tenar* (Դենար), elle équivalait au *Dinar* دينار des Arabes. Les monnaies d'argent sont assez nombreuses ; elles s'appelaient *Tahégan* (Դահեկան), ou *Tram* (Դրամ), ou (Տրամ), et répondait au *Dirhem*, arabe درهم. Les monnaies de cuivre, les plus nombreuses de toutes les médailles arméniennes qui sont arrivées jusqu'à nous, étaient le *Pogh* (Փող) en turc پول, le *Tank* (Դանկ), en arabe دانق. Enfin il faut aussi mentionner une autre pièce de monnaie d'une valeur moindre que le *Dirhem*, comme on en trouve la preuve dans l'ordonnance de Léon III en faveur des Génois, monnaie qui pourrait bien être le denier de billon dont on connaît un seul exemple (2), et qui est appelée *Khori* (Քհորի) (3).

L'atelier monétaire des rois arméniens de la dynastie de Roupène était établi dans la ville de Sis, place forte que Léon II avait reconstruite et embellie, et dont il fit la capitale de son royaume en 1186. Les pièces roupéniennes ne portent en effet que le nom de la ville de Sis, quand la légende de l'atelier y est toutefois exprimée.

Le travail des médailles est grossier, les représentations des personnages et des animaux sont fort mal exécutées ; les lettres des in-

(1) Ce mot se rencontre dans le décret de Léon III en faveur des Génois, décret daté de 1288, et publié par St. Martin dans les *Extraits des manuscrits*, t. XI, p. 97.

(2) Saulcy, *Num. des Croisades*, pl. XIX, n° 5.

(3) Décret de Léon III (*Extr. des manuscrits*, t. XI, p. 97).

scriptions sont en onciale, et quoique lisibles elles sont mal formées; souvent la plupart des mots sont incomplets, soit par le manque d'espace, soit par la négligence d'un graveur inhabile; les inscriptions sont en outre surchargées de fautes d'orthographe qu'autorisait l'ignorance des monétaires à l'époque de décadence dans laquelle le royaume chrétien d'Arménie était plongé dans ces temps de désastres et de barbarie (1).

La partie de l'Asie qui formait au moyen âge le royaume des Roupéniens, portait le nom de *Petite Arménie*. Ce pays était borné au nord par la mer Noire et la Géorgie, à l'est par l'Euphrate et les montagnes qui allaient rejoindre l'Agri-Dagli (*Mont-Ararat*), au sud-est par les principautés latines d'Edesse et d'Antioche, au sud par la Méditerranée, et enfin à l'ouest par l'empire grec de Trébizonde et le pays de Roum.

Toutefois, il est bon de dire que l'on ne peut assigner de limites fixes et précises au royaume roupénien de la petite Arménie, car les Turcs Sedjoukides et les Sarrazins d'Égypte, par leurs empiétements successifs sur les possessions de l'Arménie réduisirent plusieurs fois ce malheureux royaume à l'enceinte étroite des murailles de Sis, jusqu'au moment où la résistance, devenue impossible, força Léon VI de Lusignan à déposer sa couronne pour chercher un asile en Occident.

(1) Il serait difficile de classer par ordre d'importance les différents cabinets où sont renfermées des monnaies roupéniennes. En France il faut citer le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, la riche collection de M. le marquis de Lagoy à Aix, que j'ai consultée, grâce à l'obligeance bien connue de son possesseur, toujours avide de faire profiter la science numismatique, à laquelle il a travaillé toute sa vie. Enfin la collection du duc de Blacas, que M. Brosset avait consultée par l'intermédiaire de M. Reinaud, de l'Institut. M. le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel Sarrazin, possédait une série assez importante, puisque Sylvestre de Sacy devait lui consacrer quelques pages. A Venise, les révérends pères Méchitaristes conservent dans leur couvent de fort belles médailles, dont une en or, de Constantin; ces pièces m'ont été signalées par le révérend père Gabriel Aivazovski, du collége Arménien de S. Moorat à Paris, et par M. Levaillant de Florival, professeur à l'école des langues. Le musée de l'Hermitage, l'Institut asiatique, le ministère des affaires étrangères, la collection de M. de Reichel à Saint-Pétersbourg, sont extrêmement riches en monuments monétaires roupéniens. Les musées de Vienne, de Berlin, le British-Museum, lord Ainsley à Constantinople, M. Borell à Smyrne, possèdent également de fort belles collections que MM. Brosset et Krafft ont citées dans leurs écrits.

PRINCES DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

Roupène I (1080-1095). Après la mort de Kakig II, le dernier roi de la dynastie des Pacradouni, l'Arménie retomba sous un joug oppresseur, lorsque Roupène, descendant de la race d'Archod, résolut de venger et sa race et sa patrie. Plein de courage et d'exécution, Roupène sut ranimer l'ardeur des Arméniens et profitant adroitement des troubles de l'empire grec, releva dans la Cilicie une principauté arménienne qu'il maintint forte et indépendante pendant l'espace de quinze ans (1).

Constantin I (1095-1099), son fils marcha sur ses traces, s'empara de Vahka, dont il fit sa résidence, étendit au loin ses conquêtes et reçut des princes latins venus en Orient lors de la première croisade le titre de marquis (2).

Thoros I (1099-1123?) fils de Constantin I, régna vingt-trois ans avec courage et prudence, il acheva la conquête de la Cilicie et laissa le trône à son fils Léon I (3).

Leon I (1123?-1141). Soumit la Cilicie depuis Mamestria jusqu'à Tarse, puis, livré par trahison entre les mains de l'empereur grec Jean II Comnène, il mourut dans les fers. Il avait pris le titre de roi d'Arménie sans avoir reçu l'onction royale (4).

Interrègne (1141-1144). L'Arménie reste pendant trois ans sous la domination des empereurs de Constantinople.

Thoros II (1144-1167), fils de Léon, parvint, à l'aide de Mlek, son frère, à s'échapper de prison, il reconquit la Cilicie sur l'empereur Manuel Comnène, de qui il reçut le titre de pansebastos, et mourut en 1167 (5).

Thomas (1167-1169). Thoros était mort en 1167 ne laissant qu'un fils en bas âge à la garde de son beau-père Thomas, baïle d'Antioche. Thomas régna au nom de son petit-fils. Mais Mlek, frère du dernier roi, voulait succéder à sa dignité : aidé du secours de Nour-Eddin, il combattit d'abord sans succès contre Thomas, mais bientôt de nouveaux renforts le mirent en état de se présenter de-

(1) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, éd. St. Martin, t. XV, p. 75. — Levaillant de Florival, *Coup d'œil sur l'Arménie*, p. 15.
(2) *Ibid.*, XV, 347 et 381.
(3) *Ibid.*, XVI, 25.
(4) *Ibid.*, XVI, 33.
(5) *Ibid.*, XVI, 83, 144, 168, 170, 266, 305.

vant lui et de forcer son rival à se retirer. Son jeune neveu mourut peu après et Mlek fut soupçonné d'avoir avancé ses jours (1).

Mlek (1169-1174) régna cinq ans, protégé par la puissance de Nour-Eddin, et fut tué par les Arméniens (2).

Roupène II (1174-1181), frère de Thoros II, succéda à Mlek et mourut dans un monastère (3).

On ne connaît point de monnaies roupéniennes des princes prédécesseurs de Léon II; M. Brosset a signalé une monnaie arabe bilingue de la collection du duc de Blacas, et qu'il croit avoir été frappée pendant le règne de Mlek par Nour-Eddin. Ce prince avait une telle amitié pour Mlek, dit Guillaume de Tyr, qu'ils se donnaient réciproquement le titre de frère. Guillaume de Tyr (4) appelle le prince arménien Mélier ou Milo. Leur alliance est mentionnée aussi dans les auteurs arabes, qui en parlent comme d'un trait de la plus fine politique de Nour-Eddin (5), c'est ce qui a fait penser à M. Brosset qu'une médaille arabe imitée des pièces de Constantin XIII, Ducas et d'Eudoxie Dalassène, représentait cette alliance (6). On voit sur le droit de cette pièce le Christ avec cette légende : الملك الامير محمود, *le roi des émirs, Mahmoud*, avec ce monogramme IC XC; et au revers deux figures debout soutenant un labarum au-dessus duquel est une croix avec cette légende arabe, الملك العادل نور الدين, *roi juste, Nour-Eddin*. Cette pièce, il est vrai, prêtait à l'équivoque, puisque Nour-Eddin avait nom Mahmoud, et son titre d'honneur était Malek-Adel (7); mais cette monnaie n'appartient point au règne de Nour-Eddin, et je n'ai cité cette méprise que pour appuyer l'opinion de M. de Saulcy (8), qui a restitué la monnaie en question à un prince arabe de la Syrie.

(1) Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, éd. St. Martin, XVI, 175. — Levaillant de Florival, *Coup d'œil sur l'Arménie*, p. 15.
(2) *Ibid.*, XVI, 266.
(3) *Ibid.*, XVI, 350-436.
(4) XX, 28.
(5) Reinaud, *Extraits des auteurs arabes*, p. 162.
(6) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, XVI, p. 305, note.
(7) Reinaud, liv. cité, p. 121, 145.
(8) Journal asiat. *Lettres à M. Reinaud.*

ROIS DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

Léon II (1181-1219).

Après la mort de Roupène II, Léon II prit en main le gouvernement de l'Arménie comme tuteur de ses deux filles (1) et s'appropria la principauté presque sans contestation. Son avénement au pouvoir fut signalé par un différent assez grave qui s'éleva entre lui et Raimond d'Antioche au sujet des limites de leurs états. A la suite de cette querelle pendant laquelle Boëmond fut fait prisonnier, Léon fit demander à l'empereur d'Allemagne Frédéric (2) la permission de prendre le titre de roi, attendu qu'il avait assez de terres pour former un royaume; il écrivit même au pape Célestin III, qui consentit à sa demande après avoir vu la profession de foi de Léon (3). Conrad de Wittelspach, archevêque de Mayence, qui se trouvait alors en Syrie, lui posa la couronne sur la tête en 1198 (4); cela n'empêcha pas Léon d'être excommunié en 1210 par le pape Innocent III pour l'avoir trompé en renvoyant de ses États le jeune Rupin qu'il avait adopté. Léon mourut en 1219 laissant le trône à

(1) Presque tous les auteurs donnent Léon pour frère de ce dernier et lui-même parlant du jeune Rupin, fils de Raymond d'Antioche, l'appelle toujours son neveu. Mais une lettre du pape Innocent III (*Recueil des Hist. de France*, t. XIX, l. II) qualifie Milon (Mlek) oncle maternel de Léon, et lui-même, dans une charte du mois d'août 1210, dont l'original souscrit avec le cinabre et scellé d'un sceau d'or était conservé dans la commanderie de Manosque, en Provence, se dit fils d'Étienne en ces termes : *Leo filius dni Stephani bonæ memoriæ, dei et romani imperii gratia rex*..... Ce qui justifie qu'il était neveu de Mlek et de Thoros (*Art de vérifier les dates*, Cf. *Rois d'Arménie, Léon II*).

(2) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVII, p. 41 et seq., et p. 323 et seq. (Ed. St. Martin).

(3) Quelques critiques et Du Cange entre autres, ont douté, contrairement à l'assertion de Baronius, que le pape eût été consulté sur cette affaire, attendu que Léon dans ses titres ne fait point mention du saint-siége, et se qualifie : *Leo per Dei et Romani imperii gratiam rex Armeniarum*. Mais Raynald (t. XIII, p. 44) produit une lettre écrite par Georges, catholique de l'Arménie, à Innocent III, et tirée du registre de ce pape (*Recueil des Hist. de France*, t. XIX) dont voici les termes : *Noveritis domine quod ad nos venit nobilis, sapiens, et sublimis archiepiscopus Moguntinus qui nobis attulit ex parte Dei et ex parte sublimitatis ecclesiæ romanæ et ex parte magni imperatoris Romanorum sublimem coronam, et coronavit nostrum regem Leonem*. Vincent de Beauvais dit que Léon envoya depuis au pape et à l'empereur une demande pour leur faire hommage de ses États. (*Art de vérifier les dates*, cf. *Arménie, Léon II*).

(4) L'*Art de vérifier les dates* donne la date 1197.

sa fille Isabelle, sous la régence de son frère Constant, connétable d'Arménie. En 1196, Léon avait bâti la ville de Sis dont il avait fait sa capitale.

On ne connaît pas de monnaies de Léon II frappées avant son couronnement, mais en revanche les médailles d'argent et de cuivre où ce prince est représenté avec le titre de roi sont fort nombreuses; en voici la description :

N° 1. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — *Lévon Thachavor* (1) *Hajotz.* — Léon roi des Arméniens. Le roi agenouillé, la couronne sur la tête, et recevant des mains du Christ une grande croix.

℟. + ԿԱՐՈՂՈՒԹԻՆ ԱՍՏՈ· — *Gharolutjamp asdu*[*zo*]. — Par la grâce de Dieu. — Deux lions debout et adossés, entre eux une croix double. Argent, pl. 144, n° 1.

Cab. de France, de Lagoy, de Vienne.

Krafft, *Armen. Münz.*, p. 9, pl. I, n° 8.

N° 2. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon, roi des Arméniens. — Le roi agenouillé, la couronne sur la tête, et recevant des mains du Christ une longue croix.

℟. + ԿԱՐՈՂՈՒԹԻՆ ԱՍՏՒ· — Par la grâce de Dieu. — Léon couronné marchant à droite, derrière lui une double croix. Argent, pl. 144, n° 2.

Cabinet de Vienne.

Krafft, p. 10, pl. I, n° 9.

J'ai placé ces deux médailles en tête des monnaies émises par Léon II, parce qu'elles me paraissent conformes aux données de l'histoire. En effet Léon tenant la couronne du pape avait fait représenter sur la monnaie J. C. pour indiquer qu'il tenait de son vicaire la couronne royale. Ces deux pièces ont dû être frappées aussitôt après le couronnement de Léon, alors qu'il était encore plein de la reconnaissance qu'il devait à Célestin III.

(1) C'est de ce mot que les Arabes ont fait تكفور.

N° 3. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon roi des Arméniens. — Le roi assis sur un trône supporté par deux lions, tient une croix et une fleur de lys héraldique (1).

℞. + ԿԱՐՈՂՈՒԹՒՆ ԱՍՏՈՒԾՈՅ· — Par la grâce de Dieu. — Deux lions adossés, entre eux une croix ornée, et cantonnée de quatre points. Argent, pl. 144, n° 73.

Musée asiatique de Saint-Pétersbourg.

Brosset, pl. I, n° 3.

N° 4. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon roi des Arméniens. — Le roi assis sur un trône, soutenu par deux lions et tenant un sceptre et un symbole ressemblant à une fleur de lys.

℞. + ԿԱՐՈՂՈՒԹՒՆ ԱՍՏՈՒԾՈՅ· — Par la grâce de Dieu. — Deux lions debout et adossés, entre eux une double croix (2). Argent, sept variétés. Pl. 144, n° 4.

Cab. de France, de Blacas, des R. P. Méchit. de Venise, du musée Asiat. de S. Pétersbourg, Timoni et ma collection.

Sestini, p. 20, pl. II, n° 1. — Tchamitch, p. 365, t. III. — Brosset, *Monogr. des monn. armén.*, p. 59, pl. I, n° 3. — Krafft, p. 8 et 9, pl. I, n° 7.

Il n'y a pas de doute dans l'attribution à Léon II de cette médaille et des ses variétés, car Atto Placentius, notaire du sacré palais, donne la description du sceau de Léon II qui a beaucoup de rapport avec les monnaies que je viens de décrire : « *Ejus* (Léon II) *sigilli aurei impressione munitis, in quo erat ab una parte ymago regis sculta*

(1) Atto Placentius, notaire du Sacré Palais, avait déjà signalé sur un sceau de Léon II cette ressemblance du symbole dont nous parlons avec une fleur de lys : *In leva vero tenens* (Léon II) *formam quasi floris lilii.* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XI, p. 19-21.)

(2) Je ne puis m'empêcher de remarquer que le symbole si fréquent de deux lions adossés qui se rencontre sur plusieurs monnaies d'argent arméniennes de l'époque de Léon II est en tout semblable à une ciselure exécutée sur des miroirs arabes. Dans la description des monuments arabes, persans, et turcs de la collection du duc de Blacas (t. II, pl. VIII) M. Reinaud signale un miroir représentant deux lions gynocéphales adossés et entourés d'une inscription arabe à la louange du propriétaire. Ce miroir n'est pas le seul, au reste, qui présente ce symbole, car M. O. Castiglioni en a publié un semblable dans la description du musée de Milan (1819), et M. Fraehn en a aussi donné un autre dans ses *Monuments variés de l'antiquité mahométane*. Part. II (St. Pétersbourg, 1822).

corona in capite, tenens in dextra crucem, in leva vero tenens formam quasi floris lilii et erant ibi littere ut credito armenicæ circumscripte quas ignoro; ab alia vero parte erat quædam forma leonis coronati tenentis crucem in pede, cujus circumscriptio litteris armenicis prænotatis trancripsi (1).

N° 5. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre d'une forme particulière.

ℝ. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՀԱՂԱՔՆ Ի ՍԻՍ· — *Scinéal i Khaghakn i Sis.* — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite, derrière lui une double croix. Argent, deux variétés, pl. 144, n° 5 et 6.

Cabinet de France, de Vienne, de Lagoy, de Reichel, ma suite.

Brosset, p. 59, pl. I, n° 5. — Krafft, p. 10, 11, pl. I, n° 4.

N° 6. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon, roi des Arméniens. — Tête de lion ornée du diadème.

ℝ. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՀԱՂԱՔՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville du Sis. — Double croix cantonnée aux deux cantons inférieurs de deux étoiles.

Cuivre grand module, cinq variétés.

Cabinet de France, de Vienne, du mus. asiatiq. de St. Pétersb., de Lagoy, de Blacas, Strogonoff et Timoni.

Pembrock et le comte de Montgommery, t. IV, pl. XL. — Tschamitsch, t. III, p. 565. — Pellerin, lettre II, pl. I, p. 246, n° 6 et 7. — Marquis de Savorgnan cité par Sestini. — Sestini, t. II, lettre IX, et t. IV, lettre VIII, p. 84. — Brosset, p. 58.

N° 7. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ ՍԻՍ· — Léon, roi des Arméniens, Sis. — Lion marchant à gauche.

ℝ. + ՇԻՆՅԱԼ Ի ՀԱԿԱՔՆ· — Frappé dans la ville. — Croix cantonnée de quatre étoiles.

Cuivre petit module.

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XI, p. 19, 21. Voy. le privilége accordé par Léon II aux Génois en la personne de Beaudoin de Rogerio, ambassadeur de la République de Gênes.

Sestini (pl. II, n° 3), pense que cette pièce qu'il attribue à Léon III peut bien aussi appartenir à Léon IV; si j'ai classé cette monnaie à Léon II, c'est à cause du type si en rapport avec les pièces de cuivre frappées par ce prince.

Isabelle et Philippe. (1219-1223).

Isabelle (*Zabel*) succéda à Léon II son père sous la tutelle de son oncle Constant. Raimond Rupin, qui avait des droits à la couronne, lui disputa sa succession et finit par se faire reconnaître roi d'Arménie à Tarse. Mais peu de temps après il fut pris par Constant qui le jeta en prison où il mourut (1) selon les uns; d'autres (2) au contraire le font tuer à Tarse par les Arméniens.

En 1221, Constant fit épouser à sa pupille, Philippe, troisième fils de Bohémond IV, prince d'Antioche (3). Philippe s'attira par sa conduite la haine de ses peuples, fut jeté en prison et mis à mort avec soixante-six barons (4) qui lui étaient dévoués et dont Constant pouvait redouter la colère. Le régent donna alors pour époux à Isabelle, son fils Hethum, malgré le vif désir qu'avait cette princesse de se retirer dans un cloître (5).

Victor Langlois.

(1) Sanud, liv. II, part. III, ch. x.
(2) Lignage d'outremer.
(3) Philippe était arménien par sa mère.
(4) Le P. Monnier (*Lettre sur l'Arménie*) n'en compte que vingt-six.
(5) Levaillant de Florival, p. 16.

(La suite à un prochain numéro.)

LES ARTISTES AU MOYEN AGE.

Dieu. le. pardont. et. a. ceulx. qui. sy. employent.
(*Extrait de l'inscription placée dans le clocher neuf de Notre-Dame de Chartres.*)

A la vue de ces monuments gigantesques que nous devons au moyen âge, de cette ornementation capricieuse dont la sculpture a été prodigue, de ces verrières éblouissantes qui ménagent si bien la lumière dans nos églises, on se demande, à quels hommes de génie sommes-nous redevables de tant de merveilles?... (1). Leurs noms! c'est avec peine que l'on parvient à les découvrir. Leur modestie était égale à la foi qui les animait; depuis le prélat jusqu'au plus humble ouvrier, tous n'ont eu en vue qu'une chose, qu'un but, glorifier Dieu!....

Nous vivons dans un temps de découvertes, la science et les arts progressent chaque jour; sans le méconnaître, il nous sera permis de dire que les XIIe et XIIIe siècles n'avaient rien, quant à l'art chrétien, à envier au XIXe!....

Ces considérations devaient naturellement servir de préface à notre travail. Nous nous proposons de rechercher la valeur de plusieurs noms que l'on rencontre en étudiant la cathédrale de Chartres.

1. *Fulbert.* — A la tête de ces artistes inimitables qui ont élevé Notre-Dame de Chartres, *cet évangile de pierres*, nous trouvons un évêque! Un évêque! c'est à lui que revient cette grande inspiration, la réédification de l'église après le terrible incendie de 1020... Il en dressa des plans; il en fixa les proportions vraiment gigantesques; la crypte égala en profondeur la nef.

A cette époque, éminemment religieuse, les architectes étaient de hauts personnages de l'église; on comptait également parmi eux des médecins; les évêques s'initiaient aux connaissances qui leur étaient nécessaires pour diriger de si vastes entreprises. Ils fai-

(1) On regrette de voir dans Fénelon l'expression d'un sentiment que dans une bouche moins pure on devrait regarder comme un blasphème... en archéologie. « Les ouvrages les plus hardis et les plus façonnés du gothique, » a dit cet illustre prélat, « ne sont pas les meilleurs. » (*Discours de réception à l'Académie française* le 31 mars 1693.)

saient une étude approfondie de l'architecture; ils s'honoraient du titre de *Maîtres maçons carriers* ou *maîtres de pierre vivel* (1). Aussi, Namatius, évêque de Clermont, Agricole, évêque de Châlons-sur-Saône, étaient versés dans la pratique de cet art. Saint Perpet, évêque de Tours, dirigea la construction de l'église de Saint-Brieuc sur le tombeau de saint Martin ; l'évêque Léo fut un habile charpentier; Grégoire de Tours donna des plans et des dessins pour la reconstruction de la cathédrale détruite en 561 par un incendie. L'évêque Théotolon fit rebâtir l'église de Saint-Julien. Fulbert fit plus qu'eux (2)!... Tout entier à son œuvre vraiment sainte, il s'excuse auprès de Guillaume d'Aquitaine de ne pouvoir se rendre auprès de lui, retenu qu'il était par les soins qu'il donnait à son église. Il venait d'en achever la crypte; il se hâtait de la couvrir pour la mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver. « Nam que Dei gratiâ cum « adiutorio vestro cryptas nostras absoluimus, eas que priùs quàm « hiemalis inclementia lædat cooperire satagimus (3). » Surpris par la mort le 4 des ides d'avril, c'est-à-dire le 10 de ce mois, en l'année 1029, il aurait *presque* achevé son église... « Fundamenta « ecclesiæ jecit... Miro que lapideo fornice et tabulatu *ferè* per- « fecit (4) ». La crypte de Notre-Dame, c'est l'État-civil de notre église.

Élève de Gerbert, Fulbert fut l'un des plus illustres prélats de son temps, quelle que fut l'obscurité de sa naissance, « Pauper et « de sorde levatus, » dit-il lui-même... Derrière le chœur de Notre-Dame de Chartres on remarque un évêque tenant un plan à la main; ne serait-ce pas l'artiste chrétien de 1020? (5)

(1) De Villeneuve-Trans, *Hist. de saint Louis*, t. III, p. 154.

(2) Je prétends, a dit M. de Montalembert, qu'il n'existe rien de plus beau dans l'univers que les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Bourges, de Chartres, de Paris ... (*Séance du 26 juillet* 1847, *de la Chambre des Pairs*).

(3) *Epist.* 102.

(4) *Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1115.

(5) Dans le Martyrologe romain la fête de Fulbert est célébrée le 10 avril... dans son ancien diocèse, dans son église, on l'oublie! Dans le *Dictionnaire historique des saints personnages*, Fulbert est qualifié *saint* (V. Fulbert). Paris, 1772. — Le *Supplément aux vies des pères martyrs* de l'abbé Godescard, par l'abbé D., p. 33, qualifie Fulbert de *bienheureux*. « Il est, dit-il p. 36, inscrit dans les litanies de l'église de Poitiers, et on ne lui a jamais contesté le titre de *bienheureux*. » C'est le premier des honneurs que l'Église fait rendre aux saints canonisés. Le *Martyrologe universel* (p. 156), cite Fulbert comme « l'un des pères de l'Église de France. » On faisait à Lagny la fête de la translation le 2 juillet.

Un nécrologe nous apprend que Fulbert donna aussi des ornements précieux à l'église de Saint-Père : « Sĉo Petro p̃tiosa tulit ornam̃ta. »

Après lui, nous ne pouvons parler que de ceux qui ont mis la main à son œuvre.

2. *Teude ou Teudon.* — Teude ou Teudon a-t-il fait en or la châsse qui renfermait la tunique de la Vierge ainsi que le frontispice de l'église? A-t-il contribué à la reconstruction de l'église? Un nécrologe de Saint-Père porte : « XVIII K' ian. obiit Teudo q. aureũ. « scriniv. cõposuit. iñq. est tunica Beate Marie et frontẽ huí eclee « fecit et ipsã ecliam coõpuit, et fiscv. de clauso uillari frib. dedit. « et Hersendis uxor. Gaufridi pro cujus animâ ipse Gaufrid. abso- « lute concessit elemosine hui' ecclie furnũ, quem Guillelm' pposît' « pus edificauerat et donauerat. »

Il ne faudrait pas prendre ce mot *fecit* à la lettre. Rien ne prouve que Teude ou Teudon ait été l'ouvrier, que ce fut, en un mot, un *orfèvre architecte.* Aussi, dans l'inventaire des reliques fait en 1683, lisons-nous : « Reste à remarquer que celui qui l'*a* FAIT *revêtir d'or* (la sainte châsse) se nommait *Theudon*, homme de qualité et puissant, comme il se voit par le nécrologe de l'église qui porte, qu'outre cette libéralité, il fit bâtir le frontispice de la Porte royale qui est entre les deux clochers et qui contribua aussi beaucoup *de ses moyens* à la couverture de l'église...

Teude ou Teudon ne serait donc que l'un des bienfaiteurs de l'église, comme le fut Jean Cormier, dit Lesourd, médecin du roi Henri Ier, auquel on doit le magnifique portail méridional de 1080.

3. *Saint Yves.* — Yves de Chartres, qui occupa le siége épiscopal en 1091, ne contribua pas peu à la célébrité des écoles chartraines; « Son église cathédrale n'était pas encore terminée (1) », il chercha à l'embellir. Mathilde, reine d'Angleterre, lui envoya des cloches, elles furent les premières qui sonnèrent depuis l'incendie de 1020. Il fit construire le jubé qui séparait la nef du chœur (2), jubé dans lequel s'accomplit, de 1407 à 1408, la réconciliation des enfants du duc d'Orléans avec le duc de Bourgogne; en 1594 le sacre de Henri IV; nous ignorons à quelle époque positivement ce jubé cessa d'exister; mais, il est hors de doute que celui qui fut détruit en 1763 n'appartenait pas au temps de saint Yves.

4. *Jehan de Beauce.* — L'église reconstruite après l'incendie de

(1) *Biog. univ.* de Michaud voy. *Yves*, p. 545.

(2) « Decoratumque (templum) ab Ivone qui ambonem construxit ». (*Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1091).

1020, on ne travailla aux tours, aux clochers qu'en 1145 (1). Ils furent placés hors œuvre; plus tard on les relia avec l'église en prolongeant la nef. Le temps où s'accomplit cette incorporation ne nous est pas connu... Elle a eu pour effet de donner trop de longueur à la nef comparativement à celle du chœur. Les tours ou clochers n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Le clocher vieux fut seul achevé; quant à l'autre, placé au septentrion, il fut élevé en bois recouvert de plomb (2) et assis sur une tour carrée toute de pierres. Au dire des historiens, ce dernier clocher était regardé comme une merveille (3). « Hoc eodem anno (1145) cœperunt homines priùs « apud Carnotum carros lapidibus onustos et lignis, annona et rebus « aliis suis humeris trahere. Ad opus ecclesiæ cujus turres fiebant, « quæ non vidit jam similia videbit non solùm ibi, sed in totâ penè « Franciâ et Normaniâ et aliis multis locis (4) ».

Le 26 (5) juillet 1506, à six heures du soir (6), la foudre tomba « sur le haut et pomme du clocher neuf (7). » Le feu estait si violent qu'il consuma et calcina une partie de la tour de la platte forme construite de pierres et aurait brulé toute l'église entière si l'on n'eut promptement démoli la charpente et la couverture de l'église (8). »

Six grosses cloches furent fondues « avec aucune partie de la couverture et for est d'icelle église et mêsmement icelui clocher qui étoit de bois et couvert de plomb jusqu'à la première voûte estant de pierre d'icelui clocher (9). » L'autre clocher ne fut pas atteint. La tempête dura jusqu'à quatre heures après minuit. Nos vieux registres de la mairie rapportent : « Chacun doutait toute la dite église ensemble la ville ou la plus grande partie or icelle être et cheoir totalement en grande ruine, calamité, pauvreté et danger d'être brûlée de suite et exterminée et criait chacun pour grande douleur, compassion et pleurs, adieu miséricorde. Néanmoins, moyennant la

(1) Bouvet Jourdan, p. 214.

(2) On trouve sur les anciens registres de la mairie de Chartres, à la date du 14 mai 1438 « payé pour le guet fait au clocher de plomb de N. D. 2 liv. 10 sols tournois ». (*Anciens registres*, t. I, p. 62).

(3) *Grant haut. e. beau. de somptueux. ouvraige.*

(4) D. Bouquet, t. XIII, p. 290. Chron. de Robert de Monte.

(5) Cette date est fixée par les notes recueillies dans les archives municipales.

(6) Entre sept et huit heures du soir, selon les anciens registres de la mairie, t. I, p. 62 (*ut sup.*).

(7) *Anciens registres de la mairie*, t. I, p. 62.

(8) Pintart, p. 368.

(9) *Anciens registres, ut supra.*

grâce de Dieu, de la benoiste Vierge Marie en l'honneur de laquelle est la primitive on exposa la châsse, le feu et pluie cessèrent (1) ».

Pour aider à la reconstruction de la flèche, le roi Louis XII donna deux mille livres (2); René d'Illiers, évêque de Chartres, dans le but d'exciter la piété des fidèles, institua des confréries de Notre-Dame dans toutes les paroisses de son diocèse (3); le chapitre fit des processions dans les paroisses; le cardinal d'Amboise accorda des indulgences; les offrandes arrivèrent en abondance; riches et pauvres donnaient, ce qui fait dire à Challine (4) : « Ainsi que le rapportent de vieux papiers de l'œuvre qui en font mention où l'on voit aussi que tout le monde donnoit à l'enuy tant les gens de la campagne que ceux de la ville. »

Le chapitre chargea de la reconstruction de la flèche, Jehan de Beausse (5), maçon ! L'inscription que nous rapporterons plus bas ne lui donne pas même le titre qui lui appartenait si bien, de *Maître*. De Beausse éleva cette flèche, en pierres :

A . grant . voultes . et . pilliers . bien . massifs .

De Beausse étala tout le luxe possible dans la décoration de son ouvrage. Les cintres, les nervures, les ceps de vignes, les entrelacs, les rinceaux sont du meilleur goût. Il gagnait sept sols six deniers par jour : ses compagnons, parmi lesquels on a conservé le nom de Bernier, cinq sols (6); d'après Sablon (7) sept sols et demi six deniers (8).

(1) *Ibid.*

(2) Par lettres patentes données à Blois en 1506. Les fonds devaient se prendre sur les tailles en cinq années, à raison de quatre cents livres par an.

(3) Il publia un mandement dans le synode de ses curés le 22 octobre 1506.

(4) P. 102.

(5) Ce nom est écrit de plusieurs manières... *Iehan de Beausse* (inscript. orig.). — *Johannis de Belsiâ* (inscription gravée sur le vase de bronze servant de pomme à la croix depuis 1692). — *Jehan de Beauce* (inscription sur le socle de la statue au-dessus du parvis). — *Jehan de Beaulse* (*Ann. d'Eure-et-Loir*, 1841, p. 410). — Même année, 1845, p. 345. — *Jean de Beauce* — *Jehan de Beausse* (Maréchaux, p. 179 r°). — *Jean Texier*, dit *de Bauce* (Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. II, p. 131). — La principale rue conduisant à Chartres à l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest a été nommée rue Jean de Beausse.

(6) Challine, *Hist. chartraine*, manuscrit.

(7) P. 62.

(8) Il a omis *deniers*, Monteil (*Hist. des Francais*, t. II, p. 73) dit : « Le pied carré de la pierre de taille vaut un sol; la toise de maçonnerie vaut huit sols... en été on a un maçon à trente deniers par jour et en hiver à dix-huit. » Matheus de Layens, maître maçon, a construit l'hôtel de ville de Louvain. Il recevait 4 sols par

Ces travaux, commencés le 24 mars 1507 (1), paraîtraient s'être continués jusqu'en 1513, si l'on s'en rapporte à l'inscription, en caractères gothiques, qu'on lit sur le socle qui porte une grande statue placée au-dessus du parvis, devant la chambre des guetteurs (2).

1513.

Jehan de Beauce maçon (3) qui
a faict ce Clocher m'a fait faire.

Toutefois, cette date de 1513 pourrait très-bien ne se référer qu'à l'achèvement de cette statue. Selon Challine (4) « deux ans furent employés à faire un ouurage si beau et si accomply. » On peut induire de là ce qu'a dû coûter de temps la construction même de l'église.

La hauteur du clocher neuf a été fixée d'une manière différente par nos historiens :

Par Pintart (5) à 59 toises (114^{m},993);

Par Bouvet Jourdan (6) à 60 toises (116^{m},942);

Par Souchet (7), Roulliard (8), Liron (9), Chevard (10), Gilbert (11), Jolimont (12), Ramée, à 63 t. (122^{m},789);

Par Challine à 64 (124^{m},738);

Par Doyen (13), 402 pieds (130^{m},586).

jour en été, un peu moins de 3 sols en hiver. Il reçut en outre 5 florins ou 5 peters 10 sols pour la confection de ce bel édifice.

(1) D. Liron, p. 132 et 133. — Challine (p. 110) dit que la première pierre fut posée le 8 mars 1507.

(2) L'*Annuaire d'Eure-et-Loir de* 1845 prétend (p. 395) que c'est : « J.-C. bénissant de la main droite et portant sur le bras gauche le livre fermé de l'Évangile et le globe terrestre... »

(3) Gilbert, p. 33, de la description de l'église de Chartres, omet le mot *maçon*.

(4) P. 101.

(5) *Histoire chronologique de la ville de Chartres*, manuscrit.

(6) *Recherches sur l'histoire de la ville de Chartres et du pays chartrain*, manuscrit.

(7) *Histoire de la ville et de l'église de Chartres*, manuscrit.

(8) *Parthénie* ou *Histoire de l'église de Chartres*.

(9) *Bibliothèque générale des auteurs de France*, liv. I, contenant la bibliothèque chartraine.

(10) *Hist. de Chartres et de l'ancien pays chartrain*.

(11) *Descript. hist. de l'église cathédrale de N.-D. de Chartres*.

(12) *Vues pittoresques de la cathédrale de Chartres*, par Chapuy, texte par de Solimont.

(13) T. I, p. 39 et 40 de l'*Hist. de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*.

L'*Annuaire du Bureau des longitudes* élève sa hauteur à 113^{m},044^{c} (58 toises), mais sans dire si c'est jusqu'à la croix.

La monographie de la cathédrale de Chartres (1) donne 113^{m},704^{m} (58 toises 2 pieds), depuis le parvis du cloître jusqu'aux bras de la croix.

Dans le mur occidental de la chambre de la sonnerie se trouve incrustée une pierre blanche portant, en caractère gothiques, l'inscription qui suit :

Je: fu: iadis. de. plomb. et. boys. conſtruit.
Grant. hault. et. beau. de. ſomptueux. ouvraige.
Juſques. ad. ce. que. tonnerre. et. oraige.
Ma. conſumé. degate. et. deſtruit.

Le. iour. ſainte. Anne. vers. ſix. heures. de. nuyt.
En. lanee. mil. cinq. cens. et. ſix.
Je. fu. brule. de. moly. et. recuyt.
Et. avec. moy. de. groſſes. cloches (2) ſix.

Après. Meſſieurs. en. plain. chappitre. aſſis.
Ont. ordonne. de. pierre. me. reffaire.
A. grant. voultes. et. pilliers. bien. maſſifs (3).
Par. Jehan. De. beauſſe. maçon. qui. le. ſut. faire.

Lan. deſſus. diſt. après. pour. leuvre. faire.
Allouar. firent. le vint. quatrieſme. iour.
Du. moys. de. mars. pour. le. premier. affaire.
Première. pierre. et. aultres. ſans. ce. iour.

Et. en. avril. huytieſme. iour. exprès.
René. d'Illiers. évelque. de. Regnon.
Pardiſt. la. vie. au. lieu. du. quel. après.
Feuſt. erard. mis. par. poſtulacion.

(1) Publiée par le gouvernement.

(2) Anne de Bretagne, venue à Chartres en 1510, offrit une cloche qui fut fondue la même année par maître Pierre Noël, disent les actes capitulaires.

(3) L'on prétend que les vastes carrières situées à Berchères les pierres à 1 myr. de Chartres ont servi aux matériaux de l'église de Chartres.

En. ce. temps. la. que. avoys. nécessité.
Avoit. des. gens. qui. pour. moy. lors. veillovent.
Du. bon. du. cœur. feust. ycer. ou. esté.
Dieu. le. pardont. et. a. ceulx. qui. sy. employent (1).

1506.

C'est encore à Jehan de Beausse que l'on doit les dessins de la clôture en pierre blanche du chœur. Il y travailla jusqu'en 1529. Il fit les sculptures, les bas-reliefs, les arabesques du tour du chœur, à l'exception des statues qui sont dans les arcades et qui n'ont été totalement achevées que de 1700 à 1706 (2). Jehan de Beausse décéda en 1529. Le chapitre le fit honorablement enterrer le 29 décembre de cette année à Saint-André, église collégiale et paroissiale de la ville, honneur dont le chapitre était avare et qu'il refusa même au sieur de Bourdeilles, lors du siége de Chartres en 1568 (3).

Les mêmes ouvriers qui avaient fait les statues des clochers firent aussi une partie des figures que l'on voit dans les dernières niches du chœur (4). M. Lenoir (5) s'est trompé en prétendant qu'il fallait recourir à un vieux manuscrit pour découvrir le nom de notre artiste, puisque son nom était inscrit sur la pierre.

5. *Claude Augé.* — Au commencement du mois d'octobre de l'année 1690 (6), il s'éleva un vent mêlé de pluie furieux, dans la Beauce. Le clocher neuf en fut tellement ébranlé « qu'il semblait prêt à tomber. » On résolut de le démolir. « On trouva dans la démolition de la pointe de ce clocher du fer qui en tenait les pierres jointes et autour duquel il s'était formé une espèce de *rouille* épaisse ou de croûte ferrugineuse dont une partie *était* sans doute du meil-

(1) Cette inscription a été rapportée très-inexactement. Challine (p. 101) dit : « car pour moy trauaillaient. » — Maréchaux (p. 179 r°) « pour luy ». — Il donne pour millésime, 1508.

(2) Lenoir, t. II, p. 132, du *Musée des Monuments français.*

(3) Doyen, t. II, p. 73. Le chapitre de Rouen fut moins dédaigneux à l'égard d'Alexandre de Berneval, l'un des architectes de Saint-Ouen. Dans la chapelle de sainte Cécile de cette église on l'inhuma en 1440: Sur sa tombe on le nomme : « Maistre des œuures de mâchonnerie du roy. » (*Descript. de Saint-Ouen*, p. 59, par Gilbert.)

(4) Challine, p. 102.

(5) *Id.*, p. 132 *ut supr.*

(6) Le 12, suivant Challine, p. 100.

leur aimant qu'on *put* jamais tirer des minières de la terre (1). » M. Cassegrain, chirurgien de Chartres, reconnut que certains morceaux de cette rouille avaient le poids, la couleur et la vertu de l'aimant. M. Pintart, échevin de la ville, envoya des morceaux à Paris dès le 19 juillet 1691 à M. Félibien des Avaux qui les fit voir à messieurs de l'Académie royale des Sciences. M. de La Hire fit un extrait du rapport et le publia dans le *Journal des Savants* du 3 décembre 1691.

Le chapitre fit élever le clocher de quatre pieds (1^{m},299) plus haut qu'il n'était, en pierre de Vernon. Les travaux durèrent depuis l'année 1691 au 8 avril 1692. Quel fut l'ouvrier qu'on employa? De Vallemont écrit (2) : « M. Cassegrain, chirurgien de Chartres, étant au haut du chœur avec *celui* qui entreprenait de le rétablir..... » Sur le vase en bronze qui sert de pomme à la croix depuis 1692, on grava :

Arte Claudii Augé Lugdunensis.

L'artiste se nommait donc Claude Augé de Lyon.

Sur la flèche on plaça un vase de bronze servant d'appui à la croix. Ce vase portait l'inscription suivante :

« *Olim lignea, tecta plumbo, cœlo tacta, deflagrata, anno* 1506 *vigilantiâ Vastini des Fugerete succentoris, arte Johannis de Belsiâ* 1507, *ad sex pedes* 62 *opere lapideo educta stetit ad annum* 1690, *quò curvata ventorum vi, ac penè dejecta, sed in sequenti anno* 1691, *pari mense, die propè pari quatuor pedibus altior, opere munitiori, refecta jussu capituli D. Henrico Goault, decano, curâ Roberti D. Salornay, canonici; arte Claudii Augé Lugdunensis conferente in sumptus mille libras, Philippo Goupil, clerico fabricæ. Altum nubibus infert culmen, quod faxit Deus esse diuturnum* (3) ».

Au-dessus de la première porte d'entrée de la Chambre des guetteurs on lit :

Nisi dominus custodierit
Civitatem frustra vigilat
Qui custodit eam.
F. Foucault.

(1) De Vallemont, p. 9 de la « Description de l'aimant qui s'est formé à la pointe du clocher neuf de N.-D. de Chartres, 1692. »

(2) *Ut supr.*, p. 5.

(3) Cette inscription a été plusieurs fois reproduite mais inexactement.

Ce dernier nom ne saurait en rien s'appliquer à l'ouvrier à qui l'on doit cette inscription.

6. *Sanyet* (*Pierre*). — En construisant le clocher neuf, Jean Texier y disposa pour les guetteurs une chambre à cheminée ; au-dessus était la lanterne : « Ce fut, écrit Pintart, en l'année 1520, le 27 septembre, que l'on tira du petit clocher qui est sur le milieu de la croisée de l'église et que l'on refondit le timbre de la grosse horloge (1), et que l'ayant rendu plus fort de mil livres de métail que l'on y adjouta, l'on le monta au plus haut étage du clocher neuf (2), à l'endroit percé à jour en forme de lanterne. Le mouvement de l'horloge fut rapporté au pied du clocher, dans le petit bâtiment fait exprès pour agir plus librement sur le timbre. » Cette nouvelle cloche pesait, disait-on, cinq mille kilogrammes. On lit sur la cloche cette inscription en caractères gothiques et en relief.

Facta ad siguandos solis lune que labores
Evehor ad tanti culmina celsa domus,
Annus erat Cheisti millesimus adde priori,
Guingentos numero bis quoque junge decem,
Ille quippè anno quo Francus convenit Anglum (3)
Perpetuâ que simul discubuere fide.

Petrus Sanyet me fecit.

Vers la même époque (4), on fondit le gros bourdon appelé *Marie* sur lequel était l'inscription suivante :

En ego sum, pia cui genitrix et nata Tonantis
Nomen inextinctum virgo Maria dedit.
Ethere sublimi divinas intono laudes,
Et faciles superos ad pia vota traho.
Harmonicis hilarata sonis plebs tota resultat,
Surgit et ad sacras clerica turba preces.

(1) Hérisson (dans l'*Histoire de la cité des Carnutes*, par Ozeray, t. II, p. 462), dit que la cloche fut cassée et fondue le 23 décembre.

(2) L'horloge était auparavant sur la croisée de l'église (Hérisson, *ut sup.*)

(3) Hérisson (*ut supr.*) écrit *angelum* ce qui est un non-sens.

(4) *Annuaire d'Eure-et-Loir pour* 1841, p. 412 (*Notice sur les Cloches*, par M. Pie, aujourd'hui évêque de Poitiers).

Et que nuper erant casu confractu sinistro
Hoc fabricè impensis sum reparata modo.
Mille et quingentos bis quinque peregerat orbes
Phebus ab eois saepè revectus equis;
Rex Lodoicus erat duodenus, strenuus armis,
Justitia firmus, et pietate vigens.

Pierre Sanyet fondit également cette cloche.

7. *Jean le Mâchon.* — Georges d'Amboise qui fut d'abord évêque de Montauban, puis archevêque de Narbonne, et enfin cardinal-légat de France et premier ministre du roi Louis XII (1), à qui l'on doit les belles grilles qui fermaient le chœur de la cathédrale de Rouen, avant la révolution (2), donna quatre mille livres pour la cloche qu'il destinait à la cathédrale; il voulait qu'elle fût la plus belle du royaume (3); le fondeur qu'il chargea de ce travail était chartrain et contemporain de Jehan de Beausse. On voulut d'abord une cloche du poids de quarante-deux mille livres ou environ. On y renonça pour se contenter d'une pesant trente-deux mille livres. La cloche fut fondue le 2 août 1501 : elle pesait trente-six mille livres selon les historiens; trente-cinq mille livres selon Lalande; elle avait, par le bas, neuf mètres sept cent quarante-cinq millimètres de tour. Sa hauteur, compris les anses, était de trois mètres deux cent quarante-huit millimètres. Sur la cloche on lisait en caractères gothiques (4).

Je fut nomme Georges d'Amboise
Qui bien 36000 livres poise
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera...

(Au-dessous) :

Jean le Mâchon demourant à Chartres m'a faite.

(1) D. Liron, *Bibl. chart.* 8°. Georges d'Amboise.
(2) *Rouen*, par Licquet, p. 39.
(3) Licquet (*ut sup.*), p. 58.
(4) De la Pommeraye, *Hist. de la cathédrale de Rouen.*

L'artiste fondeur mourut le 28 août 1510 (1) « de joie que lui causa la réussite de la fonte de la cloche (2) » et fut inhumé au bas de la nef de la cathédrale de Rouen. Sur sa tombe se trouvait cette inscription :

« Cy dessoubz gist Jehan le Mâchon
De Chartres homme de fachon,
Lequel fondit Georges d'Amboise
Qui trente six mil livres poile (3)
Mil v^cc ung un jor (4) d'aoust deuxiesme
Puis (5) mourut le vingt huitiesme.

Montée le 9 octobre suivant, Georges d'Amboise sonna pour la première fois le 16 février 1502.

8. *Pinaigrier.* — « Pour les vitres, écrit Sablon (6), elles répondent aussi à la beauté et à la magnificence de ce grand bâtiment qui en est éclairé de toutes parts, car elles sont en grand nombre et montrent qu'elles sont peu anciennes par leur seul verre qui est d'un doigt d'épaisseur; elles sont diversifiées tant de fleurages que d'histoires et de miracles (7) qui se sont fait par l'intercession de la Vierge. »

A quels peintres-verriers devons-nous ces vitraux? L'auteur de la bibliothèque chartraine (8) rapporte que dans plusieurs églises de Chartres on remarquait des vitres peintes depuis l'an 1520 « qui étaient d'un assez bon goût et d'un bel aspect. » Il ajoute que « plusieurs furent peintes par un *nommé* Pinaigrier, qui était excellent vitrier, et dont les enfants travaillaient depuis à Tours avec estime. » Félibien (9) rapporte les mêmes faits. Mais la question reste telle que nous l'avons posée; ni D. Liron, ni Félibien n'indiquent que Pinaigrier ait travaillé à la cathédrale de Chartres. Lenoir (10) pré-

(1) Licquet (*ut sup.*), p. 59.

(2) Deville, p. 198. Ducarel (*Antiq. norm.*), traduites par Lechaudé d'Anisy rapporte (p. 18) que Le Mâchon mourut 19 jours après la fonte de la cloche.

(3) Licquet (*ut sup.*) dit poise. Deville, p. 198, poyze.

(4) Licquet (*ut sup.*, p. 59), *jour*. Deville, p. 198, *jor*.

(5) Langlois, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 198, ajoute *il*.

(6) P. 21 de l'*Hist. de l'auguste et vénérable église de Chartres*.

(7) La description la plus exacte a été donnée par M. de Lasteyrie.

(8) D. Liron, p. 135.

(9) *Entretiens sur les vies et ouvrages des peintres*, t. III, p. 83, éd. 1706, in-12.

(10) *Descript. hist. et chronol. des monuments de sculptures réunis au musée des monuments français*, p. 267-268, 3e partie; Traité de la peinture sur verre.

tend que Pinaigrier aurait peint, dans la cathédrale de Chartres plusieurs vitraux *signés* de 1527 et de 1530. Nulle part nous n'avons découvert ce chiffre que M. de Lasteyrie n'a pas relevé non plus (1). Le Vieil cite Pinaigrier comme contemporain de Jean Cousin; il ne parle (2) que des vitraux qui auraient été peints à Saint-Hilaire de Chartres (3) en 1527 et 1530. Il est à présumer que Lenoir aura pris ces chiffres et ces dates pour les appliquer à Notre-Dame de Chartres. Parmi ces vitraux on en remarquait un qui aurait été reproduit dans différentes églises de Paris.

Sauval le décrit en ces termes : « On voit (4) dans cette vitre, des papes, des empereurs, des rois, des évêques, des archevêques, des cardinaux, tous en habits de cérémonie, occupés à remplir et rouler des tonneaux, les descendre dans la cave, les uns montés sur un poulain, les autres tenant le traîneau à droite et à gauche; en un mot, on leur voit faire tout ce que font les tonneliers. Tous ces personnages du reste ne sont pas des portraits de caprice, ce sont ceux de Paul III, de Charles-Quint, empereur, de François Ier, roi de France, de Henri VIII, roi d'Angleterre, du cardinal de Châtillon et autres, presque aussi ressemblants que si on les avait peints d'après eux; le tout sur ces paroles de l'Écriture : *te recular calcavi solas quare est rubrum vestimentum meum.* Les muids qu'ils remuent sont pleins du sang de Jésus-Christ étendu sur un pressoir qui ruisselle de ses plaies de tous côtés. Ici, des patriarches labourent les vignes; là, les prophètes font la vendange; les apôtres portent le raisin dans la cuve, et Pierre le foule; les évangélistes dans un lointain figuré par un aigle; un taureau et un lion le traînent dans des tonneaux sur un chariot que conduit un ange; les docteurs de l'Église le reçoivent au sortir du corps de Notre-Seigneur et l'entonnent dans l'éloignement et vers le haut du vitreau. Sous une espèce de charnier ou galerie, on distingue des prêtres en surplis et en étole qui administrent aux fidèles les sacrements de pénitence et d'eucharistie (5). »

(1) *Histoire de la Peinture sur verre.*

(2) *L'art de la Peinture sur verre et de la vitrerie*, p. 42.

(3) Cette église a cessé d'appartenir au culte en 1791. Elle devint en 1793 l'asile de la société populaire. Elle a été détruite en 1804.

(4) *Antiquités de Paris*, p. 33 de l'addition au tome I, sous le titre de *Vitres ridicules.*

(5) Le Vieil remarque que Sauval ou son éditeur a fait ici un lourd anachronisme. Cette vitre, d'après lui, aurait été peinte en 1530 et Paul III n'aurait succédé dans le saint-siége à Clément VII qu'en 1534.

Pinaigrier avait travaillé à l'église Saint-Gervais à Paris. On cite de lui de belles vitres ; dans le chœur, l'histoire du paralytique de la Piscine, celle du Lazare et, dans la nef, les vitres de la chapelle de Saint-Michel représentant la course de jeunes pèlerins qui, près d'atteindre la cime du rocher escarpé sur lequel est située l'abbaye de Saint-Michel, *in tombâ*, s'exercent à des danses et à des amusements champêtres.

Cicognara (1) rapporte qu'un abbé fit réparer son église, en 1249, par un peintre du nom de *Bailardus*. Sur l'une des verrières de Notre-Dame de Chartres on lit PETRUS BAL (2)... Quelques archéologues en avaient conclu que c'était la représentation du célèbre *Abailard*, anachronisme par trop frappant pour qu'on s'y arrête un instant. On serait plutôt tenté de croire que si ce n'est pas le nom du donateur *Balard*, ce pourrait bien être celui du peintre *Bailardus*... Tout ceci n'est que conjecture, bien entendu.

Tout nous porte à croire que Pinaigrier appartient à la Touraine; Le Vieil, malgré ses investigations, n'a pu découvrir le jour ou le lieu de sa naissance et de sa mort. Toutefois, il n'est pas impossible qu'il ait travaillé aux vitraux de Notre-Dame de Chartres (3).

9. *Clément.* — Si Pinaigrier n'était pas originaire de Chartres, Chartres peut revendiquer, à bon droit, un peintre verrier qui travailla aux vitraux de la cathédrale de Rouen. Le savant Langlois a lu, en effet (4), sur l'une des vitres de cette église :

Clemens vitrearius carnotensis M (5).

Langlois assigne à ces vitres la date de 1226 à 1270.

A des époques qui se rapprochent plus de nous, d'autres noms se rencontrent; nous ne saurions les passer sous silence en faisant l'inventaire des ouvriers de notre église :

10. *Toussaint de Saint-Jean.* — Avant la révolution de 1789, les reliques de la cathédrale étaient placées en trois endroits différents du chœur, savoir : aux deux côtés et derrière le grand autel. On appelait *trésors* les lieux dans lesquels on les conservait. Dans un

(1) *Storia della scultura dal suo risorgimento in Italia sino al secolo di Napoleone, por servire di continuazione alle opere di Winckelmann et di d'Agincourt*, 1813-18. Venezia, 2e ed. 1823, p. 135.

(2) Lasteyrie, *ut sup.*, p. 64.

(3) On lui attribue quelques vitraux de Saint-Aignan à Chartres.

(4) *Essai histor. et descriptif sur la Peinture sur verre*, p. 26.

(5) L'M commençait ici peut-être le mot *Magister*. Langlois, *ut sup.*

catalogue des reliques inédit on dit (1) : Description du premier trésor. — Du côté de l'évangile et entre les deux premiers piliers du sanctuaire, la reine Marie de Médicis, épouse de Henri le Grand, y fait élever un dôme de trente à quarante pieds de haut, d'ordre corinthien. Le 13 septembre 1610, monseigneur l'évêque de Béziers, grand aumônier de la reine, et monseigneur Hurault, évêque de Chartres, firent marché, au nom de la reine, de la charpente et menuiserie de ce trésor à Toussaint de Saint-Jean, menuisier de Paris, pour la somme de douze cents francs.

11. *Bridan.* — Le chapitre avait résolu de placer, sur le maître-autel du chœur, un groupe représentant l'Assomption.

Le problème que se proposa de résoudre l'artiste était celui-ci : convertir un bloc de marbre de deux cent trente-quatre pieds superficiels ($76^m,012$) et de seize cent quarante pieds cubes ($532^m,737^m$) de marbre en un groupe dont le sujet était indiqué. Ce problème, Bridan le résolut. Né à Ruvière, en Bourgogne, en juillet 1730, il avait obtenu le grand prix de sculpture à vingt-trois ans ! En 1764, il présentait à l'Académie de peinture son groupe du martyr de saint Barthélemy ; il était reçu au nombre des agrégés. Il l'exécuta en marbre et fut reçu académicien en 1772. Bridan se rendit en Italie, se fixa auprès de Carrare, à la recherche des plus beaux blocs de marbre ; il les épannela sur place, les fit embarquer par Marseille ; ils remontèrent la Seine à Rouen et à Marly. Son travail l'occupa trois années (2). Le groupe, formé de quatre blocs, a dix-huit pieds ($5^m,847^m$) de hauteur, 13 pieds ($4^m,223$) de large ; il est formé de quatre figures unies entre elles par des nuages ; les figures se composent de la Vierge et de trois anges de neuf pieds ($2^m,924$) de proportion.

Pour éclairer ce groupe, on supprima deux croisées au-dessus des portes latérales du chœur. On voit à la date du 21 avril 1773, M. d'Archambault, l'un des commis à la décoration, demander au chapitre si, d'après le désir manifesté par Bridan : « Il serait fait en verre de Bohême deux croisées de chaque côté ?... pour mieux éclairer le groupe... » Le chapitre décida que les vitrages seraient faits. Il paraît que cela ne suffit pas. Le 8 novembre 1788 le chapitre ar-

(1) Manuscrit des archives d'Eure-et-Loir.

(2) Il fut terminé en 1773. Au contraire d'après M. de Lasteyrie (*ut sup.*, p. 62), il aurait été *placé* dès 1769. Un acte capitulaire du 21 avril 1773 donne raison à la première date.

rêta que l'on ferait mettre en verres blancs « les deux croisées du chœur qui étaient au-dessus des deux arcades du milieu. »

En 1788 et en 1789 Bridan exécuta encore les figures de la Descente de croix. Bridan donna également le modèle du beau Christ en bronze doré qui servait d'ornement à l'autel.

Le groupe de Bridan offre à l'œil un ensemble séduisant ; il est bien posé et produit un bon effet à l'examiner en détail ; on regrette de ne pas retrouver dans les traits de la Vierge et des anges l'expression délicate que l'on admire dans les têtes de Raphaël, de Michel-Ange, du Poussin. Quoi qu'il en soit, le chapitre, reconnaissant à juste titre de ce beau travail, accorda à Bridan une pension de mille livres dont la moitié était réversible sur la tête de sa femme ; les ouvriers reçurent une forte gratification.

Des deux côtés de l'intérieur du chœur sont huit bas-reliefs en marbre blanc, encadrés de marbre blanc turquin.

Les bas-reliefs de droite représentent :

1. La conception de la Vierge ;
2. L'adoration des Mages ;
3. Une Descente de croix ;
4. Le vœu de Louis XIII.

Ceux de gauche :

1. La prédiction d'Isaïe à Achaz, roi de Juda (qu'une vierge enfanterait pour le salut du monde) ;
2. L'adoration des Bergers ;
3. La présentation de Jésus-Christ au temple.
4. La déposition de Nestorius par le concile d'Éphèse.

Bridan, après avoir professé durant trente années, mourut à Paris le 28 avril 1805.

12. *Harmandus*. — A la plus haute lucarne du clocher vieux, du côté du clocher neuf, on avait cru lire des noms et des dates (1) que l'empreinte même, relevée plus tard (2), a dû effacer. La date fixée par cette empreinte est celle de 1164, le nom, *Harmandus*.

On attribue le pavage et la décoration du sanctuaire à un sculpteur stucateur de Paris nommé *Hermand* (3). Mais il n'y a nul rapport entre ces deux noms.

(1) Adrien, 1114-1168.
(2) Par les soins de M. Chasles aîné, correspondant de l'Académie des Sciences.
(3) Sablon a donné le détail de cette restauration (p. 116 et 117) : « M. l'évêque,

13. *Montleveau.* — « Tout le pourtour du sanctuaire en marbre, le revêtissement du groupe, l'autel, les gradins, les grandes bandes qui encadrent toutes les étoiles qui forment un cercle, le pavage en forme circulaire et en compartiment de divers marbres précieux en forme de jeu d'oye, tout a été travaillé et fait par le s^r Montleveau, maître marbrier de Paris, qui dans l'exécution de cet ouvrage de marbrerie a donné les preuves du plus grand zèle, de la probité la plus épurée, et de l'intelligence la plus grande (1). »

14. *Michel Boudin.* — La clôture du chœur était terminée en 1539, à l'exception des figures du pourtour du sanctuaire ; c'est l'ouvrage de Michel Boudin.

15. *Jean Bernardeau.* — Jean Bernardeau, maître maçon d'Orléans, fit la maçonnerie, les colonnes et les corniches du grand autel et de l'ancien jubé de Saint-Père. Bernardeau reçut cinq cents livres pour cet ouvrage.

16. *François Marchand.* — François Marchand, maître imagier de la même ville, fit différentes pièces de relief ou basse-taille, dans la même église. On lui paya douze cent vingt livres (2). Lenoir (3) cite, du même ouvrier, « un bas-relief en pierre de liais, divisé en trois sujets, séparés par de petits pilastres et de petites colonnes arabesques d'un travail très-fini. Le sujet du milieu représente l'adoration des Mages; on y voit le chanoine donataire du monument représenté à genoux; les autres sujets représentent d'un

dit-il, et le chapitre ayant entrepris la décoration entière du sanctuaire, ils ont cru devoir adopter un genre de décoration qui sans gâter ou changer l'ordre d'architecture de la première bâtisse, en corrigeât les défauts. Chaque pilier était accompagné dans la partie supérieure de petites colonnes qui s'arrêtaient aux chapiteaux desdits piliers et formaient par conséquent autant de porte à faux ; pour rectifier ce vice de la première bâtisse, ces colonnes ont été prolongées jusqu'au bas des piliers. Tout le pourtour du sanctuaire est revêtu de marbre blanc veiné à quatre pieds et demi de hauteur ; ledit marbre prenant la forme des colonnes et piliers et le surplus dudit pourtour a été fait de stuc jusqu'au-dessus des arcades. Les piliers sont en stuc, marbre jaune de Sienne ; les pilastres et autres entre-colonnements en blanc veiné sur lesquels sont des rideaux en stuc marbré, vert porphyre, le bandeau et couronnement de piliers partie en blanc veiné, partie en vert, les bases des pilastres, les franges des rideaux, leurs clous ou agrafes, les chapiteaux des pilastres des lis au-dessus des arcades, des guirlandes, placées entre l'architrave et la corniche ; les rosaces qui garnissent l'intérieur des arcades sont tous ornements dorés et du meilleur goût... M. *Hermand*, sculpteur stucateur de Paris, paraît avoir parfaitement réussi dans cette entreprise qui lui a été confiée. »

(1) Sablon, *ut sup.*, p. 117.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père*, publié par M. Guérard, t. I, p. cclv.

(3) *Musée des Monuments francais*, t. II, p. 133.

côté saint Jean dans le désert composant l'Apocalypse, et de l'autre côté saint Jean-Baptiste. Ce morceau, colorié et doré selon le goût du temps, d'un dessin vigoureux et d'une exécution soignée. » On attribue également à François Marchand le contre-table de l'autel représentant les mystères de la passion, divisé en trois tableaux exécutés en albâtre (1). Enfin, il aurait travaillé au jubé de Saint-Père en 1543.

17. *Dieu* et *Le Gros*. — Dieu et Le Gros, sculpteurs chartrains, travaillaient aux figures du pourtour de Chartres en 1681 ; le reste ne fut achevé que de 1700 à 1706.

18. *Goutheinz*.—Les décorations en stuc du chœur furent exécutées, de 1786 à 1789, par un nommé Goutheinz.

19. *Pérès, Prieur, Martin*.—L'ancien jubé (qui n'était déjà plus, comme nous l'avons écrit, le jubé de Saint-Yves) (2), étant à l'entrée du chœur de Notre-Dame, tombant de vétusté, le chapitre le fit abattre dans la nuit du 25 avril 1763, sous l'épiscopat de M. de Fleury. On ferma le chœur par une grille qui fut faite par Pérès, maître serrurier de Paris. Les ornements sont l'ouvrage de Prieur, sculpteur-modeleur de la même ville. Les ornements, roses, lis, lauriers, étoiles, cassolettes, ont été dorés par Martin, maître doreur à Paris.

20. *Berruer*. — De chaque côté de la grille se trouve un massif en pierre de Tonnerre sculpté. Des deux côtés des bas-reliefs (3), ouvrage de Berruer.

Telle est la nomenclature des principaux artistes qui ont apporté, chacun d'eux, une pierre pour la construction de Notre-Dame de Chartres.... ouvriers habiles et modestes à la fois qui ont élevé si haut l'art chrétien. Il n'a rien moins fallu que l'admiration et la reconnaissance tardives de notre siècle pour soustraire leurs noms à l'oubli auquel ils semblaient s'être condamnés, pour les forcer, en un mot, de prendre leur part d'une célébrité que leur foi avait dédaignée; elle la regardait, en quelque sorte, comme importune !

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Lenoir, *ut sup.*, p. 134.
(2) Voy. *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 58.
(3) *Ibid.*

ESSAI

SUR

L'ICONOGRAPHIE DES APOTRES,

LEURS ATTRIBUTS, LEURS COSTUMES, ETC.

Les mosaïques des basiliques chrétiennes sont des *peintures vraiment faites pour l'éternité*, disait au XVe siècle le peintre Ghirlandajo (1). C'est donc là qu'il faut aller chercher les types primitifs de toute la hiérarchie sacrée, et c'est là en effet que les peintres de l'école mystique ou romano-chrétienne semblent s'être inspirés pour composer leurs admirables peintures; Raphaël lui doit ses plus belles inspirations, alors qu'il était encore pur des atteintes du sensualisme.

C'est donc là que nous irons étudier les premiers essais de la peinture hiératique. Pour ce qui concerne les figures des apôtres, il faut d'abord avant d'aller plus loin reconnaître qu'il n'y existe pas de *portraits* proprement dits des apôtres; ce sont des types consacrés par des traditions plus ou moins authentiques, mais cependant toujours respectables et dont il faut savoir tenir compte.

Saint Pierre. La peinture la plus ancienne que l'on puisse citer comme représentant le chef des apôtres, est celle de l'oratoire de Sainte-Félicité, qui paraîtrait dater du VIIe siècle. Saint Pierre y était représenté sans aucun attribut (2).

Quant à la fameuse statue de bronze qui représente saint Pierre assis, tenant en mains les doubles clés (3) du pouvoir spirituel, pour

(1) Ce peintre, qui était de l'école de Florence, a travaillé aux peintures de la chapelle Sixtine dont la direction et toutes les compositions étaient confiées au Masaccio par Sixte IV. Voir l'ouvrage de M. Rio, *Forme de l'art chrétien*, t. I, p. 128.

(2) Raoul Rochette, *Types primitifs de l'art chrétien*, etc., p. 44.

(3) Les représentations de saint Pierre avec ses deux clés ne sont pas antérieures à la moitié du XIe siècle. L'exemple qu'en donne Bosio, d'après les sculptures des Catacombes, est contesté. (*Iconographie chrétienne*) de Didron, in-4°, p. 301.

ouvrir ou fermer, retenir ou absoudre, on sait depuis longtemps que cette statue est un ouvrage du moyen âge et non du Ve siècle, comme on a voulu le faire croire pendant longtemps. Il en est ainsi d'une figure du même apôtre trouvée peinte sur un bas-relief égyptien, copiée par M. Gau et publiée planche XLV de son *Voyage en Nubie*, et dans le *Musée des antiquités égyptiennes* de M. Charles Lenormant, planche IV, n° 4. Cette figure qui tient une clé est, à ce que l'on croit, l'ouvrage de quelque moine cophte du moyen âge (1). Les bas-reliefs des sarcophages tirés des catacombes, nous montrent fréquemment les apôtres réunis autour de Jésus-Christ; ils y sont assez souvent représentés tenant des rouleaux dans (2) leurs mains. C'est ainsi qu'on les voit sur les sarcophages *des Catacombes publiés par Bosio* dans sa *Roma Sotterrana*, reproduits par Aringhi dans sa *Roma subterranea*, ainsi que dans les ouvrages de Bottari (3), de Buonarotti (4), de Ciampini (5), de Boldetti (6) et de d'Agincourt (7). La figure de saint Pierre n'est pas toujours facile à distinguer des autres dans les monuments primitifs, car il ne tient pas toujours ses clés à la main; et en effet nous le trouvons ainsi représenté sur un sarcophage publié par Aringhi, *Roma subterranea* (édition de Paris) tome I, planche de la page 185, et là il porte la chevelure longue et touffue contre l'usage reçu de temps immémorial. On pourrait encore reconnaître saint Pierre même en l'absence de ses clés, s'il était toujours placé à la même place, près de son maître, mais cette place n'est pas invariable comme nous le verrons plus tard.

Un autre sarcophage publié dans le même ouvrage, page 193, représente saint Pierre d'une manière facile à reconnaître : il est debout regardant un coq placé sur une colonne. Et là, c'est bien le vrai

(1) Raoul Rochette, *Discours sur les types primitifs de l'art chrétien*, in-8°, p. 46.

(2) On sait que quelques écrivains ont voulu voir dans ces rouleaux un symbole parlant de l'accomplissement des prophéties; d'autres une distinction entre les apôtres qui ont laissé des écrits et ceux qui n'ont rien écrit; mais ces explications qui peuvent paraître séduisantes ou ingénieuses au premier coup d'œil, sont loin d'être acceptées de tous les savants et surtout des archéologues qui font autorité.

(3) *Pitture e sculture sagre*, etc.

(4) *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi*, etc., chef-d'œuvre d'érudition et de critique et un des plus beaux monuments de la science archéologique chrétienne.

(5) *Vetera monumenta*, savant ouvrage quant au texte, mais dont malheureusement les planches sont généralement mal exécutées.

(6) *Osservazioni sopra i cemeterj*.

(7) *Histoire de l'art*. Voy. les sections *Peinture* et *Sculpture*.

type adopté si généralement par les artistes anciens. Nous y voyons cette tête forte et carrée, le front chauve, la barbe courte et crépue, la physionomie simple et pleine de franchise, mais dont les traits un peu grossiers annoncent l'habitude des travaux rudes tels que ceux de la pêche.

Sur d'anciennes peintures, nous trouvons saint Pierre tenant des clés tantôt doubles, tantôt triples, comme au *triclinium* de Saint-Jean de Latran, exécutées vers le VIIIe siècle, et publiées par Ciampini dans ses *Vetera monumenta*, tome II, planche XXXIX ou page 128 du texte. Ces précieuses peintures si maltraitées par le graveur de Ciampini, sont comme on sait, reproduites fort bien gravées dans l'ouvrage de Nicolaus Alemannus, *de Parietinis lateranensibus restitutis*, 1 volume in-4.

Une mosaïque du Ve siècle autrefois à l'église Sainte-Agathe (in subura) heureusement dessinée avant sa destruction en 1592, et dont le dessin est conservé à la bibliothèque du Vatican, représente saint Pierre tenant une seule clé, contre l'usage si généralement reçu. Voir la planche LXXVII de l'ouvrage de Ciampini cité plus haut, tome I, et le texte page 271.

On trouve encore sur quelques sarcophages chrétiens des catacombes saint Pierre portant une longue croix gemmée, qui ne peut être celle de son supplice, mais bien un simple *memento* de son martyre, peut-être même un symbole de son apostolat; quelquefois cette croix est à double traverse, comme on le voit sur la planche, page 46 de l'ouvrage de Nicolaus Alemannus cité ci-dessus; croix que Ciampini donne à tort comme étant à simple branche dans les *Vetera monumenta*, tome II, planche XXXIX. La figure du chef des apôtres offre deux types bien différents sur la mosaïque dans l'ouvrage de Nicolaus Alemannus, planche de la page 88, où saint Pierre a une figure longue et gracieuse, les cheveux assez longs, tandis que sur celle des pages 56 et 86, nous trouvons cette tête ronde et sévère, à cheveux courts et crépus, qui est restée comme traditionnelle (1) et que nous citons plus haut.

(1) M. Emeric David, *Discours sur la Peinture*, in-8°, p. 49, cite une tradition qui veut que Constantin ait eu une vision pendant laquelle saint Pierre et saint Paul lui seraient apparus, et que le pape saint Sylvestre ayant mis sous les yeux de Constantin une peinture des deux portraits des deux princes des apôtres, l'empereur déclara que ces portraits étaient les mêmes que ceux qu'il avait vus en songe et restés bien présents à sa mémoire, et que ces images, précieusement conservées à Rome, furent les modèles d'après lesquels les artistes devaient

Quant aux clés on les trouve représentées sur des vitraux, l'une couleur d'or, l'autre couleur d'argent; la première désignerait le pouvoir de lier ou de délier, la seconde désignerait le pouvoir d'enseigner (1).

Molanus, dans son *Historia imaginum sacrarum,* dit que les deux couleurs indiquent, la première le pouvoir d'absoudre (représenté par l'or), la deuxième lepouvoir d'excommunier (représenté par l'argent), comme un symbole de la puissance temporelle qui, suivant quelques écrivains téméraires, donnerait à l'Église le pouvoir de conférer ou d'enlever les empires aux princes de la terre (2). Grande question au moyen âge et dont l'application fut quelquefois salutaire à cette époque (3), mais dont on a abusé longtemps au nom du christianisme, qui l'a depuis longtemps repoussée comme en opposition avec sa doctrine et la soumission que l'Évangile commande et que l'Église pratique envers les puissances de la terre et dont elle ne se fait pas juge. Quoique saint Pierre ait été désigné par son maître comme chef dusacré collége et la pierre fondamentale de son Église, il n'occupa pas cependant toujours la place d'honneur (4).

La première désignation appartient quelquefois à saint Paul, qui a été ravi jusqu'au IIIe siècle, tandis que la deuxième est attribuée à

se guider pour peindre les deux apôtres. On dit que ces deux portraits sont conservés dans la basilique de Saint-Pierre à Rome; ils ont été souvent reproduits. On en trouve une gravure curieuse dans la *Description de la confession de saint Pierre*, par Étienne Borgia, 1 vol. in-4°, ou *Descriptio sanctæ confessionis beati Petri*, opera card. Stephani Borgiæ. Voir à ce sujet la note 2, page 343 du Ier volume de notre *Dictionnaire iconographique des monuments*, etc. Paris, Leleux, édit.

(1) M. l'abbé Crosnier qui cite cette opinion, page 21 de son *Iconographie chrétienne*, ne dit pas où il l'a puisée, ce qui est important pour prouver l'époque plus ou moins ancienne des sources citées. Nous la trouvons consignée, du reste, dans Casalius, *de Ritibus Christianorum*, in-4°, liber I, cap. II, p. 21. *Cur autem Petrus cum duabus clavibus regni cœlorum pingatur? Quarum altera aurea est, altera argentea... per clavem auream intelligi potestatem absolvendi... per argenteam excommunicationis*, etc. Peut-être est-ce là que ce savant abbé aura puisé son autorité.

(2) Casalius, *de Ritibus Christianorum,* édit. in-4° p. 22.

(3) Malgré toutes les préventions des hommes les plus hostiles, si quelques papes ont abusé du terrible moyen de l'excommunication dans les âges de foi, on ne niera pas qu'il ait servi plus d'une fois à protéger la faiblesse contre la force brutale et à défendre les peuples contre l'arbitraire des puissants de la terre.

(4) Voir tout ce que nous indiquons de monuments à l'appui dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne*, etc., t. II, p. 265, note (3). On y trouve citée surtout une curieuse lettre de l'abbé Powyard à Millin, laquelle nous semble avoir épuisé la question en l'appuyant de nombreuses autorités.

saint Pierre comme marque de l'humilité qui doit caractériser le chef visible de l'Église, qui prend en effet le titre de *servus servorum* dans les suscriptions de ses actes apostoliques. Casalius, qui traite aussi cette question, y ajoute deux autres considérations plus mystiques que réelles et qui pourraient être contestées (1).

Au risque de nous tromper nous émettrons ici une idée, à laquelle du reste nous tenons peu. Ne se pourrait-il pas que le premier écrivain qui a fait cette remarque touchant la place d'honneur, n'eût basé son opinion que sur de simples gravures de monuments lors de l'exécution desquelles l'artiste dessinateur ou graveur n'aura pas tenu compte de l'effet produit à l'impression, qui met à gauche ce qui était à droite sur la planche gravée et *vice versa?* l'antiquaire ou le savant n'ayant pas le monument même sous les yeux, a pu croire qu'il était tel que le graveur le lui représentait sur le papier. Que de savantes dissertations qui n'ont eu souvent pour base qu'une simple méprise d'artiste! Outre les deux attributs ordinaires et primitifs donnés à saint Pierre, on peut encore le représenter pleurant son péché, marchant sur les eaux, prêchant, guérissant des malades, terminant sa vie apostolique par le martyre, crucifié suivant sa demande, la tête en bas, par humilité, etc.

Quelques peintres le représentaient aussi introduisant les justes dans le royaume de Dieu, dont il tient alors les clés (2).

Dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments,* ainsi que dans notre *Dictionnaire des attributs des saints*, nous indiquons plus de quatre-vingt-dix figures de saint Pierre, d'après les artistes les plus distingués des diverses écoles (3).

Plusieurs sont d'une grande beauté comme on peut facilement s'en convaincre par nos citations. Mais une des plus remarquables est sans doute celle que l'on trouve gravée dans l'ouvrage de N. Alemannus *de parietinis lateranensibus restitutis* (voir la planche de la p. 88): il est debout tenant trois clés enfilées dans un grand anneau.

Il serait impardonnable de ne pas citer aussi celle du même apôtre, tel que le représente Léonard de Vinci, dans son tableau de la Cène (4), où il occupe la troisième place. Ici saint Pierre tient un

(1) *De Ritibus Ecclesiæ*, p. 22 et suiv.

(2) Une charmante composition du célèbre Callot intitulée : *Porta cœli*, représente saint Pierre à la porte du ciel. Voy. son œuvre.

(3) Ce dernier dictionnaire, imprimé et publié par l'abbé Migne, forme un fort volume grand in-8°.

(4) Son front ouvert et plein de dignité annonce la franchise de son dévouement,

couteau, qui n'est autre chose, ce nous semble, que celui de table (1).

Saint Jean, dit l'Évangéliste, prend ordinairement le rang après saint Pierre à la Cène; il est toujours représenté à côté de Jésus Christ. Il est souvent figuré comme un jeune homme sans barbe et d'une physionomie mélancolique, les cheveux longs, comme les Nazaréens quoiqu'il fut né à Bethsaïde. Les Grecs le représentent comme les autres apôtres, c'est-à-dire barbu et dans la plénitude de la vie, sans doute parce qu'il est mort fort âgé, ou comme évêque de l'église d'Éphèse. Il tient en sa main un calice (2) d'où sort un petit démon sous la forme d'un serpent ailé ou d'un dragon (3).

Saint Jean est aussi représenté tenant le livre de son Évangile ou de son Apocalypse, ayant près de lui l'aigle (4), attribut soit de l'élévation de son style et de la grandeur de ses révélations, soit de la grandeur du sujet qu'il traite. D'autres le représentent endurant le supplice de l'huile bouillante. Il est alors désigné sous le nom de saint

en même temps qu'il indique par l'élévation de ses sourcils, sa trop grande confiance dans ses propres forces. M. l'abbé Guillon, page 82 de son livre sur le *Cénacle* de Léonard de Vinci, pense que cette tête de saint Pierre doit être conforme à celle qu'Eusèbe dit avoir vue à Césarée et dont une copie aurait bien pu exister au temps de Léonard de Vinci.

(1) M. Guillon veut y voir une espèce de couteau de chasse, dont saint Pierre se servait dans l'exercice de son métier de pêcheur et qu'il devait avoir au jardin des Olives, lorsqu'il coupa l'oreille de Malchus. La forme semble repousser cette interprétation. Saint Pierre n'aurait pas tenu un couteau de chasse étant à table, tout s'oppose à le croire. L'Évangile d'ailleurs parle de deux épées et non de couteau de chasse qui était en dehors des habitudes de saint Pierre.

(2) Molanus en donne plusieurs raisons, *Histor. imagin. sacr.*, in-4°, p. 399. La plus remarquable serait que saint Jean prêchant l'Évangile à Éphèse, et ayant fait écrouler par ses prières le temple des faux dieux (sans doute celui de Diane), il n'échappa à la mort qu'en offrant de boire du poison pour prouver sa mission divine, ce qui fut accepté et entraîna la conversion d'un grand nombre. D'autres écrivains prétendent qu'un paysan entendant prêcher saint Jean lui promit que s'il buvait un vase de poison et survivait, il se convertirait; l'apôtre confiant dans la parole de son maître, accepta la proposition et but, sans en éprouver aucun mal, un vase de poison dont la liqueur mortelle avait été éprouvée avant sur deux criminels: le paysan fut sans doute converti.

(3) Pour cette forme de dragon, animal fantastique si en vogue au moyen âge, et dont les artistes de toutes les époques, et surtout jusqu'au XVIe siècle, ont tiré un si riche parti, voyez le texte du R. P. C. Cahier, *Vitraux de Bourges*, in-folio, page 77. L'*Hagiologium Lugdunense*, de Théoph. Raynaud, in-f°, p. 853.

(4) Cet aigle n'a pas toujours appartenu à saint Jean seul, comme attribut. M. Peignot, dans un *Mémoire sur les quatre animaux symboliques des Évangélistes*, in-4°, p. 14, nous apprend que l'aigle, d'après saint Irénée, a été autrefois l'attribut de saint Marc et saint Irénée. Ce n'est que depuis saint Jérôme que cet attribut, ainsi que les trois autres, sont restés fixés comme nous les connaissons.

L'aigle, d'après saint Ambroise, fut aussi pris pour un des attributs de Jésus-Christ, dont il figurait la résurrection. *Loco citato*, p. 15.

Jean Porte-Latine, du lieu où il souffrit le martyre dont il sortit plus fort qu'il n'y était entré. On connaît de Raphaël une belle composition de ce sujet : d'autres le représentent debout au pied de la croix faisant pendant à la sainte Vierge, ou portant le rameau d'or aux funérailles de Marie, suivant la légende du faux Méliton.

Saint André n'a pas d'expression de figure distincte des autres. Ce qui le caractérise, c'est sa croix en sautoir, mais cette forme qui a prévalu depuis le XIVe siècle environ, n'est pas primitive. Cette croix sur les vitraux est souvent représentée droite ou couchée horizontalement, telle qu'on la trouve sur un des vitraux de Bourges, qui datent du XIIIe siècle. On peut voir cette figure dans le grand ouvrage de MM. Charles Cahier et Arthur Martin, *Description des vitraux de la cathédrale de Bourges,* 1 vol. in-f°, planches XXV et XXVI. On représente aussi cet apôtre tenant quelquefois un poisson, pour rappeler qu'il fut le premier qui parla à Jésus-Christ pour le peuple affamé dans le désert, et qui fit mention des poissons que portait un jeune enfant (Mathieu, VI, 38).

Saint Jacques le Majeur, fils d'Alphée, ayant été décapité, on lui donne un glaive à la main, comme à saint Paul. Les sculptures du portail d'Amiens nous l'offrent ainsi ; sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, il n'a pour attribut qu'un long bâton de pèlerin. Plusieurs vieux maîtres d'accord avec la légende lui donnent la panetière et un chapeau à larges bords, garni de coquilles, en mémoire du fameux pèlerinage de Compostelle.

Saint Jacques le Majeur est souvent confondu par les artistes avec son frère Jacques le Mineur, comme le prétend M. l'abbé Guillon, dans son ouvrage sur la *Cène* (1), et que nous avons cité plus haut. Il faut alors que la critique vienne en aide pour se fixer dans cette incertitude.

Quant à cette qualification de Majeur donnée au premier des deux frères du nom de Jacques, on sait qu'elle n'a aucun rapport à leur âge, puisque celui-ci était plus jeune que celui surnommé *le Mineur*, mais qu'elle sert à désigner que celui à qui elle est donnée était plus ancien dans l'apostolat.

Saint Philippe est ordinairement représenté sur les anciennes gravures, tenant une grande croix (2), parce qu'il est assez généra-

(1) Voir les raisons, suivant nous, fort peu concluantes, données page 104 et suivantes. Ceux qui veulent y voir saint Jacques le Majeur nous semblent mieux fondés.

(2) Il nous semble que M. l'abbé Crosnier a fait erreur en désignant cette croix

lement reconnu qu'il fut crucifié à Hiérapolis. On peut aussi le représenter faisant périr un énorme dragon, sans doute symbole de l'idolâtrie ruinée par l'Évangile ; nous l'avons vu ainsi quelque part dans une collection d'estampes de vieux maîtres. Cette planche malheureusement ne portait pas de signature d'artiste. Du reste, nous la citons dans notre *Dictionnaire iconographique des saints et de leurs attributs* (1).

Saint Barthélemy est représenté tantôt comme crucifié, et tenant alors une longue croix qui est cependant plutôt processionnelle qu'un instrument de supplice ; tantôt comme ayant été écorché, et alors il tient un large coutelas pour rappeler ce genre de supplice. Un vitrail de la cathédrale d'Auch, cité par M. l'abbé Crosnier, dans son *Iconographie chrétienne,* page 218, le représente sur un chevalet livré à la rage des bourreaux.

On ne comprend pas comment Michel-Ange, avec tout son génie, a pu pousser le mauvais goût jusqu'à représenter saint Barthélemy dans le ciel tenant sa peau entre ses mains, et offrant l'image d'un homme écorché ; lui faire tenir l'instrument de son supplice devait suffire.

Saint Mathieu, à la fois évangéliste et apôtre, est représenté sous ces deux points de vue. Comme apôtre, on le trouve tenant une pique, quelquefois portant une hache, comme deux attributs de son genre de mort. On croit qu'il souffrit le martyre en Ethiopie. Quelques peintres le représentent assis à son bureau de recette, comme percepteur des impôts publics, et dans le mouvement de tout quitter pour suivre Jésus-Christ qui l'appelle à sa suite. Des peintres ont eu l'idée de lui mettre des lunettes, ce qui est un anachronisme et de plus une chose de mauvais goût. Comme évangéliste, on le représente assis, le plus ordinairement écrivant son évangile, et ayant pour attribut un ange près de lui (2) ; quelquefois debout, montrant son manuscrit.

comme *triomphale*, à la page 218 de son *Iconographie chrétienne.* La véritable croix triomphale est celle que l'on donne à J. C. descendant aux limbes ou sortant du tombeau, comme on le voit sur une mosaïque chrétienne publiée par Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, pl. XXII. M. l'abbé Crosnier en a aussi publié une qu'il nomme croix de résurrection, planche de la page 94 de son *Iconographie chrétienne.* Cette dernière est très-curieuse ; nous regrettons qu'il n'en indique pas la provenance. Raphaël donne ce genre de croix à Jésus-Christ placé en tête de la belle suite des XII apôtres, gravée par Marc-Antoine. Voy. ses *Œuvres* ou celles de ses graveurs.

(1) 1 fort volume in-8° publié par M. l'abbé Migne, 1850.

(2) Sur le motif de cette figure symbolique, voy. Molanus, *Historia imaginum*

On croit reconnaître saint Mathieu dans le quatrième personnage placé à la gauche du Sauveur, dans le tableau de la *Cène*, de Léonard de Vinci. On le reconnaît, dit M. l'abbé Guillon (1), à son regard préoccupé et scrutateur qu'il avait contracté dans l'habitude de ses anciennes fonctions financières; l'esprit d'ordre et de détails se retrouve dans toute sa personne comme dans la rédaction de son évangile. Il devait avoir alors de vingt-huit à trente ans; il porte la chevelure courte comme un publicain; lui seul relève son manteau à la manière des Romains, pour rappeler les maîtres qu'il fréquentait et de qui il tenait sa charge.

Saint Simon, qui d'après les martyrologes fut scié en deux, est ordinairement représenté debout, appuyé sur l'instrument de cet horrible supplice; c'est ainsi que Raphaël, Rubens, le Titien et quelques autres grands maîtres nous en offrent la figure. A ceux qui seraient curieux de voir le spectacle du supplice même, nous indiquerons l'énergique mais repoussante composition du célèbre Lucas Cranach, de Jacques de Ghein, et même celle de Callot (2), qui du moins sauve le hideux du spectacle par la petitesse des figures. Léonard de Vinci, dans son tableau de la *Cène*, lui donne une figure de douceur et de bonté affectueuse qui rappellent la charité de son apostolat; il le place à côté de Jude dit Thadée. On peut voir dans le travail de l'abbé Guillon, sur le *Cénacle de Léonard de Vinci*, page 99, les détails du costume de cet apôtre.

Saint Jude dit Thadée, dont on ignore, à ce qu'il paraît, le genre de mort, est représenté, tantôt tenant une longue croix, quelquefois une massue ou un bâton noueux. Sur d'anciens diptyques,

sacrarum, in-4°, édition Pacquot, page 280. Cet attribut ne fut pas toujours le même, car au siècle de saint Augustin (vers l'an 430), on donnait le lion comme attribut à saint Mathieu; mais l'ange est revenu à son poste, depuis saint Jérôme, pour ne plus changer. Voy. Peignot, *Notice sur les quatre animaux symboliques des Évangélistes*, in-4°, p. 15. On sait que cet ange ou cette figure d'homme représente la nature humaine de Jésus-Christ, ou même la généalogie du Sauveur. Saint Ambroise, *in Homelia*; et p. 102 du *Mémoire* de madame Félicie d'Ayzac, sur les *Statues de Chartres*, in-8°. Paris, 1850. Chez Leleux, libraire-éditeur.

(1) Voir page 101 de son livre sur le *Cénacle*, qui renferme bien d'autres détails curieux pour les peintres. Cette manière d'analyser une figure et d'en faire un portrait presque *ad vivum* est très-remarquable dans tout le livre de l'abbé Guillon; on peut seulement regretter que ces brillantes conjectures ne soient pas des révélations du peintre même.

(2) Le cabinet des Estampes de Paris possède un bel œuvre de Callot qui monte environ à 1,500 pièces. L'œuvre de Cranach et de J. Ghein sont également au cabinet des Estampes de Paris.

on le voit tenant une palme et le livre de la doctrine ouvert (1). Raphaël lui donne pour attribut une hallebarde ou une pique Matheus Gruter, peintre et graveur de mérite, qui travaillait à la fin du XVIe siècle lui donne une équerre, dont l'attribution appartient plus ordinairement à saint Thomas, d'après la légende dont nous parlerons à son nom. Le célèbre et fougueux Lucas Cranach le représente décapité au moyen d'une guillotine (2).

Saint Jacques le Mineur, surnommé le frère de Jésus-Christ (3), fut précipité du haut du temple par les Juifs en haine de la doctrine qu'il leur prêchait; en tombant à terre il se rompit les deux jambes et fut assommé avec la masse d'un foulon. Il est donc représenté tenant cette masse à la main. Une des plus anciennes peintures qui représente le martyre de cet apôtre est une fresque ou mosaïque qui existe dans l'une des coupoles de l'église Saint-Marc de Venise; seulementau lieu d'être assommé d'une masse de foulon, c'est une espèce de pique qui semble lui traverser le corps. La plupart des peintres qui ont représenté ce saint personnage lui donnent à la main un levier ou massue. Raphaël, Rubens, Lucas de Leyde, Albert Durer, sont à peu de chose près uniformes sur cette manière de représenter l'apôtre (4). Voir aussi tout ce que nous citons des figures de saint Jacques dans notre *Dictionnaire iconographique des figures des saints* et de son annotateur, page 545 de l'*Historia imaginum sacrarum*, in-4°, édition Pacquot. Quant à la dénomination de *Mineur*, voir plus haut ce que nous disons à ce sujet, page 300.

Une vieille gravure en bois, folio CIV verso de la *Chronique de Nuremberg* (1493), représente saint Jacques le Mineur assommé avec une espèce de grosse clef, qui n'est sans doute autre chose que l'instrument ou masse de foulon, dont parle l'Évangile, lequel a été dénaturé par les artistes. Du retse, nous trouvons cet instrument de foulon fait en forme d'archet colossal sur des gravures dont quelques-unes sont du XVIe et du XVIIe siècle. Sur ces diverses représentations, voir ce que

(1) *Iconographie chétienne* de M. l'abbé Crosnier, in-8°, p. 218.

(2) Sur la véritable origine *irlandaise* de cet instrument de mort, voy. la note de M. Leber, n° 49 du Ier volume du *Catalogue de sa riche bibliothèque*.

(3) Sur la manière dont on doit entendre cette expression, voy. les observations de Molanus et de son annotateur, p. 545 de l'*Historia imaginum sacrarum*, in-4°, édition Pacquot.

(4) Sur la place et la physionomie que lui donne Léonard de Vinci à la *Cène*, voy. le travail de l'abbé Guillon, *loco citato*, p. 104 et suiv. L'idée d'y voir saint Jacques le Majeur nous semble mieux fondée.

nous en indiquons de variétés dans notre *Dictionnaire iconographique des saints*, au nom de l'apôtre (1). Nous possédons deux figures de saint Jacques le Mineur, dont une par Henry Goltzius, qui toutes deux tiennent cet instrument de foulon en forme d'archet, dont jusqu'à présent personne n'avait parlé avant nous, du moins à notre connaissance. Ces figures curieuses font partie de notre collection de figures de saints intitulée : *Iconographia sancta* (2).

Saint Thomas, dont l'incrédulité est si célèbre et qui la répara si franchement par ces deux mots magnifiques dans leur simplicité, *mon seigneur et mon maître!* saint Thomas est assez généralement en possession de l'équerre qui lui est donnée comme attribut depuis le XIVe siècle environ.

Il serait trop long de donner ici sa curieuse légende, en vertu de laquelle il pourrait être regardé comme le patron des architectes ou du moins des tailleurs de pierres, qui lui dédièrent au XIIIe siècle une des grandes verrières de la cathédrale de Bourges, comme le prouve la signature apposée au bas. Aussi renverrons-nous aux détails pleins d'érudition donnés à ce sujet par l'abbé C. Cahier, dans son savant texte des *Vitraux de Bourges*, in-f°, page 132 (3). Saint Thomas est quelquefois confondu avec saint Jude, parce que quelques écrivains lui donnent le surnom d'Alphée (4), comme à cet autre apôtre, mais avec quelque attention on peut éviter de tomber dans cette méprise.

Saint Thomas est encore représenté tenant une lance, instrument de son supplice, souvent même tenant des pierres dans le pan de son manteau, ou posées à terre, pour exprimer qu'il fut lapidé avant d'être percé d'un coup de lance.

Cet apôtre occupe la première place à main gauche de son maître, dans le tableau de la *Cène*, de Léonard de Vinci ; ses bras étendus avec énergie, son œil fortement ouvert, semble défier les soupçons les plus

(1) Voy. aussi notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, publié par M. Leleux, en 1843. Ces deux ouvrages sont entièrement distincts et se complètent l'un par l'autre.

(2) Cette collection qui renferme dans ce moment plus de trois mille figures de saints, presque tous d'ancienne facture, et classées par ordre alphabétique des noms, doit passer à la Bibliothèque Mazarine à la mort du donateur.

(3) Nous ne devons pas non plus passer sous silence ceux que présente le curieux bas-relief de l'église de Semur, où se voit sculptée la même légende embrassant toute la vie de saint Thomas, qui paraît calquée en entier sur la *Légende dorée*, cette mine inépuisable des œuvres du moyen âge.

(4) Ce nom, qui correspond au mot latin *corcus*, ou zélé, n'a pas été oublié par Léonard de Vinci dans son tableau de la Cène. Voy. l'abbé Guillon, *le Cénacle*, p. 92 à 95.

obstinés, l'expression de cette figure remarquable ainsi que son costume sont l'objet de remarques ingénieuses, si toutefois elles ne sont pas complétement prouvées, dans le beau travail de l'abbé Guillon, cité plus haut.

Nous indiquons plusieurs belles figures de saint Thomas dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne*. On peut en voir le détail, p. 361 du 2e volume.

Saint Mathias, choisi par les onze apôtres pour remplacer Judas Iscariote, est représenté sur d'anciennes gravures du xve siècle tenant tantôt une pique, tantôt une hache de charpentier; cette hache est quelquefois remplacée plus tard, par un glaive. Le célèbre Callot, qui passe pour un des plus conformes à la légende, dans ses figures de saints, le représente percé d'une longue pique. Raphael lui donne cette arme pour attribut. Sébastien Leclerc, célèbre dessinateur-graveur du siècle de Louis XIV, a représenté l'instant où saint Mathias mis en parallèle avec Joseph ou Barsabas dit le Juste, est indiqué par le Saint-Esprit même, pour apôtre (1), par le rayon de lumière qui tombe sur celui qui est élu. Notre *Dictionnaire iconographique des saints* signale plusieurs figures intéressantes de saint Mathias.

Nous avons essayé de donner la physionomie iconographique de chaque apôtre isolément, d'après les meilleures sources connues; il ne sera pas sans intérêt de les étudier réunies et formant pour ainsi dire comme le sacré collége apostolique, sur la terre et dans le ciel, où ils doivent juger les tribus d'Israël, suivant la promesse positive de leur maître (2).

Un des plus gracieux symboles des apôtres réunis se trouve reproduit sur une croix processionnelle dont malheureusement nous ignorons la date; on y voit les douze apôtres représentés sous la forme de onze colombes, qui figurent bien des messagers de paix et

(1) Cependant, les Actes des apôtres disent formellement que les onze ayant priés, le sort fut jeté sur les deux candidats (*Act. apost.*, 26), et qu'il tomba sur saint Mathias; mais, observe le savant père De Ligny, si cette circonstance prouve que l'usage du *sort* peut être admis dans des cas extraordinaires, il ne peut plus être employé depuis longtemps pour le choix des ministres et des pasteurs de l'Église. Il est même défendu par les canons, par divers motifs inutiles à détailler ici.

(2) Luc. Evangel., cap. xxii, vers. 30. Sans doute que ces douze tribus, dans la pensée de Jésus-Christ, représentent le monde entier dont elles étaient la figure expressive.

de miséricorde (1). Cette croix est gravée sur la planche n° v de la *page* 7 à 9 de l'ouvrage de Casalius *de ritibus Christianorum;* in-4°. Francfort, 1681. Cette même croix, gravée dans les *acta sanctorum* des Bollandistes, mois de juin, tome VII, page 141, offre la représentation de douze colombes; c'est qu'alors on y fait entrer saint Paul, l'apôtre des nations (2). Sur quelques monuments des Catacombes les apôtres sont aussi figurés par plusieurs agneaux ou brebis placés près de Jésus-Christ (3). Assez souvent on en voit cinq ou sept. Sur une mosaïque publiée par Ciampini, on voit les douze, dont six sortent de Bethléem et six de Jérusalem. *Vetera monumenta*, tome II, planche XXXVII, et le texte, même tome, *page* 122. On voit aussi ces douze brebis au-dessous des pieds des douze apôtres, sur un sarcophage chrétien. *Aringhi*, tome Ier, planche de la page 181 (4).

La célèbre composition de Raphaël, nommée la *Dispute* du Saint-Sacrement, offre une magnifique disposition (5) des douze apôtres rangés de chaque côté de Jésus-Christ.

La mission des apôtres par Jésus-Christ est encore un beau sujet admirablement composé par Raphaël (voir son œuvre).

La *Cène* est surtout favorable pour présenter la réunion des apôtres. Parmi toutes celles qui existent, le célèbre tableau de Léonard de Vinci est un chef-d'œuvre dans ce genre de composition.

Plusieurs savants (6) ont tenté de donner un nom à chacune des figures qui représentent les apôtres à la Cène. Mais plus on lit ces explications et ces commentaires, et plus on reste convaincu, qu'excepté la figure de saint Jean et celle de Judas, et peut-être en-

(1) Comme le témoigne le texte évangélique: *Estote prudentes sicut serpentes*, et ce que saint Paulin de Nole rend si poétiquement dans ce distique :

« Crucem corona lucido cingit Globo,
« Cui coronæ, sunt corona Apostoli
« Quorum figura est in colombarum choro. »

(2) On peut être saint Mathias, le remplaçant du traître Judas.

(3) Guill. Durand, *Rationale*, etc., lib. I, cap. III, ed. de 1572 (à Venise).

(4) Cette explication pourrait bien n'être pas acceptée de tout le monde, mais on trouve dans bien des livres que ces brebis représentent aussi les fidèles, les justes ou les chrétiens. Voir Casalius, Aringhi et d'autres.

(5) Cette imposante réunion rappelle tout naturellement à l'esprit ces vers d'une des plus belles hymnes de l'Eglise, *Principes sacri senatus, orbis almi judices, sedibus celsis sublimes, facta pendunt omnium.*

(6) A savoir : Amoretti, *Osservazioni sopra Vita e designi di Lionardo.* — S. P. Lomazzo. Armenini. Vasari. — P. Casati cité par l'abbé Guillon, p. 83, 84, 92, 95, 96, etc. — Dominique Pino, dans *Relazione genuina del Cenacolo delle grazie.*

core celle de saint Pierre, les autres sont impossibles à reconnaître d'une manière infaillible, et que toutes les recherches savantes faites à ce sujet restent dans le domaine des suppositions et que personne ne peut se vanter d'avoir mieux jugé que ses devanciers.

Il existe une tradition (1) qui, si elle n'a pas toutes les conditions de l'authenticité, n'a du moins rien de contraire à la vérité, d'après laquelle les apôtres avant de se séparer pour aller à leur mission, auraient composé le *Credo*, nommé aussi le symbole des apôtres.

Une vieille gravure en bois, de la grande *Chronique de Nuremberg* (2) publiée comme on sait en 1493, représente d'une manière un peu monotone, mais qui cependant ne manque pas d'une certaine gravité, cet intéressant sujet dont un peintre habile pourrait tirer un magnifique parti. Jésus-Christ semble présider la réunion, et les apôtres rangés autour de lui tiennent chacun un phylactère sur lequel on lit un des versets du symbole; cette gravure de la *Chronique* doit avoir été faite sur quelques miniatures ou peintures beaucoup plus anciennes qu'il serait curieux de retrouver. Voici la disposition dans laquelle se présente l'attribution des versets à chaque apôtre, d'après la gravure de la *Chronique*. F° CI v°.

Saint Pierre, *Credo in unum Deum*, etc.
Saint André, *et in Jesum Christum Filium* (3), etc.
Saint Jean, *qui conceptus est de Spiritu sancto.*
Saint Jacques le Majeur, *Passus sub Pontio Pilato.*
Saint Thomas, *descendit ad inferos*, etc.
Saint Jacques le Mineur, *ascendit ad cœlos*, etc.
Saint Philippe, *inde venturus est judicare*, etc.
Saint Barthélemy, *credo in Spiritum Sanctum*, etc.
Saint Mathieu, *et sanctam Ecclesiam*, etc.
Saint Simon, *remissionem peccatorum*, etc.

(1) Saint Augustin en parle ainsi que le pape saint Léon, Fortunat et quelques autres. Rufin la cite comme admise dès le IVe siècle. Voir aussi Molanus, *Historia imaginum sacrarum*, p. 532.

(2) On sait que le vrai titre de ce livre est celui-ci, *Chronicarum liber*, par Hartmann Schedel, etc., 1493, *impressum*, etc. On en trouve des éditions latines et allemandes, les dernières sont plus récentes; beaucoup de planches sont curieuses, surtout celles de la Création, du Jugement dernier, du Credo, etc. La bibliothèque du Louvre en possède un exemplaire assez beau, mais sous l'indication ridicule : *De la création du monde*. N° 1168 du catalogue. E. 2.

(3) Ce texte se trouve reproduit sur une mosaïque du IXe siècle, dont nous avons vu l'indication dans Ciampini, mais dont nous n'avons pu retrouver la trace. Cette indication était d'autant plus intéressante que la figure de saint André se voit près de ce texte.

Saint Jude, *carnis resurrectionem*, etc.
Saint Mathias, *et vitam æternam*.

Sauf quelques légères variantes de peu d'importance, la nomenclature ci-dessus est reproduite par Durand, évêque de Mende (dans *De ritibus Ecclesiæ*, lib. II, cap. XXIV, n° 7) (1); mais celle donnée par M. l'abbé Crosnier dans son *Iconographie chrétienne*, in-8°, p. 220, diffère beaucoup de l'ordre dans lequel les apôtres sont placés par Durand et quelques autres.

Il existe au cabinet des estampes de Paris, dans un volume in-f°, sous le n° 7644 (dans les ouvrages réservés), une collection de vieilles gravures allemandes sur bois et à moitié coloriées, parmi lesquelles nous avons trouvé une suite très-curieuse des douze apôtres, tenant chacun les attributs qu'on leur donne depuis le XIIIe ou XIVe siècle, et ayant chacun sous leurs pieds le verset du *Credo*. Cette suite qui ne porte pas de date, mais qui paraît appartenir à l'origine de la gravure sur bois, est citée comme remarquable et même comme capitale, à la note de la *page* 324 du *Voyage d'un iconophile*, 1 vol. in-8°. Paris, 1821, par M. Duchesne aîné, conservateur en chef du cabinet des estampes de Paris.

On trouve aussi dans l'œuvre du célèbre Henry Goltzius une autre suite des apôtres en bustes; au bas de chacune de ces figures est gravé un verset du *Credo*. On peut voir cette suite au cabinet des estampes de Paris, *OEuvres de Goltzius*, tome I, folios 20 à 23, et encore aux noms de chacun des apôtres dans la grande collection des saints en vingt-neuf volumes in-f°, au même cabinet. Nous citerons aussi deux autres suites, l'une dans l'œuvre de Jodocus de Winghe, l'autre dans celles de Crispin de Pas, reproduites au nom de chacun des apôtres dans la grande collection des saints citée ci-dessus (Cabinet des estampes, etc).

On sera peut-être étonné de ne pas voir figurer saint Paul parmi toutes ces figures d'apôtres dont nous venons de donner la description. D'abord saint Paul n'est compté au rang des douze que par extension (2). Son véritable titre est, comme on sait, l'apôtre des nations;

(1) Dans l'ouvrage du théologien on trouve quelques variantes concernant l'ordre dans lequel est donnée la suite des douze et le verset qui leur est attribué.

(2) En nous servant de cette expression, qui peut-être n'est pas exacte au point de vue liturgique, nous n'entendons parler que d'une manière conforme à notre plan, spécialement iconographique; désavouant du reste cette expression, si elle se trouve tant soit peu répréhensible.

ensuite, n'ayant eu en vue que les onze, tels qu'ils furent choisis par Jésus-Christ, qui vécurent avec lui et figurent à la Cène et dans le cénacle au jour de la Pentecôte, nous ne pouvions y comprendre saint Paul qui n'y figure pas, comme on le sait, ni interrompre l'ordre et la composition du sacré collége à une époque déterminée.

Du reste, pour ne pas laisser subsister une espèce de lacune à ce sujet et pour nous conformer à l'usage, nous renverrons à ce que nous indiquons de figures de saint Paul dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne,* et surtout au texte de M. ÉmericDavid (p. 49) de son *Discours sur la peinture;* à celui de M.RaoulRochette, page 40 de son *Discours sur les types primitifs de l'art chrétien,* etc., qui nous semblent avoir épuisé la matière ; résumé par l'abbé Crosnier dans son *Iconographie chrétienne* (v. p. 216); ce à quoi nous ne pouvons rien ajouter, la figure de saint Paul étant d'ailleurs une des plus connues. Quant à l'ordre dans lequel on doit placer les apôtres, après saint Pierre et saint Paul, ce qui du reste est extrêmement arbitraire, MM. les abbés Duval et Jourdain d'Amiens, dans leur publication sur l'iconographie des apôtres, donnent un tableau curieux de l'ordre dans lequel ils sont nommés dans les évangélistes, le canon de la messe et les litanies des saints.

Ces deux savants font encore diverses observations curieuses sur les figures d'apôtres représentés pied nus. Cette tradition, quelque respectable qu'elle soit, n'est pas tellement acceptée qu'elle soit réellement invariable. Les belles statues d'apôtres qui se voient au porche de la cathédrale d'Amiens ont les pieds chaussés. Quant à la barbe et aux cheveux plus ou moins touffus que quelques traditions donnent aux apôtres, ils traitent tous ces détails appuyés de citations puisées dans les liturgistes qui ne sont pas toujours d'accord sur ce point, mais dont cependant les artistes doivent tenir compte. Ainsi l'usage de représenter saint Pierre la tête presque rase, aurait pour origine, suivant plusieurs auteurs anciens, l'introduction de la tonsure ecclésiastique par cet apôtre.

Enfin nous terminerons cette notice en signalant une dernière particularité assez curieuse et peu connue. Nous voulons parler de sculptures et peintures où l'on voit les apôtres montés sur le dos des prophètes. C'est ainsi qu'on les trouve représentés à la cathédrale de Chartres et sur des vitraux dont on trouve un spécimen dans l'*Histoire de la peinture sur verre en France*, par M. Ferdinand de Lasteyrie, voir planche XI et le texte, page 67.

L'Église de Marsbourg dans l'ancienne Saxe possède des statues qui représentent la même particularité. Ces statues, qui sont estimées du XIe ou XIIe siècle, sont reproduites dans l'ouvrage de MM. Putrich et Zieger, *Denkmale der Baukunst der mittelalters in Sachsen*, etc., in-4. Leipsick, 1836; planche IV. Au premier coup d'œil ces figures ne semblent que bizarres; mais quand on en connaît le motif, on trouve que le symbolisme qui en a déterminé l'exécution renferme réellement une pensée profonde et de la plus haute portée; on y voit l'enseignement de cette vérité toute catholique que l'Évangile n'est que l'entière et complète réalisation des prophéties.

L. J. GUENEBAULT.

LETTRE A M. L'ÉDIT. DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

AU SUJET

D'UNE INSCRIPTION TROUVÉE DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Je vous adresse le *fac-simile* d'une inscription que j'ai découverte et déchiffrée le 23 juin au camp d'Aïn-Rona, à six ou sept lieues nord-ouest de Sétif, sur la pente septentrionale du Djebel Aninī, montagne qui a conservé son nom depuis l'époque romaine, comme on va le voir.

IMP. CAES. FLAVI
O. CONSTANTINO
MAXIMO. PIO. FELICI. IN
VICTO. AVG. PONT. MAX. GER.
MAXIMO. III. SARM. MAX.
BRIT. MAX. CAPP. MAX. ARAB.
MAX. MED. MAX. ARMEN
MAX. COTH. MAX. TRIB. PO
TEST. XIIII. IMP. XIII. CON
SVL. IIII. PATRI. PATRIÆ
PROCONSVLI
FLAVIVS. TERENTIA
NVS. VP. PRAESES
PROVINCIAE. MAV.
RETANIAE. SITIF.
NVMINI MAIES
TATI. QVE. EIVS. SEM
PER. DICATISSI
MVS

Au-dessous de la belle fontaine d'Aïn-Rona, qui sourd du milieu des rochers situés au pied du Djebel Anini sont des ruines considérables. Ce n'est plus ici un de ces postes militaires que l'on rencontre si fréquemment en Algérie : c'était un centre de population civile.

Toutefois, bien que nombreux, les débris n'attestent pas l'existence d'une de ces municipalités où la richesse aimait à se traduire

par des objets d'art. Ce sont des groupes de pierres presque uniformément taillées en prismes quadrangulaires. C'est à peine si l'on rencontre cinq ou six chapiteaux d'un style très-simple. Quelques pierres creusées eu gouttières se continuent juxtaposées, de manière à former un canal ininterrompu de dix mètres environ. Peut-être quelque chose de mieux est-il enfoui. La pierre inscrite a été déterrée par les soldats du génie, en quête d'exhumer une belle pierre destinée à recevoir une inscription commémorative de l'établissement de la route muletière que nous venons de tracer de Sétif à Bougie. Le terrain présente plusieurs gradins superposés : il peut se faire que des éboulements ou des chutes aient enterré quelque chose de plus riche que ce qui émerge du sol.

Shaw, déjà, plaçait sur les pentes du Djebel Anini l'Horrea de l'itinéraire, premier poste à partir de Sitifis, sur la route qui conduisait à Saldæ (Bougie). Avant la découverte de ces ruines j'inclinais aussi pour l'opinion de Shaw.

L'inscription que vous avez bien voulu insérer dernièrement dans votre *Revue* n'infirmerait pas cette hypothèse. L'Horrea de cette inscription serait autre que celui d'Aïn-Rona ; car il existait deux Horrea, et, je le crois, dans la Mauritanie sitifienne. L'Horrea cité dans l'inscription d'Aïn-Zada me paraît être celui que l'on trouve dans saint Augustin : *De Baptismo contra Donatistas, lib.* VI, où l'on voit l'évêque *Tenax ab Horreis Cœliæ.*

L'Horrea d'Aïn-Rona correspondrait au siége épiscopal consigné par Shaw dans sa liste des évêchés de la Mauritanie sitifienne, *ab Horrea Aninicensi.*

Il me paraît donc que les ruines d'Aïn-Rona sont celles de l'Horrea que l'itinéraire nous donne comme le premier poste de la route de Sitifis à Saldæ, passant par Tabusuptus (Tiglat), à la distance de dix-huit milles.

Je profite de l'occasion pour vous faire observer que j'ai oublié une ligne dans l'inscription d'Aïn-Zada, publiée dans ce volume, p. 124 : après KALEFACELENSES il faut ajouter PARDALARIENSES.

J'ai l'honneur, etc.

L. LECLERC,

Chirurgien aide-major aux zouaves.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On lit dans la *Revue des Beaux-Arts* du 15 juillet la lettre suivante adressée au directeur de ce recueil et qui est, comme on va le voir, relative à une question traitée dans notre *Revue*.

« J'apprends, monsieur, en lisant le dernier numéro de la *Revue des Beaux-Arts*, qu'un des membres du congrès scientifique d'Auxerre, dont vous analysez le discours, m'attribue une opinion à la fois absurde et révoltante. J'aurais, suivant l'orateur, prétendu que les *premiers chrétiens* faisaient des *sacrifices humains*, et cela parce que j'ai trouvé des vases gaulois que je prends pour des *bénitiers*. Ces détails sont complétement faux et je laisse tout le mérite d'une pareille invention à l'orateur du congrès. En 1845, j'ai publié dans la *Revue Archéologique* (t. II, p. 301), la figure de quelques vases de pierre trouvée dans la Puisaye. Je me suis borné à dire que ces vases, gaulois ou gallo-romains (p. 306), ayant tous la même forme, *avaient dû servir au même usage sacré ou profane* (p. 305). Il n'est question dans ce très-court travail ni de *chrétiens*, ni de *bénitiers*, ni de *sacrifices humains*, ainsi qu'on peut facilement s'en assurer.

En 1845, j'ignorais l'usage de ces vases et je me gardais bien d'en parler ; aujourd'hui je suis porté à croire qu'ils ont eu une destination funéraire. On en a trouvé en Angleterre de tout semblables qui contenaient des ossements et des cendres (Voy. *Archeologia*, t. X, p. 345 et *The Archeological journal*, t. I, p. 148, 250 et t. II, p. 272) ; l'un d'eux était dans un *dolmen*. A Paris, lorsqu'on a creusé le sol de la Cité pour construire la nouvelle rue de Constantine, on a découvert à une grande profondeur un vase semblable à ceux de Bourgogne et d'Angleterre ; il est conservé par le propriétaire de la maison n° 11, rue Chanoinesse. »

Agréez, etc. AD. DE LONGPÉRIER.

— M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, vient de reconnaître l'existence d'un ancien cimetière mérovingien à Envermeu, sur la traverse de la nouvelle route départementale établie entre Blangy et Bolbec. C'est le troisième cimetière de cette époque qu'on découvre depuis douze ans dans la vallée de l'Aulne. Déjà M. l'abbé Cochet a examiné

près de cinq cents squelettes de tout âge et de tout sexe. Ceux des femmes se reconnaissent facilement aux colliers, bracelets, boucles d'oreilles et autres objets de toilette qui les accompagnent. Ceux des hommes se distinguent par des sabres à un seul tranchant, des fers de lances et de haches, des styles à écrire, des pinces à épiler. L'objet le plus curieux de cette découverte est un casque franc dont il ne reste que la calotte supérieure, qui est conique comme les heaumes du XIe siècle, et les ferrures des jugulaires. La plupart des squelettes avaient à leurs pieds, selon l'usage, des vases en terre de diverses formes.

Il est remarquable que le champ qui renfermait ces sépulcres n'a jamais cessé de s'appeler *la tombe*, dans les titres comme dans la tradition populaire.

— Nous apprenons qu'il est question de faire une nouvelle classification des collections du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Nous ne pouvons croire pour notre part à l'exécution d'un pareil travail. Les classifications telles qu'elles existent aujourd'hui, celles surtout qui servent aux études archéologiques sont adoptées par la science et il est impossible de les changer sans jeter une grande perturbation dans ces études. Les publications artistiques et historiques qui traitent de la science archéologique sont remplies de citations et de renvois à ces collections; or, les classer d'une autre manière, serait d'un seul coup annuler toutes ces citations et renseignements précieux. Nous espérons qu'il suffira d'appeler sur ce fait l'attention de la Commission chargée d'examiner les catalogues de la Bibliothèque nationale (1), pour éviter cet inconvénient si réellement ce projet devait être mis à exécution. Nous sommes certains que si notre observation ne suffisait pas, nous pourrions rassembler un grand nombre de protestations contre ce trouble apporté à la science.

— Notre collaborateur M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut de France, vient d'être nommé membre de la Société archéologique d'Athènes.

(1) Cette Commission, présidée par M. Passy, est composée de MM. Beugnot, de Rémusat, Berryer, Vitet, Lherbette, de Luynes, Jules de Lasteyrie, Taschereau, Giraud, Dunoyer, Monmerqué, Brunet, F. Ravaisson.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique et Pérou), *au Musée du Louvre*, par ADRIEN DE LONGPÉRIER, conservateur des antiques. Paris, 1850, gr. in-8°. — 2 fr. 50 c.

L'archéologie, à proprement parler, c'est le tableau complet de l'humanité considérée dans ses œuvres comme l'histoire naturelle est l'analyse de l'état du monde examiné dans toutes ses productions. On n'a véritablement pas le droit de rejeter l'étude des ouvrages de telle ou telle époque, de tel ou tel peuple, sous prétexte que cette époque et ce peuple n'ont pas atteint aux sublimes résultats qui ont été obtenus par les Grecs, cette nation exceptionnelle, et on peut le dire, supérieure à toutes les autres. Déjà cette considération a guidé ceux qui ont accordé quelque attention aux monuments celtiques, britanniques, germaniques, étrusques; à ceux des premiers temps de notre histoire jusqu'au XIIe siècle.

D'ailleurs, lorsqu'au mépris irréfléchi, on fait succéder une étude approfondie, intelligente, on ne tarde pas à découvrir certains mérites, certaines beautés, relatives si l'on veut, mais néanmoins importantes. C'est toujours autant de conquis sur le néant au profit et pour l'honneur de l'esprit humain. Ces réflexions nous sont naturellement inspirées par la nouvelle exposition des antiquités américaines dans une salle du Louvre. En visitant ces collections, nous avons entendu dire autour de nous : quoi! ce n'est que cela! ces figures sont bien petites; elles ne ressemblent pas aux statues grecques! — En effet, elles ressemblent surtout à des figures américaines. Mais si la nature particulière de la race transatlantique est bien exprimée, si les détails de costumes, d'ornements, comparés à ceux que l'on connaît dans les manuscrits des mêmes peuples, comparés à ce qui se retrouve parmi les débris encore existants des tribus indiennes, nous fournissent une idée exacte de l'état de ces nations immenses que l'invasion européenne a détruites; le but que l'on pouvait désirer d'atteindre, n'est-il pas rencontré? Il y a plus; la similitude extraordinaire qui existe entre certains vases, certaines figures de

l'Amérique et les ouvrages de même nature découverts dans la Grèce, dans l'Étrurie, rapports que l'auteur de la *Notice* a eu soin d'indiquer, ne permettent pas de dédaigner ces monuments de l'Amérique sans faire du même coup le procès à tous leurs analogues européens ou asiatiques.

La *Notice* comprend la description de neuf cent soixante-six objets, qui se divisent ainsi :

Mexique. Sculptures, — figurines de matières dures, — figures de métal, — figures d'animaux, — morceaux d'architecture, — vases, — figurines mythologiques (terre cuite), — figurines indéterminées, — têtes de terre cuite, — armes, — instruments de musique, — objets de parure, — ustensiles divers, — sceaux, — poids.

Pérou. Figurines, — vases trouvés à Cuzco, — *id.* à Lambayéqué, — *id.* à Truxillo, — *id.* à Quilca, — *id.* à Bodegon, — *id.* à Arica, — vases de bois, — *id.* de métal, — *id.* de provenance incertaine, — armes, — objets divers trouvés à Truxillo. — *id.* trouvés à Arica.

Chili. Vases.

Un supplément composé d'objets donnés pendant l'impression de l'ouvrage par MM. Audiffred, V. Schœlcher, Angrand, consul général de France, H. Massieu de Clerval, et Félix Ravaisson, est venu accroître la *Notice* et a permis à l'auteur de faire de nouvelles observations qui sont rattachées au premier travail par des renvois. Cette seconde partie de la collection est nombreuse et contient quelques figurines, des armes et surtout beaucoup de vases et de fragments d'étoffes brochées ou tissées de diverses couleurs et trouvées sur des momies du Pérou.

Sous le n° 738 nous voyons la description d'un vase en forme de double tête humaine qui avait été acheté par l'administration du Louvre il y a trente ans, mêlé aux monuments étrusques de la collection Durand ; or, ce vase est tout à fait semblable pour le style à un autre qui a été trouvé par M. Angrand dans les *guacas* de Cuzco (n° 666). M. Durand, si habile connaisseur pourtant, a pu s'y tromper ; il en est de même pour une belle hache d'armes de bronze (n° 920) que M. Durand avait prise pour une arme romaine et qu'il avait vendue comme telle au Musée ; cependant en présence d'armes exactement semblables recueillies par M. Angrand dans les tombeaux péruviens, à Ica, à Tunumarca, à Vilcas-Huaman, M. de Longpérier a dû restituer à l'Amérique, ainsi qu'il le déclare dans une note, la hache d'armes du fonds Durand. Ce vase, ce bronze fort appréciés

lorsqu'ils passaient pour appartenir à l'Europe, n'auraient-ils plus de mérite parce qu'il est reconnu que leur origine est américaine? Telle est la question que nous adresserons à ceux qui refusent d'admettre les antiquités américaines dans le domaine de l'archéologie. Les historiens classiques, dit-on, n'ont pas parlé de ce monde découvert par Colomb. Mais si l'on se donne la peine d'étudier les manuscrits mexicains, on trouvera toute une chronique, très-positive, très-nette, procédant par ordre de dates. C'est là qu'il faut étudier l'histoire mexicaine, de même qu'il faut chercher l'histoire de l'Égypte dans les monuments nationaux de cette contrée. Bientôt le déchiffrement complet des écritures cunéiformes assyriennes fournira une histoire de l'Asie occidentale qui sera constituée tout à fait en dehors des écrits classiques.

C'est ici le lieu de mentionner la tentative toute nouvelle faite par M. de Longpérier, pour appliquer aux figurines mythologiques de l'Anahuac, les notions que fournissent les textes mexicains. Lord Kingsborough a fait copier en *fac-simile* tous les manuscrits mexicains qu'il a pu découvrir dans les bibliothèques de Rome, de Bologne, d'Oxford, de Dresde, de Paris, de Berlin, de Pesth, et ces *fac-simile* fort bien exécutés permettent à l'antiquaire de comparer en un instant plusieurs passages relatifs au même sujet. Quelques-uns des manuscrits sont consacrés à la nomenclature des fêtes religieuses: chaque divinité y est représentée avec ses attributs. Des notes ajoutées par des Italiens et des Espagnols à l'époque de la conquête, donnent la clef d'un certain nombre de figures, et l'étude de la langue mexicaine procure le moyen de comprendre la valeur des symboles qui sont hiéroglyphiques, c'est-à-dire qui expriment, au moyen de leur nom, certaines idées.

Cependant pour tirer des manuscrits le parti qui vient d'être indiqué, la philologie seule serait insuffisante. « La pratique de l'archéologie, » dit M. de Longpérier dans son avant-propos, « apprend à apprécier dans ses justes limites la différence qui doit toujours exister chez un même peuple, entre les œuvres de la peinture et celles de la sculpture. Les conditions matérielles qu'impose la pratique de ces arts, modifie nécessairement l'attitude et le mouvement des figures, le nombre et le développement des attributs. Que l'on compare les dieux de l'Égypte représentés par la peinture avec les statuettes modelées en terre vernissée; les scènes de la mythologie grecque conservées par la céramographie avec les figures de ronde-bosse qui ont rapport aux mêmes faits; les fresques de Pompeï avec

les statues de Rome ; les divinités de l'Inde et de la Chine tracées par le pinceau avec leurs images de marbre ou de porcelaine, et l'on se formera alors une exacte idée de tout ce que la sculpture est forcée d'abstraire en fait de détail et d'action. Lorsque dans le courant de cette notice on rencontrera quelques attributions basées sur l'examen des manuscrits, il faudra tenir compte des considérations qui viennent d'être succinctement exposées. »

En effet, l'auteur décrit les figurines de vingt divinités dont les attributs ou la forme caractéristique étaient de nature à établir bien clairement l'identité de chaque personnage (nos 107 à 182). De courtes notes mettent le lecteur au courant et des fonctions attribuées aux dieux par la religion des Mexicains et des sources auxquelles il faut puiser pour en trouver la représentation. Il y a trente ans, la connaissance du Panthéon égyptien était encore dans les ténèbres, les textes grecs n'avaient pu donner qu'une idée très-imparfaite de la religion pharaonique, par suite de l'habitude qu'avaient les écrivains helléniques de tout rapporter à leurs croyances, de donner des noms grecs à toutes les divinités étrangères. De même lors de la conquête de l'Amérique, les Espagnols prétendirent que le dieu de l'air Quetzalcohuatl (*le serpent à plumes*), était l'apôtre saint Thomas. On trouve dans la collection du Louvre (n° 59) un grand serpent de granit que le sculpteur a revêtu de plumes, et M. de Longpérier le considère comme une image symbolique du dieu de l'air. C'est là un exemple, entre cent, de ce que l'étude des langues mexicaine et péruvienne permettra de faire pour l'archéologie, de même que la traduction des hiéroglyphes a fourni le moyen de reconstruire le tableau de la mythologie égyptienne.

Il est intéressant d'observer certaines analogies entre les cultes de l'Amérique et de l'Ancien Monde. Ainsi, la déesse Tétéoïnan (*la mère des dieux*), est représentée portant sur ses bras deux jumeaux de sexe différent dont elle est mère, quoique vierge (n° 153). Ce type rappelle les *matres*, dont les figures sont si répandues dans la Gaule, et l'auteur fait remarquer que c'est ainsi que les vases peints de la Grèce nous montrent Latone. Une autre figurine, celle de Patécatli, le dieu du vin, tient un jaguar (n° 172) ; il est suivant les Mexicains père du tigre, allusion symbolique à la fureur qu'engendre l'ivresse. Il est curieux de retrouver ce pendant au mythe de Bacchus, que les anciens font accompagner par une panthère ou traîner par des tigres. Les habitants de l'Anahuac avaient aussi leur Vénus-Cloacine, Yxcuina; qui présidait à la dépravation et aux immondices, on la

voit (n° 175 à 180) tenant un enfant qui porte un phallus suspendu au cou.

Les vases péruviens (n°s 664 à 747, et suppl. 860 à 862, 866 à 909) sont très-variés de forme et de couleur ; beaucoup d'entre eux représentent des hommes, des animaux, des fruits. L'auteur de la notice, après avoir recherché et constaté leur provenance, a établi des distinctions de fabrique. Suivant ce système, « les vases décrits sous les n°s 866 à 887 ont un aspect plus ancien, un style plus pur, une plus grande analogie avec les monuments céramiques de l'Ancien Monde, que les vases découverts près des villes de la côte, depuis Truxillo jusqu'à Quilca ; ils doivent être plus anciens et paraissent avoir été fabriqués à l'époque où florissait la race Aymara. » C'est parmi ces vases que se rencontrent ceux qui, suivant M. de Longpérier : « pourraient être facilement confondus avec ceux que l'on découvre à Cornéto et dans quelques autres localités au nord de Rome. »

Quant à la seconde classe de vases, elle proviendrait des Quitchuas, qui ont été civilisés par les Aymaras, à une époque qu'il est très-difficile de déterminer.

Nous trouvons fréquemment dans cette *notice* les noms mexicains et péruviens des objets décrits. Il serait à désirer que l'auteur donnât plus d'extension à cette partie de son travail. Cela demande de longues recherches, car les vocabulaires américains sont rares, très-incomplets, et rédigés le plus souvent dans l'unique but de faciliter la prédication des missionnaires. On n'y trouve presque toujours que des phrases toutes construites et rangées sans beaucoup d'ordre. Cependant nous insistons sur cette idée, que l'auteur devra, dans les éditions successives de sa notice, accroître les indications linguistiques. C'est le moyen d'obtenir des voyageurs et des philologues de nouveaux renseignements. La galerie américaine du Louvre prendrait un intérêt tout nouveau si elle constituait, pour ainsi dire, à l'aide de la *notice* descriptive, un dictionnaire en relief des langues de l'Amérique. Le public se familiariserait par une fréquentation journalière avec des mots singuliers qui sont, à bien dire, le principal obstacle qui éloigne de l'étude des langues américaines. Constatons dès à présent tout le profit que la science doit tirer de la nouvelle salle du Musée et tout l'avantage qui résulte de la description archéologique de monuments qui, jusqu'à présent, n'avaient été étudiés que par des voyageurs ou des écrivains étrangers aux travaux de l'antiquaire.

La Cathédrale de Bourges, description historique et archéologique, notes et pièces justificatives, par A. De Girardot, secrétaire général de la préfecture du Cher, et Hippolyte Durand, architecte des édifices religieux de plusieurs diocèses. Un volume in-12 de 238 pages et un plan. Moulins, 1849, Desrosiers, imprimeur-libraire, Paris, Victor Didron.

On ne saurait trop encourager la publication de descriptions de monuments surtout lorsqu'elles sont le produit d'historiens zélés et habiles résidant dans la localité, et pouvant puiser aux sources les plus authentiques les détails historiques et artistiques concernant ces monuments. Le livre de MM. De Girardot et Durand peut être cité parmi les publications de ce genre dont la science archéologique s'enrichit depuis quelques années; il est divisé en dix chapitres dans lesquels les auteurs ont suivi la méthode la plus rationnelle et la plus convenable pour un ouvrage de ce genre. Le premier chapitre est un coup d'œil général sur l'origine et l'ensemble du monument; les chapitres suivants sont consacrés à la description historique et artistique de toutes les parties de l'édifice, aux changements que les révolutions du temps ou des peuples y ont faits, aux événements qui s'y sont passés. Ce petit livre, si rempli de détails intéressants, est un extrait de la *Monographie générale de la Cathédrale de Bourges*, par les mêmes auteurs.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Élite des Monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et de Witte. Mise en vente des livraisons 98 et 99.

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire, in-8°, 7e et 8e livraisons. Paris, Leleux.

Le géant Valens, par J. de Witte, in-8°. Paris, Leleux.

Von den Namen der Vasenbildner in Beziehung zu ihren bildlichen Darstellungen, von Dr Th. Panofka, in-4°, pl. Berlin, 1849 et Paris, Leleux.

DE L'ICONOGRAPHIE SACRÉE EN RUSSIE [1].

SECONDE LETTRE DE M. SNÉGUIREFF

A M. LE COMTE ALEXIS OUVAROFF.

Après avoir signalé l'importance de l'iconographie russe, je passe aux différentes parties de cet art, qui ne saurait être séparé de la doctrine de la foi, de la piété non plus que du développement des sentiments religieux et de la civilisation.

L'histoire de l'art se divise en deux parties : la partie générale ou philosophique, et la partie spéciale ou historique. L'une s'occupe de l'art en général ainsi que de son but, tandis que l'autre est traitée dans l'histoire des différentes nations ; en un mot, l'art, c'est le monde extérieur ; la religion, le monde intérieur ; les productions de l'artiste forment la réunion des deux. Ceci s'applique tout aussi bien à l'iconographie qu'à l'art en général. Ce n'est pas seulement dès les premiers temps du christianisme, que l'iconographie puisa ses sujets dans la religion, car elle est d'origine divine et les premières images saintes datent en partie de J. C., qui imprima sa figure sacrée sur un suaire, et de l'évangéliste saint Luc, qui a peint l'image de la sainte Vierge (2). Ces peintures divines existent, d'après le témoignage de l'histoire ecclésiastique, sans qu'on ait jamais su d'où elles sont venues ; la tradition rapporte même que Jean le Théologien en personne a enseigné l'art de peindre les images à un certain Roussar ou Goussar. Enfin l'école byzantine, qui a vigoureusement coopéré à la propagation du christianisme et au progrès de l'art, est sortie du sein de l'église orthodoxe. C'est à cette école que nous devons toutes les traditions sur l'époque où la lumière des siècles ne s'était pas encore répandue en Europe.

(1) Voy. plus haut, p. 174 et 231.

(2) Les images prétendues d'origine divine ont reçu des Grecs le nom d'ἀχειροποίητοι (*sine manu factæ*).

L'iconographie dont l'origine se retrouve à Byzance, est entrée en Russie avec la doctrine de la foi et avec l'art d'écrire, entraînant à sa suite les dogmes, les symboles de l'Église et les principes chrétiens, indépendants des exigences capricieuses de la nature humaine.

Dans les différentes langues qu'ils servent à représenter, les caractères affectent des formes diverses : de même l'art, quant au style, est soumis à l'influence de la nationalité. Les qualités du style byzantin consistent en ce que, par la force des contours et des couleurs, il réunit l'élément historique avec l'élément symbolique et nous met en état de reconnaître, d'après la tradition, les figures du Sauveur, de la sainte Vierge, et de saint Jean-Baptiste et des apôtres, quoique ces images ne soient rien moins que parfaites sous les rapports de l'art. Telles sont, à mon avis, l'originalité, la solidité et la force des contours qui distinguent les productions du style byzantin. Quant aux images des patriarches, des apôtres et des saints, l'iconographe a adopté pour chacune d'elles des formes constantes et immuables, qu'on reconnaît même dans les moindres détails du costume d'origine grecque, depuis la coupe et les couleurs, jusqu'aux plis et aux draperies des vêtements. Ces images se distinguent toutes par une décence absolue, par une position convenante des figures, par le calme de la composition qui, en représentant les personnages comme placés au-dessus de toutes atteintes des passions, rendent si bien l'esprit de l'Ancien Testament, la grandeur patriarcale, la simplicité évangélique, et correspondent parfaitement à la tradition et aux descriptions de la Bible. On peut induire de toutes ces raisons que, dans l'iconographie byzantine, l'art ne sert point de but, mais de moyen ; il est soumis à la vérité et à la tradition, de même que l'idée artistique est subordonnée à l'idée religieuse, de sorte que c'est seulement la grandeur intérieure, spirituelle, et non point la beauté et les formes nues du corps, qui prédominent dans les images saintes. « L'art byzantin, dit Victor Hugo, est si profond, si merveilleux, si admirable, qu'il est digne de toute l'attention des archéologues et des penseurs ; il est pour les uns un digne sujet d'étude, pour les autres, un sujet de méditation et de contemplation. » En effet, si nous n'avions point les images d'origine divine dont nous avons parlé plus haut, comment pourrions-nous trouver dans la rue et sur les places publiques des figures dignes de servir de modèle, lorsque nous avons à peindre les héros de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que les martyrs de la foi chrétienne ?

A diverses reprises on a rassemblé les traditions sur le type et

sur la caractéristique des images saintes; on en a formé un corps dans des écrits qui donnaient en même temps une description du visage de tel ou tel saint, et des indices sur le mélange et la préparation des couleurs destinées à l'exécution de ces peintures. Telle est la base et l'origine du *Manuel de la peinture byzantine.*

On fit depuis une description de toutes ces images saintes, empruntées aux Grecs par les Russes, et augmentées peu à peu des saints de la Russie. Quelques copies manuscrites de cette description, que les Russes désignent sous le nom de *Podlinnik*, sont exécutées avec beaucoup d'art et ornées d'esquisses calquées, selon toutes probabilités, sur les parchemins des artistes byzantins qui, suivant une épître de saint Polycarpe, du XII° siècle, étaient conservés comme souvenir, dans le principal monastère de Kieff. Dans un manuscrit d'Oustioug (*Oustiojskii Spisokk*) de l'an 1658, faisant aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. J. N. Tsarsky, il est dit qu'à Kieff et à Novogorod, d'anciens peintres ont fait des descriptions sur des parchemins. Votre Excellence est en possession d'un de ces manuels qui, sous le rapport des traditions artistiques, sert de guide aux peintres d'images et contient des matériaux précieux pour l'iconographie sacrée de la Russie. A ce propos, je ferai observer que, parmi les exemplaires de ce manuel ou guide de la peinture qui nous sont parvenus, plusieurs diffèrent entre eux mais légèrement, soit à cause de la localité ou de l'époque, soit aussi par suite des hérésies et des schismes. Il est à regretter que ce monument de l'iconographie soit si peu connu chez nous tandis que les savants européens ont voué une étude particulière à l'original grec, source de l'ouvrage russe.

Le *Manuel de la peinture byzantine* renferme 1° une espèce d'introduction préliminaire; 2° trois parties, formant le corps principal du livre; et 3° un appendice. L'introduction est formée d'une invocation à la vierge Marie, d'un avis aux peintres, des exercices préliminaires, d'une invitation et conclusion. La première partie, embrassant le côté technique de la peinture, enseigne à préparer les enduits, les plâtres, les couleurs et les pinceaux; elle dit comment on doit peindre à fresque, fixer toutes les couleurs et surtout l'or. La seconde partie énumère avec exactitude et jusque dans les plus petits détails, les objets de la symbolique et de l'histoire, dont la peinture peut faire usage. La troisième partie, ayant pour titre : *Comment il faut distribuer les peintures dans les*

églises, détermine la place exclusive où le peintre doit représenter tel sujet ou tel personnage, dans l'église, dans le porche, ou au réfectoire. L'appendice donne la description de la personne et du caractère de Jésus-Christ ainsi que de la sainte Vierge, avec quelques inscriptions qu'on rencontre fréquemment dans l'iconographie byzantine. Les sujets sont puisés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, ou empruntés au martyrologe et aux traditions. L'auteur de ce manuel, Denys, moine de Fourna d'Agrapha, nous apprend lui-même, dans son avis à tous les peintres qui étudieront son livre, qu'il a pris pour guide le célèbre et illustre maître Manuel Panselinos de Thessalonique. Ce peintre contemporain de l'empereur Andronic Ier est le Giotto de l'école byzantine; c'est lui qui a peint les fresques dont on voit encore les restes dans la principale église de Karès, au mont Athos.

Telles sont la source et l'origine des manuscrits byzantins, rassemblés plus tard dans le monastère de Kieff-Petschersky et qui doivent avoir servi nécessairement de modèle aux ouvrages russes. Cette observation a de l'importance pour la théorie et l'histoire de l'iconographie russe, et je ferai même observer à ce sujet que l'église russe ne doit pas seulement à l'église byzantine les règles de l'iconographie; elle lui a emprunté aussi un grand nombre d'images originales qui ont servi de modèles aux artistes russes et qui sont devenues l'objet de la vénération générale des chrétiens orthodoxes. Telles sont, par exemple, les images de la sainte Vierge de Jérusalem et de Wladimir, dans l'église de l'Assomption, à Moscou; celle de la sainte Vierge, dite *Korsounienne* (de Kherson, d'après l'inscription grecque et la date de 993), dans le monastère de l'Assomption à Nijni-Novogorod; celle d'Oguitrie, à Smolensk, portant la date de l'année 1025, et celle qu'on voit à Tschernigoff, avec la date de 1060. Dans le nombre des images saintes qui décorent le monastère de Kieff-Petschersky, les plus vieilles sont celles de l'Assomption de la sainte Vierge, dite *des Catacombes*, devant laquelle le grand-duc Igor, fils d'Oleg, fit sa dernière prière le 19 septembre 1148, jour de sa mort, et ensuite l'image de saint Nicolas, surnommé *le Mouillé*. Qui n'a entendu parler de l'image du Saint-Sauveur de Novogorod, dans l'église de l'Assomption à Moscou, et qu'on dit avoir été peinte par l'empereur Manuel? Qui ne sait aussi que le Déissus est un ouvrage précieux pour l'étude de l'art et de l'antiquité? Cette image, appartenant au monastère de Kistotzky, à Serpoukhoff, se compose de sept images à mi-corps, style de l'école de Constanti-

nople. Il en est de même de l'image de saint Jean le Théologien, conservée dans le monastère de Bogosloff, à Riazan, et chef-d'œuvre de Roussar ou Goussar, dont la perfection frappa Bâti lui-même, ainsi qu'il est rapporté dans un acte officiel du patriarche Adrien, de l'an 1692.

En songeant à la perfection et à l'influence puissante du style byzantin, on ne saurait s'étonner que, dans les premiers temps, où l'iconographie n'était encore qu'un art étranger, les peintres d'images russes se bornassent à imiter les modèles byzantins, et sous ce rapport, leur timidité allait si loin qu'ils donnaient eux-mêmes à leurs propres productions le nom de grecques, de byzantines, et aussi de peintures de Constantinople, suivant le style des modèles qu'ils avaient pris pour guide. Ils n'osaient point encore faire entrer dans leur art les éléments nationaux, qu'on ne commence à trouver que dans des images de temps plus rapprochés.

Il est surtout un point remarquable dans la vieille iconographie russe : c'est la partie technique, la plus essentielle aux yeux des artistes, et celle à laquelle ils vouaient le plus de travail. Les images étaient peintes sur une couche de *leucas* (1) avec des couleurs mêlées de jaune d'œuf (2) et puis on les polissait. En général, quant à l'exécution, l'image peut être divisée en deux parties : la figure et les draperies. Pour la première, les peintres employaient surtout l'ocre, le blanc de plomb, et la terre d'ombre; pour la seconde, l'ocre, le cinabre et une couleur verdâtre, tirant sur le bleu. Assez généralement aussi, ces peintures avaient une teinte foncée, à cause de la prédominance de l'ocre, et de la couleur, dite *de Jérusalem*, à laquelle on mêlait de la terre d'ombre, du blanc de plomb ou du cinabre, selon qu'il s'agissait d'indiquer des ombres, de la lumière, ou s'il fallait augmenter la vivacité des couleurs. Le clair s'obtenait avec du sankyr (3), avec de la couleur verdâtre et avec de l'or en feuilles. Sur un fond de *sankyr* on peignait les auréoles, d'un côté en vert, et de

(1) *Leucas* (en russe *Levkass*) du mot grec λευκός (blanc) s'entend d'une couche de fond, faite au moyen de craie délayée à la colle, qu'on appliquait sur la planche avant de peindre.

(2) On employait du jaune d'œuf au lieu d'huile qui était considérée comme une production sortant de la main de l'homme et indigne par conséquent de concourir à représenter la Divinité. C'est pour cette raison que les anciennes images, exécutées avec du jaune d'œuf, ont encore de nos jours une si grande valeur pour les vieux croyants.

(3) On croit que par le mot de *sankyr*, les anciens peintres russes désignaient le carmin.

l'autre en ocre brûlée ou en pourpre. Quant aux inscriptions, elles étaient en couleur rouge sur un fond d'or, exécutées avec du cinabre; sur un fond de toute autre couleur, elles se faisaient avec de l'or fin en feuilles qu'on appliquait sur du *ciaste* (1). Quelquefois on ornait les cadres des images, de lignes et d'arabesques en cinabre. Une fois terminées, ces peintures étaient couvertes d'une couche d'huile grasse qui contribuait à leur donner en peu de temps une teinte noire, et c'est à ce procédé certainement qu'il faut attribuer le ton foncé de presque toutes les images saintes, car il n'est pas à croire que dès l'origine elles aient été peintes ainsi. Quoi qu'il en soit, les couleurs étaient d'une telle dureté et d'une telle épaisseur qu'elles ne résistaient pas seulement à l'influence de plusieurs siècles, mais qu'elles se conservent même intactes, après être restées longtemps couvertes de plusieurs couches d'autres couleurs. Voilà sans doute une des causes de l'envie avec laquelle les artistes italiens parlent du missel exécuté par Capponi.

Dans l'origine, les peintres représentaient les saints soit de face, ou de trois quarts et très-rarement de profil, la figure était sans couleur et osseuse; les joues creuses, les yeux sans prunelles ni coins, le nez arqué, les lèvres minces; ils donnèrent une longueur de neuf têtes ou même un peu plus au corps, qu'ils représentaient ordinairement amaigri comme une ombre. L'iconographie se proposait par là de nous montrer dans ses dessins les images des bienheureux appartenant encore à la terre par leur corps et déjà dans les cieux par l'esprit : la peinture s'efforçait de donner surtout aux figures un caractère de spiritualité et d'humilité. On remarque généralement une absence de perspective et de ton dans les images du style byzantin, qui manquaient aussi de division, de plan, et qui ont donné naissance au style de Kherson. C'est en Crimée peut-être qu'était l'atelier de Kherson, et peut-être bien aussi à Korsoun, colonie grecque du gouvernement de Kieff. Les artistes qui peignaient d'après ce style ne formaient pas au reste une école spéciale, comme celle de Kieff et de Novogorod, mais ils se distinguaient néanmoins des artistes byzantins par leur manière, par le fondu des figures et par le coloris. On donnait l'épithète de *korsounien* (kersonnique), non-seulement aux peintres, mais aussi à certaines sculptures et à des ouvrages de métal, provenant de Kerson. Plus tard et dans une

(1) On appelait *ciaste*, une couche de blanc ou d'or commun, destinée à être ensuite recouverte d'une couche d'or fin.

acception plus large l'adjectif *korsounien* servait à désigner tout ouvrage étranger et rare (1). On compte parmi les œuvres de ce style, les images saintes de l'église de Sainte-Sophie, à Kieff et à Novogorod, celles de l'Assomption à Moscou, de la cathédrale de Saraïsk, du monastère d'Abraham à Rostock, de celui de l'Annonciation à Nijni-Novogorod, ainsi que celles de plusieurs autres édifices religieux de la Russie. On conserve à Munich, dans le château de Schleishem, une image de la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus sur les bras, devant laquelle prient Léonce, Ignace et Isaïe, tous trois prélats de Rostock; cette peinture est datée du XIe siècle et considérée comme une œuvre de style *korsounien*.

Les premiers zoographes de la Russie étaient d'origine grecque, ils formèrent bientôt des élèves russes parmi lesquels le plus connu fut d'abord saint Olympe, qui vécut au XIe siècle, et à qui nous devons l'image de la sainte Vierge qu'on voit encore de nos jours dans la cathédrale de Rostoff. Lorsque plus tard, en se dirigeant du sud au nord-est, la doctrine chrétienne se propageant dans notre patrie, eut acquis une plus grande influence, chaque église reçut ses images saintes, et, comme il est facile d'en juger par ce que nous en voyons encore aujourd'hui, l'art prit dans chaque contrée un caractère différent; les produits d'alors portent le sceau de la localité et de l'époque. C'est ainsi que furent adoptées différentes manières de représenter certains objets, d'en choisir les couleurs, etc.; mais il est à remarquer que presque toutes ces différences, portant plutôt sur l'extérieur que sur l'idée et le caractère de l'art, ne changent rien à ses principes dogmatiques. Cette différence extérieure nous frappe surtout dans les œuvres des peintres de Novogorod, de Moscou et

(1) En fait d'ouvrages *korsounien*s, on cite les portes en bronze de Sainte-Sophie à Novogorod, et une lampe suspendue dans l'église de l'Assomption à Moscou. Ces portes décrites par M. Adelung en 1823 dans son ouvrage sur Sainte-Sophie de Novogorod, publié à Berlin, ont été amenées de Kherson; il en est fait mention pour la première fois dans les œuvres d'Herberstein, qui présume qu'elles sont arrivées à Novogorod, assez longtemps après la prise de la ville de Kerson. En général aussi, tout vase, soit ancien, soit moderne, employé pour le service divin, s'appelle en russe *vase korsounien*, d'où on serait en droit de conclure que cette épithète équivaut souvent à celle de *sacré*. On peut supposer avec assez de raison que cette signification tire son origine de ce que Wladimir le Grand s'est fait baptiser à Kerson, en Crimée, et que l'usage du service divin fut introduit en Russie à cette époque. Aussi je pense que toutes les fois qu'on trouve dans les chroniques russes le mot de *korsoun*, il doit s'entendre de la ville de Kherson, en Crimée, et non point de la colonie grecque du gouvernement de Kieff, appelée *Korsoun* en langue russe.

de Souzdal; presque chacun d'eux a une manière particulière de représenter, par exemple, sainte Sophie, et l'on aperçoit aussi des différences dans les ornements ou les accessoires de l'image de l'apparition de sainte Marie de Novogorod, comparée à ces mêmes images, de Moscou et de Souzdal. Ainsi dans la première, saint George est représenté à pied, tandis qu'il est à cheval dans les deux autres. C'est aussi vers cette époque que se forma la manière dite *monastique*, expression qui sert à désigner la peinture exécutée par des moines qui imitaient plus ou moins bien une des écoles en honneur.

Le XIe siècle vit naître aussi chez nous la peinture à fresque et les miniatures. On retrouve d'anciennes fresques dans beaucoup d'églises de Kieff, de Tschernigoff, de Staroï-Ladoga, de Novogorod, de Wladimir, de Zvénigorod, de Vestäsena, de quelques autres villes, et en plusieurs endroits on s'est donné la peine de restaurer une partie de ces vieilles peintures. Quant aux miniatures, elles font partie de manuscrits en parchemin, conservés dans les bibliothèques de Sainte-Sophie à Novogorod, des patriarches à Moscou, ainsi que dans quelques autres lieux. Tous les édifices religieux de la Russie sont remplis d'images saintes, de peintures et de fresques, preuves évidentes de l'activité des artistes et de la vigueur de la jeune église, qui résista même au joug des Mongols et des Tartares.

La première apparition de l'iconographie à Moscou correspond à l'établissement du siége patriarcal dans cette ville. En effet le premier chef de l'église à Moscou, fut en même temps son premier peintre d'images, et c'est à son pinceau qu'on doit entre autres œuvres, une image sainte qu'il fit pour la cathédrale de l'Assomption, fondée aussi par lui. Pendant que les églises de la vieille Novogorod se décoraient d'images saintes, de fresques, et même de mosaïques, de style *korsounien*, Moscou, ville encore récente, voyait à la cour de Siméon le Fier, et sous le métropolitain Théognost (1), des zographes grecs et russes, qui travaillaient pour ses églises. Parmi ces artistes, nous citerons Goïtan, chef d'école, Zacharie, Joseph et Nicolas, qui formèrent tous de nombreux élèves. Il est évident que l'iconographie florissait alors à l'ombre et sous la protection du pouvoir clérical et séculier. Malheureusement la plus grande partie des œuvres des artistes que je viens de nommer ne sont pas arrivées jusqu'à nous : elles ont été presque entièrement détruites soit par des

(1) Le métropolitain Théognost était Grec de nation.

incendies, soit par l'indifférence des architectes chargés de la restauration des églises. Parmi le petit nombre de celles qui ont cependant échappé à cette destruction, on doit compter l'image du Saint-Sauveur, peinte en 1339, par un certain Michel, surnommé *Mnogogreschy* (le grand pécheur) pour le couvent de l'Annonciation ; une autre image portative du couvent d'Andronicus, que le prélat Alexis prit avec lui, dans son voyage à Byzance ; et enfin une troisième qui se trouve actuellement dans l'église de Saint-Jean-Baptiste à Moscou, rue de la Loubianka. Cette dernière a dû être restaurée récemment, de sorte qu'aujourd'hui, l'inscription qui est restée intacte sur le revers de la planche où elle est peinte, fait seule foi de son antiquité. Les restes de l'iconographie de ce siècle portent tous le style de Byzance et de Kherson ; ils n'ont d'autre mérite que de rendre les vieux modèles avec une scrupuleuse fidélité. C'est du moins l'opinion émise dans les chroniques de l'année 1554, qui disent, en parlant des images de ce temps, qu'elles ont été peintes dans le style de Byzance et de Kherson, d'après d'anciens modèles.

C'est aussi de cette manière qu'il faut ranger les œuvres d'Ignace l'iconographe, contemporain du métropolitain Jonas, de Siméon Tscherny (le Noir), de Daniel Tscherny, de Denys Knasch, de Prokhor de Grodetz, de Théophane et de ses disciples : André Roubleff, Michel Médovarzeff, surnommé *le peintre d'or*, et les métropolitains russes Simon et Varlaam. Le *Stoglaff* (livre divisé en cent chapitres) mentionne les productions de Roubleff comme dignes de servir de modèle, et parle aussi de l'école d'Athos, fondée par Manuel Panselinos, peintre du XIe siècle. Quant aux œuvres de Dionysius, les vieilles chroniques les traitent de miraculeuses, et même de divines, comme auraient dit les Romains. La manière de Roubleff trouva beaucoup d'imitateurs qui, vers la fin du XIVe siècle ou au XVe, fondèrent une école particulière dont les productions prirent le nom de *Roubléviennes*. Les images peintes par les artistes de cette école portent ordinairement des notes indiquant le nom de l'auteur. L'âge, le travail et la rareté de ces peintures les font rechercher des connaisseurs ; elles se reconnaissent à un dessin sévère, exact, et les couleurs quoique superposées en couches épaisses, offrent un effet agréable à l'œil ; elles sont, selon l'expression des peintres, nébuleuses, et le coloris en est généralement sombre tant par suite de la prédominance de l'ocre, du carmin (*sankyr*) et de l'huile cuite, qu'à cause de l'absence d'une couche de blanc de plomb qui, dans les peintures des autres écoles, sert de fond aux couleurs. Dans les en-

droits saillants du visage, l'ocre est indiqué seulement comme une ombre fine ; elle n'est point alliée au blanc de plomb. J'ai eu l'occasion de voir diverses images de l'école de Roubleff et notamment celles du couvent de Sainte-Serge-Troïtsky, celles du couvent de Saint-Sava, celles des collections de M. A. S. Lobkoff et du bourgeois notable Rakhmanoff, à Moscou ; il en existe aussi dans l'église du village de Novo-Spaskoïé ou de Dédénovo, qui représentent le suaire de J. C. et saint Odiguitrie. Ces dernières ont été données par le grand-duc Vassili Dmitriévitch aux princes Stépan Vassiliévitch Komnine et Ivan Vladimirovitch Golova, chef de la famille des Golovine. Je ferai remarquer en passant, qu'alors la peinture d'une image sainte était regardée comme un événement tellement important qu'on l'accompagnait ordinairement de prières et de jeûnes ; des conseils ecclésiastiques étaient convoqués à cet effet, et les chroniques du temps en parlent presque toujours comme d'un fait historique digne de remarque.

Moscou, délivré du joug des Tartares, vers la fin du XVe siècle, commence de suite à se distinguer par le développement des beaux-arts et surtout de l'iconographie. Après avoir posé d'une main vigoureuse la pierre angulaire de la monarchie, Jean III appela à Moscou des artistes italiens et byzantins, et fit décorer les édifices religieux ainsi que ses palais des trésors existant à Pskoff et à Novogorod. Les artistes de l'Europe occidentale s'empressèrent de répondre à l'appel des tzars et vinrent s'établir en Russie. L'histoire les a désignés sous le nom générique de *Friajsky*, et ils eurent en général le soin de subordonner leur art au type russe. Parmi ces artistes européens, nos chroniques parlent d'un chapelain de l'ordre des Augustins blancs, appelé Jean Spassitel (*sauveur*) et probablement le dernier mot, qui doit être un surnom, est une corruption de celui de *spissatel*, qui peut être traduit en français par *peintre de copies*, car il est fort probable que nos pieux ancêtres du XVe siècle n'auraient pas donné le nom de *sauveur*, qu'ils ne prononçaient qu'avec respect et vénération, à un étranger d'une religion différente de la leur. C'est sans doute ce même chapelain qui a peint les images de la cathédrale de l'Assomption, bâtie par Fioravanti, et qui est regardé généralement comme le fondateur du style *friajsky*. Il est à présumer que dans l'origine, ce style doit avoir affecté un caractère étranger, car le *Stoglaff* parle déjà d'images saintes latines ; ce ne peut donc être que par la suite que ce style s'est rapproché du style byzantin-russe.

Vers le commencement du XVIe siècle, l'iconographie russe commença à décliner, justement à l'époque où la réformation de Luther donna un choc si violent à l'iconographie en Allemagne. Par contre, l'art en Italie touchait à son apogée. Le tzar Ivan Vassiliévitch, dans une lettre à Charles-Quint, se plaint déjà de l'infériorité des images saintes dans les églises de son empire, tout en exprimant le désir de pouvoir les orner de bons ouvrages d'artistes étrangers. A notre avis, c'est un fait assez remarquable que cette plainte du tzar qui nous a précédés de trois siècles.

J'ai dit plus haut que dans l'origine, les peintres d'images russes se bornaient à une imitation servile des productions du style de Byzance et de Korsoun; bientôt, comme il est dit dans le *Stoglaff*, ils commencèrent à représenter la Divinité d'après leurs propres idées et selon leurs inspirations, mais ce passage progressif de l'imitation à l'invention ne fut pas fructueux. En même temps on voyait se multiplier les essais d'images compliquées, c'est-à-dire composées d'un grand nombre de personnages; elles représentaient le plus ordinairement la personnification des dogmes de l'Église, du texte des psaumes, des chants d'Église, le jugement dernier, la création du monde, le jour du sabbat pendant lequel Dieu se reposa, l'adoration de la sainte Trinité, la prière du Seigneur, la passion de Jésus-Christ, le symbole de la foi, etc. Dans ces images, Dieu était représenté avec une auréole, Jésus-Christ avec l'arc et le carquois, la sainte Trinité dans une seule personne à triple figure et entourée d'anges, la main bénissante du Saint-Sauveur ou des prélats (1), les anges avec les *Torotsi* ou *Sloukhi* (2), les évangé-

(1) On rencontre assez fréquemment dans les peintures religieuses la main divine bénissant, représentée même quelquefois isolément et entourée d'un nimbe. Ce type a aussi été employé sur quelques monnaies byzantines et notamment sur les aspres en argent, attribuées par M. le baron de Pfaffenhoffen à Jean Ier, Axuchos, empereur de Trébisonde (1235 à 1238), monnaies qu'on avait jusqu'ici attribuées à Jean Comnène, et qu'on supposait frappées à Kerson. M. de Koehne s'appuie sur des raisons assez plausibles pour soutenir l'opinion qui attribue ces monnaies aux *Comnènes* de Constantinople. Par ce symbole de la main bénissante, les Grecs comme les Latins, ont voulu représenter Dieu, père ou fils, bénissant les hommes. La bénédiction latine se donne en ouvrant les trois premiers doigts de la main droite, et en fermant l'annulaire et l'index, tandis qu'on opère la bénédiction grecque en formant avec les cinq doigts une sorte de monogramme divin IX, XC. L'index, en s'ouvrant, forme l'I, et le doigt du milieu s'arrondit en C; le pouce se croise avec l'annulaire pour faire le X et le petit doigt s'arrondit en C.

(2) *Torotsi*, en russe *Torotsui*, langues de feu sortant des oreilles des anges et indiquant le don qu'ils avaient de tout entendre.

listes saint Jean et saint Marc, l'un avec le lion, l'autre avec l'aigle. Cependant les images saintes de ce temps diffèrent souvent des traditions de l'Église et de la doctrine orthodoxe, parce que les peintres faisaient entrer quelquefois dans le domaine de leur art leurs propres idées, les coutumes de leur patrie et même quelques symboles de l'Église occidentale. Le Grec Maxime, en parlant de l'iconographie russe, fait mention d'une image, qu'on désignait alors sous le nom de *Piété*, et où l'on voyait représenté le saint Sauveur avec une inscription grecque dans la couronne et un rouleau de parchemin dans une main. Une violation si arbitraire des dogmes et des modèles saints devait naturellement provoquer des dissensions, des hérésies et des schismes, qui se vidaient par l'autorité de l'Église. Macaire (1) était alors métropolitain de toute la Russie et en même temps peintre d'images; il restaurait surtout de vieilles images, d'origine inconnue. C'est lui qui prit des mesures efficaces contre ces changements arbitraires, introduits dans l'iconographie, en défendant, dit le *Stoglaff*, « de peindre la Divinité d'après des suppositions et des conjectures, » et en ordonnant « de se tenir fidèlement désormais aux modèles des anciens peintres et surtout d'André Roubleff. » En même temps, la conduite morale des peintres eux-mêmes fut mise sous la surveillance des prélats qui devaient cependant les traiter avec plus d'égards que les gens ordinaires. Bien plus, en 1554, à l'occasion du procès de Baschkine, l'Église déclara que les images saintes et morales, de même que les peintures dont les sujets sont pris dans la vie commune, n'ont point pour but de séduire le monde, mais de fortifier la foi et de la propager, ainsi que la piété.

La liaison intime de l'iconographie avec l'orthodoxie engagea beaucoup de personnes appartenant au clergé à se vouer à la pratique de cet art. Le métropolitain Athanase, entre autres, successeur de Macaire et confesseur du tsar Ivan Vassiliévitch, s'occupa de la peinture d'images, art dans lequel se distinguaient alors Fédor

(1) Macaire avait d'abord été archimandrite de Soujkoff, puis archevêque de Novogorod ; il institua, le premier, la communauté des biens dans les couvents de Novogorod, bannit les abbés des couvents de femmes, et donna des supérieures aux religieuses. Il fit peindre les murs de l'église de Sainte-Sophie, à Novogorod, et restaurer les images. D'après la chronique, celles du Sauveur et des apôtres Pierre et Paul, les plus anciennes de toutes, étaient faites d'or et d'argent. Zélé pour les progrès de la foi chrétienne, il fit traduire la vie des saints grecs ; il y ajouta celle des saints de Russie, tant anciens que nouveaux. Ce fut également lui qui présida à la composition du *Livre des degrés*, conduit depuis Rurik jusqu'en 1559.

Edikeïeff (1), Fédor Uchtomski, Bazine, Fédoroff, Nikifor Grablénoï, Serge le vieillard, et Théodose, fils du zoographe Dionisius. Après l'incendie de 1547, qui détruisit beaucoup d'images saintes ainsi que quelques églises de Moscou, un grand nombre d'artistes habiles furent appelés de Novogorod, de Pskoff et de Nijni-Novogorod. C'est de la première de ces villes que vint alors le peintre Ananius, qui jusqu'alors avait travaillé pour le couvent de Saint-Antoine, et Nijnï-Novogorod fournit les zoographes Pérétrutoff, Starovéroff, Ostania, Yakoff, Mikhaïlo, Yakouchko, Sémon, surnommé la *Haute Voix*, et quelques autres qui, sous la direction ecclésiastique, peignirent à Moscou un bon nombre d'images d'après les vieilles images miraculeuses rassemblées de différentes villes. Le petit nombre de leurs ouvrages conservés nous montre les progrès que fit alors l'iconographie de Moscou où, comme je l'ai déjà dit, s'était formé un style particulier qui se distinguait de celui de Kherson par des figures moins longues, par des traits plus prononcés, par des contours plus libres, par des couleurs plus claires et plus douces, par l'apparence osseuse des points saillants du visage, par l'éclat des couleurs qui semblent avoir un fond d'or et enfin par la grâce des figures. Au contraire, les images peintes dans le style de Novogorod affectent plus de sévérité et de dureté, ainsi qu'une plus grande variété dans les couleurs. Comme type de la peinture de Moscou à l'époque dont je parle, je citerai surtout l'image de la sainte Trinité, dans la cathédrale du couvent de Saint-Serge-Troïtsky, œuvre du peintre Nikifor Grablénoï, digne de l'admiration des connaisseurs.

Après que l'iconographie fut tombée en décadence dans la Grèce opprimée, cet art vint fleurir à Moscou et reporta ensuite son influence sur la Grèce elle-même. Un chapitre du *Guide de la peinture* d'Athos parle déjà de la manière dont les zoographes de Moscou peignaient leurs images saintes. Nous voyons une preuve plus frappante encore de ce que les Grecs imitaient les Russes dans l'éloge que Jean Comnène fait des images saintes de Moscou, images dont le tsar Ivan Vassiliévitch lui avait fait présent pour orner les couvents

(1) Lorsque, en 1515, le tsar Vassili Ivanovitch voulut embellir de peintures saintes l'église de l'Assomption, à Moscou, plusieurs artistes furent chargés de ces travaux, mais le peintre d'images le plus célèbre de cette époque et cité comme tel, était Fédor Edikeieff qui avait déjà décoré de ses images l'église de l'Annonciation. Les peintures de la cathédrale de l'Assomption, disent les annalistes, étaient si admirables, que le Grand-Prince, le métropolitain, les évêques et les boyards, s'écrièrent en y entrant : « Nous voyons les cieux ouverts. »

du mont Athos. Voici comment Jean Comnène s'exprime à ce sujet : Εἰκονίσματα μοσκόβικα ἀργυροχρυσόμενα : *ces images montrent une grande perfection de l'art.*

Après l'école de Roubleff, nous voyons naître l'école *Strogonofsky*, différant essentiellement de celle d'Oustioug. Son berceau fut Solvitschégodsk, ville dont la famille des Strogonoff est originaire. Pendant les premiers temps, cette école resta fidèle aux modèles byzantins et korsouniens; elle se distingua surtout par la sévérité et l'exactitude du dessin, par quelque chose d'extraordinaire dans les figures, par la clarté des couleurs, par l'air osseux des points saillants du visage, et enfin par le travail soigné de la draperie. Les artistes de cette école avaient soin de n'employer que des couleurs venues de l'étranger et d'une qualité supérieure, et quelquefois, à la manière des peintres d'images des tsars, ils couvraient de perles broyées qui ne s'effaçaient jamais, le clair des images, qui aurait dû rester en blanc. Les parties prononcées des images étaient ordinairement couvertes d'un précipité de couleurs, et ces peintures s'exécutaient en général sur des planches de tilleul, d'érable ou de cyprès. Comme représentants de la première époque de cette école, vers la fin du XVIe siècle, on peut citer Maxime et Nikita, Strogonoff, Nikifor, Procop Tschérine, Postnik Derbine, Motschaloff, Émélian, Sémen Borosdine, Istomine et Nikiforoff, qui inscrivaient leurs noms au bas de leurs œuvres (1).

(1) C'est à la fin du XVIe siècle, sous le règne de Fédor Ivanovitch, que les Russes commencèrent à peindre des tableaux et des sujets autres que des images. Par ordre de ce prince, la *Bolchaïa Granovitaïa Palata* à Moscou, palais bâti par Jean III, ainsi que la *Bolchaïa Granovitaïa*, construite par le petit-fils de ce prince, démolie depuis et remplacée par le palais d'Élisabeth, furent embellies de peintures. Dans le premier de ces édifices, étaient représentés l'Éternel, les actions des Anges et des Hommes, l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, le partage de la Russie entre les fils de saint Wladimir, avec des mitres et des habits de damas garnis de collets et de ceintures en or; le grand Yaroslaff, Vsévolod I et Monomaque, en habits de tsar; George Dolgorouky, Alexandre Newsky, Daniel de Moscou, Kalita, Dmitri Donskoï et ses successeurs jusqu'à Féodor; ce dernier était sur le trône avec une couronne sur la tête, un manteau, un collier de perles, une chaîne d'or sur la poitrine, le sceptre et la pomme d'or en main. On voyait près du trône, le régent Boris Godounoff, au bonnet *normand*, avec un habit d'or déboutonné. Parmi les sujets dont on avait décoré les murs et les voûtes du palais *Zolotaïa Granovitaïa*, figuraient quelques scènes de l'histoire sacrée, ainsi que des motifs empruntés à l'histoire russe, les figures allégoriques des vices et des vertus, les saisons, les éléments, etc. Dans quelques tableaux, il se trouvait des rouleaux avec des inscriptions en chiffres extraordinaires, et dont il fallait avoir la clef pour expliquer quelques-unes de ces peintures. Ces monuments historiques de l'art russe n'existent plus depuis longtemps et nous ne les connaissons que par les descriptions des contemporains.

L'école de Sibérie et celle dite *Baranofsky* appartiennent à la seconde époque du style Strogonofsky, qui leur donna naissance. Les images de cette école commencent à se distinguer par plus de variété dans les figures et par une plus grande vivacité dans les couleurs. Il faut remarquer aussi que les peintres de cette seconde époque, tout en imitant fidèlement la nature, savaient donner à leurs images une telle splendeur, qu'elles semblaient émaillées. Jamais la draperie n'eut plus d'éclat et de brillant, attendu qu'on y employait même de l'or. Vers sa dernière époque, le style Strogonofsky se rapprocha du style Friajsky, dont il s'appropria toute les particularités, jusqu'à la transparence des couleurs. Stéphan Narikoff est le représentant de cette dernière époque.

Il existe des ouvrages de l'école Strogonofsky, non-seulement à Solvitschégodsky, mais aussi à Moscou, dans les cimetières Préobrajensky et Rogojesky, dans les collections de MM. le comte S. G. Strogonoff, A. J. Lobkoff, J. N. Tsarsky, G. T. Moloschnikoff, M. J. Pogodine, le peintre d'images, Nikifor Graviloff, et quelques autres amateurs. J'ai vu chez M. Rachmanoff, un exemplaire de l'eucologe, exécuté pour satisfaire à un vœu de Grégoire, fils de Dmitri Strogonoff; un missel d'église composé de trois toiles; et une image pliante à quatre compartiments, destinée à l'ornement d'un autel. Toutes ces peintures sont admirables par la finesse du travail, par l'habileté et par la persévérance des artistes; leur vue rappelle à l'observateur les images de Capponi.

Les zographes de Moscou, soldés par les patriarches et par les tsars à la cour desquels ils étaient admis, travaillaient sous l'influence du style gréco-korsounien; ils s'occupaient de la peinture d'images saintes, de la peinture à fresques, et employaient de l'or, des couleurs végétales extraites de différentes herbes et une couleur verdâtre tirant sur le bleu, appelée *prazelin;* ils ornaient les manuscrits de belles miniatures, et quelques-uns d'entre eux faisaient des gravures, art connu en Russie à cette époque, sous le nom de *friajsky*. Parmi ces zographes entretenus aux frais des tsars, on comptait beaucoup d'artistes étrangers dont le style était qualifié aussi de l'épithète *friajsky*, et ressemblait, sous beaucoup de rapports, au style byzantino-korsounien. Tous ces peintres d'images formaient à la cour une espèce d'académie des beaux-arts et jouissaient de la protection du souverain, aux yeux duquel leur genre de talent avait plus de prix que celui des autres artistes, ainsi que cela paraît résulter d'un acte de donation du tsar Alexis Mikhaïlovitch, de l'année 1669, où il est

dit : « Les peintres d'images dont le zèle, la piété et l'attachement sont connus, doivent être préférés à tous les autres artistes. » Leur nombre était assez considérable au XVIIe siècle et ils étaient placés sous la surveillance immédiate des personnages qui avaient sous leur direction la salle des armures en argent de Moscou. On les divisait en artistes gagés et en artistes nourris ; en peintres de drapeaux, de figures, de draperies ; en doreurs ; en peintres sur *leukas* et en broyeurs de la première, de la deuxième et la troisième classe. Les images commandées par les tsars étaient exécutées sous la surveillance d'un boyard et d'un diacre. Lorsque le nombre des églises s'accrut à Moscou, le tsar publia un oukase qui invitait les peintres de l'intérieur à se rendre dans la capitale. Parmi les peintres d'images à la solde des tsars et qui se sont rendus les plus célèbres, nous citerons : l'Athénien Apostol Yourieff, l'Arménien Bogdan Soltikoff, Ivan et Boris Payssen, Nazar Istomine, Simon Ouchakoff et Afanassi Troukmensky, tous les deux zoographes et graveurs distingués ; Iégor Zinovieff, André Illine (en 1668), Serge Vassilieff (en 1667) et Nikita Ivanoff, trois noms remarquables en ce qu'on les rencontre sur les images Capponiennes. Les images bollandiennes (1), ou le concile des saints, œuvre peinte en 1628, dont le jésuite Panébrochi (2) fit l'acquisition à Moscou, en 1673, sont dues, selon toute probabilité, aux pinceaux des peintres d'images, soldés par les patriarches ou par les tsars. Je pourrais encore citer bien d'autres noms à V. E., mais je préfère appeler son attention sur un artiste qui, suivant les notes inscrites par lui-même sur ses ouvrages et

(1) Si, comme le dit M. Snéguireff, ces images ont été peintes en 1628, l'épithète de *bollandiennes* leur aura probablement été donnée assez postérieurement à leur exécution, car Bolland ou Bollandus, jésuite des Pays-Bas, dont elles tirent leur nom, n'a commencé à publier ses *Acta sanctorum* ou *Vies des Saints* que quinze années après la peinture de ces images. En effet, c'est en 1643 que parurent les saints de janvier, en 1658 ceux de février, et l'auteur mourut en 1665, avant d'avoir terminé les saints du mois de mars. Le père Papabrock ou Papebroeck qui l'avait aidé dans la rédaction, lui succéda, et après lui aussi un grand nombre d'autres continuateurs qu'on désigne généralement sous le nom de *Bollandistes*. Cette collection, interrompue par la suppression des jésuites, reprise ensuite en 1779, fut de nouveau suspendue en 1794, par suite de l'entrée des Français en Belgique, et s'arrêta au 14 octobre de l'année, après avoir fourni jusque-là la matière de cinquante-trois volumes in-folio. Cet ouvrage est continué aujourd'hui en Belgique par une société de jésuites.

(2) Ne connaissant aucun personnage du nom de Panébrochi, je soupçonne que M. Snéguireff aura mal lu ou peut-être aura été induit en erreur par un écrit mal orthographié. Il doit s'agir ici du P. Daniel Papebroeck, né en 1628 à Anvers, mort en 1714, et l'un des plus laborieux collaborateurs de Bollandus.

aussi d'après les archives de la cour, s'appelait Polieucte Nikiforoff. Privé des mains, il tenait son pinceau dans la bouche et le dirigeait au moyen des lèvres. L'image du Saint-Sauveur, à l'hospice de Sainte-Catherine, à Moscou, ainsi que celle de la sainte Vierge de Kazan, actuellement chez M. N. G. Golovine, amateur d'antiquités russes, sont de lui. La planche sur laquelle est peinte la première de ces images, porte l'inscription suivante : « Cette image a été faite le 3 septembre de l'an 1191, par l'isographe Polieucte Nikiforoff, qui, né sans mains, l'a exécutée au moyen de ses lèvres. » L'exemplaire possédé par M. Golovine porte une inscription semblable sur le cadre d'argent qui l'entoure, et l'on s'accorde à louer l'exécution de ces deux peintures, qui feraient honneur aux mains d'un artiste habile. Enfin, je connais encore, dans le couvent de Tikhvine, un manuscrit orné de superbes miniatures, dues au pinceau de cet artiste extraordinaire.

Il me reste à définir le caractère de l'iconographie exécutée par les zoographes des tsars, qu'on ne peut bien juger que d'après les images de ces temps qui nous sont restées. Quoique ces artistes aient imité, pour la plupart, le style byzantino-korsounien, il ont dû néanmoins donner à leurs figures de la vivacité, de la variété, de l'expression et une certaine douceur aux couleurs ; ils représentaient les personnes seules et de face, avec toutes les nuances des ombres et des lumières; les yeux de leurs personnages étaient réguliers, ronds et pourvus de coins, tandis que les ouvrages de leurs prédécesseurs montrent tous une certaine dureté, surtout dans les parties saillantes des visages. Les artistes dont je parle évitaient ce défaut en peignant ces parties en blanc et en rouge; ils apportaient un grand soin aux cheveux, qui d'ordinaire étaient bruns et mêlés de gris, et ils peignaient en or les bordures des draperies et des vêtements. En général, les images saintes de cette époque, quoique d'un travail plus riche que celles d'un temps antérieur, en ont cependant conservé de grands défauts, entre autres l'absence de perspective, de ton et de plan, et cela malgré les bons modèles des artistes étrangers que nos peintres avaient sous les yeux, car c'était alors l'époque où parurent à Moscou les images latines et *friajski*, contre lesquelles s'arma la colère du patriarche Nikon, à ce que nous apprend Paul, archidiacre d'Alep, dans son *Voyage à Moscou*, par *P. S. Savélieff*. « A Moscou, dit-il, les auteurs des peintures saintes imitèrent la manière de peindre des Français et des Polonais, et les grands seigneurs achetaient ces images. » Bien plus encore, malgré la défense

formelle du patriarche Nikon, le boyard Matweïeff et le prince V. V. Golitzine firent décorer leurs chapelles par des peintres italiens et allemands.

Le style de Souzdal a tiré son origine de celui de Korsoun, corrompu par des artistes appartenant à la basse classe du peuple. Voilà pourquoi, dans les œuvres de cette école bâtarde, les contours des figures sont faux, quelquefois même monstrueux, le travail dur et peu soigné. Les images du style de Souzdal ont pris leur nom, non point de ce qu'elles étaient faites dans cette ville, mais parce que les habitants de Souzdal, ainsi que ceux de Kovroff, en font commerce et les colportent dans toute la Russie.

J'ai tâché de résumer en peu de mots l'histoire de l'iconographie russe jusqu'au commencement du règne de Pierre le Grand, monarque illustre qui, tout en se passionnant pour la civilisation européenne, ne méconnut point cependant l'importance de la peinture sacrée et porta toute son attention à favoriser le développement de cet art. En effet, par un oukase du 12 avril 1722, Ivan Zaroudneff fut nommé membre d'un comité chargé de la surveillance des peintres d'images, en même temps que le tsar réprimait vigoureusement la secte des Iconoclastes. Les gazettes de Saint-Pétersbourg de 1720 nous apprennent qu'un membre de cette secte, le paysan Ivaschka Krasny, fut brûlé vif pour avoir outragé, le 23 octobre, à une procession de Moscou, l'image du saint Sauveur, et pour avoir osé frapper de sa canne la croix du Seigneur.

J'espère, M. le comte, avoir, ainsi que je me l'étais proposé, démontré la liaison intime de l'iconographie des images et le développement du sentiment religieux, avec le progrès de l'art et de la civilisation, ainsi que le rapport où elle se trouve vis-à-vis de l'Église, de la patrie et de la vie publique. Si les images saintes, quant à leur valeur esthétique, ne correspondent pas toujours aux règles de l'art, c'est que leur but unique est de rendre fidèlement l'idée religieuse, la vérité dogmatique et les saintes traditions, tandis que l'art en général tend à représenter la beauté physique et sensuelle. Il va sans dire que le développement de l'iconographie, qui renferme une force vivifiante et un sens profond, est de la dernière importance pour l'existence de l'Église orthodoxe. Aussi, la munificence du gouvernement encourage de toutes ses forces les artistes et leur facilite l'accès et l'étude des antiquités russes (1). Notre siècle, d'une ten-

(1) Ainsi, S. M. l'Empereur a daigné approuver la décoration intérieure de la

dance essentiellement historique, possède deux artistes aussi grands peintres qu'architectes, MM. Thon et Bruloff, dont les ouvrages font preuve d'une étude approfondie du style de Byzance.

Quoique les artistes ne puissent guère s'écarter des modèles primitifs, d'origine sacrée, ils ne doivent cependant pas désespérer de faire entrer dans la composition de leurs images, toutes les lois de l'art, surtout celles de la perspective, sans déroger pour cela au type des images saintes, consacré par la tradition.

Tel est à peu près l'ensemble des notions connues jusqu'ici sur l'iconographie russe. Maintenant que l'impulsion est donnée et que les études paraissent se porter sur ce point, on doit espérer de voir paraître avant peu une histoire complète de cette branche de l'archéologie. A mon avis, il est du devoir des sociétés savantes d'encourager l'exécution d'une semblable entreprise.

J. Sabatier.

cathédrale de Saint-Isaac au moyen de peintures murales auxquelles on travaille depuis longtemps. L'exécution de ces grands travaux, destinés à reproduire l'histoire entière de notre sainte religion, ne coûtera pas moins de deux millions quatre cent mille francs, sans compter d'autres sommes pour les images en mosaïque des trois autels, déjà en train, ou qu'on va commencer. Parmi les vingt-trois peintres de talent appelés à décorer l'église de Saint-Isaac, et que je regrette de ne pouvoir nommer tous, on trouve les noms de MM. Bruloff, Bruni, Bassine, Neff, Steuben, Riss, E. Pluchart, etc.

DE LA COSMOGONIE ORPHIQUE [1].

M. Lobeck a réuni, dans son *Aglaophamus*, les nombreux fragments relatifs à la Cosmogonie qui était attribuée à Orphée, et il s'en est servi pour essayer de reconstruire le poëme orphique qui paraît avoir porté le nom de Théogonie. On ne trouve point, il est vrai, d'ouvrage ainsi intitulé dans les deux catalogues des livres orphiques que nous ont laissés saint Clément d'Alexandrie (2) et Suidas. Mais, malgré cette circonstance, les témoignages formels de Ménandre (3), d'Alexandre d'Aphrodisias (4), de Proclus (5), de Macrobe (6) et de Suidas lui-même (7), ne permettent pas de douter qu'il existât sous le nom d'Orphée un ouvrage où était exposée la généalogie des dieux, et qu'on désignait sous le titre de *Théogonie*. En rapprochant la doctrine que les anciens donnent comme ayant été exposée dans cette composition, de celle que Damascius (8) a extraite du livre appelé par lui *Rhapsodies orphiques*, l'habile philologue a montré qu'elles offraient au fond la même cosmogonie; en sorte que ce dernier ouvrage paraît identique au premier. C'est l'existence de cette cosmogonie du prétendu Orphée qui fit regarder, dans les premiers siècles de notre ère, ce personnage comme l'un des fondateurs de la religion hellénique, et qui lui valut, concurremment avec Homère et Hésiode, Phérécyde et Platon, l'épithète de Théologien, sous laquelle ces auteurs furent désignés. Les ouvrages orphiques furent appelés de même la Théologie orphique. Toutefois, chez les auteurs anciens, et dans le passage de la Métaphysique

(1) Cet article est extrait en partie des notes et éclaircissements du livre VIII des *Religions de l'Antiquité*, par M. Guigniault, qui paraîtront incessamment : j'ai joint aux considérations contenues dans ce livre, quelques rapprochements nouveaux qui n'y avaient pu trouver place.

(2) *Stromat.*, I, 397.

(3) *Enc.*, VI, p. 42.

(4) Ad Aristot. *Meteorolog.*, l. II, p. 91.

(5) *Theol.*, l. IV, c. v, p. 188.

(6) *Somn.*, l. II.

(7) S. v. Ὀρφεύς.

(8) *Quæst.*, p. 380.

d'Aristote (1) auquel M. Creuzer a fait allusion, l'épithète de θεολόγοι, employée seule, ne paraît s'être appliquée qu'à Homère et Hésiode, ainsi que le dit formellement Alexandre d'Aphrodisias (2). La Théogonie orphique commençait vraisemblablement par rappeler qu'à l'origine des choses, le temps, ou χρόνος, existait seul, et exposait ensuite comment il avait donné naissance à tous les êtres, les dieux compris. Les témoignages anciens sont d'accord pour nous représenter que tel était le début de la cosmogonie attribuée à Orphée. Quant à l'invocation à Apollon, que Jean Malalas donne dans sa *Chronographie* (3), comme étant le commencement du poëme théogonique, il est douteux qu'elle en ait réellement formé les premiers vers.

Outre cette théogonie, les anciens nous en ont encore fait connaître deux autres attribuées également à Orphée : l'une rapportée par Eudemus, et la seconde par Hieronymus. Doit-on croire que Proclus, Damascius, Syrianus et les autres avaient exclusivement puisé dans le premier de ces ouvrages, désigné par Damascius sous le titre de ἡ ἐν ταῖς ῥαψωδίαις θεογονία, ou qu'ils avaient aussi mis à contribution celles que donnaient Eudemus et Hieronymus, et dans lesquelles on retrouve des idées empruntées à Homère et à Hésiode? M. Lobeck se prononce en faveur de la première supposition, par la raison qu'on ne rencontre rien dans les traditions orphiques conservées par les platoniciens, qui se rapporte à ces dernières cosmogonies. Eudemus le péripatéticien, qui avait exposé, au dire de Damascius, la seconde théogonie orphique, est très-vraisemblablement le même Eudemus que Simplicius (4) qualifie de γνησιώτατος τῶν Ἀριστοτέλους ἑταίρων, et dont Damascius avait écrit la vie (5). Quant à Hellanicus, qui avait fait connaître avec Hieronymus, toujours au témoignage de Damascius, la troisième théogonie, il est fort difficile de déterminer à quelle époque il vivait. On a supposé tantôt que c'était le même que l'Hellanicus qui est donné pour père à un certain Sandon, auteur d'un livre intitulé : Ὑποθέσεις εἰς Ὀρφέα, suivant Suidas ; tantôt que cet Hellanicus n'était autre que l'historien de ce nom. Hieronymus est, aux yeux de Brandis, le même que le péripatéticien de ce nom, et M. Lobeck incline vers cette opinion.

(1) XII, 246.
(2) § 21, p. 183.
(3) IV, p. 31.
(4) *Ad Ausc*, III, 93, *b*.
(5) *Simplic.*, l. c., VI, 216. Cf. *Jonsius*, IV, 253.

L'auteur de l'*Aglaophamus*, par un effet de son scepticisme ordinaire, a repoussé comme vains et hasardés les rapprochements qui tendraient à faire chercher en Orient l'origine des doctrines cosmogoniques des Orphiques. Circonscrit uniquement dans l'étude des textes grecs et latins, qu'il manie avec une étonnante érudition et traite avec une admirable critique, il ne s'aperçoit pas de tout ce qu'il enlève à ses travaux d'intérêt et de valeur, par les conséquences négatives qu'il s'efforce sans cesse de faire prévaloir. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point, en opposant les travaux de M. Movers à ceux de M. Lobeck. Ajoutons préalablement, à l'exposition des cosmogonies orphiques qu'a présentée M. Creuzer, des détails empruntés à l'*Aglaophamus*.

Proclus (1) et Simplicius (2) s'accordent à représenter la cosmogonie orphique, celle que Damascius a désignée sous le nom de cosmogonie vulgaire des Orphiques, comme faisant naître l'univers de trois principes, le Temps, l'Éther et le Chaos. Le Temps avait donné naissance à l'Éther et au Chaos. L'Éther avait produit le fini, le borné, le déterminé (3); et le Chaos (4), masse informe, insondable, sans limite, était la source de l'indéterminé, de l'infini (5). Dans ces deux principes antagonistes issus du Temps, comme, dans la théogonie zoroastique, Ormuzd et Ahriman sont produits par le Temps sans bornes (6), on retrouve, sous une forme plus matérielle, la théorie pythagoricienne de la monade et de la dyade. Cette dyade répondait à l'Éther orphique. Par son union avec la monade, elle avait engendré la triade. Philolaüs (7) nomme en effet la dyade l'épouse de Kronos et la mère d'un troisième principe identifié par lui à Mars. Ce Mars était vraisemblablement le principe de la matière ignée, de même que la dyade, Rhéa, était, aux yeux de ce philosophe, le principe de la matière liquide, μήτηρ τῆς ῥευστῆς οὐσίας. De cette triade étaient nés tous les dieux.

M. Creuzer a considéré la Nuit ou le ténébreux Érèbe comme une quatrième émanation ou création du Chronos primitif. Mais cette

(1) *In Tim.*, I, 54.

(2) *In* l. IV *Ausc.*, p. 123.

(3) Τοῦ μὲν πανταχοῦ πέρατος αἴτιον τὸν αἰθέρα, Procl.; τὸν μὲν τῆς περατοειδοῦς προόδου τῶν θεῶν αἴτιον, Simplic.

(4) Πελώριον χάσμα, Simplic.

(5) Τῆς ἀπειρίας αἴτιον, Procl.; Τὸ δὲ ἀπεροειδοῦς, Simplic.

(6) Zerwané Akéréné.

(7) *Ap.* Joan. Lyd. *de Mensib.*, IV, p. 76, ed. Bekker.

nuit, ces ténèbres premières (1), ne paraissent pas avoir constitué un principe à part et distinct de l'Éther et du Chaos. C'était une des modalités de ce χάσμα πελώριον. C'est le voile, la nuée obscure (2), qui forme la coquille et les enveloppes de l'œuf, ou, pour mieux dire, ce fut l'état qui résulta du sein du chaos, de la forme ovoïde que celui-ci prit, lorsque la matière se fut formée comme une enveloppe épaisse autour de la cavité centrale, la matrice cosmique. La cosmogonie orphique paraît donc devoir être ainsi résumée : le Temps donna naissance à l'Éther, c'est-à-dire à l'immatériel, car les anciens ne se représentaient l'immatériel que comme quelque chose d'infiniment subtil, cet immatériel étant la force qui agit sur la matière, puis au Chaos, c'est-à-dire à la matière encore informe et non organisée. Par l'action de l'Éther, ou autrement dit de la force créatrice, le Chaos prit une forme sphérique; il revêtit l'apparence d'un œuf dont un voile obscur composait l'enveloppe, et c'est au sein de cet œuf primitif que naquit le premier être, Phanès. Cette enveloppe, personnifiée par la Nuit et l'Érèbe, appartenait encore au Chaos, et ne constituait pas, nous le répétons, un principe distinct de lui.

Le passage d'Apion, conservé par Clément Romain (3), et d'autres passages fournis par Proclus et Simplicius, complètent cet exposé cosmogonique. Ce que dit Apion ne paraît pas, du reste, se rapporter, comme l'a admis M. Creuzer, à une cosmogonie différente de celle que Damascius nous a fait connaître. Il n'est sans doute question dans ses paroles ni du Temps, ni de l'Éther, et tout commence avec le Chaos; mais comme Apion ne semble pas s'être proposé de présenter l'ensemble de la théogonie d'Orphée, et qu'il ne s'occupe que du Chaos, on ne saurait rien inférer de son silence. Bien que le Chaos, dans la cosmogonie vulgaire des Orphiques, fût né du Temps, ainsi que l'Éther, il n'en avait pas moins donné naissance, après avoir pris la forme ovoïde, à tous les êtres, et le passage cité par Clément a pu avancer, sans s'éloigner de ce système, que tous les éléments primitifs étaient à l'état confus dans l'œuf, Ὀρφεὺς τὸ χάος ᾠῷ παρεικάζει, ἐν ᾧ τῶν πρώτων στοιχείων ἦν σύγχυσις.

Nous croyons donc que la cosmogonie d'Apion ne constitue pas une cosmogonie différente de la cosmogonie dite vulgaire des Orphiques. Quoi qu'il en soit, voici comment cet auteur explique que s'était opérée cette élaboration des êtres.

(1) Νὺξ ζοφερά, Cedren.; ἀζηχὲς σκότος, Procl. *in Tim.* II, 117.
(2) Σκοτόεσσαν ὀμίχλην, Procl. *in Parm.*, l. VII, 18.
(3) *Homel.*, VI, iv, 671, t. II, p. 678, Cotel.

Le Chaos formait une masse bouillonnante, un abîme où tout s'agitait confusément. Cette matière était comme animée (ὕλη ἔμψυχος); mais l'âme (πνεῦμα) qui l'animait était répandue dans toute la masse. Un jour il arriva que cette vie, cette âme, se retira du sein de cet abîme, se porta à la périphérie par une opération toute semblable à celle par laquelle la masse liquide se forme en bulles (ὥσπερ ἐν ὑγρῷ πομφόλυξ). Dès lors tous les éléments se coordonnèrent, et ils devinrent propres à la génération des êtres. La matière présenta à son intérieur une cavité sphérique, une sorte de vaste utérus dans lequel s'accomplit la gestation de l'Être primitif, de Phanès. Cet œuf cosmique, que les Orphiques disaient être blanc, par analogie avec l'œuf des oiseaux, ὠεὸν ἀργύρεον (1) s'était formé en vertu du mouvement circulaire perpétuel que les anciens supposaient appartenir à la matière infinie ou indéterminée, car ces deux idées se confondaient dans leur esprit (2).

De même que la cosmogonie d'Apion ne s'offre pas à nous comme distincte de celle que Damascius qualifie de vulgaire, celle que M. Creuzer a énoncée en troisième lieu, et que Cedrenus nous a conservée, n'est encore, pour nous et pour M. Lobeck, qu'une exposition tronquée de la cosmogonie vulgaire. Quoique l'Éther y soit énoncé en premier lieu, on n'en voit pas moins que le Temps les avait précédés, lui et le Chaos. Il est dit, en effet, que l'Éther se produisit, à l'origine, dans le Temps, ὅτι ἐξ ἀρχῆς ἀνεδείχθη τῷ χρόνῳ ὁ αἰθὴρ, ce qui indique que le Temps l'avait précédé. Puis le Chaos est mentionné en troisième lieu. Mais, dans l'exposé de Cedrenus, il est dit que l'Éther avait été créé par la puissance divine (ὑπὸ τοῦ θεοῦ δημιουργηθείς). Faut-il ici admettre l'intervention d'un nouveau principe qui primerait tous les autres, et Dieu aurait-il remplacé Chronos, lequel, de puissance active et d'élément réel, serait réduit à une simple modalité? Il est à remarquer que le mot δημιουργηθείς, dont il est fait usage, signifie, non créer à la manière de Jéhovah, en faisant sortir une chose du néant, mais fabriquer, façonner, c'est-à-dire tirer quelque chose d'une matière déjà existante. En ce sens, le principe divin n'avait donc fait que donner à l'Éther la constitution par laquelle il était tel, et dès lors ce principe nous apparaît comme l'équivalent de l'âme, du πνεῦμα, qui, dans l'exposé d'Apion, agit au sein de la matière et lui fait revêtir l'apparence

(1) Simplicius, *in Ausc.*, I, p. 31, 6.
(2) Procl. *in Tim.* III, 160.

ovoïde. Les Orphiques, ainsi que la plupart des philosophes, ne pouvaient concevoir que l'Éther, ni le Chaos, fussent passés de l'état brut, inerte, à l'état animé, sans admettre comme une partie intégrante de ces substances premières, une force qui les organisât. C'est cette force que le passage de Cedrenus appelle *divine*, que Clément Romain nomme πνεῦμα. Mais ce πνεῦμα, d'après les témoignages plus anciens produits par Proclus et Syrianus, se confond avec l'Éther même. Cet Éther, qui est la force immatérielle, le principe subtil qui anime le Chaos, est considéré comme la puissance productive opposée à la puissance produite identique à la dyade pythagoricienne ou au Chaos : *Aut Ætherem et Chaos, ut Orpheus, aut factorem et dualitatem.*

Ainsi, nous voyons que le progrès des idées spiritualistes fit distinguer par la suite l'Éther de la force créatrice, bien qu'à l'origine l'un et l'autre se fussent confondus. Cedrenus envisage si bien l'Éther, non plus comme le principe *factif*, mais comme une sorte de matière, qu'à ses yeux le Chaos n'est plus la matière : il cesse de former une substance pour devenir l'état informe et non organisé dans lequel l'Éther ou la matière primordiale était à l'origine. Cedrenus dit effectivement que l'Éther était répandu çà et là à l'état chaotique (καὶ ἐντεῦθεν κἀκεῖθεν τοῦ αἰθέρος ἦν χάος). Et ce Chaos était ténébreux, en sorte qu'on ne pouvait distinguer ce qui y était contenu, ou, comme dit Cedrenus, pour mieux montrer que c'est l'Éther qui est à ses yeux la matière, *une nuit profonde enveloppait et cachait tout ce qui était dans cet Éther.*

La cosmogonie de Cedrenus n'est donc, nous le répétons, que la cosmogonie vulgaire, dans laquelle on a substitué l'Éther au Chaos, et la force démiurgique de Dieu à l'Éther.

La manière dont M. Creuzer a compris la cosmogonie que nous venons d'étudier, la lui a fait regarder comme se rapprochant plus de celle de Phérécyde, que la cosmogonie vulgaire, qui en rappelait cependant déjà presque tous les points importants. Depuis la publication de l'ouvrage de M. Creuzer, le savant M. Preller a jeté un grand jour sur la théogonie du philosophe de Scyros (1), et son travail nous permet d'apprécier à leur plus juste valeur les ressemblances que l'auteur de la *Symbolique* a cru saisir. Il est à remarquer d'abord que l'Éther, ou air primitif, y apparaît comme le πνεῦμα qui anime le monde et le pénètre; ce qui confirme la manière dont nous avons

(1) Voy. *Rheinisches Museum für Philologie, Neue Jahrg.*, IV, p. 377.

considéré ci-dessus le rôle de l'Éther dans la cosmogonie orphique. En second lieu, nous voyons que Phérécyde admettait aussi trois principes : Ζεύς, qui constituait comme la force immatérielle et créatrice, le feu invisible et subtil ; Χθών, la Terre, ou pour mieux dire la matière, solide, liquide ou gazeuse; et Χρόνος, le Temps. Ce sont au fond les trois mêmes principes que dans la cosmogonie orphique ; mais le premier est passé du premier rang au troisième. Ζεύς correspond à l'Éther, Χθών au Chaos, et Χρόνος est le même dans les deux systèmes. C'était de l'action de Ζεύς sur Chthon qu'étaient nés les cinq éléments, l'eau, le feu, l'air, l'éther et la terre, formant chacun la souche d'un μυχός, donnant naissance à autant de classes de dieux, θεοκρασία, θεῶν κράσις, races parmi lesquelles celle des Ogénides ou Océanides prenait la première place, comme issue de l'eau, le premier élément.

La cosmogonie de Phérécyde s'appuyait donc sur les mêmes principes que celle des Orphiques; et comme dans celle-ci le Temps n'avait pas, d'après certains interprètes, une action créatrice, qu'il était une simple condition de l'existence des choses, le rang qu'il occupe dans la triade primordiale n'a plus qu'une faible importance. Dès lors, ainsi interprétée, la cosmogonie de Phérécyde se rattache encore plus intimement à celle qui portait le nom d'Orphée.

Le ressemblance était-elle poussée au delà de ce point de départ? Nous sommes porté à l'admettre, et nous retrouvons dans les cinq θεοκρασίαι de Phérécyde quelque chose de fort analogue aux cinq âges ou cinq ordres de génération d'Hésiode, et aux âges des Orphiques. Ceux-ci en comptaient, il est vrai, six ou quatre, suivant qu'ils comprenaient ou non Phanès et la Nuit parmi les chefs de ces âges. Mais les deux époques marquées par ces dernières personnifications se sont parfois confondues en une seule, ainsi qu'on le voit dans Syrianus (1). Le chiffre se réduit alors à cinq. Ou, si l'on réunit aux personnifications des quatre éléments celle de l'Éther ou de Ζεύς, dont l'action combinée avait fait naître ceux-ci, on obtient les six périodes orphiques. Il est certain, d'ailleurs, que l'on était peu d'accord sur le nombre et surtout sur l'ordre de ces âges, et sur les principes ou personnifications divines qui y présidaient.

M. Movers (2) a reconnu dans le Phanès des Orphiques une figure empruntée à la théogonie phénicienne. Son nom est dérivé du radi-

(1) *Ad Meteor.*, p. 114.
(2) *Die Phœnizier*, I, p. 554 sq.

cal sémitique פנה, פנים, qui signifie la figure, le visage, nom qui est employé en hébreu dans le sens de manifestation visible de la Divinité. Phanès est la manifestation visible de Dieu dans la nature, et il correspond aux théophanies du Pentateuque, dans lesquelles l'ange se présente comme une manifestation visible de Jéhovah. On retrouve dans tous les systèmes gnostiques des personnages mythiques formés sur son modèle : tel est notamment Jaldabaoth, le même que l'Aoymis monogène des Chaldéens. Dans la cosmogonie chaldéenne, cet Aoymis est le premier être auquel la mère des lieux ait donné naissance par l'opération d'Apason, qui correspond lui-même à l'Ἔρως démiurge de Phérécyde. C'est une reproduction du Brahma, né de même au sein d'un œuf cosmique, l'œuf ou l'utérus d'or, l'*Hiranya-Garbha*, et donnant naissance par son union avec Maya, la mère des illusions, regardée aussi comme l'humidité primitive, à la Trimourti et à tous les êtres. C'est l'homme prototype, le Kaïomorts de la tradition mazdéenne, et l'Adam Kadmon des kabbalistes. Les Valentiniens avaient également leur Πρωτογόνος, qui semble une copie du Phanès orphique, et cette ressemblance est une preuve nouvelle à l'appui de l'origine phénico-assyrienne de la cosmogonie orphique, car on sait que c'était à la source asiatique que Valentin avait puisé ses doctrines. L'ophiomorphe des Ophites est évidemment une reproduction du serpent à face de taureau et de lion, qui s'offre comme le troisième principe de la cosmogonie orphique, que Damascius nous a fait connaître d'après Hellanicus (1). Ce serpent portait, entre la tête du lion et du taureau, la face d'un dieu, θεοῦ πρόσωπον, expression dans laquelle nous retrouvons la traduction grecque du nom de Phanès, et qui rattache ce serpent à l'Hercule phénicien, auquel Damascius identifie d'ailleurs positivement le serpent tricéphale. M. Movers a montré quelle ressemblance frappante rattachait la cosmogonie phénicienne à celle des Orphiques, et il est venu ainsi appuyer de l'autorité de sa vaste érudition les idées que M. Creuzer avait proposées avant lui. En effet, si l'on écarte quelques détails qui tiennent aux modifications que le génie grec avait fait subir aux doctrines orientales, on retrouve dans la cosmogonie orphique tous les caractères des théologies de la Chaldée et de l'Assyrie, et l'on reconnaît le même fond d'idées qui donna naissance en Judée à la Kabbale, en Égypte et en Syrie au Gnosticisme. En un mot, on se convainc que l'Orphisme avait puisé ses principes hors de la Grèce,

(1) Voy. J. Matter, *Hist. du Gnosticisme*, 2e édit., II, p. 147 sq.

qu'il ne fit qu'y adapter des figures helléniques, et quelques-unes des idées dont les premiers poëtes avaient entouré ces types mythologiques.

L'origine orientale de la cosmogonie orphique jette en même temps quelques lumières sur les véritables sources de la philosophie ionienne. Quand on songe que cette philosophie avait pris naissance dans le voisinage des pays où nous retrouvons le prototype des doctrines orphiques, à une époque où l'Asie était la seule contrée où la Grèce pût rencontrer ces premières données scientifiques qu'elle devait appeler et recueillir avec empressement, on est naturellement conduit à rechercher en Orient les origines de l'école ionienne. Déjà nous avons fait voir que la cosmogonie de Phérécyde offrait avec celle des Orphiques une conformité très-significative. L'analogie des idées d'un autre sage de la même école, Héraclite, avec les principes orphiques, avait été signalée par les anciens eux-mêmes (1).

Les philosophes ioniens ont dépouillé les données de la cosmogonie orphique de leur enveloppe mythique et religieuse et en ont extrait les faits purement physiques qu'ils paraissent avoir modifiés, chacun suivant leurs idées et leurs observations propres. La Triade d'entités primordiales qui enfante le monde, et d'abord les cinq éléments, s'efface dans leurs diverses cosmogonies, et ils ne laissent plus subsister que les éléments eux-mêmes desquels chacun devient, suivant le sage, le principe suprême et générateur. Mais malgré cela, il est facile de discerner des idées qui découlent de la même source que celles qui appartiennent à l'Orphisme.

Anaximandre reconnaît à l'origine, une masse informe, indéterminée qu'il appelle ἄπειρον (2) et qui répond trait pour trait au τῆς ἀπειρίας αἴτιον de Proclus. C'est aussi un μίγμα, ainsi que le fait observer Aristote (3), dans lequel le mouvement perpétuel opère l'élaboration des éléments constitutifs de l'univers.

Suivant Archelaüs, l'univers offrait originairement un μίγμα (4) d'où s'opéra le dégagement des principes constituants, le chaud et le froid.

Anaxagore fait aussi du Chaos l'état primitif de l'univers (5). Il

(1) Voy. C. Mallet, *Histoire de la Philosophe ionienne*, p. 134.

(2) Sextus Empir. *Hypotyp.*, III, 4. Diogen. Laert. *Vit. Anaxim.* Plutarch. *Opin. philos.*, I, 3. Euseb. *Præp. evang.*, I, 8; XIV, 14. Cicer. *Acad.*, II.

(3) Aristot. *Metaphys.*, XII, 2.

(4) Pseudo-Origen, *Philosophoumena*, c. IX. Plutarch., *l. c.* Stob. *Eclog. phys.*, I, p. 2, 53, 64.

(5) Simplicius, *Comment. in Aristot. physic.*, p. 34 b.

nous montre de même que les Orphiques et Anaximandre les choses se dégageant par le mouvement circulaire imprimé à ce Chaos primordial (1). Mais ce mouvement n'est plus représenté par lui tel que le dépeignait le philosophe de Milet, comme fatal et inintelligent, c'est l'effet de l'action du νοῦς (2), qui répond parfaitement au πνεῦμα, lequel, dans l'exposé d'Apion, anime la matière. Et par cette action de l'esprit sur cette dernière, dans la cosmogonie d'Anaxagore, comme dans celle de Phérécyde, les éléments prennent naissance (3).

Cette intervention d'un principe intelligent et animé, le νοῦς, a été généralement regardée par les anciens, comme une création due au génie du philosophe de Clazomène, et elle lui a valu une grande célébrité. Mais l'analogie de cette idée avec celle des Orphiques, avec celles des cosmogonies orientales nous donne à penser qu'il n'y avait de la part d'Anaxagore aucune création et que loin d'avoir fait un progrès, il ne fit que revenir aux idées religieuses que l'école toute physique d'Anaximandre cherchait à écarter, comme n'étant pas suffisamment scientifiques. D'un autre côté nous retrouvons chez ce dernier la théorie de la formation de la sphère ou de l'œuf cosmique que nous a laissée Apion. Eusèbe (4) nous apprend que le philosophe de Milet enseignait que, lorsque le dégagement s'était opéré entre les principes par l'action du mouvement circulaire, il s'était formé une sphère ignée qui s'était répandue autour de la terre et au sein de laquelle s'était accomplie la formation du monde.

Ces rapprochements nous font croire que l'école ionienne avait puisé dans les idées orientales répandues dans l'Asie Mineure et qui donnèrent naissance à l'Orphisme, le point de départ de ses doctrines. Les uns, comme Phérécyde, s'y conformèrent presque complétement; les autres, tels que Diogène d'Apollonie et Anaximène, s'en éloignèrent totalement pour y substituer le résultat de leurs propres spéculations. La science grecque eut son point de départ dans la théologie orientale, dont elle ne tarda pas à s'éloigner, de même que dans les temps modernes la géologie prit son origine dans le récit de la Genèse, dont elle s'est ensuite graduellement écartée.

(1) Simplicius, *Comment. in Aristot. physic.*, p. 346. Cf. Brandis, *Handbuch der Geschichte der griechisch. römisch. Philosoph.* Th. I, p. 244 sq.

(2) *Ibid.* Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ· εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε, Diog. Laert., II, 3.

(3) *Ibid.* Cf. Anaxagoræ *Fragment.*, ed. Schorn. Bonn. 1829.

(4) Euseb., *Præp. evang.*, I, 8. Preller, *Histor. philos. greco-roman.*, p. 29.

C'est Phérécyde qui a rattaché la formation des quatre éléments à l'action de la Triade primordiale ; nous ne trouvons rien de semblable dans l'Orphisme, et c'est là, croyons-nous, que se fait sentir l'influence du génie grec (1). L'invention de ces quatre ou cinq éléments nous semble essentiellement hellénique, et en effet une fois créés, nous les voyons fournir à l'école naturaliste le principe des cosmogonies qu'ils substituent à celles qui étaient sorties des sanctuaires de l'Orient. Les éléments sont mis à la place du Temps, de l'Éther et du Chaos. Ils sont représentés comme les véritables principes, et comme se créant les uns par les autres, et de même que l'ordre assigné à chacun des trois principes de la Triade divine, paraît avoir varié suivant les écoles, nous voyons Thalès assigner la prééminence à l'eau, Hippon et Héraclite au feu, Anaximène et Diogène d'Apollonie à l'air, tandis qu'Archelaüs admet une dyade première formée de l'eau et du feu.

ALFRED MAURY.

(1) L'importation des idées orientales apparaît dans toute la théologie de Phérécyde ; c'est lui qui le premier écrit sur la transmigration des âmes (Ciceron. *Tusculan.*, I, 5. Porphyr., *de Antro nymph.*, c. III), doctrine essentiellement asiatique.

MOSAIQUES

DE

L'ÉGLISE SAINT-VITAL DE RAVENNE.

L'usage de décorer les édifices avec des mosaïques remonte à une très-haute antiquité, si l'on en croit les historiens. Les mosaïques d'abord usitées en Asie passèrent de là en Égypte; disons toutefois que l'on n'a point encore rencontré la trace d'une seule mosaïque dans les temples ni dans les palais égyptiens; le seul exemple que l'on puisse citer de l'usage fait en Égypte de ce genre de décoration est le débris d'un sarcophage de momie, conservé au Musée de Turin. M. Champollion-Figeac (1) pense que puisque les Égyptiens ont fait usage de peintures en mosaïques sur un sarcophage, il est plus que probable qu'ils avaient aussi employé à d'autres embellissements ce genre de décoration. Quoi qu'il en soit, les Grecs reçurent des Égyptiens l'usage d'orner les monuments avec des mosaïques, et les Romains qui l'empruntèrent aux Grecs, surpassèrent de beaucoup les travaux de leurs maîtres. Enfin, au commencement du moyen âge, vers l'époque des invasions barbares, les palais, les églises étaient resplendissants de l'éclat et de la variété des couleurs des mosaïques nombreuses qui les décoraient. Constantinople, qui était devenue une nouvelle Rome, par la translation du siége impérial, vit ses édifices enrichis de peintures et de mosaïques en perles et en pierres précieuses; malheureusement, le travail qui se sentait déjà depuis longtemps de la décadence de l'art était loin d'égaler la richesse de la matière.

Dans les Gaules, en Afrique, les Romains avaient introduit aussi de bonne heure les mosaïques; il suffit de citer celle de Lyon, décrite par Artaud, et représentant les jeux du Cirque, pour se faire une idée de la richesse du travail et du soin que les artistes avaient apporté à son exécution.

Au Ve siècle, à l'époque de la destruction de l'empire d'Occident, les mosaïques étaient multipliées dans tous les monuments, à tel point que l'on avait coutume de représenter les grands événements par une peinture en mosaïque. C'est ainsi que nous trouvons l'empereur Justinien Ier et sa femme Théodora représentés sur la mosaï-

(1) *Manuel Archéologique*, t. I, p. 233.

que de Saint-Vital de Ravenne, assistant à la dédicace de l'église et offrant des présents, tant il est vrai que dans la première période du moyen âge, c'est-à-dire à l'époque de la transition de l'art païen à l'art chrétien, les mosaïques étaient le genre de peinture adopté généralement pour figurer les épisodes marquants de l'histoire et de la vie d'un empereur.

Les mosaïques de l'église Saint-Vital de Ravenne, dont nous avons reproduit une gravure très-fidèle d'après les dessins de Papety (voy. pl. 145 et 146), décorent encore aujourd'hui les murs de cette antique basilique. Leur conservation est parfaite, le coloris seul s'est un peu terni, à part quelques teintes dont l'éclat est encore très-vif.

Ces mosaïques ont un double intérêt, d'abord parce qu'elles nous offrent une idée exacte du costume de la cour de Byzance sous le règne de Justinien, et ensuite parce qu'elles nous donnent à quelques années près la date de leur fabrication. Ce dernier point, comme on voit, peut servir de jalon à la critique quand on voudra étudier les diverses modifications qu'a subies l'art à ce moment de transition entre le style romain et l'art chrétien.

Quelques auteurs affirment que Justinien assista à la dédicace de l'église Saint-Vital; que le fait soit vrai ou non, là n'est pas la question, les mosaïques n'en représentent pas moins l'empereur et Théodora prenant part à la procession qui eut lieu à l'occasion de cette dédicace. Dans la première de ces mosaïques, Justinien est représenté, accompagné de sa cour et suivi d'une escorte de soldats; l'évêque de Ravenne, le pieux Maximien, sous qui l'église fut terminée et consacrée, précède l'empereur; au-dessus de la tête du prélat se lit son nom, MAXIMIANVS; Justinien a la tête dirigée vers l'orient, il porte un diadème orné de pierres précieuses et de perles fines, la dalmatique impériale est posée sur ses épaules; les robes de ses nobilissimes, moins amples que celles de l'empereur, sont de couleurs variées. L'évêque et les assistants sont vêtus de blanc. Les soldats sont armés de lances et tiennent un bouclier posé à terre sur lequel est inscrit le monogramme du Christ $\frac{P}{X}$, qui, depuis Constantin, était le symbole de la foi nouvelle. L'autre mosaïque nous représente Théodora, précédée de prêtres et suivie de ses matrones; elle est reconnaissable à son diadème impérial et à sa robe de pourpre. Elle porte dans ses mains un vase d'or renfermant des offrandes. Les matrones sont vêtues de longues robes flottantes de diverses couleurs tombant jusqu'à terre et sans ceinture.

Depuis Procope (1) il a été dit beaucoup sur ce sujet. Du Cange (2) en publiant les mosaïques de Saint-Vital qu'il attribuait le premier à Justinien et à Théodora, les avait reproduites d'une manière très-infidèle et le baron Marchant (3) qui lui aussi s'est préoccupé de cette question, a essayé de donner une nouvelle interprétation du second tableau. Selon ce savant numismatiste l'impératrice offrant des présents ne lui paraît être que Sophie, femme de l'empereur Justin II. Les preuves alléguées par le baron Marchant à l'appui de son opinion sont tirées de l'histoire : *Justin II et Sophie firent des dons considérables, notamment en vases précieux, aux églises, qui avaient été rétablies par Justinien* (4). Ce passage était très-approprié à la circonstance, aussi le baron Marchant en avait fait aussitôt une application; mais le monument nous fournit par lui-même, une autre preuve historique plus positive que celle dont le baron Marchant s'est servi. Les deux mosaïques de Ravenne faisaient partie d'un seul tableau, qu'on a coupé en deux pour les fixer sur les médailles de Saint-Vital, et par conséquent cette mosaïque, d'abord d'un seul morceau, si l'on peut toutefois s'exprimer ainsi en parlant d'une mosaïque, ne peut nous offrir la figure de Justinien et de Sophie, personnages vivant à des époques très-différentes. Ce n'est point Justin II, mari de Sophie, car l'évêque Maximien dont le nom est écrit sur la première partie de la mosaïque était contemporain de Justinien sous le règne duquel il est mort. Nous croyons donc avec Winckelmann et Ciampini (5), qui ont traité la question au point de vue de la critique, et dans ces derniers temps avec A. Du Sommerard (6) à qui l'on doit un remarquable ouvrage sur les arts au moyen âge, que les deux parties de la mosaïque de Ravenne ont été exécutées sous Justinien, pendant ou quelques années après l'épiscopat de Maximien, et que le personnage impérial qui figure sur le deuxième tableau est Théodora, dont les pieuses largesses contrastaient d'une manière frappante avec les fastueuses dépenses de la comédienne de Constantinople, devenue par le choix de Justinien, impératrice des Romains.

***

(1) *De sacris Edificiis*. Bonn. 1838, in-8°, vol. III, part. II, p. 204.
(2) Familles byzantines.
(3) Lettre XVIII à Dacier (Paris, Leleux, 1850, in-8°, nouv. édition).
(4) Tillemont, Fleury et les autres hist. de l'Église.
(5) *De Edificiis*, t. I, p. 234-237, pl. LV-LVII.
(6) Album, 10e série.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Paris, 25 juin 1850.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le dernier numéro de votre intéressant recueil contient un article de mon savant confrère M. Douët d'Arcq, sur la bibliothèque de Jean, duc de Berry, qui abonde en renseignements instructifs et curieux, relatifs à l'archéologie des livres au moyen âge. Permettez-moi de joindre ici sur un point spécial quelques observations et développements aux remarques judicieuses qui appartiennent à l'auteur de cet article.

Il est souvent question dans cet inventaire bibliographique d'un ornement ou appendice de la reliure qui figure sous le nom de *pipe*, et dont M. d'Arcq a parfaitement exposé la définition et l'usage. L'auteur allègue, pour rendre plus sensible sa démonstration, l'analogie d'une statue de Clovis (1), monument bien éloigné pour la date (quelque *moderne* qu'elle soit), et pour les lieux, du sujet principal. Je prendrai la liberté d'en indiquer un autre beaucoup plus direct. On voit encore aujourd'hui, je suppose, et j'ai visité l'année dernière, dans l'une des chapelles de la cathédrale de Bourges, une statue peinte de Jean, duc de Berry lui-même, autrefois placée dans la Sainte-Chapelle, qu'il avait construite et qui décorait, avec la statue de la duchesse, sa femme, l'autel de N. D. la Blanche. Le duc est agenouillé devant un prie-Dieu; sur ce dernier meuble est placé un livre d'heures ouvert, à demi enveloppé d'une riche *chemise* et garni de sa *pipe*, d'où pendent les *seignaux* (2).

Ce même appendice appelé ici du non de *pipe* reparaît plusieurs fois dans l'inventaire des livres rédigé en 1423, après le décès de Marguerite de Bavière, veuve de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, publié en 1830 par M. Peignot, de Dijon; mais là, il porte le nom de « *tuyaco* à tourner les feuillets. » Je me bornerai à rapporter le texte de l'un des articles où il en est question : « Item les belles « heures de madicte dame, à deux fermaux d'or *armoyez aux armes* « *de monseigneur de Berry*, à tixu de soye, semé de feuilles de

(1) P. 160, note 1.
(2) Voy. Haze, *Antiquités du Berry*, 1834, in-4. Planche 59.

« trefflé;..... item ès dictes heures à ung *tuyau d'or à tourner les* « *feuillez*, garni de deux perles et ung petit rubis ou milieu, les « quelles heures sont couvertes d'une chemise de satin noir. (1) »

M. d'Arcq mentionne aussi à la fin de ce premier article (p. 167) un *livre contrefait* et rapproche, fort à propos, de cet exemple, deux autres objets analogues empruntés à l'inventaire de Marguerite d'Autriche, également publié par cette revue. La lecture des comptes domestiques de princes au XVe siècle, et M. d'Arcq connaît ces documents mieux que personne, permettrait de multiplier beaucoup ces citations de *curiosités* qui étaient fort en vogue auprès des grands et qui attestent un goût moins délicat que naïf ou bizarre. Pour rester sur le chapitre des faux livres ou des livres de bois, c'étaient encore ces mêmes simulacres qui au XVIIe siècle excitaient la verve railleuse de Sauval (2) et de La Bruyère (3) : je pourrais citer aujourd'hui même, de certains meubles peu rares, qui sous le masque trompeur d'étiquettes bibliographiques et sous l'apparence d'in-folios superbes, sont destinés à un tout autre usage, que je ne désignerai pas plus clairement au lecteur, de peur d'offenser son goût d'une manière plus sensible que n'aurait pu le faire l'odeur de ces *tanneries* dont parle La Bruyère. Mais je veux revenir pour terminer à un exemple plus gracieux et plus instructif. Parmi les riches manuscrits légués au roi vers le commencement du XVIIIe siècle par un célèbre amateur de cette époque, Roger de Gaignières, il s'en trouvait un qui se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale sous le n° 1190 de l'ancien fonds latin et sous le titre vague de *Liber precum*. Ce manuscrit contient en effet huit ou dix feuillets de l'évangile selon saint Jean et notamment la Passion. Mais le texte de ce volume n'en est certainement que l'accessoire, et sa partie matérielle offre un aliment beaucoup plus précieux à la curiosité. Elle consiste en deux ais de bois dont chacun est plus épais que les quelques feuillets qu'ils renferment. A l'extérieur, ces ais sont couverts d'une sorte de tissu ou de tapisserie de soie faite à la main, et représentant un calvaire et autres sujets religieux accompagnés d'inscriptions que je crois brodés à l'aiguille; sur le plat de gauche, un personnage placé vers la droite, est vêtu d'un blason qui peut-être mettrait sur la trace de l'origine de ce volume, au sujet de laquelle les catalogues anciens et

(1) *Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*, etc., in-8°, p. 36 et 37.

(2) *Antiq. de Paris*, 1724, t. I, l. I, p. 19.

(3) *Caractères*, au chapitre de *la Mode*.

modernes ont gardé le silence. A l'intérieur, le plat de gauche est recouvert d'un feuillet écrit et collé, comme le sont les gardes; la tranche de cet ais forme un léger ressaut qui a été doré ainsi que les quelques feuillets de véritable texte, de manière à en continuer pour l'œil l'épaisseur, lorsque le livre est fermé et vu par l'une des tranches. Si maintenant ce même ais au plat gauche du livre, étant ouvert, vous exercez une légère pression du haut en bas en appuyant sur le feuillet de texte collé, le panneau cède, une planche à coulisse descend par des rainures et vous voyez apparaître un gracieux portrait de femme, en grande toilette de la fin du XVe siècle et âgée d'environ vingt ans. Le plat de droite offre exactement la même disposition, et le portrait qu'on découvre par le même procédé est celui d'un riche seigneur de la même époque et qui paraît âgé de trente à quarante ans. Je tiens d'un ancien serviteur de la bibliothèque, qu'autrefois il y avait dans l'une de ces cachettes mystérieuses une hostie consacrée; cette hostie (peut-être recueillie à part, ou pulvérisée par le temps,) ne s'y trouve plus aujourd'hui. Le catalogue manuscrit de Gaignières se borne à nous apprendre que ces portraits passaient pour être ceux de deux époux. En reproduisant ici ces indications sommaires, mon but principal a été de provoquer de la part de nos confrères, les bibliophiles archéologues, une étude plus approfondie et surtout une reproduction graphique et pittoresque à l'aide des moyens multipliés que possèdent aujourd'hui les arts de représentation, et dont ce curieux monument me paraît digne à tous égards.

Agréez, etc.

VALLET DE VIRIVILLE,
Professeur à l'École des Chartes.

LETTRE A M. CH. LENORMANT,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES MONNAIES DES ROIS ARMÉNIENS DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Héthum et Isabelle (1223-1269).

En donnant un nouveau roi à l'Arménie, Constant s'était réservé le pouvoir qu'il exerçait sous le nom de *baïle* ou de *régent*. L'Arménie était alors tributaire du sultan d'Iconium (*Konieh*) à qui elle était tenue de fournir quatre cents lances chaque année. Sur le bruit que les Tartars allaient entrer dans ses États, le sultan Ala-Eddin-Kaikobad envoya sa mère et sa sœur en Arménie pour les garantir des outrages des Barbares. Mais Constant, au mépris des droits de l'hospitalité, les livra aux Tartars et s'allia avec eux. Le sultan, irrité de cette perfidie, vint en Arménie et mit le siége devant Tarse qui appartenait à ce royaume et mourut dans cette expédition (1).

Héthum n'exerça la royauté qu'à la mort de son père sous lequel il avait toujours été en tutelle (2). En 1248, ayant appris l'arrivée de saint Louis en Chypre, il lui envoya des ambassadeurs avec des présents. Le roi les reçut avec honneur et s'entremit pour accorder les différends avec le prince d'Antioche, si bien qu'il ménagea entre eux une trêve de dix ans. L'an 1251, Héthum fit partir Simbat son frère, pour résider auprès de Mangou khan des Tartars. A son retour Simbat fit au roi son frère un rapport si avantageux qu'Héthum alla trouver lui-même le khan, le mit dans ses intérêts et le persuada d'embrasser la religion chrétienne. Joinville (3) semble

(1) Vincent de Beauvais, *Speculum hist.*, liv. XXXI, ch. CXLIV et liv. XXXII, ch. XXIX.

(2) L'histoire ne parle pas de la mort de Constant, seulement elle nous apprend que, outre Héthum, il laissa un autre fils, Simbat, qui lui succéda dans la charge de connétable d'Arménie (*Art de vérifier les dates*. Cf. *Rois d'Arménie, Héthum*).

(3) *Hist. de saint Louis*, édit. de Du Cange.

placer le voyage d'Héthum avant l'arrivée de saint Louis en Chypre, en disant qu'il obtint alors du khan un grand secours avec lequel il défit le sultan d'Iconium et s'affranchit du tribut qu'il lui devait. Mais Mangou ne monta sur le trône qu'en 1251, ainsi Joinville confond des temps. Avec l'aide des Tartars, Héthum battit les Sarrasins en plusieurs rencontres. Enfin en 1265, à la prière du pape Clément IV, Héthum alla secourir Antioche menacée; mais pendant ce temps le sultan d'Égypte envoya une armée qui fit irruption en Arménie. Les fils d'Héthum essayèrent de repousser les forces supérieures des infidèles, mais ce fut en vain (1). Léon fils aîné d'Héthum fut fait prisonnier, et Thoros son second fils, mourut en combattant; Héthum fut obligé de faire la paix et céda quelques places pour racheter son fils (2). Il abdiqua alors (3) et se retira dans un monastère où il mourut la même année (1269) (4).

Les monnaies du règne d'Héthum sont très-nombreuses, et n'offrent point de difficultés dans le classement; on peut les diviser en trois séries : 1° Les pièces où Héthum est représenté avec Isabelle sa femme; 2° Les pièces dont le revers est occupé par la légende arabe du sultan Kaikosrou, suzerain de l'Arménie; 3° Et enfin les pièces où Héthum est représenté seul à cette époque de son règne où il s'était délivré du joug du sultan d'Iconium et où sa femme Isabelle avait pieusement résigné la puissance souveraine en se retirant dans la solitude d'un cloître (5).

1° *Héthum et Isabelle.*

N° 8. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱ. — *Hethoum Thachavor Ha* [*jotz*]. — Héthum, roi des Arméniens. — Lion couronné marchant à droite, derrière lui une croix double dont le sommet empiète sur la légende.

(1) Abulfaraje, p. 356. — Tillemont, *Vie de saint Louis*, édit. de Gaulle, t. IV, p. 459.

(2) *Art de vérifier les dates*, lieu cité. — Abulfaraje et Le Nain de Tillemont (lieu cité) disent qu'Héthum échangea son fils contre d'autres prisonniers faits aux infidèles.

(3) L'*Art de vérifier les dates* pense qu'Héthum abdiqua en 1270.

(4) Sanud, l. XI, part. XIII, ch. VIII. — Lignage d'outre-mer. — *Art de vérifier les dates*. — Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, t. XVII, p. 449 et seq.

(5) Le V. de Florival, p. 16.

℟. + ԿԱՐՈՂՈՒԹ—ՐՆ ԱՅ· — Par la grâce de Dieu. — Le roi et la reine debout ornés du manteau royal, la couronne sur la tête et tenant ensemble une double croix. Argent, petit module, deux variétés. Pl. 144, n° 9.

Cab. de France, Imp. de Vienne, des R. P. Méchitaristes de Venise, du Musée asiat. de Saint-Pétersbourg, de M. Borell.

Sestini (t. IV, lettre VIII) avait attribué cette pièce à Héthum et à Léon III, Tchamisch l'avait reproduite d'après lui avec la même attribution. M. Brosset (p. 50 *du Bulletin*) a le premier restitué à Héthum et à Isabelle cette médaille, dont l'attribution a été adoptée depuis par M. Krafft (p. 16), et par M. le consul Borell (*Rev. num.* 1845), qui ignorait qu'avant lui, cette opinion avait été deux fois avancée.

N° 9. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ· — Héthum, roi des Arméniens. — Lion couronné marchant à droite, derrière lui une longue croix double; entre les pattes du lion, on remarque deux points.

℟. + ԿԱՐՈՂՈՒԹ—ԻՆՆ ԱՅ· — Par la grâce de Dieu. — Héthum et Isabelle debout, ornés du manteau impérial et tenant ensemble une longue croix double. Argent, module ordinaire, une variété.

Cab. de France, de Lagoy, Borell, Impérial de Vienne, Timoni et des R. P. Méchitaristes de Venise.

Krafft, p. 16, Borell, *Rev. num.*, pl. n° 2.

N° 10. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Lion couronné marchant à droite, derrière lui une longue croix double, entre ses pattes trois points diversement placés.

℟. + ԿԱՐՈՒՂՈԹ—ԻԻՆՆ ԱՅ· — Le roi et la reine Isabelle debout tenant une longue croix double. Argent, module ordinaire, deux variétés. Pl. 144, n° 10.

Cab. de Vienne, Timoni, des R. P. de Venise, Borell de Smyrne.

Krafft, p. 17, pl. 1, n° XXXI. — Borell, *Revue num.*, pl. n° 3.

2° *Héthum et Kaikosrou.*

N° 11. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Héthum à cheval marchant à droite et tenant un sceptre; à sa gauche une étoile.

℞.	السلطان الاعظم	*Le sultan auguste*
	غياث الدنيا والدين	*splendeur du monde et de la religion*
	كيخسرو بن كيقباد	*Kaikosrou, fils de Kaikobad.*

Argent, sans date. Pl. 144, n° 11.
Musée asiatique de Saint-Pétersbourg.
Lacroze, *Chronique d'Éthiop.* — Brosset, *Monogr.*, pl. II, n° 11, — Krafft, p. 15.

N° 12. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre, au-dessus de la tête du cheval un croissant, au-dessous une étoile, et derrière le roi une petite croix.

℞.	السلطان الاعظم	*Le sultan auguste*
	غياث الدنيا والدين	*splendeur du monde et de la religion*
	كيخسرو بن كيقباد	*Kaikosrou, fils de Kaikobad.*

En marge : ضرب بسيس سنة ثلاثين وستماية — *Frappé à Sis l'an* 637 (1224).
Argent grand module.
Adler, *Museum cuf. Borgia*, p. 61, 62, pl. XII, C.

N° 13. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre, au-dessus de la tête du cheval un croissant, au-dessous une étoile et derrière le roi une petite croix.

℞.	السلطان الاعظم	*Le sultan auguste*
	غياث الدنيا والدين	*splendeur du monde et de la religion*
	كيخسرو بن كيقباد	*Kaikosrou, fils de Kaikobad.*

En marge : ضرب بسيس سنة اربعين وستماية — *Frappé à Sis l'an* 640 (1227.)
Argent, grand module, une variété. Pl. 144, n° 12.

Cab. de Lagoy et des R. P. Méchitaristes de Venise.

Krafft, p. 15. — *Revue Archéologique*, 1850, p. 220.

Mon ami, M. Mahomet-bey, capitaine au service de Sa Hautesse le vice-roi d'Égypte, à qui j'avais demandé son avis sur cette monnaie, avait cru voir le nom du sultan Azz-Eddin, fils et successeur de Kaikosrou, mais un examen attentif de cette pièce et la lecture très-correcte qu'en avait donnée Adler ne laissent aucun doute sur l'inscription de ce monument.

N° 14. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre, au-dessus de la tête du cheval un croissant, au-dessous une étoile et derrière le roi une petite croix. En contre-marque : الله, *à Dieu.*

℞.	السلطان الاعظم	*Le sultan auguste*
	غياث الدنيا والدين	*splendeur du monde et de la religion*
	كيخسرو بن كيقباد	*Kaikosrou, fils de Kaikobad.*

En marge : ضرب بسيس سنه اربعين .....مايه — *Frappé à Sis l'an* 640 (1227).

Argent, cab. du duc de Blacas. Pl. 147, n° 1.

Cette pièce n'est pas le seul exemple d'une monnaie contremarquée d'un mot arabe. M. de Saulcy dans son excellent ouvrage sur les monnaies des Croisades (pl. XIII, 5) a publié une médaille anonyme des empereurs français de Constantinople où se trouve aussi le nom de Dieu, الله.

Tristan publia le premier (*Comm. hist.*) une monnaie bilingue arméno-arabe qu'il donnait à Héthum, et au revers de laquelle il avait cru lire le nom de Cosroès, fils de Kabadès, roi de Perse. Du Cange (*éd. de Joinville*, p. 238, diss. XVI) l'avait reproduite d'après Tristan dont il avait adopté l'attribution. Cependant le passage de Joinville (1) à l'appui duquel Du Cange citait cette médaille est concluant : *Celuy roy d'Arménie* (Héthum) *qui étoit en servage envers le souldan de Connie* (Iconium, Konieh), *s'en alla devers le grand roy de Tartarie, et lui compta comment chascun jour icelui souldan de Connie lui faisoit la guerre et le tenoit en grant servage. Et pria le roy de Tartarie qu'il le voulust secourir et aider. Et mais qu'il luy baillast de ses gens d'armes grande quantité luy dist qu'il estoit content d'estre son homme et subject. Ce que le roy de Tartarie voulust*

(1) P. 26 (Paris, 1668, f°.)

très voulentiers faire, et luy bailla grant nombre de gens d'armes. Lors s'en alla le roy d'Arménie à toute sa gent combattre le souldan de Connie. Et avoient assez puissance l'un pour l'autre. Mais les Arméniens et les Tartarins deffirent grant quantité des gens d'icelui souldan et tellement fist le roy d'Arménie que pour la grant renommée qui estoit en Chippre, de cette bataille, qu'il avoit faite contre le souldan, o l'aide des Tartarins qu'il ne luy fust oncques puis serf ne subject, et il y eust beaucoup de noz genz qui passèrent en Arménie pour aller en la bataille gaigner et prouffiter : dès quelz onques puis n'en ouyt-on nouvelles.

Comme je le disais tout à l'heure, c'est à propos de ce passage du sire de Joinville que Du Cange (*Diss.* XVI) dans sa dissertation *sur le nom et la dignité de Sultan*, a intercalé la monnaie arméno-arabe que lui avait communiquée Tristan. La dissertation de Du Cange est entièrement fausse, car selon lui, le mot sultan avait été emprunté aux Persans par les Arabes, « attendu, disait-il, que sur la médaille, Cosroès, fils de Cabadès, roi de Perse, porte le titre de sultan qui signifie roi des rois ; » et il traduisait ainsi la légende : « La marque des lettres du sceau du sultan grand, refuge du monde et de la religion, Kaikosrœ, fils de Kabadès. » Je ne comprends pas comment le savant Du Cange avait été conduit à commettre une pareille erreur en attribuant à Cosroès qui vivait au Ve siècle de l'ère chrétienne une médaille où figurait un roi arménien du XIIIe siècle.

Adler rectifia l'opinion erronée de ses devanciers à l'aide d'une médaille du musée Borgia, et MM. Brosset et Krafft adoptèrent la lecture d'Adler ; disons toutefois que les dates différaient sur chacune des monnaies étudiées par les savants numismatistes.

3° *Héthum seul.*

N° 15. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi couronné assis sur un divan à la manière orientale tenant un sceptre et une croix, à sa droite une étoile.

℞. + ՀԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de trois rayons et d'un croissant au deuxième canton. Cuivre, moy. module, cinq variétés. Pl. 147, n°s 2 et 3.

Cab. de France, de Lagoy, de Blacas, de Vienne et Timoni.

Sestini, p. 24. — Brosset, p. 62, n° 14. — Krafft, p. 18, 19, pl. II, n°s 39, 41.

M. Krafft avait attribué cette pièce et ses variétés à Héthum II avec le signe du doute, je pense que cette monnaie doit être reportée au règne d'Héthum I, car le type et surtout les lettres des légendes ont beaucoup de ressemblance avec les pièces où ce prince est représenté avec Isabelle sa femme.

Léon III (1269-1289.)

Léon, fils d'Héthum, imita la politique de son père en cultivant l'alliance des Tartars, mais il ne put cependant empêcher Bondockhar, sultan d'Égypte, de ravager ses États en 1275. Léon chercha en vain à éloigner les Barbares, il dut son salut à la fuite et une partie des habitants des villes s'embarquèrent (1). Léon fit appel à son allié le khan des Tartars pour l'aider à chasser Bondockhar. Abakah répondit à son appel (2), et les deux armées réunies des Tartars et des Arméniens battirent Bondockhar dans la plaine de la Chamelle. Bondockhar répara cet échec, car Pachymère (3) dit qu'il maltraita le patriarche d'Antioche qu'il eût sans doute fait mourir, si ce dernier ne se fût enfui subitement. Le sujet de leur démêlé n'est pas connu, mais il est probable que c'est ce mauvais traitement qui attira à Léon III l'excommunication, dont au dire de Pachymère (4), il n'était pas absous en 1282. Ce prince mourut en 1289 (5).

N° 16. + ԼԵՈՆ ԹԱՉԱՒՈՐ ԱՄԵՆԱՅՆ ԿԱՅՈ· — *Léon Thachavor Amenajn Hajo* [*tz.*] — Léon, roi de tous les Arméniens. — Le roi couronné à cheval marchant à droite et tenant une double croix.

(1) Sanud, liv. III, part. II, ch. XIV.

(2) Le moine Héthum (*Aïlon*), trad. latine de la *Fleur des histoires d'Orient*, par Falcoïn, ch. XXXIV.

(3) *Hist.*, liv. VI, ch. I.

(4) *Ibid.*, ch. XIX.

(5) 1289 suivant Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVII, p. 473, et 1288 suivant Du Cange.

ՐՀ. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻ· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion tourné à gauche, derrière lui une double croix. Argent, une variété. Pl. 147, n° 4.

Cab. du marquis de Lagoy et de Vienne.

Sestini, pl. I, n° 2. — Krafft, p. 12, pl. I, n° 17.

N° 17. + ԼԵՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ԱՄԵՆԱՅՆ Ա..... — Léon, roi des Arméniens. — Le roi couronné à cheval, marchant à droite et tenant une double croix, au-dessus de la tête du cheval *T*.

ՐՀ. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻՍԻ — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à gauche, derrière lui une double croix. Argent.

Cab. de Vienne.

Krafft, p. 12, pl. I, n° 18.

N° 18. + ԼԵՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ԱՄԵՆ..... — Léon, roi de tous [les Arméniens.] — Le roi couronné à cheval, marchant à droite, et tenant une double croix ; sous le cheval une fleur de lis héraldique.

ՐՀ. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à gauche, derrière lui une double croix, sous ses pieds un symbole indéterminé. Argent, une variété. Pl. 147, n° 5.

Cab. de Vienne et des R. P. Méchitaristes.

Brosset, *Monogr.* — Krafft, p. 12, pl. I, n° 19.

N° 19. + ԼԵՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ Ա..... — Léon, roi de tous les Arméniens. — Le roi couronné à cheval marchant à droite, tenant une double croix ; sous le cheval une fleur de lis héraldique.

ՐՀ. + ՇԻՆ..... ԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite ; derrière lui une double croix. Argent, inédite. Ma suite. Pl. 147, n° 6.

En attribuant ces monnaies à Léon III, je me fonde sur une preuve historique, car ce prince après avoir chassé de ses États les

Sarrasins et avoir reconquis sur eux toute l'Arménie prit le titre de *Roi de tous les Arméniens*, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pris avant lui. En effet, nous trouvons cette formule employée sur le décret de Léon III en faveur des Génois, daté de 1288 et publié par Saint-Martin (1). Il commence ainsi :

Յանուն Հաւր.....

Այս մեր թագաւորական բարձր հրաման է, և հաստատոյ թե սիգեղ Լեոնի Ճշմարտ ծառայի այ և նորին Հնոհաւ ը և ողորմութեամբ թագաւորի ամենայն Հայոց.....

« *Au nom du père*, etc.

« *Ceci est notre ordre royal et sublime, le décret invariable de Léon, véritable serviteur de Dieu, par sa grâce et sa miséricorde, roi de tous les Arméniens*.....

On voit par ce passage que les monnaies à la légende ԼԵՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ԱՄԵՆԱՅՆ ՀԱՅՈՑ appartiennent exclusivement au règne de Léon III.

Héthum II (1289-1298).

Héthum II, fils aîné de Léon III, succéda à son père et embrassa avec son peuple en 1290, la communion de l'Église romaine, gagné par les sollicitations du pape Nicolas. En reconnaissance de cette réunion Nicolas et Boniface VIII s'intéressèrent vivement à la défense de l'Arménie contre les infidèles qui menaçaient le royaume d'une ruine entière. Héthum envoya des ambassadeurs en France pour demander des secours; Nicolas qu'ils saluèrent en passant à Rome les chargea de lettres de recommandation très-pressantes pour Philippe le Bel. Mais elles firent peu d'effet et Héthum se voyant hors d'état de résister seul aux Sarrasins, descendit du trône en 1193 et prit l'habit monacal sous le nom de Jean.

Il régna de nouveau en 1295 et abdiqua encore l'année suivante;

(1) *Extr. des manuscrits de la Bibl. du roi*, t. XI, p. 97.

enfin il régna une troisième fois en 1300 et résilia de nouveau le pouvoir en 1303. Héthum (moine Jean) fut mis à mort selon les uns en 1308 par Pilarghou-Khan, gouverneur mongol de la Cilicie ; selon les autres il fut tué par les Arméniens schismatiques.

N° 20. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi assis sur un trône, tient un sceptre fleurdelisé et une croix.

Ը. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de deux rayons et de deux croissants. Cuivre, une variété.

Cab. de Vienne et de Lagoy.

Krafft, p. 17.

N° 21. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi assis sur un trône tient un sceptre fleurdelisé et une croix.

Ը. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de rayons et d'étoiles. Cuivre, trois variétés.

Cab. de France, de Blacas, de Vienne, Timoni, musée asiat. de Saint-Pétersbourg.

Brosset, *Monogr.*, n°s 13, 16. — Krafft, p. 17, 18.

N° 22. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi assis sur un trône tient un sceptre fleurdelisé et une croix.

Ը. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de quatre rayons. Cuivre, deux variétés.

Cab. de France, de Lagoy, de Reichel à St-Pétersb.

Pellerin, n° 8 de la pl. — Sestini, p. 14. — Brosset, p. 15 et 16. — Krafft, p. 18.

N° 23. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱ· — Héthum roi. — Le roi assis à la manière orientale, tient un sceptre.

℟. + ՇԻՆԵՑԱ Ի ՔԱՂԱՔԻ· — Frappé dans la ville. — Croix pattée. — Cuivre, une variété. Pl. 147, n° 7.
Cab. Timoni, de Reichel.
Brosset, n° 15. — Krafft, p. 19, pl. II, n° 42.

N° 24. + [ՀԵԹՈ]ՒՄ ԹԱԳԱ· — Héthum roi. — Le roi assis à la manière orientale, tient un sceptre.

℟. + ՇԻՆԵՑԱ Ի] ԳԱԳՆ Ի· — Frappé dans la ville de. — Croix pattée. Cuivre. Pl. 147, n° 8.
Cab. de Vienne.
Krafft, p. 19, pl. II, n° 44.

N° 25. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé; sous le cheval o.

℟. + ՇԻՆԵՑԱ Ի ՔԱՂԱՔՆ Ի ՍԻ· — Frappé dans la ville de Si[s]. — Croix cantonnée de quatre rayons. Cuivre.
Cab. Timoni, de Reichel.
Krafft, p. 20, pl. II, n° 45. — Pl. 147, n° 9.

N° 26. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ· — Héthum, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite, et tenant un sceptre fleurdelisé.

℟. + ՇԻՆԵՑԱ Ի ՔԱՂԱՔՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de fleurs de lis. Cuivre, deux variétés. Pl. 147, n° 10.
Cab. de Vienne.
Sestini (n° 8) donnait cette pièce à Constantin. — MM. Brosset (n° 18) et Krafft (p. 20, pl. II, n° 46) l'ont restituée avec raison à Héthum.

N° 27. + ՀԵԹՈՒՄ ԹԱՔԱՒՈՐ ՀԱՒ· — Héthum, roi des Arméniens. — Tête de lion ornée d'une couronne.

℟. + ՇԻՆԵՑԱ Ի ՔԱՂԱՔՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Double croix au pied orné. Cuivre, cinq variétés. Pl. 147, n° 11.

Cabinets de France, de Vienne, de Lagoy, Timoni.

Sestini (n° 4) et M. Krafft (p. 20, 21, pl. II, n° 51) ont cru mais à tort que la tête de lion qui se remarque sur la monnaie en question et sur ses variétés était une tête de roi; cette pièce n'est que le diminutif d'une monnaie de cuivre de Léon I dont j'ai donné plus haut la description.

Je ne parle pas ici de la monnaie d'argent que Sestini (pl. n° 9) attribue au second règne d'Héthum II, car j'ai déjà dit plus haut que cette médaille avait été frappée par Etienne III Urosch II, roi de Servie.

VICTOR LANGLOIS.

(La fin à un prochain numéro.)

SUR

UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE DÉCOUVERTE A SÉTIF.

M. le commandant de La Mare nous communique l'inscription suivante, découverte récemment à Sétif, et dont M. L. Leclerc, chirurgien aide-major au régiment des zouaves, vient de lui envoyer une copie :

IN HOC LOCO SANCTO DEPOSI
TAE SVNT RELIQVIAE SANCTI
LAVRENTI MARTIRIS DIE III MEN
AVG CONS HERCVLANI VC
DIE DOMINI DEDICANTE LAVRENTIO
WS P MOR DOM AN P CCCCXIII AMEN.

Ce monument, d'un haut intérêt pour l'histoire de l'Église d'Afrique, soulève de graves difficultés; néanmoins, sauf rectification du texte, qui ne me paraît pas également certain dans toutes ses parties, je pense qu'il doit être lu ainsi :

In hoc loco sancto depositæ sunt reliquiæ sancti Laurentii, martyris, die III *mensis augusti, consulatu Herculani viri clarissimi, die Domini, dedicante Laurentio viro spectabili, post mortem Domini* (?) *anno provinciæ* CCCCXIII. *Amen.*

On voit que cette inscription était destinée à constater l'inhumation à Sétif, des restes d'un martyr nommé *Laurentius*. Ce nom se trouve mentionné dans le Martyrologe romain, à la date du 28 septembre, avec celui de *Martial*, martyrisé en Numidie, en même temps que lui et vingt autres fidèles, mais sans aucune indication qui puisse faire connaître le lieu ni la date de leur martyre. Peut-être notre monument nous fournira-t-il quelque moyen de déterminer, approximativement du moins, ce dernier point.

Il contient deux dates : dans la première, celui qui l'a fait graver, tout en adoptant l'ère des consuls, ne s'est pas servi du calendrier romain, puisqu'il a mis III MEN[SIS], au lieu de III NON[AS]; mais peut-être n'est-ce là qu'une erreur de transcription (1). Dans la seconde, il semble avoir voulu d'abord compter les années à partir de la mort de Jésus-Christ; puis, se ravisant, parce que sans doute il ne se sentait pas de force à faire la réduction nécessaire, il s'est contenté d'employer l'ère de la province, à laquelle il était apparemment plus habitué.

Ces deux dates se rapportent-elles au même fait, c'est-à-dire à l'inhumation à Sétif des restes de Laurentius? Oui, évidemment; car si l'auteur du monument eût voulu, par la première, indiquer l'époque du martyre de ce saint, et par la seconde, celle de la translation de ses reliques, il se fût servi de la même ère pour toutes les deux. Remarquons toutefois que le consulat d'Herculanus répond à l'année 452, et l'an 413 de la province à l'année 455 de Jésus-Christ, et qu'il y a, par conséquent, entre ces deux dates une différence de trois ans. Mais, à cette époque, les flottes vandales étaient, depuis longtemps, maîtresses de la Méditerranée; les communications entre Rome et la Mauritanie sitifienne devaient être fort difficiles, et l'on pouvait ne pas être, dans cette province, bien au courant de la succession des consulats. C'est même ce qui explique l'emploi, dans notre inscription, d'une seconde date, rapportée à une ère locale, mais dont l'auteur était sûr, après une première date, pour ainsi dire officielle, mais sur laquelle planait une certaine incertitude.

L'emploi de ces deux dates peut donner lieu à une autre remarque qui, je le pense, ne sera pas non plus sans intérêt. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que « Genséric data de l'époque de la prise de Carthage les années de son règne. » Je n'ai pas le temps de vérifier la source de cette assertion; mais si, comme je le crois, elle mérite toute confiance, on doit en conclure que cette époque servit de point de départ à une ère nouvelle d'après laquelle on dut dès lors compter les années dans les contrées soumises à la domination des Vandales. Ce qui le prouve, d'ailleurs, ce sont les médailles frappées à Carthage par ordre de Genséric, et sur lesquelles on lit

(1) Les lettres M et E du mot MEN sont liées, dans la copie de M. Leclerc.

les dates K. ANNO IIII et K. ANNO V (1); c'est encore que Justinien, devenu maître de l'Afrique septentrionale, crut nécessaire d'y établir une nouvelle ère (2), ce qu'il n'aurait certainement pas fait, si l'on avait continué jusqu'alors à y dater par l'ère de la province et par celle des consuls.

(1) Mon confrère et ami, M. Duchalais, a bien voulu me communiquer sur ces deux monnaies, la note suivante :

« La première de ces médailles a été publiée par le baron Marchant, *lettre* XVI; en voici la description.

HONORIVS. ACT. Buste couvert du paludamentum.

℟. ANNO IIII K. Femme de face et tête nue, tenant dans chaque main un bouquet de feuillage; à l'exergue, une étoile entre deux palmes. (Voy. Marchant, nouvelle édition, 1850, pl. XVI, n° 10.)

« La seconde médaille a été publiée par M. Friedlaender; elle ne diffère de la précédente que par la légende du revers, où on lit : ANNO V + K. (*Ibid.*, n° 11).

« Ces deux pièces ont été incontestablement frappées à Carthage; le baron Marchant attribue la première à Genséric; suivant M. Friedlaender, toutes les deux sont de Hunéric, dont il croit reconnaître le nom dans la légende, ce prince étant nommé par quelques auteurs *Honoricus*, et même *Honorius*. Je ne partage point cette opinion; je ne puis me persuader qu'un prince barbare ait osé prendre le titre d'*Augustus*; Théodebert, le plus fier des rois barbares, inscrivait seulement sur ses sols d'or et sur ses triens : D. N. THEODEBERTVS. VICTOR. Pour moi donc, comme pour le baron Marchant, la légende du droit se rapporte bien à l'empereur Honorius; mais je ne pense pas, ainsi que ce savant, qu'on l'y ait mise par suite de la vénération que les barbares éprouvaient pour le fils de Théodose; si on l'a fait, c'est, suivant moi, uniquement par un motif commercial; afin de rendre plus facile la circulation de ces monnaies, on les marquait, comme on le fit souvent au moyen âge, de l'empreinte la plus accréditée. Procope nous apprend que, de son temps, les peuples ne voulaient pas, ou du moins n'auraient pas voulu, recevoir une autre monnaie d'or que celle qui était marquée du nom de l'empereur. Il est bien probable que, dans l'origine, il en fut de même pour les espèces d'argent.

« Nous avons d'ailleurs un exemple concluant dans un denier d'un prince contemporain de Genséric, de Richiaire, roi des Suèves; voici la description de cette pièce :

D.N. HONORIVS. P. F. AVG. Buste à droite, orné du paludamentum et diadémé.

℟. IVSSV. RICHIARII. REGES. Dans le champ, une croix latine accostée des lettres B.R, initiales, sans doute, du nom du lieu où la monnaie a été frappée, *Bracara*, aujourd'hui *Braga* en Portugal. (Marchant, pl. XVI, n° 24.)

« Ici aucun doute n'est possible; cette pièce a bien été frappée par Richiaire, qui régna de 448 à 457, et cependant on y lit le nom et les titres de l'empereur Honorius, mort depuis 423. Pourquoi Genséric n'aurait-il pas agi, dans cette circonstance, comme le roi des Suèves?

« Quant aux dates qui se lisent au revers, elles se rapportent évidemment à une ère nouvelle établie par Genséric, à partir de la prise de Carthage. Si le roi vandale eût voulu indiquer des années de son règne, il eût mis, comme Richiaire, son nom sur ses monnaies. » On peut ajouter d'ailleurs, que la lettre que le baron Marchant prenait pour un A, est, selon toute apparence, un K, initiale de *Kartago*.

(2) Les cinq premières années de cette nouvelle ère sont indiquées sur des mé-

Ce fait admis, on ne peut supposer que, dans une ville soumise au conquérant vandale, on ait employé, sur un monument public, cette dernière manière de dater ; c'eût été déclarer publiquement qu'on ne reconnaissait pas son autorité, et certainement, du caractère dont il était, on ne l'eût pas fait impunément. Que conclure de tout cela? C'est qu'à l'époque où notre inscription a été gravée, c'est-à-dire au 3 août 455, la Mauritanie sitifienne n'était pas encore au pouvoir de Genséric, en d'autres termes, c'est qu'il ne fit la conquête des trois Mauritanies qu'après son expédition d'Italie et la prise de Rome, laquelle eut lieu, comme on sait, le 12 juin de la même année. C'est là un fait qu'on avait déjà soupçonné (1), et que notre monument met désormais hors de toute contestation.

Nous avons dit que le Martyrologe romain, le seul document ancien où il soit question du martyre de *Laurentius*, ne contient aucune indication qui puisse nous en faire connaître la date ; de notre inscription on peut conclure qu'il eut lieu pendant la persécution des Vandales, très-probablement le 28 septembre 454. Près d'une année se serait donc écoulée entre la mort de Laurentius et son inhumation à Sétif. Ce délai ne paraîtra pas excessif, si l'on songe aux difficultés de la translation de ses restes à travers le pays occupé par les Vandales, translation qui ne dut s'exécuter qu'en secret, pour laquelle on put être forcé d'attendre des circonstances favorables, et pour laquelle peut-être on crut pouvoir profiter de l'absence de Genséric et de son armée, alors éloignés des rivages de l'Afrique par l'expédition de Rome.

L. Renier.

dailles de ce prince, qui ont été décrites par le baron Marchant, *lettre* XVIII ; c'est aussi à cette ère que se rapporte probablement l'inscription suivante, apportée de Bone à Paris en 1833, et aujourd'hui encastrée dans la muraille de l'escalier du département des imprimés de la Bibliothèque nationale :

✠
APRILIA FIDELIS VIXIT
ANNOS LXXV RECESSIT
IN PACE SVB DIE III KAL
SEPTEMB
ANNO XXIIII
KARTAGINIS.

Voyez M. Hase, dans le *Journal des Savants*, décembre 1837, n° 28.

(1) Voy. les *Recherches sur l'Hist. de la régence d'Alger*, par une commission de l'Académie des Inscriptions, *Introduction*, p. 43.

MUSIQUE RELIGIEUSE AU MOYEN AGE.

Nous trouvons dans *le Correspondant*, revue de philosophie religieuse, publiée par M. Lenormant (n° du 25 août), un excellent article de critique musicale dû à la plume d'un de nos collaborateurs; nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs, en leur en communiquant un extrait. Cet article a pour titre: *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle* tirés de manuscrits du XIIIe siècle, et mis en parties, avec accompagnement d'orgue, par Félix Clément, membre de la commission des arts et des édifices religieux; avec une introduction, par Didron aîné, secrétaire du comité historique des arts et monuments. Par M. Théodore Nisard.

L'auteur de cet examen critique débute ainsi:

« Quels que soient, dit M. Nisard, les résultats obtenus par les hommes qui se livrent aux études archéologiques, il faut toujours, pour être juste, tenir compte des difficultés qu'ils ont eu à vaincre et de la pureté d'intention qui les a guidés dans leurs travaux. Sous ce rapport, j'aime à reconnaître, en commençant cet article, que l'artiste dont je veux examiner les œuvres est un homme rempli de bonne foi et sincèrement désireux d'être utile à la vraie musique religieuse. Mais a-t-il enfin résolu le problème esthétique que les musiciens archéologues étudient, de nos jours, avec tant de courage et de persévérance? — Je ne le crois pas.... M. Félix Clément est parti d'un faux principe d'archéologie musicale; puis, autour de ce principe, il a rassemblé des faits qui ne constituent pas même l'ombre d'une application logique....

« Que voulait M. Félix Clément? Cet écrivain, posant en axiome que l'art religieux du XIIIe siècle est l'idéal du genre, a publié des morceaux de musique sacrée de cette époque, du moins il le dit, et les a proposés comme des modèles à suivre.... Je laisse aux hommes compétents le soin d'admettre ou de combattre ce que la thèse de certains archéologues modernes a de général et d'absolu. Je ne veux et ne dois parler ici que de musique. Eh bien! j'avance, contrairement à l'opinion de M. Félix Clément, que la perfection de la musique religieuse ne peut pas être placée au XIIIe siècle. »

Ici M. Nisard motive en quelques mots sa propre opinion, en passant rapidement en revue les vicissitudes qu'a éprouvées l'art musical depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe; et il établit en résumé, que « ce fut dans la seconde moitié du XVe siècle seulement, que l'art musical *mesuré* et *harmonisé* parvint à un haut degré de perfection, grâce à l'illustre école flamande, » d'où sortit ensuite l'école d'Italie, « qui, au XVIe siècle, résuma l'idéal de la musique religieuse figurée dans les inimitables productions de Palestrina.

« Comme on le voit, continue M. Nisard, entre saint Grégoire le Grand et Palestrina, il y a un art qui s'oblitère et un art qui s'élabore, un art qui s'en va et un art qui se crée. La perfection absolue de chacun d'eux se trouve aux deux extrémités du moyen âge. Dans la période intermédiaire, l'investigateur peut sans doute rencontrer quelques compositions remarquables pour l'époque, mais c'est une erreur profonde que d'y chercher le type général de la perfection. Or, c'est précisément en cela que consiste le tort de M. Félix Clément, ou plutôt celui de l'école qui a inspiré ses travaux.... Au milieu de cette confusion générale, le vrai plain-chant de saint Grégoire.... s'oublie, se dénature, se corrompt, se perd... Au XIIIe siècle, les mélodies grégoriennes ne sont déjà plus que de lointaines réminiscences.... Ainsi, ce n'est pas, ce ne peut pas être au XIIIe siècle qu'il faut chercher, avec M. Félix Clément, la perfection de la musique plane. Je le répète : ce siècle, en fait de musique, n'est la perfection de rien, ni du plain-chant, ni de l'harmonie, ni du drame, ni de la chanson; pour nier cet axiome, il faut méconnaître complétement l'histoire de l'art. »

Quoi qu'il en soit, notre collaborateur rend pleine et entière justice à la bonne foi de l'estimable artiste dont il combat les doctrines. « Je m'étonne, dit-il, que M. Félix Clément n'ait pas même soupçonné les objections invincibles que l'on peut opposer à sa prétendue théorie d'esthétique musicale, ou plutôt je ne m'en étonne point; esprit de bonne foi, incapable de commettre l'ombre d'une fraude, et par cela même naturellement porté à ne se défier point des hommes en qui il a placé son estime, on lui a dit avec conviction : *Le XIIIe siècle est tout, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique;* et aussitôt il s'est mis à l'œuvre avec enthousiasme et s'est écrié à son tour : *Oui, le XIIIe siècle est tout!*

« Mais, en admettant un instant qu'il faille regarder le XIIIe siècle comme une mamelle d'or d'où j'aillit le lait de la plus pure musique

religieuse, voyons comment M. Félix Clément a mis en relief les merveilles par excellence de l'art sacré.

« A-t-il révélé des mélodies liturgiques qui puissent réellement faire connaître la supériorité du XIIIe siècle?

« Les a-t-il bien traduites en notation moderne?

« En a-t-il saisi et indiqué le vrai mode d'exécution, d'après les règles pratiques du temps?

« L'harmonie vocale et instrumentale dont il les a ornées est-elle bien du XIIIe siècle, ou du moins est-elle en rapport rigoureux avec l'ancienne tonalité musicale?

« On peut, sans crainte de se tromper, répondre négativement à toutes ces questions. »

Dans l'impossibilité où nous sommes de suivre notre collaborateur dans le détail des savantes réponses qu'il donne à toutes ces questions, nous allons tâcher du moins d'en présenter le résumé.

« En premier lieu, dit-il, pour que M. Clément fût exact dans sa glorification du XIIIe siècle, il fallait qu'il en ressuscitât les chefs-d'œuvre de musique sacrée, et qu'il nous montrât ensuite le génie de cet âge merveilleux produisant des beautés musicales d'un ordre supérieur à celles des âges plus anciens ou plus modernes; autrement sa thèse n'est pas admissible.... Eh bien! je dois le dire, non-seulement M. Félix Clément n'a pas reproduit les chefs-d'œuvre de musique religieuse du XIIIe siècle, mais il n'a pas même publié un seul morceau qui appartienne en propre à cette époque. »

Ici M. Nisard passe en revue tous les chants que M. Clément a édités: d'abord ceux de la prose de l'âne et de l'*Hæc est clara dies :* ce sont ceux qui se rapprochent le plus du XIIIe siècle, mais en rigueur ils ne lui appartiennent pas. M. Nisard prouve par l'autorité des manuscrits mêmes d'où M. Clément a dû les extraire, qu'ils appartenaient à l'Office des Fous (*Officium Stultorum*), c'est-à-dire qu'ils figuraient dans une fête ridicule et scandaleuse, contre laquelle il existe des condamnations datées du XIIe siècle.

Quant à la séquence *Regnantem sempiterna*, et à celle qui commence par ces mots: *Qui regis sceptra*, elles sont très-anciennes dans l'Église; on les trouve dans des manuscrits du XIe siècle, dont M. Nisard donne les titres et les numéros : chacun peut vérifier les assertions de notre collaborateur.

« Cependant, continue-t-il, en publiant l'*Ecce panis angelorum*, l'une des strophes du *Lauda Sion*, MM. Clément et Didron ont eu la prudence de reconnaître que *ce chant pourrait bien remonter au*

XIe siècle. Pourquoi donc, dans le doute, ont-ils inséré, parmi les chefs-d'œuvre de musique religieuse du XIIIe siècle, une composition dont ils ne connaissaient point la véritable origine? Ce reproche est d'autant plus fondé, que saint Thomas d'Aquin, le compilateur de l'office du Saint Sacrement, s'est contenté de prendre les différents morceaux de la liturgie ordinaire qui convenaient à cet office, et d'approprier les textes dont il était l'auteur à de très-anciennes mélodies. Ainsi, pour ne parler que de la messe du Saint Sacrement, l'introït et le graduel sont tirés textuellement, musique et paroles, de l'antiphonaire de saint Grégoire: l'introït *Cibavit* est celui de la deuxième férie de la Pentecôte, et le graduel *Oculi omnium* se chante encore, dans le rit romain, à la deuxième férie du troisième dimanche de Carême. Le chant de la prose *Lauda Sion* était, au XIe siècle, celui du *Laudes crucis attollamus*, comme on peut le voir dans le manuscrit de Saint-Evroult, cité plus haut; il était si célèbre avant le Docteur angélique, qu'on l'appropria partout à une foule de proses, entre autres à celle des morts: *De profundis exclamantes;* à celle de sainte Catherine: *Vox sonora nostri chori;* à celle de saint Pierre: *Gaude, Roma, mundi caput;* à celle de saint Michel: *Laus erumpat ex affectu,* etc. M. Fétis a ignoré toutes ces circonstances lorsqu'il a dit: « La belle séquence *Lauda Sion salva-* « *torem*, composée par saint Thomas d'Aquin, n'a été chantée pour « la première fois dans l'office du Saint Sacrement qu'en 1264. »

Ici, chemin faisant, M. Nisard prend occasion de réfuter l'opinion de M. Fétis; et « encore une fois, ajoute-t-il, je renvoie les incrédules ou ceux qui doutent au manuscrit de Saint-Evroult, et je passe outre.

« J'arrive au *Domine salvam fac rempublicam* dont la mélodie figure, à mon grand étonnement, dans les *Chants de la Sainte-Chapelle*. A quel titre, s'il vous plaît? Cette cantilène psalmodique a-t-elle été aussi extraite d'*un manuscrit du XIIIe siècle?* Que M. Clément veuille bien le dire, car la chose en vaut la peine. Jusqu'ici l'on avait regardé Étienne Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, comme l'auteur de ce *God save the king* des Français. Pour couper court à cette discussion, il n'y a qu'un moyen à prendre: c'est d'exhiber un manuscrit du XIIIe siècle où se trouve le chant du *Domine salvum*. M. Clément ne donnera pas cette preuve, parce qu'ici encore il s'est trompé.

« Mais voici qui est plus grave. Dans sa *Collection des chants* du XIIIe siècle, M. Félix Clément a publié le trait du Carême: *Domine*

non secundum, morceau que les réformateurs de la liturgie parisienne ont placé à la messe du mercredi des Cendres et à celle du lundi de la Semaine Sainte, d'après la mélodie profondément altérée du trait grégorien de la Semaine Sainte : *Domine, exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat*, etc. » Or, non-seulement le trait *Domine exaudi* se trouve dans l'antiphonaire de Saint-Gall, copie authentique de celui de saint Grégoire, et dans *tous* les antiphonaires ou graduels qui ont été *écrits* depuis le VIIe siècle jusqu'au XVIe. Mais ce n'est pas tout : M. Clément a voulu corriger, compléter, modifier, arranger le texte et la mélodie de ce morceau ; et quoique ainsi *pretintaillé*, dit M. Nisard, il ne l'a pas moins fait figurer parmi les productions de son époque favorite, sous le prétexte qu'il l'aurait copié dans des manuscrits du XIIIe siècle : « En vérité, s'écrie notre critique, cela est par trop naïf..... »

« Je passe à la deuxième question posée en tête de cet article, et je demande si M. Clément a bien traduit en notation moderne ses prétendus chants du XIIIe siècle?

« Ici, je dois le dire, on a formulé contre M. Clément des critiques qui ne me paraissent pas fondées, et l'on a omis celles qui étaient sérieuses.

« On a mis en avant l'impossibilité de traduire les *neumes*, sorte d'écriture musicale fort mystérieuse, qui a *prévalu* depuis saint Grégoire jusqu'à l'époque de Guy d'Arezzo, — tandis que M. Clément n'avait pas même eu la prétention de toucher à cette énigme de la paléographie européenne.

« On a aussi parlé de la notation inventée par Guy d'Arezzo comme d'une écriture musicale *très-difficile à lire*, et l'on a conclu que la sémiologie du plain-chant, en usage au XIIIe siècle, était une lettre morte pour M. Clément.

« La question ainsi posée ne prouve rien, parce qu'elle prouve trop.

« Pour être juste, il faut d'abord écarter la querelle au sujet des *neumes ;* ceux qui voudraient des détails sur ce point obscur et difficile de l'art peuvent lire les travaux que je publie en ce moment, dans la *Revue Archéologique*, sur les anciennes notations musicales de l'Europe.

« Reste donc à examiner la sémiologie phonique depuis Guy d'Arezzo jusqu'au XIIIe siècle inclusivement.

« Dans cette sémiologie, il y a deux choses à considérer : d'abord la valeur mélodique des notes, et, en second lieu, tout ce qui a

rapport soit aux valeurs temporaires des sons de la musique plane, soit aux ornements proprement dits du chant.

« Quant à la valeur mélodique, le système de Guy d'Arezzo est si clair, si simple, si sûr, que le moindre doute n'est pas possible. Ce célèbre moine déclare lui-même qu'avec sa méthode de notation, *un enfant* pouvait *en moins d'un mois* déchiffrer une antienne à première vue et sans la moindre hésitation, ce que n'aurait pu réaliser un chantre dans l'ancien système, même après *cent ans* d'études. Or, je n'admettrai jamais qu'en plein XIXe siècle, un homme, un artiste, un musicien littérateur qui peut méditer les ouvrages si lucides, si méthodique de Guy d'Arezzo, ne soit pas capable de lutter avec un enfant du XIe siècle.... Prétendre que M. Félix Clément n'a pu déchiffrer les notes des morceaux qu'il a empruntés au XIIIe siècle, c'est là une accusation à laquelle je ne veux point m'associer....

« La question change du tout au tout, s'il s'agit de la *valeur temporaire* des notes et de leurs agréments. Rien n'est plus complexe que ce point de doctrine et de pratique musicale, au moyen âge, et c'est là une circonstance dont il faut ici tenir compte pour être équitable.

« Quant à la valeur temporaire des notes, M. Clément s'est arrêté à un système uniforme qui laisse tout à désirer. Il a traduit toutes les notes losanges par des semi-brèves, — toutes les notes carrées par des brèves ou rondes, — et toutes les notes carrées avec queue par des longues. Il en est résulté une altération complète de toutes les mélodies qu'il a mises en notation moderne.

« Ces mélodies se divisent en deux classes : ou elles appartiennent au genre rhythmé, ou elles rentrent dans le style grégorien proprement dit.

« Dans le premier cas, les traductions de M. Clément sont mauvaises et inacceptables, parce que l'essence même des pièces reproduites n'y est pas respectée.

« On va le comprendre par un exemple. »

L'exemple sur lequel M. Nisard développe sa démonstration est celui de la *prose de l'âne* dont il a été question plus haut.

« La *prose de l'âne*, dit-il, est un *conductus*, comme on le voit dans le manuscrit de Sens : *Conductus ad tabulam ;* or, toujours, au moyen âge, ce genre de mélodie était soumis aux lois de la rhythmique, sans aucune exception.

« Donc, la première chose qu'il faut rechercher ici, c'est la nature des pieds qui composent les mètres de chaque strophe de ce morceau.

« Or, il est facile de voir que le mètre de la *prose de l'âne* est formé de pieds trochaïques....

« Il est vrai que le morceau que j'examine n'est point noté d'après les principes précédents; mais M. Clément n'aurait pas hésité, s'il avait su que le plain-chant et la musique mesurable, au moyen âge, fondés sur les mêmes principes dans ces sortes de pièces, ne différaient l'un de l'autre que par la présence ou l'absence des valeurs *figurées* de la notation. En effet, les anciens principes de la rhythmique et de la métrique ayant été plus ou moins conservés chez les chrétiens d'Occident, ils furent d'abord suivis d'une manière abstraite, c'est-à-dire en vertu du texte littéraire, dans les compositions musicales adaptées à des paroles rhythmées, et non en vertu de certains signes conventionnels dans la notation. Plus tard la musique se créa une nouvelle route, et, s'emparant des figures de note du plain-chant, elle leur assigna diverses valeurs de quantité prosodique. Dans l'ancienne sémiologie occidentale, la variété des signes était nécessaire pour rendre possible la lecture des mélodies; dans la sémiologie du chant proportionnel, cette variété eut un autre but, et c'est celui que je viens de faire connaître. A partir de cette nouvelle direction de l'art musical, celui-ci reçut différentes dénominations qui nous montrent clairement sous quel aspect on le considérait. C'est ainsi que le nom de *musique plane*, de *plain-chant*, inconnu auparavant, s'établit alors dans les traités et dans les écoles, pour distinguer le chant grégorien de la musique proprement dite, de la musique *subalterne*, comme disait Francon de Cologne.

« Il n'y avait donc, dans la mesure des pièces rhythmées du plain-chant et de la musique, d'autre différence que la notation....

« On ne peut pas dire, non plus, qu'avant et après la création de la musique mesurable, le plain-chant ne rhythmait aucun morceau. Cette thèse aurait mille preuves contre elle....

« Je pense avoir démontré que la *prose de l'âne*, pour être bien traduite, doit être soumise aux lois de la musique rhythmique.

« On a vu que le mètre de ce morceau est formé de pieds trochaïques....

« Or, la seule mesure convenable, c'est évidemment la battue ternaire (*battuta ternaria*). Si l'on scande par *monopodies*, on aura ici la mesure à trois temps simples; si l'on veut faire usage de *dipodies*, on aura la mesure à six-huit. Ces deux manières reviennent à la même chose au fond; mais je préfère la mesure à trois temps simples,

parce qu'elle est plus conforme à l'ancienne battue des chants métriques de la liturgie. »

Suit la traduction de M. Nisard, notée dans la mesure à trois-quatre.

« M. Félix Clément, ajoute le savant critique, est d'autant moins excusable d'avoir traduit comme il l'a fait la prose de Pierre de Corbeil, qu'il lui suffisait, pour faire mieux, d'ouvrir l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* de Benjamin de La Borde. Il aurait vu dans cet ouvrage, imprimé en 1780, une excellente interprétation de ce morceau, notée en six-huit. M. Clément a-t-il connu cette traduction? Dans tous les cas, le public, à qui l'on a fait entendre la fameuse prose en 1849 comme une nouveauté d'archéologie, ne sera-t-il pas un peu surpris d'apprendre que cette nouveauté était bel et bien connue *il y a soixante-dix ans !*

« Que de choses n'aurais-je pas à dire si, passant aux morceaux écrits dans le style purement grégorien, j'examinais en détail les traductions qu'en a faites M. Clément? Dans ces sortes de compositions, la valeur temporaire des notes, telle qu'on l'entendait du moins au XIIIe siècle, n'a pas même été *entrevue* par cet honorable écrivain. En se servant toujours de longues, de brèves et de semi-brèves, M. Clément a prouvé qu'il n'avait pas lu une seule autorité du XIIIe siècle en cette matière, et que probablement il n'en connaît aucune. »

Certes le jugement est sévère, mais nous ne saurions nier qu'il ne soit appuyé de raisons considérables.

Ici, comme plus haut, M. Nisard fait bon marché de sa vaste érudition, en signalant, dans l'intérêt de l'art, les sources où peuvent puiser avec profit les archéologues qui se livrent à l'étude du plain-chant du XIIIe siècle.

« Mais, continue-t-il, ce n'est pas tout ; pour faire connaître dans toute leur vérité les mélodies d'un siècle, il ne suffit pas d'en savoir lire les notes et de leur assigner une exacte valeur de prolation : il faut encore faire revivre, si cela est possible, les différentes nuances d'expression et les ornements mélodiques dont les exécutants de cette époque faisaient usage.

« Or, c'est sur ce dernier terrain que je dois maintenant suivre M. Clément.

« Ici encore cet artiste a suivi les inspirations instinctives de son génie, sans se préoccuper des monuments contemporains où la pratique musicale est enseignée ; mais, malgré cela, on lui doit de grands et légitimes éloges pour avoir compris que le plain-chant ne doit pas

être constamment exécuté *à pleine voix*, *à gorge déployée*, à la manière des chantres sauvages qui peuplent nos malheureux lutrins. M. Clément n'est pas le premier, sans doute, qui ait tenté cette réforme dans la pratique des cantilènes liturgiques, et la pensée en est venue à tous ceux qui ont le sens commun, à toutes les oreilles qui détestent les hurlements caverneux du *Serpent* ou les sons lourds et cuivrés de l'*Ophicléide*. Mais, quoi qu'il en soit, il y a toujours de l'honneur à faire preuve de bon goût, et M. Clément doit avoir sa part de cet honneur : *cuique suum*.

« Maintenant, l'impartialité m'oblige à passer en revue tous les procédés d'expression musicale employés par M. Clément et à me tenir, dans cette revue, inflexiblement en regard du XIIIe siècle....

« L'art de nuancer le plain-chant est aussi ancien que le plain-chant lui-même. Si la notation n'indique rien de semblable, il ne faut pas en être surpris : l'expression que les véritables artistes mettent dans leur chant est formée de mille accents de l'âme qu'on ne pourrait peindre aux yeux, même par des volumes de signes. C'est ce que les esthéticiens de toutes les époques ont parfaitement compris. Aussi l'invention de Romanus ne se maintint avec peine que jusqu'au XIe siècle. Depuis cette époque jusqu'à Dominique Mazzochi, compositeur de l'école romaine de la fin du XVIe siècle, les nuances musicales et l'expression dramatique des mélodies, négligées dans la notation, furent abandonnées à l'enseignement traditionnel, au goût des écolâtres et même au génie de chaque artiste. Ainsi, par exemple, la musique du XVIe siècle n'offre aucune indication sémiologique de nuances, et cependant personne n'oserait soutenir que l'art musical de cette époque n'en ait fait usage, puisque Jean-Baptiste Doni l'affirme positivement. Cet auteur érudit, faisant l'éloge de la musique de ce siècle, déclare qu'il n'y a point de peinture, si animée et si brillante de coloris qu'elle soit, qui puisse lutter avec elle. Les détails les plus gracieux s'échappent de sa plume : on croirait suivre de l'œil les diverses voix d'un chœur qui se croisent, se dessinent avec une harmonie suave, s'élèvent, descendent, se heurtent avec passion ou se fuient avec un art extrême ; et, au milieu de tous ces raffinements de la science, l'oreille semble se délecter, comme à une audition réelle, des sons qui s'échappent à peine des poitrines et s'enflent peu à peu pour aboutir à l'explosion du *fortissimo* (1); ou bien encore,

(1) « Quantum enim, per Deum Immortalem, delectationis habet liquidissima « aliqua vox leniter ac sensim increscens; mox ad plenam usque prolationem ef- « fusa ! » (*De præstantia Musicæ veteris*, lib. II.)

elle s'imagine entendre l'écho qui répète au loin les mélodies des exécutants, d'abord avec une certaine force, puis avec la fragilité d'une note qui expire sur les lèvres (1).

« Il est donc impossible, après les faits qui viennent d'être cités, de blâmer M. Clément d'avoir entrepris de *nuancer* la musique plane. Mais il n'en est pas de même si l'on examine cette partie de son travail au point de vue du XIIIe siècle. Tout y est arbitraire, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut. »

Ici encore notre collaborateur gourmande M. Clément, et de ce qu'il a fait, et de ce qu'il n'a pas fait; il le renvoie en premier lieu à Jérôme de Moravie, et enfin à ses propres *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, qu'il achève en ce moment.

« J'ai hâte, poursuit-il, d'arriver à l'examen de la dernière question qui doit clore cette longue critique des travaux de M. Félix Clément.

« Cette question n'est pas la moins intéressante de toutes celles que peuvent soulever les *Chants de la Sainte-Chapelle*..... Les archéologues sérieux, les musiciens qui n'aiment point la confusion des tonalités, doivent ici faire alliance avec les architectes qui combattent les Vandales modernes dont l'ignorance gâte nos plus beaux monuments par des restaurations hybrides. Il faudra bien, en fin de compte, que la lumière se fasse, et qu'elle pénètre jusque dans les écoles les plus.... récalcitrantes....

« Venons au fait.

« L'harmonie vocale et instrumentale dont M. Clément a orné ses mélodies est-elle bien du XIIIe siècle, ou du moins est-elle en rapport rigoureux avec l'ancienne tonalité musicale?

« Non, cette harmonie n'est point du XIIIe siècle; elle n'existe pas dans les manuscrits où cet écrivain a pris les chants de son Recueil. Dans ces manuscrits, M. Clément n'a trouvé que des mélodies qu'il a traduites plus ou moins bien, comme on l'a vu plus haut; mais de l'harmonie, nullement. L'auteur le dit en tête de son livre : « *Chants de la Sainte-Chapelle* (pour rappeler la fameuse séance du « 3 novembre 1849), tirés de manuscrits du XIIIe siècle, TRADUITS « ET MIS EN PARTIES AVEC ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE PAR FÉLIX « CLÉMENT. » Je crois que les mots soulignés sont assez explicites, assez clairs, assez formels, pour que l'accusation portée contre l'écri-

(1) « Quid suaves Echûs expressiones; non tantùm bis, sed sæpius, remissoque « paulatim spiritu iteratæ? » (*Ibid.*)

vain, d'avoir voulu tromper ici le public, soit rejetée sans hésitation. Il n'y a eu de trompés que ceux qui ont voulu l'être, et les dupes doivent ainsi s'en prendre à elles-mêmes.

« Si donc M. Clément est coupable, ce n'est point de ce chef : il l'est seulement, parce qu'il persiste dans un système faux et insoutenable ; parce qu'il veut, malgré la science, joindre l'harmonie moderne à des chants composés dans des conditions qui ne peuvent pas admettre cette harmonie ; il l'est enfin au même degré qu'un architecte qui mettrait des colonnes d'un ordre grec dans une église gothique....

« M. Clément n'a-t-il pas été témoin, dans ces derniers temps, de la révolution qui se fait en France, en Belgique, en Allemagne, pour la séparation complète, dans un même morceau de musique, de l'ancienne et de la nouvelle tonalité ? Ne sait-il pas que Chérubini, le maître des maîtres modernes, ne souffrait point ce mélange barbare ?

« C'en était assez pour éclairer les travaux de M. Clément et leur donner une direction légitime. Au lieu de cela, je le répète, il a poursuivi opiniâtrément la mauvaise voie dans laquelle il était entré..... Dans tous les cas, l'écrivain que je critique n'aura pas le droit de se plaindre de la juste condamnation que la section des Beaux-Arts, de l'Institut, vient de prononcer contre lui à propos de son système d'harmonisation. L'Académie ne pouvait pas approuver une pareille infraction aux lois de l'archéologie musicale : MM. Spontini, Ad. Adam, Carafa, Auber et Halévy ont bien mérité, en cette circonstance, d'un art qu'ils glorifient par tant de productions admirables ; ils ont prouvé que l'érudition n'est pas toujours inséparable du génie le plus actif, le plus fécond et le plus heureux.....

« Cependant, faut-il le dire ? il y a un point de théorie harmonique sur lequel je ne puis être d'accord avec M. Fétis. Je crois que pour accompagner la musique du XIIIe siècle, par exemple, il n'est point strictement nécessaire d'employer l'harmonie de cette époque ; et la raison, c'est que, informe encore, cette harmonie n'a rien d'arrêté dans ses bases constitutives. S'il s'agissait de publier simplement un morceau à plusieurs parties, appartenant à ce siècle, il faudrait à coup sûr l'éditer tel qu'il existe dans les manuscrits ; mais quand il n'est question que d'une mélodie qui existe sans accompagnement dans les manuscrits, d'une mélodie que l'on veut faire exécuter en plein XIXe siècle, avec une harmonie additionnelle, d'une mélodie enfin que l'on désire même faire passer dans nos cérémonies reli-

gieuses avec l'accompagnement composé après coup, pourquoi n'aurait-on pas recours alors aux règles les plus pures de l'ancien style harmonique? Pourquoi ne prendrait-on pas, pour modèle, l'harmonie *alla Palestrina* dans ce qu'elle a de plus simple, de plus élémentaire, de plus facile? Pourquoi, sans toucher à sa perfection fondamentale, ne l'emploierait-on pas en n'y introduisant que les formes scientifiques en usage au XIIIe siècle, par exemple, puisqu'il s'agit ici de cette époque?

« Du reste, il y aurait fort peu de changements à faire dans l'harmonie du XIIIe siècle pour qu'elle pût être entendue de nos jours avec le plus grand plaisir. Elle n'a pas, elle n'aura jamais, j'en conviens, la magnificence, l'ampleur, la correction et la richesse de celle que l'on trouve plus tard dans les œuvres de l'école flamande et de l'école romaine; mais son imperfection n'est pas aussi grande qu'on veut le faire croire....

« Du reste, quel que soit le parti qu'adopte la science, il y a un point que M. Clément peut regarder comme un fait acquis à l'érudition musicale : c'est l'incompatibilité absolue de la tonalité ancienne avec la tonalité moderne. »

Voici les conclusions finales de l'auteur; nous n'avons rien à y ajouter :

« Et maintenant, je le demande, que reste-t-il des fameux *Chants de la Sainte-Chapelle*, ces prétendues glorifications du XIIIe siècle? Que penser des triomphes qu'ils ont obtenus et des triomphes qu'on leur annonce? A quoi se réduit la mission laborieuse que M. Clément s'est imposée avec tant de courage?

« En vérité, la critique est une bien cruelle chose, même pour celui qui l'exerce, puisqu'elle ne lui permet pas de respecter les illusions qui ont bercé si longtemps un artiste plein d'amour pour son art. Mais tout n'est pas perdu pour M. Clément : il peut, quand il le voudra, rendre des services importants et réels à la musique religieuse; avec des intentions pures comme les siennes, on ne craint pas de rendre hommage à la vérité qui, seule, peut féconder le génie et lui assurer des triomphes durables. »

LE PRIEURÉ DE LONGJUMEAU

(SEINE-ET-OISE).

On trouve à quelques mètres de Longjumeau, sur son territoire, en descendant le cours de la petite rivière de l'Yvette, le vaste enclos de ce monastère oublié. Si, en 1790, il subit la loi commune; si, bientôt après son église tomba sous les coups de la bande noire, ses bâtiments nombreux, ses arbres séculaires sont arrivés jusqu'à nous sans autres outrages que ceux du temps. C'est que depuis plus de quarante années, madame de La Live, morte dernièrement, à quatre-vingt-seize ans, était propriétaire de ce domaine, où elle ne permettait aucun changement. Aujourd'hui les choses sont bien changées; ses héritiers portent partout la désolation! Bientôt il ne restera comme témoignage de ce passé, que la maison claustrale et une petite chapelle entée sur un des murs de clôture de l'ancienne église, à l'extrémité duquel s'élève encore un faisceau de colonnettes engagées qui annonce que l'édifice, dont nous regrettons la perte, avait été construit dans le cours du XIIIe siècle.

Jean de Dreux, seigneur de Chilly, et Alix, sa femme, comtesse de Mâcon, jetèrent les fondements de cette maison, vers l'an 1234. Les religieux qu'ils y appelèrent furent tirés du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Plusieurs seigneurs de la même maison furent leurs bienfaiteurs, ainsi que ceux de Bretagne, leurs successeurs dans la possession des terres de Chilly et Longjumeau. Les chanoines réguliers de la congrégation de France furent introduits dans cette maison par Jean Coiffier, Ruzé d'Effiat, qui alors en était prieur commendataire. Il est mort en 1698, abbé de Saint-Sernin de Toulouse et de Trois-Fontaines, en Champagne. Ces religieux ont rebâti les lieux claustraux tels que nous les voyons encore aujourd'hui, sous le prieur Jacques de Caumartin, petit-neveu du garde des sceaux de ce nom.

Suivant le témoignage de M. l'abbé Lebeuf (t. X, p. 109), le bâtiment de l'église était de la délicatesse dont on bâtissait sous saint Louis et ses successeurs. Il ajoute : « Le sanctuaire a trois rangs de vitrages l'un sur l'autre; au second rang est la galerie. On remarque sur le vitrage du fond des armoiries chargées de trois écus. Le premier des deux inférieurs porte deux chevrons brisés sur un

fond de gueule ; l'autre est étiqueté d'or et d'azur. On voit dans le côté droit du chœur des restes de colonnes du XIIIe siècle qui supportaient des vitrages qu'on a bouchés. La nef qui était aussi délicate que le chœur a été abattue en 1606. » Ainsi, on n'avait pas attendu la fin du XVIIIe siècle pour commencer cette œuvre de destruction !

Saint Éloi, patron de cette église, a légué son nom à la partie de la vallée de l'Yvette qu'occupait cette communauté. On remarquait au principal autel, un Christ en croix, en marbre blanc, exécuté par le sculpteur Magnier, en 1690.

Parmi les curieux débris de sculpture des XIIIe et XVe siècles, extraits des démolitions dernièrement opérées, nous avons cru remarquer les restes de la pierre tombale de Raoul de Chevry, archidiacre de Paris, mort évêque d'Évreux, en 1269, qui donna à cette maison quatre-vingt-dix arpents de terre avec d'autres biens. Il fut inhumé dans l'église du prieuré. Plusieurs statuettes décollées, parfaitement conservées, dont on a les têtes mutilées, ont été aussi extraites de ces démolitions, ainsi que des clefs de voûte ornées de fleurs de lis ou d'autres ornements, et une pierre de consécration d'autel aussi endommagée. On a le projet d'employer ces différents fragments à la décoration de la façade de la chapelle dont nous avons parlé en commençant. Réussira-t-on à faire de ces débris de plusieurs âges quelque chose de convenable? Nous en doutons, et voudrions plutôt que ces curieux fragments fussent donnés au Musée des Thermes.

Le fameux Théodore de Bèze, de Vezelai, possédait ce prieuré en 1546. On sait qu'il prétendait que Caton seul avait été plus grand que lui. Il abandonna ce bénéfice en 1548, pour abjurer sa religion et embrasser la réforme. Bèze succéda dans Genève à l'austère Calvin, et il prit le nom de *Thibaut de Mai ;* il y mourut presque nonagénaire, en 1605. Les partisans de cet hérésiarque l'appelèrent le Phénix de son siècle, titre exagéré, du genre de ceux que l'on donnait alors aux érudits et aux hommes de lettres. Bèze avait été précédé au même titre au prieuré Saint-Éloi de Longjumeau, par Nicolas de Bèze, son oncle, conseiller au parlement de Paris et archidiacre d'Étampes, mort à Paris le 29 novembre 1543 et inhumé dans l'église Saint-Côme. Le patriarche du calvinisme lui avait consacré trois épitaphes.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'auteur d'une brochure récemment publiée se livre, à propos d'une inscription latine déjà expliquée dans la *Revue*, à une suite d'assertions plus étranges les unes que les autres; nous ne relèverons pas ce que sa dissertation en elle-même offre de diffus et de contradictoire. L'auteur en effet nous évite le soin de critiquer son travail dont il fait justice dans un supplément où il reconnaît toute l'inutilité de la peine qu'il s'est donnée pour démontrer que les soldats romains portaient du biscuit pour vingt jours dans une bouteille de terre haute de six pouces. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec lui sur ce point et il ne saurait nous en vouloir de n'avoir pas prêté à son erreur la publicité de notre recueil. Mais nous ne passerons pas aussi facilement condamnation sur ce que cette brochure contient de malveillant et d'injuste. Que son auteur, M. Éloi Johanneau ainsi que le littérateur qui s'est chargé de remplir auprès de nous le rôle d'entremetteur officieux, soient bien persuadés que nous trouvons en nous-mêmes la force nécessaire à la direction du recueil que nous éditons depuis 1844; les personnes qui nous connaissent particulièrement ne l'ignorent pas. Nous aimons à nous éclairer par les conseils des savants qui possèdent notre confiance et notre amitié; mais nous n'avions pas besoin d'avoir recours à des lumières extraordinaires pour juger du mérite de l'écrit qui nous était proposé; en effet nous n'avons consulté personne avant d'en avoir refusé l'insertion. Les récriminations de M. E. Johanneau contre un de nos collaborateurs sont donc toutes gratuites et on ne peut plus ridicules. Bien des fois on a voulu attribuer, soit à M. Letronne, soit à M. de Longpérier, soit à M. A. Maury, soit à d'autres de nos collaborateurs les plus actifs, la direction de la *Revue Archéologique*. Nous déclarons ici, une fois pour toutes, que cette prétendue intervention de ces savants dans la gestion de notre recueil est purement imaginaire, et que rien n'autorise à faire peser sur eux la responsabilité de nos décisions.

A. Leleux,
Éditeur de la Revue Archéologique.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 16 août 1850; M. Langlois qui la présidait a fait, suivant l'usage, l'annonce des prix décernés.

Jugement des Concours. L'Académie, dans sa séance annuelle de 1846, avait proposé, pour sujet du prix à décerner en 1848, la question suivante : *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du Xe siècle, d'après les monuments publiés ou inédits.*

L'Académie a prorogé ce concours à 1850, et les termes du programme ont été changés ainsi qu'il suit : *Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne, et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet.*

Il a été adressé quatre mémoires pour ce concours.

Le premier a pour épigraphe : *Le bon sens est le génie de l'humanité.* (Guizot, *Hist. de la civ. en Europe.*) Le deuxième porte pour épigraphe : *Nox illuminatio mea.* Le troisième : « Un chêne antique s'élève ; l'œil en voit de loin les feuillages; il approche, il en voit la tige, mais il n'en aperçoit point les racines : il faut percer la terre pour les trouver. » (Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXX, 1.) Le quatrième : *Id solum jus fore statuitur, quod libido ac vis, more ferarum, extorserit.* (*Lettre de Gerbert à Bernard.*) L'Académie, sans regarder le concours comme complétement satisfaisant, accorde le prix au n° 3, ayant pour auteur M. Guadet.

L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1848, pour sujet de prix à décerner en 1850, la question suivante : *Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides.* L'Académie n'a reçu aucun mémoire ; mais elle a décidé que, vu l'importance de la question, elle prorogerait ce concours jusqu'au 1er avril 1852.

Prix de Numismatique. L'Académie accorde le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Mommsen, pour son ouvrage intitulé : *Uber das römische Münzwesen* (*du Système monétaire des Romains*) ; 1 vol. grand in-8°.

Antiquités de la France. Il est à regretter que les limites de la séance aient obligé M. Lenormant à abréger la lecture de son *Rapport sur les mémoires envoyés au concours.* M. Lenormant, ainsi que nous l'avons déjà bien des fois constaté, sait faire de ce travail annuel un tableau plein d'intérêt où l'état de l'érudition nationale est exposé et mesuré avec une sévérité bienveillante. C'est une rude besogne pour le rapporteur que de lire une soixantaine d'ouvrages qui ne sont pas tous à la hauteur de leurs prétentions, afin de dé-

couvrir ceux qui méritent réellement une récompense; et nous voudrions du moins ne rien perdre de ce labeur. M. Lenormant nous a révélé dans M. Tardif, à qui l'Académie a décerné sa première médaille, un philologue rempli d'ardeur, de logique et de sagacité. C'est une bonne nouvelle qui réjouira les amis de la science et leur fera vivement désirer la publication du mémoire sur les Notes tironiennes. Nous avons entendu avec plaisir les éloges bien mérités donnés au grand ouvrage de M. de Boissieu ; mais nous n'admettons pas le correctif, et loin de reprocher, avec la commission, au savant épigraphiste le scrupule extrême qu'il apporte dans la reproduction des Inscriptions lyonnaises, nous faisons des vœux pour que ce soin trouve beaucoup d'imitateurs.

L'Académie a décerné la première médaille à M. Tardif pour son mémoire intitulé : *Des Notes tironiennes et de leur emploi dans les chartes ;* manuscrit. La seconde médaille à M. de Boissieu, pour la quatrième livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°. La troisième médaille a été partagée entre M. de Mas-Latrie, pour son *Essai sur les continuateurs de l'histoire de Guillaume de Tyr*, manuscrit; et M. de La Monneraye, pour son *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne, pendant la durée des XIe et XIIe siècles*, 1 vol. in-8°. Rappel de médaille : à M. de Caumont, pour son ouvrage intitulé: *Statistique monumentale du Calvados*, t. II.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Jonckbloet, pour son ouvrage intitulé : *Le Roman de la Charrette, d'après Gauthier Map et Chrestien de Troies*, 1 vol. in-4°; 2° à M. Clos, pour ses *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge ;* manuscrit ; 3° à M. Moreau, pour son ouvrage intitulé : *Bibliographie des Mazarinades;* 1 vol. in-8°; 4° à M. Gabriel Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de l'ordre de Saint-Benoît*, 2 vol. in-8°; 5° à M. Barabé, pour ses *Recherches historiques sur le tabellionage royal en France, et principalement en Normandie, avec notes et documents inédits*, 1 vol. in-8°; 6° à M. Em. di Pietro, pour son *Histoire d'Aigues-Mortes*, 1 vol. in-8°; 7° à M. Ouin-Lacroix, pour son *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers, et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie*, 1 vol. in-8°; 8° à M. Bourquelot, pour ses deux ouvrages intitulés : 1. *Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, brochure in-8°; 2. *les Iles de Lérins ;* manuscrit.

Rappel de mentions très-honorables : 1° à M. Léon Fallue,

pour ses quatre ouvrages intitulés : 1. *Essai sur le camp de Sandouville et autres travaux militaires analogues, situés sur les rives de la Seine et de la Manche ;* manuscrit ; 2. *Essai sur le château de Radepont et l'abbaye de Fontaine-Guérard;* manuscrit ; 3. *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, 1 vol. in-8° ; 4. *Mémoire sur les antiquités de la forêt et de la presqu'île de Brotone, et sur la villa de Maulevrier, près Caudebec*, brochure in-8° ; 2° à M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux*, tome II ; 3° à M. Tarbé, pour ses trois ouvrages intitulés : 1. *le Roman d'Aubery le Bourgoing*, 1 vol. in-8° ; 2. *le Roman du chevalier de la Charrette, par Chrétien de Troyes et Godefroy de Laigny*, 1 vol. in-8° ; 3. *les Œuvres de Philippe de Vitry*, 1 vol. in-8° ; 4° à M. de Mélicoq, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : 1. *L'Abbaye de Saint-Bertin, la cathédrale d'Arras, la collégiale de Saint-Barthélemi de Béthune, et l'église de la Bassée au moyen âge ;* 2. *Un village du nord de la France au moyen âge, ou Pont-à-Vendin aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.*

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Quantin, pour ses *Recherches sur le tiers état au moyen âge dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne ;* manuscrit ; 2° à M. de Lacuisine, pour la première partie de ses *Esquisses dijonnaises municipales et parlementaires, pour servir d'introduction à l'histoire de la commune et du parlement pendant le moyen âge, et depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la révolution de 1789* ; brochure in-8° ; 3° à M. Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Chapitres nobles de la province d'Artois (Etrun et Avesnes)* ; 4° à M. Edmond Woillez, pour son ouvrage intitulé : *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane*, 1 vol. in-f° ; 5° à M. l'abbé Auber, pour son *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, 2 vol. in-8° ; 6° à M. L. Susane, pour son *Histoire de l'ancienne infanterie française*, 2 vol. in-8° ; 7° à M. Cl. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Seine-l'Abbaye, croquis historique et archéologique, accompagné de l'ancien plan de l'abbaye, du dessin de ses fresques et de ses baies principales ;* brochure in-4° ; 8° à M. de Baecker, pour ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre*, 1 vol. in-8°, et plusieurs brochures relatives aux antiquités de la Flandre ; 9° à M. Achard, pour sa *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon, formant aujourd'hui le mur d'enceinte de cette ville*, brochure in-8° ; 10° à M. Bizeul,

pour sa *Carte armorique à l'époque romaine*, et ses deux brochures intitulées : 1. *des Voies romaines sortant de Carhaix*, in-8° ; 2. *des Voies romaines sortant de Rennes*, in-8°.

Lorsque l'on considère le nombre relativement si faible d'ouvrages archéologiques envoyés au concours, quand on voit avec quel peu d'empressement les écrivains traitent les questions relatives aux monuments anciens, malgré l'importance des prix proposés par l'Académie, on se demande si l'étude de l'antiquité doit être dans peu de temps abandonnée, idée affligeante que pourrait faire naître encore la disparition successive des collections particulières qui abondaient à Paris il y a quelques années. Alors que l'Académie dispose déjà des prix Gobert, il eût sans doute été à désirer qu'elle réservât, le plus possible, les médailles destinées aux écrits sur les antiquités de la France, pour les travaux archéologiques, en s'abstenant de mentionner dans les concours ces publications relatives à des sujets modernes ou exclusivement historiques qui doivent trouver ailleurs leur récompense. L'archéologie a d'autant plus besoin d'être protégée, actuellement, qu'elle devient une science plus difficile. Lorsque cette science en était encore à ses débuts, lorsqu'elle existait à l'état rudimentaire, elle était accessible à un plus grand nombre d'intelligences, et aussi, disons-le, à un plus grand nombre de courages. On assiste à la naissance d'une étude, on en suit les diverses phases, on prend part aux premières luttes qu'elle soulève, on est érudit presque insensiblement. Mais pour ceux qui viennent plus tard, quand déjà les travaux de leurs devanciers s'accumulent, la tâche est bien autrement laborieuse. Il faut d'abord découvrir tout ce qui a été écrit; puis le lire, souvent sans guide, toujours sans le secours que fournit la critique du moment; puis retenir dans sa mémoire, sous peine de tomber dans le plagiat ou les redites inutiles, une masse accablante de travaux refroidis que recèlent, comme des caveaux funéraires, les collections académiques, les recueils spéciaux, des traités plus ou moins dogmatiques. Tout cela, on le conçoit, demande du travail et (nous n'osons pas dire que c'est aujourd'hui demander l'impossible) exige un genre d'efforts dont beaucoup de gens aiment à se dispenser. A l'époque où l'égyptologie se réduisait à peu près au déchiffrement des cartouches royaux, cette étude comptait de nombreux sectateurs ; mais maintenant qu'il s'agit de l'analyse grammaticale des textes, de la reconstruction philologique d'une langue, quelques courageux érudits ont seuls osé poursuivre une entreprise si hérissée de difficultés. Les grandes découvertes de monuments an-

tiques faites en Grèce, en Asie Mineure, en Étrurie, les beaux et savants travaux qu'elles firent éclore ayant rendu l'étude de l'antiquité presque inabordable pour les esprits d'une activité vulgaire, on inventa l'archéologie du moyen âge qui semblait pouvoir se soutenir sans le secours de l'instruction classique. Mais il fut bientôt évident que ceux-là qui prétendaient interpréter le moyen âge, sans avoir la connaissance de l'antiquité, n'y entendaient absolument rien; l'archéologie du moyen âge demande elle aussi de longues et fortes études. Quand la difficulté d'une science est constatée par quelque ouvrage d'une érudition profonde, on peut remarquer que le cercle des adhérents se rétrécit bientôt après. L'érudition est comme un aérostat qui monte en jetant son lest. C'est alors que les grandes autorités comme l'Académie doivent intervenir par une intelligente protection.

Prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie maintient le premier de ces prix à M. Ozanam, auteur des *Études germaniques pour servir à l'histoire des Francs*, ouvrage couronné en 1849; et accorde le deuxième à M. Jal, pour son *Glossaire nautique.*

Rappel du prix proposé pour 1851. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1851, la question suivante : *Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe?* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs.*

Nouveau sujet de prix proposé pour 1852. L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante : *Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux?* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs.*

Prix extraordinaire d'Antiquités. M. de Caumont, correspondant de l'Académie, a déposé au secrétariat une somme de *cinq cents francs*, pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie. En

conséquence, l'Académie avait mis la question suivante au concours, pour l'année 1850 : *Existe-t-il encore en France des monuments religieux construits au Xe siècle? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant?* Un seul mémoire étant parvenu au secrétariat de l'Institut, et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie a prorogé ce concours à l'année 1851, et en a rédigé le programme dans les termes suivants : *Signaler et décrire les monuments ou parties de monuments bâtis au Xe siècle et existant encore en France;*

Indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle suivant, en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses provinces. L'Académie n'exige pas des concurrents une liste complète des monuments du Xe siècle. Une description exacte de quelques monuments, ou même d'un seul, sera considérée comme suffisante, si elle peut conduire à des indications générales.

Après le rapport sur les antiquités nationales, le public a entendu une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne*, par le secrétaire perpétuel. C'est une lourde tâche que d'avoir à faire connaître, et bien connaître un homme si considérable par le nombre et surtout par la force de ses travaux. Pour bien apprécier M. Letronne il faut avoir senti par soi-même de quel secours est son infatigable critique pour la solution des mille petites difficultés qui embarrassent les sentiers de l'érudition ; il faut avoir vu tout à coup les questions les plus obscures s'éclairer sous les rayons de sa lumineuse intelligence. M. Walckenaer qui a vécu dans l'intimité de M. Letronne a très-souvent rencontré juste lorsqu'il a dépeint l'homme et l'académicien ; mais étranger, par le genre de ses études, aux préoccupations de son illustre confrère, il ne pouvait, on le comprend facilement, approfondir la nature des services qu'il a rendus à la philologie. Aussi a-t-il passé sous silence ou mentionné sommairement des travaux qui resteront comme des modèles. Parmi les différentes luttes scientifiques que soutint M. Letronne et dont il sortit toujours vainqueur, M. Walckenaer n'a raconté que celle qui avait pour objet l'histoire de la monnaie chez les anciens ; mais il était évident pour les auditeurs que M. le marquis Garnier, mort depuis bien des années, n'était là qu'un mythe, le symbole d'une armée tout entière, comme le prétorien qui sur les médailles d'*allocution*, écoute la harangue impériale, ou comme cette colonne dorique qui sur les vases peints indique à elle seule l'intérieur d'un édifice. Au reste cette courtoise synecdoque a permis à M. Walckenaer de retracer avec chaleur et infiniment d'esprit un de ces combats scientifiques auxquels M. Le-

tronne ne prenait part qu'après avoir donné verbalement des avertissements dont la valeur n'était pas comprise. On a dit si souvent de M. Letronne qu'il recherchait la discussion, que nous tenons à bien établir que c'est toujours l'opiniâtreté de ses adversaires qui le forçait à rendre publics des arguments plusieurs fois présentés de vive voix avec une franchise dont on ne lui tenait aucun compte. La vérité lui apparaissait dans tout son éclat; devait-il la taire? C'est la postérité qui se chargera de la réponse.

M. le secrétaire perpétuel a fait entendre de justes regrets au sujet de cette publication des papyrus grecs que M. Letronne n'a pu achever. Sans aucun doute nous sommes privés à tout jamais des commentaires dont notre illustre helléniste eût enrichi un pareil recueil; mais du moins il laisse la transcription et la restitution de ces textes précieux classés dans un ordre méthodique, et ce travail peut être, dès à présent, livré au public. Depuis que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a perdu son grand critique, des événements étrangers à l'érudition ont arrêté le mouvement habituel de la science; les questions ardues ont été un peu laissées de côté et les théories erronées ont rarement eu l'occasion de se faire jour. Cependant il n'en sera pas toujours ainsi et c'est alors que les amis de la vérité, de la logique sentiront l'énormité de la perte que nous avons éprouvée. Faisons des vœux pour que dans quelque Lemnos inconnue, il se trouve un Philoctète qui conserve pieusement les flèches d'Hercule, et se sente le courage de les manier dans l'occasion.

Après M. le secrétaire perpétuel, M. F. Ravaisson a occupé la tribune. Le *Mémoire sur la morale des stoïciens* qu'il a lu est un exposé très-détaillé de l'opinion de ces sectaires touchant Dieu et l'humanité. L'auteur a même fait entrer dans son travail, comme sujet de comparaison, l'analyse de la doctrine épicurienne. La partie de ce mémoire qui se rattache le plus directement aux études historiques est le parallèle de la philosophie stoïcienne et du dogme chrétien. M. Ravaisson a démontré combien les idées que les disciples de l'Évangile ont conçu de l'homme et de son créateur sont éloignées de l'orgueilleux système des anciens philosophes.

École française d'Athènes. L'Académie annonce que les sujets d'explorations et de recherches proposées par elle pour la seconde et la troisième année d'études des membres de l'École française d'Athènes, en exécution du décret du 17 août 1850, sont les suivants :

1° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recher-

ches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue, avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Faire une étude et une description complètes et approfondies de l'acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3° Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques; en étudier et en exposer les traditions et l'histoire.

4° Étudier et éclaircir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

— Par suite de la translation des prisonniers dans les bâtiments de la nouvelle prison cellulaire au faubourg Saint-Antoine, on s'occupe en ce moment de la démolition de l'ancienne prison de la Force dont les dépendances ont servi jadis de résidence à d'illustres personnages. Le premier possesseur de cette maison dont l'histoire fait mention, est Charles, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, qui l'habitait en 1265; en 1292, Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, en fit l'acquisition; elle fut cédée en 1329 au roi Charles VI; les rois de Navarre, le comte de Tancarville en furent depuis propriétaires; le cardinal de Meudon la fit rebâtir en 1559, mais les travaux furent achevés par le cardinal de Birague, qui en devint propriétaire. En 1583 le maréchal de Roquelaure en fit l'acquisition; ayant été vendue au comte de *Saint-Paul*, elle porta le nom d'*Hôtel Saint-Paul*; M. *de la Force* s'en étant rendu propriétaire, lui donna son nom. Au commencement du XVIIIe siècle, elle fut divisée en deux parties : l'une sous le nom d'*Hôtel de Brienne*, qui fut depuis la *Petite Force*, rue Pavée, et l'autre la *Grande Force*, rue du Roi de Sicile; celle-ci fut acquise en 1715, par MM. Pâris de Montmartel et Du Vernai, qui y firent des embellissements et la revendirent en 1731 à mademoiselle Toupel, de qui le comte d'Argenson l'acheta en 1754, pour y établir l'École Militaire. Vers la fin du règne de Louis XVI, tous ces bâtiments furent transformés en maison de détention pour délits civils (1). Ces deux prisons ont été le théâtre d'horribles massacres dans les journées des 2 et 3 septembre 1792, et notamment de celui de la princesse de Lamballe.

(1) Cette note est extraite du *Dictionnaire historique des rues et des monuments de Paris*, 1 vol. in-8°. Leleux, édit.

— Nous recevons d'un de nos collaborateurs, M. Maurice Ardant, archiviste de la ville de Limoges, une notice très-détaillée sur les nouvelles découvertes numismatiques faites dans cette ville et aux environs. Parmi les monnaies découvertes à Limoges, nous citerons un tiers de sou d'or de Clovis II, avec le nom du monétaire Éloi (*Eligius*). Nous regrettons de ne point avoir un dessin de cette rare médaille à offrir à nos lecteurs. Les autres monnaies sont de peu d'importance. Mais une découverte fort curieuse est, à coup sûr, l'enfouissement numismatique de Saint-Léonard (Haute-Vienne). Un taillandier ayant fait creuser une petite fosse dans sa cour, découvrit un pot de terre renfermant une vierge en argent doré, un anneau du même métal pesant 12 grammes, et à peu près 1000 à 1200 monnaies d'argent, dont 350 ont pu être déchiffrées par M. Maurice Ardant. Elles sont toutes des règnes de Charles VII, Charles VIII, Louis XI et Louis XII. Ces monnaies, dont la plus ancienne remonte au premier quart du XVe siècle, et les plus récentes au commencement du XVIe, font conjecturer que l'enfouissement de Saint-Léonard peut bien remonter à l'an 1550.

— M. le Ministre de l'agriculture et du commerce vient de faire souscrire pour les bibliothèques qui ressortissent à son département, à l'*Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, par notre collaborateur M. A. Maury.

— L'antique et vénéré sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon, voit chaque année la reconnaissance le réparer ou l'agrandir. Malheureusement c'est à peine, si dans sa construction, se voient des traces de l'époque féconde du moyen âge, et cependant, la piété des fidèles ayant voulu donner à ce petit édifice un clocher qui le fît remarquer au loin, l'architecte chargé de l'édifier a choisi le style roman secondaire. Il ne lui a donné d'autre base que la partie la plus ancienne des murs du temple; il en est résulté que la tour arrivée environ à la moitié de sa hauteur, écrase ses fondements et nécessite la suspension des travaux pour consolider ce qui d'abord aurait dû être mieux examiné et même reconstruit de manière à donner moins de volume au phare chrétien, qui n'est certes pas en rapport avec l'édifice qu'il doit surmonter.

DE LA TABLE MANUELLE
DES ROIS ET DES DYNASTIES D'ÉGYPTE
OU PAPYRUS ROYAL DE TURIN,
DE SES FRAGMENTS ORIGINAUX,
DE SES COPIES MANUSCRITES OU IMPRIMÉES,
ET DE SES INTERPRÉTATIONS.

Le manuscrit égyptien, onomastique et chronologique, connu sous le titre de *Papyrus royal de Turin*, excite depuis vingt-cinq ans l'attention non interrompue du monde savant qui en a reconnu dès sa découverte toute l'importance, le considérant avec toute raison comme l'un des plus anciens et des plus utiles documents historiques qui nous soient venus des ruines de l'Orient.

Je me suis proposé de réunir dans un exposé sommaire, les données les plus intéressantes concernant ce papyrus, son origine, son histoire, les copies manuscrites qu'on en connaît, d'autres copies qui ne sont pas connues encore, et les *fac-simile* qui en ont été publiés; en un mot, d'exposer ce qui a été fait au sujet de ce rare monument antique, et ce qui reste encore à faire pour l'avantage de l'étude des temps primitifs des annales égyptiennes.

Pour être plus bref, je ne m'attacherai pas à examiner un à un les passages nombreux des ouvrages divers où le *Papyrus royal de Turin* est cité (1), et dans l'intérêt d'opinions quelquefois fort opposées. Je ne relèverai point non plus, une à une, les erreurs ou les omissions qu'on remarque dans quelques-uns de ces mêmes ouvrages, sur certains points de l'histoire de ce livre que je qualifie de *Table ma-*

(1) *Discorsi critici*, par M. Barucchi; Torino, 1844, 4°. — *Ægyptens stelle*, etc., par M. Bunsen; Hambourg, 1845, 3 vol. in-8°. — *Annales de Philosophie chrétienne*, articles de M. de Rougé. — *Nouvelle Revue Encyclopédique*, publiée par MM. Firmin Didot, juin 1846, p. 222; décembre, p. 615, etc.

nuelle des dynasties et des rois d'Egypte : les faits et les témoignages que je réunirai ici en composeront l'histoire véritable, et la science pourra désormais s'épargner la peine d'en chercher ailleurs les éléments et les preuves : je suivrai l'ordre des temps.

Rien n'est plus connu parmi les archéologues que la collection de monuments égyptiens, qui fut formée par feu Drovetti, consul général de France en Égypte, collection proposée au gouvernement français en l'année 1818, refusée par l'influence de l'esprit de parti, et acquise bientôt après par le roi de Sardaigne; elle est la portion principale du musée royal de Turin; le manuscrit qui nous occupe provient de cette collection Drovetti. (Voy. notre pl. 149.)

C'est en 1824 que Champollion le jeune reconnut les fragments de ce manuscrit dans une masse considérable de débris d'autres documents également écrits sur papyrus. L'annonce en fut rendue publique dans le *Bulletin universel* (1), au mois de novembre même année 1824, par l'*extrait* très-court d'une lettre que le savant français m'écrivit de Turin le 6 du même mois : je donne aujourd'hui le texte *entier* et *inédit* de cette lettre :

« Tous les manuscrits, dont j'ai examiné les textes, sont en écriture hiératique, et la plupart de vrais modèles de calligraphie; pas un des noms de rois n'est postérieur à la XIXe dynastie, et la masse de ces manuscrits annonce que celui qui les a découverts a retrouvé les archives entières d'un temple.

« Mais le papyrus le plus important, celui dont je regretterai toujours la mutilation complète, et qui était un véritable trésor pour l'histoire, c'est un *tableau chronologique*, un vrai *canon royal*, en écriture hiératique, contenant quatre fois plus de dynasties que n'en portait la Table d'Abydos dans son intégrité première. J'ai reconnu, au milieu de la poussière, une vingtaine de fragments de ce précieux manuscrit, d'un pouce ou deux au plus, et contenant toutefois les prénoms plus ou moins mutilés de soixante-dix-sept pharaons. Ce qu'il y a de plus remarquable dans tout cela, c'est qu'aucun des noms de ces soixante-dix-sept pharaons, ne ressemble à ceux que porte la Table d'Abydos, et je suis convaincu qu'ils appartiennent tous aux dynasties antérieures. Il me paraît également certain que ce *canon historique* est du même temps que les autres manuscrits au milieu desquels j'en ai recueilli les débris, c'est-à-dire, qu'il n'est point postérieur à la

(1) VIIe section; 2e vol. de l'année 1824, cahier de novembre, article n° 292.

XIXe dynastie (1). Voilà encore une de ces trouvailles qui causent autant de regrets que de plaisir. »

Dans une autre lettre du 15 du même mois de novembre 1824, mon frère revint encore sur ce sujet en ces termes :

« J'ai enfin terminé l'examen des débris des manuscrits hiératiques, et j'ai été assez heureux pour retrouver un certain nombre d'autres fragments du *canon royal*; je dis *canon royal*, puisque plusieurs morceaux de cet inappréciable manuscrit prouvent qu'il était partagé en colonnes de prénoms royaux, suivis du nombre des années des règnes, exprimées en chiffres hiératiques. Mais, par malheur, ce ne sont que des fragments au nombre d'environ quarante, qu'il est difficile de raccorder entre eux, ce qui prouve et l'étendue de ce papyrus dont il ne reste que la moindre partie, et l'abondance des renseignements historiques qu'on eût pu en retirer si les barbares ne l'eussent point mis en lambeaux. J'ai trouvé quelques noms royaux écrits à l'*encre rouge* au milieu des autres noms *tracés en noir* : je présume que c'étaient là des chefs de dynasties. En définitive, j'ai recueilli parmi les débris de ce *canon royal*, qui était un véritable Manéthon en écriture hiératique, environ cent soixante à cent quatre-vingts prénoms royaux; beaucoup sont entiers, mais beaucoup aussi sont tronqués, soit au commencement, soit à la fin. Un certain nombre *se suivent*, ce qui sera toujours un moyen de classification chronologique. Je t'envoie une copie de ces précieux fragments.

« Le résultat le plus marquant de cette exhumation est, sans contredit, la preuve acquise que les Égyptiens, à une époque très-reculée, puisque ce texte se trouve au milieu de débris d'archives qui ne descendent point au-dessous de la XIXe dynastie, comptaient près de deux cents règnes antérieurs à la XVIIIe dynastie ; car, dans tous ces fragmente du *canon royal*, il n'existe pas un seul cartouche semblable à ceux des rois de la XVIIe, de la XVIIIe, ni des dynasties suivantes. Quant aux conséquences à tirer de ce fait capital, c'est que Manéthon a suivi les idées égyptiennes en donnant trente dynasties, et que cette opinion de l'antiquité de la nation égyptienne était en vigueur dès le XIIe siècle avant l'ère chrétienne. »

Dans sa deuxième Lettre au duc de Blacas, relative au musée royal de Turin, et publiée en 1826, Champollion disait encore

(1) Au verso du canon royal se trouvent des comptes où se lit le nom d'un des Rhamsès de cette XIXe dynastie.

(page 43) : « Malgré l'état presque complet de destruction de ces manuscrits hiératiques, j'ai rassemblé un certain nombre de protocoles d'actes publics, de différents règnes, et une cinquantaine de fragments d'un papyrus, le plus précieux de tous sans aucun doute : *c'est un tableau chronologique des dynasties égyptiennes* dont je me réserve de vous entretenir dans une prochaine lettre. »

Voilà les premiers, les plus anciens et les plus authentiques signalements du papyrus de Turin; il est encore dans le même état de dégradation; M. Barucchi nous l'a appris : « il qual papiro seb- « bene presentemente è ridotto a moltissimi e minuti frammenti... « sono i miseri frammenti (1). » On compte, en effet, jusqu'à cent soixante-quatre fragments blancs ou écrits, quelques-uns de plusieurs pouces, d'autres n'ayant pas même un pouce carré : et quant au jugement sur le mérite et l'époque de ce manuscrit, on n'a rien ajouté à ce qu'en a dit Champollion dans ses lettres de 1824 et 1826.

On peut faire remarquer en passant la bonne foi de feu Rosellini qui, malgré la partie des lettres de Champollion qui furent publiées en 1824 et 1826, déclare, en 1832, que c'est un savant allemand, M. Seyffart, qui *parvint à découvrir*, « *pervenne a scoprire*, » que beaucoup de ces fragments de papyrus appartenaient à *un catalogue de noms de rois avec la date* de leurs règnes (2). C'est là un des témoignages habituels de la reconnaissance de Rosellini envers son très-cher maître.

L'annonce publique et si inattendue de la découverte faite par Champollion, d'un document historique de cette nature, émut bien diversement les esprits, excita dans le monde savant des joies et des regrets, compromit même, a-t-on dit, l'existence de ce précieux document; et on ajoute, en effet, qu'il fut pendant quelque temps soustrait à la curiosité ou à l'examen du public : il est certain que, immédiatement après cette annonce en date de 1824, d'autres restes considérables de manuscrits égyptiens furent cachés à Champollion, et qu'il ne put y continuer ses recherches et ses découvertes, en ayant ignoré l'existence.

Peu de temps après, en 1826, le savant allemand déjà nommé, très-occupé aussi à l'étude das antiquités égyptiennes, M. Seyffart, se rendit à Turin, vit les fragments du papyrus royal, s'appliqua à

(1) *Discorsi*, p. 21 et 30.

(2) *I Monumenti*, etc., t. I, p. 146. La *durée* d'un règne n'en est pas la date.

les rapprocher, et se fit ainsi une copie du tout dans laquelle, ayant classé chaque fragment le mieux qu'il pensa le pouvoir, il recomposa une série non interrompue de règnes successifs, ayant l'apparence d'un canon royal tout entier, néanmoins restauré, et cette restauration n'ayant pour base que les linéaments naturels, ou bien les angles saillants et rentrants de ceux de ces fragments qui paraissaient pouvoir être mutuellement rejoints : M. Seyffart a longuement exposé les éléments de cette méthode de restauration des papyrus égyptiens, dans son prodigieux *Systema astronomiæ ægyptiacæ* (p. 203), où, quoique le publiant en 1833, il ne dit cependant pas un mot du papyrus royal et de la recomposition qu'il en avait entreprise. Son procédé tout mécanique ne prévenait pas l'inconvénient des lacunes; mais, M. Seyffart eut confiance dans sa propre science, il la prit pour un second guide, et il reconstruisit avec ces seuls moyens un rouleau de douze colonnes ou pages, ayant chacune vingt-six à trente lignes, et contenant autant de noms ou de dieux ou de rois, déduction faite des lignes, au nombre de trente environ, où on ne lit que des chiffres.

M. Seyffart communiqua ce travail à plusieurs savants, et il en existe des copies; Rosellini, qui le connut, ne jugea cependant pas à propos de s'en servir : il a donné publiquement (1) les motifs de cette résolution : il croyait que chaque nom de roi était isolé sur un fragment de papyrus, et il ne jugeait pas que la reconstruction de la liste totale, par le procédé du savant allemand, fût assez sûre pour faire autorité.

M. Dulaurier, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avait connu une des copies du travail de M. Seyffart, il s'en fit un double qu'il laissa copier ensuite par M. Sam. Birch, et celui-ci s'empressa de donner sa copie à la collection égyptienne du Musée britannique dont il est le conservateur. M. Birch en publia bientôt après une courte notice (2), avec le *fac-simile* de la première page ou première colonne du papyrus ainsi restauré.

Champollion, à Turin, en 1824, après avoir reconnu et assemblé tous les fragments originaux qu'il lui fut permis de voir, au nombre de quarante-six, tous écrits, n'entreprit point d'abord de les rétablir dans leur ordre primitif, il se contenta de faire de chaque frag-

(1) Ouvrage cité dans la note précédente, même page.

(2) *Observations upon the hieratical canon of Egyptian Kings at Turin* 6 pages in-8° (sans date).

ment une copie isolée, minutieusement fidèle; il les transcrivit ensuite, en partie, dans un cahier, en distinguant chaque fragment par une lettre de l'alphabet latin, et le plus grand de ces fragments porte six noms de rois de suite. (Ces deux copies se trouvent aujourd'hui dans la collection du gouvernement); on verra bientôt combien elles doivent être utiles à la science.

M. le docteur Lepsius, bien connu par ses nombreux travaux sur l'archéologie égyptienne, vit ce papyrus royal à Turin, en 1835; on lui dit le zèle et les efforts de M. Seyffart, le soin avec lequel il avait recueilli les fragments que Champollion n'avait pas pu voir; et il fit un dessin de l'ensemble, avec le regret toutefois de ne plus retrouver quelques-uns des fragments que le savant français y avait examinés et transcrits.

Trois années plus tard (en 1838), M. Lepsius était à Paris : je lui communiquai les copies, faites par mon frère, des fragments isolés du papyrus; il vit aussi à Londres, peu de temps après, dans les mains de M. Birch, la copie, d'après M. Seyffart, faite par M. Dulaurier, et M. Lepsius apprit alors que la première page du papyrus original lui avait été inconnue lorsqu'il avait fait sa copie à Turin (1).

M. Bunsen, qui rappelle dans le premier volume de son savant ouvrage (*Ægyptens stelle*, p. 83) la communication que je fis à M. Lepsius et celle de M. Birch, ajoute que M. Lepsius remarqua dès lors (en 1838) *que le travail* de Champollion et celui de M. Seyffart, sur le papyrus de Turin, étaient fort analogues dans les points essentiels, et semblables quant à la division *en douze pages* ou colonnes.

Cette indication donnée par M. Bunsen étant exacte, elle serait pour moi une difficile énigme, si le nom de Salvolini n'était encore le mot qui l'expliquera (2).

Rappelons d'abord que le travail de restauration du papyrus royal par M. Seyffart, comprend plusieurs fragments qui furent inconnus à mon frère: on les lui avait cachés; mais on les montra à M. Seyffart, dont l'opinion sur les écritures égyptiennes différait en des points fondamentaux de celles du savant français. On favorisait donc un antagoniste par l'effet bien misérable d'une occulte malveillance, ressource ordinaire des petits esprits qui ne servent la science que dans l'intérêt de leur implacable vanité!

(1) Observations de M. Birch, p. 2.

(2) Voy. ma *Notice des Manuscrits de Champollion le Jeune perdus en* 1832 *et retrouvés en* 1840. Paris, Didot, 1842, in-8°.

Lors donc que M. Lepsius vit à Paris, en 1838, une copie de l'ensemble du papyrus royal de Turin, écrite de la main de mon frère, divisée *en douze colonnes*, et analogue à la copie de M. Seyffart, comme M. Lepsius ne reçut de moi que la communication des *fragments isolés*, copiés par mon frère à Turin (on n'en connaissait pas d'autre), il ne put avoir sous ses yeux cette copie de l'ensemble que par Salvolini.

Il y a en effet, parmi les manuscrits de la main de Champollion, qui furent retrouvés dans le logement de Salvolini défunt, un manuscrit format grand in-folio, entièrement écrit de la main de mon frère, et intitulé : *Canon des dynasties égyptiennes : manuscrit hiératique de Turin*.

C'est un cahier de douze feuillets in-folio; tous les fragments réunis du papyrus y sont transcrits de suite sur douze pages. Chaque page porte de vingt-cinq à trente lignes; les lignes sont d'inégale longueur; elles sont écrites de droite à gauche, selon les règles de l'écriture hiératique; chaque ligne commence par le groupe où domine l'abeille et qui, d'ordinaire, précède tout cartouche royal; vient ensuite le cartouche plus ou moins étendu, plus ou moins complet; immédiatement à la suite est l'indication de la durée du règne du roi dont le nom occupe le cartouche, et cette durée est exprimée en années, en mois et en jours, par les signes et par les chiffres du système hiératique. Le mauvais état du papyrus n'a laissé subsister qu'un très-petit nombre de ces indications chronologiques.

Les lignes qui n'en portent point contiennent de vingt-cinq à trente signes; il y en a de plus remplies, ce sont celles qui, ne commençant point par le groupe de l'abeille et par un cartouche royal, renferment beaucoup de signes numériques, et on a pensé que ces lignes, ainsi composées, donnent des totaux de dynasties ou de règnes successifs, résumés numériques absolument semblables à ceux qu'on trouve dans les listes grecques de Manéthon.

Champollion dit, dans ses lettres de 1824, que certains groupes sont écrits en rouge sur le manuscrit original : dans sa copie, tous ces signes ou groupes, en rouge, sont transcrits par un double trait au crayon.

Tel est l'état des douze pages de cette copie, écrite d'un très-beau caractère hiératique, gros et massif, et avec un ordre qui plaît à l'œil, par l'exacte correspondance verticale des deux traits principaux de chaque ligne, le groupe initial, et le groupe *année* qui la partage vers le milieu de sa longueur

Quelques notes au crayon sont écrites sur les marges de la main de l'habile copiste; ce sont des lectures de cartouches ou des essais de division des dynasties, et il ne s'était pas borné à ces noms ou à ces notes. Sérieusement occupé de ce précieux tableau des dynasties égyptiennes, il en avait entrepris la traduction entière. Celle des deux premières pages, en français, ligne par ligne, nous est restée; elle était jointe au texte hiératique, lorsque Salvolini se l'appropria.

C'est donc ce manuscrit que Salvolini dut montrer à M. Lepsius, mais avec d'odieuses précautions, celles de *supprimer* les deux feuilles contenant la traduction française des deux premières pages du papyrus, écrites de la main de Champollion, et d'y *substituer* deux autres feuilles copiées de sa propre main, afin de *s'approprier* aussi cette traduction; les deux feuilles autographes de Champollion et les deux feuilles *plagiaires* de Salvolini sont revenues après sa mort, avec le manuscrit hiératique (tout se trouve réuni aujourd'hui dans la collection du gouvernement).

Il faut bien prouver aussi que je n'accuse pas légèrement un homme du dessein de s'emparer des travaux d'un autre; il suffira de montrer quel usage Salvolini aura fait du manuscrit autographe de son maître, trop confiant aux recommandations qui introduisirent cet étranger près de nous (1).

Salvolini n'avait rien à faire à la copie du papyrus restauré et admirablement écrit; il s'attacha aux deux feuilles de traduction des deux premières colonnes; il les transcrivit de sa mauvaise main, imitant servilement la distribution du texte du maître, et jusqu'aux ratures, aux corrections, aux surcharges et additions interlinéaires de l'original, copiant jusqu'aux signes inutiles on accidentels qui s'y trouvent, soit aux marges, soit dans la page écrite, et donnant ainsi à sa copie entièrement dissimulée l'aspect d'un travail autographe et réfléchi.

Je pourrais ajouter d'autres traits en continuant la comparaison des quatre feuilles, mais il suffira de rappeler que Salvolini communiqua et laissa publier sous son nom cette traduction française des deux premières pages du papyrus de Turin. Elles contiennent les règnes des dieux avec leur durée; le règne de Ménès et celui d'Ato-

(1) Salvolini arriva auprès de mon frère en lui écrivant d'abord une longue lettre de 4 pages *in-folio*, dans laquelle il manifeste l'intention de se livrer à l'archéologie égyptienne, etc., et il demande un emploi qui le fasse subsister; il se présenta bientôt après avec des lettres de recommandation de ses compatriotes et nos amis MM. Orioli, Gazzera, Peyron, Rosellini, le *maestro* Rossini et autres.

this, les deux premiers rois de la première dynastie des Pharaons, ainsi que les chiffres des diverses divisions de la chronologie des dynasties d'Égypte, d'après le système général de ces dynasties de dieux et d'hommes.

C'est dans l'ouvrage, déjà cité, de M. Bunsen (t. I, p. 84), qu'on peut voir un abrégé textuel de ces indications chronologiques, tirées de la traduction française, et dont le savant critique allemand ne manque pas de *faire honneur* à Salvolini, qui, naturellement, n'avait pas averti le public sur l'origine de sa science égyptienne, si promptement égale au moins à celle du fondateur (1). Nous reviendrons plus tard sur le manuscrit de Champollion et sur son origine.

Ajoutons, pour suivre l'ordre des temps, et d'après M. Bunsen, que M. Lepsius ayant remarqué entre un des fragments de mon frère et le travail qu'on attribuait à Salvolini, une variante importante dans un passage où il pense avoir retrouvé la liste de la XIIe dynastie des pharaons, il se rendit de nouveau à Turin, en 1840, pour éclaircir cette difficulté par l'examen du fragment original. Deux ans après, en 1842, il publia, à la grande satisfaction du monde savant, en quatre feuilles lithographiées, à Berlin, sa propre copie du papyrus tout entier, reconstruit et divisé aussi en douze colonnes (2). Chaque fragment, grand ou petit, qui porte quelques signes d'écriture, des noms ou des chiffres seulement, ou qui est resté en blanc, y est figuré suivant ses contours et numéroté suivant la place qui lui a été assignée dans cette représentation générale du précieux manuscrit.

La première et la seconde colonne de la lithographie contiennent les chiffres des grandes divisions chronologiques, les noms des dieux et les deux premiers noms de la première dynastie. La troisième colonne continue la liste des rois et s'ouvre par un cartouche bien connu, celui d'un Néphercheres ; sur les colonnes suivantes, jusqu'à la fin de la douzième, les noms de rois, et, à des espaces inégaux, les chiffres des règnes, se succèdent ligne par ligne. Les colonnes septième, huitième et neuvième, sont très-riches en noms de rois et en chiffres ; les trois dernières le sont moins, et les nombreuses lacunes sont jusqu'à présent irréparables.

(1) On lit dans la citation textuelle faite par M. Bunsen, d'après Salvolini, p. 84, les nombres 5613, 23,200 et 13,420, au lieu de 5623, 24,200 et 14,420, qu'on trouve dans la traduction originale et dans la copie de Salvolini.

(2) *Die Turiner Kœnigs annalen*, publiciren von R. Lepsius, Berlin, 1842 ; 4 feuilles, gr. f° *in-plano*. Je suis redevable à l'obligeance de M. le professeur Barucchi, de Turin, de l'exemplaire que je possède des quatre planches lithographiées par M. Lepsius.

En résumant les indications jusqu'ici consignées dans ce mémoire, on voit :

1° Qu'il exista un manuscrit égyptien sur papyrus, en pages ou colonnes, en écriture hiératique, rédigé au plus tard vers l'époque de la XIXe dynastie des pharaons, vers le XIIe siècle avant l'ère chétienne, et contenant une liste des rois d'Égypte depuis le commencement de la monarchie, avec la durée du règne de chaque roi exprimée en années, en mois et en jours; que la durée de plusieurs règnes successifs formant une dynastie, et la durée de plusieurs dynasties successives, y étaient exprimées par leurs totaux, à des intervalles inégaux; que cette liste des règnes des rois était précédée de la liste des règnes des dieux et de l'indication numérique des principales divisions du système chonologique égyptien ; que ce manuscrit était un *canon chronologique des rois* et des dynasties de l'Égypte, et un type antique, par sa forme de rédaction et par ses principales divisions, des listes mêmes qui nous restent de l'ouvrage grec de Manéthon ;

2° Que des fragments considérables de ce manuscrit existent au musée royal égyptien de Turin;

3° Que la plus grande partie de ces fragments et les plus importants y furent découverts en l'année 1824 par Champollion le jeune, qui en fit une copie morceau par morceau, et qui les qualifia exactement en les annonçant aussitôt, et le premier, au monde savant, comme les reste d'un canon chronologique des rois d'Égypte;

4° Que M. Seyffart vit et étudia ces mêmes fragments deux années après, en 1826, trouva d'autres fragments que le savant français avait été empêché de voir; qu'il essaya de restaurer ce manuscrit par le rapprochement des fragments, et qu'il en composa un tout en douze colonnes ou pages dont il fit une copie (1), sur laquelle il en a été fait d'autres;

5° Que M. Lepsius étudia de nouveau ces mêmes fragments à Turin en l'année 1835, et qu'il en fit aussi une copie, s'apercevant toutefois qu'il manquait quelques-uns des morceaux qui avaient été vus et copiés par Champollion, onze années auparavant;

6° Qu'en 1838 M. Lepsius étant à Paris, je lui communiquai la copie des fragments faite par Champollion; qu'en 1840, il étudia de nouveau les fragments à Turin, et qu'en 1842 il publia, par la lithographie, un *fac-simile* de tout le papyrus reconstruit.

(1) J'omets ici à dessein la part déplorable qui reviendrait à Salvolini dans cet exposé, la mort de mon frère étant survenue en 1832.

De ce précieux et unique manuscrit on connaît donc jusqu'ici :

1° Les fragments originaux, au musée de Turin;

2° La copie figurée des plus importants de ces fragments et isolés, faite par Champollion en 1824;

3° La copie faite par M. Seyffart, en 1826, de tous les fragments existants, qu'il rapprocha d'après ses idées et distribua en douze colonnes successives;

4° Une copie de ce travail de M. Seyffart, faite par mon frère;

5° Une autre copie faite sur celle de M. Seyffart, par M. Dulaurier;

6° Celle qui a été donnée au Musée britannique par M. Birch;

7° La copie faite en 1835 et revue en 1840, par M. Lepsius, de tous les fragments originaux, moins quelques-uns de ceux qui existaient en 1824;

8° La lithographie de la première page, par M. Birch;

9° La lithographie publiée en 1842, par M. Lepsius, à Berlin, laquelle représente tout le texte manuscrit, divisé aussi en douze colonnes.

En somme TROIS COPIES primitives, faites par trois personnes, à des époques différentes, de ces mêmes fragments originaux du manuscrit de Turin, trois copies secondaires et deux lithographies.

Voilà tout ce qui, jusqu'à présent, a été annoncé au public, du moins à ma connaissance (1); et s'il m'arrivait d'omettre quelque autre copie, extrait, ou publication réellement existants, je dois dire que cette omission involontaire serait, au fond, sans conséquence pour la suite de ce mémoire; il ne roulera, en effet, que sur deux sujets uniques mais importants pour la science :

1° Les travaux manuscrits de Champollion le jeune sur le canon royal de Turin;

2° La comparaison, dans le seul intérêt de l'avancement des études égyptiennes, de ces travaux avec les autres essais sur le même sujet, connus ou publiés depuis l'année 1824 jusqu'à présent.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

(1) Ceci est écrit en 1847; on trouvera plus bas une addition relative au mémoire de M. J. B. C. Lesueur, publié plus tard.

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA

COMMUNE ET PAROISSE DE CHATILLON-SOUS-BAGNEUX.

CANTON ET ARRONDISSEMENT DE SCEAUX (SEINE). (1)

L'origine de Châtillon est incertaine, mais il y a preuve que ce village existait au XIIe siècle. « Le premier titre où j'ai trouvé mention de ce lieu, dit l'abbé Lebeuf, sous son nom de Châtillon, est tiré du cartulaire de Notre-Dame des Champs lès Paris. C'est une sentence arbitrale de l'an 1192, par laquelle R..., chantre de l'église de Chartres, et W...., sous-doyen, délégués par le pape Célestin, notifient que Bouchard, maire de Bagneux, a reconnu tenir de Robert, prieur de ce monastère, un demi-arpent de vignes *inter Castellionem et Clemarcium* (2).

Il existe aux archives nationales, série L, monuments ecclésiastiques, n° 124, un inventaire in-f°, ou cartulaire abrégé des titres des paroisses de Valenton, Châtillon et Fontenay-sous-Bagneux, dépendant de l'ancien office claustral du trésorier de l'abbaye de Saint-Germain des Près lès Paris. La section de Châtillon commence au f° 67 de ce registre. La première pièce de cette section est une charte latine du XIIe siècle, donnée par *Eudes*, ou Odon, cinquante-troisième abbé de Saint-Germain des Près.

De ce que la cure de ce lieu n'était point inscrite dans le Pouillé, ou catalogue des bénéfices ecclésiastiques de l'abbaye de Saint-Germain, ou de l'évêché de Paris au XIIIe siècle, on peut rationnellement en conclure qu'elle n'a été érigée qu'au XIVe siècle, au plus tôt.

Ce fut à Richard Tardieu, seigneur du Mesnil, que les religieux de Saint-Germain vendirent la terre de Châtillon en 1597. Ce nouveau

(1) Cette notice est extraite d'un travail plus considérable de notre collaborateur M. Troche.

(2) *Chart.*, B. M. a Camp., fol. 28.

seigneur (1) et ses descendants vinrent souvent habiter le vieux manoir féodal, qui subsiste encore au nord de l'église, qu'il avoisine, et dont la vaste cour est entourée de bâtiments fort irréguliers, accusant par leur aspect, leur simplicité primitive. Une petite porte cintrée, et quelques minces détails de constructions contemporaines, offrent encore, dans cette vieille habitation de cultivateurs, un certain cachet historique à l'œil exercé de l'archéologue.

Depuis près d'un siècle, les Tardieu dont nous donnons ici le blason d'après un armorial de la Bibliothèque nationale, étaient possesseurs de la terre, fiefs et seigneurie de Châtillon. Pendant ce temps, l'abbaye de Saint-Germain, qui avait peu à peu recouvré la situation prospère que lui avaient fait perdre les guerres civiles sous la Ligue, essaya par plusieurs procédures successives de s'y faire réintégrer dans ses anciens droits : mais ces tentatives étant demeurées inutiles, les religieux introduisirent une demande en retrait de cette terre, afin de la réunir à perpétuité au domaine de leur abbaye, conformément à la déclaration de Louis XIV en faveur du clergé, de l'an 1675, en payant le huitième denier de l'aliénation : mais ils furent déboutés de cette demande par un arrêt du grand conseil du 23 août 1678, rendu contradictoirement entre les Bénédictins, demandeurs, d'une part; Jacques Séguier, évêque de Nîmes, et Jean Séguier, chevalier, seigneur de la Verrière, tous deux coseigneurs de Châtillon, comme héritiers de maître Jacques Tardieu, conseiller aux conseils du roi, et

(1) Samedi 23 août 1597, acte d'aliénation de la seigneurie et fief de Châtillon-sous-Bagneux, par acte passé devant Honoré de Saint-Leu, et Nicolas Le Camus, notaires au Châtelet de Paris, au profit de noble homme Richard Tardieu, sieur du Mesnil, conseiller-notaire et secrétaire du roi, demeurant à Paris, rue des Maçons, paroisse Saint-Severin..... Ladite seigneurie consistant en haute, moyenne et basse justice, fourches patibulaires, carcan et prison..... officier pour l'exercice d'icelle justice, droits de moulin, four et pressoir bannaux, droits de gelinage (chasse au vol) et de pain. Plus un manoir seigneurial de présent en ruine et démoli par les gens de guerre (sous la Ligue). Un clos fermé de murs, la plupart ruinés et abattus..... 25 arpents de terre labourable, en friche. Plus, la seigneurie qu'ont les religieux, et qui leur appartient, au village de Fontenay, consistant en moyenne et basse justice, hôtel seigneurial, etc.; le tout tenant et mouvant de ladite abbaye.... et le tout moyennant la somme de 1500 écus d'or au soleil (monnaie de François Ier, qui valut 60 sous jusqu'en 1615), en principal, qui devront être employés à l'acquit des dettes de l'abbaye. Plus, 66 écus d'or 2/3 qui leur ont été baillés pour l'achat de deux chandeliers d'argent pour servir à l'autel du chœur de leur église. (*Cartulaire de la seigneurie de Chastillon*, conservé aux archives nationales, série L, 124.)

lieutenant civil au Châtelet de Paris, défendeurs. Il résulte de ce même arrêt que Jacques Tardieu avait payé 3000 livres aux religieux, comme supplément de son acquisition, et que ces derniers furent condamnés aux dépens.

L'histoire ne révèle aucun fait d'un intérêt remarquable, qui se serait passé à Châtillon ou sur son territoire. Néanmoins, Enguerrand de Monstrelet, célèbre historiographe du XVe siècle, et biographe du roi Charles VI, fait mention de Châtillon dans la vie de ce prince, lorsqu'il raconte les excès de la guerre civile dite des Armagnacs et des Bourguignons, entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Il dit qu'en 1417 Jean sans Peur, duc de Bourgogne, revenant de Meulan et du val de Galie, cette vallée profonde où, deux cent cinquante ans après, Louis XIV créa Versailles, vint camper, dans les premiers jours d'octobre, sur la montagne de Châtillon. Il s'y trouvait, ajoute l'historien, un arbre sec, sur lequel le duc fit placer son étendart, de sorte qu'il pouvait être vu de tous les villages de la plaine, et même de Paris. L'armée bourguignonne resta huit jours en ce lieu pour se rafraîchir ; elle pilla pendant ce temps tous les villages d'alentour à plus de huit lieues de distance. Voulant ensuite surprendre Paris, Jean sans Peur vint asseoir son camp à Montrouge ; son armée tenait Vaugirard, Vanvres, Meudon et tout le pays autour des portes de la ville ; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel..... Mais lorsqu'il vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il alla faire le siége de Montlhéry (1).

Châtillon, comme tant d'autres villages, n'offre autre chose à mentionner, en fait de monuments, que son église. Bâtie, en partie, vers le commencement du XVe siècle, elle a conservé intérieurement cette simplicité de plan qui distingue les édifices religieux des époques antérieures, et qu'on aime à retrouver. Orientée selon la prescription des constitutions apostoliques, du levant au couchant, son bâtiment est un petit parallélogramme composé d'une nef et deux collatéraux. La nef se termine par une abside à trois pans, dont la voûte en arêtes est peu élevée. Les nervures de cette voûte, qui prennent naissance dans les angles rentrants, tant sur des culs-de-lampe feuillagés et postiches, appliqués dans une récente réparation, que sur les tailloirs des chapiteaux des deux piliers, prêtent leur appui à cette même voûte, et se réunissent à une clef commune au-dessus du maître-autel.

(1) De Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 314. Édit. 1826.

La nef est formée de cinq travées en ogives profilées de moulures de chaque côté, à l'exception de la première travée à gauche en entrant, qui est en plein cintre, et de style néo-grec, parce qu'elle fait partie des constructions inférieures de la tour, adjonctions du commencement du XVIIe siècle. Il y a lieu de regretter que l'énorme jambage en pilastre, supportant cette tour, ait été dressé en saillie au devant de la seconde travée ogivale qu'elle cache en partie, en détruisant la symétrie et la régularité du plan général de l'église.

Les piliers de la nef sont cylindriques, coiffés de lourds chapiteaux carrés, dont trois seulement sont sculptés d'un dessin différent, mais sans intérêt artistique. Quelques-uns, dans le chœur, affectent une forme rustique : taillés en chanfrein, ils ont sur le devant de leur corbeille une sorte de médaillon lisse, qui paraît avoir été ménagé pour recevoir les onctions lors de la consécration de l'église. La base de tous ces piliers, élevée à peu près à un tiers de leur hauteur, a perdu sa forme primitive par des remaniements successifs et inintelligents.

Le chapiteau de l'un des piliers du chœur, du côté du nord, qui était toujours resté simplement épannelé, et ceux de deux autres piliers neufs de chaque côté, construits lors de l'agrandissement de l'église, en 1844, ont été sculptés aux frais de M. Martin (Didier), ancien maire de Châtillon, de la fabrique, et de M. le curé, par M. Pyanet, chargé des travaux de sculpture de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle de Paris, maintenant en restauration. L'habile artiste a orné, avec un goût parfait, les gorges de ces chapiteaux, de rinceaux de vignes, feuilles et grappes ; symbole mystique, faisant allusion à ces paroles de Jésus-Christ : *Je suis la vigne, et vous en êtes le bois*, puis des feuilles de l'acanthe épineuse, mélangées avec celles du chardon, et accompagnées de leurs fleurs : plantes qui ont entre elles beaucoup d'analogie, et qui étaient communément employées dans la sculpture végétale des monuments religieux au XVe siècle.

Les sculptures des clefs de voûtes et des culs-de-lampe sur lesquels viennent retomber, en se pénétrant, les nervures croisées de ces mêmes voûtes, sont de simples surmoulages en plâtre, faits sur des modèles du même siècle, ou à peu près, et mis en place en 1845.

En retraite de chaque collatéral est une chapelle décorée symétriquement d'un arc ogive, avec cul-de-four, éclairé d'en haut comme celui du chœur.

L'entrée de l'église, qui n'a point de portail, est formée d'une large baie en plein cintre, ourlée d'une gorge ou moulure concave. Elle

est précédée d'un vestibule dont le frontispice est d'une ordonnance pauvre et de mauvais goût, dans un style néo-grec.

La tour carrée, dont le style accuse l'époque de Louis XIV, est considérable par sa grosseur disproportionnée avec les modestes dimensions du bâtiment de l'église. Ses contre-forts sont ornés de volutes et couronnés de petits frontons cintrés qui la feraient approcher de l'architecture ionique, si on pouvait présumer que l'architecte qui l'a bâtie avait le goût de l'antiquité. Chaque face est remplie par une arcature géminée en plein cintre, contenant les abat-sons du beffroi. On s'est borné à la couvrir d'un toit obtus à quatre pentes, fort disgracieux, et amorti par cet emblème iconographique et si usité du coq, qui, tout en indiquant les vents, en tournant sur sa tige, sert aussi d'avertissement aux chrétiens de veiller sur eux-mêmes, en leur rappelant le coq qui fit ressouvenir saint Pierre de la prédiction que Jésus lui avait faite. La hauteur de cette tour est proportionnée avec le peu d'élévation de l'église, mais elle est en désaccord avec la largeur de ses propres dimensions. Tout laisse présumer qu'elle a été bâtie pour recevoir une flèche, qu'on aurait découverte de fort loin, à cause de l'élévation du sol en cet endroit. Ce monument, en raison de l'époque qu'il rappelle par sa forme, paraît être dû à la libéralité du grand Colbert, ou à celle du duc du Maine, seigneurs successifs de Châtillon (1).

Il y a lieu de conjecturer qu'avant la construction de cette église, et sur son emplacement même, qui devait dépendre d'une paroisse voisine, sinon de celle de Bagneux, il existait une chapelle dédiée à saint Eutrope, premier évêque de Xaintes (Saintes), dans l'ancienne province de Saintonge, et martyr. Peut-être, suivant l'opinion de l'abbé Lebeuf, cet oratoire primitif aurait pu être bâti au XIIIe siècle, au moyen d'une pieuse aumône donnée à cet effet par Philippe IV, dit le Bel, et par la reine Jeanne de Navarre, sa femme, qui avait une grande dévotion pour ce saint martyr. Lorsque, par suite de l'érection de Châtillon en paroisse, cette chapelle fut devenue plus grande, elle porta les noms des saints apôtres, Philippe et Jacques le Mineur.

Les deux piliers de la nef auprès de la chapelle Saint-Eutrope, dont les chapiteaux sculptés se distinguent par des volutes en cornes

(1) Cette tour renferme une seule cloche, dont la voix est fort belle, relativement à ses dimensions. Elle sert simultanément à la sonnerie des divins offices et de timbre pour l'horloge publique.

de bélier, nous paraissent avoir appartenu à la chapelle primitive du saint évêque. Sur la corbeille de l'un d'eux, on voit, entre des palmettes, un petit écusson, dont le blason a été haché, supporté par deux anges aux ailes éployées. En démolissant, en 1845, le vieux mur de retraite de cette chapelle, on y a trouvé une gracieuse fenêtre à meneaux flamboyants et prismatiques du XVe siècle.

Les religieux de Saint-Germain des Prés possédaient la seigneurie de Châtillon, mais la nomination à la cure appartenait aux évêques de Paris, suivant le Pouillé du XVe siècle et ceux des années 1626 et 1648.

La chapelle de Saint-Eutrope fut restaurée en 1610, et toute l'église en 1741. Suivant l'antique et saint usage qui plaçait le tombeau du chrétien auprès de la cuve baptismale, afin de rappeler aux générations vivantes le devoir d'accorder aux défunts les prières dont elles auront besoin un jour, le cimetière longeait le flanc méridional de l'église et le chevet; il a été supprimé en 1826. On démolit l'année suivante les murs de clôture, puis on nivela le terrain, alors beaucoup plus élevé que le sol de l'église, ce qui la rendait humide. Les ossements furent transférés dans le nouveau cimetière que l'autorité communale venait de faire établir sur la route de Châtillon à Clamart. Par suite de ce changement, les murs déchaussés de l'église furent repris en sous-œuvre. Les propriétaires de carrières du pays fournirent, avec un désintéressement parfait, la pierre nécessaire pour cette réparation. Depuis lors, le terrain de l'étroit cimetière, planté d'arbres, a été réuni à la voie publique. Cependant, malgré le nivellement du terrain de cet ancien cimetière avec celui de la chaussée, il faut encore descendre deux marches pour entrer dans l'église.

Les travaux, adjugés le 22 mai 1844, pour l'agrandissement de l'église, pour le prix de 8,231 fr., ont été faits et terminés en 1845, sous la direction de M. Naissant, architecte du département.

La décoration intérieure et artistique de l'église devint une conséquence de ces grands remaniements. L'abside, actuellement terminée par un hémicycle, dont le fond bleu azur est encadré d'un arc ogive, laisse apercevoir, sur des culs-de-lampe ornés, au-dessus du maître-autel, isolé à la romaine, la statue de Jésus docteur, entre celles des deux saints patrons; mais les proportions de ces figures sont un peu trop fortes, relativement à leur emplacement. Les deux chapelles latérales ont reçu une ornementation ogivale analogue à celle du chœur. Le grand autel, les gradins, le tabernacle et la crédence d'exposition, ornés de découpures en dentelles, de clochetons,

de moulures et de figurines, peints en couleur de chêne et rechampis en or, se distinguent par leur majesté d'ensemble et d'élévation.

S'il fallait examiner en détail et selon les règles archéologiques toutes ces choses faites avec des matières peu coûteuses, et moins durables que la pierre, on pourrait, sans doute, signaler des incohérences de style, quelques défauts de goût dans certaines parties d'ornementation, prises sur de mauvais modèles; tels, par exemple, que les dais qui abritent les statues de saint Eutrope et de saint Vincent-de-Paul, dans la chapelle méridionale, et les feuilles de chou semées si disgracieusement sur les rampants de l'arc ogive au-dessus de l'autel de cette même chapelle. On pourrait peut-être aussi désirer, en général, plus de sobriété dans la dorure qui se ternira promptement.

Il existe auprès de Châtillon beaucoup de carrières de pierres de roche, de liais et de moellons, de pierre à plâtre et des fours à chaux. Ces carrières, si riches en matériaux de construction, étaient déjà exploitées au commencement du XIVe siècle, et leurs produits ont été souvent employés dans les constructions des grands édifices civils et religieux de Paris (1).

(1) Jusqu'au XIIe siècle, les monuments de Paris furent construits en pierres des carrières du faubourg Saint-Marcel, et de celles qui furent ensuite ouvertes au midi des remparts de Paris, vers les places Saint-Michel, de l'Odéon, du Panthéon, des Chartreux et des barrières d'Enfer et Saint-Jacques, vers lesquelles sont établies les Catacombes. Dans le procès-verbal de la reconnaissance de tous les édifices anciens de la ville de Paris, rédigé par ordre de Colbert, les architectes recherchèrent les différentes espèces ou qualités des pierres; c'est ainsi qu'ils parvinrent à connaître que les premières assises de l'église Saint-Étienne-des-Grès, dans laquelle saint Denis, suivant les vieilles chroniques, célébra sa première messe, lorsqu'il vint à Paris, vers l'an 251, avaient dû être tirées des carrières des rives de la Bièvre; que les parties en pierres des vestiges du palais des Thermes de Julien sont en liais de la même carrière; que les plus anciennes constructions de l'abbaye de Sainte-Geneviève, commencées sous Clovis, vers 500, étaient de *cliquart* et haut *banc franc* des carrières du faubourg Saint-Marcel; que le portail de Saint-Julien-le-Pauvre, où demeura Grégoire de Tours, sous Chilpéric, en 587, était construit en cliquart des mêmes carrières, et qu'enfin ces mêmes carrières avaient fourni les pierres avec lesquelles on avait bâti les palais et les monuments publics; tels que la tour de Notre-Dame-des-Bois, construite dans l'ancien cimetière des Saints-Innocents, à une époque reculée, et, dit-on, pour protéger à la fois l'entrée de la ville et l'hospice de Sainte-Catherine établi au pied d'une forêt qui s'étendait jusqu'aux Champeaux, aujourd'hui les Halles; l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, ancien palais de Robert, fils de Hugues Capet; les premières assises des premiers bâtiments de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; toutes les parties de Notre-Dame, construites en l'an 1257; la grande tour carrée du Temple, construite en 1306, et qui servit de prison à Louis XVI; les constructions de l'Hôtel-Dieu antérieures à celles de 1385, etc. Ces recherches prouvaient que ce ne fut que vers

Ici s'arrête tout naturellement ce que l'on pouvait dire dans cette notice sur les paroisse, commune et territoire de Châtillon. Travail modeste où nous avons essayé de réunir tout ce qui se rattache à l'histoire civile et religieuse du pays, et où, cependant, nous n'avons fait que coordonner et quelquefois compléter des documents ou des détails puisés à des sources respectables que nous avons pris le soin d'indiquer dans un travail plus étendu.

TROCHE.

le milieu du XIIIe siècle que l'on commença à amener à Paris les pierres des carrières de Saint-Leu, Arossy, l'Ile-Adam, Vergelet, Vanvres, Montrouge, Châtillon, etc. Elles prouvent aussi que Paris couvrit les carrières au fur et à mesure qu'elles furent abandonnées, et donnent une idée de la profondeur et de l'étendue des vides qui ont dû être le résultat de ces grandes exploitations. (Voy. *Propagateur des connaissances utiles*, année 1833.)

LETTRE A M. CH. LENORMANT,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES MONNAIES DES ROIS ARMÉNIENS DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

(TROISIÈME ARTICLE). (1)

THOROS III (1293-1296).

Thoros III (*Théodore*) succéda à son frère Héthum II, qui, en prenant l'habit monacal n'abandonna point tout à fait les affaires de l'État. En 1296, les deux frères se rendirent à Constantinople pour solliciter les secours d'Andronic Paléologue. C'est sans doute du moine Jean (*Héthum II*), que Pachymère (2) veut parler lorsqu'il nous dit qu'un roi arménien demeurait à Constantinople et vivait avec les frères mineurs (Ἰτάλοι).

Thoros, tourmenté par l'ambition de son frère, à l'exemple de son prédécesseur, se retira dans un monastère, où on lui brûla les yeux ainsi qu'au vertueux Héthum par l'ordre du cruel Simbad (3).

Sestini le premier publia une monnaie de Thoros, qui faisait partie de la collection Ainslie. Cette pièce, dont MM. Brosset et Krafft ont soupçonné l'authenticité attendu sa mauvaise conservation, n'est pas la seule qu'on connaisse du roi Thoros. En effet, M. de Saulcy (4) en a publié une seconde qu'il donnait à Jean II, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie. Ainsi la pièce de Sestini, qui était douteuse, a acquis par cette nouvelle découverte un très-grand intérêt.

N° 28. + Թ·ՈՐ.....ԱՅ· — *Thor.....atz.* — Thoros [roi des] Arméniens. — Lion marchant à droite, derrière lui une croix.

(1) Voy. plus haut, p. 262 et 357.
(2) *Hist.*, liv. IX, ch. XX.
(3) Le Vaillant de Florival, p. 16. — *Hist. du Bas-Emp.*, t. XVII, p. 476. — *Art de vérifier les dates*, cf. *Arménie*, *Thoros*.
(4) *Num. des Croisades*, p. 174, pl. XIX, 7.

℟. + ...Ս ..... — [*Scini*]*al* [*i Khaghakhn i Sis*]. — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite, derrière lui une croix. Cuivre, petit module. Pl. 147, n° 12.

Cabinet de M. de Cadalvène.

Saulcy, *Num. des Croisades*, p. 174, pl. XIX, n° 7.

N° 29. + Թ·ՈՐ..... — Thor[os..... — Lion courant à gauche.

℟. *Légende fruste.* — Lion courant à gauche, au-dessus de lui un point ?

Cuivre, petit module. Pl. 148, n° 1.

Sestini, lettre IX, pl. II, n° 5.

Simbad (1296-1297).

Profitant de l'absence momentanée de ses deux frères qui étaient allés à Constantinople pour solliciter des secours contre les infidèles, Simbad s'empara du royaume d'Arménie et se fit couronner roi (1). Ses deux frères à leur retour furent emprisonnés, Héthum eut les yeux brûlés et Thoros fut étranglé. Simbad fit alliance avec les Tartars (2), ce qui n'empêcha pas les Sarrasins de continuer leurs courses en Arménie. En 1297, Simbad envoya des ambassadeurs à Rome, en France et en Angleterre pour solliciter des secours, mais avant le retour de ses envoyés, Constantin, son autre frère, se souleva contre lui, l'arrêta, le mit en prison et en fit sortir Héthum, qui avait heureusement recouvré la vue (3). Simbad mourut en 1297 (4).

Sestini (n° V) avait publié une monnaie d'argent qu'il attribuait à Simbad et sur laquelle il avait cru lire le nom de ce roi. Mais pour cette pièce, comme pour celle du second règne d'Héthum, l'érudition du savant abbé se trouva en défaut; car la monnaie en question n'appartient point à la dynastie des Roupéniens mais bien à Étienne Ier

(1) Le *Lignage d'outre-mer* ne convient pas que Simbad ait usurpé la couronne, mais il dit qu'elle lui fut donnée par Héthum après qu'il l'eut ôtée à Thoros.

(2) Sanud dit que Simbad avait épousé une femme tartare pour cimenter son alliance avec le khan, cependant les lettres de Boniface VIII nous apprennent qu'il avait épousé Isabelle, fille de Gui, comte de Jaffa, avec laquelle il avait eu des enfants, qui en 1298 étaient déjà chevaliers (Raynald, 1298, n°s 19, 20).

(3) Le Vaillant de Florival, p. 17.

(4) Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, XVIII, 378.

Vencianus, roi de Servie, qui régna de 1193 à 1224; elle a été publiée par M. de Reichel dans les *Mémoires de la Société de Numismatique de Saint-Pétersbourg* (1).

Constantin II (1297-1300?).

Constantin (*Godstands*) monta sur le trône d'Arménie après en avoir fait descendre Simbad son frère. Héthum II (*frère Jean*) voulut partager le gouvernement avec lui, comme il avait fait avec Thoros. Le trouvant peu disposé à ce partage, il le fit arrêter et l'envoya avec Simbad à l'empereur de Constantinople, auquel il en recommanda la garde (2).

N° 30. + ԿՈՍՏԱ.....ՆԹ. — *Gosdpa....nt.* — Constantin. — Le roi à cheval, marchant à droite, tenant un sceptre fleurdelisé.

℟. + ... ՆԱՒ..... ԻՎՈՒ. — ..... *nai ....vloi?* — Lion marchant à droite, derrière lui une croix.

Argent, une variété. Pl. 148, n° 2.

Cab. des R. P. Méch. et du marquis de Lagoy.

Sestini (n° 7) avait pris la croix qui se remarque derrière le lion pour un arménien debout, « *retro Armenus.* » — Krafft, p. 22, 23. Pl. 1, n° 56.

N° 31. + ԿՈՍ.....ԹԱՒՈՐ ՀԱ.... — *Gos* [.....*Tha*]*chavor Ha*[*jotz.*] — Constantin, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant une croix.

℟. + ՀԻՆ.....Ի ՍԻՍ. — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite, derrière lui une croix. Cuivre.

Cabinets de Vienne et de M. le marquis de Lagoy. Pl. 148, n° 3.

M. Krafft, p. 24, pl. II, n° 58, avait rangé cette pièce parmi les incertaines.

En me communiquant les empreintes des médailles arméniennes de sa riche collection, M. le marquis de Lagoy voulut bien y joindre quelques notes qui m'ont été d'un grand secours dans mon travail. A propos de cette médaille, le savant académicien m'écrivait : « Cette pièce présente un grand rapport avec la médaille d'argent de Sestini

(1) 1848, t. II, p. 245, 246, pl. XIII, n° 3.

(2) M. Le Vaillant de Florival dit que Constantin fit mourir Héthum aussitôt son avénement au trône.

(n° 7) ; mais au lieu de l'*Armenus* que Sestini a cru voir, je pense qu'il y a une croix. L'*Armenus* pourrait bien être une illusion causée par un défaut du coin (1). »

Léon IV (1300?-1307).

Léon IV, fils de Thoros et de Marguerite de Chypre, fut substitué à Constantin sur le trône d'Arménie par Héthum, son oncle, qui exerça la régence pendant sa minorité (2). A la suite d'une expédition malheureuse contre le sultan d'Égypte, et malgré une victoire remportée par Léon IV (3), les Sarrasins ravagèrent l'Arménie. Léon sollicita en personne l'alliance des Tartars, mais leur nouveau khan, Khodabandek, le mit à mort avec Héthum, son oncle, qui l'avait accompagné (4). Lorédano (5) accuse le lieutenant du khan de cette atrocité, mais son récit est douteux, attendu que le moine Héthum (6) parle avantageusement de Pilarghou-Khan, qui avait embrassé le christianisme. Enfin d'autres prétendent que c'est à l'instigation des schismatiques qu'Héthum fut mis à mort, pour avoir fait tenir en 1307 le concile de Sis (7), où l'Arménie se réunit à l'Église romaine.

Je n'ai rencontré dans la suite Roupénienne aucune monnaie pouvant être attribuée à ce prince; cependant je ne dois pas dissimuler la difficulté que j'éprouve à classer, soit à Léon IV ou Léon V, les médailles que j'ai données à ce dernier roi. Cependant je dois dire que le type des pièces en question me semble postérieur à celui des monnaies frappées sous le règne d'Ochin.

Ochin (1307-1320).

Ochin, frère d'Héthum, succéda à Léon, son neveu, par le choix des barons. A son avénement au trône, il eut des difficultés avec le

(1) Aix, 17 avril 1850.

(2) Lettre de Clément V, adressée en 1306 à Léon IV et à Héthum. — Raynald, *ad annum* 1306, n° 13. — Wading, *ad annum* 1306, n° 26.

(3) Moine Héthum, ch. XLI, XLII. — Sanud, liv. III, part. XIII, ch. VIII à X. — Guillaume de Nangis, *ad annum* 1299.

(4) Chr. mss. fr. Walsingham, Bzow.

(5) Liv. V, p. 233.

(6) Ch. XLIII.

(7) Galanus; *Concil. Arm.*, t. XIV. — Mansi, suppl., t. III.

roi de Chypre, difficultés qui ne furent aplanies qu'en 1311 par le pape Clément V (1). Les Sarrasins ayant continué leurs courses en Arménie l'an 1317, Ochin eut recours aux princes chrétiens dont il n'obtint pas grand secours; car en 1320 les Sarrasins n'avaient pas encore abandonné ce pays (2). Dans le même temps, Ochin était en guerre avec le roi de Sicile et le roi de Chypre, mais le pape Jean XXII ménagea une trêve qui se convertit en 1320 en une paix solide. Ochin se montra très-zélé pour la réunion de l'Église d'Arménie et de l'Église romaine : ce fut par ses soins que se tint en 1316 le concile d'Adena (3), où l'on confirma les décrets du concile de Sis.

N° 32. + ԱՒՇԻՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈ· — *Auchin Thachavor Hajotz.* — Ochin, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite tenant un sceptre fleurdelisé; devant le cheval U; derrière le roi .·.

℞. + ՇԻՆԱԾՈ Ի ՍԻՍԱՆ [Ի ՍԻՍ]· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite, derrière lui une croix. Argent.

Musée asiatique de St-Pétersb. — Cab. Blacas.

Brosset, *Hist. du Bas-Emp.*, t. XX, p. 510, note pour le § LIII du livre CX. — Brosset, *Monogr.*, n° 17. — Krafft, p. 21, pl. I, n° 53.

N° 33. + ԱՒՇԻՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՅ· — Ochin, roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé, devant le cheval ʒ.

℞. + ՇԻՆԱԾՈՒ Ի ՍԻՍԱՆ· — Frappé dans la ville. — Lion marchant à droite, derrière lui une croix, au-dessus un point. Argent. Pl. 148, n° 5.

Cab. de Vienne, et des R. P. Méchit. de Venise.

Krafft, p. 22, pl. I, n° 55.

N° 34. + ԱՒՇԻՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ· — Ochin,

(1) Raynald, *ad annum* 1311, n° 77.
(2) *Ibid.*, 1320, n° 21.
(3) Galanus, *Conc. Arm.*, t. XIV. — P. Monnier, *Lettre sur l'Arménie.*

roi des Arméniens. — Le roi à cheval marchant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé, devant le cheval ⁓.

℞. + ՀԻՆԱՆՈՒ ԻՐԱՎԱՆԻ.... — Frappé dans la ville.... — Lion marchant à droite, derrière lui une croix. Argent, inédite. Pl. 148, n° 4.

Cab. de M. le marquis de Lagoy.

Léon V (1320-1342).

Léon V, fils d'Ochin, lui succéda en bas âge au royaume d'Arménie, sous la tutelle de sa mère. Le commencement du règne de ce prince fut marqué par de grandes divisions qui éclatèrent dans le royaume. Le sultan d'Égypte profita de l'occasion pour y faire une nouvelle irruption. Toutes les places de la plaine se rendirent à lui sans coup férir ; les Arméniens se retirèrent dans celles de la montagne, près desquelles ils battirent le sultan d'Égypte qui s'en était approché en 1322. Léon conclut l'année suivante (1323) une trêve de quinze ans avec le sultan moyennant un tribut de cinquante mille florins, qu'il s'engagea à lui payer, mais les Sarrasins recommencèrent leurs courses, qui continuèrent jusqu'en 1341. On peut juger de l'extrémité où ils réduisirent ce royaume par les fréquentes ambassades que Léon envoya aux princes chrétiens pour en tirer des secours. Plusieurs d'entre eux envoyèrent des troupes avec lesquelles il vainquit les infidèles (1). Mais cet avantage n'eut pas de suite ; les musulmans revinrent en Arménie et désolèrent de nouveau ce pays. Léon poussé à bout envoya des ambassadeurs en France pour exposer sa détresse au roi Philippe de Valois, dont ils furent bien accueillis ; ce fut alors que ce monarque lui donna une somme de dix mille florins pour servir à la garde de ses châteaux, par une charte dont voici la teneur :

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés et féaux, les gens de nos comptes et nos trésoriers à Paris, salut et dilection : Pour ce que nostre très chier cousin le roy d'Arménie nous a signifié que les Sarrasins de par là guerroyoient efforciement, nous volons li faire aide pour ce qu'il puisse miex garder ses chastiaux et son

(1) Knigton, p. 2559.

pays..... Avons donné au dict roy, donnons de grâce espécial par ces lettres, diz mille florins d'or de Florence, pour estre convertis en la garde des dictz chastiaux et pays, lesquels nous volons que li soient payés ou à son certain mandement en troiz ans..... Donné à Paris le 11 jour de juign, l'an de grâce mil CCC *trente deux.*

Quelque temps après le pape Jean XXII, pressé par Philippe de Valois, publia une croisade en 1333, en faveur du roi d'Arménie. Non-seulement le roi de France, mais encore ceux de Bohême, de Navarre et d'Aragon, prirent solennellement la croix, mais la mort du pape, arrivée au mois de décembre 1334, fit évanouir ce projet. Réduit à ses propres forces, Léon se retira dans les montagnes et fut assassiné par les Arméniens en 1342 (1).

N° 35. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅՈՑ· — Léon, roi des Arméniens. — Le roi à cheval, marchant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé.

℟. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ Ի ՍԻ· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion marchant à droite, derrière lui une longue croix. Argent. Pl. 148, n° 5.

Cab. de Vienne.

Krafft, p. 13, pl. I, n° 21.

N° 36. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ ՀԱՅ· — Léon, roi des Arméniens. — Le roi à cheval, marchant à gauche et tenant un sceptre fleurdelisé; on lit en contre-marque le mot arabe الملك, *le roi.*

℟. + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՔԱՂԱՔԻՆ ՍԻ· — Frappé dans la ville de Sis. — Lion couronné marchant à droite, derrière lui une croix. Argent.

Cab. Timoni.

Krafft, p. 13-14.

N° 37. + ԼԵՒՈՆ ԹԱՔԱՒՈՐ ՀԱ· — Léon, roi des Arméniens. — Le roi, assis à la manière orientale, tient un sceptre fleurdelisé.

(1) Villani, liv. XII, ch. III. — *L'Art de vérifier les dates* donne l'année 1344.

℟ + ՇԻՆԵԱԼ Ի ՏՐԱՊԱՏԻՆ Ի ՍԻՍ· — Frappé dans la ville de Sis. — Croix cantonnée de quatre besants. Cuivre. Pl. 148, n° 7.

Cab. de Vienne, de Lagoy.

M. Krafft (p. 14, pl. II, n° 23) donne cette médaille ainsi que la suivante à un roi incertain du nom de Léon.

N° 38. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ· — Léon, roi. — Le roi, assis à la manière orientale, tient une croix et un sceptre fleurdelisé. (La tête du roi empiète sur la légende.)

℟. + ԼԵՒՈՆ ԹԱԳԱՒՈՐ· — Léon, roi. — Croix cantonnée de quatre besants. Cuivre, deux variétés. Pl. 148, n° 8.

Cab. de France, de Vienne, de Blacas, de Reichel.

Brosset, n° 7. — Krafft, p. 14, pl. II, n° 24.

La seule analogie du type de ces monnaies avec les pièces du roi Ochin, m'a engagé à les ranger au règne de Léon V.

Constantin III (1342-1343?).

Constantin, prince de Lusignan (son nom était Jean), commença son règne en envoyant une ambassade au pape, au roi de France et à celui d'Angleterre, pour leur exposer l'état déplorable où l'Arménie était réduite par les courses des infidèles et les engager à lui donner des secours (1). Le roi Constantin n'obtint rien des secours qu'il avait demandés et fut tué en 1348 (2).

Dans un règne d'une année, il est peu probable que Constantin ait fait frapper des monnaies; aussi je réserve pour le règne de Constantin IV, qui a été fort long, deux pièces qui me paraissent plutôt devoir appartenir à ce roi.

Gui (1343?-1345).

Gui de Lusignan, frère du dernier roi, fut appelé à la couronne d'Arménie par les grands du pays après l'assassinat de son frère Con-

(1) Wading, *ad annum* 1327, n° 3.

(2) L'*Art de vérifier les dates* assure qu'en 1351, il n'était plus sur le trône.

stantin; il était alors à la cour de Byzance, où il s'était distingué par sa bravoure (1). Nicéphore Grégoras (2) nous apprend qu'il avait été appelé d'Arménie à Constantinople, où il conserva les mœurs des Arméniens. L'histoire ne nous a transmis qu'un seul trait de sa royauté, c'est qu'il envoya au pape Clément VI des ambassadeurs pour lui prêter obéissance et lui annoncer qu'il ferait ses efforts pour extirper les erreurs qui s'étaient glissées depuis longtemps dans l'Église d'Arménie. Il fut tué en 1345 au moment où il travaillait à cette grande œuvre (3).

Aucune monnaie ne nous a transmis le nom de ce roi.

Constantin IV (1345-1363?).

Le règne de ce prince est peu connu; les historiens n'en disent que peu de mots; on sait seulement que Clément VI envoya deux nonces en Arménie avec une lettre adressée au roi Constantin pour l'engager à concourir avec eux à l'extirpation des erreurs qui s'étaient glissées dans l'Église de ce royaume. On sait encore qu'il eut à soutenir une lutte contre ses voisins, puisque Deodat de Gozo lui fournit des secours (4). Il n'existait plus en 1363.

N° 39. + ԿՈՍՏԱՆԴԻՆ ԹԳ ՀԱՅՈՑ· — *Gosdantin Th[a]ch. Hajotz.* — Constantin, roi des Arméniens. — Le roi à cheval, tenant une épée et marchant à droite.

℟. + ՍՍՈՑ ԲԵՐԴՆ Ի ԹԱԳԱՈՐ· — *Ssoz pertn i Thachaor.* — C'est le château royal de Sis. — Châtel à trois tours. Or, inédite. Pl. 148, n° 9.

Cab. des RR. PP. Méchitaristes de Venise.

Le dessin de cette médaille m'a été communiqué par le R. P. Gabriel Aivazovski, à qui il avait été envoyé de Venise par le R. P. Léon Alischan, savant archéologue arménien.

(1) Cantacuzène.
(2) Liv. I, ch. XXI.
(3) Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, XX, 510.
(4) Friedlander, *die munz. der Johann. ordens.* Cf. Deodat von Gozo.

N° 40. + ԿՈՍՏԱՆԴԻԱՆՈՍ ԹԱԳՈՐ ՀԱՅ· — *Gosdantianos Thach(av)or Haj(otz.)* — Constantin, roi des Arméniens. — Le roi à cheval, tenant une épée, devant le cheval .·.

℟. + ԿԱՐՈՂՈՒԹՍՆ ԱՅԻ ԹԱԳՈՐ· — Par la grâce de Dieu, Roi. — Le roi debout, vu de face, tenant une épée et un sceptre fleurdelisé. Argent. Pl. 148, n° 10.

Cab. de Vienne.

Krafft, p. 23, pl. I, n° 57.

Comme je l'ai dit plus haut, ces pièces ne peuvent appartenir à Constantin III, dont le règne a été fort court, tandis qu'elles semblent mieux devoir être attribuées à Constantin IV, qui régna près de dix-huit ans.

Léon VI (1363?-1375).

Léon de Lusignan (1) est principalement connu par ses malheurs: ils furent tels que les Turcs étant entrés dans ce royaume, en conquirent rapidement toutes les places qui leur restaient à prendre; Léon, chassé de ses États, se rendit en Chypre, d'où il passa en Italie et de là en Castille; puis il vint en France à la cour du roi Charles V, qui lui fit une pension (2) ainsi que Richard II, roi d'Angleterre, en sorte qu'au rapport de Walsingham (3) il devint plus riche dans son exil qu'il ne l'avait été sur le trône. Il mourut à Paris en 1393, et fut enterré aux Célestins; son tombeau a été transporté depuis dans les caveaux de Saint-Denis.

N° 41. + ԼԵՎՈՆ[Ն ԹԱԳՈՐԻՈՐ ՀԱՅ]· — Léon, roi des Arméniens. — Lion tourné à gauche.

℟. + ՇԻՆ.....ՍԻՍ· — Frappé [dans la ville de] Sis. — Croix. Billon. Pl. 148, n° 11.

Cab. de M. de Cadalvène.

M. de Saulcy (*Num. des croisades*, p. 174, pl. XIX, n° 5) donnait cette obole au royaume de Chypre.

(1) Tchamisch ne commençant la série des numéros qu'à Léon II, l'appelle Léon V.

(2) Froissard, vol. III, ch. XXIII.

(3) *Ad annum* 1386, p. 321, 326.

Jusqu'à présent on n'avait pas encore signalé l'existence d'une monnaie de Léon VI; aussi en attribuant cette médaille à ce roi, je me fonde sur le type, qui annonce une fabrication plus récente que les autres monnaies arméniennes du nom de Léon. Cette pièce, en outre, doit être le *K'hori*, monnaie d'une valeur moindre que le *dirhem*; le K'hori, comme je l'ai dit en parlant de la valeur et du nom des monnaies arméniennes, est mentionné dans le *Décret de Léon III en faveur des Génois* (1), et rien n'empêche de croire que le denier de billon dont je viens de donner la description ne soit cette pièce inférieure au dirhem, connue sous le nom de K'hori.

Incertaine.

N° 42. + *Légende incertaine* dont les caractères se rapprochent un peu des lettres arméniennes. — Roi à cheval, marchant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé.

℞. + *Légende incertaine.* — Lion courant à droite, derrière lui une croix. Cuivre. Pl. 148, n° 12.

Cab. Timoni.

Krafft, p. 24, pl. II, n° 58.

Cette pièce, qui offre une parfaite ressemblance, quant au type, avec les monnaies de Constantin II et d'Ochin, me paraît être l'œuvre d'un faussaire inhabile.

Je ne puis terminer ce travail sans vous témoigner, Monsieur, ma sincère reconnaissance pour les avis bienveillants que vous avez bien voulu me donner pendant la publication de cette notice; je prie aussi MM. de Saulcy, de La Saussaye, de Longpérier, de Lagoy, G. Aivazovski, qui m'ont soutenu de leurs conseils et de leurs encouragements de vouloir bien trouver ici une large part dans mes sincères remercîments.

Veuillez agréer, etc.

Victor Langlois.

(1) *Extr. des manuscrits de la Bibl. du roi*, t. XI, p. 97.

ANTIQUITÉS ASSYRIENNES.

Depuis six ans les monuments découverts sur les rives du Tigre par M. Botta et M. Layard ont été l'objet d'une savante curiosité; les érudits de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre ont d'un commun accord proclamé l'importance de ces nouveaux documents historiques, et donné la plus grande attention à ces textes immenses, dont le déchiffrement viendra remplacer les ouvrages perdus d'Hérodote et de Ctésias.

Tous ceux qui se sont occupés de l'art des anciens, comprenant, au premier abord, à quel point les sculptures de Khorsabad, de Koyoundjek et de Némrôd diffèrent, par le style, de ce que nous connaissions en fait de grands monuments de l'Asie occidentale, attribuèrent sans hésitation à l'âge des rois d'Assyrie, des bas-reliefs qui d'ailleurs reproduisent dans de majestueuses proportions ces sujets mythologiques dont les *cylindres* gravés avaient seuls pu nous donner une idée.

Avec un examen plus approfondi, la certitude s'accrut encore; les premières tentatives de déchiffrement produisirent des mots chaldéens. Nous rappellerons ici que dès le mois d'octobre 1847, nous avons été assez heureux pour lire dans la formule royale du prince qui a fait construire Khorsabad le titre de , *roi du pays d'Assour,* lecture qui a été adoptée depuis par les philologues qui ont discuté ces inscriptions (1).

Il y a quelque temps cependant une voix, unique il est vrai, s'est élevée contre le sentiment général, et le tome XV du journal l'*Illustration* contient une série d'articles destinés à prouver que les édifices de Khorsabad, de Koyoundjek et de Némrôd ne sont pas assyriens.

L'auteur de cette découverte inattendue, M. le docteur Ferdinand

(1) Hincks, *On the Khorsabad inscriptions*, Dublin, 1850, in-4°, p. 30. M. Hincks adopte aussi malgré M. Botta, la valeur D que nous avons donnée en 1847 au caractère et notre opinion sur le son du groupe . — Saulcy, *Rev. Arch.*, 1850, mars, t. VI, p. 770. — Rawlinson, *Inscript. of Assyria*, 1850, p. 25. — Conf. Botta, *Journal Asiat.*, 1847, p. 323.

Hœfer, ne s'était fait connaître jusque-là, à ce que je crois, que par des travaux sur l'histoire naturelle et la chimie. Pourquoi s'est-il distrait de ses études ordinaires, qui réclament toute l'activité d'une existence bien employée, pour s'occuper d'archéologie, c'est ce que nous ignorons; comment s'est-il acquitté de la nouvelle tâche qu'il s'est imposée, c'est ce que l'on va voir.

Lorsque nous aurons démontré le peu de solidité des arguments de M. H., nous n'aurons fait que ramener la question au point où il l'avait prise; mais si par ce travail, nous ne contribuons pas à avancer la science, nous l'aurons du moins empêché de reculer, et cette considération nous décide.

Nous n'entretenons pas cependant d'illusions sur le succès immédiat de notre entreprise. M. H. s'est adressé à un public nombreux, à des lecteurs qui sont peu accoutumés aux discussions philologiques, et dont on pourrait dire avec Juvénal :

« ..... Pauci dignoscere possunt
« Vera bona, atque illis multum diversa. »

Quant à nous, nous ne pouvons nous faire entendre que du petit nombre de personnes, qui se livrent à l'étude spéciale de l'antiquité; il est vrai qu'à nos yeux ce sont les seuls juges compétents. Et puis nous n'avons pas la ressource dont use M. H. lorsqu'il soulève l'indignation publique contre les académies et ce qu'il nomme les *savants officiels*. On se concilie les sympathies de beaucoup de gens en proclamant que le premier venu peut, sans travaux préliminaires, traiter une question spéciale avec plus d'habileté que les érudits de profession; mais nous renonçons volontiers aux suffrages que procure ce procédé bien connu et toujours efficace.

Il est intéressant de savoir en quels termes le journal de M. Hœfer résume la question. On ne pourra soupçonner l'*Illustration* d'avoir affaibli les preuves de l'un de ses rédacteurs (1). Nous citerons ensuite textuellement les différents passages dans lesquels M. H. a exposé ses arguments les plus solides; nous ne voulons en rien en diminuer la force; d'ailleurs Sénèque l'a dit :

« Qui statuit aliquid, parte inauditâ alterâ,
« Æquum licet statuerit, haud æquus est. »

Le lecteur sera tout de suite édifié sur les tendances de M. H. par

(1) La table du XVe vol. de l'*Illustration* attribue cet article à M. le docteur Hœfer. Cela provient sans doute d'une erreur; comment supposer que M. le docteur Hœfer aurait pu lui-même « *louer ses vastes études, son savoir universel, sa pénétration lucide des questions les plus ardues de la science historique?* » (p. 403, col. 1, ligne 73 et suiv.).

le morceau que voici, dont nous avons conservé les détails typographiques.

CONCLUSION D'UNE DISCUSSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

« *Il faut effacer les mots* NINIVE *et monuments* ASSYRIENS sur le « fronton *du musée du Louvre et sur le titre du grand ouvrage publié* « *aux frais du gouvernement*.

« L'*Illustration* a plusieurs fois entretenu ses lecteurs d'une polé« mique fort curieuse entre M. de Saulcy et M. Hœfer relativement « à la découverte des *ruines de Ninive*. Nous pouvons annoncer que « ce dernier a décidément remporté la victoire. Dans le second mé« moire qu'il vient d'adresser à l'Académie des inscriptions et belles« lettres, M. Hœfer a prouvé d'une manière irréfragable que :

« 1° Les ruines de Ninive, si elles existent, ne peuvent point avoir « été trouvées là où on les a cherchées;

« 2° Les monuments découverts sur les bords du Tigre sont les « commentaires sculptés des auteurs anciens qui nous parlent des « Mèdes, des Perses et des Parthes.

« Un seul fait suffit à la démonstration. L'hélépole est une ma« chine de guerre très-souvent représentée sur les monuments de la « prétendue Ninive. Or, cette machine fut inventée par Démétrius « Poliorcète pendant le siége de Rhodes en 304 avant J. C., c'est« à-dire *trois cent vingt et un an après la destruction de la véritable* « *Ninive*. Cela vaut bien une pièce de canon figurée sur un monu« ment qu'on voudrait faire remonter à l'époque de Charlemagne.

« Faut-il d'autres preuves encore? Les autorités les plus anciennes « et les plus respectables, Hérodote et la Bible, s'accordent à dire « très-positivement que l'Assyrie, dont la capitale était Ninive, avait « le *Tigre pour limite orientale*. Si tous les fils ressemblent à leurs « pères, les descendants de ceux qui prétendent avoir trouvé les « ruines de Ninive au delà du Tigre chercheront peut-être un jour « Paris au delà du Rhin, limite orientale de la France. » (L'*Illustration*, t. XV, p. 403.)

Faisons tout de suite une observation qui a bien son importance; le musée du Louvre, mis en cause on ne sait pourquoi, n'a jamais montré en quelque place que ce soit le nom de *Ninive*. L'auteur a donc parlé de cette inscription sans être venu au Louvre, comme il a parlé des monuments orientaux de tous les âges sans en avoir suf-

fisamment étudié le style; on nous permettra bien de connaître le titre de la *notice* qu'a publiée l'administration des musées (1); or, dans cette notice, dont le titre ne mentionne même pas le nom de Ninive, cette antique cité est indiquée dans l'*Avant-Propos* comme située à environ seize kilomètres de l'*Édifice de Khorsabad*. Pour ce qui est du grand ouvrage publié par le gouvernement, nous y sommes entièrement étranger et n'avons pas à le défendre. L'auteur, quel qu'il soit, de la *conclusion* citée tout à l'heure, prétend trouver dans Hérodote et dans la Bible que l'Assyrie avait le Tigre pour *limite orientale*. M. H., pourtant moins hardi dans ses citations, est en définitive aussi affirmatif.

« C'est avec juste raison, dit-il, que l'on invoque la Bible comme la « meilleure autorité en fait d'histoire assyrienne. Or, voici ce que dit « Moïse (Gen. II, 14), qui vivait à une époque où Ninive devait être « dans toute sa splendeur :

LE TIGRE COULE A L'EST DE L'ASSYRIE.

« Ainsi, point d'équivoque. « Le Tigre coule à l'est de l'Assyrie ; » « ces termes sont aussi nets et précis que si l'on disait que le Rhin « coule à l'est de la France. Cela étant, comment a-t-on pu cher- « cher *au delà du Tigre* les ruines de l'antique capitale de l'Assy- « rie ? » (P. 220.)

Comme on le voit, Hérodote ne figure point ici, et il faut en savoir gré à M. H., car l'historien d'Halicarnasse, qui a fort peu parlé du Tigre (2), n'a en aucun endroit mis ce fleuve en rapport avec l'Assyrie. Quant à la Bible, malgré les assertions si péremptoires que l'on vient de lire, on ne peut pas dire que son texte soit exempt d'équivoque. Il faudrait pour cela ne pas le connaître. On va juger par ce premier exemple de la témérité avec laquelle M. H. cite les auteurs.

Voyons d'abord le texte des *Septante* au verset allégué : Καὶ ὁ ποταμὸς ὁ τρίτος, Τίγρις· οὗτος ὁ προπορευόμενος κατέναντι Ἀσσυρίων. Jusqu'à

(1) *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités assyriennes au musée du Louvre*, par Ad. de Longpérier, in-12, 1848, — second tirage in-8°, 1849. — 2e édition, in-12, 1849.— 3e édition, sous presse. — Dès 1844 (*Revue Archéologique*, t. I, p. 215), je me suis expliqué sur la manière dont j'entends le passage de Jonas relatif à Ninive.

(2) En trois endroits seulement, liv. I, 189; liv. V, 52 et liv. VI, 20. Suivant cet écrivain, il y a quatre Tigre.

présent il n'est pas question d'*orient* et encore moins de *limites*. Consultons la Vulgate : *Et flumen tertium Tigris ; ipse vadit contra Assyrios* : il n'y a pas là non plus trace d'*orient ;* saint Jérôme et les docteurs alexandrins n'entendent pas la Bible comme M. H. Arrivons au texte hébraïque : ושם הנהר השלישי חִדֶּקֶל הוא ההלך קִדְמַת אשור : littéralement : *et nomen fluvii tertii Khidekel, ipse vadens ante Assur.*

Quelques mots sont nécessaires pour faire comprendre comment, en d'autres passages, les traducteurs ont pu donner à קִדְמָה le sens d'*orient* pour éviter une glose. Cette expression, en effet, signifie exactement *devant*, *en avant*. Pour un peuple qui, sortant de l'Égypte, campait entre l'extrémité de la mer Rouge et les rives du lac Asphaltite, le *pays en avant*, c'était l'Arabie, la Chaldée, la Babylonie, la Perse, par conséquent tout l'*orient* connu. Ainsi, par exemple : « Dieu dit à Abraham, après sa séparation d'avec Loth : Regarde de « tes yeux et vois, du lieu où tu es, le nord, le midi, *en avant et la* « *mer*.» (Gen. XIII, 14.) Voilà bien le pays *en avant* pris pour l'orient, et la *mer* ים pour l'occident. Faut-il en conclure que le mot ים signifie *occident* en toute occasion ? cela serait absurde assurément (1). On ne peut pas davantage attacher indistinctement à קדמה le sens d'orient, qui n'est que relatif. Ainsi, *s'avancer dans les terres* signifie à Alger : marcher au sud, à Saint-Louis : marcher à l'orient, et à Axoum : marcher vers l'occident. Dans quelques passages des *Juges* (XI, 18 ; XXI, 19), le *soleil* est pris aussi pour l'orient ; est-ce à dire que שמש n'a pas d'autre valeur ?

Ce n'est pas tout encore, on trouve dans l'*Exode* (XXVII, 13) לפאת קדמה מזרחה : *du côté* (qui est) DEVANT l'*orient*, ou, comme traduit la Polyglotte de Walton : *ad angulum anteriorem ad orientem.* Là le mot *mizragh*, le véritable nom de l'*orient*, rend bien clairement, bien positivement une idée que קדמה ne saurait suppléer. Un hébraïsant célèbre, un auteur qui fait autorité lorsqu'il s'agit de la Bible, Rosenmuller, commentant le point qui nous occupe, s'exprime ainsi : קדמת אשור, *vadit Assyriam versus*, propr. *in conspectu Assyriæ* (2). On peut remarquer ici qu'actuellement encore un Arabe

(1) En effet on lirait dans la *Genèse* (I, 26, 28 ; IX, 2), *les poissons de l'occident*, dans la *Gen.* (XIV, 3) et *Nomb.* (XXXIV, 3) *l'occident salé ;* dans l'*Exode* (X, 19 ; XIII, 18 ; XV, 4) *l'occident rouge* et (XV, 4) *les capitaines noyés dans l'occident.*

(2) *Scholia in Vetus Testamentum*, p. 52.—Luther traduit : *fleussl vor Assur.* — La Bible de Vence : *le Tigre qui se répand vers les Assyriens.* — Cahen : c'est celui qui se dirige vers l'Assyrie.

regardant la Seine du quai Voltaire, dirait que cette rivière coule *devant* قدام le Louvre, et que si Moïse a écrit dans ce sens, il a entendu que le Tigre passait *devant* l'Assyrie, c'est-à-dire à l'occident de cet empire ; mais de la comparaison du mot hébreu avec le grec προπορευόμενος κατέναντι et les mots *vadit contra* de la Vulgate, je pense qu'il faut traduire : *Le Tigre coule en avant vers Assour*, parce qu'effectivement la portion de ce fleuve, qui devait être le plus connue des Juifs, depuis Singara et surtout depuis Wahak jusqu'à Moussoul, s'avance d'occident en orient d'une manière bien marquée. Je n'ai pas besoin de rappeler que les verbes קדם et قدم, signifient, *prévenir*, *aller en avant*, *marcher à la rencontre* (de l'ennemi, par exemple).

Ainsi, on le voit, *ces termes si précis*, si exempts d'équivoque, « le Tigre coule à l'est de l'Assyrie, l'Assyrie avait le Tigre pour limite orientale, » n'existent ni dans les Septante, ni dans la Vulgate, et le texte hébraïque est, en cet endroit de la Bible si difficile à bien entendre, interprété par les plus habiles commentateurs d'une façon qui exclut les conséquences proposées par M. H. avec tant de sécurité. Suivant cet écrivain, l'Assyrie étant située à l'occident du Tigre, les monuments antiques découverts à Khorsabad, à Koyoundjek et à Némrôd, c'est-à-dire à l'orient du fleuve, ne pourraient appartenir à l'empire de Sennachérib et de Sargon, ce qui n'est pas rigoureusement logique; car, pour emprunter à M. H. un point de comparaison qu'il affectionne, nous dirons que bien qu'il soit parfaitement vrai que le Rhin coule à l'ouest de l'Allemagne, on serait mal venu à refuser au roi de Prusse et aux ducs de Nassau et de Hesse la possession de Cologne, de Bonn, de Trèves, de Mayence et autres villes de la rive gauche. M. H., pour concilier les témoignages de l'histoire avec son système, en est arrivé à reconnaître l'existence de *deux* Assyries, de *deux* Babylonies, de *deux* Chaldées. Tout cet échafaudage élevé sur un mot qui n'existe pas dans la Bible, s'écroule au premier souffle de la critique. Si M. le docteur H. consulte les textes avec peu de précautions, on va se convaincre qu'il n'apporte pas plus de soin dans la discussion des monuments figurés.

« Difficile est longum subito deponere amorem. »

Citons d'abord quelques lignes qui trahissent la plus complète inexpérience :

« Ce serait un beau travail de détacher une à une ces figures

« étranges qui ornent les palais, mis au jour par le zèle infatigable « de MM. Botta et Layard, d'interroger ces monuments les textes « anciens à la main, et de les faire parler après des siècles de si- « lence. Je l'essayerai; d'autres jugeront si j'ai réussi. »

M. H. n'a pas même supposé que d'autres, avant lui, aient pu songer au travail qu'il se propose de faire, ou plutôt de refaire. Nous l'engageons à consulter la *Revue Archéologique*, vol. de 1844, p. 213 et suiv., et vol. de 1847, p. 296 et suiv., Lenormant, *Ninive* (*Correspondant*, avril 1845); le travail de S. Birch, *Archeologia*, 1847, t. XXXII, p. 168, et les deux volumes que M. Layard a fait paraître en 1849, ouvrage dans lequel ce voyageur a reproduit, avec de nombreuses additions, les explications que M. Lenormant, M. Birch et moi avions proposées à une époque où la découverte de Khorsabad et de Némrôd était encore très-imparfaitement connue.

« Mais avant de commencer ce travail, » poursuit M. H., « je vais « d'abord montrer par un exemple, que ces monuments sont réelle- « ment perses.

« Xénophon (*Cyrop.*, VIII, 8) dit en parlant des Perses : Au- « JOURD'HUI *leur vie est beaucoup plus molle que du temps de Cyrus.... « Ils ne se contentent pas de l'ombre des arbres et des rochers; car là « même ils s'abritent sous d'autres ombres, instruments imaginés par « les hommes qui se tiennent debout à leurs côtés.* A ce texte, voici « le commentaire. (Voir la gravure calquée sur un dessin de l'ou- « vrage de M. Layard) (1). Cet instrument pour lequel Xénophon « n'avait pas même de nom spécial est, comme on voit, le parasol. « si souvent représenté sur les monuments de Khorsabad, de Nim- « roud, etc., n'était pas encore connu du temps de Cyrus l'ancien « et le mot *aujourd'hui* veut dire *deux siècles* au moins *après la des- « truction de Ninive;* car Xénophon était contemporain de Cyrus le « jeune, qu'il accompagna dans son expédition contre Artaxerxès- « Memnon (*sic*), roi des Perses. Selon toute apparence, on ne fai- « sait usage du parasol que pour se garantir du soleil : il ne paraît « pas avoir été le signe du commandement; car après la bataille « d'Issus, la tente et toute la livrée du roi des Perses tomba entre « les mains d'Alexandre. Or, comme Darius, dans sa fuite préci- « pitée avait abandonné sa mère et sa femme, il aurait très-bien pu « avoir oublié son parasol, qui eût été pour les Grecs un objet de « curiosité immense, etc. » (P. 220.)

(1) L'*Illustration* donne en cet endroit la figure d'un roi au-dessus de la tête duquel un serviteur tient un parasol.

M. H. qui n'a pas, comme cela est tout naturel, une grande habitude de l'archéologie, oublie de citer ici quelques monuments qui modifient pourtant singulièrement sa doctrine. Le premier, c'est le palais de Persépolis dans lequel Xerxès s'était fait, plus d'un siècle avant la rédaction de la *Cyropédie*, représenter suivi d'un serviteur qui l'abrite sous un parasol. Le nom et les titres du roi sont écrits sur la figure même. Or, si le parasol n'avait pas encore de nom en Perse après un siècle au moins d'usage c'est qu'il n'aurait jamais dû en recevoir, et cette indigence de langage serait bien singulière, il faut l'avouer. Pour moi je considère l'opposition qu'établit Xénophon entre l'ombre naturelle et l'ombre artificielle comme une de ces figures de rhétorique qui faisaient paraître son style *plus doux que le miel* aux amateurs de phrases, tels que Cicéron et Quintilien. Voudrait-on imposer l'emploi du mot parasol à un homme dont *les Grâces semblent avoir pétri le langage?*

« Quant à savoir, dit Letronne, si la *Cyropédie* est une *histoire* ou « un *roman*, la question est à peu près résolue en ce dernier sens : « ce n'est qu'un *traité politique*, où Xénophon a voulu exposer les « moyens de former des citoyens justes et dévoués à la patrie et de « mettre en action un général sage et courageux. Tous les person- « nages en sont fictifs, excepté Cyrus et ses parents; encore n'ont-ils « pas la physionomie orientale. Tous les faits qu'on leur attribue « sont ou fictifs, ou arrangés; et les usages qu'il prête aux Perses « sont le plus souvent empruntés à la Grèce, surtout à Lacédémone. »

Ce passage n'a pas été écrit en vue de la question que nous discutons, et il établit parfaitement l'usage que l'on doit faire de la *Cyropédie* dans les travaux qui ont pour objet l'archéologie orientale. Autant vaudrait prendre *Télémaque* ou les *Lettres Persanes* pour des ouvrages historiques.

Le second monument que nous voulons rappeler est cette frise de Xanthus dont nous avons déjà parlé aux lecteurs de la *Revue Archéologique* (1). Nous renvoyons à la description que nous en avons alors donnée. On y verra qu'après la prise de la ville Lycienne et la défaite du fils d'Harpagus, ce satrape de Cyrus qui avait conquis la Lycie, deux soldats emportent les insignes de la puissance orientale, le *trône* et le *parasol*. La frise de Xanthus est très-certainement antérieure à la mort de Xénophon et nous n'avons pas besoin d'en dire

(1) 1844, t. I, p. 226.

plus pour répondre à la seconde assertion de M. H. à savoir que l'on ne faisait usage du parasol que pour se garantir du soleil.

Passons à une autre découverte de M. le docteur H.

« La Ninive des Parthes et des Sassanides, prise par l'empereur « Héraclius, en 625 *après* J. C. a été confondue avec la Ninive « d'Asarhaddon, détruite par Cyaxare en 625 *avant* J. C. Voilà le « mot de l'énigme. — On peut avoir très-bien trouvé les ruines de « cette moderne Ninive. Mais alors les monuments dits assyriens « sont de l'époque des Arsacides et des Sassanides ; et, comme les « Parthes et les Néo-Perses voulaient en tout imiter les Mèdes et les « anciens Perses, il y aura des études fort instructives à faire pour « distinguer la copie de l'original. » (P. 220.)

Il semble véritablement que l'art des Parthes et des Sassanides soit encore tout à fait inconnu. Que M. H. n'ait pas été à même de s'en enquérir, cela est possible ; mais ce n'est pas à dire que ce chapitre de l'archéologie soit à créer. Il suffit de connaître les belles monnaies et les pierres gravées des Achéménides, les bas-reliefs de Persépolis, de Bi-Sutoun, de Suez ; les inscriptions trilingues des successeurs de Cyrus pour déclarer que : les sculptures de Khorsabad et de Némrôd ne sont point perses.

Il suffit de connaître le style des monnaies arsacides pour dire en toute assurance : Les bas-reliefs trouvés à Khorsabad, à Némrôd et à Koyoundjek ne sont point parthes.

Il suffit de connaître les monnaies, les bas-reliefs, les pierres gravées et les vases sculptés des Sassanides pour affirmer que : Les bas-reliefs de Khorsabad, de Némrôd et de Koyoundjek ne sont pas sassanides.

La place est prise en cet endroit de l'histoire de l'art ; on ne peut y faire pénétrer des monuments que leur style reporte à un autre temps. Il ne serait pas plus déraisonnable d'attribuer les sculptures de Moissac et de Saint-Trophime au règne de François Ier.

Les inscriptions des Achéménides sont toujours trilingues ; le système persan est parfaitement déchiffré ; c'est une question sur laquelle il n'y a plus à revenir.

Le peu d'inscriptions parthes que l'on connaît est en grec comme les légendes des monnaies arsacides.

Les inscriptions des monnaies et des sculptures sassanides sont en pehlvi et écrites à l'aide de caractères presque semblables à ceux des manuscrits. Quelquefois les inscriptions de cette époque sont accompagnées d'une transcription grecque ; usage emprunté aux Parthes.

Donc les inscriptions de Khorsabad, de Némrôd et de Koyoundjek ne sont ni achéménides, ni arsacides, ni sassanides. Cela est aussi clair que si l'on disait qu'un livre polonais, n'est ni latin, ni catalan, ni français.

M. H. a recours aux expédients les plus divers : « L'historien Xé-« nophon, dit-il, indique aussi un château royal (βασίλειον τι) dont « la situation pourrait très-bien s'appliquer à Khorsabad » (p. 220). Mais cette supposition, qui est la meilleure peut-être de toutes celles qu'a faites M. H., a l'inconvénient de se trouver en contradiction flagrante avec les autres arguments auxquels cependant il ne paraît pas renoncer.

Ainsi ; ou Khorsabad a été vu par Xénophon, et alors cet édifice qui existait au Ve siècle avant J. C., n'a plus rien à faire avec les Parthes et les Sassanides ; ou Khorsabad n'a été construit qu'après l'invention de l'hélépole en 304 avant J. C., et ce château ne peut avoir été vu et mentionné par Xénophon qui était mort depuis plus de cinquante ans lorsque Démétrius Poliorcète fit le siége de Rhodes.

Ailleurs M. H. se félicite de ce que M. de Saulcy admet l'identité de Khorsabad et de Némrôd avec Mespila et Larissa, villes qu'en l'an 400 avant J. C., Xénophon a vues déjà détruites. On se demande comment ces villes qui étaient abandonnées depuis le temps de Cyrus l'ancien, auraient pu contenir des bas-reliefs où se trouvent figurés le fameux parasol qui n'avait pas encore de nom du temps de Cyrus le jeune et l'hélépole, cette machine inventée un demi-siècle après la mort du fils de Gryllus. *Bonarum rerum consuetudo pessima est.*

Il existe aussi dans le musée de Berlin un monument qui ne laisse pas que d'être bien embarrassant pour ceux qui seraient tentés d'accepter les idées de M. H. Je veux parler de cette grande stèle trouvée à Larnaca en Chypre il y a quelques années. Les inscriptions cunéiformes qu'elle porte, nous montrent qu'elle a été érigée sous ce même prince dont la formule royale couvre les pierres de Khorsabad. Dans le système de M. H. il faudrait admettre que les Parthes ou les Sassanides ont possédé Chypre et cela aurait assez besoin de preuves. M. H. évidemment ne connaît pas plus la stèle de Chypre que la frise de Xanthus et les bas-reliefs de Persépolis et nous croyons à peine nécessaire de parler des sculptures de Nahr-el-Kelb, taillées dans le roc pour le fils du roi de Khorsabad, sculptures qu'il serait tout aussi difficile d'attribuer aux deux dernières dynasties de la Perse que le monolithe du musée de Berlin, jusqu'au mo-

ment où l'on aura prouvé que les Arsacides et les Sassanides ont occupé Béryte. Or, cette ville, défendue par sa marine, protégée par le Liban, l'Antiliban, le Lycus et le Lante échappa aux armes de Pacorus et des deux Cosroès, lorsque ces princes envahirent la Syrie et la Palestine.

Après avoir discuté les opinions de l'adversaire des monuments assyriens, il nous sera bien permis de rectifier une erreur assez extraordinaire qui se trouve dans le grand ouvrage de M. Botta, ouvrage qui devrait porter pour titre : *Monument* voisin *de Ninive*, puisqu'il est consacré, non pas à la description de Koyoundjek, édifice placé dans l'enceinte de cette célèbre ville, mais au récit de la découverte de Khorsabad. Le passage que l'on va lire est fort en évidence, et il nous semble nécessaire, puisque aussi bien nous nous occupons des palais assyriens, de répondre à une des assertions qu'il renferme.

« J'ai adopté, dit M. Botta, comme étant le plus usité, le nom de « *Khorsabad*, et je continuerai à m'en servir, parce qu'il a acquis « une certaine célébrité; mais ce n'est pas la forme véritable; on « doit au contraire écrire et prononcer Khoroustâbâz خُرُسْتَا بَاذْ ; « telle est du moins l'orthographe donnée par Yacouti dans son dic- « tionnaire géographique intitulé : *Moùdjem-el-Bouldan* معجم البلدان. « Cet auteur, en effet, parle de Khorsabad, et mentionne même « les ruines qui s'y trouvaient enfouies; voici ce qu'il en dit, etc. : « خُرُسْتَا بَاذْ بضم الخاء والراء وسكون السين المهملة والتاء فوقها نقطتان « Khouroustâbâz, avec un *dhamma* sur le *kha* et le *ra*, un *sekoun* « sur le *sin* et deux points sur le *ta*, est un village à l'est du Tigre, « faisant partie du district de Ninioua, etc. C'est M. Rawlinson, « consul général de S. M. Britannique à Bagdad, qui a indiqué cette « curieuse citation, d'autant plus intéressante qu'en fixant la véri- « table orthographe du nom de Khorsabad, elle démontre la fausseté « d'une étymologie déjà proposée, et dont les conséquences histo- « riques avaient de l'importance. Le nom de *Khourousabad* pouvait « très-bien se décomposer en *Khourous* et *abad*, et signifier ainsi la « demeure de Cyrus ; mais la présence d'un *t* et d'un *z* dans *Khou-* « *roustâbâz* rend cette dérivation impossible. » (*Le monument de Ninive*, p. 19.)

M. Botta ne semble pas avoir remarqué qu'il avait, quelques

lignes plus haut, fourni deux arguments contre sa propre opinion, lorsqu'il nous dit : premièrement, que les habitants altèrent le nom parce qu'ils ne le comprennent pas ; secondement, que dans toutes les formes qu'il a recueillies la terminaison *abad* est respectée.

« Ce nom n'étant pas arabe, et n'offrant pour les habitants aucune « signification, est écrit et prononcé par eux de manières très- « diverses ; on dit indifféremment *Khorsabad, Khirsabad, Khorsta-* « *bad, Khastabad* et *Khestéabad.* Les habitants expliquent même et « justifient cette dernière prononciation par une étymologie ; ils font « dériver *Khestéabad* de deux mots persans خسته *malade* et آباد « *demeure*, en sorte que ce nom signifie, selon eux, *demeure des* « *malades,* ce qui s'accorde bien avec l'insalubrité des environs. » (Pag. 18.)

Comment M. Botta ne s'est-il pas demandé pourquoi les habitants instruits de Moussoul, de Bagdad, de Constantinople, qui lisent le dictionnaire géographique d'El Yacouti, persistent à prononcer Khors*tabad?* Pourquoi, dans l'abrégé du livre de Yacouti par Soyouti, où se trouve exactement reproduit le passage cité plus haut, le nom de Khors*tabad* est écrit avec un D à la fin? (Voir le كتاب مراصل الاطلاع, Bibliothèque nat., man. suppl. arab., 891, feuillet 222.) Comment aussi M. Botta n'a-t-il pas observé qu'El Yacouti, qui indique si scrupuleusement les *motions* et les *points diacritiques* que le copiste doit tracer au-dessus des lettres, ne fait aucune recommandation pour la dernière lettre, ce qui serait de toute nécessité si cette lettre était un Z? C'est qu'il n'y a jamais eu de Z à la fin de ce mot, et qu'il ne peut pas même y en avoir. El Yacouti, qui écrivait en arabe, ne devait pas indiquer de point sur la dernière lettre de *abad;* c'est un mot dont la signification est très-connue en Orient, même de ceux qui ne sont point persans. Quant au copiste qui a exécuté le manuscrit dont M. Rawlinson a fait usage, il est plus que probable que c'était un persan, et qu'il vivait antérieurement au XVIe siècle. On sait en effet, et M. Botta aurait dû se le rappeler, que l'on avait coutume en Perse, pendant le moyen âge, de placer un point sur le D final. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister à cet égard ni de multiplier les exemples (1); je me borne à dire, pour les lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la paléographie orientale, que l'assertion de M. Botta équivaut à celle d'un

(1) Dans le seul manuscrit n° 63 anc. fonds de la Bibl. nat. on trouverait plus de mille exemples du *dal* pointé.

Arabe qui prétendrait que l'on ne doit pas prononcer *sæculum novum* parce qu'il aurait trouvé dans un imprimé du XVIe siècle *sæculū novū*.

Pour ce qui est du T, sa présence est positive dans le texte d'Yacouti ; ce n'est pas à dire pourtant qu'il ait dû toujours exister dans le nom du palais situé à seize kilomètres de Ninive. C'est ici que l'on peut utiliser la remarque de M. Botta, sur la facilité avec laquelle les Arabes altèrent un nom, dont ils ne comprennent pas le sens. Toutefois, Xénophon, dans l'*Anabase*, livre qu'il faut bien se garder de confondre avec la *Cyropédie* sous le rapport de l'exactitude, parle d'une grande ville déserte πόλις ἐρήμη, μεγάλη, située sur le fleuve Mascas, près de l'Euphrate et dont le nom, *Corsoté*, Κορσωτή rappelle le lieu nommé חרשת dans l'Écriture; si l'on réfléchit à la signification de ce mot hébraïque qui exprime l'idée de *sculpture* on pourrait croire que le lieu vu par Xénophon était orné de bas-reliefs du genre de ceux qui ont été retrouvés à Khorsabad et à Némrôd.

Il est probable que M. Botta, en parlant d'une « étymologie déjà proposée, » fait allusion à une ligne de notre notice de 1844 (*Rev. Archéol.*, p. 234) « le nom de Khorsabad me paraît signifier la demeure de Khosrouh. » Cependant nous n'avions tiré de cette explication aucune conséquence historique. M. Layard qui connaît pourtant le passage d'El Yacouti, n'en répète pas moins ce que nous avions dit : « This word is probably an abbreviation of Khosrau-« abad, the abode of Khosroès. » (1849, *Niniveh*, t. I, p. 11, note.)

Au reste nous n'avons jamais prétendu que Khorsabad signifiât la *demeure de Cyrus*. L'aspirée n'existe pas dans le nom de ce roi qui procède d'un radical tout différent de celui qui a produit Chosroès. Il est fort probable que Khorsabad contient un nom d'homme, si nous en jugeons par les autres noms, si nombreux dans la Perse et dans l'Inde, qui ont la même terminaison, comme Firouzabad, Aliabad, Salehabad, Khorremabad, Ibrahimabad, etc. Néanmoins il se pourrait que l'on y eût fait entrer un substantif commun en composition comme dans Bostanabad, Saadetabad, et dans ce cas on ne pourrait se défendre d'établir un rapprochement entre la signification de خرشعة, *monticule*, *tumulus* et l'état du terrain dans lequel M. Botta a pu accomplir son heureuse découverte.

Il faut cependant encore faire remarquer à propos du T de Khorstabad, que la ville syrienne de Κύρρος avait son ethnique κυρρήστης, dans lequel un *t* s'est introduit. Un nom d'homme analogue à חרוץ, *Kharouts* (IV, Rois 21 ; 10) aurait, uni à *abad*, amené un résultat

analogue. Dans tous les cas, Khorsabad est une de ces appellations comme Nakschi-Roustem, Médéré-Soleïman, Takhti-Djemschid qui ne tirent point à conséquence. Le véritable nom des ruines, M. Rawlinson l'a retrouvé dans Yacouti, c'est Sargoun, صرغون.

M. le major Rawlinson, consul d'Angleterre, est, on le sait, depuis une dizaine d'années possesseur d'une copie de la grande inscription trilingue de Bi-Sutoun. Le texte perse de cette inscription a seul été publié (1) et nous ne connaissons de la traduction assyrienne que le court fragment relatif au mage Gomatès que M. de Saulcy a commenté avec tant de sagacité (2).

Le monde savant et, nous sommes heureux de le dire, tous ceux qui s'occupent d'histoire, attendent avec une juste impatience les travaux de M. Rawlinson sur l'écriture cunéiforme assyrienne. Ce savant nous a donné, sur le texte persan de Bi-Sutoun, un commentaire qui dénote la plus heureuse perspicacité; d'ailleurs il a entre les mains, non-seulement le texte assyrien de Bi-Sutoun, mais encore une nouvelle et excellente copie de l'inscription de Darius à Nakschi-Roustem, et ces clefs, alors même que, contre toute vraisemblance, on les supposerait peu puissantes, constituent des aides dont tous les philologues de l'Europe sont privés.

Malheureusement M. Rawlinson croit devoir différer encore la publication des textes épigraphiques dont nous venons de parler. Loin de nous l'intention d'attribuer ces délais à un calcul. Nous ne croyons pas que M. R. fasse, de l'inscription inconnue de Bi-Sutoun, une sorte de talisman magique destiné à donner de l'autorité à toutes les traductions d'autres textes qu'il aura l'occasion de livrer au public. Le calcul, en effet, serait mauvais; car, en s'assurant un succès passager, M. R. s'exposerait à faire naître des méfiances et une incrédulité, peu raisonnées sans doute, mais qui agiraient directement contre son désir.

Quoi qu'il en soit, M. R. vient de publier un mémoire (3) sur l'inscription historique inscrite sur les quatre faces d'un obélisque découvert à Némrôd par M. Layard. On s'explique facilement le choix de

(1) *The persian cuneiform inscription at Behistun, deciphered and translated*, in-8°. 1847. — Cf. les Remarques de J. Oppert, *Journ. Asiat.* 1850.

(2) *Revue Archéologique*, avril 1849, t. VI, p. 42.

(3) *A commentary of the cuneiform inscriptions of Babylonia and Assyria including readings of the Nimrud obelisk*, etc. London, 1850.

ce monument; sur chacune de ses faces il porte cinq bas-reliefs, dans lesquels sont représentés des sujets *royaux* : un monarque recevant l'hommage de plusieurs personnages et une série de tributs plus variés encore que ceux de Persépolis. Avant même d'avoir examiné les textes cunéiformes, on comprend que cet obélisque est un monument politique, et l'on sait que l'on va y trouver le récit de campagnes, comme dans les grandes inscriptions de Darius, de Thoutmès III à Karnac, et un dénombrement comme dans le VIIe livre d'Hérodote. D'ailleurs M. R. était, ainsi qu'il le déclare, déterminé dans ce choix par la rencontre de passages dont le sens, fixé par l'inscription de Bi-Sutoun, lui offrait cet avantage immense, non-seulement de livrer des mots, mais de bien établir l'intention générale de l'inscription. Des phrases telles que celle-ci : « Les rebelles ayant assemblé leurs forces, vinrent à ma rencontre pour m'offrir la bataille; je les ai combattus et je les ai défaits, » suffisent pour faire comprendre que l'on n'a devant soi ni un rituel funéraire ni un décret législatif.

La publication de semblables passages, comparés dans les deux inscriptions et contrôlés par le texte perse de Bi-Sutoun, nous eût paru bien intéressante, et il nous semble que quelque courts que fussent ces fragments, ils auraient donné un crédit considérable au mémoire entier de M. R. C'est là véritablement ce qui lui eût permis de s'abandonner en toute sécurité et avec tout loisir à l'impression de ses œuvres plus complètes.

Tel qu'il est, le travail de M. le major R. a pour effet principal de démontrer la très-grande difficulté de la question, et de faire voir aussi que ceux qui ont avant lui publié des recherches sur les inscriptions assyriennes n'étaient pas tant au-dessous du philologue irlandais que l'on a quelquefois affecté de le croire. Ainsi, par exemple, M. de Saulcy a donné dans cette Revue la traduction d'une dalle de Khorsabad (v. t. VI, p. 765); il y trouve, après l'énoncé des titres royaux et un éloge du prince prononcé par lui-même, le récit de victoires, de prises de villes; la défaite d'Égyptiens, d'Ioniens, de Mèdes, du peuple de Kamana, du roi Kahinan, etc.

M. R. publiant, non pas la traduction d'une inscription en particulier, mais une analyse très-rapide de toutes les inscriptions qui se trouvaient dans une des grandes salles du palais, a reconnu, après les titres du roi et une invocation aux dieux, le récit de victoires, de prises de villes; la défaite d'Égyptiens, d'Ioniens, de Mèdes, du peuple de Khamana, du roi Khanan, etc.

M. Isidore Löwenstern annonçait, dès 1847, que la langue assy-

rienne contenait des mots coptes (1), les prénoms sémitiques *Anouk Hasa*. Il a, en 1849, donné au signe 𒀭 la valeur de *bel* (2), et s'est prononcé d'une manière très-affirmative pour l'existence de signes idéographiques. Il a, sur une brique gravée dans Ker Porter, lu le nom de 𒁹 𒀀𒌋 𒀀𒌋 𒁹𒁹 *Mérodach* (3).

M. Rawlinson trouve dans les inscriptions assyriennes plusieurs mots coptes; il donne constamment au signe 𒀭 la valeur de *bel;* il mentionne fréquemment les signes idéographiques ; il voit le nom de *Mérodach* dans le groupe 𒀭 𒀀𒌋 𒀭 𒁹𒁹 qui ne diffère de celui que nous venons de rapporter que par l'emploi d'homophones indubitables. Enfin il admet les pronoms qui viennent d'être cités.

Nous même avons, en octobre 1847 (4), proposé quelques lectures, telles que celles d'*Assour,* de la *Médie,* de l'Égypte, de *Chamana,* de la Susiane, qui sont confirmées par le travail de M. R. (5). L'existence de signes idéographiques comme celui auquel nous donnons la valeur de *sar;* la possibilité de trouver des monogrammes composés de plusieurs lettres, comme en sanscrit, sont reconnues par M. R. Nous annoncions, dans ce même mémoire, que les sculptures

(1) *Exposé des élém. constit. de la trois. écrit. cun.* de Persépolis, p. 38 et 101.
(2) *Revue Archéologique*, 1849, p. 419.
(3) *Ibid.*
(4) *Revue Archéologique*, t. IV, p. 501 et suiv.
(5) Nous sommes autorisé à penser que la lecture du nom d'*Assour* que nous avons publiée en 1847 dans la *Revue Archéologique* et dans le *Journal Asiat.* a pu avoir quelque influence sur l'esprit de M. Rawlinson, car le 13 février 1848 M. Botta nous écrivait encore : « Si je n'ai pas dit pourquoi les signes 𒀸𒌝𒁹𒀭 « représentent le nom de Ninive, c'est parce que cela repose sur des documents « que je ne suis pas le maître de publier parce qu'ils ne m'appartiennent pas. Il y « a plus de deux ans que MM. Rawlinson et Layard le disent et il y a de bonnes « raisons en faveur de leur opinion, mais je ne pouvais les donner parce que c'est « leur bien. »

En 1849 encore (*Niniveh and its remains*, p. 228) M. Layard confirme pleinement le témoignage d'ailleurs irrécusable de M. Botta.

L'*Athenæum* du 14 août 1847 contient au reste une lettre de M. Layard en date du 14 juin dans laquelle on lit : « Major Rawlinson makes sensible progress in his « reading of the cuneiform characters. It seems *certain* that the first palace ex- « plored at Nimroud was reared by *Ninus* — that the obelisk records the exploits « of that one of his sons who built the central palace and that thirty years of his « reign were employed in the embellishments of these monuments. They treat of « the *Conquest of India* and other countries; as also of the principal acts of cer- « tain other monarchs *ancestors of Ninus*. The researches of major R. lead to « results which would *seem to contradict the date assigned to the deluge* by the « sacred books and make him fearful that their publication will draw on him a host « of abuse. »

assyriennes de Chypre et de Nahr-el-Kelb nous paraissent contemporaines de celles de Khorsabad et de Némrôd. M. R. déclare qu'il a lu, sur la stèle de Larnaca, le nom du roi de Khorsabad, et sur le bas-relief de Nahr-el-Kelb le nom du fils de ce prince.

Quand nous disons que M. R. reconnaît ou confirme la véracité de toutes ces propositions, nous ne prétendons pas qu'il proclame cette communauté de doctrines. M. R., au contraire, paraît avoir adopté pour devise cette vieille formule romaine : *Pereant qui ante nos nostra dixerunt*. D'autres lui ont plusieurs fois déjà reproché le silence systématique que nous nous contentons de constater (1).

Il nous paraît aussi très-utile de montrer comment M. R. envisage certains détails fort importants dans le déchiffrement des écritures assyriennes. On verra par là que les conjectures sont bien excusables de la part de ceux qui n'ont pas comme lui une copie de l'inscription de Bi-Sutoun.

« La construction phonétique est à un état si grossier et si élémen-
« taire, qu'elle défie toute tentative de la ramener à un système dé-
« fini. Une difficulté encore plus formidable, difficulté dont, en vérité,
« je ne puis entrevoir que de bien loin la solution, consiste en ce que
« certains caractères représentent deux sons entièrement dissembla-
« bles, sons tellement dissemblables que, non-seulement ils ne peu-
« vent être mis en rapport l'un avec l'autre, mais que (même en
« supposant que le son indique une syllabe, qui peut à l'occasion être
« réduite au son dominant qu'elle contient) la seconde valeur n'entre
« en aucune manière dans l'articulation entière et originale. Je prends
« pour exemple le caractère . Ce signe représente phonétique-
« ment un *aleph;* mais il est aussi l'idéographique de *fils*, et en cette
« qualité doit être, je pense, prononcé *bar*. La même valeur *bar*
« semble lui appartenir dans le nom de l'Euphrate, où il remplace
« comme signe initial *b*, ou *bar;* mais comme lettre
« finale du nom de Ninive ou ce caractère
« ne doit être qu'une simple labiale, tandis que dans les noms de
« Nabopolassar (père de Nébuchadnezzar) et Sardanapale, nous
« devons donner au signe en question la prononciation *pal*, cette
« articulation étant probablement considérée par les Assyriens et les
« Babyloniens comme phonétiquement identique avec *bar*. »

(1) Voy. entre autres, *Literary Gazette*, august 1849, p. 590. — Cf. *Athenæum*, september 1850, p. 953.

Nous dirons tout à l'heure pourquoi nous écartons cette dernière hypothèse qui se rapporte aux noms d'hommes. Quant au reste, il ne nous paraît pas aussi hérissé de difficultés que M. R. semble le croire. Ainsi, après être convenu de la réalité de ce fait, à savoir que le caractère 𒀀 a, dans certaines occasions, le son A, ne pourrait-on pas supposer qu'il remplit aussi le rôle de semi-voyelle, ce qui suffirait pour les autres cas? Pourquoi le mot *fils* ne serait-il pas ou comme en berbère? Pourquoi pas l'abréviation de ילד ou, ce qui est la même chose, de ولد? Nous avons dit ailleurs que nous pensions qu'il en était pour les deux 𒀀𒀀 comme pour les caractères égyptiens 𓄿𓄿 qui, accouplés, représentent le son *i*, tandis qu'un d'entre eux seul est un *a* (1), et dans les langues sémitiques, il existe une si grande affinité entre *i* et *ou*, que notre supposition s'accorde encore avec la valeur de semi-voyelle que nous donnerions à la lettre 𒀀. Le nom de 𒀭𒉌𒀀𒀀, si toutefois on le trouve avec un seul 𒀀, serait *Ninoua* ou *Nenew*, formes excellentes, comme on voit. On comprendrait ainsi beaucoup mieux l'orthographe du nom d'Ormuzd dans les inscriptions trilingues de la Perse.

Passons à une autre question plus importante et plus délicate.

« Quelques-unes de ces anomalies appartiennent au système gra-
« phique de l'Égypte, mais quelques autres paraissent particulières
« à l'Assyrie. Sous beaucoup d'autres rapports, cependant, l'identité
« des deux systèmes est complète. Des signes non phonétiques sont
« employés comme déterminatifs précisément de la même manière,
« quoique peut-être avec moins d'extension que dans l'égyptien, et
« les noms des dieux sont représentés par des signes qui paraissent
« en certains cas être des monogrammes arbitraires, mais qui sont
« plus généralement, soit le son dominant du nom, soit son articu-
« lation initiale, ce qui a lieu également dans l'alphabet démotique
« de l'Égypte. Par exemple, le signe ordinaire de Bel est un simple
« *b* 𒁹𒀭; *s* 𒊓 représente *Sut*; 𒊩𒌋𒊩 désigne *Husi*. Dans plusieurs
« cas, cependant, les monogrammes semblent être arbitraires, comme
« 𒊩𒄭𒄭 pour *Nit*; 𒀭, 𒁹𒄭𒄭𒁹 ou 𒁹𒀭𒀭 pour *Nébo*; 𒁹 pour
« *Hem*; 𒁹𒁹𒁹 autre signe de *Bel*; 𒊩𒌋𒌋𒌋 pour *Sut*, etc. L'expression
« phonétique des noms propres en assyrien dépend presque entiè-
« rement de l'intelligence complète du panthéon; et c'est malheu-
« reusement la partie la plus difficile de toute la question cunéi-
« forme. » (P. 6.)

(1) *Journal Asiatique*, 1847, p. 534.

On comprend, tout de suite, ce que cette dernière donnée introduit de particulier dans la lecture des noms propres. M. R. croit ces noms composés avec les noms des dieux et ces noms divins sont pour lui des monogrammes arbitraires. On va supposer que l'application de ces monogrammes à telle ou telle divinité, a été suggérée à M. R. par l'emploi réitéré de ces signes pour certains noms royaux que des listes généalogiques nous montrent dans des rapports de filiation conformes à ce que nous apprend l'histoire. Mais point; les noms royaux produits par l'attribution, à ces monogrammes, de noms de dieux qui ne sont pas tous bien authentiques, sont eux-mêmes en dehors de la chronologie reçue. Voici en effet le résumé des noms royaux reconnus sur les monuments assyriens par M. Rawlinson.

Beltakat, fondateur de la monarchie (p. 23).
Témenbar I, fondateur de la ville de Halah (p. 22).
Hevenk I (p. 23).
Kati-bar (p. 24, 27, 49).
Assar-adan-pal, constructeur du palais N.-O. de Nemrod (p. 25).
Témen-bar II (p. 49).
Husi-Hem ou *Schemir-Hem* (p. 49).
Hévenk II (p. 49).
Arko-Tsin, constructeur de Khorsabad (p. 60).
Bel-adonim-scha, constructeur de Koyoundjek (p. 69).
Akadunna (p. 72).
Akpalutakra (p. 72).
Assar-adon-assar (p. 57, 70).

On va voir par la manière dont M. R. lui-même parle de la lecture des noms propres, si nous n'avions pas raison d'écarter toute considération grammaticale déduite d'un semblable système.

« Excepté, dit-il, un simple chapelet de titres difficiles à com-
« prendre, et n'ayant probablement, s'ils étaient compris, que peu
« d'intérêt, nous ne savons rien des rois qui forment l'ancienne dy-
« nastie assyrienne, que les noms. Encore lorsque je dis que nous
« connaissons les noms, j'entends seulement dire que ces noms sont
« reconnaissables toutes les fois qu'ils se présentent; leur expression
« phonétique définie ou prononciation est un sujet d'extrême diffi-
« culté; même, je le crois, d'impossibilité absolue. Car, quelque
« étrange que cela puisse paraître, je suis convaincu que les an-
« ciens Assyriens ne distinguaient pas leurs noms propres par le
« *son*, mais par le *sens*; et qu'ainsi il était permis, pour indiquer un
« roi par son nom, d'employer des synonymes à tous les degrés, soit

« que ces synonymes fussent des termes employés indifféremment « pour indiquer la même divinité, soit que ce fussent des mots diffé- « rents servant à exprimer la même idée. Ceci sera plus aisément « compris lorsque j'aurai occasion de citer les noms. Le titre « de Temen-bar est formé de deux éléments, Témen qui est le « nom d'un dieu (ce nom peut-être lu Déven aussi bien que Témen) « qui ne se rencontre, je le crois, que dans ce nom propre, et *bar* qui « est peut-être l'hébreu בר, *aimé* (le second élément du nom de ce roi « qui est habituellement écrit ⊹, peut aussi avoir la valeur de « *ser* ou *smer*, plutôt que de *bar* seulement, attendu qu'il repré- « sente la première syllabe du mage imposteur qui se nomme, à la « vérité, *Bardiya* en persan, mais Σμέρδις en grec). Il serait permis, « suivant l'usage assyrien, de représenter ce nom par tous les mots qui « peuvent signifier *aimé de Témen*, et quant à Témen-bar I, nous trou- « vons en effet le second élément remplacé par un autre monogramme « qui quoique équivalent pour le sens, peut différer pour le son.

« Dans l'inscription-type de Némrôd le signe toujours employé est « ⊢Y|⊹ de la valeur duquel je doute encore; l'inscription généa- « logique, n° 70, ligne 22, emploie ce même caractère ⊹ qui « figure dans le nom de Témen-bar II; ce qui prouve que les deux « titres sont identiques. » (P. 23.)

Nous le demandons, peut-on admettre que le peuple assyrien ait différé à ce point de tous les peuples du monde qu'il ait donné à un même prince un *nom* pouvant se prononcer d'autant de manières différentes que son dieu protecteur avait d'attributs? Chez les peuples de l'antiquité, comme aujourd'hui encore chez les musulmans, le nom de chaque individu a une immense importance parce que, en l'absence de nom de famille, il sert à établir la filiation. Pour les Arabes Dieu a quatre-vingt-dix-neuf attributs, tels que *Rahman, Kader, Kérim, Aziz, Ouahed*, etc., qui servent à la formation des noms; mais jamais on ne songerait à confondre *Abdelaziz* avec *Abderrahman* ou *Abdelkader* avec *Abdelouahed*. Or, l'esprit de la race sémitique a si peu varié depuis la plus haute antiquité, que l'on peut affirmer que ce qui est en opposition avec les idées naturelles des Arabes actuels, n'a pu être en usage chez les Assyriens.

Nous nous en rapportons du reste en ceci au jugement des philologues; qu'ils lisent attentivement la page du mémoire de M. R. que nous venons de transcrire, et ils reconnaîtront que l'on n'y trouve pas cette senteur de réalité qui décèle les véritables découvertes.

En 1849, M. Layard déclarait (*Niniveh and its remains*, p. 192) que M. le major Rawlinson venait de réussir à déchiffrer les inscriptions de l'obélisque de Némrôd qui contiennent suivant ce philologue *les Annales du règne du fils de Ninus*. Le palais nord-ouest aurait été suivant M. R. construit sous Ninus Ier. M. Layard trouvait (*Niniveh*, p. 230) que les ruines de cet édifice présentent des preuves à l'appui de cette attribution, parce qu'on peut présumer qu'il n'existe pas de plus ancien édifice en Assyrie; parce que les noms des deux constructeurs du plus ancien et du plus récent des édifices découverts en Assyrie, sont identiques et que suivant l'historien Castor, le dernier ou l'un des derniers rois d'Assyrie se nommait Ninus II. Enfin d'après Ctésias, Ninus et Sémiramis firent une expédition dans la Bactriane et dans l'Inde et l'on remarque sur l'obélisque de Némrôd, érigé par le fils du fondateur du palais, le chameau bactrien, l'éléphant et le rhinocéros, animaux indiens.

Comme, d'après les calculs des chronologistes, Ninus I aurait régné dans le XXIe siècle avant l'ère chrétienne et Ninus II dans le IXe, il s'ensuivrait qu'il y aurait douze siècles d'intervalle entre l'exécution des bas-reliefs du palais nord-ouest ou de l'obélisque et celle des sculptures qui décorent le palais sud-ouest. Les beaux dessins de M. Layard permettent de juger du style de ces monuments et de se refuser complétement à admettre une pareille idée. Les œuvres de l'art égyptien, produites par ce peuple que l'on considère comme le modèle de l'invariabilité, ne donneraient pas lieu à une semblable confusion d'âges.

M. Rawlinson, dans le mémoire que nous examinons, ne s'explique pas sur les raisons qui l'ont conduit à modifier sa première opinion qu'il ne rappelle pas. Dans son nouveau système Ninus est remplacé par Assar-Adan-Pal qu'il place au XIIIe siècle.

M. Isidore Löwenstern qui en 1845, avait déjà reconnu intuitivement le nom de Sargon (1) à Khorsabad comme autrefois Grotefend a trouvé le nom de Cyrus à Mourghâb, reprit ce sujet dans un article de la *Revue Archéologique* (1847, p. 417 et suiv.), et cette fois s'approcha tellement de la réalité qu'il nous fut bien facile de compléter sa découverte par l'interprétation du monogramme qui commence le nom royal (*ibid.*, 1847, p. 502).

M. Rawlinson, accoutumé à considérer les sculptures de Némrôd comme appartenant à une antiquité extrêmement reculée, a quelque

(1) *Essai de déchiffrement*, p. 22 à 25.

peine à revenir vers les temps historiques. On peut observer continuellement dans son mémoire la lutte qui s'engage entre l'habitude et la critique; les notes révoquent en doute presque à chaque instant les assertions contenues dans le texte. Ainsi M. Rawlinson qui nomme toujours *Arkotsin* le roi de Khorsabad [illegible] que nous appelons Sargon et qui place ce nom fantastique au Xe ou XIe siècle, reconnaît dans deux notes (p. 51 et 68) qu'il est extrêmement difficile de donner la valeur *Tsin* aux deux caractères [illegible], car ce groupe a [illegible] pour homophone et ce monogramme [illegible] s'échange à son tour avec [illegible] qui se prononce *Kan* ou *Kon* indubitablement, de l'avis même de M. Rawlinson, si bien qu'il termine sa note en nous faisant savoir qu'il a pensé à rapprocher le nom du roi de Khorsabad, d'Ἀναχυν-δαραξης, nom du père de Sardanapale. Bien plus, M. Rawlinson a rencontré fréquemment dans les inscriptions de Khorsabad et de Koyoundjek un nom qu'il pense être celui des *Kymri;* mais il se trouve forcé de le transcrire *Tsimri* pour conserver au caractère [illegible] la valeur qu'il lui donne dans *Arko-tsin* et tout en faisant observer qu'il serait mieux de prononcer *Kimer* ou *Cymr*. C'est aussi ce même caractère [illegible] qui s'échange avec [illegible], *K*, dans le nom de Sittace, que M. R. me paraît avoir très-bien lu.

M. Rawlinson pense avoir découvert, dans une des inscriptions tracées à Khorsabad, un synchronisme qui serait du plus haut intérêt : « Après que la ville de Schénakti fut prise sur le roi Kéhek, « elle fut donnée par le roi d'Assyrie (Arkotsin) à *Methati d'Atheni*, « et ce qui accroît la probabilité de la découverte que nous avons « ainsi faite de cette mention d'Athènes la plus ancienne que l'on « connaisse, c'est qu'il est dit, dans les inscriptions qui donnent « pour ainsi dire un aperçu des dates historiques, que la ville de « Schénakti est occupée par les Yavana (les Grecs).

..... « J'avoue donc que je suis disposé à regarder *Methati d'A-* « *theni* comme étant Mélanthus d'Athènes. Les idées générales que « je me fais de la chronologie assyrienne s'accordant assez bien avec « la date de Mélanthus, qui régna, il faut se le rappeler, très-peu de « temps après la première émigration des familles ioniennes à « Athènes. A tout prendre, nous avons ici, je le crois, la notion d'un « chef athénien gratifié d'un port de mer phénicien par le roi d'As-

« syrie, en retour des secours maritimes qu'il lui avait probablement « fournis pendant le siége de la place (p. 64). »

M. Rawlinson donne en note le texte assyrien des noms qu'il lit *Methati d'Atheni*, tel qu'il l'a trouvé à Khorsabad, et, de plus, deux autres noms trouvés à Némrôd et qu'il croit complétement homophones. Nous avons quelques objections à ce rapprochement. Dans le texte de Khorsabad le nom de lieu peut à la vérité être lu *Atenaia*, mais il faudrait savoir s'il n'est pas là question d'une ville de Colchide. Quant au texte de Némrôd où se trouve le nom d'homme *Métata*, il serait difficile d'y reconnaître le nom d'Athènes. Nous y voyons le nom de Héna הֲנַע, ce lieu dont Sennachérib s'était emparé en même temps que d'Æmath, d'Arphat et de Samarie (Rois, IV [II] 18 : 34. 19 : 13 — Isa. 37 : 13). Nous sommes conduit à cette lecture par l'appréciation du caractère initial qui ne nous paraît pas avoir la valeur *at* que lui donne M. Rawlinson; mais plutôt être un ה, et, en effet, nous le retrouvons à la fin du mot מִדָּה *middah* qui commence les cinq lignes tracées au-dessus de cinq bas-reliefs de l'obélisque. Si M. Rawlinson pense (p. 71) que les rois nommés à Khorsabad ont vécu dans le XIe ou Xe siècle avant notre ère, comment fait-il concorder ces dates avec le règne de Mélanthus, que les calculs les plus accrédités placent au XIIe siècle?

Il est vrai qu'il a existé des *Mélanthides* jusqu'au VIIe siècle; mais ce n'est pas là qu'est la question et nous le regrettons vivement, car il eût été extrêmement précieux de pouvoir constater, même pour l'époque de Sargon, l'existence de relations directes entre un chef athénien et le roi d'Assyrie. Nous avons déjà fait connaître nos idées sur les origines de l'art grec (*Revue Archéologique*, 1847, p. 506) et la nouvelle découverte de M. Rawlinson, si elle était admissible, viendrait singulièrement à l'appui de ce système. Les doutes que nous exprimons ici ont donc au moins le mérite du désintéressement.

Le mot [illegible], c'est-dire מִדָּה *middah* (1), commence

(1) Ce mot commence par les deux premières lettres du nom de lieu [illegible] que nous avons lu *Madaia* ou *Madia* (Voy. *Revue Archéol.*, 1847, p. 1847, p. 505 et *Journal Asiatique*, 1847, p. 533). M. Botta nous écrivait le 13 février 1848 à propos de cette lecture « vous la basez sur le plus faux de tous les raisonnements, une pétition de principe. » Cependant le mot *Middah* qui est si fréquent dans la Bible, offre un sens tellement clair qu'il est difficile cette fois de se refuser à reconnaître un D dans la seconde lettre.

chacune des lignes tracées au-dessus des cinq bas-reliefs sculptés sur l'une des faces de l'obélisque. Ce mot est toujours suivi de l'indice du génitif 𒌋𒌋 après lequel se voit l'indice des noms d'hommes 𒁹; puis deux groupes de caractères dont le second est précédé de l'indice des noms de peuples 𒆠. Puis enfin une série de mots terminés par la marque du pluriel. Ceci joint aux sujets représentés dans les bas-reliefs ne permet pas d'hésiter un instant sur le sens des cinq lignes cunéiformes. On ne peut y trouver que l'indication de *tributs* présentés au roi d'Assyrie par les chefs de certains peuples. La première ligne offre cette circonstance remarquable qu'elle se termine, sur la première face du monument, par la moitié d'une lettre dont la seconde moitié est gravée sur la face adjacente. Nous faisons ces remarques d'après les planches publiées par M. Layard (1), car M. Rawlinson n'a reproduit aucun mot du texte assyrien de cette partie de l'obélisque. Il n'en donne pas non plus une traduction littérale; mais il en analyse le contenu, et de cette analyse il résulte que les tributs seraient envoyés :

Le 1er par Schéhoua de Ladsan, pays voisin de l'Arménie, que M. R. assimile au Lazistan.

Le 2e par Yahoua fils de Houbiri, prince dont la patrie reste inconnue.

Le 3e par le pays de Misr qui paraît être l'Égypte.

Le 4e par Sout-pal-adan du pays de Schekhi, prince probablement Babylonien ou Elimæen.

Le 5e par Barbéranda de Schétina, tribu syrienne qui représente peut-être les *Scharoutana* des hiéroglyphes,

Quant aux présents eux-mêmes, M. Rawlinson ne peut pas encore établir leur identité; il distingue seulement l'or et l'argent, les perles et les gemmes, l'ébène et l'ivoire, les animaux du désert avec double dos, les bêtes rares de la rivière Arki et du pays au delà de la mer.

Comme ces différentes lectures ne sont pas appuyées par la production du texte, nous devons nous abstenir de les examiner à fond. Les planches publiées par M. Layard nous permettent cependant d'ajouter quelques réflexions succinctes.

Nous ferons donc remarquer que dans la première ligne, le nom du chef Schéoua qui est tout à fait biblique (שׁוּא, II *Sam.* 20 : 25 — I *Paral.* 2 : 49) indique peut-être une contrée moins reculée que

(1) *The monuments of Niniveh illustrated in one hundred plates*, 1849, in-f°.

la Colchide, pays des Lazes. Ne devrait-on pas voir en cet endroit un chef du pays de Résen ?

Dans la deuxième ligne la lecture du nom Yéhoua nous paraît excellente ; mais il nous semble que le nom du père gagnerait à être rapproché du באר, *Béeri* de la Genèse (26 : 34. — Cf. *Hos.* 1 : 1).

A la quatrième ligne nous reconnaissons facilement *Bel-adan*, mais il nous est impossible de deviner pourquoi M. Rawlinson fait précéder ce nom de la syllabe *Sout* puisque le monogramme Bel suit immédiatement l'indice du nom propre ; si nous en croyons la belle gravure de M. Layard et même le croquis microscopique placé en tête du mémoire de M. R. Il est vrai que les inscriptions tracées sur l'obélisque dans cette vignette, sont de nature à dérouter plutôt qu'à aider le lecteur.

Le nom de lieu présente un aspect tout à fait sémitique et rappelle le שׁבי de l'Écriture (I *Sam.* 19 : 22).

Enfin, à la dernière ligne, au lieu de Schetina, nous lirions *Batenia* ou *Batnia*, ce qui pourrait se rapporter au peuple de Batnæ près de l'Euphrate ou à celui de Beten en Galilée ; on sait, au reste, qu'il existait en Syrie un autre lieu nommé Batnæ, et que Batana figure parmi les villes de la Médie.

En somme, le mémoire publié par M. Rawlinson nous a prouvé que ce savant était dans la voie qui le conduira au déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes ; mais il fait comprendre que ce but n'est pas encore atteint complétement. Nous nous sommes permis de dire notre avis à cet égard, et M. Rawlinson ne peut y voir qu'une preuve du vif intérêt que nous inspirent ses efforts déjà en partie couronnés de succès. Nous pensons qu'il eût été plus avantageux pour lui de donner au monde savant l'analyse détaillée de quelque texte assyrien, avant de publier la traduction libre (*in a popular shape*, comme il le dit lui-même), d'une si longue inscription dont il ne produit point l'original ; mais jamais il ne nous trouvera dans les rangs de ceux qui dénigrent les travaux philologiques, et nous serons heureux de pouvoir bientôt faire part aux antiquaires de notre pays, des perfectionnements et des progrès sur lesquels l'incontestable érudition de M. Rawlinson nous donne le droit de compter.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

ADRESSÉE

PAR M. FRÉDÉRIC TROYON A M. ALFRED MAURY

SUR

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN SUISSE.

Belair, 29 août 1850.

J'ai passé quelques jours à Avenches où l'on découvre actuellement les ruines d'un édifice romain orné de portiques, dont la façade mesure environ deux cents pieds, mais les fouilles ne sont pas encore assez avancées pour juger de sa distribution. Quant à sa destination, un fragment d'inscription, gravée en grands et beaux caractères, indique que ce monument devait être un collége ou un casino.... à l'usage de qui?... C'est ce que l'inscription ne permet pas de deviner, le fragment dont je vous parle ne portant que ces mots..... SCHOLI... — ... IVMREIP.... — VS... Un autre fragment beaucoup plus considérable laisse à regretter la perte de la première partie de l'inscription, mais il est possible qu'on parvienne à la découvrir en poursuivant les fouilles. Les lettres, gravées sur un marbre blanc, sont d'une belle époque :

QVAESTVRA. IN. I.....— ASIA. FVNCTV..... — INCOLAE AVENT... L NO — OB. EGREG. EIVS. ERG. Ξ. MƎR — PATRON. P. CVIS. SINGVLI — ADQ. VNIVERS. OBLIGATOS — SE ESSE. PRAEFERVNT. ADQ. — ETIAM. PARVM. SIBI. VI. — DENTVR. PRAEDICARE. — CVRA. T. NIGR. MODESTI. — IIIIIVIRI. AVGVSTALIS.

On a aussi découvert, il y a peu de temps, dans l'intérieur d'Aventicum un petit autel en grès sur lequel on lit BIVIS — TRIVIS — QVADRVVIS. Un de ces autels de croisée ou de carrefour a déjà été

trouvé dans le siècle passé, à Balavaut, à une lieue d'Avenches : il présentait cette variante BIVIS — TRIBVIS — QVADRVBIS. (Voy. *Inscriptiones Helveticæ explicatæ ab Orellio*, n° 200.)

Les fouilles d'Avenches poursuivies sous la direction de M. l'inspecteur d'Oleyres, donneront, je l'espère, d'heureux résultats.

Une autre découverte a beaucoup préoccupé les habitants du Jura des environs de Sainte-Croix, au-dessus d'Yverdun. La trouvaille fortuite d'une ou deux monnaies romaines sur la sommité du Chasseron, près de Sainte-Croix, a éveillé l'idée d'un trésor enfoui, et, de tous les environs, on est venu, la pioche à la main, chercher fortune. Le fait est que jusqu'à présent on a trouvé environ trois cents monnaies, dont deux seulement sont en argent, quelques instruments ou lames en fer et quatre clochettes, trois en bronze et une en fer. Vu la dispersion de ces pièces, il est difficile de savoir la date des moins anciennes. Quoi qu'il en soit, ce dépôt n'est pas sans intérêt si l'on tient compte de l'emplacement sur lequel il a été fait. Le Chasseron est une sommité élevée de trois mille huit cents pieds au-dessus du lac Léman. D'un accès assez difficile, sa cime consiste en un plateau fort étroit qui fait saillie sur l'arête de la montagne. Le plateau, autrefois plus étendu, tend à diminuer de surface par les éboulements peu considérables, mais successifs, de sa roche calcaire. C'est dans le terrain de détritus, sur le versant rapide du ravin, et à environ six pieds au-dessous du plateau, qu'on découvre les divers objets que je viens de mentionner, avec des fragments de *tuiles romaines*. La présence de tuiles sur cette hauteur, loin de permettre la supposition d'un simple enfouissement monétaire, témoigne qu'il y a eu là quelque construction en pierre ou en bois, recouverte d'un toit. Quant aux matériaux employés, on comprend que par leur pesanteur ils ont dû rouler jusqu'au fond du ravin où ils auront été recouverts des débris de la montagne. Mais quel pouvait être le but de cette construction sur une hauteur à peu près toujours battue par les vents? On ne saurait y voir une habitation particulière, et cela d'autant moins que les Romains ont toujours en Helvétie recherché à cet effet les contrées les plus fertiles et les mieux exposées. Un point d'observation militaire ne se concevrait pas davantage sur une cime éloignée de toute voie et des cols qui auraient pu présenter des

passages naturels. Une seule hypothèse me paraît satisfaisante, c'est celle d'un temple ou d'un lieu consacré à quelque divinité des Monts. Si je vous propose cette explication, Monsieur, ce n'est point que j'ignore combien on en a souvent abusé pour donner une valeur factice à des découvertes tout ordinaires, mais ce n'est pas à dire qu'on doive s'en abstenir à tout jamais. L'existence d'un temple sur la cime du Chasseron nous permettrait de voir dans les objets découverts des offrandes à la divinité; les monnaies seraient celles de la foule, et les clochettes, les ex-voto des bergers.

Veuillez, Monsieur, etc.

FRÉD. TROYON.

L'INSCRIPTION CUNÉIFORME DE TARKOU.

Quiconque a lu Walter Scott doit se ressouvenir de son charmant récit de la déconfiture de ce bon M. *Oldbuck*, lorsque le mendiant *Ochiltree* réduit sa découverte d'un campement romain en celle d'une masure moderne.

Des peintres de mœurs, comme l'inimitable auteur de l'*Antiquaire*, sont malheureusement rares ; mais les ruines antiques qui se transforment en débris modernes sont encore assez fréquentes.

Engagé dans l'examen de Hyde (*Historia religionis veterum Persarum*, etc. *Oxonii*, 1700) pour un renvoi de Sylvestre de Sacy, je rencontrai sur la quatorzième planche de cet excellent livre l'inscription identique, dite de *Tarkou*, telle qu'elle se trouve figurée (d'après Witsen et le prince Dimitri Cantemir) dans le *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes* (*Paris*, 1836) de M. Eugène Burnouf.

Ce célèbre philologue, dans l'appendice de son *Mémoire*, accompagne cette inscription (qu'il reconnaît composée de trois systèmes d'écriture cunéiforme différents) d'un savant commentaire d'environ quatorze pages *in-quarto* ; travail dans lequel il attribue le monument aux Arsacides, en même temps qu'il l'indique comme offrant une preuve certaine de la présence de l'écriture cunéiforme au delà du Caucase.

M. Rawlinson, dans le journal de la Société asiatique de Londres (*vol.* X, part. I, pag. 32), cite cette même inscription d'après M. Burnouf, et l'énonce comme le dernier monument sur lequel l'ancien caractère se trouve préservé ; il la considère enfin comme une relique, que M. Burnouf a attribuée d'une manière plausible à l'époque de la domination des Arsacides.

La rencontre que je venais de faire, dans le livre de Hyde, d'une nouvelle copie de ce monument mémorable, me causait autant de satisfaction que de surprise. J'étais heureux de cette découverte inattendue, mais étonné qu'un *fac-simile* reproduit dans un ouvrage aussi répandu et fréquemment consulté que celui du docte professeur d'Oxford, ait pu échapper à l'investigation des savants que je viens de citer.

Convaincu néanmoins que je ne partageais avec personne la connaissance de ce fait précieux, je me promettais d'arriver à son aide à la solution définitive de l'origine du monument, origine sur laquelle ni l'ouvrage de Witsen, publié en 1705, ni le dessin du prince Cantemir (qui faisait partie des papiers de Schulz) n'avaient pu fournir des indications précises.

L'idée de placer cette inscription près de Tarkou n'avait été adoptée que d'une manière quelque peu arbitraire; d'autant plus que l'illustre père de la science persépolitaine, Grotefend, avait déjà, en 1820, exprimé des doutes sur l'authenticité des copies de Witsen. Une preuve convaincante sur l'existence de l'inscription tirée d'une source aussi respectée que Hyde, me paraissait donc très-nécessaire et un bienfait rendu à la science.

Hélas! ma joie fut de courte durée, et cet espoir de contribuer à mon tour à l'explication d'un trésor archéologique que son contenu, sa position géographique et les noms des savants éminents qui l'avaient jugé digne de leurs ardentes recherches, rendaient si important, fut cruellement déçu.

Que l'on juge de mon désappointement en lisant ces lignes (1) dans Hyde, dont je donne ici la traduction : « Dans les Transactions « de la classe philosophique de la Société royale, numéro 201, l'on « donne six inscriptions (qui sont notées sous les numéros 1, 2, 3, « 4, 5, 6) provenant des papiers de M. Sam. Flower, négociant « d'Alep, qui, l'an 1667, lors d'un voyage en Perse fit des copies (de « ce qui se trouve représenté) sur les murs de marbre dudit palais « (de Persépolis) en s'expliquant sur chacune d'elles en détail..... « numéro 5. Ces caractères (qu'ils soient ou l'ancienne écriture des « Guèbres ou certains signes talismaniques) ne se rencontrent *nulle « part que près de Persépolis ;* ils forment *une partie de ces lignes,* qui « se voient sculptées dans quelque marbre blanc; aucun Persan « ne les comprend aujourd'hui..... » « *Hactenus ex Chartis D. Flo-*

(1) « In Philosophicis Regiæ Societatis Transactionibus num. 201. dantur 6 in- « scriptiones (quæ ibi notantur numeris 1, 2, 3, 4, 5, 6), e Chartis D. Sam. Flower, « mercatoris Halebensis, qui anno 1667 in Persiam migrans, in dicti Palatii (Perse- « politani) marmoreis muris descripsit Apographa, ad quorum singula sigillatim « ille sequente modo scripsit..... Num. 5. Has characteres (sive sint antiqua « Gaurorum scriptura, sive Telesmatica quædam) *nullibi nisi apud Persepolim « invenîri :* hosque esse *partem earum linearum*, quæ in albo quodam marmore « sculptæ cernuntur, eosque a nemine Persarum hodie intelligi..... » L. c., Édition d'Oxford de 1700, p. 517. Édit. de 1760, p. 547.

wer; » « mais en voilà bien assez des papiers de M. Flower, » ainsi finit la sentence !

Il résulte donc nettement de ce passage, publié cinq ans avant l'apparition de l'ouvrage de Witsen, que le prétendu monument de *Tarkou*, que déjà Grotefend avait reconnu « pour un mélange de signes empruntés aux trois systèmes d'écriture que l'on trouve à Persépolis, et rassemblé uniquement pour servir de point de comparaison, » n'est effectivement qu'une macédoine de lettres de ces trois écritures, composée en 1667 par l'Anglais *Flower*, sans autre but quelconque, que de donner une idée des types : tâche dont il s'acquitta avec un bonheur bien rare, puisque tout en procédant au hasard il formula, sans s'en douter, des noms historiques assez précis pour être lus en 1836, « *Arçqi Akschk* » l'arsacide Aschek.

ISIDORE LÖWENSTERN.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La majestueuse église métropolitaine de Paris vient d'être débarrassée des échafaudages de charpentes qui, depuis bientôt quatre années dérobait son magnifique portail aux regards du public. On peut juger aujourd'hui de l'importance des réparations et de l'habileté qu'y ont apportés MM. Viollet le Duc et Lassus, chargés de la restauration de cet édifice. La galerie dite *des rois de France*, placée immédiatement au-dessus des trois vastes portes ogivales qui donnent entrée dans l'intérieur de l'église, et ainsi appelée parce que dans chacune des niches quadrangulaires qui la composent se voyaient, avant la révolution, les statues des rois prédécesseurs de Philippe II, sous le règne duquel furent élevées les constructions de ce portail, est une des parties les plus anciennes du monument. Plusieurs des piliers qui la décorent taillés dans un seul bloc de pierre, tombaient de vétusté; ils ont été soigneusement remplacés. La grande rosace qui surmonte cette galerie, a été reprise entièrement; il en est de même de l'arc à plein cintre et à triple voussure dans lequel elle se trouve encastrée. Les deux grandes fenêtres ogivales qui l'accompagnent ont été l'objet de réparations moins importantes. La partie du portail qui a nécessité la restauration la plus complète est cette admirable galerie des tours, dont les frêles colonnettes paraissent, au premier coup d'œil, par un ingénieux artifice de construction, supporter tout le massif de la maçonnerie. Les deux tours elles-mêmes, qui, sans être les plus élégantes et les plus élevées, sont certainement les plus imposantes de toutes celles de nos cathédrales, ont été l'objet d'une restauration minutieuse dans toute leur ornementation depuis la naissance de cette galerie jusqu'à celle qui leur sert de couronnement. Le petit édifice gothique destiné à servir de sacristie est entièrement terminé, et les ouvriers s'occupent de la décoration intérieure.

— Nos collaborateurs MM. Léon Renier et de La Mare viennent de quitter la France pour se rendre en Algérie où ils sont chargés, par les ministres de l'instruction publique et de la guerre, d'une mission archéologique. Ces savants ont l'intention de visiter spécialement la province de Constantine où ils feront, nous n'en doutons pas, une ample moisson d'inscriptions latines. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de leurs découvertes.

BIBLIOGRAPHIE.

Antiquities of Richborough, Reculver, and Lymne, 8°. figures. Londres, J. Russell Smith, 1850.

Les journaux de Londres, *The Times*, etc., ainsi que toutes les Sociétés savantes viennent de donner de justes éloges à cette intéressante publication de MM. C. R. Smith et F. W. Fairholt, noms avantageusement connus dans la république des lettres et des beaux-arts.

Dans cet ouvrage, M. Smith nous fournit des détails tout à fait nouveaux et exacts sur les nombreuses et intéressantes antiquités de trois positions militaires très-importantes, *præsidia*, ou *castra* des Romains, maintenant trois petits villages du magnifique comté de Kent (Angleterre). Il y a ajouté de belles et fidèles illustrations par M. Fairholt, dessinateur anglais des plus habiles en ce genre. L'Itinéraire d'Antonin appelle Richborough (*Rhutupia*, *Rhutupis*, *Rutupinum*), un port, *portum Rutupis*, et Richard de Cirencestre l'appelle, probablement à tort, une des neuf villes ou colonies britanniques : il est certain toutefois que la deuxième légion romaine, appelée *Britannica* aussi bien que *Augusta* stationna dès le commencement de l'empire romain, longuement à Rhutupia, position militaire et maritime alors, de haute importance ; vers le temps de Valentinien, A. D. 370, cette légion n'était formée probablement que d'environ quinze cents soldats : sa devise était le capricorne, qu'on voit aussi sur une rare médaille légionnaire de Carausius (Mionnet, t. II, p. 168). Jusqu'ici malheureusement on n'a retrouvé aucun marbre relatif à cet ancien port : en compensation on y admire les restes de plusieurs édifices des Romains, avec quelques fresques en plusieurs couleurs, plusieurs portions des solides murailles du *castrum* ; au couchant on en voit encore cinq cent soixante pieds de longueur sur trente de hauteur, formées principalement en pierre de Portland : on y trouve des restes de tours circulaires et carrées ; comme aussi de deux amphithéâtres dont l'un a environ six cents pieds de diamètre. Depuis trente ans on y a découvert une quantité de vases (souvent avec les noms des potiers : *Æstivi*, *Attili*, *Albini*, *Valerius Veranius*, etc. : dans sa riche collection, M. Smith possède

plus de trois cents noms différents, que nous l'engageons fortement à publier), des fragments de poteries, verres antiques de couleurs différentes, amphores, lampes, statuettes, fibulæ, clous et clefs en bronze, des *styli-ligulæ*, ou *graphi*, poids romains de cuivre, en forme d'oiseaux, armillæ en bronze, intaglios, plus des coupes en imitation des *calices gemmati* et *phialas* dont parle Juvénal, sat. V (voy. aussi C. R. Smith, *Collectanea Antiqua*, 2 vol. in-8°). On découvre constamment des médailles romaines, soit à Richborough, soit à Reculver (*Regulbium*) et à Lymne (*portus Lemanis*); il y a plus de trois siècles que Leland écrivait qu'on en trouvait plus dans les ruines de ces trois endroits que partout ailleurs en Angleterre; ces pièces datent depuis Jules César jusqu'à Honorius, mais surtout de Carausius et d'Allectus : plusieurs ayant l'exergue R. S. R. (*Rutupia* ou *Regalbium?*); on y a déterré aussi des Offa et des Berthulf en argent. Vers le commencement du dernier siècle, Battely, le *genius loci*, tutélaire de Reculver, en avait décrit, assez imparfaitement les antiquités, les monnaies mérovingiennes, etc.; la publication actuelle y ajoute des détails très-intéressants et plus exacts. L'étude de l'archéologie et de la numismatique britannique occupe spécialement M. C. R. Smith, F. R. S., etc., depuis nombreuses années; il a formé une collection unique et précieuse qui est pour lui le sujet continuel d'investigations profondes et de judicieuses observations, ce dont on sera amplement convaincu, comme nous, en lisant cet excellent ouvrage sur les antiquités de Richborough.

JOSEPH CURT, *de Londres*.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, par Wladimir Brunet de Presle. Première partie, in-8°. Planches, Paris, LELEUX, 1850.

The primeval antiquities of Denmark, by J. J. A. Worsaae, translated and applied to similar researches in England, by William J. Thoms, 1850, 8°.

Histoire métallique de la ville de Reims sous la République, 1848 à 1850, in-4°. Planches. Reims, Brissart-Binet, 1850.

Descriptive history of Bristol in the XIVth century and in 1849, by J. Chilcott, in-8°.

DE LA TABLE MANUELLE

DES ROIS ET DES DYNASTIES D'ÉGYPTE

OU PAPYRUS ROYAL DE TURIN,

DE SES FRAGMENTS ORIGINAUX,

DE SES COPIES MANUSCRITES OU IMPRIMÉES,

ET DE SES INTERPRÉTATIONS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Arrivant donc à ces manuscrits de Champollion le jeune, relatifs au papyrus royal de Turin, nous nous arrêterons d'abord à sa première copie des fragments isolés; ils sont au nombre de quarante-six, transcrits sur trente-sept feuillets, format in-8° et numérotés depuis A jusqu'à U doublé; le fragment A contient cinq noms de rois; le fragment B, six noms; le fragment C, cinq noms; les fragments D, E, F, G, douze noms, et ainsi de suite; en tout plus de cent noms ou entiers ou incomplets. Chacun des fragments originaux est figuré sur cette copie, avec les irrégularités de ses contours, et s'il porte au *verso* quelques signes d'écriture, la transcription est à côté de celle des signes écrits au *recto* du même fragment (2); sur quelques-uns il n'y a d'écrit que des chiffres; le fragment Nn fait partie de la première colonne où sont inscrits les dieux dynastes, suivis du nom du roi Ménès; d'autres appartiennent à deux colonnes à la fois, montrant les chiffres de la fin de l'une des deux à droite, et le commence-

(1) Voy. plus haut, p. 397.

(2) Il n'est pas rare de retrouver au *verso* d'une feuille de papyrus, des textes plus récents que ceux du *recto*, comme si la rareté du papyrus en Égypte avait commandé cette économie.

ment des cartouches royaux de l'autre à gauche, et tel est le fragment Jj. Enfin, quand quelque signe d'un groupe a souffert dans son tracé, quand il est effacé en partie, on a indiqué par des points ou par un trait bien fin l'union des parties qui restent, et leur rétablissement, sans effort pour les yeux comme pour le sens du groupe : rien n'a donc été négligé pour donner à ces copies la valeur même de l'original, et cette valeur est grande puisqu'il s'agit d'un manuscrit historique au plus haut degré et qui ne compte pas moins, en ce temps-ci, de trois mille ans d'ancienneté. Cette copie de ces fragments en est la véritable portraiture. Cette copie est encore la seule qui ait constaté aussi fidèlement le déplorable état de l'original et son démembrement. Ce témoignage, on le comprend, sera d'un bien grand intérêt pour la science, car il faut bien le dire, la reconstruction du papyrus en douze colonnes, dans le but de recomposer la suite des règnes des rois et la succession des dynasties de l'ancienne Égypte, a été tentée et exécutée avec plus ou moins de bonheur et au moyen de quelques fugitives données archéologiques; d'où il suit inévitablement que, dans l'usage de ces recompositions telles qu'on les connaît par les copies du travail de M. Seyffart, un inévitable doute préoccupe celui qui les étudie, puisque l'auteur de cette recomposition n'a très-souvent placé que par conjecture, tel roi comme le successeur ou le prédécesseur de tel autre roi ; d'où il suit encore qu'il naît un doute presqu'à chaque ligne de ce grand travail de recomposition.

Au contraire, avec les copies des fragments, ces doutes diminuent sensiblement, car, telle de ces copies qui contient, comme l'original, cinq ou six noms de rois, met en toute évidence que ces cinq ou six rois se succédèrent sur le trône : ces copies isolées et inédites de chaque fragment, seront donc un élément nouveau de critique, élément précieux, d'une haute portée, et égal aux originaux, non-seulement dans l'étude de la chronologie égyptienne en général, mais aussi dans celle des autres monuments royaux, de ceux surtout qui conservent des listes plus ou moins étendues de rois d'Égypte dans l'ordre de leur succession. Deux noms de pharaons découverts isolément sur des temples ou sur des stèles, et qui seraient inscrits aussi dans un des fragments du canon royal, trouveraient aussitôt dans ce fragment leur ordre incontestable de succession; et avec un certain nombre de faits semblables, et quelques points de raccord entre les fragments, on arriverait bien vite à des certitudes sur la liste générale des rois d'Égypte, même des primitives dynasties.

Les copies faites par Champollion en 1824, seront ainsi un moyen

de contrôle, à la fois certain et indispensable, de tous les travaux faits postérieurement sur le Canon royal de Turin, de ceux de M. Seyffart surtout, dont la reconstruction conjecturale du papyrus original a produit un texte de trois cents lignes successives, mais dans lesquelles il n'est possible à personne de séparer, dans ce travail, la certitude des conjectures, car celles-ci ont présidé à la classification des fragments, et le temps leur donnera peut-être un autre ordre. Il n'y a donc de certitude, que dans l'ordre de succession des rois qui sont inscrits de suite sur le même fragment. D'un de ces rois à l'autre, l'ordre de succession est certain ; d'un fragment à l'autre, cet ordre n'est que conjectural, comme le sont aussi les motifs tirés de probabilités diverses, qui ont servi à déterminer, dans ces trois cents lignes, la place de chacun de ces fragments jusque-là isolés. Les copies de Champollion contiennent donc, comme les fragments originaux, l'ensemble des certitudes que la critique peut adopter sur un document du plus haut intérêt historique, monument du plus rare mérite par son antiquité comme par son sujet : c'est donc sur ces copies que doit se porter l'attention des savants qui s'intéressent à cette étude. Ces copies les éclaireront sur le mode de reconstruction du texte antique par M. Seyffart, et sur la méthode adoptée par M. Lepsius dans une entreprise tout analogue par le but, et, on peut le dire d'avance, par les résultats.

On voit, en effet, au premier examen des quatre planches publiées par M. Lepsius, en 1842, qu'il a comme prévu toutes les réflexions que nous venons d'exposer au sujet de l'autorité de chaque fragment isolé, ainsi que les doutes qui devaient naître sur leur assemblage nécessairement conjectural. M. Lepsius a donc indiqué dans toutes les colonnes de sa restitution du canon royal, et par un numéro, chacun des fragments qui entrent dans la composition de cette colonne. Si donc, dans les feuilles lithographiées, chaque fragment est la copie fidèle de l'original, il y a, comme dans l'original, certitude pour la succession des noms écrits dans chaque fragment, et il n'y a plus de conjectures, de doute, en un mot, que sur l'ordre assigné dans chaque colonne, aux fragments jusque-là isolés qui la composent.

Malheureusement nous ne pouvons pas dire que ces certitudes existent dans le travail de M. Lepsius, à l'égard de la succession des noms de rois qu'il a compris dans le même fragment; car, en comparant ses copies de ces fragments, tels qu'il les a publiées dans ses lithographies, avec les copies originelles de Champollion, on voit clairement que les copies des mêmes fragments, faites cependant sur les

mêmes originaux par les deux savants archéologues, ne sont point parfaitement semblables.

Par exemple : on voit sur la première planche de M. Lepsius, que la première colonne est formée presqu'en totalité d'un fragment qui porte le n° 1, que ce fragment présente treize lignes successives d'écriture plus ou moins complètes, mais sans solution de continuité de la matière du fragment : et la copie de Champollion, relative à cette partie du papyrus royal, ne reproduit qu'un bien plus petit fragment où l'on ne retrouve que cinq des treize lignes données par M. Lepsius, la huitième, la neuvième, la dixième, la onzième et la douzième; quant aux huit autres lignes sur treize, sept qui auraient précédé et une qui aurait suivi la copie de Champollion, elles n'existaient certainement pas à cette place à l'époque de ces copies, et le fragment original ne contenait que les cinq noms alors transcrits : il y a donc dans la copie du fragment n° 1, selon M. Lepsius, deux ou plusieurs autres fragments rapprochés et réunis; il y a ici certitude pour la succession des noms inscrits sur chaque fragment, mais il n'y a que conjecture dans la réunion qui a donné à ces petites portions du texte l'apparence d'un seul fragment de treize lignes successives : le lecteur devait en être averti.

A la troisième colonne, planche première de M. Lepsius, les six premières lignes s'offrent comme ne composant qu'un seul fragment (n° 18): et d'après les copies du savant français, ces six lignes se trouvent sur deux fragments au moins. Le fragment (n° 20) de la même colonne donne huit noms de suite, lignes 7 à 16 : et une des copies de 1824 est celle d'un fragment qui ne porte que les lignes 11 et 12 de ce même passage. Sur la quatrième colonne, le fragment (n° 34) porte 13 lignes successives, de la dixième à la vingt-deuxième, écrites en apparence sur un seul morceau de papyrus: et les copies de Champollion constatent l'existence d'au moins trois fragments qui portent, le premier, les lignes 10, 11, 12 de la lithographie; le deuxième, les lignes 13, 14 et 15; et le troisième, les quatre dernières, les 19e, 20e, 21e et 22e. Il y a donc encore ici conjectures sur cette série insolite de treize lignes résultant de plusieurs fragments réunis sans interruption. A la septième colonne, les onze premières lignes paraissent aussi être écrites sur un seul fragment : Champollion en a trouvé deux qui même ne représentent à eux deux que six de ces onze lignes. Enfin la neuvième colonne de M. Lepsius contenant vingt-six noms, se retrouve tout entière (un seul nom excepté), dans les copies de Champollion : mais la planche lit hographiée n'in-

dique, pour le commencement de ces vingt-six lignes, que trois fragments numérotés 97, 98 et 101, tandis que les copies de Champollion nous donnent pour cette même colonne au moins six fragments, et dans la lithographie les sutures qui ont réduit à trois les six fragments primitifs, ne sont aucunement indiquées ni à l'œil ni à l'esprit du lecteur. Il est toutefois certain que depuis 1824 les fragments alors calqués n'ont point changé de forme, qu'ils ne pouvaient ni s'accroître, ni s'étendre par l'effet du temps, un résultat contraire était plutôt à redouter : si donc on nous montre aujourd'hui des fragments plus grands qu'ils ne l'étaient en 1824, c'est que ces grands fragments d'aujourd'hui ont été composés, avec plus ou moins de certitude, de plusieurs des petits fragments d'autrefois : nous avons dit plus haut combien, pour l'étude fructueuse du papyrus royal de Turin, on avait besoin d'en être averti.

S'il nous fallait le démontrer par l'application de cette remarque à des recherches tout à fait récentes, nous rappellerions que dans une dissertation spéciale (1), on cite *un* fragment du papyrus royal de Turin, qui conserve *les noms des deux derniers rois de la XIIe dynastie, la durée de ces deux règnes* et *la durée totale de cette même dynastie :* cela paraît être ainsi en effet d'après la lithographie de M. Lepsius (col. VII, lignes 1, 2, 3); mais d'après les *fac-simile* de Champollion, ces notions sont éparses sur trois fragments au moins, un qui porte les noms des deux rois, un autre deux lignes de chiffres et qu'on a accolé au premier, et un troisième contenant le total des années d'une dynastie et que Champollion ne connut pas. Dans le même ouvrage (2), on cite un autre fragment (col. VI, n° 63) « qui comprend, dit-on, six rois et dans lequel l'avant-dernière place de la dynastie (la VIe, dit-on), est occupée par le cartouche du roi Raneb-tou : » c'est encore la lithographie de M. Lepsius qu'on cite en témoignage.

On y voit bien, en effet, six lignes de suite écrites dans un seul fragment : mais dans les copies de Champollion, le fragment relatif à ce passage ne porte que des restes de chiffres et de noms, qui répondent à deux lignes seulement, la deuxième et la troisième du plus grand fragment où l'on en a réuni six : il y a donc encore ici des sutures non indiquées et sur lesquelles la critique sérieuse de

(1) Examen de l'ouvrage de M. Bunsen, par M. de Rougé, p. 18. Extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*.

(2) Page 13.

tels textes a le droit d'être avertie, afin de ne pas l'exposer à des conclusions hasardées, parce que certains matériaux manqueraient de l'autorité nécessaire.

En de telles conjonctures, le plus sûr de tous les avertissements nous a paru consister dans la publication des fragments de 1824; ils sont reproduits, après une nouvelle et récente vérification (en 1848) sur le papyrus original, par la planche ci-jointe. Nous ajoutons que, pour la facilité des rapprochements qu'ils ne manqueront point d'amener, nous avons rangé ces fragments dans l'ordre où Champollion les a mis dans sa copie, numérotés par les lettres de l'alphabet latin, nous avons ajouté un *chiffre romain* à chaque *lettre latine*, pour désigner la colonne du texte lithographié par M. Lepsius, où se trouve placé le fragment de 1824, cité sur notre planche 149 jointe à ce mémoire.

Si l'on rapproche ces copies isolées de l'ensemble du tableau publié par M. Lepsius, et qui reproduit les noms selon la reconstruction de M. Seyffart, on en retirera plusieurs avantages :

1° On ne pourra considérer deux ou plusieurs rois d'Égypte nommés dans le papyrus, comme s'étant succédé à la couronne, que tant que leurs noms se trouveront inscrits à la suite l'un de l'autre sur le *même fragment* original ou la copie de 1824 ; et tout ce qui, dans une autre copie quelconque, précédera ou suivra le contenu de ce fragment, n'y aura été placé que par l'effet de conjectures plus ou moins heureuses;

2° Les copies faites en 1824 d'après l'état primitif des fragments du papyrus, conservent des signes ou des traits qui ont disparu depuis, et en ce genre d'indication il n'y en a jamais d'inutiles ;

3° Les copies originales de 1824 sont l'ouvrage d'une main habile et d'un esprit qui se rendait compte de tous les linéaments tracés par sa main ; il en résulte que certains passages reproduits par la lithographie avec incertitude dans le tracé des signes, ou bien avec des surcharges, se retrouvent fermement copiés sur les anciens calques, et de manière à lever toute incertitude sur la nature et l'expression des signes ;

4° Sous le rapport du nombre des fragments, les copies de 1824, où il ne s'en trouve que quarante-six, ne peuvent être comparées avec les planches de M. Lepsius, qui en reproduisent cent soixante-quatre ; il est vrai qu'on n'a rien oublié, rien omis, et cette religion des fragments est un grand témoignage de zèle et de fidélité : mais il y en a quarante au moins qui sont en blanc ou qui portent seulement un

seul signe ou une portion de signe, et ils sont réellement sans emploi. Dans les autres cent vingt fragments, on ne voit pas un nom entier ou presque entier de pharaon qui ne se trouve sur les copies de Champollion ; et dans ces copies, il y a aussi huit fragments qui manquent dans les planches lithographiées de M. Lepsius. Ces fragments, encore inédits, nous donnent quatre commencements de noms de rois, par séries de deux ; neuf commencements de groupes où l'abeille domine; plus deux séries de chiffres, une de quatre, l'autre de trois lignes; et enfin une autre série de six chiffres superposés et écrits au verso de la première colonne du papyrus : ces fragments inédits du canon royal sont reproduits sur notre planche sous les lettres Aa, Bb, Cc, Dd, Rr, Ss, Tt, Uu. Ainsi les copies de Champollion quoique de 1824, n'arriveront pas trop tard.

J'ai déjà dit que mon frère avait commencé de transcrire tous ces fragments de 1824 sur un cahier, et sans attacher une idée de succession royale à l'ordre dans lequel il les a rangés selon les lettres de l'alphabet latin. Mais ce cahier avait deux colonnes à chaque page; la colonne de droite portait le cartouche du papyrus en écriture hiératique, et sur l'autre colonne il avait ajouté la transcription de ces cartouches hiératiques en caractères hiéroglyphiques (1); il ne fit ce travail que sur vingt à vingt-cinq cartouches, et s'il ne l'acheva pas sur les fragments, c'est qu'il le réserva peut-être pour le papyrus entier tel qu'il avait été reconstruit par M. Seyffart.

Ceci nous ramène à la copie complète du papyrus de la main de Champollion, d'après le travail de M. Seyffart, communiquée, en 1838, à M. Lepsius, à Paris, par Salvolini; cette copie remonte à l'année 1827. Nous en avons donné plus haut une première idée (p. 403); nous pouvons en dire l'origine.

On n'a pas oublié la divergence d'opinion qui se manifesta publiquement, dès l'année 1824, entre M. Seyffart et Champollion, sur quelques points fondamentaux des doctrines archéologiques établies par le savant français. Mais ces divergences d'opinion n'influèrent point sur le caractère des deux savants; et ils discutèrent verbalement et par écrit, sans s'éloigner pour cela l'un de l'autre; ils avaient traité les opinions avec indépendance, et les personnes avec estime et politesse. Après s'être rencontrés à Rome, ils se retrouvèrent bientôt après, à la fin de l'année 1827, à Paris, et le premier soin de Champollion, conservateur du Musée Égyptien du

(1) Ce cahier est aussi dans la collection du gouvernement.

Louvre, fut d'y introduire M. Seyffart et de lui en procurer la libre fréquentation, avec la faculté de copier tout ce qui pouvait l'intéresser. S'il n'en eut pas la complète facilité, il déclare dans un de ses ouvrages que ce ne fut point par la faute du conservateur (1).

De son côté, M. Seyffart ne se montra pas moins poli, ni moins libéral. Il avait copié à Turin, comme on l'a dit plus haut, les fragments du papyrus royal; il les avait rapprochés et avait essayé cette reconstruction dont nous avons déjà parlé; il la montra à Champollion et la lui prêta avec la permission d'en faire une copie, lui demandant en même temps une liste des rois de la XVIe et de la XVIIe dynastie, d'après les monuments. Voici le texte de la lettre de M. Seyffart :

« Comme tout ce que je tiens est à la disposition de M. Champollion, je ne trouve pas de difficultés de lui envoyer par la personne présente ma copie d'un manuscrit égyptien historique de Turin, et lui permettre de la retenir quelques journées, copier s'il lui plaît, etc. Je voudrais en vérité publier moi-même ce précieux manuscrit; et, à cette occasion, je demande à M. Champollion s'il me permettra de copier son catalogue des rois de la dynastie XVIe et XVIIe, trouvé dans un temple en Égypte, promettant de n'en faire aucun usage public. J'ai l'honneur de saluer M. Champollion.

« SEYFFART. »

Paris, 25 décembre 1827.

Il y eut ainsi échange d'excellents procédés entre les deux savants, et nous notons ici ce fait comme un trop rare souvenir dans l'histoire des sciences.

Dans le manuscrit de M. Seyffart, Champollion retrouva ses copies primitives de Turin, et vit pour la première fois tout ce que le savant allemand, plus favorisé que lui, avait eu l'avantage d'y ajouter; il fit la copie qu'il avait la permission de prendre, avec quelques changements ou plus de régularité dans le tracé des signes quelquefois incertains, et c'est là l'origine des *variantes* que M. Dulaurier remarqua entre la copie de Champollion, que je lui avais communiquée, et le travail de M. Seyffart, dont il donna une copie à M. Birch à Londres : c'est ce dernier qui, dans sa notice imprimée, a mentionné ces variantes tirées du manuscrit de Champollion.

(1) Sous le prétexte du *projet* de publier le Musée Égyptien, M. Seyffart fut assez lestement, mais officiellement, éconduit des salles égyptiennes du Louvre.

Dans ce manuscrit, les pages sont de vingt-deux, de vingt-trois, de vingt-cinq, de vingt-sept ou de trente lignes; les douze pages répondent aux douze colonnes des lithographies de M. Lepsius; ces pages sont placées dans le même ordre sur les deux copies, et la comparaison du manuscrit avec les lithographies me semble devoir en être la plus intelligible description.

Dans le manuscrit, la première colonne, qui pourrait bien en être la seconde (1), est moins défectueuse, les lignes y sont plus complètes, soit au commencement, soit à la fin; le nom répété de *Ménès* y est plus évident, et le commencement de celui d'*Athothis* très-visible; le déficit des lithographies porte particulièrement sur les chiffres qui terminent les premières et les dernières lignes.

Mêmes observations à l'égard de la seconde page de la lithographie, quoiqu'elles soient moins importantes, cette seconde page du manuscrit ayant beaucoup plus souffert que la première.

La troisième page est plus garnie dans le manuscrit.

La quatrième page est presque identique dans les deux copies, excepté pour la première ligne, qui, dans le manuscrit, est plus complète.

A l'égard de la cinquième page, il n'y a pas un rapport constant dans l'ordre et la composition des noms royaux, et le manuscrit conserve un plus grand nombre de signes numériques.

La sixième page est très-maltraitée sur les deux copies; le manuscrit est encore ici plus complet, quant aux signes numériques.

Il n'y a pas de différence dans la septième page; même observation sur la huitième, en ajoutant que le cartouche de la deuxième ligne, très-confus dans les lithographies, est très-distinct dans le manuscrit.

(1) Cette colonne finit par les deux premiers noms des rois de la Ire dynastie, Ménès et Athothis; les autres noms de rois suivaient, et cette colonne considérée comme la seconde se lierait ainsi parfaitement avec la troisième où est continuée immédiatement la série des rois des dynasties suivantes: le texte de cette deuxième et de cette troisième colonne semble donc les réunir naturellement et nécessairement. Il en résulte que la colonne considérée par M. Seyffart comme la deuxième, se place fort irrégulièrement entre les deux que nous venons de désigner, car cette autre deuxième colonne de M. Seyffart, qui donne des règnes des dieux, vient interrompre la liste des règnes des hommes, qui se trouvait de suite sur les deux colonnes déjà rapprochées par leur texte même. J'ai souvent pensé que ces colonnes une et deux selon M. Seyffart, lesquelles indiquent également des règnes des dieux et qui finissent également par les noms de Ménès et Athothis, pourraient bien être, chacune, la première page de deux manuscrits différents sur le même sujet. L'examen des fragments originaux pourrait en décider, mais je ne les ai point vus; et mon frère n'ayant connu qu'un seul des deux fragments, n'a pu vérifier, ni pensé à vérifier la similitude ni la dissemblance des caractères de ces deux pages initiales.

La neuvième page est la plus riche de toutes en noms de rois, celle aussi pour laquelle on trouve plus de renseignements dans la copie faite en 1824; on reconnaît leur influence par une plus régulière transcription de quelques cartouches dans la copie manuscrite.

La dixième page a de grandes lacunes dans les deux copies; il y a cependant plus de lignes de nombres dans le manuscrit qui, pour les noms de rois, est aussi moins maltraité en général. On peut faire les mêmes observations pour la onzième et pour la douzième page.

Ajoutons, comme remarques générales, ce qu'il résulte de ces rapprochements, savoir : 1° Qu'il y a une grande analogie entre la copie composée par M. Seyffart, la copie transcrite par Champollion, et les lithographies publiées par M. Lepsius après un nouvel examen des fragments originaux; 2° que, dans les lithographies, la classification des fragments est la même que dans le travail de M. Seyffart; 3° qu'il y a plus de données numériques des règnes dans ce travail que dans les lithographies, M. Seyffart ayant vu les originaux lorsqu'ils étaient moins broyés; 4° que la copie de Champollion réunit tous les avantages qu'on peut trouver dans le travail de M. Seyffart et dans les lithographies de M. Lepsius, et de plus une plus grande netteté dans le tracé et dans l'arrangement des signes; 5° enfin que le mérite et la valeur archéologiques de ces trois copies de la recomposition de l'antique papyrus royal, sont incontestablement subordonnés à l'autorité éminente des copies primitives, et par fragment isolé, faites en 1824 par Champollion; l'arrangement dynastique de ces fragments qui portent des noms de rois, de ceux qui portent des nombres, et l'affectation des fragments de nombres aux fragments de noms étant, dans les trois copies, une opération purement conjecturale et par suite d'une autorité insuffisante.

Si l'on entrait dans l'examen de la méthode qui a présidé à cette recomposition du papyrus par ses fragments, on en découvrirait sans effort d'esprit tous les éléments, et bien vite, la pensée qui a tout inspiré, savoir, le désir de reconstruire une sorte de prototype original égyptien des listes grecques de Manéthon, en rangeant dans l'ordre de ces listes tous les fragments connus du papyrus. L'on ne s'est pas aperçu qu'on détruisait par là le vrai mérite, le mérite natif de ces fragments, en les dépouillant de leur expression propre qu'il fallait d'abord protéger, et conserver purs de toute influence moderne, au péril même de Manéthon. Il est vrai que le délabrement du livre antique a singulièrement diminué ce risque; toutefois, l'habileté même de l'architecte pouvait oblitérer encore ces matériaux, et créer des

doutes sur leur nature, si, par leur signalement ou par la figure que nous en possédons, nous ne les retrouvions heureusement dans leur état primitif par les copies figuratives faites par Champollion.

L'examen du papyrus reconstruit amène invinciblement à cette supposition, savoir, que le docte Allemand (M. Seyffart), possesseur de tous les fragments originaux encore subsistants, aurait soigneusement mis ensemble ceux qui portent des noms de rois, ceux qui portent seulement des nombres, et les aurait rangés les uns et les autres, autant que possible, dans l'ordre même où ces noms et ces nombres sont rangés dans les listes de Manéthon, dressant ainsi une série de rois pour former une dynastie; séparant cette dynastie de la suivante, née du même principe, au moyen d'un fragment portant des nombres; séparant aussi plusieurs séries de rois formant une série de dynasties par d'autres fragments de nombres donnant des totaux d'années de plusieurs dynasties, tout comme cela se voit dans le texte grec de Manéthon.

Mais pour une opération si simple, et simple en effet parce qu'on opérait seulement *selon les nombres des règnes assignés à chaque dynastie par Manéthon*, sans s'occuper du défaut général de *synonymie* des rois du texte égyptien reconstruit comparé au texte grec qui en était le patron, pour une telle opération cependant il existait une grande difficulté qu'il fallait préalablement, disons même arbitrairement résoudre, et la voici : « Quelle liste de Manéthon prendra-t-on pour guide? La plus longue, si les matériaux abondent, et la plus courte s'ils n'abondent pas. » De fait, il y avait abondance, et les listes d'Eusèbe pour les premières dynasties ont été préférées à celles de Jules l'Africain; de Ménès à la VIe dynastie, on a placé dans le papyrus reconstruit soixante-seize rois; l'Africain n'en compte que quarante-trois, mais Eusèbe en admet soixante-treize. Après un fragment portant deux lignes de chiffres, viennent six noms, ce sont, dit-on, ceux des rois de la VIe dynastie, composée en effet de ce nombre de rois, selon l'Africain et Eusèbe. Après la place assignée à la XIIe, on trouve quatre-vingt-seize lignes de suite données à des rois, et l'on sait que les deux abréviateurs de Manéthon accordent soixante rois à la XIIIe et soixante-dix rois à la XIVe. Il y a encore après soixante lignes de rois environ en plusieurs séries séparées au moyen de lignes de chiffres, et c'est ainsi que finit le papyrus reconstruit, où l'on a réuni à la dernière page tous les fragments antiques les plus maltraités.

Ainsi, dans cet ensemble de reconstruction, ce n'est plus l'ancien

état du papyrus, quel qu'il fût, c'est le texte égyptien d'un papyrus rédigé vers le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, qui est mis en concordance forcée avec le texte d'un écrivain grec qui vécut peut-être dix siècles plus tard. Il est très-vraisemblable que le papyrus et les listes grecques avaient entre eux des analogies telles que leur autorité historique en est mutuellement affermie; je conviens aussi que certains rois nommés à la fois dans le papyrus et dans les listes, ont pu, d'après Manéthon, être très-bien ou assez bien placés dans le papyrus refait; mais ces similitudes, que M. Seyffart a soigneusement cherchées, et qu'il n'a pas toujours trouvées, sont d'une extrême rareté, et n'ont pu procurer à cette laborieuse reconstruction qu'un bien faible secours. Par exemple, on y reconnaît deux Néphercherès, placés à la première ligne de la troisième page et à la neuvième ligne de la cinquième page : il y a aussi deux Néphercherès dans les listes de Manéthon, un à la IIe et l'autre à la Ve dynastie; mais dans le papyrus restauré, si le premier Néphercherès est placé dans la IIe dynastie, l'autre qui est dans la Ve selon Manéthon, est inscrit à la IIIe dans le papyrus, et après Nitocris qui est ainsi de la IIIe selon le papyrus, mais réellement de la VIe selon Manéthon; il n'y a pas dans cet arrangement beaucoup de bonheur.

Par ces diverses réflexions, je n'entends point contester l'importance, bien incontestable aux yeux de tous, des vénérables débris de l'antique papyrus, ni affaiblir le mérite des travaux dont il a été le digne objet de la part des deux doctes Allemands que j'ai déjà nommés. Je ne puis me proposer que d'apprécier, pour moi-même du moins, le degré de certitude des faits que ces débris nous révèlent, et cette certitude m'a paru complète à l'égard des noms que chacun de ces débris nous conserve, comme à l'égard de la succession dynastique de ces noms, quand ces débris nous l'indiquent; mais quant à la reconstruction du papyrus même, laquelle est le fruit des recherches de M. Seyffart, adoptées par M. Lepsius, c'est au temps qu'il appartient de mettre au grand jour la sagacité et le bonheur de ces deux archéologues.

Il y a déjà un premier mérite à signaler en faveur du travail de M. Seyffart, c'est d'avoir fourni à Champollion l'occasion de quelques recherches spéciales sur cette matière; car à la copie de ce travail il avait joint en effet quelques notes et quelques traductions : entrons à ce sujet dans quelques détails.

J. J. Champollion-Figeac.

(La suite à un prochain numéro.)

SUR

L'ORIGINE DES MONUMENTS EN PIERRES BRUTES

DÉSIGNÉS

SOUS LE NOM DE *MONUMENTS CELTIQUES* OU *DRUIDIQUES*.

Dans la séance du 19 juin 1847 du Comité historique des arts et monuments il fut lu, sur les monuments dits *celtiques*, un travail de M. Schmit, dont nous n'avons d'autre connaissance que l'annonce même faite dans les bulletins du comité, et que je transcris ici.

« M. Schmit a cru voir dans la configuration de ces monuments l'emploi persistant du nombre trois et de ses multiples. Il a remarqué des caractères qu'il soupçonne hiéroglyphiques. Il faudrait étudier soigneusement les formes, l'orientation, etc., de ce genre de monuments. Si l'on parvenait à établir une classification par zones topographiques, et à préciser des faits fort incertains jusqu'à ce jour, on rendrait un service signalé à l'archéologie celtique. Les dessins qui représentent les monuments celtiques sont tous inexacts, sans exception (1). Le Comité trouvera sans doute utile d'encourager ce genre de recherches et de faire un appel à ses correspondants, qui seraient priés d'envoyer les renseignements en leur possession. »

A la suite d'observations fort justes de M. Le Prévost sur les instructions qui doivent diriger ces sortes de recherches, le Comité dit avec beaucoup de raison, qu'on devrait se garder « de dogmatiser et de regarder comme un fait constant, par exemple, que le nombre trois ou ses multiples entre dans la composition des monuments celtiques, car il existe des *dolmen* composés de quatre et de cinq pièces.» Nous en avons vu en effet, pour notre part, un assez bon nombre,

(1) Les personnes qui se sont livrées à l'étude de ces monuments trouveront, sans doute, cette formule un peu trop absolue. Je connais des dessins de tels de ces monuments qui ont été faits avec tout le soin désirable, et qui offrent autant de garanties d'exactitude que la plupart des autres monuments archéologiques publiés dans les différents recueils.

et aucun, nous pouvons le dire, ne se prêterait rigoureusement à une combinaison des nombres ternaires.

« L'histoire des monuments celtiques, dit M. Tournal, dans un savant opuscule publié à Montpellier en 1844 (1), comparée aux autres branches de l'archéologie, est tout ce qu'il y a au monde de plus vague, de plus romanesque, de plus obscur et de plus mystérieux. L'on ignore quand, pourquoi, par qui et comment les trois quarts de ces monuments ont été élevés. Il a été impossible, jusqu'à ce jour, de découvrir des caractères à l'aide desquels on puisse les classer chronologiquement. En général, tout ce qui, dans nos contrées, est antérieur à la domination romaine, est déclaré druidique. On englobe ainsi dans la même catégorie une foule de monuments qui offrent entre eux assez d'analogie pour faire supposer qu'une même pensée présidait à leur érection, mais qui peuvent fort bien avoir été élevés par des peuples différents et à des époques diverses. »

Pour apporter notre humble pierre aux matériaux de l'édifice que se propose de construire le Comité historique, nous adressâmes au ministre de l'instruction publique une courte notice sur l'origine que nous croyons devoir attribuer à ces monuments, origine qui remonte bien plus haut que l'époque des Celtes. C'est d'un point de vue beaucoup plus élevé qu'il faut considérer ces réunions de grosses pierres brutes dont on retrouve les analogues sur tous les points du globe. Pour atteindre à leur origine, il faut pénétrer au delà des temps historiques, arriver à ces premiers peuples, aujourd'hui tout à fait inconnus, dont l'existence n'est signalée que par ces gigantesques constructions, et qui, loin de se montrer à nous comme des hommes ignorants et quasi sauvages, nous sont offerts, par leurs travaux, comme ayant possédé au contraire de grandes connaissances, en statistique surtout. Comment, sans ces connaissances, auraient-ils pu établir avec une aussi admirable précision l'équilibre de ce genre de monuments composés de roches superposées, dont celle de dessus se balance sur celle qui lui sert de base, qu'on trouve sur tant de points de notre continent, et qu'on a découverts pareillement sur le continent américain. Dans notre opinion, ces différents monuments en grosses pierres brutes ne furent érigés qu'en hommage à la divinité et sont des constructions religieuses des peuples primitifs. La preuve de cette destination résulte pour nous de l'existence simultanée de ces divers genres de monu-

(1) *Monuments celtiques de la Bretagne*, p. 13.

ments, complétement identiques, dans l'ancien comme dans le nouveau monde. Assurément personne ne serait tenté de supposer que c'est depuis la découverte de l'Amérique qu'on a érigé dans ses contrées intérieures aujourd'hui presque inconnues, des *dolmen*, des *menhir*, des *cromlech*, des *pierres branlantes*, tous monuments dont les différentes espèces ont été retrouvées dans l'intérieur de cette moitié de notre monde restée si longtemps isolée de l'autre moitié. L'érection de ces masses en Amérique ne peut pas davantage être attribuée aux peuples qui habitaient ces vastes régions quand les Colomb, les Cortez, les Pizarre y ont pénétré les premiers ; ce ne sont ni les Aztèques ni les autres peuplades contemporaines qui les auraient élevées sans en avoir pris le modèle sur ceux de notre propre continent. L'identité de forme de ces constructions, dans les deux hémisphères, atteste donc chez ceux qui les élevèrent à de si immenses distances, une identité de pensée, une communauté d'idées, une même civilisation. Pour retrouver l'époque de ces érections, ou du moins de leur origine, il faut donc se reporter aux temps où une communication libre, constante, facile existait entre les deux régions du globe si violemment séparées par un des grands désastres de notre planète. Nous avons donc raison de dire que l'origine de ces roches prétendues celtiques se perd dans la nuit des temps.

Nous disons aussi que la raison de l'établissement si laborieux de masses aussi lourdes, transportées quelquefois de très-loin au point où on les voit, a dû être un hommage rendu à Dieu ; et quel autre motif que le sentiment religieux aurait pu déterminer leurs auteurs à prendre tant de peine, à se donner tant de mal, à entreprendre une si rude tâche dans un intérêt purement civil dont rien ne fait entrevoir quelque utilité. En face de la religion, au contraire, tous les inconvénients disparaissent : il n'y a pas de fatigue qui ne s'efface, de patience qui s'épuise, de sueur qui ne s'essuie de gaieté de cœur.

Les plus anciens peuples, si différents de nous, ne savaient faire que des ouvrages gigantesques. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, à mesure qu'on remonte l'échelle des siècles tout devient colossal en matière de constructions : les édifices ont pour matériaux des roches entières, entassées par des bras de Titans : ce sont des collines taillées en temples, des parties de montagnes façonnées en statues ou creusées en spéos d'un volume immense ; ce sont des pyramides ; ce sont les jardins suspendus de Sémiramis, les tours de Babylone, des murailles dont chaque pierre est un bloc qui fatiguerait de son poids nos puissantes machines ; ce sont, en un mot, par tout le globe,

des masses devant lesquelles le mot de matériaux semble rester inapplicable, à la vue desquelles l'imagination est déconcertée, et qu'il a fallu qualifier d'un nom colossal comme les choses, de celui d'*ouvrages cyclopéens*, parce que, au regard même de l'antiquité, qui cependant mettait facilement en œuvre dans ses constructions des pierres de dimensions extraordinaires, il n'avait pas fallu moins que la force fabuleuse des cyclopes pour les remuer. Dans le comté de Perry, aux états d'Ohio, Amérique septentrionale, il existe des murailles dont les énormes pierres sont exactement disposées à la façon de celles des célèbres murailles de Mycènes et de Tyrinte; les murailles de Cusco, au Pérou, sont composées de blocs dont, pour quelques-uns, le poids a été évalué de dix à quinze tonneaux; il y en a d'autres d'un tel volume qu'on ne comprend pas comment on a pu les extraire des carrières, et surtout les élever à la hauteur où on les voit sur ces murailles : « Vous diriez, dit Garcilasso de la Vega, que la magie s'en est mêlée et que les démons y ont plutôt travaillé que les hommes! » Ainsi, des deux côtés de l'Océan atlantique, mêmes genres de monuments, mêmes travaux cyclopéens.

Les peuples primitifs, dirons-nous encore, en nous répétant, nous apparaissent comme ayant eu sur la divinité et les hommages à lui rendre, des idées différentes des nôtres. A leurs yeux, les monuments à lui vouer devaient être fabriqués avec des pierres que le fer n'eût point touchées. Pour tout ce qui tenait au culte à rendre à Dieu, il ne fallait que ce que la création avait produit, en l'état même où ces choses étaient sorties des mains du Créateur; aussi, voyons-nous que pendant que les monuments n'admettaient que la pierre grossièrement ébauchée au moyen de tout autre outil que celui en métal, dans tout ce qui se rapporte aux actes religieux c'est aussi la pierre seule qu'on voit intervenir. Tout ce qui, dans les cérémonies et les actes tenant à la religion, devait être soumis à l'action d'un instrument tranchant aurait été souillé par le contact du fer, produit du travail de la main des hommes. En remontant aux siècles les plus reculés de l'histoire écrite, nous voyons Moïse faire mention de la pierre aiguë avec laquelle Sephora circoncit son fils. Après Moïse, c'est Josué qui fait fabriquer tout exprès des couteaux de pierre pour circoncire, avant de traverser le Jourdain, tous ceux des Israélites qui ne l'étaient pas. Hérodote, de son côté, nous parle de la pierre tranchante au moyen de laquelle se faisait, en Égypte, sur le flanc des cadavres, l'incision par laquelle on en retirait les entrailles; il nous cite une pierre du même genre avec laquelle les

Arabes, dans la cérémonie de la foi jurée, faisaient une incision à la main de chacun des contractants. Un couteau de pierre est employé par Atys pour se mutiler et par les Galles pour l'imiter. C'est à cet emploi général des instruments de pierre dans les actes religieux, qu'est dû le nombre si considérable qu'on en trouve sur tous les points du globe.

Le même ordre d'idées réunissait donc les instruments tranchants en pierre et les monuments formés de grandes pierres brutes. L'Écriture sainte mentionne en divers endroits les *bamoth* ou *excelsa*, suivant la Vulgate, c'est-à-dire les endroits élevés où, dans la plus excessive antiquité connue, les peuples rendaient hommage à l'Éternel. C'est sur ces hauteurs, sur ces *excelsa* (1) que s'érigeaient, au milieu des arbres, les autels en pierres brutes. Le motif qui avait fait choisir, par les anciens, ces endroits élevés pour y dresser leurs autels, nous paraît avoir dû être le besoin de découvrir facilement l'apparition de la nouvelle lune. A ces époques si loin de nous, l'année étant lunaire et les mois recommençant avec la lune renouvelée, il était important de constater le moment précis de sa réapparition, et c'est de ces lieux élevés et convenablement tournés vers le côté du ciel où devait se montrer le faible croissant, qu'on en faisait l'observation. Aussitôt que le premier indice de la nouvelle lune était aperçu la néoménie était proclamée, et des sacrifices avaient lieu. Moïse frappe d'anathème les *excelsa*, parce que les hommages d'actions de grâces rendus sur ces hauteurs avaient dégénéré en pure idolâtrie : le vulgaire n'adressait plus ses vœux au Dieu de la création, invisible à ses regards et incompréhensible à son intelligence inculte ; il voyait au contraire matériellement l'astre renouvelé, et la reine des cieux, *Baalshamain* ou Astarté, avait été substituée à l'être abstrait dont elle était l'ouvrage. Aussi, le divin législateur défend-il sévèrement à son peuple de se livrer à la contemplation des astres, de peur que frappé d'admiration il ne se courbe devant eux et les adore.

Les autels érigés sur les *bamoth* étaient permanents ou de circonstance. De ce dernier genre, dont les autels étaient en terre, était celui qu'Abraham dressa sur l'une des collines du mont Moriah, pour son célèbre sacrifice. Moïse parlant au nom de Dieu, laisse aux

(1) Le treizième verset du XIVe chapitre du IIIe livre des Rois explique clairement ce qu'il faut entendre par le mot *bamoth* ou *excelsa* : c'était un endroit choisi sur une montagne, entouré de bois formant un *lucus* naturel. *Et ædificaverunt etiam ipsi sibi excelsa et statuas et lucos super omnem collem excelsum et subter omne lignum viride*. C'est bien là en effet qu'existent les *dolmen*.

Israélites la faculté de faire en terre ou en pierre celui qu'ils devront dresser sur le mont Hébal après le passage du Jourdain (1). Les autels permanents, en pierres brutes, étaient, suivant toute vraisemblance, ces prétendus monuments celtiques désignés en archéologie, sous le nom de *dolmen*, autels qui devaient être construits en pierres *pures*, c'est-à-dire que le fer n'eût point touchées parce que son contact les aurait souillées. La recommandation en est faite formellement aux Israélites. *Si altare lapideum feceris, non ædificabis eos (lapides) excisione, si gladium tuum elevaveris super illud, pollues illud.* Après l'Exode, le Deutéronome renouvelle cette même recommandation : *Et ædificabis altare lapidum, non agitabis super eos ferrum.* Voilà qui est bien clair, l'autel devra être construit en pierres non taillées au ciseau, parce que le métal les souillera s'il les touche. Voilà, ce nous semble, les *dolmen* bien indiqués : ce sont des autels en pierres brutes, et comme ils auraient été pollués par l'emploi d'un instrument en fer, il s'ensuit rigoureusement qu'on ne doit trouver sur les pierres qui les composent ni inscriptions en caractères et en langage quelconque, ni gravures, ni figures d'aucune espèce, pour l'exécution desquelles choses l'emploi d'un instrument en métal aurait été indispensable. Si quelquefois, mais si rarement que c'est à peine si on en cite un très-petit nombre d'exemples, on a aperçu sur certains monuments dits celtiques, des traces informes de figures indéterminées ou des inscriptions, ces inscriptions sont latines, et on peut être bien certain ou que ces apparences de figures sont comparativement modernes et gravées très-postérieurement à la construction du monument, ou que le monument lui-même ne remonte pas à une très-haute antiquité.

Mais, puisque les autels en pierres brutes étaient les seuls en usage dans les temps les plus reculés, pourquoi donc Moïse insiste-t-il pour qu'on n'en construise pas d'autres? Il y a sans doute une raison à ces pressantes recommandations. Cette circonstance n'indique-t-elle pas que cet usage universel commençait à se perdre au moment où la famille d'Israël quittait les bords du Nil? Et en effet, quelle nécessité à Moïse de revenir plusieurs fois sur l'obligation de

(1) L'érection d'un autel sur le mont Hébal serait en contradiction avec l'anathème jeté par Moïse sur les *excelsa*, si on ne considérait que le législateur n'interdit que les *bamoth* déjà existants, et par cela même voués à l'idolâtrie, tandis que le mont Hébal, sur lequel il n'en avait point encore été élevé, était exempt de toute souillure. On sait d'ailleurs que jusqu'à la construction du temple de Salomon, le culte de Jéhovah continua à se rendre sur des *excelsa*.

ne construire que des autels dont le fer n'eût pas pollué les matériaux s'il ne s'en faisait pas d'autres! Ce n'est pas, avons-nous dit dans un autre ouvrage (1), les Israélites, peuple nouveau à peine arraché à la servitude, qui aurait imaginé de substituer des pierres travaillées avec art aux pierres brutes. L'époque de Moïse serait donc à peu près celle de la transition entre les autels en pierres brutes et ceux en pierres ouvrées dont l'invention appartient aux Égyptiens, comme leur appartint un peu plus tard celle des temples, de l'aveu de toute l'antiquité. Or, nous savons que c'est à partir de la dix-huitième dynastie, sous laquelle eut lieu l'Exode, que se montrent les constructions religieuses que la sculpture et la stéréotomie se plurent à enrichir. Toute grande innovation a eu de tous temps ses partisans et ses adversaires. Par respect pour les usages antiques le législateur des Hébreux prit parti pour les derniers, au sujet des autels, et improuvant par sentiment religieux le changement qui prenait faveur partout, et que l'idolâtrie favorisait en même temps que réciproquement il favorisait l'idolâtrie en lui fournissant les moyens de représenter sur ces pierres ornées les symboles matériels de la divinité, il s'efforce de prévenir son peuple contre l'entraînement des nouvelles idées, en ajoutant à l'obligation de n'élever que des autels en pierres brutes, la défense de représenter jamais en peinture et en sculpture l'image des astres et des différents objets vivants et animés.

La table des *dolmen* était l'aire sur laquelle étaient offerts en sacrifice les animaux qu'on immolait, et trop souvent elle fut arrosée du sang des victimes humaines : trop déplorable effet d'une horrible superstition, l'homme, le plus bel ouvrage sorti des mains du créateur, égorgé sans pitié pour être offert à ce même créateur comme le sacrifice qui devait lui être le plus agréable!! Quelle abominable aberration (2)! Après l'immolation et la combustion de la victime, c'était encore sur cette *ara* qu'on mangeait la portion de ces victimes réservée pour servir d'aliment à ceux qui les offraient et aux prêtres qui y avaient droit, et ce sont encore les livres saints qui

(1) Voy. l'*Égypte pharaonique*, t. II, article de l'*Architecture*, § III.

(2) « Sapientissime, Diotimus Thessalus, quem alii Aratum nominant, quamvis « ethnicus, humanas victimas deo non convenire, religioni que omni repugnare « dictabat, ut notat Eusthatius. Verum, horrescat auris, raucescat vox, concurrant « labia, consuatur os, lingua titubet, sanguis gelascat, stupescat humanitas! Homo « hominem immolat! » *Sauberti, de Sacrificiis veterum.*

nous font connaître ce fait (1). Voilà sans doute une des raisons des grandes dimensions qu'on donnait aux tables des *dolmen*.

En prescrivant la construction d'un autel en pierres brutes sur le mont Hébal, Moïse veut qu'on élève auprès un autre genre de monument en grandes pierres, brutes aussi, probablement des *menhir*, et l'une des destinations de ces pierres nous est révélée par le divin législateur : *Statues lapides magnos et linies eos calce, et scribes super eos omnia verba legis istius.* Voilà donc de grandes pierres qu'on dressera auprès du *dolmen*, et sur ces pierres, qu'on enduira préalablement de chaux, on écrira les paroles de la loi. Ce passage de l'Exode est bien précieux pour l'archéologie, à raison du double renseignement qu'il contient : premièrement, que les grandes pierres monumentales dressées sur un de leurs bouts servaient à y placarder les documents dont on voulait donner connaissance au public ; secondement, que ces avis ne pouvant y être gravés parce que ce moyen eût rendu indispensable l'emploi de l'outil en métal, qui aurait souillé la pierre pure, on les y écrivait sur une couche de chaux qui en faisait ressortir les lettres. Réduits, comme les autels, à de moindres proportions quand l'usage eut prévalu d'en dresser les surfaces au ciseau, par l'abandon des scrupules antiques (2), les *menhir* devinrent des stèles, des cippes, des pierres à inscriptions ; en Égypte, ils devinrent des obélisques, en conservant le caractère grandiose et de bon goût qui signalait les monuments de ce pays.

Il est un genre de monuments en grosses pierres, que Moïse proscrit : c'est celui qu'il qualifie de pierres de contemplation, *lapides speculationis*, pierres devant lesquelles on se prosternait, et qui figuraient par conséquent des idoles. *Non facietis vobis vana et sculptilia, et statuas non erigetis vobis, et lapidem speculationis non ponetis in terra vestra ad incurvandum vos ei* (3). Ces grandes pierres

(1) *Lapidibus perfectis ædificabis altare domini Dei tui et offeres super illud holocausta Domino Deo tuo, et sacrificabis pacifica, et comedes ibi.* Deuteron., XXVII, 6 et 7.

(2) Ces scrupules religieux se maintinrent constamment chez les Juifs. Quand Salomon fit bâtir son temple, l'autel en fut construit en pierres brutes, mais pour mettre cette construction grossière en harmonie avec les magnificences de l'édifice, le massif en pierres brutes disparut sous un revêtement en bois de cèdre, qu'on recouvrit de lames d'or. Les mêmes motifs firent encore reconstruire cet autel de la même manière sous Esdras, au retour de la grande captivité.

(3) *Lévitique*, XXVI, 1. Dans nos différentes citations, nous suivons la traduction littérale interlinéaire d'Arias Montanus, dans la bible polyglotte.

de contemplation ou pierres remarquables, qui attirent des respects idolâtres et dont la défense est unie à celle des choses vaines, des bas-reliefs et des statues ne sauraient être que les *peulvan*. Fréquemment substitués aux statues dans la haute antiquité, en tenant uniquement lieu chez les peuples primitifs avant que le ciseau de l'artiste leur eût donné des formes humaines, nous en trouvons encore une tardive réminiscence dans la pierre d'Emesse supposée représenter le soleil, et dans celle de Paphos, symbole de Vénus ou plutôt d'Astarté, c'est-à-dire la lune. Le nom même de *statue* fut donné par le patriarche Jacob à la pierre sur laquelle reposait sa tête pendant sa célèbre vision de l'échelle mystérieuse, quand après son réveil il la dressa sur l'un de ses bouts, l'arrosa d'huile, et dit : *Et lapis iste quem posui in statuam erit domus Domini* (1). Par extension, Jacob donne ainsi à la pierre même dressée en statue le nom de maison du Seigneur, *Baith-œl*, d'où les Grecs tirèrent le nom de βαίτυλος, *betiles*, qu'ils donnèrent aux pierres consacrées à Saturne, et sur lesquelles, au dire d'Apulée, ils versaient aussi des libations d'huile.

Voilà bien explicitement signalés dans la Bible, et remontant par conséquent aux temps les plus reculés de l'histoire, trois des genres de monuments attribués aux Celtes ; nous allons passer à un quatrième genre dont l'identité sera d'autant moins contestable, qu'il a conservé et reçoit encore le nom même sous lequel les Hébreux le désignaient : nous voulons parler des *galgal*.

Nous voyons dans le Pentateuque que ces amoncellements de pierres, qu'il nomme tantôt simplement *gal*, tantôt *galgal* en redoublant le mot, avaient différentes destinations, mais que leur objet était toujours de rappeler un événement mémorable. Ainsi élevées en monceaux sur certaines sépultures, ces pierres les rendaient infamantes, comme celles dont on couvrit la fosse d'Absalon : *Et projecerunt eum in saltum, in faveam grandem, et statuerunt super eum gal lapidum magnum valde*. Josué fait noter d'infamie de la même manière la place sur laquelle venait d'être lapidé le voleur Hacham : *Et erexerunt super eum gal lapidum magnum*. De même, quand le roi d'Hai eut été pendu, son cadavre fut jeté à la porte de la ville, *et statuerunt super illud gal*. Autre part, le monceau de pierres consacre le lieu où, après leur réconciliation, Laban et son gendre Ja-

(1) Jacob donna cette même qualification de *statue* à la pierre qu'il dressa sur le tombeau de Rachel : *Et statuit Jahacob statuam super sepulcrum ejus ; hæc statua sepulcri Rachel, usque ad diem hanc*. Genèse, XXXI, 14.

cob font alliance entre eux : *Et nunc veni et percutiamus fœdus ego et tu, et erit in testimonium inter te et me. Et tulit Jahacob lapidem et erexit eum in statuam* (voilà encore un *peulvan* dressé par Jacob). *Et dixit Jahacob fratribus suis : colligite lapides, et tulerunt lapides et fecerunt gal, et comederunt ibi super gal ; et vocavit eum iegar-sadutha* (*cumulum testimonii*), *et Jahacob vocavit eum gal-hed.* Dans l'Exode, le campement de Josué, après le passage du Jourdain, se fait sur une hauteur désignée sous le nom de *galgal : Et castrametati sunt in galgal* (1), *in extremo orientis Jericho* (*Jos.* IV, 19). *Et castrametati sunt filii Israel in galgal, et fecerunt transitum in quarta decima mensis, ad vesperam, in campestribus Jericho* (ibid. V, 10). Ainsi, ce *galgal* se trouve situé dans la campagne de Jéricho, à sa partie la plus orientale.

Un dernier monument en grosses pierres brutes, dont je parlerai dans cette notice, monument auquel les livres saints restent tout à fait étrangers, c'est celui de ces masses rocheuses en équilibre sur d'autres roches, qu'on appelle *roches* ou *pierres branlantes*, et *roulers* dans quelques contrées de la France. Ces pierres, d'un volume énorme, qu'on ne peut contempler sans admiration, debout sur une de leurs parties comme une pointe, dont l'équilibre est si parfait qu'il suffit, pour les mettre en mouvement, de les pousser avec la main, mais dont le balancement ne peut être porté au delà du contre-poids que se font entre elles les différentes parties de la masse rocheuse qui les compose, offrent un problème assez difficile à résoudre si on veut remonter à la pensée qui leur a donné naissance. Découvertes récemment aussi dans certains cantons de l'Amérique septentrionale, ces pierres, qui, par le fait même de leur érection, décèlent, avons-nous dit, les connaissances les plus positives en statique de la part de ceux qui ont si bien calculé la gravité et déterminé les contre-poids, pour les faire se contre-balancer réciproquement quelle que soit l'irrégularité de leurs surfaces planes sur un point, convexes sur un autre ou rentrantes sur un autre point ; ces monuments, disons-nous, remontent incontestablement, comme les *peulvan*, les *dolmen*, les *menhir*, à l'époque préhistorique où l'Amérique était encore

(1) Suivant l'orthographe massorétique, ce mot se prononce *guil-gal ;* mais l'hébreu ne met aucune différence dans la manière d'écrire ce bissyllabe : גלגל, *gl-gl*, ce qui donne la même valeur à l'une et à l'autre syllabe. On sait que la massore ne remonte pas au delà du VIIe siècle de notre ère, et qu'elle n'a été inventée que pour fixer la prononciation arbitraire des mots, en déterminant les sons vocaux au moyen des points-voyelles.

en communication directe et journalière avec l'ancien monde, et par conséquent à des temps antérieurs à la submersion de cette fameuse Atlantide dont nous parle Platon, et dont les îles éparses dans l'intervalle océanien qui a séparé depuis les deux grands continents en les isolant l'un de l'autre, nous offrent encore quelques débris.

En reconnaissant que les différentes masses en pierres brutes, dont nous nous sommes occupé, se rattachent aux idées religieuses des premiers peuples, nous ne pouvons chercher hors de ce sentiment la pensée qui a présidé à la confection et au placement des *roches branlantes*. A nos yeux, ces monuments singuliers seraient un symbole du mouvement générateur et conservateur du monde. En établissant avec tant de soin cet équilibre merveilleux que n'a point détruit encore l'entassement des siècles, ces peuples auraient eu en vue de rendre un hommage religieux au créateur de l'univers et au mouvement conservateur des corps célestes qui le composent, lesquels ne gravitent au milieu de l'espace où les a lancés la main du Tout-Puissant et ne doivent l'équilibre dans lequel ils se maintiennent, qu'à l'incompréhensible rapidité du mouvement vecteur qui les emporte dans leur orbite sans jamais en pouvoir dévier. Cette doctrine du mouvement conservateur de l'univers fut celle de la plus haute antiquité, qui l'avait personnifiée mythologiquement dans la déesse *Mot* ou *Maut*.

Strabon parle d'un autre genre de monuments gigantesques dont les analogues ne se retrouvent plus; ils consistaient en grosses pierres superposées les unes aux autres, qui de son temps se voyaient encore en Égypte sur la route de Syène à Philæ. Le géographe les signale comme des roches fort élevées, cylindriques, d'une rondeur *presque parfaite*, circonstance restrictive qui démontre qu'elles n'avaient pas été taillées avec l'instrument en métal, que c'étaient des pierres *pures*, d'une couleur noirâtre, peut-être du basalte. Chacune de ces pierres était posée sur un bloc plus considérable et en supportait une troisième; cependant, en quelques endroits on les trouvait isolées et uniques. Au demeurant, aucune de ces pierres n'avait moins de six pieds grecs ($1^{m},847$) de diamètre, et suivant le même écrivain, le plus grand nombre en avaient jusqu'à douze. Ce genre de monument, dont, à notre connaissance, l'archéologie ne signale plus l'existence nulle part, se rattache sans contredit au système général des monuments prétendus celtiques, et qui seraient plus rationnellement et plus justement classés sous la dénomination de *monuments cyclopéens*.

HENRY.

LETTRE A M. RAOUL ROCHETTE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE VÉRONIQUE

DONNÉ A LA FEMME QUI PORTE LA SAINTE FACE ET SUR L'ORIGINE DE SON CULTE.

MONSIEUR,

Vous vous rappelez sans doute qu'il y a un mois environ, ayant eu la bonté de jeter les yeux sur mon dernier travail relatif à l'évangile de Nicodême (1) et ayant remarqué la note sur sainte Véronique que j'y ai donnée, vous m'engageâtes à creuser davantage ce sujet curieux et à éclaircir, par de nouvelles recherches, les obscurités qu'il présente encore. Un tel conseil, émanant surtout d'un homme aussi savant que vous, était, Monsieur, un encouragement trop flatteur pour que je ne fisse pas mes efforts pour y répondre. J'ai donc repris à nouveau ce point que je n'avais fait qu'effleurer dans la dissertation que je viens de rappeler, et c'est le résultat de ces récentes investigations que je soumets à aujourd'hui votre appréciation. C'est vous, Monsieur, qui m'avez suggéré la pensée de ce travail, il est naturel que vous soyez la première personne à laquelle je l'adresse. Et puis vers quel juge plus compétent pourrais-je me tourner que vers l'auteur des trois beaux mémoires sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes et du Discours sur les types imitatifs de l'art chrétien, qui ont été, à mon début dans l'étude de cette matière, des guides si sûrs et si précieux. Quoique votre nom ne figure pas parmi ceux des collaborateurs de cette *Revue*, vous me permettrez cependant de l'invoquer ici, et de le placer en tête de ce faible essai auquel il donnera plus d'autorité et dont la pensée, je le répète, vous appartient.

Adoptant en grande partie l'opinion de Mabillon et de Papebroch,

(1) *Nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'ouvrage connu sous le titre d'Évangile de Nicodême.* Paris, 1850. (Extrait du XXe vol. des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.)

j'avais d'abord supposé que le nom de Βερονίκη, Bérénice, donné dans l'évangile de Nicodème à la femme que le Sauveur guérit d'un flux de sang, était une altération par métathèse de *Vera icon*. Ce nom était consacré aux images du Christ et on l'appliqua plus tard, par confusion, à la sainte femme qui, suivant une légende fort accréditée dans ces derniers siècles, reçut sur le voile dont elle essuyait la figure inondée de sueur de Jésus, l'empreinte auguste appelée *Sainte Face*. Telle était, en effet, l'idée qui s'offrait le plus naturellement comme explication de ce nom de Βερονίκη qui apparaît pour la première fois dans l'évangile de Nicodème, c'est-à-dire vraisemblablement au commencement du Ve siècle (1). Mais les explications les plus naturelles ne sont pas toujours les plus vraies, et une étude plus attentive du sujet m'a convaincu que l'erreur sur laquelle reposait la légende, n'était ni si simple, ni même si grossière.

Le nom de Βερονίκη n'eut d'abord rien à démêler avec *Vera icon*, il est le résultat de l'altération d'un tout autre nom, Προυνίκη ou Προύνικος qui fut donné à cette même hémorroïsse par les Valentiniens, une des plus importantes d'entre les sectes gnostiques. C'est ce que nous apprend Origène dans son traité contre Celse : « Les Valentiniens, dit-il, dans leur doctrine mensongère, parlent d'une certaine Prounice à laquelle ils donnent le nom de sagesse et dont ils veulent que cette femme de l'évangile qui eut une perte de sang durant douze années, ait été le symbole. Celse, qui en a entendu parler et qui confond les idées des Grecs, des barbares et des hérétiques, change cela en la vertu d'une certaine vierge Prounice (2). »

Entre ces deux noms de Βερονίκη et de Προυνίκη appliqués tous deux à l'hémorroïsse, le premier au commencement du Ve siècle, le second au IIe siècle, la ressemblance est trop grande pour que l'on ne doive pas conclure que le premier n'est qu'une altération du second. Remarquons d'ailleurs que les manuscrits de l'évangile de Nicodème varient sur la forme du premier nom. L'un des manuscrits de la bibliothèque de Munich (3), porte Βερνίκη, laquelle forme se retrouve aussi dans saint Jean Damascène (4). Tandis que dans une description

(1) Voy. mes *Recherches*, cit. ci-dessus.

(2) Προυνίκην δέ τινα σοφίαν βούλονται οἱ ἀπὸ Οὐαλεντίνου ὀνομάζουσι κατὰ τὴν πεπλανημένην σοφίαν ἧς σύμβολον εἶναι βούλονται καὶ δώδεκα ἔτεσιν αἱμαῤῥοῦσαν, etc Origen., *Adv. Cels.*, lib. VI, § 299, *ap. Oper.*, p. 658, ed. Delarue.

(3) Cf. Thilo, *Codex apocryphus novi testamenti*, p. 560, note.

(4) *Orat. III de imaginib.*, ap. Opera, éd. Lequien, t. I, p. 368.

anonyme de Constantinople, publiée par le P. Combefis (1), le nom est écrit Βερονοίκη. Or cette forme Βερνίκη se rapproche encore davantage de Προυνίκη, et pour cette raison me la fait tenir pour plus ancienne que Βερονίκη, dernier terme d'une suite d'altérations qu'on avait fait graduellement subir au nom primitif Προυνίκη, que les légendaires grecs des premiers siècles ne comprenaient pas plus que Celse et qu'ils s'efforçaient de rapprocher d'un nom qui leur fût connu, tel qu'était celui de Βερονίκη, sans s'embarrasser que ce nom, du dialecte macédonien (2), n'a pu être porté par une femme juive. Mais vous savez mieux que moi, Monsieur, que les Grecs étaient dans l'usage d'altérer les noms étrangers dont le sens leur échappait, de façon à les ramener à des noms qui leur fussent intelligibles. Et quoique le mot Προύνικος appartint à la langue hellénique, le sens que lui attribuaient les Valentiniens ne pouvait être entendu du vulgaire. Vous comprendrez donc que l'auteur de l'évangile de Nicodème ou quelque autre légendaire auquel ce faussaire l'aura emprunté, ait fait de la Prounice, l'hémoroïsse, type de la sagesse chez ces gnostiques, une femme appelée Bernice ou Bérénice.

Ce qui aura pu aider à cette métamorphose, c'est que dans les homélies attribuées à saint Clément et qui ne sont vraisemblablement autres que l'ouvrage apocryphe appelé : *Recognitions de saint Pierre* (3), on parle d'une femme nommée Βερνίκη qui est qualifiée de fille de Justa la Chananéenne (4). Cette Bernice reçoit à Tyr, Clément, Nicetas et Aquila, à leur arrivée de Césarée de Straton, et leur raconte les œuvres de magie de Simon le Magicien dont elle a été témoin. Or l'hémorroïsse était, suivant une légende accréditée au temps d'Eusèbe (5) d'une autre ville de Palestine, appelée aussi Césarée, Paneade ou Césarée de Philippe. Ce rapprochement aura pu se présenter à l'esprit du légendaire qui aura confondu ces deux chrétiennes des temps apostoliques. Mais quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins très-vraisemblable que ce nom de Βερνίκη dérive de Προυνίκη.

Une fois l'hémorroïsse baptisée du nom de Bérénice, on lui cher-

(1) Incerti *Breves demonstrationes*, etc., ap. P. Combefis, *Origin. rerumque Constantinopol. variis auctorib. manipulus*, p. 24. Ces variantes viennent à l'appui du fait de l'altération d'un nom primitif.

(2) Βερονίκη, forme macédonienne de Φερενίκη.

(3) Voy. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 611.

(4) Homil. IV, ap. Coteler., *Patr. apostolic.*, éd. J. Cleric., t. I, p. 657. Cf. Clementis *Epitome de gestis S. Petri*, ap. Coteler., o. c., t. I, p. 763.

(5) Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VII, c. XVIII.

cha une filiation. On l'identifia avec Bérénice, nièce du roi Hérode, fille de sa sœur Salomé (1), puis la confondant avec un martyr d'Antioche Βερονικός, on la fit souffrir pour la foi dans cette ville (2).

Puisque la Prounice des Valentiniens a été l'ancêtre de Bérénice l'hémorroïsse, il nous faut chercher ce que c'était que cette femme allégorique que Celse, comme les légendaires, avait prise pour une vierge réelle.

Nous trouvons dans presque toutes les doctrines gnostiques le nom de Prounice, Προύνικος, appliqué à une forme de la *Sophia Achamoth* qui joue, dans ces doctrines, un si grand rôle.

Dans le système religieux de Simon le Magicien, Prounice, Πρόυνικος, est un des noms de *Ennoia*, Ἔννοια, la première pensée de Dieu qui a créé les anges et le monde par leur ministère. Cette Ennoia-Prounice s'était, disait-on, incarnée dans Hélène, sa concubine (3).

Les Barbelonites donnaient également le nom de Prounice, Πρόυνικος, à la Sophia, qui était pour eux la première émanation du premier ange. Ils rapportaient sur cette Prounice une longue histoire mystique qui se rattachait à toute leur théorie cosmogonique (4). Jalouse de voir que tous les êtres avaient leurs conjugués et qu'elle seule n'avait point à qui s'unir, Prounice rayonna jusqu'aux parties inférieures et donna naissance à Proarchon qui l'entraîna loin du céleste séjour.

Les Ophites admettaient aussi l'existence de cette même Prounice (5), la sagesse tombée du ciel dans les voies de la matière, dans le monde inférieur, où elle avait pris un corps en planant sur les eaux (6).

Mais c'est chez les Valentiniens que cette Prounice paraît avoir joué le plus grand rôle. Ces gnostiques reconnaissaient non-seulement une intelligence céleste, sous le nom de Prounice, mais ils avaient encore imaginé une pentade de ces Prounices auxquelles ils donnaient les noms de Carpistes, Horothètes, Charisterios, Aphetos

(1) C'est ce qui est rapporté dans la chronique attribuée à Julianus Petrus, archiprêtre de Saint-Just en Espagne. Voy. Bolland. *Acta sanctor.*, Febr., t. I, p. 451, col. 1.

(2) Bolland., l. c.

(3) S. Epiphan., *Adv. Hæres.*, lib. I, ord. xx, c. II, p. 56, éd. Petau.

(4) S. Irén. *Contr. Hæres.*, lib. I, c. XXIX, p. 108, éd. Massuet. Cf. Theodoret. *Hæres.*, lib. I, c. XIII.

(5) S. Epiphan. *Adv. Hæres.*, XXVII, § 4, p. 271, éd. Petau.

(6) S. Irén., *Adv. Hæres.*, lib. I, c. XXX, p. 109, éd. Massuet.

et Métagogeus (1), nées de la conjonction des personnes de l'Ogdoade entre elles, et auxquelles ils attribuaient les deux sexes, ἀθηλύντων (2).

Ces Prounices sont des Éons inférieurs qui ne font que déployer les attributs et réfléchir les images des Éons supérieurs; ils sont issus de la Sagesse, *Sophia,* qui partage avec eux le nom de *Prounicos.*

Les Valentiniens, de même que les Barbelonites et les Ophites, racontaient sur cette Sagesse un mythe dont le fond était sa chute, sa précipitation dans le chaos, lequel était le reflet de la théorie psychogonique de certains Alexandrins (3).

Il n'appartient pas à mon but, Monsieur, d'entrer dans de plus longs détails sur les idées des gnostiques à ce sujet. Il m'a suffi de faire voir ce qu'était pour eux cette Prounice. Mais pourquoi ces sectaires avaient-ils donné ce nom à la Sophia, c'est ce qui nous reste à déterminer. Or saint Épiphane, qui nous a déjà fourni de si précieux renseignements, va encore nous donner cette explication. Voici ce que nous lisons dans son chapitre consacré à combattre les erreurs des Nicolaïtes avec lesquels il confond les Barbelonites, dont les idées avaient en effet avec les leurs une assez grande analogie (4).

« D'autres, écrit-il, honorent une certaine Prounice, Προύνικόν τε ἄλλοι τιμῶντές τινα, et satisfaisant comme eux leurs propres passions, en cachant sous une allégorie menteuse ce que leurs actes ont de déshonnête, ils disent qu'ils tirent des corps, par l'intermédiaire des fluides, la force de la Prounice, τῆς Προυνίκου τὴν δύναμιν. » Et expliquant plus loin cette idée obscure, saint Épiphane ajoute: « Ce mot de Prounice n'est qu'une invention du plaisir et de la volupté. Car l'épithète de Προυνικευόμενον implique toujours une idée de débauche et dénote le libertinage. Voilà pourquoi les Grecs, lorsqu'ils veulent dire que quelqu'un a violé une jeune fille, s'expriment ainsi : Ἐπρουνίκευσε ταύτην. Voilà pourquoi ces imposteurs grecs qui ont composé des histoires fabuleuses de la Grèce disent dans ce sens à propos de la beauté κάλλος Προῦνικον. »

Cette explication que nous lisons dans saint Épiphane est justifiée

(1) S. Epiphan., lib. I, *Hæres.*, XXXI, p. 171, éd. Petau.

(2) Les Ophites, d'après le passage de S. Irénée cité ci-dessus, faisaient aussi de la Sophia un être hermaphrodite.

(3) Voy. à ce sujet J. Matter, *Histoire du Gnosticisme*, 2e édit., t. II, p. 74. M. Matter ne me paraît pas avoir suffisamment approfondi ce point de la doctrine valentinienne et il ne mentionne même pas la pentade des Prounices.

(4) *Adv. Hæres.*, V, sect. XXII, ap. S. Epiphan., *op. c.*, éd. Petau., t. I, p. 77 et sq.

d'ailleurs par d'autres rapprochements, d'autres faits. Les lexicographes s'accordent pour attribuer au mot Προύνεικος, Προύνικος, le sens de *lascif*, de *lubrique*, et c'est avec cette même acception qu'on voit cette épithète employée dans l'expression bien connue de προύνεικα φιλήματα (1). Il est donc inutile d'aller demander au chaldéen פודעות, l'explication de ce nom, comme l'a fait M. Bellermann(2), ou à la *Parunka* du Talmud.

Les Valentiniens, qui cherchaient, ainsi que presque toutes les sectes gnostiques, la justification de leurs rêveries dans les évangiles, voulaient voir une image de la Prounice dans l'hémorroïsse, et c'est à ce fait qu'Origène fait allusion dans le passage que j'ai cité. Ces sectaires regardaient en effet les douze années que cette femme avait souffert de la perte de sang dont Jésus la guérit, comme le symbole des douze Éons. Le flux sanglant leur représentait la force céleste de la Sophia-Prounice s'écoulant vers le monde inférieur où elle enfante la dodécade éonique. La guérison était aussi un emblème d'un de leurs mythes dans lequel un des Éons était représenté comme ayant été guéri de son état de souffrance. Saint Irénée qui nous a fait connaître ces imaginations singulières les combat énergiquement (3). Je n'en exposerai point ici tout le détail. Ce que j'ai dit est suffisant pour montrer comment l'hémorroïsse a pu devenir le type de *Prounice* et en recevoir ensuite le nom.

Une fois ce nom imposé à la pieuse femme de l'Évangile, on comprend facilement que des hommes moins instruits des erreurs des gnostiques que ne l'était saint Irénée, aient fait de Prounice une femme véritable, une vierge pleine de sagesse. C'est ainsi que nous lisons dans Nicetas Choniates (4) que les gnostiques honoraient une certaine femme appelée Prounicos, Προύνικος, à laquelle ils attribuaient la vertu qui est dans la semence; car, ajoute-t-il, ce mot signifie *coït*. On reconnaît tout de suite ici le souvenir du sens mystique qui s'appliquait à cette femme, image de la génération des êtres matériels, dont la production des Éons inférieurs par la Sophia, tombée dans les voies terrestres, offrait un symbole non équivoque. Il se peut, du reste, que l'erreur de Nicetas n'ait pas été aussi complète qu'elle le semble tout d'abord, et qu'à l'instar de beaucoup d'autres

(1) Voy. Henric. Stephan. *Thesaur. ling. græc.*, éd. Lond, col. 523.
(2) Voy. sa troisième dissertation sur les Abraxas, p. 37.
(3) *Adv. Hæres.*, lib. I, c. III, p. 15; lib. II, c. XXIII, ed. Massuet.
(4) *Thesaurus orthodoxæ fidei catholicæ*, IV, 2.

chefs de sectes gnostiques (1), Valentin ait traîné avec lui une de ces hystériques ou extatiques qui se donnaient comme des incarnations de la *Sophia*, du *Pneuma*, telles qu'étaient l'Hélène de Simon et la Philoumène d'Apelles (2). Ce fait n'importe toutefois en aucune façon à l'explication que je propose.

L'hémorroïsse a été appelée *Prounice*, voilà ce qui me semble, Monsieur, bien établi ; maintenant que ce nom ait été l'origine de celui de Bérénice ou Boronice, donné plus tard à la même femme, c'est ce qui me paraît infiniment probable.

La célébrité dont jouit l'évangile de Nicodême où ce nom se rencontre pour la première fois sous la forme Βερνίκη, explique comment l'opinion que l'hémorroïsse s'appelait Bérénice ne tarda pas à se répandre. Toutefois cette opinion n'était point encore acceptée par l'Église latine vers le Ve ou VIe siècle, puisque l'auteur du Sermon *de Salomone* (3), attribué à saint Ambroise, donne à l'hémorroïsse le nom de Marthe et en fait la sœur de Lazare.

La connaissance de la Bérénice des légendes grecques ne paraît avoir pénétré en Italie qu'à une époque comparativement beaucoup plus moderne, et cette fable s'accrédita par la confusion qui s'opéra entre son nom et celui de *Vera icon*, *Véronica*, appliqué à la figure du Christ qui était exposée, peinte sur un linge, à Saint-Pierre du Vatican. Plusieurs bulles des papes établissent que cette image était, en effet, connue sous le nom de *Véronica*, forme altérée du nom de *Vera icon*, la vraie image. La piété populaire aimait à y voir l'empreinte laissée par le Christ sur le suaire.

« Par le nom de Véronique, écrit Baillet (4), on n'entendait rien autre chose qu'une vraie image du Sauveur, peinte sur un mouchoir ou une toile que l'on appelait *saint suaire*, parce que ordinairement on n'y représentait que la tête du Sauveur par le devant, c'est-à-dire la face avec les cheveux. On ne l'entendait point autrement à

(1) « Simon magus hæresim condidit, Helenæ meretricis adjutus auxilio, Nicolæus Antiochenus, omnium immunditiarum repertor, choros duxit femineos. « Marcion Romam promisit mulierem quæ decipiendo sibi animos præpararet. Apelles « Philumenem suarum comitem habuit doctrinarum. Montanus immundi spiritus « prædicator, multas ecclesias per Priscam et Maximillam, nobiles et opulentes fœminas, primus auro corrupit, deinde hæresi polluit S. Hieronym. » *Epistol. ad Ctesiphont. adv. Pelagianos.*

(2) Serm. XLVI *de Salomone*, § 14, ap. S. Ambros. *Oper.*, t. II, col. 454. Paris, 1690, « Dum largum sanguinis fluxum siccat in Martha, dum dæmones pellit ex « Maria, » etc.

(3) Voy. Bolland., *Act. Sanctor. IV febr.*, p. 419.

(4) Baillet, *les Vies des Saints*, t. IX, p. 22, mardi de la Quinquagésime.

Rome où l'on voyait l'une de ces véroniques dans l'église de Saint-Pierre, dès le XIIe siècle, devant laquelle on entretenait dix lampes allumées jour et nuit. On a toujours continué de l'appeler ainsi jusqu'à la fin du XVIe siècle; et les marchands qui avaient coutume d'étaler des images saintes à l'imitation de ce saint suaire dans la place Septimienne devant l'église du Vatican, n'étaient distingués ordinairement que par le nom de *Vendeurs de véroniques.* »

De la face le nom de *Véronica* avait été étendu à la femme qui, dans plusieurs peintures, était figurée portant le saint suaire, et cette dénomination avait cours dans le peuple lorsque le nom de Bérénice appliqué à l'hémorroïsse pénétra à Rome et dans l'Italie. La ressemblance des deux noms *Bérénice* ou *Béronice* et *Véronica*, amena immédiatement une confusion et le crédule et ignorant public s'imagina que l'hémorroïsse était cette femme pieuse qui portait sur le suaire l'image du Sauveur, et sur laquelle on avait très-vraisemblablement commencé à bâtir une légende; ce qui facilita sans doute cette confusion ce fut le souvenir de cette image du Christ que l'hémorroïsse, avait, suivant le dire d'Eusèbe, élevée par reconnaissance en l'honneur du Christ (1). Les inventions des hagiographes ne firent pas défaut pour venir corroborer cette première erreur.

Un faussaire, appelée Méthodius ou qui prenait ce nom, forgea l'histoire d'une dame juive, appelée Véronique, venue de Jérusalem à Rome pour guérir l'empereur Tibère, malade de la lèpre. Marianus Scotus, dans sa chronique (2), s'empressa d'enregistrer ce fait prétendu que Jacques-Philippe de Bergame, dans son supplément à la même chronique, enrichit de nouveaux détails d'une égale authenticité, disant par exemple que l'empereur romain fut guéri à l'aide de l'attouchement du saint suaire que rapporta Véronique, laquelle avait été amenée de Jérusalem par un certain Volusien (3).

Philippe de Bergame et peut être aussi le pseudo Méthodius avaient puisé l'idée de faire intervenir l'empereur Tibère dans d'autres légendes plus anciennement accréditées et que nous rapporte Moïse de Khorène.

Suivant cet historien arménien, Abgare, roi d'Édesse, après avoir été baptisé par l'apôtre Thaddée, écrivit à Tibère pour lui faire connaître la vie miraculeuse et la mort de Jésus-Christ. Quelque temps

(1) Voy. *Excurs.* ad. Euseb. *Histor. eccles.*, VII, 18, éd. Heinichen, t. III, p. 396.

(2) Bolland., *Act. Sanctor.*, l. c.

(3) Bolland., l. c.

auparavant, Jésus-Christ encore vivant, au dire également de Moïse de Khorène, avait envoyé ce même Abgare à sa propre image, image qu'on montra longtemps à Édesse (1). Le faussaire s'emparant de ces deux faits supposés, aura imaginé que Abgare, afin de convertir Tibère, lui avait envoyé avec sa lettre cette même image du Christ, cette Véronique. De là l'invention du voyage de sainte Véronique à Rome. Et comme les anciens historiens chrétiens rapportaient que le roi d'Édesse avait dû la guérison d'une maladie affreuse dont il était atteint, que la plupart des écrivains grecs disent avoir été la lèpre, à la connaissance de Jésus-Christ (2), et, ajoutaient quelques-uns, à l'attouchement de sa sainte image ; on supposa un fait analogue pour Tibère et on raconta que cet empereur avait été guéri de la même maladie par le saint suaire que lui avait apporté sainte Véronique. Telle est très-vraisemblablement la manière dont toute cette légende prit naissance.

Il est à noter qu'il n'est rien dit de tout cela dans l'ancien bréviaire particulier de Saint-Pierre du Vatican, lequel n'eût pas manqué de mentionner ce miracle, si cette histoire fût remontée à quelque antiquité. Ce bréviaire ne parle même pas de la Véronique, preuve que cette image n'était pas elle-même fort anciennement à Rome (3).

Sans s'embarrasser de vérifier l'exactitude de ce qu'avait rapporté le moine de Fulda (4) de constater l'authenticité du témoignage de Méthodius, de recherches même, si ce Méthodius était bien le même que l'évêque de Tyr (5), les auteurs peu critiques du XVIe et du

(1) Voy. *Moïse de Khorène*, liv. II, c. XXXII, XXXIII, t. I, p. 219, trad. Levaillant de Florival. Saint Jean Damascène parle aussi de ce fait (*Epist. ad Theophil. imp*, § 5, ap. *Oper.*, éd. Lequien, t. I, p. 630) ; mais confondant l'envoi du portrait et le voyage de Thaddée à Édesse, il fait porter par cet apôtre ledit portrait qui était empreint, ajoute-t-il, sur un suaire, τῆς ἁγίας μορφῆς αὐτοῦ ἐν σουδαρίῳ ἀπομαξέμενος. Ainsi on voit par cette version paraître le fameux suaire que portait sainte Véronique, suivant les légendes postérieures, et cette circonstance vient encore à l'appui de la manière dont je suppose que la légende avait pris naissance. Le même Damascène rapporte, d'après Évagre (lib. IV, c. XXVI), que cette image fut promenée par les habitants d'Édesse autour des murs de leur ville qu'assiégeait alors Chosroès. Ce dernier fait indique qu'on conservait à Édesse une image du Sauveur fort ancienne sur laquelle, comme sur celle de Rome, avait été forgée une légende analogue.

(2) Eusèb., *Hist. eccles.*, I, 13. Voy. l'excellente note de Heinichen dans son édition.

(3) Baillet, o. c., p. 27, col. 1.

(4) Marianus Scotus, moine irlandais, retiré à l'abbaye de Fulda, naquit en 1028 : il paraît avoir composé sa chronique vers l'an 1083. Cf. B. Gerhardi *Patrologia*, p. 548.

(5) Ce Méthodius donné pour l'évêque de Tyr, martyrisé vers 303, dont le P. Combefis a recueilli les œuvres, peut avoir été un autre évêque de ce nom.

XVIIe siècle acceptèrent toute cette fiction. Baronius l'inséra en entier dans ses Annales (1); le P. Jacques Gretser, dans une fort médiocre dissertation qu'il voulut opposer aux doutes que Casaubon élevait avec raison sur cette histoire (2), la répéta gravement, sans les discuter. Enfin on institua une fête en l'honneur de la sainte, dont l'office se trouve dans le *Missel ambrosien*, imprimé en 1560 (3), d'où saint Charles Borromée, peu édifié sur l'authenticité du personnage, la fit plus tard disparaître (4).

Cette légende n'est pas la seule qui ait été forgée sur le compte de notre hémorroïsse. Tandis que l'Italie en faisait une dame arrivée de Jérusalem pour guérir Tibère, en France, les hagiographes, la transformaient en une des compagnes de Lazare, de Marthe, de Marie-Magdeleine et de Joseph d'Arithmathie avec lesquels ils la faisaient aborder dans les Gaules. C'est dans la chronique attribuée à Flavius Lucius Dexter (5), œuvre supposée du moyen âge, que cette légende se produisit pour la première fois. Rattachée de la sorte à l'histoire non moins fabuleuse du voyage dans les Gaules de Lazare et de ses sœurs (6), elle en partagea la popularité.

L'origine de cette nouvelle invention des légendaires du moyen âge se lie à l'existence d'une certaine sainte Venise dont le culte remontait en France à une époque fort reculée et dans laquelle on s'imagina reconnaître la sainte Véronique en question.

Cette sainte singulière rentre dans cette classe assez nombreuse de saints locaux et ignorés qui tirent, Monsieur, leur origine de divinités païennes (7). La piété crédule des paysans gaulois transforma en saints et saintes les simulacres de dieux qu'ils avaient adorés avant leur conversion. Sainte Venise est très-certainement de ce nombre, et il n'est pas difficile d'y reconnaître la Venus latine adorée jadis par la population gallo-romaine. Un de vos confrères

(1) Baronii *Annal. ecclesiast., ad ann.*, 34, c. CXXXIII. Malgré cette mention, Baronius ne voulut pas permettre que cette sainte prît place dans le martyrologe romain, trouvant son histoire d'une authenticité douteuse.

(2) J. Gretser, *de Imaginibus non manufactis*, cap. XVI, *ap. Oper.*, t. XV.

(3) Bolland., *Act. sanct.*, l. c., p. 452.

(4) Baillet, *Vie des Saints*, l. c., p. 25, col. 1.

(5) Bolland., l. c., p. 449.

(6) Voy. sur cette légende dans laquelle Marie-Magdeleine a été confondue avec la sœur de Marthe. Anquetin, *Dissertation sur Marie-Magdeleine*. Rouen, 1699, in-12. Et Jean Launoii *de Commentitio Lazari, Magdalenæ et Marthæ in provinciam appulsu, opuscula*. Ap. *Oper.*, t. II, pars I.

(7) Mon savant confrère et ami M. F. Bourquelot a en manuscrit, sur ce sujet, un ouvrage dont il fera, je l'espère, jouir un jour le public.

à l'Institut, M. Dureau de la Malle, a lu dernièrement, devant cette savante compagnie, une note intéressante sur le culte de cette sainte dans trois communes du Perche, Ceton, Courthioust et Saint-Marc de Reno (Orne) (1). Il est fort curieux de retrouver des traces non équivoques du ceste de Venus dans ce ruban passé autour des reins de la statue et que les malades d'amour qui viennent implorer la sainte, se placent ensuite au même endroit. Mais ce que votre savant confrère n'a point dit, c'est que le culte de la même sainte existe ou existait du moins dans le siècle dernier, au Bois-Guillaume, en Normandie, près Rouen, à Valenciennes et à Tournai en Belgique (2). Jadis à Paris il y avait, près l'église Saint-Eustache la halle de Sainte-Venise. La légende de cette sainte, telle qu'elle est rapportée par Petrus Subertus, dans son ouvrage intitulé : *De cultu vineæ Domini* (3), telle qu'on la lit dans un fragment attribué à Luitprand de Cremone, auteur du Xe siècle, et dans la chronique de Dexter, achève de démontrer l'origine païenne et, passez moi l'expression, Monsieur, toute aphrodisiaque de cette sainte qu'on chercherait vainement dans les actes. On lui donne pour époux *saint Amator* (saint Amadour du Quercy), dont on fait un domestique de saint Joseph. On rapporte sur elle des détails où il est aisé de reconnaître non une matrone de Jérusalem, comme le veulent les légendaires, mais l'*Alma Mater* des Latins. Vous trouverez, Monsieur, une partie de cette histoire dans le Martyrologe de du Saussay (4); car ce bon évêque de Toul n'a pas été sur ce chapitre plus critique que sur bien d'autres.

C'est la prétendue chronique de Dexter qui a identifié cette sainte Venise à la Véronique italienne, la soi-disant hémorroïsse. Il n'en

(1) C'est à l'obligeance de M. Dureau de la Malle que je dois communication de la note curieuse dont il a donné connaissance à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La statue de sainte Venise qui se trouve à Ceton, représente une femme vêtue d'une stole, les seins, le nombril et toute la partie inférieure du corps jusqu'aux genoux, nus.

(2) Voy. Baillet, o. c., p. 25.

(3) Bolland., o. c., p. 453, xx aug., p. 16, 17. Cette légende se retrouve dans la chronique de Bernard Guido, qui fait venir le saint et la sainte en Gaule avec saint Martial.

(4) *Martyrolog.*, xv feb. et xx aug., suppl., p. 1159. Cf. Bolland., xx aug., p. 24. On prétendit ensuite que saint Amadour n'était autre que Zachée le publicain. On trouve dans la *Vie des Saints* plusieurs saint Amator. Il est aussi digne de remarque que la fête d'un autre saint de ce nom, dont on a fait un évêque d'Auxerre, mais sur lequel on ne possède aucun détail authentique, avait lieu, comme celle de Venus, le 1er mai.

coûtait, au reste, pas plus que de faire apporter par la sainte du lait et des cheveux de la Vierge pour l'édification des futurs fidèles de France, comme le raconte gravement Petrus Subertus. Sainte Venise était invoquée pour les maladies de la matrice (1), et son origine vous en explique, Monsieur, la raison. Cette vertu de la sainte convainquit encore les dévots qu'elle avait jadis souffert de quelque maladie du même genre et cette circonstance acheva de faire identifier sainte Venise avec l'hémorroïsse. Voilà pourquoi on plaçait sa statue en pendant à celle de saint Fiacre lequel avait la réputation de guérir des hémorroïdes (2).

Mais je dois m'arrêter ici, je dépasserais le but que je me suis proposé, si je cherchais à faire l'histoire des développements nouveaux que l'imagination des hagiographes et la crédulité populaire firent prendre à la légende de sainte Véronique, si je voulais suivre cette image transformée en une femme réelle, se multipliant suivant les besoins de la piété, et dire ensuite comment on en vint jusqu'à raconter que le suaire ayant été plié en trois par la sainte, l'auguste face s'y était imprimée en trois endroits, lesquels trois exemplaires sont conservés à Rome, à Turin et à Jaen en Espagne. Je n'ai point entrepris de faire l'histoire du culte de la Véronique, mais seulement d'en éclairer l'origine.

C'est à vous qu'il appartient, Monsieur, de prononcer sur la valeur de ces recherches critiques.

Veuillez recevoir, etc.

ALFRED MAURY.

(1) C'est ce qui a encore lieu dans les communes du Perche que M. Dureau de la Malle a citées.

(2) Voy. Baillet, *Vies des Saints*, t. IX, p. 26.

INVENTAIRE DU ROI CHARLES V.

(21 JANVIER 1380.)

Mon intention n'est pas de morceler les documents sur l'histoire des arts en France dont j'ai formé une collection aussi neuve que curieuse. Je veux encore, quel que soit le poids d'une si grande entreprise, réserver le fruit de mes recherches pour la publication de mes ouvrages sur les arts au moyen âge (1), à l'époque de la renaissance (2) et dans les deux derniers siècles (3); mais le caractère sérieux du public auquel s'adresse la *Revue Archéologique*, m'engage à devancer la lenteur de ces publications, afin de faire connaître un des documents les plus précieux de nos dépôts littéraires.

L'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, dressé au commencement de l'année 1380 (21 janvier 1379 ancien style), forme, avec l'inventaire de ses livres, le tableau vivant des nobles goûts qui, sous le nom assez banal de luxe royal, ont caché dès les premiers siècles de la monarchie la protection la plus éclairée des lettres et des arts. Charles V n'est pas, sans doute, parmi nos rois, le premier qui encouragea les poëtes et les artistes. La cour de France n'a pas cessé depuis Charlemagne de leur être hospitalière, mais ce roi sage et économe eut le rare privilége de trouver autour de lui et de laisser après sa mort des imitateurs et de dignes continuateurs de sa

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne.* Deux volumes sont en vente, le troisième est sous presse : il contient le dépouillement des comptes des rois de France à partir des tablettes de cire, la première partie des comptes des ducs d'Orléans provenant de la Chambre des comptes de Blois et le tableau général de tous les documents mis à profit par l'auteur et qui se conservent dans les différents dépôts publics de Paris.

(2) *La renaissance des arts à la cour de France,* études sur le XVIe siècle, tome I, Peinture. Un volume de 600 pages, c'est la suite de l'ouvrage précédent. Il commence avec le règne de Charles VIII et va jusqu'à la mort du roi Louis XIII.

(3) Sous le titre d'une *Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture* je prépare un troisième ouvrage dans lequel j'exposerai l'essor nouveau que prennent les arts dans la condition nouvelle des artistes. Ce sera le tableau des arts à la cour de France pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

passion vraiment royale pour les livres et les peintures, pour les joyaux et les étoffes brodées, pour les armes riches et les meubles ornés. Les ducs de Berry et de Bourgogne, ses frères, le duc d'Orléans, son fils, furent comme les essaims brillants, sortis de cette ruche splendide qui s'appelle la cour de France et qui pour l'Europe entière était la cour par excellence.

L'espace restreint qu'on m'accorde ici n'est pas la seule cause qui m'empêche de publier en entier cet inventaire, la véritable raison est que n'écrivant pas l'histoire de Charles V, il était inutile d'entrer plus avant dans le détail. Je n'ai omis rien d'essentiel, rien de curieux au point de vue des arts, des usages et des mœurs, j'ai voulu donner aux études générales un résumé, et un résumé complet de ce document. Dans ma collection des preuves de l'histoire des ducs de Bourgogne j'ai été plus réservé encore sous quelques rapports, les mêmes faits s'étant présentés dans des documents d'une date plus ancienne, mais j'ai accueilli un plus grand nombre d'articles qui établissent la richesse mobilière de l'époque. Toutefois comme j'ai conservé ici les titres de chaque chapitre et un numéro courant pour les articles, il pourra suffire aux érudits éloignés de Paris de savoir que Charles V possédait, en 1380, tant d'oreillers, tant de courtines, tant de rubis et autres pierreries simplement énumérées dans le document, sans aucune particularité intéressante. Quant aux archéologues de Paris, occupés à étudier une spécialité ou à écrire l'histoire de la fabrication des émaux, des étoffes, de la porcelaine, etc., mes extraits pourront bien ne pas les satisfaire entièrement, mais il leur est facile de noter les numéros qui se rapportent au sujet de leurs études et de recourir à l'original conservé dans l'ancien fond (1) du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Il eût été aisé d'écrire un volume entier en commentant chaque fait, en expliquant chaque terme, mais, au point où est arrivé ce genre d'étude, c'eût été faire injure à l'érudition que de lui apporter cette assistance. Je me suis contenté d'apprécier l'importance de ce document et de faire ressortir l'intérêt de quelques articles. On trouvera mes observations à la suite de l'inventaire.

(1) Il existe une copie de ce même inventaire, exécutée au XVIIe siècle d'après un autre original à quelques égards plus complet (Mor., n° 79); j'expliquerai plus loin l'usage simultané que j'ai fait de ces deux documents.

INVENTOIRE DES MEUBLES ET JOYAULX DU ROY CHARLES V

COMMANCÉ LE 21 JANVIER 1379.

C'est l'inventoire général du roy Charles le Quint, de tous les joyaulx qu'il avoit au jour qu'il fut commanchié, tant d'or comme d'argent, c'est assavoir : couronnes, chappeaux, vaisselle, joyaulx d'église et autres choses garnies de pierrerie et aussy joyaux et vaisselle d'or et d'argent, de plaine façon, estans ès chasteaux, hostelz et oratoires dudit seigneur, tant en ses chasteaulx de Meleun sur Seine, du bois de Vincennes, du Louvre, de Sainct-Germain en Laye, de ses hostieulx de Sainct Pol à Paris, de Beaulté sur Marne et autre part et aussy des joyaux à vaisselle qui sont continuellement portez avec luy et, avecques ce, de toutes les chappelles, chambres de brodeure et tapisserie dudit seigneur; lequel inventoire a esté commancé à faire, par ledit seigneur, le xxi jour de janvier, l'an mil trois cens soixante dix neuf et continué aux jours ensuivans. En la présence de noble homme, M. Philippe de Savoisy, chevalier, sire de Saillenay, chambellan, Giles Malet, Jean de Vaudetar, Gabriel Fatmant, varlet de chambre, et Mr Jehan Crêté, con^r^. dudit seigneur. Et voult et ordonna iceluy seigneur que les personnes, qui ont et auront la garde desdits joyaulx, ayent chascun endroit soy la charge de ce qui baillié leur en sera en garde, selon l'inventoire particulier de chascun des lieux dessus dits, lequel sera consigné de la main dudit seigneur. Et avec ce ordonna ledit seigneur que ledict inventoire fust et soit triple, dont l'un demourera par devers luy, en ses coffres et fermera à clef, laquelle il mectra par devers soy, le second sera mis en un coffre, fermant à deux clefs, en la chambre des comptes, lesquelles clefs seront gardées par telles personnes coment il plaira au Roy à ordonner et le tiers sera divisé par parties, selon les lieux où lesdits joyaux seront mis, afin que ceux qui en auront la garde ayent chacun un livre où sera contenu et déclairé tout ce dont ils auront la charge, si come plus à plain est contenu, ci dessoubz, en chacun chapitre.

Mémoire que depuis le trespassement du Roy Charles, dont Dieux ait l'ame, c'est à scavoir : le mois de septembre cccliiij^xx^ jusques au mois de juillet iiij^xx^ix, le Roy nostre sire qui est à présent, du consentement et ordonnance de nos seigneurs ses oncles, c'est à scavoir : D'Anjou, de Berry, de Bourgongne et de Bourbon, a, par plusieurs

et diverses fois, faict prendre et despécier plusieurs de ses joyaux, tant couronnes, chapeaulx, fermaulx et autres choses des parties de ce présent inventoire, pour faire autres fermaulx et joyaulx de la devise et ordonnance du Roy et de MSS. ses oncles et pour garnison de plusieurs habits, pour ledit seigneur, pour estre plus honnestement à plusieurs festes, nopces, et voyages où il a esté durant le temps dessusdit et desquielx joyaulx ledit seigneur avoit les clefs en ses coffres, sans ce que on en ayt fait aucune mention sur les parties singulières desdits joyaux contenus en ce présent inventoire. Et furent trouvez en ses dits coffres le ix jour de juillet iiij^{xx}ix, présens MS. de Noviant, Montagu, Jehan de Vaudetar, J. Creté, Arnoul Boucher l'argentier et Hannequin Du Vivier, plusieurs pièces de fretin d'or, tant de chappeaulx, couronnes, fleurons, comme fermaulx et autres joyaux, dont la piererie avoit esté ostée, lequel fretin fu pesié et baillé audit argentier pour la façon de plusieurs pourpoincts et habits qui ont esté ordonnez à faire, pour le joyeux advènement, à l'entrée de la Royne à Paris et y furent trouvez xij marcs j once d'or.

JOYAULX D'OR GARNIS DE PIERRERIE. — *Premièrement couronnes et cercles d'or.*

1. La très grande, très belle et la meilleure couronne du Roy, laquelle il a fait faire. En laquelle il a iiij grans florons et iiij petits, garnis de pierrerie, et en chascun des grans florons, c'est à scavoir : au maistre floron endroit le chapel, a un très grand balay quarré et en chascun une très grosse perle, etc., etc. (1). Numéro courant 1.

2. Item, une autre grand couronne, appellée la couronne aux longues esmeraudes, laquelle le Roy a fait faire comme dessus, etc., etc. (2). N° 2.

3. Item, une autre grand couronne, appellée la couronne à pierrerie à jour. N° 3.

4. Item, une autre grand couronne, de très grant façon, appellée la couronne de l'estoille (3). N° 5.

5. Item, la couronne que le Roy fit faire, où il y a des espines de la saincte couronne (4). N° 6.

(1) On lit en marge : « Ou petit retrait de la tour du bois de Vincennes derrière l'estuve dont le Roy porte la clef. » J'abrége la description de cette pièce de joaillier.

(2) On a écrit en marge : « Elle est présentement devers la Reyne à laquelle le Roy la donna à la chevalerie du Roy de Cezille ou mois de may ccc iiij^{xx} ix.

(3) Cette couronne est par l'ordonnance du Roy, lessiée au chasteau de Melun.

(4) Au chasteau de Melun.

6. Item, un grand cercle, qui fu à la Reyne Jeanne de Bourbon, lequel fut acheté de la comtesse de Pannebroc. N° courant 11.

7. Item, une couronne à v gros saphirs, v balais, rubis d'Alexandre, esmeraudes, perles d'Escosse en florons et perles d'Orient ou chappel pesant environ ij marcs. Delaquelle couronne ont esté ostez, pour mettre ès iij couronnes que le Roy à faict faire, pris ou chappel, iij saphirs. Item de ceste couronne a esté osté, le xxix jour de mars, cccciij^{xx} ij saphirs, mis en la croix que faict Claux de Fribourc pour donner à sa chappelle du boys. Item, le premier de mars cccciij^{xx}j, le Roy, MSS. présens MS. de Bourgongne, maistre Adam de Gaillonel l'argentier du Roy, G. Malet, B. Delandes, V. Vielzorge et J. Creté présent oudit chappel pour bailler à Hannequin du Vivier, orfebvre, pour mettre en œuvre, selon l'ordonnance de MS. de Bourgongne pour les dis seigneurs, v ballais du reffus des ouvrages qu'avoit faict faire le Roy Charles dernier trespassé, dont Dieux ayt l'ame, et sont les uns plus grands que les autres. N° 25.

8. Item, xvi d'avril cccciij^{xx}, ostez vi balaiz pour mettre en la croix que faict Claux de Fribourc. N° 53.

9. Item, une petite couronne, d'ancienne façon, semée de rubis d'Alexandre et d'émeraudes (1). N° 54.

Ceintures. N° 56.

Ataches d'or garnies de piereries. N° 71.

10. Une attache qui fut à la Royne Jehanne de Bourbon, garnie de pierres faulces, c'est à scavoir doublaix rouges et voirres verds.

Boutonneures. N° 76. — *Autres ceintures qui sont pour le corps du Roy, lesquelles sont continuellement portées avec luy.* N° 88. — *Fermaulx et fleurs de lys d'or; excepté ceulx qui sont ès coffres du Roy et dont il porte la clef sur luy.* N° 98.

Joyaulx d'or d'Eglise garnis de pierrerie. N° 124.

11. La vieille croix d'or aux camahieux, en laquelle a un grand camahieu où est l'annonciation Nostre Dame ou milieu avec v autres camahieux, vi balais, ix esmeraudes et le revenant garny de menu piererie et de perles d'escosse et le pied d'icelle, qui est d'argent tout plain, quarré sur iiij petites pattes. N° 143.

(1) Par devers le Roy au bois. Le Roy a pris toute ladite couronne pour le fait de ses pourpoins· our l'entrée de la Reyne le xj jour de juillet cccciij^{xx} ix.

12. Item, une croix neuve, à camahieux, laquelle le Roy a nouvellement faict faire, en laquelle a x camahieux et est le camahieu du milieu à j crucefix, hault enlevé, x balais, viij esmeraudes, xxx grosses perles et est l'envers de ladite croix néellé des armes de France et ung agnus dei ou milieu. N° 144.

Images et reliquaires d'or et premièrement ymages de ND. N° 151.

Autres ymages et reliquiaires d'or de divers saincts. N° 160.

13. Un ymage d'or de S^t^. Denis qui tient son chief entre ses mains et est la mithre et le colier et le palion garny de pierrerie, assis sur un pied d'argent et poise ladite ymage vi marcs ii onces d'or et l'entablement poise viii^m^. iiij onces d'argent. N° 162.

14. Item, un ymage d'or de St Loys de France, assis en une chaière, laquelle est d'argent, que Angelos soustiennent sur un entablement et est la couronne et reliquiaire que ledit ymage tient garnie de piererie et poise ledit ymage iii^m^. vj^onces^ d'or.

Reliquiaires et joyaux d'or. N° 171.

15. Un ancien tabernacle, garni de pierrerie et de perles, et a un couronnement de Nostre Dame, et est esmaillé et historié de la vie de Notre Dame et poise v^m^. j^once^ d'or. N° 175.

16. Item, un autre tabernacle, garny de pierrerie, où la décolation St Denis et ses compagnons est, et y faut sur le fruitelet d'en haut j saphir. N° 176.

17. Item, un Sanson fortin d'or, assis sur un lyon, garny de menue piererie et tient un petit vaisselet à mettre reliques en sa main et poise ij^m^. iij onces d'or. N° 182.

Petits joyaux pendans et reliquiaires. N° 186.

18. Un petit reliquiaire, où il souloit avoir un camahieu où l'annonciation Nostre Dame est, lequel a esté osté pour mettre en la croix aux camahieux que le Roy a faict faire, en ceste présente année, dont mention est faicte cy dessus. N° 189.

19. Item, un autre petit reliquiaire, où souloit avoir la Véronique en un camahieu, lequel a esté mis en la croix aux camahieux que le Roy a faict faire. N° 191.

20. Item, deux reliquiaires tous pareils et ij testes à camahieux. N° 192.

Autres petits joyaulx et reliquiaires d'or, pendans et à pendre, lesquieux furent à feu Madame Marie de France, jadis fille du Roy. N° 200.

21. Uns tableaux d'or, où il a un crucifix enlevé d'une part et de l'autre comme Nostre Seigneur tirat hors d'enfer, Adam, Eve et S^t^. Jean, lesquieulx furent Madame Ysabel. N° 217.

Calices d'or sans perrerie. N° 224.

Calices d'or à perrerie. N° 225.

22. Un grand calice, d'ancienne façon, tout plain et a une main cizelée qui seigne en la patène, pesant iij^m^ v^o^ et demie d'or. N° 228.

Burettes d'or pour chapelle.

23. Deux burettes d'or, garnies de pierrerie, et sont les couvescles en façon de mittres et sont les dittes burettes historiées à ymages enlevez. N° 236.

Portepaix d'or. N° 240. — *Encenciers et navetes d'or.* N° 243. — *Navettes d'or.* N° 248. — *Clochetes et boestes à mettre pain à chanter.* N° 250. — *Eaue benoistiers et leurs asperges d'or.* N° 254. — *Vaisselle et joyaux d'or à perrerie.* — *Couppes et leurs aiguières.* N° 256.

24. Un voirre d'or, garny de doublaiz rouges pesant ij^m^ ij^on^.
25. Item, un voirre d'or, à couvescle, semé de grenas à jour.

Hanaps et leurs aiguières d'or, garnis de perrerie. N° 266. — *Gobelletz et leurs aiguières d'or, garnis de perrerie.* N° 282. — *Esguières d'or despareillés, garnies de perrerie.* N° 309. — *Flacons d'or, garnis de perrerie.* N° 312. — *Pots, pintes et chopines, garnis de perrerie.* N° 314. — *Salières d'or, garnies de perrerie.* N° 320.

26. Une salière, en manière de nef, garnie de perrerie et aux deux bouts a deux dalphins et devans deux singes qui tiennent deux avirons et autour de la sallière a viij balays et viij saphirs et xxviij perles et au long du mast de la nef, qui est d'or, a iiij cordes de menues perles et y a deux balais et deux saphirs, percez à une grosse perle à moulinet, pendant à une chaisne d'or au col d'un singe qui est sur le mast. N° 320.

27. Item, une salliere d'or que tient un enfant sur un cerf couronné de perrerie. N° 321.

28. Item, une salliere d'or où sont deux coquilles d'or à couvescle et sur le couvescle de chacune a un pommelet esmaillé de France et une perle ronde; et au-dessus est la grant serpent qui estoit au Louure, d'ancienneté, assise en or, en laquelle pendent, à chainettes d'or, iij esmeraudes, iij saphirs, ij langues de serpent, ij escucons de France et viij autres perreries. N° 322.

Drageoirs d'or garnis de perrerie. N° 328. — *Cuilliers et fourchettes d'or à perrerie.* N° 330. — *Vaisselle d'or sans perrerie et premièrement nefs et bacquets.* N° 324.

29. La grant nef du Roy que la ville de Paris luy donna, toute pleine, pesant vi^{xx} v^{m}. d'or. N° 327.

Flacons d'or sans perrerie. N° 340. — *Estamoies d'or sans perrerie.* N° 343.— *Fustes d'or.* N° 344. — *Ydres d'or.* N° 346. — *Quartes d'or.* N° 348. — *Pots, pintes, chopines, broc et ampoulles.* N° 351.

30. Un pot quarré, semé d'esmaux longues de plite et est le fruittelet d'œuvre de sarrazins, pesant vij marcs iiij onces d'or.

Pots à aumosnes d'or. N° 360. — *Couppes d'or et leurs aiguières.* N° 363.

31. Premièrement : la couppe d'or qui fut MS. St Loys avec son aiguière plaine, sans esmaux, pesant vii marcs vi onces. N° 363.

32. Item, une autre couppe esmaillée, qui fut audit MS. St Loys, pesant v marcs. N° 364.

33. Item, une grosse couppe d'or, toute plaine, qui fut au Roy Dagoubert, à tout son couvescle, pesant iiij marcs d'or. N° 365.

34. Item, une très petite couppete d'or, plaine, en façon d'un voirre, qui fut MS. St Louis, ouquel il mesuroit la portion de l'eau qu'il buvoit en son vin, pesant un marc, demie once d'or. N° 370.

35. Item, une très belle couppe d'or et très bien ouvrée, à esmaux de plite, à jour, et est le hanap d'icelle à esmaux à jour et le pommeau ouvré à maçonnerie bien déliée, à petites ymages et est le pied assis sur six lyonceaux, pesant xiiij marcs, vi onces d'or. N° 371.

Hanaps et leurs aiguières d'or.

36. Premièrement, un hanap en forme d'un petit bacin d'or, qui fut MS. Saint Loys. N° 372.

37. Item, un autre hanap d'or, sans couvescle, cizelé dedans et dehors, à un esmail de Nostre Seigneur qui monstre ses playes, pesant ij^{m} i once vii esterllins. N° 393.

38. Item, un autre hanap d'or, sans couvescle, ciselé à un esmail de deux papegaux, pesant ij^{m} ij^{o} vii esterllins. N° 394.

Tasses d'or plaines, n° 396, *gobelles d'or sans perrerie*, n° 404, *aiguières d'or despareillés*, n° 420, *dragouërs d'or sans perrerie*, n° 431, *bassins d'or et pots à laver*, n° 439, *plats et escuelles d'or*, n° 451, *mestiers et chandeliers d'or*, n° 455, *salières d'or sans perrerie*, n° 461.

39. La grand sallière, à façon d'une nef, que la ville de Paris donna au Roy et est pareille à la grand nef, dont cy dessus est faicte mension. N° 462.

Cuilliers et fourchettes d'or sans perrerie. N° 472.

AUTRE INVENTOIRE DES JOYAUX DU ROY, C'EST A SCAVOIR : FERMAULX, ANNEAUX ET AUTRES CHOSES ESTANS ÈS COFFRES QUE LE ROY FAICT PORTER CONTINUELLEMENT AVECQ SOY ET DONT IL PORTE LA CLEF, FAIT A MELUN LES xxiij, xxiv ET xxv JOUR DE JANVIER, mil ccc lxxix.

ANNEAUX D'OR, ESTANS EN UN PETIT COFFRE PLAT, OUQUEL A X ENCHASCES, DONT IL PORTE LA CLEF COMME DESSUS.

Rubis. N° 482.

49. Un annel où est un gros ruby, à la facon de une demye fève, et est le ruby qui fut saint Loys qui toujours a esté gardé successivement par les roys de France. N° 491.

40 *bis*. Un annel, où il a un gros ruby, qui fut d'ancienneté des ducs de Bretagne et l'appelle l'en : *le ruby taillé* (1) et le donna au Roy Monseigneur d'Anjou. N° 492.

Diamans estans au coffre dont le Roy porte la clef comme dessus. L'annel des venredis estant oudit coffre comme dessus. N° 521.

41. Premièrement. Un annel d'or néellé, où est la croix double,

(1) On lit dans l'autre copie : *le ruby de la taille*.

noire de chacun costé, où il a un crucéfix d'un camahieu St Jean et Nostre Dame et deux angelos sur les deux bras de la croix et le porte le Roy communément les vendredi. N° 524.

Saphirs estans oudit coffre, dont le Roy porte la clef.

42. Premièrement : un petit saphir quarré très fin, assis à jour et à croisette, sur une verge d'or tressé, et le donna Jean de Vaudetar au Roy. N° 525.

Esmeraudes, n° 534, *turquoises,* n° 554, *signez du Roy, estans oudit coffre, duquel le Roy porte la clef.*

43. Premièrement : le signet du Roy, qui est de la teste d'un Roy sans barbe et est d'un fin ruby d'Orient et est celuy de quoy le Roy scelle les lettres qu'il écrit de sa main. N° 555.

Autre inventoire des joyaux, c'est à scavoir fermaulx, anneaux, reliques et autres choses, estans en un coffre de cypre que le Roy faict porter continuellement avec luy, duquel il porte la clef. N° 556.

Saphirs, n° 557, *ballays estans au coffre de cypres dont le Roy porte la clef,* n° 567. *Signez, id.* n° 570.

44. Premièrement : un petit signez d'or, où a une pierre corneline, où dedans est taillé une teste d'homme qui a une corne sur l'oreille.

45. Item, un autre signet d'or, où est dedans un onisse et un home entaillé dedans. N° 572.

46. Item, un autre signet d'or, où est une teste entailliée en une pierre. N° 573.

47. Item, le scel d'or où est le pas Salladin, fermant à clef. N° 574.

48. Item, un très petit scel d'or beslong, où est un onisse, où est entaillié une teste d'homme, pendant à une chaine d'argent. N° 575.

49. Item, deux signetz, en deux anneaux d'or, d'une façon, esquieux sont tailliez deux camahieux à ij perdrix. N° 576.

50. Item, un signet d'or, en un annel, où dedans est entaillié un Roy. N° 577.

51. Item, un signet d'or et une verge, toute plaine, où a un ruby taillé à une teste d'un Roy, et est le signet dont le Roy Charles signoit les lettres des généraulx. Et est en un petit coffret de cuir ferré de laton. N° 578.

52. Item, un autre signet d'or pendant à une chaisnette d'or et a au milieu du signet j saphir taillé à iij fleurs de lys. N° 579.

53. Item, deux signez pendans à une chaine d'or, dont il y a en l'un j saphir entaillé à ung K. environné de fleurs de lys et l'autre a j saphir ouquel à entaillé un Roy à cheval, armoyé de France. N° 580.

Item, un très petit coffret, estant dedans ledit coffre, où estoyent les choses qui ensuivent :

54. Uns très petits tableaulx, à pignon, qui cloent et œuvrent, esmailliez dehors et dedans. N° 588.

55. Item, un reliquaire d'or, garny de xviij grosses perles et a dedans un crucifiement enlevé et sont esmaillez dehors de deux camahieux, c'est à scavoir en celuy qui est au dessus un crucefiement et au dessoubz un Roy de court en Sa Majesté. N° 589.

Fermaux d'or estans oudit coffre de cyprès.

56. Un fermail à pendre les bourses à la poitrine, escrit de lettres des noms aux trois Roys de Coulongne, garnys de iiij balays à iiij diamans. N° 591.

Bourses à pendre ausdits fermaux.

57. Une petite boursette, où dedans sont pendans à une chaisnette d'or chacune deux pierres en os, bonnes contre le venin, c'est à scavoir : une petite teste de serpent noire, nommée lapis albazahar, et un autre petit osselet blanc quarré. N° 598.

Autres bources, estans oudit coffre.

58. Une bourcette, où est un scel d'or, ouquel a un grenat quarré, où dedans est taillié un pape et pend à une chaine d'or. N° 604.

59. Item, une bourse, à cinq petits boutons, où dedans est la croix que l'empereur Constantin portoit en bataille, mise en un joyau d'or, garny d'un grant camahieu où est enlevé l'ymage de N. Seigneur. N° 605.

60. Item, une bourse de satanin, à cul de villain, à iiij escussons de France de brodeure, pourfilée de perles et a en la bourse trois boutons de perles, où dedans sont deux seaux, pendans à une chaine, l'un où est un saphir dedans taillié à viiij carrés et dedans est taillié un Roy séant en une chayere, en son estat royal, tenant les septres, et en l'autre a un autre saphir beslong, où est taillié un demy Roy, en estant, tenant une espée en sa main. N° 607.

Pommes d'ambre, n° 609. *Patenostres, estans audit coffre.*

61. Premièrement, unes patenostre d'or, où a lij frezetes d'or, viij perles d'Escosse et j saphir et ausdits patenostres pend une croix d'or, néellée de fleurs de lys d'or, et est la croix que MS. St Loys portoit sur luy. N° 614.

Estuis de cuir, estans oudit coffre de chypres, où estoyent les choses qui s'ensuivent.

62. Premièrement : une pierre, appellée la pierre sainte, qui ayde aux femmes à auoir enfans, laquelle est enchassée en or et y sont iiij perles, vi esmeraudes, deux balaiz et au doz y a un escu de France estant en un estuy de cuir. N° 617.

63. Item, la pierre qui garit de la goutte, en laquelle est entaillié un Roy, à lettres en ebrieu d'un costé et d'autre, laquelle est assise en or, à filet, et a escript au dos sur ledit filet. Et est ladite pierre en un estuy de cuir bouly, pendant à un laz de soye, où il a deux boutons de perles. N° 618.

En une boeste d'argent dorée ronde, rubis, n° 620. — *Esmeraudes en anneaux estans en ladite boeste*, n° 622. — *Diamans*, n° 627. — *Fermaux d'or*, n° 629.

64. Un fermail d'or, escrit en Allemant d'un costé, et deux petits lyonceaux esmailliez de l'autre. N° 630.

Une bourse, en laquelle a six boutons de perles.

65. Un scel d'or, pendant à une chaisne, et a une pierre corneline, où dedans est entaillié une teste d'homme bien parfont. N° 633.

66. Un autre scel beslong, pendant à une chaisne, à une pierre corneline, où dedans est une teste de femme eschevelée. N° 634.

Signets taillez en plusieurs pierres despareillées.

67. Premièrement : un signet, où il a une corneline, en laquelle a un lyon qui mange une autre beste, assis sur une verge d'or, néellée à lettres et à deux estoilles, aux deux costés, à jour. N° 634.

68. Item, un autre signet de jaspre, assis en une verge d'or menue, à chaastons, où est un homme nud qui tient un enfant nud devant luy. N° 641.

69. Item, un autre signet, en une pierre blanche, ronde dessus,

où dedans est taillié un homme nu qui a un enfant devant luy et est assis à fillet en une verge d'or pleine. N° 642.

Anneaux, saphirs, n° 644.—*Images d'or*, n° 650. — *Rubis*, n° 658. —*Saphirs estans en la boeste d'ibenne garnie de bandes d'or*, n° 660. — *Diamans et verges d'or sans pierres*, n° 663. — *Choses communes estans oudit coffre de cyprès*, n° 667.

70. Une chose d'or, plaine d'ambre, ouvrée à la morisque, faict en manière d'une tassette pendant à un laz vermeil. N° 674.

71. Item, unes tables à pourtraire, dont les ays sont de cor à croissants d'or et y a un estuy ouuré de cuir fauve, pendant à un laz, à deux petits boutons de perles et dedans iceluy estuy a un petit greffe d'or tors. N° 675.

72. Item, une bible en françois, en deux volumes, que le Roy Charles portoit auec luy et a en chacun volume quatre fermoirs esmaillez de France à images. N° 681.

73. Item, une palette d'argent, à un manche de boys, pour mettre fumigacions. N° 682.

Autres anneaux à camahieux, estans en un autre coffre dont le Roy porte la clef et est armoyé de France.

74. Un camahieu à une figure nue, emmentelée, assise en une verge d'or toute pleine sur le plat. N° 695.

75. Item, un autre petit camahieu d'un enfant à ailles, accropy, assis en une verge d'or esmaillée à Ave Maria. N° 696.

76. Item, un autre camahieu à une teste d'une femme, à un cuevrechief lié autour la teste, assis en une verge d'or toute pleine. N° 697.

77. Item, un grand camahieu carré, où dedans a un homme séant soubz un arbre, tenant un esprevier sur son poing et un chien devant luy, assis à filet, dont le filet est esmaillié à l'environ à fleurs de lis. N° 700.

78. Item, un très grand camahieu, comble, où il a deux figures, dont l'une est d'une femme séant et un homme nu tenant un flacon en sa main, assis en une verge d'or où en chascun costé a une fieulle carrée. N° 701.

79. Item, un autre camahieu d'un homme nud, assis sur un drap, tenant une aille et est escript un mot devant luy, assis en une verge d'or pleine. N° 702.

80. Item, un camahieu où il a ij chevaux qui s'entrebattent et

un ange qui les bat, assis en une verge d'or à crampons à ij testes de serpens. N° 709.

81. Item, un autre camahieu, a une teste de vieil homme pellée, assise en une verge d'or, où il a, en chacun costé, un D et un Y grégeois. N° 710.

82. Item, un camahieu, où il a une teste de mor, à cheveux recroguilliez, assis en un annel d'or, où il a ij fils tors aux ij costés et gréneté sur la creste. N° 716.

83. Item, un autre camahieu, où il a un angre assis et dessoubz l'angre y a lettres en ébrieu, assis en une verge d'or toute pleine. N° 717.

84. Item, un très petit camahieu, où sont gens à pied et à cheval, assis en une verge d'or a lettres. N° 721.

Anneaux à saphir, n° 727. — *Item un escrinet de broderie de nonains lequel escrins est petitement ferré d'argent doré et sont dedans iiij^{xx}x camahieux que grands que petits hors œuvre, excepté iiij qui sont en iiij chastons dorés*, n° 733. — *Signets de plusieurs et diverses pierres, estans ou coffre dessusdit.* — *Ballays*, n° 735.

85. Premièrement; un signet d'or d'un gros balay, assis en un annel où dedans est taillé le Roy de France, tout armé, tenant une espée en une main et un escu de iij fleurs de lys à l'autre et un angle qui le couronne et est escript à l'environ et à iiij croissans entour le culet dudit balay. N° 735.

86. Item, un signet d'un petit ruby, assis en un annel, où dedans est gravée une rose couronnée, où dedans est escript : *Charles*, et est la verge grosse. N° 737.

Saphirs tailliés, n° 740. — *Onisses tailliés.*

87. Premièrement : un signet d'un onisse et a, taillée dedans, une teste en manière d'une pitié, assise en une verge toute pleine. N° 742.

88. Item, un autre signet d'une onisse beslongue, où est entaillié un griffon à ailles, qui a teste d'homme, assis à fillet à jour en un annel et est le filet gréneté. N° 743.

(La fin à un prochain numéro.)

LE C^{TE} DE LABORDE.

LETTRE A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR

UNE PEINTURE MURALE DÉCOUVERTE DANS LA CATHÉDRALE DU PUY (HAUTE-LOIRE).

Le Puy, 27 septembre 1850.

Monsieur le Ministre,

Je viens d'assister à une découverte intéressante pour les arts, dont je crois devoir vous rendre compte, bien qu'elle ait eu lieu dans un des édifices placés dans les attributions de M. le Ministre des cultes.

Le 23 septembre, je me trouvais au Puy avec M. Mallay, architecte chargé de la restauration de la cathédrale de ce diocèse. Après m'avoir montré les travaux qu'il a exécutés jusqu'à ce jour avec autant d'habileté que de succès, il me conduisit dans une salle du XIIIe siècle, dépendant de la cathédrale, et qui doit être convertie en sacristie. Là, il me fit remarquer sur une paroi comprise dans une grande arcade en ogive quelques traces de couleurs assez brillantes paraissant entre les crevasses du badigeon. Une peinture, disait-il, est cachée sous ce badigeon, et il eut l'obligeance d'ajouter qu'il m'avait attendu pour s'en assurer.

La muraille fut aspergée d'eau chaude, et dès que le badigeon commença à se boursoufler, nous nous armâmes de racloires en bois et nous commençâmes à l'enlever avec précaution. Nos premiers essais ne nous promettaient rien de bien curieux. Sous une couche épaisse de badigeon blanc, nous trouvâmes une fenêtre peinte en détrempe avec ses barreaux et ses vitres en losange. Mais nous ne tardâmes pas à reconnaître que, sous cette première peinture, il en existait une autre. M. Mallay ayant fait tomber une large écaille formée du badigeon blanc et de la peinture de la fenêtre, nous vîmes apparaître, comme par enchantement, une tête de femme d'une rare beauté, mais qui n'avait nullement l'air d'une sainte. Les couleurs étaient de la plus grande fraîcheur.

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle ardeur nous nous remîmes à l'ouvrage. Au bout de quelques minutes, nous découvrions une tête d'homme coiffé d'un bonnet fourré, puis un lézard, puis des draperies, enfin des fragments de légendes qui ne présentaient aucun sens. Nous sondions à droite et à gauche, en haut et en bas, une surface de quatre à cinq mètres carrés. Je ne vous entretiendrai pas des conjectures aventurées que chaque découverte nouvelle nous suggérait. Enfin, après trois heures de travail, nous avions remis au jour une vaste composition de dix figures de grandeur naturelle, et grâce à des légendes latines placées auprès de chaque personnage, le sujet était devenu parfaitement intelligible. Dès le lendemain, il ne restait plus un centimètre carré de badigeon sur toute la partie peinte de la paroi.

Ce tableau, qui paraît avoir été exécuté au commencement du seizième siècle, représente les Quatre Arts libéraux, selon une division du moyen âge : la Grammaire, la Logique, la Rhétorique et la Musique, sous la forme de quatre jeunes femmes magnifiquement parées, accompagnées de quatre personnages qui ont particulièrement illustré chacun de ces arts. La première figure, à la gauche du spectateur, est la Grammaire, qui fait réciter une leçon à deux charmants enfants debout à ses pieds. A sa droite, et un peu plus bas, on voit un personnage vêtu d'une longue robe rouge fourrée de martre, la tête couverte d'un bonnet noir; il écrit sur un livre placé sur ses genoux. Son nom est tracé en dessous : c'est Priscien. On lit sur une banderole, à ses pieds, la légende suivante qui est un vers léonin très-richement rimé.

Quidquid agant artes, ego semper prœdico partes.

A la gauche de la Grammaire, la Logique est assise sur une chaire curieusement sculptée dans le goût de la renaissance, ayant à ses pieds Aristote, en bonnet pointu, robe de brocart doublée d'hermine, dans l'attitude d'un homme qui argumente. La Logique tient dans sa main droite ce lézard, qui d'abord nous avait extrêmement embarrassés, et dans la gauche un scorpion. Les deux reptiles se battent à outrance, tandis que la Logique les contemple en souriant. Je suppose que le peintre, mauvais plaisant, a prétendu, par le combat de ces deux animaux immondes, symboliser les disputes scolastiques ou autres de son temps. La légende est d'ailleurs fort à la louange de la Logique; je doute que l'artiste l'ait composée :

Me sine doctores frustra coluere sorores.

Vient ensuite la Rhétorique, une lime à la main; car, au XVIe siècle, on ne connaissait pas encore les génies incultes et sans travail comme on en a vu depuis. Auprès d'elle est Cicéron, assis sur un escabeau, coiffé d'une espèce de turban rouge, et vêtu d'une ample robe olive, doublée de vair. Il paraît méditer sur un gros volume ouvert entre ses mains. Voici la légende qui accompagne ce troisième groupe?

Est michi (sic) *dicendi ratio cum flore loquendi.*

La Musique, avec Tubal, occupe le côté droit du tableau. Elle tient un orgue sur ses genoux, tandis que Tubal est assis devant une enclume, ayant un marteau dans chaque main. Son costume, qui se compose d'une barrette bleue et d'une robe rouge fourrée, ouverte aux manches, semble un peu incommode pour un forgeron. La légende est :

Invenere locum per me modulamina vocum.

Je crois qu'on attribue à Tubal Caïn l'invention des instruments à vent.

Le sujet de cette grande composition peut paraître étrange dans un édifice religieux; mais la salle où elle est peinte a servi aux réunions de l'université de Saint-Mayol, et dès lors tout s'explique facilement. Je me trompe, on a peine à comprendre par quel motif on a barbouillé une peinture magnifique pour représenter une fenêtre grillée. C'est à monseigneur de Gallard, évêque du Puy au commencement du siècle dernier qu'on attribue cette méchante action. On peut juger de son goût, d'ailleurs, par les changements déplorables qu'il avait faits dans l'architecture de son église.

Les costumes des personnages, un peu fantastiques et d'une richesse extraordinaire; les trônes sculptés sur lesquels les femmes sont assises, et qui présentent, les uns des ornements *flamboyants*, et les autres des motifs d'ornementation classiques; enfin la forme des lettres (gothiques avec abréviations), tout me semble indiquer que cette grande fresque remonte aux premières années du XVIe siècle, époque de transition pour la France entre l'art gothique à son déclin et le retour aux traditions de l'art antique. Mais à quel artiste l'attribuer? Nous avons vainement recherché un nom, une initiale aux bords du tableau.

Je ne puis oublier un détail remarquable, dont on pourrait se

prévaloir pour fonder une hypothèse, un peu hardie, j'en conviens, sur l'auteur de cette composition. Au-dessus d'une coiffure en cannetilles d'or, la Musique porte trois œillets épanouis. Ces simples fleurs contrastent singulièrement avec l'or et les pierreries de la coiffure qu'elles surmontent. Ne serait-ce pas là une indication? On sait que le Garofalo a placé dans la plupart de ses tableaux des œillets, qui, pour un Italien, étaient des armes parlantes. Je ne sais si le Garofalo est jamais venu en France; mais, à la rigueur, il a pu y envoyer un carton. D'un autre côté, je dois avouer que rien dans la fresque du Puy ne me paraît dénoter un maître italien. Les têtes, au contraire, sont toutes françaises, parfaitement gracieuses, mais un peu maniérées; elles sont, pour parler comme Amyot et Brantôme, *poupines et mignardes*. C'était, j'imagine, des beautés de ce genre qui ravissaient les gentilshommes de la cour de Louis XII et de François Ier.

Quoi qu'il en soit, cette fresque est, à mon sentiment, une œuvre capitale, et, Français ou étranger, son auteur était un maître habile. La conservation en est surprenante. Toutes les têtes sont parfaitement intactes, sauf celle de Priscien, qui a souffert de mutilations anciennes. Les couleurs n'ont pas toutes conservé leur éclat: ainsi les bleus ont disparu presque partout, ou bien ce qui en reste est pulvérulent et prêt à se détacher. Il m'a paru que l'artiste s'était servi de bleu de cuivre ou de cobalt, et non d'outremer. Par contre, les verts, les tons de chair, les noirs, les blancs et quelques rouges sont presque intacts. Ils paraissent recouverts d'une espèce de vernis ou de gluten, et ont le brillant d'une peinture à la cire. Le badigeon y était à peine adhérent.

Je dois ajouter que le ton général de cette composition est clair, bien que puissant. Les ombres sont faiblement indiquées, mais très-habilement fondues. Les draperies sont d'un bon style et tous les détails rendus avec une rare perfection surtout les perles et les bijoux. On voit que les couleurs étaient très-fluides, maniables, et que d'ailleurs l'artiste avait une grande facilité d'exécution.

Je crois, monsieur le Ministre, avoir vu toutes les peintures murales du XVIe siècle qui existent encore en France; je n'en connais pas de plus remarquables que celle-ci, ni de mieux appropriées à la décoration d'un monument. Ce serait, je pense, rendre aux artistes un véritable service que de la leur faire connaître par une bonne copie, et je ne connais personne qui pût mieux s'acquitter de cette tâche que M. Denuelle, qui a si fidèlement reproduit, par vos ordres,

les peintures du Château des Papes. Des calques de toutes les têtes que je rapporte à Paris vous prouveront, je l'espère, que je ne me suis pas laissé entraîner à une admiration exagérée.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes les mesures ont été prises par M. Mallay pour assurer la conservation de cette fresque, et que monseigneur l'évêque du Puy a donné des ordres pour que la disposition de la sacristie fût modifiée de manière à ce qu'elle pût être vue facilement.

Je suis avec respect, monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. Mérimée,

Inspecteur général des Monuments historiques.

BAINS ET MOSAÏQUES ANTIQUES DE PONT-D'OLI

(BASSES-PYRÉNÉES).

A deux kilomètres de la ville de Pau, au lieu nommé *Pont-d'Oli*, entre la route qui conduit aux Eaux-Bonnes et le petit ruisseau de Néez, on vient de découvrir, presqu'à fleur de terre, les restes d'un vaste établissement thermal ou bains antiques. On ne comprendrait pas qu'à si peu de profondeur ces ruines eussent échappé pendant tant de siècles aux regards des antiquaires, si l'on ne faisait remarquer qu'elles sont situées dans un terrain qui probablement est toujours resté en culture de pré.

L'emplacement était du reste admirablement choisi pour un établissement de ce genre. Sur une plage légèrement déclive à l'est, vers le ruisseau dont les eaux limpides et peu profondes servaient autant à l'agrément des baigneurs qu'à l'alimentation des réservoirs et des piscines, abrité des vents du nord et de l'ouest par les coteaux de Jurançon, enfin ayant en face, sur la rive droite du Néez, un vaste espace en forme d'amphithéâtre, tellement régulier, qu'on peut croire qu'il a été préparé de main d'homme, pour servir aux jeux ou aux exercices auxquels les anciens se livraient, comme on sait, avant et après le bain, cet espace devait se relier à l'établissement thermal par un pont dont on pourrait retrouver des traces dans quelques restes de pilots, ou pièces de bois de chêne qu'on aperçoit sous l'eau.

Les bâtiments établis parallèlement au cours du ruisseau occupent un parallélogramme de plus de quarante mètres de longueur sur treize à quatorze mètres de côté ; pour ce qui est visible en ce moment ; car il reste encore des découvertes à faire. La distribution des salles, galeries, portiques et pièces de service, se retrouve parfaitement au moyen des murs de refend qui s'élèvent encore partout de quarante à cinquante centimètres au-dessus du sol antique, lequel est entièrement pavé en mosaïque, presque généralement en parfait état de conservation.

La disposition de l'édifice est en tous points conforme aux descriptions que nous ont laissées des bains antiques, Pline, Vitruve et plus récemment le savant Mazois dans son *Palais de Scaurus*.

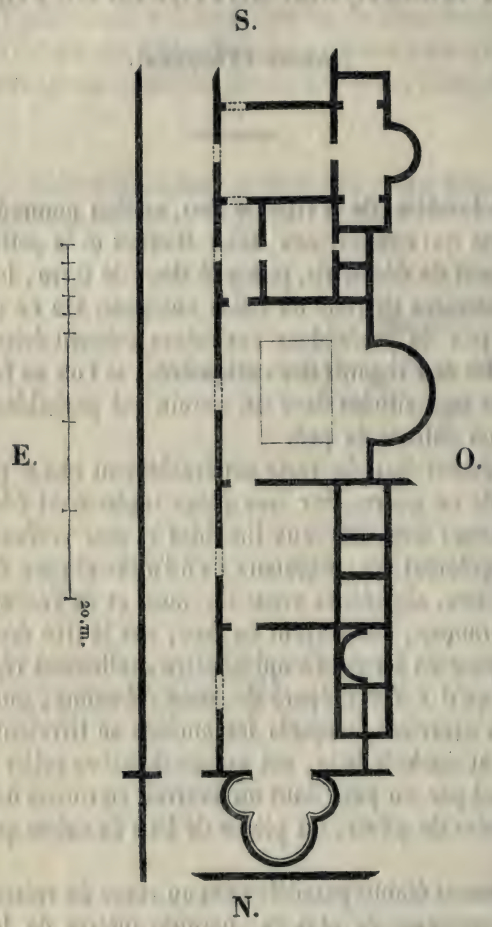

A l'est dans toute la longueur, il règne une galerie ou portique sur lequel débouchent toutes les salles; derrière ces dernières, à l'ouest, sont disposées toutes les pièces de service et dépendances. Dans la salle qui forme comme le centre de l'édifice, on remarque au milieu un bassin peu profond, dont les parois sont revêtues de marbre blanc; le fond pavé en mosaïque représente des poissons

de toutes espèces. Sur le côté ouest du portique qui entoure ce bassin il y a un hémicycle; cette pièce centrale a dix mètres sur huit; à droite et à gauche sont d'autres salles carrées de sept à huit mètres, puis à l'extrémité vers le nord, est une piscine dont la forme du plan présente trois hémicycles de gradins en marbre; le sol de la piscine est également garni de mosaïque, il en est de même pour toutes les autres parties de l'édifice. A l'extrémité opposée, les fouilles commencées font présumer que de nouvelles découvertes viendront compléter ce beau spécimen de bains antiques. Derrière on trouve les apodytères ou vestiaires, les hypocaustes ou fourneaux qui servaient à chauffer l'eau, et à fournir la chaleur dans les diverses parties de l'édifice, notamment dans les étuves, dont on voit encore les conduits d'air chaud; on retrouve également quelques tuyaux de plomb servant à la distribution des eaux.

On voit, par ce qui précède, que la découverte qui vient d'être faite est des plus intéressantes, et peut-être une des plus importantes qui aient été révélées jusqu'à présent en France. Deux interprétations se présentent à l'esprit en admirant ces beaux restes. Sont-ce des bains publics, ou des thermes particuliers? L'une et l'autre de ces hypothèses peuvent également être admises et se soutenir, cependant je pencherais volontiers pour la première.

En effet, on peut de prime abord trouver que pour un établissement privé, cet édifice n'ait une trop grande importance pour supposer qu'il ait fait partie d'un palais ou d'une villa; mais d'un autre côté, on sait avec quel grandiose et quel luxe les Romains construisaient ces établissements qui dans leurs mœurs étaient un objet de première nécessité. D'un autre côté encore, en examinant attentivement ces constructions, on remarque qu'elles n'ont pas été faites avec tous les soins qui devaient présider aux travaux exécutés pour un grand personnage, mais au contraire qu'elles sont généralement assez négligées. Ainsi, par exemple, bien que les constructions ne dussent s'élever que de quelques mètres, cependant les murs ne semblent pas avoir une épaisseur suffisante; les revêtements en marbre sont également très-minces, ils sont retenus et scellés par de petits crampons en fer; les conduits de chaleur sont formés par des tuiles creuses et non par des tuyaux. Enfin les mosaïques elles-mêmes sont d'un travail assez grossier comparativement à ce que nous connaissons des anciens en travaux de ce genre. Tout, en un

mot, accuse qu'une sorte d'économie mesquine a présidé à l'érection de cet édifice, ou tout au moins que l'art était à sa plus grande décadence.

J'avais une raison toute particulière pour examiner très-attentivement le travail des mosaïques, ayant vu, la veille, dans l'ancienne cathédrale de Lescar, celle qui existe sous le dallage du chœur, et qu'on dit avoir été exécutée par les ordres de l'évêque Guido, c'est-à-dire au XIe siècle, s'il faut s'en rapporter à une inscription, assez mutilée du reste, qui fait partie de cette mosaïque, et dans laquelle on lit effectivement les mots *episcopus Lascurensis*. Toutefois, à première vue, et malgré cette inscription, je penchais à croire la mosaïque gallo-romaine; voici les motifs par lesquels j'appuie cette opinion dans laquelle je persiste plus que jamais.

D'abord, elle représente une chasse, sujet qui n'exclurait pas absolument, sans doute, qu'elle ait été faite pour une église; mais en l'examinant avec soin, on reconnaît qu'elle est composée de parties rapportées, et maladroitement réunies entre elles, de telle sorte qu'il y a des personnages et des animaux qui ont la tête en bas, les pieds en l'air; enfin la disposition d'ensemble du dessin présente une forme carrée, qui ne se raccorde nullement avec la forme circulaire de l'abside, aussi les angles qui se trouvent ainsi tronqués fortifient puissamment l'idée que cette mosaïque a pu être enlevée à quelque monument, et que l'évêque Guido l'aura fait placer dans l'église qu'il faisait construire, peut-être même sur l'emplacement de l'édifice païen. Dans ce cas on peut encore admettre que les parties rognées des angles par la courbe de l'abside auront servi à composer et à former l'inscription sur laquelle on se fonde pour faire de cette mosaïque une œuvre de l'art du XIe siècle. Mais l'examen attentif et comparatif que j'ai fait des mosaïques de Pont-d'Oli, me confirme dans cette opinion que l'une et l'autre sont gallo-romaines. A Lescar, comme aux bains, les dessins sont composés de quatre couleurs semblables. Le noir et le blanc en marbre, le rouge en terre cuite, et le jaune en pierre calcaire; les cubes sont irréguliers, et ont un peu plus d'un centimètre de grosseur. Les joints sont assez larges, en un mot, il y a identité parfaite dans le travail de ces deux mosaïques, situées à quelques kilomètres seulement de distance l'une de l'autre.

Quoi qu'il en soit et pour en revenir aux découvertes faites à Pont-

d'Oli, on doit féliciter la ville de Pau d'avoir aussi bien compris l'intérêt et l'importance de cette trouvaille en affermant pour vingt années, comme elle vient de le faire, le champ dans lequel elle se trouve. On doit également lui savoir gré des précautions qu'elle prend en ce moment pour la préserver de toute détérioration, en faisant établir un vaste hangar sur tout le périmètre occupé par les découvertes déjà faites. Il faut espérer qu'elle ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'elle accomplira jusqu'au bout la tâche qu'elle a entreprise en faisant continuer d'une manière intelligente les fouilles commencées et qui promettent encore d'intéressants résultats; ce serait, en effet, un utile et bien curieux travail que celui de rechercher les moyens employés pour faire arriver l'eau dans les réservoirs, soit de la petite rivière de Néez, soit des sources si nombreuses dans ces contrées, et dont l'existence ne devait pas être ignorée des Romains, qui furent des maîtres que nous n'avons pu qu'imiter de loin, dans l'art de les utiliser.

HIPPOLYTE DURAND, *Architecte.*

LETTRE A M. AD. DE LONGPÉRIER

SUR UN BAS-RELIEF DE BAYAZID.

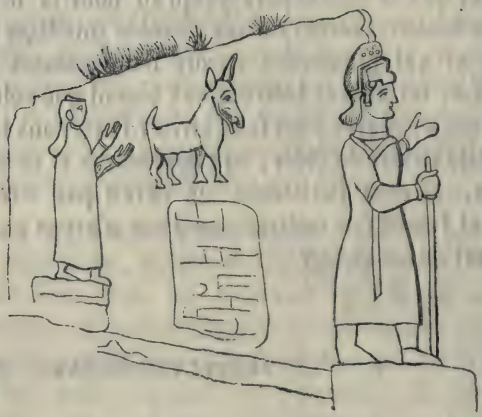

MONSIEUR,

Je ne sais si vous connaissez le dessin du bas-relief assyrien taillé dans le rocher sur lequel est bâtie l'ancienne citadelle turque de Bayazid.

Bayazid était la résidence d'un grand feudataire kurde resté jusque dans ces derniers temps à peu près indépendant de la Porte. Quand les chefs héréditaires de Ravendouz, de Van, de Djézireh, eurent été soumis, il dut se rendre et ouvrir les portes de ses deux forteresses à une garnison turque. La détention de M. Jaubert dans la forteresse haute de Bayazid en 1805, avait fait à cette ville une détestable réputation d'inhospitalité qui en éloignait les rares voyageurs qui se rendaient de Turquie en Perse. Depuis que la Porte a installé un gouverneur à Bayazid, l'on peut sans danger faire cette excursion, mais comme cette ville est éloignée de six heures de marche de la grande route qui conduit d'Erzeroum à Tauris, elle est, même aujourd'hui, rarement visitée par les étrangers. A mon retour de Perse je dus m'arrêter deux jours à Bayazid où, par esprit

de corps, je n'eus rien de plus pressé que d'aller faire un pèlerinage au cachot de mon collègue M. Jaubert.

Le gouverneur de Bayazid, homme lettré, parlait persan, turc, arabe, passablement au courant des antiquités assyriennes, et connaissait même le dessin des écritures cunéiformes; il m'assura qu'à Bayazid et dans les environs, il ne restait pas trace de la domination des Mèdes ou de celle des assyriens. Aussi fut-il fort surpris lorsque, montant ensemble à la vieille forteresse, je remarquai et lui fis remarquer un bas-relief mède ou assyrien du style le plus ancien taillé dans le rocher à la gauche de l'une des portes intérieures. Pour son compte il ne l'avait jamais regardé, et le portier de la citadelle qui savait l'existence de ces figures de *prêtres arméniens* adorant une *chèvre*, disait-il, et cela dans l'intérieur d'une citadelle musulmane, s'abstenait d'attirer sur ce fait l'attention du gouverneur, crainte qu'on ne lui eût imposé le soin de les faire disparaître comme chose peu orthodoxe ou de mauvais augure. Je vous livre, Monsieur, telle quelle la feuille de mon carnet; le dessin est exact, ce sont deux *adorans* en prière devant un bouc. Celui de droite a le corps engagé moitié dans le bas-relief moitié dans la roche non taillée. Ce bas-relief porte le cachet de la plus haute antiquité, c'est à vous à en préciser la date. Au-dessous du bouc se trouve une porte carrée d'à peu près trois pieds sur chaque côté. Cette porte, aujourd'hui bouchée par des pierres, conduit à une suite de chambres sépulcrales voûtées et situées les unes au-dessous des autres, dont trois ont été excavées et sont en partie remplies de pierres taillées et de fragments de rochers; on y pénètre par un passage que l'on a creusé postérieurement dans le roc vif pour utiliser ces trois chambres. La première peut avoir sur chaque face de quatre à cinq pas marchés, la seconde de trois à quatre; la troisième, je l'appellerais un grand sarcophage, puisqu'elle a quelque chose comme dix pieds de long sur six ou sept de large, si elle ne contenait pas une excavation de quatre pieds carrés qui semble avoir été le lieu de sépulture où conduisent les deux autres chambres. La voûte de cette dernière pièce est tellement basse que l'on ne peut se tenir debout qu'une fois que l'on est descendu dans le trou carré. Il eût été inutile de demander une tradition quelconque aux gens turcs ou chrétiens qui m'accompagnaient. Pour les uns c'était une citerne, pour les autre sune chambre de trésor, mais le bas-relief au milieu duquel est percée la porte d'entrée, indiquait assez clairement que c'était un lieu de sépulture et de la plus haute antiquité.

Les architectes de cette sépulture attachaient sans doute un haut prix à ce qu'elle restât inviolable, puisqu'ils l'avaient creusée à mi-hauteur d'une roche qui s'élève perpendiculairement à plus de six cents pieds au-dessus de la plaine. Aujourd'hui l'on y arrive par des pentes rapides et des escaliers qui ont été ménagés ou bâtis pour édifier ce nid d'aigle où les chefs kurdes de Bayazid, ravageant indistinctement les frontières de la Perse, de la Géorgie, de la Turquie, rapportaient leur butin. La centralisation turque a ruiné les petits seigneurs féodaux, et les citadelles démantelées tombent en ruine. La citadelle haute de Bayazid est aujourd hui ouverte à la curiosité des touristes; engagez, Monsieur, ceux de vos amis qui auraient à parcourir ces pays, à étudier le bas-relief et les chambres sépulcrales de Bayazid. Ce ne sera pas un des chapitres les moins curieux de l'histoire des antiquités mèdes ou assyriennes d'une époque où l'écriture cunéiforme n'existait peut-être pas encore. Je n'en ai, quant à moi, rencontré aucune trace sur ce monument, malgré le soin que j'ai mis à examiner chaque inégalité de la pierre, dans l'espoir d'y trouver une inscription.

Voici, Monsieur, un aperçu bien incomplet de quelques observations faites à la hâte, mais vous savez conclure, au profit de la science, de l'indication la plus légère, et je serais heureux que ces quelques lignes pussent vous être bonnes à quelque chose.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

SARTIGES,

Ministre de France, en Perse.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Lorsque j'ai cité le témoignage des différents auteurs qui ont donné la traduction du verset 14 (chap. II) de la Genèse, j'aurais dû placer en première ligne le nom de M. Étienne Quatremère, qui a tout récemment examiné ce passage de la Bible (*Journal des Savants*, 1850, p. 353 et suiv.), à propos des écrits mêmes de M. le docteur Hœfer. Je n'avais pas encore eu connaissance de l'article publié par notre illustre orientaliste, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une telle autorité m'eût été bien précieuse à invoquer, à l'appui de l'opinion que j'ai émise.

A. DE L.

— Les sociétés archéologiques de la Grande-Bretagne rivalisent de zèle avec nos sociétés archéologiques de France pour la conservation et la description des monuments antiques et du moyen âge. Le dernier congrès tenu par l'association archéologique à Manchester nous donne la preuve des progrès que fait la science archéologique en Angleterre. Après un discours d'ouverture de son président, M. Heywood, dans lequel il a traité avec un talent remarquable l'histoire des anciens temps de la Bretagne et des différentes races qui ont occupé le sol, la parole a été donnée à M. Ashpitel pour la lecture d'une description de la cathédrale de Manchester. A l'assemblée suivante, M. Petigrew a lu un excellent discours sur l'étude de l'archéologie, dans lequel il manifeste le regret de ce que les sociétés des antiquaires et archéologiques ne s'entendissent pas, pour unir leurs efforts dans l'intérêt de la science, et qu'il n'y ait pas un musée spécialement destiné aux antiquités nationales. Dans cette même séance, M. le président annonce que, d'après une lettre qu'il vient de recevoir, on va ouvrir un musée à Oxford, destiné à renfermer les antiquités nationales. Ensuite on a entendu, avec le plus grand intérêt, un savant mémoire de M. Bruce, sur la construction des forteresses normandes. La lecture de ce travail, rempli de détails fort curieux sur les différentes parties qui composent ces sortes de constructions, a été suivie de quelques observations non moins inté-

ressantes de M. Wright, sur le même sujet et sur la manière en usage autrefois pour l'attaque des forteresses. M. Fenton a offert à l'association des poteries, des verreries et différents objets trouvés à Ribchester, et il appelle l'attention des archéologues sur ce lieu, qui, s'il était exploré avec soin, produirait certainement une grande quantité d'antiquités romaines; entre autres objets remarquables qu'on y a déjà trouvés, M. Fenton signale un autel portant l'inscription suivante, dont nous regrettons de ne pas posséder une transcription exacte pour la forme et la disposition des lettres.

Pro salute et victoria invicti imperatoris Marci Aurelii Severi Antonini pii felicis Augusti tribunus et sexta legio Magnæ Matri Dianæ et castrorum præsidio Marorti Romani velites... diis consecratum saxum traverunt et posuerunt rite.

Dans une séance suivante, M. Wright a lu un savant mémoire sur la sorcellerie. Il a été aussi donné connaissance à l'assemblée d'un travail sur les étymologies celtiques de M. Whittaker, et M. Pettigrew a lu un mémoire de M. Beale Poste sur des découvertes récentes se rapportant aux anciens chariots bretons.

Dans une autre séance M. Wright appelle l'attention sur les fouilles récentes faites à Lymne, l'ancien *Portus Lemanis*, qui ont été le sujet d'un travail important de MM. Smith et Fairholt, dont nous avons rendu compte dans notre dernier cahier, p. 459. Ces fouilles firent découvrir des restes d'anciens édifices romains, des vases et autres objets qui prouvent que ce lieu était une des positions militaires des Romains en Angleterre.

Dans le cours du congrès la société a fait plusieurs excursions archéologiques aux ruines de l'abbaye de Whalley, à Ribchester, à Poulton, et autres lieux présentant des monuments à explorer.

— Des ouvriers occupés à extraire du caillou dans la forêt de Breteuil à deux kilomètres de cette ville ont trouvés, presqu'à la surface de la terre, environ deux mille médailles romaines en cuivre, parfaitement conservées. Plusieurs portent le nom de Postume, général romain, proclamé empereur par l'armée des Gaules vers l'an 250, de Gallien, etc., etc. Dans le lieu où ces médailles ont été trouvées on ne remarque aucune trace de construction. Déjà, en 1820, près de la vallée du Lesme et à peu de distance de Sainte-Suzanne, on a trouvé des médailles à peu près semblables.

VILLAS ROMAINES ET CIMETIÈRES MÉROVINGIENS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Vers le milieu du XIIe siècle, l'île de France et la Normandie présentèrent un spectacle vraiment extraordinaire. De tous côtés, ce n'étaient que des chariots chargés de pierres que des hommes, des femmes et des enfants traînaient avec des cordes passées sur leurs épaules, en suivant les prêtres chantant des hymnes et des cantiques et déployant les images des saints et la bannière des paroisses. Les chemins étaient si difficiles, les chariots si grands, la charge si pesante, qu'il fallait parfois mille personnes de tout âge et de tout sexe attelées à la file, pour traîner le même char. On crut voir alors l'accomplissement de cette parole du prophète Ézéchiel : *Spiritus vitæ erat in rotis.*

Ce fut une véritable et solennelle croisade monumentale, prêchée par une foi sincère, entreprise par un enthousiasme ardent. Les montagnes étaient littéralement transportées, et leurs entrailles de pierres façonnées, équarries, ciselées, fouillées de toutes sortes par des mains aussi habiles que pieuses, s'élancèrent hardiment vers le ciel, symbole de la foi et de l'inspiration religieuse. L'enthousiasme ne resta pas circonscrit sur notre sol : il pénétra dans la Grande-Bretagne avec les lettres de nos abbés, et la Normandie fit une seconde fois la conquête de l'Angleterre.

L'art chrétien avait enfin trouvé son esthétique et sa glorification dans l'architecture ogivale. Le XIIIe siècle fut son apogée. Mais hélas ! après les jours brillants et purs, viennent les jours sombres et tristes ! La grande tradition se perd à mesure que la foi pâlit, et quand le schisme éclate enfin dans l'Église, l'architecture chrétienne reniant, pour ainsi dire, quatre siècles de vigoureuse et d'incontestable originalité, est obligée d'aller emprunter un semblant d'inspiration aux ruines païennes de la Grèce et de Rome. Depuis, le souvenir de ces temps glorieux semblait effacé de la mémoire des hommes et même de celle des artistes !

Aujourd'hui, mûris par la triste expérience, courbés sous la

lourde chape de plomb des révolutions, nous faisons, dans notre détresse, un naturel retour vers la foi de nos pères. A mesure que les principes religieux pénètrent et se consolident dans nos cœurs, nous nous reprenons de sympathie et d'amour pour cette noble et sévère architecture chrétienne qui est une des gloires du moyen âge et de la France en particulier. Partout, au fond de nos provinces les plus reculées, des hommes de bonne volonté vont annonçant la bonne nouvelle et, en ce moment, on peut dire que la régénération artistique est universellement acceptée.

Ce qui paraîtra un paradoxe et ce qui est vrai néanmoins, c'est que l'entraînement vers l'étude du moyen âge a ravivé et peut-être même épuré le goût pour l'antiquité. Les beautés de l'un ont-elles été une initiation aux perfections de l'autre? ou bien, les premières difficultés franchies, a-t-on senti l'irrésistible besoin de parcourir jusqu'au bout la carrière séduisante de l'art?

Quoi qu'il en soit, à l'heure qu'il est, il n'est pas de département et d'arrondissement qui ne compte quelqu'un de ces hommes qui dévouent leurs moments de loisir et souvent toute leur existence à fouiller dans la poussière du passé, à interroger les tombes muettes, les cathédrales abandonnées, les abbayes ruinées et qui soudent leur individualité à cette étude rétrospective de leur pays. Il est inutile de citer ici tous ces athlètes de savoir et de cœur : la nomenclature en serait longue. Tout le monde, d'ailleurs, sait leurs noms.

Comme au XIIe siècle, la Normandie a pris les devants dans cet admirable élan de régénération artistique. Le moyen âge revit tout entier par les immenses et admirables travaux de M. de Caumont. Parmi les hommes qui marcheront dignement sur ses traces, pourquoi ne citerions-nous pas M. l'abbé Cochet? Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, il s'est inféodé par droit de conquête intellectuelle ce riche département dont il a exploré toutes les vallées, scruté tous les plis de terrain, dont il sait par cœur la plus noble basilique comme la plus modeste chapelle et qu'il décrit ou plutôt qu'il chante dans l'occasion, avec le charme d'un poëte, le coloris d'un artiste et ce *con amore* qui tient de la tendresse d'un père.

Notre intention n'est pas d'analyser ici les quatre beaux et bons volumes (1) que M. l'abbé Cochet a religieusement consacrés à

(1) *Les Églises de l'arrondissement du Havre*, 2 vol. in-8° avec 12 lithographies. *Les principales Églises de l'arrondissement de Dieppe*, 1 vol. in-8° avec

décrire les églises, principales ou rurales, qui couvrent le sol des arrondissements du Havre et de Dieppe. Cette œuvre de patience, d'érudition et de patriotisme fait vivement désirer l'achèvement d'une pareille entreprise. Nous garantirions que le courage ne faillira pas à ce nouveau *Bénédictin*, quoique seul, dans son *Voyage* à travers la Seine-Inférieure. Ce que nous nous proposons aujourd'hui, c'est de rappeler son vrai titre de gloire. Non content de décrire et de révéler ainsi parfois les monuments religieux qui frappent nos regards, le savant inspecteur, à l'aide souvent du plus léger indice, redemande et ravit aux entrailles de la terre les restes matériels d'une civilisation disparue; il fait revivre à nos yeux les vénérables débris de deux grands peuples : les Romains qui plantaient des fondements indestructibles dans un sol sur lequel ils allaient disparaître, les Franks qui n'y laissaient que leur cadavre, bien qu'ils l'eussent conquis pour leur postérité la plus reculée.

Nous mentionnerons d'abord les fouilles de 1835-1842, dans l'enclos du presbytère, à Étretat, lesquelles eurent pour résultat la découverte de deux grandes salles romaines dont l'une renfermait un balnéaire très-bien conservé, de fragments de peinture à fresque, de verroteries, de médailles aux types de Vespasien, d'Adrien et de Trajan; les fouilles de 1843, au même lieu, dans la plaine, qui mirent à nu les substructions d'une villa romaine très-importante, à en juger par les dimensions de la galerie et d'un crypto-portique; celles de 1842, dans le bois des Loges, sur l'emplacement du *Château-Gaillard,* lesquelles, par un heureux contraste, peuvent donner une idée d'une habitation particulière, mais non d'un homme du peuple ou de condition médiocre, comme le suppose M. l'abbé Cochet, à en juger par les débris de l'hypocauste; et celles de Neuville-le-Pollet, en 1845, qui permirent d'explorer la nécropole d'une station gallo-romaine, retrouvée par M. Feret, dès 1826. Sur un espace d'environ vingt-cinq mètres de long sur six de large, M. l'abbé Cochet découvrit plus de deux cent vingt vases funéraires en verre, en terre rouge, ou en terres grise, noire et blanche, dont les formes, plus ou moins gracieuses, variaient à l'infini. Des urnes en forme de barillet cerclé par le haut et par le bas portaient ainsi la marque du fabricant : FRO. ou FRON. ou FRONIN. OF. (*Fronini officina*). Dans le fond d'une belle soucoupe, vernissée de rouge, on

6 lithographies. *Les Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe*, 1 fort vol. in-8° avec 4 lithographies et des vignettes sur bois dans le texte.

lisait, marqué à l'estampille, le nom du potier ANTICVI. Les médailles en bronze, de grand module, sont toutes aux effigies de Marc Aurèle, d'Antonin, de Faustine et d'Adrien. Celles de ce dernier dominent : pas une n'est postérieure.

Une particularité fort singulière de ces fouilles, c'est que les médailles trouvées dans toutes ces constructions gallo-romaines appartiennent aux premiers siècles. Or, les antiquaires ont également remarqué que les médailles rencontrées dans la basse Normandie étaient toutes du haut Empire. Faut-il conclure de là que cette partie de la Gaule belgique fut la proie des Barbares dès le milieu du IIIe siècle ? Cela est vraisemblable ; car M. l'abbé Cochet, comme tous les archéologues qui ont fouillé le sol de la Seine-Inférieure et de la Normandie (2), s'accordent sur le fait d'une destruction violente par le feu. Partout, les antiquités romaines apparaissent sous une épaisse couche de charbons, de cendres mêlées de briques, de tuiles et de poteries calcinées, de pavés brisés par les flammes. Ici, l'amas de cendres et de charbons atteignait jusqu'à un mètre d'épaisseur; là, on recueillait la suie à pleine pelle; et, après tant de siècles, ce noir sédiment exhalait encore une odeur infecte. Enfin, partout où ont surgi des ruines romaines ou gallo-romaines, on a rencontré les preuves physiques d'un ou de plusieurs incendies. Tels furent les déplorables résultats des fréquentes visites des Allemands, des Franks et des Saxons sur les côtes de la Manche pendant deux siècles : ce qui leur valut sans doute le nom de *Saxonicum littus*. Tout le monde se rappelle les plaintes éloquentes de saint Jérôme, au sujet de la grande irruption de 407. La dévastation fut telle, qu'après un tableau énergique, mais vrai, de toutes ces horreurs, l'auteur anonyme d'un *poëme sur la divine Providence*, ajoute que si toutes les vagues de l'Océan eussent débordé sur les Gaules, elles y eussent causé de moindres ravages (3).

(2) *Mém. de la Société des Antiq. de Normandie; Bulletin monumental; Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf; Mém. sur la forêt de Brotonne; Mém. sur le balnéaire de Lillebonne.* Cet article était composé quand nous avons eu connaissance d'un autre cimetière gallo-romain, découvert à Cany, en 1849, et qui a donné des objets fort remarquables. Voy. *la Notice sur un cimetière romain découvert en Normandie en* 1849, par M. l'abbé Cochet.

(3) « Si totus Gallos sese effudisset in agros
« Oceanus, vastis plus superesset aquis, » etc.
Carmen de Provid. div. Apud Opera S. Prosperi.

« Excitata est in perniciem ac dedecus nostrum gens quæ de loco in locum per-
« gens, de urbe in urbem transiens, universa vastaret. » Salv. *De Gubern. Dei*, VIII.

Nous voici arrivés à cette page qui appartiendra plus spécialement à M. l'abbé Cochet, dans la croisade archéologique du XIXe siècle, qui sera comme son patrimoine auprès du monde savant, et qui en fait comme un autre *Old Mortality* parmi ses compatriotes reconnaissants. D'autres peut-être avaient soupçonné et entrevu le filon; mais à lui l'honneur de l'avoir mis à nu, d'avoir dégagé l'alliage, et d'avoir doté nos musées d'une nouvelle série de richesses archéologiques.

En 1838, au hameau de Beauvent, près Douvrend, dans la vallée de l'Eaulne, plus de cinquante sépultures furent découvertes, accompagnées d'armes diverses, de poteries, d'un bronze de Claude le Gothique qui avait été percé pour être suspendu au cou, et d'une belle bague en or, montée d'une pierre gravée du plus fin travail, dépouille à coup sûr de la conquête. Le tombeau d'un chef fournit de magnifiques agrafes en vermeil, garnies de pierreries, qui font l'ornement du musée départemental (4). On crut reconnaître des sépultures franco-germaniques. En 1847, à Saint-Pierre-d'Épinay, les terrassiers anglais, occupés aux travaux du chemin de fer de Dieppe, rencontrèrent, sur le penchant d'une colline, à l'angle du chemin d'Arques et de la *rue du Hâble*, une masse de trente-cinq sépultures, entassées dans un espace de cinq à six mètres carrés. C'était encore un cimetière antique. Les premières sépultures étaient à fleur de terre, les dernières s'enfonçaient jusqu'à deux mètres: aucune ne dépassait le tuf. Les têtes et parfois les corps étaient entourés de gros cailloux. Quelques-unes des têtes étaient posées dessus comme sur un coussinet. Cinq squelettes seulement étaient renfermés dans des sarcophages, dont quatre en pierre et un en plâtre. M. l'abbé Cochet put s'assurer que plusieurs d'entre eux avaient été visités et violés. Chose remarquable! le grain de la pierre a fait généralement supposer qu'elle provenait des carrières des environs de Paris. Quatre vases en terre rouge cuite, vernissée de noir ou de gris, placés sous les pieds des morts, contenaient encore des phalanges et des métatarses. Cette pauvreté d'ornements et d'ustensiles fit croire tout d'abord à des sépultures chrétiennes; mais d'après la topographie du cimetière placé à la pointe d'une colline, comme tous les cimetières antiques de la Normandie; d'après la position des bras et des mains rangés le long des côtes, à la différence des chrétiens, qui joignaient les mains sur la poitrine et priaient

(4) *Cours d'Antiquités monum.*, par M. de Caumont, VI, 3.

encore sous la pierre du cercueil; et surtout d'après l'orientation des cadavres, M. l'abbé Cochet les attribua avec raison à la race franque, entre le VIe et le VIIIe siècle. « A Épinay, dit-il, les morts avaient la tête au nord et les pieds au midi : comme des hommes qui viennent de la mer et qui s'acheminent vers la terre; comme des enfants du septentrion qui sortent du pôle et qui font voyage vers le midi : on les dirait morts en route, mais saluant, du haut de la colline, la terre de promission qu'ils venaient conquérir (5). »

En 1825, en construisant les murs du nouveau cimetière de Londinières, au pied de la colline de *Mont-Blanc*, on trouva quinze ou seize cadavres avec des vases et des armes. Depuis cette époque, le fossoyeur rencontrait des ossements, des armes ou des ornements appartenant à des guerriers, chaque fois qu'il creusait une tombe dans la partie haute du cimetière. Ces faits excitèrent l'attention de M. l'abbé Cochet, et la vue des objets trouvés, ainsi que l'emplacement, lui fit pressentir qu'il s'agissait d'un nouveau cimetière mérovingien. Une allocation départementale lui permit d'entreprendre des fouilles qui eurent lieu, du 22 septembre au 10 novembre 1847, sur un espace de soixante-quinze mètres de long et quinze de large. Quatre-vingts squelettes environ furent découverts. Il y avait des femmes, des enfants, quelques jeunes gens, beaucoup d'hommes faits, très-peu de vieillards. M. Serres, juge fort compétent en anthropologie, reconnut par les têtes que les hommes appartenaient à la race scandinave et les femmes à la race celtique; le mélange s'était donc déjà opéré. Les fosses creusées dans un calcaire marneux à plus d'un mètre, admettaient parfois plusieurs corps placés côte à côte; d'autres fois, les inhumations étaient superposées. La position des têtes a amené M. l'abbé Cochet à penser que ces antiques guerriers avaient été inhumés assis, avec ou sans cercueil de bois (6). A leurs pieds étaient placés des vases en

(5) *Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre d'Épinay*, p. 15. Toutes les fouilles mentionnées dans cet article ont été décrites par M. l'abbé Cochet lui-même dans la *Revue de Rouen et de Normandie*. Nous n'avons pas besoin de prévenir le lecteur que, dans cette rapide analyse, nous avons souvent emprunté les termes du savant inspecteur, qui voudra bien nous pardonner, en faveur de l'intention. On n'emprunte qu'aux riches.

(6) Il est à remarquer que ce sont les plus profondément inhumés qui ont leurs têtes à droite et à gauche. Dans les fosses supérieures, la tête devient fixe, étendue, avec un oreiller de cailloux. Cette position du corps et, par suite, ce déplacement inusité de la tête était-il encore un reste des usages barbares, un souvenir des forêts de la Germanie? Était-ce un précepte de leur religion sauvage? Il faudrait, toutefois, en conclure que les cimetières mérovingiens les plus anciens seront ceux où l'on rencontrera un pareil déplacement dans les têtes.

terre noire, grise, blanche ou rouge. On en trouva cinquante-cinq; deux seulement étaient en verre. La terre noire est la plus fine, la terre grise la plus grossière. La forme des vases, la pâte qui les compose et leur fabrication indiqueraient les traditions romaines; mais la grossièreté de quelques-uns, la mauvaise qualité du vernis, et le style des ornements accusent la dégradation du Bas-Empire.

Voici quelle était généralement la position des objets trouvés par rapport au cadavre, et un aperçu sommaire du résultat de ces fouilles : trois haches d'armes ou francisques en fer de 0m,15 de long sur 0m,11 de large, placées sur les tibias et ressemblant à la francisque trouvée dans le tombeau de Childéric, à Tournay; c'était l'attribut des chefs et des vaillants : — deux sabres en fer, à un seul taillant, larges de 0m,04 et longs, l'un de 0m,56 et l'autre de 0m,35, sans la poignée; la lame est pointue, mais l'extrémité du fourreau était arrondie. Ces véritables *breves gladii* de Tacite furent trouvés la pointe en bas, au côté droit des guerriers qui portaient la hache : — une pince épilatoire, meuble indispensable pour ces hommes velus(7); — quinze fers de lances ou framées, placés le long du cubitus du bras droit. La plupart n'avaient guère que 0m,25 à 0m,30 de longueur sur 0m,03 à 0m,04 de largeur. Une de ces lances, garnie de crochets recourbés comme des hameçons, est bien l'angon dont Agathias arme les cavaliers franks. La douille seule conservait des traces du manche en bois que le Frank tenait dans la main, comme, au sein même de la mort, un soldat sous les armes : — vingt-cinq à trente couteaux, tous placés à la ceinture, et retenus au ceinturon au moyen d'une très-petite boucle de bronze ou d'argent : le ceinturon était noué par une boucle beaucoup plus grande. Le couteau, toujours en fer, de 0m,15 à 0m,20 de long, manche et lame compris, sur 0m,02 de large, paraît commun aux hommes et aux femmes; — vingt-cinq boucles, dont dix en fer, dix en bronze et cinq en argent : celles de bronze étaient les plus élégamment travaillées; — onze fibules, dont huit rondes et trois allongées comme des épingles romaines, avec des ornements, pour ainsi dire byzantins, et qui prouvent évidemment l'inhumation habillée : — deux colliers, dont l'un d'ambre jaune, l'autre de perles en verre coloré et en pâte rouge, émaillée de jaune et de blanc : — dix boucles d'oreilles en bronze et une en argent, très-ouvertes, de la grosseur d'un fil de laiton, et toutes terminées par une boule à incrustations : — enfin des bagues, des clous en bronze et en fer, accessoires de baudrier.

(7) *Sidon. Apollin.*, lib. I, epist. II.

Cette riche mine était loin d'être épuisée. Dans les premiers jours d'octobre 1850, M. l'abbé Cochet acheva d'éventrer le cimetière mérovingien de Londinières. Cette fois, ce fut en remontant la colline, au delà de l'enceinte du cimetière actuel, qu'une tranchée fut ouverte de soixante mètres de long sur vingt-cinq de large. Quarante à cinquante squelettes ont été découverts, accompagnés et entourés des mêmes vases et des mêmes armes qui avaient été trouvés en 1847. C'étaient bien des guerriers de la même tribu, ensevelis de la même manière dans le même champ de repos. Nous nous applaudirons toujours d'avoir pu accompagner dans cette courte campagne archéologique l'habile explorateur dont nous avons pu apprécier le rare instinct, l'érudition facile, et la poétique imagination.

La vallée de l'Eaulne était destinée à nous montrer, sur un espace d'environ douze kilomètres, « *trois grandes pages de la France mérovingienne.* » Au mois de mars 1850, un troisième cimetière fut découvert au nord-est de l'église d'Envermeu, au pied de la colline boisée qui cache la vallée de Bailly. Ce champ s'appelle de toute antiquité, *la Tombe*, et M. l'abbé Cochet croit à l'existence ancienne d'un tumulus détruit par la culture. Cinquante ou soixante fosses furent ouvertes, qui toutes contenaient un, deux et même trois squelettes. Comme à Londinières et à Douvrend elles étaient taillées dans la craie à une profondeur qui variait de cinquante à cent vingt centimètres. Les corps avaient toujours la tête au couchant, les pieds au levant : il y en avait de tout âge et de tout sexe. Les pieds d'un grand nombre étaient posés sur des vases en terre blanche, rougeâtre ou noire, ayant la forme de nos bols modernes, avec des dessins estampillés, et qui étaient légèrement inclinés vers les corps. Six haches ou francisques étaient placées sur les jambes de six guerriers. Voici l'énumération sommaire des autres objets trouvés : vingt-cinq à trente couteaux avec leur petite boucle en fer, constamment placés dans une gaîne garnie de cuir ou de peau, comme il a été facile d'en juger; six ou sept sabres dont l'un comptait $0^m,60$ et l'autre $0^m,85$; trente à quarante boucles en fer ou en bronze argenté ; des ornements de baudrier, consistant en plaques de fer ou de bronze, en têtes de clous de cuivre ; des bagues en bronze et en argent ; des bracelets, dont un en argent, et d'une forme encore usitée aujourd'hui ; trois pinces à épiler, des agrafes, trois ou quatre styles en bronze ; cinq colliers dont quelques-uns étaient formés avec des perles d'ambre ou de succin ; six paires de boucles d'oreilles ; des fibules dont deux ou trois affectaient la forme d'oiseaux ; six ou sept médailles dont trois des Césars

du premier siècle, et deux de Constantin aux revers bien conservés, un magnifique bois de cerf, vrai *dix cors;* et, ce qui est plus étonnant, une porcelaine de l'espèce des buccinoïdes trouvée sous un fémur.

Mais la pièce capitale, qu'aucune autre fouille n'avait fait entrevoir, c'est un casque de fer qui recouvrait encore le crâne d'un guerrier complétement armé, et d'un chef, s'il faut en juger par la longueur de son sabre (8), sa francisque, sa pince à épiler, sa boucle de ceinturon dorée, les têtes de clous dorées qui ornaient son baudrier, et ses agrafes rehaussées de brillants.

« Ce casque, dit M. Cochet, était en fer et formait une vraie calotte dont le haut s'allongeait en pointe comme pour soutenir une aigrette ; sa hauteur était de $0^m,10$, sa largeur de $0^m,18$; la base de fer devait s'appuyer autrefois sur du bois ou du cuir, comme le casque de nos dragons ; cinq clous encore visibles indiquaient les points où le fer se soudait avec le bois. Nous avons trouvé jusqu'à la jugulaire qui s'emboîtait au casque au moyen de charnières, et s'accrochait de l'une à l'autre. Ce casque, rond et pointu, reproduit parfaitement celui qui figure sur la tête des Daces à la colonne Trajane (9). »

Ainsi donc aujourd'hui, grâce aux patientes recherches de M. l'abbé Cochet, nous savons, à n'en plus douter, que les vestiges de la domination romaine se sont écroulés, dans toute l'étendue de la Normandie, sous les tisons enflammés des hordes sauvages vomies par le nord, et que la vallée de l'Eaulne, par une particularité qui n'est pas encore expliquée, a conservé plus de traces de l'invasion franke que toutes les autres vallées normandes réunies. Aujourd'hui un nouvel Ézéchiel semble avoir soufflé sur cette froide poussière et ranimé ces arides ossements. Il ne s'agit plus des grands et muets débris de ces vieux Mérovingiens qui dorment éparpillés dans les musées de Rouen, de Dieppe, du Havre et de Neufchâtel. Il nous semble voir « sortir du cercueil et se dresser devant nous ces vieux Franks couverts de sayons de poils de chèvre, de tissus grossiers filés avec la laine des bêtes fauves, nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils coupaient avec des

(8) Il avait $0^m,85$; celui de Childéric n'en avait que $0^m,82$. Chiflet, *Anastasis*, Childerici I, etc.

(9) *Fouilles d'Envermeu en* 1850, par M. l'abbé Cochet, *in fine*. Nous renvoyons le lecteur curieux d'approfondir cette époque si peu connue jusqu'à présent aux planches des *fouilles de Londinières et d'Envermeu* lesquelles reproduisent les vases, les armes et les ornements avec la plus scrupuleuse fidélité.

pinces de bronze, se ceignant chaque jour de ceinturons de cuir et de baudriers de peau garnis de clous et de plaques argentées ou damasquinées, nouant à leur ceinture un couteau de fer qu'ils ne quittaient jamais, bouclant au côté gauche un sabre aigu, l'emblème du commandement, brandissant la lance, cette arme de la jeunesse, puis l'échangeant plus tard pour une dure francisque qu'ils accrochaient d'une main à leurs robustes épaules, tandis que de l'autre ils veillaient sur la garde de leur épée. Ces guerriers sont ici comme dans le camp : on dirait qu'il n'y a qu'à sonner de la trompette pour réveiller cette armée assoupie et presque rangée en ordre de bataille (10). »

Grâce à M. Cochet, le guerrier mérovingien pose là, devant nous, avec son attirail complet de guerre. Rien n'y manque, pas même le casque, qui n'est plus inconnu aujourd'hui.

Faisons des vœux pour que notre habile inspecteur réponde par de nouvelles conquêtes à la juste confiance et à la libéralité du conseil général de la Seine-Inférieure, et qu'il veuille doter son pays, en fondant les parties éparses de son travail, d'une véritable archéologie mérovingienne. Nul n'est plus capable que lui de se faire l'historien, au point de vue de l'art, de cette époque curieuse et si peu connue de nos annales.

JULES COURTET,
Sous-préfet de Neufchâtel.

(10) *Fouilles de Londinières en* 1847, par M. l'abbé Cochet.

FOUILLES DU TRANSTEVÈRE.

STATUE D'ATHLÈTE.

Il faut que cette statue, que l'on voit aujourd'hui au Vatican, ait un mérite très-réel, puisque son apparition a causé une certaine émotion dans Rome, en proie alors aux agitations d'une politique incandescente. J'ai donc cru pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue* le trait au crayon de cette œuvre remarquable (1). (Voy. pl. 150.) J'ai fait plus, je l'avoue; j'ai cherché à devancer l'*Institut archéologique*, qui se propose, dit-on, de la publier prochainement : mais comme le public érudit, en général, aime assez ces sortes de primeurs, j'ai quelque espoir qu'il voudra bien pardonner à mon empressement et même, si l'on veut, à ma témérité.

L'origine de cette découverte remonte au mois d'avril de l'année dernière. A cette époque, les religieux du collége de *Santa Lucia* firent opérer, dans un but fort peu scientifique, quelques excavations au milieu du *vicolo delle Palme*, l'une des ruelles tortueuses qui servent à la circulation dans le Transtevère. Déjà les ouvriers avaient atteint la profondeur de trente palmes, lorsqu'ils découvrirent un très-beau cheval en bronze. Appelé à se prononcer sur ce monument, M. Canina reconnut une œuvre du style grec le plus pur. En homme expérimenté, le célèbre antiquaire comprit que l'on venait de retrouver, sous les fondements de l'un de ces taudis infects qui désenchantent le voyageur errant dans Rome, un filon de cette vaste mine archéologique que recouvre la ville éternelle, mine peut-être inépuisable. Il fit continuer les fouilles, et, après quelques jours d'attente, il obtint ce que d'autres n'atteignent souvent qu'après de longs efforts. Tout auprès de l'endroit où l'on avait trouvé le cheval de bronze, on mit la main sur notre statue, qui était brisée en plusieurs morceaux. Fort heureusement rien d'essentiel n'y manquait (2), et, grâce à

(1) C'est à l'amitié de M. Raymond Balze, l'un des auteurs des belles copies des *Stanze*, que nous devons ce croquis, où l'on reconnaît facilement une main habituée à reproduire les maîtres.

(2) Seulement les doigts de la main droite. Ce que je m'explique moins, je l'avoue,

l'habileté de l'excellent sculpteur Tenerani, chargé de la restaurer, on peut supposer que cette figure se trouve aujourd'hui, à peu de chose près, dans l'état où elle était quand elle s'offrit aux regards des connaisseurs de la Rome impériale, qui se seront accordés sans doute, comme les connaisseurs (1) de la Rome de Pie IX, dans leur admiration pour ses beautés.

Cette statue, en marbre de l'Hymette, un peu au-dessus de nature, représente un jeune homme debout, entièrement nu, et se frottant le coude du bras droit avec le strigile. La tête est petite, le torse court, les cuisses et les jambes un peu longues : peut-être voyons-nous un coureur. La force et la souplesse se marient heureusement dans cette belle nature athlétique qui s'est développée sur la brûlante poussière du stade. A ces proportions sveltes, à la manière gracieuse dont les bras sont jetés, à cette expression élégante de la vigueur corporelle, on sent, on reconnaît que l'on est en présence d'un art très-fin, très-élevé, mais qui, pourtant, n'est pas l'art de Phidias; que c'est l'art d'une école plus jeune, et moins soucieuse d'imiter dans ses œuvres l'ampleur et la simplicité grandiose des frontons du Parthénon.

S'il m'était permis, n'ayant qu'un modeste trait pour me servir de guide, d'oser rattacher cette statue à une époque quelconque, je choisirais de préférence celle de Lysippe; car les qualités dont elle est dépourvue m'autorisent peut-être, tout autant que celles qu'elle possède, à lui assigner pareille date.

A cette époque, dis-je, vers la CXI^e olympiade, on voit une grande révolution s'accomplir dans les arts du dessin. Commencée par le peintre Euphranor, elle fut terminée par Lysippe, qui en est le véritable représentant. Winckelmann ne paraît pas en avoir saisi toute la portée; la connaissance des œuvres de la sculpture athénienne manquait à l'illustre auteur de l'*Histoire de l'art*. Cette révolution introunisa tout un nouveau système. A partir de ce moment, le *style idéal* apparaît, se développe, et vient occuper, dans la statuaire, une place à peu près semblable à celle que le style académique, pris dans sa plus

c'est une espèce de support appuyé lui-même sur la cuisse, et qui semblerait destiné à soutenir l'un des bras. Est-il ancien, est-il moderne? Je suis forcé d'attendre, comme les lecteurs, une explication de cette particularité.

(1) Je dois dire ici, pour être exact, que quelques critiques sont venues troubler ce concert de louanges. On a inféré, de la longueur des cuisses et des jambes, que cette statue n'était qu'une œuvre médiocre. Ceci me touche peu, je l'avoue, en présence de l'excellent croquis que j'ai sous les yeux, et fort de l'opinion de l'homme de goût, de l'artiste habile qui me l'a adressé.

haute et meilleure acception, conserve encore dans la littérature. C'est le style dont l'Apollon du Belvédère est considéré à juste titre, depuis près de trois cents ans, comme le modèle le plus accompli (1). Dans ce style, que l'on est convenu de nommer le beau idéal, de bons esprits, très-versés dans l'antiquité, signalent aujourd'hui une rupture éclatante avec les principes et les traditions de l'école de Phidias. Ils reconnaissent la distance qui sépare l'art établi sur la nature et la vérité, l'une et l'autre largement et sainement comprises, d'un art systématique, et fondé, en grande partie, sur la croyance que dédaigner la réalité et dissimuler le modèle vivant, c'est s'élever et s'ennoblir. Or, Phidias, et c'est là le plus beau privilége de ce rare génie, est resté vrai, profondément vrai, tout en accordant à la grandeur et à l'harmonie des lignes ce que le goût le plus sévère peut exiger.

Mais devons-nous accuser Lysippe d'avoir fait entrer la statuaire dans cette voie? Ne serait-ce pas plutôt à l'esprit de son siècle qu'il faudrait s'en prendre? Déjà du temps d'Alexandre la haute et vive intelligence de la nature, cette merveilleuse propriété du génie grec, commençait à s'affaiblir; quelques grands talents, encore debout, ne pouvaient arrêter les progrès lents, mais sûrs, de la corruption asiatique qui commençait ses ravages. La fantaisie était prête à se donner carrière; le faste allait remplacer la grandeur. Quelques années encore, et la statuaire ne devait enfanter que des colosses. Homme d'invention, et possédant une incomparable habileté, Lysippe, qui n'avait pas su résister à l'ébranlement des esprits, essaya de découvrir des régions nouvelles, et prétendit s'élever au sublime en prenant une autre route que Phidias. Quelques lignes de Pline sont le seul témoignage sur lequel l'historien de l'art ait le droit de s'appuyer; mais, tout incomplet qu'il puisse être, ce témoignage fait tomber un rayon de lumière sur cette dernière phase de la sculpture antique.

« Lysippe, dit Pline (2), passait pour avoir fait faire de grands « progrès à la statuaire en exprimant les détails de la chevelure, en « donnant aux têtes moins de volume que les anciens, en faisant le « corps plus svelte et moins charnu, ce qui semblait rendre la figure « plus grande. »

(1) Il y a quinze ou seize ans, certains critiques déclaraient, en pleine Académie : que Phidias n'avait pas *touché les bornes de l'art*; qu'il était possible après lui d'*épurer encore les contours*, d'y apporter *une correction plus achevée*!

(2) *Statuariæ arti plurimum traditur contulisse, capillum exprimendo, capita minora faciendo, quam antiqui : corpora graciliora, siccioraque, per quæ proceritas signorum major videretur.* (Liv. XXXIV, c. XIX.)

Ce que Pline nomme progrès, d'autres y verront les présages d'une décadence encore éloignée, il est vrai, mais qui n'en est pas moins inévitable. Emprisonner la forme humaine dans un moule élégant, mais unique ; se refuser à puiser à pleines mains dans une nature qui se prodigue ; n'envisager qu'un aspect lorsqu'il y en a mille, le tout en présence de l'œuvre de Phidias, et comme si l'on se détournait à plaisir des créations si fortement individuelles, si singulièrement variées, si vivantes et si puissantes de ce génie opulent, de cet artiste sublime, non, certes, ce n'est pas là le progrès ! Il faut être Pline pour prétendre le contraire, ou seulement le répéter. Lysippe, peut-être plus par ses défauts que par ses belles qualités, exerça une grande influence sur ses contemporains, fatigués du naturel et de la simplicité. Comme tous les novateurs, il avait l'humeur un peu hautaine. Le Jupiter d'Olympie et la déesse du Parthénon étaient encore debout sur leurs trônes d'or et d'ivoire, que l'artiste, s'exagérant son immense mérite, se plaisait à répéter que si ses devanciers avaient représenté les hommes comme ils étaient, il les représentait, lui, tels qu'ils devraient être (1). Tout son système est dans ce peu de paroles, qui marquent si clairement sa rupture avec la tradition.

Il était nécessaire d'entrer dans ces considérations pour donner, autant que possible, à notre athlète, une date à peu près authentique. Nous devions établir que les statues dont la tête est petite, le torse court et la taille élancée, appartiennent à l'école de Lysippe. Et ici nous pourrions invoquer le témoignage d'un des meilleurs esprits de l'Allemagne, à la fois érudit du premier ordre et juge excellent des choses d'art. Je veux parler d'O. Müller (2), ce savant courageux, auquel l'ardent désir d'interroger l'antiquité au cœur même de la Grèce, a coûté la vie. Or, l'athlète du *vicolo delle Palme* semble indiquer qu'il remonte à cette école. L'élégance est dans la pose, dans le geste, dans toute la personne. C'est bien là ce galbe que recherchait le fécond sculpteur de Sicyone avec une prédilection exclusive. Je retrouve même dans les bras et dans les jambes une finesse qui me semble exagérée ; je ne sais si je dois en accuser le dessinateur, mais elle s'éloigne de l'antique, et pourrait faire songer aux contours pleins de fluidité, mais empreints d'afféterie, de l'école florentine.

(1) *Vulgoque dicebat ab illis factos quales essent, homines : a se, quales viderentur esse.* (Pline, liv. XXXIV, c. XIX.)

(2) On peut lire dans le *Wien. Jahrbucher*, t. XXXIX, d'excellentes observations de ce savant archéologue sur les diverses phases de la statuaire grecque.

Mais où nous soupçonnons la main inconnue d'un disciple, M. Canina (1) a reconnu l'œuvre du maître. Aurait-il été éclairé, à la vue du marbre, d'une lumière soudaine? Serait-ce, chez lui, faiblesse d'antiquaire? On sait que les moins ambitieux prétendent retrouver dans chaque fouille un de ces trésors d'art renommés chez les anciens, mais qu'un sol avare s'obstine à conserver.

Le lecteur au courant de l'histoire de l'art se rappellera peut-être qu'une statue de Lysippe décorait les Thermes d'Agrippa (2). Cette statue, qui représentait un homme nu se frottant avec le strigile, passait pour un de ses plus beaux ouvrages; on la connaissait à Rome sous le nom grec de *l'Apoxuomène* (3), *l'Homme qui se frotte*, sobriquet pareil à ceux de quelques marbres célèbres que nous nommons aujourd'hui *le Rémouleur, le Gladiateur*, etc., etc. Cet *Apoxuomène* plut à Tibère; le despote amateur le fit enlever pour en décorer sa chambre à coucher. Malheureusement il rencontra un obstacle imprévu dans l'admiration des Romains pour Lysippe. Ce peuple, si peu artiste, prit feu au sujet de la disparition d'une statue; il fit de l'opposition à propos du sculpteur de Sicyone, et poussa de telles clameurs en plein théâtre, que l'empereur se vit contraint de rendre aux Thermes d'Agrippa leur plus bel ornement. Il reste à savoir quel fut, en cette circonstance, le véritable mobile de Tibère : serait-ce un certain respect pour l'art, ou la volonté du public? ou bien ne savait-il pas encore, dans ce temps-là, mieux maîtriser le peuple romain qu'un engouement passager? Il y a là un petit problème historique à résoudre, que nous indiquerons au nombre très-restreint de lecteurs que les anecdotes sur l'antiquité ont encore le droit d'intéresser.

Si nous devions en croire M. Canina, ce serait cette même statue, arrachée du palais d'un tyran par un commencement d'émeute, qu'un heureux hasard nous aurait rendue. Or, comment le savant archéologue justifie-t-il cette hypothèse? Peut-il seulement la rendre vraisemblable? C'est ce que nous allons examiner.

L'argumentation de M. Canina, que l'on pressent déjà, est d'une simplicité réellement antique; et quand on l'a débarrassée de toutes les précautions oratoires, de toutes les réticences d'une érudition qui

(1) *Bulletino dell'instituto di corrispond. Archeolog.* Novembre 1849, p. 161 et suiv.

(2) Plin., H. N., XXXIV, c. XIX.

(3) Du verbe ἀποξύω, gratter, racler, enlever en grattant. Ce mot indique une espèce de *massage* au moyen du strigile, et par suite duquel les membres retrouvaient leur souplesse et leur élasticité première.

craint de se compromettre, elle se réduit à ceci : *On trouve, à quelque distance des Thermes d'Agrippa, un* Apoxuomène; *donc ce doit être celui de Lysippe.*

Ce qui gêne un peu M. Canina, c'est que rien ne démontre que la statue œuvre de ce grand sculpteur ait été de marbre. A mon avis, elle devait être de bronze. D'abord, Pline ne parle de *l'Apoxuomène* que dans le livre XXXIV, où il énumère plus spécialement les travaux des sculpteurs en bronze; mais la raison décisive, c'est que Lysippe travaillait le bronze et non le marbre. C'est dans l'art de fondre les statues de métal qu'il obtint une telle renommée, qu'Alexandre défendit à tout autre, qu'à l'artiste par excellence de reproduire son image en bronze. On peut voir, dans la liste de ses ouvrages, que les plus beaux sont de bronze (1). Or, son *Apoxuomène*, si admiré sur les bords du Tibre, devait être du nombre; sans quoi il faudrait avoir trop mauvaise opinion du goût de Tibère et des Romains.

Au reste, il ne suffirait pas d'établir que *l'Apoxuomène* de Lysippe était de marbre; pour être logique, il serait encore nécessaire de prouver que le sculpteur de Sicyone est le seul qui ait fait choix d'un semblable sujet; ce qu'on ne peut admettre du moment où l'on n'est point aveuglé par une prévention extrême. Est-il besoin de rappeler l'ardeur des Grecs pour les exercices gymnastiques? Ne sait-on pas qu'à certains jours la Grèce tout entière se passionnait pour quelques lutteurs, pour quelques *pancratiastes?* Un athlète l'emportait alors sur un philosophe, un poëte et même un orateur; c'était un grand homme, c'était presque un demi-dieu. Si ce fol enthousiasme est explicable, il l'est surtout chez les artistes amoureux de la forme, et auxquels ces solennités offraient les plus beaux modèles vivants, les poses les plus heureuses et les plus variées. L'impulsion qu'en reçut l'art fut immense; il n'y eut pas de recoin de la Grèce où l'on ne vît s'élever une statue d'athlète. On les représentait avant, pendant, après les jeux. L'athlète qui, pour se rendre plus souple et plus agile, se frotte d'huile en attendant l'heure de la lutte; l'athlète couronné,

(1) La finesse d'exécution propre à Lysippe, ce soin minutieux qu'il apportait jusque dans les plus petits détails, et les contours un peu maigres de ses figures, proviennent, à beaucoup d'égards, de l'habitude de travailler le bronze, matière qui exige d'autres procédés que le marbre. Par exemple, la chevelure d'une statue de bronze demandera infiniment plus de finesse et de légèreté que celle d'une statue de marbre, où l'on ne doit indiquer que les masses. Lorsque Pline affirme que Lysippe avait un talent particulier pour traiter la chevelure, ce qu'il vante sans nous l'expliquer, c'est l'habileté du sculpteur-fondeur. C'est faute de faire une réflexion si simple, que les paroles de l'auteur latin ont embarrassé plus d'un commentateur.

l'*Apoxuomène* qui fait disparaître de sa poitrine haletante, de ses bras fatigués la sueur et la poudre olympique, forment une sorte de trilogie gymnastique dont on n'a pas le droit de rien retrancher. Je crois donc très-volontiers que la statuaire qui avait reproduit l'image de tant d'athlètes vainqueurs se plut aussi à créer de nombreux *Apoxuomènes* (1), parmi lesquels on signala surtout celui de Lysippe et un autre de Polyclète, dont nous aurons occasion de parler dans quelques instants.

Il faut que M. Canina ait bien confiance dans son système, puisqu'il n'a pas craint d'appuyer une seconde conjecture sur ce fragile édifice. Comme il tient pour certain que la statue du *vicolo delle Palme* est de Lysippe, il est conduit à dire que le cheval de bronze, découvert dans les mêmes fouilles, doit être attribué à ce grand sculpteur. Nous renvoyons le lecteur curieux au *Bulletin archéologique;* il y verra par quelles inductions M. Canina cherche à établir que ce bronze provient du portique d'Octavie, orné par Métellus d'un grand nombre de statues équestres dont Lysippe était l'auteur, et comment aussi le savant archéologue suppose qu'il fut réuni à notre *Apoxuomène*, dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui le *vicolo delle Palme*, par quelque enthousiaste de l'art hellénique, *da qualche amante delle arti greche.* Et pourquoi serait-ce quelque ami de l'art grec? Qui vous dit que ce ne sont pas les mains d'un ignorant, d'un barbare, qui ont entassé ici ces précieux débris de l'antiquité? Pourrons-nous jamais savoir ce qui s'est passé dans les entrailles de ce sol romain, si profondément labouré par les révolutions?

Nous avons omis, en décrivant la statue du Transtevère, de parler d'un dé qu'elle tient dans la main droite; ce dé nous a paru suspect. Je soupçonne fort M. Tenerani, qui a refait les doigts de cette main, de n'avoir mis là un dé que d'après le conseil de M. Canina; mais ceci mérite explication.

J'ai dit plus haut que l'on attribuait à Polyclète une statue d'*Apoxuomène*. Pline en parle en effet, mais avec une concision si pleine d'obscurité, qu'il peut y avoir du doute sur ce que l'on doit entendre : *Fecit et destringentem se, et nudum talo incessentem* (2).

(1) On connaît les deux *Apoxuomènes* du sculpteur Dédale de Sicyone (Pline, liv. XXXIV, c. XIX). Ce sujet, dit M. Tölken (*Verzeichniss d. ant. vertieft geschnittenen Steine der Königl. Gemmens. zu Berlin*, s. 74), était le sujet de prédilection des artistes. Au revers d'un vase de la collection Coghill, on voit deux jeunes gens entièrement nus armés du strigile. (Millingen, pl. XV.)

(2) *Loc. cit.* Ce passage si court aurait besoin peut-être d'un long commentaire.

Polyclète est l'auteur de *l'Homme qui se frotte*, de *l'Homme nu qui provoque à jouer aux dés*. Voilà deux statues bien distinctes. Supprimez maintenant la virgule qui coupe la phrase latine : de deux statues vous n'en faites qu'une. Ce dernier sens a été adopté par M. Canina ; il croit que Polyclète a représenté un homme nu qui se frotte, et qui, dans le même instant, en provoque un autre à jouer aux dés. Or, sait-on à quel monument l'habile archéologue applique ce texte ainsi interprété? Précisément à la statue qu'il proclamait tout à l'heure l'œuvre de Lysippe! « *En voyant*, dit-il, *que la main droite* « *de l'athlète du Transtevère reste libre, on est autorisé à croire* (si « trova opportuno di credere) *que cette main tenait un dé avec lequel* « *l'athlète provoquait un autre joueur.* » D'où il suivrait nécessairement que les deux *Apoxuomènes* seraient l'un et l'autre des joueurs de dés. Du reste, dans son intime persuasion que notre statue lui offre un précieux commentaire du texte de Pline, M. Canina remarque que la flexion d'un des genoux indique le passage d'une action à une autre, *il passo da un' azione all' altra*, c'est-à-dire de l'action de se frotter avec le strigile à celle de jouer. Supposer, après cela, que Polyclète aurait fait deux statues au lieu d'une, ce serait montrer bien de la mauvaise volonté!

Je regrette que M. Tenerani, artiste doué d'un sentiment si fin, et qui vit au milieu de l'antiquité, ait fait preuve, en cette circonstance, d'une déférence trop absolue pour l'autorité scientifique de M. Canina. J'aurais voulu qu'il lui fît observer que rien n'établit cette double action (*doppia azione*), de la statue du Transtevère. Et d'abord la flexion du genou droit indique tout simplement que le corps porte un peu plus sur une jambe que sur une autre. Puis, n'était-ce pas à l'artiste à rappeler au savant qu'une merveilleuse netteté d'idée, comme d'exécution, fait le fond de cet art grec qui taille si profondément, si résolûment dans le marbre, et à vive arête? L'art moderne, si avide de reproduire, si peu scrupuleux dans le choix de ses sujets, parfois si nuageux, se refuserait à exprimer l'idée bizarre de M. Canina, qui veut que l'un des plus grands sculpteurs de l'antiquité, et l'un des plus sévères en fait de goût, ait choisi, pour re-

mais qui ne serait point ici à sa place. Nous remarquerons seulement qu'O. Müller (*Handb. d. Archæolog.*, § 120, nº 3) semble rattacher les mots, *nudum talo incessentem*, bien plutôt aux terribles étreintes de deux lutteurs, ou *pancratiastes*, qu'à une lutte paisible. Car pour les expliquer il les rapproche d'un autre passage des *Héroïques* de Philostrate (p. 678), où on lit : Παγκρατιαστὴν ἀποπτερυίζοντα. Il est fort à regretter que l'illustre antiquaire n'ait point développé sa pensée, qui, n'étant exprimée que d'une façon très incomplète, soulève ici de nouvelles difficultés.

présenter un athlète, le moment incertain où il cesse de se racler la peau pour commencer une partie de dés. Je pourrais invoquer plus d'un exemple à cet égard. Je me bornerai à citer une des plus belles intailles de la collection de Stoch (1) représentant Tydée se frottant avec le strigile, et qui n'est sans doute, comme tant d'autres pierres gravées, que la reproduction en petit d'un type célèbre. On sait qu'un grand antiquaire, Visconti (2), y voyait une copie de l'*Apoxuomène* de Polyclète. Or, pouvez-vous imaginer une pose plus hardie que celle de cette figure, qui se replie en deux pour se frotter le mollet? Pouvez-vous voir quelque chose de plus franc, de plus net, et qui implique le moins une *double action?* M. Canina a beau dire: je ne croirai jamais, même en faisant la part la plus large à la diversité des temps et des écoles, que le statuaire grec ait violé ici, comme il le prétend, non-seulement les lois du goût, mais une loi plus haute, celle du bon sens!

Que résulte-t-il de cet examen de la statue du Transtevère, et des idées qu'elle a suggérées à un archéologue célèbre? C'est qu'il faut cette fois encore renoncer à l'espoir de mettre la main sur un Polyclète ou un Lysippe : tout au plus pouvons-nous saisir au passage quelques analogies entre le marbre du Vatican et l'école du sculpteur d'Alexandre. Cette statue serait-elle un original? Nous l'ignorons. Serait-ce la copie d'un bronze ou d'un marbre renommé? Nous l'ignorons encore. Ce que nous savons avec certitude, c'est qu'un ciseau grec délicat, élégant, bien trempé, l'arracha du bloc et lui donna la vie; c'est enfin qu'elle offre à notre curiosité, si je ne me trompe, un sujet vraiment nouveau : nos galeries renfermaient des athlètes se frottant d'huile, des athlètes vainqueurs, des lutteurs, des discoboles, etc.; mais jusqu'à présent nous n'avions point encore eu d'*Apoxuomène*.

Ceci doit consoler les antiquaires qui se prendraient à regretter de n'avoir à admirer qu'un chef-d'œuvre anonyme. Eh! qu'importe, si l'œuvre est splendide? Les plus malheureux ce sont ceux qui ont pris à tâche de l'interpréter. M. Canina s'en est aperçu, et nous pouvons craindre, l'un et l'autre, que l'on ne nous fasse une triste application de ces paroles du maître de la science (3) : « Il en est de l'examen d'une antique comme de la lecture d'un livre : on croit entendre ce qu'on lit; mais quand il s'agit de l'expliquer, il se trouve qu'on ne l'entend plus. »

ERNEST VINET.

(1) Winckelm., *Mon. inéd.*, t. II, n° 106.
(2) *M. Pio Clem.*, t. I, p. 130 et sqq. Cf. Meyer, *Geschichte der bildend. Kunst*, II, s. 65, qui combat l'opinion de Visconti.
(3) Winckelmann, *Histoire de l'Art.*

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

TENU A NANCY.

La dix-septième session du congrès s'est ouverte à Nancy, le 3 septembre. La quatrième section (*archéologie et histoire*) a mis à l'ordre du jour plusieurs questions; la première est ainsi conçue : Quelles sont les localités d'origine gallo-romaines, non mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin, et dans la carte de Peutinger, dont l'existence a été constatée dans l'est de la France par des débris authentiques? Quelle était l'importance présumée de ces établissements sous la domination romaine? M. Denys a la parole sur cette première question du programme : le travail dont M. Denys donne lecture, a pour but de signaler non pas une localité proprement dite, mais une voie romaine qui allait de Lyon par Langres et de Nasium à Trèves sans passer par Metz.

Lyon (*Lugdunum*) Langres, (*Lingones*) Metz, (*Divodurum*) et Trèves (*Augusta Trevirorum*) existent encore, dit M. Denys, Nasium a disparu, mais elle est mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, dans la table Théodosienne, et Ptolémée la désigne comme la ville la plus remarquable, avec Toul, de la province (*civitas*) des Leuci qui comprenait les départements actuels de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges.

La voie romaine signalée par M. Denys se dirigeait, de Nasium, par les hauteurs de Saint-Amand, sur Treveray où le camp dit Châtillon, la protégeait. Elle passe à l'ouest de la Neuville, à l'est des villages de Biencourt, Ribaucourt et Bures, puis à l'ouest et assez près de Mandres; elle arrive à Cirfontaine où elle se sépare en deux branches se dirigeant l'une sur Gran et l'autre vers le Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville. Après une interruption, on la retrouve au milieu des forêts, entre Rinel et Bourdons, d'où on peut la suivre presque toujours à découvert jusqu'à Langres; depuis cette dernière ville jusqu'à Lyon, la carte de Cassini la reproduit exactement.

Dans ce premier parcours de Nasium à Lyon, M. Denys signale dans son Mémoire un monument trouvé entre Montier-sur-Saulx

et Bures, et qui serait une sorte d'*Ex-voto* consacré à Lucien par un centurion de la cinquième légion romaine, et sa femme, à l'occasion de la première grossesse de celle-ci.

La portion de la voie dont il s'agit, qui reliait Nasium à Trèves, sans passer par Metz, se confond, depuis les montants du Vely, avec une branche de la voie de Reims à Metz par Nasium; mais l'artère principale, de Lyon à Trèves par Langres et Nasium, se retrouve près de Roviolles, dans les bois du vieux Chanot et dans la vallée qui s'étend entre Chonville et la Meuse; on la retrouve encore dans les bois d'Apremont, d'où elle sort pour longer ceux de la Louvière et venir couper la chaussée actuelle de Saint-Mihiel à Pont-à-Mousson. Les gens du pays l'appellent encore le *chemin des Romains*, et l'administration forestière la qualifie ainsi dans ses actes.

En quittant le département de la Meuse, cette voie poursuit son parcours dans ceux de la Meurthe et de la Moselle, où les habitants la confondent souvent avec le chemin de Brunehaut, qui passe à travers le Nonsard, et que l'on appelle encore le chemin de la Reine; ailleurs, on l'appelle le chemin des Fées.

M. Denys rattache ensuite à l'objet de son travail divers tronçons ou fragments que d'autres archéologues attribuent au chemin de Reims à Metz. Il se livre sur ce point à une discussion qu'il serait trop long de reproduire ou même d'analyser dans un compte rendu, et il s'efforce de rétablir le véritable parcours, interrompu jusqu'à Saint-Marcel.

M. Denys donne ensuite quelques détails sur un monument trouvé près de cette dernière localité, et où l'on a cru reconnaître une borne milliaire; il établit, par des inductions qui ne manquent pas d'un certain poids, que l'on doit plutôt y reconnaître un monument élevé par la cité des Médiomatriciens à l'empereur Nerva, dans la troisième année de son consulat, c'est-à-dire vers l'an 98 de l'ère chrétienne.

M. Pernot, qui succède à M. Denys, fait hommage à la section d'un dessin représentant le monument dit de la *Haute-Borne*, près Wassy (Haute-Marne), qu'il suppose à tort avoir été une ancienne borne provinciale et sur laquelle existe une inscription presque entière, et non, comme le fait remarquer M. Pernot, un fragment; voici le texte de cette inscription :

VIROMARVS
....ISTATILIF.

M. Pernot l'a soumise à un paléographe qui a trouvé trente-deux interprétations; le paléographe en question n'a pas eu connaissance du travail de notre collaborateur, M. T. Pinard, dans lequel il a rapporté les lectures de plusieurs archéologues anciens, et s'est arrêté au sens le plus généralement admis (1); cet article est d'autant plus précieux qu'il nous a valu quelques pages de la critique du regrettable M. Letronne (2). Ce savant, si habile à traiter toutes les questions, interpréta ainsi l'inscription de la Haute-Borne :

VIROMARVS
[IVL]I STATILI F[ILIVS].

Si le paléographe, dont parle M. Pernot, avait eu connaissance des travaux qui ont été insérés dans la *Revue* sur la Haute-Borne; sans doute il se fût abstenu de parler trente-deux fois après l'illustre M. Letronne.

Dans la seconde séance, M. Auguste Digot, connu avantageusement par une mention de l'Institut, a la parole sur cette question : Quelle est la véritable position de la localité que la carte de Peutinger nomme *Andesina?*

Plusieurs antiquaires ont essayé, sans y réussir, de fixer la position de cette localité; suivant M. Walckenaër, ce serait Nancy ou Essey; suivant M. Beaulieu, Laneuveville-devant-Nancy. M. Digot combat ces différentes opinions : selon lui, ce serait le village de Grand, désigné sous le nom d'*Andesina* dans la table théodosienne, et dont le nom, tel que le présente ce monument géographique, est incomplet : deux lettres du commencement du mot auraient été retranchées, et au lieu d'*Andesina*, on devrait lire *Grandesina*, nom qui s'est conservé au moyen âge sous les formes altérées de *Grandeia*, *Grandesia* et *Grandis*. Cette localité, figurée sur la table par un édifice thermal, était située à sept lieues gauloises de *Noviomagus* (Neufchâteau), et sa position, si lontemps incertaine, serait enfin fixée. M. Digot fait ainsi connaître l'origine d'une ville importante que les historiens, les géographes et les archéologues, s'étonnaient avec raison de ne voir mentionnée par aucun auteur ancien; enfin, dans son système, les renseignements fournis par les itinéraires romains, s'accordent mieux les uns avec les autres, et tous avec l'état des lieux.

(1) *Revue Archéolog.*, IIIe année, p. 385; IVe année, p. 556.
(2) *Revue Archéolog.*, IVe année, p. 563.

M. l'abbé Guillaume donne ensuite lecture de l'historique de la fondation de l'église des Cordeliers, et de la chapelle ducale dite aussi *Chapelle Ronde*, et la description des tombeaux qui y sont renfermés.

Dans la séance suivante, la section d'archéologie étudie la quatrième question de son programme, dont voici la teneur : Tracer le cadre dans lequel l'archéologie, principalement au point de vue de l'art religieux, doit se renfermer. Discuter les définitions qui en ont été données et en proposer une qui détermine clairement les matières dont cette science doit s'occuper ? La section, après avoir délibéré, adopte la définition suivante : « L'archéologie est, en général, la science des monuments anciens chez les divers peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes, c'est-à-dire jusqu'au XVIe siècle inclusivement. Plus spécialement l'archéologie est une science qui a pour but de déterminer, à partir de l'établissement du christianisme, l'origine, le style, et les caractères différentiels, dans l'ensemble et les détails, sous toutes les formes de l'art, des édifices religieux, civils et militaires, compris dans les époques d'architecture *à plein cintre*, d'architecture *à ogive*, et d'architecture dite de la *Renaissance*. »

La cinquième question est ainsi conçue : Peut-on constater dans les églises romanes et ogivales le rapport numérique des parties, la déduction géométrique des formes architectoniques. M. Reichensperger constate l'existence de l'unité de pensée et de la déduction géométrique des formes dans l'art ogival, soumis à des lois rationnelles et précises. Plusieurs membres adoptent l'opinion de M. Reichensperger.

Sur la sixième question, relative aux causes présumées de la *déviation de l'axe*, dans certaines églises, M. l'abbé Godfroy, s'appuyant d'une citation tirée des canons apostoliques, qui remontent au quatrième siècle, cherche à démontrer que cette déviation aurait surtout pour cause l'intention d'imiter la forme d'un navire, symbole mystique de l'Église, d'après l'Écriture et les Pères.

A l'appui de cette assertion, M. Justin Bonnaire ajoute que ces déviations d'axe, dont la Basilique de Saint-Nicolas-du-Port nous offre un frappant exemple, sont trop nombreuses pour être imputées au hasard, et que cette apparente anomalie architectonique est, non pas un fait purement accidentel, mais un fait positivement intentionnel. Est-il, en effet, vraisemblable qu'un manque d'espace ait pu jamais, surtout pour les grands édifices, déterminer l'architecte

à en dévier l'axe, au risque d'en compromettre souvent la solidité?

M. Châtelain craint de trouver une objection au système de M. Godfroy, dans l'inclinaison remarquée sur l'axe des petites églises ou chapelles, où le trop peu de longueur ne permettait guère le développement d'une configuration tracée dans le but d'imiter la forme d'un navire.

M. Morey, en signalant l'existence de ce fait à Sainte-Sophie de Constantinople, pense qu'il résulte de l'intention de développer l'effet perspectif.

Nous laissons à M. Morey toute la responsabilité de ce qu'il avance.

Avant de passer plus loin, disons un mot de la première excursion du congrès dans la ville de Nancy. La cathédrale a reçu la visite des honorables membres qui déplorent avec raison le *fouillis greco-romain* de ce monument du XVIIIe siècle. Comme aux grands jours de fête, on avait exposé les richesses conservées à la sacristie, et qui consistent en un évangéliaire, un calice et une patène auxquels M. Digot a consacré un travail, enrichi des dessins de M. Châtelain. Ces objets proviennent de saint Gauzelin qui fut évêque de Toul, de 922 à 962 (1).

De là le congrès s'est dirigé vers les chapelles qui renferment les sépultures des ducs de Lorraine.

L'église des Cordeliers offre peu d'intérêt quant à l'extérieur; à l'intérieur, sa voûte présente des arcs ogivaux à nervures, retombant en faisceau sur des pilastres carrés adhérents au mur; quatre niches placées à droite et à gauche de la porte d'entrée renferment des tombeaux en pierre sculptée, et représentent couchées et les mains jointes, les figures de ceux dont ils contiennent les restes; ces tombeaux transférés de Vaudémont à Nancy sont : à droite, celui de Henri et d'Isabelle de Lorraine, qui porte la date de 1325; et celui de Thiébaut, qui porte celle de 1203.

A gauche, le tombeau d'Antoine de Vaudémont et de Marie d'Harcourt, sa femme — 1447; le soubassement est orné de charmantes figurines refaites ou retouchées, mais qui ont bien le caractère des sculptures de la fin du XVe siècle. A la suite, celui de Philippe de Gueldre, attribué à Ligier Richier.

Enfin, celui de René de Lorraine, roi de Sicile, de Jérusalem et

(1) Cf. *Tableau chron. des évêques de Toul.* (*Revue Arch.*, v^e année, p. 276.)

d'Aragon, qui a été refait, et il faut le dire, mal et maladroitement refait. La boiserie qui encadre la niche où il est placé a été repeinte et redorée; elle offre des détails dans le style de la fin du XVe siècle, à l'époque de transition qui sépare la période ogivale de celle de la Renaissance proprement dite.

Dans le passage qui relie l'ancienne église des Cordeliers à la chapelle funéraire des ducs de Lorraine, dans une niche placée à gauche, on remarque deux figures dans le style le plus naïf et le plus curieux du commencement du XIIe siècle; ces figures représentent, à côté de sa femme, Gérard Ier, comte de Vaudémont, fils de Gérard d'Alsace; elles ont été transportées de Belval à Nancy.

La chapelle funéraire proprement dite, que l'on appelle aussi *la rotonde*, est d'un aspect sévère, en rapport avec sa destination; elle est entourée de sarcophages en marbre noir portant en lettres d'or les noms et titres des membres de la famille de Lorraine dont ils consacrent la mémoire, et dont les restes sont pour la plupart inhumés dans le caveau sépulcral sur lequel s'élève la chapelle.

A quelques pas de la rotonde s'élève l'ancien palais ducal, aujourd'hui presque entièrement détruit; il était autrefois attenant à l'église des Cordeliers, avec laquelle il communiquait par une galerie; ce fut dans ce palais que, le soir même de la bataille de Nancy, le duc René fit son entrée, à la lueur des flambeaux.

Aujourd'hui il ne reste plus du palais ducal qu'une admirable porte, un escalier où l'on pouvait monter à cheval, si l'on en croit la tradition, et une salle dite la salle des Cerfs. La porte est un des monuments les plus remarquables de l'architecture civile à la fin de l'époque ogivale; sa dentelle de pierre, ses consoles supportées par des personnages accroupis, ses fleurons, ses enroulements, tous ces détails enfin qui caractérisent le style flamboyant, défient la plume la plus habile d'en faire la description, et le dessin lui-même n'en donne qu'une idée incomplète; dans la niche qui la surmonte existait, autrefois, une statue du duc Antoine qui a été détruite, mais qui va être remplacée par une autre dont l'inauguration a été retardée pour qu'elle coïncidât avec la réunion du congrès.

Le congrès a ensuite visité la Cour d'appel où sont conservées les belles tapisseries du duc de Bourgogne, trouvées dans le camp de Charles le Téméraire, après sa défaite et sa mort sous les murs de Nancy.

Ces tapisseries, fort intéressantes au point de vue de l'art, ne le sont pas moins au point de vue historique, à raison des costumes,

meubles, ornements et ustensiles qui y sont figurés; ces tapisseries sont l'objet d'un travail qui a été publié par M. Victor Sansonnetti (1) et dont nous allons, aidé aussi de l'ouvrage de M. Lepage, donner une rapide analyse.

Cette tapisserie représente une moralité dont les personnages, comme ceux du *Roman de la Rose*, sont des personnifications allégoriques; ce sont, d'abord : Gourmandise, Friandise, Passe-Temps, je Bois-à-vous et Bonne-Compagnie, dont ils sont les serviteurs. On se met à table, on prend la collation, on danse; Dîner, Banquet et Souper viennent à leur tour prendre part à la fête, et pour rendre à Bonne-Compagnie la politesse qu'ils en ont reçue, Dîner l'invite à son repas, Souper pour plus tard, et Banquet pour le dernier; on suit cet ordre, et pendant que Dîner festoie ses hôtes, Souper et Banquet les épient par une fenêtre, méditant quelque méchant tour.

Cette scène est précieuse au point de vue historique, en ce qu'elle représente dans tous ses détails un repas seigneurial du XVe siècle.

A la scène suivante, Banquet les reçoit à son tour, mais il n'est pas seul, il est accompagné de sa suite, Gravelle, Goutte, Colique, etc.; il fait bon accueil à ses hôtes, mais bientôt il va sournoisement s'armer de son casque et de son épée, et il fait signe à ses complices de suivre son exemple.

Dans ce tableau, outre les détails de costume et d'ornementation, on en trouve d'autres qui sont la carte vivante d'un repas du XVe siècle; ce sont, notamment, deux paons portant au cou un écusson, une hure tatouée, un vaisseau rempli d'oiseaux, surmonté d'un mât au haut duquel se déploie une voile de soie, et nageant au milieu d'un petit océan rempli de poissons.

Mais pendant que nous décrivons son repas, Banquet et les siens se sont armés en guerre et ils ont commencé l'attaque. Apoplexie tombe comme la foudre sur Dame Friandise, tandis que Pleurésie égorge Gourmandise, et que *Je m'étonne* (c'est le nom d'un des personnages) est tout étonné de se voir saisi et terrassé par une maladie représentée sous la figure d'une femme, dont malheureusement le nom est illisible.

Bonne-Compagnie et ceux des siens qui ont survécu au massacre, vont se plaindre à dame Expérience; celle-ci est environnée de ses gens qui sont : Pilule, Remède, Diète, et un autre que Molière a

(1) *Tente de Charles le Téméraire*, in-4°; texte et pl. par Sansonnetti. Paris, Leleux.

plus d'une fois nommé; ce sont là les estafiers que dame Expérience lance à la poursuite des coupables.

Enfin, dans la dernière partie, Souper et Banquet sont amenés devant le tribunal de dame Expérience; elle est vêtue d'une robe splendide, assise sur un trône magnifique et entourée de docteurs qui lui servent de conseillers, et parmi lesquels on distingue Galien; la plainte entendue, les parties ouïes en leurs interrogatoire et moyens de défense, Banquet est condamné à être pendu; quant à Souper, en faveur duquel les docteurs ont sans doute admis des circonstances atténuantes, il est condamné seulement à porter des poignets de plomb bien lourds, et à ne pouvoir s'approcher de Dîner d'une distance moindre de six lieues. C'est ce que nous apprend la légende encadrée au-dessus de cette dernière scène.

La bibliothèque de Nancy contient peu de manuscrits, et la plupart n'offrent aucun intérêt sous le rapport de la calligraphie, des lettres ornées, et des marges dont les enluminures et les arabesques constituent ordinairement le principal mérite de ces sortes de livres; elle possède quelques incunables, entre autres la vie de Jésus-Christ, par Ludolphe de Saxe, imprimée à Cologne, en 1474, remarquable par son parfait état de conservation et par ses marges, dont plusieurs ne sont pas ébarbées.

Un autre monument historique, conservé à la bibliothèque de Nancy, est l'original autographe des écrits de Stanislas, réunis et imprimés sous le titre de : *OEuvres du Philosophe bienfaisant;* un détail touchant qui frappe les regards lorsqu'on jette les yeux sur ce livre, c'est l'écriture tremblée, incorrecte, les lignes contournées des dernières pages écrites à l'époque où le vieux roi commençait à perdre la vue.

Revenons aux séances de la section qui nous occupe. Dans la séance du 7 septembre, l'abbé Marchal cherche à déterminer, d'après les écrivains contemporains et particulièrement l'auteur de la *Chronique de Lorraine*, la situation respective des armées du duc de Bourgogne et de René II, au moment où a commencé la bataille de Nancy. Nous ne discuterons pas le discours de M. Marchal qui est fort long : disons seulement que Messieurs de la section d'archéologie l'ont écouté avec le plus vif intérêt.

Dans la séance générale du 7 septembre, M. Pernot, dont nous avons déjà parlé, lit un mémoire en réponse à la douzième question ainsi conçue : Discuter les raisons qui ont amené dans les arts la révolution du XVIe siècle ? M. Pernot est auteur d'un travail sur les

drapeaux de la France depuis Clovis jusqu'à nos jours, où il prétend connaître la forme, la couleur, et la décoration du gonfanon d'Hugues-Capet; nous nous félicitons de n'avoir point vu ce sujet traité au congrès, où un instant nous l'avons cru à l'ordre du jour. Sans doute le temps a manqué, ou le congrès s'est rappelé la leçon que M. Lenormant a donnée à M. Pernot, dans son rapport sur le concours des antiquités nationales de 1850, et il n'a point voulu laisser croire un instant qu'il partageait les errements de M. Pernot. Les autres questions traitées dans la section d'archéologie, quoique offrant beaucoup d'intérêt, ont été peu étudiées par les archéologues du congrès, et nous le regrettons sincèrement, car elles méritaient un examen attentif et approfondi. La septième question ainsi conçue: Quels sont les caractères particuliers du style roman en Lorraine? n'a eu pour écho que la voix de M. Châtelain. M. Lepage, passant à la treizième question, lit un mémoire sur la fabrication des cartes à jouer en Lorraine. Une autre séance est spécialement consacrée à l'histoire. Enfin dans la dernière réunion de la quatrième section, plusieurs personnes, afin de répondre à la dixième question, tâchent de donner une description des moyens pratiques employés au moyen âge, pour la construction des voûtes ogivales.

La séance se termine par une lecture de M. Digot, sur la quatorzième question ainsi posée : A quelle époque commence-t-on à figurer les quatre animaux mystiques, symbole des évangélistes?

Comme il est aisé d'en juger d'après notre compte rendu, calqué sur les bulletins du congrès, les archéologues de nos provinces ont rivalisé d'érudition à Nancy. Il y aurait eu encore beaucoup à dire sur les monuments de Nancy, sur la cathédrale de Toul, sur l'église de Munster, sur l'église de Saint-Nicolas-du-Port, dont la *Revue Archéologique* a publié des notices par M. l'abbé Balthazar, accompagnées de nombreux dessins (1), enfin sur la Chartreuse de Bosserville, fondée par Charles IV duc de Lorraine, et sur l'église Notre-Dame-de-Bonsecours; mais le congrès est fatigué, il avoue par la plume de son rapporteur, qu'il est haletant, et que se préparant à honorer de sa présence un brillant festival, il veut joyeusement clore sa dix-septième session, et se donner rendez-vous au prochain congrès qui se réunira à Orléans.

J.

(1) *Revue Arch.*, IIIe année, p. 805; Ve année, p. 45; VIe année, p. 476.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

SUR

LES RUINES DE TEFACED (ALGÉRIE).

Castiglione (Bou-Ismaël), 4 novembre 1850.

Monsieur,

Je viens de visiter des ruines qui n'ont peut-être pas encore été mentionnées dans votre recueil, et j'ai l'honneur de vous adresser le dépouillement de mes notes. C'est bien peu de chose pour un sujet aussi important ; mais je n'ai pu faire davantage par une journée de pluie.

Le 26 octobre, je séjournais aux ruines de Téfâced. Ces ruines sont, à n'en pas douter, celles de l'ancienne Tipæsa Colonia. Comme le remarque Shaw, il y a peu de différence dans les consonnances du nom ancien et du nom moderne. L'étymologie arabe indique en outre une idée de corruption, de ruine, qui doit être aussi prise en considération. L'itinéraire nous donne Tipæsa à seize milles à l'est de Césarée, position qui ne saurait convenir qu'à Téfâced. Les indications de Ptolémée concordent avec celles de l'itinéraire. Ce dernier document place à l'est de Tipæsa et à la distance de quinze milles Casæ Calventi. Ce poste n'est pas aussi sûrement fixé. Les Romains suivaient assez les crêtes. De Tipæsa au tombeau de la Chrétienne, le *monumentum commune regiæ gentis* de Pomponius Mela, j'ai suivi des vestiges incontestables de voie romaine. Au delà, je les ai perdus. On a fait de Casæ Calventi Fouka et Coléah. Cependant, la distance de quinze milles conviendrait moins à ces deux localités, situées toutefois sur les crêtes, qu'à notre petit village de Castiglione, ou Bou-Ismael, qui est assez abondant en ruines romaines, auxquelles conviendrait le titre modeste de Casæ.

Je reviens à Tipæsa. Vous dirai-je que Pline en fait une colonie latine, que l'itinéraire en fait simplement une colonie? Je préférerais connaître les sources où Shaw a puisé ce qui suit : « Différents écrivains du VIe siècle assurent que quelques habitants de Téfâced, qui étaient orthodoxes, ayant eu la langue coupée par les

Ariens, recouvrirent l'usage de la parole, et racontèrent leurs malheurs. »

Les ruines de Tipæsa sont les plus grandes que l'on puisse voir en Algérie. Je ne connais à leur comparer que celles de Lambèse. Mais, dans la comparaison, l'avantage est tout entier à la ville de la troisième légion auguste. Lambèse est une colonie grecque perdue aux pieds de l'Aurès, aux confins du désert. Tipæsa est une œuvre toute romaine; ce qui lui a manqué, c'est le marbre. L'archéologue peut y moissonner; l'artiste peut tout au plus y glaner.

La position géographique de Tipæsa fut pour quelque chose dans son importance. Quelques lieues la séparaient de l'extrémité occidentale de la grande plaine de la Mitidjah. Le Chenouah domine sa rade et protége les vaisseaux contre les vents de nord-ouest. Aux pieds du Chenouah s'étend une plage sablonneuse à travers laquelle vient s'emboucher l'Oued-Nador. De là le rivage court à angle droit vers l'est en décrivant quelques sinuosités, en creusant quelques petites anses qui appartenaient à la périphérie de Tipæsa. Ces anses sont au nombre de trois, ou plutôt de deux. L'occidentale a des berges élevées et taillées à pic; l'autre servait de débarcadère.

Tout autour de celle-ci le rivage et le sol adjacent sont jonchés de ruines. Quelques îlots ont été reliés par des travaux en béton et se rattachent au rivage, formant un grand massif où sont percées plusieurs voûtes encore intactes. Vient ensuite un bassin creusé dans la voie et auquel aboutit un canal. Plus loin, le long du rivage, sont creusées des cellules incomplètes, puis on voit une construction voûtée. Sur la rive gauche du canal est une grande ruine. Immédiatement au bord de la mer se voient les restes d'un édifice dont les flots ont emporté la moitié. J'y découvris un fragment de mosaïque de plus d'un mètre carré. Le dessin n'avait rien de remarquable : c'étaient des combinaisons de lignes droites et frisées. Au milieu de cette petite anse est un grand bloc de béton figurant un prisme quadrangulaire de sept ou huit mètres environ de hauteur; il est creux et penché.

Non-seulement en ce point, mais sur toute la igne de côté, même aux endroits les plus escarpés, on voit que ces travaux immenses ont été faits, soit en taillant la roche inégale, soit en comblant de béton ses lacunes. On m'a dit qu'un sentier difficile conduisait à des grottes taillées dans la roche au bord de la mer, et que dans ces grottes étaient des tombes avec inscriptions. Le mauvais temps m'empêcha de m'en assurer.

Derrière Tipæsa s'étendent les crêtes expirantes du Sahel. La partie centrale est plane et occupe une superficie d'environ un kilomètre de côté en tout sens. Au couchant, deux mamelons étaient compris dans l'enceinte ; au levant, un autre plus considérable y était compris en partie.

Les ruines de Téfâced ont plus d'une lieue de long sur moins d'une demi-lieue dans leur plus grande largeur.

Les collines extrêmes sont envahies par des tombes. La colline centrale et la partie plane sont jonchées de nombreuses ruines parfois éparses, plus souvent en groupes importants. Comme je l'ai dit, le marbre a manqué à Tipæsa, circonstance fatale, qui nous a privés, sans aucun doute, de nombreux chefs-d'œuvre plastiques. Une immense activité s'est déployée là; mais la matière trop facilement modelée a ressenti aussi trop facilement les atteintes du temps. Les grandes constructions sont en béton, entremêlées de quelques briques. On rencontre bien des pierres taillées, mais d'un grain si tendre que la majeure partie se laisse corroder et tomber en poussière. Une enceinte en béton et en briques part de la colline orientale, puis, après un trajet de quelques centaines de mètres, fait un coude à l'ouest, où l'on peut la suivre, pendant près de deux kilomètres, rompue et délabrée.

La colline occidentale est à peu près complétement couverte par des tombes : leur nombre est incalculable. Elles se touchent, et, littéralement, on ne saurait la parcourir sans mettre à chaque pas le pied sur une tombe. La plupart de ces tombes sont de la forme de nos auges, d'une longueur de deux mètres sur six décimètres de large, huit de haut et un d'épaisseur aux parois. Souvent ces tombes sont accumulées de manière à ressembler à des sépultures de famille. Plusieurs de ces tombes aussi sont doubles. Il en est qui au lieu d'avoir une excavation complétement rectangulaire se terminent par une excavation en demi-cercle. On en voit aussi de cette forme accouplées. Il existe un petit nombre de caveaux. Sur une pierre de l'un d'eux, je vis des traces d'une inscription ; je déchiffrai, « à grand renfort de besicles, » quelques lettres; mais tout cela était tellement fruste, la pierre étant par trop tendre, que je passai outre. Dans une tombe, je pus constater un double squelette. Les os du tronc étaient fragiles; mais j'obtins facilement et presque intact un cerveau (féminin) et deux têtes de sexe différent.

La moitié de cette colline qui regarde les terres est complétement sablonneuse à sa partie supérieure. Des tombes, des édifices, sont

plus ou moins engagés dans les sables. Au sommet se remarquent des ruines dont je vous ai conservé le croquis (voy. pl. 151, n° 1). Aux environs de ces arcades se voient aussi des débris appartenant à des édifices considérables.

Entre les arcades et la mer sont de grands débris dont la destination m'a échappé.

La colline moyenne est toute remplie de ruines appartenant à des constructions de forme et de grandeur variables. Il en est peu qui s'émergent de plus de quatre ou cinq mètres. On rencontre toujours des massifs de béton, puis quelques assises inférieures en pierres taillées.

Les ruines les plus nombreuses et les plus considérables sont entre cette colline et la chaîne du Sahel. Plusieurs arcades ayant appartenu peut-être à des portes de la ville ou bien à des monuments votifs, sont debout. Il est quelques massifs très-considérables par leur étendue verticale ou horizontale où cependant la pierre de taille prédomine. Quelques grandes voûtes sont conservées et servent aux habitants à conserver les moissons récoltées sur place. Toutes ces pierres sont à demi vermoulues et ont un aspect poudreux et réellement triste.

Les ruines les plus importantes sont aux pieds de cette colline le long d'un petit ruisseau qui laisse apercevoir çà et là des vestiges de constructions, et qui abouche à la mer par un évasement quadrangulaire taillé dans le roc. N'ayant pu les baptiser, je me contenterai de les décrire.

La partie la plus intacte, la principale sans doute de l'édifice, consiste dans une grande pièce de 27 mètres de longueur, $12^{m},8$ de large. Les murs ont deux mètres d'épaisseur (voy. pl. 151, n° 2). Tout cela est en béton avec quelques bandes étroites en briques. Les briques se retrouvent encore aux arcades et de fortes dimensions. Intérieurement, chacun des grands murs latéraux saillit à ses deux extrémités de $1^{m},5$, et dans ce versant est creusé une arcade. Sur la partie moyenne et renfoncée on voit supérieurement des empreintes semi-circulaires. Le reste de ce groupe de constructions est plus difficile à étudier. Souvent les murs, d'une épaisseur de moitié moindre, effleurant à peine la terre, sont rompus ou couverts par le lentisque.

A l'extrémité orientale de la ville nous retrouvons une nouvelle colline sépulcrale, au sommet de laquelle descend l'enceinte de la ville. Ici les tombeaux ne sont ni moins abondants, ni moins serrés

que sur la première. Les formes sont les mêmes, seulement quelques tombes ont été creusées dans le roc sur les flancs attenants à la mer.

Au sommet de cette colline est un édifice dont je vous donne le plan et les dimensions avec autant d'exactitude que la pluie me l'a permis (voy. pl. 151, n° 3). La forme générale et les dimensions sommaires, je vous les garantis exactes ou à peu de chose près. Les détails du pan de mur d'entrée et de la façade qui regarde la mer sont également exacts. Quant aux dispositions, au plan de l'intérieur, je ne saurais affirmer avec autant de certitude. Si c'est là une basilique latine, je vous dirai que dans la partie qui correspondrait au chœur, j'ai vu ces naissances d'arcade, notamment au point A. Dans la nef et dans tout l'intérieur, se voient de nombreuses colonnes et chapiteaux. Aux points B et C, ce sont des piliers carrés adossés, au nombre de trois. L'abside semi-circulaire est parfaitement conservée jusqu'à la hauteur du point correspondant de la grande façade, dont je vous donne le dessin. Le côté opposé, F G, est moins bien conservé, légèrement dominé par une butte supportant quelques constructions antiques, et, partant, à peu près complétement enterrées. Tout l'intérieur de l'édifice est jonché de fragments de pierres taillées, de chapiteaux et de colonnes. En entrant par la porte du côté D E, on voit à droite comme une tombe qui paraît avoir été mise en évidence par des fouilles. Plus loin, sur la même colline, se voient deux grands massifs de ruines que je ne pus visiter.

En dehors de l'enceinte de Tipæsa se voient encore beaucoup de ruines importantes, soit sur les premières collines qui descendent du Sahel et la longent d'ouest en est, soit en prenant la route qui de Tipæsa conduit au Tombeau de la Chrétienne, dont la *Revue* a publié la description accompagnée d'un dessin (1). La distance entre les deux points est d'environ un myriamètre. Dans ce trajet, nous avons rencontré, à travers la broussaille qui seule aujourd'hui peuple ces collines, des vestiges d'établissements romains. Dans un ravin se voient encore parfaitement les piles d'un pont. A deux kilomètres environ du Tombeau, nous quittâmes la direction probable de la route pour aller camper à Aïn-Racheb, sur les bords du lac Haloula. Je pourrais vous donner sur le Tombeau de la Chrétienne quelques détails insuffisants. Toutefois, ils pourraient au moins servir de rectification à ce qu'en a écrit M. Texier, dont l'article ne

(1) *Revue Archéologique*, IVe année, p. 513, 622.

fait pas du tout supposer l'état de délabrement actuel du monument. J'espère y retourner, n'en étant éloigné que de cinq lieues.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai vu à Tipæsa, dans la journée pluvieuse du 25 octobre dernier. Je serais heureux que cet article, tout incomplet qu'il soit, pût vous convenir. Je ne suis topographe et dessinateur qu'au même titre qu'archéologue, c'est-à-dire de goût et d'occasion.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. Leclèrc,

Aide-major aux zouaves.

A M. A. LELEUX, ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

A propos de deux articles de M. Champollion-Figeac.

MONSIEUR,

Je viens de lire dans la *Revue Archéologique* deux articles de M. Champollion-Figeac sur l'état primitif du Papyrus de Turin et sur les diverses interprétations auxquelles il a donné lieu. La publication des fragments copiés en 1824 par Champollion me paraît d'une utilité incontestable, et j'aurais attendu la fin de ces articles pour apprécier le profit que l'archéologie égyptienne peut en tirer, si M. Champollion-Figeac, en citant deux passages de mon travail critique sur l'ouvrage de M. de Bunsen, ne m'avait mis dans la nécessité de réclamer contre le sens qu'il leur attribue. De ces deux citations, la première a besoin d'être complétée pour être comprise, et la seconde, j'ai regret de le dire, a complétement changé de sens, par une parenthèse que M. Champollion-Figeac y a insérée. Rectifions de suite ce dernier point, qui repose sur une erreur matérielle.

« Dans le même ouvrage, écrit M. Champollion-Figeac (1), on cite « un autre fragment (col. VI, n° 63) qui comprend, dit-on, six rois, « et dans lequel l'avant-dernière place de la dynastie (la VIe, dit-« on,) est occupée par le cartouche du roi *Ra-neb-tou*. » Or, cette parenthèse de M. Champollion-Figeac (la VIe, dit-on,) me fait dire tout le contraire de ce que je cherchais à prouver dans le passage cité. En étudiant plusieurs groupes royaux qui, d'après mes raisons, devraient être placés entre la VIe et la XIIe dynastie (et non pas à la VIe), j'expliquais au contraire que je croyais reconnaître dans le roi *Ra-neb-tou* le personnage le plus marquant de la XIe dynastie, qui est la première Thébaine, selon Manéthon. Je n'ai jamais eu par conséquent l'idée de comparer ce fragment à la VIe dynastie, en me fondant sur ce que dans la lithographie de M. Lepsius il semble réunir six noms royaux. Tant il est vrai, que je blâmais M. de Bunsen d'avoir confondu le roi qui porte le prénom royal de *Ra-neb-tou*, avec un des deux rois nommés Mentouhotep, lequel peut répondre au Mentesuphis de la VIe dynastie, dans Manéthon.

(1) Voy. dans la *Revue Arch.*, le numéro de novembre 1850, p. 165.

J'ai consacré deux pages en cet endroit (1) à établir tout le contraire de ce que la parenthèse de M. Champollion-Figeac me fait dire. Cette distraction grave me donne le droit de penser que cet antiquaire n'a pas lu très-attentivement l'ouvrage qu'il cite, et, en effet, il l'appelle *une dissertation spéciale;* tandis qu'il est réellement question d'un travail de critique générale qui porte sur toutes les questions archéologiques traitées dans l'ouvrage de M. de Bunsen. Je n'ai point fait de dissertation spéciale sur le papyrus de Turin, et cela, entre autres raisons, parce que je pense que tout travail de ce genre doit être précédé par un examen à la loupe de chaque fragment. A l'aide de cette minutieuse vérification, on devra défaire, autant que possible, par la pensée, les rapprochements de M. Seyffarth. J'abonde sur ce point dans l'avis de M. Champollion-Figeac; le document, dans son état actuel, est sophistiqué et cela avec une déplorable habileté, quoique ce résultat ait été sans aucun doute, bien loin des intentions de M. Seyffarth. De là les omissions que M. Champollion-Figeac signale avec raison dans la lithographie de M. Lepsius. Le dessinateur employé par ce savant n'a pas indiqué toutes les sutures, parce qu'on ne saurait les saisir toutes à l'œil nu; il a fidèlement reproduit ce qu'il voyait, l'état actuel du papyrus, avec ses fragments dans leur intégrité *apparente*. La seule différence générale que j'aie remarquée entre cette copie et le monument, c'est que le tracé égyptien est souvent plus ferme et plus net que ne l'indique la lithographie.

Je dois, à cette occasion, m'acquitter d'une commission dont M. Lepsius m'a prié de me charger. Comme les ouvrages allemands ne sont pas toujours bien compris en France, et que M. de Bunsen a beaucoup mis à contribution les communications de M. Lepsius, on a quelquefois identifié les systèmes et les allégations de ces deux savants. C'est ainsi que M. Champollion.-Figeac se sert, à propos du papyrus de Turin, des expresssions suivantes : « La méthode de M. Seyffarth adoptée par M. Lepsius, » « la restitution de M. Lepsius, » « selon M. Lepsius. » Toutes ces réflexions doivent être retranchées. M. Lepsius n'a publié aucune *restitution* du papyrus, et les planches que nous lui devons ne contiennent nullement son opinion sur l'ordre des cartouches. Elles reproduisent simplement le monument dans l'état où on peut actuellement le calquer, c'est-à-

(1) Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, 1846-1847. *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, 2e partie, page 13 du tirage à part.

dire tel qu'il a été collé par M. Seyffarth. Les planches de M. Lepsius n'ont subi d'autre contrôle que celui de l'exactitude matérielle et, si ma mémoire est fidèle, elles ne se distinguent que par l'addition de quelques fragments. Malheureusement aussi quelques parcelles semblent y manquer, si on les compare aux copies de Champollion. Le frère de celui-ci a donc mille fois raison de dire que ces copies n'arriveront pas trop tard. Les fragments isolés de 1824 deviennent un élément très-précieux pour le travail préliminaire que j'indiquais plus haut.

Si je n'ai pu faire une opération aussi longue et aussi minutieuse à l'occasion de mes articles critiques sur M. de Bunsen, je n'ai pas agi néanmoins avec autant de légèreté que le ferait supposer la citation isolée de M. Champollion-Figeac.

« On cite, dit-il à la même page (465), *un* fragment du papyrus « royal de Turin qui conserve les *noms des deux derniers rois de la* « *XII*e *dynastie, la durée de ces deux règnes et la durée totale de cette* « *même dynastie :* cela paraît être ainsi en effet, d'après la lithogra- « phie de M. Lepsius. » Qui ne croirait que je m'en suis tenu au témoignage de cette planche? Bien loin de là, m'étant rendu compte de l'importance de ce texte qui commence la VIIe colonne du papyrus (dans l'état actuel), j'avais écrit à M. Barucchi, directeur du Musée de Turin, de vouloir bien vérifier avec le plus grand soin l'état matériel du fragment que je lui envoyais. Si M. Champollion.-Figeac eût continué sa lecture jusqu'à la page 32, où j'étudie ce document, il eût trouvé la réponse de M. Barucchi. Sans doute il eût regardé comme un devoir de ne pas se contenter de dire que je citais *un* fragment, mais il eût ajouté que je le décrivais comme composé de quatre fragments plus petits, dont le rapprochement paraissait à M. Barucchi ne souffrir aucun doute, d'après la vérification qu'il avait bien voulu faire à ma demande. J'ai donc dès cette époque décrit l'état matériel du document, tandis que la citation isolée de M. Champollion-Figeac ferait supposer tout le contraire.

L'extrême importance de cette partie du papyrus m'engage à joindre aux rectifications précédentes le résultat de l'examen que j'en fis moi-même, à l'aide d'une forte loupe, dans mon voyage à Turin.

Le premier fragment (1) contient les deux noms royaux *Ramatou* et *Séveknofréou :* c'est celui que M. Champollion-Figeac a marqué D (nos 1 et 2); il est certainement bien placé en tête d'une colonne,

(1) Lepsius, *Auswahl*, etc., pl. VII, n° 72.

puisqu'il est précédé d'un blanc assez considérable. Le second fragment, celui qui attribue à ces deux rois des nombres d'années, m'a paru rapproché du premier d'une manière tout à fait certaine. L'espace blanc prouve bien qu'il appartenait aussi à une tête de colonne.

Quant aux nombres qui présentent le total de la dynastie, je crois bien qu'ils sont également à leur place, car cette ligne empiète sur la colonne suivante d'une manière qui en assure la position.

Ces morceaux ainsi réunis sont encore suivis, dans l'arrangement Seyffarth, et sans aucune solution de continuité, par d'autres fragments qui se trouvaient ainsi nécessairement indiquer la tête de la XIIIe dynastie. Ici l'examen auquel je me suis livré ne me permet pas d'hésiter, le rapprochement est mauvais, les fibres du papyrus se rencontrent mal, et je crois pouvoir affirmer que les noms derniers royaux du fragment marqué 72 dans la planche VIIe de M. Lepsius ne sont pas exactement à leur place. Ce document n'a donc à mes yeux aucune espèce de valeur, en ce qui concerne l'ordre respectif des deux familles des *Amenemhè* et des *Sevekhotep* (XIIe et XIIIe dynastie). C'est donc à tort que M. de Bunsen établissait dans son ouvrage cet ordre comme un fait acquis et définitif. L'assertion de ce savant dénuée de toutes preuves, et le titre de *Monuments de la XIIe dynastie* mis par M. Lepsius sur une planche de son Choix de monuments (1), suffisaient sans doute pour énoncer une opinion, une conjecture, mais on ne saurait prétendre que cela ait mis la science en possession de la XIIe et XIIIe dynastie. Il ne faut donc pas s'étonner si cette opinion hardie, avancée alors avec si peu de preuves, n'a rencontré d'abord que défiance et incrédulité. J'ai moi-même insisté plusieurs fois sur l'incertitude qui s'attachait à toutes les données tirées du papyrus ainsi reconstruit, et si j'ai, dès cette époque, admis l'identification de la famille royale d'Amenemhè I avec la XIIe dynastie, c'est que cette attribution reposait pour moi sur un ensemble de vues et d'observations que j'ai exposées dans les articles cités. Loin de m'en tenir au fragment du papyrus de Turin, je prouvais par deux inscriptions très-positives que la famille de rois commençant à Amenemhè I et finissant à Seveknofréou, était profondément séparée d'avec la XVIIIe dynastie ; ce qui était précisément le fond de la discussion.

La question est différente en ce qui touche la place des *Sévekhotes* à la XIIIe dynastie. Il est évident que ce point restait tout à fait

(1) Voy. Lepsius, *Auswahl*, etc., pl. X. Ubersicht der Denkmähler.

douteux, une fois que l'indication tirée de l'ordre artificiel du papyrus était écartée. Aussi me paraît-il incontestable, que ce groupe n'a réellement été classé après la XIIe dynastie que par la découverte de l'inscription de Semné que j'ai publiée dans cette revue (1).

Parce que les rapprochements actuels du papyrus doivent inspirer une juste défiance, s'ensuit-il pour cela qu'on ne puisse arriver à aucune certitude quant au rapprochement de deux ou plusieurs de ces fragments? La justice n'a jamais admis une pareille prétention : car on a vu dans les causes les plus graves, des pièces réduites en petits fragments être reconstruites en tout ou en partie par les soins d'un expert, et permettre de pénétrer ainsi le sens primitif, sans que le plus intrépide avocat ait osé nier la valeur d'un document ainsi rétabli. M. Champollion-Figeac est fort loin d'ailleurs d'avoir adopté ce rigorisme exagéré dans ses propres publications; car au sujet de la traduction faite par son frère d'une portion du fragment n° 1 (de M. Seyffarth) et qu'il nous a communiquée, il nous fait remarquer aujourd'hui, que la portion principale de ce fragment (cotée Nn dans la pl. 149), n'avait réellement que cinq lignes et point de chiffres. « Il n'y a que conjectures, ajoute-t-il, dans la réunion « qui a donné à ces petites portions du texte, l'apparence d'un seul « fragment de treize lignes successives : le lecteur devait en être « averti. » Sans doute; et à plus forte raison, si au lieu d'indiquer le fragment on se borne à en donner la traduction. C'est ce qu'a fait M. Champollion-Figeac, en publiant dans la revue de MM. Didot, la traduction faite par son frère de ces lignes ainsi rapprochées (2). C'était bien ici le cas, ce me semble, d'avertir qu'il *n'y avait là que conjectures*, etc. Si, au contraire, le rapprochement des chiffres est assez certain pour fournir dans cet endroit la donnée saine que Champollion crut y avoir trouvée et que M. Champollion-Figeac a publiée sans signe de défiance, la même certitude peut se rencontrer dans un autre endroit. Tel est le cas, à mon avis, que présentent les deux fragments rapprochés en tête de la VIIe colonne.

Les lecteurs de la *Revue* savent du reste, que les conclusions historiques de mon premier travail sont tout à fait en dehors du plus ou moins de valeur qu'on accordera, dans cette question, au papyrus de Turin; elles posent sur un ensemble de raisons que j'ai résumées dans la lettre à M. Leemans, sur une stèle du musée de

(1) Voy. *Revue Archéologique*, 5e année, p. 311.

(2) Voy. *Revue encyclopédique* de MM. Didot, série d'articles de M. Champollion-Figeac.

Leyde (1), et en effet, le témoignage de diverses inscriptions est venu depuis confirmer toutes mes vues sur les XIe, XIIe et XIIIe dynasties (2).

M. Champollion-Figeac pense que la première colonne de l'arrangement de Seyffarth, pouvait bien être placée originairement à la suite de la seconde. Ce n'est pas moi qui contesterai la vérité de cette remarque, puisque j'ai expliqué dans le même travail que le fragment où se trouve le règne de Ménès devait naturellement avoir été placé après celui où se trouve le détail de la dynastie divine. Mais je me suis bien gardé de dire avec le même antiquaire que ces deux fragments contiennent également des règnes de dieux. L'un, en effet, retrace le détail d'une dynastie divine : *Sev, Osiris*, etc., l'autre, au contraire, contient des résumés et des calculs sur le règne des dieux, puis le commencement de la dynastie de Ménès. N'est-il pas naturel de penser que ce dernier fragment venait après l'autre, sans doute après un grand intervalle, puisque, d'après Manéthon, les demi-dieux et les héros devaient encore précéder les hommes.

Je ne puis terminer ces lignes sans essayer de jeter aussi quelque lumière sur la méthode que M. Champollion-Figeac prête à M. Seyffarth dans la reconstruction du papyrus. A l'aide du pronom indéfini *on* il confond tout à la fois les intentions de M. Seyffarth, la restitution supposée de M. Lepsius, les attributions faites depuis, par suite de l'étude des monuments, et enfin l'assertion qu'il me prête si gratuitement d'avoir identifié un fragment de six noms à la VIe dynastie. Tout cela aurait, selon lui, présidé au travail de M. Seyffarth (v. p. 471). Il faut absolument remettre un peu d'ordre dans cette confusion de dates et d'idées.

Que M. Seyffarth ait voulu imiter, dans l'ordre qu'il assignait au papyrus, les dynasties de Manéthon, c'est ce qui saute immédiatement aux yeux. Mais quand on connaît le système de lecture de ce savant, on peut avancer qu'il n'a pu se guider par la lecture des noms. M. Champollion-Figeac suppose qu'*on* a placé soixante-seize rois entre Ménès et la VIe dynastie, par déférence pour Eusèbe; mais qui annonce qu'on ait voulu placer la VIe dynastie à l'endroit indiqué? ce n'est ni M. Lepsius, ni M. de Bunsen, ni moi, comme je l'ai rappelé plus haut. Comment le même M. Champollion-Figeac suppose-t-il que M. Seyffarth ait placé tout à la fois la VIe dy-

(1) Voy. *Revue Archéologique*, 6e année, p. 557.
(2) Voy. dans la *Revue archéologique*, 5e année, p. 31 et 6e année, p. 557.

nastie à la fin de la VIe colonne et la XIIe en tête de la VIIe colonne? que devenaient donc les cinq dynasties intermédiaires?

Quant à moi, j'ai en effet indiqué dans le papyrus un cartouche appartenant à la VIe dynastie (1), c'est celui de la reine Nitocris, mais il est bien loin du fragment en question.

M. Champollion-Figeac poursuivant son examen du système de M. Seyffarth nous dit encore (p. 471) : « après la place assignée à la « XIIe dynastie, on trouve quatre-vingt-seize lignes de suite, etc... » Assigné par qui? par M. Seyffarth sans doute, puisque M. Champollion-Figeac a soin de nous prévenir (p. 469) que la VIIe colonne ne présente aucune différence dans la copie faite par son frère sur celle de M. Seyffarth. Voilà donc ce dernier identifiant la tête de la VIIe colonne avec la XIIe dynastie quinze ans avant que M. Lepsius en eût l'idée! et néanmoins le même M. Seyffarth (toujours suivant M. Ch.-Figeac) plaçait immédiatement avant cette dynastie un fragment où il pensait reconnaître la VIe! C'est ainsi qu'en englobant dans le dessin primitif du savant viennois des attributions nouvelles fournies par l'étude des monuments et du papyrus, M. Champollion-Figeac jette un discrédit immérité sur le résultat de ces travaux. M. Seyffarth est aussi étranger que possible à la *place assignée à la XIIe dynastie*. Il a au contraire masqué, autant qu'il était en lui, l'importance du fragment en question, puisqu'il lui a accolé avec adresse, et à tort suivant mes observations, d'autres fragments qui séparent maintenant la reine *Séveknofréou* des *Sévekhotep* ses successeurs.

Telle est la part que je crois devoir assigner à chacun; car, à mes yeux, l'opinion de M. Lepsius sur les rois de la XIIe dynastie est une de ces conjectures heureuses qui n'appartiennent qu'à ceux auxquels une profonde étude des textes et des monuments a donné cet instinct du vrai qui devance les preuves, instinct que sa polémique avec Champollion ne dénote guère chez M. Seyffarth en ce qui concerne du moins l'archéologie égyptienne.

M. Champollion-Figeac nous promet un travail de son illustre frère sur ce sujet: nous l'attendons avec impatience. La France n'a point encore convenablement payé sa dette à Champollion, et je saisis cette occasion de le dire. Les planches de son grand ouvrage attendent toujours le texte explicatif, monument du plus haut intérêt pour la science et que MM. Didot devaient publier en entier d'après leur mar-

(1) Voy. *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, IIe partie, p. 5.

ché avec l'État. D'autres travaux importants, des traductions commencées, des études sur le rituel funéraire, la copie d'une syringe entière de Biban el Molouk, etc., sont autant de trésors qui auraient dû voir le jour depuis vingt ans. Il n'est pas une ligne de Champollion qui n'ait quelque prix pour l'histoire de la science. Ne pourrait-on au moins faire un choix et publier les morceaux les plus précieux, les traductions commencées, par l'un des moyens dont l'État dispose? Les notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale ne nous semblent pas un cadre convenable pour communiquer au public les travaux les plus avancés, si toutefois la France est trop pauvre pour faire les frais d'une publication complète et convenable. Il y a dans cet oubli une ingratitude contre laquelle tous les amis de la science doivent protester, jusqu'à ce que le pays ait élevé un monument complet aux œuvres de celui qui a tant contribué à sa gloire littéraire.

EMMANUEL DE ROUGÉ.

LETTRE A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

Dans un des derniers numéros de la *Revue Archéologique* vous avez reproduit presque en entier un article de M. Théodore Nisard ayant pour titre, *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle*, et inséré dans le *Correspondant* le 25 août. Cet article a donné lieu à une lettre que j'ai adressée à M. Lenormant et qui a été publiée dans ce dernier recueil le 25 octobre. Elle contient une rectification que votre impartialité vous portera, je l'espère, à accueillir.

En conséquence, Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre en vous priant de l'insérer dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

FÉLIX CLÉMENT.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF DU CORRESPONDANT.

Paris, le 22 octobre 1850.

MONSIEUR,

Il a paru, le 25 août, dans le *Correspondant*, un article ayant pour titre : *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle tirés de manuscrits du XIIIe siècle et mis en parties, avec accompagnement d'orgue*, par Félix Clément, etc. L'auteur de cet article, M. Théodore Nisard, me paraît avoir manqué, à mon égard, à l'impartialité que les habitudes de rédaction d'un recueil aussi honorablement placé dans l'estime publique, lui imposaient. En vous priant de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre, mon intention est d'informer vos lecteurs que je rédige en ce moment une réponse aux attaques de M. Nisard, réponse trop étendue pour qu'elle puisse trouver place dans le *Correspondant* et dans laquelle je m'efforce de dissiper les erreurs qui ont pu abuser quelques esprits à l'égard de mes travaux. (Cette réponse a paru dans le journal *l'Univers* le 6 et le 10 novembre.)

En attendant la publication de cette réponse, je ne puis me dispenser de détruire ici une imputation contenue dans la critique de M. Nisard et qui me serait préjudiciable si je la laissais plus longtemps peser sur mon caractère.

A la huitième page de son article, M. Nisard s'exprime ainsi :

« Mais voici qui est plus grave. Dans sa collection des chants du « XIIIe siècle, M. Félix Clément a publié le trait du carême : *Do-* « *mine non secundum*, morceau que les réformateurs de la liturgie « parisienne ont placé à la messe du mercredi des Cendres et à celle « du lundi de la Semaine Sainte, d'après la mélodie profondément al- « térée du trait grégorien de la Semaine Sainte : *Domine exaudi*, etc. « Qu'a fait M. Clément pour restaurer cette prière mutilée par les « puritains bibliques du XVIIIe siècle ? *Il s'est d'abord avisé de cor-* « *riger les correcteurs en complétant le texte sacré ; puis, avec le texte* « *ainsi allongé, il s'est mis à la torture pour y adapter le chant du trac-* « *tus grégorien, répétant plusieurs fois de suite les mêmes tirades mélo-* « *diques, les modifiant, les arrangeant vaille que vaille pour remplir le* « *nombre des syllabes du texte.* Et parce que M. Clément a pris pour « base de son travail le chant du *Domine exaudi* dans des manuscrits « du XIIIe et du XIVe siècle, il en a conclu que le *Domine non se-* « *cundum* ainsi *prétintaillé* devait figurer parmi les productions de « son époque favorite. En vérité, cela est par trop *naïf*, et une pa- « reille conclusion ne peut pas être prise au sérieux. »

M. Nisard se contente d'appeler ce procédé naïf. Je trouverais un autre terme pour le qualifier, si j'avais imposé au public une semblable falsification comme une mélodie exhumée d'un manuscrit du XIIIe siècle. Je ne transige pas ainsi avec ma conscience. Si j'ai affirmé que le morceau *Domine non secundum* se trouvait tel que je l'ai publié dans un manuscrit du XIIIe siècle, c'est qu'il y était réellement, et il y est encore. Tout le monde peut voir ce *tractus* à la huitième ligne du folio quarante-quatre du manuscrit 904 de la Bibliothèque nationale, *codex bigotianus*, registre 4218. Je n'ai rien *falsifié*, rien *modifié*, rien *prétintaillé*, ni paroles, ni notes, ni l'ordre dans lequel elles sont placées.

Comment, d'ailleurs, accorder les affirmations positives de M. Nisard en cet endroit avec cette phrase de la quatrième page de son article, dans laquelle il déclare que je suis un *esprit de bonne foi, incapable de commettre l'ombre d'une fraude?* Je n'y comprends rien ou je comprends trop.

Je suis convaincu, Monsieur, que votre justice et votre impartialité vous font trouver, comme à moi, cette rectification nécessaire.

Veuillez agréer, etc.

FÉLIX CLÉMENT.

LETTRE A M. PROSPER MÉRIMÉE,

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR

UNE INSCRIPTION SÉPULCRALE DU MUSÉE DES ANTIQUES DE SAINTES.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

La découverte de la supercherie des fameux marbres de *Tetricus* à Nérac, et de quelques autres mystifications archéologiques, particulièrement dans le midi de la France, a donné l'éveil aux antiquaires et aux paléographes, et motivé leurs défiances touchant l'origine, la provenance et l'authenticité des monuments épigraphiques, dont l'exhumation leur est annoncée de temps à autre.

A ce sujet, monsieur et très-honoré confrère, à titre de membre du comité des arts et monuments au ministère de l'instruction publique et de correspondant du ministère de l'intérieur et de la commission pour la conservation des monuments historiques, je crois devoir appeler ici votre attention et provoquer celle des archéologues en général, sur une inscription sépulcrale recueillie, comme antique, dans le musée de Saintes (l'ancien *Mediolanum santonum*), et découverte, en 1815, dans cette ville lors de l'exploration d'un cimetière romain destiné à la sépulture des *Santones* (1), et situé, selon l'usage, hors des murs de la cité gallo-romaine et dans le voisinage de la voie militaire qui, en se bifurquant à quelque distance de ce point, conduit à *Limonum* (Poitiers) (2) et à *Vesuna* ou *Vesona* (Périgueux (3).

(1) J'ai rendu compte de l'ensemble de ces fouilles et de leurs résultats, dans mes rapports à l'Institut et au Ministre de l'Intérieur, et aussi 1° dans ma *Notice sur les Antiquités de la ville de Saintes*, découvertes en 1815 et 1816. Paris, in-8°, 1817, et 2° dans mes *Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure*, inédites on nouvellement expliquées. Paris, 1820, 1 vol. in-4° avec figures.

(2) Cette voie est marquée dans l'itinéraire d'Antonin.

(3) Cette voie est indiquée dans la table Théodosienne ou de Peutinger.

Je vais, monsieur et honoré confrère, copier ici figurativement cette inscription gravée sur une dalle de marbre blanc, ayant la forme d'un carré long, sans ornements de sculpture et sans aucunes moulures à l'encadrement. Les caractères sont majuscules romains.

D. M. ET. M.
TVLLIÆ. F. T. MARTII
CENTVRIONIS. D.
A. ÆTATIS. XX.
ET. VR. DCC. LXXI.

Il faut remplir comme suit les sigles de l'inscription : D*iis* M*anibus* ET M*emoriæ* TVLLIÆ F*iliæ* T*iti* ou T*ullii* (4) MARTII CENTVRIONIS D*efunctæ* ou D*ecessit* A*nno* ÆTATIS XX ET VR*bis* (sous-entendu *conditæ*) DCC. LXXI.

C'est-à-dire :

Aux mânes et à la mémoire de *Tullia*, fille de *Titus* ou *Tullius Martius*, centurion, morte âgée de vingt ans, l'an de la fondation de la ville 771.

Si l'inscription tumulaire de *Tullia* n'est pas apocryphe, et si son antiquité est admise, à la suite de l'examen dont je demande qu'elle soit l'objet, il faudra reconnaître qu'elle est la plus remarquable et la plus curieuse de la collection épigraphique du musée de Saintes; mais je dois d'abord dire que lorsqu'au moment de sa découverte elle me fut présentée, comme inspecteur-conservateur des monuments historiques et d'antiquité du département de la Charente-Inférieure, dès la première vue je crus remarquer dans sa contexture et dans tout son ensemble quelque chose d'étrange et d'inusité qui me la rendit suspecte et me fit douter de sa sincérité, sentiment que partagèrent bientôt après, à son égard, MM. Millin et Éloi Johanneau, lorsque je la leur communiquai. Plusieurs motifs justifiaient ce doute à mes yeux, et le maintiennent encore.

(4) T*iti* serait sans doute, ici préférable à T*ullie*, parce qu'il n'y a que les prénoms d'hommes qu'on puisse marquer par une seule lettre, et que TVLLIVS n'est pas un prénom; mais, cependant, on peut être déterminé à préférer ce dernier, *qui est de famille*, par celui de TVLLIÆ qui précède; il n'est pas sans exemple d'ailleurs de voir *Tullius* indiqué par le sigle T. On sait que les femmes chez les Romains, portaient toujours le nom de leur famille paternelle, même après le mariage; ainsi la fille de *Marcus Tullius* Cicéron, s'appelait *Tullia*, comme celle de *Tullius Martius*. Nous raisonnons toujours ici dans l'hypothèse que cette inscription est véritablement antique.

Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut l'accouplement des lettres A E dans les mots *ætatis*, *Tulliæ*, contre l'usage constant des Romains qui ne les liaient jamais dans leurs inscriptions.

Dans les immenses recueils qui existent des inscriptions de ce même peuple, sépulcrales ou tumulaires, on en connaissait avant l'épitaphe de la fille de *Martius* qui rappelât la date de la fondation de Rome, car je ne pense pas que l'on puisse expliquer autrement la sigle ET VR (en sous-entendant ROMAE CONDITAE). On sait que le mot *urbs* tout seul désignait Rome spécialement, c'est-à-dire la ville par excellence. C'est dans ce sens qu'il est constamment employé par les poëtes, les orateurs et les historiens de la *haute latinité*. Néanmoins, tel n'était pas l'avis du célèbre Visconti, à qui j'avais aussi communiqué par lettre notre inscription, et qui me répondait, relativement au sens, ou plutôt à l'acception, dans cette circonstance, du mot *urbs*, mais sans aborder la question de l'authenticité de notre marbre tumulaire : « Cette inscription est très-« intéressante parce qu'on y trouve l'an de la fondation VRBIS, « c'est-à-dire VRBIS *Santonicæ*, comme Ausone appelle, dans une « de ses épîtres, la ville de Saintes (5). »

Plus tard pourtant, et sur mes observations, l'illustre antiquaire pensa avec nous qu'il était ici question de l'ère de la fondation de Rome, bien que ce fût insolite, et non de celle de *Saintes*. Car il est plus que douteux que les Romains eussent connaissance de l'époque certaine de cette dernière ville d'origine gauloise, et à laquelle on a voulu plus tard donner pour fondateurs une colonie de Troyens fugitifs et errants sur les mers, après la ruine de Troie, et qui, suivant les auteurs de cette fable, sans aucun fondement historique, auraient donné à leur nouvelle patrie le nom de Xaintes, de celui du *Xante*, fleuve de la Troade (6).

En écartant pour un moment toute suspicion de fraude à l'égard de notre inscription, il faut admettre que le centurion *Titus* ou *Tullius Martius* était un citoyen romain qui, durant son séjour à Saintes, eut le malheur d'y perdre sa fille, et par un sentiment d'orgueil et

(5) *Santonica urbs*; épître VIIIe d'Ausone à son ami, le rhéteur *Axius Paulus*.

(6) La manière dont le nom de cette ville est écrit dans les auteurs anciens grecs et romains ne s'accordent pas du tout avec cette étymologie Μεδιολάνιον-Σαντονων (Marcien d'Héraclée), *Mediolanum Santonum* (Itinéraire d'Antonin), *Civitas-Santonum* (Notice des provinces de l'Empire). Ce n'est que dans le moyen âge qu'on substitua la lettre X à la lettre S, comme initiale du nom de cette ville.

d'amour-propre digne d'un citoyen de Rome, et peut-être aussi par la force de l'habitude, data de l'ère de sa patrie l'année de la mort de sa chère *Tullia*.

On pourra s'étonner encore de ne pas voir figurer à la suite du titre militaire de *Martius* le numéro de la cohorte dont il était le centurion, avec le nom de la légion ou du corps de milice romaine dont il faisait partie, énonciation qui n'est point ordinairement émise en pareille circonstance; mais il ne serait pas invraisemblable, toujours en raisonnant dans la même hypothèse, que cet officier, momentanément isolé ou séparé de son corps, eût eu un commandement ou une mission, affecté aux militaires de son grade, à *Mediolanum-Santonum*, place importante de l'Aquitaine par sa position et à raison de son voisinage du littoral de l'Océan.

L'an 771 de Rome remonte à la 118e de l'ère chrétienne et au principat de Tibère, et elle correspond au troisième consulat de cet empereur et au second de Germanicus. C'est également sous le deuxième consulat de ce dernier que les *Santones* lui élevèrent cet arc de triomphe, l'un des principaux monuments antiques de Saintes et le mieux conservé, que nous avons eu la douleur de voir renverser tout récemment pour la prétendue cause d'utilité publique, motif dont on abuse si souvent pour la destruction de nos monuments historiques les plus précieux et les plus respectables, lorsqu'il était possible de conserver encore durant plusieurs siècles, ce vénérable témoignage de l'amour et de la reconnaissance de nos vieux Santons, pour l'un des plus grands hommes qui figurent dans l'histoire et des meilleurs princes qui aient honoré l'humanité, hommage auquel ne présidèrent point l'adulation et la flatterie....

En rappelant, monsieur et très-honoré confrère, votre souvenir et votre pensée sur l'inscription du musée de Saintes, qui fait le sujet de cette lettre, j'ai voulu connaître votre opinion sur ce monument épigraphique qui n'a pas encore été l'objet d'une sentence définitive et d'un jugement en dernier ressort de la part des archéologues.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de ma haute et bien affectueuse estime et de mon entier dévouement.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France, des Comités historiques, etc.

SCEAU DE JEAN TROUSSEVACHE.

Parmi les noms des rues de Paris, dont l'appellation a été changée depuis près de trente ans, il en est un principalement que l'on éprouvait une certaine répugnance a prononcer, je veux parler de la rue Troussevache, dont le nom a été supprimé pour lui substituer celui beaucoup plus connu de la Reinie, le premier magistrat décoré par Louis XIV du titre de lieutenant de police, et auquel Paris dut en 1667, son assainissemet et son éclairage pendant la nuit. Bien loin de contester un aussi judicieux hommage rendu à la mémoire de la Reinie, je ferai observer que l'édilité parisienne aurait pu, sans déshériter de son nom, tout historique, la rue dont il est question, appliquer celui qu'on lui a substitué à une autre plus digne par ses proportions et sa propreté, d'une pareille consécration : certes, un magistrat comme de la Reinie en méritait bien la peine.

Une trouvaille faite l'année dernière, vient recommander à l'attention publique le nom de Troussevache. Parmi les objets curieux qui ont été recueillis en 1849, par les ouvriers du bateau dragueur, dans le curage du petit bras de la Seine, au bas de l'une des piles du pont Saint-Michel, on a trouvé un ancien sceau gothique en cuivre de forme ogivale qui paraît remonter au XIVe siècle. Ce sceau acquis par M. Arthur Forgeais, peintre restaurateur de tableaux, quai des Orfévres, 56, est passé depuis dans les mains d'un amateur auquel il l'a cédé. M. Forgeais m'en ayant donné un surmoulé, son examen m'a révélé qu'il avait appartenu à Jean Troussevache, chanoine du Mans, sous le patronage de Saint-Pierre, premier titulaire de l'Église, aujourd'hui dédiée à saint Julien. Ce Jean Troussevache appartenait à une famille distinguée dans la bourgeoisie de Paris. Un des membres de cette famille, Oudard Troussevache, donna son nom à la rue ci-dessus désignée en mémoire d'une maison qu'il possédait dans cette rue, et dont un cartulaire de la Sorbonne fait mention sous l'année 1248, comme étant alors possédée par un sieur de Braie qui l'avait probablement acquise de Oudard Troussevache. Il existe des actes passés au mois de mai 1257, par Eudes Troussevache, probablement garde-notes ou notaire. Les registres du Temple parlent encore de Oudard Troussevache en 1261, et ceux du Châtelet font mention d'un Denys Troussevache en 1426 et en 1441, probablement issu de la même famille. La rue Trousse-

vache est indiquée sous ce nom dans l'accord de Philippe le Hardi, roi de France, avec le chapitre de Saint-Merry en 1273 et 1284, qui se trouve inséré dans le cartulaire de Saint-Magloire. C'est à Jean Troussevache qu'appartenait le sceau en question, dont voici la description : ce sceau est, comme je l'ai dit, en cuivre jaune de forme ovale curviligne, comme la plupart des sceaux de cette époque, accompagné d'un petit anneau en saillie, dans lequel passait le cordon qui servait à le fixer autour du cou de la personne qui le portait, pour s'en servir comme d'une signature dans les actes émanés de sa juridiction ou tout autre. Dans le champ du sceau, sont deux figures séparées par un arbre, suivant l'usage de ce temps. L'une, placée à droite, représente saint Pierre revêtu des habits de pontife romain, portant de la main droite une clef au lieu de deux, marque distinctive par laquelle il est toujours caractérisé, et qui est devenue traditionnellement celle des souverains pontifes ses successeurs; de la main gauche il porte un livre fermé. L'autre figure moins haute que celle de Saint-Pierre, représente Jean Troussevache. Son costume consiste en une aube longue et par-dessus, un camail ou aumusse. Ce chanoine porte sur la poitrine un livre fermé, qui est probablement un évangéliaire, comme diacre. (Un prêtre porte ordinairement un calice, et un sous-diacre le manipule) Autour du champ de ce sceau, on lit l'inscription suivante en caractères gothiques :

S. (*Sigillum*) Johis (*Johannis*) Troussevache Can (*Canonicus*) Cenom (*Cenomanensis, chanoine du Mans.*)

Sous ces deux personnages se voit un écusson armorié présentant une croix grecque, blason de Jean Troussevache. Nous regrettons que l'absence de toute espèce de document sur ce personnage nous réduise à cette simple mention, sur l'époque à laquelle il vivait, et sur les faits de sa vie qui s'est probablement écoulée dans le silence de la vie claustrale, car aucun fait n'est venu révéler que ce chanoine ait pris part à quelque acte important, soit de l'administration civile ou ecclésiastique.

GILBERT,
Membre de la Société des Antiquaires de France.

PROGRAMME

D'UN OUVRAGE INTITULÉ :

DOCUMENTS NUMISMATIQUES

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES ARABES D'ESPAGNE.

PAR ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(ANNÉES 98 A 897 DE L'HÉGIRE.)

Cet ouvrage commencé en 1845, comprend la description de tout ce que l'auteur a pu réunir en fait de monnaies arabes frappées par les conquérants de la péninsule. Divers orientalistes ont déjà publié un certain nombre de ces monuments; mais le sujet est loin d'être épuisé et vaut la peine d'être traité sous forme de monographie. Les collections publiques et particulières renferment un nombre considérable de monnaies inédites, et, quoique l'auteur ait reçu, à cet égard, des communications très-précieuses, il a voulu, avant de mettre son livre sous presse, faire encore un appel à l'obligeance des numismatistes, en leur demandant de vouloir bien lui adresser des empreintes et l'indication du poids des pièces inédites qu'ils peuvent posséder. Il se fera toujours un devoir de signaler le nom des personnes qui voudront bien lui communiquer des renseignements. La liste qui suit a pour but de déterminer d'une manière bien précise ce que l'auteur a déjà recueilli et par conséquent ce qui lui manque encore. On n'y trouvera pas certaines monnaies décrites par des orientalistes, d'ailleurs très-habiles, soit parce qu'elles ont été lues d'une manière qui a autorisé une nouvelle attribution, soit parce qu'on n'a pu se contenter d'une simple description. L'étude des monnaies orientales réclame toute l'expérience des numismatistes exercés, car la connaissance des langues est tout à fait insuffisante pour opérer leur classement. La notion du style des monnaies est absolument nécessaire; c'est le guide le plus sûr. Ainsi, jusqu'à présent, le plus

ancien *dirhem* (monnaie d'argent) que l'auteur ait pu voir est la pièce frappée en l'an 150. D'autres pièces attribuées à des années antérieures lui ont été montrées, mais leur style prouvait, à première vue, qu'elles avaient été lues imparfaitement, ce qu'un examen attentif a toujours confirmé. C'est après une étude approfondie du style particulier aux monnaies arabes de l'Espagne que l'auteur a classé, il y a cinq ans déjà, la série appartenant à la Bibliothèque nationale. Il est arrivé, par exemple, à reconnaître que certaines monnaies qui semblaient être en contradiction avec l'histoire, sont au contraire entièrement d'accord avec la chronologie reçue, puisque tout en portant le type d'un prince mort depuis longtemps (quelquefois depuis plus d'un demi-siècle), elles montrent aussi le nom du prince qui les a fait fabriquer et auquel seul s'applique la date de la monnaie. Les empreintes de monnaies appartenant aux années 92 à 150, ainsi que de toutes les pièces frappées pendant les Ve, VIIIe, et IXe siècles de l'hégire, alors même qu'elles seraient déjà indiquées dans le catalogue très-succinct donné ici, seraient reçues avec la plus vive reconnaissance. L'ouvrage qui embrasse huit siècles contiendra, outre la description complète des monnaies, la traduction de leurs légendes et l'indication des poids, des notes historiques sur les khalifes, les rois, les oualis, les émirs, les hadjebs dont les noms figurent sur ces monnaies. Une portion de ces noms seulement a été indiquée dans la table ci-jointe. Cependant cette table suffit pour faire connaître la plupart des attributions nouvelles ou des monuments inédits que contient l'ouvrage; et l'auteur confie cette partie de son travail à la bonne foi du public érudit, espérant que l'on voudra bien lui laisser le temps de publier le résultat de ses recherches et suspendre tout jugement jusqu'à ce qu'il ait pu exposer ses preuves.

OUALIS DE SOLÉIMAN. 96-99.

Années de l'hégire.

98. — Petit dinar d'or *bilingue* frappé à Cordoue. Au revers : l'inscription latine : FERIT OSSOLI IN SPANAN, autour d'une étoile. Fabrique épaisse semblable à celle des dinars de l'émir africain Mousa ben Nacer... (*Thomsen, à Copenhague.*)

» — Fels arabe portant une étoile au revers.

99. — Tiers de dinar sans nom de ville.

OUALIS D'YÉZID. 101-105.

Années de l'hégire.

102. — Demi-dinar purement arabe. Cordoue.
» — Tiers de dinar *id.* Cordoue. (*F. de Saulcy.*)
103. — Tiers de dinar sans nom de ville.

OUALIS DE HÉSCHAM. 105-125.

108. — Fels. Cordoue.
L'auteur n'a pu se procurer les empreintes des dirhems des années 100, 104, 110, 118, 124, publiés par divers orientalistes.

ABDERRAHMAN. 138-171.

150. — Dirhem de Cordoue. . . . . (*Saulcy.*)
Autres des années 153, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 168, 169, 170.
Divers écrivains ont indiqué des dirhems pour les années 151, 156, 162, 167.

HÉSCHAM I. 171-180.

172. — Dirhem de Cordoue.
Autres des années 173, 174, 176, 177.

EL HAKEM I. 180-206.

182. — Dirhem de Cordoue.
Autres de 186, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206.
Les monnaies frappées dans les années 180, 181, 183, 184, 185, 187, 188, 189, 190, 194, 201, n'ont point encore été vues en nature par l'auteur, qui recommande particulièrement aux numismatistes de porter leur attention sur les mots accessoires placés entre les lignes horizontales de la formule religieuse.

ABDERRAHMAN II. 206-238.

212. — Dirhem de Cordoue.
Autres des années 213, 214, 216, 217, 219, 220, 221,

Années de l'hégire.

222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236.

L'auteur n'a pas vu encore les dirhems des années 207 à 211, 215, 218, 237.

Recommandation particulière au sujet des mots accessoires placés au centre ou au bas des formules religieuses.

MOHAMMED. 238-273.

238. — Dirhem de Cordoue.

Autres des années 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250.

253. — Dirhem de très-grand module frappé à Cordoue.

270. — Autre de très-grand module.

Les dirhems des années 251 à 262, 264 à 269, et 271 à 273 manquent.

EL MONDHIR. 273-276.

L'auteur n'a pas encore retrouvé de monnaies appartenant à ce règne.

ABDALLAH. 276-300.

282. — Dirhem de Cordoue; grand module; les caractères des légendes horizontales sont terminés par des fleurons.

282. — Fels frappé à Cordoue.

285. — Dirhem de module ordinaire.

Les monnaies des années 276 à 281, 283, 284, 286 à 300 manquent à l'auteur.

ABDERRAHMAN III. 300-350.

316. — Dirhem de grand module frappé dans l'*hôtel des monnaies de Cordoue.*

318. — Petit dinar d'or frappé à. . . . . (*Norblin.*)

321. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Mohammed.

331. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Casem. (*Legras.*)

Autres de 332, 333, 334.

335. — Grand dirhem de Cordoue avec le nom de Héscham.

336. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Abdallah.

339. — Dirhem de Zehra avec le nom de Mohammed.

Années de l'hégire.

340. — Dinar de Zehra avec le nom de Mohammed.
341. — Dirhem de Zehra. Autres de 342, 343, 344, 345, 346.
347. — Dirhem de Zehra avec le nom d'Ahmed.
348. — Dinar de Zehra. Autre de 349.
3.4. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Saïd.

EL HAKEM II. 350-366.

350. — Dirhem de Zehra avec le nom de Yahya. . . (*Saulcy.*)
351. — Dirhem de Zehra avec le nom d'Abderrahman. (*Norblin.*)
Autres de 352, 353, 354.
356. — Dirhem de Zehra avec le nom de Schoaïd . . (*Saulcy.*)
357. — Dirhem de Zehra avec le nom de Amer.
Autre de 358.
359. — Dinar de Zehra avec le nom de Amer et du hadjeb Djafar.
360. — Dinar de Zehra avec le nom de Amer. — Dirhem de 362.
363. — Dinar de Zehra et dirhem de la même année.

HÉSCHAM II. 366-399. : 400-403.

366. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Amer.
Autre des années 367, 370, 377, 380, 381, 382, 383, 384.
386. — Dirhem de Cordoue. . . . . (*F. de Pfaffenhoffen.*)
387. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Mofarredj. (*Chabouillé-Maisonneuve.*)
388. — Dirhem de Cordoue.
388. — Dirhem de Fez avec le nom de Zaïri.
389. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Mohammed.
389. — Dirhem de Fez avec le nom de Ouadha.
390. — Dinar de Cordoue avec les noms Mohammed et Amer. — Dirhem de la même année.
391. — Dinars de Cordoue avec différents noms de hadjebs. — Dirhems de la même année.
392. — Dinar de Cordoue avec le nom de Amer.
392. — Dirhems de Cordoue
392. — Dirhem de Fez avec le nom de Amer.
393. — Dirhem de Fez avec le nom de el Moaz. (*Pablo Bosch.*)
393. — Dinar de Cordoue avec le nom d'Abdelmalek. — Dirhems de la même année.

Années de l'hégire.

394. — Dinar de Cordoue avec le même nom. — Dirhems de la même année.
397. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Schoaïd.
397. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Abdelmalek. (*Norblin.*)
398. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Abdelmalek.
Denier avec le nom HINRICVS.
Petit dirhem avec la formule fatémite.
401. — Dirhem avec le nom de Mohammed.
401. — Dirhem avec le nom d'Abdallah.
403. — Dirhem avec le nom de Saïd Ibn Moslemah
Très-petit dinar avec le nom de.. (*Ferrao de Castelbranco.*)

MOHAMMED. 399-400.

399. — Dirhem de Cordoue avec le nom de Djehouar..(*Norblin.*)
400. — Dirhem de Cordoue.
400. — Autre avec le nom d'Ibn Moslemah.

YAHYA (au nom de Mohammed).

400. — Dirhem de Cordoue (bas titre).
401. — Dirhem de Cordoue (bas titre).
402. — Dirhem de Cordoue. . . . . (*Legras.*)
403. — Dirhem de Cordoue (cuivre).

EL CASEM (au nom de Mohammed).

404. — Dirhem de Cordoue (cuivre).
405. — Dirhem de Cordoue (cuivre).
Pendant tout le Ve siècle de l'hégire, toutes les variétés de monnaies deviennent extrêmement intéressantes, et l'auteur recevra avec une vive reconnaissance les empreintes des pièces appartenant à cette époque.

SOLÉIMAN. 400-404.

400. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Ibn Moslemah.
400. — Dirhem de Zehra avec le nom d'Ibn Moslemah.
400. — Dirhem de Zehra avec le nom d'Ibn Schoaïd.
404. — Dirhem de Cordoue.

Rois de Malaga.

ALI BEN HAMOUD.

Années de l'hégire.

407. — Dirhem de Ceuta.
408. — Dirhem de Ceuta avec le nom de Yahya.
409. — Dirhem de Ceuta (formule enfermée dans un cadre).

EL CASEM.

410. — Dinar de Cordoue.
411. — Dirhem de Ceuta avec le nom de Moudjéhid ?
411. — Dirhem de Cordoue, avec le nom d'Abou Bekr.

YAHYA.

412. — Dirhem de Ceuta avec le nom d'Édris.
414. — Dinar de Ceuta avec le nom d'Édris.
415. — Dirhem de Ceuta.
416. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Édris.

ÉDRIS. 415-431.

005. — Dirhem de . . . .
007. — Dirhem de . . . . avec le nom de Mohammed.
— Dirhem de Grenade.

Rois de Sarragosse.

AHMED. 438-474 (au nom d'Héscham II).

474. — Dirhem de Sarragosse (cuivre).
475.? — Dirhem de Sarragosse (cuivre). . . . (*Legras.*)

AHMED II. 478-503.

47:.. — Dirhem de Sarragosse.
485. — Dirhem de Sarragosse.
[48]9. — Dirhem de Sarragosse.
498. — Dirhem de Sarragosse.

AHMED BEN HOUD. 524-40.

Années de l'hégire.

Petit dirhem sans nom de lieu et sans date.

MOHAMMED BEN HOUD. 625.

Dirhem sans nom de lieu et sans date.

Rois de Séville.

MOHAMMED EL MOHTADHED. 433-461 (au nom d'Héscham II).

438. — Dinar de Cordoue avec le nom de Abad.
439. — Dirhem de Cordoue avec le nom d'Ismaïl.
450. — Dinar de Cordoue avec le nom de Mohammed.
459. — Dinar de Cordoue avec le nom de Ed Dhaffer.

MOHAMMED EL MOHTAMED. 461-484.

462. — Dinar de Cordoue avec le nom de Casem.
468. — Dinar de Séville avec le nom de Adhad Eddaoulah. . . . (*C. Famin.*)
470. — Dirhem de Séville avec le nom de Erreschid.

Rois de Tolède.

YAHYA. 436-469.

459. — Dirhem de Valence.
466. — Dirhem de Tolède. . . . . (*Chabouillé-Maisonneuve.*)
467. — Dirhem de Cordoue.
470. — Dirhem de Cordoue.
Petit dinar irrégulier sans date et sans nom de lieu. . . . (*Pablo Bosch.*)

EL CADER. 469-485.

472. — Dirhem de Tolède. . . . . (*F. de Saulcy.*)
474. — Dirhem de Oubbedah ? . . . . . (*F. de Saulcy.*)
476. — Dirhem de Tolède. . . . . .

Rois de Dénia.

ALI BEN MOUDJÉHID. 436-468.

Années de l'hégire.

437. — Dirhem de Dénia avec le nom de Moham med.
439. — Dirhem de Dénia avec le nom de Moaz Edda oulah.

ÉMAD EDDAOULAH.

475. — Dirhem de Dénia.
476. — Dirhem de Dénia.

SÉID EDDAOULAH.

483. — Dirhem de Dénia.
488. — Dirhem de Dénia.

Rois de Badajos.

ABDALLAH EL MANÇOUR *et* MOHAMMED EL MODHAFFER.

464. — Dirhem frappé à Médina-Céli? . . . . .
004. — Dirhem frappé à Badajos?
465. — Dirhem frappé à . . . . . (*F. de Saulcy.*)
46::. — Dirhem frappé àMédina-Céli? . . . . . (*F. de Saulcy.*)
465. — Dirhem frappé dans la ville de. . . . . .
Petit dinar irrégulier sans date et sans nom de lieu. . . .
(*Pablo Bosch.*)

Rois Almoravides.

IOUSSEF BEN TESCHFYN.

4. — Dinar d'Alméria.
497. — Dinar de Séville.
497. — Dinar de Cordoue avec le nom d'Aly.
497. — Dinar d'Alméria id.
497. — Dinar de Dénia id.
498. — Dinar de Dénia id.
498. — Dinar de Valence id.
500. — Dinar de Malaga id. . . . . (*Norblin.*)
Petit dirhem sans date et sans nom de lieu.

ALI BEN IOUSSEF.

500. — Dinar de Dénia.
501. — Dinar de Grenade . . . . . (*Hip. Gariel.*)

Années de l'hégire.

501. — Dinar de Malaga. . . . . (*H. Gariel.*)
501. — Dinar de Murcie. . . . . (*H. Gariel.*)
505. — Petit dirhem frappé à Cordoue. . . . . (*Pablo Bosch.*)
505. — Dinar de Valence.
505. — Dinar de Murcie. . . . . (*H. Gariel.*)
506. — Dinar de Murcie. . . . . (*H. Gariel.*)
507. — Dinar d'Algésiras . . . . . (*Ferrao de Castelbranco.*)
508. — Dinar de Grenade . . . . . (*H. Gariel.*)
508. — Dinar d'Alméria.
508. — Dinar d'Algésiras . . . . . (*H. Gariel.*)
512. — Dinar de Valence. . . . . (*H. Gariel.*)
516. — Dinar de Grenade avec le nom de Malek.
516. — Dinar d'Alméria.
516. — Dinar de Séville.
517. — Dinar d'Alméria.

Petit dinar d'or irrégulier sans date et sans nom de lieu. (*Pablo Bosch.*)

Dix variétés de petits dirhems sans date et sans nom de lieux.

517. — Dinar de Séville avec le nom du ouali Teschfyn.
520. — Dinar d'Alméria } avec le même nom.
521. — Dinar de Séville }
521, 523, 524, 535, 537. — Dinars d'Alméria avec le même nom.
533. — Dinar d'Alméria, et très-petits dirhems sans date avec le nom de l'émir Sir.

TESCHFYN BEN ALI.

538. — Dinar d'Alméria.
539. — Dinar d'Alméria avec le nom du ouali Ibrahim . . . . (*J. Rousseau.*)

ISCHAHAC BEN ALI.

Petits dirhems dont une variété avec le nom de Cordoue.

ANONYMES.

545. — Grand dinar sans nom de ville et sans nom de prince avec la devise : *La victoire vient de Dieu.*
545. — Dinar pour Baésa, Jaen et Séville. . . . . (*Ferrao de Castelbranco.*)
548. — Dinar frappé à Baésa . . . . . (*Ferrao.*)

Années de l'hégire

Petit dirhem au type des dinars qui précèdent, sans date et sans nom de lieu.

Rois de Murcie

ABDALLAH IBN AÏADH.

540, 541, 542. — Dinars de Murcie. . . . . (*Tastu.*)

MOHAMMED BEN SAÏD.

542. — Dinar frappé à Murcie.
545. — Dinar frappé à Valence,
551, 552, 553, 554, 558, 559, 561, 562. — Dinars frappés à Murcie.
Petits dirhems avec divers types.
565. — Dinar frappé à Murcie . . . . . (*Cap Opperman.*)

Almohades.

L'auteur signale particulièrement à l'attention des numismatistes les monnaies d'or ou d'argent au type adopté par les Almohades, sur lesquelles on pourrait distinguer le nom d'une ville d'Espagne inscrit au-dessous des formules religieuses.

Rois de Grenade.

IOUSSEF I. 734-755.

Sans date. — Grand dinar frappé à Grenade.

MOHAMMED V. 751-761.

Sans date. — Grand dinar frappé à Grenade.

MOHAMMED. VII. 799-811.

Sans date. — Grand dinar frappé à Grenade.

IOUSSEF IV, vers 850.

Grand dinar frappé à Grenade.

ALI. 870-887.

Grand dinar frappé à Grenade.

Années de l'hégire.

Petit dirhem carré frappé à Grenade.
880. — Fels frappé à Grenade.
881. — Fels frappé à Grenade.

MOHAMMED XI. 887-895.

887. — Fels frappé à Cadix.
890. — Fels frappé à Malaga.

MOHAMMED XII. 887-897.

894. — Fels frappé à Grenade.
897. — Fels frappé à Grenade.

Quatre variétés de dirhems carrés anonymes frappés à Grenade.
Un dirhem carré frappé à Malaga sans nom de prince.

Monnaies arabes des rois chrétiens de Castille.

ALPHONSE VIII. 1158-1214.

1214. — (117 de J. C.) Dinar frappé dans la ville de Tolède. (*Bohl.*)
1223. — Autre, ville de Tolède.
1224. — Autre, ville de Tolède.
1226. — Autre, ville de Tolède.
1228. — Autre, ville de Tolède.
1229. — Autre, ville de Tolède.
1230. — Autre, ville de Tolède.
1231. — Dinar frappé à Tolède.
1236. — Autre, Tolède.
1237. — Autre, Tolède.
1250. — (1212 de J. C.) Autre de Tolède.

HENRI Ier (au nom d'Alphonse VIII). 1214-1217.

1255. — (1217 de J. C.) Dinar frappé à Tolède . . . . (*Pce Gagarine; Bigant.*)

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La ville de Tours vient de s'enrichir de deux chapelles en style ogival du XIIIe siècle, d'un bon goût et d'un effet remarquables. Celle du nouveau monastère des Carmélites a eu pour architecte M. Pallu. Ses vitraux peints en grisailles ont été exécutés à Choisy-le-Roi. L'autre, plus vaste, a été construite pour le petit séminaire, par l'architecte Guérin. Il reste à sculpter le tympan de la porte dont le dessin ne lui fera sans doute pas moins d'honneur. Les vitraux dont on garnit les fenêtres, sortent de la fabrique de Tours; ils sont d'un beau coloris et d'une belle exécution.

L'ancienne église abbatiale de Saint-Julien, en la même ville, aliénée pendant la révolution; enlevée à la profanation et à la ruine, en 1843; est en voie de restauration, M. Guérin, architecte de la cathédrale de Tours, en dirige les travaux sous l'inspection de M. Mérimée et de M. Leprévost, vice-président de la commission pour la conservation des monuments historiques. On est ainsi en droit de compter sur une restauration complète et parfaite; ce beau monument sera ainsi bientôt rendu au culte. Il offre dans son architecture, les deux points extrêmes de la marche que l'art de bâtir a suivie dans la contrée. La tour est du XIe siècle, et les deux chapelles absidiales qui terminent les secondes nefs mineures, sont du milieu du XVIe siècle. Entre ces deux termes se trouve le corps de la basilique, dans le style du XIIIe siècle. On y voit en résumé dans de belles proportions, avec une exécution supérieure, tous les caractères scientifiques des plus illustres périodes architectoniques.

— On nous transmet la nouvelle suivante : Spalatro (Dalmatie), le 24 octobre : « M. le docteur Francesco Carrara, qui, depuis quelque temps, par ordre du gouvernement autrichien, fait exécuter des fouilles dans les environs de notre ville, sur l'emplacement où se trouvait le *Spalatum* des Romains, vient de faire une intéressante découverte, celle d'un vaste édifice antique de bains, dont une partie tombe en ruines, mais dont le reste, qui plus tard avait été approprié à l'usage du culte chrétien, est d'une merveilleuse conservation.

On y voit un oratoire, la salle des catéchumènes, le baptistère et la sacristie. Toutes ces pièces ont des pavés en mosaïque à compartiments, où sont représentés des sujets de la mythologie et de l'histoire romaine, des personnages, des animaux pour la plupart fantastiques, des poissons, des plantes, des fleurs, etc.

« M. Carrara a aussi découvert des débris des fortifications de l'antique ville de Spalatum, des arcades d'un cimetière, qui ne sont pas encore déblayées, des sarcophages et vingt-trois figurines en bronze et en marbre de diverses couleurs.

« Un rapport détaillé sur ces découvertes sera adressé à l'Académie impériale des sciences, à Vienne.

« Les fouilles sur l'emplacement de Spalatum seront continuées avec la plus grande activité, et, à juger d'après les découvertes déjà faites, on en attend des résultats d'une haute importance. »

— Notre collaborateur M. T. Nisard, vient de quitter Paris, chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique, d'une mission scientifique qui lui permettra de compléter ses travaux sur la musique. Ce savant doit visiter particulièrement la bibliothèque de Montpellier et celle de Saint-Gall.

— Dans sa séance du 22 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à une élection pour la place laissée vacante par la mort de M. Quatremère de Quinci. M. Wallon a été élu membre de l'Académie.

— Dans sa séance du 9 décembre, la Société nationale des Antiquaires de France a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus : président, M. Adrien de Longpérier; vice-présidents, MM. A. J. H. Vincent et Alfred Maury ; secrétaires, MM. Favé et F. Villot; trésorier, M. Maufras ; archiviste-bibliothécaire, M. de Martonne; membres de la commission des impressions, MM. Ch. de l'Escalopier, Bourquelot et de La Villegille. Dans cette même séance, la Société a proclamé associés correspondants étrangers, MM. Fraehn, de Bartholomei, à Saint-Pétersbourg; Samuel Birch, à Londres; Édouard Gerhard, Th. Panofka et J. Friedlænder, à Berlin ; M. G. M. Fusco, le prince San Giorgio Spinelli, à Naples; C. Cavedoni, à Modène.

DE LA TABLE MANUELLE

DES ROIS ET DES DYNASTIES D'ÉGYPTE,

OU PAPYRUS ROYAL DE TURIN,

DE SES FRAGMENTS ORIGINAUX,

DE SES COPIES MANUSCRITES OU IMPRIMÉES,

ET DE SES INTERPRÉTATIONS.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Remarquons d'abord que, dans la copie de Champollion, et pour toutes les lignes du manuscrit qui ne contiennent que des nombres, totaux de la durée d'une ou de plusieurs dynasties et qui en annoncent une nouvelle, les premiers signes sont presque toujours écrits au crayon et tracés par un trait double; ils représentent les traits qui sont écrits en rouge dans le papyrus.

Les notes sont de plusieurs sortes, écrites aussi au crayon, et éparses sur la marge de droite. D'abord elles indiquent un essai de reconnaissance des dynasties successives : on y voit, à la première page, vis-à-vis le nom de Ménès, le chiffre romain Ire, outre le mot *dieux* à la marge de la sixième ligne, et le nombre 24 200... à la fin de la dixième.

Sur la deuxième page, on voit plusieurs notes semblables, noms ou chiffres : nous les retrouverons plus bas.

En tête de la troisième page est la lecture du premier cartouche, *Néferchérès* et plus bas la lecture du cinquième cartouche, *Hoser*.

Il n'y a point de notes sur la quatrième page; à la cinquième et à la marge de la dix-septième ligne (la quinzième de la lithographie)

(1) Voy. plus haut, p. 397 et 461.

après les totaux des dynasties précédentes, on lit : *IVe Memphite et Ve*; suivent 17 lignes, et la dernière, qui est la 8e de la 6e page, est précédée de cette note : *XVII rois ;* viennent ensuite deux lignes de totaux, le premier nom, incomplet, d'une nouvelle dynastie, les trois d'après, qui sont absolument en blanc, et les deux suivants complets, avec la note : *VIe*, 6 *rois ;* cette note est antérieure à 1832, et c'est là même que M. Lepsius et les plus récentes publications ont désigné la place de la VIe dynastie dans le papyrus reconstruit.

Nous devons revenir sur les notes de la deuxième page; elles nous ramènent au travail le plus important de Champollion sur le papyrus de Turin, à la traduction textuelle, en français, ligne par ligne, des deux premières pages de ce papyrus.

C'est d'après la copie du travail de M. Seyffart qu'il a fait cette traduction ; sa première et sa seconde page sont aussi celles des lithographies publiées par M. Lepsius ; on aura donc facilement sous les yeux le texte original et la traduction, en observant, au sujet de la première page, que les quatre premières lignes sont sensiblement plus longues dans le texte manuscrit que dans l'imprimé, qu'il en est de même des lignes 11 et 12 de la même page; que la *première* ligne de la deuxième page de l'imprimé est la *quatrième* du manuscrit ; que les dixième, onzième, douzième et treizième lignes du manuscrit sont des plus oblitérées dans la lithographie où elles sont les huitième, neuvième et dixième.

Ces deux premières pages, comme l'ensemble du papyrus, authentiquent plus particulièrement encore, par leur contenu, la forme tout égyptienne des listes de Manéthon ; comme Manéthon, en effet, les premières pages du papyrus renferment les règnes des dieux qui précédèrent Ménès dans le gouvernement des hommes, et des supputations de temps, partielles ou générales, qui, d'après les fragments si rares du texte de Manéthon, se trouvaient réellement dans son histoire ou dans le préambule de ses listes.

Voici la traduction de la main de Champollion, ligne par ligne, où les points marquent les lacunes de chaque ligne, celles des groupes de chiffres, et comprenant les passages déjà publiés dans la *Revue Encyclopédique* de MM. Didot, en 1846, et dans l'ouvrage de M. Bunsen, sous le nom de Salvolini, en 1845.

PREMIÈRE PAGE.

1re ligne : « Leurs années 1000 leur vie 200
2e — « jour 20 leur année 1120, durée de leur vie 2 . 3
3e — « 10 . exerce leur royauté leur année de vie 1 . 3
4e — « . . . leur 320 durée de vie année . . . . 233 .
5e — « 10 leurs royautés dans la durée de vie année . . . .
6e — « dans la . . 19 année 11 mois 4 jours 22 . . . . .
7e — « dans . . . 19 années 2312 . . .?
8e — « 7 leurs années de durée de vie . . .
9e — Dieux — années 1442°. . . .
10e — « Total des règnes des dieux — 24200 (4?)
(Ire) 11e — « Les rois (du) roi (de la famille) Ménès (a) ont exercé la royauté 200 . . . .
12e — « durée de la vie en le roi Ménès a exercé la royauté 60?
13e — « Le roi Ath(otis)
14e — « Le roi . .
à
19e — « Le roi . . .
(IIe) 20e — « Le roi . . .
21e — « Le roi . . .
22e — « Le roi . . .

DEUXIÈME PAGE.

1re ligne (1) « Le roi . . . . années 300 . . . .
2e — « Le roi . . . . années 300 . . . . mois . . . jour total 1 . . .
3e — « Le roi . . . . années 200 . . .
4e — (2) « Le roi Baï-Onkh (l'Esprit vivant, Osiris) années 200
5e — « Le roi Isis années 200
6e — « Le roi (Typhon) années 300
7e — « Le roi (Horus) années 300 .
8e — « Le roi Thôth années 3226

(1) Du manuscrit. Les trois premières manquent dans la lithographie.
(2) Première de la lithographie.

9e ligne : « Le roi Thmeï années 3140.
10e — « Le roi Har . . . années. . . mille 400. . . . mois...
11e — « Total des règnes 23 durée en années 5623 — — jours 28
12e — « Total des années 13218
13e — « Le roi . . . (rois 9) . . . .
14e — « Le roi . . .
à
22e — « Le roi . . .

Et nous devons nous hâter de faire remarquer, au sujet de l'abondance, dans ces deux listes, de sommes d'années exprimées ici en nombres ronds, que, par la méthode graphique des signes numériques égyptiens, chacun des nombres *dix, cent, deux cents*, *trois cents*, etc., étant exprimé par un seul chiffre sans valeur de position, les signes 200 et 300 dans les listes ci-dessus, sont d'une expression certaine et se sont conservés sur le papyrus, tandis que les signes des dizaines et des unités en ont disparu; les points qui suivent ici ces chiffres indiquent assez clairement que les nombres marqués ne sont points complets.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer aux lecteurs adonnés aux études égyptiennes, combien ce texte, qui est antérieur de huit ou neuf siècles à Manéthon, accrédite de plus en plus l'origine égyptienne de ses listes : leurs intimes rapports avec les plus authentiques documents, les inscriptions historiques comme les manuscrits, revêtus au plus haut degré du même caractère, sont d'irréfragables témoignages de la véracité de ces listes : et il ne pouvait en être autrement, Manéthon traduisant en langue grecque les annales publiques de sa patrie, dont la langue et les écritures étaient familières à un homme de son érudition, et de plus égyptien de naissance, comme l'affirment d'abord les rapports qui nous sont venus des écoles grecques sur sa personne, et non moins positivement aussi le nom de cet historien, nom tout égyptien, MAI-NEITH, *aimant Neith* ou bien l'*ami de Neith* (1), déesse qui fut analogue à l'Athénè des Grecs. Ce nom de Manéthon n'était point rare en Égypte; nous connaissons déjà deux personnages qui le portèrent, Manéthon de Sébennytus, Manéthon de Mendès, et de plus un troisième qui fut plus ancien de quatre siècles que ces deux-là, ayant vécu sous le règne

(1) *Grammaire égyptienne*, page 132. — *Dictionnaire égyptien*, page 345.

du pharaon Psammetichus Ier. C'est ce que nous apprend le sarcophage de ce personnage, sarcophage en granit, transporté depuis longtemps à Rome où il était connu sous la fausse dénomination de sarcophage de Sésostris. Une inscription hiéroglyphique funéraire est tracée sur le pourtour extérieur du monument, aux deux tiers de sa hauteur, et cette inscription est la prière à la déesse Nephté dont on sollicite la protection en faveur de « son fils l'Osirien Maneith, chargé de toutes les terres du septentrion et gardien des temples du Roi *bienfaisant de cœur* Psammetichus (Ier); que la déesse purifie dans son nom et de la grande purification Manéthon défunt, homme véridique et qu'elle lui donne le repos en Osiris. » Dans cette inscription le nom du défunt plusieurs fois répété est écrit par deux signes, la charrue MAI, et la navette, nom symbolique de la déesse NEITH (1), et le nom égyptien MANEITH conservant ainsi ses traits étymologiques, n'a reçu chez les Grecs qui le transcrivirent, que de simples désinences, ῶ et parfois ῶς, ou bien ων et celle-ci déclinable : cette tradition égyptienne relative au nom de l'auteur du Canon des dynasties pharaoniques, manquait à son histoire, fort courte d'ailleurs, et ne peut que fortifier la confiance que l'on accorde généralement à l'Égyptien Manéthon écrivant l'histoire d'Égypte (2).

Nous avons sommairement exposé ailleurs (3) les curieux rapprochements que fournissent les nombres chronologiques du préambule des listes de Manéthon et ceux des premières pages du papyrus de Turin : il y a là aussi des éléments de conviction sur l'authenticité de si précieux et de si rares documents. Cette conviction ne pourra que s'accroître à mesure qu'on les étudiera plus attentivement, et que le progrès *certain* de la philologie égyptienne donnera à ces études plus d'étendue et de solidité.

Pour compléter l'exposé de tout ce que fit Champollion au sujet d'un de ces documents, le papyrus de Turin, n'oublions pas d'indiquer une transcription en caractères hiéroglyphiques des noms hiératiques des rois de cette liste : et ce travail encore n'avait rien d'inutile ni d'oiseux, puisque tout le monde sait que les signes hiératiques

(1) *Grammaire égyptienne*, p. 132. *Dictionnaire égyptien*, p. 345.

(2) M. le docteur Fruin, dans son excellent livre intitulé : *Manethonis.... reliquiæ* (Lugd. Bat., 1847, 8°), cite l'orthographe Μανεθῶς d'Ælien et Suidas, adopte l'égyptien *Ma-neith* et nomme un autre Manéthon que Cédrénus a mentionné. M. Lepsius a donné (en 1849) une autre étymologie qui n'a pas pour elle l'autorité des monuments.

(3) *Nouvelle Revue encyclopédique*, cahier de juin 1846, p. 228.

n'étant qu'un abrégé, quelquefois fort exigu, des signes hiéroglyphiques, l'intelligence de ceux-ci, qui sont des portraits d'objets matériels, n'entraîne aucun des doutes, sur la nature et l'expression d'un signe, que peut faire naître la moindre incertitude dans son tracé hiératique : toute transcription ainsi faite épargne à l'esprit une opération fort attentive, par laquelle il doit chercher et découvrir dans un trait informe la forme entière et régulière d'un objet qu'il reconnaît aussitôt et dont il comprend en même temps l'expression comme signe de son ou d'idée ramené à sa forme figurée. D'ailleurs, c'est toujours en écriture hiéroglyphique qu'on lit les noms des rois sur les monuments, et cette habitude aide à la science; c'est ce que fera aussi la trop courte transcription faite par Champollion de quelques pages des cartouches royaux du papyrus hiératique de Turin.

Cette transcription est écrite sur des feuilles volantes, employées dans leur format in-folio oblong. Ces feuilles sont numérotées 1 à 15; les noms des rois sont inscrits l'un au-dessous de l'autre, presqu'au bord de la page à gauche, et à la droite du cartouche on en trouve souvent la lecture, qui est le nom même du roi.

Cet important travail ne commence qu'à la septième page du texte hiératique, mais si l'on tient compte des deux premières pages contenant le texte de la traduction insérée plus haut, et des deux noms *Néferchérès* et *Hoser* déjà cités comme existants sur la troisième page, ce ne sera que du reste de cette troisième page et des trois suivantes que nous aurons à regretter l'absence (1).

On voit aussi quelques transcriptions de cartouches à la suite des copies des fragments isolés, et il y en a vingt environ sur le cahier où les fragments sont recopiés; mais à l'exception de deux, ces transcriptions font double emploi avec la grande série.

Cette grande série sur des feuilles séparées ne commence qu'à la cinquième ligne de la septième page de la copie hiératique; si l'on a sous les yeux la lithographie de cette septième page, on voit que les quatre premières lignes présentent deux cartouches bien complets; ce sont ceux qu'on retrouve sur le fragment isolé marqué D dans la première copie de Champollion, et qu'on a considérés, dans une dissertation déjà citée plus haut (2), comme étant les noms des deux derniers rois de la XIIe dynastie. Ces deux cartouches, dans la lithographie, sont suivis de deux lignes de chiffres qui annoncent une

(1) Je ne pense pas qu'il en ait jamais existé davantage.
(2) Dissertation de M. de Rougé, p. 18.

nouvelle dynastie, et c'est à cette nouvelle dynastie que commence, cinquième ligne de la septième page, la grande série des cartouches transcrits en écriture hiéroglyphique : toutefois nous ne sommes pas entièrement privés de la transcription de ces quatre premières lignes de cette septième page, la transcription de ces deux cartouches se retrouve en effet dans le cahier déjà cité, les chiffres qui correspondent à ces deux noms, ainsi que ceux de la troisième ligne qui les suit, composent le fragment Uu de Champollion, et ce fragment dit :

1re ligne : « Années 9, mois 3, jours 27.
2e ligne : « Années 3, mois 10, jours 24.
3e ligne : « Années 13, mois 1, jours 17.

On a déjà fait remarquer que ces deux cartouches, qui ouvrent la liste hiératique de cette 7e page, correspondent aux deux cartouches de la chambre des rois à Karnak, partie du fond, deuxième registre en montant, figures 1re et 2e regardant vers la paroi gauche. L'examen du monument original confirme cette ressemblance, et sert à rectifier, comme on le voit dans la planche 23 publiée dans la deuxième année de cette *Revue* par M. Prisse, les lithographies publiées par M. Burton en 1825, et par M. Scharf en 1827 ; il est certain que le second signe du second cartouche est un crocodile et non pas un lion, et le papyrus de Turin est bien conforme.

Quant à l'opinion qui attribue ces deux cartouches du papyrus aux deux derniers rois de la XIIe dynastie, et qui en reconnaît le premier dans le nom qui est à la 19e ligne de la page précédente (la 6e), M. Lepsius, M. Bunsen et M. de Rougé s'accordent sur ce point, en attendant le fruit des recherches que M. Lepsius a promises pour démontrer ce fait capital ; duquel il résultera cependant que, dans le papyrus hiératique de Turin, tel qu'il est reconstruit, la XIIe dynastie est immédiatement inscrite à la suite de la VIe, car les mêmes autorités reconnaissent cette VIe dynastie dans les noms et les chiffres qui précèdent immédiatement la série des noms et des chiffres qu'elles attribuent à la XIIe : et nous avons déjà dit que la copie primitive de Champollion indique cette ligne de chiffres (la 3e de la page 7e), attribuée à cette XIIe dynastie, comme n'adhérant point du tout au fragment qui porte les deux noms, présumés, des deux derniers rois de cette VIe dynastie.

Revenant à la transcription hiéroglyphique des cartouches hiératiques, l'examen des feuilles de la main de Champollion montre

qu'elles en contiennent soixante-neuf; ils sont rangés selon le papyrus reconstruit; le premier cartouche répond, comme on l'a dit, à la 5e ligne de la 7e page, et le dernier à la 8e ligne de la 10e page, et on voit par ceci que ce travail embrasse les parties du papyrus les mieux conservées. Les cartouches transcrits suivent ligne par ligne l'arrangement hiératique; on en indique les lacunes quand les lignes, comptées par conjecture et qui séparent des noms de rois, n'en contiennent aucun. On y trouve aussi quelques notes : ainsi, auprès du troisième cartouche de la page 8, on lit : « *Probablement chef de dynastie;* » ce cartouche est lu : *Rha-Mérénofrès.* On voit la même note auprès du quatrième nom de la page 9, dont la lecture est *Rha-Sahbaï.* Il présume une dynastie de trois règnes dans les noms qui forment les lignes 16, 17 et 18 de la 10e page; ces noms sont assez frustes dans la copie manuscrite, il n'en reste presque point de traces dans la lithographie. Champollion a écrit à côté de plus de trente cartouches leur lecture égyptienne; les cartouches où elle manque sont généralement connus ou très-peu différents d'autres cartouches déjà phonétiquement interprétés. Il n'y a point de traduction en français du sens de ces lectures égyptiennes (1).

Quant à la copie in-folio du papyrus entier, faite de la main de Champollion, sa netteté, la précision dans le tracé des signes, doivent singulièrement favoriser l'étude d'un tel monument; les observations variées dont il doit être le sujet, donneront à cette copie une grande importance, ainsi que les rapprochements graphiques ou historiques qu'on ne manquera pas d'en tirer. Nous en consignons ici quelques-uns qu'il nous a été possible d'y recueillir sommairement, non point sur l'ensemble de l'arrangement général et conjectural des fragments, mais seulement sur quelques noms dont l'étude n'est point inutile à la critique.

On connaît par les listes grecques de Manéthon un assez grand nombre de noms ou de prénoms de rois égyptiens. Beaucoup de ces noms, les uns absolument semblables, d'autres fort analogues, se retrouvent dans le texte du papyrus hiératique de Turin : ainsi Re-Mérénophré (2), Re-Semenchérès (3). Les fragments de nom, Sévek, Chéré, Nofré, etc., plusieurs fois répétés dans le papyrus, sont fréquents dans Manéthon. Il y en a d'autres qu'on ne connaît point

(1) Quelquefois un signe hiératique est conservé dans la transcription hiéroglyphique quand la synonymie graphique ne se présente pas de suite.

(2) Fragment A, n° 2.

(3) Fragment C, n° 5.

parmi les noms de ces listes grecques, ce qui a induit vraisemblablement à dire que, dans le papyrus de Turin, les rois étaient désignés indifféremment ou par le nom propre ou par le prénom royal, distinction tirée de l'étude des cartouches gravés sur les monuments égyptiens.

Toutefois, et par la transcription qu'on ferait de tous les cartouches, et par leur lecture, on serait induit aussi à penser que quelques-uns de ces cartouches, remarquables parmi les autres à cause du nombre extraordinaire de signes qui les composent, que ces cartouches, disons-nous, sont comme doubles et contiennent à la fois le prénom et le nom propre ; et si les cartouches de cet ordre appartenaient aux premières dynasties, ceci nous expliquerait assez clairement que, pour ces dynasties primitives, on n'employa pour nommer un roi qu'un seul cartouche contenant parfois deux noms, les plus anciennes inscriptions égyptiennes nous en montrent des exemples (1), et que ce ne fut que par la suite des temps seulement, et pour prévenir toute confusion dans les listes des souverains successifs, que s'établit l'usage des deux cartouches pour le même personnage. Quand le nombre des rois fut considérable, la nécessité sur ce double nom pour chacun d'eux se déclara impérieusement ; c'est ce qui arrive aussi pour les familles des sociétés modernes à mesure que la population s'accroît sans créer des noms patronymiques nouveaux.

Nous remarquons dans les colonnes du papyrus plusieurs cartouches où le disque et le diadème, se lisant *Rhé Scha*, diadème du soleil, sont les premiers signes pour tous, mais ils sont suivis de plusieurs autres signes qui peuvent se lire *Noufrôthph* ou *Neferôthph* (2), *Noufré Sevékothph* (3), et *Néférôt* (4); dans un autre cartouche (5) commençant aussi par le disque et le diadème, le surplus des signes manque, et la place restée vide permet d'assimiler ce cartouche aux trois premiers. On y reconnaît donc avec un prénom royal commun à quatre rois, exprimant l'idée *Diadème du Soleil*, des noms propres individuels dont les listes de Manéthon ont conservé des analogues dans les Néferchérès, Sabbak, Sevek et Néphérités.

Deux autres cartouches du papyrus se terminent par ces mots: *Oabén Rha* et *Oabn-Rha* (6), précédés de plusieurs autres signes :

(1) Inscriptions d'El-Magara, Cosséir, Ouady-Halfa, etc.
(2) Page 7, ligne 25.
(3) Ligne 27.
(4) Page 9, ligne 2, et B. 2.
(5) Frag. E. n° 2.
(6) Page 8, ligne 26; page 9, ligne 4.

ce mot rappelle les noms des pharaons *Obn* et *Ovn* inscrits dans la Ve dynastie de Jules l'Africain ; et comme avec ces deux princes dont le second nom était Oubn-Rha, on en rencontre un autre qui avait cette même dénomination seule pour son cartouche royal (1), on pourrait en induire, par conjecture, que ce dernier, qui n'avait point d'autre nom que celui de Oubn-Rha ou bien Ouwen-Rha, vécut avant les deux autres princes qui, avec un prénom royal, adoptèrent le sien pour leur nom propre et pour le complément de leur légende individuelle, et ces indices, quoique fugitifs, serviront peut-être à l'examen de la théorie de la formation des noms royaux égyptiens.

On pourrait faire dans l'ensemble du papyrus de Turin d'autres remarques analogues à celle-ci; et l'on peut rappeler au sujet de la diversité des noms, prénoms ou surnoms par lesquels les anciens pharaons sont désignés dans les anciennes annales et dans tous les écrivains grecs, qu'il dut arriver à ces rois primitifs d'Égypte ce qui arriva aux rois grecs leurs derniers successeurs, c'est-à-dire d'être souvent désignés, dans les discours et dans les écrits, par des surnoms populaires ou satiriques, plutôt que par leurs noms selon le protocole officiel, et ceci mérite quelque considération puisqu'on trouve dans le papyrus royal de Turin, une suffisante quantité de noms de rois d'Égypte absolument inconnus dans les listes de Manéthon, même après avoir fait la part, malheureusement trop large, qui revient, sur ces graves différences, aux copistes grecs de tous les âges. D'ailleurs George le Syncelle savait, ou du moins, assurait que les rois d'Égypte avaient plusieurs noms, vulgairement connus sans doute ; mais les monuments publics, conformes au protocole prescrit, désignent rarement le même roi par des signes différents.

Ce n'est pas ici le lieu de considérer quelle est, à ce sujet, l'autorité du papyrus royal de Turin, les moyens de vérification nous manqueraient, et ils nous feront défaut jusqu'au jour, s'il nous est promis, où l'on pourra constater la concordance de quelques parties des listes du papyrus avec les listes de Manéthon. Alors on cherchera aussi la concordance des noms, et dans les écrivains ou les monuments, le moyen vrai d'expliquer les différences qu'on y rencontrera. Nous savons avec assez de certitude que la liste des rois d'Égypte comptait Ménès pour le premier, et son fils Athothis pour le second; c'est la seule concordance jusqu'ici reconnue et de nom et de lieu, comme certaine, entre Manéthon et le papyrus royal de Turin. Espérons du

(1) Page 9, ligne 8.

temps, et de la persévérance des bons esprits adonnés à ces belles études, plus de succès et de véritables lumières.

Deux voies pourraient également conduire à les obtenir avec quelque certitude : la première est la concordance des cartouches du papyrus avec les cartouches recueillis sur d'autres monuments égyptiens; et la seconde, la synonymie de ces mêmes cartouches avec les noms des listes de Manéthon. La première recherche est toute matérielle, il s'agit seulement de constater l'identité des signes qui composent les cartouches du papyrus avec ceux des monuments, c'est là une incontestable identité de personnes; ici on admet et les signes homophones et les exceptions à la règle ordinaire de leur arrangement. La seconde opération est plus difficile à cause de cette diversité des noms, légale ou illégale, qui appartiennent réellement au même personnage; bien d'autres conditions seraient inévitables, et ce ne serait pas trop de toutes les ressources de la critique, de celles qui sont nécessaires pour l'éclaircissement des plus obscures circonstances de l'histoire, ou pour la juste application des plus habiles et des plus délicates inductions de la philologie ; car c'est avec des copies grecques qui ont passé par tant de mains pendant plus de quinze siècles, qu'il faut rétablir les noms égyptiens de deux ou trois cents rois diversement nommés par les écrivains et sur les monuments publics.

Toutefois on peut essayer quelques-uns de ces rapprochements, entre les cartouches les mieux conservés dans les fragments du papyrus et quelques monuments égyptiens.

J. J. Champollion-Figeac.

(La fin à un prochain numéro.)

SUR UN PIED EN MARBRE BLANC,

DÉCOUVERT A ALEXANDRIE.

Le pied en marbre blanc représenté sur notre planche 152, a été trouvé à Alexandrie dans les fouilles du Cæsarion; il fait aujourd'hui partie de la collection de M. Harris au Caire. Ses dimensions sont un peu plus fortes que nature. Il est chaussé de la sandale antique et surmonté d'une statuette de Jupiter olympien flanqué d'un dauphin et d'un serpent uræus. Le travail en est fort beau.

M. Harris croit que ce pied ainsi chaussé représente la sandale de Persée. Hérodote nous dit en effet qu'il y avait à Chemmis, dans le nome thébaïque, un temple consacré au fils de Danaé. Le héros faisait de fréquentes apparitions dans ce temple; et on montrait une de ses sandales, longue de sept coudées, qu'il y avait une fois laissée (1). Cette explication est ingénieuse et n'est pas hors de toute vraisemblance. Toutefois il nous semble que si celui qui a consacré ce monument avait voulu représenter la sandale de la divinité égyptienne dans laquelle Hérodote avait cru reconnaître le Persée grec, il n'eût pas représenté un pied, mais la sandale seule. En outre comme le caractère de cette sandale laissée par le héros dans son temple, était précisément d'être d'une grandeur prodigieuse, on n'aurait pas manqué de lui donner des proportions beaucoup plus fortes que nature, des proportions véritablement gigantesques; or c'est ce qu'on n'observe pas ici : l'inscription que porte le bord de la semelle, mais qui ne nous a pas malheureusement été rapportée, doit être un nom propre, celui de la personne qui avait consacré cet *ex-voto*. Ce pied s'offre à nous, en effet, avec tout le caractère d'un objet ayant reçu cette destination religieuse. Nous savons, par plusieurs inscriptions, et notamment par une inscription de Philes (2), que l'on gravait souvent des pieds comme un symbole de la venue, de l'arrivée du consécrateur, comme une image parlante de ces

(1) *Euterp.*, c. XCI.

(2) Letronne, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, t. II, p. 203.

mots ἦλθα ἐνταῦθα, *je suis venu ici*, qui se lisaient non loin de cette représentation, dans les proscynèmes dont nous venons de parler et dont l'auteur est Smetchem, fils de Pachoum, prophète d'Isis. Auprès du grand sphinx de Memphis, on a découvert aussi une représentation du même genre, accompagnée d'une inscription (1).

Les traces d'un pas placées souvent en sens inverse, pour chaque pied, étaient la marque du souhait d'un départ heureux ou d'un heureux retour ; ils accompagnaient d'ordinaire quelque parole optative, telles que celles-ci : *Salvos ire, salvos redire, pro itu ac reditu felici* (2).

Il nous paraît très-probable que ce pied de marbre blanc fut consacré dans une intention semblable. La figurine de Jupiter qui le surmonte, exprime peut-être que c'était à l'autel ou au temple de cette divinité que s'était rendu le personnage qui consacra cet *ex-voto*.

Nous avons fait observer dans notre *Essai sur les légendes pieuses* (3), qu'un grand nombre de ces pas sont devenus plus tard, pour les païens, les traces miraculeuses du pied d'une divinité, et pour les chrétiens, celles des pieds du Christ, d'un ange, d'un saint, ou même du diable. Souvent aussi quelque empreinte due à une cause accidentelle était prise par la crédulité populaire pour les traces des pieds d'une divinité ou d'un saint personnage. Telles devaient être les traces du pied d'Hercule ou plutôt de la divinité scythique assimilée par les Grecs à leur Hercule, qu'on voyait, selon Hérodote (4), sur les rives du Tyras ; celles du pied d'Abraham, sur la pierre noire appelée *Hagiar-al-Ascrad*, au temple de la Caaba à la Mekke (5), du pied de Bouddha, appelé le *Sri-Padda*, au mont Samana, à Ceylan (6), transformé en un pas d'Adam par les musulmans (7), et de beaucoup d'autres pas de Çakya-Mouni qu'on rencontre dans le

(1) Letronne, *Recueil des Inscrip.*, t. II, p. 475.

(2) Fabretti, *Inscript.*, cap. VI, n° 117. Lupi, *Epitaph. Sever. martyr.*, p. 69. Raoul Rochette, *second Mémoire sur les Antiquités chrétiennes*, Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, nouv. série, t. XIII, p. 235.

(3) *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 216.

(4) Hérodot., lib. IV, c. LXXXII. Cf. Plutarch. ap. Aul. Gell. *Noct. att.*, I, 1, et *Fragm.*, X, p. 867, ed. Wyttenbach.

(5) *Coran.*, sect. III, v. 97. Cf. Reinaud, *Descript. des monum. du cabinet Blacas*, t. I, p. 147.

(6) *Travels of Ibhn Batuta, transl. by Lee*, p. 185, Ibhn Batuta rapporte qu'on montrait aussi près de Damas l'empreinte du pied de Moïse, o. c., p. 30.

(7) *Foe-koue-ki*, trad. par Ab. Remusat, éd. Klaproth et Landresse, p. 317; et Upham, *The Mahavansi*. T. I, p. 7.

Barma, le Laos et le royaume de Siam (1); tel est encore le *pas de St-Martin* à Horion, dans le diocèse de Namur (2).

Il ne faut pas, au reste, confondre ces pas, résultat d'empreintes naturelles, avec ceux qu'on trouve sculptés de main d'homme sur le calcaire, le grès ou le granit, presque toujours au bord des rivières, et dans lesquels M. A. Boué (3) croit reconnaître des indices des migrations d'anciennes peuplades sauvages.

Lucien, dans le premier livre de son histoire véritable, s'est spirituellement moqué de la croyance superstitieuse qui s'attachait à tous ces pas gigantesques. Il nous raconte en badinant comment il vit sur une pierre les empreintes de deux pas; l'une pouvait couvrir l'étendue d'un pléthre, l'autre était moins grande; c'étaient, ajoute-t-il, les traces des pas d'Hercule et de Bacchus (4).

On pourrait aussi croire que ce pied a été placé comme *ex-voto*, en mémoire de quelque maladie dont avait été guéri celui qui le consacrait. Mais l'image de la divinité sous la protection de laquelle ce pied semble mis, n'est point une divinité médicale : ce n'est ni Sérapis, dont le culte était si répandu à Alexandrie, ni Esculape, car le dauphin ne saurait caractériser ni l'un ni l'autre de ces dieux. En outre, si cette supposition était fondée, le pied au lieu d'être chaussé de la sandale, devrait offrir un aspect qui rappelât la maladie dont il était atteint. Cette hypothèse est donc beaucoup moins vraisemblable que la première, et voilà pourquoi nous proposons celle-ci comme convenant le plus à l'explication de cet intéressant monument.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. à ce sujet le curieux mémoire du capitaine James Low, *On Buddha and the Phrabat* (*Transactions of the royal asiatic society of Great Britain*, vol. III, part. I.

(2) J. W. Wolf, *Niederlaendische Sagen*, n° 360, p. 435 (Leipzig, 1845), t. I, p. 7.

(3) Voy. *Bulletin de la Société géologiq. de France*, 2e série, t. VII, p. 319.

(4) *Ver. Histor.*, lib. I, p. 235, éd. Lehmann.

INVENTAIRE DU ROI CHARLES V.

(21 JANVIER 1380).

SUITE (1).

Signets d'amatistes tailliés.

89. Un signet d'un gros amatiste rond, où dedans est taillié un homme nu qui a une teste devant luy, assis en une teste de mauvais or à fillet. N° 745.

Signets tailliés en plusieurs pierres despareillées.

90. Premièrement : un signet où il a une corneline, en laquelle a un lyon mangeant une autre beste, assis sur une verge d'or, néellée à lettres et à ij estoilles, aux deux costez, à jour. N° 746.

91. Item, un autre signet, en une pierre blanche ronde dessus, où dedans est taillié un homme nu qui a un enfant devant luy et est assis, à fillet, en une verge pleine. N° 748.

92. Item, un autre signet, d'une topasse ronde dessus, où est taillié une lune et viii estoilles et escript autour, assis en un annel d'or. N° 749.

Esmeraudes, n° 750. — *Rubis*, n° 752. — *Anneaux à plusieurs pierres devisées.*

93. Un annel, où est assise une pierre ronde dessus, où est escrit du sépulchre de Ste Catherine. N° 757.

94. Item, vij anneaux en un doig, qui sont de perrerie qu'on ne sect nommer et vindrent de l'Empereur, de sa minière. N° 758.

95. Item, une pierre blanche, ronde, où en la verge est escript du sépulchre Nostre Seigneur. N° 760.

Verges sans perrerie, n° 769. — *Coupes et hanaps de madre garnies d'or et de perrerie*, n° 775. — *Choses communes d'or.*

96. Premièrement : unes ayes d'un livre, garnis d'or, semés de per-

(1) Voy. plus haut, p. 496.

rerie, c'est à scavoir ballays, saphirs, esmeraudes, perles, non pesé pour ce qu'il est de bois par dedans. N° 780.

97. Item, un autre ayes de livre, où il a un grand camahieu et est garny d'or et de menue perrerie et en y fault grand'foison. N° 781.

98. Item, une espreuve que l'on met sur la table du Roy et au dessus est une esmeraude cassée et carrée et à l'environ pendent, à petites chainettes d'or, iij saphirs, iij langues de serpens, j osselet blanc et xi autres pierres, toutes enchassées en or, pesants un marc iij onces. N° 784.

99. Item, un souflet d'or, esmaillié à un petit annelet, esmaillié de noir, à une grosse perle, qui fut Mad^e Ysabel. N° 789.

100. Item, la navette d'or goderonnée et y met on dedans, quand le Roy est à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa fourchette, et poise, à tout couuescle, iij marcs v onces et demye. N° 792.

101. Item, l'essay, la fourchette, la cuiller et ledit petit coutel, où il a une perle d'Orient au bout, et poise tout ensemble iij onces. N° 793.

Couteaux, n° 794. — *Coupes et hanaps de madre, garnis d'argent doré*, n° 797. — *Patenostres*, n° 804. — *Anneaulx d'or*, n° 816. — *Joyaux d'argent pour église et premièrement croix d'argent*, n° 830.

102. Une croix d'argent, grande, dorée, à ouvrages d'oultre mer, sans crucefix et est garnie d'une part et d'autre de mesnues doublaix rouges et yndes et a une petite croix, enlevée au milieu, à mettre reliques et est le pommel d'icelle d'argent doré à ix costés, hachiez à fleurs de lys et à iij lyonceaux, et la donna au Roy son confesseur, qui, depuis, fut evesque de Troyes, pesant xxvj marcs. N° 830.

103. Item, une croix d'argent, de très ancienne façon, à feuillages enlevez et un crucefix ou milieu et est la croix néellée et un agnus dei d'or derrière et est le pied de iiij pièces cloant, ouvré de serpentelle à ymages. N° 847.

104. Item, une grande croix d'argent doré, de l'œuvre de Venise, garnie de doubletz et de voirrines, sans pied, à tout le crucefix, pesant xxxiiij^m. et demy et est le pied de ladite croix de cuivre doré. N° 849.

Images d'argent et reliquaires, n° 857.

105. Un reliquaire d'argent, ouquel a un ymage de Dieu tout nu

dedans un vaissel de cristal et d'un costé est St Jean Baptiste qui le baptise et d'autre part un ange qui tient sa robbe, assis sur un entablement, soustenu de iiij lyonceaux, pesant xxxiij^m. N° 862.

Images d'argent de Nostre Dame.

106. Premièrement : un bien grand ymage de Nostre Dame, d'argent doré, en estain, qui tient son enfant et est au hault un grand ymage de Dieu couronné d'espines, ledit ymage de Nostre Dame couronné d'une couronne plaine et tient en sa main un lys et est sur un entablement quarré esmaillié des armes de France. N° 863.

107. Item, un autre ymage de Nostre Dame, d'argent doré, qui est dedans une roche environnée d'angèles et a d'une part St Jean l'évangéliste et Ste Agnès d'autre et au dessus dudit ymage à iij angres qui soustiennent une couronne où il y a un agnus dei dessus et ledit joyaux est garny de doublaiz de voirre et de perles d'argent dont il y en fault plusieurs. N° 865.

108. Item, un hault joyau d'argent doré, où il y a un ymage de Nostre Dame ou milieu et a un crucefiement au dessus et au dessoubs dudit ymage de Nostre Dame a un ymage de Ste Valérie, à genoux, qui présente son chief à St Marcial de Lymoges et plusieurs autres ymages données au Roy par l'evesque de Paris, pesant xxxiiij^m. N° 866.

109. Item, un grand tabernacle d'argent doré, à façon d'une église, ouquel il a un clochier dessus et Nostre Dame qui offre Nostre Seigneur à St Siméon au temple et une ymage qui porte après deux paires d'oyseletz en un pannier, donnée au Roy par ledit evesque de Paris, pesant cxvi marcs. N° 867.

110. Item, un autre grand tabernacle d'argent doré et voulté par dedans, ouquel est l'annonciation Nostre Dame, donné ou Roy par ledit evesque pesant lxxvij marcs d'argent doré. N° 868.

111. Item, un autre grand tabernacle, d'argent doré, en façon d'une bergerie, ouquel est Nostre Dame qui gist d'enfant, avec Joseph et plusieurs pastours, donné par ledit evesque de Paris, pesant xlv. marcs. N° 869.

112. Item, un autre grand tabernacle, d'argent doré, en façon d'une loge et appentis ouquel est Nostre Dame, Joseph et les iij Roys de Coulongne, auec leur sommage, qui est en un chemin derrière, donné par ledit evesque de Paris, pesant lxxv marcs. N° 870.

113. Item, un autre grand tabernacle en façon d'une chappelle

carrée, voutée par dedans, ouquel est Nostre Dame qui tient son enfant ou giron, Ste Anne sa mère, donné par ledit evesque de Paris. N° 871.

114. Item, un autre ymage d'argent doré de Nostre Dame qui tient son enfant couronnée et est la couronne garnie de doublaix rouges et yndes et a un fermant en la poitrine, assis sur un entablement, ouquel a vi tournelles et un reliquiaire de cristal de costé, ledit ymage donné au Roy par l'evesque de Laon, pesant xii marcs et demy. N° 872.

115. Item, un autre petit ymage d'argent doré de Nostre Dame soubz une porte en façon de maçonnerie, garny de reliques tout autour, pesant ix marcs. N° 874.

Item un tableau d'argent doré, ouquel a les iij Rois qui offrent à Nostre Dame. N° 882.

Autres ymages et reliquaires d'argent doré de plusieurs et divers saints. N° 900.

116. Item, un angelot d'argent doré qui doit tenir un reliquaire d'or, là où le cheveul Nostre Seigneur est, qui fut à la Royne Jeanne, sur un entablement d'argent esmaillié, où sont les armes de ladite Dame, assis sur vi lyonceaux. N° 906.

Reliquaires et joyaux d'argent, n° 929.

117. Un grand tableau d'argent, ouquel il a par dedans un ymage de la trinité dont le crucefix est cheu, et un ymage de St Estienne, au dessoubz la gésine Nostre Dame et dedans et dehors sont les aisles esmailliées et historiées, sur un entablement de iiij lyonceaux et à petites ymages enlèvez devant, pesant xxv. N° 930.

Calices d'argent dorez, n° 961.

118. Un calice d'argent doré et la patenelle, et est esmaillié de plusieurs histoires de Dieu, de Nostre Dame, des apôtres et des iiij évangelistes. N° 972.

119. Item, un calice d'ancienne façon, d'œuvre de Damas, semé de perrerie. N° 973.

Burettes d'argent pour chapelle, n° 929.

120. Deux burettes d'argent doré, tailliées à ymages, à anges,

et à bestelettes et a sur les couuescles deux petits cristaux, pesant j marc iij onces. N° 980.

Sonnettes et boistes d'argent, n° 983. — *Portes paix d'argent*, n° 992. — *Encentiers et navettes d'argent*, n° 996.

Eauebenoistiers et leurs asperges. N° 1008.

121. Un benoistier et son asperges d'argent blanc, ciselé et semé de fleurs de lys, taillié de l'ancienne façon, pesant un marc vij onces.

Chappelles et paremens d'autel, n° 1023. — *Crosses d'argent*, n° 1031. — *Chappes à prélat*, n° 1034. — *Petits habits pour prélat et chasubles*, n° 1042.

122. Une tunique et dalmatique appellées les tuniques Charlemaine, semez de fleurs de broderie. N° 1043.

Anneaux pontificaux à prélat, n° 1051. — *Gans pour prélat*.

123. Premièrement : uns gans pour prélat, pontificaux, garnis par les poignetz et dessus la main d'agnus dei de grosses perles et est ledit ouvrage de maçonnerie de grosses perles. N° 1056.

124. Item, une paire de gans pour prélat, que le Roy porte avant lui, et sont garnis sur les poignets et sur les mains d'agnus dei de menues perles. N° 1057.

Colliers a prélat, n° 1059. — *Tables d'autel*, n° 1061.

Chappelles entières. N° 1064.

125. Une chappelle blanche, appellée : la chappelle Charlemagne, de fin camocas blanc, d'oultremer, semée de fleurs de broderie, orfroisiée d'orfrois, copponnez à fleurs de lys et à K, garnis de iij chappes, chasuble, tunique, dalmatique et sont garnies les chappes de gros boutons de perles. N° 1075.

126. Item, une chappelle de camocas blanc, d'oultre mer, brodée à papegaux d'or et à fleurettes, appellée : la chappelle de Vendosme, toute entière sans letrin et sans touaille. N° 1076.

Chappelles vermeilles, n° 1077. — *Chappelles de cendre*, n° 1088. — *Chappelles vers*, n° 1089. — *Chappelles azurées*, n° 1091. — *Chappelles noires*, n° 1096. — *Chappelles quotidianes blanches*, n° 1101. — *Chappelles quotidianes de vermeil*, n° 1107. — *Chappelles quotidianes d'azur*, n° 1110. — *Chappelles quotidianes vers*, n° 1116. — *Chappelles quotidianes de plouque*, n° 1118. — *Chappelles quotidianes de violet*, n° 1119. — *Chappelles quotidianes pour caresme*, n° 1121.

127. Une chappelle de samit blanc, pourtraité de noir, en la table d'amont de l'annonciation, du crucefiement et du couronnement, et en celle de dessoubz : Dieu en sa majesté ou milieu, les quatre évangelistes entour, et plusieurs ymages et la chasuble de ladite chappelle, pourtraité à ymages, à un orfroy de beguine, garnie de frontier, dossier, estolle et fanon, aube et amit avec la touaille parée. N° 1121.

Chappelles et custode d'autel de cendre, n° 1123. — *Chappelles appellées destaintes*, n° 1125. — *Touailles parées*, n° 1127.

128. Une toaille parée, sur champ d'or, à l'ouvrage de Romenie, à demis apotres plats et aux deux bouts deux escuçons des armes Monsr le Daulphin. N° 1128.

Couvertures de chayeres pour prélat, n° 1134. — *Couvertures de sièges pour le Roy*, n° 1135.

129. Une couverture de drap de soye, d'oultre mer, rayé de jaune de lettres d'oultre mer, à bestelettes, bordée de cendal cendré à iiij escuçons de France. N° 1136.

Cielz et dossiers à tendre à grandes festes, n° 1141. — *Courtines d'autel*, n° 1144. — *Couvertures d'autel*, n° 1150.

Draps d'or, d'argent et veluiaux pour parer chappelles de plusieurs et diverses couleurs, soyerie et tapis à parer. N° 1153.

130. Un drap d'or, appellé Soudanin, lequel sert à porter le corps Nostre Seigneur le jour du sacrement. N° 1156.

Soyeries et tapis, n° 1177. — *Autels benois*, 1191. — *Corporalliers*, n° 1193. — *Mors de chappe*, n° 1198. — *Livres*, n° 1204. — *Breviaires*, n° 1232.

131. Un bréviaire noté, en un volume, bien escrit, ouquel on

aide à dire les heures au Roy et se commence le second feuillet : veniet et a deux fermoirs d'argent doré tous desesmaillés. N° 1235.

132. Un grand journal, bien escrit, et de grosse lettre, bien enluminé et historié de blanc et de noir, dont le second feuillet se commence : fit anima et est couvert de veluiau, à fleurs de lys, comme dessus et à fermoirs esmaillés. N° 1236.

Vaisselle d'argent et premièrement nefs.

133. La grant nef d'argent, qui fut du Roy Jean, à deux chasteaux aux deux bouts et à tournelles tout autour, pesant environ lxx marcs. N° 1242.

134. Item, une nef d'argent dorée, lozengée d'esmaux et de taille, et est assise sur iiij roues et a, à chascun bout, un lyon enmantelé des armes de France, pesant quarante marcs. N° 1250.

Flacons, barils et doubleaux d'argent, tant doré comme blanc, n° 1263. — *Estamoyés d'argent,* n° 1292. — *Fustes d'argent doré,* n° 1293. — *Ydres d'argent doré,* n° 1300. — *Quartes et aiguières pareilles d'argent dorées,* n° 1301. — *Pots et pintes et leurs aiguières d'argent dorées,* n° 1315. — *Pots à aumosne d'argent dorés,* n° 1347. — *Couppes d'argent,* n° 1354.

Henaps d'argent dorez. N° 1409.

135. Un henap d'argent doré, sur le plat gréneté de gréneture enlevée et à un grand esmail ou fons, à bestes et oyseaulx et faict l'essay d'un des hanaps d'or du Roy, pesant i marc vij onces et demie. N° 1422.

Tasses plaines d'argent doré, n° 1448. — *Gobelles d'argent et aiguières dorez,* n° 1452.

136. Deux gobellets d'argent doré, tous plains, à un couvescle, où le Roy prend sa médecine, pesant un marc. N° 1454.

Aiguières d'argent, n° 1459. — *Drageoirs d'argent doré,* n° 1494. — *Bassins et pots d'argent à laver,* n° 1512.

137. Une chauffouère d'argent dorée, à trois pieds, à un esmail rond des armes de France sur le couvescle, pesant v. marcs ij onces.

Bassins à barbier dorez, n° 1549. — *Plats d'argent dorez*, n° 1550. — *Escuelles d'argent dorez*, n° 1565. — *Mestiers et chandelliers d'argent*, n° 1572. — *Salières d'argent*, n° 1595.

138. Un cerf qui porte une sallière sur un entablement et n'a qu'une corne, anmantelé des armes de France et de la conté de Bourgongne, pesant iiij^{m} vj^{o} et demie. N° 1596.

Culliers et fourchettes d'argent, n° 1615. — *Vaisselle d'argent blanc, premièrement fustes*, n° 1619. — *Ydres d'argent blanc*, n° 1623. — *Quartes d'argent blanc*, n° 1624. — *Pots, pintes, aiguières et coquemars d'argent blanc*, n° 1633. — *Pots à aumosnes d'argent blanc*, n° 1646. — *Hanaps et tasses d'argent blanc*, n° 1649. — *Aiguières d'argent blanc*, n° 1662. — *Dragouers d'argent blanc*, n° 1672. — *Bassins, chauffettes et becdasnes*, 1673.

Bassins à barbier d'argent blanc. N° 1679.

139. Un bacin à barbier, d'argent doré, cizelé sur les bords à fleurs de lis et pend à un annel rond, pesant xiiij^{m}. N° 1683.

Plats d'argent blanc, n° 1684. — *Escuelles d'argent blanc*, n° 1697. — *Choses communes pareilles de cristal et d'œuf d'ostruce*. — *Coupes garnies d'argent*. — *Coupes de cristal*, n° 1708.

Coupes d'œufs d'ostruce.

140. Premièrement. Une coupe d'un œuf d'ostruce et est d'argent blanc grenetée dedans, esmaillé le pied par dehors et le couvescle pesant iij marcs iij onces. N° 1711.

Pots pintes et aiguières, n° 1714. — *Gobelletz de cristal*, n° 1714. — *Choses d'argent communes et despareillées*, n° 1730.

141. Un joyau d'un martinet qui est sur un arbre, pesant vij marcs vij onces. N° 1734.

142. Item, une pie en un nid, sur un pied d'argent, pesant vj marcs iiij onces et demie. N° 1735.

143. Item, un oysel qui a visage d'homme ou cul et le chevauche une femme, pesant iiij^{m} v^{o} et demie. N° 1737.

144. Item, deux singes sur un entablement, vestus de deux manteaux, esmaillez, pesant deux marcs vij^{o} et demie. N° 1738.

145. Item, ij bouteilles de voirre riollé, garnies d'argent. N° 1754.

146. Item, une coquille de perle, à façon d'un homme qui joue d'une cornemuse, pesant iiij^{m} vij°. N° 1756.

147. Item, un homme qui est nuds pieds et chevauche un serpent qui a deux testes et joue d'un cor sarrazinois, pesant viij^{m} vij°. N° 1758.

148. Item, un joyau, par manière de jardin, et y a une dame bleue, pesant viij^{m} iv onces et demie. N° 1759.

149. Item, deux petits barilletz de pierre blanche qui ont les fons rompus et pendent à deux chainettes d'argent. N° 1764.

150. Item, un godet de terre de Beauvais, garny d'argent. (1)

151. Item, deux ayes à livre garnis d'argent, d'ancienne façon. N° 1772.

152. Item, une grand cuillier à dresser viande, les deux pommeaux vérez, pesant iiij^{m} v°. d'argent. N° 1774.

153. Item, un pot de voirre inde, en façon d'une geline, assis sur un pied d'argent doré faict en façon de maçonnerie et ou couvescle a une couronne et dessus une perle et un saphir. N° 1777.

154. Item, un tableau de bois, que l'on pend au chevet du Roy, ouquel a un demy ymage de Nostre Dame garny et couvert d'argent doré et a, entour son diadesme, menue perrerie et est armoyé autour des armes de Cécille et de Hongrie.

155. Item un baston, appellé le baston au lyon, et est faict en manière de potence, à vj quarrez, dont les deux sont d'ivoire blanc, les deux d'ybène et les deux autres de cyprès et a, au bout dudit baston, une pointe d'argent, couronnée et vérée. N° 1784.

156. Item, un baston à seignier qui a la teste d'un aigle de cassidoine assise sur un pommel d'or esmaillié et a, ou bout, une virole d'or à la pointe d'argent. N° 1785.

157. Item, un petit soufflet d'argent, esmaillié de fleurs de lys. N° 1789.

158. Item, un char d'argent, à quatre roes, pesant ij^{m}. iiij^{onces}. N° 1796.

159. Item, un très petit pot à aumosne, d'argent blanc, pesant ij^{onces}. N° 1798.

160. Item, deux très petites cuillières d'or, pesant trois esterlins. N° 1799.

(1) Cet article ne figure pas dans l'inventaire n° 1.

161. Item, un petit piegne d'argent esmaillié de France. N° 1802.

162. Item, plusieurs pièces d'argent blanc pour le commencement d'une chasse qui ne fut onques assouyé, pesant xix^{m}. N° 1804.

163. Item, plusieurs ailles d'angres et autre fretin pesant v marcs iij onces. N° 1805.

164. Item, uns tableaux paints de plusieurs ymages, de coquilles de perles, tout dépéciez. N° 1812.

165. Item, ij bannières de France, pour esmoucher le Roy quand il est à table, semées de fleurs de lys, bordées de perles. N° 1813.

166. Item, un vaissel à mettre sel, pour porter en chemin avec le Roy, pesant xv^{m} quatre onces. N° 1818.

167. Item, trois chevaliers et trois escuyers de brie, faicts en manière de fourchettes, c'est à scavoir trois blancs et trois doréz, pour faire les roties de fourmage, pour le Roy, pesant i marc iiij onces. N° 1819.

168. Item, une coquille d'argent blanc, à mettre le sel à l'eau benoiste, à deux escuçons d'argent, pesant j marc xv esterlins. N° 1822.

169. Item, un ymage d'un veneur, assis sur une terrasse de plusieurs bestes, a un cor et le chappel esmaillié et porte un lièvre sur son espaule et tient un chien en laisse, pesant viij^{m} v onces v esterlins. N° 1823.

170. Item, uns tableaux grans, d'yvire, bien ouvrez et bien entailliez, esquelz sont, d'une part, Nostre Dame, qui tient son enfant et Jean Baptiste et sainct Jacques, et d'autre part le crucifiement, Nostre Dame et St Jean et plusieurs autres ymages et sont en un estuy de cuir bouly couvert de menues perles. N° 1828.

Autre vaisselle blanche appellée vaisselle de karesme, n° 1829.

Parties des joyaux du petit mesnage trouvez ou drécoüer, estant en la chambre du Roy, ou bois, par maistre Jean Creté, Gabriel Fatmant, Jean de Maucreux, orfèvre du Roy, Jean de Chambly et Bertault des Landes, tous iiij varlets de chambre dudit seigneur, le xij jour de juillet ccclxxix.

171. Premièrement, une nef d'argent blanc que six lyonceaux portent, à deux villains aux deux boutz, pesant xx marcs. N° 1843.

172. Item, une laichefruitte et deux paelles à queue, dont l'une est plus grande que l'autre, pesant xxvj^{m} vj onces. N° 1855.

173. Item, une cuiller percée, une cuiller pleine, un hanet et

une sallière aux armes monseigneur le dalphin, pesant x marcs vj onces. N° 1856.

174. Item, deux grilz, un trepied et une crameille auxdites armes, pesant xxiiij^{m} vj onces. N° 1857.

175. Item, une broche à rostir et un sergent d'argent et un instrument à rostir fourmage, auxdites armes, pesant xxix marcs iij onces. N° 1858.

Autre inventaire des joyaux ès estudes du Roy et premièrement à Melun, n° 1869.

176. Un petit reliquiaire d'argent, où il a une pièce qu'on dit qui est de Sallemandre. N° 1871.

177. Item, uns tableaux d'argent, où est, d'une part Nostre Dame et Ste Elizabeth, et de l'autre part le baptisement Nostre Seigneur, pesant iiij onces et demye. N° 1886.

178. Item, uns tableaux de boys rondz, où il a un crucefiement eslevé et d'autre part une ymage de Nostre Dame. N° 1888.

179. Item, ung ymage d'ambre de St Jean Baptiste. N° 1891.

180. Item, uns tableaux d'argent doréz, où il a ung ymage de Nostre Dame dedans, paint, et à cristal devant, pesant vj onces. N° 1892.

181. Item, ij fourchettes d'argent dont le manche est de cristal. N° 1894.

182. Item, un petit flacon d'argent à mettre triacle, qui pend à une chaisne d'argent. N° 1897.

183. Item, un collier d'argent, à sonnettes, pour un petit chien. N 1900.

184. Item, un petit bastonnet d'ybeine, garny d'argent, à faire une couple à chiens. N° 1901.

185. Item, une petite cagette d'argent dorée à faire ardoir muglias. N° 1910.

186. Item, une paire de mandagloire en un estuy de cuir. N° 1911.

187. Item, vj cuilliers de coquilles de perles et ont les manches de courail. N° 1920.

188. Item, une lanterne quarrée pendant à chaisne d'argent blanc. N° 1939.

189. Item, un myroer d'argent, dont au doz a un Roy séant, paint sur voirre. N° 1942.

190. Item, une véronique d'ambre, ronde, à iiij évangelistes d'yvoire. N° 1964.

191. Item, une vieille bourse de soye d'œuvre de nonains. N° 1980.

192. Item, un frisil (foisil) d'argent, avec son estuy, pesant ung marc sept onces. N° 1986.

192 *bis*. Item, une grosse pomme de cuivre percée à eschauffer les mains. N° 1989.

193. Item, un astrolable de cuivre. N° 1990.

194. Item, un très ancien tableau, couvert d'argent doré, où est paint Nostre Seigneur qui a un diasdeme enlevé sur sa teste. N° 1995.

195. Item, une ardoise en un estuy de cuivre. N° 1996.

196. Item, un grand livre de Hally, en françois, escrit en lettres de note. N° 1997.

197. Item, un autre livre, couvert de cuir rouge à empraintes, de gyromansie en françois. N° 2000.

198. Item, un autre livre, qui fu de feu la Royne Jehanne de Bourbon, appelle Synodit. N° 2002.

199. Item, uns grans tableaux de bois sur l'uys de l'estuve où est l'annonciation et le baptisement de Nostre Seigneur ou fleuve Jourdain. N° 2004.

200. Item, un ymage de St Pere et un de St Pol d'yvire. N° 2006.

201. Item, un ymage de Nostre Dame a une couronne d'or garnie de perles, grenats et saphirs, dont le visage Nostre Seigneur et l'entablement sont d'yvire. (1)

202. Item, une petite bible, en latin, de tres menues lettres, à une chemise de toille, à deux fermoirs d'argent, armoyez l'un de France et l'autre de Navarre. N° 2015.

Sainct Germain en Laye.

C'est l'inventaire des joyaux et autres choses, estans en l'estude du Roy, en son chastel de St Germain en Laye.

203. Uns tableau de fust de deux pieces où sont painctz, Nostre Seigneur, Nostre Dame, St Jean, Ste Catherine, saint Jean Baptiste et la Magdelaine. N° 2019.

204. Item, uns autre tableaux de fust, de deux pièces, où sont painctes une pitié et Nostre Dame. N° 2020.

205. Item, uns autres tableaux, de deux pièces quarrées, où sont plusieurs reliques couvertes de gif. N° 2021.

(1) Cet article n'est pas dans la copie n° 1.

206. Item, un jeu d'eschets, figuré, de xvj pièces d'ambre jaune, à xvj pièces de gest. N° 2025.

207. Item, un ymage de Nostre Dame, d'yvire, à une pierre de voirre verd en la poitrine, assise en une chaière sur un pied de cuivre. N° 2027

208. Item, un petit ymage de Nostre Dame, d'yvire, séant sur un entablement d'argent et a une couronne d'argent. N° 2028.

209. Item, une petite ymage de Ste Anne, d'yvire. N° 2029.

210. Item, un petit coffre d'ybenne, garny d'argent, à mettre les plumes et l'encre.

211. Item, une petite boeste d'yvire ronde, painte par dessus et par dessoubz où sont les jeux des tables et des échetz. N° 2063.

212. Item, un très petit tablier cloant en un estuy de bois. N° 2064.

213. Item, un grand astrolabe de cuivre et un cadran rond, faut le cadran. N° 2072.

214. Item, deux cuilliers de sarrazins, l'une blanche et l'autre noire. N° 2074.

215. Item, iij grands plats de voirre, ouvrez et paintz et iiij escuelles de mesme. N° 2081.

216. Item, un grand pot de terre, bien ouvré et un autre moindre. N° 2084.

217. Item, un grand plat de terre, xij grandes escuelles et iiij petites, toutes d'une façon. N° 2085.

218. Item, un grand eschiquier, garny d'argent doré, et sont les échetz de jaspre et de cristal. N° 2091.

219. Item, un livre appellé : cy nous dit, couvert de veluiau my parti, à deux fermoirs de fer. N° 2100.

220. Item, uns tableaux d'argent dorez par dehors à la Trinité et de l'Annonciation et est esmaillié par dedans de St Jean qui escrit devant luy et ez ailles dudit tableau sont Ste Catherine et Ste Agnès et sont lesdits tableaux assis sur un hault pied cizelé, pesant v marcs iiij onces et demie. N° 2013.

221. Item, un pot, d'un grand camahieu, très noblement ouvré à visages, à bestes et à feuillages et est le pied et le bord d'argent veré. N° 2113.

222. Item, uns tableaux paints de l'Annonciation et de la gésisne Nostre Dame environnez des armes de Harecourt. N° 2115.

223. Item, deux miroers d'acier, l'un grand, qui est environné de cuivre et de bordeure par derrière, et l'autre assis sur boys. N° 2116.

224. Item, un grand orloge de mer, de deux grandes fioles, plaines de sablon, en un grand estuy de bois garny d'archal. N° 2120.

225. Item, ij grans plats de voirre et vj escuelles paintes.

Item, en la chapelle, emprès l'estude du Roy, fut trouvé en une husche, ce qui s'ensuit. N° 2125.

En la grande chapelle basse, n° 2133.

226. Uns tableaux peintz à demies ymages et au milieu une pitié. N° 2140.

227. Item, unes grandes orgues et unes petitz pour joüer. N° 2141.

L'estude du Roy à St Pol. — Le xe jour d'avril 1380 *fut faict inventaire, en la présence des dessus nommez et Giles Malet, des choses estans ès estudes du Roy à St Pol. — En la petite chapelle de St Pol,* n° 2155. — *Dans la petite estude par bas de St Pol,* n° 2155.

Autres choses, estans en dit estude, non pesées, n° 2188.

228. Uns tableaux de bois paints et a, en l'un des costez, l'ymage Nostre Dame et en l'autre l'ymage St Agnès. N° 2199.

Item, en la petite estude d'emprès fut trouvé ce qui suit :

229. Premièrement : uns tableaux de bois cloans de iiij pièces et y a peint en l'un le roy, qui est à présent, l'empereur son oncle, le roy Jean son père et Édouard roy d'Angleterre. N° 2217.

230. Item, unes autres petits tableaux de parchemin, paints, c'est à sçavoir d'un crucefix et de plusieurs ymages.

Item, en la haute estude du Roy audit lieu de St Pol.

231. Premièrement : un collier à levrier, garny d'or à clos et a, en chascun clou, une fleur de lis entaillié, pesant, à tout le tissu, vj onces et demie. N° 2221.

232. Item, un petit tuyau à boire, d'argent blanc, pesant xij esterlins. N° 2238.

Autres choses non pesées estans oudit estude.

233. Premièrement : un renart d'ybenne, en guise de cordeliers, assis sur les deux pieds de derrière, qui porte une coquille de perles en guise de hotte. N° 2242.

Item, en l'estude d'emprès. N° 2274.

234. Deux plats, iiij escuelles et iiij saussieres de pourcelaine. N° 2276.

235. Item, un vieil tableau où est pourtraité l'ymage de Nostre Dame. N° 2278.

Item, en dict estude, en hault, en la première chambrette, ont esté trouvées les choses qui ensuivent :

236. Premièrement : un tapis velu, tendu, qui faict dossier de la couche. N° 2281.

237. Item, un petit tapis velu de chayère qui est par terre devant ladite couche. N° 2282.

238. Item, ladite couche est couverte d'un tapis vermeil, velu, de plus long poil que les autres, et de plus déliée œuvre. N° 2283.

LE C^TE DE LABORDE.

(La suite à un prochain numéro.)

PLAQUE DE MARBRE GRAVÉE DU MUSÉE DE NARBONNE.

Le dessin ci-joint (pl. 153) reproduit un fragment d'une plaque de marbre blanc gravée au trait, trouvée récemment à Narbonne, et conservée dans le musée de cette ville. Evidemment, c'est un débris d'une plus grande composition ; mais je ne crois pas que ce soit le fond d'un bas-relief : la plaque, en effet, est trop peu épaisse pour que cette supposition soit admissible. C'était plutôt un dessin au trait, sur marbre, comme le fameux plan de Rome du Capitole.

Il représente deux hommes blottis dans des espèces de cuves ou de tonneaux et assaillis par des ours. Une troisième figure, placée auprès d'un petit édifice, paraît ouvrir une barrière ou une porte. Ces hommes, aux prises avec des ours, sont évidemment des bestiaires; mais ils n'ont pas d'armes, et le spectacle dont l'artiste a figuré quelques scènes est d'un genre tout particulier.

Lorsque le christianisme eut aboli les combats sanglants d'hommes contre des animaux féroces, il paraît qu'on ne put pas sevrer brusquement le peuple romain d'un spectacle auquel il était habitué depuis si longtemps. Il lui fallut une transition graduée, et au lieu de lui offrir le divertissement de bêtes égorgées et d'hommes déchirés, on lui présenta d'adroits jouteurs qui se bornaient à irriter des animaux féroces, et qui leur échappaient au moyen de machines ingénieuses. C'est ainsi qu'à Rome, il y a peu d'années, on amusait les badauds réunis dans le mausolée d'Auguste avec des courses de taureaux qui n'avaient rien de tragique. Les *giostratori* faisaient enrager les taureaux par cent niches diverses, et trompaient leur fureur à force d'adresse et d'agilité. La giostra donne quelques-unes des émotions d'une course *sérieuse*. C'est un mélodrame qui finit bien.

Cassiodore nous a décrit, dans son style laborieusement fleuri, ces amusements, dont il paraît avoir été grand amateur, car il les préfère aux concerts de son temps. « Si venit ad pretium delectabi- « lis cantilena, » dit-il, « quo munere venator explendus est, qui ut « spectantibus placeat, suis mortibus elaborat. » Variarum lib. V, ep. 42.

Gori, dans son Trésor des diptyques, attribue à l'empereur Anastase cette réforme des jeux du cirque, et il a publié plusieurs monuments qui expliquent les tours d'adresse des jouteurs. Dans le diptyque de Liége (Gori, t. I, p. 281), on voit deux hommes dans des paniers qui se guindent au moyen d'une poulie pour échapper à un ours qui s'élance contre eux. Un autre monument de la même époque, le diptyque de Dijon, montre un bestiaire renfermé dans un panier sphérique, bien remparé contre les griffes de l'ours qui s'acharne en vain à le rouler et à le culbuter. J'ai vu la même machine en usage dans la giostra, et le public s'amusait fort à voir le taureau la pousser çà et là dans le cirque, tandis que le giostratore, à l'abri des coups de cornes, tournait sur lui-même comme un toton. Sur ces tristes bouffonneries, Cassiodore a semé tant et de si brillantes fleurs de rhétorique, qu'il est souvent assez difficile de deviner ce qu'il veut dire.

« Alius se gestabili muro cannarum contra sævissimum animal, « ericii exemplo receptatus, includit, qui subito in tergus suum « refugiens, intra se collectus absconditur, et cum nusquam disces- « serit, ejus corpusculum non videtur. Nam sicut ille, veniente con- « trario, revolutus in sphæram, naturalibus defenditur aculeis, sic « iste consutili crate præcinctus, munitior redditur fragilitate can- « narum. Alii tribus, ut ita dixerim, dispositis ostiolis, paratam in « se rabiem provocare præsumunt ; in patenti area cancellosis se pos- « tibus occulentes, modo facies modo terga monstrantes, ut mirum « sit evadere, quos ita respicis per leonum ungues dentesque voli- « tare. » Id. ibid. Je fais grâce d'autres tours non moins ingénieux, et décrits dans le même goût, pour chercher dans la citation qui précède l'explication de notre petit monument. Traduit de *baragouin en français*, pour parler comme Maître François, Cassiodore nous apprend que les jouteurs se réfugiaient dans des paniers ou des tonneaux construits de légers roseaux, et qu'ils s'y pelotonnaient en boule comme des hérissons ; que d'autrefois ils avaient certains *trous* ou *portes* qui leur servaient à se cacher ou à se montrer tout à coup, soit de dos soit de face, pour exciter les bêtes féroces.

Les diptyques publiés par Gori et son savant commentaire expliquent fort bien le panier ou le tonneau, *consutilis crates* de Cassiodore. Il est moins aisé de comprendre les *ostiola* et *cancellosi postes in patenti area*. Le marbre de Narbonne serait peut-être une illustration du passage de Cassiodore.

La machine qu'on voit sur le premier plan n'offrirait pas un asile

bien sûr au chasseur poursuivi. J'y vois plutôt la margelle d'un puits ou l'ouverture d'une trappe dans laquelle l'homme se jette et disparaît au moment du danger. C'est là, je pense, ce que notre poétique auteur appelle *ostiolum*. D'ailleurs, il n'est pas douteux que le chasseur du dessin de Narbonne est à l'abri du danger; son geste, qui semble narguer l'ours, montre que la machine, quelle qu'elle soit, est destinée à lui servir de refuge.

Le groupe du second plan me semble se rapporter encore mieux aux paroles de Cassiodore. L'ours se jette la tête la première d'un côté de la cuve, tandis qu'une tête d'homme apparaît derrière lui. Probablement la machine a deux compartiments, peut-être *trois*, (*tria ostiola*). L'animal aperçoit son ennemi à une des ouvertures; il s'y précipite, mais déjà le bestiaire a passé de l'autre côté. C'est, dans le style de Cassiodore, voltiger entre les dents et les griffes.

Mes explications supposent que le graveur de Narbonne avait quelque idée des proportions, et je crains un peu qu'on ne me conteste ma supposition. Cependant, quelque incorrect que soit son dessin, le mouvement de l'ours ne manque pas de justesse, et bien qu'un naturaliste puisse en critiquer les pattes toutes fantastiques, il reconnaîtra une certaine vérité dans l'allure et l'expression de l'animal. On remarquera les traits gravés sur le corps de l'ours pour exprimer le poil, à ce que je crois. C'est, en quelque sorte, une indication conventionnelle que j'ai observée dans des monuments plus anciens et d'une exécution bien supérieure. Au reste, ce n'est pas chose facile que de rendre dans un dessin au trait le poil roide et touffu de certains animaux.

Quant au fragment d'inscription qu'on voit au haut de la plaque de marbre, je ne tenterai aucune explication. C'est, je pense, la fin d'un mot et le commencement d'un autre, peut-être de deux noms propres, ceux de jouteurs célèbres.

Il existe un assez grand nombre de diptyques qui représentent des scènes du cirque; mais je ne sache pas qu'on ait encore publié des compositions semblables sur marbre. Cela donne une certaine importance au fragment de Narbonne.

P. Mérimée.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

SUR UN PASSAGE DE PLINE RELATIF A LYSIPPE.

MONSIEUR,

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'article du dernier numéro de la *Revue Archéologique*, dans lequel M. Ernest Vinet a fait connaître aux lecteurs français la belle statue de marbre découverte à Rome au mois d'avril 1849, et qui fait aujourd'hui l'ornement du musée du Vatican. Ne possédant moi-même aucun renseignement particulier sur cette statue, je m'abstiendrais d'aborder le sujet traité par M. Vinet, sans l'interprétation que cet habile antiquaire a donnée d'un passage de Pline relatif à Lysippe, passage qui me paraît devoir être compris d'une manière assez différente. Permettez-moi d'exposer en peu de mots la difficulté que je soulève.

Je suis loin de partager l'avis des antiquaires romains, qui reconnaissent dans la statue nouvellement découverte l'original de l'*Apoxyomène* de Lysippe : M. Vinet a fort bien démontré que cet original devait être une statue de bronze ; mais l'opinion de ceux qui voudraient voir dans la statue du Vatican une copie de cet ouvrage célèbre, me paraît très-vraisemblable, surtout si le marbre a tout le mérite qu'on s'accorde à lui attribuer. A défaut d'autres motifs, le tenon qui, partant de la cuisse, servait à soutenir le bras droit, et dont il reste des traces, suffirait pour faire reconnaître la reproduction d'une statue de bronze. Ces deux bras si détachés du corps et formant un plan horizontal par rapport à la direction de la statue, constituent une de ces hardiesses que pouvaient seuls se permettre les artistes qui comptaient sur la légèreté et la solidité de la fonte. Quant au style de la statue, il paraît répondre assez exactement, comme M. Vinet l'a fait remarquer, à ce que les anciens nous disent de la manière de Lysippe.

Ce statuaire avait fait une révolution dans l'art, révolution que Pline a tâché de caractériser en peu de mots. M. Vinet qui accuse Lysippe d'avoir abandonné les voies de la *vérité*, et d'avoir introduit le *style idéal*, n'a cité que deux phrases du texte de Pline : mais ce

texte a besoin d'être reproduit tout entier, si l'on veut se rendre un compte exact de ce que l'auteur a voulu dire. Transcrivons d'abord le latin, afin de mettre le lecteur en état de juger la question : *Statuariæ arti plurimum traditur contulisse, capillum exprimendo, capita minora faciendo quam antiqui, corpora graciliora sicciorque, per quæ proceritas signorum major videretur. Non habet latinum nomen* symmetria *quam diligentissime custodivit, nova intactaque ratione quadratas veterum statuas permutando : vulgoque dicebat : « Ab illis factos quales essent homines, a se quales viderentur esse. » Propriæ hujus videntur esse argutiæ operum, custoditæ in minimis quoque rebus.*

M. Vinet traduit d'abord fort exactement la première phrase : « Lysippe passait pour avoir fait faire de grands progrès à la sta- « tuaire, en exprimant les détails de la chevelure, en donnant aux « têtes moins de volume que les anciens, en faisant le corps plus « svelte et moins charnu, ce qui semblait rendre la figure plus « grande. » Mais il s'en tient là, et c'est plus loin qu'il accuse Lysippe d'avoir dit que « Si ses devanciers avaient représenté les « hommes comme ils étaient, il les représentait, lui, tels *qu'ils de-* « *vraient être.* » Car, c'est ainsi qu'il entend la phrase : « Ab illis fac- « tos quales essent homines, a se quales *viderentur esse.* » Mais traduire ainsi, c'est prêter à Lysippe une intention certainement fort éloignée de sa pensée. Après avoir énuméré les progrès que cet artiste avait amenés en rendant mieux la chevelure, en diminuant le volume des têtes, en faisant les corps plus élancés, Pline ajoute (et l'on nous permettra de déranger un peu l'ordre des mots, afin de serrer la pensée de plus près) : « Ce n'est pas qu'il ait manqué à la loi des proportions, à cette *symétrie* des Grecs, pour laquelle la langue latine n'a pas d'expression correspondante : il l'observait avec le plus grand soin ; et cependant il avait trouvé le moyen de modifier l'aspect un peu trapu des statues antérieures aux siennes : « Car, « disait-il ordinairement, je n'ai pas fait les hommes tels qu'ils « sont réellement, mais tels qu'ils *semblent être.* » Tout ceci, depuis le commencement du passage, jusques et y compris la citation du mot de Lysippe, est le développement d'une seule et même pensée que l'auteur complète par un trait qui achève de caractériser les mérites particuliers de ce statuaire célèbre : « Il introduisit le premier les recherches de l'exécution qu'il poussa jusqu'aux détails les plus minutieux. »

On voit que la prétention de Lysippe avait été d'atteindre à une

vérité d'imitation que ses devanciers n'avaient pas connue. Il avait commencé par exercer le métier de fondeur; la vue du *Doryphore* de Polyclète lui révéla sa propre vocation, et comme il demandait à Eupompe, né comme lui à Sicyone, quel était celui des maîtres déjà célèbres dont il devait imiter la manière, Eupompe, en lui montrant la foule : « Ce n'est pas, dit-il, tel ou tel artiste qu'il faut suivre, c'est « la nature ! » Et ce mot l'enhardit à faire autrement qu'on avait fait avant lui. Cependant, sa poursuite de l'imitation exacte ne le fit pas tomber dans la vulgarité, comme il arriva à Démétrius, pour avoir préféré la vérité à la noblesse du style. Sous ce rapport, Lysippe avait su se maintenir à peu près à la même hauteur que Praxitèle. C'est ainsi du moins que je combine et que je concilie les passages si souvent cités de Cicéron, de Pline et de Quintilien. (Brut. 86, § 296): *Polycleti Doryphorum sibi Lysippus aiebat — magistrum fuisse.* (Plin. XXXIV, 8, § 19)..... *Sed primo ærarium fabrum, audendi rationem cepesse pictoris Eupompi responso : eum enim interrogatum quem sequeretur antecedentium, dixisse, demonstrata hominum multitudine, naturam ipsam imitandam esse non artificem.* (Quintil. XII, 20). *Ad veritatem Lysippum ac Praxitelem accessisse optime affirmant. Nam Demetrius tanquam nimius in ea reprehenditur, et fuit similitudinis quam pulchritudinis amantior.*

Nous n'avons point d'ouvrages qui puissent nous donner directement une idée de ce goût de Lysippe pour la vérité d'imitation ; mais c'est à dater de son époque que commencent les séries iconographiques de la numismatique grecque, et l'on ne saurait assez admirer l'art avec lequel les artistes monétaires surent concilier dans leurs portraits le sentiment de la réalité avec la grandeur du style (1).

(1) Au sujet de la vérité des portraits de Lysippe, il n'est pas inutile de rappeler que son frère Lysistrate avait imaginé, suivant le témoignage de Pline, un moyen encore plus direct pour arriver à la ressemblance. C'est lui qui le premier moula les têtes sur nature, coulant ensuite dans le creux du plâtre une cire qu'après cela il retouchait à loisir. (XXXV, 11, § 44). *Hominis autem imaginem gypso e facie ipsa primus omnium expressit, ceraque in eam formam gypsi infusa emendare instituit Lysistratus Sicyonius, frater Lysippi de quo diximus.* Ce qu'ajoute l'historien ne peut s'appliquer exclusivement à Lysistrate ; mais j'y vois une nouvelle indication de la révolution qui s'était opérée dans l'art sous l'influence de Lysippe. *Hic et similitudinem reddere instituit : ante eum quam pulcherrimas facere studebant.* « Il chercha la perfection de la ressemblance : avant lui, on s'attachait à idéaliser les traits. » Cette dernière remarque est confirmée par les portraits qui nous restent, soit en original soit en copie, de l'époque intermédiaire entre Phidias et Lysippe, tels que ceux de Périclès, d'Alcibiade et d'Euripide. Au reste, il est bien difficile d'affirmer que les originaux des portraits que nous avons des personnages antérieurs à l'âge de Lysippe, aient été exécutés à

C'est ce que Lysippe avait fait pour l'effigie d'Alexandre à tous les âges de sa vie, et comme ce statuaire passe pour avoir poussé très-loin sa carrière, il n'y a pas d'invraisemblance à mettre sur le compte de son action immédiate, ou de celle de ses principaux élèves, les beaux types de Séleucus Nicator, d'Antiochus Ier, de Ptolomée Soter et de Démétrius Poliorcète (1). Quand on compare les effigies de ces

leur époque. Diogène de Laërte (II. 43) affirme que la statue de bronze de Socrate que les Athéniens firent élever à ce philosophe après sa mort, était l'ouvrage de Lysippe. D'après notre calcul que l'on trouvera dans la note de la page 625, le statuaire de Sicyone serait né environ dix-neuf ans après la mort du fils d'Aristonicus : il ne serait venu au monde que vingt-cinq ans après que Sophocle en avait disparu. Les auteurs anciens ne nous révèlent pas le nom de l'artiste auquel on devait la statue élevée à Sophocle dans le théâtre d'Athènes : je suis porté à croire que le célèbre buste d'Arundell, aujourd'hui au musée britannique, que j'ai restitué à Sophocle (*Annales de l'Inst. Archéol.* 1841, p. 309 et suiv.), est un débris de cette statue : or, si rien de ce qui nous est parvenu de l'antiquité peut donner une idée de la vérité unie à la noblesse, et du soin minutieux de l'exécution qui sont les deux caractères attribués aux travaux de Lysippe, c'est à coup-sûr le buste d'Arundell. Un autre renseignement qui nous est fourni par l'Anthologie (III, 45), semble prouver que Lysippe avait fait une statue d'Esope : il existe à la villa Albani un marbre représentant un homme contrefait, dans lequel on a cru reconnaître la figure du célèbre fabuliste, mort bien des années avant Lysippe : la monstruosité du corps est abordée dans cet ouvrage avec une franchise singulière, et la tête offre par contraste toute la vivacité de l'intelligence. Si c'est là une répétition de l'Ésope de Lysippe, ce statuaire aurait été bien loin dans la voie de la vérité d'imitation. On ne peut douter d'ailleurs qu'il n'ait fait sous ce rapport une révolution dans l'art, et qu'il n'ait ainsi porté ses contemporains à restituer ou même à *créer* les portraits des grands hommes du temps passé; nous avons un exemple indubitable de ces créations dans les différents types de la tête d'Homère, que l'antiquité nous a légués. Le portrait d'Ésope devait appartenir à la même catégorie. On avait sans doute des portraits fidèles de Sophocle et de Socrate, mais Lysippe dut oser le premier faire un Sophocle octogénaire et exprimer sans hésitation le caractère *silénique* de la tête de Socrate, en donnant quelque chose de divin à des traits si peu réguliers.

(1) Il y aurait une difficulté insurmontable à admettre que Lysippe eût fait les portraits de quelques-uns de ces princes, si l'on adoptait les limites chronologiques communément assignées à la carrière de cet artiste. Pline place le point culminant de son activité ou de sa réputation à l'olympiade CXIV, ce qui répond à l'année de la mort d'Alexandre (323 av. J. C.). Mais d'un autre côté on a trouvé ou l'on a cru voir dans Pausanias que Lysippe travaillait dès l'olympiade CII, près d'un demi-siècle auparavant, ce qui ferait que Lysippe aurait été presque septuagénaire quand il exécutait les portraits d'Alexandre devenu roi; d'où résulterait aussi un obstacle à ce qu'il eût prolongé ses travaux beaucoup au delà de la mort du conquérant macédonien. M. Thiersch est le premier qui, dans ses *Époques de l'Art* (p. 87, note 2) ait parlé de la statue de Troïlus, vainqueur à Olympie l'an 374 av. J. C., statue que Lysippe aurait exécutée, deux olympiades avant celle où Pline a placé l'âge de Praxitèle; et M. Sillig (*Catalogus artif.*, p. 256) a docilement adopté cette opinion de M. Thiersch; mais celui-ci avait tiré du texte de Pausanias une conclusion contestable, ainsi que je vais le démontrer en rapportant tout

princes, telles que les médailles nous les fournissent, avec la tête d'Alexandre sur celles de Lysimaque, on reconnaît l'influence d'un grand artiste, qui ne peut avoir été que Lysippe.

A ces portraits monétaires vient se joindre une série de statues exécutées certainement après Alexandre, et qui toutes offrent les

le passage donc M. Sillig n'a cité que quelques lignes (VI, 1, 2) : Πλησίον δὲ τοῦ Κλεογένους, Δεινόλοχός τε κεῖται, Πύρρος τε καὶ Τρωΐλος Ἀλκίνου· τούτοις γένος μὲν καὶ αὐτοῖς ἐστιν ἐξ Ἤλιδος· γεγόνασι δέ σφισιν οὐ κατὰ ταὐτὰ αἱ νῖκαι, ἀλλὰ τῷ μὲν ἑλλανοδικεῖν τε ὁμοῦ καὶ ἵππων ὑπῆρξεν ἀνελέσθαι νίκας, τῷ Τρωΐλῳ δὲ τελείᾳ τε συνωρίδι, καὶ πώλων ἅρματι· ὀλυμπιάδι δὲ ἐκράτει δευτέρᾳ πρὸς ταῖς ἑκατόν· ἀπὸ τούτου δὲ καὶ νόμος ἐγένετο Ἠλείοις μηδὲ ἵππους τοῦ λοιποῦ τῶν ἑλλανοδικοῦντων καθιέναι μηδένα· τούτου μὲν δὲ τὸν ἀνδριάντα ἐποίησε Λύσιππος. Il est ici question de diverses statues de vainqueurs placées dans l'Altis d'Olympie. On y voyait celles de *Dinolochus*, de *Pyrrhus* et de *Troïlus* fils d'Alcinoüs, tous trois nés dans l'Élide : ce n'était pas d'ailleurs dans les mêmes exercices que chacun d'eux avait eu l'avantage. Le premier, Dinolochus, avait gagné le prix de la course des enfants ; le second, Pyrrhus, remplissait les fonctions d'Hellanodice, quand il remporta la victoire du quadrige ; le troisième, Troïlus, n'avait fait courir que des biges attelés de chevaux et de poulains. Mais le rhéteur exégète est loin de suivre dans ses énonciations un ordre aussi régulier que je viens de le faire ; au contraire, il entremêle les renseignements qu'il donne de manière à produire une certaine confusion. Après avoir parlé de Pyrrhus, il introduit Troïlus, désigne la nature du prix qu'il remporta, et place sa victoire à la CII^e olympiade ; puis il ajoute : Ἀπὸ τούτου δὲ καὶ νόμος ἐγένετο Ἠλείοις κ. τ. λ. Mais est-ce à partir du succès de Troïlus, que les Éléens décidèrent que désormais il ne serait plus permis aux Hellanodices de faire courir dans les jeux? Evidemment il est ici question de Pyrrhus, qu'on avait pu soupçonner d'abuser de sa position de juge pour se faire décerner le prix : or c'est de l'Hellanodice que Lysippe avait fait la statue. Quant à Dinoloque, le premier nommé, il revient en dernier lieu après ce qui concerne Pyrrhus : ἡ δὲ τοῦ Δεινολόχου μήτηρ εἶδεν ὄψιν ὀνείρατος κ. τ. λ. L'emploi du pronom démonstratif οὗτος, comme désignant l'objet ou la personne dont il vient d'être fait mention en dernier lieu, n'est pas tellemens absolu en grec (voyez des exemples du contraire dans Platon, *Protag.* 320 B, Republ. 276 D), qu'on doive nécessairement rapporter le ἀπὸ τούτου à Troïlus, qui n'avait pas été Hellanodice. Tout au plus pourrait-on croire que Pyrrhus et Troïlus avaient été vainqueurs dans les mêmes jeux ; ce qui leur donnerait une époque commune, à partir de laquelle aurait commencé l'interdiction aux Hellanodices de prendre part aux jeux ; mais cette conséquence ne résulte pas nécessairement du texte : car si Pausanias ne mentionne la date que de la victoire de Troïlus, c'est que probablement cette date était gravée sur le piédestal de sa statue, et que des renseignements analogues manquaient pour les deux autres. Et encore, il ne s'ensuivrait pas de la contemporanéité de Troïlus et de Pyrrhus, que Lysippe eût exécuté la statue de l'un ou de l'autre à l'époque de leur victoire ; car on montrait comme un ouvrage du même artiste à Olympie la statue de Polydamas de Scotussa, vainqueur dans la XCIII^e olympiade, 408 ans avant J. C., quatre-vingt-cinq ans avant la mort d'Alexandre (Paus., VI, v, 1, Sillig *in Lysippo*, XVII). Il n'est donc pas permis de tirer d'une donnée aussi incertaine que celle qui est fournie par le texte de Pausanias concernant Troïlus, un motif pour faire remonter à une époque aussi invraisemblable le commencement des travaux de Lysippe. — Il avait, il est vrai, connu Eupompe, le maître de Pamphile, qui enseigna lui-même son art à Apelle, le peintre d'Alexandre, comme Lysippe en était le sculpteur ; mais c'était

particularités dont Pline attribue l'introduction dans l'art à Lysippe, c'est-à-dire la petitesse des têtes, les proportions élancées et le caractère nerveux des corps, la recherche dans l'exécution des cheveux (1) et des autres détails ; de ce nombre sont le groupe de Laocoon (2), le Thésée connu sous le nom de *Gladiateur Borghèse*, le

dans sa vieillesse qu'Eupompe avait dû donner à Lysippe le conseil que nous avons rapporté plus haut. Apelle commença à se faire connaître l'an 352 avant J. C., quatre ans après la naissance d'Alexandre ; Lysippe commençait aussi à florir vers la même époque, puisqu'il fit une statue d'Alexandre enfant. Supposons que vers l'année 356, Eupompe eût soixante-dix ans, sa naissance remonterait à l'année 426, répondant ainsi à l'olympiade LXXXVIII ; il aurait donc eu vingt-neuf ans en 397, époque à laquelle Zeuxis commença à se produire, ce qui s'accorde avec l'assertion de Pline qui fait d'Eupompe un contemporain de Zeuxis. — D'un autre côté nous trouvons un point fixe dans cette circonstance que vers l'olympiade CXX, 300 ans avant J. C., florissaient Eutychide, Euthycrate, Daïppus, c'est-à-dire les fils et les élèves de Lysippe. Tysicrate, élève d'Euthycrate, et qui passait pour s'être plus rapproché de la manière de Lysippe que le fils même de ce grand sculpteur, fit le portrait du roi Démétrius Poliorcète, lequel commença à régner en Macédoine l'an 294. Eutychide, le plus habile élève de Lysippe, décora la ville d'Antioche sur l'Oronte. Lysippe dut travailler longtemps pour produire les *quinze cents* ouvrages en bronze que Pline lui attribue : une épigramme de l'Anthologie (III, 45) le désigne comme un vieillard, ce qui prouve encore qu'il travailla jusque dans un âge avancé. Il serait donc naturel de lui attribuer une existence d'environ soixante-quinze ans, qu'on diviserait en trois parties, la première, avant la naissance d'Alexandre, ce qui le ferait naître vers l'an 380 ; la seconde, pendant la vie d'Alexandre, ce qui lui assignerait cinquante-trois ans à l'époque où mourut son royal protecteur ; la troisième enfin qui aurait prolongé sa carrière jusqu'au commencement du IIIe siècle avant notre ère, et lui aurait permis de voir les succès de ses enfants et de ses élèves. — Par là se trouverait justifiée l'assertion de Carlo Dati, rapportée par Sillig, suivant laquelle il aurait existé à Rome au XVIe siècle un socle de marbre avec cette inscription :

ΣΕΛΕΥΚΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ. ΛΥΣΙΠΠΟΣ ΕΠΟΙΕΙ.

Séleucus Nicator ayant pris le diadème l'an 306, ce socle aurait supporté l'un des derniers ouvrages de Lysippe.

(1) Ce dernier caractère est moins saillant dans les répétitions en marbre ; mais les bronzes que l'on possède en fournissent la preuve. L'exemple le plus curieux qu'on en puisse citer est l'admirable buste de Bérénice, femme de Ptolémée Soter, au musée de Naples. Les cheveux *calamistrés* de ce portrait sont traités avec une recherche extraordinaire (*Ant. d'Ercolano, Bronzi*, t. I, tav. 61 et 62).

(2) On s'étonnera peut-être de nous voir ranger parmi les ouvrages où l'on retrouve l'influence, soit de Lysippe, soit de son école, un groupe en marbre que Pline donne pour une production originale et dont il semble placer l'exécution à une époque très-voisine de la sienne. Sans révoquer en doute des renseignements aussi positifs que ceux qui nous sont fournis par Pline, nous n'avons aucune raison pour croire que du temps de Titus, aucun artiste ait pu créer une composition aussi remarquable que celle du Laocoon. On ne serait forcé de l'admettre que si nécessairement Virgile eût inspiré ce chef-d'œuvre : mais avant Virgile, il y avait eu Euphorion, avant Euphorion la tragédie de Sophocle, avant Sophocle le poëme cyclique d'Arctinus, et le motif du Laocoon avait pu être emprunté à l'une de ces œuvres

Jason, le Mercure du Belvédère, et d'autres encore. On ne peut contester à ces ouvrages, à la tête desquels il faut désormais placer la copie de l'*Apoxyomène* récemment découverte à Rome, la vérité d'imitation que les écrivains de l'antiquité donnent comme un caractère essentiel du talent de Lysippe (1). Le *Gladiateur* a été adopté dans les temps modernes pour servir de type à un traité d'anatomie composé pour les artistes : c'est dire assez quelle exactitude a montrée l'auteur de cette statue dans la reproduction de la nature, et supposât-on parfaitement conservées les figures de ronde-bosse qui nous restent de Phidias, il n'en est aucune qui aurait pu remplir la même destination.

Il y avait donc, sous ce rapport, *progrès* dans la manière de Lysippe, et le langage des anciens se trouve ainsi justifié ; mais le fondeur de Sicyone ne pouvait pas revendiquer seul le mérite de ce perfectionnement. Il avait été devancé par Polyclète qui, le premier, semble avoir approché du but, en produisant des ouvrages parmi lesquels il s'en trouvait un, très-probablement le Doryphore, qu'on appelait par excellence le *canon*, ou la règle des proportions du corps

littéraires. — (Cf. Heyne, *Exc. V ad Virg. Æneid. II*). D'ailleurs, les artistes grecs qui s'associaient pour décorer de travaux en marbre les palais des empereurs ou les maisons des riches Romains, ne faisaient guère que rajeunir d'anciennes compositions, et presque toujours que traduire en marbre ce que les auteurs originaux avaient exécuté en bronze. Ils ne se faisaient d'ailleurs aucun scrupule de mettre leurs noms à ces répétitions, surtout lorsqu'ils jouissaient eux-mêmes d'une certaine renommée, et pouvaient prétendre au mérite d'avoir perfectionné la pensée d'un ancien maître. C'est ainsi que Glycon paraît s'être attribué un colosse de Lysippe, tandis que le sculpteur médiocre qui fit la répétition du même colosse que l'on voit à Florence, cherchait à relever son œuvre en rappelant le nom de l'artiste créateur du type original. — Ce que je dis de *Hercule Farnèse*, je ne crains pas de l'affirmer du *Gladiateur combattant*, malgré le nom d'*Hégésias* inscrit au pied de cette statue : cet Hégésias doit aussi être considéré comme un artiste de seconde main, qui aura pris la place d'un statuaire de la grande époque.

(1) Pour remonter, en quelque sorte, jusqu'au mérite réel des ouvrages dont les répétitions en marbre nous sont parvenues, on doit toujours se souvenir que le faire de pratique dont ils portent l'empreinte, appartient aux imitateurs, et que les originaux y sont complètement étrangers. N'oublions pas non plus que jusqu'à une époque très-récente, tous les marbres de quelque importance qu'on retrouvait à Rome, étaient soumis dans les ateliers des sculpteurs-restaurateurs à une opération de polissage qui en enlevait l'épiderme. Ce fait m'a été attesté par le célèbre sculpteur Tenerani, qui dans sa jeunesse et lorsqu'il exerçait encore la profession de praticien, a vu mettre en usage ce procédé déplorable auquel, m'a-t-il dit, on appliquait l'expression de *ritrovare*. C'est ce qui explique l'effet surprenant que produisent les statues plus récemment découvertes, à la surface desquelles on s'est bien gardé de rien enlever ; ce respect pour l'œuvre antique doit ajouter certainement à l'impression que produit aujourd'hui la copie de l'*Apoxyomène* de Lysippe.

humain. Lysippe avait voulu d'abord se modeler sur le Doryphore; mais Eupompe lui fit voir que les leçons de la nature valaient encore mieux que l'exemple de Polyclète, et Lysippe s'engagea dans une route nouvelle.

Nous pouvons nous faire une idée approximative du style, non de Polyclète, mais de Myron son contemporain, par les répétitions qui existent de son fameux *Discobole* : c'est une figure d'un grand caractère, mais un peu lourde. Cet aspect ne tient pas seulement à la nature de l'athlète, il est commun à toutes les figures exécutées entre Phidias et Lysippe, y compris même les productions plus délicates qui portent le cachet du talent de Praxitèle; on peut en juger par la répétition de la Vénus de Cnide, conservée dans le musée du Vatican. Cela provenait d'une erreur de Polyclète, qui ayant étudié avec plus de soin que ses devanciers les proportions du corps humain, et laissé dans ce genre des modèles que l'on considérait comme irréprochables, avait par là exercé une influence exclusive sur les hommes de sa génération et sur ceux de l'âge suivant. Polyclète, en reproduisant l'homme *tel qu'il est* réellement, ne s'était pas aperçu qu'il le rendait un peu autrement qu'il ne *paraissait être*.

L'expérience, en effet, a fait voir que même dans l'art de la statuaire, où l'imitation est la plus directe, il y a un parti à prendre pour que les objets imités aient l'apparence de la réalité. Tout le monde sait maintenant, par exemple, que pour exécuter une statue qui *semble* de grandeur naturelle, il faut presque toujours la faire un peu plus grande que nature. Une statue de six pieds paraît avoir justement la hauteur ordinaire du corps humain. Il en est de même pour la proportion que pour la taille : une figure ne *semble* bien proportionnée que quand elle a en totalité à peu près huit fois la hauteur de la tête, ce qui est exagéré pour la nature elle-même (1). La différence entre

(1) Cette nécessité d'allonger les figures pour leur donner plus de saillie et de mouvement devient plus impérieuse à mesure que la dimension en diminue; aussi les anciens ont-ils remarqué que Lysippe avait réussi aussi bien dans les petits que dans les grands ouvrages. En même temps, il traitait avec un talent non moins remarquable les figures de grande proportion, ayant remarqué sans doute que les colosses avaient aussi leurs conditions particulières, tirées de la place élevée qu'on leur assigne et de la distance à laquelle on doit les voir, conditions sans lesquelles il leur manquerait l'*apparence* de la vérité. C'est ce qui a fait dire à Stace (*Sylv.*, IV, 6, v. 44-46), en parlant d'une *figurine* d'Hercule, ouvrage de Lysippe :

Quis modus in dextra, quanta experientia docti
Artificis curis, pariter gestamina mensæ
Fingere, et ingentes animo versare colossos?

Un sculpteur qui avait compris ces règles de l'art, était seul capable de traiter

la nature et les conditions de l'art devient encore plus considérable, si, au lieu d'une figure debout, il s'agit d'une figure assise : alors le seul moyen d'éviter que l'apparence n'en soit lourde et ramassée, est d'augmenter la longueur comparative du torse et des membres qui s'en détachent. Les différences entre l'apparence et la réalité tiennent à ce que dans une masse inerte comme celle d'une statue, il est impossible, en laissant aux objets leur proportion réelle, de suppléer à l'effet qui résulte du mouvement et de la vie.

Le mérite d'avoir le premier fait ces observations et de les avoir appliquées à l'art de la statuaire appartient donc à Lysippe ; en agissant comme il le fit, il s'écarta de la vérité absolue qui le conduisait à une fausse apparence des objets, et introduisit la vérité relative qui donnait à ses ouvrages l'aspect de la nature elle-même : je le répète, on avait bien le droit d'appeler cela un progrès. Toutefois, il en résultait sans doute un certain appauvrissement de style : mais on doit se souvenir qu'il s'agit ici d'une des phases qu'a suivies le développement de l'art grec, et que trois et quatre cents ans après Lysippe, l'art des portraits en ronde-bosse, qu'il avait en quelque sorte créé, offrait encore l'alliance d'une vérité merveilleuse avec une grandeur de style à laquelle les œuvres de la statuaire moderne n'offrent rien de comparable.

Mais je m'aperçois que je n'ai point à écrire ici un chapitre de l'histoire de l'art chez les Grecs ; j'ai voulu seulement, et j'espère y avoir réussi, expliquer un passage qui dans sa contexture purement philologique n'offre aucune difficulté, mais dont il n'est pas aisé de saisir la véritable intention, puisque des hommes très-habiles et très-compétents, tels que Falconet (1) et Meyer (2), s'y sont trompés avant M. E. Vinet.

Agréez, etc. CH. LENORMANT.

aussi bien les plus grands que les moindres ouvrages. Phidias avait mis dans ses colosses cette entente de la masse et de la perspective si nécessaires à leur effet ; mais comme tous les créateurs, il avait plutôt deviné les règles. Lysippe le premier les réduisit en principes. S'il est vrai que l'Hercule Farnèse soit la répétition en marbre du colosse de bronze que Lysippe avait exécuté pour les Tarentins, on peut juger par approximation à quelle hauteur de style il s'était maintenu. Le cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale possède un buste colossal d'Hercule en marbre, dont le motif est le même que celui de l'Hercule Farnèse, et qui, pour la grandeur du style comme pour la vie de l'exécution, dépasse de beaucoup l'ouvrage de Glycon. Cf. la note 2 de la p. 626.

(1) *Traduction des XXXIVe, etc., livres de Pline l'ancien*, avec des notes, t. I, p. 91 (seconde édition).

(2) *Winckelmann's Werke*, t. VI, p. II, p. 194.

DÉCOUVERTE DE LA VILLE DE LANDUNUM.

Parmi les nombreuses montagnes qui bordent le cours sinueux de la petite rivière de *Laignes* (1), il en est une qui offre à l'archéologue de graves sujets de méditation sur l'instabilité des choses humaines. Autrefois occupé par une grande cité *gallo-romaine*, le plateau de cette montagne est aujourd'hui, et depuis bien des siècles, sillonné par le soc de la charrue, et n'offre plus aucune trace de construction au-dessus du sol. Si ce n'étaient les fragments de briques et de poteries antiques que l'on y trouve en grande quantité, nul ne se douterait que là existait la capitale du *pagus latiscensis*, canton du Lassois (2), l'antique Landunum.

Le nom latinisé de *Landunum* est, à n'en point douter, d'origine celtique; par abréviation on en fit d'abord *Lan*, *Lantz*, et enfin par corruption *Lansuine*, *Lansuine-la-Grande*, dénomination qui est restée jusqu'à aujourd'hui à l'emplacement que cette ville occupait.

Plusieurs historiens ont parlé de cette ville et lui donnent différentes dénominations : nous la trouvons désignée sous les noms de *Landunum-ad-Lagnium*, *Lansuinum*, *Laôn* ou Lantz-sur-Laignes, puis enfin Lansuine et Lansuine-la-Grande.

Tout annonce que Landunum était une des villes importantes de la Gaule celtique; elle faisait partie du pays des Lingons et était chef-lieu du pagus latiscensis, *le Lassois*, plus tard pays de la montagne.

L'emplacement ou existait Landunum se trouve dans le département de la Côte-d'Or, à son point de contact avec ceux de l'Aube et de l'Yonne, à la distance d'environ six kilomètres des Riceys, et sur la rive droite de la *Laignes*. Cette ville était défendue, au levant, par la rivière qui baigne la montagne (3), et, au couchant, par un profond ravin, où coule, en hiver seulement, un ruisseau qui se jette dans la Laignes entre le village de *Béchineuil* et le versant *nord* de la montagne. Au midi, la Laignes serpente encore en bas de la

(1) La rivière de Laignes prend sa source dans un gros bourg de ce nom, faisant partie de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et va se jeter dans la Seine à Polisy, près Bar-sur-Seine (Aube).

(2) Lors du démembrement de l'ancienne organisation territoriale, ce pagus se trouva partagé entre les comtés de Bar, Tonnerre, et Châtillon.

(3) Dans la prairie qui longe la montagne, on trouve à cinquante centimètres du sol d'énormes arbres qui paraissent avoir été placés pour traverser les marais; les habitants y ont trouvé beaucoup de flèches.

colline, et un des ravins qui conduisait autrefois à la cité d'Hermandal, et maintenant au village de *Nicey*, achevait la défense naturelle de *Landunum*.

Arrivé sur le plateau, qui a environ deux kilomètres de longueur sur cinq cents mètres de largeur, il est facile de reconnaître la place qu'occupait la ville, aux traces que le fossé y a laissées, et à un énorme talus de terre qui devait sans doute être surmonté d'une muraille construite pour défendre cet endroit, le seul accessible et situé au midi. Ainsi que nous l'avons dit, Landunum était une des villes les plus importantes des Gaules; c'est à n'en pas douter d'après le nombre des voies romaines qui y aboutissaient. Les principales étaient celles qui conduisaient *à Hermendal*, et de là *à Alise;* celle de *Latisco* dont on retrouve les traces dans le bois de Larrey et près de Villedieu, et qui passant *à Etrochey*, allait à *Automadunum* (Langres), celle d'*Augustabona* (Troyes) dont on voit les vestiges près de Beauvoir et Bagneux; celle de *Bibracte* (Autun) qui traverse encore le bois de *Pamphol;* et beaucoup d'autres routes pour les piétons (*iter*) et à une seule voie (*actus*) qui communiquaient avec les pays circonvoisins.

Landunum était connue dès le commencement de l'invasion romaine dans les Gaules; elle est la première dont les historiens fassent mention. Ceux qui ont examiné les lieux avant qu'ils fussent défigurés par la charrue ont pu voir, dit M. Delamothe, que le *Landunum* des Lingons était une de leurs principales villes après *Automadunum* (Langres).

« Située sur le territoire des Lingons et sur les confins de celui « des Éduens, cette ville était d'une origine celtique et sur le premier « chef-lieu du canton nommé depuis Lassois. Elle était bâtie à une « demi-lieue de Molesme, sur une colline fort escarpée. On trouve « encore sur cette éminence, qui fait partie du territoire de Ver- « taux, toutes les marques d'une ville ruinée, ainsi que dans les « champs de l'ancienne Autun. »

C'est ainsi qu'en parle le savant abbé Lebeuf, qui en avait visité l'emplacement avant qu'il fut entièrement mis en culture.

Après avoir fixé la situation de Landunum, il s'agit de rechercher à quelle époque probable elle a cessé d'exister.

L'histoire des Gaulois, avant la domination romaine, se réduisant à des traditions orales, on ne peut être fixé sur l'époque de la fondation de Landunum comme de celle de la plupart des villes contemporaines; on varie dans les conjectures sur sa population; mais on

s'accorde assez à placer la date de sa destruction vers la fin du IVe siècle, les uns disent au IIIe, entre les règnes de Gallien et de Dioclétien. A n'en pas douter Landunum eut à subir les horreurs de la guerre à l'époque de la décadence de l'empire romain, en proie aux guerres intestines des prétendants au trône que l'histoire a appelés les Trente tyrans. Mais la cité dont nous nous occupons se releva encore de ses ruines, et nous avons la conviction qu'elle ne fut entièrement détruite que du IVe au Ve siècle.

Cette ville a éprouvé dévastations sur dévastations : la première dont l'histoire fasse mention aurait eu lieu au moment ou *Alexia* (Alise) fut détruite par Jules César, c'est-à-dire cinquante-huit ans avant l'ère chrétienne; la seconde par Chrocus, roi des Vandales, qui, l'ayant prise d'assaut, la livra aux flammes après en avoir passé les habitants au fil de l'épée (1); puis elle aurait encore été saccagée sous le règne de Constance-Chlore, qui aurait forcé les barbares qui l'avaient détruite à la relever de ses ruines. Enfin, rebâtie encore une fois, elle aurait été tellement dévastée au Ve siècle que, frappée à mort, elle a été entièrement anéantie à cette époque.

Cependant une légende de saint Valentin pourrait donner à penser que Landunum existait encore de son temps.

Nous avions reçu déjà depuis plusieurs mois communication de la découverte faite par M. Coutant, mais nous attendions pour publier la notice qu'on vient de lire, qu'il nous fût parvenu quelques nouveaux détails qui nous en pussent garantir l'authenticité. Nous devons à notre collaborateur M. Pinard, la communication de la lettre que lui adresse M. Pothier, archéologue distingué de la Champagne, et dont nous donnons ci-dessous un extrait.

« Vous savez peut-être que dans le mois de juin dernier on a découvert et exploré, sur le territoire de Vertaux, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, les ruines d'une ville à laquelle on donne le nom de *Landunum*. Rues, édifices, temples, bains, tout y est reconnaissable et d'une belle conservation.

« C'était là un bien précieux document que l'on ne pouvait ni m'apporter ni m'envoyer. J'ai pris le parti que sut prendre Mahomet :

(1) Dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement de cette ville, on a trouvé d'épaisses couches de charbon et de cendres, et dans l'intérieur des habitations, des ossements humains et quelques armes oxydées. Des habitants de Vertaux et de Villedieu ont trouvé de l'or fondu qui avait coulé dans les terres, un magnifique poinçon de même métal, un casque romain, etc.

ne pouvant faire venir à moi la montagne, je suis allé vers elle. On m'avait adressé à M. Lucien Coutant, directeur des fouilles; par malheur il était absent. Je me suis donc résigné à voir les lieux sans aucun guide ; mais après avoir admiré, dans le cabinet de M. Coutant, quelques ustensiles, des débris de vases, provenant de *Landunum*, et les plâtres d'une magnifique statue en marbre, d'un autel aussi en marbre, et de divers autres objets extraits des mêmes fouilles.

« La ville était située sur une pointe de montagne, séparée du plateau par un long et large fossé longeant un fort et haut rempart dont on a fouillé avec soin les fondations sur une longueur de plus de cent mètres. Au bord de l'enceinte, à l'occident, j'ai vu deux salles de bains, dont le pavé est à trois mètres au-dessous du sol, dans l'une desquelles était un four, deux grandes cavités où l'air s'échauffait, et une niche en hémicycle, encore enduite d'un beau stuc blanc et percée de deux trous pour le passage de l'eau, l'un au rez du sol, l'autre à la hauteur d'environ un mètre et demi. L'autre pièce était entièrement pavée en mosaïque sur une couche de béton épaisse de deux décimètres, établie sur un plancher de grandes briques carrées dont l'épaisseur est de six à huit centimètres et qui, posant par leurs angles sur de petits piliers, les uns en brique, les autres en pierre, formaient par-dessous un entresol, haut d'environ quatre décimètres, dans lequel circulait la chaleur; les parois de cette même pièce étaient en grande partie revêtues de tuyaux en terre cuite, de forme carrée, s'adaptant les uns aux autres, et servant de bouches de chaleur. J'ai remarqué ailleurs les fondations de cinq ou six maisons et celles d'un édifice peu étendu, dont le fond figure trois hémicycles, savoir : un terminal et deux latéraux, édifice que je suppose être la basilique que M. Coutant dit avoir reconnue. Il paraît qu'importuné par les propriétaires des terrains qu'il remuait, M. Coutant a remis en état d'être cultivée la plus grande partie des lieux explorés; car il me dit dans une lettre : « J'ai un temple, une basilique, des puits, des caves, les substructions de quarante habitations environ, » tandis que je n'ai vu que les objets ci-dessus décrits et des champs fraîchement labourés. Les médailles que l'on a trouvées dans ces fouilles sont à l'effigie de Jules-César, de Claude, d'Antonin, etc., jusques et y compris Julien. Il s'y en trouve aussi des consulaires et des celtiques. Je conclus de tout cela que cette ville a été détruite vers le même temps que le Châtelet (1), et que les progrès que l'on ferait dans l'histoire de l'une profiterait beaucoup à l'histoire de l'autre.

(1) *Revue Archéologique*, IIIe année, p. 585, Ve année, p. 630.

UN MONUMENT DE L'ÉGLISE DE SENS.

Millin a consacré un des chapitres de son voyage dans le midi de la France à la célèbre métropole de Sens. Plus récemment, la monographie en a été publiée par MM. Chapuy et Jolimont, et, successivement depuis, par les abbés Bourassé et Chauveau. Il y aurait de la témérité à venir après eux. Nous ne l'essayerons pas.

Notre titre pourrait faire croire qu'il s'agit des beaux restes du tombeau de l'archevêque Salazar, qui se voient dans la nef de cette église; ou de ceux plus remarquables de celui du chancelier Duprat, placés dans une des chapelles latérales du bas côté septentrional du même édifice. On sait que Duprat, appelé à gouverner cette église, mais plus occupé des affaires de l'État, n'y vint jamais. Il n'y reçut d'autres honneurs que ceux de la sépulture. Puisque nous avons mentionné ces curieux monuments, qu'il nous soit permis d'ajouter qu'ils servent à attester la preuve de tout le luxe usité au XVIe siècle dans ce genre de travaux.

Le presque imperceptible monument dont nous voulons parler n'est autre chose que l'effigie de Pierre de Cugnières, avocat sous le règne de Philippe de Valois, qu'on pense avoir été en même temps archidiacre de l'église de Paris, ce qui n'était point incompatible avec la profession d'avocat.

C'était l'été dernier, nous venions de visiter l'antique basilique sénonaise, que nous avions déjà examinée avec admiration dans de précédents voyages. Nous portâmes ensuite nos pas à la bibliothèque publique de la ville, dont le conservateur nous fit gracieusement les honneurs. Une seule personne s'y livrait à des recherches; notre qualité d'étranger ayant attiré son attention, elle les suspendit, nous accosta, et nous demanda si nous avions visité la cathédrale, ses monuments, son trésor. Sur notre réponse affimative, elle nous dit que sans doute nous n'avions pas remarqué dans cette église une caricature qui faisait son désespoir : celle de l'avocat Pierre de Cugnières. Nous lui répondîmes que dès 1833 elle avait fixé notre attention. Notre interlocuteur nous dit alors qu'appelé à faire partie du conseil municipal et de l'administration de la cité, après février

1848, il avait fait à ce conseil, qui la rejeta par un vote, la proposition de détruire la figure de l'homme qui s'acquit tant de renommée pour s'être élevé contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique. Nous lui avouâmes, au risque de lui déplaire, que ce vandalisme n'eût pas été de notre goût.

Cette tête, par la hauteur où elle se trouve placée, semble être celle d'un enfant; elle est en quelque sorte perdue entre deux des nombreuses colonnettes qui servent d'enveloppe au premier pilier de la nef, à gauche en entrant par la porte principale, et paraît faire corps avec ce massif. Il est assez probable que cette effigie, qui se voyait jadis également à Notre-Dame de Paris, n'est ici que parce que Sens était alors métropole de la province dont Paris était suffragant.

La dispute de Cugnières avec Pierre Bertrand, évêque d'Autun, et Guillaume de Borcia, nommé à l'archevêché de Sens, forme une des grandes époques de notre législation. On en peut voir le précis dans les *Recherches*, de Pasquier. Les actes, d'ailleurs, en ont été imprimés plusieurs fois. Ce plaid eut lieu publiquement, en la présence du roi, dans l'église Notre-Dame de Paris, au mois de décembre 1329. Philippe de Valois se prononça en faveur de l'Église et ordonna que son jugement fût gravé aux portails des églises de Sens et de Paris. Si l'avocat parut succomber pour le moment sous le poids du crédit et de la puissance des redoutables adversaires qu'il avait eu le courage d'attaquer, il n'en donna pas moins l'impulsion aux esprits sur cette matière, et c'est de là que datent les efforts que la juridiction royale fit pour rentrer dans ses droits, dont la confusion et les désordres des temps précédents l'avaient fait déchoir. On pense que ce fut à cette époque qu'on plaça le buste de Cugnières dans les deux basiliques. A Paris, il devint la risée du bas chœur, qui, certains jours de fête, venait à sa sortie de l'église éteindre ses flambeaux allumés contre cette figure, de sorte qu'elle était noire et barbouillée. Ces insultes incessantes navrèrent Cugnières, dont la fin suivit de près. Le chapitre de Paris lui accorda néanmoins la sépulture dans son église. Mais on continua à le vouer à la honte et au ridicule au delà de la tombe, et on l'appela par dérision *Jean du Cognot*. A Sens, on se contenta de placer les balayures du temple au-dessous du marmouset.

Ceci dit, puisque nous sommes à Sens, disons qu'entre autres objets précieux, le trésor de sa cathédrale renferme la mitre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et les ornements pontificaux de ce martyr de l'indépendance sacerdotale. On sait qu'en butte

aux persécutions de Henri II, roi d'Angleterre, il vint se réfugier en France, et séjourna à Sens. Lisieux aussi montre les ornements dont ce même pontife se servit à son passage en cette ville, dans l'église du couvent des Jacobins. Ils sont conservés dans la chapelle de l'hospice. Ajoutons encore, en terminant, un mot sur les beaux manuscrits sur vélin qui nous ont été montrés dans la sacristie. Ce sont les livres des Épîtres et Évangiles écrits sous l'épiscopat d'Étienne Poncher (1519). Le dernier contient l'acte du serment prêté par ce prélat et ses successeurs lors de leur installation; presque tous ces actes sont autant d'autographes. Ces volumes sont remplis de vignettes, ainsi que l'abrégé du pontifical, écrit sous l'archevêque Pellev, qui vivait sous Henri IV. Ces précieux manuscrits ont la couverture endommagée par le roulement du tiroir qui les renferme; nous avons conseillé de leur donner une meilleure place pour en assurer la conservation.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

ÉGLISE DE SAINTE-CLOTILDE

SUR LE TERRAIN DE BELLE-CHASSE.

La protection assurée au culte catholique, sous la monarchie, devait naturellement se continuer sous la République, dont la formule politique : « Liberté, égalité, fraternité, » avait été devancée par le christianisme dès son berceau. Le dernier gouvernement, déchu de son pouvoir, avait légué à celui qui lui a succédé, le soin de continuer les grands travaux entrepris par lui et consacrés à ce culte. De ce nombre était l'église de Sainte-Clotilde, élevée sur le terrain de Belle-Chasse, à peine sortie de terre à l'époque de ce grand événement.

La nécessité de remplacer l'église de Sainte-Valère, succursale de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, par une autre basilique dont l'étendue fût en proportion avec la population du quartier où elle se trouve située, fit concevoir au préfet de la Seine le projet de l'ériger sur l'emplacement qu'occupait l'ancien couvent des chanoinesses du Saint-Sépulcre dit de *Belle-Chasse* (1). Les arts s'empressèrent de répondre au vœu du conseil municipal, et dès l'année 1839, M. Gau, architecte distingué par ses talents, et déjà connu par son beau *Voyage en Nubie*, et par la restauration de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, rue de ce nom, présenta un projet d'église conçu dans le système ogival des XIIIe et XIVe siècles, et à peu près sur la même échelle que celle de Saint-Germain des Prés. Après avoir été soumis au conseil des bâtiments civils, ce projet étudié principalement d'après ce que présentent de mieux les églises des bords du Rhin, ainsi que celle de Saint-Ouen de Rouen, ne fut point admis par le conseil, ennemi déclaré de toute réaction en faveur du style

(1) Un riche partisan nommé Barbier, possédait dans ce lieu dit *Belle-Chasse* une grande maison qu'il vendit en 1635 aux chanoinesses du Saint-Sépulcre pour y bâtir une maison conventuelle, laquelle conserva cette dénomination. Ce couvent fut supprimé en 1790, et l'on ouvrit sur son emplacement plusieurs rues connues aujourd'hui sous les noms suivants : de Belle-Chasse, de Las-Cases, Martignac et Casimir-Périer, et sur l'excédant du terrain on construisit un magasin de fourrages pour l'armée, sur l'emplacement duquel on a érigé l'église.

ogival, et qui n'accepte son emploi qu'en matière de restauration dans les édifices du moyen âge. Mais quelle que fût la décision du conseil des bâtiments civils, M. le ministre de l'intérieur, auquel elle fut soumise, passa outre, et pour répondre au vœu exprimé par M. le préfet et le conseil municipal, il autorisa l'exécution de ce projet. Une somme de quatre millions fut votée par le conseil municipal pour la construction et les travaux de cette église, dont l'adjudication eut lieu à l'Hôtel de Ville, le 17 août 1846. Les formalités remplies, l'architecte M. Gau, procéda immédiatement à l'exécution. Depuis quatre ans que ces travaux sont commencés, toutes les parties de cet édifice, élevées à la hauteur des grandes voûtes que la charpente d'échafaudage est prête à recevoir, permettent aujourd'hui de pouvoir juger de son ensemble et de ses distributions. Quant au choix de la pierre, M. Gau a cru devoir accorder la préférence à celle tirée des carrières de Châtillon-sur-Seine, en Bourgogne, pierre d'un grain fin et dur, et bien moins sujette à se décomposer par les influences atmosphériques que celle d'Arcueil et autres carrières près Paris, d'une qualité plus friable. Voici les proportions que l'architecte M. Gau, a données à cette église :

	Mètres.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
Longueur dans œuvre.	95,00	292	5	5
Largeur totale entre les murs latéraux des bas côtés	27,00	83	1	4
Largeur de la nef et du chœur du nu d'un mur à l'autre.	10,20	31	4	8
Longueur de la croisée ou transsept. . .	34,20	105	3	3
Hauteur des grandes voûtes de la nef et du chœur.	26,00	80	»	6
Hauteur des voûtes des bas côtés. . . .	12,25	37	8	5
Hauteur totale des tours avec leurs flèches, depuis le sol de la place jusqu'à leur extrémité.	75,00	230	10	7
Largeur de la façade principale.	29,70	91	5	1
Superficie intérieure de l'église. . . .	2082,00	00	00	00

Dans son ensemble, cet édifice se compose d'une façade principale percée de trois grandes portes ou portails donnant entrée à un vestibule ou porche qui servira de pronaos à l'église, à laquelle on monte par un perron composé de neuf marches. Cette façade

présente au-dessus des portes latérales, au bas de chacune des tours, deux fenêtres géminées, et le portail du milieu une grande rose à compartiments trilobés. Deux tours surmontées de flèches en pierre, et percées sur chacune de leurs faces de fenêtres géminées, s'élèvent au-dessus des portiques latéraux, et complètent d'une manière satisfaisante cette grande façade déjà élevée jusqu'à la naissance des flèches. Sur les faces latérales de cet édifice, disposé en forme de croix latine, se répète le même système de fenêtres géminées pour éclairer les bas côtés, et d'un autre rang de grandes fenêtres, également géminées, disposées dans la partie supérieure de l'édifice pour jeter la lumière dans la nef et le chœur. De grands arcs-boutants, dont la projection hardie ajoute un caractère d'élégance et de légèreté à ce monument, contrebutent à l'extérieur la poussée des grandes voûtes actuellement en construction. Le tout sera surmonté d'un comble fort élevé, dont les fermes seront en fer, couvert de tables de cuivre rouge laminé, travail actuellement en cours d'exécution. Les arcs ogives ou formerets en pierre de la partie supérieure du vaisseau et des nefs latérales sont construits.

L'intérieur de cette église présente une vaste nef, accompagnée de chaque côté d'une nef latérale plus étroite, éclairée de fenêtres géminées trilobées, qui seront vitrées en verre peint. La nef n'a d'autres chapelles que celles des fonts baptismaux et des morts situées à l'entrée de droite et de gauche. Les extrémités du transsept n'offrent aucune grande issue, ni porches à l'extérieur, et sont closes d'un mur percé d'une fenêtre géminée, au-dessus de laquelle s'ouvre une grande rose à compartiments en pierre qui sera ornée de vitraux peints; ces deux parties du transsept sont destinées à recevoir des chapelles appliquées au mur oriental; en face seront placés des confessionnaux.

Le chœur, dont l'abside est de forme pentagonale, offre un vaste espace pour la célébration des saints mystères. Il est entouré d'un bas côté et d'un rang de cinq chapelles semi-circulaires et rayonnant dans son pourtour, ainsi qu'à Saint-Germain des Prés, qui a servi en quelque sorte de type pour la disposition du plan. De grands espaces ont été réservés de chaque côté des nefs latérales du chœur pour y établir la sacristie, le revestiaire des chantres, et autres dépendances, telles qu'une salle pour les catéchismes, une autre pour les assemblées de fabrique et une pour les mariages.

Il est vivement à regretter que l'architecte de cet édifice n'ait pas senti la nécessité d'évider et de rendre praticables les galeries placées

au-dessus des bas côtés de la nef et du chœur, qui ne sont que simulées et taillées dans le plein mur. Cet évidement, en ajoutant un caractère d'élégance et de légèreté à l'intérieur du vaisseau, aurait procuré l'inappréciable avantage d'y placer un grand nombre de spectateurs dans certaines cérémonies qui appellent un grand concours de monde à cette église, devenue la paroisse de l'un des plus beaux quartiers de la capitale, et celui qu'habite principalement l'élite de la société parisienne.

Quant à l'ameublement intérieur de cette basilique, il consistera dans deux rangs de stalles, qui garniront les côtés latéraux du chœur, le banc d'œuvre, la chaire à prêcher, le maître-autel, une chapelle de la Vierge située au fond de l'abside, les tables d'autels pour les cinq chapelles du pourtour du chœur, et leurs grilles de fermeture; la sacristie du clergé de cette paroisse, son ameublement, celui du revestiaire des chantres, la charpente des cloches, les cloches, quatre paratonnerres.

Les objets d'art à exécuter pour l'ornementation de ce temple sont: deux bénitiers, les vitraux de soixante-cinq croisées, de trois grandes roses, et de celle de la chapelle de la Vierge; huit statues en pierre pour la décoration du porche; le chemin de la croix au Calvaire, en bas-reliefs sculptés dans le mur; douze statues en marbre blanc demi-ronde bosse, pour la décoration du maître-autel; un bas-relief en bronze doré en or moulu; un ange en pierre qui servira d'amortissement au pignon de la façade principale. Trois bas-reliefs en bois pour les impostes des trois grandes portes de la façade principale, que l'architecte a eu tort de ne pas faire exécuter en pierre; quatre évangélistes en bas-reliefs pour la chaire à prêcher; une statue de la Vierge en marbre, et quatre anges pour la chapelle qui lui sera consacrée.

Tel est le programme succinct, exécuté en grande partie, du nouveau temple que l'on érige sous le vocable de sainte Clotilde, reine de France, en l'honneur de laquelle il n'avait été élevé jusqu'à ce jour ni édifice ni chapelle, quoiqu'à bien des titres cette illustre sainte eût mérité cet hommage que la ville de Paris lui décerne tardivement, car c'est par sa fervente piété, par ses exemples et sa persévérance que Clovis embrassa le Christianisme, dont ses successeurs devinrent le plus ferme appui, et méritèrent par la protection dont ils l'ont constamment entourée, le glorieux titre de *fils aînés de l'Église*. On assure que l'heureuse pensée du vocable sous lequel sera consacrée cette église, est due à une auguste princesse naguère

assise sur le même trône que sainte Clotilde, et qui aurait désigné cette sainte de préférence à sainte Amélie, que M. le préfet de la Seine (M. de Rambuteau) et le conseil municipal avaient manifesté le désir de donner pour patronne à cette église.

Le caractère de ce monument, quoique d'un jet hardi, offre dans son ensemble et dans ses détails une très-grande sévérité de style, qui participe beaucoup de celui des édifices religieux de l'Allemagne, qui paraît avoir été l'objet des études de son architecte. Cette simplicité dégénère même en une sécheresse désespérante par l'absence de toute espèce d'ornements et de sculpture, et manque par conséquent de cette poésie qui, parlant à l'âme et au cœur le langage de l'Écriture, les prépare dès le seuil à l'initiation des saints mystères, et les dispose au recueillement et à la prière.

Enfin quelles que soient les préventions défavorables et l'espèce de dédain manifestés, soit par le conseil des bâtiments civils, ou dans le sein d'un corps académique, ou parmi les amateurs passionnés *quand même* du style gréco-romain, contre l'emploi de l'architecture ogivale dans la composition des édifices religieux de notre époque, elle n'en restera pas moins, malgré leurs clameurs, la véritable et poétique expression qui résume le mieux le christianisme dans sa synthèse. Cette architecture dont l'expression agit avec tant de puissance sur nos sens, acquiert encore une plus grande importance lorsqu'on la compare aux froides et pitoyables constructions des temples de style moderne de notre époque, toutes privées de ce prestige indispensable pour provoquer le sentiment religieux et surtout empreinte de ce caractère équivoque que présente leur aspect, et qui laisse tant de vague dans la pensée sur leur véritable destination.

GILBERT,

Membre de la Société des Antiquaires de France.

ÉGLISE DE MATTAINCOURT

(VOSGES).

Comme toutes les sciences, l'archéologie n'a de valeur réelle que par les applications pratiques qu'on peut en faire. La connaissance des monuments anciens comporte deux sortes d'applications : d'un côté, l'investigateur l'interroge pour connaître l'âge et la valeur historique des antiquités qu'il explore; de l'autre, l'artiste l'invoque pour reproduire les œuvres marquées au coin du progrès dans le développement des beaux-arts. Or, si l'utilité d'une science se mesure à l'étendue des applications qu'on en fait, il est évident que le meilleur moyen de donner une idée de l'importance de l'archéologie, c'est de montrer, de temps à autre, les bons résultats qu'elle produit. A ce titre nous interrompons, un instant, les études théoriques auxquelles notre *Revue* est plus spécialement consacrée, pour signaler une application pratique. L'exemple que nous offrons à nos lecteurs concerne l'archéologie du moyen âge. Nous avons choisi l'église de Mattaincourt (Vosges), en cours d'exécution, comme un *spécimen* de construction ogivale appropriée aux ressources et aux besoins les plus ordinaires de nos jours.

Avant d'aller plus loin, nous éprouvons le besoin de faire des réserves relativement à des prétentions exorbitantes qu'on a prêtées à l'archéologie dans ces derniers temps; prétentions qui, selon nous, tendraient à la déconsidérer.

Persuadé que cette science trouve un champ assez vaste dans l'étude du passé de l'art, pour ne pas empiéter sur son avenir, en essayant de le fixer dans telle ou telle forme déterminée, sur laquelle il serait d'ailleurs impossible de s'entendre, nous admettons volontiers, avec le judicieux M. Vitet, que l'archéologie ne doit se mêler que de ce qui la regarde (1); c'est-à-dire de mettre les matériaux de l'art ancien à la disposition de l'art moderne, pour préparer les éléments d'une nouvelle palingénésie artistique dont l'avénement ne saurait être éloigné.

(1) *Bulletin de la Société française des Monuments*, année 1847.

Tout porte à croire, en effet, que les reproductions quasi-archéologiques de tous les styles que les artistes font depuis l'invasion de ce qu'on appelle la *Renaissance*, cesseront avec l'époque de transition à la fin de laquelle nous assistons. Après avoir fait de l'archéologie ro-

maine, puis de l'archéologie grecque entremêlée de réminiscences égyptiennes et arabes, et enfin de l'archéologie du moyen âge, on arrivera, il faut l'espérer, à faire, comme par le passé, de l'art qui

soit de notre temps. Pour cela, il est essentiel de renouer le fil de la tradition artistique que la Renaissance a rompu; il faut reprendre l'art où il était avant cette déviation qui a servi, du reste, à faire repasser sous nos yeux les modèles de tous les styles. Force est donc, non-seulement d'étudier les monuments du moyen âge d'une manière contemplative, mais encore de se remettre à les reproduire pendant un temps. C'est ce qu'a compris M. Boileau, l'architecte de l'église de Mattaincourt. Sans désespérer de passer outre un jour, il a voulu manier d'abord l'architecture qui, étant la plus avancée de toutes en art et en construction, doit contenir le germe d'un développement nouveau. En élevant l'église de Mattaincourt, il s'est efforcé de résumer, dans son ensemble, les principes fondamentaux suivis par les *maîtres des œuvres*, sans cependant s'astreindre à une copie servile des monuments élevés par eux.

Un écrivain distingué de la localité, M. Désiré Carrière, a rendu compte, dans *l'Espérance*, journal de Nancy, de l'édification de l'église de Mattaincourt et de l'impression artistique que produit cet édifice. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les principaux passages de cet article dû à une plume qui n'est pas étrangère à la poésie.

« Dans les trois nefs, presque entièrement achevées, du moins quant à la longueur, dit M. Carrière, ce monument reproduit les formes et le système de construction de la première moitié du XIVe siècle, de l'époque à laquelle le système ogival, improprement appelé *gothique*, fut complétement formulé sous le rapport de l'édification.

« Ce système, l'une des plus belles conceptions du moyen âge, de ce temps qu'on voudrait faire passer pour barbare, et qui montra tant de délicatesse, de pensées profondes, de vie sublime dans l'art, ce système, disons-nous, consiste à donner une *élasticité* jusqu'alors inconnue à la construction en pierre, si étrangère par nature à cette propriété. A l'aide d'une disposition de points d'appui et de lignes principales, formant ce qu'on nomme en architectonique une *ossature*, il réduit l'emploi de la matière à la quantité strictement nécessaire. La stabilité des constructions antiques et celle des constructions du moyen âge reposent sur deux principes opposés, qui ont leur racine dans l'idée religieuse représentée par leur application. La première était fondée sur un état de repos complet; — plates-bandes monolithes posées en travers sur des colonnes, — véritable symbolisme de cette croyance païenne, religion terrestre qui ne savait pas produire le moindre mouvement vers le ciel, la moindre aspiration

vers l'infini. La seconde consiste dans l'équilibre établi entre les diverses parties qui se buttent entre elles (l'arc et la voûte dans tout leur développement), progrès immense de la mécanique et des ma-

thématiques, sans doute, mais admirable découverte de cette foi chrétienne qui, spiritualisant jusqu'à la matière, l'a forcée à la suivre dans ses élans d'ascension vers Dieu, et lui a imprimé cette forme svelte, fleurie, dégagée, aérienne, qui la fait ressembler à une âme pétrifiée au moment de l'extase.

. . . . . .

« En attendant (un renouvellement de l'art monumental), et pour aider à ce mouvement heureux qui nous emporte vers une *renaissance* plus naturelle, plus digne, plus désirable, que celle qui ressuscita chez nous le paganisme dans l'art, efforçons-nous, prêtres, architectes, écrivains, hommes de goût et de foi, efforçons-nous de favoriser de nos prières, de nos talents, de notre plume, de notre argent, la plus imposante manifestation matérielle du christianisme. Venez, vous qui doutez du réveil d'un genre architectural que vous avez cru mort pour jamais; venez poser votre œil, mettre votre doigt sur cette ravissante nef de Mattaincourt. Là, vous admirerez comme nous le grand mouvement dans les masses, la riche variété des plans, l'habile combinaison des ressauts qui rompent avec tant de grâce la monotonie des surfaces et des lignes. Vous serez frappés de cette légèreté apparente de construction qui, sans rien ôter à la solidité, donne à l'édifice une élégance, une hardiesse imposante; vous serez émerveillés de ces piliers qui se sont faits le plus petits possible, comme pour laisser plus de place à la foule des pèlerins, et qui s'en vont soutenir de leur tête, ceinte d'une guirlande de feuilles, le gracieux éventail des nervures de la voûte. Oui, en face de tout cela, à la lumière versée par les fenêtres ogivales, tournées vers cette tribune en saillie supportée par de mâles *encorbellements*, vous vous écrierez : Voilà enfin de l'architecture religieuse ! L'art gothique est vraiment retrouvé !

« Si cette première moitié de l'édifice, la seule réalisée, est capable de produire un pareil effet, que sera-ce donc quand il sera entièrement terminé, quand le chœur entourera, comme une châsse magnifique, le tombeau du bienheureux P. Fourier (1), quand sa tour portera dans les airs, à cinquante mètres du sol, le signe rédempteur arboré sur une flèche dentelée? Dans son complet achèvement, l'église aura cinquante-deux mètres de longueur, et vingt dans sa largeur extérieure, non compris les chapelles et sacristies qui seront en saillie de chaque côté, à l'entrée du chœur. La grande nef a quatorze mètres de hauteur sous clef de voûte, et les colla-

(1) Il a été publié plusieurs *Vies* du bienheureux P. Fourier. Celle que M. l'abbé Chapia, curé de Damas (Vosges), vient de mettre au jour, résume et complète les anciennes biographies de cet homme de bien, en montrant la part qui lui revient dans l'initiative de plusieurs fondations d'utilité sociale. M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République, se propose aussi de publier prochainement ce qu'il a recueilli des grandes idées du R. P. Fourier, sur l'enseignement populaire, et en général sur l'amélioration du sort des masses, dans des documents authentiques signalés principalement par M. de Bazelaire.

téraux six mètres. C'est cette partie qui, sauf une travée, se trouve tout à fait finie, et provisoirement abrite déjà le culte. Nous avons dit l'impression qu'elle peut faire naître dans l'esprit des visiteurs et qu'elle a souvent produite sur nous-même. Aux détails donnés, nous en ajouterons quelques autres qui serviront à une approximation plus exacte de ce beau travail.

« Partout règne une grande fidélité dans les profils des moulures, qui se distinguent, dans le style adopté, par une forte *accentuation* propre au genre monumental. Sous le rapport de ce qu'on peut appeler le *cossu*, la pierre de taille n'est pas épargnée. L'*ossature*, extrêmement développée, ne s'est laissé envahir nulle part par le moellon, comme cela se voit dans plusieurs églises secondaires du moyen âge. Le cordon en pierre qui règne intérieurement et extérieurement, sous les fenêtres des collatéraux, est un ornement emprunté aux édifices du centre de la France, inusité dans notre contrée, et qui ajoute singulièrement à l'effet. La couverture en ardoises de Prusse, véritable luxe en ce genre, est soutenue par une charpente remarquable de simplicité, de force et de légèreté. Quant à la question de l'économie, elle nous a semblé parfaitement comprise et observée.

. . . . . .

« Cette première moitié du monument, qui est loin d'être flatté par son entourage, obstrué qu'il est par un pâté de maisonnettes à faire disparaître un jour, en montre cependant assez pour donner à juger tout le plan de l'œuvre et en apprécier l'exécution. On s'accorde généralement à dire qu'on voit peu d'ouvrages d'art aussi soignés dans nos contrées. La solidité, assurée par l'application d'un *appareil* bien entendu, par l'emploi d'un mortier indestructible, et la surveillance d'un entrepreneur intelligent et consciencieux, ne saurait être mise en doute. Pour édifier et mener à bonne fin une église telle que celle de Mattaincourt, il fallait le rare concours d'un curé zélé comme M. Hadul, d'un architecte habile comme M. Boileau, et d'un entrepreneur dévoué comme M. Mangin. »

Nous ajouterons aux appréciations éclairées du poëte-archéologue, quelques réflexions qui nous sont suggérées par la modicité du prix de la bâtisse de l'église de Mattaincourt. Aux motifs qui faisaient rechercher, au moyen âge, l'étendue et le dégagement, l'élancement et la légèreté, la solidité et l'évidement, un motif s'ajoute aujourd'hui : c'est celui de l'économie qu'il faut forcément apporter dans la dépense. Pour satisfaire à cette dernière condition, M. Boileau a dû s'attacher, si l'on peut parler ainsi, plutôt à l'esprit qu'à la lettre

de l'architecture ogivale, et faire valoir les ressources qui permettent d'augmenter la stabilité de la construction en raison directe de la quantité de matière superflue dont on l'allége, sans s'attacher à copier servilement telle ou telle forme exceptionnelle en contradiction avec la règle principale. C'est ce qui l'a conduit à adopter le style du commencement du XIVe siècle, qui, sans altérer la puissante *ossature* du XIIIe siècle, allégit les détails, embellit et varie de la manière la plus heureuse les moulures réduites auparavant au simple *boudin*.

Convaincu par un calcul exact des forces, il n'a pas hésité à réduire toutes les parties de la construction à leur moindre cube de matière. Les piliers isolés des nefs, inscrits dans un carré de soixante-douze centimètres de côté, sont un échantillon de cette hardiesse familière aux maîtres du moyen âge. Du reste, il nous suffira d'indiquer le chiffre de la dépense pour compléter l'éloge de l'architecte.

La bâtisse de l'église de Mattaincourt dont on a vu plus haut les dimensions, et dont le développement, en longueur, largeur et hauteur, est indiqué par les gravures jointes à cet article, ne coûtera, toute achevée, que cent cinquante mille francs. On conviendra qu'on ne pouvait faire un meilleur usage des offrandes aussi patriotiques que pieuses, recueillies dans toute la France pour l'érection d'un monument en l'honneur du Vincent de Paule de la Lorraine. Aussi, dans les Vosges, s'est-on empressé d'adopter, pour plusieurs églises, le système ogival qui y a reparu, pour la première fois, dans l'église de Mattaincourt.

MN.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. J. de Pétigny, auteur des *Études sur l'époque mérovingienne* et de l'*Histoire archéologique du Vendômois*, a été élu le 13 décembre 1850, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. de Villeneuve-Trans, décédé. Dans sa séance du 27 décembre, la même Académie a procédé à l'élection de plusieurs correspondants, tant nationaux qu'étrangers. La commission chargée de préparer une liste de candidats avait fait la présentation suivante :

En remplacement de M. Linde: 1° M. le prince Handjeri, orientaliste, à Constantinople; 2° M. Rizo Rangabé, archéologue, à Athènes; 3° M. Samuel Lee, orientaliste, à Oxford. L'Académie a adjoint M. Hougthon Hodgson, orientaliste, à Katmandou.

En remplacement de M. Avellino : 1° M. Minervini, antiquaire, à Naples; 2° M. Gervasio, antiquaire et philologue, à Naples; 3° M. Gazzera, helléniste et antiquaire, à Turin. L'Académie a adjoint M. Th. Mommsen, philologue et archéologue, à Altona.

En remplacement de M. de Reiffenberg : 1° M. Leemans, archéologue, à Leyde; 2° M. Polain, historien, à Liége; 3° M. Roulez, archéologue, à Gand. L'Académie a adjoint M. Nève, orientaliste, à Louvain.

En remplacement de M. de Pétigny, élu membre libre : 1° M. Stievenart, helléniste et latiniste, à Dijon; 2° M. Rigollot, antiquaire, à Amiens; 3° M. Denis Long, antiquaire, à Die. L'Académie a adjoint M. Azéma de Montgravier, antiquaire, à Oran, et M. Francisque Michel, philologue et historien, à Bordeaux.

Après avoir entendu cette présentation, l'Académie a pourvu de la manière suivante au remplacement des membres nommés ci-dessus. Ont été élus : 1° M. Hodgson, à Katmandou, dans le Népâl; 2° M. Rangabé, à Athènes; 3° M. Roulez; à Gand; 4° M. Azéma de Montgravier, à Oran.

M. Hodgson est un des orientalistes dont les travaux ont répandu le plus de lumières sur le Bouddhisme. L'Europe lui est en outre redevable de l'envoi de manuscrits sanscrits et thibétains de la plus

haute importance. M. Rizo Rangabé a rendu des services signalés à l'Archéologie et à l'Épigraphie, et a beaucoup contribué à faire renaître dans la Grèce le goût des études archéologiques. M. Roulez, professeur à l'Université de Gand, est sans contredit l'un des premiers archéologues des Pays-Bas. Enfin, M. Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie à Oran, et que la *Revue* a l'honneur de compter parmi ses rédacteurs, a publié sur l'Algérie de savants et importants travaux couronnés par l'Académie.

Dans la séance du 3 janvier, l'Académie a pourvu à la reconstitution de son bureau. M. Guizot, vice-président, est monté au fauteuil de la présidence; M. Natalis de Wailly a été élu vice-président.

— Dans la séance du 27 décembre dernier, M. de la Grange, membre de l'Institut, a fait à l'Académie des Inscriptions une communication sur la découverte de 170 deniers d'argent mérovingiens, trouvés en 1850, dans la commune de Plassac, près de la ville de Blaye, département de la Gironde.

Cette trouvaille a excité au plus haut degré l'intérêt des numismatistes : elle jette un nouveau jour sur la fabrication et sur l'usage plus généralement répandu qu'on ne l'avait cru jusqu'alors des deniers d'argent au VIIe et dans la première moitié du VIIIe siècle. Elle indique beaucoup de localités nouvelles où le monnayage d'argent a été pratiqué, soit au nom du souverain, soit au nom et sous la garantie des églises. Elle grossit la liste des monétaires de trente noms inconnus jusqu'à présent; elle donne une nouvelle base aux études sur la valeur des deniers, en présentant de nombreux éléments de comparaison ; elle tend même à démontrer qu'il existait à la fois dans la circulation à l'époque de Charles Martel, deux séries de deniers, dont les premiers, plus anciens, étaient de 20 à 21 grains, et dont les seconds plus récents, pesaient près de 26 grains. Il en résulterait, contre l'opinion de Leblanc, que l'augmentation de poids du denier provenant de la taille de la livre d'argent à vingt sols au lieu de vingt-quatre, serait de *beaucoup antérieure* à Charlemagne.

M. de la Grange n'a voulu donner à l'Académie qu'un aperçu de l'importance de cette découverte, qui emprunte un nouvel intérêt au lieu même où elle a été faite, car c'est non loin d'une chapelle érigée en commémoration d'une grande bataille *livrée aux Sarrasins*, que la pioche d'un cultivateur a fait sortir de terre le vase qui contenait ce petit trésor enfoui là depuis plus de dix siècles, et qui de-

vait un jour nous conserver tous ces petits monuments mérovingiens si précieux pour les études numismatiques.

— Les grands travaux qui s'exécutent en ce moment à Uriage (Isère), ont amené des découvertes intéressantes. En creusant les fondations de nouvelles douches, on a mis en évidence plusieurs constructions romaines où l'on a pu reconnaître, entre autres, des restes de piscines. Une enceinte de demi-tours, servant à la fois de contre-forts et de défenses, entourait le tout du côté de la prairie, qui, à l'époque romaine, était probablement un étang. Ces constructions se relient avec celles précédemment découvertes, et forment un ensemble qui indiquerait plutôt une petite ville qu'un établissement isolé. On a trouvé un assez grand nombre de médailles, entre autres de Domitien, de Faustine, de Nerva, d'Alexandre Sévère, de Gordien, etc.

— M. C. F. Hermann vient de publier à Gœttingue une monnaie antique qui présenterait un haut degré d'intérêt pour notre pays, si son authenticité était parfaitement établie. Au droit, un buste de femme, le col ceint du *torquès* national, est accompagné de la légende GALLIA. Au revers, deux mains jointes tiennent des épis et une enseigne militaire surmontée d'un sanglier; au-dessous, le mot FIDES. Cette pièce est tout à fait nouvelle, trop nouvelle même pour ne pas faire naître quelques soupçons dans l'esprit des antiquaires. M. Hermann n'a point vu l'original, qui existe, dit-on, à Francfort, et cette circonstance nous permet, sans révoquer en doute la science de l'auteur, de dire que nous ne voyons dans cette médaille qu'une composition moderne. Le buste du droit est une imitation de celui qui se voit sur le denier bien connu du chef Épasnactus et la *crista* du casque de ce chef, transportée sur la tête féminine de la Gaule, produit le plus singulier effet. Il en est de même du *torquès*, ornement essentiellement masculin et qui, dans la médaille en question, a été placé par-dessus le vêtement, ce qui est tout à fait insolite. Le revers, destiné à mettre en évidence le *véritable symbole de la nation gauloise*, paraît avoir été inspiré par les types qui se trouvent, soit sur les deniers des familles romaines Annia, Antonia, Julia, Licinia, Livineia, Mussidia, Postumia, Statilia, Vibia, soit sur les monnaies des empereurs Domitien (*princeps juventutis*) et Nerva (*Concordia exercituum*). L'enseigne surmontée d'un sanglier a seulement été substituée à l'aigle romaine ou au caducée.

A. DE L.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Élite des monuments Céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués par MM. Ch. Lenormant et J. de Witte, in-4°, texte et planches, livraisons 100, 101. Paris, Leleux.

Expiation d'Oreste, explication d'un vase peint par M. J. de Witte, in-8°, texte et planches. Paris, Leleux.

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire, nouvelle édition 1850, in-8°, texte et planches, livraisons 9, 10, 11 et 12. Paris, Leleux, 1850.

The expedition for the survey of the rivers Euphrate and Tigris, carried on by order of the British government in the years 1835, 1836, 1837. By, lieutenant colonel, Chesnay, colonel in Asia, commander of the expedition, in-8°, tomes I, II, London 1850. — L'ouvrage complet aura quatre volumes.

Numorum Italiæ veteris tab. CCII, auct. Carelli, cum descriptione ab. Celestino Cavedoni, in-folio, Lipsiæ, Wigand, 1850.

Denkmale der Baukunst der mittelalters in Sachsen. Monuments de l'architecture du moyen âge en Saxe, publiés par L. Puttrich, et G. W. Geyser. Dresde.

Etudes sur la collection des actes des Saints, par les RR. PP. jésuites bollandistes; précédées d'une dissertation sur les anciennes collections hagiographiques, et suivies d'un recueil de pièces inédites, par le R. P. Dom Pitra, moine bénédictin de la congrégation de France, in-8°. Paris, Lecoffre.

Peintures de l'église de Saint-Savin, texte par M. P. Mérimée; dessins par M. Girard Séguin; lithographie en couleur, par M. Engelmann, in-folio, avec atlas, imprimerie nationale. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins de M. le ministre de l'instruction publique).

Monographie de Sainte-Marie d'Auch, histoire et description de cette cathédrale, par M. l'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch, in-8°, texte et planches. Paris, Dumoulin, 1850.

Ancienne chevalerie Lorraine, ou Armorial historique et généalogique des maisons qui ont formé ce corps souverain, avec un discours préliminaire et d'autres éclaircissements, par Jean Cayon, in-4°, texte et planches. Nancy, 1850, Cayon-Liébault, Paris, Techener.

DE LA TABLE MANUELLE
DES ROIS ET DES DYNASTIES D'ÉGYPTE,
OU PAPYRUS ROYAL DE TURIN,

DE SES FRAGMENTS ORIGINAUX,
DE SES COPIES MANUSCRITES OU IMPRIMÉES,
ET DE SES INTERPRÉTATIONS.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

On a déjà remarqué que le nom de Néferchérès (3e page n° 1, du papyrus reconstruit, et manquant dans les fragments de 1824), se lit sur des vases d'albâtre trouvés à Abydos, sur les rochers d'El-Magara et aux pyramides.

Trois noms de la quatrième page, lignes 19, 20, 21, et fragment H h, sont mentionnés par MM. Lepsius et Bunsen, qui les ont reconnus comme étant les trois derniers rois de la Ve dynastie : et M. Burton a aussi retrouvé le n° 19 gravé sur les rochers de Cosséir.

Le premier nom de la septième page et fragment D, 1, se retrouve sur la table d'Abydos (2e ligne, cartouche 14, de gauche à droite); dans la chambre de Karnak, au fond, partie à gauche, premier roi; sur une stèle funéraire du musée du Louvre, et sur un scarabée en terre cuite, au même musée, avec l'addition de deux signes à la fin.

Le deuxième cartouche de la même page 7, et fragment D, 2, se voit comme le premier et à côté de lui, dans la chambre de Karnak.

Le nom que contient la ligne 12, même page, et fragment M, 1, se retrouve dans les inscriptions de Cosséir copiées par M. Burton, sur une stèle de la collection Anastazy, et sur une autre stèle du musée du Louvre; le roi que ce cartouche désigne se nommait Rha-Sôthph-Hét.

(1) Voy. plus haut, p. 397, 461 et 589.

A la ligne 19 de la même page 7, et fragment V, 2, on mentionne un roi qui avait ses deux noms dans le même cartouche et dont le second est Sévékôthph : on le retrouve sur une grande stèle du musée du Louvre, et elle sert à la restitution de ce nom.

Celui de la vingt-quatrième ligne, Menchérès, se voit sur plusieurs monuments des plus anciennes époques.

Celui de la vingt-cinquième ligne, qui porte aussi deux noms, Rhéscha-Khères et Néférôthph, est gravé sur les édifices de Maschakit en Nubie.

Un autre nom de la même page, celui de la ligne 10, et trois noms de la page suivante, lignes 1re, 3e et 4e, fragment A, 1, 2, 3, ont été reconnus sur d'autres monuments historiques; les cartouches de ces noms ont été reproduits dans la dissertation déjà citée de M. de Rougé (1); et nous devons faire remarquer à ce sujet que le cartouche de la dixième ligne (page 7 du papyrus reconstruit) est incomplet dans cette dissertation, et que le papyrus original (fragment C, 4) indique, sans incertitude, qu'après la croix ansée sont très-distinctement figurés la ligne brisée et le crible, qui sont omis dans la dissertation et qui entrent dans la prononciation *Shonkh* de ce nom, *Rha-Shonkh-Hét*.

Sur le nom de la troisième ligne de la huitième page (fragment A, 3), nous ferons aussi deux remarques : ce roi se nomme Rha-Méré-Nofré; le signe R, la bouche, est oublié dans la transcription de M. de Rougé (2), et le règne de ce roi, selon le fragment du papyrus, adjoint au fragment de ce nom, fut de vingt-trois ans deux mois et douze jours, et non pas de vingt-trois ans huit mois et dix-huit jours, comme le dit la dissertation.

A la même page, dans le cartouche du roi successeur, transcrit aussi et publié par M. de Rougé, le même signe, la bouche, R, est oublié dans sa transcription hiéroglyphique, quoique ce signe soit très-visible dans sa forme hiératique sur le papyrus (fragment A, 4), et qu'il fasse partie de la lecture de ce nom (*idem*).

Cette reconnaissance de divers cartouches du papyrus sur d'autres monuments authentiques, et le nombre pourrait en être augmenté, peut donner lieu à quelques rapprochements qui n'ont pas été faits encore, et qui cependant seront une sorte de contrôle régulier, ser-

(1) Quatrième article, page 33.
(2) Page 35.

vant à déterminer le degré de bonheur qui a dirigé la reconstruction du papyrus par M. Seyffart, et, par suite, le degré de confiance qu'on peut accorder à cette œuvre de science et de patience.

Rappelons d'abord l'opinion des personnes qui ont le plus étudié le papyrus, et y ont découvert des données propres à les éclairer sur le système de rédaction, sur l'économie historique de ce document, et à leur fournir quelques heureux rapprochements avec les listes de Manéthon.

D'accord sur les divisions principales du papyrus, elles se sont accordées aussi, je parle de MM. Lepsius, Bunsen et de Rougé, à reconnaître que la VIe dynastie de Manéthon, composée de six rois, occupe les six lignes 11 à 16 de la sixième page du papyrus reconstruit. Avant la place qu'occupe cette VIe dynastie, on loge la Ve et la IVe dans les dix-sept lignes antérieures, car ces deux dynasties eurent dix-sept rois, selon les listes de Jules l'Africain. La IIIe et la IIe eurent chacune neuf rois : elles occupent donc les dix-huit lignes qui précèdent le nom du premier roi de la IVe : on remonte ainsi à la dix-huitième ligne de la quatrième page. A la première, si l'on ajoute aux noms de Ménès et d'Athothis six autres lignes pour six autres noms qui complètent la Ire dynastie composée de huit rois, on a ainsi employé quarante-trois *lignes* ou *noms* du papyrus restauré. Mais il arrive que, de cette Ire à cette VIe dynastie, ce papyrus restauré renferme au contraire soixante-quatorze ou même soixante-dix-sept lignes de noms, non compris celles qui, à des espaces inégaux, ne contiennent que des supputations d'années de règnes ; c'est donc au moins trente rois de trop dans cette première partie du papyrus reconstruit.

Je sais bien qu'on répondra que l'Africain ne donne pour ces cinq premières dynasties que quarante-trois rois, mais que Eusèbe porte ce nombre à soixante-treize, comptant trente et un rois à la Ve dynastie qui n'en eut que neuf selon l'Africain, et que ce nombre soixante-treize est à peu de chose près celui qui est figuré sur le papyrus reconstruit. Mais cette réponse prouverait seulement que la reconstruction du papyrus a été faite sous l'influence des nombres d'Eusèbe en cette partie de ses listes, et que, à cet effet, on a accumulé dans ces trois pages du papyrus autant de fragments que de besoin (quinze ou vingt au moins et de grandes dimensions), pour arriver à ce nombre de soixante-treize rois pour les cinq premières dynasties. Ajoutons que lorsque Eusèbe dit que la Ve dynastie fut composée de trente et un rois, il n'en nomme cependant que deux,

qu'il ne leur donne que cent ans de règne pour tous, tandis que l'Africain comptant neuf rois seulement pour cette même dynastie, et les nommant tous, leur attribue deux cent quarante-huit ans de règne : et cependant, malgré trente et un rois d'un côté et neuf rois seulement d'un autre, malgré encore, et dans l'ordre inverse de ce premier élément, cent ans de règne seulement d'un côté et deux cent quarante-huit de l'autre, Eusèbe est d'accord avec l'Africain sur le *nombre total* des années de la durée de ces cinq dynasties, douze cent quatre-vingt-quatorze ou douze cent quatre-vingt-quinze ans, et il est impossible que cette identité numérique de la durée des cinq dynasties existât entre les deux auteurs, avec une différence de trente règnes de l'un à l'autre. On a donc tranché ici une difficulté considérable, peut être même *contre* le texte primitif du papyrus, quand ce papyrus, ou tout autre dans son intégrité, avait seul autorité suffisante pour en décider, et pour prononcer entre les deux listes des abréviateurs grecs.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que cette partie d'Eusèbe a beaucoup souffert, et puisqu'il est d'accord avec Jules l'Africain sur le nombre des années des règnes des cinq dynasties, il l'était très-vraisemblablement aussi pour le nombre des rois.

On est donc conduit à considérer les pages 3, 4, 5 et les seize premières lignes de la page 6 du papyrus reconstruit, comme un arrangement systématique et fait dans des vues arrêtées d'avance, des nombreux fragments qui composent ces pages, et qui, vraisemblablement, font défaut sur d'autres parties du même monument.

Si nous entrions dans des observations de détail sur ce papyrus ainsi rhabillé, nous ferions remarquer que le premier nom de roi de la troisième page, Nepherchérès de la IIe dynastie, est suivi de deux autres noms qui ne peuvent être appliqués aux deux Pharaons ses successeurs selon Manéthon. Ceci ne s'expliquerait-il point par ce fait considérable, savoir, que ces deux derniers noms appartiennent à un fragment tout à fait isolé de celui qui porte le premier? Cette explication est décisive, car les deux derniers noms sont écrits sur un fragment (F, f, 1, 2) tout à fait étranger au premier nom : l'absence de toute relation dynastique entre ces trois noms ainsi assemblés était donc le fruit nécessaire du pénible travail de M. Seyffart.

Nous rappellerions ensuite, ce que nous avons dit plus haut, que l'autre Nepherchérès, celui de la Ve dynastie, selon Manéthon, est inscrit dans la IIIe selon le papyrus reconstruit; que la reine Nitocris, qui est de la VIe dynastie selon les listes grecques, est au con-

traire inscrite à la IIIe dans le papyrus refait, et avant le Nepherchérès, qui est de la Ve.

Nous ajouterions que le sixième roi de la Ve dynastie se nomme Sésochris selon le papyrus refait, et que le nom de ce roi est dans la IIe selon Manéthon, lequel n'a pas de Sésochris dans sa V^e dynastie. De plus, les noms inscrits sur les lignes 19, 20 et 21 de la quatrième page du papyrus ont été reconnus et adoptés par MM. Lepsius et Bunsen comme étant ceux des septième, huitième et neuvième rois de la Ve dynastie; ils sont écrits tous les trois sur le même fragment, leur lecture se rapproche singulièrement des noms de ces rois selon les listes de Manéthon, et il faut croire que le papyrus en donne la véritable orthographe : mais ces noms des trois rois de la Ve dynastie dans Manéthon, sont placés, dans le papyrus restauré, bien avant ceux de la IVe, ce qu'aucun système de liste selon les Grecs ne saurait autoriser.

Les nombres des années de règnes du papyrus répondent moins encore aux nombres de Manéthon pour chaque règne; ainsi, selon la reconstruction du papyrus, on a ajouté au fragment du nom de Népherchérès un autre fragment qui donne à ce roi deux années et quelques mois de règne, tandis que Manéthon lui assigne vingt-cinq ans. Ses deux successeurs régnèrent selon les listes de l'historien grec, le premier quarante-huit ans et le second trente, et ces deux successeurs de ce même Népherchérès, dans le papyrus restauré, ne régnèrent, l'un que onze années entières et l'autre vingt-sept : et si l'on disait qu'il s'agit ici d'un autre Népherchérès, car il y en a plusieurs dans les listes de Manéthon et même dans le papyrus, et à de grandes distances dans ces listes, il faudrait convenir alors que le premier est mal placé et que la place assignée n'est encore qu'une conjecture.

Il faut bien aussi remarquer les lignes *supposées*, je veux dire celles qui ne sont justifiées par aucun fragment ni de noms de rois, ni de nombres, et que le besoin du système de reconstruction a seul fait imaginer. Par exemple, après le total des années de règnes, qu'on voit à la suite des dix-sept lignes qu'on donne à la IVe et à la Ve dynastie réunies, on arrive à la VIe dynastie, et pour lui faire ses six rois on prend d'abord un fragment portant un nom, on y ajoute trois lignes en blanc, et avec un autre fragment de deux noms on fait les six rois de cette VIe dynastie, qui prend six lignes, il est vrai, dans cette reconstruction, mais remplies par trois noms existants parmi les fragments originaux, et par trois lignes absolument en

blanc intercalées : et de ces lignes de noms en blanc on en trouve plus de cinquante dans les douze pages du manuscrit reconstruit, même après déduction faite du double emploi de sept de ces lignes pour la première dynastie qui figure à la fois sur les deux premières pages.

Ces observations diverses, appliquées au papyrus reconstruit par M. Seyffart, ne sont point étrangères à la copie publiée par M. Lepsius, quoique la forme et la séparation des fragments y soient généralement figurées; mais les noms de rois étant inscrits dans le même ordre sur les deux reconstructions, on y trouve les mêmes déplacements, et en ce point les mêmes remarques doivent porter sur toutes les deux. Quant aux lignes supposées par M. Seyffart dans l'intérêt de son système chronologique des règnes et des dynasties, M. Lepsius s'en est sagement abstenu; il a reproduit dans le même ordre que M. Seyffart les fragments du Papyrus, moins nombreux, moins complets, mais il n'a rien ajouté par système, pas même des lignes en blanc.

Ici, et par l'effet du retard que j'ai mis à faire quelque usage public de ce mémoire, terminé et mis au net par un copiste depuis l'année 1847, ici doit se trouver la mention d'un ouvrage nouveau, inconnu à l'origine du mien, donné récemment au public, revêtu d'une imposante sanction, et dont le papyrus de Turin a fourni aussi les principales données et a engendré les principales conséquences historiques. Je veux parler de la *Chronologie des rois d'Égypte,* par M. J. B. C. Lesueur, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1846 (1). Dès qu'il aborde l'examen du manuscrit hiératique de Turin, M. Lesueur fait savoir (2) « qu'il ne tient aucun compte du classement de M. Seyffart, et qu'à son avis, on ne peut tirer de conséquences sérieuses que de chaque fragment pris isolément. »

C'est là précisément le but et l'esprit de mon propre mémoire, et les conséquences déduites de ces *fragments pris isolément,* seraient nécessairement identiques et selon l'ouvrage de M. Lesueur et selon mon mémoire, si cette identité existait aussi entre ces fragments tels que M. Lesueur les emploie, forme, dimensions, textes écrits, et ces fragments tels que les calques de mon frère nous les ont fait connaître.

Ce point important est le seul du grand travail de M. Lesueur que

(1) Paris, impr. nationale, 1848, 4°.
(2) Page 213, et page 230.

je puisse me proposer d'examiner ici sommairement et dans le seul intérêt de rendre mon mémoire moins incomplet.

On trouve indiquée, à la page 215, une portion du manuscrit de Turin, comme étant le plus grand de tous les fragments, contenant, dit le savant et ingénieux auteur, trois têtes de colonnes de chacune huit à douze lignes écrites ; « les deux premières colonnes (je cite) se composent d'un seul et même fragment ; la troisième s'enchevêtrant avec la seconde, s'y raccorde de la manière la plus satisfaisante, elle en forme incontestablement la suite. Je donne, planche IV, un *fac-simile* de ce précieux fragment (colonnes VII, VIII, IX de droite à gauche). »

Je suis obligé de dire, dans l'intérêt des difficiles et importantes recherches dont le papyrus de Turin doit être encore le sujet, que l'état et l'autorité des calques de Champollion ne corroborent point pleinement ces désirables conséquences.

Et en effet, le *fac-simile* de M. Lesueur donne jusqu'à treize noms successivement inscrits sur le même fragment, c'est-à-dire une succession de treize règnes (donnée historique qui serait d'un si grand intérêt !) ; mais, de ce même fragment, le plus grand morceau vu par Champollion ne contient que six noms, et ce fragment de six lignes, isolé du temps de Champollion, se trouverait aujourd'hui, selon le *fac-simile* de M. Lesueur, partie intégrante d'un morceau qui porte onze lignes sans interruption. Pour compléter notre remarque sur ce *grand fragment*, qui contient, dit-on, trois têtes de colonne, nous ajoutons,

1° Que ces trois colonnes portent, dans le système de l'auteur, les numéros VII, VIII et IX, de droite à gauche ;

2° Que la colonne IX ne tient point matériellement à la colonne VIII ; que le point d'enchevêtrement est figuré par le fragment P de Champollion, et que ce fragment n'autorise pas cette connexion supposée des deux colonnes ;

3° Que la colonne VII contenant treize lignes sur un seul morceau, se retrouve écrite au contraire sur trois fragments de Champollion, savoir, lignes 1 et 2 sur le fragment D, lignes 7 à 11 sur le fragment C, lignes 12 et 13 sur le fragment M, et les lignes 3 à 6 nulle part ;

4° Que les huit noms successifs de lonne VIII, sur le même morceau selon M. Lesueur, formaient, en 1824, au moins deux fragments, puisqu'on ne trouve parmi ceux de Champollion

que le fragment A qui porte cinq noms; les trois autres noms n'étaient certainement pas à la suite de ceux-ci;

5° Pour la colonne IX, contenant onze noms de suite, les six premiers du *fac-simile* composent le fragment B; les cinq autres lignes, dont les trois dernières ne sont que des chiffres, n'étaient certainement point, en 1824, partie intégrante du fragment, et c'est une addition ou une extension qu'on ne pourrait aujourd'hui matériellement expliquer. Ajoutons que les fragments isolés A et B, qui font partie, l'un de la deuxième colonne, l'autre de la première selon M. Lesueur, amènent à douter si ces deux premières colonnes ne formaient réellement qu'un seul fragment. La planche VIII représente encore en un seul fragment de vingt-deux lignes des nombres et des noms qui étaient isolés sur plusieurs fragments en 1824: même observation sur la planche XII (1).

Il y a donc encore ici reconstruction du papyrus, rapprochement plus ou moins heureux de ses fragments, et incertitude évidente dans les conséquences de cette seconde restauration d'un antique monument, malgré la sérieuse et habile application de l'auteur aux difficultés de son vaste sujet. Dira-t-on que les anciens fragmen tsde 1824 ont été rapprochés au moyen des linéaments plus ou moins évidents et palpables? Mais en érudition historique, un impalpable linéament ressemble beaucoup à une conjecture; et les conséquences d'une conjecture ne peuvent être que des données conjecturales aussi. Moins hardi que celui de M. Seyffart, parce qu'il est moins général, le fait de M. Lesueur ne diffère point de la tentative du savant allemand : le temps, qui assignera peut-être à chaque fragment sa véritable place, nous dira pour ces deux savants la valeur, non point de leur zèle, il mérite également d'être honoré, mais de leur œuvre, sans nul doute difficile et courageuse, et qui a pour objet le plus précieux document écrit qui nous soit parvenu de l'antiquité.

On a cherché des rapprochements entre ces documents (le papyrus de Turin), la Table d'Abydos et la Chambre de Karnak : nous n'avons pas à nous expliquer ici sur le système qui a dirigé la composition de cette table célèbre, malheureusement incomplète, ni sur les interprétations diverses dont elle a été l'objet; et nous nous occuperons ultérieurement de la Chambre de Karnak. Mais en ce qui concerne le papyrus reconstruit, nous souhaitons dès aujourd'hui un

(1) Un seul fragment compose aussi cette planche XII de M. Lesueur ; il a 14 lignes : Champollion donne un fragment isolé, N, n, qui ne contient que les lignes 8 à 12 de ce fragment ; celui-ci donc était aussi en plusieurs pièces dès 1824.

nouvel examen, peut-être même une nouvelle reconstruction, avant de croire, avec tous les critiques que nous avons cités, que les cinq dynasties qui ont précédé la XIIe (c'est-à-dire les VIIe, VIIIe, IXe, X^e et XIe) manquent dans ce catalogue des rois d'Égypte depuis Ménès; et l'on peut en ceci exiger au moins deux choses, d'abord la certitude qu'on possède tous les fragments du papyrus, et cela n'est point; et si cette certitude était acquise, il faudrait bien aussi la preuve que tous les fragments ont été heureusement réunis, et tous à leur véritable place. Il est possible que le nom qui occupe la ligne 19 de la sixième page, soit en effet celui du premier roi de la XIIe dynastie; il est possible que les cinq ou six lignes suivantes, quoique étant toutes en blanc pour les noms et résultant d'un fragment qui ne porte que quelques débris de signes numériques, lequel serait partout ailleurs peut-être aussi bien à sa place, il est possible, disons-nous, que ces cinq ou six lignes en blanc tiennent légitimement lieu des noms des cinq ou six rois successeurs du premier; il est possible encore que les deux noms entiers inscrits en tête de la page suivante, mais tirés d'un autre fragment, soient ceux des deux derniers rois de la même dynastie; il est possible enfin que les deux ou trois lignes de chiffres, qui suivent ces deux derniers noms, et qui sont tirées encore d'un autre fragment isolé, soient à leur place primitive : il est possible, disons-nous, que tous ces fragments, ainsi rapprochés et rajustés représentent la XIIe dynastie avec ses rois au nombre de sept ou huit : mais si tout ceci est possible, ceci n'est cependant pas certain, et l'on ne peut tirer de ces conjectures, quelque habiles, quelque ingénieuses qu'elles soient, que d'autres conjectures; c'est donc ce nom qu'il faut donner à l'opinion qui supprime dans le papyrus de Turin toute mention des cinq dynasties entières postérieures à la VIe. Les efforts qu'on a faits pour expliquer cette omission prouvent beaucoup de science, mais il était peut-être plus nécessaire de démontrer le fait que de l'expliquer en le supposant réel.

On trouvera d'avance cette démonstration bien difficile, si l'on se fait une idée exacte de la nature et de l'objet d'une liste de rois et de dynasties, telle que celle que renfermait le papyrus de Turin; ce n'était pas autre chose qu'un manuel de chronologie nationale, rédigé par les prêtres gardiens des archives des temples, et un résumé des annales égyptiennes dans lesquelles les règnes des rois étaient rangés dans l'ordre de leur succession, avec l'indication de leur durée en années, en mois et en jours; où les règnes étaient ensuite groupés en dynasties également successives; où, enfin, et selon le rap-

port d'Hérodote et de Diodore de Sicile, les prêtres consignaient les noms, la succession et les années des rois (1). C'était aussi l'*annuaire* universel des dates servant à la supputation des époques antérieures pour l'histoire comme pour l'astronomie, et pour la division du temps dans les usages civils et domestiques. L'Égypte, en effet, n'avait point adopté une ère dont la première année réglait le rang numérique de toutes celles qui la suivaient, comme les sociétés modernes (l'Angleterre exceptée pour ses actes publics), rapportant à la première de l'ère chrétienne les années qui s'écoulent successivement.

Dès la plus haute antiquité jusqu'à sa conversion au christianisme, l'Égypte compta civilement les années par celles des règnes de ses rois, et les premiers remontaient bien loin dans l'espace. Pour l'historien, pour l'astronome, comme pour les plus simples citoyens, il était difficile d'apprécier un intervalle de temps quelconque, compté depuis la première année du règne d'un roi jusqu'à la vingtième année du règne d'un autre roi, s'ils n'avaient sous les yeux une liste contenant les noms de tous les rois, de leur succession, et donnant la place relative de ces deux rois avec la durée de leurs règnes; au moyen de cette liste, l'étendue de l'intervalle était immédiatement connue et l'époque d'un fait quelconque immédiatement déterminée relativement au moment où on la cherchait. Ces listes des règnes successifs avec leur durée individuelle, étaient donc un des livres les plus nécessaires à la société égyptienne; l'État comme la famille, la justice et le commerce, la science comme les plus vulgaires intérêts y puisaient la connaissance des temps écoulés pour toute la durée de la monarchie égyptienne; c'était, en un mot, la *Table manuelle des rois*. Telle est celle que les commentateurs grecs de l'Almageste de Ptolémée ont placée en tête de cet ouvrage, afin que les lecteurs puissent déterminer exactement l'époque d'un fait astronomique datée de l'année du règne d'un roi dont on donnait le nom, et apprécier avec justesse l'intervalle qui le sépare d'un autre fait analogue ou comparable : table grecque qui commence avec l'année 747 avant l'ère chrétienne, et qui contient les noms des rois de Babylone depuis Nabonassar jusqu'à Cyrus, des rois perses depuis Cyrus jusqu'à Alexandre, des rois grecs et successivement des empereurs romains qui gouvernèrent l'Égypte depuis Alexandre jusqu'à Antonin, avec la durée de chaque règne (2); et cette table chronologique,

(1) Hérod. liv. II, chap. CXLV; Diodore et Eusèbe, etc., t. I, p. 197.

(2) Cette durée est comptée différemment dans la Table manuelle pour l'Almageste, et dans le papyrus. Dans celui-ci les règnes sont marqués du nombre de leurs

ainsi construite, et dont la deuxième colonne présentait, toute faite, la somme de chaque règne additionnée avec celle des règnes précédents, servait aux annalistes comme aux astronomes, comme à tous les intérêts, à mesurer les temps qu'elle embrasse. On conçoit par là comment, pour une longue suite de rois, comme dans la chronologie égyptienne, les additions de la somme des règnes par dynastie, les additions successives de deux, de quatre ou de vingt dynasties si l'on veut, étaient nécessaires dans l'ensemble de ces tables manuelles, puisque ces additions, d'espace en espace, présentaient des calculs tout faits pour toutes les recherches, en prenant d'abord le total des années des dynasties éteintes, en y ajoutant les règnes de la dynastie contemporaine et les années du roi régnant : et voilà le vrai, l'important motif des additions de ce genre qui se trouvent dans les listes grecques de Manéthon, comme dans le papyrus de Turin, car on disait en Égypte qu'une inondation extraordinaire du Nil était survenue la vingtième année du règne de Sésostris, comme on dit en Angleterre que l'union de l'Écosse arriva la sixième année de la reine Anne : et les listes authentiques des rois et de la durée de leurs règnes, servaient en Égypte, comme en Angleterre, à vérifier les dates de ces deux événements publics.

L'Angleterre, en effet, avec le même usage, fut soumise à la même condition; la date d'une loi est prise de l'année du règne du roi ou de la reine qui la promulgua; dès lors, une liste officielle des règnes successifs et de leur durée est indispensable dans ce royaume pour la supputation des intervalles de temps et des époques. On connaît, en effet, le livre rouge de l'Échiquier (1) où est inscrit le *memorandum* qui fixe, d'autorité publique, le commencement et conséquemment la durée de treize règnes successifs, de Henri III à Henri VIII inclusivement, de l'année 1216 à l'année 1547, c'est-à-dire pour l'espace de près de trois siècles et demi : une pareille liste pour toute l'histoire d'Angleterre serait aussi le Manéthon de la

années, mois et jours; dans la Table de l'Almageste on ne compte que par années entières, et pour éviter les lacunes ou les doubles emplois, on compte le règne d'un roi depuis le premier jour de l'année où il arrive au trône. On ne lui donne donc en plus que ce que l'on retranche en même temps du règne du prédécesseur. Le texte de l'Almageste suppute plus exactement les temps; et pour les médailles grecques et romaines d'Égypte, c'est encore un système différent des deux autres.

(1) *Coffre de l'office des remembrances*. J'ai publié ce fragment, d'après la copie de Bréquigny, avec l'ancien calendrier anglican, dans le Ier volume des *Lettres des rois, reines de France et d'Angleterre*, tirées des archives de Londres; Préface, page CXXVII.

Grande-Bretagne, le guide de ses historiens, la table manuelle de ses rois.

Ainsi donc les listes de Manéthon et les listes du papyrus, jetées pour ainsi dire dans le même moule, et témoignages unis d'un antique usage fondé sur une antique institution publique, avaient le même objet, la même destination, la même utilité générale, et le calcul des temps historiques les plus reculés n'exigeait, de celui qui se servait de ces listes, d'autre science que celle des règles élémentaires de l'addition.

Mais des listes de ce genre devaient être revêtues d'un caractère public et connues de tous, dans les temples et les tribunaux, dans les villes et dans les camps : leur premier mérite consistait à être exactes et complètes. Comprendrait-on l'utilité d'un exemplaire de cette liste qui, pour un motif quelconque, aurait été tronqué, abrégé, dont le rédacteur ou bien le copiste, commençant par la Ire dynastie, et supprimant, on ne saurait dire réellement pourquoi, plusieurs dynasties intermédiaires, aurait inscrit sans hésitation la XIIe immédiatement après la VIe? Ce serait comme un livre usuel dont on supprimerait quelques chapitres; un calendrier dont on supprimerait quelques mois; la liste des rois de France dont on supprimerait une des races. La restauration déjà faite de l'antique liste égyptienne ressemble donc assez, dans son état actuel, à un livre quelconque dont il ne resterait que des feuillets épars, fragmentés, non chiffrés, qu'on assemblerait ensuite le mieux qu'on le saurait, en ne le sachant point parfaitement, et dont on oserait cependant entreprendre une explication sans égard à ce qui manque à ce livre; pourrait-on, après cela, argumenter sur les débris de ce livre, ainsi rassemblés par conjecture, comme on le ferait sur un exemplaire bien complet du même ouvrage? Tel a été, il faut le dire, le sort du papyrus royal de Turin arrivé jusqu'à nous en de nombreux fragments. Un savant philologue en a essayé la restauration, et son travail a obtenu une influence qui a sans doute dépassé ses vœux. Le temps ne nous refusera point son assistance; il nous enrichira peut-être un jour de ce qui nous manque, et sans affaiblir, peut-être aussi, le mérite des louables efforts d'interprétation dont ce précieux monument historique a été le digne objet. Mais, quelque louables que soient ces efforts, ils ne seront point les derniers, et de nouvelles études, si elles sont bien dirigées, n'accepteront, comme éléments essentiels et primitifs, que les fragments isolés de l'inappréciable papyrus, considérés dans leur état original.

Si l'on rapproche, disons même si l'on compare minutieusement la copie systématique de M. Lepsius avec la copie en fragments isolés de Champollion, il en résultera que les quatre feuilles de M. Lepsius réunissent cent soixante-quatre fragments; celle de Champollion en contient quarante-sept seulement. Mais, en considérant l'utilité immédiate de l'ensemble des deux textes, on trouvera néanmoins que le travail de Champollion contient vingt-six fragments de lignes portant des chiffres, le signe abeille ou autres, et quatre commencements de noms de rois fort reconnaissables, lesquels vingt-six fragments de lignes ou de noms de rois n'ont été connus ni de M. Seyffart ni de M. Lepsius, notamment le fragment marqué *Uu*, portant six chiffres superposés qui sont écrits au revers du fragment *Nn* appartenant à la première ou à la deuxième page du papyrus en son état primitif, à une de celles qui donnent le tableau de la dynastie des dieux; et cette écriture au revers dont on n'a point fait mention jusqu'ici n'est point indifférente, car sur l'original, le nombre des lignes de chiffres est encore plus considérable ; ce papyrus royal pouvait être opistographique, et son *verso*, resté en blanc d'abord, a pu servir postérieurement à d'autres écritures : les exemples d'un semblable usage sont fréquents (1).

Il reste enfin de ce rapprochement cette notion intéressante, savoir : que les fragments réunis de Champollion, quoique peu nombreux, renferment néanmoins, à peu de chose près, les faits essentiels et les principales séries de noms de rois que le papyrus de Turin a conservés à la critique historique.

En publiant ces fragments d'après la copie faite par Champollion et d'après une nouvelle vérification (2), j'ai espéré que ce document et ce souvenir, tous les deux historiques, donneraient quelque intérêt à ce mémoire et ramèneraient l'attention des archéologues sur un des plus précieux monuments de l'histoire qui nous soient venus des ruines de l'ancienne Égypte.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

(1) J'émets ici un vœu qui sera partout secondé : c'est la publication, par la lithographie, de la *copie* faite par Champollion du papyrus reconstruit par M. Seyffart : c'est une dépense de trois cents francs; je m'engage pour la sixième partie de cette dépense.

(2) Voy. la planche ci-jointe, n° 149; chaque fragment y est désigné par une lettre de l'alphabet; le chiffre romain au dessous, indique la colonne de la lithographie de M. Lepsius, où ce fragment est employé — (P. 463 ci-dessus, lign. 38, *tels*, lisez *telles*.)

NOTE

SUR

LES MONNAIES AU TYPE CHARTRAIN.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

La bibliothèque de Chartres vient de recevoir le don de quatorze volumes *manuscrits* sur l'*Histoire ecclésiastique, civile, naturelle et littéraire des ville, diocèse et duché de Chartres et pays chartrain*, etc. C'est l'ouvrage, inédit bien entendu, de M. Janvier de Flainville, avocat au bailliage de Chartres et mort il y a plus d'un demi-siècle. En consultant ses patientes recherches, un article relatif aux monnaies chartraines m'a paru assez curieux pour être rapporté (1); je n'ai d'autre mérite que de l'avoir abrégé et réduit aux termes les plus simples; il pourrait trouver place dans votre *Revue;* le voici :

« Charles de Valois avait conservé le droit de frapper monnaie dans Chartres; ses prédécesseurs le tenaient des évêques, lesquels en jouissaient comme seigneurs spirituels et temporels de la ville.

« Les évêques pouvaient-ils frapper indifféremment de la monnaie d'or et d'argent? nous ne savons; toutefois, il est certain que ce droit fut limité au temps de Charles, notre comte, par une ordonnance de Louis Hutin donnée à Lagny au mois de décembre 1315 (2), et par une déclaration du 17 mai 1316, lesquelles en fixaient l'aloi, le poids et la marque, tant pour ce comté, que pour trente-neuf barons et seigneurs qui jouissaient de la même faveur en France.

« Aussi, ne trouve-t-on des monnaies de nos comtes qu'en argent

(1) Cet article a été extrait, comme le dit Janvier de Flainville, d'un *Manuscrit du chapitre coté* O. 8, p. 278, que possède aujourd'hui la bibliothèque de Chartres (*Histoire chronologique de la ville de Chartres*, par Pintard.) A la fin, p. 10, de ce dernier manuscrit se trouve une notice assez étendue sous le titre : *des Anciennes monnoyes de la ville de Chartres.*

(2) *Revue Archéolog.*, VIIe année, p. 1 et seq.

bas appelé *billon blanc* et d'un alliage de cuivre appelé *billon noir*, dont la marque portait la figure de l'un des besants qui composent les armes de Chartres, à la différence de quelques brisures que prenaient les comtes, comme Charles posait une fleur de lis en qualité de fils de France au côté sénestre du besant en la place de trois pieux rangés que les anciens comtes y avaient mis.

« Les monnaies de Blois et de Châteaudun portent les mêmes figures brisées d'une croix pattée et une étoile, de deux croissants renversés, ce qui peut faire présumer qu'elles furent frappées alors que plusieurs de nos comtes étaient seigneurs de Blois et de Châteaudun.

« Les anciens titres de l'évêché consacrent le droit des évêques de Chartres à battre monnaie. Il y avait à Chartres quatre maisons où l'on frappait monnaie, et quatre officiers appelés *garde coins* dont la fonction était de fournir tous les matins aux ouvriers les coins servant à la marque de la monnaie, à les retirer chaque soir et à les conserver avec soin le reste du temps.

« Le vidame de l'évêque était établi juge de la monnaie avec tout droit de justice et de punition sur les officiers, les ouvriers et les faux monnayeurs... Le vidame recevait seize livres treize sols quatre deniers par mille de la nouvelle monnaie; il avait même quatre deniers obole de redevance, par an, à prendre sur chacune des trente-neuf boutiques ou tables de changeurs placées dans la rue nommée, encore aujourd'hui (1851), rue des Changes. Ces places de change ont été aliénées par les officiers du domaine en 1464, 1465 et 1514, elles furent fixées au nombre de vingt-deux.

« Il y avait deux petites rues dans Chartres appelées du Petit Change. Vers 1240, on fabriquait l'ancienne monnaie dans une maison rue de la *Vieille Monnaie*.

« Le droit des comtes cessa le jour où il fut racheté par Louis le Long, le 14 mai 1319, du comte Charles, moyennant cinquante mille livres.

« Dans le dénombrement donné au roi le 22 mars 1539 par l'évêque Louis Guillard, on lit : « Item le droit de forger monnoie de laquelle le seigneur de Mesley anciennement avoit la garde des coings, et le droit de justicier les faux monnoyeurs en notre terre, au lieu dit de *Mautrou*, que pour ce accomodions et baillions et tenoit le tout de nous en foy et hommage *et de present ne usons dudit droit.* »

« Un dénombrement de l'évêque de Thou donné en 1574 est conçu dans les mêmes termes.

« Les monnaies de nos comtes sont moins rares que celles de nos

évêques. Roulliard, auteur de la *Parthénie*, rapporte que l'on conservait douze de ces dernières pièces dans le trésor de l'église de Chartres. Mais qu'est-ce que le témoignage de Roulliard?..... Il n'en est pas de même des monnaies des comtes, nous les connaissons mieux... Celles de Charles de Valois portent d'un côté une croix et pour légende autour *K com. Cart. civis*, ce qui signifie *Carolus comes Carnotensis civis;* de l'autre côté, on remarque les mêmes figures qui composent chacun des besants des armes de notre ville, chargés au côté gauche d'une fleur de lis pour marque de la maison de France, dont était issu notre comte Charles; celles que nous décrivons sont de billon noir. L'une dorée au feu pèse sept deniers treize grains, une autre non dorée pèse cinq deniers six grains; la troisième aussi de billon commun pèse seulement vingt-deux grains.

« D'autres monnaies consistent en un denier d'argent du poids de vingt-deux grains, et une obole aussi d'argent du poids de la moitié de la précédente; ils portent d'un côté une croix; au fond on lit : *civitas Cartis* pour *Carnotensis;* de l'autre côté les mêmes figures que les trois premières, à la différence de trois pieux rangés ou trois pyramides renversées en la place de la fleur de lis posée au côté gauche; les caractères de la légende de ces deux dernières paraissent plus anciens que les précédents et peuvent avoir été frappés sous les comtes Thibault IIIe, Estienne, et Thibault IVe, qui ont gouverné depuis 1039 jusqu'en 1110, parce qu'ils ont beaucoup de ressemblance avec les monnaies de Hugues Capet, Robert, Henry Ier et Philippe Ier, rois de France, lesquels ont régné depuis 987 jusqu'en 1108.

« En 1693, on trouva dans les fondements que l'on creusait au grand Beaulieu (près Chartres), à l'endroit d'une ancienne léproserie dont le comte Thibault III est le fondateur, un denier de Chartres qui fait supposer qu'il fut frappé de son temps, vers 1054 ou vers 1183, époque à laquelle Thibaut V donna aux lépreux un écu de rente à prendre sur le change.

« Jeanne de Chastillon fit don de quatre sols par mois aux béguines à prendre sur son argenterie en 1283.

« Le rapport que l'on remarque entre les monnaies au type chartrain et celles de Blois, de Vendôme et de Châteaudun, s'explique par ce fait, que les comtes de Chartres l'étant aussi de ces villes, ont adopté des plans différents pour désigner les villes placées sous leur dépendance.

« Les plus fortes pièces chartraines sont d'argent à bas titre appelé *billon blanc*, soit parce qu'il n'était pas permis aux seigneurs et ba-

rons qui avaient droit d'en faire frapper, en ce temps, de le faire à un plus haut titre, soit parce que toutes les monnaies, même celles du roi, étaient continuellement affaiblies malgré les règlements existants. Ainsi, Louis Hutin, par une ordonnance donnée à Lagny, en décembre 1315, et par une déclaration du 17 mai 1316, déjà citée, prescrivait aux seigneurs et barons, l'aloi, le poids et la marque dont ils devaient se servir dans leurs monnaies.

« En l'année 1694, on trouva dans des terres fouillées aux environs de Chartres des monnaies étrangères d'or fin, du poids de trois deniers deux grains, sur lesquelles étaient empreints des caractères, d'anciennes lettres arabes, des deux côtés, dans le milieu et autour des extrémités. On reconnut des passages appartenant à l'Alcoran ou des sentences de quelque sectateur de Mahomet. Sur l'une de ces pièces on lisait, d'un côté : *l'Iman Abdumelet* (ou Abdumolet) *empereur des croyants ;* de l'autre, *au nom de Dieu, ce denier a esté frappé à Memphis, l'an* 521, revenant à l'année 1140 (1). On peut croire que ces pièces auront été enfouies par quelque seigneur à son retour de la croisade de Louis VII dit le Jeune. (2) »

Une question que je poserais aux numismates, ce serait de rechercher la monnaie que les Anglais ont pu frapper pendant leur occupation du pays chartrain ?... (3)

Agréez, Monsieur, etc.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Le manuscrit de Pintard donne la représentation gravée de ces monnaies.

(2) Nous rapportons cette inscription sans savoir si elle est exacte. M. Cartier père à qui nous devons des *Recherches* pleines d'intérêt sur le type chartrain, a dû recevoir de nous communication des notes que nous publions. Il les regarde comme *bonnes* sans qu'elles éclaircissent cependant, tout à fait, les obscurités qui subsistent encore sur les premiers temps du monnayage chartrain.

(3) Chartres resta seize années entre les mains des Anglais et des Bourguignons (Doyen, *Hist. de Chartres*, t. II, p. 33), le malheureux traité de *Brétigny-lez-Chartres* fut conclu le 8 mai 1360. « *Fait devant Chartres, le 8 may, lan du regne de France* 21, *et d'Angleterre* 34, » porte le traité. Edward s'y qualifiait, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE et d'Angleterre ! !

NOTE SUR UNE STÈLE ÉGYPTIENNE.

Nous croyons faire plaisir aux amateurs d'antiquités égyptiennes, en leur offrant sur notre planche 154 la copie d'une jolie petite stèle en grès, trouvée sur les ruines de Memphis et conservée dans la collection Abbott, au Caire. Un moulage de cette stèle, pris sur un simple estampage en papier, existe au Louvre.

Elle semble, à première vue, présenter un intérêt véritable. Le personnage qui fait l'offrande, au second registre, a en effet le front orné, à s'y méprendre, de l'urœus royal. En y regardant de près cependant, quelques doutes commencent à s'élever sur la présence réelle de cet insigne du pouvoir souverain; nous croyons même, après une inspection minutieuse du plâtre du Louvre, que l'urœus est dû simplement à un accident de la pierre. D'ailleurs, le nom de l'individu, de quelque manière qu'on le lise à la quatrième ligne très-effacée du registre supérieur, n'est certainement pas celui d'un roi; le père, en tous cas, dont le souvenir est rappelé dans la courte légende du second registre, n'aurait pas régné, puisqu'il s'appelle , *Ptah-em-ti*, comme un simple particulier. Notre personnage n'a donc pas droit à l'urœus, et ces motifs nous ont engagé à retrancher celui-ci, en nous réservant toutefois d'avertir nos lecteurs du point de doute que nous mettons à côté de cette partie de notre planche.

Le monument représente, comme on le voit, un individu faisant des offrandes de diverses sortes à deux divinités placées en regard au premier registre. A droite un Ammon-Ra, à gauche le dieu Seb, figuré sous la forme simple de l'oiseau qu'on lui met quelquefois, comme emblème distinctif, sur la tête. Les titres qui accompagnent cette seconde divinité nous paraissent nouveaux.

Nous nous contentons de soumettre, sans plus d'explications, cette petite stèle à nos lecteurs. Nous serons heureux de savoir que, par la grâce de son dessin, qui remonte probablement à la plus belle époque de la XVIIIe dynastie, comme aussi par l'intérêt de la scène qu'on y a gravée, elle n'est pas indigne de notre recueil.

ALP.

MÉMOIRE

SUR

LES DINARS A LÉGENDES LATINES

FRAPPÉS EN ESPAGNE L'AN CXI DE L'HÉGIRE.

Les lecteurs de cette *Revue* que la numismatique orientale intéresse n'auront certainement pas oublié le remarquable travail publié par M. de Saulcy dans le *Journal Asiatique* et adressé sous forme de lettres à M. Reinaud. Dans un de ses savants Mémoires, M. de Saulcy rendit à leur véritable valeur historique une curieuse série de pièces d'or dont les légendes latines avaient été rejetées jusque-là comme barbares et inintelligibles ; si toutes les parties de ces inscriptions ne furent pas interprétées, suivant nous, avec un égal bonheur, du moins ce fait, fait principal, fut-il acquis à la science, que ces pièces avaient été frappées en Afrique par les émirs du Maghreb à la fin du premier siècle de l'hégire ; et que dans leurs conquêtes de l'Occident, les Arabes conservèrent sur les monnaies émises par leur ordre la langue des peuples vaincus. Peut-être se souviendra-t-on que M. de Saulcy terminait la cinquième de ses lettres en citant une pièce qu'un rapprochement de types lui faisait attribuer à l'Espagne, mais dont il renonçait à déchiffrer les légendes. L'examen de monnaies analogues à cette pièce fait le sujet de cet article. Certes, nous n'aurions pas eu la prétention de reprendre une tâche que M. de Saulcy abandonnait, si des monuments plus complets que ceux que ce savant a eus entre les mains, n'étaient venus résoudre des difficultés devant lesquelles s'étaient arrêtés une érudition aussi étendue et un esprit aussi habile.

La première de ces monnaies (pl. 155, n° 1) a été acquise pendant l'année 1850, par le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale ; elle est globuleuse, en or et du poids d'un dinar.

Elle porte d'un côté en légende circulaire :

SLDFRTINSPNANNXCINN

Dans le champ : IND CXI

R. . . . . DNINDSNSDSSSN. . .

Dans le champ : une étoile.

Nous ne voyons dans ces légendes que la transcription latine des formules arabes employées sur les dinars de la dynastie des Ommayades ; et la légende circulaire nous semble devoir se réunir à la légende du champ et se lire ainsi :

SoLiDus FeRiTus IN SPaNia ANN XCI
IN NomINe Domini (anno) CXI

Ces trois premiers caractères SLD ne peuvent être les initiales d'un nom propre ; on les rencontre dans la même disposition sur les monnaies du Maghreb : l'une frappée en 95 porte SLD FRT ; une seconde en 104, SL FR ; une autre de 98 SLD FRT. La présence de ces trois lettres à des époques et dans des contrées différentes indique nécessairement une formule constante analogue à celle des pièces arabes partout et constamment reproduite.

ضرب هذا الدينار

Ce dinar a été frappé.

Nous devons à l'obligeance de M. le marquis de Lagoy l'empreinte d'une des pièces de sa riche collection. Sur cette monnaie inédite frappée en Afrique l'an 97, on lit très-distinctement :

H SLD FRT IN AFRK AN XCVII.

Ce caractère H n'est sans doute que l'abréviation du mot HIC, correspondant au pronom démonstratif arabe هذا, *ce*, sous-entendu dans la légende de notre pièce.

La lecture IN SPANIA ne saurait être contestée.

Quant à la légende du champ que nous unissons aux dernières lettres de la légende circulaire, si on la compare aux inscriptions des pièces d'Afrique on trouve dans le champ de celle datée 104, C IN D IIII, et dans le champ des revers de la même pièce C IN N D, abréviation évidente de la phrase latine : *cusus* IN *nomine* D*omini*, qui traduit la formule arabe :

بسم الله ضرب

Au nom de Dieu a été frappé.

Ainsi de notre pièce dans laquelle la lettre initiale c du mot *cusus* est sous-entendue.

Le fait de cette reproduction latine de la monnaie arabe, nous paraît recevoir une preuve irrécusable dans la légende du revers, légende dont une partie a disparu, mais que complètent celles des monnaies de Kaïroan-Afrikia.

. . . . DNINDSNSDSSSN. . .

Afrique 97 INN DNINDSNSSDNDS

Transcription abrégée de la formule religieuse.

بسم الله لا اله الا الله وحده لا شريك له

Au nom de Dieu, il n'y a de Dieu que Dieu, le seul, il n'a point d'associé.

IN *Nomine* Dom*i*NI N*on* D*eus* N*iSi* D*eu*S S*olu*S N*on* D*eo* S*ocius*.

Une grave difficulté se présente d'abord : la pièce offre à la fois les deux dates XCI et CXI; il y a donc nécessairement de la part du graveur chargé du coin de la monnaie une interversion fautive de la lettre c dans l'une ou l'autre de ces deux dates; mais où porte l'erreur? quelle date doit être rétablie? Voilà ce qu'il nous faut rechercher.

Nous n'ajouterons pas une nouvelle dissertation aux dissertations sans nombre qui ont paru sur l'époque de l'entrée des Arabes en Espagne (1); nous reprendrons seulement les dates données sur cet événement par les historiens. Isidore de Beja, l'écrivain le plus rapproché de ces temps (il vivait l'an 754 de J. C.), place la défaite du roi Rodrigue en l'année XCIII de l'hégire, de J. C. 712 (2), et les historiens chrétiens qui l'ont suivi ont tous à peu près adopté cette opinion (3). Quant aux auteurs arabes, ils placent cette bataille, les

(1) Voy. *Observaciones cronológicas en el exámen del año en que entraron los Moros en España*; marquis de Mondejar. Joseph Perez. Masdeu. Tome XIV.

(2) Chapitre XXXIV.

(3) Ebn-el-Khatib, cité par Casiri, t. II, p. 182, mois de rejeb, année 92; Al-Makkari, traduction de M. de Gayangos, t. I, p. 266, mois de shaban, 92; Ebn-Khallekan, Ebne-'l-Abbas ne diffèrent que sur le mois et donnent la date 92; Al-Khortobi, 93.

uns en 92, les autres en 93 ; c'est la seule différence qu'on remarque dans leurs récits.

D'après leurs manuscrits, M. Reinaud a fixé l'entrée de Thareq en Andalousie à l'an 711 de J. C., 92 de l'hégire (1). L'autorité du savant professeur a clos cette discussion sur laquelle il serait au moins inutile de revenir. En adoptant la date XCI, notre monnaie aurait donc été frappée un an avant l'époque indiquée par les textes comme celle de l'invasion ; il est vrai que le géographe Edrisi s'exprime ainsi : « Algésiras fut la première ville conquise par les musulmans en Andalousie, dans les premiers temps, c'est-à-dire en l'an 90 (2) » ; mais la prise d'une seule ville dans une des premières courses de Berbers sur la côte opposée à leur pays, ne constitue pas une conquête ; c'est simplement l'occupation d'un point stratégique, et on admettrait difficilement que dans de semblables conditions il ait pu s'établir entre le vainqueur et le vaincu les relations que suppose l'existence d'une monnaie commune aux deux peuples. Cependant tous les arguments et toutes les preuves qu'on pourrait puiser dans l'histoire, ne sauraient prévaloir contre la certitude que porterait en lui un monument du temps ; mais d'abord notre pièce présente deux dates, et des deux leçons qu'elle peut recevoir, si on la considère isolément, une seule est admissible si on la rapproche de deux autres monnaies à légendes latines, de coins différents, frappées aussi en Espagne, et sur chacune desquelles on ne lit qu'une seule date : CXI (voir le n° 2 et le n° 3 de la planche 155).

Le fait de l'émission en Espagne, l'an CXI, de monnaies portant inscriptions latines, étonnera sans doute si on réfléchit que l'Andlos était conquise depuis près de vingt ans, et que depuis treize ans déjà la monnaie, purement arabe, y était en circulation. Le programme publié par M. de Longpérier dans cette *Revue* cite un dinar bilingue de 90, un felous de la même époque ; un tult ou tiers de dinar de 99, un nissf ou demi-dinar de 102 ; le cabinet de France possède également un dinar bilingue de 98 ; un felous de 99, etc. Le tult que donne l'ouvrage de Marsden est certainement d'Andalousie et porte la date 103. Quant aux felous, leur nombre est considérable ; ces monuments sont une preuve plus que suffisante de l'emploi de la langue du Koran sur toutes les fractions de la monnaie, de l'année 99 à l'année 100 ; comment s'expliquer alors la présence de légendes la-

(1) Reinaud, *Invasion des Sarrasins*, p. 5.
(2) Edrisi, traduction d'Amédée Jaubert, t. II, p. 17.

tines dans l'année CXI? On conçoit que les Arabes conquérants aient dans les premiers temps de leur domination frappé leurs monnaies à l'imitation de celles des vaincus ; qu'ils aient gardé en Perse les types Sassanides, en Asie mineure et en Afrique, les types byzantins ; ce fut une sage et constante politique qui ne chercha point à imposer en un jour une langue et des coutumes étrangères et qui n'introduisit que peu à peu dans les contrées subjuguées des pièces de types et de valeur inconnus. Mais ici la conquête est achevée, la langue du vainqueur est déjà en possession de la monnaie, et tout à coup nous voyons reparaître les caractères latins depuis longtemps abandonnés.

Il y a donc là un fait particulier et bien distinct, et c'est dans l'histoire qu'il nous faut rechercher les causes qui l'ont dû produire.

L'Espagne fut vaincue et soumise en une bataille ; les fuyards de la Guadaléte, poursuivis de toutes parts par un ennemi dont l'activité augmentait le nombre et qui semblait se multiplier, ne purent trouver un point de ralliement. Aussi Thareq et Moussa ne rencontrant plus une seule armée n'eurent plus à forcer que la résistance des habitants renfermés dans les villes ; mais cette unité d'impulsion nécessaire pour la lutte et l'invasion cessa après la victoire ; la différence des races conquérantes, Arabes et Berbers, amena rapidement la division parmi elles (1), et la lointaine autorité du calife de Damas fut impuissante à réprimer ces révoltes. D'ailleurs le respect qui s'attachait aux successeurs de Mahomet s'affaiblissait dans les règnes éphémères de ces califes portés au trône par l'insurrection et détrônés par l'assassinat. La péninsule resta donc comme abandonnée à l'ambition des capitaines arabes, et son histoire depuis la mort d'Abd-Alaziz (97) jusqu'à l'arrivée d'Abd-el-Rahman (138), ne nous parle que de luttes et de guerres civiles entre les différents gouverneurs de provinces. A la mort du fils de Moussa, profitant de l'éloignement du pouvoir central, ils se saisirent du droit d'élire un chef et nommèrent Ayub (2) qui transporta le siége du gouvernement de Séville à Cordoue; de ce moment Cordoue fut reconnue comme la principale ville de l'Andlos, mais les Walis furent très-peu disposés à se soumettre à un pouvoir qui émanait d'eux... C'est ce qui arriva en effet : « En cuyo tiempo de turbacion apenas se sabia quien era el « verdadero Gobernador, hasta que vino Aljor », dit Faustino Bor-

(1) Reinaud, *Invasion des Sarrasins*, p. 14.

(2) El Dhobi, cité par Faustino Borbon, p. XCIX. — Mohammed Abu Abd Allah, *Idem.*, p. CXXI. — Ahmed, cité par Casiri, t. II, p. 325.

bon, dont l'excellent ouvrage éclaire cette époque pleine d'obscurités. A l'arrivée d'Al-Horr envoyé par le khalife (1), les rivalités ne continuèrent pas moins (2), et la guerre sainte contre la France arrêta seule ces divisions qui reprirent bientôt avec plus d'ardeur et donnèrent au duc chrétien d'Aquitaine Eudon, l'alliance d'un chef Berber contre les Arabes (3). La période qui s'écoula entre la nomination de Yahia (Shawal 107) et l'arrivée d'El-Haytham (Moharram 111) est désignée par l'historien El-Dhobi, sous le nom de *Jours de Confusion.* Voir la XIXe lettre de Borbon.

« Habrá mayor confusion! por donde sale aquí que en los años « que mediaron entre el 108 al 111 de la Egira habia seis Goberna- « dores cada uno en su partido, los quales todos aspiraban al go- « bierno absoluto, y á sujetar sus competidores; estos son Jazifet, « Aatzman, Yiahia, Alhaitzem, Aabd el Rajman hijo de Jabib y « Aab el Rajman el Gafeki. Todos los quales mandaban á un mismo « tiempo sin saberse quien era el Gobernador.... Gobernaban to- « dos, y ninguno. »

Isidore de Beja (4), sans entrer dans le détail de ces faits, ne laisse pas douter un seul instant que ces temps ne furent que des temps de troubles dans lesquels l'autorité du gouverneur de Cordoue n'était plus reconnue et où chaque chef de province cherchait à se rendre indépendant s'il ne l'était déjà; douze années plus tard, du reste, les Arabes de la péninsule, aidant à l'invasion de Baledj et Thaalba cherchaient à surprendre Cordoue, et après avoir battu son gouverneur à Mertula, s'emparèrent de cette ville à laquelle ils donnèrent un wali de leur choix. (123 de l'h.)

Il faut donc reconnaître qu'en dehors de Cordoue et de l'autorité de ses gouverneurs, s'exerçaient, en CXI, dans différentes villes de l'Espagne des gouvernements isolés; essais de conquêtes partielles qui dûrent nécessairement arrêter les progrès de la conquête générale et qui empêchèrent que la civilisation du vainqueur ne se répandît d'une manière uniforme dans la Péninsule; en sorte que certaines parties du pays vaincu avaient déjà achevé leur transformation et étaient déjà Arabes lorsque d'autres contrées ne faisaient que commencer la leur. C'est ce qui nous explique la présence de caractères latins à une époque où les caractères coufiques se sont

(1) *Per principalia jussa*, Isidore de Beja.
(2) Mohammed Abu-Abd-Allah.
(3) Isidore de Beja.
(4) Chapitre LVII.

depuis douze ans emparés de la monnaie. C'est à Cordoue, ville métropole où une administration régulière était établie dès l'an 99, qu'ont été émises les pièces purement arabes que nous avons citées, mais la pièce qui nous occupe doit, à notre avis, sortir d'une autre fabrique, et nous l'attribuons à l'un des six gouverneurs dont parle Borbon. Sans voir dans les légendes latines une concession faite aux vaincus dont les walis avaient besoin pour consolider ou défendre un pouvoir usurpé, ne peut-on pas trouver dans ce fait isolé cette politique que nous reconnaissions tout à l'heure dans les faits généraux et que partout on avait suivie avant eux.

De plus nous ne croyons pas que le mot SPANIA réponde ici au mot arabe اندلس, qui employé sur les monnaies désigne Cordoue. SPANIA indique une des deux Espagnes ; et sans nous arrêter à cette distinction qu'Isidore de Beja fait lui-même et qu'on retrouve dans tous les auteurs, sans vouloir entrer dans une dissertation de géographie, nous arrivons rapidement aux paroles d'Edrisi.

« Le pays situé au sud des monts *Charrat* (Sierra), se nomme Es-« pagne, اشبانية (*Ichbania*). La partie située au nord de ces mon-« tagnes porte le nom de Castille; à l'époque actuelle (1) encore, le « sultan des chrétiens des deux Castilles et de l'Andalousie qui com-« posent ce qu'on nomme l'Espagne, fait sa résidence à Tolède (2).»

Or, puisque le nom de la province اندلس est mis pour Cordoue, nous croyons que le nom de la province SPANIA est mis pour Tolède, sa capitale, et nous attribuons notre monnaie à cette ville. Il est inutile de rappeler l'importance de Tolède.

Le n° 2 de notre planche est le dessin d'une pièce que possède le Musée britannique; bien que ces légendes soient effacées en partie, nous croyons ne pas nous tromper en lisant :

SLD FR SIΔN.. S..... NININ

Dans le champ : N̄D CXI

℞. . . . INDININDSS . . .

Dans le champ : l'*étoile*.

Nous expliquons ainsi la légende circulaire, qui, comme dans la première pièce, s'unit à la légende du champ.

(1) L'ouvrage d'Edrisi fut terminé l'an 548 de l'égire, 1154 de J. C.
(2) Edrisi, traduction d'Amédée Jaubert, t. II, p. 13.

SoLiDus FeRitus SIAONIA..... IN Nomine Domini CXI.

℟. In Nomine DomINI Non Deus NiSi Solus deus non deo socius.

SIDONIA serait, suivant nous, l'équivalent du mot شدونة.

« Vient ensuite la province de Chedouna شدونة (*Sidonia*), si-
« tuée au nord de la précédente (de celle de Boheïra) qui compte au
« nombre de ses dépendances Echbilia اشبيلية (*Séville*), Casmouna,
« Alchassa et divers autres lieux fortifiés (*Edrisi, loco citato*). »

La troisième pièce portant la date CXI est celle dont M. de Saulcy a donné le dessin; c'est une monnaie de forme irrégulière sur laquelle n'a porté qu'une partie des légendes, on lit :

... NANISNINIRPSDIS...

Dans le champ : IÑDCXI

℟. IN. . . . . ISDSSDNSD.

Dans le champ : l'étoile.

Nous renonçons à expliquer la légende circulaire du droit :

Celle du champ, donne : IN Nomine Domini CXI.

℟. IN nomine domini non deus niSi DeuS Solus Deus Non Socius Deo.

La comparaison de ces trois monnaies différentes de forme et de caractères, frappées toutes trois dans la même année, nous conduit à conclure qu'il est impossible de les attribuer à Cordoue et qu'il faut reconnaître dans la péninsule différents ateliers monétaires ; c'est ce que prouve aussi l'examen de la monnaie de cuivre et des felous de cette époque dont les uns portant des légendes très-régulières, indiquent une excellente fabrique, tandis que les autres sur lesquels on voit l'étoile entourée d'un cercle, sont grossiers, mal frappés, et ne portent que la moitié des inscriptions, tant leur fabrique est défectueuse. Les premiers doivent être donnés à Cordoue et les seconds aux différentes villes soumises aux walis indépendants. L'étude de ces monnaies sera pour nous le sujet d'un second article.

Nous terminerons celui-ci en décrivant la pièce dont M. le marquis de Lagoy nous a envoyé l'empreinte (voir le n° 4 de la planche).

Or : dans le champ :

لا اله ا
لا الله

Légende circulaire : HSLDFRTINAFRKANXCVII

℟. INNDNINDSNISISNDS.

Dans le champ :

محمد ر
سول الله

Hic SoLiDus FeRiTus IN AFRiKia ANno XCVIII.

Il n'y a de Dieu que Dieu.

℟. IN Nomine DomiNi Non Deus NISI Solus Non Deo Socius.

Mahomet est l'envoyé de Dieu.

C'est une pièce de ce genre qu'Adler attribue, dans la seconde partie de son ouvrage, à l'empereur Constantin porphyrogénète.

HENRI LAVOIX.

MARGERIE ET SON ÉGLISE.

Margerie, village de l'arrondissement de Vitry-le-François (Marne), est situé sur le sommet d'une montagne qui s'élève de 40 à 50 mètres au-dessus des plaines et vallées qui l'environnent; il offre un site agréable, où le paysagiste, placé comme sur une vigie, admire l'ensemble de ce vaste tableau qui se déroule autour de lui; à l'occident, la vue s'arrête sur les coteaux arides de la Champagne, qui d'abord présentent un sol ingrat, nu et presque stérile, mais que ses habitants industrieux et laborieux ont su rendre productif; à l'orient, l'œil se perd dans un vaste horizon et se promène avec admiration dans cette immense plaine du Vallage, si riche en produits de toute nature et couverte de sites riants et boisés, de villages industrieux et agricoles, de forêts et de pâturages d'un vert sombre, qui présente un aspect des plus pittoresques.

Margerie était autrefois le chef-lieu d'un archidiaconé et doyenné de son nom, qui comprenait quarante et une cures et vingt et une succursales. Il y avait un prieuré de l'ordre de Cluny, qui fut établi avant 1198, époque à laquelle le pape Innocent III approuva la dotation de Merkelicourt (Méricourt), que lui avait faite le comte de Champagne, Thibaut III. Les religieux appartenant à cet ordre devaient être au nombre de huit, sans compter le prieur. Il y avait encore une maladrerie de fondation commune à la collation du grand aumônier de France. On trouve dans la bibliothèque de Cluny, page 1491, les chartes du prince et du pape.

Le nom de Margerie vient de sainte Marguerite, qui était la patronne du prieuré.

Les clunistes habitèrent d'abord à quatre kilomètres environ de Margerie, en un lieu qui est maintenant couvert de bois et fait partie du *bois* dit *de Margerie*. On y voit encore un large fossé que l'on appelle le *grand vivier*, et qui doit avoir servi à fermer une partie de l'enceinte du monastère. La crainte des hostilités fit abandonner aux religieux ce lieu trop isolé, et la libéralité du comte de Champagne les ayant rendus possesseurs du village de Margerie, où ce comte avait une maison de campagne, ils y fixèrent leur demeure.

Les biens de ces religieux étaient immenses ; mais il y en a eu une partie d'usurpés, une partie de cédés à quelques communautés, et notamment au chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; une autre partie a été vendue à différents particuliers pour la rançon de François Ier.

La maison, ou plutôt le château du comte de Champagne, qui a servi de monastère, était un lieu fortifié où on croit que les habitants se réfugiaient en cas d'attaques. Dans le terrain où était ce château avec ses dépendances, on voit encore des restes de fondation de murailles, dont l'enceinte a l'air d'avoir été très-étendue. On y trouve des souterrains creusés dans la craie, à une assez grande profondeur, et taillés en forme de voûte. Ces espèces de caveaux se croisent et communiquent à d'autres de même forme, qui paraissent se rendre sous l'église.

L'église de Margerie est un monument digne d'intérêt, que le temps dégrade et ronge impitoyablement, et qui tombera infailliblement en ruine si les efforts de la commune ne sont pas secondés.

Ce qui attire d'abord l'attention de l'archéologue, ce sont ces deux colonnes allongées, aux formes gracieuses et délicates, dont l'une est à droite et l'autre à gauche de la nef principale. Elles ont $4^{m},65$ de hauteur de la base au chapiteau. Leur base et leur piédestal présentent des tores et des filets très-délicats et très-simples. Les chapiteaux qui les entourent sont richement ornés de rinceaux de feuillages variés, roulés en volutes et artistement sculptés.

Ces deux colonnes, avec les deux petits piliers du transept, supportent seuls tout l'édifice des voûtes et forment la division des trois nefs, du chœur et des chapelles, ou petites nefs collatérales. Les quatre voûtes, dont les arcades appuient sur ces colonnes et ces piliers, sont d'une hauteur égale et offrent un ensemble admirable par la disposition de leurs arcades ogivales et la hardiesse de leur travail ; celles des trois nefs sont composées chacune de six arceaux ou lobes ; celles du chœur de quatre arceaux présentant une figure quadrilobée, et celles du sanctuaire de huit arceaux croisés, à nervures prismatiques, ornés de doucines allongées, et appuyant immédiatement sur les chapiteaux des colonnes ; car on n'y voit pas, comme dans les ouvrages du style de la Renaissance, cet entablement dans lequel on trouve l'architrave, la frise et la corniche.

Ce qui attire encore l'attention de l'archéologue, ce sont ces co-

lonnades aux proportions légères et variées qui ornent les piliers et les murs aux points d'appui des arcades des voûtes et des fenêtres. Les chapiteaux qui les entourent sont remarquables par la finesse de leurs sculptures, par la variété et l'élégance des feuillages qui y sont groupés ; ce sont des feuilles d'acanthe, de lierre, de fraisier et autres, auxquelles se mêlent des figures emblématiques, comme celles qu'on remarque aussi à la base des colonnes qui ornent les fenêtres. Ces figures représentent des monstres ailés, des dragons, des lézards, des têtes humaines toutes fantastiques, qui rappellent la symbolique du XIIe siècle. L'œil attentif se promène avec admiration sur ces chefs d'œuvre de l'art antique, sur ces rinceaux, ces arabesques, dont les contours gracieux laissent à découvert les profils les plus purs.

Les fenêtres sont étroites et allongées en ogives à lancettes; elles sont géminées, avec doubles arcades dans une plus grande arcade.

Celles du sanctuaire, au nombre de sept, sont aussi géminées et surmontées chacune d'une rosace à six lobes.

Au-dessous de ces fenêtres et de celles des chapelles collatérales, on remarque des espèces de galeries fermées par le mur extérieur, composées chacune de doubles arcades ogivales et de colonnes avec chapiteaux diversement sculptés.

Telle est la courte analyse de l'intérieur de l'église de Margerie; l'extérieur est simple et ne présente rien de remarquable.

Cette église, qui appartenait au prieuré, appartient actuellement en propriété à la commune, par lettres patentes et transactions de 1769. L'église paroissiale a été détruite en 1772; elle occupait une partie du cimetière actuel.

S'il nous fallait préciser la date de cette église prieurale, il nous faudrait une connaissance plus approfondie de la science archéologique que celle que nous avons et une analyse plus minutieuse des éléments qui la composent; mais cette analyse nous entraînerait trop loin, et, pour résumer, nous dirons seulement qu'il y a lieu de penser qu'elle est postérieure au XIIe siècle; car on sait que le style ogival, qui est le caractère distinctif de cet édifice, n'a pris naissance qu'à la fin du XIIe siècle, et n'a été délaissé qu'au milieu du XVIe siècle.

Par son style, par la richesse et la magnificence de son ornementation, ce monument précieux peut passer pour une très-curieuse église rurale, et mérite de figurer parmi les monuments historiques. Mais, malheureusement, son existence est sérieusement menacée :

les murs du côté sud ont perdu leur aplomb, et les voûtes des nefs sont lézardées à tel point que, malgré quelques travaux confortatifs déjà exécutés, et ceux récemment projetés, on n'est pas rassuré sur sa consolidation.

La commune est disposée à de grands sacrifices ; mais elle n'a pas de revenus, et elle ne peut subvenir à une telle dépense qu'en s'imposant extraordinairement.

Espérons que quelques secours accordés à temps lui permettront d'entreprendre la restauration de son église, et de donner aux travaux de l'ensemble et de la solidité.

GIRARDIN, *instituteur*.

Nota. L'église de Margerie n'est pas la seule dans les environs de Vitry-le-François qui mérite l'attention et l'intérêt du gouvernement. Celles de Ponthion et de Perthes entre autres se recommandent également à sa sollicitude par leur mérite architectural et leur ancienneté. Ces deux localités furent, comme on le sait, des résidences royales sous la première et la deuxième race. Nous voudrions surtout voir remettre en lumière les peintures murales de la dernière ; ces peintures n'ont point été complétement ensevelies par la main barbare des badigeonneurs, et ce qui en reste apparent fait désirer leur restauration. Quant à l'église de Vitry-le-François, si jamais elle est visitée par M. le Ministre de l'Intérieur ou M. le directeur de Beaux-Arts, il n'y a pas à douter que l'un ou l'autre ne s'empresse de remplacer par un Chemin de la croix qui soit digne de cette église celui qui déshonore ses murs intérieurs et qui en fait regretter la nudité complète.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. LENORMANT (1)

SUR UN PASSAGE DE PLINE.

MONSIEUR,

Je suis parfaitement d'accord avec M. Lenormant : le passage que j'ai cité dans mon article sur la statue du Transtévère (2) présente une difficulté. Elle ne pouvait échapper à cet antiquaire éminent, dont l'esprit embrasse, avec tant de succès, tous les genres d'érudition. La lettre qu'il vous a adressée pour proposer ses doutes m'a vivement intéressé; mais, je l'avoue, elle ne m'a pas fait changer d'opinion.

Cette difficulté n'est pas nouvelle. M. Lenormant cite Falconet et Meyer; il aurait pu citer de même Schorn, O. Müller, ainsi que l'auteur de l'article *Lysippe*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, qui tous l'ont signalée. C'est un de ces problèmes comme il s'en rencontre tant dans l'*Histoire naturelle* de Pline, dans ce livre si éloquent et si inexact ; problèmes que la philologie à elle seule ne pourrait résoudre, et dont la clef se trouve ailleurs que dans la grammaire latine. Un peu d'enthousiasme véritable pour les œuvres d'Athènes, d'Égine ou de Sicyone, la connaissance des principales vicissitudes que l'art a subies, de ses principes, de ses styles divers, le goût enfin, sont nécessaires à leur solution. Le goût n'est jamais inutile dans les questions qui se rattachent à la beauté : on a prétendu même qu'il y était plus profitable que l'érudition.

Je crains, Monsieur, d'abuser de votre attention et de celle de vos lecteurs, car pour la seconde fois je vous parle de Lysippe. Je me hâte donc d'aller au fond des choses.

(1) *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 621 et seq.
(2) *Idem*, p. 535.

Oui, j'en conviens, je me suis récrié lorsque j'ai lu, dans Pline, que *Lysippe avait fait progresser l'art près d'un siècle après Phidias;* et je répète ici qu'il est impossible de dépasser les admirables sculptures des frontons. Je reconnais dans la Cérès et la Proserpine toutes les perfections que le ciseau puisse jamais donner à ses créations les plus enchanteresses. Cette nonchalance divine, incomparable, et dont jusque-là nous n'avions pas l'idée, cette adorable jeunesse, ces draperies d'une souplesse merveilleuse qui caressent la forme et la voilent sans la cacher, me transportent d'admiration; je verrais ici le triomphe de l'art, si le Thésée et l'Ilissus n'existaient pas. Je crois sans peine que M. Lenormant est de cet avis. Seulement l'habile antiquaire réclame pour Lysippe un certain genre de supériorité : la vérité dans l'imitation. « *Sous ce rapport,* dit-il, *on ne peut contester qu'il y ait eu progrès, et par là le langage des anciens se trouve justifié.* » Mais, en les défendant, M. Lenormant m'accuse de m'être mépris sur l'intention de Pline. Ce reproche me touche, et je vais essayer de me justifier à mon tour.

Le passage sur lequel roule toute la question se compose de trois grandes phrases ou membres d'une période que je suis obligé de reproduire en entier, afin de ne point scinder le texte de Pline, ce dont M. Lenormant m'a déjà blâmé. Dans la première, l'auteur latin expose les innovations introduites par Lysippe : « *Statuariæ arti* « *plurimum traditur contulisse, capillum exprimendo, capita minora* « *faciendo quam antiqui, corpora graciliora siccioraque, per quæ* « *proceritas signorum major videretur* : Il passait pour avoir fait « faire de grands progrès à la statuaire, en exprimant les détails « de la chevelure, en donnant aux têtes moins de volume que les « anciens, en faisant le corps plus svelte et moins charnu, ce qui « semblait rendre la figure plus grande. » Dans la seconde période, Pline continue d'exposer les diverses améliorations introduites par Lysippe; et, pour mieux caractériser le système de ce grand artiste, il met dans sa bouche une maxime devenue célèbre : « *Non habet* « *latinum nomen symmetria, quam diligentissime custodivit, nova intac-* « *taque ratione quadratas veterum staturas permutando : vulgoque di-* « *cebat, ab illis factos, quales essent, homines, a se quales viderentur* « *esse* : Il n'y a pas de terme latin qui réponde au mot symétrie « dont il se montra (Lysippe) l'observateur le plus scrupuleux, en « changeant par une méthode nouvelle et inconnue, la taille carrée « des anciennes statues ! il répétait ordinairement que si ses pré- « décesseurs avaient représenté les hommes tels qu'ils étaient, il les

« représentait tels qu'ils devraient être. » Enfin, dans la troisième et dernière phrase, Pline achève de caractériser en ces termes le talent de Lysippe : « *Propriæ hujus videntur esse argutiæ operum*, « *custoditæ in minimis quoque rebus* : Et ce qui le distingue, c'est « l'élégance minutieuse qu'il apporta jusque dans les moindres dé- « tails. »

C'est sur une des phrases de la seconde période que porte la critique de M. Lenormant. Traduire *quales viderentur esse* par ces mots : *tels qu'ils devraient être*, c'est, selon l'habile antiquaire, prêter à Lysippe une intention fort éloignée de sa pensée, puisque, à la différence de ses devanciers, il *ne voulait pas représenter les hommes tels qu'ils sont, mais tels qu'ils semblent être.*

Je n'ignore point que c'est ainsi que plusieurs traducteurs entendent le latin de Pline; mais, j'ose le dire, la réponse qu'ils attribuent à Lysippe est tellement amphibologique, et pour l'expliquer ils se livrent à de si étranges commentaires, que j'ai dû la rejeter. Si je vous disais que Raphaël s'est vanté d'être le premier qui ait eu l'idée de représenter les hommes comme ils lui *semblaient être*, vous me demanderiez si le Giotto ou Cimabué les ont représentés autrement, et si par extraordinaire il leur est arrivé de regarder la nature du même œil que le médecin ou le naturaliste, qui ont pour mission, dans ce monde, de voir les hommes tels *qu'ils sont?*

Savez-vous, Monsieur, ce qui m'a guidé dans mon interprétation? C'est le souvenir de ce mot célèbre de La Bruyère : « Racine a peint les hommes tels qu'ils sont, et Corneille tels qu'ils devraient être. » Lysippe avait beaucoup d'esprit; il ne pouvait se permettre une antithèse boiteuse comme celle qu'on lui prête. Je suis convaincu qu'en se comparant à ses devanciers, ce grand artiste n'a pu s'exprimer autrement que le judicieux et énergique La Bruyère, opposant Corneille à Racine. Je tiens donc pour certain que Lysippe a voulu dire que si Phidias, Myron ou Polyclète s'étaient contentés de copier directement la nature et de rester dans la réalité, pour lui son but constant fut de reproduire la forme humaine, belle, élégante, radieuse, et telle que l'imagination la plus poétique pouvait la rêver.

Si M. Lenormant supposait que je suis le seul de mon opinion, je lui prouverais facilement le contraire. Voici comment le dernier interprète de Pline, le savant et habile M. Littré, traduit la réponse de Lysippe : « Il se plaisait à dire que les anciens avaient représenté « les hommes tels qu'ils étaient, et lui, tels que l'*idéal les montrait.* »

Je ne vous parlerai pas de M. Schorn (*Ueber die Studien der Grieschischen Kunstler*, s. 329). Ce savant escamote la difficulté, car il assure que l'on ne doit pas prendre au pied de la lettre le témoignage de Pline. M. Schorn est un sceptique : si je saisis bien le fond de sa pensée, il ajoute aussi peu de foi aux améliorations introduites par Lysippe, qu'au canon de Polyclète et à la reproduction des veines et des nerfs par Pythagore.

O. Müller (*Jahrbucher der Literatur*, XXXIXe Bd., s. 140) nous donnera quelque chose de plus positif. Si je dois en croire cet esprit sage et pénétrant, ce malencontreux *a se quales esse viderentur*, ne serait tout bonnement qu'un contre-sens échappé à Pline, interprétant à la hâte et sans réflexion le texte grec, dont il aurait tiré les paroles de Lysippe. Il est très-probable, dit O. Müller, que cet artiste s'est exprimé ainsi : οἱ μὲν πρὸ ἐμοῦ τεχνῖται ἐποίησαν τοὺς ἀνθρώπους οἷοί εἰσιν, ἐγὼ δε οἵους ἔοικεν εἶναι ; or Pline, au lieu de traduire *quales esse convenit*, aura pris ἔοικε dans le sens le plus ordinaire, *videtur*.

Il n'est pas jusqu'au critique modeste auquel on doit l'article Lysippe, dans le *Dictionnaire des Beaux-Arts de l'Encyclopédie méthodique*, qui ne semble éprouver quelque remords d'avoir traduit le *a se quales viderentur*, par *tels qu'ils paraissaient être*. Il se plaint de l'obscurité de Pline lorsqu'il parle de l'art, ce qui provient, ajoute-t-il, de ce que cet auteur, faute de connaissances, *ne s'est pas toujours entendu lui-même*. Mais le critique ne mériterait-il pas également ce reproche, si on devait le juger sur la manière dont il interprète la réponse de Lysippe : *Qui comprit que l'art ne rend pas la nature elle-même, mais l'apparence de la nature?*

Ce qui vous surprendra, Monsieur, c'est de retrouver dans ce peu de mots tout le système de M. Lenormant : « Lysippe, dit le savant antiquaire, *s'écarta de la vérité absolue qui le conduisait à une fausse apparence des objets, et introduisit une vérité relative qui donnait à ses ouvrages l'aspect de la nature elle-même.* » *Cette vérité relative*, eh ! mon Dieu, ce sont *ces apparences* dont parle l'auteur de l'article dans notre vieille Encyclopédie.

Je le regrette vivement, Monsieur; mais le défaut d'espace, et l'obligation que je me suis imposée de répondre immédiatement à M. Lenormant, s'opposent à ce que je puisse discuter cette théorie du savant antiquaire, théorie que je ne saurais appeler nouvelle, puisqu'elle date du dernier siècle, mais que je crois avoir le droit de nommer la théorie des *fausses apparences*. Pour l'instant, et sauf à

reprendre cette question un peu plus tard, comme j'en ai l'espoir, je la tiens pour inapplicable ou dangereuse.

Voyez où elle conduit un esprit pénétrant, un véritable connaisseur !

Elle le conduit à soutenir que pour qu'une statue paraisse avoir cinq pieds, il faut qu'elle en ait six. Elle l'oblige à prétendre qu'il y a nécessité d'allonger outre mesure le torse et les membres d'une figure assise, afin de lui ôter de la lourdeur.

Ici il ne s'agit plus de philologie, il s'agit de l'art et de ses procédés. J'ai consulté des gens du métier, et des plus habiles. Ils m'ont répondu qu'une statue de cinq pieds et quelques pouces ne paraissait jamais au-dessous de nature, pourvu qu'elle ne fût pas placée trop haut (1). Ils m'ont affirmé qu'allonger un torse outre mesure, c'est s'exposer à rendre une figure difforme. Peu importe qu'elle soit assise ou debout : les distances doivent être observées, puisque la longueur des os est toujours la même. Ils prétendent qu'oublier à ce point le respect de la forme, qu'outrager ainsi l'anatomie, c'est sacrifier l'art sérieux, l'art solide, à la seule fantaisie ; que c'est s'exposer à commettre des erreurs sans nom.

M. Lenormant n'aurait-il pas confondu deux genres fort distincts, et dont les principes diffèrent entre eux : les œuvres de ronde bosse et les bas-reliefs ?

Le bas-relief, je le reconnais, s'éloigne un peu plus de la vérité matérielle que la statue ; il admet, mais avec discrétion, quelques-unes des illusions de la peinture ; il permet les raccourcis. Mais lorsque le statuaire, dans l'orgueil de son omnipotence créatrice, se croit le maître de changer les véritables proportions d'une figure qu'il modèle en ronde bosse, il n'interprète plus la nature, il ne lui sert plus de truchement, il l'étend sur le chevalet et lui donne la question.

Cette théorie des *fausses apparences* est le point de départ de M. Lenormant. C'est aussi sur elle qu'il s'appuie pour expliquer Pline et juger Lysippe. Une fois renversée, le reste croule de lui-même ; et l'on se prend à douter de cette vérité dans l'imitation si libéralement conférée au sculpteur de Sicyone, aux dépens, il faut le reconnaître, de tous les maîtres qui l'ont précédé dans la carrière.

Je me suis demandé si le savant antiquaire, avant de la préconiser, était retourné au Louvre, et s'il avait bien présente à la mémoire la

(1) Une foule de statues antiques n'ont pas au delà de cinq pieds deux ou trois pouces, et l'on ne s'aperçoit point qu'elles soient au-dessous de nature.

frise du Parthénon et cette procession qui s'y déroule, procession équestre, qui s'élance et bondit, sous le ciseau de Phidias; conception pleine de vie et de flamme, supérieure à tout ce que l'on connaît! Je le conjure de me dire où il pourra trouver ailleurs plus de *vérité dans l'imitation!*

M. Lenormant allègue la supériorité de Lysippe dans le portrait. Ce genre si difficile, quoique secondaire en apparence, condamnerait-il l'artiste à copier servilement la réalité? Cette réalité, ne peut-il l'ennoblir? Lysippe lui-même, croyez-le bien, Monsieur, malgré son respect pour *la vérité dans l'imitation*, se sera permis de représenter ses modèles, non pas *comme ils étaient*, ce qui les eût contrariés peut-être, mais comme ils *auraient dû être*. Cette licence est de droit naturel; on l'a tolérée chez les portraitistes de tous les temps.

Si j'avais besoin d'un témoignage, M. Lenormant me le fournirait lui-même. Il nous cite un certain Démétrius, auquel Quintilien reprochait de n'avoir point rendu la vérité avec l'exquise délicatesse de Praxitèle et de Lysippe, et de préférer la ressemblance à la beauté.

Ce Démétrius était assurément du nombre de ces artistes que le soleil de la Grèce lui-même, avec toutes ses ardeurs, ne pourrait réchauffer; âmes froides et vulgaires qui copient platement la réalité, mais sans charme et sans choix, et qui ne comprennent pas que le fin de l'art, c'est d'apprendre à voir, c'est de savoir choisir. Mais ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'entre ces serviles imitateurs de la nature qui nous feraient croire qu'ils ne l'ont jamais vue que par le petit bout de la lorgnette ou le côté déplaisant, et l'artiste audacieux qui transforme la réalité, l'absorbe complétement dans sa pensée ou dans sa fantaisie, il existe une ligne de milieu, une ligne de vérité, qu'il n'est donné qu'à quelques-uns, même entre les génies les plus favorisés, de suivre d'un pas ferme et sûr?

Vous dirai-je l'idée que je me forme de Lysippe et comme je me le représente à la lumière douteuse que projette Pline? Lysippe est un grand artiste, mais un grand artiste tombé dans la *manière*. Je ne veux point dire cette manière mesquine, sans couleur et sans accent, propre aux peintres et aux sculpteurs disgraciés de Minerve, comme on eût dit autrefois; mais cette grande manière dont on reconnaît la trace chez les maîtres, chez Michel-Ange, Léonard de Vinci, Rubens et Jean Goujon, et qui n'est que l'exagération de leurs brillantes qualités.

Je ne connais que deux hommes qui aient su se débarrasser entiè-

rement des entraves de l'esprit de système, ou résister aux séductions d'un talent trop facile, deux hommes qui ont franchi ce double écueil avec une rare habileté, qui cependant semblent être arrivés à la perfection sans le savoir, génies inépuisables et variés comme la nature. Ils se nomment Raphaël et Phidias !

M. Lenormant paraît se reprocher, en terminant, d'avoir écrit un chapitre de l'histoire de l'art chez les Grecs. Il devrait se féliciter au contraire de pouvoir ramener, par l'autorité de son nom, l'attention des lecteurs sur des questions pour lesquelles, en vérité, on serait tenté de croire que les antiquaires de nos jours n'éprouvent que du dédain. Le sol est-il remué si profondément qu'il n'y reste plus rien à recueillir? On vient de voir tout ce qui peut ressortir de l'explication d'un mot. Ceci me fait craindre, et j'y ai songé souvent, qu'en dépit du grand Winckelmann et de ses savants successeurs, l'histoire de l'art, dans l'antiquité, ne soit encore à faire.

Agréez, etc.

ERNEST VINET.

DE LA CHRONOLOGIE DES DYNASTIES ÉGYPTIENNES

D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS.

La chronologie des dynasties égyptiennes a été fort longtemps l'un des problèmes les plus difficiles et les plus embrouillés de l'histoire ancienne. Bien des érudits du dernier siècle y avaient dépensé en pure perte beaucoup de science et de sagacité. La découverte de Champollion, qui permet de lire les inscriptions des nombreux monuments que des voyages multipliés ont rapportés de l'Égypte, fournissait-elle des éléments nouveaux qui permissent d'aborder le problème avec plus de chance de succès? Telle est la question que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est adressée en 1846, et qu'elle a proposée aux investigations des hommes d'étude. C'était là, en effet, un utile et curieux sujet de recherches, bien digne de la récompense que l'Institut promettait à celui qui conduirait ces recherches à bonne fin. Cependant, tout intéressante qu'elle fût, cette question semblait être posée un peu prématurément. Les explorations sur les bords du Nil étaient loin d'avoir encore donné tout ce qu'elles promettaient. Les musées de l'Europe s'enrichissaient chaque jour de stèles et de statues, dont les inscriptions avaient besoin d'être déchiffrées, avant qu'on essayât de systématiser les résultats. Enfin, la lecture de l'écriture et de la langue égyptiennes n'étaient qu'au berceau et une école d'égyptologues venait à peine de prendre naissance. La question fut donc, je le répète, proposée un peu hâtivement, et c'est ce qui explique pourquoi elle ne put amener ce qu'elle appelait, la solution du grand problème. En effet, les travaux couronnés n'ont pas répondu à l'attente des érudits si désireux de tenir enfin la clef de la chronologie des plus anciens âges du monde, et la faute n'en est certainement pas aux concurrents, savants estimables auxquels il faut tenir compte de leurs efforts. S'ils n'ont pas construit, ils ont au moins beaucoup déblayé le terrain sur lequel on construira plus tard, quand les matériaux seront plus nombreux et mieux assortis. Leurs recherches garderont toujours, quoi qu'il arrive, une place honorable parmi ces travaux préparatoires

qui assurent les travaux définitifs, et qu'il est parfois presque aussi glorieux d'avoir accomplis, que l'œuvre finale dont l'auteur n'a eu très-souvent qu'à rapprocher les pierres déjà équarries, taillées et numérotées.

L'Académie des Inscriptions décerna le prix à M. J. B. C. Lesueur, l'un de nos plus habiles architectes, que l'Académie des Beaux-Arts a élu depuis au nombre de ses membres. Une mention très-honorable fut accordée à M. Wladimir Brunet de Presle, l'un de nos meilleurs, quoique des plus modestes hellénistes. La totalité du mémoire du premier (1) et la première partie de celui du second, imprimés récemment, nous permettent aujourd'hui de juger des mérites différents de leurs travaux et des services qu'ils ont rendus chacun à l'élucidation de la question.

La méthode que suivent les deux auteurs n'est pas la même, et c'est ce qui explique la différence des résultats auxquels ils sont conduits. M. W. Brunet de Presle, habitué dès longtemps aux recherches d'érudition, et qui n'en est pas à sa première palme académique, commence par analyser et discuter attentivement, consciencieusement les autorités. Ce n'est qu'après une reconnaissance minutieuse et intelligente du terrain, qu'il se décide à aller de l'avant. Et cette reconnaissance, c'est tout ce qu'il a encore publié. Son ouvrage forme une bonne introduction à la question, et en cela il demeurera, tout incomplet qu'il est, un guide précieux pour ceux qui voudront reprendre le problème quand les éléments feront moins défaut. M. Lesueur est plus osé ; il aborde tout de suite au cœur de la question ; fort d'une idée qui lui sert de fil conducteur, il se hasarde dans un labyrinthe dont il n'a ni mesuré l'étendue, ni compté tous les détours ; il se lance dans les difficultés les plus délicates, sans avoir l'air de se douter de l'espace qu'il lui faut franchir, et nous donne partout des réponses affirmatives là où l'introduction de M. W. Brunet ne nous promet que des points d'interrogation.

Ceci nous montre que les deux ouvrages tels que le public les possède aujourd'hui, se complètent mutuellement. M. W. Brunet s'est chargé de la partie critique, M. Lesueur de la partie dogmatique. Le premier n'a fait que sonder le terrain, le second nous en donne

(1) *Chronologie des rois d'Égypte*, par J. B. C. Lesueur, architecte de l'Hôtel de Ville, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie nationale, 1848, in-4. *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, par M. Brunet de Presle ; part. I. Paris, Firm. Didot et F. Klincksieck, 1850, in-8.

tout le plan et la profondeur, cela rendra notre tâche plus facile et nous contrôlerons l'un par l'autre.

L'ouvrage de M. Brunet comprend six chapitres, dont voici le sujet : 1° éléments primitifs de l'histoire d'Égypte; 2° renseignements fournis par les historiens grecs; 3° annalistes égyptiens; 4° chronologistes juifs et chrétiens; 5° état actuel des monuments égyptiens; 6° principaux systèmes modernes sur les dynasties égyptiennes.

C'est là une fort bonne division qui contribue à donner à ce livre une clarté bien précieuse dans une matière aussi difficile. La clarté est, on peut le dire, sans pouvoir être accusé d'excès d'amour-propre national, une des qualités distinctives de l'érudition française. Malheureusement plusieurs de nos modernes savants semblent l'avoir perdue au contact de l'Allemagne. La juste admiration que leur a inspirée la science de ce pays, ne les a pas assez mis en garde contre ce style prolixe et ce défaut d'exposition qui déshonorent les ouvrages allemands, et en voulant imiter les maîtres d'au delà du Rhin, ils n'ont pas fait la part des défauts et des qualités. M. W. Brunet, auquel la science allemande n'est pas moins familière qu'aux plus germanistes des érudits français, a su cependant rester tout Français par la langue et par la manière. Un écrivain a dit que la clarté était la politesse d'un auteur. Eh bien, toute politesse veut être rendue, et qu'on me passe la trivialité de l'expression, M. W. Brunet nous permettra de lui tirer pour cela notre chapeau.

Nous venons d'énoncer les titres des chapitres de l'*Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*. Cet intitulé nous montre que l'auteur s'arrête à chacune des sources qui peuvent nous fournir des indices pour l'histoire d'Égypte, et cherche à en assigner l'étendue et la valeur. Dans le premier chapitre, M. W. Brunet examine successivement la tradition, la poésie, l'écriture hiéroglyphique, le calendrier, la destination et le caractère des monuments, les archives sacrées.

L'appréciation que ce savant fait d'abord de la valeur de la tradition, est pleine de sens et de vérité. Il en montre la plus grande importance, à mesure que l'on se rapproche davantage de l'âge où l'écriture était inconnue; mais il en fait ressortir tous les inconvénients : exagération, addition de faits étrangers, absence de dates précises. Ces remarques, M. W. Brunet en fait l'application à son sujet.

Ce savant a eu certes raison de commencer par faire la part de

la tradition, et de la placer en tête des sources historiques. Toutefois, quant à l'Égypte, son importance a-t-elle été aussi grande qu'on serait d'abord tenté de le supposer. La tradition est uniforme dans ce pays pour placer dans les temps antéhistoriques les premiers germes de toutes les sciences. Cela veut-il dire que les origines de la civilisation remontent si haut en Egypte, qu'elles se perdaient même pour la haute antiquité dans la nuit des temps, ou devons-nous en inférer que lorsque la colonie égyptienne vint s'établir sur les bords du Nil, elle était déjà civilisée, j'entends relativement, et qu'elle avait quelques notions de l'écriture. C'est là un problème curieux sur lequel je n'ose prononcer.

Selon toute vraisemblance, l'Égypte a été peuplée par des tribus asiatiques qui abordèrent sur le continent africain par le détroit de Bab-el-Mandeb, et qui se mêlèrent en Éthiopie avec la race nègre qui l'habitait; les tribus issues de la Chaldée d'après la Bible, l'autorité la plus respectable que nous possédions sur ces âges de ténèbres, personnifiées sous les noms de Cousch et de Mitsraïm, ont pu apporter de cette contrée les premiers linéaments des connaissances qui atteignirent plus tard en Égypte un notable développement et peut-être même une idée de l'usage des signes graphiques.

Une des premières formes qu'ait revêtue la tradition, afin de pouvoir être gravée dans la mémoire, c'est la poésie. L'esprit retient mieux les phrases qui sont assujetties à un mètre et à un rhythme particulier. Aussi, est-ce en vers qu'ont été composés les plus anciens ouvrages historiques. L'épopée est la forme primitive de l'histoire, et quand apparurent les historiens qui n'étaient encore que des logographes, ils ne firent que réunir les morceaux épiques et lyriques par lesquels la tradition s'était transmise.

Les plus anciennes prières adressées aux divinités et dont le Rig-Vêda et le Chiking nous offrent de précieux échantillons, étaient en vers. Les premiers chapitres de la *Genèse* conservent des traces évidentes de rhythme qui nous montrent que les traditions que l'auteur de ce livre a mises en œuvre et fait entrer dans cette magnifique composition, s'étaient transmises avant lui en langage métrique. Il n'est pas jusqu'aux chants religieux des peuples de l'Océanie qui ne nous offrent une forme rhythmique. Il serait donc contraire à toutes les lois de l'analogie de refuser aux Égyptiens la connaissance de la poésie. Dans l'état encore imparfait de nos connaissances en égyptien, il nous semble bien hasardé de dire, comme le fait M. W. Brunet, que la langue et l'écriture symbolique de cette nation semblent se re-

fuser aux règles de versification des autres idiomes. Je tiens au contraire de notre premier égyptologue, mon très-savant ami M. E. de Rougé, que l'on trouve déjà dans les textes égyptiens des traces certaines de poésie, dont le système rhythmique rappelle celui des Hébreux dans leurs psaumes. Plusieurs fragments du papyrus Sallier affectent également une forme de versets réguliers dont les repos sont indiqués par des points rouges.

Je suis donc porté à croire qu'une étude plus avancée de l'égyptien nous fera découvrir des traits de poésie dans ces hymnes adressées aux dieux, dont M. de Rougé nous a donné dernièrement un si curieux spécimen, je veux parler de l'hymne au soleil, qu'il a traduite dans son *Essai sur une stèle funéraire de la collection Passalacqua, appartenant au musée royal de Turin*. Ce morceau est, sans contredit, l'un des plus curieux textes religieux qui aient encore été traduits, et les monuments hiéroglyphiques en fournissent un grand nombre d'analogues. Espérons qu'ils trouveront un jour place dans la chrestomathie égyptienne que prépare ce savant égyptologue.

Je pense en conséquence que les traces qu'a laissées la poésie des Égyptiens, sont beaucoup moins faibles que ne l'admet M. W. Brunet, et je suis frappé de voir tout au contraire sans cesse paraître dans les textes historiques, religieux et funéraires, une forme poétique et souvent dramatique qui se laisse sentir à travers même une intelligence incomplète du texte (1).

Je ne puis passer ici sous silence une observation qui montre que dans un sujet encore si obscur il faut se donner de garde de trop vite généraliser. Cette observation a trait au degré de développement de l'égyptien ancien comparé à l'égyptien moderne et au copte. Le savant auteur remarque qu'un idiome primitif tel que l'égyptien n'offrait pas un grand nombre de synonymes; que les objets matériels surtout ne le comportaient pas; que chaque objet n'avait qu'un nom, d'où résultait que la représentation de cet objet réveillait à la fois dans l'esprit d'un Égyptien l'idée de la chose représentée et celle du nom, du son par lequel il s'exprimait. Mon Dieu! il est possible que cela ait été à l'origine de l'écriture hiéroglyphique; mais ce qu'on peut assurer, c'est que rien dans les monuments épigraphiques anciens ne confirme une telle remarque. Les inscriptions en caractères hiéroglyphiques nous présentent une bien plus grande richesse de mots que les textes démotiques ou coptes.

(1) C'est ce qui résulte encore des communications bienveillantes de M. de Rougé.

Il faut d'ailleurs s'entendre sur la pauvreté des langues primitives. Sans doute quand elles se sont formées, elles ont d'abord compris un nombre fort restreint d'expressions, mais elles sont arrivées promptement à un vocabulaire très-riche et très-varié, à une époque où elles gardent encore tout le caractère de langues primitives. Le sanscrit védique, l'hébreu sont certainement des langues fort anciennes; eh bien! leur richesse est extrême : car, eu égard au petit nombre de textes que nous possédons dans ces langues, le nombre des mots est prodigieux. En général, la pauvreté d'une langue a beaucoup dépendu de l'état social et intellectuel de ceux qui les parlaient, tandis que les races semites et aryennes ont atteint de très-bonne heure à un grand degré de culture, les races papones et soudaniennes ne se sont pas élevées au-dessus d'un degré très-bas de l'échelle de la civilisation, et leurs langues n'ont encore aujourd'hui qu'un fort petit nombre de mots. Il y a deux causes qui engendrent la multiplication des mots : d'une part, le grand nombre de besoins et l'augmentation des rapports et des idées, c'est ce qui a lieu pour les nations civilisées; de l'autre, la vivacité de l'imagination qui se plaît à varier les marques ou signes de nos pensées. Si l'état avancé de la civilisation influe beaucoup sur cette seconde cause, parce qu'il fournit à l'esprit des signes de plus en plus nombreux, il dépend aussi du génie propre à un peuple, génie qui se révèle dans la poésie surtout, et qui est en quelque sorte en raison du développement social, car il est d'autant plus puissant que ce peuple est plus jeune. La substitution graduelle de la prose à la poésie, l'affaiblissement de l'élan poétique, amènent la disparition d'une foule de synonymes.

M. W. Brunet, poursuivant son observation, dit : « Chaque signe avait donc une valeur phonétique autant qu'idéographique. Dès lors, il aurait suffi de choisir un certain nombre de ces images qui correspondent à des noms d'une seule syllabe et aux diverses articulations de la voix, pour pouvoir former avec elles tous les mots de la langue. Si les Égyptiens avaient renoncé à l'emploi des autres signes figuratifs et symboliques, pour ne plus employer qu'un nombre de signes égal à celui des articulations, ils auraient eu une écriture purement syllabique ; mais ils étaient apparemment déjà trop attachés à leurs signes idéographiques, et ils n'eurent recours aux signes de sons que lorsqu'ils n'avaient pas un moyen plus direct d'exprimer une idée. »

Eh bien! il n'en est pas tout à fait comme le pense le savant auteur. Les inscriptions et les textes égyptiens que nous connaissons

jusqu'à présent nous montrent, quelle que soit l'époque à laquelle ils remontent, l'emploi simultané des deux systèmes. Ce phonétisme graphique nous apparaît, non comme étant venu en aide à l'insuffisance des signes idéographiques, mais comme ayant eu pour but de diminuer les incertitudes auxquelles donnait lieu le premier moyen. Il y avait un véritable pléonasme, un surcroît de précautions commandé par le vague inhérent à ce genre d'écriture.

Ainsi donc, les monuments épigraphiques ne nous offrent pas ce développement successif et graduel qui semble cependant conforme aux lois de l'esprit humain. Ajoutons encore qu'on ne saisit pas davantage cette introduction graduelle du phonétisme que signale M. W. Brunet (p. 17). Le nombre des signes variantes des lettres augmenta en effet avec le temps, mais la proportion des idéographiques varie à peine depuis les temps les plus reculés. De tout ceci il faut conclure, ce nous semble, que le système hiéroglyphique était déjà arrivé à son complet développement à l'âge dit historique.

Je ne doute pas cependant, bien que je vienne de me trouver à regret en désaccord avec M. W. Brunet, de la formation originelle du phonétisme que ce savant expose si bien, et je viendrai même le confirmer par une nouvelle observation que j'ai entendu faire à des égyptologues fort exercés, c'est que le plus grand nombre des signes hiéroglyphiques est syllabique, tandis que celui des signes alphabétiques est fort restreint. C'est à tort que je lis le contraire dans l'*Examen critique* (p. 17). Aussi, n'est-il pas besoin d'avoir recours à l'explication que M. W. Brunet propose de cette infraction aux lois de la formation de l'écriture.

La difficulté du sujet que l'Académie des Inscriptions avait mis en concours, était précisément le peu d'avancement des études égyptiennes. Posée prématurément, le désir de résoudre cette question devait entraîner les auteurs dans des résultats incertains, parce qu'ils étaient tirés trop tôt. C'est la réflexion que m'a suggérée surtout la lecture de ce que dit M. W. Brunet des diverses phases par lesquelles a passé la *Paléographie égyptienne* (p. 24). Il est nécessaire que les inscriptions soient analysées pour se prononcer. Il faut attendre surtout que la lecture du démotique soit sortie des premiers essais auxquels elle donne lieu, et entre lesquels ceux que mon ami M. de Rougé a consignés dans sa lettre à M. de Saulcy sont certainement, soit dit en passant, des plus importants; ils eussent certes bien mérité d'être mentionnés par M. Brunet, à côté de ceux de M. Brugsch.

Les incertitudes dont sont environnées les origines de l'écriture égyptienne, se retrouvent également pour celles de l'astronomie en Égypte. Faut-il s'en rapporter à l'assertion des prêtres égyptiens, consignée dans *Diodore de Sicile*, ou doit-on admettre que la colonie égyptienne avait apporté de l'Asie des notions astronomiques, et notamment la connaissance de son année vague de trois cent soixante-cinq jours. Les données que nous fournissent en général les auteurs grecs sur les commencements de l'astronomie égyptienne, sont extrêmement incertaines. Que faut-il entendre par ce fait mentionné par Eudoxe, Diodore et Varron, et plusieurs autres (1), que les Égyptiens avaient d'abord donné le nom d'année au mois, puis à une période de deux mois, puis à celle de quatre mois. Sans doute cela veut dire que la période chronologique égyptienne fut successivement d'un, de deux, puis de quatre mois. Cette période était vraisemblablement celle à laquelle les Égyptiens donnaient le nom de *TouR* *temps*. Ce mot rappelle tout de suite l'hébreu דּוֹר, דֹּר et le chaldéen דָּר, l'arabe دَوْر, répondant au grec γένος, au latin *sæclum*, *sæculum*, et à notre idée d'âge. Or, c'est en hébreu ou en chaldéen que ce mot trouve sa racine la plus naturelle, qui est דחר, *se mouvoir en rond*. Et cette étymologie est un indice de l'origine chaldéenne, par conséquent exotique de ce système de division. Ces *Tour* égyptiens pouvaient bien s'unir d'un autre côté aux *Ritous* védiques qui représentaient aussi l'ancienne division aryenne (2), et répondent trait pour trait aux ὧραι des Grecs. Et en effet, nous le voyons sous le nom de *Ratou*, figurer dans les livres de Zoroastre, nouvelle présomption en faveur de l'origine commune du système chronologique des Aryas, des Égyptiens et des Hébreux sémites (3).

Mais laissons ce terrain fort conjectural et revenons à l'intéressant livre qui nous occupe. Son auteur me semble, dans ce qu'il dit du calendrier, s'être préoccupé de difficultés qui sont loin d'être, à mon avis, ce qu'il se les représente. Il en a vu même là où il n'y en a pas. C'est ainsi qu'il considère comme renfermant une contradiction, que l'érudition doit chercher à expliquer, les témoignages de Diodore et Strabon, d'une part, et celui de Géminus, de l'autre, sur

(1) Voy. *Examen critique*, p. 27 note.
(2) Voy. E. Meier, *Hebraïsches Wurzelwoerterbuch*, p. 628.
(3) Voy. à ce sujet, F. Neve, *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 14, 15 et Appendice, p. 370.

l'année usitée en Égypte avant l'introduction de la réforme julienne; les premiers attribuant aux prêtres égyptiens la connaissance d'une année de trois cent soixante-cinq jours et un quart, l'autre nous disant que l'année vague fut maintenue, par une prescription sacerdotale, afin que les fêtes passassent successivement par tous les jours de l'année. Il n'y a là, en vérité, aucune contradiction, et simplement l'indication de ce fait, confirmé ailleurs, que les deux années ont été employées simultanément.

M. W. Brunet trace de l'histoire du calendrier égyptien un aperçu clair et savant, auquel il n'y a d'autres reproches à adresser que de devancer un peu les connaissances positives. Aussi, est-il permis de conserver des doutes sur quelques-unes de ses assertions. Quant à moi, je ne suis pas bien sûr que l'année ait passé en Égypte par les phases que lui assigne le savant auteur de l'*Essai critique*. Ce qui me frappe, c'est de voir que les Égyptiens attribuaient précisément à Thoth l'invention des épagomènes, et cela me porte naturellement à penser que la colonie égyptienne avait apporté en Égypte la notion de l'année de trois cent soixante-cinq jours.

Toutefois, c'est là une question fort douteuse, sur laquelle il est, en vérité, bien naturel, même après avoir approfondi la question, que les opinions soient encore partagées. Je ne veux pas m'étendre d'ailleurs sur ce point qui m'entraînerait invinciblement à une digression plus longue que le fond de mon sujet, et sur lequel je suis loin, je l'avoue, d'avoir une conviction bien arrêtée; seulement je ne veux point en finir avec le calendrier égyptien sans dire que je suis naturellement tout à fait d'accord avec M. Brunet, quand il remarque que l'étude des monuments conduit à reporter plus haut que ne l'avaient admis Fréret et Bailly, c'est-à-dire au delà de l'année 2762, la connaissance des jours épagomènes (1).

J'arrive à la destination des monuments; ici je dois nécessairement éprouver un extrême sentiment de défiance de moi-même. Comment oserai-je, avec les connaissances si superficielles que j'ai sur l'archéologie égyptienne, poursuivre une analyse critique dans une matière où l'auteur de l'ouvrage que j'examine est si fort au-dessus, par son savoir, et la spécialité de ses travaux, des notions que j'ai recueillies dans des lectures ou que je dois aux communications

(1) M. de Rougé les a trouvés mentionnés jusque sous la XIIe dynastie (*Revue Archéologique*, t. IV, p. 482), ce que M. Lepsius a répété depuis dans son introduction.

bienveillantes de quelques érudits. Aussi, j'en dois prévenir le lecteur, ce n'est qu'après m'être assuré près de mon ami, M. de Rougé, de l'exactitude de ce que j'avance, qu'après avoir pris son avis, que je me hasarde à ces observations faites dans l'unique intérêt de la science.

En parlant des obélisques, M. W. Brunet ne nous apprend pas tout ce qu'on sait de ces monuments qui ont joué un rôle si important par les services qu'ils ont rendus à l'archéologie égyptienne. D'abord leur nom égyptien est connu, c'est *Tachennou*, et ce savant se donne une peine inutile à le rechercher d'après des indications imparfaites qu'on possédait autrefois.

M. W. Brunet remarque avec raison que vouloir appliquer à l'antiquité, et particulièrement à l'Égypte, la distinction moderne de monuments civils et monuments religieux, c'est se jeter gratuitement dans les difficultés d'une classification arbitraire et nécessairement inexacte. Nous croyons également, avec lui, qu'en l'absence d'indications chronologiques précises, la nature des scènes et des symboles religieux pourrait servir d'indice pour conjecturer l'âge d'un monument, quand on sera parvenu à reconnaître à peu près l'époque des principales modifications que la religion a subies en Égypte. Toutefois ces indications nous feront longtemps défaut, parce que à l'antiquité à laquelle nous atteignons nous trouvons la religion déjà en grande partie constituée. On voit bien apparaître certaines altérations dans le culte dont la trace peut fournir une date, mais ces altérations semblent avoir été souvent passagères et le fond du culte être demeuré à l'abri de ces révolutions de courte durée. C'est ainsi que le culte d'*Aten-ra* ne subsista qu'une dizaine d'années vers la fin de la XVIIIe dynastie, et que celui d'Ammon, qui était très-florissant auparavant, reprit de plus en plus faveur. C'est ce retour au culte du grand dieu égyptien que des archéologues, dans lesquels M. W. Brunet a eu un peu trop de confiance, ont pris pour une naissance; ce n'était, je le répète, qu'une restauration. Le culte de la déesse Léontocéphale de Bubaste n'a pas non plus régné exclusivement à l'époque de la dynastie bubastine, puisque les trois quarts de ses statues appartiennent à la XVIIIe dynastie.

Si les notions scientifiques et religieuses qui ont servi de point de départ à la civilisation égyptienne ont été apportées par la colonie asiatique qui vint s'établir dans la vallée du Nil, il y a peu d'espoir de retrouver dans ce pays les traces de l'évolution religieuse qui a donné naissance à ce que l'on nomme la religion égyptienne. C'est

en Asie qu'il faudra aller en chercher la formation originelle. Jusqu'à présent, du moins, les mêmes idées religieuses apparaissent dans les textes épigraphiques des diverses époques des âges pharaoniques.

Je n'ai que bien peu d'observations à présenter à propos de l'examen que fait M. W. Brunet des renseignements fournis par les historiens anciens. Ce savant est ici sur son véritable terrain. L'Égypte hellénique, voilà ce qu'il connaît admirablement. Aussi est-ce là qu'on le lit avec le plus de sûreté et de plaisir. Je me bornerai donc à une seule remarque, à propos de la question, que ce savant s'adressa, à savoir s'il y avait oui ou non un grand prêtre unique pour toute l'Égypte. M. de Rougé m'a appris qu'il résulte des nombreux textes qui sont passés sous ses yeux, qu'il y avait un grand prêtre à Thèbes, à Memphis, à Abydos, c'est-à-dire vraisemblablement dans chaque collége sacerdotal. Il est possible que les souverains aient attribué une suprématie au grand prêtre de leur capitale, en sorte que le pontificat suprême a pu passer de Thèbes à Memphis, puis à Saïs. Sous les Ptolémées ce caractère de suprématie a certainement appartenu au grand prêtre d'Alexandrie.

Je ne louerai pas moins M. W. Brunet pour ce qu'il dit des annalistes égyptiens, juifs et chrétiens ; sa critique est celle d'un esprit sage et judicieux. Aussi n'y trouvé-je que bien peu d'assertions auxquelles je ne puisse souscrire, et je ne me permettrai que deux observations. La première a trait à l'appréciation qu'il donne de Manéthon, la seconde est un fait de détail qui ne s'adresse qu'aux égyptologues de profession.

A Dieu ne plaise que je me range parmi les détracteurs de Manéthon. Le temps de cette croisade, entreprise par des esprits prévenus contre ce précieux historien est fini, et ce n'est certes pas moi qui irai me croiser de nouveau. Mais, tout en rendant à cet écrivain égyptien la justice qu'on lui avait d'abord refusée, il ne faut pas cependant lui attribuer une valeur que, dans des matières aussi embrouillées que devait l'être la chronologie égyptienne, on ne saurait supposer à aucun écrivain de l'antiquité. Je ne crois pas que Manéthon ait mis en œuvre tous les renseignements que lui fournissaient les monuments publics et les archives sacrées. Un travail critique de ce genre n'était guère dans les habitudes de l'antiquité. Rien ne nous dit même que Manéthon ait présenté une suite complète. Les chiffres de détail qu'il nous fournit ne me semblent pas mériter tous les éloges que lui prodigue M. Brunet. Quoi

qu'il en soit, d'ailleurs, tout ce que l'on peut affirmer, c'est que s'il a réellement composé un résumé chronologique, les nombres partiels que nous présentent les listes extraites de son ouvrage ne doivent pas correspondre avec les totaux à cause des corrections nécessaires, d'où il faut inférer que les totaux méritent toute notre attention. Je reviendrai, au reste, plus loin sur cette question, en parlant du travail de M. Lesueur.

La seconde observation a trait à une mauvaise lecture qu'a suivie M. W. Brunet (p. 134); c'est celle du mot *démotique* correspondant au mot *souten*, roi, dans l'inscription de Rosette; M. de Rougé a fait voir que la véritable lecture en est parfaitement établie.

M. W. Brunet se proposant, sans doute, de revenir sur les monuments égyptiens qui doivent servir de fondement à la seconde partie de son ouvrage, n'a consacré à leur étude qu'un fort court aperçu qu'on accuserait d'être fort incomplet, si l'on n'avait pas présent à l'esprit le motif que je viens de rappeler. Ce que ce savant s'est proposé de mettre en relief, c'est ce qui a été fait avant lui. Eh bien, qu'il me permette de lui dire que dans son appréciation des travaux de ses devanciers, il n'a pas rendu à chacun toute la part qui leur revient, et que la *Revue Archéologique* a peut-être plus qu'une autre le droit de se plaindre à cet égard; car ce sont précisément les travaux qu'elle a fournis au monde savant, que M. W. Brunet mentionne le moins, ceux dont il a oublié de rappeler les résultats importants. Pourquoi, par exemple, faire honneur à M. Bunsen du système sur l'interprétation de la table d'Abydos, dont M. Lepsius a eu la première idée, et que l'auteur de l'*Ægyptens Stelle* n'a fait qu'embrouiller par une fausse vue chronologique? Si un nom devait être associé à celui du savant égyptologue berlinois, c'était certes celui de notre premier égyptologue, de M. de Rougé, qui a tant contribué, par ses deux inscriptions publiées dans ce recueil, à en démontrer l'exactitude.

Ailleurs (page 196), en discutant les idées de M. Letronne, M. W. Brunet fait judicieusement observer que ni ce savant, ni Champollion, ni M. Lenormant, n'ont tenu compte de la durée totale assignée dans deux passages par Le Syncelle, d'après Jules Africain, au troisième livre de Manéthon. Si donc l'on note que ce total est de mille cinquante ans, on arrive à cette conclusion que si ce troisième livre se terminait à la destruction de l'empire perse en 383, ce nombre, additionné aux mille cinquante ans, placerait

le commencement de la XXe dynastie en 1333, et ferait remonter d'un siècle le commencement de la XIXe. Or, c'est ce que M. de Rougé avait fait déjà aussi remarquer; tout comme il avait été amené à adopter le chiffre de 1855 pour le commencement de la XVIIIe dynastie, chiffre auquel on est conduit, quand on adopte le chiffre de 263 donné par Jules Africain.

Enfin, puisque j'ai entrepris de rétablir ici la part qui est due à notre collaborateur dans le travail si difficile de l'édification de l'histoire de l'Égypte ancienne, je rappellerai que c'est encore M. de Rougé qui éleva le premier, contre le système de M. Bunsen, ces objections qui le contraignent à remanier complétement la seconde partie de son livre. C'est dans l'examen critique que les *Annales de philosophie chrétienne* ont publié de l'*Ægyptens Stelle*, qu'ont paru ces critiques sévères auxquelles le bon esprit de M. Bunsen s'empresse aujourd'hui de faire droit. Tout le mérite de cette œuvre critique, qui a préservé l'érudition d'un faux système qui pouvait entraver les progrès de la science, revient à M. de Rougé, et nous aimons d'autant plus à lui rendre justice, qu'alors inconnu des érudits, il a conquis du premier coup, par ce simple compte rendu, une place parmi les premiers archéologues de l'Europe. M. W. Brunet pardonnera à mon amitié pour M. de Rougé cette réclamation en faveur de ses droits. L'équité naturelle de son esprit lui a très-vraisemblablement fait reconnaître, depuis la publication de son livre, qu'il y a laissé cette omission, et il est trop versé dans la connaissance de l'Égypte pour qu'il y ait eu de sa part autre chose qu'un simple oubli qu'il sera lui-même aise de voir réparer.

Du reste, il est plus facile à l'auteur de cet article, qui n'a rien produit sur cette matière et a consacré tout son temps à se tenir au courant des travaux d'autrui, de ne point se rendre coupable de ces sortes de péchés d'omission. M. W. Brunet ne s'étonnera donc nullement de mes observations. Précisément parce que je n'ai rien produit, j'ai pu davantage étudier les productions des autres. Aussi lui rappellerai-je encore qu'il ne s'exprime pas tout à fait exactement, quand il annonce que la science attend de M. de Rougé la traduction des inscriptions hiéroglyphiques des monuments du Louvre, puisque celui-ci a déjà donné l'analyse des inscriptions du rez-de-chaussée.

Tout comme je dois lui faire observer que M. de Rougé a proposé avant lui la remarque suivante, à savoir que la colonne II, fragm. II du papyrus de Turin semble devoir être prise pour le commencement de ce précieux manuscrit.

Je ne m'arrêterai pas davantage ici à ce que M. W. Brunet nous dit des monuments et des inscriptions en eux-mêmes, j'aurai occasion d'y revenir en examinant le fond de la question à propos de l'ouvrage de M. Lesueur.

M. W. Brunet a terminé la première partie de son livre par un résumé généralement judicieux qui présente bien l'état de la question. Je dis présente, car l'auteur expose plus qu'il ne discute. On eût aimé dans son ouvrage une critique plus franche et plus hardie, une appréciation plus approfondie des travaux des autres. M. W. Brunet semble préoccupé à chaque pas surtout de ne pas s'égarer. Il évite un peu trop de se prononcer sur des points où il était possible de dire quelque chose de plus positif. C'est que nous avons toujours les défauts de nos qualités. Ce que ce savant a de trop, nous allons voir que M. Lesueur ne l'a pas assez. En sorte qu'à tous égards ces livres se complètent l'un par l'autre, ainsi que je l'ai déjà dit en commençant.

ALFRED MAURY.

(La suite à un prochain numéro.)

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Monsieur,

La livraison de la *Revue Archéologique* du mois d'avril 1850 (VIIe année, p. 62), contient une inscription découverte dans la ville de Léon. La lecture de cette pièce m'a suggéré quelques observations que j'ai l'honneur de vous communiquer.

L'inscription en question révèle un fait qui n'est pas sans importance, et à l'égard duquel tous les écrivains et tous les documents anciens gardent le silence; elle nous apprend que sous le règne de Caracalla, un changement a été introduit dans la division administrative de l'Espagne. On sait que la cinquième année après la deuxième guerre punique, les Romains partagèrent ce pays en deux provinces, l'Espagne *citérieure* et l'Espagne *ultérieure* (1). L'Hèbre en forma d'abord la séparation naturelle, mais cette limite fut reculée dans la suite, à mesure que le peuple conquérant affermit sa domination dans ces contrées et en acquit une connaissance plus exacte (2). Sous Auguste, la première de ces provinces reçut le surnom de *Tarraconaise*, et l'autre fut subdivisée en deux provinces appelées *Bétique* et *Lusitanie* (3). Les dénominations d'Espagne citérieure et d'Espagne ultérieure furent rayées du vocabulaire officiel, mais on continua à s'en servir dans le langage ordinaire (4). S'il faut en croire notre inscription, Caracalla aurait établi une nouvelle province d'Espagne citérieure, et pour la distinguer de l'ancienne, il lui aurait donné les surnoms de *Nova* et d'*Antoniniana*, car je pense que le sigle H. N. C., à la onzième ligne, doit s'interpréter par *Hispaniæ Nova Citerioris*.

(1) Strabo, III, p. 166; Liv. XXXII, 27, 28.

(2) Pline., *Hist. nat.*, III, 3, 4. *Citerioris Hispaniæ sicut complurium provinciarum aliquantum vetus forma mutata est.*

(3) Dion Cassius, LIII, 12; Mela, II, 6.

(4) Plin., III, 1, 2.

La *Tarraconaise* d'Auguste paraît avoir été seule l'objet du remaniement du fils de Septime Sévère. Dans l'organisation de l'empire par Constantin le Grand, nous voyons cette province en former trois, dont l'une continua à se nommer *Tarraconaise* et les deux autres reçurent les noms de *Gallicie* et de *Carthaginoise*. Personne n'ignore que parmi les institutions de Constantin, qui nous apparaissent comme des innovations, plus d'une ne fut en réalité que le maintien de ce qui existait. Ne serait-ce pas ici l'un de ces cas? et dans la Gallicie du Bas-Empire n'aurions-nous pas, sous une dénomination différente, la nouvelle Espagne citérieure de Caracalla, laquelle comprenait sans nul doute l'endroit dit *Legio Septima Gemina*, aujourd'hui la ville de Léon (1)?

Céréalis, l'auteur de l'inscription, s'annonce comme le premier gouverneur envoyé par l'empereur dans cette province, depuis son organisation. Avant d'obtenir cette mission, il avait déjà été consul. Or, son consulat tombe dans l'année 967 de Rome, et un peu plus d'un an après, le 8 avril de l'an 969, Caracalla fut assassiné (2). Par conséquent la division administrative attribuée à ce prince et l'érection du monument votif doivent avoir eu lieu entre ces deux dates. A cette époque, Caracalla était retenu loin de Rome par les guerres qu'il faisait aux Arméniens et aux Parthes (3). Le moment ne paraît guère opportun pour s'occuper de changer la circonscription d'une province, quand aucun événement, que nous sachions, ne commandait ce changement. Un autre fait significatif c'est le silence des historiens, surtout de Dion Cassius qui, non-seulement fait connaître l'organisation des provinces sous Auguste, mais qui dans la suite a soin de noter que telle province ressortissant d'abord du sénat, passa sous la direction de l'empereur (4); toutefois il est juste de remarquer que pour l'époque dont il s'agit, l'extrait de Xiphilin et quelques fragments sont tout ce qui nous reste des histoires de cet écrivain. La *Revue Archéologique* a déjà relevé, non sans raison, l'absence dans notre inscription des surnoms honorifiques de Caracalla, tels que Arabicus, Germanicus, etc. On ne s'explique pas cette omission sur un monument élevé en l'honneur de l'empereur, car un tel oubli était de nature à blesser la vanité du despote, et

(1) Ukert, *Geographie der Griechen und Rœmer*, II, 1, p. 440.
(2) *Fasti consulares Rom.*, ed. Baiterus, p. XCVI.
(3) Dion. Cass. LXXVII, 19, sq.; LXXVIII, 1-3.
(4) LIII, 12; LX, 24.

Céréalis devait connaître assez son maître pour savoir qu'il était capable de le lui faire expier cruellement.

Les considérations précédentes ne sont sans doute pas des preuves suffisantes contre l'authenticité de l'inscription de Léon, mais elles démontrent la nécessité de constater soigneusement son origine et les circonstances de sa découverte. Le témoignage d'un monument lapidaire destiné à prendre rang parmi les documents historiques, ne saurait être entouré de trop de garanties.

Veuillez agréer, etc.

J. Roulez.

Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

Gand, 20 janvier 1851.

ÉGLISE D'ARCUEIL

(SEINE).

En remontant l'étroit et solitaire vallon où coule la petite rivière de Bièvre, non loin de Paris, on trouve le pittoresque village d'Arcueil.

Ce n'était encore au XIIe siècle qu'un hameau. A cette époque, Girbert, évêque de Paris, fit don (1119) à Adam, abbé de Saint-Denis, et à son monastère, de l'autel qui y était érigé (*Altare in villa Archeilus*), du consentement d'Henri de France, archidiacre de Paris, et du chapitre de cette métropole. Je ne sais, dit l'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 20), à qui nous devons ces détails, si l'on ne peut inférer de la charte de cette donation, où ne se trouve pas le mot *Ecclesia*, qu'il n'y avait point encore de paroisse en ce lieu; et comme Cachant dont il est voisin, il pouvait alors dépendre de Gentilly. Toutefois, Arcueil ne dut pas tarder à être érigé en paroisse et la jolie église qu'on y bâtit dans la première moitié du XIIIe siècle, est encore debout; nous allons en essayer la monographie.

Bien que ce monument ne soit pas gigantesque comme la plupart de ceux qui furent élevés dans le cours du même siècle, le caractère de son architecture est essentiellement distinctif, et il a au moins le mérite d'avoir été construit d'un seul jet: moins cependant ce hors d'œuvre appelé la *tour des cloches*, construit à part, vers le milieu du dernier siècle, et qui semble détaché du corps de l'édifice, bien qu'il y soit adhérent. La forme de cette tour est carrée, bâtie sur les fondations de l'ancienne, elle est d'un très-mauvais goût.

L'aspect extérieur du monument, au midi, est assez satisfaisant. Il n'en est pas de même à la façade. L'exhaussement successif du sol a tellement enterré le portail, qu'intérieurement on descend onze degrés, pour toucher au pavé de la nef; et puis il a fallu, pour maintenir la porte dans sa dimension primitive, endommager le tympan afin de la relever. Ce qui est d'un effet disgracieux au dehors. Au-dessus du cintre ogival qui couronne cette porte, se trouve une rosace à huit lobes. Cette façade est terminée par un galbe dont la double rampe fait saillie.

Sur le mur de l'aile droite, et extérieurement, est figurée la circonférence de la cloche de l'église de Compostelle. On se demande, lorsqu'on est posé en face de ce mur, ce que signifie cette figure, et si l'on interroge les habitants du lieu, ils l'ignorent. L'abbé Lebeuf nous a donné le mot de l'énigme : un habitant de ce village, revenu en 1601, du voyage de Saint-Jacques, a voulu ainsi consacrer le souvenir de sa piété. Mais il n'a pas laissé son nom parvenir à la postérité.

Les contre-forts construits de travée en travée, s'élèvent au-dessus des bas côtés, et se terminent par de petits frontons à double égout. Les arcs-boutants de la nef, jetés dans l'espace, viennent s'appuyer sur chacun d'eux. L'entablement consiste en un larmier découpé en dents de scie, qui est supporté par des corbeaux. Les fenêtres hautes et basses, sont rondes; leur encadrement est aussi denticulé.

L'intérieur du monument (on l'a déjà deviné) se compose de trois nefs qui finissent au même point, et se terminent carrément; chacune est divisée en neuf travées. Tout l'édifice est voûté; son élévation dans la nef principale est d'environ dix mètres; celle des collatéraux ne va pas à la moitié de cette hauteur. Les points d'intersection des arceaux toriques qui supportent la voûte centrale sont fleuronnés et accompagnés de têtes grimaçantes. Les arcades ogivales qui ouvrent sur les nefs latérales, sont *timides*, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, et reposent sur seize colonnes monocylindriques (huit de chaque côté), très-courtes; toutes couronnées par des chapiteaux dont l'ornementation se compose de feuilles d'eau, de trèfles, quelquefois d'arabesques et de chimères. Au-dessus de ces arcades, à l'exception des deux dernières travées, règne un *triforium* qui place cet édifice au-dessus du commun des églises de la campagne. Il se compose par travées, de trois arcades à jour divisées par une colonne monolithe; dans la partie supérieure, est ouverte une de ces fenêtres appelées *Oculi*, par lesquelles cette église reçoit son jour. Il y a lieu de croire qu'elles ont été originairement garnies de verrières peintes; il n'en reste pas le plus petit vestige. Combien est à regretter cette lumière si douce et qui invite si bien à la prière et à la méditation dans les monuments de cet âge !

On a imaginé dans ces derniers temps, de percer le mur apsidal de la principale nef, pour placer le maître-autel dans une sorte d'hémicycle; au-dessus se trouve un calvaire éclairé par le haut. L'idée n'est pas heureuse; il y a encore à reprocher aux auteurs de

ce travail, de n'avoir pas ouvert ce nouvel ogive à la hauteur des autres. Nous aimerions que les choses fussent rétablies dans leur état primitif. Il paraît qu'anciennement l'autel était posé de manière à tourner autour, c'est-à-dire à la romaine, et qu'alors le chœur était placé derrière.

Dans le mur latéral gauche, se trouve incrustée une pierre dont la sculpture est fort endommagée. On y distingue à peine une figure qui semble être l'image de la mort; elle tient ses bras étendus. Serait-ce par hasard celle de Jacques de Montigny, maître ès arts, licencié ès lois et avocat au parlement de Paris, qui décéda le jour de Sainte-Marguerite 1486? L'abbé Lebeuf nous apprend que ce personnage a été inhumé dans l'aile méridionale de cette église, et c'est dans celle opposée que se trouve le monument en question.

Cet édifice a été restauré avec soin dans le cours des années 1842 à 1848. Nous ne doutons pas que M. Lefalconnier, curé de cette église, qui nous a paru être un homme de goût, ne s'empresse de faire remettre les choses comme par le passé. L'esprit dont nous l'avons trouvé animé nous en est un sûr garant.

Il nous reste à réparer une omission volontaire. Cette église est sous le vocable de l'Apôtre des Gaules. Nous avons parlé de la donation qui avait été faite, du premier autel érigé en ce lieu, aux moines de l'abbaye de Saint-Denis. Il ne serait pas étonnant que lors de la consécration de la nouvelle église, ces religieux eussent accordé quelques parcelles des reliques de leur patron, ce qui aura donné lieu à la placer sous l'invocation de ce bienheureux. On y honore aussi saint Jean-Chrysostôme, qui est regardé comme son second patron.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

SOCIÉTÉ DE SPHRAGISTIQUE.

A une époque où le goût et l'étude des diverses branches qui composent l'archéologie paraissent se répandre davantage, nous croyons être utiles aux amateurs de Sphragistique en leur signalant l'existence de notre Société, dont le but spécial est d'assurer d'une manière durable la conservation des documents relatifs aux sceaux du moyen âge, et aussi d'en rechercher l'intelligence souvent si abstraite.

Comme les cires originales sont assez rares, souvent en mauvais état, et de plus susceptibles par leur nature fragile de s'altérer, que d'un autre côté, les empreintes en plâtre que l'on peut relever sur ces mêmes cires par l'opération du moulage sont destructibles, et que même en renouvelant cette opération il arriverait qu'à la longue on ne pourrait plus se procurer que des épreuves infiniment au-dessous des cires originales : notre Société a songé à remédier à ces inconvénients par la reproduction en cuivre la plus exacte (on peut s'en convaincre par l'inspection du spécimen ci-joint) des types originaux eux-mêmes en creux, à l'aide desquels on obtient et on remplace ainsi les empreintes qui viendraient à se briser.

Ce sceau d'un docteur en droit a été dessiné et gravé d'après une cire sortant du type en cuivre fondu à l'aide de l'empreinte moulée dans le sceau original.

Notre réunion d'amateurs qui compte à peine trois ans d'existence

a déjà reçu de nombreux encouragements par plusieurs membres de sociétés d'antiquaires de France. Elle possède dès à présent près d'une centaine de types heureusement reproduits par les soins de M. Arthur Forgeais (quai des Orfévres, n° 56), et avec le concours et l'aide des membres fondateurs de l'association.

Nous sommes redevables de la communication de diverses pièces importantes à plusieurs de nos coassociés MM. Lucien Coutant des Riceys, membre de la commission archéologique de Bourgogne, de la Société des antiquaires de Normandie, et autres, Auguste Quandalle, et Chabouillé, professeur au lycée Bonaparte.

M. Forgeais est dépositaire de documents d'un haut intérêt, ce sont les types ou reproductions de sceaux originaux recueillis, à Paris, en 1848, 1849, 1850 et 1851, par les ouvriers employés au curage de la Seine. Les originaux sont la propriété commune de la Société. Un d'eux a déjà fait l'objet d'un article de la *Revue* (VIIe année, p. 573), rédigé par M. Gilbert, membre de la Société des antiquaires de France. Les autres seront également publiés.

Quel que soit le résultat de l'entreprise que nous formons, nous n'hésitons pas à réclamer avec instance l'attention des archéologues, en leur faisant observer que notre projet n'est pas une œuvre d'industrie mercantile à laquelle nous nous sommes associés (vu surtout la modicité du prix auquel M. Forgeais, amateur lui-même, et un de nos sociétaires, nous offre les reproductions), mais qu'il a été conçu dans la vue d'un intérêt purement scientifique.

FÉLIX BERTRAND,

Membre fondateur de la Société de Sphragistique.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On nous communique les détails suivants sur les travaux de restauration de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople, ce monument si remarquable de l'architecture byzantine et dont on trouvera la description, d'après les auteurs anciens et modernes, dans les *Éléments d'archéologie* de L. Batissier, p. 363 et suivantes.

La mosquée de Sainte-Sophie avait servi originairement au culte chrétien ; depuis la moitié du XVe siècle, de fréquents tremblements de terre, mais encore plus l'inconcevable négligence des Turcs ont contribué à la dégradation de ce beau monument; il vient d'être arraché, par la sollicitude éclairée du sultan Abd-ul-Medjid, à la ruine complète qui le menaçait. Les travaux de restauration, très-longs et très-difficiles, ont été confiés il y a quelques années, à un habile architecte suisse, le chevalier Gasparo Fossati, qui commença par enlever toutes les énormes poutres qui déparaient le monument sans rien ajouter à sa solidité ou à sa sûreté. Ces poutres avaient été employées par les architectes turcs dans le but de garantir la coupole de la chute dont la menaçaient les tremblements de terre ; mais cette précaution avait depuis longtemps cessé d'être d'aucune utilité, attendu que les poutres, s'affaissant insensiblement dans le sol, s'étaient séparées de la coupole et n'y adhéraient plus ; elles ne faisaient donc que défigurer cet admirable monument. Pour consolider la coupole, M. Fossati a appliqué l'expédient adopté déjà pour la coupole de Saint-Pierre à Rome ; il l'a entourée de doubles cercles en fer d'une force à toute épreuve.

Parmi les travaux très-remarquables que l'architecte suisse a exécutés dans l'intérieur de la mosquée de Sainte-Sophie, il faut d'abord mentionner les treize grandes colonnes qui soutiennent les galeries supérieures. Ces colonnes sont en marbre vert antique et en porphyre, et, selon la tradition, elles doivent avoir appartenu au temple de Delphes. Déjà, du temps de Justinien, ces colonnes avaient pris une position oblique lors de l'écroulement de la première coupole. Quant aux huit colonnes gigantesques qui, selon la tradition, avaient appartenu au temple d'Éphèse, elles se sont admirablement bien conservées.

En 1847, M. Fossati était parvenu à mettre au jour les anciennes mosaïques sur fond d'or; l'ancienne basilique du Bas-Empire se révéla alors comme rajeunie dans toute sa splendeur. Toutes ces mosaïques, mais surtout celles d'une petite chapelle, avaient tellement plu au sultan, qui a un grand sentiment du beau, qu'il engagea M. Fossati de la manière la plus pressante à accélérer les travaux; mais en même temps, pour ne pas heurter les préjugés des Turcs, très-hostiles à toutes les images, le sultan recommanda à l'artiste, au fur et à mesure qu'il enlevait l'épaisse croûte dont les mosaïques étaient enduites, de les couvrir d'une légère couche de couleur qui pût facilement être enlevée dans le cas où l'on parviendrait à faire taire les préjugés musulmans à cet égard. C'est en 1453, après la prise de Constantinople par Mahomet II, qu'on a recouvert les mosaïques de cette couche épaisse. Parmi les objets les plus remarquables de Sainte-Sophie, on peut compter les quatre séraphins de grandeur colossale placés aux quatre coins de la coupole, les quatre prophètes, la Sainte Vierge, quelques anges et quelques saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, enfin un empereur de la dynastie des Paléologues.

— Une découverte importante pour l'étude de la paléographie et de la littérature arménienne, vient d'être faite par le R. P. Gabriel Aïvazovski, mekhitariste de Saint-Lazare de Venise, dans un manuscrit bilingue de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce manuscrit in-folio, sur parchemin, à deux colonnes, contient tous les livres du Nouveau Testament. Une colonne est occupée par le texte grec et l'autre par la version arménienne. Il est écrit tout entier de la main de Nersès de Lampron, écrivain du XIIe siècle. La découverte de cet autographe de Nersès est d'autant plus précieuse, que ce manuscrit, au dire des auteurs du Catalogue de l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale, avait été écrit au XIVe siècle.

— Malgré l'éloignement que nous professons pour toute espèce de polémique, notre impartialité nous fait un devoir de donner au moins un court extrait d'une réclamation que nous adresse notre collaborateur M. Th. Nisard, au sujet des deux lettres de M. F. Clément, que nous avons insérées dans notre dernier cahier.

« Il est un point, nous dit M. Nisard, qu'il m'est impossible de laisser sans réponse. M. Clément prétend que je le calomnie quand j'avance qu'il a prétintaillé le chant du *Domine non secundum*. « Je

« ne transige pas ainsi avec ma conscience (c'est M. Clément qui parle) : si j'ai affirmé que le morceau *Domine non secundum* se « trouvait tel que je l'ai publié, dans un manuscrit du XIIIe siècle, « c'est qu'il y était réellement, et il y est encore. Tout le monde « peut voir ce *Tractus* à la huitième ligne du folio 44 du manuscrit « 904 de la Bibliothèque nationale. »

Eh bien! oui, Monsieur, ce morceau se trouve dans le manuscrit 904; malheureusement le morceau est mal traduit, et le manuscrit n'est pas du XIIIe siècle, mais de la fin du XIVe. C'est bien différent, vous en conviendrez; et vous me pardonnerez, je l'espère, de ne pas avoir étudié la paléographie à la manière de M. Félix Clément.

..... « Quant on ne transige pas avec sa conscience, quand on affirme doctoralement, on doit être sûr de son fait. M. Clément donne ici la mesure de son érudition. Lorsqu'il le voudra, je suis disposé à paraître avec lui devant les savants conservateurs du département des monuments de la Bibliothèque nationale : si ces paléographes éminents décident que le n° 904 est du XIIIe siècle, s'ils lui assignent une autre date que la mienne, je consens à faire amende honorable à M. Clément. Jusque-là, je l'engage à parler avec plus de circonspection des monuments d'une époque qu'il ne connaît pas.

« Mais voici qui est bien plus fort : c'est que le manuscrit cité est indiqué dans le catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque nationale, comme étant du XIVe siècle; et puisque M. Clément jugeait à propos de s'inscrire en faux contre cette détermination, qui jusqu'à preuve contraire, devait faire autorité pour lui comme pour le reste du public, son premier devoir était de donner les raisons qui le portaient à adopter une opinion contraire à l'attribution authentique du catalogue. »

Agréez, etc.

TH. NISARD.

BIBLIOGRAPHIE.

Monographie de la cathédrale d'Albi, par M. Hippolyte Crozes, ancien magistrat, membre de la Société Archéologique du midi de la France, 2e édition avec appendice et documents inédits, 1 vol. in-12 de VIII-252 pages. Albi, 1850, Chaillol; Toulouse, Dalboy; Paris, Victor Didron.

La cathédrale d'Albi a été déjà plusieurs fois l'objet de savants travaux historiques et artistiques; en effet, cet édifice est l'un des plus remarquables du midi de la France, car il présente d'une manière tout à fait distincte, le tableau des arts à l'époque du moyen âge et de la renaissance; commencé vers la fin du XIIIe siècle, il ne fut entièrement terminé qu'au commencement du XVIe siècle. Il existe plusieurs descriptions de la cathédrale d'Albi, mais la monographie que nous signalons aujourd'hui à l'attention des archéologues, peut être considérée comme la plus remarquable publiée sur ce monument, pour les patientes recherches qui y sont rassemblées. Le livre de M. Crozes est divisé en quatre parties. La première partie renferme la description de l'édifice et des objets de décoration intérieure, elle est terminée par l'indication des mutilations et restaurations que cette église a subies. La deuxième et la troisième partie contiennent la symbolique des voûtes de l'église et du chœur, des observations sur la partie architectonique de l'édifice, la description des peintures de la voûte et des statues qui décorent le chœur et les chapelles. Les nombreuses inscriptions que renferme cette église, complètent ces trois parties; celles surtout qui sont tracées sur les panneaux représentant les supplices des damnés sont très-curieuses, elles indiquent dans un style naïf les divers sujets qui y sont représentés. La quatrième partie contient des notions générales sur le diocèse d'Albi, et pour terminer son livre, l'auteur a eu la pensée heureuse d'y joindre la chronologie des évêques et archevêques de ce diocèse. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur les nombreux documents que renferme cette publication, qui se recommande par une grande clarté d'exposition et la division la plus convenable à un travail de ce genre.

G.

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE SES RUINES.

Nous venons signaler au public sérieux une nouvelle exhumation de ce moyen âge qui nous préoccupe toujours avec tant d'intérêt et qui nous paye si largement de nos recherches et de nos travaux.— On dirait que le XIXe siècle s'est voué d'une manière toute spéciale à la réparation des travers et des erreurs du XVIIIe.

S'il s'est trouvé des hommes assez mal inspirés pour vouloir détruire ce qui contribua si puissamment à la richesse monumentale de leur pays, il s'est formé une croisade d'hommes de talents, d'hommes au cœur vraiment français qui se vouent à la reconstruction d'un passé historique qui va toujours s'agrandissant, et qui, si les perturbations sociales ne viennent pas tout engloutir, formera comme un grand musée national élevé à la gloire de l'ancienne France. Et en effet, cathédrales, palais, manoirs, antiques abbayes, trésors des églises, costumes religieux, civils et militaires, inscriptions, portraits peints ou sculptés des personnages illustres, manuscrits, chartes, tout est remué, fouillé, transcrit, relevé, reconstruit ou restauré, avec une ardeur qui semble croître avec les difficultés et avec une intelligence incontestable des temps, des mœurs et des styles de chaque époque.

Honneur donc à tous ces hommes qui vont sans se lasser à la conquête des souvenirs historiques et qui refoulent dans leurs repaires tous les vandales, les destructeurs et les profanateurs de nos monuments.

Parmi les nombreux travaux de restaurations de monuments historiques exposés cette année par des architectes dans les bâtiments du Palais-National, à Paris, nous avons remarqué, et nous nous hâtons de signaler d'une manière toute particulière, un grand et beau travail de M. Hérard, architecte (1) qui tend à restituer avec une scrupuleuse attention et avec un talent incontestable les ruines de l'ab-

(1) Salle 29, sous les n°s 3672, 3673, 3674, 3675 et 3676.

baye royale de Maubuisson, située près Pontoise, et la rivale de l'abbaye Saint-Denis, pour les tombes royales ou princières.

Nous n'entreprendrons pas de retracer ici l'historique de ce monument de la piété de la mère de saint Louis. — Le célèbre abbé Lebeuf a dit tout ce qu'on en peut dire dans son savant ouvrage, que tous les hommes d'étude connaissent et consultent comme on étudie les titres de famille.

J. F. Félibien, dans son *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, 1 vol. in-4°, Paris, 1687, page 211, dit d'après le sire de Joinville, et ceci est à remarquer, que parmi les nombreuses églises que l'on bâtit par ordre de saint Louis, il faut compter l'église et l'abbaye de Maubuisson; il laisserait même à entendre que ce serait Eudes de Montreuil qui en fut l'architecte (1). On sait du reste, que ce fut en 1236, la première semaine d'après la Pentecôte, que les fondations en furent jetées.

Vers 1241, le réfectoire, le dortoir et d'autres lieux réguliers étant achevés, la reine Blanche donna une charte qui déclarait que ce monastère était fondé pour en faire une abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux à l'intention qu'elles priassent Dieu pour Alphonse de Castille, son père, pour Aliénore sa mère et pour le roi Louis VIII, son mari ; elle déclare en outre que cette abbaye sera nommée *Notre-Dame-la-Royale,* parce que la reine du ciel devait en être la patronne principale. A partir de ce moment la reine Blanche prit ce lieu en affection et y avait une habitation qui lui servait de maison de plaisance. — Elle y venait faire de fréquentes et pieuses retraites. L'église du monastère ne fut achevée que quelques années après, et le 26 juin de l'an 1244, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, venait en faire la dédicace. Plus tard, les fiefs de la Madeleine, de Courcelles, de la Vacherie et la petite terre de Vaux furent acquis à l'abbaye.

Nous devons une partie de ces curieux détails à l'érudition de M. l'abbé Trou, qui a consacré une large place à l'abbaye de Maubuisson dans son intéressant ouvrage intitulé : *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise,* 1 vol. in-8°; Pontoise, 1840, avec quelques figures.

Nous nous contenterons de tracer à la hâte et comme simples jalons historiques les principaux faits qui constituent l'existence de

(1) Si Félibien cite exactement, ce qui est dit par Joinville viendrait contredire le récit de l'abbé Lebeuf; nous n'avons pas à discuter le pour ou le contre; ceux qui écrivent l'histoire sont seuls compétents pour décider qui des deux écrivains est dans le vrai ; nous indiquons seulement la variante.

l'abbaye de Maubuisson depuis le jour de sa fondation jusqu'aux jours de funeste mémoire qui amenèrent la destruction de tous les bâtiments et de toutes ses illustrations pieuses, monumentales ou historiques.

CHRONIQUE DE L'ABBAYE.

En 1253, mort de Blanche de Castille, son corps est inhumé à l'abbaye de Maubuisson.

Ces précieux restes furent déposés dans un caveau placé sous le chœur ; une plaque en cuivre fut fixée au-dessus avec une inscription en vers latins donnée en entier dans l'*Histoire de la ville de Pontoise*, par l'abbé Trou, page 65.

Vers 1264 environ, saint Louis accorde quelques revenus à l'abbaye, sans doute pour faire dire des messes pour le repos de l'âme de sa mère, dont il venait souvent visiter le tombeau.

Vers 1271, Alphonse de France, comte de Poitiers, frère de saint Louis, mort à Savone, en Italie, est inhumé à Maubuisson, à côté de sa mère Blanche de Castille.

En 1311, les commissaires de Rome en France, ayant terminé leurs informations contre les Templiers, dont le procès s'instruisait alors, vinrent trouver Philippe le Bel à l'abbaye de Maubuisson, pour conférer avec lui, et le procès-verbal envoyé au saint-siége, concernant cette malheureuse affaire, portait pour souscription ces paroles : « écrit à l'abbaye royale de Pontoise (1). »

Dans le courant de 1515, l'abbaye de Maubuisson était attristée par un lamentable spectacle ; on promenait sur l'herbe de ses prairies la peau de deux jeunes seigneurs écorchés vifs par ordre de Louis X, dit le Hutin irrité des liaisons criminelles qu'ils avaient avec sa femme Marguerite de Bourgogne et sa belle-sœur Jeanne de Bourgogne.

En 1321, Philippe V dit le Long convoque l'assemblée des notables dans les bâtiments de l'abbaye, pour y statuer, par une déclaration solennelle, *que le domaine de la couronne de France était inaliénable*.

En 1328, l'abbaye de Maubuisson ouvre ses caveaux funèbres pour y recevoir une partie des restes de Charles IV dit le Bel; ses entrailles séparées de son corps, enterré à Saint-Denis (2).

(1) *Histoire de Pontoise*, p. 100.

(2) Dom Félibien (*Histoire de l'abbaye Saint-Denis*, p. 270), dit que le corps était inhumé dans les caveaux de Saint-Denis proche le tombeau de son père ;

En 1348, une nouvelle et grande victime vint enrichir les tombeaux de l'abbaye. On y dépose la dépouille mortelle de la duchesse de Normandie, morte de la peste, qui, à cette époque, enleva, dit-on, plus de victimes que dix années de guerre.

En 1358, Jeanne de Luxembourg, épouse d'un roi de Navarre, fut encore inhumée à Maubuisson.

Vers 1374, une tradition populaire raconte qu'une jeune fille noble, de nom Alix, de la famille de Nesle, vint prendre le voile dans l'abbaye, pour se consoler de la mort violente de son jeune amant, Béranger de Presle, assassiné par ordre du comte de Nesle, irrité de ses intelligences avec sa fille, qui mourut religieuse dans l'abbaye.

En 1378, le roi Charles V vient à l'abbaye de Maubuisson pour assister au service de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel.

Vers la fin du XIVe siècle, Charles V venait de mourir; son corps fut déposé dans la sépulture royale de l'abbaye de Saint-Denis et ses entrailles à celle de Maubuisson (1).

D'autres personnages illustres vinrent tour à tour peupler son caveau sépulcral : c'est Jean de Brienne dit le prince d'Acre, deuxième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem; c'est une comtesse d'Artois et de Bourgogne, Mathilde, petite-nièce de saint Louis; c'est Jeanne de France, fille du roi Charles le Bel et de Blanche de Bourgogne, sa première femme; plus tard c'est Marguerite de Brienne-Beaumont, femme de Bohémond, prince d'Antioche et comte de Tripoli, petite-nièce de la reine Blanche; puis Robert II, comte d'Artois, neveu du roi Louis VIII, le père de saint Louis; c'est Catherine de France, fille du roi Charles V; Jeanne, fille du roi Charles VI; et une foule d'abbesses presque toutes issues de maisons illustres et anciennes, telles que celles de Montmorency, de Moncy en Vexin, d'Étouville, d'Annebaut, d'Étrées (2), etc.

En 1438, la foudre tomba sur la belle flèche qui surmontait la tour de l'église de l'abbaye de Maubuisson, fit fondre deux cloches, renversa le clocher et détruisit une partie de l'église.

En 1442, l'abbaye dans laquelle les Anglais s'étaient fortifiés

son cœur fut seul séparé et porté aux jacobins de Paris; il ne dit rien de la translation des entrailles.

(1) *Histoire de la ville de Pontoise*, p. 110 et suiv. Félibien, *Histoire de l'abbaye Saint-Denis*, in-folio, p. 294.

(2) L'abbé Trou, p. 111.

depuis quatre ans en s'emparant de Pontoise, fut enlevée par l'armée de Charles VII; les troupes commandées par La Hire y établissent aussitôt un camp retranché, où trois mille hommes se mirent à couvert. Les religieuses avaient sans doute abandonné leur couvent depuis longtemps.

Le duc d'York voulut ravoir ce poste, mais ne put y réussir. On sait de quelle importance fut pour la France la perte de Pontoise par les Anglais.

Les fléaux de la guerre passés, les Anglais chassés de la France, la paix revenue, Maubuisson vit relever ses ruines et ses nouveaux bâtiments se repeupler de ses paisibles habitants; la prière et le silence rentrèrent sous ces pieux abris.

1589 fut une époque de scandales et de désolation pour la noble abbaye : une femme intrigante vint y jeter le trouble et ternir pendant quelque temps l'éclat de ses vertus séculaires; la trop célèbre Gabrielle-Angélique d'Estrées, obtint de Henri IV, à force d'intrigues, le titre d'abbesse. Après vingt-cinq ans de plaintes et de désordres justice fut enfin faite, l'abbesse fut enlevée et enfermée dans une maison de pénitence par arrêt du Parlement..... C'était vers 1607; depuis ce moment d'autres abbesses tâchèrent de restituer à la maison de Maubuisson son ancien état et son premier parfum de piété; une Blanche d'Eu, une Isabelle de Montmorency, la célèbre et pieuse Angélique Arnaud (1) et quelques autres femmes d'élite, rendirent à l'abbaye son ancienne auréole de gloire et de vénération.

Vers 1620, saint François de Sales attiré par la réputation des hautes vertus de l'abbesse, fit quatre fois le voyage de Pontoise pour visiter l'abbaye de Maubuisson; il y prêcha plusieurs fois et y consacra même le nouveau maître-autel de l'église; malheureusement à cette époque le jansénisme qui dérangeait bien des têtes, s'introduisit dans l'abbaye et vint en troubler la paix, en dénaturant la véritable piété, la seule avouée par l'Église.

(1) Celle-là même qui fut en 1589 chassée deux fois de son abbaye à main armée par les seigneurs qui accompagnaient Angélique d'Estrées, pourvue d'un titre d'abbesse de Maubuisson, arraché à la faiblesse de Henri IV, obsédé par sa maîtresse et sa sœur. La relation de ce singulier événement et du siége de l'abbaye pour réintégrer Angélique Arnaud dans ses droits, fait l'objet d'une lettre curieuse du neveu de la pieuse abbesse, reproduite p. 206 et 212 du premier volume de l'*Histoire de Port-Royal des Champs*, par Sainte-Beuve, dont la plume toujours spirituelle ne voile pas assez certains détails plus que scandaleux, qui, à cette époque déplorable viennent souiller la vie intérieure de la plupart des maisons religieuses, dont la prière, la pénitence et la chasteté étaient comme bannies à la honte du christianisme dont les prescriptions sévères n'étaient plus écoutées.

Le XVIIe siècle venait de commencer, qu'un événement d'un grand intérêt se passait dans les murs de l'abbaye; des religieux trinitaires y arrivèrent accompagnés de soixante-dix esclaves qu'ils venaient d'arracher aux cachots de Tunis, d'Alger et de Tripoli. On vint les y chercher processionnellement pour les promener pompeusement par toutes les églises et les chapelles de la ville de Pontoise pour qui ce fut un jour de fête; tous les habitants prirent part à cette pieuse cérémonie (1).

Vers l'an 1702, Maubuisson avait pour abbesse une illustre et pieuse princesse, Louise-Marie Hollandine, deuxième fille de Frédéric, roi de Bohême, née à la Haye en 1622. Elle avait abjuré le calvinisme en 1657, et prit l'habit de religieuse dans l'abbaye, le 25 mars 1659. Après plusieurs années de pieux exercices et surtout d'humilité et d'obéissance elle fut désignée par Catherine d'Orléans de Longueville, alors abbesse, pour lui succéder; ce qui arrivait en 1664 (2).

Pendant sept à huit siècles d'existence, nous voyons un héritage de vertus se succéder dans l'enceinte de la noble abbaye qui eut ses moments de faiblesses et de fautes, comme tout ce qui tient à l'humanité.

Mais au milieu de quelques taches qui vinrent parfois ternir son éclat, Maubuisson ne s'en recommande pas moins à l'intérêt que réclament ses ruines importantes. L'orageuse tempête de la fin du XVIIIe siècle a presque tout détruit; il reste cependant encore quelques belles portions de salles voûtées, des chapiteaux sur leurs colonnes et quelques autres détails d'architecture échappés aux destructions des hommes et du temps, et ce sont ces ruines que nous venons recommander à l'attention des archéologues et des Français qui aiment encore leur pays. Dans ses temps de gloire et de prospérité l'abbaye de Maubuisson était entourée d'un parc de cent arpents, formé de hautes murailles en manière de fortifications; dans ce parc était une antique chapelle et quelques petits ermitages; la chapelle qui était dédiée à saint Nicolas avait 48 pieds de longueur sur 28 de large et 20 sous voûte. On y voyait un beau canal qui arrosait une grande prairie; un vieux manoir flanqué de deux tours et séparé des bâtiments claustraux portait alors le nom de Palais de Saint-Louis. On parvenait au premier étage par un escalier à double rampe; la salle des gardes était ornée d'une voûte d'une belle construction.

(1) *Histoire de Pontoise*, citée plus haut, voy. p. 270.

(2) M. l'abbé Trou donne sur cette abbesse de longs et curieux détails historiques qui sont fort intéressants; voy. p. 273 à 279 de son *Histoire de Pontoise*.

Le cloître, qui est ordinairement une partie si importante dans les anciennes abbayes, avait été négligé à celle de Maubuisson; voûté seulement en planches, il était bas, mal aéré, sombre et humide; il avait 181 pieds de pourtour sur 13 de large et seulement 16 d'élévation.

Le réfectoire, vaste et bien éclairé, était séparé en deux parties par un rang de colonnes, dans le genre du beau cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Il avait 138 pieds de long sur 36 de large; il servit d'écurie dans les invasions des Anglais et pendant les guerres civiles de la Ligue.

Le dortoir de 195 pieds 6 pouces de long sur 42 de large, était garni de cellules en boiseries de chêne.

L'église avait 186 pieds de long dans œuvre sur 36 de large, non compris les bas côtés qui avaient chacun 18 pieds de large sur 138 de long. Le transsept dans sa plus grande étendue avait 54 pieds d'étendue, 28 de largeur sur 60 d'élévation; le chœur était orné de stalles sculptées et enrichies d'une belle boiserie, qui servirent sans doute à chauffer les soldats anglais et français tour à tour. Le tombeau de la reine Blanche (1) était à l'extrémité du chœur, près la grille, en face le maître-autel; l'espace qui était entre la balustrade du sanctuaire et la grille des religieuses était garni de tombeaux et de monuments en marbre d'une foule de personnages illustres inhumés dans l'abbaye.

Au-dessus de la porte servant d'entrée au chœur était placé l'orgue, qui jouissait d'une grande réputation.

L'abbaye renfermait au moins quarante bâtiments qui portaient chacun le nom de leur destination, à savoir le bâtiment des prêtres, celui du moulin, le lavoir, les boucheries, les écuries qui étaient voûtées en tiers-point. Celui des pensionnaires, les communs, la buanderie, l'apothicairerie, une ferme et surtout une basse grange soutenue par trois rangs de colonnes ornées de chapiteaux sculptés, et qui est une construction fort importante au milieu des ruines de l'ab-

(1) L'on a vu pendant longtemps au musée des Petits-Augustins un tombeau dit de la reine Blanche, placé dans la salle d'introduction à main droite, sous le n° 431 du livret. On y voit, dit Lenoir, la statue de la reine Blanche, sculptée en marbre noir et couchée les mains jointes sur un sarcophage décoré d'un rang de petites colonnes, dont les espaces étaient ornés de peintures à l'eau d'œuf, usées par le temps, mais qui peuvent donner une idée de la peinture murale au XIIIe siècle, etc. Malheureusement tous ces détails sont erronés, et l'on en trouve la réfutation complète dans un savant mémoire de M. de Guilhermy, qui nous apprend que cette statue si longtemps regardée comme celle de Blanche de Castille était tout simplement celle de la dame Catherine de Courtenay, dont le mari, le sire de ce nom, comte d'Auxerre, fut empereur de Constantinople de 1216 à 1219.

baye. On dit que cette grange, qui était accompagnée d'une tourelle, peut contenir cent mille gerbes de blé.

Une partie des ruines du réfectoire se voit encore, pour attester la beauté de ce splendide bâtiment, mais ce qui en reste est grandement dénaturé.

Telles sont les antiques ruines de Maubuisson, qu'un artiste réellement dévoué vient de restituer dans une suite d'études et de dessins patiemment élaborés et du plus grand intérêt.

Voici les détails des dessins de M. Hérard, placés à l'exposition dans la salle 29, au premier étage, sous le n° 3672 à 3676 du livret, et dont notre planche 156 reproduit une partie.

1° Plan général de l'abbaye indiquant les constructions élevées au XIIIe siècle, celles démolies et celles modernes;

2° Plan du rez-de-chaussée où existe encore la sacristie, la salle du chapitre, la salle des archives, le dortoir des novices et le bâtiment des latrines, d'un caractère de construction très-remarquable; c'est peut-être le seul exemple de construction de ce genre que nous connaissions (voy. notre pl. 156, n°s 1 et 2). Ce plan est accompagné d'une élévation et de trois coupes faisant voir les diverses parties de ces constructions;

3° Plan du premier étage où existaient le dortoir, les latrines (1), la tribune sur l'église, coupe avec détails; pl. 156, n° 3;

4° Plan et coupe de la chapelle sépulcrale, pl. 156, n°s 4 et 5;

5° Plan et coupe de l'étage souterrain de la maison dite de Saint-Louis, pl. 156, n°s 6 et 7; plans, élévation et coupe de l'enceinte de l'abbaye;

6° Plan et coupe de la grange de l'abbaye; plan et élévation du pont du Roi; plans, élévation et coupe des tourelles;

7° Chapiteau et base d'une colonne de la salle capitulaire, pl. 156, n°s 8 et 9.

Outre les dessins et les études exposés au musée de 1851, M. Hérard possède en portefeuille quelques autres documents, soit historiques, soit graphiques, qui, réunis, pourraient faire l'objet d'une *Monographie* pleine d'intérêt et digne des encouragements du gouvernement.

L. J. Guenebault.

(1) Malgré la défaveur du mot et l'usage repoussant du lieu, on ne doit pas moins de reconnaissance à l'artiste qui a poussé ses minutieuses investigations jusqu'à l'examen de cette portion des bâtiments; la construction en est remarquable et la coupe des pierres qui la constitue est d'autant plus intéressante que peut-être est-ce le seul exemple qui en existe. Voy. pl. 156, n° 2.

OBSERVATIONS

SUR

LES DINARS ARABES A LÉGENDES LATINES ET LES DINARS BILINGUES.

La numismatique a des lois générales que l'on n'apprécie avec justesse, que l'on n'aperçoit même souvent qu'après une étude très-complète de cette science. L'examen d'une classe de monnaies quel que attentif qu'il soit, ne saurait être réellement profitable s'il n'est point dirigé par la connaissance approfondie des monuments de tous les temps et de tous les pays. La numismatique arabe se rattache directement aux autres branches de la science archéologique, et c'est avec des idées très-nettes sur le style de l'art qu'il faut l'aborder si l'on veut y faire quelques progrès.

Ces réflexions nous sont naturellement inspirées par la lecture de l'intéressant travail de M. H. Lavoix, sur quelques monnaies arabo-latines appartenant à la série dont M. de Saulcy a le premier découvert l'origine avec tant de sagacité.

La pièce que l'auteur a fait graver sous le n° 3 (voy. pl. 155) avait été étudiée par M. de Saulcy, qui n'en connaissait pas d'autre exemplaire et qui n'avait pu en déchiffrer les légendes fort altérées, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque le numismatiste qui l'a publiée de nouveau renonce à en expliquer la plus grande partie, bien qu'il ait à sa disposition plusieurs monuments analogues. (Il eût peut-être même mieux valu abandonner le tout comme l'avait fait le savant académicien.) Quoi qu'il en soit, celui-ci avait parfaitement reconnu l'analogie qui existe entre cette pièce et les monnaies de cuivre avec une étoile pour type et une légende purement arabe qui contient le nom de *el Andalous*. M. Thomsen, conservateur des médailles du musée de Copenhague, eut la bonne fortune de découvrir le premier une monnaie qui prouve combien l'observation de M. de Saulcy était juste. C'est un petit denier d'or bilingue dont j'ai placé l'indication sommaire

en tête de mon programme (voy. plus haut, p. 576), pièce qui porte une étoile, le nom de l'Espagne dans la légende latine et le nom d'*el Andalous* avec la date 98 (1) dans la légende arabe. M. de Saulcy, mû par ce sentiment de délicatesse qu'il apporte dans toutes ses relations scientifiques, n'a pas voulu publier le dinar de Copenhague, afin d'en enrichir le recueil des monnaies arabes d'Espagne auquel je travaille. Le dinar, tout récemment acquis par le département des médailles de la Bibliothèque nationale et celui qui existe au musée britannique (voy. plus haut, pl. 155, nos 1 et 2) montrent le nom de l'Espagne comme la pièce bilingue du cabinet de Copenhague. C'est à tort que l'on cherche sur la seconde de ces pièces le nom de Sidonia. La lettre A, dont la barre horizontale est un peu basse, prend l'apparence d'un Δ; mais en réalité, la monnaie porte SPAN.

J'ai cité la monnaie bilingue de 98, M. de Saulcy a publié (Ve lettre à M. Reinaud, p. 32) un dinar également bilingue frappé à Cairoan en 98 (tout semblable à celui qui est gravé sous le n° 4 de la pl. 155). On voit que le système monétaire était commun aux deux continents, à l'Afrique et à l'Espagne. J'ai encore indiqué dans mon programme non-seulement les pièces purement arabes des années 99, 102 et 103, mais aussi les monnaies de cuivre entièrement arabes portant en toutes lettres l'année 108. (Plus haut, p. 577.)

Ainsi il y a progression; la monnaie de Cairoan, frappée en 95 (Saulcy, Ve lettre à M. Reinaud, p. 33) est toute latine; les dinars d'Afrique et d'Espagne avec la date 98 sont bilingues, puis les pièces frappées depuis 99 jusqu'à 108 sont tout à fait arabes. Suivant M. Lavoix, en l'an CXI on serait revenu non-seulement au système des légendes latines, mais encore à la fabrique épaisse, au flaon globuleux, si complétement différent des pièces qui ont régné dans la circulation pendant les dix années précédentes. La notion du style est importante, est indispensable dans cette question.

Disons aussi, en quelques mots, ce que l'histoire de ces temps nous enseigne. En l'an 83 de l'hégire, Mousa-ben-Nocéir avait été fait émir du Maghreb; environ trois ans après la conquête de l'Espagne, en 95, il était forcé de quitter l'Afrique pour rentrer à Damas. M. de Saulcy a, comme on sait, retrouvé le nom de ce général MVSE F[*ilius*] NASIR AMIR A[*fricæ*] sur des monnaies purement

(1) Voy. le n° 1 de la planche jointe au tirage à part de ce programme. C'est sans doute par suite d'une erreur typographique que M. Lavoix semble m'attribuer l'indication d'un dinar bilingue de l'an 90 (plus haut, p. 674).

latines fabriquées à Cairoan et à Tripoli. En quittant son gouvernement, Mousa avait placé ses trois fils à la tête des provinces nouvellement conquises; Abdelaziz fut chargé de l'Espagne (1) et Mérouan du pays de Cairoan. Abdelaziz résidait à Séville; il y épousa Égilone, veuve du goth Rodéric, sans exiger d'elle l'abjuration de la foi chrétienne (2). Le ouali conseillé par cette femme, devint tellement indulgent pour les chrétiens, que ses coréligionnaires l'accusaient d'avoir apostasié. Le khalife Soléiman qui avait disgracié Mousa, envoya à cinq officiers de l'armée d'Espagne l'ordre de faire mourir Abdelaziz. La tête de ce ouali fut portée à Damas en l'an 97; il avait gouverné l'Espagne environ dix-huit mois. Après la mort d'Abdelaziz les musulmans élurent pour le remplacer Ayoub, qui était de la famille de Mousa. Le nouveau ouali transporta le siége du gouvernement de Séville à Cordoue. C'est alors que se placent les premiers actes de Pélage, qui, vers l'an 100, reforma le parti des chrétiens. Dès lors on comprend que les chefs arabes durent se montrer plus exigeants; El Horr, Es Samah qui succédèrent à Ayoub n'avaient pas de motifs personnels pour être favorables aux chrétiens. La guerre sacrée contre la France, la lutte avec Pélage et le comte Eudes ne durent pas porter Abdérame et Ambessa à la tolérance. Aussi voyons-nous la monnaie purement arabe apparaître et remplacer, totalement suivant nous, les espèces à légendes latine ou bilingue.

Maintenant que deviennent les dinars de l'an CXI et même de l'an CXIII, car on devrait lire cette date sur une pièce de Copenhague (3)? C'est ici que la connaissance de la numismatique antique, de l'épigraphie doit intervenir.

Il existe certains petits bronzes de Maurice, frappés à Carthage, ainsi que l'a reconnu M. de Saulcy (*Ess. de class. des monn. Byz.* p. 41), sur lesquels on lit IND II (*indictione secundâ*) (4) et IND III (*indictione tertiâ*) (5), et une pièce de bronze d'Héraclius (6), qui a pour

(1) Voy. le *Bayan el Moghrib* de IBN ADARI, texte publié par Reinart Dozy. Leyde, 1848, p. 29 et 30. — Avant d'être chargé du gouvernement, Abdelaziz était lieutenant de son père en Espagne.

(2) Egilone appartenait déjà à Abdelaziz avant l'élévation de cet officier au gouvernement; les chrétiens dans leur reconnaissance, glissent légerement sur les relations illégitimes de la veuve de Rodéric avec le fils de Mousa.

(3) *Museum Munterianum*, 1839, pars III, n° 9272.

(4) Eckhel, *Doct.*, t. VIII, p. 221.

(5) Cf. *Mus. Munter.*, pars III, n°s 9033 à 9035. — Saulcy, pl. 4, n° 7.

(6) Eckhel, *Doct.*, t. VIII, p. 224.

légende INDICTIONE ϛIII (*indictione nonâ*). On sait encore combien d'inscriptions nous ont conservé des exemples de cette manière de dater. L'indiction, dans les textes épigraphiques, est abrégée à divers degrés; quelquefois elle est écrite en toutes lettres. Ainsi nous trouvons :

1° — INDICTIONE SECVNDA (1), QVINTA (2), SEXTA (3), OCTAVA (4), VNDECIMA (5).

2° — INDICTIO QVINTA (6).

3° — INDICCIONE (7).

4° — INDICTIONE II (8), INDICTIONE IIII (9), INDICTIONE XII (10), INDICTIONE XV (11).

5° — INDIC̄T. V (12), INDICT VI (13), INDICT. VII (14), INDICT VIII (15), INDICT XIII (16).

6° — INDIC̄ V (17), INDIC VI (18), INDIC VII (19), INDIC̄ VIIII (20), INDIC̄ X (21), INDIC XII (22).

7° INDIC XII (23).

8° IND I (24), IND̄ II (25), IND IIII (26), IND̄ V (27), IND VI (28), IND̄ VII (29), IND ϛIII (30), IND X (31), IND̄ XI (32), IND̄ XIII (33), IND. XIIII (34), IND XV (35).

9° — IN. SEC (36).

10° SVB IND VI (37), PRO IND (38).

Il serait facile d'ajouter une foule d'exemples à ceux que nous venons de produire; mais cela serait inutile. Le lecteur a déjà compris que sur les dinars arabes à légendes latines nous voyons dans les caractères IND IIII (39), INDC XI, INDC XIII, *indictione quarta*, *indictione undecima*, *indictione tredecima*. Remarquons, en passant, que

(1) Muratori, *Thes. nov.*, p. 1877-4. — (2) Gudius, p. 366-5. — (3) Muratori, p. 1959-11. — (4) *Ibid.*, p. 1857-7. — (5) Donius, p. 529-25. — (6) Muratori, p. 1946-1. — (7) *Ibid.*, p. 1845-8. — (8) Fabretti, p. 735. — (9) Muratori, p. 1848-2. — (10) Donius, 536-59. — (11) Muratori, 1919-4. — (12) *Ibid.*, p. 1885-1. — (13) *Ibid.*, p. 1879-1. — (14) *Ibid.*, p. 1846-1. — (15) *Ibid.*, p. 1937-1. — (16) *Ibid.*, p. 1843-1. — (17) Maffei, *Mus. ver.*, p. 183-5. — (18) Muratori, p. 1885-6. — (19) Maffei, *Mus. ver.*, p. 182. — (20) Gruter, p. 1162-2. — (21) Murat., p. 1831-9. — (22) *Ibid.*, p. 412-4. — (23) Donius, p. 550-110. — (24) Muratori, p. 416-4 et p. 1845-1. — (25) *Ibid.*, p. 1823-1. — (26) *Ibid.*, p. 1924-6. — (27) *Ibid.*, p. 1857-4 et p. 1883-3. — (28) *Ibid.*, p. 1885-6, 1948-1 et 1957 A. — (29) Donius, p. 541-78. — (30) Muratori, p. 1954-3. — (31) *Ibid.*, p. 415-6 et 1883-1. — (32) Maffei, *Mus. ver.*, p. 180-5. Murat., p. 1910-1. — (33) *Id.*, *Mus. ver.*, p. 183-1. — (34) Gudius, p. 366-1. — (35) Muratori, p. 1962-1. — (36) Orelli, n° 1160. — (37) Muratori, p. 1957-7. — (38) Donius, p. 449-108.

(39) Pour être logique dans le système précédemment exposé, il faudrait classer la pièce qui porte CIND IIII (*Cusus in nomine Domini* [*anno*] *quarto*), à l'an IV de l'hégire. Ce serait un monument bien précoce de la puissance musulmane.

l'indiction ayant une origine politique et non pas religieuse, offrait l'avantage d'être comprise des chrétiens et des Arabes, sans contrarier aucunement la foi de chacun des deux peuples. L'usage de l'indiction en Afrique est attesté non-seulement par la monnaie de Carthage, mais encore par des inscriptions de Ghelma et de Sétif.

Examinons maintenant quelle place les *indictions* vont donner à nos dinars dans la numismatique de l'Afrique et de l'Espagne.

Une *quatrième indiction* commence au 24 septembre de l'année 706 de J. C., un peu avant l'année 88 de l'hégire qui commence le 12 décembre 706 pour finir le 30 novembre 707. La monnaie de Cairoan a donc été faite pour Mousa-ben-Nocéir.

La *onzième indiction* commence le 24 septembre 713, deux jours avant l'année musulmane 95, et ne finit que huit jours après le commencement de 96. Le denier d'or qui porte cette *onzième indiction* a pour légende *Solidus feritus in Spana*; la pièce frappée à Cairoan avec la date XCV en chiffres romains a pour légende *Solidus feritus in Afrikia*. Rien de plus naturel que cette similitude dans les monnaies des deux frères Abdelaziz et Mérouan.

La *treizième indiction* correspond à l'année 97 de l'hégire; on comprend bien qu'en cette année Mérouan, le fils de l'indulgent Mousa, ait frappé encore à Cairoan des monnaies à légendes latines.

Après le renversement de la famille de Mousa, les oualis musulmans sentent le besoin de faire apprécier leur orthodoxie par la cour de Damas. Alors apparaissent les dinars bilingues sur lesquels on lit la formule religieuse en arabe. M. de Saulcy a publié le dinar de Cairoan avec la date XCVIII en chiffres romains. Son équivalent se retrouve dans le dinar portant *feritus solidus in Spana* et au revers *a été frappé ce dinar dans l'Andalous l'an quatre-vingt-dix-huit* (voy. plus haut, p. 576). C'est là, bien certainement, la monnaie par laquelle Ayoub a consacré le transport de son gouvernement de Séville à Cordoue. Enfin en 99, ou plus sûrement en 102 (voy. plus haut, p. 577), la monnaie devient purement arabe pour ne plus changer jusqu'en 897.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet. Nous n'avons fait qu'esquisser pour ainsi dire un chapitre de la numismatique arabo-espagnole qui retrouve ses véritables dimensions dans le livre que nous avons annoncé. Il était toutefois nécessaire de déterminer dès à présent l'âge véritable de monnaies qui offrent un si haut degré d'intérêt.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

LETTRE A M. ALFRED MAURY,

AU

SUJET DE SON MÉMOIRE SUR LES DYNASTIES ÉGYPTIENNES.

Paris, 20 février 1851.

MONSIEUR,

J'aurais mauvaise grâce si je prenais la plume pour discuter quelques légères critiques dans l'appréciation toute bienveillante que vous avez bien voulu faire de mon premier volume sur les dynasties égyptiennes, mais vous comprendrez que je tienne à écarter un reproche qui m'a été sensible et que je ne pense pas avoir mérité, celui de ne pas rendre à un savant dont personne plus que moi n'apprécie les travaux, la justice qui lui était due. Pour me justifier de n'avoir pas attribué à M. de Rougé le mérite de certaines conjectures notamment sur l'époque initiale de la XXe dynastie; il me suffira de vous faire remarquer que mon mémoire où cette observation est consignée a été déposé le 31 mars 1846 au secrétariat de l'Institut, où vous pouvez en consulter le manuscrit, tandis que l'examen du livre de M. Bunsen par M. de Rougé, a paru en 1847 ainsi que ses premiers articles dans la *Revue Archéologique*. J'y ai trouvé avec plaisir la confirmation de plusieurs opinions que j'avais émises, et je les ai citées dans le peu de notes ajoutées pendant l'impression de mon premier volume. La seconde partie de mon travail où j'entre plus avant dans l'examen des monuments me fournira plus d'occasions de louer votre savant ami. Je les saisirai avec empressement, mais je ne crois pas avoir d'omission grave à réparer envers lui, et je remets à votre propre équité l'appel que vous avez fait à la mienne.

Veuillez agréer, etc.

WL. BRUNET DE PRESLE.

INVENTAIRE DU ROI CHARLES V.

(21 JANVIER 1380.)

SUITE (1).

Au Louvre. C'est ce qui estoit en l'oratoire de la petite chappelle du Roy, au Louvre, le ve jour d'avril ccc iiij^xx. Présens à en faire l'inventoire, mons. de Sauoisy, Jean de Vaudetar, Gilles Mallet, Gabriel Fatmant et J. Cresté, n° 2287.

239. Un joyau ouvré de maçonnerie, où, au dessoubz, est le trespassement Nostre Dame et au dessus, en un tabernacle, est Nostre Seigneur en estant tenant l'ame Nostre Dame et tout audessus le couronnement et plusieurs autres ymages à l'environ, lequel joyau est tout garny de grand foison de perles, esmeraudes, saphirs et balais, pesans x marcs d'or, et depuis en ont esté ostées iiij^xx ij perles baillées à Charlet l'argentier et y est demeuré xvj saphirs xx ballais et viij esmeraudes et est revenu pesant ix marcs iiij^onces. N° 2289.

240. Item, un autre joyau, dont le pied est de feuillages, où sont plusieurs lymassons yssans de grosses perles et audessus est Nostre Seigneur en yssant du sépulchre; lequel est en une nef chastellée et audessus est l'ymage Nostre Dame, en un tabernacle, et ou chief dudit joyau est une fleur de lys, faicte sur un diamant plat, lequel joyau est garny de plusieurs grosses perles, plusieurs diamans balais et saphirs, pesant iv marcs iv onces d'or, et est demouré audit joyau sept saphirs, huit balais, quinze diamans, que plaz que à pointe, et douze perles et poise cinq marcs six onces. N° 2290.

241. Item, un autre reliquaire, où, dessoubz, est Nostre Seigneur couchié ou sépulcre sur un drap blanc, Nicodemus, Joseph et les trois Maries, environ, et entour ledict sépulchre les iiij chevaliers, et audessus dudict reliquaire est Nostre Seigneur, monstrant ses playes et deux angèles tenant la croix, la lance, la couronne, et les cloux, lequel reliquaire est garny de perles, balais, saphirs, pesant iiij^m. iij onces d'or, et y fault j angelot et est revenu à iiij marcs ij onces et demie. N° 2291.

(1) Voy. plus haut, p. 496 et 608.

242. Item, un joyau où est l'annonciation et est le ventre de Nostre Dame ouvrant, ou dedens est la Trinité et sont St Pere et St Pol aux deux costez dudit joyau et sont les piez dudit joyau de quatre angelos tenant chacun une esmeraude et est ledit reliquaire garny de perles, saphirs, balais, esmeraudes, et rubis d'Alexandre, pesant iiij marcs vj onces, dont on a osté, pour bailler audit argentier, lv perles de compte et y est demeuré viiij saphirs, v esmeraudes, ij petites perles, ix balais et le pied garny de rubis d'Alexandre et d'esmeraudes, pesant iiij^m v^onces. N° 2292.

243. Item, une croix sur un arbre broussonné et a un crucifix, Nostre Dame et St Jean aux deux costés, deux angelos sur la croix et un pellican tout audessus et est ladite croix assise dedans un calice, laquelle croix est garnie de iiij ballais, ij saphirs et plusieurs perles et poise un marc une once d'or. N° 2295.

244. Item, un reliquaire où est un camahieu à une teste blanche et aux deux costés deux angèles sur deux pilliers et a, audessus dudit camahieu, une couronne et sur la couronne une croix où est le crucifix Nostre Dame et St Jean et est ledit reliquaire garny de xj saphirs, xj ballais, iij camahieux et plusieurs autres perles pesant j marc vj onces. N° 2296.

245. Item, uns tableaux à pignon de iij pièces, où dedans est un camahieu, taillié de l'annonciation au milieu, garny de iij saphirs, vj esmeraudes, rubis d'Alexandre et perles, pesant vij onces x esterlins. N° 2305.

246. Item, un tableau de pourcelaine, où sont deux ymages armez en estant, ij escus de St Georges et deux glaives où sont en la bordeure xiij perles, iiij saphirs et iiij balais, pesant iij° d'or. N° 2312.

247. Item, uns tableaux de bois de vj pièces historiées et les donna, au Roy, le conte de Bresue. N° 2333.

248. Item, une petite pallette d'argent à faire fumée. N° 2337.

249. Item, un très grand eschicquier de bois peint et les eschietz de mesme. N° 2339.

C'est ce qui est en l'estude du Louvre :

250. Une teste d'albastre blanche, à façon d'une sarrazine, assise sur une plate de marbre noire, bordé de laton doré et semble estre un camahieu. N° 2341.

251. Item, deux piez d'escrevisse garnys d'or où sont aux deux boutz deux petits chasteaux d'or. N° 2350.

252. Item, ung hanap à couvescle de gest, despécié. N° 2351.

252 *bis*. Item ung pot de voirre rouge, garny d'argent doré. N° 2352.

253. Item, un bacin plat de voirre, peint à façon de Damas, et à une bordeure d'argent esmaillié de France et de Bourgongne. N° 2354.

253 *bis*. Item, un très grand hanap de madre où dedans est, soubz un cristal, la teste Nostre Seigneur. N° 2355.

254. Item, une escuelle de cristal où est entaillié une aigle ou fonds. N° 2357.

254 *bis*. Item, un calice d'argent doré, d'ancienne façon, à deux anses, escript tout par le pied et par la couppe et aussy par la patène de lettres en latin et a une main hachié sur la patène et dedans sont deux tuyaux, à prendre le sang Nostre Seigneur, pesant ij marcs vj onces. N° 2371.

254 *ter*. Item, uns tableaux d'yvoire bordez d'argent doré de deux pièces, à plusieurs ymagineures de Nostre Seigneur et de Nostre Dame ouvrez dedens et esmaillez d'azur. N° 2383.

255. Item, uns tableaux d'yvire de deux pièces à plusieurs ymages pourtraiz dedens faiz d'enlumineure. N° 2384.

255 *bis*. Item, un tableau à une véronicque. N° 2385.

255 *ter*. Item, uns tableaux de bois, à pignons, peints, historiez de la passion et sont de iiij pièces. N° 2407.

256. Item, un camahieu où Nostre Seigneur est tenant un livre bordé d'or. N° 2412.

257. Item, une pallette d'yvoire, à un crampon d'argent doré pour tenir les chandelles. N° 2438.

Le bois de Vincennes. C'est ce qui est en l'oratoire de la chappelle du bois de Vincennes ès brayes du donjon.

258. Un tableau quarré de pourcelaine, où, d'un costé, est l'ymage Nostre Dame et un esmail d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ et de l'autre costé a un ymage de St Pol et est environné de perles tout autour, et y faillent quatre pierres pesant une once dix sept estellins maille. N° 2494.

259. Item, un reliquiaire d'or, ou d'un costé est un camahieu où est un homme qui a les jambes velues, à xiiij perles autour, et audos est hachié une fleur pesant xv esterlins. N° 2501.

260. Item, un tableau de pourcelaine quarré, où, d'un costé, est l'ymage Nostre Dame et les xij apostres entour, et, de l'autre

costé, a plusieurs ymages et à l'environ xiij grosses perles, vj esme raudes et v rubis d'Alixandre, pesant iiij onces v esterlins. N° 250

261. Item, un reliquiaire rond, à façon d'une véronique, où e une perle d'Escosse, trois très petits camahieux et vj esmeraudetes pesant xiiij esterlins. N° 2510.

262. Item, uns grandz tableaux peints de v pièces et sont de l vie de Nostre-Dame et de la passion. N° 2515.

263. Item, un tableau attachié au mur où sont S Père et S' Pol N° 2516.

C'est ce qui estoit en l'oratoire d'en hault. N° 2516. — *Reliquiaire pendans.* N° 2543.

264. Un très petit reliquiaire d'or, de Saincte Ourse, pesant v esterlins d'or. N° 2561.

Ce sont les joyaux qui estoient en l'oratoire du Roy, en la gran tour du bois de Vincennes, devant la chappelle emprès sa chambre, le vij^e jour de février ccclxxix. N° 2574.

265. Un joyau où est Nostre Seigneur en jugement, montrant ses playes à un chapel garny de iij diamants en sa teste et aux deux costés emprès ses pieds sont deux gros saphirs rondz et deux angres où il faut une aile, l'un tenant les cloux, où il a trois diamants, et la lance, et l'autre la croix garnie de perles, esmeraudes et balays, faute de deux esmeraudes et dessoubz sont ames qui se lièvent de sépultures, assis sur un entablement d'argent portant sur quatre piedz de iiij aigles, pesant v marcs, ij onces, x esterlins. N° 2578.

266. Item, une porte ou tabernacle, ou dedens est Nostre Dame séant qui a le ventre d'un rubis d'Alexandre et au dessus est un roulleau que tiennent deux angelos, laquelle est garnie de rubis d'Alexandre, esmeraudes et perles et y en faut aucunes, pesant v onces xvij esterlins. N° 2597.

267. Item, un reloge d'argent, tout entièrement sans fer, qui fut du Roy Charles le Bel avec deux contrepoix d'argent emplis de plom. N° 2598. (L'inventaire original porte Philippe le Bel.)

Autres choses estans en la chappelle, estans emprès ledit oratoire. N° 2605.

268. Une paix néellée, pareille aux autres chappelles, pesant iij onces x esterlins. N° 2607.

269. Deux grans beaux tableaux d'yvire des iij Maries, que fit Jean le Braellier, en un estuy de cuir. N° 2622.

270. Item, uns tableaux vermeil de bois, de iiij pièces, que Girard d'Orliens fist. N° 2626. (Le mot vermeil n'est pas dans l'inventaire original.)

Inventoire des joyaux, reliques et autres choses, estans en l'estude du Roy, en la tour du bois de Vincennes, emprès la haute chambre, en la présence de Monsr de la Rivière, Gilles Mallet et Hennequin Du Vivier, orfèvre et varlet de chambre, faict le xi jour d'avril ij^c. iiij_xx.

271. Premièrement. Une terrasse d'or ronde, ou milieu de laquelle est un arbre portant fleurs de lys, contre lequel arbre est un rengier, drécié sur les deux pieds derrières et y a un petit chandelier à broche à une escouse dessus, pesant un marc, une once, v esterlins. N° 2635.

272. Item, une boeste d'or à façon de poire pour mettre poudre où dessus est un petit lys ou fruitelet pesant ij onces xij esterlins. N° 2641.

273. Item, un joyau d'argent, où est Nostre Dame sur une mulle noire et St Joseph alant devant, la menant par la bride, sur un entablement esmaillé à arbrisseaux environ lequel sont esmeraudes, perles brutes et rubis d'Alexandre, pesant v marcs, iij esterlins. N° 2644.

274. Item, unes petites tables à cire, d'argent, et sont les couvescles d'ymages enlevez, pesant ij onces xiiij esterlins. N° 2658.

275. Item, une mappemonde d'or, faicte sur un demy rond comme la moitié d'une pomme et une perle ou milieu, pesant ij^onces viij esterlins. N° 2674.

275 *bis*. Item, un coffre de jaspre blanc, garny d'or et a ès quatre coins, quatre images, garnye de saphirs et baillaiz, esmeraudes et perles, pesant deux marcs, cinq onces, dix estellins. N° 2675.

276. Item, uns tableaux d'or, peints d'enlumineure par dedans de Nostre Seigneur despendu de la croix d'un costé, et Nostre Dame, St Jean et St Andry de l'autre, néellez au dos des armes Monseigneur de Berry, pesant iij marcs vj onces v esterlins. N° 2681.

277. Item, un chamel sur une terrasse, garny de perles, balais et saphirs, et a le chamel la boce d'une coquille de perles et deux chandeliers aux costez, pesant j marc ij esterlins maille. N° 2695.

278. Item, uns très petitz tableaux, de xiij pièces, néellez d'un

costé et d'autre, de divers ymages, pesant j once iij esterlins N° 2700.

279. Item, uns petitz tableaux carrez de pourcelaine, où est entaillié un crucifiement Nostre Dame et St Jean sans nulle garnison. N° 2705.

279 *bis*. Item, un astrelabe d'or pesant troys marcs, troys onces quinze esterlins. N° 2714.

279 *ter*. Item, une pille de goubelletz de fou où il en a dix en ung estuy de fust. N° 2717.

280. Item, une pomme d'argent verée, à osteaux, pour chauffer mains, pesant vj onces. N° 2723.

281. Item, une clochette d'or, hachiée à ymages, et est le tenon de deux angelos qui tiennent une fleur de lys couronnée, pesant, à tout le batant d'or, j marc xvij esterlins obole. N° 2724.

282. Item, une potence d'argent verée à pendre une cagette pour mettre oyseaux de Cypre, assise sur un pied doré, hachié des armes du sire de Chastel Fromont, pesant j marc v onces ij esterlins oboles. N° 2725.

283. Item, unes tenailles d'argent blanc, pesant quatre onces. N 2726.

284. Item, un foisil d'argent doré, hachié, pesant à tout le foisil j marc iij onces xviij est. N° 2729.

285. Item, un coustel de quoy St Louis se combatit quand il fut pris. N° 2738.

286. Item, une palette d'ybenne à tenir la chandelle et la rondiolle d'or. N° 2743.

287. Item, uns tableaux de boys paints, de iij pièces, où au milieu est le couronnement et à l'un des costez l'annonciation et de l'autre costé Ste Anne. N° 2759.

287 *bis*. Item, deux ardoises enchassées en deux aiz d'argent, pesant, à tout les ardoises, quatre marcs, une once, dix esterlins. N° 2761.

288. Item, unes tables d'argent, à escripre en cire, émailliées par dehors et poisent j marc v esterlins d'argent. N° 2762.

289. Item, uns autres tableaux d'yvire de vj pièces qui sont faictz comme d'enlumineure dehors et dedans historiez de plusieurs histoires (dans l'inventaire original on lit de plusieurs saints) et sont en aucuns lieux les armes de la Royne Jeanne de Bourgongne et sont en un estuy des armes de Monseigneur d'Estampes à une couroye d'un tissu vert dont la boucle et le mordant sont d'argent. N° 2771.

290. Item, un estuy d'or, à mettre unes tables à pourtraire, pesant j onces xj est. N° 2788.

291. Item, une escriptoire d'or, à tout le cornet et le canivet, esmaillez de perles, par dehors, aux armes de France par manière de bastons, pesant j marc, v onces, six estellins. N° 2820.

292. Item, une autre escriptoire d'or, à façon d'une gayne à barbier, et est hachiée par dehors aux armes d'Estampes et a dedans une penne à escripre, une greffe, un compas, unes cizailles, un coutel, unes furgettes, tout d'or, et pendent avec un cornet, à euque d'or, à ung laz d'or, pesant deux marcs quatre onces, deux estellins ob. N° 2821.

293. Item, un petit coutelet, à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles et a le manche esmaillé de vert, pesant iiij esterlins d'or. N° 2828.

294. Item, un triaclier, en une longue pierre, garnie d'argent blanc, pour mettre triacle. N° 2829.

295. Item, un autre coutel à manche d'or esmaillié et unes petites forcettes esmaillée aux armes de la Royne Jehanne de Bourbon. N° 2845.

296. Item, un ancien couteau, à manche d'yuire, ouvré à ymagettes et est ledit manche couuert d'un estuy cloant, d'argent doré et a en lallemelle dudit coutel une longue roye à esmaux de plite, ouvrée à jour. N° 2848.

297. Item, unes très petites heuvettes qui ont les ayes d'or, esmaillé de France et de Navarre et de l'annonciation et sont en un petit estuy de brodeure d'or. N° 2850.

298. Item, uns petits tableaux de pourcelaine, enchassiez en or, où est au dos un demy ymage de Nostre Dame, non pesié. N° 2852.

299. Item, un poisson d'argent, à mettre oyseletz de Chipre, pesant xij esterlins. N° 2868.

300. Item, un petit pot de camahieu, garny d'or, et est pour mettre tiriacle, pendant à une chaine d'or. N° 2873.

301. Item, un grand camahieu rond, sur champ brun, où il a une teste d'un homme sans col et a les cheveux heruppez. N° 2908.

302. Item, la croix de Godefroy de Billon, en laquelle il a un crucefix vieil, par manière d'esmail, et d'autre part un ymage de Dieu et pend à une chainette d'or, pesant ij onces ij esterlins. N° 2925.

303. Item, un grand camahieu, sur champ vermeil, ouquel il a

ij personnes nues et un singe rampant contremont un arbre, garny d'or. N° 2920.

304. Item, un autre camahieu où sont deux chevaux blancs qui s'enfuyent et a un filet autour, d'or. N° 2940.

305. Item, un camahieu où est un demy homme qui a un chappel en façon d'un chappel de feutre en sa teste et un bras tout nud, à double chesnette. N° 2941.

306. Item, un autre camahieu, enchassié en or blanc, où est une femme qui tient une longue chose en sa main, environnée de xx menues perles. N° 2948.

307. Item, un autre camahieu, enchassé en or, où est une femme et un enfant qui sont assis sur un drap. N° 2949.

308. Item, un camahieu sur champ jaune, a une teste d'homme blanche qui a une torche en la teste. N° 2952.

309. Item, un très petit camahieu, sur rouge, qui a une teste à deux visages. N° 2969.

310. Item, un autre camahieu, sur champ vermeil, où il a un homme qui a ses deux mains sur sa teste, et tient une pierre. N° 2983.

311. Item, un camahieu d'un cassidoine qui a une teste blanche à un chappelet de fleurettes rousses et une torche derrière. N° 2988.

312. Item, une petite pierre de pourcelaine, entaillié à vj petits ymages, garnie d'or. N° 2992.

313. Item, un bien grand camahieu, sur champ tané, où il a une dame, assise soubz un arbre, qui tient un oisel sur son poing. N° 3007.

314. Item, un autre petit camahieu, pendant à double chainette d'or sur champ vermeil, et a un homme nud qui porte un baston sur son espaule. N° 3012.

315. Item, un coutel, à manche d'yvire blanc, à ij virolles d'or, à fenestrages, à osteaux sur gest, et sont les forcettes d'acier. N° 3030.

Item, un petit coffret de cuir ferré d'argent blanc ouquel auoit les x anneaux qui s'ensuyent. N° 3032.

Item, un hault coffret carré, ouvré d'os noir et blanc, en façon de quoy on faict les selles, plain d'oiselles de Chippre, ostés les oyselles. N° 3043.

Item, oudit estude, avoit un escrin de cyprès marqueté et ferrez d'argent doré auquel estoyent les choses qui s'ensuyvent :

316. Le pseautier St Louis, à une chemise de toille, à deux petits fermoirs d'argent. N° 3046.

317. Item, oudit estude du Roy estoient les très belles grandes heures dudit Seigneur, très bien escrites et très noblement enluminées et historiées, et au commencement desdites heures, tantost après le calendrier, est le psautier, les heures de la trinité de Nostre Dame, de la Passion, de St Jean Baptiste, des angels, oroisons de Nostre Dame, heures de St Jean l'évangeliste, celles de St Louis Roy de France, St Louis de Marceille, de la Magdelaine, mémoire de plusieurs S^ts, vigilles de mors, sept pseaulmes et letanies et plusieurs mémoires de S^ts et S^tes toutes les choses dessus escriptes et enluminées comme dit est, et se commence le second feuillet, portatus sum; lesquelles heures sont couvertes de brodeures, à plusieurs ymages, à lozenges et à rondeaux de perles, et sont les courroies des fermoirs couvertes chascune de vij fleurs de lys d'or, à compter le clou qui tient aux ays desdites heures, et a, en chacune fleur de lys, iiij perles, et sont les fermoirs desdites heures d'or garnys chacun de ij balays, de deux saphirs, et v grosses perles et les tirouers d'un las de soye à or, en chacun un gros bouton de perles et est la pippe desdites heures garnie de ij balays et un saphir et iiij grosses perles; lesquelles sont en un estuy de cuir bouilly pendant à un large las de soye azuré, semé de fleurs de lys d'argent doré. N° 3066.

Ce sont les joyaux et autres choses estant en l'estude du Roy en la poterne du donjon.

318. Premièrement : un reloge d'argent blanc qui se met sur un pillier qui s'appelle orlogium athas, pesant iij marcs iij onces v esterlins. N° 3067.

319. Item, uns tableaux d'argent, néellez par dedans de Nostre Dame qui tient son enfant et d'un couronnement et sont couronnez d'ouvrage d'outremer et de xx petites perles à xx petits grenas, pesant ij marcs iiij onces. N° 3103.

Le xiij^e jour d'avril cccliiij^xx fu fait inventoire des soyeries et du linge estant en la tournelle, auprès la chambre haute du Roy, au grand coffre dont le Roy a les clefs. N° 3141.

Soyeries et linge estans au boys, n° 3141. — *Toilles de Laon et de Compigne*, n° 3152.— *Toilles deliées de Reims*, n° 3205. — *Nappes de Reims*, n° 3219. — *Autres nappes*, n° 3228. — *Toüailles de Reims fines*, n° 3238. — *Draps de lict, à parer, de toille de Compiegne*, n° 3266.—*Autres draps de lict, à parer, de toille de Reims*, n° 3270.— *Item en un petit coffre entaillé, assis sur deux crampons de fer en une fenestre dudit retrait, empres ledit coffre au linge, où estoient les camelos qui s'ensuivent*, n° 3273.

Livres estans, en la grant chambre dudit seigneur, en un autre escrin, assis sur ij crampons, lequel est en la fenestre emprès la cheminée de la dite chambre et est à ij couvescles en l'une des parties duquel coffre estoient les parties qui ensuivent :

320. Premièrement : un grand breviaire, en deux volumes, couvert de brodeure aux armes du Roy Jean quand il estoit duc de Normandie, l'un commencant à l'avant et l'autre à la trinité, et sont très beaux, très bien escripts et bien enluminez et se commence chacun d'iceux ou second feuillet du pseautier : Domine, misericordiæ tuæ et sont notez et à l'usage de Paris et ont fermoirs d'argent dorez, à un esmail carré des armes dudit Roy Jean. N° 3279.

Autres heures estans en l'autre partie dudit coffre.

321. Premièrement : un très beau bréviaire, très parfait, bien escrit, très noblement enluminé et très richement historié, lequel est en deux volumes et est à l'usage des frères prescheurs et est appellé : le breviaire de Belleville et se commence le ij^e^ feuillet du premier volume : *et scitote* et du second volume *justice* et en sont les feuillets, par dehors, historiez à ymages et sont les fermoirs d'argent doré, esmaillez des armes de Belleville et sont en deux estuys de cuir bouilly, ferrez. N° 3294.

322. Item, un autre plus petit breviaire, en deux volumes et ij estuys brodés, enluminez d'or et historiez de blanc et de noir, très bien escrit comme dessus et se commence le second feuillet du premier volume : *qui habitat* et du second : *sum Rex* et sont les feuillets historiez à angres et sont couverts de plusieurs lozenges, de perles blanches yndes et sont les fermoirs du premier volume d'or à ij ymages et du second d'or armoyez de France, l'un et l'autre d'Evreux et au premier volume une pipe d'or, où a un saphir et un ballay aux

boutz et une perle au milieu, et sont en deux estuys de broderie. N° 3295.

323. Item, un gros psaultier, nommé le psaultier St Louis, très richement enluminé d'or et historié d'anciens ymages, et se commence le second feuillet : *cum exarcerit* et est ledit psaultier fermant à ij fermoirs d'or, néellez à fleurs de lys, pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles et une petite pippe d'or. N° 3302.

324. Item, un autre psaultier, mendre, qui fut aussy Mr St Louys, très bien escrit et dignement enluminé et a grand quantité d'histoires au commencement dudit livre et se commence ou second feuillet : *Vac figuli*, ouquel a deux petits fermoirs d'or plats, l'un esmaillié de France, et l'autre d'Evreux, à une pipe où il a un très gros balays, à iiij très grosses perles. N° 3304.

Item, en un coffre carré, de bois jaune, ferré à bandelettes de fer, estant en la petite tournelle d'emprès la chambre du Roy, estoyent les draps qui s'ensuyvent. — Camocas et draps de soye viez, n° 3311. — *Item, en un coffre carré, estant en la chambre du Roy, en la grand fenestre d'emprès l'uis, lequel est à deux couvescles, ouvré à osteaux par dehors estoyent les choses qui s'ensuyvent*, n° 3318. — *Item, en l'autre partie dudit coffre*, n° 3325. — *Item, un grand coffre hault, tout plain, estant entre les deux huis de la chambre du Roy, en la tour du bois*, n° 3339. — *Linges estans à St Germain en Laye en deux huches qui sont emprès les chambres du Roy l'une dessus l'autre dessoubz. L'an mil iij^c iiij^xx le xxxe jour d'avril*, n° 3394. — *En l'autre huche de dessus emprès la chambre peinte à Lyons estoient les choses qui s'ensuyvent*, n° 3402. — *Linge estant au bois de Vincennes*, n° 3414. — *Autre linge estant à Beauté en un coffre jaune estant en la petite chambre d'après la chappelle en la garde Girardin Dauxi*, n° 3418. — *Autre linge estant à Beauté en la chambre où le Roy gist, en un coffre doré*, n° 3434.

Parties des nouveaux habits royaux et joyaux ordonnez pour le fait du sacre des Roys de France, baillez en garde aux religieux abbé et couvent de Monseigneur St Denis, par le Roy Charles le Quint, le vij jour de may ccc iiij^xx, outre et par dessus ceulx qu'ilz ont eu en garde pour le temps passé.

325. Une cotte de satin vermeil, n° 3442, — une tunique de satanin, n° 3442, — une dalmatique de satin azurée, n° 3444, — un

autre habit appellé sog de satin, n° 3445, — unes cendales de satin azurée à fleurs de lys, n° 3446, — uns solliers de satin, n° 3447 — une fleur de lis d'or pour fermer sur l'espaule le soq dessusdit n° 3448.

326. Item, un ceptre d'or, pour tenir en la main du Roy, pesant environ ix marcs, dont le baston est taillié, à compas, de neus de fleurs de lys, et est la poincte dudit baston taillée de haulte taille, d'istore de Charlemagne, garny de iij balays, iij saphirs, iij troches dont en chacune a iiij grosses perles et j diamant ou milieu et au dessus et dessoubz de ladite pomme a xvj perles et sur ladite pomme a un lys esmaillé d'esmail blanc sur lequel lys est assis en une chaière d'or Saint Charles qui fut empereur de Rome et sur le devant de sa couronne a un petit rubis d'Orient et le fruitelet de ladite couronne est d'une grosse perle et est ledit ceptre en un estuy brodé, de veluieau azuré, semé de fleurs de lys et garny d'argent doré. N° 3449.

327. Item, un livre très bien escrit, ouquel livre est contenu tout le mistère et ordonnance du sacre, c'est à sçavoir de (*lacune dans les deux inventaires*) et couronna le Roy et la Royne de France avec les sermens des pers de France, de celuy qui porte l'oriflamble et des officiers des monnoyes du Roy, des heraux et autres et se commence ledit livre ou second feuillet *l'esglise*, lequel livre est couvert d'un drap d'or, à deux fermoirs d'argent dorez esmailliez de France.

Et sont toutes les choses dessus dites en un long coffre couvert de veluiau azuré, semé de fleurs de lys et de K K de cuivre dorez.

Jeudy xxe jour de mars ccc lxxix, du commandement du Roy, faict le mercredy précédent au Louvre, fu faict inventoire des robes de prix dudit seigneur, et qui sont de garde, c'est à sçavoir des robes de drap et de veluiau fourrées d'ermines letices et autrement, et est à sçavoir que ledit seigneur ne veult pas que les robes communes de drap, lesquelles il vest tous les jours, soyent mises ny escrites en ce present inventoire, pour ce qu'il les donne et départ à ses officiers et autres pour toutes et quantes fois que bon luy semble, n° 3466. — *Autres robes qui furent Madame Jeanne de France,* n° 3518. — *Inventoire des chambres de tapisserie et parements. Chambres et tapis,* n° 3533.

328. Une chambre, que la Ville de Paris donna au Roy, brodée sur cendal vermeil, à fermaux, à roses et à perles, ou ciel ou dossier et en la courte pointe en cinq compas qui y sont et sont les courtines de cendal vermeil de bateure, de mesme la chambre, avec viij car-

reaux, desquieux les ij sont longs et les autres six sont petits. N° 3537.

329. Item, une très viez chambre de cuir, brodé de veluiau ynde, à fleurs de lys d'or, garnie de ciel, de dossier et de courte pointe. N° 3547.

Item, la chambre où est pourtrait maistre Jehan le Fol et y a dossier et couvertouer de lict et deux tapis de drap ouvré. N° 3548.

Dossiers, banquiers, et tapis de mesmes, n° 3595. — *Carreaux*, n° 3619.

330. iiij coissins, un long et iij petits, couvers de veluiau bleu.

Item, un autre gros carrel de veluiau vert, brodé à treffles, aux armes de France et de Bourgoigne, pourfillées de mesnues perles et semé de perles grossettes et un chaston au milieu et y en faut plusieurs et a, oudit carreau, iiij gros boutons de perles. N° 3650.

Orilliers.

331. Premièrement : trois petits orilliers, brodez à bestes sauvages qui ont testes d'hommes armés, garnis de perles et n'ont lesdits ij coissins que chacun deux boutons. N° 3659.

Salles d'Angleterre, n° 3663. — *Tappis à ymages.*

332. Premièrement : le grand tapis de la passion Nostre Seigneur. N° 3671 (1).

333. Item, le grand tappis de la vie St Denis.

334. Item, le grand tappis de la vie St Theseus.

335. Item, le grand tappis que Philippe Gilier donna.

336. Item, le grand tappis du St Grael.

337. Item, le tappis de Fleurance de Rome.

338. Item, le grand tappis d'amis et d'amie.

339. Item, le grand tappis de bonté et de beauté.

340. Item, le tappis des vij péchés mortels.

341. Item, les ij tappis des ix preux.

342. Item, les deux tapis à dames qui chassent et volent

343. Item, les ij tapis de Godeffroy de Billon.

344. Item, le tapis d'Ynivail et de la Royne d'Illande.

345. Item, les ij tapis à hommes sauvages.

(1) Je copie tout le chapitre, les numéros se suivent.

346. Item, le tapis aux Trippes.

347. Item, le tapis de mess^r Yvain.

348. Item, j tapis de la chappelle blanc et a, ou milieu, un compas où il a une roze armoyé de France et de dalphin, tenant iij aulnes de long et autant de lé.

349. Item, un tapis vermeil, pareil aux deux dessus escrits, contenant iij aunes de long et autant de lé.

350. Item, un tapis azuré et a, ou milieu, un compas où il a comme dessus et contient iij aunes de long et autant de lé.

351. Item, un grand tapis blanc, frelé à fleurs de lys, contenant viij aulnes et demie de long et iij aunes j quartier de lé.

352. Item, le grand beau tapis que le Roy a acheté, qui est à ouvrage d'or, historié des vij sciences et de St Augustin.

353. Item, le tapis des vij sciences qui fut à la Royne Jehanne d'Evreux.

354. Item, le tapis de Judic.

355. Item, un autre tapis rond à ymages de dames et une autour aux armes de France et de Bourgongne.

356. Item, un grand draps de l'œuvre d'Arras, historié des faiz et batailles de Judas Machabeus et d'Anthoqus, et contient de l'un des pignons de la gallerie de Beauté jusques après le pignon de l'ancien bout d'icelle et est du haut de ladite gallerie.

357. Item, en l'autre pignon est un petit drap historié de la bataille du duc d'Aquitaine et de Florence.

358. Item, xj tapis à fleurs de lys que grans que petits à l'euvre de Damas.

359. Item, un autre tapis à ouvrage où sont les xij mois de l'an.

360. Item, un autre tapis à ymages où sont les vij ars et audessoubz l'estat des aages des gens.

361. Item, un autre tapis à ymages de l'histoire du duc d'Acquitaine.

362. Item, un ancien petit tappis à ymages de la fontaine de Jouvent.

363. Item, un grand tapis et un banquier vermeil, semé de fleurs de lys azurées, lesquelles fleurs de lys sont semées d'autres petites fleurs de lys jaunes et au milieu un lyon et aux iiij guign bestes qui tiennent bannières.

364. Item un tapis de Girard de Nevers. N° 3703.

Autre tapisserie d'armoirie, n° 3704. — *Tapis velus*, n° 3723. — *Doubles et materas*, n° 3792. — *Couvertoers fourrez d'ermines, de menu vert et d'autres couvertouers*, n° 3804. — *Paveillons*, n° 3826. — *Courtines*, n° 3855. — *Courtes pointes et couvertures*, n° 3868. — *Chayères*.

365. Premièrement : une chayère à testes de lyons et d'aigles et le siége de veluiau azuré à fleurs de lys. N° 3887.

366. Item une chayère de cyprès. N° 3889.

367. Item une chayère qui fust très richement ouvrée, en manière de fauldestueil, garnie de drap d'or à iiij pommeaux de feuillages renversez. N° 3891.

368. Item un baston tors (*la copie porte turcs*), en manière de potence, et dont la poignée est d'un lyon couchant assis sur iiij oyseaux estrange. N° 3892.

Chienetz de fer.

369. Premièrement : deux très beaulx chenetz de fer ouvrez à fenestrages et bestes. N° 3894.

Inventoire des chapperons qui furent à la royne Jehanne de Bourbon dont Dieux ay l'ame. N° 3886.

Ce dernier chapitre compte onze numéros et il termine l'inventaire qui en a par conséquent 3906. Le document entier forme un volume de 326 feuillets de parchemin, écrits à longues lignes et précédés de sept feuillets de registre. Une miniature d'un travail très-ordinaire est en tête du registre et couvre presque entièrement le premier feuillet. Elle représente le roi sur son trône.

LE C^TE DE LABORDE.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Tunis, le 19 décembre 1850.

MONSIEUR,

Je viens remplir la promesse que je vous ai faite de vous envoyer les deux inscriptions suivantes.

Ainsi que je vous l'ai fait précédemment connaître, ces inscriptions gravées en creux sur deux dalles, l'une de marbre blanc poli, l'autre de pierre dure, ont été trouvées dans les premiers jours du mois de mai dernier à la *Mahomedia,* l'un des palais de S. A. Ahmed Bey, situé à 3 lieues environ au sud de Tunis. Cette résidence du Bey s'élève, ainsi que les nouvelles et petites maisons qui l'entourent, sur les ruines éparses d'une ancienne ville romaine, dont le nom est resté inconnu jusqu'à ce jour. Peut-être est-ce l'*Ad Mercurium* indiqué dans la table de Peutinger. — Je ferai remarquer, en passant, qu'au nombre des chroniqueurs arabes qui ont écrit l'histoire de Tunis, il en est un, *El Scheikh Et Tidjani,* qui dit, en parlant de *Mahomedia,* que cette localité portait autrefois le nom de TABRIA.

Les inscriptions qui m'occupent ont été trouvées à un mètre environ sous terre, dans la cour qui précède une petite maison récemment construite par Sidi Moustapha Khaznadar, ministre de l'intérieur et des finances. Aussitôt que le Bey fut prévenu de cette découverte, il s'empressa de mettre cette sépulture chrétienne à l'abri de toute profanation, en faisant suspendre tous les travaux d'excavation entrepris dans cet endroit; il fit en outre scrupuleusement recouvrir ces tombes après en avoir fait retirer seulement les dalles portant les inscriptions, et il ordonna que la place où ces fouilles avaient été faites, fût pavée. M. de Théis, consul général de France, à Tunis, informé à son tour de ces circonstances, se rendit à la *Mahomedia,* accompagné de monseigneur Fedèle, évêque de Rosalia et vicaire apostolique de Tunis. A la demande de M. le consul général de France, le Bey fit don de ces deux pierres tumulaires à l'église paroissiale de Tunis, où, par les soins de monseigneur de Rosalia, elles ont été scellées dans un mur.

L'on m'a assuré que lors de cette découverte, l'on a remarqué que ce tombeau d'évêque se trouvait placé entre deux autres sépultures, l'une au-dessus et l'autre au-dessous, et que l'on avait mis également, à côté, d'autres tombes à découvert. Était-ce là le cimetière particulier d'une église? était-ce la nécropole de la ville dont il reste encore à trouver le nom?

On ajoute qu'une monnaie d'or a été trouvée dans le tombeau en question; malgré mes actives recherches je n'ai pu parvenir à me la procurer. Elle aurait pu aider à fixer la date de cette sépulture.

Voici ces deux inscriptions telles qu'elles sont tracées sur les deux dalles :

N° 1.

ROMANVS EPISCOP....
EXITIOSVS EPCP
IN PC ⊲ DP ⊲
ÇIII KL ⊲ DC ⊲
IN PACE ▾ D ▾ XI K....
RVSTICVS EPISCOPVS IN PACE D ▾ K ▾ I....

N° 2.

COSTANTINVS
SVBD. IN PACE VIXIT
AN ȝ ꝏD. XQ KL ꝟb.

Voici comment je lis ces inscriptions :

N° 1. *Romanus évêque*
Exitiosus évêque a
été déposé en paix le 8 des
kalendes de décembre.....
.... (a reposé) en paix le 11e jour des kalendes de...
Rusticus évêque (a reposé) en paix le jour des kalendes de J...

N° 2. *Constantinus*
sous-diacre est mort en paix,
à l'âge de 20 ans, le 15 des kalendes de février.

Le n° 1 a un mètre 41 centimètres de long sur 70 centimètres de largeur, 5 centimètres d'épaisseur. Cette dalle est rompue dans la largeur.

Le n° 2 a un mètre 40 centimètres de long sur 40 centimètres de largeur, 8 centimètres d'épaisseur. Pierre dure, complète et grossièrement travaillée.

L'inscription relative à l'évêque Exitiosus a té évidemment faite après coup. La preuve en est dans la place qu'elle occupe sur la dalle n° 1, ainsi que dans la forme même des caractères. Sans nul doute, cette tombe renfermait déjà les corps de Romanus et de Rusticus, lorsque celui d'Exitiosus y fut déposé.

Dans ces inscriptions comme dans presque toutes celles de la même nature, il y a certains caractères particuliers. Ainsi, le signe ç ou ⲥ équivaut au chiffre numérique v;

Le ⲭ ou l'x barré d'une barre au haut de la branche gauche, équivaut à xx, comme ⲭ équivaut à 30 et ⲭ à 40;

Le ⲥ me paraît être ici une S retournée.

M. l'abbé Bourgade, dans un mémoire inséré dans le numéro de juillet 1850 des *Annales de Philosophie chrétienne*, a lu ces deux inscriptions de la manière suivante :

N° 1.

ROMANVS EPISCOP
EXITIOSVS EPCP
IN PC. DP.
CIII KL DC IN PACE D XI K
RVSTICVS EPISCOPVS IN PACE DKI

N° 2.

CONSTANTINVS
SVBM IN PACE VIXIT
ANŌ X̄. D. XKAL FB.

Et il les explique ainsi :

N° 1. *Romanus episcopus*
Exitiosus episcopus (hic) in pace deposito
corpora (die) tertio kalendarum decembris
in pace (anno) quingentesimo undecimo Christi
Rusticus episcopus in pace (quievit anno) quingentesimo Christi

N° 2. *Constantinus*
sub monumento quiescit in pace vixit
anno Christi quingentesimo (die) decim ante
kalendas februarii.

M. Bourgade me semble être tombé dans de grandes erreurs. Il n'a fait qu'une seule et même inscription des 3 épitaphes d'évêques: au lieu de SVBD, lettres qui sont parfaitement lisibles à la deuxième ligne de l'inscription n° 2, et qui sont l'abréviation de *subdiaconus*, il a lu SVBM, qu'il a rendu par *sub monumento*; — il a donné à l'X la valeur initiale du mot *Christi*; — le ϛ de la troisième ligne de l'inscription d'Exitiosus, a été pour lui l'initiale de *corpora*; — le D de la dernière ligne de l'inscription n° 1, a été lu par lui comme étant un chiffre numérique (500), d'où son inconcevable erreur d'assigner à ces inscriptions une date certaine; cette erreur se reproduit pour chaque D de ces deux inscriptions; — il n'a pas vu que le signe X barré représentait le chiffre numérique XX; — dans l'inscription n° 2, il rend ce signe ϛ par un A, lorsque dans l'inscription n° 1, il commet cette autre faute de le rendre par un C, initiale de *corpora*, etc.

Je ne pousserai pas plus loin cet examen critique du travail de M. l'abbé Bourgade.

Rien n'indique l'année à laquelle remontent ces inscriptions, et en admettant même que ces trois évêques soient les mêmes que ceux désignés dans la liste des évêques d'Afrique, donnée par Morcelli, l'incertitude quant à la date de ce monument épigraphique, serait la même; car l'auteur de l'*Africa sacra* n'indique pas l'année de la mort des prélats dont il parle.

Quoi qu'il en soit, je vais rappeler ici les extraits de Morcelli qui pourraient s'appliquer à ces trois noms d'évêques.

« ROMANVS (tamadensis). Centesimus hic est in albo episcopo-
« rum quos e Mauretania cæsariensi anno CCCCLXXXIIII. Cartha-
« ginem usque ad conventum profectos rex Hunericus cum reliquo
« collegarum cœtu relegavit. In exilio defunctum Romanum adjecta
« mortis nota declarat. »

« EXITIOSVS (verensis). Hunc notitia vicesimum sextum nume-
« rat inter episcopos provinciæ proconsularis qui anno CCCCLXXXIIII.
« Carthaginem ad conventum profecti, jussu regis Hunerici in exi-
« lium cum reliquis acti sunt. Fuit autem ex iis, qui in insulam
« Corsicam deportati fuere. »

« RVSTICVS (tetcitanus). Est hic ordine septuagesimus septimus
« in albo episcoporum qui e provincia Byzacena anno CCCCLXXXIIII.
« Carthaginem conventus caussa petierunt exilioque ab rege Hune-
« rico cum ceteris collegis multati sunt. »

Je ne finirai pas ma longue lettre, sans exprimer à M. A. Berbrugger, correspondant de l'Institut et bibliothécaire d'Alger, qui se trouve dans ce moment de passage à Tunis, mes remercîments pour l'empressement amical qu'il a mis à me prêter le concours de ses lumières et de son expérience, dans la lecture et l'explication de ces deux inscriptions tumulaires.

Agréez, Monsieur, etc.

ALPH. ROUSSEAU.

SUR

LA MÉDAILLE DES SOTIATES D'AQUITAINE,

AVEC LA LÉGENDE DE LEUR CHEF OU ROI, ADIETVANVS,

A L'OCCASION D'UNE NOTE DE M. WALCKENAER,

INSÉRÉE DANS LA *GÉOGRAPHIE ANCIENNE HISTORIQUE ET COMPARÉE DES GAULES*, ETC.

Dans cet excellent ouvrage (1), indispensable à quiconque s'occupe de recherches sur la géographie et les positions itinéraires de notre ancienne Gaule, le digne successeur et continuateur de d'Anville, après avoir établi avec son exactitude ordinaire et d'après les autorités les plus irrécusables, la position du peuple *Sotiate* dans l'Aquitaine novempopulaine ou novempopulane (2), ajoute dans une note au sujet d'un mémoire que nous avons fait imprimer, il y a déjà plusieurs années, sur ce même peuple, son autonomie, son territoire longtemps contesté, les circonstances remarquables du siége de son *oppidum* (3) par le jeune Crassus, lieutenant de César, et rapporté dans les *Commentaires* de ce dernier (*De bello gallico*, lib. III) : « Quant

(1) Voyez la note au bas de la page 284, tome I, de cet important ouvrage qui se trouve aujourd'hui dans toutes les bibliothèques, à côté de la notice de l'ancienne Gaule de l'illustre géographe d'Anville.

(2) L'ancienne et primitive Aquitaine, l'une des trois grandes divisions des Gaules (Aquitanique, Celtique et Belgique), bornée par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne, et telle que César la décrit et la délimite dans ses *Commentaires*, au moment de la conquête romaine. Cette même province, composée dans l'origine de neuf peuples distincts (parmi lesquels figuraient les *Sotiates*), reçut par ce motif la dénomination de *Novempopuli* d'Aquitaine, lorsque Auguste agrandit et étendit son territoire jusqu'à la Loire, et enfin, elle prit le nom de *Novempopulania* et d'*Aquitania tertia*, lors du partage de la Gaule Aquitanique en trois provinces.

(3) *Oppidum Sotiatium*, dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, *Sotium*, dans les chartes du moyen âge et les actes du diocèse d'Eauze et d'Auch, *Civitas de Sosia, Sotia, Socia, Sotiense, Castrum de Socio*, etc., etc.

à la médaille trouvée à Vieille-Toulouse (4), qui offre d'un côté la tête du roi des *Sotiates* ADICTVANVS (5), et de l'autre le mot SOTIAGAE (6), et qui se trouve décrite dans les mémoires de la Société archéologique du midi de la France (t. I, p. 114 et suivantes (*nous la considérons comme très-suspecte.* »

Cette médaille, dont il existe un assez grand nombre d'exemplaires connus, en argent et en bronze, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les mains des marchands et des brocanteurs, et dont, du reste, comme on le verra plus bas et comme le sait M. Walckenaër, nous n'avons pas le premier donné la description et l'attribution, dans le recueil académique susmentionné, n'est pas plus *suspecte* aujourd'hui aux yeux de nos numismatistes que beaucoup d'autres médailles gauloises dont, grâce aux *légendes* (et il en est peu d'aussi satisfaisantes et d'aussi complètes, à l'avers et à l'obvers, que celles de notre monnaie *sotiate*), l'authenticité et l'attribution ne sont plus ni douteuses, ni contestées, à cette heure.

Les deux plus anciens exemplaires connus de notre monnaie sotiate faisaient partie de la riche collection du vénérable et docte Pellerin, qui a laissé un nom si respecté dans la science; il les décrivit et les édita pour la première fois dans son Recueil de médailles de chefs et de peuples gaulois. Le premier de ces exemplaires (argent) publié par notre auteur était fruste, et sa mauvaise conservation ne lui permit pas de bien apprécier les caractères des inscriptions de la face et du revers, et de reconnaître exactement la valeur des lettres qui les composaient : il lut d'abord du côté droit ΛΛΕΤΩΝVS (*Dalectuonus*), et de l'obvers SOTIOΓA (*Sotioga*) (7). Cependant, tels étaient chez Pellerin la sûreté du coup d'œil, l'habitude des médailles, et le sentiment instinctif, que ces fausses indications, qui auraient complétement dérouté un autre numismatiste, ne le firent point se four-

(4) Localité très-voisine de Toulouse, et dont l'origine est encore fort problématique, malgré ce nom de *Vieille-Toulouse*, qu'elle reçut on ne sait guère à quel titre, car il paraît démontré qu'à aucune époque de son existence, *Tolosa*, la capitale des Volces Tectosages, *la cité palladienne*, etc., n'a changé d'assiette. Quoi qu'il en soit, on découvre journellement sur l'emplacement de Vieille-Toulouse, beaucoup de médailles gauloises, grecques, espagnoles, puniques, romaines, etc., au milieu d'un grand nombre de débris de constructions antiques appartenant à diverses époques.

(5) Ce mot ainsi écrit offre une faute d'impression dont les ouvrages les plus soignés ne sont pas exempts. C'est ADIETVANVS qu'il faut lire.

(6) Autre faute d'impression ; lisez, SOTIOGA (ou SOTIOΓA) (*sic*).

(7) Tome I, planche I, n° 4.

voyer. Il reconnut d'une manière certaine ce type altéré pour appartenir aux *Sotiates* mentionnés par César et à leur chef belliqueux dont le nom est écrit de plusieurs manières, mais, à ce qu'il paraît, toujours inexactement dans les différents manuscrits des Commentaires, *Adiatounus*, *Aliatunnus*, *Adiatuunus*, *Adcantuunus*, etc., *le plus souvent Adcantuanus*.

Plus tard, un nouvel exemplaire (argent) de la même pièce, mieux conservé, mit notre savant antiquaire sur la voie pour une meilleure lecture et lui fit reconnaître son erreur relativement à celle du nom du chef des *Sotiates*, il y lut avec certitude la légende REXADIETVAN (pour *Adietuanus*). Il fit graver cette nouvelle médaille dans le quatrième supplément de son ouvrage. Après la mort de Pellerin, cette dernière pièce fut acquise, à la vente de ses collections, pour le Cabinet des antiques et des médailles de la Bibliothèque nationale. Elle a été décrite par M. Mionnet avec deux autres semblables, mais moins bien conservées et dont l'une est en bronze (8). Notre bien regrettable correspondant, confrère et ami, lisait également REXADIETVANVS, et au lieu de *Sotioga*, SOTIOTA, en lettres toutes latines et sans mélange de grecques. M. Mionnet rangea d'abord ces médailles dans la classe des incertaines des Gaules, mais nous avons devers nous la certitude et les preuves qu'il les attribua plus tard avec certitude aux *Sotiates* ; lorsque nous nous occupions de nos recherches sur les antiquités de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine, nous dûmes à l'obligeance si connue de cet excellent homme, des empreintes en soufre de ces mêmes pièces. Leur attribution avait échappé à l'attention et à la sagacité ordinaires d'Eckhel, dont les attributions des monuments de l'autonomie gauloise offrent du reste bien des lacunes et laissent beaucoup à désirer, et de Sestini, puisque ni l'un ni l'autre n'en font mention.

Il y a déjà plusieurs années que, dans les recherches dont nous venons de parler à l'instant, et particulièrement dans notre dissertation faisant partie du recueil des mémoires de la Société archéologique du midi qui a motivé l'observation du savant académicien, que nous avons cru ne pas devoir demeurer sans appel et sans réponse, nous avons adopté l'attribution de feu Pellerin, qui, au premier aperçu et faute d'un plus *ample informé* auquel M. Walkenaër n'a pas eu le loisir de se livrer dans un ouvrage de l'importance du sien et tout à fait étranger, par sa spécialité, à la numismatique, a pu lui paraître

(8) Tome I, p. 85, nos 4 et 5 ; p. 94, n° 121, et Supplément, 165, n° 37.

suspecte et douteuse, comme au premier moment à M. Mionnet lui-même.

Mais, depuis la publication de nos travaux sur les monnaies des *Sotiates*, l'attribution que nous défendons a obtenu l'appui de deux autorités du plus grand poids dans la science, de celles de MM. de La Goy et Duchalais, l'un dans sa *Notice sur l'attribution de quelques monnaies des Gaules, inédites ou incertaines* (9), et l'autre, dans sa *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, accompagnée de notes explicatives* (10). Dans son intéressante notice, qui se recommande auprès des hommes érudits par les mêmes genres de mérite qui distinguent à leurs yeux ses autres écrits relatifs aux études numismatiques, M. de La Goy a décrit deux nouveaux exemplaires (argent), avec variété de la médaille d'Adietuanus. Sur l'un et l'autre, notre docte et bienveillant correspondant d'Aix lit également : REX. ADIETVANVS et REX. ADIETVA, et au ℞. SOTIOTA. Enfin, cette leçon a aussi été adoptée par M. Duchalais, dans l'ouvrage précité, à l'article *Sotiates* d'Aquitaine; et à l'occasion du signalement et de l'attribution de cette pièce aquitaine, il ne perd pas l'occasion de faire observer que « le revers des médailles du roi *Adie-* « *tuanus* ou *Adjectanus* est servilement copié de celui des deniers de « la famille *Satrienas* (11), » imitation qui se reproduit si fréquemment à l'égard du denier consulaire romain, en général sur les monnaies autonomes gauloises; soit à l'avers avec l'effigie de la déesse *Roma* (12), soit à l'obvers.

Si la chose n'était plus que superflue, nous pourrions encore consigner ici comme un fait acquis d'avance en faveur de notre cause, que M. de La Saussaye, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et directeur de la *Revue numismatique*, qui possède dans sa riche collection de médailles antiques un bel exemplaire du quinaire (argent) du chef des *Sotiates*, n'hésite point à adopter la leçon et l'interprétation de ces numismatistes, ses collaborateurs et ses confrères, et qu'il les a consignées dans sa *Numismatique de l'Aquitaine* faisant suite à celle de la Gaule narbonnaise; ouvrage annoncé et attendu avec impatience, mais dont les circonstances politiques actuelles, re-

(9) Page 16-18.

(10) Page 16, 428.

(11) Ce revers représente une louve marchant à droite (comme dans le quinaire des *Sotiates*), au-dessus, ROMA ; à l'exergue, P. SATRIENVS.

(12) Ou de Minerve ; c'est toujours la même divinité sous les deux noms.

tardent la publication comme celle de tant d'autres labeurs scientifiques, trop souvent ralentis et même interrompus par les révolutions....

En nous résumant, nous croyons donc pouvoir assurer ici sans crainte d'être démenti, que l'attribution aux Sotiates aquitains du quinaire gaulois, des légendes REX. ADIETVANVS. ℞. SOTIOTA, due à l'antiquaire Pellerin, renouvelée par nous et plus tard confirmée par les autorités si respectables en numismatique que nous venons de produire, est aujourd'hui généralement adoptée, tandis qu'au contraire l'opinion émise par le savant auteur de la géographie ancienne des Gaules, un instant autorisée et motivée peut-être par une première classification de M. Mionnet, n'est plus admise à cette heure par aucun numismatiste, et est même vraisemblablement abandonnée par M. Walckenaër, lui-même, s'il a eu le temps de revenir sur la question depuis l'impression de son livre.

Quoi qu'il en soit, l'illustre académicien dont depuis longues années l'amitié nous est chère, autant que son appui et ses conseils nous ont été profitables, reconnaîtra qu'il nous appartenait plus qu'à personne, à titre d'historien des *Novempopuli* d'Aquitaine et particulièrement des *Sotiates*, nos bons voisins, de rétablir, au profit de la vérité et de l'exactitude historique, un fait aussi important à leurs yeux, et qui n'est pas même sans quelque intérêt pour les amis de la science. Si nous avions besoin d'une excuse, ce motif serait la nôtre auprès du digne secrétaire perpétuel de notre Académie.

Du reste, dans cette circonstance, nous ne craignons pas d'en appeler de Philippe à Philippe lui-même, comme la bonne femme de Macédoine.

La médaille qui vient de nous occuper, aura toujours un mérite apprécié des archéologues et des historiens et surtout de ceux qui travaillent à débrouiller nos origines nationales et à y porter la lumière, c'est de nous avoir fait connaître le véritable nom du héros aquitain qui défendit si vaillamment l'*oppidum Sotiatium*, cette clef de l'Aquitaine du côté de la Celtique (13), contre les forces romaines commandées par P. Crassus, et ce mérite a toute sa valeur pour M. Walcke-

(13) Les *Sotiates* n'étaient séparés de la Celtique que par la Garonne, limites des deux provinces (Aquitanique et Celtique), au temps de César, et à laquelle ils confinaient. Aussi Crassus, qui venait du pays des *Vénètes*, en traversant ce fleuve, vers le point de Thouars, se trouva-t-il sur le territoire Sotiate au début de sa campagne contre les Aquitains, chez lesquels il est encore aisé de suivre sa marche stratégique, les *Commentaires* de César à la main.

naër. Ce n'est pas le premier et le seul service de ce genre que la numismatique gauloise a rendu à l'histoire de notre pays. Les Grecs et les Romains ne se mettaient guère en souci d'écrire correctement les noms propres appartenant aux hommes et aux populations des nations dites barbares, c'est-à-dire d'origine étrangère à la leur. Sous ce rapport, le bienfait que nous venons de signaler suffirait donc pour recommander les monuments de l'autonomie de nos ancêtres à l'estime et à la reconnaissance des érudits, et ce n'est pourtant pas l'unique service dont on lui soit redevable.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France et des Comités historiques, etc.

TAPISSERIES DE L'ÉPOQUE DE LOUIS XII,

EXPOSÉES AU MUSÉE DE CLUNY.

Les dix tentures qui vont faire le sujet de cette notice ont été exécutées à Arras, vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe ; elles retracent l'histoire de David et de Bethsabée. On ignore par qui elles ont été faites : tout ce qu'on sait de leur histoire se résume en quelques probabilités accréditées par une tradition qui ne repose cependant sur aucune donnée historique. Les uns assurent qu'elles ont été exécutées pour la cour de France, les autres (1), et c'est l'opinion qui est généralement admise, prétendent qu'elles étaient destinées à Henri VIII, roi d'Angleterre, les donnant comme allusion à l'histoire de ce roi et d'Anne de Bolein. Dans ce dernier cas, on pourrait supposer, sans crainte d'être contredit, que le dessin serait tiré des cartons d'Holbein.

Si nous n'avons rien de bien positif sur l'origine des tapisseries du musée de Cluny, nous savons du moins qu'elles ont appartenu au duc d'York et au marquis Spinola, puis à la famille des Ferra de Gènes, les derniers propriétaires. En 1847, sur l'avis de la commission des monuments historiques, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, fit acheter ces magnifiques tentures (2). On décida alors qu'une salle spéciale serait destinée à l'hôtel de Cluny pour l'exposition de ces tapisseries, regardées comme un spécimen admirable de ce genre, à cause de la variété des tableaux, de l'éclat des couleurs, de la diversité des costumes, et de la richesse des broderies d'or et d'argent qui les couvrent.

Comme nous le disions en commençant, ces tapisseries nous retracent l'histoire de David et de Bethsabée ; elles sont cataloguées sous une série de dix numéros (1692 à 1701). La première (n° 1692) représente David faisant transporter l'arche de Dieu à Jérusalem et

(1) *Cat. du musée de Cluny.* Paris, 1850, in-8°, p. 219.

(2) Leur dimension varie de neuf à six mètres de largeur sur une hauteur uniforme de quatre mètres soixante centimètres. Elles ont été achetées trente-six mille francs par l'État.

la mort d'Husa. Voici les détails de ce tableau : à gauche une maison gothique, de modeste apparence, meublée comme l'étaient les maisons du XVe siècle ; deux personnages, en costume de la même époque, sont occupés l'un à dicter, l'autre à enregistrer les événements qui se passent sous leurs yeux dans le tableau. Le scribe est assis devant un pupitre sur lequel repose le livre des annales. On voit dans beaucoup de manuscrits des siècles antérieurs des représentations analogues. Au-dessous des deux personnages en question, on lit le quatrain suivant, inspiré des livres de Samuel (1) :

Ducitur. archa. sternitur. Osa.
Rex. David. hosti. bella. paratque.
Obsidet. urbem. plebs. animosa.
Bersabee. se. fonte. lavatque.

C'est l'histoire abrégée des événements retracés sur quatre où cinq de nos tapisseries. On voit en effet dans le fond et en haut du tableau, l'arche d'or, semblable à une châsse et atelée de deux bœufs au pas tranquille et lent que conduisent Husa et Ahio, fils d'Abinadab. A cet instant Husa, qui d'une main indiscrète avait osé toucher l'arche, est frappé de mort par Dieu, qu'on aperçoit caché presque entièrement derrière un rayon de lumière. David, précédé des trompettes d'Israël, marche en avant en jouant de la harpe. C'est la première scène. Au-dessous de cette petite représentation, où les lois de la perspective sont loin d'être observées avec une scrupuleuse exactitude, se dessine un autre épisode : David ayant revêtu un éphod de lin, entre dans la ville sainte, en passant sous les fenêtres de Michol, fille de Saül « qui le méprise en son cœur. » Le roi est entouré des grands de sa cour ; les uns portent les insignes de la royauté, les autres les marques de leurs fonctions. Le grand prêtre marche derrière l'arche sainte ; il est vêtu d'une longue robe, a la tête coiffée d'un turban et tient à la main une longue verge, symbole de son autorité. Parmi les figures qui entourent l'arche de Dieu, on voit un personnage les épaules couvertes d'un manteau bleu, portant au cou le collier des ordres, et en tout semblable au chancelier de l'échiquier ; c'est sans doute cette ressemblance de costume qui aura donné lieu à l'hypothèse, qui consiste à voir dans les représentations des tentures du musée de Cluny, une allusion à l'histoire de ce roi

(1) Liv. II, ch. VI.

qui changeait de femmes comme une femme change de robes (1), qui répudia deux épouses, en fit décapiter deux autres et éventra la cinquième.

Dans le second tableau (n° 1693), David, qui a aperçu Bethsabée à la fontaine, en est épris et l'envoie quérir par un messager (2). Le roi est à la fenêtre principale de son palais et voit ses messagers arrivant devant Bethsabée, occupée à se baigner avec ses femmes. Sur le même plan Bethsabée qui a été enlevée par les limiers du monarque, se prosterne devant David qui, descendu de son observatoire, vient sur le seuil de la porte du palais pour recevoir la belle éplorée.

La tenture (n° 1694) est la suite du précédent; c'est une tragédie en cinq actes. David a fait demander Urie, mari de Bethsabée, qui se prosterne sur les marches du palais devant le maître de ses destinées. Un écuyer retient par le frein le cheval que montait Urie; en voyant cette scène, il est impossible d'y méconnaître un vassal prêtant foi et hommage à son souverain. En second lieu, David, entouré de sa cour, est assis sur son trône, il remet à Urie, agenouillé devant lui et revêtu de l'armure des preux, un message cacheté. Urie, qu'on aperçoit de nouveau à deux pas de là, est remonté sur son palefroi et sort de la ville au milieu de ses chevaliers, en faisant les adieux les plus touchants à Bethsabée qui l'accompagne avec ses femmes jusqu'aux portes de la ville. A droite, au haut du tableau et dans le lointain, on voit le siége de Rabbath et la mort d'Urie, tué dans un combat singulier, dans une espèce de tournoi, par un chevalier armé comme lui d'une lance, dont il le perce. A gauche, du côté opposé du tableau, David dans une chambre de son palais couvre Bethsabée de ses baisers!

L'armée de Joab se préparant à l'assaut de la ville de Rabbath forme le sujet du n° 1695. Urie revêt ses armes. Le tableau suivant (n° 1696) nous offre une représentation identique à celle de la première tapisserie; trois personnages, cette fois, paraissent occupés à dicter ou à écrire les événements. On lit au bas de la toile et en lettres d'or la traduction libre des versets de Samuel :

Bersabee. parit. candida. regi.
Prole. nata. obiit. fraudat. uriam.
Res. est. natha. ait. dissona. regi.
Rabbath. vi. tenuit. vastat. et. illam.

(1) Victor Hugo, *Marie Tudor*, journée I, scène II.
(2) Samuel, XI, I.

En effet, la ville de Rabbath, après avoir été assiégée, succombe et l'armée de Joab la saccage et la pille, des soldats apportent au commandant en chef les vases sacrés et les trésors de la ville.

David que la cour entoure (n° 1697) reçoit la nouvelle de la victoire remportée par ses troupes et de la mort d'Urie. La joie est peinte sur tous les visages!

La tenture suivante (n° 1698) nous donne une idée de la splendeur d'une cour souveraine au XVe siècle. David assis sur un trône au fond duquel brille un écusson brodé d'or, est entouré des officiers de sa maison, portant le costume et les insignes de leurs fonctions. Bethsabée, vêtue d'un large manteau de pourpre, se jette aux pieds du roi; une foule innombrable garnit une galerie supérieure de la salle. Il est impossible de décrire la variété de costumes, de couleurs, qui frappent la vue en étudiant ce magnifique tableau.

Sur ces entrefaites, le roi apprend la mort de l'enfant de Bethsabée, et ceci fait le sujet du n° 1699. David est agenouillé devant un prie-Dieu, au moment où deux de ses serviteurs lui annoncent cette triste nouvelle. Il entre dans le temple, toujours suivi de sa maison, pour se prosterner devant l'Éternel. Un page le suit et porte la queue de sa robe; le connétable, l'épée nue à la main, précède le roi. La scène suivante est la traduction de ce verset de l'Écriture: «Et ayant demandé « à manger, on lui présenta du pain, et il mangea. » Cependant David reçoit un messager de la part du maréchal de ses camps et armées et part pour Rabbath; est-ce une pénitence qu'il s'impose, est-ce une consolation qu'il va chercher en triomphant par ses lieutenants? la toile n'en dit rien et nous n'en savons pas davantage. David s'en va donc en guerre, à la tête de son armée; une avant-garde de chevaliers, coiffés de casques aux blancs panaches et armés de lances, précède le roi, qui chevauche sur un blanc destrier, un page marche à pied à ses côtés; ses officiers l'entourent, l'un deux porte le gonfanon de pourpre.

David est arrivé au camp (n° 1700). Les tentes sont dressées et le roi reçoit la couronne et les insignes de la royauté pris à Rabbath. Ses officiers se pressent à l'entour et semblent s'extasier sur la quantité de trésors dont ils convoitent déjà leur part. L'armée toujours composée de chevaliers, forme la haie; plusieurs officiers sont à cheval, entre autres le porte-étendard dont l'oriflamme cette fois est de drap d'or. Deux pages retiennent par la bride le cheval du roi.

Le dernier tableau (n° 1701) nous retrace la pénitence de David. Dans le haut de la tapisserie, à gauche, Dieu apparaît dans les nues

à Nathan agenouillé. Viennent ensuite sur le même plan des personnages allégoriques, aux ailes de diverses couleurs, ce sont : *Contricio*, à genoux ; *Ira Dei*, armée d'une longue épée dont elle semble menacer ; *Misericordia*, la couronne sur la tête et tenant une branche de lis ; *Justicia*, son épée et ses balances à la main ; *Sapiencia*, à genoux, ayant son miroir et sa tête de mort appuyés sur la poitrine ; *Pœnitencia*, une épée à la main, poursuivant *Luxuria*, qui s'enfuit emportant un coffret. Au-dessous de ces figures, David et Bethsabée entourés des grands du royaume et assis sur un trône et dans l'attitude de la pénitence, écoutent les remontrances de Nathan. Dans un coin du tableau, un personnage qui paraît faire partie de la suite du roi, tient une légende ainsi conçue : « David. per. natam. correptus. penitet. » C'est la moralité du tableau.

La salle où sont exposées ces magnifiques et splendides tentures vient d'être tout récemment édifiée à la place qu'occupait jadis une salle romaine dépendant du palais des Thermes. Les murs qui sont romains ont été respectés, seulement comme ils offraient l'apparence de ruines, ils ont été couverts de toiles peintes pour préserver les tapisseries. La voûte de la salle a été faite sur l'arrachement de la voûte romaine. Quant au pavage émaillé de la pièce, c'est une heureuse imitation des anciens dallages du XIIIe siècle, trouvés à Saint-Denis il y a quelques années. On ne pouvait choisir un meilleur emplacement pour exposer les tapisseries que nous venons de décrire, aussi nous ne saurions trop louer M. du Sommerard, conservateur du musée, de l'habileté avec laquelle il a su tirer aussi bon parti d'un emplacement considéré jusqu'à présent comme inutile. C'est aussi à M. du Sommerard que l'on doit la conservation et la restauration d'un escalier aux chiffres et armoiries de Henri IV et de Marie de Médicis, escalier qui existait au Palais de justice près l'arcade de la rue de Jérusalem. Cet escalier, qui a été remis en place, sert de communication entre les galeries du rez-de-chaussée et celles du premier étage du musée. Il conduit directement de la grande salle des tapisseries à celles des armures.

Ce qu'on vient de lire est bien insuffisant sans doute, mais pour bien décrire ce que nous venons d'ébaucher à peine, il faudrait des volumes ; nous avons voulu rester dans le cadre d'un article de *Revue*, et nous regrettons de devoir être si bref. Notre intention, en faisant connaître aux érudits et aux artistes ces tapisseries, est de livrer cette mine si riche et si abondante à des hommes plus habiles que nous, qui se chargeront de l'exploiter. VICTOR LANGLOIS.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous extrayons d'une lettre de notre collaborateur M. le commandant de La Mare, datée de Tagumadi, le 15 décembre 1850, les détails suivants sur les ruines de cette ville : « Tagumadi, ville antique de l'Algérie, dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs (voy. vi^e année, p. 396), est déserte et peu connue ; elle est encore appelée par les Arabes Bordj-Timiga. Elle est située à sept lieues nord-est de Lambèse, et est, comme cette dernière ville, environnée de hautes montagnes couvertes de neige en ce moment ; aussi la maison de toile que j'habite, et d'où je vous trace ces lignes, ne me garantit pas beaucoup du froid. Lambèse, qui est ma capitale, est à vingt-cinq lieues sud de Constantine, ce qui n'empêche pas qu'il y fait beaucoup plus froid que dans cette dernière, qui, elle-même placée à vingt lieues au sud de Philippeville, a à supporter des frimas inconnus à ce port de mer. Il est à remarquer que, dans ce pays si singulier, plus on marche au sud, dans certaines limites, plus on a froid. Je reviens à Tagumadi, où j'ai trouvé, après un déblai de trois mètres, un théâtre presque entier. J'ai dessiné un temple (le Capitole, d'après une inscription) orné de colonnes corinthiennes cannelées, qui ont à la base près de deux mètres de diamètre. Ce temple était entouré de portiques, de colonnes de moindre dimension. Le plus beau monument de la ville, le mieux conservé, est un magnifique arc de triomphe avec trois portes, ayant toutes ses colonnes corinthiennes de marbre, sculptées avec beaucoup de délicatesse, la plupart encore en place. On trouve encore à Tagumadi beaucoup de mosaïques et de monuments renversés, que je n'ai pu déterrer faute de temps et d'argent ; aussi, les trois mois qui m'ont été accordés étant sur le point de finir, je viens de solliciter la haute faveur d'une prolongation de séjour dans cette contrée. »

— Une médaille d'or carthaginoise de la collection de M. Allier de Hauteroche, a été vendue avec la collection de ce savant numismatiste. Elle porte le type dont nous reproduisons ici la gravure d'après la planche jointe au catalogue de cette collection, rédigé par M. Dumersan.

M. de Luynes, s'occupant de décrire les plus notables variétés des

médailles frappées par les Carthaginois, a vainement recherché dans les collections de Paris cette médaille, dont la légende, probablement mal transcrite, est d'une grande importance. Il serait bien reconnaissant si le propriétaire de ce curieux monument numismatique, voulait bien lui en envoyer une empreinte avec le poids; il recevrait éga-

lement avec gratitude toutes les empreintes de médailles d'or ou d'electrum de cette série, au type de la tête de Cérès, avec le cheval pour revers, portant des caractères phéniciens, soit dans le champ, soit à l'exergue.

On est prié d'adresser les envois à M. de Luynes, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 31, à Paris.

— La 15e livraison (texte et planches) du Musée de sculpture ancienne et moderne, par feu M. de Clarac, vient de paraître. M. Alfred Maury, qui s'est chargé de la publication des manuscrits de notre regrettable collaborateur, a donné dans ce volume la description d'un grand nombre de statues. L'ouvrage aura encore deux livraisons qui contiendront la fin du texte des statues et celui de l'iconographie; ce dernier travail entièrement neuf et que M. de Clarac n'avait point encore entrepris quand il est mort, sera de M. Maury. L'éditeur, M. V. Texier, a apporté dans l'exécution des planches et du texte de cette livraison le même soin que dans les précédentes, soin qui nous assure d'un prompt et heureux achèvement de ce bel ouvrage.

— *The Numismatist*, publication mensuelle; par Maximilien Borrell. Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs que Maximilien Borrell de Londres, amateur éclairé de la numismatique ancienne et moderne, vient de faire paraître à Londres la première livraison du *Numismatist*, journal mensuel, qui peu à peu formera, nous avons toute raison de le croire, un savant et concis résumé de numismatique. Le premier numéro sera beaucoup apprécié par tous les numismatistes; il contient plusieurs articles très-complets et intéressants, sur les médailles de Sybaris, Thurium, Copia (colonie romaine), Lo-

cri et sur quelques familles consulaires. Aussitôt que trois à quatre de ces livraisons mensuelles auront paru, nous donnerons une analyse succincte du travail si consciencieux et savant de M. Maximilien Borrell, dont l'activité est inépuisable. Sans même être numismatiste on lira ses notices avec intérêt. Le savant numismatiste anglais a l'intention de publier plus particulièrement des médailles inédites ou fort peu connues. Cette publication mérite les encouragements de tous les amis de la science numismatique.

— Lord Northampton, président de la Société royale de Londres, membre de la Société des Antiquaires, l'un des *trustees* ou tuteurs du Musée britannique, vient de mourir à Londres d'une manière subite. Le monde savant ressentira vivement cette perte si regrettable. Lord Northampton, homme de goût et de sérieuse érudition, était le plus ferme appui que l'archéologie et les études classiques eussent dans la haute société anglaise; les savants et les artistes de tous les pays étaient assurés de trouver chez lui un accueil non point fastueux et éphémère, mais constant et plein d'affection. Il avait visité l'Italie, la Grèce et l'Égypte, et les monuments qu'il a rassemblés dans cette dernière contrée viennent d'arriver à Londres, quelques jours après la mort de celui qui les attendait avec tant d'impatience. La dernière publication de lord Northampton que nous connaissions, est insérée dans l'*Archeologia*, sous le titre de : *Observations upon a greek vase discovered in Etruria bearing the name of the fabricator Nicosthenes.*

A. de L.

— Dans la séance du 7 mars, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. P. Mérimée a lu une lettre de M. de Saulcy, datée de Jérusalem, lettre dans laquelle le savant académicien rendait compte de ses explorations dans la Judée et principalement aux ruines de la Pentapole de la mer Morte. M. de Saulcy a retrouvé encore quantité de monuments qui ne laissent aucun doute sur l'emplacement qu'occupaient jadis les villes maudites. Le savant voyageur a aussi relevé la carte des environs du lac asphaltite, qu'il se propose de publier à son retour, et dans laquelle il rectifiera plusieurs points erronés des cartes dont on se sert habituellement pour explorer ces contrées.

BIBLIOGRAPHIE.

Musée d'antiquités classiques (the Museum of classical antiquities). Londres, 1851. PARKER.

Aujourd'hui, l'archéologie est, pour ainsi dire, l'étude de tout le monde savant, aussi les principaux archéologues de la Grande-Bretagne ont tout récemment publié à Londres leur première livraison avec gravures, plans, etc., du *Musée d'antiquités classiques*, recueil archéologique, journal trimestriel de mémoires originaux, sur l'architecture et autres branches d'art classique se rattachant d'une manière plus ou moins directe à la merveilleuse unité de la science.

Le second cahier paraîtra le 1er avril. Cette savante compagnie d'antiquaires a pris l'engagement de s'occuper aussi de la numismatique.

Les principaux collaborateurs sont : MM. Hittorff, Canina, Bonucci, C. R. Smith, U. R. Hamilton, Bunbury, Gibson, Donaldson, Schonborn, Italkener, Lynch, Lloyd, tous noms honorablement connus depuis longtemps dans la science archéologique.

JOSEPH CURT.

Lettres du baron Marchant sur la Numismatique et l'histoire ; édition annotée par les principaux numismatistes. — Paris, LELEUX, 1850, in-8°, 30 pl. (14 livraisons sont en vente).

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, dans les colonnes de notre recueil, de la nouvelle édition de ce livre si important pour la science. Aujourd'hui nous allons les tenir au courant des différents sujets traités dans les livraisons qui ont paru depuis notre dernier compte rendu.

La treizième lettre sur les monnaies impériales et barbares du Bas-Empire, est annotée par M. Victor Langlois. La quatorzième, sur les monnaies byzantines, contient une annotation par le même auteur, ainsi que la quinzième, sur la famille de l'empereur Héraclius. La lettre seizième, où Marchant apprécie la valeur des monnoies vandales est suivie d'une monographie spéciale sur les médailles des conquérants de l'Afrique, due encore à M. Victor Langlois. Dans la dix-septième lettre que Marchant a consacrée aux monnaies d'Hé-

lène, mère de Constantin, on trouve une dissertation de M. Lenormant, de l'Institut. La dix-huitième lettre, sur les médailles de Carthage, contenant une explication des mosaïques de Saint-Vital de Ravenne, a été annotée par M. Victor Langlois. Les dix-neuvième et vingtième lettres ont trait aux monnaies byzantines et du moyen âge. Quant au sujet de la lettre vingt-unième, il est fort important, c'est un essai sur les monnaies des rois goths d'Italie; M. le marquis de Lagoy, qui a bien voulu se charger de l'annotation de cette lettre, a rectifié avec son talent habituel plusieurs points importants laissés douteux par Marchant. Ce travail est suivi d'un essai sur les monnaies lombardes par M. Victor Langlois. La vingt-deuxième lettre contient une annotation de ce dernier sur les monnaies d'Héraclius et de ses successeurs. Enfin la vingt-troisième lettre sur les monnaies des empereurs grecs de Trébizonde est annotée par M. Victor Langlois.

Extraits historiques sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine aux XIVe, XVe et XVIe siècles, par M. V. Servais. Nancy, 1851, in-8°.

Ce travail, qui contient plusieurs citations de comptes extraits des archives de l'ancienne chambre de Bar, est fort important, puisqu'il nous donne la valeur exacte du prix de l'argent dans cette province au moyen âge. L'auteur a joint à ce travail quantité d'éclaircissements qui ajoutent un grand prix à sa publication, complément indispensable du travail de M. de Saulcy, sur les monnaies du comté de Bar.

Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux, par E. Lambert. Caen, 1849, in-4°, 3 pl.

Un vaste champ de sépultures dans les environs de la ville d'*Augustodurus*, dont l'existence était depuis longtemps révélée par des découvertes partielles, vient de fournir à M. Ed. Lambert, de Bayeux, le sujet d'un travail fort intéressant qu'il a inséré dans le XVIIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Cette nécropole, construite sur le mont Phaunus, remonte selon l'auteur à une époque antérieure à l'introduction du christianisme dans l'Armorique, à une époque où les Gaulois révéraient d'un culte spécial le dieu Belen, qui était encore adoré dans ce pays quand les armées romaines furent chassées par la valeur des Gaulois. Ce qui le prouverait en effet, c'est une inscription gravée sur une

borne milliaire, employée plus tard comme sarcophage ; cette inscription un peu mutilée a été expliquée par M. Lambert ; nous allons la reproduire telle que l'auteur de la notice l'a donnée avec les restitutions qu'il propose :

CONSTANTINO.
PIO. FELICI. INVICT.
AVG.
[PONT. MAX. P. P.]
[VICTORI.]
[MAXIMIANI.]
[AVG.]
[NEPOTI.]
DIVI.
CONSTANTI.
AVG.
PII. FILIO.

Outre cette inscription, M. Lambert donne la liste et le dessin d'une foule d'objets antiques, tels que fibules, armes, agrafes, médailles, etc., parmi lesquelles un bronze de Néron, un autre bronze d'Albin et un denier d'argent de Julia Domna.

Nous renvoyons le lecteur au travail de M. Ed. Lambert, où il trouvera de curieux renseignements sur les sépultures d'*Augustodurus;* maintenant que de nombreuses découvertes de cimetières antiques ont été faites en France, on ne peut manquer de s'intéresser aux recherches que font sur ce sujet les savants de nos provinces.

Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg, 1850, in-8°, t. IV, n°s 1 et 2.

Après un long retard dans notre correspondance avec la Société d'Archéologie russe, nous venons de recevoir les dernières livraisons parues de leurs Mémoires. Les savants archéologues qui composent la Société ont comme toujours fait preuve d'érudition et de zèle, seulement nous croyons devoir leur adresser un reproche qui loin d'attaquer leurs travaux, peut au contraire en faire ressortir le mérite. La Société, dans ses mélanges, donne, nous croyons, une trop large part à la description des médailles et monnaies contemporaines ; nous signalons seulement un exemple : on sait que, depuis 1830, une foule de médailles portant l'effigie de M. le comte de Chambord, avec plus ou moins d'emblèmes ou de devises, circulent en France comme à l'étranger. La Société, qui tient à mettre

ses lecteurs au courant de tout ce qui peut intéresser la numismatique, s'est vue obligée de publier une médaille où M. le duc de Bordeaux est représenté avec un rébus qui occupe les deux côtés de la pièce. Ce rébus archéologique est fort curieux et ne manquera pas d'intéresser les numismatistes nos arrière-neveux, mais, pour le moment, il ne mérite pas les honneurs de la description. En effet, le rébus n'est pas encore du ressort de l'archéologie. Nous demandons pardon à messieurs les membres de la Société de l'observation que nous prenons la liberté de leur faire, et nous espérons que la place donnée habituellement par les savants à cette numismatique de la veille sera occupée désormais par d'excellents Mémoires, tels que ceux dont nous avons maintenant sous les yeux un échantillon, et dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Dans la première livraison du tome IV, nous trouvons deux mémoires de M. Sabatier : l'une sur les médailles de Plautiana, femme de Pescenius Niger et d'Eupator II, roi du Bosphore; l'autre sur une monnaie d'Alexis Comnène, avec deux contre-marques en caractères cufiques. Vient ensuite un aperçu chronologique des tombeaux des deux côtés du Bosphore cimmérien, par E. de Muralt. Puis deux mémoires de M. le commandeur de Khœne, l'un ayant pour titre : *Ueber die im Russischen Reiche gefundenen abendländischen Münzen des Xe, XIe, XIIe Jahrhunderts;* l'autre est un supplément à l'histoire de la domination et la numismatique de la famille génoise Gatelusio à Lesbos. Enfin un travail de M. F. A. Vossberg sur les monnaies de Dantzick.

La seconde livraison ne le cède en rien à la première pour l'importance des mémoires qui y sont contenus.

On y voit : deux mémoires de M. Sabatier sur des médailles inédites de Bithynie, et sur quelques médailles inédites de familles romaines; la suite du travail de M. de Khœne dont nous venons de rapporter le titre. Puis la deuxième partie de la notice de M. Vossberg sur les monnaies de Dantzik, et enfin un travail de M. de Khœne sur une médaille de l'impératrice Catherine Ire et une autre de Marie Leczynska, reine de France.

Telles sont les matières traitées dans la première partie du tome IV des Mémoires de la Société de Saint-Pétersbourg. Chacun des travaux dont nous avons donné les titres, est une preuve de l'importance que prennent en Russie les diverses branches de l'archéologie antique et du moyen âge.

V. L.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

PAGES

Abbaye Saint-Martin d'Autun ; — de Fontaine Guérard ; — de Saint-Seine ; ouvrages sur ces abbayes mentionnés, 389, 390 ; — de Maubuisson 717
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Séance annuelle de l'), 387. — Nomination des membres et de correspondants..... 649
Acta sanctorum des Bollandistes, citations et études sur cette publication..... 336, 652
Aigues-Mortes. Son *Histoire*, par M. Em. Pietro 389
Aiguille (travaux à l'), broderies, tapisseries au moyen âge..... 38, 89, 549, 757
Albi (cathédrale d'). Sa monographie, par M. Crozes..... 716
Algérie, ruines de Lambesa, 123. — Tombeau de F. Maximus, 186. — (Inscription trouvée en), 311. — Inscription chrét. de Sétif, 369. — Ruines de Tefeced, 553 ; — de Tagumadi..... 762
Américain (Musée) au Louvre... 186, 247, 315
Ameublement complet d'un château au moyen âge..... 498
André (Saint-). Son iconographie..... 300
Angers ou Angiers. Monnaie de cette ville ; sa taxe..... 9
Anglaises (armées) chassées de France, au XVe siècle..... 721
Angleterre (Découvertes archéolog. en), 246, 659
Anjou. Monnaie de ce comté..... 9
Antiphonaire de Saint-Gall..... 129
Antiquaires (Société des) de France. Son Annuaire, 192. — Composition de son bureau..... 588
Antiquités romaines de Champlieu, 241 ; — mexicaines et péruviennes au musée du Louvre, 288, 315 ; — en Afrique. Voy. *Algérie*. — Classiques 765
Antiquities of Richborough, Reculver and Lymne. Lond., 1850. J. Russell Smith. (Annonce)..... 459
Apôtres (Iconographie des), par M. Guenebault..... 294
Aquitaine (Monnaie des Sotiates d')..... 751
Arabes d'Espagne. Documents numismatiques pour leur histoire..... 575, 671, 725
Archéologie (L'). Utilité de cette science.. 547
Architecture ogivale (Sur l'). Mémoire de M. Quicherat..... 65
Arcueil (Eglise d'). Son histoire et sa description..... 708
Arènes de Nîmes..... 194
Arménie. Recherches sur les monnaies des rois de ce pays 220, 262, 317, 416
Armes héraldiques sur le drapeau dit de Jeanne Hachette..... 92
Armorial historique et généalogique des maisons de Lorraine..... 652
Arneth (M.). Sa publication sur les pierres antiques. Annonce..... 252
Art (Objets d') des XIVe, XVe et XVIe siècles..... 79, 82, 496, 607
Art de la sculpture dans l'antiquité. 535, 621, 684
Artistes de l'église de Brou, leurs noms.. 40, 41
Artistes du moyen âge (Notice sur les) qui ont travaillé à la cathédrale de Chartres. 276
Artistes russes chrétiens. Leurs beaux ouvrages..... 236
Arts libéraux (les quatre) représentés en peinture murale dans une église..... 511
Assyriens (Monuments)..... 64, 427, 520
Attributs (Des) donnés aux apôtres 294
Auber (M. l'abbé). Sa description de la cathédrale de Poitiers. 248
Auch (Monographie de l'église cathédrale de Sainte-Marie d'). Annonce..... 652
Auguste (Porte d') à Nîmes..... 195
Autels en terre, 477 ; — en pierres brutes, 478 ; — en pierres travaillées 479
Autographe de Saint-Nersès de Lampron... 711
Avenches (Antiquités d')..... 452

Bague de fiancés..... 77
Bains et mosaïques antiques de Pont d'Oli. 513
Bains antiques, appropriés à des usages chrétiens..... 688
Banquet allégorique, représenté en tapisserie. 590
Barons. Leurs exactions sur les monnaies, réprimées ; obtiennent le droit de frapper monnaie ; désordres qui en résultent ... 1
Barthélemy (Saint). Son iconographie ... 301
Bas-reliefs du temple de Magnésie au Louvre, 247. — assyrien, planche et texte 520
Bayazid. Bas-relief trouvé dans ce lieu..... 560
Bayeux. Sa nécropole..... 760
Beauvaisis. Archéologie des monuments de cette province pendant l'époque romane... 379

PAGES

Bedford (Duchesse de). Son tombeau à Paris. 78
Beranger de Fredol. Recherches sur le sceau de ce personnage..... 24
Berri (Jean duc de). Notice sur sa bibliothèque..... 144, 354
Bestiaires luttant avec des ours..... 618
Bibliothèque de Jean, duc de Berry au XVe siècle. Notice et inventaire, 144, 224, 354
Bibliques (sujets) représentés en tapisserie. 757
Biot (M. Edouard). Mort de ce savant..... 64
Blois. Monnaies de ce comté..... 12
Boileau (M.), architecte de l'église de Mattaincourt..... 642
Bollandistes; leurs beaux travaux agiographiques mentionnés..... 336, 652
Bonaparte (M. Nap.-Louis). Histoire de l'artillerie..... 188
Bopp (M.). Sa grammaire de la langue indo-germanique..... 127
Bourges. Description de sa cathédrale..... 320
Bretagne (Taxe de la monnaie du duc de), 5; — Architecture de cette province aux XIe et XIIe siècles. Mémoire par M. de La Monneraye..... 389
Breteuil (Médailles trouvées à)..... 324
Bristol (Histoire descriptive de). Ouvrage anglais cité..... 460
Brou (Eglise de). Ses peintures, ses tombeaux, noms des artistes qui exécutèrent ce monument..... 40, 56
Brunet (M. Wlad.). Son mémoire sur les dynasties égyptiennes; cité et analysé, 692; — sa lettre à M. A. Maury au sujet de son Mémoire sur les dynasties égyptiennes. 730

Cabinet des estampes de Paris; classification de cette belle collection..... 314
Cachet d'or d'une figure de saint Jean le Théologien..... 238
Cachets chez les anciens..... 253
Cahors ou Caours. Monnaie de l'évêque de cette ville..... 11
Calendrier égyptien. Son histoire, par M. Brunet..... 699
Camées (Les) du cabinet de Vienne. Publication allemande. Annonce, 252; — d'Auguste au cabinet de Paris..... 254
Camp romain près de Compiègne..... 241
Caneto (M. l'abbé). Sa monographie de la cathédrale d'Auch. Annonce..... 652
Capponi. Beauté des couleurs des miniatures de son missel..... 326
Carte armorique à l'époque romaine publiée par M. Bizeul..... 391
Carte de Peutinger, publiée avec explication..... 192
Carthage, mosaïque trouvée dans cette ville. 260
Carthagénoise (Médaille)..... 762
Cartier (M. E.). Notice bibliographique sur la cathédrale de Poitiers..... 248
Cathédrale de Poitiers. Sa description par l'abbé Auber. Annonce, 248; — de Bourges, 320; — de Paris, sa restauration, 458; — d'Alby..... 716
Cédrenus. Sa cosmogonie citée. Quelle est la base de son système?..... 345
Ceinture de chevalier du XIVe siècle en argent doré..... 79

PAGES

Celtiques (Monuments)..... 473
Céramiques (Monuments). Ouvrages publiés sur cette matière..... 320
Chaldée (Basse-). Exploration de cette contrée..... 126
Champlieu. Découvertes archéologiques dans cette localité..... 241
Champollion-Figeac. Mémoire sur le Papyrus de Turin..... 34, 589, 653
Chants religieux exécutés à la Sainte-Chapelle de Paris en 1849..... 373, 567, 715
Chapelle funéraire des ducs de Lorraine, dite la Rotonde, à Nancy..... 549
Chapelles en style ogival de construction moderne, à Tours..... 587
Charles V, inventaire des meubles, joyaux et objets ayant servi au sacre de ce roi. 498, 731
Chartres. Monnaie de cette province..... 9
Chartres (Cathédrale de). Noms des artistes qui y ont travaillé, 277; — variantes sur la hauteur de cette église, 281; — histoire de ce diocèse, manuscrit cité..... 666
Chasseron (Le), rocher où l'on a trouvé des débris de constructions romaines. Conjectures à ce sujet..... 453
Château de Corbeil. Notice sur ce monument. 96
Châteaudun. Monnaie de cette baronnie; sa valeur fixée..... 9
Châteauraoul ou Châteauroux. Monnaie de cette seigneurie; sa taxe fixée..... 11
Château-Villain. Taxe de la monnaie du comté de ce nom..... 7
Châtillon-sous-Bagneux (Seine). Mémoire sur son église et sur son ancienne seigneurie..... 408
Chaudruc de Crazannes (M.). Sur un sceau d'évêque de Maguelonne au Xe siècle, 24. — Une inscription antique à Eauze, 178. — Notice sur les poids de diverses villes du midi de la France, 202. — Sa lettre sur une inscription sépulcrale, 569. — Sur la médaille des *Sotiates* d'Aquitaine, etc..... 751
Chrétienne (Tombeau de la) en Algérie..... 557
Chronique de Nuremberg citée..... 303
Chronographie de Jean Malalas..... 341
Chronologie des dynasties égyptiennes, 591; — d'après les travaux les plus récents, mémoire de M. A. Maury..... 691
Cimetière mérovingien, découvert à Envermeu..... 313, 525
Clarac (M. de). Son musée de sculpture continué..... 763
Clément (M. Félix). Sa réclamation contre une critique de la musique du XIIIe siècle. 567
Clermont. Monnaie de l'évêque et du chapitre de cette ville; — sa taxe..... 7
Clotilde (Eglise Sainte-), à Paris..... 637
Collection égyptienne. Passalacqua..... 695
Collections publiques une fois classées ne doivent pas être changées..... 314
Cochet (M. l'abbé). Sa découverte d'un cimetière mérovingien, 313; — ses fouilles. 525
Coffrets en bois, couverts d'appliques en terre cuite..... 44
Congrès scientifique d'Auxerre, erreur qui y a été commise, signalée, 313; — de Manchester, 523; — de Nancy..... 544

PAGES

Constantine. Inscription trouvée dans la province de ce nom 311
Corbeil, son château, résidence royale, décrit par M. Pinard 96
Corporations (Des) d'arts et métiers et des confreries religieuses au moyen âge. Ouvrage cité 389
Cosmogonie orphique. Dissertation de M. A. Maury 340
Costumes impériaux, ecclésiastiques, civils et militaires de l'époque byzantine (Ve siècle environ), représentés sur deux mosaïques de Ravenne. Voir les deux planches sur fond d'or de la Notice 351
Couetet (M. J.). Description des fouilles exécutées dans la Normandie, par M. l'abbé Cochet 525
Couvents. Désordres qui s'y passent au XVIe siècle 721
Couverture (De la) des livres au XVe siècle. 354
Credo composé par les Apôtres et dont les versets sont attribués à chacun d'eux 307
Creutzer. Examen des doctrines cosmogoniques qui font le sujet de sa *Symbolique*. 341
Croisées d'ogives. Véritable signification de ces mots 65
Crozes (M.). Monographie de la cathédrale d'Albi 716
Cugnières (Pierre de), son effigie ridicule à la cathédrale de Sens, 634; — s'élève contre les abus de l'autorité ecclésiastique 635
Curt (M. Joseph). Antiquités de Richborough, etc 459

Danemark (Antiquités du), ouvrage anglais annoncé 460
Danses des morts (Travail sur les), annoncé. 191
David (Histoire de), représentée en tapisserie 757
Deniers d'argent mérovingiens découverts dans le département de la Gironde 652
Déviation de l'axe des églises au moyen âge; — conjectures à ce sujet 547
Diane (Temple de), à Nîmes 194
Dictionnaire iconographique des Monuments et des saints 298
Dinars (Sur les) à légendes latines frappés en Espagne 671, 725
Doublet de Boisthibault (M.). Mémoire sur le jubé de Chartres, 58; — sur les artistes du moyen âge, 276; — sur des monnaies chartraines et sur un manuscrit de la Bibliothèque 666
Douet d'Arcq (M.). Notice sur la bibliothèque de Jean, duc de Berri, en 1416 144
Drapeau dit de Jeanne Hachette; — son origine 92
Drapeaux de la France depuis Clovis, leur authenticité contestée 552
Drobnista. Sorte d'ornement russe 237
Druidiques (Monuments) 473
Durand (M. Germer). Notices sur Nîmes .. 193
Durand (M. Hipp.). Notice sur des bains et mosaïques de Pont-d'Oli 515
Dynasties égyptiennes. Examen critique à ce sujet 559, 589, 653, 691, 730

Eauze (Inscriptions trouvées à) 178

PAGES

École française d'Athènes, son organisation, 27, 394; — de peinture gréco-russe à Korsoun 326
Écritures des manuscrits, leur variété, 163. 164
Egger (M.). Note sur le style elliptique des inscriptions grecques de l'Égypte 207
Église de Saint-Julien le Pauvre, à Paris, 169; — de Fourvières, 396; — de Saint-Julien, à Tours, 587; — Sainte-Clotilde, à Paris, 636; — de Mattaincourt, 642; — de Margerie 680
Égypte. Sur ses antiquités, ses rois, ses dynasties, son écriture. 559, 596, 653, 670, 691. 730
Ellipses (Des) ou du style elliptique des inscriptions dédicatoires, par M. Letronne. 207
Elusa. Voyez *Eauze*.
Enfants nouveau-nés des tsars. Ancien usage à leur égard 240
Envermeu (Cimetières mérovingiens à) ... 313
Espagne envahie par les Berbers, 675; — monnaies de cette époque, 677; — divisée en Espagne *citérieure* et *ultérieure*; — lettre à ce sujet 705
Étoile blanche des casaques des chevaliers du guet. Sa signification 18
Évêques (sépultures d'), retrouvées dans la régence de Tunis 746
Excelsa ou hauts dieux chez les Hébreux .. 477
Excommunication sur la France 101
Expiation d'Oreste, peinture d'un vase étrusque, publié par M. de Witte, annoncée .. 652

Face (Sainte), traditions sur cette relique 490, 492
Familles illustres de la Russie, représentées sur des images pieuses 239
Fauquembergue. Monnaie de cette seigneurie 11
Favé (M. le capitaine). Expérience sur le mangonneau 188
Fedor Edikeleiff, célèbre peintre d'images pieuses 333
Fermoirs des livres, de deux sortes 156
Force (La). Notice sur les anciens propriétaires de cette prison et sa démolition ... 395
Forêts (Histoire des grandes) de la Gaule et de l'ancienne France. Annonce 396
Fossati, architecte suisse, chargé de la restauration de Sainte-Sophie de Constantinople 713
Fouilles en France, 241, 525, 630, 651; — en Égypte, 245; — en Angleterre, 246. — en Suisse, 452; en Italie 515, 587
Fourvières (Notre-Dame de), célèbre pèlerinage, son église endommagée par un architecte 396
Fous (Fête des), condamnée par l'Église dès le XIIe siècle 375
Fresque de Parme par Toschi, annonce 191
Friajski, genre de peinture 236

Galgal, monuments celtiques 481
Gallia. Monnaie antique portant cette légende, publiée par M. Hermann, antiquaire 651
Gard (Département du). Travaux archéologiques qui y sont exécutés 193
Géant (Le) Valens, par M. de Witte, ann. 320

PAGES

Gilbert (M.). Notice sur le sceau de Jean Troussevache, 573; — sur l'église de Sainte-Clotilde, à Paris..... 637
Girardin (M.). Notice sur Margerie..... 680
Graduel monumental, composé par M. Théodore Nisard..... 63
Grammaire comparée des langues indo-germaniques, par M. Bopp..... 127
Grande-Bretagne. Sociétés archéologiques dans ce pays..... 523
Grégoire de Tours, maison qu'il a habitée à Paris..... 170
Grivna. Classe d'images pieuses..... 237
Guenebault (M. L. J.). Iconographie des apôtres, 294. — Souvenirs de l'abbaye de Maubuisson..... 717
Guet (Le) de Paris, son origine, son service. 14
Guigniaut (M.). Son rapport sur l'École française d'Athènes..... 27

Harmonie musicale..... 118
Henri V d'Angleterre, son séjour et sa mort en France..... 112
Henry (M.). Recherches sur les pierres druidiques..... 473
Hymne au Soleil, poésie égyptienne, publiée par M. de Rougé..... 695

Iconographie sacrée (De l') en Russie, 174, 234, 321; — des apôtres par M. Guenebault..... 294
Images pieuses, leur importance historique, 236; — au point de vue de l'orthodoxie, 332, et des mœurs publiques..... 338
Inclinaison de l'abside de plusieurs églises.. 547
Indiction. Manière de dater sur le monnaies dans les textes épigraphiques..... 728
Indo-germanique. Grammaire de cette langue, par M. Bopp..... 127
Infanterie française (Mémoire sur l'ancienne), par M. R. Susane..... 390
Inscription funéraire de la duchesse de Bedford, conservée à Paris, 78; — latine de la ville de Léon, 62, 705; — de la province de Constantine, 124, 311; — romaine d'Eauze, 178, 182; — dédicatoires, leur style elliptique, 207; — chrétienne trouvée à Sétif, 369; — antiques de Nice et ses environs, 389; — d'Avenches, 452; — cunéiforme de Tarkou, 455; — sépulcrale du Musée de Saintes, 569; — funéraires d'évêques trouvées près de Tunis, 746; — latine de la nécropole de Bayeux..... 767
Intailles, leur usage dans l'antiquité..... 253
Inventaire des tableaux, livres, joyaux, meubles, etc., de Marguerite d'Autriche en 1524, 36, 80; des objets précieux et d'ameublement de la cathédrale de Chartres, 276; des meubles et joyaux du roi Charles V..... 498, 603, 731
Isburge. Sa répudiation et ses conséquences. 100
Itinéraire des rois de France..... 110

Jacques (Saint) le Mineur, son iconographie. 303
Jacques (Saint) le Majeur, son iconographie. *ib.*
Jean le *Théologien*, pourquoi nommé ainsi. 238
ean (Saint) l'Évangéliste, son iconographie. 299

PAGES

Jean duc de Berry. Sa bibliothèque, 140; — sa statue peinte..... 354
Jeanne Hachette, son drapeau à Beauvais... 92
Jésus-Christ (Portrait de), qui se rattache à un grand événement chez les Russes..... 239
Joyaux de Marguerite d'Autriche..... 36, 80
Jubé de Notre-Dame de Chartres. Recherches sur l'ancien jubé..... 58
Jude (Saint) dit Thaddée..... 302
Julien (Saint-) le Pauvre, église de ce nom à Paris..... 169
Julien (Saint-) de Tours. Sa belle restauration..... 587

Kunstblatt ou *Revue des Arts* en Allemagne, sa continuation..... 189

Laborde (M. L. de), inventaire des tableaux, livres, etc. de Marguerite d'Autriche, 36; — inventaire du roi Charles V..... 496, 731
Lambert (M. E.). Notice sur la nécropole de Bayeux..... 766
Lambesa, ruines de cette ville, explorées... 123
Landunum. Nom d'une ville antique, découverte dans le département de la Côte-d'Or. 630
Langlois (M. Victor). Notice sur les monnaies baronnales, 1; — observations sur la légende d'une monnaie arabe, 221; — camées de Vienne, 253; — monuments de Ninive, 253; — sur les monnaies des rois arméniens, 262, 357, 416; — tapisseries de l'époque de Louis XII au musée de Cluny..... 757
Lagrange (M. de). Note sur des monnaies mérovingiennes..... 650
Laon (Monnaie de l'évêque de), sa taxe.... 8
Laurent (Tombeau de saint), à Sétif..... 369
Lavoix (M. Henri). Mémoire sur les dinars à légendes latines..... 671
Layard (M.). Ses découvertes à Nimroud... 64
Leclerc (L.). Lettre sur les ruines de Lambesa, 123; — notice sur une inscription latine de l'Algérie, 311; — sur les ruines de Tefaced..... 553
Légende arabe d'une monnaie bilingue d'un roi d'Arménie..... 220
Lenormant (M.), rapporteur de l'Académie pour l'examen et l'analyse des ouvrages de concours, 388; — sur un passage de Pline touchant Lysippe..... 621
Lesueur (M.). Son mémoire sur les dynasties égyptiennes, couronné par l'Académie et analysé..... 692
Letronne (M.). Mémoire sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires, 207; — Notice sur sa vie et ses ouvrages..... 393
Lettres boulonoises..... 163
Lettres musicales de Romanus, leur signification..... 130
Limoges (Monnaies de), 8; — romaines trouvées dans cette ville..... 396
Livre feint ou trompe-l'œil de la bibliothèque du duc de Berri..... 38
Livres (des) au XVe siècle..... 145
Loftus (M.), explore la basse Chaldée..... 126
Longjumeau (Prieuré de)..... 385
Longpérier (M. de). Sa réponse sur une fausse interprétation des vases gaulois, 313.

PAGES

— Notice des antiquités américaines, 315. — Antiquités assyriennes, 426. — Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne, 575; — sur les dinars arabes 725
Lorraine (Armorial de) 652
Lettin de Laval (M.). Sa mission scientifique en Égypte et en Arabie 245
Louis IX ou saint Louis, sa grande bonté, sa canonisation 106
Louis X dit le Hutin, s'arroge le droit de faire seul battre monnaie, 2. — Ordonnance à ce sujet 3
Lowenstern (M. Isidore). Sur l'inscription cunéiforme de Tarkou 455
Lutteurs avec des ours 618
Luynes (M. de). Remarque sur une médaille carthaginoise 762
Lyon (Notre-Dame de Fourvières) 396
Lysippe. Texte de Pline sur ce statuaire, 535, 621, 684.

Magnésie (Bas-reliefs du temple de), exposés au Louvre 247
Maguelone. Taxe de la monnaie de l'évêque de cette ville, 7. — Note sur le sceau d'un évêque de cette ville, 24. — Recherches sur les anciennes possessions à titre d'alleu de l'évêque de cette ville, son titre de suzerain de Montpellier, histoire des évêques 25
Maison de l'ancien Paris démolie dans le cloître Saint-Benoît 246
Manéthon. Ses listes grecques des rois d'Égypte 596
Mangonneau construit dans le polygone de Vincennes 188
Mans. Monnaies de cette ville; — sa taxe.. 8
Manuscrit bilingue du XIIe siècle, en langue arménienne et contenant tous les livres de l'Ancien Testament 714
Manuscrits sur vélin de la sacristie du couvent des Jacobins, à Lisieux 636
Mappemondes manuscrites au XVe siècle ... 167
Marchant (Leharon). *Ses Lettres sur la numismatique et l'histoire.* Annonce, 256, 320 765
Marche. Taxe de la monnaie de ce comté. 5
Mare (M. de La). Sa lettre sur les ruines de Tagumadi 762
Margerie et son église, par M. Girardin.... 680
Marguerite d'Autriche, inventaire de ses meubles, livres, tableaux et joyaux ... 35, 80
Mattaincourt (Vosges), église de cette ville construite par M. Boileau 642
Mathias (Saint). Son iconographie 305
Mathieu (Saint). Son iconographie comme apôtre et évangéliste 301
Maubuisson (abbaye de) 717
Maury (M. Alfred). Temple Sosthenium, 257. — Cosmogonie orphique, 340. — Lettre sur sainte Véronique, 484. — Sur les dynasties égyptiennes 691
Maximus (Titus Flavius). Son tombeau et son inscription 186
Meaux. Monnaie de l'évêque de cette ville, sa taxe 10
Mercure (figure de) trouvée dans la Seine .. 77

PAGES

Mérimée (M.). Rapport sur une peinture murale retrouvée dans la cathédrale du Puy, 510. — Explication d'une plaque de marbre du musée de Narbonne 618
Mérovingiennes (Monnaies) trouvées dans le département de la Gironde 650
Mérovingiens. Constructions, cimetières, armes, armures de ce peuple, découverte par l'abbé Cochet 313, 526
Missel russe orné de miniatures très-belles... 335
Mitre de Thomas Becket à Sens 635
Mohammed-Bey. Sa lettre sur une monnaie bilingue arménienne 220
Monnaies baronnales; leur évaluation, ordonnance de 1315 à leur sujet, 1; — melgorienne, 24; — des rois arméniens, 221, 262, 357, 416; — vandales, 371; — leur importance historique, 237; — romaines trouvées à Limoges et dans la forêt de Breteuil, 396, 524; — dans la Normandie, 767; — mérovingiennes trouvées dans le département de la Gironde, 650; — antique contestée, 651; — au type chartrain, 666; — arabes, 575, 671, 725; — des Sotiates, 751; — carthaginoise, 762; — du Barrois et de la Lorraine 766
Montauban (Pont de) 204
Montferrand. Nom donné quelquefois au comté de Melguer ou Melgueil 26
Monuments civils et religieux. Cette désignation est peu exacte en parlant des monuments égyptiens 720
Mosaïque trouvée à Carthage 260
Mosaïques de l'église Saint-Vital de Ravenne; deux belles planches en couleurs et sur fond d'or à l'appui du texte. Les costumes et les autres détails de ces mosaïques sont remplis d'intérêt; aucune publication ne les avait encore reproduites avec ce soin et cette physionomie d'époque 351; — autres à Pont-d'Oli 515
Moscou, sauvée de l'invasion des Tartares par l'intervention de la Sainte Vierge.... 236
Moulage (Nouveau procédé de) 63
Munich. Grands travaux de peinture exécutés dans cette ville 191
Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, 77, 757; — des antiquités américaines au Louvre 188, 247
Musique ancienne (Mémoire sur la), par M. Vincent. Compte rendu par M. Alf. Maury 118
Musique religieuse du moyen âge, 129; — Peut-on en fixer l'apogée au XIIIe siècle? 373

Nancy. Compte rendu du congrès scientifique tenu en cette ville en 1850, 544. — Monuments de cette ville et des environs... 549
Narbonne. Bas-relief de son musée, expliqué. 618
Nécropole de Bayeux 766
Neelle. Monnaie de cette seigneurie, sa taxe. 9
Nerses de Lampron, autographe de cet écrivain du XIIe siècle 714
Nevers (Taxe de la monnaie du comte de) .. 4
Nîmes (Découvertes archéologiques faites à) de 1848 à 1849, 193; — poids de cette ville 206

PAGES

Nimroud. Nouvelles découvertes de ses ruines par M. Layard..... 64
Ninive et ses monuments, par MM. Botta et Flandin..... 255
NISARD (M. Théodore). Son graduel monumental, 63; — études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, 129; — Examen des chants exécutés à la Sainte-Chapelle de Paris en 1849, 373. — Réclamation contre une assertion de M. Clément..... 714
Northampton (Lord). Sa mort..... 764
Notations musicales (Etudes sur les) de l'Europe au moyen âge..... 129
Notre-Dame de Fourvières (célèbre pèlerinage). Son église endommagée par l'ignorance d'un architecte..... 396
Notre-Dame de Paris. Sa restauration. 159, 458
Novogorod. Ancien plan de cette ville sur une image de la Sainte Vierge..... 238
Numismatique (Lettres sur la), 256, 765; — importance historique de cette science, 237; — britannique, 450; — orientale, 221, 416, 575, 671, 725; — chartraine, 666; — de la Gaule, 751; — carthaginoise, 762; — générale, 763, 768; — du Barrois et de la Lorraine..... 766
Numorum Italiæ veteris. Ouvrage publié et cité..... 652

Offrandes aux dieux..... 253
Ogive (De l') et de l'architecture ogivale... 65
Ordonnance de 1315 sur les monnaies baronnales..... 1
Ornements pontificaux de Thomas Becket à Lisieux dans l'église des Jacobins..... 636
Ours luttant avec des hommes..... 618

Panagia. Signification de ce mot..... 227
Panofka (M. Th.). Son ouvrage *Von den Namen der Vasenbilder*, etc. Annonce. 320
Papyrus de Turin. Lettre de M. Champollion-Figeac sur ce célèbre monument, 34, 397, 461, 589, 653; — réclamations et rectifications..... 559
PAULIN PARIS (M.). Notice sur le drapeau de Jeanne Hachette..... 92
Peintures italiennes du XIIIe siècle retrouvées à Pescia..... 127
Peinture murale trouvée dans la cathédrale du Puy (Haute-Loire), 510; — de l'église de Saint-Savin..... 652
Peinture du XVe siècle..... 84
Philibert le Beau. Son tombeau à Brou.... 40
Philibert de l'Orme. Son traité de l'architecture..... 65
Philippe (Saint). Son iconographie..... 300
Pied en marbre. Notice de M. Alf. Maury sur l'origine de cette sculpture..... 600
Pierre (Saint). Son iconographie..... 294
Pierres brutes dites druidiques, 473; — de contemplation, 480; — branlantes..... 482
PINARD (M.). Sur le château de Corbeil, 96; — sur l'église Saint-Julien le Pauvre, 169; — sur le Prieuré de Longjumeau, 385; — sur un monument de la cathédrale de Sens, 634; — sur l'église d'Arcueil..... 708

PAGES

Pipe des livres, 160; — autres détails sur cet objet..... 354
Pitra (Dom), bénédictin de Solesmes. Son ouvrage sur les Bollandistes et les *Acta Sanctorum*..... 652
Plantagenets. Leurs statues tumulaires à Fontevrault..... 248
Plaque en marbre du musée de Narbonne, expliquée par M. Mérimée..... 618
Poids des villes de France..... 79, 202
Poitiers. Sa cathédrale, décrite par l'abbé Auber, 248; — monnaie de ce comté, sa taxe..... 11
Pol (Comte de Saint-). Taxe de sa monnaie. 6
Pont-d'Oli (Bains et mosaïques de)..... 515
Portes en bronze de l'église Sainte-Sophie de Novogorod..... 327
Prieuré (Notice sur le) de Longjumeau.... 385
Prix et médailles décernés par l'Académie, 387, 388.
Puy (Peinture de la cathédrale du)..... 510

QUICHERAT (M. J.). De l'ogive et de l'architecture dite ogivale..... 65

Ravaisson (M. F.). Mémoire sur la morale des stoïciens..... 394
Ravenne (Mosaïque de Saint-Vital de)..... 351
Reims. Taxe de la monnaie de l'archevêque de ce diocèse..... 6
Reliquaires ayant appartenu à Charles V... 606
Reliures des livres (Description de diverses). 148
Remparts (sur les) d'Avignon. Brochure de M. Achard..... 390
RÉNIER (L.). Observations sur l'inscription d'Eauze, 182; — sur une inscription chrétienne, 369; — sur le tombeau de Flavius Maximus..... 186
Restauration de Notre-Dame de Paris..... 458
Rethel. Monnaie de ce comté; sa taxe..... 8
Roi (le) de Bohême, sa demeure à Paris.... 22
Rois d'Égypte et leurs dynasties. — Voir à Dynastie
Romane (église) à Paris..... 169
Romanus. Son système de notations musicales..... 130
Roubleff (André), le plus ancien peintre d'images saintes..... 332
ROUGÉ (M. Emmanuel de). Réclamation de ce savant contre une interprétation du Papyrus de Turin..... 559
ROULEZ (M.). Lettre sur une inscription latine trouvée en Espagne..... 705
ROUSSEAU (M. A.). Notice sur une mosaïque trouvée à Carthage, 260; — sa lettre sur deux inscriptions trouvées dans les environs de Tunis..... 746
Russie, ses antiquités. Lettres sur ce sujet, 174, 234..... 321

SABATIER (M.). Notice sur l'iconographie sacrée en Russie..... 174, 234, 321
Sacre des rois de France (Objets servant au). 741
Saint-Pétersbourg, société d'archéologie de cette ville..... 127
Sainte-Sophie de Constantinople, restaurée par ordre du sultan, au XIXe siècle, 713. — Peintures murales de figures saintes re-

PAGES

trouvées après 400 ans sous le badigeon qui les couvraient. 314
Sancerre. Monnaie de ce comté, sa taxe..... 10
SARTIGES (M. de). Lettre sur un bas-relief assyrien de Bayazid..... 320
SAULCY (M. de). Sa lettre sur ses explorations dans la Judée..... 764
Savigny ou Sauvigny. Taxe de la monnaie de cette baronnie..... 5
Saxe. Ses monuments publics, annonce. 191, 652
Sceau de Béranger de Fredol. Notice à ce sujet, 24; — du chanoine Jean Troussevache au XIIIe siècle, 573; — d'un docteur en droit..... 71
Sceaux. Société pour leur reproduction en métal..... 711
Sculpture (Art de la) dans l'antiquité, 535, 621, 784.
Sens (Cathédrale de). Monument de cette église expliqué par M. Pinard..... 634
Sépultures de martyrs et d'évêques retrouvées en Afrique..... 369, 746
Serment prêté par les évêques de Sens 636
Setif (Inscription de)..... 369
Simon (Saint). Son iconographie 302
Simon Ouschakoff, peintre d'images pieuses 240
SNEGUIREFF (M.). Sa lettre sur l'*Iconographie sacrée* en Russie..... 234, 321
Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg. Ses mémoires annoncés..... 127
Société des antiquaires de France, son annuaire, 192; — composition de son bureau 588
Société sphragistique pour la reproduction des sceaux en métal, 711; — d'archéologie de Saint-Pétersbourg 767
Soissons (Monnaie noire du comte de) à combien taxée?..... 6
Sosthenium (*Temple de*)..... 257
Sou d'or de Clovis II, trouvé à Limoges.... 396
Statuaire antique (Réflexions sur la), 536, 621..... 684
Statue d'athlète retrouvée..... 535
Statues tumulaires rendues à l'église de Fontevrault 248
Stèle égyptienne trouvée à Memphis. Note à ce sujet..... 670
Strogonofski (Style), genre de peinture russe 236
Style elliptique des inscriptions dédicatoires sur les temples égyptiens..... 207
Suisse. Découvertes archéologiques faites dans ce pays 452

Tabellionage (du) royal en France, par M. Barabé..... 389
Table de l'Almageste, comment on compte les années..... 663
Table manuelle des rois et des dynasties d'Égypte, ou le papyrus de Turin..... 653
Tagumadi (Ruines de)..... 762
Tapisseries mentionnées dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, 89; — du duc de Bourgogne, 549; — de l'époque de Louis XII au musée de Cluny..... 757
Tarkou (Inscription cunéiforme de)..... 455

PAGES

Temple de Sosthenium. Nouvelles remarques sur ce monument..... 257
Téfaced (ruines de) Algérie..... 553
Testament de Marguerite d'Autriche en faveur de l'église de Brou..... 43
Théogonie de M. Lobeck..... 340
Thermes de Pont-d'Oli..... 515
Thomas (Saint). Son iconographie..... 304
Tipasa. Ruines de cette ville en Algérie... 554
Tombeau d'un chef de légion, avec inscription, 186; — de la chrétienne..... 557
Toulouse (poids de)..... 202
Tours. Monuments de cette ville..... 587
Transtevère (Fouilles du). Statue qui en provient..... 535
TROCHE (M.). Mémoire sur l'hôtel du Chevalier du Guet, 13; — Notice sur Châtillon-sous-Bagneux..... 408
Troussevache (Sceau de Jean)..... 573
TROYON (M. Frédéric). Lettre sur quelques découvertes archéologiques en Suisse.... 452
Tsat. Médaille pieuse..... 237
Tunis (Mosaïques et inscriptions trouvées dans la régence de)..... 260, 746
Tuyaco. Objet servant à tourner les feuillets d'un livre, 364; — et *Tuyau d'or*. 365
Tuyau d'or ou *Tuyaco* pour tourner les feuillets d'un livre. 365

Université de Paris, lieux où elle tint ses assemblées..... 171

VALLET DE VIRIVILLE (M.). Notice sur les ornements et couvertures des livres au XVe siècle..... 354
Valois. Monnaie de ce seigneur, sa taxe... 9
Vandales (Monnaies)..... 371
Vendôme. Monnaie de ce comté, sa taxe... 9
Véronique. Recherches sur ce nom donné à la femme hémorroïsse, 484; — ce qu'en dit Baillet..... 490
Vierge (Sainte). Dévotion des Russes pour ses images 239
Vierge de Wladimir. Sa célébrité miraculeuse..... 236
Villas romaines et cimetières mérovingiens de la Seine-Inférieure..... 525
Vincennes. Objets contenus dans l'oratoire de la Chapelle 733
VINCENT (M.). Son mémoire sur la musique ancienne lu à l'Institut, 118; — nommé membre de l'Institut et du comité des arts et monuments..... 127
VINET (M.). Recherches sur la statue du Transtevère, 535; — Lettre sur le sculpteur Lysippe..... 684
Vierzon ou Virzon. Monnaie de cette seigneurie, sa taxe..... 11
Vital (Saint) de Ravenne, ses belles mosaïques..... 351
Vitraux de l'église de Brou, brisés par la grêle en 1539, et refaits dans la même année, 41; — de la cathédrale de Chartres.. 287
Voies romaines (Recherches sur diverses)..... 391, 544

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU SEPTIÈME VOLUME.

O

CC
3
R4
année 7

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY